EDOUARD ROTT

HISTOIRE

DE LA

REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE DE LA FRANCE

AUPRÈS DES

CANTONS SUISSES, DE LEURS ALLIÉS ET DE LEURS CONFÉDÉRÉS

IV

1626—1635

(Ire PARTIE)

L'AFFAIRE DE LA VALTELINE

(IIe PARTIE)

1626—1633

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES ET AUX FRAIS DES ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES

BUMPLIZ

IMPRIMERIE BENTELI S. A.

1909

Abréviations — Explications

B. N.	= Bibliothèque Nationale.
Arch. Nat.	= Archives Nationales.
Aff. Etr.	= Affaires Etrangères.
f. fr.	= manuscrit du fonds français.
P. Or.	= Cabinet des Titres. Pièces originales.
Clair[t]	= Collection Clairambault.
Eidg. Absch.	= Eidgenössische Abschiede.

La Guerre de Trente Ans fut une guerre politique et économique provoquée à la fois par des rivalités d'influence et par un conflit permanent d'intérêts matériels entre le chef de la maison de Habsbourg et les adversaires de celle-ci. Elle mit aux prises l'Allemagne du septentrion et l'Allemagne du midi, les Etats dont les débouchés commerciaux convergent vers la Baltique et la mer du Nord et ceux qui, déjà alors, cherchaient à s'étendre dans la région du Danube et dans celle de l'Adriatique.

La période de dix années qu'embrasse ce volume contient le récit de négociations diplomatiques et d'opérations militaires dont le caractère est analogue et le résultat presque jamais décisif. Celles-ci, comme celles-là, ressemblent en quelque sorte à des chicanes de palais. Elles avancent et reculent sans cesse, se mêlent, se dégagent sur un terrain étroit. A en suivre le détail, on n'en saisit pas l'objet. Tout y est trompeur, trouble, inattendu. Les capitaines et les ministres tâtonnent et n'aboutissent pas.

A un moment cependant l'on put croire qu'une solution allait s'imposer aux peuples et aux rois. Gustave-Adolphe paraissait devoir être en cela l'instrument de la destinée. Il meurt, et, dans un camp, comme dans l'autre, personne n'est de taille à recueillir sa succession ou à continuer son œuvre. Tout retombe dans l'incertitude. L'homme d'action manque désormais. La stratégie des généraux et celle des cabinets revient aux petits moyens; la politique à courtes vues l'emporte;

l'intrigue à l'italienne dirige. Et il en doit être ainsi jusqu'au jour où Condé anéantira la glorieuse infanterie espagnole et brisera par ce coup la puissance de l'Escurial.

Malgré toutes les apparences contraires, le côté purement confessionnel de cette longue lutte n'est qu'accessoire au fond. A Rome, le pape appréhende presque autant l'apparition de Wallenstein en deça des Alpes que celle de Gustave-Adolphe ou de ses lieutenants. D'autre part, le gouvernement britannique, tout en combattant l'Autriche, se rapproche de l'Espagne et bat en brèche en Allemagne l'influence que le Louvre s'efforce de faire prévaloir dans ce pays au profit de la cause protestante.

Mais aussi bien la Suisse à elle seule fournit, ainsi qu'on va le voir, à l'appui de cette affirmation de très décisifs arguments. A première vue assurément rien ne semble changé dans la situation respective des partis. Néanmoins il est difficile de ne pas constater que, durant la troisième et la quatrième décade du XVII[e] siècle, les contingences religieuses en matière de relations internationales, si prépondérantes encore dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, sont reléguées au second plan. Pas plus que celle des cantons forestiers, l'attitude des cités évangéliques n'est à l'abri des critiques sévères du roi de Suède. Dès lors, l'annonce périodique d'une alliance imminente de Zurich et de Berne avec les réformés d'outre-Rhin n'est et ne sera jamais qu'une menace à l'adresse des Confédérés de l'ancienne croyance. Ces derniers au reste, si catholiques qu'ils paraissent être, sont avant tout espagnols. Par suite ils n'hésiteront pas à désapprouver le chef de l'Eglise, le jour où celui-ci prétendra faire d'eux les piliers d'une ligue défensive constituée certes sous ses auspices, mais à laquelle ni l'Escurial, ni la cour de Vienne ne sont conviés de se joindre.

V

Du moment que les affinités confessionnelles cédaient le pas aux nécessités de la politique, il y avait lieu de s'attendre à des surprises. En fait celles-ci furent assez fréquentes dans la région des Alpes, de 1629 à 1639 à tout le moins. L'occupation de la Rhétie par les Impériaux en marque le début et offre cette particularité vraiment caractéristique que si les réformés se soumettent assez promptement aux envahisseurs, les catholiques en revanche tiennent tête à ceux-ci et ne se laissent pas entamer par eux. Vingt-deux mois après, c'est au tour des Suisses de la Ligue Borromée de trembler. Sans se soucier des sympathies ardentes que la cause autrichienne rencontre chez ces défenseurs de la « vraye foy », Wallenstein médite de se saisir du Gothard et par suite d'isoler davantage encore de la France les *Stati liberi* d'Italie.

Ce que Ferdinand II se proposait d'entreprendre au préjudice de ses coreligionnaires d'Helvétie, Louis XIII essaye de le réaliser, deux ans plus tard, à l'insu de ses alliés politiques des cités évangéliques. Genève n'échappe que par miracle à une tentative d'annexion semblable à celle que les deux derniers rois Très-Chrétiens n'avaient cessé de désapprouver.

Mais déjà d'autres événements, tout aussi imprévus et déconcertants, se préparent. Tandis, en effet, que le premier ministre français fait valoir auprès du Saint-Siège le sincère désir de son maître de contribuer à la suppression de l'hérésie aux portes de la Péninsule en anéantissant l'indépendance de la petite république du Léman, il n'hésite pas d'autre part à confier au duc de Rohan, ancien chef des huguenots français, la mission de reconquérir la vallée italienne de l'Adda dont le Louvre a promis la restitution aux protestants des Ligues Grises.

Mais rien assurément n'égale l'émotion que provoque partout en Europe la défection grisonne. Pour que les Trois

Ligues, dont la majorité réformée avait depuis vingt ans donné mainte preuve de son attachement à la cause des *Stati liberi* se décidassent à abandonner l'alliance de la France et à embrasser celle de l'Espagne, il fallait de bien puissantes considérations. Pour que, malgré l'avis des prélats les plus éminents de son entourage, le roi Catholique consentît à replacer ses coreligionnaires de la Valteline sous la domination des protestants de Rhétie, il fallait chez les hommes d'Etat de l'Escurial l'absolue certitude de la nécessité d'un sacrifice d'opinion dont dépendait le salut des provinces italiennes et flamandes de la monarchie.

Aussi bien la conclusion de l'alliance rhéto-lombarde, suivant à cinq années d'intervalle le renouvellement des capitulations hispano-suisses, n'est pas seulement la consécration de la déchéance définitive de l'influence française dans la région du Gothard et du Splugen. Elle apparait surtout comme un acheminement vers la réalisation du plan vraiment grandiose conçu par Olivarès de « souder » les Flandres à l'Italie par le moyen d'un chaînon ininterrompu d'Etats vassaux ou clients de l'Escurial. A la vérité, le rêve d'une reconstitution partielle de l'Empire de Charles-Quint ne devait pas survivre au désastre de Rocroi. Toujours est-il cependant que l'œuvre, d'un dessin si vaste et si hardi, ébauchée par le premier ministre espagnol ne disparut pas toute entière avec lui. Grâce à la diplomatie avisée du Comte-Duc, la monarchie Catholique, à défaut de finances prospères, conservait l'influence prépondérante qu'il lui avait acquise au cours des quinze dernières années sur les deux versants des Alpes suisses et rhétiques. Grâce à sa ténacité, la jonction éventuelle des forces de l'Empire et de celles de l'Espagne était assurée dans l'avenir par la Valteline, et le gouvernement de Madrid se trouvait en mesure de repousser longtemps encore les

attaques dirigées contre ses possessions de Bourgogne et d'Italie.

Ainsi, dans la confusion des faits, dans la contradiction apparente des actes, il est permis de démêler des raisons qui ne s'exprimaient pas. On parlait religion ; mais les intérêts économiques, et par conséquent politiques inspiraient en réalité et dirigeaient la conduite des ministres et celle de leurs maîtres.

Septembre 1909.

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES

ET EXTRAORDINAIRES

EN SUISSE,

AUX GRISONS,

A GENÈVE,

EN VALAIS.

1626—1627.

I. ROBERT MIRON

Ambassadeur ordinaire en Suisse.

Février 1626 — Juin 1627.

II. FRANÇOIS-ANNIBAL D'ESTRÉES, MARQUIS DE CŒUVRES

Ambassadeur extraordinaire aux Ligues Grises
et Lieutenant-général des forces alliées en Valteline.

Février 1626—Mars 1627.

III. CHARLES DE L'AUBESPINE, MARQUIS DE CHATEAUNEUF

Ambassadeur extraordinaire en Valteline,
aux Ligues Grises et en Suisse.

Août 1626—Février 1627.

IV. JACQUES MESMIN

Ambassadeur ordinaire aux Ligues Grises.

Mars—Juin 1627.

I. *Rappels de créance:* Paris, 29 mai 1626 (au Corps helvétique); (1)
Paris, 12 janvier 1627 (au Corps helvétique); (2)
Versailles, 16 mars 1627 (à Glaris); (3)
Paris, 4 mai 1627 (aux cantons catholiques). (4)
Lettres de rappel:
Saint-Germain-en-Laye, 31 août 1627 (au Corps helvétique). (5)

(1) St-Arch. Zürich. Briefe der franz. Kœnige. C. IV. 9. (5). or. parch. — Arch. Nat. *KK 1363* f° 355. cop.
(2) Arch. Nat. *KK 1365* f° 120. cop.
(3) Arch. Nat. *KK 1365* f° 163. cop.
(4) Arch. Fribourg. (Frankreich). or. parch. — Arch. Nat. *KK 1365* f° 342 cop.
(5) St-Arch. Zürich. Briefe der franz. Kœnige. C. IV. 9. (5). or. parch. — Arch. Nat. *KK 1366* 422. cop.

II. *Nouvelles instructions:* Blois, 23 juin 1626; [1] Nantes, 21 juillet 1626. [2]

Lettres de rappel: Paris, 11 février 1627 (aux Grisons). [3]

III. *Instruction:* Blois, 16 juin 1626. [4]

Lettres de créance: Blois, 12 juin 1626 (au Corps helvétique; [5] aux cantons catholiques; [6] aux cantons protestants; [7] aux Ligues Grises). [8]

IV. *Lettres de créance:* Paris, 11 février 1627 (aux Grisons). [9]

Insuccès répétés de la diplomatie française dans ses tentatives d'apaiser le différend rhéto-valtelin. — Leur cause. — La Ligue d'Avignon à la veille de se dissoudre. — Difficultés croissantes éprouvées par Richelieu, tant à l'intérieur du royaume, que dans ses relations avec l'étranger. — Tendances pacifiques des ultra-catholiques. — Premiers pourparlers en vue d'un rapprochement entre les deux couronnes. — Epuisement financier de l'Espagne. — Politique avisée d'Olivarès. — Les prétentions françaises jugées inadmissibles à l'Escurial. — Démarche faite par Mirabel auprès de Schomberg. — Le gouvernement de Sa Majesté Très-Chrétienne donne dans le piège qui lui est tendu et autorise Du Fargis à ouvrir des négociations à Madrid. — Conséquences de cette défaillance. — L'ambassadeur de Louis XIII se laisse induire par le Comte-Duc à signer un traité nettement défavorable aux intérêts des Ligues Grises et à ceux des alliés italiens de son maître. — Effet que produit cette nouvelle à Paris. — Colère du roi. — Joie non dissimulée de la reine-mère. — Attitude embarrassée du premier ministre. — Son manque de sincérité. — Les responsabilités. — Richelieu joué par Olivarès. — On se décide, au Louvre, à tenter de « rhabiller » le traité.

I. « Les affaires des grands princes sont subjettes à quelques vicissitudes, « selon les occurrences qui surviennent et ne reçoivent pas toujours des réso- « lutions si soudaines. » [10] C'est par cette excuse banale que Phélypeaux d'Herbaut,

(1) Aff. Etr. Grisons. V. p. 170. cop.
(2) Aff. Etr. Suisse. XXIV. p. 48. or. dev. min.
(3) Arch. Nat. *KK 1365* f° 95. cop.
(4) Aff. Etr. Venise. XLIV. f° 104. cop.
(5) St-Arch. Solothurn. Frankr. B. 1. or. — Aff. Etr. Suisse. XXIII. f° 305. cop.
(6) St-Arch. Luzern. Frankr. or. — Aff. Etr. Suisse. XXIII. f° 310. cop.
(7) St-Arch. Bern. (Missiven der franz. Könige. or. parch — Aff. Etr. Suisse. XXIII. f° 312 cop.
(8) St-Arch. Chur. Akten. or. parch. — Aff. Etr. Grisons. V. f° 163. cop.
(9) Arch. Nat. *KK 1365* f° 95. cop.
(10) *Herbaut à Miron.* Blois, 15 juin 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 429

secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, dans les attributions duquel rentrait l'entretien des relations, déjà presque deux fois séculaires, de la couronne Très-Chrétienne avec les Ligues Suisses et Grises, cherchait à justifier auprès de l'un de ses subordonnés la politique pratiquée par son gouvernement dans la région des Alpes rhétiennes. Or, si cette politique, faite d'incurable faiblesse et d'incohérences manifestes, avait, peu à peu, détaché de la France ses anciens et naturels alliés, il s'en fallait de beaucoup, en revanche, qu'elle eût aplani les défiances du Louvre à l'égard de l'Escurial.

Aussi bien depuis la Saint-Barthélemy valteline, tolérée, sinon encouragée par elle, la diplomatie française avait essuyé revers sur revers dans ses tentatives répétées en vue de pacifier le différend « de religion, plus encore que d'Estat », qui mettait aux prises les Grisons protestants et leurs sujets catholiques de la vallée de l'Adda. (1) Dans tous les pourparlers engagés entre les deux cours, dans toutes les négociations poursuivies par elles à l'occasion du conflit rhéto-valtelin : à Madrid en 1621, à Aranjuez en 1622, à Rome en 1624, l'insuffisance et l'imprévoyance des ministres de Louis XIII s'étaient affirmées d'une manière éclatante. Après avoir éludé, durant vingt et quelques mois, l'exécution du traité conclu, en sa présence, par Caimo et Bassompierre, le roi Catholique s'était, à la vérité, dessaisi de sa conquête entre les mains du Saint-Père. Mais cette initiative hardie avait, ainsi qu'il y comptait d'ailleurs, tourné à l'avantage de sa couronne, car, avant comme depuis l'entrée des troupes papalines à Tirano et à Sondrio, les Valtelins, protégés de l'Espagne, se trouvaient soustraits à la domination des Grisons, clients de la France.

Au total, le Louvre n'avait su faire ni la paix, ni la guerre. Autant, en effet, la nouvelle de la conclusion de la ligue d'Avignon avait éveillé d'espérances parmi les *Stati Liberi* d'Allemagne, de Suisse et d'Italie, autant l'imprudente et aventureuse conduite des opérations militaires dans le nord de la Péninsule, l'absence de diversions sérieuses et le manque d'entente persistant entre les cours de Paris, de Venise et de Turin avaient suffi à compromettre, en quelques semaines, la cause des alliés.

Au 1er janvier 1626, à l'heure même où Bassompierre s'apprêtait à réunir, en une diète solennelle, à Soleure, les députés du Corps helvétique, de légitimes préoccupations assaillaient, de toutes parts, le gouvernement royal. A l'intérieur, la rébellion huguenote battait son plein. Sans doute, la défaite de Soubise à Ré relevait momentanément les affaires de la monarchie dans le Midi. Mais les Rochelois ne songeaient pas à désarmer, et Rohan était à la veille de rouvrir la campagne dans les Cévennes. (2) A l'extérieur, la situation n'était pas moins défavorable. Affaiblies par les dissensions de leurs chefs, plus encore que par le feu de l'ennemi, les forces franco-piémontaises venaient

(1) *Herbaut à Miron.* Paris, 23 février 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 120.
(2) *Herbaut à Miron.* Paris, 6 janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 74 v.

d'évacuer la Ligurie. A l'autre extrémité des Alpes, le marquis de Cœuvres, privé des secours qu'il attendait de France et de Venise et abandonné, dès lors, à ses seules ressources, se maintenait avec peine dans la possession de la Valteline et ne réussissait pas à déloger les Espagnols de leurs réduits de Riva et de Chiavenna. Enfin, tandis qu'en Allemagne les adversaires de l'Empereur voyaient la fortune déserter leurs drapeaux, les rapports entre les cours de Paris et de Londres se tendaient chaque jour davantage, et les Hollandais renonçaient à coopérer plus longtemps, avec leur escadre, à l'anéantissement de leurs coreligionnaires français dans les parages de la Saintonge et de l'Aunis.

En présence de cette situation, qui lui paraissait grosse de dangers, le parti ultra-catholique au Louvre ne demeurait pas inactif. Loin de se laisser abattre par l'échec infligé, en septembre, aux propositions du Légat, ni décourager par l'adhésion unanime des notables aux résolutions énergiques soumises à leur approbation, il persistait à considérer une prompte entente avec l'Escurial comme l'unique remède aux maux dont souffrait la France (1) et à prétendre que Sa Majesté ne devait pas compromettre le rétablissement de la paix, pour le plaisir de « sauver un morceau de terre aux Grisons ». (2)

A tout prendre, ces tendances pacifiques n'étaient pas combattues bien vivement par le Conseil royal. Dès longtemps, Richelieu, encore qu'il y allât, selon lui, de l'honneur de son maître de faire face simultanément au péril espagnol et au péril protestant, (3) préconisait en secret l'ouverture de négociations générales destinées à mettre un terme aux hostilités, à la fois en Valteline, à Gênes, dans le Palatinat, « en sorte que chacun eût raisonnablement son compte ». (4) C'est ainsi qu'en mars 1625 déjà, soit deux mois avant la première audience accordée au Légat, Bérulle avait pu, sans être désavoué, confier au nonce que le roi et ses ministres souhaitaient de s'accommoder avec la cour de Madrid. (5) Peu après, en août, Béthune, ambassadeur à Rome, n'hésitait pas à reconnaître que la paix, si désirable à tous égards, dépendait plus que jamais d'une entente directe entre les deux couronnes, puisque aussi bien il n'avait pas été possible au Louvre d'obtenir du Saint-Père la restitution de la vallée de l'Adda aux Grisons, même avec des tempéraments pour la religion. (6) Telle était, en somme, l'opinion qui prévalait dans l'entourage immédiat de Louis XIII, à la veille de l'insurrection du Languedoc. (7)

---

(1) *El marqués de Mirabel al rey.* Fontainebleau, 25 setiembre 1625. Arch. Nat. *K 1439* n° 125. *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 21 marzo 1626. Frari. Spagna. LXI. 176.

(2) *Résumé du mémoire du garde des sceaux Marillac, relatif à la paix de la Valteline.* 1626. Arch. Nat. M 232.

(3) *Mémoire* (de Richelieu) *pour le roy.* mai 1625 (impr. Avenel. op. cit. II. 77).

(4) *Richelieu au Sr Ezechiéli* (Le Père Joseph). Seconde quinzaine de mai 1625. ap. Avenel. II. 85 — Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 431. 461 sqq.

(5) Vittorio Siri. Memorie recondite. V. 792.

(6) *Béthune à Herbaut.* Rome, 21 août 1625. Bibl. Nat. f. fr. 3677.

(7) V. Siri. op. cit. VI. 55 sqq.

Il eût été surprenant, on en conviendra sans peine, qu'elle se fût modifiée au lendemain de cet événement et que le cardinal ne continuât pas à favoriser, le cas échéant, la seule solution qui, à son sens, fût de nature à « faire changer de langage aux huguenots ».(1)

L'impression de lassitude que l'on éprouvait, à Paris, à voir l'état de guerre persister dans la Haute-Italie, sans avantage appréciable pour aucun des belligérants, était partagée à Madrid. Au fond, le roi Catholique avait tout à gagner à la cessation des hostilités sur les rives du Pô, comme sur celles de l'Adda. L'irréparable épuisement des finances espagnoles; le bruit de négociations engagées par les chefs huguenots avec la cour de France (2) et, par conséquent, la menace soit d'une entente entre cette dernière et les Anglais, dont la flotte venait de tenter de brûler Cadix, (3) soit de l'adhésion, plus ou moins déclarée, de Louis XIII à la ligue de La Haye; la nécessité d'assurer l'entretien simultané de puissantes armées en Allemagne et en Flandre, ainsi que la défense des Indes occidentales; la situation périlleuse de Feria en Lombardie, où le mécontentement populaire grondait contre la domination castillane; (4) la difficulté de maintenir ouverts les défilés du Gothard et de faire descendre de nouveaux auxiliaires allemands vers Milan, en prévision d'une invasion du duché par les forces combinées de France, de Venise et de Savoie, (5) tout concourait à inciter l'Escurial à mettre une prompte fin aux différends piémontais-gênois et rhéto-valtelin.

Il convient de rendre à Olivarès cette justice que, durant son long ministère, cet homme d'Etat sut toujours régler sa conduite politique sur les vicissitudes de la fortune de son maître. Si les négociations poursuivies à Fontainebleau par le légat avaient avorté, la responsabilité de cet échec incombait, pour une bonne part, à l'Escurial, où l'on n'hésitait pas à déclarer que tout espoir de paix devait être abandonné, aussi longtemps que les forts de la Valteline n'auraient pas été restitués au Saint-Siège. (6) Mais, dès lors, la situation s'était modifiée. Créqui avait rendu Verrua presque inexpugnable, et le marquis de Cœuvres venait de refouler vers Riva les Allemands de Pappenheim. Ce fut assez pour engager le Comte-Duc à se relâcher de quelques-unes de ses prétentions. (7) Feria reçut, en conséquence, l'ordre de

(1) *Richelieu à Cœuvres.* Fontainebleau, 21 août 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 131.

(2) *Herbaut à Miron.* Paris, 1er décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 447. — Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). IV. 1.

(3) *Herbaut à Miron.* Paris, 1er décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 447. — *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 6 novembre 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV.

(4) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 17 gennaio 1626. Frari. Spagna. LX. n° 162.

(5) *Marini à Herbaut.* Turin, 2 janvier 1626. Aff. Etr. Turin. VII. — *Luca Giustiniano al Governo di Genova.* Milano, 17 marzo 1626. Arch. di Genova. (Milano, mazzo IIIA.)

(6) Linage de Vauciennes. Mémoire sur l'origine des guerres qui travaillent l'Europe depuis cinquante ans. (Cologne, 1628.) — *cf.* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — *Béthune à Herbaut.* Rome. 5 novembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677.*

(7) *Béthune à Herbaut.* Rome, 5 décembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677.*

retirer ses troupes en Lombardie. (1) En outre, l'idée d'un accommodement direct entre les deux couronnes, sans la participation, ou même à l'insu du Souverain Pontife, gagnait, chaque jour, du terrain à Madrid.

Toutefois, du moment que le Louvre et l'Escurial inclinaient à ne pas admettre le Vatican en tiers dans leurs négociations, il était à prévoir que le choix du lieu de ces dernières, ainsi que la question de savoir qui, du roi Catholique ou du roi Très-Chrétien, ferait les premières ouvertures officielles, soulèveraient quelques difficultés. La diplomatie espagnole comptait bien l'emporter dans cette joute préliminaire. Elle y réussit au delà de ses espérances.

Dès février 1625, Olivarès était renseigné quant aux désirs secrets du gouvernement français. A l'heure, en effet, où Bernardino Nari échouait dans la mission qu'Urbain VIII lui avait confiée auprès du Louvre, l'ambassadeur de Louis XIII à Madrid, ce « fol de Du Fargis », ainsi que le qualifiaient à la fois le roi et Richelieu, (2) avait commis l'imprudence de dévoiler au ministre de Philippe IV les intentions pacifiques de la cour de Paris et de s'offrir à négocier un arrangement qui mît fin aux hostilités dans la Haute-Italie. Mais le Comte-Duc, s'étant aperçu à temps que le diplomate français n'était muni d'aucun pouvoir pour traiter, avait cru devoir l'éconduire. (3)

Dans ces entrefaites, on se convainquit, à l'Escurial, que le cardinal avait dû donner aux alliés italiens de son maître l'assurance que la restitution des Grisons dans leurs droits de souveraineté sur la Rhétie d'Outre-Monts et la renonciation formelle de l'Espagne à la jouissance des passages de celle-ci étaient les deux conditions jugées indispensables par le Louvre pour la conclusion d'une paix honorable dans la Péninsule. (4) Or, cette prétention n'avait aucune chance de trouver grâce ni auprès du roi Catholique, ni auprès de l'archiduc Léopold, intéressés, l'un et l'autre, à la reconnaissance de l'indépendance des Valtelins, nécessaire, selon eux, au rétablissement des communications entre le Tyrol et la Lombardie par la vallée de l'Adda.

Mais Olivarès était homme de ressources. Il s'avisa d'un expédient, dont le machiavélisme égalait, au moins, l'apparente sincérité. Le 27 septembre, « fête de la nativité » de Louis XIII, le marquis de Mirabel, d'ordre du Comte-Duc, s'ouvrit à Bassompierre, puis à Schomberg d'un projet d'accord relatif aux affaires de Gênes et de la Valteline. (5) Ainsi qu'il était à prévoir, cette

(1) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 17 gennaio 1626. loc. cit.

(2) Hanotaux. Maximes d'Etat et fragments politiques du Cardinal de Richelieu. (Paris, 1880.) CLIV. — Mémoires de Richelieu. IV. 281.

(3) *Olivarès a Andrés de Prada,* sobre una conferencia con el Embajador de Francia, con motivo de los asuntos de la Valtelina. Madrid, 22 febrero 1625. Arch. Nat. *K 1439* nº 104. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 23 febrero 1625. Ibid. nº 105.

(4) *Le roi à Du Fargis.* 25 octobre 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV. 273. — *cf.* Levassor. Histoire de Louis XIII (Amsterdam, 1757.) III. 3. — Le Père Griffet. Histoire de Louis XIII (Paris. 1758.) I. 481.

(5) *Propos tenus entre Monsr le Mareschal de Schomberg et le marquis de Mirabel.* septembre 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV. 285. — *Le roi à Du Fargis.* Paris, 29 octobre 1625. Aff. Etr. Espagne XIV 277. — *cf.* Levassor. Histoire de Louis XIII (1757.) II. 741. — Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 488. — V. Siri. op. cit. VI. 92. — Houssaye. Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu (Paris, 1875). p. 86. — Mémoires de Bassompierre. t. III. 210 sqq.

démarche inattendue du diplomate espagnol eut pour effet de provoquer la nomination de deux commissaires chargés d'examiner ses propositions et de les soumettre, le cas échéant, à l'approbation du Conseil royal. (1) Si l'on s'en fût tenu là, tout eût été pour le mieux. Par malheur, Richelieu ne sut pas éviter le piège que lui tendait son rival. De fait, à l'instant même où l'ambassadeur de Philippe IV en France communiquait à Schomberg ses nouvelles instructions, Olivarès s'offrait à conclure la paix, « en un quart d'heure », avec Du Fargis et pressait celui-ci de demander, sans retard, des pleins-pouvoirs à son gouvernement. (2)

A la vérité, la situation devenait singulièrement délicate pour le Louvre. Allait-il faire le jeu de l'Escurial, en autorisant l'ouverture de négociations à trois cents lieues de Paris, alors qu'il lui était loisible de les poursuivre dans cette ville, avec des chances de succès et des garanties de sécurité beaucoup plus considérables? (3) En d'autres termes, s'apercevrait-il à temps de l'embûche que lui dressait le Comte-Duc, dont l'intérêt avéré était de traiter non point à Rome, ni en Valteline, ni en Rhétie, ni surtout en France, mais bien à Madrid, où, grâce à l'incapacité notoire du représentant de la partie adverse, le roi Catholique pouvait espérer s'avantager aux dépens de celle-ci? (4)

Ce n'est point le lieu d'apprécier, d'une manière générale, la politique extérieure du ministère de Richelieu. A mainte reprise, au cours de cet exposé de l'activité de la diplomatie française, tant en Suisse qu'aux Ligues Grises et dans la Haute-Italie, nous avons eu et nous aurons encore l'occasion d'en signaler les manifestations louables, comme aussi d'en constater les défaillances et les contradictions. Qu'il nous soit permis, toutefois, d'insister, dès à présent, sur ce fait que si, au sentiment du cardinal, tel, du moins, que l'ont recueilli et nous l'ont transmis ses collaborateurs, la Valteline était « importantissime aux Espagnols », (5) il ne semble pas que le Louvre, joué de 1626 à 1639 par l'Escurial, comme il l'avait été, de 1620 à 1624, durant le régime des Brulart, ait su prendre, sous le successeur de ceux-ci, aucune des dispositions indispensables au maintien ou au rétablissement de son influence dans la région des Alpes. Du Fargis sollicitait l'autorisation d'entamer des négociations en Espagne. Richelieu eut la faiblesse d'y consentir, en ce sens qu'il lui transmit, le 25 octobre, l'ordre de tirer parti de toutes les ouvertures pacifiques que pourrait lui faire Olivarès. (6) Que le cardinal ait été, ainsi qu'il l'affirme, surpris par les événements qui suivirent, la chose est plus que contestable. (7)

(1) *Bassompierre à Schomberg.* Soleure, 6 février 1626. Bibl. nat. f. fr. *3690* f° 135.

(2) *Du Fargis. à Herbaut.* Madrid, 16 et 26 septembre et 6 novembre 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV. 256, 260, 288. — *Instruction ou information des affaires presentes de la Valteline pour M' le marquis de Rambouillet.* Paris, 31 décembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 452.

(3) Mémoires de Richelieu. IV. 5.

(4) *Herbaut à Cœuvres.* Paris. 9 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 209.

(5) Maximes d'Etat et fragments politiques de Richelieu. (p. p. Hanotaux). n° XXX. p. 21.

(6) *cf.* Linage de Vauciennes. op. cit. — Bibl. Nat. f. fr. *17984*.

(7) Mémoires de Richelieu. t. IV. 5.

Mais, ne le fût-elle pas, que l'on s'avancerait beaucoup en essayant de prétendre qu'il demeura étranger à leur préparation.

Par le fait, les conséquences de cette défaillance devaient être incalculables. Elles furent, pour une part, du moins, immédiates. Une première conférence avait eu lieu entre les commissaires royaux et Mirabel. Sous un prétexte futile, et sans que rien pût laisser prévoir ce changement d'attitude, le diplomate espagnol s'abstint de paraître à la seconde. Aussi bien, pressé par Bassompierre de s'expliquer, avoua-t-il sans détours qu'un courrier venu de Madrid lui avait fermé la bouche. Il fit plus et ajouta, avec quelque dépit, d'ailleurs, que la cour de France, aux vœux de laquelle il s'apprêtait à satisfaire, n'obtiendrait assurément pas les mêmes avantages en traitant avec Olivarès par l'entremise de Du Fargis. (1)

Mirabel voyait juste. L'ambassadeur du roi Très-Chrétien en Espagne n'était pas de taille à lutter de finesse avec le Comte-Duc. Encore que ses dernières instructions lui prescrivissent de ne s'avancer que « la sonde à la main », (2) d'user d'une extrême circonspection et de « n'entendre qu'à condi- « tions honorables et seures, en sorte que la chrestienté n'y trouv[ast] rien à « redire et que ce qui seroit arresté fust reellement executé », (3) il se défendait si mal des indiscrets, que la substance des dépêches les plus confidentielles qui lui étaient adressées de Paris ne tardait pas à être connue soit des membres du Conseil d'Etat du roi Catholique, soit du représentant de celui-ci à la cour de France. (4) Toujours est-il que l'on n'ignorait pas, au Louvre, les sollicitations pressantes auxquelles Du Fargis se trouvait en butte de la part d'Olivarès. (5) Convient-il, dès lors, d'admettre la sincérité de la surprise mêlée d'indignation que le cardinal prétendit ressentir, lorsque, le 16 janvier 1626, lui parvint la nouvelle que, le 1er de l'an, son incorrigible subordonné avait signé avec le Comte-Duc un traité qui sacrifiait, à la fois, les intérêts des Ligues Grises et ceux des alliés italiens de la couronne Très-Chrétienne? (6)

Le 6 décembre, à la vérité, en accusant à l'ambassadeur en Espagne la réception de sa dépêche du 18 du mois précédent, Richelieu lui avait recommandé de ne rien précipiter et, surtout, de s'abstenir d'apposer sa signature sur aucun document, sans l'assentiment préalable du roi. (7) Mais aussi bien Du Fargis ne laissait pas de faire valoir les arguments propres à justifier la

(1) *Bassompierre à Schomberg* Soleure, 6 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. 3690 f° 135.

(2) *Le roi à Du Fargis*. Saint-Germain-en-Laye, 27 octobre 1625. Aff Etr. Espagne. XIV.

(3) *Le roi à Du Fargis*. 25 octobre 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV. 273. — Mémoires de Richelieu. III. 491 sqq.

(4) *Le roi à Du Fargis*. 25 octobre 1625. loc. cit.

(5) *Le roi à Du Fargis*. 27 décembre 1625. Bibl. Arsenal. mss. 4530 f° 149.

(6) *Projet de traité relatif à la Valteline*. Madrid, 1er janvier 1626. Bibl. Nat. Coll Du Puy. CCCCI 88; Coll. Brienne. CXVII. 416, etc. — *Simon Contarini al Senato*. Parigi, 5 aprile 1626. Frari. Francia LXV

(7) *Le roi à Du Fargis*. Paris, 6 décembre 1625. Aff. Etr. Espagne XIV. 287. — *Instruction ou information des affaires presentes de la Valteline pour Mr le marquis de Rambouillet*. Paris, 31 décembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 452. — V. Siri. op. cit. VI. 95.

hardiesse de son procédé. A l'entendre, le courrier qui lui apportait les dernières instructions de la cour n'était arrivé à Madrid que le surlendemain de Noël, trop tard pour qu'il lui fût permis de dégager sa parole envers Olivarès. (1) Au surplus, était-il certain que les ordres à lui envoyés, le 6 décembre, annulassent ceux du 25 octobre? L'ambassadeur ne le pensait pas. Il estimait, au contraire, avoir agi avec sagesse, en hâtant la conclusion du traité. (2) Traîner les choses en longueur eût, selon lui, exposé le Louvre à un double danger. D'un côté, il était à craindre que les Espagnols, découragés par la retraite de Feria de devant Verrua, ne se décidassent à faire appel à la médiation pontificale, auquel cas le roi Très-Chrétien se fût opposé, avec raison, à ce que les négociations se poursuivissent à Madrid en la présence du légat, du moment que le marquis de Mirabel s'était abstenu d'appuyer les démarches de ce même cardinal Barberini auprès de la cour de France. (3) D'un autre côté, on pouvait redouter que les forces du Saint-Siège, acheminées vers Sondrio, sous le commandement de Torquato Conti, duc de Guadagnola, n'assaillissent à l'improviste le marquis de Cœuvres. (4) Enfin, Du Fargis avait d'autant moins hésité à signer un traité, qui, à son sens, faisait rentrer les Grisons dans la possession de la Valteline et enlevait aux maîtres de Milan l'usage de la route militaire Colico-Bormio, que sa femme lui avait écrit, au nom du Père de Bérulle, de conclure la paix coûte que coûte. (5)

L'historien faillirait à sa tâche, s'il se dérobait à la controverse et ne s'attachait à rétablir, dans la mesure des moyens dont il dispose, la vérité altérée soit par des jugements de parti-pris, soit par des traditions sans consistance. Aussi convient-il d'insister sur le dernier argument invoqué par Du Fargis à l'appui de son audacieuse initiative et de rechercher quelles furent les influences assez puissantes pour l'entraîner à méconnaître, de propos délibéré, la lettre, sinon l'esprit de ses instructions.

Lorsqu'elle fut rendue publique, ce qui n'était point encore le cas en janvier 1626, la nouvelle des négociations poursuivies à Madrid par l'ambassadeur français eut ce premier résultat que des divergences d'appréciation se firent jour aussitôt dans l'entourage du roi Très-Chrétien. La reine-mère, Bérulle, les ducs de Nevers et de Guise, Montmorency, et la plupart des grands seigneurs, pensionnaires secrets, comme eux, de la couronne Catholique

(1) *Du Fargis au roi.* Madrid, 7 janvier 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. 320.

(2) *Du Fargis au roi.* Madrid, 7 janvier 1626. loc. cit. — *Du Fargis à Herbaut.* Monçon, 5 mars 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. 372.

(3) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 22 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 19. — *Miron à Zurich.* Soleure, 20 avril 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Le roi à Du Fargis.* Paris, 29 octobre 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV. 277.

(4) *Brasset à Béthune.* Bruxelles, 14 mars 1626. Bibl. Nat. f. fr. *17 942* f° 8ᵛᵒ. — *Le duc de Savoie au Prince-Cardinal, son fils, à Rome.* Torino, 18 marzo 1626. Aff. Etr. Piémont. III supp^t. f° 124ᵛᵒ. — *Nicolò Sacchetti al Senato.* Milano, 18 marzo 1626. Frari. Milano. LXVII. n° 7. — Mémoires de Richelieu. IV. 4.

(5) *cf.* Fagniez. op. cit. II. 229.

et, dès lors, « plus espagnols que ne l'était le gouverneur de Milan », ne dissimulèrent pas leur satisfaction [1]. Il y avait assez longtemps qu'ils travaillaient, les uns et les autres, au renversement des alliances de la France, pour que la perspective d'une entente durable entre le Louvre et l'Escurial n'eût pas toutes leurs sympathies. [2]

Le roi, en revanche, donna libre cours à son indignation. Et cette indignation était sincère. Si Louis XIII, en effet, persistait à incliner à la paix, c'était à la condition qu'elle se traitât « avec authorité avec les rebelles et, « à l'égard des étrangers, avec honneur et réputation, et seureté pour ses amis « et alliés ». [3] Il entendait donc ne céder ni sur la question de la souveraineté effective des Grisons en Valteline, ni sur celle de la fermeture des routes militaires de cette province aux forces de la maison d'Autriche. [4] Or, il fallait être Du Fargis pour soutenir, contre toute évidence, que les « articles » du 1er janvier accordaient à la France pleine et entière satisfaction quant à ces deux points.

A ne considérer que les apparences, Richelieu partageait le ressentiment de son maître à l'endroit du diplomate dont la coupable légèreté compromettait, pour la seconde fois en moins de quatre ans, le bon renom que la couronne Très-Chrétienne s'était acquis auprès de ses alliés, sous le règne précédent. [5] Ainsi qu'il le déclarait plus tard à l'un des ambassadeurs de Venise, le cardinal eût désiré que Du Fargis payât de sa tête son « acte inqualifiable ». [6] Mais, au fond, la colère du ministre français était plus simulée que réelle. [7] Elle résultait surtout du dépit qu'il éprouvait d'avoir eu la main forcée par les ultra-catholiques, lesquels, dans leur hâte de voir la paix conclue avec les Espagnols, ne l'avaient laissé juge ni du choix de l'heure, ni de celui des conditions du traité. [8]

Contrairement aux espérances que son premier passage aux affaires, en 1616 et 1617, avait fait concevoir à l'étranger, Richelieu, durant les vingt mois qui venaient de s'écouler depuis la chute des Brulart, s'était préoccupé bien davantage d'affermir le pouvoir royal à l'intérieur que de nourrir, à l'extérieur, des desseins dont l'exécution eût été retardée par l'insuffisance

(1) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid. 21 marzo 1626. Frari. Spagna. LXI 176. — « Una gran parte dei grandi del regno è più spagnuolo che Don Gonzales (di Cordova). » *Zorzi Zorzi al Senato.* Aytré, 18 settembre 1628. Frari. Francia. LXX. 48. — *cf.* Houssaye. op. cit 88.

(2) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid. 21 marzo 1626. loc. cit.

(3) *Herbaut à Miron.* Paris. 25 décembre 1625. Arch Nat. *KK 1362* f° 457

(4) Fancan. *Réponse à l'Admonitio ad regem Christianissimum.* octobre 1625. *Le roi à Du Fargis.* Paris, 31 janvier 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. — V. Siri. Memorie recondite. VI. 96.

(5) *Richelieu à Du Fargis.* Paris. 4 février 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. 327 — *Simon Contarini al Senato.* Parigi, 5 aprile 1626. Frari. Francia. LXV.

(6) « Sa Dio il disgusto che ho (Richelieu) havuto di quel trattato, et chi lo fece meritava che le fosse gettata la testa ove ha i piedi. » *G. Soranzo al Senato.* Embrun, 19 febbraio 1630. Frari. Francia. LXXIII.

(7) Mémoires de Bassompierre. (éd.: Chantérac.) III. 241.

(8) Mémoires de Richelieu. IV. 3.

même des moyens d'action mis à sa disposition en ce moment-là. (1) Ce n'était déjà plus la politique au jour le jour du vieux chancelier Sillery; mais ce n'était pas encore l'attitude énergique et pleine de promesses qu'attendaient du gouvernement français les adversaires de la maison d'Autriche.

On a dit ailleurs que l'abstention de la France avait fait échouer les entreprises de Mansfeld; que l'Electeur-Palatin n'avait pas été secouru; que l'Union protestante allemande, privée de l'appui du roi Très-Chrétien, s'était désagrégée; que le marquis de Cœuvres et Lesdiguières avaient été abandonnés à leurs seules ressources, le premier en Valteline, le second en Piémont. (2) L'espoir subsistait, cependant, parmi les *Stati liberi* que, la ligue d'Avignon n'étant point dissoute, les armes de celle-ci parviendraient à triompher des forces hispano-autrichiennes dans la Haute-Italie et que le ministre français, ainsi qu'il en avait pris l'engagement devant les notables assemblés à Fontainebleau, saurait détourner le péril espagnol, malgré l'inopportunité manifeste du soulèvement huguenot.

A quelque point de vue qu'on l'envisage, la situation faite à Richelieu était fort délicate. Soit qu'il se rangeât à l'avis de la reine-mère et qu'il conclût la paix avec l'Escurial, pour écraser plus sûrement les rebelles du Languedoc, soit qu'il s'accommodât avec ceux-ci, dans l'intention de prêter aux alliés italiens de son maître une puissante et décisive assistance, de graves difficultés se dressaient devant lui. Dans le premier cas, il mécontentait l'Angleterre et les Provinces-Unies, perdait tout crédit, tant auprès des Ligues Suisses et Grises que des Etats indépendants de la Péninsule, et devait renoncer, pour longtemps, à grouper contre la maison de Habsbourg les princes protestants d'Allemagne et leurs protecteurs de Copenhague et Stockholm. (3) Dans le second cas, il s'exposait à rompre avec le pape, à indisposer la Ligue catholique, dont les chefs le soupçonnaient de soutenir en secret le parti contraire, en un mot à mériter le titre de « cardinal de l'enfer » que lui décernait déjà le nonce pontifical. (4)

Et cependant le dilemme dans lequel se trouvait enfermé Richelieu n'était pas insoluble. Aussi bien celui-ci conservait-il l'espoir d'en sortir à son avantage, et cela en signant la paix à la fois avec les Espagnols et les huguenots, avec ces derniers, tout d'abord, s'il était possible, de manière à se sentir plus fort, le jour de l'ouverture des négociations avec l'Escurial. Mais ce double dessein n'était réalisable qu'à la condition de gagner du temps et de paraître prêt à continuer les hostilités. Sa harangue devant l'assemblée des notables, à Fontainebleau, avait été belliqueuse. Il ne s'en tint pas là.

---

(1) *Mémoire (de Richelieu) pour le roy.* Mai 1625. (ap. Avenel. op. cit. II. 77.)

(2) *cf.* Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. II. 256—257.

(3) *Discours sur les affaires presentes, en juillet 1625* (par Fancan). — *Discours sur le subjet de la paix avec ceulx de la religion, en décembre 1625* (Fancan). — *Discours sur la nécessité de la paix au dedans du royaume,* etc., 1626 (Fancan). Bibl. Nat. f. fr. *6651* nos 352, 372, 422.

(4) *Advis sur les affaires presentes qu'a le roi, en février 1626.* ap. Avenel. op. cit. II. 193.

A sa suggestion, Scaglia, ambassadeur de Charles-Emmanuel à Paris, se rendit à Londres, et bientôt il ne fut bruit que d'un projet d'alliance offensive contre l'Empire et l'Espagne, alliance à laquelle eussent adhéré, outre la France, l'Angleterre, les Provinces-Unies, la Suède et le Danemark. (1)

Le jeu que jouait le cardinal était habile, certes, mais pouvait devenir dangereux, pour peu que ses adversaires fussent sur leurs gardes. Or, ce fut le cas, pour l'un d'eux, au moins. A la vérité, Buckingham se laissa tromper et tomba dans le piège qui lui était tendu. Séduit par la perspective d'amener le roi Très-Chrétien à coopérer à la formation d'une grande ligue anti-autrichienne, il n'hésita pas à user de son ascendant sur les huguenots pour leur conseiller de s'accommoder avec la cour, de peur que celle-ci ne traitât avec l'Escurial. Il fit plus et consentit à dépêcher à Paris une ambassade extraordinaire, dont la présence devait servir les secrets desseins de Richelieu et exercer une influence salutaire sur les résolutions d'Olivarès. [2] Mais celui-ci veillait. Tirant parti, avec beaucoup d'à-propos, de ce que le ministre français traînait en longueur ses négociations avec les rebelles, dans l'attente des premiers résultats de celles engagées en Espagne, il manœuvra avec assez d'adresse pour que la faction hispanophile de l'entourage de Louis XIII s'employât victorieusement à procurer entre les deux couronnes un rapprochement considéré par elle comme la rançon nécessaire de la paix huguenote en préparation.

Ainsi qu'on l'a dit ailleurs, la question des fins poursuivies par le Louvre, à la veille de l'accord conclu à Madrid entre Du Fargis et Olivarès, est une des plus controversées qui soit. Les appréciations à ce sujet ont été si extrêmes, si contradictoires jusqu'à cette heure, qu'il convient, pensons-nous, de les départager équitablement. Un historien du XVIIIe siècle, dont l'impartialité peut être à bon droit suspectée, Michel Levassor, n'hésite pas à avancer que Richelieu, en cette circonstance, eut recours à un expédient de la plus « grande fourberie » et qu'il « fit dire sous main à Du Fargis de négocier et de conclure, même sans pouvoirs », ce qui devait permettre au gouvernement français d'arguer de sa bonne foi auprès de ses alliés. (3) De nos jours, un admirateur passionné de la politique du premier ministre a opposé un démenti à cette affirmation. Au sentiment de Mr Henri Martin, personne ne se fût tiré avec une aussi « merveilleuse habileté » que le cardinal d'une position à la fois « complexe et difficile ». (4) Plus récemment encore, Mr Fagniez, dans sa remarquable *Histoire du Père Joseph*, s'est attaché à démontrer, après Ranke, (5) que la reine-mère et Bérulle furent les véritables instigateurs du traité de

(1) *Advis sur les affaires presentes qu'a le roi, en fevrier 1626*, impr. ap. Avenel op. cit. II. 193 Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. II. 259 sqq.

(2) Mémoires de Richelieu. IV. 1 sqq. — Ranke. Französische Geschichte. II. 301

(3) Levassor. Histoire de Louis XIII. 1757.) III. 4.

(4) Henri Martin. Histoire de France XI. 225.

(5) Ranke. Französische Geschichte. II 306.

Monçon. [1] Tel est aussi notre avis. Au total, si Richelieu ne fut pas ***surpris***, du moins fut-il ***débordé*** par les intrigues de ceux qui, dans l'entourage du roi, subordonnaient l'observation des maximes d'Etat les plus essentielles à des considérations d'ordre purement confessionnel. Et ce qui le prouve surabondamment, c'est que Du Fargis réussit à esquiver le châtiment qui le menaçait et, couvert par ses protecteurs à la cour, se refusa, sous un prétexte futile, à affronter la présence de son maître, qui le rappelait à Paris. [2]

Toujours est-il que l'heure était venue de sortir des indécisions. La seule résolution vraiment opportune et virile eût consisté à précipiter la conclusion de la paix avec les huguenots, puis à rejeter le traité espagnol. [3] Richelieu n'hésita pas à se rallier à la première de ces mesures. Mais, circonvenu par les instances des ultra-catholiques et par celles de la reine-mère, soucieuse de ramener la concorde entre son fils et son gendre, [4] il consentit à discuter la valeur des arguments produits, en faveur d'une entente avec l'Escurial, par les ducs de Nevers et de Guise et leurs adhérents. Dès lors, ceux-ci avaient partie gagnée. Non pas, cependant, que les raisons fournies à l'appui de leur requête fussent très convaincantes. Il était bien évident, en effet, que, contrairement à leur avis, [5] la rupture des négociations engagées par Du Fargis n'eût pas plus déchaîné la guerre entre les deux couronnes que ne l'avait fait le rejet par le Louvre des conventions arrêtées à Aranjuez en 1622. Mais le cardinal n'était déjà que trop enclin à accueillir toutes les excuses capables d'atténuer, à ses propres yeux, la portée et les conséquences du regrettable changement d'orientation politique auquel il se préparait à donner les mains.

Parmi ces excuses, les unes étaient, à la rigueur, plausibles. Les autres, en revanche, paraissaient discutables. Assurément l'invasion du Milanais par les forces de la Ligue, fixée au 8 février 1626, ensuite d'un accord intervenu à Santhia, le 27 décembre 1625, [6] entre le duc de Savoie et les représentants du roi Très-Chrétien et de la république de Venise, eût été plus préjudiciable au maintien de la paix que le rejet pur et simple des articles de Du Fargis. [7] Mais aussi bien il dépendait de la volonté de Louis XIII d'en ajourner l'exécution. Grâce, en effet, aux divisions intestines des alliés, dont chacun poursuivait

(1) Fagniez, Histoire du Père Joseph. II. 230. — *cf.* Mém. de Richelieu. (éd. Petitot.) VI. 63.

(2) *Du Fargis au roi.* 31 mars 1626. Arch. Nat. M. 232.

(3) *cf.* Mémoires de Richelieu. III. 431.

(4) *cf.* Discours d'Estat à Monsr d'Haligre, garde des sceaux de France. Paris 1624. in 8°

(5) V. Siri. op. cit. VI. 97.

(6) *Acte de Monsieur le duc de Savoie, de Monsieur le connestable et du résident de Venise, pour mettre leurs armées en campagne.* Santhia. 27 décembre 1625 (impr. ap. Douglas et Roman. Correspondance de Lesdiguières. II. 432).

(7) *Dernier memoire que Monsieur le Connestable donne presentement au Sr de Saint-Sauveur, pour estre representé au roy et à MM^{rs} de son Conseil,* octobre 1625 (ap. Douglas et Roman. Correspondance de Lesdiguières. II. 418). — *Acte de Monsieur le duc de Savoye, de Monsieur le connestable et du résident de Venise pour mettre leurs armées en campagne.* Santhia, 27 décembre 1625. *Ibid* II. 432. — V. Siri. op. cit. VI. 12.

des fins particulières, (1) on admettait assez généralement que la France n'était plus en situation de rien tenter de considérable dans la Haute-Italie, (2) ni même en Allemagne, où le cardinal, guidé par le désir de ménager la Ligue catholique, se désintéressait des efforts faits par la cour de Saint-James et les Provinces-Unies en vue de réintégrer l'Electeur-Palatin dans Heidelberg et désapprouvait formellement le traité anglo-hollandais du 9 décembre 1625. D'autre part, le succès de la mission de Bassompierre en Helvétie paraissait moins aléatoire qu'on n'affectait de le supposer à Paris. Enfin, l'argument tiré des intrigues continuelles des « grands » à l'intérieur et de l'attitude agressive du Souverain Pontife, dont les forces se rapprochaient de la Valteline, méritait bien quelque attention. (3) Mais si, d'un côté, la perspective de la cessation de la guerre civile autorisait toutes les espérances en un prochain affermissement du pouvoir royal, de l'autre, il n'était pas interdit de penser que l'activité fiévreuse apportée par le marquis de Cœuvres à mettre en état de défense les ouvrages assurant la protection de la Rhétie de delà les monts finirait par en imposer aux milices peu aguerries du Saint-Siège.

Au total, la plupart de ces raisons étaient de simples défaites et ne valaient pas qu'on y eût égard. (4) Mais le vrai, voire l'unique motif de la capitulation à laquelle il s'apprêtait à consentir, Richelieu se gardait de l'ébruiter. Aussi bien c'était la crainte de ne pouvoir résister aux passions déchainées des ultra-catholiques, au cas où il se fût déterminé à accorder, d'une main, aux huguenots ce qu'il refusait, de l'autre, aux Espagnols. (5) Encore qu'il eût pour maxime que « faire mal une paix, c'est préparer une nouvelle guerre, et « quelquefois pire que celle que l'on veut finir », (6) le cardinal, cédant aux sollicitations de la reine-mère et de l'ambassadeur de Philippe IV, résolut de s'arrêter « moins à la forme de l'acte » de Du Fargis, qu'à « sa substance ». (7) Dès lors, il allait s'attacher à « rhabiller » le traité du 1er janvier, et veiller à ce que l'on y insérât les deux clauses qui lui tenaient le plus à cœur, soit le maintien de la souveraineté des Trois Ligues sur la Valteline et l'interdiction aux forces austro-espagnoles de se servir des passages de cette vallée. (8)

(1) V. Siri. op. cit. VI. 83. 97.

(2) *Luca Giustiniano al Governo di Genova.* Milano. 17 marzo e 2 aprile 1626. Arch. di Genova. (Milano, mazzo III^A.)

(3) *Bassompierre à Lesdiguières.* Soleure. janvier 1626. Bibl. Nat f. fr. *3690* f° 46. — Mémoires de Richelieu. IV. 4. — V. Siri. op. cit. VI. 98.

(4) *cf.* Silhon. Apologie du traité de Monçon (Paris. 1669).

(5) *Advis sur les affaires presentes qu'a le roi, en février 1626* (impr. ap. Avenel. op. cit. II. 193). — *Résumé du mémoire du garde des sceaux Marillac, au sujet de la paix de la Valteline.* 1626. Arch. Nat. M. 252.

(6) *Richelieu au roi.* Limours, 3 septembre 1625 (ap. Avenel. Lettres de Richelieu. II. 120)

(7) *Herbaut à Cœuvres.* Paris. 24 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 220. — Le Père Griffet. Histoire de Louis XIII. t. I, 482. — M. Levassor. Histoire de Louis XIII. (1757.) III. 6. — Mémoires de Richelieu. III. 490; IV. 6. — Fagniez. op. cit. II. 230.

(8) *cf.* Linage de Vauciennes op. cit.

Instructions complémentaires adressées à Du Fargis. — Celui-ci n'en tient aucun compte. — Il signe un nouveau traité avec le premier ministre espagnol. — Emoi au Louvre. — Inutile intervention de Marie de Médicis auprès du roi Catholique. — Valeur du traité. — La plupart des avantages reconnus ou concédés aux Grisons, en vertu de l'article Ier, sont annulés de fait, grâce aux réserves et aux restrictions perfides insérées dans les articles suivants. — Aveuglement de Richelieu. — Contre toute espérance, le cardinal se promet de faire interpréter, après coup, au profit des Trois Ligues, certaines stipulations dont l'ambiguïté lui avait dès l'abord échappé. — Il estime que la Ligue d'Avignon a atteint son but. — Importance de la victoire diplomatique remportée par Olivarès. — La Valteline, soustraite à la domination grisonne, demeure inféodée, comme elle l'avait été depuis six ans, aux volontés de l'Escurial et de la cour d'Innsbruck. — Diminution du prestige de la France, aussi bien en Suisse et en Rhétie, que dans la Haute-Italie.

II. Mis au point, dès le 31 décembre 1625, et signé le lendemain, le traité de Du Fargis, expédié à Paris, le 5 janvier, y était arrivé le 16 du même mois en deux exemplaires.(1) Tandis que l'un de ceux-ci, confié au marquis de Mirabel, était aussitôt adressé par lui à l'archiduchesse de Flandre, dont la connivence avec Marie de Médicis dans la préparation de la paix ne paraissait pas douteuse,(2) le second servit de thème aux délibérations des ministres français, lesquels, réunis à mainte reprise chez Schomberg, purent en peser à loisir les très minimes avantages et les multiples défauts.(3)

Ce fut dans ces entrefaites qu'aboutirent les négociations engagées depuis plusieurs semaines avec les huguenots. D'autre part, on était avisé, au Louvre, que le prince de Piémont, précédant de quelques heures le maréchal de Créqui, s'acheminait vers la cour, afin d'y défendre les intérêts de sa maison et d'inciter son beau-frère à consentir à l'invasion du Milanais. (4) C'étaient là de nouvelles difficultés en perspective. Richelieu se résolut à les prévenir. Le 6 février, le courrier expédié à Bruxelles par l'ambassadeur d'Espagne, étant de retour à Paris, reprit incontinent la route de Madrid, porteur d'instructions très précises

(1) *Projet de traité fait par Mr Du Fargis à Madrid, le 1er janvier 1626.* Aff. Etr. Espagne. XIV. — Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCI. 88.

(2) *Le duc de Savoie à l'abbé Scaglia, son ambassadeur à Paris.* Turin, 10 mai 1626. Aff. Etr. Piémont. III supplt. p. 24.

(3) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 21 marzo e 4 aprile 1626. Frari. Spagna. LXI. 176. 180. — V. Siri. op. cit. VI. 53 sqq.

(4) *Marini à Herbaut.* Turin. 22 janvier 1626. Aff. Etr. Piémont. VII. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 21 marzo 1626. Frari. Spagna LXI. 176. — *Luca Giustiniano al duca di Genova.* Milano, 2 aprile 1626. Arch. Genova. Milano, mazzo III. — V. Siri. Memorie recondite. VI, 13. 83.

du roi pour son représentant auprès de l'Escurial. [1] Louis XIII prescrivait, en effet, à Du Fargis d'exiger d'Olivarès un remaniement complet des articles du 1er janvier, à défaut de quoi Rohan passerait en Italie, à la tête des troupes dont on retardait, à cette fin, le licenciement. [2] Mais cette menace n'eut aucun succès. Le Comte-Duc se laissa si peu entamer qu'il n'hésita pas à manifester son dépit de la conclusion de la paix huguenote en repoussant d'emblée la plupart des modifications ou atténuations que le cardinal désirait voir apporter au texte du traité non encore ratifié.

En présence d'une obstination aussi caractérisée et des concessions dérisoires proposées par Olivarès, le devoir de l'ambassadeur français semblait tout tracé. Celui-ci avait, aux termes mêmes de ses instructions, à prendre les ordres de son souverain et à suspendre, en les attendant, sa négociation. Entraîné par un coup de folie ou, plus probablement, rassuré par la certitude que ses amis politiques seraient assez puissants pour le mettre à l'abri du châtiment que sa témérité lui faisait encourir, il eut l'audace d'aggraver son cas, en signant, à ses risques et périls, un nouveau traité presque aussi désavantageux à la France et à ses alliés que l'était celui du 1er janvier.

Au demeurant, Du Fargis estimait avoir agi au mieux des intérêts qui lui étaient confiés. Confus de ses fautes passées, il espérait les avoir réparées. Son action, il en convenait, était « hardie », mais non « téméraire ». En somme, il avait négocié « non comme il aurait voulu, mais comme il avait pu, par une intention accompagnée de bon zelle, plus que de bonne fortune». Que si le roi ne partageait pas cette manière de voir, il le suppliait de lui pardonner et d'imputer l'erreur dans laquelle il était tombé « à son incapacité ou à la male sort ». [3]

A cette fois, pourtant, la coupe était pleine. Le courroux du monarque français ne connut plus de bornes. Et ce fut dans une missive fort dure que Louis XIII reprocha à son ambassadeur en Espagne d'avoir derechef transgressé ses ordres, et le rendit responsable des conséquences de sa désobéissance. [4] Or, ces conséquences n'étaient que trop faciles à prévoir. Engagé, comme il l'était, dans la voie des capitulations, le gouvernement de Paris ne discutait déjà plus le principe même du traité, mais limitait son effort à obtenir des conditions meilleures que celles imposées à Du Fargis par Olivarès. A la vérité, grâce aux maladresses successives de celui-là et à l'entêtement

(1) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 21 marzo 1626. loc. cit.

(2) *Mémoire contenant les observations faites sur le traité envoyé par Mr Du Fargis, pour luy servir d'instruction de ce qu'il aura à traiter avec le Comte-Duc.* 6 février 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV — *Réponse que le roy fera au prince de Piémont et à l'ambassadeur de Venise, si Sa Majesté l'a agréable.* Janvier 1626. (ap. Avenel. III. 575.) — *Relation du procédé de Mr Du Fargis sur la conclusion du traité signé avec le comte d'Olivarès.* Aff. Etr. Espagne. XIV. Bibl. Nat. Coll. Du Puy CCCCI 104. — *Raisons du désaveu fait par le roi de France du traité du 1er janvier 1626* Aff. Etr. Espagne. XIV. 350. — Mémoires de Richelieu. IV. 8. — A. Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz (Zurich, 1875). p. 102.

(3) *Du Fargis au roi ; à Herbaut.* Monçon, 5 mars 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. 372. 376 — *A Herbaut.* 18 mars 1626 Arch. Nat M 232 : *au roi.* 31 mars 1626. *Ibid.*

(4) *Le roi à Du Fargis.* 21 mars 1626. Arch. Nat. M 232. — Memoires de Richelieu. IV. 27. 28.

hautain de celui-ci, il paraissait malaisé de trouver un terrain d'entente. Ce fut alors que Mirabel, partisan déterminé de la paix, suggéra à Richelieu l'idée de recourir à l'intervention personnelle de la reine-mère auprès du roi Catholique. Marie de Médicis se prêta d'ailleurs volontiers à la démarche que l'on sollicitait d'elle. (1) Les exigences du Louvre n'étaient pas excessives et portaient moins sur le fond que sur la forme des stipulations soumises à son examen. Au total, il ne s'agissait plus que de dissiper un malentendu et de ménager l'amour-propre respectif des deux monarques. Aussi, dès le 4 avril, un courrier royal reprenait-il la route de Madrid, chargé du traité, remanié pour la seconde fois, ainsi que d'une missive dans laquelle la reine-mère adjurait son gendre de faire preuve, à son tour, d'esprit conciliant en hâtant la conclusion d'un accord qu'appelaient de leurs vœux tous les catholiques de l'Europe. (2)

Bien que le texte de l'instrument diplomatique, fruit des conférences d'Olivarès et de Du Fargis, ne fût pas encore définitivement établi vers la fin de mars, (3) il avait été possible aux rares privilégiés admis à en prendre connaissance chez Schomberg de se former, dès cette époque, une opinion assez nette, croyaient-ils, quant aux modifications qu'il introduisait dans les relations entre Valtelins et Grisons. Mais, étrangers, les uns et les autres, aux choses de Rhétie et ignorant, par suite, ce que les rapports des Trois Ligues avec leurs voisins avaient de délicat et, souvent, de mal défini, ils se préoccupaient beaucoup plus de ne point transiger sur certains avantages de protocole, considérés par eux comme acquis à la couronne Très-Chrétienne, que d'élucider les obscurités de rédaction dont Olivarès avait volontairement parsemé son œuvre et qui, dores et déjà, menaçaient d'en rendre l'interprétation plus laborieuse encore que celle du traité de Madrid.

A ce point de vue, l'article Ier suffisait, à lui seul, à donner la mesure de la légèreté avec laquelle le gouvernement français veillait aux intérêts vitaux de ses alliés et protégés de la haute vallée du Rhin. Il était, en effet, stipulé dans cet article que « les affaires des Grisons, Valteline, comtez de Bormio et Chiavenne » seraient remises « en l'état où elles estoient quand les premiers troubles » éclatèrent parmi eux, et que, de plus, seraient annulés tous les traités conclus, dès 1617 inclusivement, par les Trois Ligues avec « qui que ce puisse estre ». (4) Or, l'unique observation formulée par Richelieu avait

---

(1) *Le roi à Du Fargis.* 21 mars 1626 loc. cit.

(2) *cf.* Houssaye. Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu. p. 96.

(3) Capitoli sopra la pace d'Italia fatta à Monson, a 12 marzo 1626. (In Milano, nella regia ducal corte, per Gio. Battista Malatesta, stampatore Reg. Cam. MDCXXVI, con privilegio.) [7 articles]. Arch. Mediceo. Spagna. nº *4955* (MSS).

(4) *cf.* Du Mont. Corps diplomatique. V² 487. — V. Siri. Memorie recondite. VI. 113 sqq. — Lavizzari. Memorie istoriche della Valtellina. 332 — Eidg. Absch. V.² 2123 sqq. — Rott. Inventaire sommaire. II. 455.

porté sur un mot du préambule,(1) dont il avait exigé et obtenu, d'ailleurs, la suppression, si grande était sa crainte que l'Escurial ne s'en prévalût pour affirmer que les premières ouvertures de paix avaient pris naissance à Paris. (2) Personne, en revanche, dans le sein du Conseil royal, ne s'était avisé de suggérer à Louis XIII que l'occasion était bonne de fixer, une fois pour toutes, la nature et l'étendue des droits de souveraineté des Grisons sur leurs provinces d'outre-monts, (3) ni d'émettre l'opinion qu'il était peut-être imprudent de prétendre abroger le traité de Lindau, sans avoir, au préalable, sollicité l'assentiment formel de l'archiduc d'Innsbruck. (4)

Et cependant les Trois Ligues auraient été mal venues à se plaindre des intentions bienveillantes, encore que précisées d'une manière insuffisante, dont faisaient montre à leur égard les puissances signataires des capitulations de Monçon, si, par une singulière contradiction, les deux couronnes ne s'étaient attachées à annuler, l'un après l'autre, dans les vingt et quelques articles suivants, les avantages que la France, à tout le moins, entendait procurer à ses alliés de Rhétie, aux termes mêmes de l'article Ier.

L'article II, en effet, enlevait aux réformés le libre exercice de leur culte, non seulement dans la vallée de l'Adda et la seigneurie de Bormio, mais aussi dans le comté de Chiavenna, bien que ce dernier n'eût pris aucune part au soulèvement de juillet 1620. (5) Quoique brutale, cette solution avait, à défaut d'autre mérite, celui de la clarté. Il n'en allait pas de même, en revanche, des restrictions d'ordre politique et administratif apportées aux droits souverains des Trois Ligues, restrictions telles, qu'en les interprétant au sens le plus favorable, elles consacraient la reconnaissance de l'indépendance presque absolue des Valtelins. Si incohérentes que fussent les dispositions du traité à cet égard, elles ne laissaient subsister aucun doute quant à la volonté des parties contractantes de soustraire leurs coreligionnaires de la vallée de l'Adda à la domination de fait des protestants de Rhétie. Non contents d'autoriser les anciens sujets de ces derniers à « élire par élection entre eux leurs juges, gouverneurs et autres magistrats, tous catholiques grisons ou valtelins », les deux rois prétendaient contraindre ceux-là à confirmer, dans chaque cas, cette élection, à peine d'être déchus à perpétuité de leur « privilège » (article III). (6) Mais il y avait plus. Les sentences rendues par lesdits juges devaient être sans

(1) *cf. Le Preambule du traité.* Aff. Etr. Espagne. XIV 357. — Mercure françois. t. XII 1er supp'. 1 à 8. — Romegialli. Storia della Valtellina. VI. 242 sqq.

(2) *Résumé des instructions données à Mr Du Fargis par le Père de Bérulle.* Mars 1626. Arch. Nat. M 232. — *Mémoire de ce qui s'est obtenu en la réformation du traité.* 31 mars 1626. Aff. Etr. Espagne XIV. 397. — *Considérations du Père de Bérulle sur le traité fait à Madrid et réformé à Monçon.* 8 avril 1626. Arch. Nat. M 232. — V. Siri. op. cit. VI. 109.

(3) Linage de Vauciennes. op. cit. — Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

(4) *Le roi à Miron.* 15 août 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 156.

(5) *Examen fait par Mr Du Fargis de son traité réformé ou Considérations de M Du Fargis sur son traité.* Aff. Etr. Espagne. XIV. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCI. 96

(6) *Memoire de ce qui s'est obtenu en la réformation du traité.* Aff Etr. Espagne. XIV. 397

appel, et la France, de même que l'Espagne, s'engageait à mettre obstacle à ce que les Grisons en entravassent l'exécution. (articles IV et V.)

A la vérité, Du Fargis avait lutté avec opiniâtreté avant de consentir à d'aussi dures et humiliantes conditions. Olivarès les lui avait, en quelque sorte, imposées, sous le prétexte que le légat se les était vues offrir par les commissaires royaux, au cours de ses négociations à Fontainebleau. (1) Il n'était pas surprenant, dès lors, que, d'entre les nombreux contre-projets suggérés par le Louvre, aucun n'eût trouvé grâce devant le Conseil d'Etat de Sa Majesté Catholique, lequel n'avait consenti qu'avec une extrême répugnance à introduire dans le texte primitif de ces trois articles les très minimes et très superficielles modifications réclamées, en désespoir de cause, par l'ambassadeur du roi Très-Chrétien. (2)

Au demeurant, on se nourrissait d'étranges illusions, à Paris, quant à l'efficacité de certaines réserves et à la valeur de la plupart des engagements contractés par le Comte-Duc. Du Fargis et ses protecteurs à la cour ne considéraient-ils pas comme un succès fort important qu'il eût été stipulé, dans l'article VI, que « nul roi, prince ou potentat » ne pourrait, « sans offenser les deux couronnes », tenter de déroger aux dispositions essentielles du traité; dans l'article VII, que les Grisons seraient tenus de « jurer l'observation perpé-« tuelle et inviolable des présens articles, en la meilleure, plus authentique « et celèbre forme qui soit entr'eux », ce qui excluait l'idée de leur imposer la présence de l'ambassadeur d'Espagne et du nonce à cette cérémonie, et enfin, dans l'article VIII, qu'une amnistie générale procurerait « l'oubli perpétuel de tout ce qui s'est[oit] fait en tous les mouvemens précédents » ? (3)

Sa Majesté Très-Chrétienne espérait-elle, en assurant à ses alliés des Trois Ligues une compensation pécuniaire, étouffer les protestations qu'elle s'attendait à leur voir formuler contre l'œuvre de Du Fargis? Toujours est-il qu'en son article IX, manifestement dérivé de l'un des nombreux partis proposés naguère « pour l'accommodement des affaires de la vallée »,(4) le traité stipulait que « les « Valtelins et ceux des comtez, comme jouissans d'un nouveau droit d'élire et « d'avoir leurs juges, gouverneurs et magistrats, payer[aient] annuellement une « somme de deniers aux Grisons, correspondante à l'utilité publique et parti-« culière que le général et particulier desdits seigneurs Grisons recevoient de « leur administration et magistrature desdits Valtelins et comtez, laquelle somme

(1) *Considérations du Père de Bérulle*, etc. loc cit. — *Examen fait par Mr Du Fargis de son traité réformé*. loc. cit.— *Proposition du Sr de Châteauneuf à Coire*. 16 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 302.

(2) *Résumé des instructions données par le Père de Bérulle à Mr Du Fargis*. Mars 1626. Arch. Nat. M 232. — *cf.* V. Siri. op. cit. VI. 109, 117, 118. — Mémoires de Richelieu IV. 10.

(3) *Considérations du Père de Bérulle* etc. loc. cit.

(4) *Partis mis en avant pour la remise de la Valteline, avec le jugement sur chacun d'iceux.* — *Raisons pour le party proposé de l'inféodation de la Valteline, données à Mr le cardinal de Richelieu (par Gueffier).* — *Articles d'accommodement moyennant l'inféodation de la Valteline.* Limours, 10 août 1625. — *Autres articles d'accommodement, sans l'inféodation.* 15 août 1625. Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 174, 176, 179.

« ser[oit] arbitrée par gens à ce députez entre eux, de part et d'autre. » Dans un article secret, les deux rois convenaient, en outre, qu'au cas où l'accord ne parviendrait pas à s'établir entre les intéressés, il appartiendrait à Louis XIII et à Philippe IV, ou à leurs représentants, de trancher ce différend, ainsi que tous ceux, d'ailleurs, qui seraient susceptibles de troubler, à l'avenir, le repos des deux Rhéties.

Les Grisons expulsés de la vallée de l'Adda et de ses annexes, la tâche que s'étaient donnée les Espagnols ne semblait pas loin d'être accomplie. Il leur restait, cependant, à achever de discréditer le roi Très-Chrétien auprès de ses alliés. Ce fut chose facile. En vain Richelieu s'efforça-t-il de détourner le coup dont le menaçait Olivarès; en vain fit-on savoir, de Paris, à Du Fargis qu'il rachèterait, et au delà, ses fautes, s'il réussissait à obtenir la suppression de toutes clauses relatives aux peines à encourir par les Trois Ligues, supposé que celles-ci ne renonçassent pas de bonne grâce au domaine direct de la Valteline et se résolussent à tenter à nouveau le sort des armes. (1) Le Comte-Duc refusa de céder. Il fut donc convenu entre lui et l'ambassadeur français que, « si les Grisons » dérogeaient au traité, — et il appartenait au seul pape de solliciter des puissances contractantes la répression des « contraventions » commises par les autorités rhétiennes en matière confessionnelle, — les deux monarques, soit, en première ligne, le roi Très-Chrétien, s'obligeaient « d'employer conjointement leur autorité » pour les mettre à la raison et leur infliger un châtiment proportionné à la gravité de leur « manquement ». En revanche, c'était plus particulièrement à Sa Majesté Catholique qu'eût incombé, en cas de nécessité, le devoir de sévir contre les Valtelins, si ceux-ci s'enhardissaient jusqu'à enfreindre, en tout ou en partie, « l'observation du présent traité touchant la religion », éventualité peu probable, certes, « ou les articles politiques ». Il est vrai qu'un répit de quatre mois était accordé aux Trois Ligues, avant qu'il pût être procédé à leur endroit *manu militari*, et que, d'autre part, Olivarès n'exigeait plus, comme en 1621, la « garantie » du Corps helvétique. (2) Aussi bien le succès remporté par les hommes d'Etat de l'Escurial était assez important pour qu'il leur fût permis de se désister de quelques-unes de leurs prétentions (articles IX à XII). (3)

Dans leur désir, sincère assurément du côté français, sinon de celui d'Espagne, (4) d'empêcher le renouvellement des troubles de l'année 1620, les deux rois décidaient, en outre, (article XIII) qu'il serait interdit au gouverneur de la Lombardie d'entretenir dans le Cômasque des garnisons plus importantes que celles qu'il y avait trouvées lors de sa venue à Milan. Quant aux Grisons, on attendait d'eux qu'ils retirassent leurs bandières de la frontière

(1) *Richelieu à Du Fargis.* Paris, 4 février 1626 Aff. Etr. Espagne. XIV.

(2) *Considérations de M^r Du Fargis sur son traité réformé*, loc. cit. — *Maximes d'Etat et fragments politiques du cardinal de Richelieu.* (p. p. Hanotaux), n° XXXI. p. 23).

(3) Du Mont. Corps diplomatique. V² 488. — *Considérations du Père de Bérulle*, etc loc. cit.

(4) *Barrault à Bouthillier.* Madrid, 21 novembre 1630 Aff. Etr. Espagne. XVI (1630—32).

méridionale des Trois Ligues ou, du moins, qu'ils s'abstinssent de les concentrer dans le Val Bregaglia. Que ces clauses présentassent, dans leur ensemble, ainsi qu'on l'affirmait à Paris, une certaine analogie avec celles contenues en l'article Ier du traité de Madrid, la chose n'était pas douteuse.(1) Mais il existait entre les deux conventions cette différence capitale que celle d'avril 1621 s'opposait à la descente de nouvelles forces grisonnes dans la vallée de l'Adda, tandis que les négociateurs de 1626 prétendaient contraindre les communes de Rhétie à laisser sans défense toute l'étendue de pays comprise entre le Splugen et la Bernina.

Le pape, on l'a dit plus haut, devenait, en vertu de l'article X, corroboré, d'ailleurs, par les dispositions de l'article XIX, le gardien attitré et vigilant des intérêts religieux des Valtelins. Aussi bien obtenait-il encore une autre satisfaction, immédiate, celle-là. L'article XIII stipulait, en effet, que, « en « premier lieu, les forts de la Valteline, comtez de Bormio et de Chiavenna et « le surplus de ce qui a[voit] esté occupé en ces lieux par les armes de la « Ligue, ou même par Sa Majesté Catholique, en ces présents mouvements », serait « entièrement remis entre les mains de Sa Sainteté ». C'était là une nouvelle humiliation infligée à la France, dont le gouvernement n'avait, à aucun moment, reconnu, d'une manière formelle, la validité du « dépôt ». Mais ce n'était pas la dernière. Aux termes de l'article XVIII, le roi d'Espagne consentait à la démolition des ouvrages édifiés dans la vallée de l'Adda depuis 1620, à la condition, cependant, que le traité fût, au préalable, ratifié par les parties. Il eût donc dépendu de lui, et de lui seul, que les choses traînassent en longueur, si, dans une convention particulière, les deux monarques ne s'étaient obligés, « l'un à l'autre, de faire tous offices possibles, afin de hâter « cette démolition, encore qu'on eût toute confiance dans la sainte intention de « notre Saint-Père ». Mais n'en était-il pas de cet engagement comme de celui, également secret, par lequel Louis XIII et Philippe IV se donnaient mutuellement parole de ne point favoriser, à l'avenir, l'ouverture de guerres dites de diversion, sinon dans les régions alpestres, ainsi que l'eût désiré Richelieu, du moins en Italie?(2) Et ne savait-on pas à quoi s'en tenir, à Paris, mieux qu'à Madrid peut-être, quant au degré d'efficacité de pareilles promesses, dont l'ambiguïté voulue rendait l'exécution très problématique?

Telle était, au total, l'œuvre à laquelle l'ambassadeur en Espagne attachait son nom.(3) Il n'y avait pas, semblait-il, deux manières de la juger. Mais l'homme est ainsi fait que son indulgence est plus souvent acquise à ses propres fautes qu'à celles d'autrui. Du moment que les membres du

(1) *Considerations de Mr du Fargis*, etc. — *cf.* Mercure françois. t. XIII. 314.

(2) Art. V du traité secret: Du Mont. Corps dipl. Va 489. — *Notes chiffrées contenues dans la dépêche de Du Fargis à Herbaut*, du 5 mars 1626. Arch. Nat. M 232. — *cf.* Siri. Memorie recondite. VI. 109, 118.

(3) *cf.* pour les sources du traité de Monçon: Rott. Inventaire sommaire. t. II. 454, 455.

Conseil royal, détenteurs du secret de Du Fargis, n'avaient pas repoussé d'emblée le traité du 1er de l'an, ils devaient être insensiblement amenés à interpréter à leur avantage certaines de ses clauses, qui, de prime abord, leur avaient certes paru préjudiciables aux intérêts de la couronne Très-Chrétienne. Au commencement d'avril, déjà, Louis XIII et ses ministres envisageaient la situation avec moins d'inquiétude qu'en janvier. Richelieu, lui-même, dont l'amour-propre souffrait cependant à la pensée de l'échec que venait de lui infliger Olivarès en suscitant et en faisant réussir les intrigues des ultra-catholiques, commençait à se rallier à cette opinion du Père de Bérulle, que les conditions auxquelles il avait été si légèrement souscrit à Madrid n'étaient peut-être pas aussi défavorables à la France et à ses protégés que les articles négociés à Rome, en février 1624, par le commandeur de Sillery, ou ceux présentés par le légat à Fontainebleau, en juillet et août 1625. (1) De là à prétendre que la ligue d'Avignon avait atteint son but et que la réputation du roi sortait grandie de cette paix inattendue, il n'y avait qu'un pas. (2)

D'entre les fins poursuivies par les alliés, la réintégration des Trois Ligues dans leurs droits de souveraineté sur la Valteline, le maintien absolu de leurs traités avec l'étranger et, par conséquent, du privilège que s'était acquis la France de disposer des passages rhétiens, pour elle et ses amis, étaient assurément les principales. (3) Or, sur ces trois points essentiels, le cardinal estimait avoir obtenu gain de cause, par prétérition, à tout le moins, puisque l'article Ier rétablissait, dans la région des Alpes, le *statu quo* de l'année 1617. (4) Mais il y avait plus. Le Louvre, selon Richelieu, méritait à la fois la reconnaissance des Grisons, pour les avoir délivrés de la servitude autrichienne; (5) de l'Espagne, à laquelle il avait offert la paix, dans le moment où cette puissance en avait un réel besoin; (6) de la cour de Rome, enfin, où

(1) « Et sebene il cardinal, sempre che leggeva il trattato, batteva de piedi a terra, o faceva altri gesti che arguivano quanto gli dispiacesse... tuttavia più degl'altri premeva di vederlo effettuato per uscire di questa briga, dicendo, per qualche discolpa, che in quattro anni di negotio non gli erano state offerte migliori conditioni. » *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 agosto 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 24 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 220. — *Instruction sur les articles de paix accordez à Monçon, le 5 mars 1626, pour raison des Grisons.* Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 340. — *Considérations du Père de Bérulle sur le traite fait à Madrid et réforme à Monçon* 8 avril 1626. Arch. Nat. M 232. — *cf.* Houssaye. Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu. (Paris. 1875.) p. 96.

(2) *Considérations du Père de Berulle*, etc. — *Du Fargis à Moro.* Monçon. 27 février 1626. Frari. Spagna. LXI. n° 173. — *Simon Contarini al Senato.* Parigi, 23 marzo e 25 maggio 1626. Frari. Francia. LXV.

(3) *Instruction ou information des affaires presentes de la Valteline, pour Mr le marquis de Rambouillet.* Paris. 31 décembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 452. — *Béthune à Herbaut.* Rome. 12 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. 3678.

(4) *Considérations du Sr Du Fargis sur son traite.* loc. cit. — *Considerations du Père de Berulle sur le traité fait à Madrid et réformé à Monçon.* 8 avril 1626. Arch. Nat. M 232. — *Alvise Contarini al Senato.* Parigi, 22 settembre 1626. Frari. Francia. LXV. — *cf.* Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 403. — V. Siri. op. cit. VI. 116.

(5) *Le roi à Châteauneuf et Miron.* Paris, 19 janvier 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 27.

(6) *Examen du traité réformé fait par Mr Du Fargis* Arch Nat M 232.

l'on n'aurait su contester le parfait désintéressement du roi Très-Chrétien, ni sa ferme volonté d'appuyer la propagande catholique en Rhétie. (1)

La justice distributive, telle que la pratique l'Histoire, s'applique avec plus d'impartialité aux événements qu'aux hommes qui y prirent part. Bienveillante, quand il s'agit d'apprécier l'ensemble d'une carrière, dont le succès final efface, à son jugement, les défaillances, même fréquentes, elle est moins sympathique à la mémoire des ministres trahis par la fortune. Disgracié au lendemain de la « journée des Dupes », et mort dans la retraite, Richelieu n'eût, sans doute, pas laissé de son activité un souvenir plus durable qu'Olivarès de la sienne. Et cependant la défaveur paraît bien imméritée, qui, de notre temps encore, s'attache au nom de ce dernier. Le traité de Monçon, on ne saurait trop le répéter, est la plus belle victoire diplomatique remportée par l'Escurial, au cours du XVIIe siècle. Servi par des circonstances que son habileté avait contribué à créer et, en premier lieu, par la présence à Madrid d'un ambassadeur français naturellement enclin à négliger les intérêts qui lui étaient confiés, le Comte-Duc triomphait de tous les obstacles semés sur sa route. (2)

Et, d'abord, il conservait à l'Espagne la situation privilégiée dont cette puissance jouissait dans la Haute-Italie depuis la Saint-Barthélemy valteline. (3) De fait, on eût vainement cherché, dans les vingt-six articles du traité, une stipulation quelconque portant interdiction aux Austro-Espagnols d'user, à l'avenir, des passages de la vallée de l'Adda. (4) Nulle part, en outre, le mot *souveraineté* n'était employé pour caractériser la nature des droits que les Trois Ligues auraient à exercer dans la Rhétie d'outre-monts. (5) Les termes vagues de l'article Ier donnaient matière aux interprétations les plus contradictoires. Richelieu prétendait, il est vrai, que les Grisons obtenaient toutes les satisfactions désirables. (6) Mais encore eût-il fallu les énumérer. Et d'ailleurs, le fait que le cardinal s'était efforcé, sans succès, d'introduire dans la convention du 1er janvier cette expression de *souveraineté* ou une autre équivalente, ne prouvait-il pas, qu'en son âme et conscience, le premier ministre français n'avait qu'une confiance médiocre dans l'efficacité de dispositions qu'il n'hésitait cependant pas à déclarer suffisamment claires. (7)

---

(1) *Considérations du Père de Bérulle*, etc.

(2) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 4 aprile 1626. Frari. Spagna. LXI. 180. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 22 noviembre 1626. Arch. Nat. *K 1440* nº 78.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(4) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 6 giugno 1626. Frari. Spagna. LXI. 193.

(5) *Aviso del Conde-Duque al rey.* Madrid, junio de 1626. Arch. Nat. *K 1440* nº 17. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 10 de junio 1626. Arch. Nat. *K 1440* nº 21. — *Considérations du Père de Bérulle*, etc. (art. IX). loc. cit.

(6) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 19 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* fº 216.

(7) *Alvise Contarini al Senato.* Parigi, 7 febbraio 1631. Frari. Francia. LXXIX. — *Mémoire contenant les observations faictes sur le traité envoyé par Mr Du Fargis.* Aff. Etr. Espagne. XIV. 445. — *cf.* Siri. op. cit. VI. 113 sqq.

Par surcroît, la menace contenue en l'article VI n'était précisément pas applicable au seul prince dont les Trois Ligues eussent, en dehors du roi d'Espagne, à redouter les desseins hostiles. Elle ne visait, en effet, que les attentats commis par des étrangers contre l'accord intervenu entre les deux couronnes au sujet des « Grisons, Valtelins et habitants de Chiavenna et de Bormio ». Elle laissait donc sans inquiétudes l'archiduc d'Innsbruck, dont Olivarès avait pris soin de ne pas invoquer la garantie. De cette manière, le frère de l'empereur n'abandonnait aucun des droits qu'il avait fait valoir naguère sur l'Engadine et plusieurs des Droitures. Or, comme, d'autre part, Sa Majesté Catholique ne renonçait pas aux prétentions des anciens ducs de Milan sur la vallée de l'Adda, l'union territoriale des deux branches de la maison d'Autriche semblait à la veille de se réaliser, de même qu'en 1620, soit par un coup de force du côté du Tyrol, soit par la seule volonté des Valtelins, lesquels n'attendaient que la retraite des troupes de la Ligue pour se replacer aussitôt sous le protectorat lombard.

Néanmoins, si considérables qu'ils fussent, les avantages matériels assurés à l'Espagne par le traité de Du Fargis étaient peu de chose au prix de l'accroissement de prestige et d'influence que cette puissance était appelée à en retirer. En revanche, ce n'était pas seulement aux yeux de ses alliés de Suisse et d'Italie que la France allait perdre tout crédit. La confiance de l'Europe libérale dans la fermeté du Louvre, confiance si souvent trompée et pourtant jamais lassée, ne pouvait manquer de subir, à ce coup, une rude atteinte.[1] Aussi bien était-il de bonne guerre que l'Escurial insistât, l'occasion s'offrant, — et il ne s'en fit pas faute, — sur la différence du procédé dont usaient les deux monarques à l'égard de leurs protégés respectifs.[2] Il est permis, dès lors, de l'affirmer sans crainte d'être démenti : si Richelieu échoua, en 1635, dans sa tentative de constituer une grande ligue contre le maintien de la domination espagnole dans la Péninsule, c'est que le souvenir de la « capitulation » de Monçon et des déceptions qui s'en étaient suivies demeurait vivace encore à Turin, comme à Venise et dans les petites cours de la Haute-Italie.

L'Escurial réussit à convaincre le Louvre de la nécessité de tenir secrètes les négociations de la paix. — Raisons de cette insistance. — Duplicité de Richelieu. — Les alliés de la France reçoivent l'assurance qu'en aucun cas le différend rhéto-valtelin ne sera réglé sans leur participation. — Premiers

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Le duc de Savoie au prince de Piémont.* Turin, 27 mars; *à l'abbé Scaglia.* 18 avril 1626. Aff. Etr. Piémont. III supp. f 20. 22.
(2) *Simon Contarini al Senato.* Melun, 19 maggio 1626. Frari. Francia. LXV. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 6 giugno 1626. Frari. Spagna. LXI. 193.

soupçons à Turin et à Venise. — L'aveu. — Les représentants du roi Très-Chrétien à l'étranger hostiles, pour la plupart, à la ratification du traité. — Joie à Madrid. — Déconvenue du gouverneur de Milan. — Il tente vainement une diversion vers Chiavenna. — A Rome, la satisfaction éprouvée à la nouvelle de l'arrangement intervenu entre les deux couronnes n'est pas sans mélange. — Les membres italiens de la ligue d'Avignon protestent contre la brutalité du fait accompli. — Griefs de Charles-Emmanuel. — A Venise et parmi les cantons protestants, l'opinion s'accrédite que les négociations de Du Fargis avaient l'approbation tacite du cardinal. — Tout d'abord favorables au traité du 1er janvier, les « Waldstætten » ne tardent pas à en réprouver certaines clauses. — Perplexité des Confédérés de la nouvelle confession. — Ils envoient deux mille hommes de renfort au marquis de Cœuvres. — Zuricois et Bernois font supplier Louis XIII de désavouer son ambassadeur en Espagne. — Opposition formelle des Ligues Grises à l'acceptation des articles de Du Fargis. — Leurs critiques à l'égard de ces derniers. — Elles se résolvent à dépêcher une mission à Paris et à prendre les conseils de leurs alliés suisses. — Réveil des intrigues espagnoles dans la haute vallée du Rhin.

III. Cependant le nombre des personnages initiés aux négociations de la paix d'Italie continuait à être fort restreint. Un instant, Du Fargis avait songé à en faire la confidence au nonce d'Espagne. Mais il avait été détourné de ce dessein par le Comte-Duc. (1) A la vérité, celui-ci tenait l'envoyé de Gênes au courant de ses moindres démarches, d'autant que le traité réglait, en ses articles XV et XVI, les dispositions à prendre en vue de terminer le différend de Zucarello. (2) En revanche, il entrait dans les plans de l'Escurial d'éviter, à tout prix, l'immixtion d'influences étrangères dans les conférences qui se poursuivaient entre son premier ministre et l'ambassadeur français. En s'opposant à ce que ces dernières fussent ébruitées, Olivarès estimait obtenir un triple avantage. Et d'abord, il empêchait le Saint-Siège de compromettre, par de nouvelles exigences en matière confessionnelle, l'œuvre de la paix. En second lieu, il contraignait le Louvre à précipiter ses résolutions, dans la crainte d'une indiscrétion qui eût éveillé les défiances de ses alliés. (3) Enfin et surtout, il semait entre ceux-ci et le chef de la ligue d'Avignon des germes de division, dont la politique italienne de l'Espagne ne pouvait que bénéficier dans un très prochain avenir.

---

(1) *Considérations de Mr Du Fargis sur son traité.* loc. cit. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 25 maggio 1626. Frari. Spagna. LXI. 191.

(2) *Le duc de Savoie au Prince-Cardinal, son fils, à Rome.* Turin, 26 mars 1626. Aff. Etr. Piémont. III suppt. f° 125vo. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 25 maggio 1626. loc. cit. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 5 juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(3) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 20 décembre 1625. (impr. Ambassades de Bassompierre. I. 153.)

Richelieu était trop avisé pour se méprendre sur les conséquences de la décision que l'on attendait de lui. Dévoiler aux gouvernements de Saint-Marc et de Turin les négociations engagées à Madrid, c'était remettre tout en question. (1) Or, le cardinal, on l'a dit, ne jugeait pas qu'il lui fût possible de reculer. Dès lors, il ne lui restait qu'une ressource : user de duplicité et endormir les soupçons de Charles-Emmanuel et du Sénat vénitien. De cette tâche ingrate et peu glorieuse, en somme, les confidents de sa pensée s'acquittèrent avec une réelle intelligence, doublée d'un beau sang-froid. Lui-même soutint leur zèle et donna de sa personne. (2) Les préparatifs belliqueux se continuèrent. L'idée d'une alliance défensive avec l'Angleterre et d'un renouvellement du traité de Compiègne avec les Provinces-Unies ne fut pas repoussée. (3) Richelieu et Schomberg annoncèrent qu'aussitôt après la ratification de la paix huguenote, d'importants renforts seraient acheminés vers la Valteline et le Piémont. (4) En outre, le roi fit savoir à Venise, soit par son ambassadeur, soit par voie indirecte, qu'en aucun cas il ne consentirait à déposer les armes sans avoir consulté ses alliés, ni ne se considérerait comme délié de ses obligations envers les Ligues Grises, tant que celles-ci ne seraient pas rentrées en possession de la vallée de l'Adda et de ses passages. (5) Enfin, quelque regret qu'il en éprouvât d'avance, Louis XIII déclarait que ses troupes résisteraient à celles du Saint-Siège et que le marquis de Cœuvres avait ordre de combattre ces dernières, pour peu qu'elles tentassent de franchir la frontière de Colico. (6) On espérait ainsi, grâce à la diffusion de nouvelles rassurantes, mais, pour la plupart, erronées, fermer la bouche aux « malveillants » et détourner leur attention de ce qui se traitait en Espagne. (7)

Depuis trois ans, au moins, on se persuadait, à Venise, que le différend rhéto-valtelin se réglerait par un accord entre les deux rois, sans la participation du pape, mais avec celle des alliés italiens de la couronne Très-Chrétienne. (8) A Turin, en revanche, les défiances de Charles-Emmanuel s'étaient éveillées, au cours de l'automne de 1623, sur le bruit de pourparlers de paix

(1) *Le duc de Savoie au prince de Piémont.* Turin, 27 mars 1626. Aff. Etr. Piémont. III suppl. 20 v°. — *cf.* Silhon. Divers mémoires concernant la dernière guerre d'Italie. (Apologie du traité de Monçon.)

(2) *cf.* Armand Baschet. Histoire de la Chancellerie secrète. p. 324.

(3) *cf.* Linage de Vauciennes. op. cit.

(4) *Simon Contarini al Senato.* Parigi, 3 marzo 1626. Frari. Francia. LXV. — Mémoires de Bassompierre. (éd. Chantérac) III, 238.

(5) *M. A. Morosini al Senato.* Melun, 13 giugno 1625. Frari. Francia. LXIII. — *Herbaut à Miron* Paris, 1er décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 147. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 14 janvier 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *S. Contarini al Senato.* Parigi, 3 marzo 1626. loc. cit. — *Zorzi al Senato.* Morbegno, 6 marzo 1626. Frari. Valtellina. VI

(6) *Herbaut à Miron.* Paris, 26 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 164. — *Advis sur les affaires présentes qu'a le roy.* Février 1626. (publ. Avenel. op. cit. II 193.) — *Simon Contarini al Senato.* Parigi, 9 marzo 1626. Frari. Francia. LXV. — *Brasset à Béthune.* Bruxelles, 14 mars 1626. Bibl. Nat. f. fr. *17942* f° 8 v°. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 8, 18 mars et 14 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 207, 215, 273.

(7) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 19 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 216.

(8) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 19 giugno 1623. Frari. Francia. LIX.

engagés entre Du Fargis et Olivarès.(1) Mais ces défiances n'avaient pas tardé à se dissiper. Au 12 janvier 1626, l'ambassadeur de la Sérénissime République en France, consulté par le Sénat, déclarait, de manière très formelle, qu'il n'avait trouvé trace d'aucune négociation suspecte. A son sentiment, le Louvre paraissait plus résolu que jamais à fortifier sa situation dans la vallée de l'Adda, à faire interdire aux Allemands l'accès des passages du Gothard et à obtenir des Ligues Grises la « réformation », dans un sens moins populaire, de la constitution qui les régissait.(2)

A Madrid, il convient de le reconnaître, le secret paraissait bien gardé. C'était sous un déguisement que le Comte-Duc et l'ambassadeur de France se rendaient, à la nuit tombante, dans une maison isolée, aux portes de la capitale, afin d'y débattre les intérêts de leurs gouvernements respectifs.(3) En outre, dans la crainte que la perspicacité du représentant de Venise ne s'alarmât, à la longue, des fréquents échanges de courriers entre Paris et Madrid, ordre avait été donné aux maîtres de poste d'intercepter sa correspondance, si bien que, depuis trois mois, ce diplomate se trouvait privé des instructions de ses supérieurs et des nouvelles de ses collègues de France, d'Allemagne et d'Italie.(4) Les premières indiscrétions prirent naissance en Flandre, dans l'entourage de l'archiduchesse, confidente, ainsi qu'on l'a dit, des desseins politiques de son neveu, le roi Catholique.(5)

Rendu subitement défiant par des avis qui lui parvenaient de Bruxelles, l'ambassadeur Contarini n'hésita plus à s'ouvrir de ses doutes à Sa Majesté Très-Chrétienne. Les prétentions du Sénat ne semblaient pas exorbitantes. Ce Corps était prêt à accepter la paix ou à continuer la guerre. Dans le premier cas, il exprimait le désir d'être consulté. Dans le second, il insistait pour que les forces de la Ligue pénétrassent sans retard en Lombardie. La réponse de Louis XIII à cette demande d'éclaircissements fut rassurante à souhait, encore qu'elle contînt un demi-aveu.(6) Le roi ne niait pas, en effet, que Du Fargis ne lui eût fait part des tendances pacifiques qui prévalaient à la cour d'Espagne. Mais il affirmait avec énergie n'avoir donné à personne l'autorisation d'entamer des pourparlers en son nom, et maintenait sa décision de ne traiter de la paix qu'avec l'assentiment et à la satisfaction de tous ses alliés.(7)

(1) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 14 settembre 1623. Frari. Francia. LX.

(2) *Marc-Antonio Morosini al Senato.* Melun. 1° luglio 1625. Frari. Francia. LXIII. — *Morosini al Senato.* Parigi, 12 gennaio 1626. Frari. Francia. LXIV. — *Simon Contarini al Senato.* Parigi, 9 marzo 1626. Frari. Francia. LXV. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 21 marzo 1626. Frari. Spagna. LXI. n° 176.

(3) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 25 maggio 1626. Frari. Spagna. LXI. 191.

(4) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 10 et 21 marzo 1626. Frari. Spagna. LXI. n° 173.

(5) *Brasset à Béthune.* Bruxelles, 31 mars 1626. Bibl. Nat. f. fr. *17942* f° 20. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 25 maggio 1626. Frari. Spagna. LXI. 191.

(6) *Le duc de Savoie au Prince-Cardinal, son fils, à Rome.* Turin, 9 mars 1626. Aff. Etr. Piémont. III suppl' f° 123.

(7) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 26 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 158. — *Simon Contarini al Senato.* Parigi, 20 febbraio e 20 marzo 1626. Frari. Francia. LXIV., LXV.

Cette promesse, corroborée par des déclarations identiques du cardinal, de Schomberg et de Phélypeaux d'Herbaut, ne parvint cependant pas à dissiper les appréhensions de l'ambassadeur de la République, ni celles des membres du Collège. [1] Tandis que celui-là persistait à croire que le danger était à Madrid, [2] ceux-ci recevaient, à la fois, de Rome, de Milan, de Florence et de Sondrio l'avis que les deux couronnes négociaient dans la Ville Eternelle, sous la médiation d'Urbain VIII. L'entente, on le prétendait du moins, était à la veille de se produire, et le marquis de Cœuvres n'attendait que l'entrée des troupes pontificales dans la vallée de l'Adda pour restituer les forts aux commissaires du Saint-Siège [3]. Au demeurant, Charles-Emmanuel partageait si bien cette opinion qu'il faisait arrêter dans ses Etats les courriers expédiés de France au Sr de Béthune. [4] Au Vatican, en revanche, on paraissait convaincu que la paix se conclurait à Paris. [5]

Cette incertitude servait, en somme, les desseins du Louvre. Elle se prolongea jusqu'au milieu de mars. Mais, à cette époque, il ne fut plus permis de douter qu'il se passât quelque chose d'insolite à Madrid. [6] Néanmoins, on admettait assez généralement en Suisse et en Italie que Du Fargis, ayant outrepassé ses pouvoirs, cherchait à racheter sa faute. [7] Aussi Richelieu et les agents de la couronne à l'étranger, celui-là par duplicité, ceux-ci par ignorance réelle des négociations ouvertes en Espagne, s'efforçaient-ils d'endormir les défiances qui s'éveillaient autour d'eux. [8]

Ce à quoi l'on s'appliquait, avant tout, dans le Conseil royal, c'était à gagner du temps. En ajournant la divulgation du traité jusqu'à l'heure de sa définitive conclusion, de manière à ce que les alliés de Louis XIII se trouvassent en présence d'un événement accompli, on espérait empêcher, entre ceux-ci et le Saint-Siège, un rapprochement qui ne pouvait être que dommageable aux intérêts français. [9] Or, Richelieu comptait sans Du Fargis. Une nouvelle bévue de ce dernier allait contraindre le cardinal à modifier brusquement ses plans. Le 27 février, en effet, l'ambassadeur en Espagne prit sur lui de mettre ses collègues piémontais et vénitien au courant de ses négociations

(1) *Contarini al Senato.* Parigi. 3 marzo 1626. Frari. Francia. LXV. — *cf.* Levassor op. cit. (éd. de 1757) t. III. 9.

(2) *Aligre à Herbaut.* Venise. 12 mars 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris. 18 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 215.

(3) *Aligre à Herbaut.* Venise, 1er mars 1626. Aff. Etr. Espagne XLIV.

(4) *Marini à Herbaut.* Turin. 5 mars 1626. Aff. Etr. Turin. VII. — *Zorzi al Senato.* Morbegno. 15 marzo 1626. Frari. Valtellina. VI.

(5) *Aligre à Herbaut.* Venise, 12 mars 1626. loc. cit.

(6) *Le duc de Savoie au Prince-Cardinal, son fils, à Rome.* Turin. 26 mars 1626. Aff. Etr. Piémont. III. supplt. f° 125 vo.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 26 febbraio e 11 marzo 1626. Frari. Svizzeri. XX. XXI. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 18 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 215.

(8) *Le duc de Savoie au prince de Piémont.* Turin. 27 mars 1626 Aff. Etr. Piémont. III. supplt. f° 20 vo.

(9) *Considérations de Mr Du Fargis sur son traité.* loc. cit. — Silhon. Apologie du traité de Monçon. (Paris 1669.)

avec Olivarès, non sans les prévenir, à la vérité, qu'il avait agi sous sa propre responsabilité, mais que, d'ailleurs, il se croyait certain d'être avoué par son maître. (1) Lorsque l'on connut, au Louvre, cette démarche intempestive, l'embarras y fut grand. Ce n'était pas seulement envers le représentant de la Sérénissime République que le roi et son premier ministre avaient, en quelque sorte, contracté l'engagement de ne point traiter avec l'Escurial sans l'assentiment des membres italiens de la ligue d'Avignon. Une promesse semblable venait d'être donnée au prince de Piémont. Arrivé à Paris, le 10 février, Victor-Amédée s'était aussitôt rendu chez la reine-mère. (2) Pressée de questions, celle-ci n'avait pas hésité à affirmer à son gendre que les bruits relatifs à une prochaine cessation des hostilités en Italie étaient sans fondement et que, tout au contraire, des dispositions allaient être arrêtées en vue d'acheminer de puissants renforts au delà des monts. (3)

Dès lors que l'aveu devenait indispensable, mieux valait s'exécuter de suite, puisque aussi bien les nouvelles de la pacification du Poitou et du Languedoc continuaient à être favorables. (4) On le comprit au Louvre, sans pouvoir, toutefois, se résigner à exposer la situation sous son jour véritable. Il fut, en conséquence, décidé que, loin de chercher à couvrir Du Fargis, le roi et ses ministres le laisseraient aux prises avec la réprobation que devait immanquablement soulever son œuvre. (5) Le 20 mars, tandis que Louis XIII, en personne, s'acquittait auprès du prince de Piémont de cette pénible mission, (6) Schomberg fit part à Contarini de « l'étrange accident survenu au triste et mauvais agent » que Sa Majesté Très-Chrétienne entretenait à Madrid. (7) Une fois entré dans cette voie, le maréchal dévoila à son interlocuteur et les négociations engagées depuis six mois avec l'Escurial et le refus de l'ambassadeur d'obtempérer à l'ordre qui lui prescrivait de regagner Paris sans plus de délai. (8) Un pareil aveu d'impuissance n'était certes guère propre à relever

(1) *Du Fargis à Moro.* Monçon, 27 février 1626. Arch. Nat. M 232. — *Copia de carta que escrivio el Sr Conde de la Roxepot, embajador de Francia, al arzobispo de Tarantasia.* Monçon, 27 febrero 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3674* f° 63. — *Du Fargis à Herbaut.* Monçon, 5 mars 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. 372. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 10 marzo 1626. Frari. Spagna. LXI. n° 173. — *Le duc de Savoie au prince de Piémont.* Turin, 27 mars 1626. Aff. Etr. Piémont. III supplt. f° 20vo; *au Prince-Cardinal.* Turin, 26 mars 1626. *Ibid.* f° 125vo.

(2) *Le duc de Savoie au prince de Piémont.* Turin, 17 février 1626. Aff. Etr. Piémont. III supplt. f° 17.

(3) *Simon Contarini al Senato.* Parigi, 3 marzo 1626 (2da). Frari. Francia. LXV. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 9 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 209.

(4) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 9 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 209. — *Le roi au même.* Paris, 18 mars 1626. *Ibid.* f° 214.

(5) V. Siri, op. cit. VI. 109.

(6) Linage de Vauciennes. op. cit. — *Le duc de Savoie au prince-cardinal, à Rome; au prince de Piémont.* Turin, 27 mars 1626. Aff. Etr. Piémont. III supplt. fos 20vo, 125vo.

(7) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 19 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 216. — « Il più strano accidente occorso ad un ministro cattivo et tristo di Sua Maestà... » *S. Contarini al Senato.* Parigi, 20 marzo 1626. Frari. Francia. LXV. — *cf.* Nani. Histoire de Venise (1679). t. II. 490 sqq.

(8) *Contarini al Senato.* Parigi, 20 marzo 1626. loc. cit. — *Proposition faite par Châteauneuf devant le Sénat de Venise.* Août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

le prestige de la France aux yeux de ses confédérés. A la vérité, on affirmait aux représentants de ceux-ci que le roi Catholique renonçait à la jouissance des passages de la Valteline et reconnaissait, d'une manière formelle, les droits de souveraineté des Trois Ligues sur cette dernière.(1) Mais ni le prince piémontais, ni l'envoyé vénitien ne se trouvaient en mesure de vérifier l'exactitude de cette allégation. Aussi leur indignation ne fut-elle pas feinte.(2) Victor-Amédée reprit incontinent la route de Turin.(3) Quant à Contarini, sans même attendre les instructions du Sénat, il demanda qu'un châtiment exemplaire fût infligé à Du Fargis et que l'on procédât d'urgence à l'exécution des plans concertés entre les alliés en vue de l'invasion de la Lombardie.(4)

L'effet produit, tant en France qu'à l'étranger, par la divulgation des articles arrêtés à Madrid fut considérable. Ceux d'entre les grands officiers de la couronne qui avaient été tenus à l'écart des négociations, ou qui, les ayant soupçonnées, n'estimaient pas qu'elles dussent aboutir,(5) ne dissimulèrent pas leur stupeur et leur mécontentement. Tel fut le cas de Créqui et de Bassompierre. Ces deux maréchaux n'hésitèrent pas, de prime abord, à qualifier de honteuse l'œuvre de Du Fargis et à conseiller au roi de la désavouer.(6) Mais la pression exercée sur eux par le tout-puissant cardinal fut si efficace, qu'ils renoncèrent assez facilement à leurs velléités d'opposition et ne furent pas des derniers à recommander l'adoption d'un traité, qui, à les en croire, contenait de «très bonnes choses» et péchait «plustost en la forme qu'en la matière».(7)

Du moins, les représentants de Louis XIII aux Ligues et en Italie firent-ils preuve d'une certaine indépendance. A l'exception de Miron, lequel, se plaçant à l'unique point de vue des intérêts étroits de sa charge, jugea que la paix désarmerait l'hostilité du nonce et restaurerait le prestige du Louvre auprès des cantons forestiers(8), tous les ministres français dans la région des Alpes ou dans la Péninsule se prononcèrent avec énergie contre la ratification possible

---

(1) *S. Contarini al Senato.* Parigi, 23 marzo 1626. loc. cit. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 28 aprile 1626. Frari. Spagna. LXI. 184.

(2) *Le duc de Savoie au Prince-Cardinal, son fils, à Rome.* Turin, 26 mars 1626. Aff. Etr. Piémont. III supp^t. f° 125vo. — «Je suis bien marrie de quoi l'on a été si ardi de traiter la paix sans vous en avertir.» *Chrétienne de France à son mari, le prince de Piémont.* Turin, 28 mars 1626. ap. Claretta. Storia della reggenza di Cristina di Francia. III. 8.) — *cf.* Leclerc. La vie du Cardinal-Duc de Richelieu (Cologne, 1695.) II. 277.

(3) *Richelieu au prince de Piémont.* Mars 1626. (impr. Avenel, op. cit. II. 206). — *Le duc de Savoie au prince de Piémont.* Turin, 27 mars 1626 Aff. Etr. Piémont. III supp^t. f° 20vo. — *S. Contarini al Senato.* Parigi, 4 aprile 1626. Frari. Francia. LXV. — *cf.* Guichenon. Histoire de la maison royale de Savoie. II. 881.

(4) *S. Contarini al Senato.* Parigi, 23 e 29 marzo 1626. Frari. Francia. LXV.

(5) *Du Fargis à Bassompierre.* Madrid, 10 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. 3690 f° 82. — *Bassompierre à Schomberg.* Soleure, 6 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. 3690 f° 135; *à Cœuvres.* 30 janvier 1626. *Ibid.* f° 84. — *Cavazza al Senato.* Soleure, 12 febbraio 1626 Frari. Svizzeri. XX. — *Zorzi al Senato.* Morbegno 15 marzo 1626. Frari. Valtellina. VI. — *contra:* Moor. Geschichte von Currätien. II. 843.

(6) Mémoires de Bassompierre. (éd. Chantérac.) III. 238—240.

(7) *Bassompierre à Béthune.* Paris, 27 mars 1626. Bibl. Nat. f. fr. 3691 f° 12. — *cf.* Levassor. Histoire de Louis XIII. (éd. de 1757.) III. 9.

(8) *Miron à Herbaut.* Soleure, 4 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 208.

du traité. Marini à Turin,(1) Aligre à Venise,(2) Béthune à Rome, Cœuvres à Sondrio, convaincus, les uns et les autres, qu'une diversion en Lombardie pouvait seule relever les affaires de leur maître et permettre à celui-ci de sortir, à son honneur, des difficultés où il se trouvait engagé,(3) furent unanimes à se ranger à l'opinion dominante, soit à penser que Du Fargis n'avait pas agi de sa propre initiative(4) et à déplorer que le Louvre eût fait d'eux les agents inconscients d'une politique qui devait leur aliéner les sympathies des gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités.(5) Cœuvres, en particulier, se sentit humilié. Créature du cardinal, il n'appartenait point, pas plus que son beau-père d'ailleurs, au parti de la reine-mère.(6) On l'avait donc laissé dans une ignorance complète de ce qui se négociait en Espagne.(7) Bien plus, on ne s'était pas opposé à ce que, en maintes occasions, il assurât les ministres de la Sérénissime République que le roi persévérait dans ses desseins belliqueux.(8) Aussi sa déception fut-elle amère, lorsqu'il apprit, par la voie de Milan et par celle de Venise,(9) que la paix était près d'être signée,(10) et que cette paix, qualifiée de désastre par les officiers de l'armée de la Ligue, lesquels brûlaient cependant du désir de regagner leurs foyers,(11) ménageait beaucoup moins les intérêts des communes de Rhétie et ceux du gouvernement de Saint-Marc que ne l'eussent fait les articles élaborés à Sondrio, sous sa médiation, entre les députés grisons et ceux de la Valteline.(12)

En Espagne, la presque unanimité de l'opinion sut gré à Olivarès d'avoir, par un traité avantageux, mis fin à une situation grosse de périls pour l'avenir de la monarchie et de ses possessions italiennes.(13) La joie que l'on éprouva,

(1) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 21 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 106. — *cf.* Pietro Orsi. Il carteggio di Carlo-Emanuele I°, p. 55. (Torino 1891.)

(2) *Aligre à Herbaut.* Venise, 27 août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 278.

(3) *Aligre à Herbaut.* Venise, 12 mars 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Béthune à Herbaut.* Rome, 13 août 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677*.

(4) « Ben poter esser che la regina madre, come è amantissima alle figliuole, col mezzo del cardi- « nale di Richelieu, suo confidente, per beneficio commune et unione di pace, facesse ella tratarne senza « communicar col Re, suo figlio. » (opinion de Mesmin.) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 9 marzo 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 10 marzo 1626. Frari. Spagna. LXI. 173. — *Le duc de Savoie au prince de Piémont.* Turin, 27 mars 1626. Aff. Etr. Piémont. III suppl^t. 20vo. — *Simon Contarini al Senato.* Parigi, 26 e 29 marzo 1626. Frari. Francia. LXV. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 11 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 222. — *Béthune à Herbaut.* Rome, 22 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3678*. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 15 mai 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 7.

(5) *Aligre à Herbaut.* Venise, 12 mars 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Cœuvres à Béthune.* 1er mai 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 70. — *Cœuvres à Zurich.* Morbegno, 19 mai 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 157. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 gennaio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(6) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 4 aprile 1626. Frari. Spagna. LXI. 180.

(7) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 16 avril et 15 mai 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 7; *3699* f° 61.

(8) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 9 e 15 marzo 1626. Frari. Valtellina. VI.

(9) *Cœuvres au roi.* Camp de Morbegno, 26 mars 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 44; *à Herbaut.* 12 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 104.

(10) *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 30 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr *3699* f° 21. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 19 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 216.

(11) *La Saludie à Herbaut.* Morbegno, 21 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 122.

(12) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 8 mars 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 72.

(13) *Le duc de Savoie au prince de Piémont.* Turin, 20 mars 1626. Aff. Etr. Piémont. III suppl^t. f° 20vo. — *Brasset à Béthune.* Bruxelles, 4 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *17942* f° 21vo.

à Madrid, à la nouvelle de cet événement, s'accrut encore de la déconvenue qu'en ressentirent les alliés du roi Très-Chrétien. (1) Seuls, les membres du parti de la guerre virent de mauvais œil un rapprochement entre le Louvre et l'Escurial. Feria, le plus énergique parmi eux, ne fut pas le dernier à donner libre cours à son mécontentement. (2) Le gouverneur de Milan s'attendait certes à la paix, mais il comptait bien qu'elle ne se conclurait pas, sans qu'il en fût, au préalable, averti. (3) S'il avait approuvé les négociations de Cœuvres avec les Grisons et les Valtelins, c'est qu'il ne doutait pas que ceux-ci, conseillés et appuyés par lui, n'obtinssent gain de cause. (4). Ce fut le 30 mars seulement que lui parvint, de Madrid, de Paris et de Turin, l'avis de l'aboutissement des conférences ouvertes en Espagne. (5) Olivarès avait-il atteint ses fins? De très bonne foi, Feria crut que les articles de Du Fargis prévoyaient la restitution aux Trois Ligues de leurs provinces d'outre-monts. (6) Aussi se résolut-il à prendre des arrhes. Il lui importait d'agir avant que le chef de l'armée des alliés, dont la situation dans la vallée de l'Adda continuait à être très précaire, (7) malgré les nouvelles levées que venaient de lui accorder les communes rhétiennes, (8) n'eût reçu les secours militaires qui lui étaient promis de la Suisse protestante (9) et exécuté son dessein de rendre plus formidables les travaux de défense du Luziensteig et du Pont du Rhin, menacés par l'archiduc Léopold. (10) L'entreprise, au demeurant, fut vivement conduite. Le 2 avril, Pappenheim, partant de Milan à l'improviste, (11) entrainait à sa suite les troupes cantonnées sur les rives du lac de Côme, et, le 6, il tentait un coup de main sur Chiavenna. (12) Mais Haraucourt était sur ses gardes et ne se laissa pas surprendre. (13) Bien

(1) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid. 21 marzo 1626 Frari. Spagna. LXI. 176. — *Aviso del Conde-Duque al rey.* Madrid, junio de 1626. Arch. Nat *K 1440* n° 17.

(2) « Dice questa pace essere contraria alla riputation del suo re, agli interessi di Spagna et, in conformità di ciò, tutto giorno rimette fanteria et cavalleria » *Antelmi al Senato.* Milano, 8 aprile 1626. **Frari. Milano. LXVII. n° 18.**

(3) « Si è sparsa voce di pace in Italia. Il medesimo governatore ha detto di non crederla. » *Valerio Antelmi al Senato.* Milano, 11 marzo 1626. Frari. Milano LXVII n° 6. — *Luca Giustiniano al Governo di Genova.* **Milano, 17 marzo 1626. Arch. di Genova. (Milano. III.)**

(4) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid. 4 aprile 1626. Frari. Spagna. LXI. 180.

(5) *Luca Giustiniano al Governo di Genova.* Milano, 30 marzo, a hore 19, 1626. Arch. di Genova. (Milano. III.) — *Valerio Antelmi al Senato.* Milano, 1° aprile 1626. Frari. Milano. LXVII. n° 9.

(6) ***Luca Giustiniano al Governo di Genova.*** **Milano, 2 aprile 1626.** ***Ibid.***

(7) *Molina à Cœuvres.* Coire, 26 février et 6 juillet 1626 Aff. Etr. Grisons. V. 74. 181.

(8) *Le colonel Schauenstein à Malo.* Coire, 23 février 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 72.

(9) *Malo à Herbaut.* Morbegno, 18 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 128.

(10) ***Molina à Cœuvres.*** **Coire, 26 février 1626. loc. cit.**

(11) « Qui, il governatore, doppo l'arrivo della nuova (della pace), ha mandato il Popenain a riveder la Riva. » ***Antelmi al Senato.*** **Milano, 1° aprile 1626. Frari. Milano. LXVII. n° 9.**

(12) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 12 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 104; *à Béthune.* Morbegno, **10 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 57.**

(13) *Relation envoyée par M^r d'Haraucourt à M^r le m^{is} de Cœuvres de l'entreprise manquée par le Pappenheim sur Chiavennes.* 6 avril 1626 Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 55 — *Cœuvres à Zurich.* Morbegno, 9 avril 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden. *J* (171. 4. 22.) — *Antelmi al Senato.* Milano, 11 aprile 1626. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Simon Contarini al Senato.* Melun, 24 aprile 1626. (I° Frari. Francia. LXV. — *cf.* Sprecher von Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. I. 536—537. — Crollalanza. Storia di Chiavenna. p 330. — U. v. Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 204. — Lavizzari. op. cit. 328.

involontairement, sans doute, Feria fournissait au roi Très-Chrétien l'occasion d'affirmer que les articles de Du Fargis n'étaient pas aussi contraires aux intérêts des Ligues Grises que le prétendaient leurs détracteurs, puisque le gouverneur de la Lombardie témoignait ne les pouvoir accepter. (1)

Au Vatican, ce fut par les manifestations d'une chaleureuse approbation que l'on accueillit la nouvelle de la conclusion du traité du 5 mars. (2) Il ne pouvait guère en être autrement. Le «Père commun» devait nécessairement louer une solution qui éloignait toute crainte de rupture entre les deux couronnes (3) et concédait aux catholiques des deux Rhéties des avantages sérieux, encore qu'il les eût désirés plus étendus. En revanche, la satisfaction éprouvée par le «souverain temporel» ne fut pas sans mélange. (4) Assurément le rétablissement de la paix dans le nord de la Péninsule délivrait Urbain VIII d'une très grave préoccupation. A la suggestion des Espagnols, celui-ci s'était, en effet, comme on l'a dit ailleurs, (5) résolu à acheminer six mille hommes vers la Valteline, dans le dessein de reconquérir les places que Cœuvres avait enlevées au marquis de Bagni en décembre 1624. (6) A la vérité, le pape commençait à donner à entendre que cette mesure, dont le roi Très-Chrétien menaçait de prendre prétexte pour se saisir d'Avignon, (7) lui avait été dictée beaucoup plus par le désir de contribuer à hâter la marche des négociations et d'exercer une pression morale sur les ministres des deux monarques, que par la volonté d'entrer en conflit avec l'un d'eux. (8) Mais, depuis le départ de ses troupes et malgré la lenteur calculée de leurs mouvements, (9) le pontife avait enfin compris dans quelle erreur il était tombé. Dès lors, il se rendait compte que, pour énergique qu'il fût, son acte n'opérerait «rien qu'un «degoust et scandale des catholiques et une jubilation publique et avantage «des protestants, au dire même des plus simples Suisses», ainsi que l'estimait Miron. (10)

Néanmoins, dans son for intérieur, Urbain VIII se sentit blessé d'avoir été tenu systématiquement à l'écart des conférences engagées en Espagne. (11)

(1) *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 10 avril 1626. loc. cit. — *Le roi et Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 21 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 276.

(2) V. Siri. op. cit. VI. 91. — Linage de Vauciennes. op. cit.

(3) *Dimurgo Lambardi a Pandolfini, residente a Milano.* Fiorenza, 29 settembre 1626. Arch. Mediceo. Milano. n° *3163.*

(4) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 15 aprile 1626. Frari. Valtellina. VI.

(5) *cf.* t. III. p. 968, 969.

(6) V. Siri. op. cit. VI. 49 sqq.

(7) *Il cardinale segretario di Stato al cardinale-legato in Spagna.* Roma, 7 febbraio 1626. Bibl. Barberine. LXIX. 59. — *Copia delle memorie che ha fatto Sua Beatitudine sopra le udienze degli ambasciatori di Francia e di Venezia. Ibid.*

(8) Eidg. Absch. V² 462 zu *d.*

(9) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 4 aprile 1626. Frari. Spagna. LXI. 180. — *Diario della marciata di parte dell'esercito di N. S. Urbano VIII per la reintegrazione del possesso della Valtellina e suoi forti.* Febbraio 1627. Bibl. Borghèse. I. 777 f° 298. — V. Siri. op. cit. VI. 90. — Quadrio. Dissertazioni intorno alla Valtellina. (Milano, 1756). II. 401.

(10) *Miron à Herbaut.* Soleure, 11 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 222.

(11) D. Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. II. 261.

A dire vrai, il se garda, tout d'abord, de l'avouer et parut même souhaiter que la conclusion définitive de ces dernières intervînt avant l'arrivée du légat à Madrid. (1) Mais, quand il fut avéré qu'Olivarès n'avait mandé celui-ci auprès de lui qu'afin de se servir, le cas échéant, de sa présence pour rendre plus promptes les résolutions du gouvernement français; (2) quand il ne fut plus possible de douter qu'aucune des modifications proposées par le Saint-Siège aux articles en préparation ne serait admise; que l'idée de confier le « dépôt » de la Valteline aux Suisses catholiques avait été repoussée d'emblée et que pas une seule des stipulations arrêtées à Rome avec le commandeur de Sillery ne trouverait place dans le nouvel instrument diplomatique, (3) le pape ne put taire son ressentiment. (4) Aussi bien c'était avec la ferme intention de procurer à son neveu une revanche de l'échec qu'il venait de subir à Fontainebleau, et non pour l'exposer à un affront, qu'Urbain VIII l'avait dépêché à Barcelone. (5) On ne devait pas l'oublier de sitôt au Vatican.

Au total, ce que le Saint-Père, partisan déterminé de la paix, blâmait dans l'œuvre des deux couronnes, c'était les procédés employés et non pas les résultats obtenus. (6) Moins accommodants, les alliés italiens du roi Très-Chrétien la désapprouvèrent, les uns et les autres. A Turin et à Venise, on tenait pour maxime que la guerre entre la France et l'Espagne, guerre ouverte ou guerre sourde, était indispensable à la prospérité des *Stati liberi*. A la rigueur, cependant, Charles-Emmanuel et le gouvernement de Saint-Marc eussent peut-être donné leur adhésion au nouveau traité, s'ils avaient eu la certitude que son contenu rachetait les imperfections et les défectuosités de sa forme. Tel n'était pas le cas, assurément. Dès lors, tout devait les inciter à persévérer dans leur opposition, même stérile, aux négociations engagées à Madrid et à protester, en dernier ressort, contre la brutalité du fait accompli.

A première vue, le duc de Savoie avait plus à souffrir que la Sérénissime République de l'état de choses créé par les articles du 1er janvier. (7) Certes

(1) *Bethune à Herbaut.* Rome, 25 mars 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3678.*

(2) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid. 11 octobre 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV. — *Discorso politico fatto sopra l'andata dell'Illmo cardinale Barberini in Spagna.* 1626. Bibl. Nat. f. Espagnol CCCLXXXIII. 75. — *Le duc de Savoie au prince-cardinal, son fils, à Rome.* Turin, 26 mars et 25 avril 1626. Aff. Etr. Piémont. III suppt. fos 125vo, 128vo.

(3) *Mémoire du cardinal Spada, touchant les affaires de la Valteline et des Grisons.* 1626 Arch. Nat. M 232. — V. Siri. op. cit. VI. 49, 106, 107.

(4) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 21 marzo 1626. loc. cit. — *Du Fargis au roi.* Madrid, 26 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *16 950.* fo 205. — *cf.* Romegialli. Storia della Valtellina. III. 252.

(5) *Bref de Sa Sainteté envoyé aux cantons catholiques.* 17 février 1626. (impr. Ambassades de Bassompierre. II. 183.) — *Picchena a Averardo Medici* Firenze, 21 febbraio 1626. Arch. Mediceo. Spagna. *4954.* — *Béthune à Herbaut.* Rome, 25 mars et 3 juin 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3678* — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 7 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid. 28 aprile 1626. Frari. Spagna. LXI. 184. — *Luca Giustiniano al duca di Genova.* Alessandria, 16 maggio 1626. Arch. Genova. Milano, mazzo III. — V. Siri. Memorie recondite. VI. 112. — Eidg. Absch. V2 459 zu *b.*

(6) *Béthune à Herbaut.* Rome, 27 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3678.* — *Alvise Zorzi al Senato* Morbegno. 11 settembre 1626. Frari. Valtellina. VII.

(7) « Il portentoso tradimento di Monzone. » Carutti. op. cit. II. 268.

l'intérêt porté à la solution de l'affaire de la Valteline était moindre à Turin qu'à Venise. (1) En revanche, l'issue de son conflit avec ses voisins de Ligurie ne pouvait laisser le souverain du Piémont indifférent. (2) Or, il s'en fallait de beaucoup que les dispositions arrêtées à ce sujet en Espagne fussent de nature à le satisfaire, puisqu'elles consistaient, en somme, en une simple suspension d'armes et que le fond du débat demeurait intact. (3) A dire vrai, tout espoir d'accommodement ne semblait pas perdu. (4) Désireux de ne point jeter Charles-Emmanuel dans les bras du roi Catholique, le roi Très-Chrétien était fermement résolu à soutenir les prétentions de celui-là et à lui procurer une compensation suffisante, le jour où l'on procéderait à l'exécution du traité. (5) Par malheur, le représentant du Louvre auprès du duc était précisément un transfuge gênois, Claudio Marini, dont les griefs contre sa patrie ne paraissaient pas près de s'apaiser. Par suite, prince et ambassadeur ne devaient être que trop enclins à décrier, de concert, l'œuvre de Du Fargis. (6)

Mais ce n'était pas à Turin seulement que l'on assistait à ce spectacle étrange d'un diplomate s'oubliant au point de desservir son gouvernement en se faisant le détracteur d'une entente qu'il avait mission de défendre. De Morbegno, Cœuvres n'agissait pas différemment à l'égard de Venise. Aussi bien le général de la Ligue qualifiait d'incompréhensible l'attitude de son souverain et ne dissimulait pas son espoir que l'intervention de la Seigneurie auprès de ce dernier serait assez puissante, en fin de compte, pour provoquer la substitution des «articles» de Sondrio à ceux négociés à Madrid avec Olivarès. (7)

Grâce aux avis tranquillisants que lui transmettaient, de très bonne foi, d'ailleurs, les envoyés français dans la Haute-Italie, le Sénat était, peu à peu, sorti de ses appréhensions. Le 28 mars, encore, l'ambassadeur de Louis XIII à Saint-Marc recevait du «Collège» l'assurance que celui-ci, confiant dans la parole royale, s'attendait à l'ouverture imminente des hostilités en Lombardie. (8) C'était bien là le calme apparent, précurseur de l'orage. Quelques heures plus tard parvenait au «Pregadi» la preuve, indiscutable cette fois, de la duplicité du Louvre. Aligre chercha en vain à lutter contre le courant

(1) *Wake à Berne.* Turin, 11 août 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden J (171. 5. 14).

(2) Casoni. Annali di Genova (1800). t. V. — *Brève relation du voyage que j'ay (Christophe de Bade-Dourlach) fait à la cour de Turin, de la part de S. A. Monseigneur mon très honoré père, l'an 1626* (avril–mai). (ap. Claretta. Le relazioni politiche dei Principi di Savoia coi Margravi di Baden, dal secolo XV al XVIII. (Torino, 1887). p. 212.)

(3) *Carlo-Emanuele al principe di Piemonte a Parigi.* Torino, 27 marzo 1626. (ap. Pietro Orsi. Il carteggio di C.-E. I°. (Torino, 1891). p. 55.)

(4) *Marini à Herbaut.* Turin. 25 mars 1626. Aff. Etr. Turin. VII.

(5) *Simon Contarini al Senato.* Melun, 24 aprile 1626. Frari. Francia. LXV. — *Richelieu au garde des sceaux.* 4 novembre 1626. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXX. 23.

(6) *Marini à Herbaut.* Turin, 14, 25 et 31 mars 1626. Aff. Etr. Turin. VII. — *cf.* Siri. op. cit. VI. 122. — Claretta. Le relazioni politiche dei Principi di Savoia coi Margravi di Baden. (Torino, 1887). p. 45.

(7) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 6 aprile 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Johann Guler an die III Häubter, zu Chur.* Morbegno, 17. Mai 1626. St-Arch. Chur. Akten.

(8) *Aligre à Herbaut.* Venise, 28 mars 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

irrésistible qui éloignait de sa patrie les sympathies vénitiennes. Il fut débordé par les récriminations qui l'assaillirent de toutes parts. (1) Dans l'affolement de la première heure, on crut même, sur les rives de l'Adriatique, que Charles-Emmanuel n'avait pas ignoré ce qui se trâmait en Espagne. (2) Mais ces préventions, promptement évanouies au reste, (3) étaient aussi peu justifiées que celles nourries par le duc à l'égard de Lesdiguières, qu'il soupçonnait de connivence avec Du Fargis. (4) En revanche, sur un point, au moins, les hommes d'Etat de la Seigneurie. incités sous main par le nonce et le représentant de Philippe IV, refusèrent de changer d'opinion. (5) Malgré les démentis qui leur furent opposés dans la suite, il persistèrent à penser que la reine-mère et Bérulle n'étaient pas les seuls complices de l'ambassadeur de France à Madrid et que le « tout puissant cardinal », en n'exigeant pas, dès le mois de janvier, la tête de son subordonné récalcitrant, avait laissé échapper une occasion, sans doute unique, de fermer la bouche à ceux qui l'accusaient d'avoir joué double. (6)

Tel était aussi l'avis des Suisses protestants et de quelques-uns de leurs confédérés de l'ancienne confession. (7) Bien qu'elles eussent obtenu, par l'entremise de Miron, la promesse que les deux rois n'accommoderaient pas le conflit rhéto-valtelin sans qu'elles en fussent prévenues, (8) les autorités des cantons catholiques accueillirent avec faveur, de prime abord, l'annonce inattendue pour elles de la conclusion de la paix. (9) A tort, certes, on se persuadait, à Fribourg et dans la région du Gothard, que les articles de Du Fargis ne différaient du premier traité de Madrid qu'en ce qu'ils assuraient, par des dispositions plus efficaces, la suprématie « de la vraye religion » au sein des provinces grisonnes d'outre-monts. Le fait que les négociations s'étaient ouvertes et terminées en Espagne, et non point en France, inspirait confiance aux « Waldstætten ». (10) C'était, à leur sentiment, comme un gage que l'on avait tenu compte des observations présentées par le Saint-Siège et par eux-mêmes, lors des conférences de Lucerne de l'été de 1621, puis, dans la suite, chaque fois qu'ils avaient été sollicités d'adhérer, avec ou sans réserves, à l'œuvre de Bassompierre. (11)

---

(1) *Aligre à Herbaut.* Venise, 1er avril 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Nicolò Sachetti al Gran Duca.* Venezia, 6 giugno 1626. Arch. Mediceo. Venezia. nº *8012*. p. 4. — Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig u. s. w. II. 59.

(2) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid. 21 marzo 1626. Frari. Spagna. LXI. 176. — *S. Contarini al Senato.* Melun, 2 giugno 1626. Frari. Francia. LXV. — *Memoire sur les affaires generalles de la Chrestienté.* Bibl Nat. f. fr. *17 984*.

(3) *S. Contarini al Senato.* Parigi. 16 aprile 1626. Frari. Francia. LXV.

(4) *Luca Giustiniano al Governo di Genova.* Milano, 2 aprile 1626. Arch. di Genova. (Milano. III.)

(5) *Aligre à Herbaut.* Venise, 7 avril 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(6) *S. Contarini al Senato.* Melun, 30 giugno 1626 Frari. Francia. LXV.

(7) *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 11 février et 6 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* fº 28 *3690* fº 216; Aff. Etr. Suisse. XXIII. fº 100.

(8) *Valaresso al Senato.* Traona, 16 marzo 1625. Frari. Valtellina. III. — *Les cantons catholiques au roi.* 20 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* fº 13.

(9) *Miron à Herbaut.* Soleure, 11 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 222

(10) *Miron au roi.* Soleure, 7 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 104.

(11) *Miron à Herbaut.* Soleure, 7 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 105.

A ce moment-là, si l'on en excepte les Valaisans, très hostiles, dès le début, à l'idée d'un accord qui lésât les intérêts de leurs alliés de Rhétie, (1) les Confédérés de la Ligue Borromée eussent difficilement admis que Louis XIII pût désavouer son ministre à Madrid et rejeter des conditions de paix qui, à première vue, leur paraissaient fort acceptables. (2) Néanmoins, cette appréciation bienveillante du résultat des négociations franco-espagnoles ne devait pas survivre à un examen, même superficiel, du texte des « articles » arrêtés au nom des deux rois. Lorsqu'il fut avéré que les « habitants de la vallée » choisiraient leurs juges et magistrats « entre eux », et non point parmi les Grisons, leurs suzerains, « qui les leur avaient pourtant tousjours baillez », les catholiques d'Helvétie songèrent un peu tard qu'eux aussi possédaient des « terres sujettes » dans la Haute-Italie et qu'il n'était pas démontré que les droits et privilèges conférés aux Valtelins et à leurs voisins de Chiavenna et de Bormio ne fussent pas revendiqués, l'occasion s'offrant, par les populations de la Lévantine. (3)

Cette incertitude, les cantons protestants, co-seigneurs de Lugano, de Locarno et du Val Maggia, la partageaient certes. Mais d'autres préoccupations, plus graves et plus immédiates, travaillaient les Zuricois et leurs coreligionnaires suisses. A leurs yeux, en effet, la question confessionnelle primait tout. Or, il devenait infiniment probable que les intérêts de la « croyance zwinglienne », tant en Valteline qu'en Rhétie, seraient sinon sacrifiés, du moins fort mal défendus, le jour où la France et l'Espagne s'entendraient entre elles pour mettre fin aux hostilités dans le nord de la Péninsule. Déjà fâcheusement impressionnées par les modifications apportées, du consentement du Louvre, au texte du traité de Madrid, dont elles ne cessaient de réclamer du roi Très-Chrétien la stricte exécution, les autorités des cités évangéliques s'étaient émues, au cours de l'été de 1625, de la présence et de la longue demeure du légat à Fontainebleau. (4) Soucieuses d'empêcher la réalisation des desseins du Saint-Siège à l'égard des Grisons, elles avaient, une fois encore, recommandé la cause de ceux-ci aux gouvernements de Paris, de Londres, de Venise et de Turin. (5) Plus tard, en janvier, puis en février 1626, durant la diète convoquée à Soleure par les soins de Bassompierre et au lendemain de sa dissolution, elles avaient affirmé derechef leur intention de s'opposer, dans la

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 11 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 222.

(3) *S. Contarini al Senato.* Melun, 23 maggio 1626. Frari. Francia. LXV. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Henri Reding à Miron.* Schwytz, 24 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 33. — *Thomassin à l'archiduchesse des Pays-Bas.* Fribourg, 13 janvier 1627. (ap. Rivier. Berichte von Burgund. Agenten u. s. w. p. 111.)

(4) Eidg. Absch. V² 442 *a*.

(5) *The Burgomaster, Recorder and Counsell of the four Confederates Cities, Zurich, Bern, Basill and Schaffhusen to His Majesty the King of England.* (1625.) Public Record Off. London. Foreign Switzerland. Misc. Papers 1617 to 1629. n° 2.

mesure de leurs forces, à l'exclusion du culte réformé de la Valteline et de ses dépendances. (1)

Partout, dans l'Europe libérale, l'opinion s'était peu à peu accréditée que l'exécution de la paix huguenote serait, à bref délai, suivie sinon d'une rupture ouverte, du moins d'un refroidissement marqué des relations diplomatiques entre les deux couronnes. Aussi les avis reçus de Madrid, vers la fin de mars, causèrent-ils une déception générale parmi les protestants français, allemands, anglais et hollandais. (2) De cette déception, les Suisses de la nouvelle confession prirent certes leur part. (3) Pourtant, l'espoir subsistait chez eux d'un réveil d'énergie dans l'entourage du roi Très-Chrétien. Un envoyé de Louis XIII auprès du Sultan, le Sr Des Hayes, dépêché à Constantinople, ne s'était-il pas, à son passage à Soleure et à Zurich, joint à Miron pour déclarer que le document transmis à Paris par Du Fargis pouvait être considéré comme un « simple projet d'accommodement », dont l'adoption par le Louvre paraissait plus que douteuse ? (4)

A la vérité, Zuricois et Bernois se trouvaient dans une situation très perplexe. Cœuvres leur faisait demander des renforts qui devaient lui permettre de maintenir ses positions dans la vallée de l'Adda et de résister, si besoin était, à une agression des troupes pontificales. (5) Or, s'il leur répugnait, aux uns et aux autres, « d'envoyer tant de monde en Valteline pour y mourir sans combat », (6) n'était-il pas à craindre, en revanche, que leur abstention ne précipitât la conclusion d'une paix où ils redoutaient de n'être pas compris, ce qui les eût exposés aux représailles de la maison d'Autriche, avec les forces de laquelle leurs enseignes s'étaient mesurées, sous les murs de Tirano, en septembre 1620 ? (7) Tout bien pesé, et malgré l'offre de Venise de leur fournir les moyens de se saisir des passages, de Chiavenna jusqu'à Bormio, au cas d'une retraite de l'armée de la Ligue en deça des monts, (8) ils se décidèrent à acheminer deux mille hommes vers la Rhétie. (9) Mais, du moins, surent-ils très habilement se prévaloir de ce nouveau sacrifice pour

---

(1) *Les cantons évangéliques au Sr de Villars, à Paris.* Zurich, 15/25 février 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 4. 8). — *Bern an Zürich.* 5./15. April 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 4. 21). — Eidg. Absch. V² 451 *b²*. — Seehausen. Schweizer Politik während des dreissigjährigen Krieges. (Halle 1882). p. 42.

(2) *Espesses à Miron.* La Haye, 8 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 220. — *Masan à Herbaut.* Vienne, 31 mai 1626. Aff. Etr. Vienne. XIII. — *Herbaut à Châteauneuf.* Paris, 17 novembre 1626. Arch Nat. *KK 1364* f° 361. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot). t. IV. 36. — *cf.* Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. II. 261.

(3) *Bern an Zürich.* 5./15. April 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 4. 21).

(4) « E un semplice projetto, senza valore. » *Cavazza al Senato.* Zurigo, 7 e 14 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Zorzi al Senato.* Morbegno, 15 aprile 1626. Frari. Valtellina. VI.

(5) *Miron à Bâle.* Soleure, 6 mars 1626. St-Arch. Basel. Frankr. *F* 7¹ (Werbungen, 1524—1741). — *Miron à Zurich; à Berne.* Soleure, 11 et 12 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 155. 164. — *Cœuvres à Zurich.* Morbegno, 9 avril 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 4. 22).

(6) *Malo à Miron.* Zurich, 6 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. f° 142.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — Eidg. Absch. V ²483 *c*.

(8) *Contarini al Senato.* Parigi, 2 giugno 1626. Frari. Francia. LXV.

(9) *Malo à Miron.* Zurich, 6 mars 1626. loc. cit. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. LI. p. 137.

faire savoir à leur allié français qu'ils le croyaient incapable de négocier à leur insu un accommodement auquel ne participerait pas l'archiduc de Tyrol, et surtout de prêter la main à ce que les protestants grisons fussent dépossédés de leurs charges politiques ou administratives en Valteline, ce qui eût équivalu à l'annexion déguisée de cette province à la Lombardie. (1)

Peu à peu, cependant, malgré les réticences voulues du Louvre et de ses agents, la vérité perçait. Bientôt il fut hors de doute que le document sur lequel Du Fargis avait apposé sa signature était non point un projet de traité, mais bien un traité en due forme. Pressé de questions, Miron avoua qu'il en était ainsi. (2) Toutefois, selon lui, si les Trois Ligues perdaient la faculté de se faire représenter, dans leurs provinces d'outre-monts, par des magistrats protestants, du moins étaient-elles maintenues dans leurs autres droits de souveraineté et notamment dans celui d'interdire à l'Espagne et à l'Autriche l'usage des passages de la Valteline. (3) Pourtant, il fallut enfin se rendre à l'évidence. Les nouvelles de Turin, de Milan, de Venise, voire de Paris infligeaient aux assertions de l'ambassadeur français le plus catégorique des démentis. Déjà prévenus contre la politique de Richelieu, qu'ils assimilaient à celle des Brulart, les Suisses évangéliques ne cherchèrent plus à contenir leur indignation. Du moment que le gouvernement royal, dont la conduite, à leurs yeux, était sans excuses, les abandonnait, eux et leurs coreligionnaires de Rhétie, aux rancunes des princes de la maison de Habsbourg, n'était-il pas préférable que, d'accord avec les Ligues Grises, ils composassent avec ces derniers et fissent enseigner à leurs enfants l'espagnol plutôt que le français? (4)

Violemment surexcitée, l'opinion publique dans les cités protestantes exigeait que des démarches actives fussent faites auprès de Louis XIII, pour peu qu'il fût encore temps de détourner ce monarque du dessein qu'on lui prêtait d'accepter, de guerre lasse, les articles de Du Fargis. Les autorités de Zurich et de Berne ne faillirent pas à cette tâche. Leurs doléances, jointes à celles des autres *Stati liberi*, eurent du moins ce résultat qu'elles prolongèrent l'incertitude où l'on se trouvait à Madrid quant aux résolutions définitives arrêtées au Louvre. (5) Par étapes successives, de la fin d'avril au commencement de juin, Miron, sur l'ordre formel du roi, dut annoncer aux cantons de la nouvelle confession que ce prince, désireux de donner satisfaction aux anciens alliés de sa couronne, ajournait la ratification du traité; que celui-ci, soumis derechef à l'examen de ses négociateurs, aurait à subir

---

(1) *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 7/17 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 28. St-Arch. Zürich. Graubünden *J.* — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Zurich à Cœuvres.* 2 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 247. — *Zurich à Miron.* 4 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 261. — Eidg. Absch. V² 454 zu *b*². (7/17 avril 1626).

(2) *Miron à Zurich.* Soleure, 20 avril 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI. -- *Miron à Zurich.* 20 avril 1626. loc. cit.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(5) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 28 aprile 1626. Frari. Spagna. LXI. 184.

d'importantes et heureuses modifications et que rien ne serait conclu sans la participation de tous les Etats intéressés.(1)

Plus éloignés que leurs confédérés de la Suisse évangélique des sources d'information auxquelles ces derniers avaient habituellement recours, les Grisons étaient aussi plus longs à s'émouvoir des bruits alarmants répandus en Helvétie à leur sujet. On en était encore, à Coire, à soupçonner l'existence d'une entente entre la France et l'Espagne, que déjà, à Zurich et à Berne, on se préoccupait d'en conjurer les fâcheux effets. Dans leur « pittag » de mars, les députés des communes rhétiennes s'étaient prononcés avec énergie pour l'exécution des articles de Madrid, jadis si mal accueillis par la majorité d'entre elles.(2) Gagnées, à leur tour, par l'inquiétude qui régnait chez leurs voisins, les Trois Ligues, imitant l'exemple des cantons protestants, prirent le parti de dépêcher un courrier à Paris et d'accréditer auprès du marquis de Cœuvres le vieux *landammann* Guler, avec la mission de surveiller l'attitude et les démarches du général de l'armée de la Ligue.(3) Ce devait être en pure perte.

Victimes des intrigues qui s'agitaient au milieu d'eux et des exigences à la fois confessionnelles et politiques manifestées par le Saint-Siège, les montagnards de Rhétie n'acceptèrent pas sans récriminations la disgrâce inattendue qui les atteignait(4) sous la forme d'un traité que l'un des leurs, et non des moindres, n'hésita pas à qualifier d'infâme.(5) Aussi bien ce fut une crise difficile à traverser pour les secrétaires-interprètes chargés, depuis le départ de Gueffier, d'assurer les services de l'ambassade royale.(6) Déjà suspects aux autorités du pays, ils le devinrent davantage encore, le jour où, en avril, leur ancien chef, comme toujours « messager de mauvaises nouvelles », eut la hardiesse de prendre son chemin par Coire pour rejoindre son poste à Rome.(7)

A dire vrai, les avertissements n'avaient pas fait défaut aux compatriotes de Jenatsch. Au cours des conférences ouvertes à Sondrio, en

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 11 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 222. — *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 14 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 272. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Miron à Zurich.* Soleure, 17 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 266.

(2) *Cœuvres au roi.* Camp de Morbegno, 26 mars 1626. Aff. Etr. Grisons V. 44.

(3) *Cœuvres aux Trois Ligues.* Morbegno, 29 avril 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J.* — *Les Trois Ligues à Zurich. Ibid. J* (171. 4. 29. — *Instruktion und Befehl für Ritter Joh. Guler als Abgesandten an Cœuvres.* Chur, 5. Mai 1626. *Bericht von Oberst Guler an gemeiner III Pünt, mit Erzellung der reiss und wo Ir Excell. (marggraf von Cœuvres) zu finden gseien und waz für audienza ervolgt ist.* Sondrio. 9. Mai 1626; *Berichte desselben.* Morbegno, 9., 17/18., 22., 23., 26. Mai; Sondrio, 15., 26. Juni, 11., 22 Juli 1626. Kantonsarchiv Graubünden. Akten. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 maggio 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *A. Zorzi al Senato.* Morbegno, 19 maggio 1626. Frari. Valtellina. VI. Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 538. — Romegialli. op. cit. III. 255. — C. v. Salis-Marschlins Denkwürdigkeiten. 205.

(4) *Molina à Cœuvres.* Coire, 23 avril 1626. Aff. Etr. Grisons V. 48.

(5) Ulysses von Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 205.

(6) *Molina à Miron.* Coire, 6 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 28.

(7) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 15 aprile 1626 Frari. Valtellina. VI. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 24 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 126. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 6 maggio 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

décembre 1625, en la présence de Cœuvres, l'un des députés valtelins avait prévenu les mandataires de la partie adverse que s'ils rejetaient les conditions qui leur étaient offertes, leurs supérieurs s'en tireraient à moins bon compte dans la suite. (1) Or, cette prédiction se réalisait point pour point. S'ils avaient consenti à traiter directement avec leurs sujets, les Grisons fussent peut-être rentrés en possession de quelques-uns de leurs droits de souveraineté sur la vallée de l'Adda. (2) Au lieu de cela, le protecteur qu'ils s'étaient librement choisi s'unissait à l'ennemi séculaire de leur patrie pour les accabler et les enfermer dans un « grand labyrinthe », dont ils désespéraient de trouver l'issue. (3) Vaincus en 1621 et 1622, ils s'étaient vu imposer par l'Espagne et l'Autriche les honteux accords de Milan et de Lindau. Vainqueurs en 1625 et 1626, on les sommait de ratifier le traité, plus honteux encore, négocié par Du Fargis à Madrid. De quelque côté que se portassent leurs regards, l'avenir leur apparaissait plein de menaces et la fin de leurs maux plus éloignée que jamais.

Ce n'était guère qu'à Paris que l'on trouvait « douces » les conditions de paix proposées aux Trois Ligues et que l'on s'attendait à ce que ces dernières donnassent leur acquiescement à l'œuvre néfaste de l'ambassadeur en Espagne. (4) Tous les ministres et agents de la couronne dans la région des Alpes, tous les officiers de l'armée de la Valteline déploraient l'aveuglement d'une politique qui aliénait à la France d'anciens et très fermes alliés. (5) Dans la réalité, l'entente s'établissait, chaque jour plus étroite, entre les représentants des deux confessions en Rhétie. (6) L'intolérance, naguère si vigilante, de la majorité évangélique avait fait place à des sentiments conciliants à l'endroit de la minorité catholique. D'autre part, les velléités séparatistes de celle-ci s'étaient si bien évanouies que l'on éprouva, à Ilantz, une certaine satisfaction à la pensée que tous les Grisons indistinctement, et non point les seuls protestants, seraient exclus de l'administration des « pays sujets »,

(1) « Bevor wir von Sondrio abzogen, sagte noch der Dr Schenardi zu zweien der unsrigen: Voi non volete accettare questi articoli? Saranno accettati in Francia, in Spagna ed ad Roma, e voi Griggioni restarete cojoni. » F. von Juvalta. Denkwürdigkeiten. (éd. 1848). p. 92. – *cf.* Porta. Historia reformationis ecclesiarum rhaeticarum. II. 531.

(2) *Molina à Cœuvres.* Coire, 23 avril 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 48. — *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 9 mai 1626. Aff. Etr. Angleterre. XLI. 72.

(3) « Nous eussions peu faire un bien meilleur accord avec nos subjects, sy messieurs les François ne l'eussent empeschez. » *Schauenstein à l'un des secrétaires-interprètes de Suisse.* Coire, 31 août et 9 septembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 201, 205.

(4) *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 12 mai 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 350. — *Herbaut au même.* Nantes, 5 juillet 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 70. – *Herbaut à Miron.* 6 septembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 221.

(5) *Malo à Herbaut.* Morbegno, 18 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 128. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 15 mai 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 7. — *Molina à Miron.* Coire, 6 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 28.

(6) *Les cantons catholiques aux Trois Ligues.* 13/23 juillet 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden J (171. 5. 10). — *Miron à Herbaut.* Soleure, 26 septembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 131.

solution, qui, du moins, écartait la perspective d'un retour de guerre civile dans la haute vallée du Rhin. [1]

Bien qu'ils ne possédassent point encore le texte exact du traité, [2] les membres de la diète de Coire en savaient assez pour qu'il ne leur fût pas permis de douter de l'étendue du malheur qui accablait leur patrie. [3] Dès lors, rien dans les articles de Du Fargis ne devait trouver grâce devant eux. Ils blâmaient, à la fois, la légèreté du négociateur français, lequel n'avait pas songé à faire ratifier solennellement la reconnaissance de l'indépendance des Droitures, proclamée par le marquis de Cœuvres, en novembre 1624; [4] l'autonomie presque absolue accordée aux populations de la vallée de l'Adda, dont la reconquête était cependant, pour une bonne part, l'œuvre des bandières rhétiennes; le rattachement arbitraire de Chiavenna et de Bormio à la Valteline, quoique ce comté et cette seigneurie se fussent abstenus d'adhérer à la rébellion de 1620 et eussent été restitués, depuis plusieurs mois, aux Trois Ligues; [5] l'insuffisance des droits et privilèges conservés à ces dernières à l'égard de leurs sujets, ce qui autorisait le nonce à dire que, désormais, elles ne seraient pas plus souveraines dans leurs provinces d'outre-monts que le pape n'était maître dans le royaume de Naples; [6] l'impardonnable omission du nom de l'archiduc Léopold parmi ceux des princes garants de l'exécution du traité, omission grosse de conséquences, malgré les explications rassurantes du chef de l'armée de la Ligue; [7] les pénalités, enfin, dont ils étaient menacés, s'ils refusaient de se soumettre à des décisions prises sans leur assentiment. [8] Mais ce qui, mieux encore que la perte de la Valteline, contribuait à exaspérer les libres

---

(1) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 8 giugno 1626 Frari. Valtellina. VI. — *Instruction baillée à Mr de Châteauneuf, allant ambassadeur extraordinaire à Venise, Suisses et Grisons.* Juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 104. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 10 giugno 1626 Frari. Svizzeri. XXI. — *Molina à Cœuvres.* Coire, 11 juillet 1626. Aff. Etr. Grisons V. 185. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 6 ottobre 1626. Frari. Spagna. LXI. 221. — Porta. op. cit. II. 535. — Rivier. op. cit. p 104.

(2) *Les Ligues Grises à Cœuvres.* Coire. 14/24 avril 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 75. — *Guler an die III Häubter, zu Chur.* Sondrio, 15. Juni 1626. St-Arch. Chur. Akten. — *Molina à Cœuvres.* Coire. 11 juillet 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 185.

(3) *Les Trois Ligues à Zurich.* Coire, 30 avril/10 mai 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden J (171. 4. 30). — *Extrait d'une lettre du pays des Grisons.* 28 juillet 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 77. — *Instruktion der Häupter und Rathsboten für Obrist Guler.* Chur, 28. Juli/7. August 1626. Kantonsarchiv Chur. Akten. — Leclerc. La vie du Cardinal-Duc de Richelieu. t. II. 280. (Cologne, 1695). — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 538.

(4) *Art. XVIII de l'instruction envoyée au Sr Marquis de Cœuvres par le retour du Sr Mesmin.* Juin 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 170. — *Herbaut à Cœuvres.* Nantes, 5 juillet 1626. Arch. Nat. *KK 1364* fº 70. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 14 août 1626 Bibl. Nat. f. fr. *3699* fº 102.

(5) *Les Trois Ligues à Cœuvres.* Coire, 21 juin 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 167. — *Schauenstein à l'un des secrétaires-interprètes en Suisse.* Coire, 31 août 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 204. — *cf.* Mercure françois. t. XIII. 302—304.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(7) *Cœuvres aux Trois Ligues.* Morbegno, 29 avril 1626. St-Arch. Chur. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 maggio e 14 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *A. Zorzi al Senato.* Morbegno, 22 maggio 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Molina à Miron.* Coire, 6 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 28. *Herbaut à Cœuvres.* 15 août 1626. Arch. Nat. *KK 1364* fº 159.

(8) *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio. 11 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 62. — *cf.* Mercure françois. t. XIII. 328.

montagnards des Alpes, c'était l'immixtion injustifiée du Saint-Siège et de l'Espagne dans leurs affaires intérieures. (1)

Privés des conseils de leurs alliés, les Grisons ne surent, de prime abord, à quel parti s'arrêter. Les plus ardents d'entre eux préconisaient une descente en masse des bandières des communes sur Chiavenna, Tirano et Bormio, (2) « pour y crever trestous, plustost que de ratiffier ledict traitté ». (3) Dans ce cas, le marquis de Cœuvres n'eût certes pas hésité à appeler à l'aide les forces lombardes et pontificales réunies dans le Cômasque. (4) Or, l'ère des résolutions héroïques était pour longtemps close dans la haute vallée du Rhin. Les Prettigoviens eux-mêmes renoncèrent à entamer la lutte. En revanche, le « pittag » décréta que l'on prendrait l'avis des Suisses des deux confessions, ainsi que celui du général des troupes de la Ligue au delà des monts. (5) Il se détermina, en outre, à dépêcher à Paris une ambassade, afin d'adjurer le roi de repousser les articles de Du Fargis. (6) Mais déjà les Espagnols dressaient à nouveau leurs batteries en Rhétie, où les intrigues du gouverneur de Milan trouvaient un terrain admirablement préparé. (7) Installé durant quelques jours à Pfeffers, un secrétaire de Casati s'était donné à tâche de débaucher les pensionnaires de France qui étaient venus l'y visiter et d'établir entre la manière dont cette puissance comprenait ses devoirs envers ses alliés et les ressources commerciales et autres qu'offrait aux Grisons la proximité de la Lombardie un parallèle tout à l'avantage de l'Espagne. (8) Et, d'ailleurs, Philippe IV ne promettait-il pas aux Trois Ligues de leur restituer la Valteline et de leur servir de grosses pensions, si elles consentaient à lui ouvrir leurs passages ? (9) Comment s'étonner, par suite, que dans un certain nombre de communes, à tout le moins, l'opinion fût préparée, dès cette heure, à voir dans l'alliance de l'Escurial l'unique remède aux maux dont souffrait le pays rhétien ? (10)

---

(1) *Reasons against the French peace.* Jan. 1627. Public Record Off. London. Switzerland. Miscell. Papers. 1617 to 1629. n° 2. — Fedeli avvertenze di un onorato cavaliere nella causa tra i Valtellini e i Grigioni. (ap. Romegialli. III. 257.) — *Molina à Châteauneuf.* Coire, 4 février 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 21. — *cf.* Mercure françois. t. XIII. 326.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 giugno e 22 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(3) *Malo à Herbaut.* Coire, 29 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 367.

(4) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 22 maggio 1626. Frari. Valtellina. VI.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 maggio 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Die Häupter und Rathsgesandte gemeiner III Bünde an Lucern.* Chur, 10./20. September 1626. St-Arch. Luzern. III Bünde (VIII. 1625—1628).

(6) *Molina à Cœuvres.* Coire, 6 juillet 1626. Aff. Etr. Grisons. VI. 181. — *Girolamo Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 538. — Lavizzari. 336.

(7) *Aligre au roi.* Venise, 18 janvier 1627. Aff. Etr. Venise. XLV.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 luglio e 3 settembre 1626. Frari. Svizzeri. XXI. XXII. — *Molina à Cœuvres.* Coire, 11 juillet 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 185. — *Zorzi al Senato.* Morbegno. 11 luglio 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Molina à Miron* Coire, 6 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 28.

(9) *Molina à Miron.* Coire, 6 août 1626. loc. cit.

(10) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 aprile, 8 e 15 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

Incertitudes quant à la ratification finale du « procédé » de Du Fargis. — Hésitations à Paris. — La paix franco-espagnole constitue une menace pour le repos de l'Europe. — L'empereur et l'archiduc d'Innsbruck lui sont hostiles. — Le roi Très-Chrétien se refuse à engager, avec la participation de ses alliés, de nouvelles négociations en vue de « rhabiller » les articles de Madrid, comme aussi à communiquer ceux-ci aux ambassadeurs de Venise et de Savoie. — Première révision du traité à Monçon (5 mars). — Ratification conditionnelle de Louis XIII. — Très minimes concessions consenties par Olivarès. — Solennisation de l'entente. — Malgré l'échec indéniable de sa politique italienne, Richelieu monte au Capitole.

IV. Cependant les représentants des *Stati liberi* accrédités auprès du Louvre commençaient à reprendre confiance. L'indignation causée par la révélation tardive du « procédé du Sr Du Fargis » avait fait place à une appréciation moins défavorable, sinon plus exacte de la situation. Aussi longtemps que le roi se refusait à approuver l'œuvre de son ambassadeur à Madrid, l'espoir subsistait de l'échec final des négociations engagées dans cette ville. (1) Toujours est-il que, vers les derniers jours de mars, Louis XIII inclinait à désavouer, voire à châtier l'intrigant et peu scrupuleux diplomate dont la reine-mère et Richelieu réclamaient, assez hypocritement au reste, l'internement à la Bastille. (2) Sans aller jusqu'à prétendre que les articles du 1er janvier fussent nuls, comme le bruit s'en répandait autour de lui, (3) Herbaut ne dissimulait pas la répugnance qu'éprouvait son maître à les ratifier. Plus affirmatif, Bassompierre déclarait à Contarini qu'il se ferait « couper la teste », si, dans les deux mois, quinze mille Français ne traversaient pas derechef les monts. (4)

Ainsi qu'on l'a dit ailleurs, le prince de Piémont, après un court séjour à Paris, avait regagné Turin, très mécontent des nouvelles qu'il y rapportait. Lui parti, les ambassadeurs de Venise et de Savoie unirent leurs efforts en vue d'entraver la réalisation des desseins des « Espagnolisez ». Un instant, à la vérité, Contarini crut avoir gain de cause. Le cardinal, auquel il ne cessait de répéter « qu'un mauvois arbre ne pouvant jamais donner de bons fruictz »,

(1) *Contarini al Senato.* Parigi, 29 marzo 1626. Frari. Francia. LXV. — *Marini à Herbaut.* Turin, 7 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII. — *Guler an die III Häupter zu Chur.* Morbegno, 9. Mai 1626. St-Arch. Chur. Akten.

(2) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 19 et 24 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f°° 216. 220. — *Contarini al Senato.* Parigi, 26 marzo 1626. Frari. Francia. LXV.

(3) *Contarini al Senato.* Parigi, 10 aprile 1626. loc. cit.

(4) *S. Contarini al Senato.* Parigi, 29 marzo 1626. Frari. Francia. LXV.

mieux valait rejeter les articles de Du Fargis, que de tenter de les « rhabiller », paraissait acquis à cette manière de voir et prêt à faire acheminer des troupes vers la Valteline. (1) Une conversation que l'envoyé vénitien eut avec Phélypeaux d'Herbaut, dans les derniers jours de mars, réveilla ses appréhensions à peine dissipées. (2)

Au vrai, la paix était imminente. Or, la paix, dans les circonstances où elle se fût produite, constituait une menace pour le repos de l'Europe. Dès lors, elle n'était souhaitée ni par Venise et la Savoie, toutes deux intéressées à ce que la ligue d'Avignon eût son plein effet, (3) ni par les Suisses protestants, que la crainte d'une agression autrichienne tenait en une continuelle alarme, (4) ni par le roi d'Angleterre, que la conclusion d'une alliance franco-espagnole devait surprendre à quelques mois de là, (5) ni par les Hollandais, ni par les princes évangéliques d'Allemagne, très inquiets, les uns et les autres, à la pensée que les forces du gouverneur de Milan, rendues disponibles, grâce à la cessation des hostilités dans cette région, pourraient être appelées à grossir les armées de Tilly et de Wallenstein. (6)

Dans la réalité, les appréhensions qui se faisaient jour au sein des *Stati liberi* étaient partagées par la cour de Vienne. En tant que chef de l'Empire, Ferdinand s'était abstenu de s'immiscer, de façon quelconque, dans les négociations relatives à l'affaire de la Valteline. Il ne s'ensuivait pas, toutefois, que leur aboutissement dût le laisser indifférent. Au contraire. Le représentant de la branche allemande des Habsbourg ne mettait pas en doute que l'Escurial ne s'attachât à le comprendre, ainsi que son frère d'Innsbruck, au traité de la paix d'Italie. Aussi, lorsqu'il put se convaincre qu'il n'en était rien, sa déception fut-elle amère et l'entraîna-t-elle à se rapprocher de Venise. (7) Ses alarmes étaient-elles justifiées ? Assurément le roi de France, soucieux d'apaiser les récriminations des protestants, faisait dire à ceux-ci que, s'il renonçait à poursuivre les hostilités dans la Péninsule, ce serait à seule fin d'embrasser avec plus d'ardeur la cause de leurs coreligionnaires d'outre-Rhin. (8) Mais, en juillet 1625 déjà, n'affirmait-on pas, au Louvre, que Sa Majesté Très-Chrétienne n'attendait que la soumission de ses sujets rebelles pour intervenir avec énergie au delà des Alpes ? (9)

---

(1) *S. Contarini al Senato.* Parigi, 29 marzo e 5 aprile 1626. loc. cit.

(2) *Contarini al Senato.* Parigi, 29 marzo 1626. loc. cit.

(3) *Le duc de Savoie à l'abbé Scaglia.* Turin, 7 avril 1626. Aff. Etr. Piémont. III supp[t]. f° 21[vo].

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 giugno 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(5) *Contarini al Senato.* Parigi, 1° aprile 1626. Frari. Francia. LXV.

(6) *Contarini al Senato.* Parigi, 29 marzo 1626. loc. cit. — *Masan à Herbaut.* Vienne, 31 mai 1626. Aff. Etr. Vienne. XIII.

(7) *cf.* Carlo Caraffa. Relazione della Germania. 1628. (p. p. J. G. Müller, Vienne, 1859). p. 224. — Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig u. s. w. II. 60 sqq.

(8) *Le roi à Miron.* Paris, 24 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 217. — *Contarini al Senato.* Parigi, 29 marzo 1626. Frari. Francia. LXV. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 15 julio 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 40.

(9) *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 29 juillet 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 85.

Combien mal cette promesse devait être accomplie, l'événement l'avait suffisamment démontré. Or, le gouvernement royal était-il en volonté et, surtout, se trouvait-il en mesure de porter son effort vers l'Allemagne? On pouvait en douter. (1) Et d'abord, pour agir efficacement dans ce dernier pays, il eût fallu commencer par se maintenir dans la Valteline, cette clé des communications entre le Tyrol et la Lombardie. Puis, on ne voyait pas que les Français s'apprêtassent soit à marcher vers le Palatinat, (2) soit à secourir Mansfeld, dont l'armée allait être anéantie à Dessau (25 avril), (3) soit à accorder leur protection au margrave de Bade, lequel, expulsé du Brisgau et réfugié en Suisse, paraissait décidé à solliciter leur appui. (4)

En présence de l'aggravation subite d'une situation qui n'était plus entière, les envoyés vénitien et piémontais à Paris changèrent de tactique. D'un commun accord, Contarini et Scaglia insinuèrent que, dès l'instant qu'au sentiment des ministres du roi, les articles arrêtés le 1er janvier renfermaient « quelques bonnes parties », telles la restitution effective de la vallée de l'Adda aux Ligues Grises et l'exclusion des Espagnols de tout droit aux passages, il était loisible au Louvre d'entamer, avec le concours de ses alliés italiens, de nouvelles négociations à Madrid, en prenant pour base de celles-ci les concessions obtenues par Du Fargis, soit dans le différend de Zucarello, soit dans celui de la Valteline. (5)

A dire vrai, cette proposition soulevait une question délicate. En traitant avec l'Escurial à l'insu de Charles-Emmanuel et du Sénat de Venise, Louis XIII avait, sans nul doute, trahi la confiance que ceux-ci plaçaient en lui. Mais, cette faute lourde une fois commise, était-il sage, était-il opportun d'autoriser des puissances étrangères à discuter les clauses d'un accord tenu secret jusqu'à ce jour? On ne le pensa pas au Louvre. Supposé même qu'Olivarès y eût acquiescé, ce qui n'était guère probable, les prétentions si divergentes des intéressés, et, parmi ceux-ci, il convenait de ranger l'Angleterre et le Saint-Siège, eussent rendu la tâche des plénipotentiaires particulièrement ardue et reculé, de plusieurs mois peut-être la conclusion de la paix. Pour ces multiples raisons, le roi, convaincu que sa qualité de chef de la Ligue lui conférait le privilège de négocier au nom de ses alliés, (6) consentit à ce que le secrétaire de Du Fargis rejoignît ce dernier, sans que

(1) *Contarini al Senato.* Parigi, 1° aprile 1626, loc. cit.

(2) « E, per il vero, si dispera quasi ogni bene della Francia a vantaggio della causa commune. » *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 maggio 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Cœuvres à Béthune* Morbegno, 22 mai 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 74.

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 6 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 296. — *Contarini al Senato* Parigi, 12 giugno 1626. Frari. Francia. LXV.

(5) *Aligre à Herbaut.* Venise, 22 avril 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Simon Contarini al Senato.* Melun, 24 aprile (IIda) e 12 maggio 1626. Frari. Francia. LXV. – *Marini à Herbaut.* Turin, 3 mai 1626. Aff. Etr. Turin. VII.

(6) *S. Contarini al Senato.* Melun, 24 aprile 1626 (IIda). Frari. Francia. LXV.

les articles dont son gouvernement exigeait la révision eussent été, au préalable, communiqués aux ambassadeurs de Venise et de Savoie. (1)

Malgré les apparences contraires, tout n'était pas irrémédiablement perdu pour les confédérés italiens de Sa Majesté Très-Chrétienne. Celle-ci n'avait-elle pas engagé sa parole à Contarini, qu'en aucun cas le marquis de Cœuvres ne se dessaisirait des forts de la vallée aux mains des Papalins ou des Espagnols ? (2) En outre, l'espoir subsistait à Turin, comme à Saint-Marc, qu'en fin de compte les conditions convenues entre le premier ministre de Philippe IV et l'ambassadeur français seraient améliorées. (3) On ignorait, à la vérité, l'importance des modifications de texte réclamées par le Louvre. En revanche, l'on ne mettait pas en doute que l'Escurial, si avantagé par l'accord du 1er janvier, ne se montrât disposé à entrer dans la voie des concessions. (4) Mieux renseignés, le duc de Savoie et le Sénat de Venise se fussent assurément épargné une double et amère désillusion. Aussi bien c'était beaucoup moins de la substance du traité, que de sa forme dont se plaignait Richelieu. Et, d'autre part, les conseillers du roi Catholique se préparaient à défendre pied à pied les positions que la coupable faiblesse de Du Fargis leur avait permis de conquérir.

La première et très insuffisante révision des articles du 1er janvier avait été arrêtée, le 5 mars, à Monçon en Aragon, (5) où Philippe IV et sa cour venaient de se porter. (6) Dès le lendemain, Lingendes, secrétaire de l'ambassade française, prenait la route de Paris. (7) Il s'y trouva rendu vers le 18 du même mois. Le 22, un Conseil extraordinaire se réunissait au Louvre. Mis au courant, dès l'avant-veille, des nouvelles reçues d'Espagne, le prince de Piémont et Contarini furent conviés à y assister, encore que le cardinal parût dores et déjà décidé à ne tenir aucun compte de leurs avis. (8) Le 4 avril enfin, après des alternatives de fermeté et d'irrésolution, le traité, amendé sans la participation des envoyés de Venise et de la Savoie, était réexpédié à son auteur responsable avec la ratification royale, ratification conditionnelle, il est vrai, en ce sens que Du Fargis avait ordre de ne s'en dessaisir que si Olivarès admettait sans réserve les « esclaircissemens » jugés indispensables par les ministres du roi Très-Chrétien. (9)

(1) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 25 maggio 1626. Frari. Spagna. LXI. 191. — *Contarini al Senato.* Parigi, 10 aprile 1626. Frari. Francia. LXV.

(2) *S. Contarini al Senato.* Melun, 12 maggio (IIº) 1626. Frari. Francia. LXV.

(3) *Le duc de Savoie à l'abbé Scaglia.* Turin, 15 juin 1626. Aff. Etr. Piémont. III suppᵗ. fº 26.

(4) *Marini à Herbaut.* Turin, 7 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII.

(5) Monzon-y-Pau, capitainerie générale de Saragosse, diocèse de Lérida.

(6) *Battista Serra al Governo di Genova.* In Monzone, 28 di febbraio e 9 di marzo 1626. Arch. di Genova. (Spagna. XXIII).

(7) *Battista Serra al Governo di Genova.* Monzone, 9 marzo 1626. loc. cit.

(8) V. Siri. Memorie recondite. VI. 108.

(9) *Battista Serra al Governo di Genova.* Barcelona. 16 aprile 1626. Arch. di Genova. (Spagna. XXIII). — *Instruction envoyée par le Père de Bérulle à Mʳ Du Fargis, touchant les additions qu'il faut encore faire à son traité de Madrid, réformé à Monçon.* Mars 1626. Arch. Nat. M 232.

Cette précipitation était d'un mauvais augure pour les adversaires de la paix. Elle ne rappelait en rien la hautaine indifférence que l'on affectait, à la cour du roi Catholique, quant à l'issue, heureuse où défavorable, des négociations. Entre la diplomatie du Louvre et celle de l'Escurial, jamais peut-être le contraste de contenance n'avait paru aussi sensible. Ce n'était pas à dire certes que le désir de voir les hostilités promptement terminées en Italie ne fût aussi grand à Madrid qu'à Paris. (1) A la vérité, on redoutait, dans la première de ces villes, que les concessions arrachées à l'ambassadeur de Louis XIII ne fussent pas ratifiées par ce dernier. (2) Mais, au contraire des conseillers du roi Très-Chrétien, qui ne parvenaient pas à dissimuler l'urgente nécessité à laquelle les acculait le maintien sur pied de grosses armées en Champagne, en Picardie, en Piémont et en Valteline, (3) les membres du Conseil d'Etat de Philippe IV mettaient leur point d'honneur à paraître prêts à faire face à toutes les éventualités. Sans réticence aucune, le Comte-Duc avisa Gênes que, à son sentiment, l'Espagne et ses alliés n'avaient plus rien à gagner à la continuation de la guerre au midi des Alpes, mais que néanmoins, si le gouvernement de cette république était d'une autre opinion, Feria recevrait de son maître l'ordre de ne pas déposer les armes. (4)

Conséquent avec la ligne de conduite qu'il s'était tracée, Olivarès refusa, de prime abord, de souscrire aux modifications, dussent-elle être de pure forme, que l'on témoignait vouloir lui imposer. Obsédé par l'insistance de Du Fargis, il cessa d'user de ménagements envers celui-ci et lui conseilla ironiquement de traiter désormais « à l'espagnole et non plus à la française ». (5) A la grande satisfaction de Charles-Emmanuel et de ses alliés vénitiens, tout sembla remis en question. (6) Les préparatifs belliqueux dans le Milanais, un instant suspendus, reprirent de plus belle, (7) et cela malgré le rappel à Madrid de Feria, (8) « homme qui ne vouloit point la paix et qui estoit incapable de la guerre », et son remplacement par Gonzalo Fernandez de Cordova, auquel furent adressées de vigoureuses et très précises instructions. (9)

(1) *Battista Serra al Governo di Genova* Barbastro, 16 febbraio 1626. Arch. di Genova. (Spagna. XXIII.) — *Aviso del Conde-Duque al rey.* Madrid, junio 1626. Arch. Nat *K 1440* nº 17.

(2) *Battista Serra al Governo di Genova.* Monzone, 28 febbraio 1626. Arch. di Genova. (Spagna. XXIII.) — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 28 aprile 1626. Frari. Spagna. LXI. 184. — *Brasset à Béthune.* Bruxelles, 4 avril et 16 juin 1626. Bibl. Nat. f. fr. *17 942* fos 21ro et 31ro.

(3) *Simon Contarini al Senato.* Parigi, 25 maggio 1626. Frari. Francia. LXV.

(4) *Battista Serra al Governo di Genova.* Monzone, 28 febbraio 1626. Arch. di Genova. (Spagna. XXIII.)

(5) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 23, 25 y 29 abril 1626. Arch. Nat. *K 1440* nos 10, 11. 13. — *Correspondance échangée, du 1er au 29 avril 1626, entre le Comte-Duc et le Sr Du Fargis.* Arch. Nat. M 232. — *Du Fargis à Herbaut.* Barcelone, 17 avril 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV.

(6) *S. Contarini al Senato.* Melun, 12 maggio 1626 (IIIe). Frari. Francia. LXV.

(7) *Battista Serra al Governo di Genova.* Barcelona, 16 aprile 1626. Arch. di Genova. (Spagna. XXIII.)

(8) *Val. Antelmi al Senato.* Milano, 18 aprile 1626. Frari. Milano. LXVII. nº 13.

(9) *Battista Serra al Governo di Genova.* Barbastro, 16 febbraio 1626. loc. cit. — *Villiers à Herbaut.* Milan, 24 avril 1626. Aff. Etr. Milan. I. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 24 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 124. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 10 maggio 1626. Frari. Spagna. LXI. 187. — *cf.* V. Siri. Memorie recondite. VI. 119. — Romegialli. Storia della Valtellina. III. 254. — Rivier. Berichte burgund. Agenten u. s. w. p. 91.

D'un autre côté, Cœuvres recevait l'ordre de continuer à se fortifier dans la Valteline et de ne pas considérer l'accord comme conclu, « de peur d'une triste retraitte ». (1) Néanmoins, le 29 avril, après une dernière et décisive conférence, tenue à Barcelone, où la cour d'Espagne s'était transportée dès la fin de mars, (2) le premier ministre se ravisa. En échange de quelques avantages supplémentaires spécifiés en faveur des Gênois, (3) il consentit à se désister d'une partie de ses prétentions et à accorder aux Grisons le pas sur leurs sujets dans la rédaction des articles relatifs aux privilèges conservés à ceux-là à l'égard de ceux-ci. (4)

Ce fut plus qu'il n'en fallait pour que Du Fargis se déclarât satisfait. Le 3 mai, (5) Philippe IV revêtit de sa signature le traité réformé, lequel fut antidaté de Monçon, le 5 mars, de manière à laisser supposer qu'il avait été achevé à une époque où le légat n'était point encore l'hôte du roi Catholique. (6) Le 12 du même mois enfin, Lingendes présentait à Sa Majesté Très-Chrétienne, à Fontainebleau, l'instrument définitif, cette fois, de la paix d'Italie. (7)

Au point où étaient les choses, la solennisation de l'entente franco-espagnole n'était plus qu'une question de jours. Aussi bien Louis XIII ne dissimulait pas son impatience de connaître les décisions arrêtées à Barcelone. (8) Conditionnelle seulement, d'autant qu'elle prévoyait l'adoption *ne varietur* par l'Escurial du contre-projet élaboré à Paris, la ratification adressée à Du Fargis, le 4 avril, demeurait sans valeur. (9) Il convenait, par suite, d'en soumettre une nouvelle à l'approbation du roi. On s'aperçut alors, mais un peu tard, que le maintien du *statu quo* présentait quelque avantage et que l'incertitude où l'on était, à Madrid, des desseins du Louvre retardait le passage en Allemagne des forces du Milanais et servait en conséquence les intérêts des protégés de la couronne Très-Chrétienne sur les deux rives du Rhin. (10)

---

(1) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 24 mars; Fontainebleau, 14 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f[os] 220, 273. — *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 12 aprile 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 21 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f[o] 276.

(2) *Battista Serra al Governo di Genova.* Barcelona, 6 aprile 1626. Arch. di Genova. (Spagna. XXIII.)

(3) *Battista Serra al Governo di Genova.* Monzone, 6 marzo 1626 loc. cit.

(4) *Négociations entre le Comte-Duc et l'ambassadeur de France, en vue de la réformation du traité de Monçon.* 28 avril 1626. Arch. Nat. M 232.

(5) *Battista Serra al Governo di Genova.* Barcelona, 6 maggio 1626. loc. cit. — *Mémoire de ce qui s'est obtenu en la réformation du traitté,* etc. Aff. Etr. Espagne. XIV. — *cf.* Romegialli. op. cit. III. 249. — *contra:* Ranke. Französische Geschichte. II. 306. et Fagniez. op. cit. I. 231.

(6) *Le roi à Du Fargis.* 4 avril 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. — *cf.* V. Siri. op. cit. VI. 112.

(7) *Battista Serra al Governo di Genova.* Barcelona, 6 maggio 1626. Arch. di Genova. (Spagna. XXIII.) — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 10 maggio e 11 giugno 1626. Frari. Spagna LXI. 187, 196. — *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 12 mai 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f[o] 350. — *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 5 juin 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f[o] 80. — V. Siri. op. cit. VI. 123. (12 maggio). — *contra:* 14 mai: *S. Contarini al Senato.* Fontainebleau, 15 maggio 1626. Frari. Francia. LXV.

(8) *Simon Contarini al Senato.* Melun, 1[o] maggio 1626 (II[da]). Frari. Francia. LXV.

(9) *Le roi à Du Fargis.* 4 avril 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 28 aprile e 25 maggio 1626. Frari. Spagna. LXI. 184, 191.

(10) *Brasset à Béthune.* Bruxelles, 4 avril et 16 juin 1626. Bibl. Nat. f. fr. *17 942* f[os] 21[vo] et 31[vo]. — *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 25 luglio 1626. Frari. Valtellina. VI.

En revanche les partisans de la paix à tout prix tenaient en réserve, à l'appui de leur manière de voir, un certain nombre d'arguments, de valeur très inégale au reste. Parmi eux, il en était d'anciens, déjà produits en janvier. Tels la détresse croissante des finances royales (1) et l'irrémédiable insuccès de la campagne contre Gênes. (2) Mais il y en avait d'autres aussi, empruntés aux circonstances de la politique intérieure et extérieure de la monarchie. Ceux-ci, comme ceux-là, semblaient assez propres, il convient de le reconnaître, à faire impression sur l'esprit de Richelieu et sur celui de son maître. C'était la découverte de négociations secrètes entre le duc de Rohan et le Comte-Duc et, par suite, la certitude que la soumission des huguenots était des plus précaires. (3) C'étaient les complots ourdis, avec la connivence de l'Escurial, par le duc d'Orléans, le prince de Condé, le comte de Soissons, tous acquis à l'idée d'une entente franco-espagnole, comme protestation contre l'amnistie accordée aux Rochelois; (4) l'arrestation du maréchal d'Ornano; la destitution du chancelier d'Aligre; l'état assurément anormal de la cour, « où l'on ne parloit que de procès, d'emprisonnements, de soupçons »; (5) l'échec définitif de la mission de Marcheville auprès de l'archiduc Léopold, que le Louvre avait en vain cherché à gagner à ses vues dans la question du Palatinat, en échange de quelques concessions du côté de la Valteline; (6) la crainte, peu fondée d'ailleurs, que Venise ne tentât de s'accommoder directement avec le roi d'Espagne; (7) enfin la répugnance instinctive que devait éprouver le fils aîné de l'Eglise à replacer sous le joug hérétique les populations catholiques de la vallée de l'Adda. (8)

L'heure était venue, semblait-il, pour Richelieu de faire face aux responsabilités d'une situation que, plus que nul autre certes, il avait contribué à créer. Mais telle n'était pas son intention. Au commencement de mai, soit peu de jours avant l'arrivée de Lingendes à Fontainebleau, le cardinal, prétextant une indisposition, s'était retiré à Limours. (9) Ce fut de ce lieu qu'il adressa à Louis XIII, par l'entremise du Père de Bérulle, un préavis favorable à la ratification du traité de Monçon. (10) Préoccupé, très

---

(1) *S. Contarini al Senato.* Parigi, 25 maggio 1626. Frari. Francia LXV. — *G. Cavazza al Senato.* Zurigo, 27 maggio 1626. Frari. Svizzeri XXI.

(2) *S. Contarini al Senato.* Melun, 23 maggio 1626. loc. cit.

(3) *Béthune à Herbaut.* Rome, 28 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3678.* — *Simon Contarini al Senato.* Melun, 24 aprile 1626. Frari. Francia. LXV.

(4) *S. Contarini al Senato.* Melun, 1º maggio (IIde) e 2 giugno 1626 Frari. Francia. LXV.

(5) *S. Contarini al Senato.* Melun, 12 maggio (IIde); Parigi, 23 giugno 1626. Frari. Francia. LXV.

(6) *Morosini al Senato.* Parigi, 25 novembre 1625. Frari. Francia. LXIV. — *cf.* Fagniez op. cit. I. 256.

(7) *Du Fargis au roi.* Madrid, 9 avril 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV. — *Cœuvres au roi.* Trahona. 29 giugno 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 103. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid. 5 enero 1626. Arch. Nat. *K 1440* nº 25.

(8) *Mémoire du garde des sceaux Marillac, touchant la paix de la Valteline.* 1626. Arch. Nat. M 232. — *Herbaut à Bassompierre.* Paris, 13 janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* fº 77.

(9) *S. Contarini al Senato.* Fontainebleau, 1º e 15 maggio 1626. Frari. Francia. LXV.

(10) *G. Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 agosto 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — V. Siri. op. cit. VI. 123.

particulièrement, de fortifier le pouvoir royal à l'intérieur, il continuait à ne pas vouloir admettre que la Valteline aux mains des Espagnols, c'était, à bref délai, le triomphe de la cause impériale en Allemagne et, par suite, l'inévitable et prochaine intervention militaire de la France dans les affaires d'outre-Rhin, avec, cette fois, l'appui manifeste des Etats protestants, dont l'alliance allait s'imposer à lui comme une nécessité.

Cependant, en l'absence du premier ministre, ses collègues, malgré les instances pressantes de la reine-mère et de Bérulle, hésitaient à prendre une décision ferme et à recommander au roi l'adoption d'un texte insuffisamment amendé à leur sens. Il fallut, pour lever leurs scrupules, que des éclaircissements supplémentaires leur fussent fournis tant par Lingendes, que par Mirabel, lequel, sur ces entrefaites, venait de rejoindre son poste, au retour de Bruxelles, où l'avait conduit la crainte d'être sollicité d'accorder à Richelieu les très minimes concessions qu'Olivarès s'était obstiné à refuser à Du Fargis. (1) Aussi bien une dernière et véhémente protestation de Contarini devait demeurer sans écho. (2) Résolu à ratifier le traité, (3) Louis XIII en fit la déclaration publique, le 26 mai. (4) A dire vrai, on s'attendait un peu partout à cette solution. Elle fut accueillie avec tristesse par l'Europe libérale ; avec satisfaction, en revanche, par le Saint-Siège et le parti catholique des deux côtés des Pyrénées. (5) On s'étonna toutefois de la facilité relative avec laquelle le Comte-Duc était parvenu à maintenir, à Barcelone, en mai, les avantages acquis par lui, en janvier et en mars, au cours des négociations de Madrid et de Monçon. (6)

Le 8 juin, l'Escurial agréa à son tour les termes de la ratification française. (7) Désormais la paix pouvait être considérée comme conclue.

---

(1) *Mémoire de ce qui s'est obtenu en la réformation du traitté, suivant l'instruction envoyée par le roy, le dernier mars 1626, et des raisons pour lesquelles certains points n'ont pu être obtenus.* Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCC. 273. — *S. Contarini al Senato.* Melun, 1° e 12 maggio (III°) 1626. Frari. Francia. LXV. — V. Siri. op. cit. VI. 123. Houssaye. Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu. p. 91.

(2) *S. Contarini al Senato.* Parigi, 25 maggio 1626. loc. cit.

(3) *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 19 mai 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 352. — *Ratification par le roi de France de l'accommodement relatif à la Valteline.* Fontainebleau, 26 mai 1626. Arch. Nat. *K 1634* n° 3.

(4) *Ratification du traité de Monçon par le roi de France.* Fontainebleau, 26 mai 1626 Arch. Nat. *K 1634* n° 3. *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 26 mai 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 355. — *Nicolò Sacchetti al Gran Duca di Toscana.* Venezia, 6 giugno 1626. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012* p. 2. — V. Siri. op. cit. VI. 124.

(5) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 15 marzo 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 21 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 275. — *G. Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 maggio 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 10 maggio 1626. Frari. Spagna. LXI. 187. — *Cavazza à Miron.* Zurigo, 27 luglio 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 40. — *Averardo Medici a Curtio Picchena.* Madrid, 1° agosto 1626. Arch. Mediceo. Spagna. *4955.* — *Batt. Serra al Governo di Genova.* Madrid, 21 agosto 1626. Arch. di Genova. (Spagna. XXIII.) — *cf.* Rivier. Berichte burgund. Agenten. p. 103.

(6) *Battista Serra al Governo di Genova.* Barcelona, 6 maggio 1626. loc. cit. — *G. Cavazza al Senato.* Zurigo, 6 maggio e 10 giugno 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 25 maggio 1626. Frari. Spagna. LXI. 191.

(7) *Averardo Medici a Curtio Picchena.* Madrid, 9 giugno 1626. Arch. Mediceo. Spagna. *4955.* — *Battista Serra al Governo di Genova.* Madrid, 12 giugno 1626. loc. cit. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 13 junio 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 24. — *Avvisi di Spagna.* Madrid, giugno 1626. Arch. Mediceo. Spagna. *4955.*

Présentait-elle du moins quelques garanties de durée? Il eût été téméraire de l'affirmer. Au fond, les conseillers de Sa Majesté Très-Chrétienne étaient seuls de leur avis, lorsqu'ils prétendaient que les articles du 5 mars rétablissaient, dans les deux Rhéties, le *statu quo* de l'année 1617, réintégraient les Grisons dans leurs droits de souveraineté et excluaient les Espagnols de la jouissance des passages conduisant d'Italie en Allemagne par la vallée de l'Adda. (1) A tout prendre, les hommes d'Etat de Saint-Marc étaient beaucoup plus près de la vérité, quand ils émettaient l'opinion que la moindre rixe, survenant soit à Tirano, soit à Morbegno, suffirait à provoquer l'intervention armée du gouverneur de Milan dans la région des Alpes rhétiques et à couper Venise de ses communications avec la Souabe. (2) De fait, le traité de Monçon consacrait la réannexion déguisée de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio à la Lombardie. (3) Il aliénait à la France les sympathies de ses alliés et laissait supposer l'existence d'une entente secrète entre le Vatican, le Louvre et l'Escurial. (4) Et c'était précisément l'heure que le cardinal choisissait pour monter au Capitole et s'efforcer de communiquer au roi sa foi dans le succès, très prochain selon lui, de ses conceptions politiques. « Si Dieu, écrivait-il vers cette époque, me fait la grâce de vivre six moys, « comme je l'espère, et davantage, je mourray content, voyant l'orgueil de « l'Espagne abattu, vos alliez maintenus, les huguenots domtez, toutes factions « dissipées, la paix establie dans ce royaume, une union très estroite dans « vostre maison royale et vostre nom glorieux par tout le monde. » (5) « La philosophie triomphe aisément des maux passés et des maux à venir, « mais les maux présents triomphent d'elle », a dit La Rochefoucauld. (6) Dans la pensée de son auteur, cette maxime ne s'appliquait pas à Richelieu.

Charles-Emmanuel incline à s'accommoder directement avec la cour de Madrid. — Articles du traité contre lesquels protestent plus particulièrement les autorités de la Sérénissime République. — Cœuvres menacé d'abandon par les contingents vénitiens de son armée. — « Relation du procédé tenu par le Sr Du Fargis », rédigée par le Père de Bérulle. — Missions résolues de Bullion à Turin et de Châteauneuf à Venise, aux Grisons et en Suisse. — Très forte position prise par le gouvernement de Saint-Marc. — Richelieu se laisse devancer dans la communication à ce dernier des

(1) *Mémoire concernant les observations faites sur le traité envoyé par Du Fargis en cour.* juin 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. — *contra:* Houssaye. op. cit. 103.

(2) *S. Contarini al Senato.* Melun, 24 aprile 1626 (IIdo). Frari. Francia. LXV.

(3) *Battista Serra al Governo di Genova.* Monzone, 28 febbraio 1626. Arch. di Genova. (Spagna. XXIII.)

(4) *S. Contarini al Senato.* Melun, 19, 23 (Io) e 25 maggio; Parigi, 24 luglio 1626. Frari. Francia. LXV.

(5) *Richelieu au roi.* juillet 1626. (impr. ap. Avenel. op. cit. II. 225.)

(6) Maximes. XXII.

articles de Monçon. — Elaboration, sous les auspices de Châteauneuf, d'une entente franco-vénitienne, destinée à atténuer l'effet des clauses du traité du 5 mars préjudiciables aux intérêts de la Seigneurie. — Le roi Très-Chrétien autorise celle-ci à se servir pendant dix ans, sous certaines conditions, des routes militaires des Alpes rhétiques. — Venise jouée. — Louis XIII dispose en sa faveur d'un droit qui ne lui appartient point. — Convention du 21 août. — Retards apportés à sa ratification par le Louvre. — Résultats généraux de la mission de Châteauneuf.

V. Si, jusqu'à cette heure, le marquis de Cœuvres était parvenu à se maintenir dans les provinces grisonnes d'outre-monts, il le devait, pour une bonne part, à l'appui que lui avaient prêté les autorités civiles et militaires de l'Etat de Terre-Ferme. Cet appui venant à lui manquer, le général de l'armée de la Ligue n'allait-il pas se trouver à la merci des forces supérieures que l'Espagne et le Saint-Siège concentraient à la frontière occidentale de la Valteline ? A Paris, on ne s'était guère préoccupé de cette éventualité, tant que les négociations de Du Fargis avaient suivi leur cours. Or, en mai, il n'était plus permis de se bercer d'illusions quant aux conséquences désastreuses qu'eût entraînée, pour la couronne Très-Chrétienne, la défection immédiate des alliés de Sa Majesté. Depuis le 20 mars, jour auquel le Louvre s'était enfin décidé à communiquer à ceux-ci les nouvelles secrètes qu'il recevait de Madrid, l'exaspération causée, à Venise comme à Turin, par cette révélation tardive s'était quelque peu calmée. Mais elle avait repris de plus belle, ensuite du refus opposé par Richelieu à Scaglia et à Contarini, qui lui demandaient d'admettre leurs gouvernements à discuter certaines clauses du traité en préparation. (1)

A la vérité, la situation particulière que créait l'entente franco-espagnole du 5 mars n'était pas identique pour les deux membres italiens de la ligue d'Avignon. En fait, Charles-Emmanuel seul avait rompu avec le roi Catholique ou, ce qui revenait au même, avec le gouverneur de Milan. Outre que la paix lui coûtait plus de quinze millions, (2) elle l'exposait aux représailles immanquables de l'Escurial, s'il ne réussissait pas à s'y faire inclure à temps. Or, étant donné l'inutilité des démarches que le souverain du Piémont venait de tenter auprès du Louvre, il n'était pas étonnant qu'il fût enclin à s'accommoder directement avec la cour de Madrid, ainsi que le bruit s'en répandait déjà, et qu'il ne pût attendre sans impatience l'heure où, les troupes de Créqui ayant évacué ses Etats, il lui serait loisible de reprendre sa liberté d'action. (3)

(1) *Aligre à Herbaut.* Venise, 2 juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.
(2) *Avaux au roi.* Turin, 16 décembre 1627. Aff. Etr. Turin. VIII.
(3) *Valembourg à Herbaut.* Vienne, 14 juin 1626. Aff. Etr. Vienne. XIII. — *Marini à Herbaut.* Turin, 30 juin 1626. Aff. Etr. Turin. VII. — *Herbaut à Châteauneuf.* Nantes, 28 juillet 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

A Venise, le désappointement provoqué par la certitude que les alliés du roi Très-Chrétien n'étaient pas compris au traité paraissait non moins vif qu'à Turin. Ce n'était pas, cependant, que, sur les rives de l'Adriatique, l'on ne fût las d'une guerre, qui, depuis dix-huit mois qu'elle durait, se poursuivait sans gloire et sans profit aucun pour la Seigneurie. [1] Mais celle-ci avait à maintenir son prestige à l'extérieur et à convaincre ses adversaires qu'elle était prête à repousser toute agression, au cas où, les hostilités venant à prendre fin en Allemagne, les Austro-Espagnols eussent nourri le dessein de l'assiéger dans ses lagunes. [2] Aussi, encore que les influences anti-françaises se fussent singulièrement accrues dans le sein du « Collège », les nombreux « papalistes » que comptait ce corps n'étaient-ils pas parvenus à s'opposer à ce que, au lendemain du coup de force exécuté par Pappenheim sur Chiavenna, les généraux de Terre-Ferme ne se livrassent à des démonstrations belliqueuses et ne secourussent d'hommes et de munitions le chef de l'armée de la Ligue. [3]

Quoiqu'il pût advenir néanmoins, la diplomatie de Saint-Marc semblait bien résolue à ne pas faire plus longtemps le jeu de celle du Louvre. Trompée dans son espoir de se substituer à la France en Valteline et d'obtenir, à la longue, l'autorisation d'occuper Tirano, ce qui eût assuré, dans l'avenir, ses communications avec la Rhétie, [4] la Sérénissime République protestait à la fois contre la remise possible « du dépôt de 1623 » au Saint-Père, [5] la suppression de la magistrature grisonne dans les pays sujets des Trois Ligues et l'oubli, volontaire ou non, de toute stipulation relative à la restitution, par les Espagnols, des barques et pièces d'artillerie vénitiennes tombées aux mains de l'ennemi, lors de la malheureuse affaire du 28 septembre 1625. [6]

Sans être, à proprement parler, inquiétante, la situation pouvait le devenir d'un instant à l'autre. Il ne manquait pas, en effet, dans le « Pregadi » de conseillers assez hardis « pour proposer de se prévaloir du « dégoust des Grisons et de s'emparer des forts de la vallée, pour les « deffendre avec leurs forces et celles des Suisses et Grisons ». [7] Aussi

---

(1) *Aligre à Herbaut.* Venise, 19 mai et 2 juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(2) *Aligre à Herbaut.* Venise, 22 avril 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — « Mais je crains que les « Vénitiens ne se trouvent prophètes à l'avenir et qu'après la fin des guerres d'Allemagne, on ne les « attacque chez eux. » *Aligre à Herbaut.* Venise, 6 mai 1626. *Ibid.*

(3) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 12 aprile 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 6 mai et 5 juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(4) *Aligre à Herbaut.* Venise, 22 avril 1626. loc. cit.

(5) *Il duca di Savoia al Principe-Cardinal.* Torino, 7 ottobre 1626. Aff. Etr. Piémont. III suppᵗ. f° 153ᵛᵒ.

(6) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 12 aprile 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 6 mai 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Contarini al Senato.* Parigi, 7 luglio, 15 e 22 settembre 1626. Frari. Francia. LXVI.

(7) *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 20 giugno e 10 luglio 1626. Arch. Mediceo. Venezia. *3012* f°ˢ 13, 25. — *Domenico Pandolfini, secretario, al secretario di Stato Dimurgo Lambardi, secretario di S. A. (il Gran Duca).* Milano, 15 luglio 1626. Firenze. Arch. Mediceo. Milano. *3161.* — *Aligre à Herbaut.* Venise, 4 janvier 1627. Aff. Etr. Venise. XLV.

bien les représentants des puissances étrangères accrédités auprès du gouvernement de la Seigneurie s'attachaient à circonvenir celui-ci et à le rendre favorable aux intérêts de leurs maîtres respectifs. Le roi d'Angleterre eût désiré s'unir à Venise dans une ligue offensive contre l'Espagne. Le pape invitait le Sénat à renoncer aux alliances continentales et à se rapprocher désormais des Etats indépendants de la Péninsule. (1) Le duc de Savoie, enfin, le sollicitait de se joindre à lui pour assaillir Gênes, avec, affirmait-il, l'appui militaire des Confédérés protestants. (2) A ces diverses suggestions, les autorités de Saint-Marc se contentèrent, il est vrai, de donner des réponses évasives. En revanche, Alvise Zorzi, commissaire vénitien en Valteline, reçut l'ordre d'aviser Cœuvres, qu'aussitôt le traité de Monçon ratifié, lui et son collègue piémontais quitteraient la vallée et entraîneraient à leur suite les troupes italiennes de l'armée des alliés. (3)

A cette fois, le danger pressait. On s'efforça, au Louvre, de le conjurer et d'accorder à la Seigneurie quelques tardives mais indispensables satisfactions. Au nombre des griefs nourris par celle-ci à l'égard du gouvernement français, il en était un qu'il importait de faire disparaître au plus vite, d'autant qu'il était de pure forme. On se remémorait encore avec plaisir, sur les rives de l'Adriatique, l'attitude pleine de courtoisie de Henri IV envers les Conseils de la République. On y gardait, en particulier, un souvenir reconnaissant de la mission accomplie, en juillet 1598, par l'évêque de Rennes, Arnaud d'Ossat, chargé de notifier officiellement au Sénat la conclusion de la paix de Vervins. (4) Et l'on regrettait que Louis XIII ne se fût pas inspiré de cet exemple, au lieu de se borner à donner part à Contarini du résultat sommaire des négociations qui venaient de se terminer en Espagne. (5)

A la vérité, le roi Très-Chrétien avait adressé à ses représentants à l'étranger une « relation du procédé tenu par le Sr Du Fargis », relation rédigée par le Père de Bérulle et destinée à innocenter le Louvre d'une participation quelconque aux préliminaires du traité du 5 mars. (6) On se résolut, cependant, à faire davantage, et à dépêcher aux Ligues et en Italie un ambassadeur extraordinaire, à seule fin d'atténuer, s'il était possible, l'impression fâcheuse produite dans ces régions par l'annonce de l'accord franco-espagnol. (7) Pressenti, avant tous autres, Bassompierre refusa nettement

---

(1) *Aligre à Herbaut.* Venise, 24 août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(2) *Aligre à Herbaut.* Venise, 19 juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Marini au roi.* Turin, 21 juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(3) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 20 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 267.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 17 giugno 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(5) *Ibid.*

(6) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 31 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 223. — *Zorzi al Senato.* Morbegno, 15 aprile 1626. Frari. Valtellina. VI. — *cf.* Siri. op. cit. VI. 122. — Houssaye. Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu. p. 100.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 maggio 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *S. Contarini al Senato.* Parigi, 25 maggio 1626. Frari. Francia. LXV. — *Instruction de la paix d'Italie, pour estre lue, délibérée et résolue devant le roy.* 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

d'affronter une tâche dont l'exécution n'eût sans doute pas laissé de provoquer un nouveau conflit d'attributions entre lui et le marquis de Cœuvres. (1) On prit, par suite, le parti de confier à Bullion la mission délicate de divertir Charles-Emmanuel d'entendre aux propositions des représentants de la maison de Habsbourg. A la même époque, soit vers le 1er juin, Charles de L'Aubespine, abbé de Préaux, marquis de Châteauneuf-sur-Cher, conseiller d'Etat, chevalier du Saint-Esprit, précédemment ambassadeur à Bruxelles, puis en Allemagne, reçut l'ordre de se préparer à gagner Venise et de visiter, au retour, les Grisons et les Confédérés des deux confessions. (2)

Trop de temps avait été perdu jusqu'alors en d'inutiles atermoiements, pour qu'il ne fût pas de l'intérêt du Louvre d'ouvrir avec célérité et de conduire avec vigueur les négociations auxquelles il conviait ses alliés. Quelques jours à peine devaient s'écouler entre la décision royale et le départ des deux envoyés extraordinaires pour leurs destinations respectives. Dès le 9 juin, Bullion prenait la route de Turin. (3) Chargé de dissiper les inquiétudes, d'ailleurs justifiées, du souverain du Piémont et de l'engager à s'accommoder « par voye d'arbitrage » avec Gênes, il était, en outre, autorisé à soutenir en secret les prétentions de ce prince à la couronne de Chypre, voire à les encourager par des promesses que le roi Très-Chrétien n'eût pu accomplir sans s'aliéner, à tout jamais, les sympathies de la Sérénissime République. (4) Mais, dans ces entrefaites, l'empereur s'étant décidé à évoquer à soi l'affaire de Zucarello, les pourparlers entamés à ce sujet par le ministre français ne furent pas poussés plus avant. Aussi bien quand Bullion regagna la cour, en septembre, n'emportait-il d'autre réponse, de la part du duc, sinon que celui-ci entendait régler sa conduite sur celle du gouvernement de Saint-Marc. (5)

C'était désormais sur Venise qu'allait se concentrer, durant quelques semaines, l'attention de toutes les chancelleries de l'Europe. Au point de

---

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 maggio, 25 giugno e 15 luglio 1626. Frari Svizzeri. XXI. — *S. Contarini al Senato.* Parigi, 2 giugno 1626. Frari Francia. LXV. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 6 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 296. — *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 6 e 27 giugno 1626. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012* f°° 4, 19. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 12 juin 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 86.

(2) *Aligre à Herbaut.* Venise, 2 mai 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Herbaut à Cœuvres; à Miron.* 26 mai 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f°° 354, 355 — *Le roi à Miron.* Paris, 1er juin 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 423. — *S. Contarini al Senato.* Parigi, 2 giugno 1626. Frari. Francia. LXV. — *Aviso del Conde-Duque al rey.* Madrid, junio de 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 17. — *Le roi aux cantons, en général et en particulier; aux dizains du Valais.* Blois, 12 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 305–312.

(3) *Contarini al Senato.* Parigi, 12 giugno 1626. Frari. Francia. LXV. — *Le duc de Savoie au Prince-Cardinal, son fils, à Rome.* Turin, 20 juin, 7 et 20 juillet 1626. Aff. Etr. Piémont. III supp. f°° 128, 140vo, 142vo.

(4) *Instruction au Sr de Bullion,* etc. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. — *Domenico Pandolfini a Dimurgo Lambardi, secretario di Stato di S. A. di Firenze.* Milano, 29 luglio 1626. Firenze. Arch. Mediceo. Milano. *3161.* — *Aligre à Herbaut.* Venise, 27 août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *cf.* Siri. VI. 193.

(5) *Bullion à Herbaut.* Turin, 30 août 1626. Aff. Etr. Turin. VII. — *cf.* Linage de Vauciennes. op. cit. (Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*) — V. Siri. op. cit. VI. 181 sqq.

vue strictement diplomatique, la position prise par le Sénat était très forte. Il ignorait le traité de Monçon. (1) A Madrid, Du Fargis, après avoir promis au représentant de la Seigneurie de lui en procurer une copie, était revenu sur sa parole. (2) A Paris, à la vérité, Richelieu avait consenti à ce que lecture en fût donnée à Contarini ; mais, lorsque celui-ci s'était avisé d'en réclamer une expédition authentique, on l'avait éconduit, comme les envoyés de La Haye et de Berne d'ailleurs. (3) Si étrange que la chose puisse paraître de prime abord, Grisons, Suisses, Piémontais, Vénitiens devaient être les derniers à connaître les stipulations d'une entente qui les intéressait, chacun en particulier, au plus haut degré. Dans la réalité, la Porte Ottomane reçut communication des articles du 5 mars avant les Ligues de Rhétie. Quand, en effet, au commencement d'avril, Des Hayes, se rendant à Constantinople, traversa Soleure et Zurich, ce diplomate emportait dans ses bagages un extrait du traité, dont Miron continuait à ignorer l'exacte teneur. (4)

A première vue certes, cette politique pleine de réticences avait de quoi surprendre. Elle trouvait néanmoins son explication dans ce fait, qu'à ce moment-là encore, le mot d'ordre donné à Madrid était aveuglément suivi à Paris. Or, aussi longtemps que la ratification française demeurait suspendue, l'Escurial avait intérêt à ce que les avantages consentis à Olivarès par Du Fargis fussent tenus secrets. (5) D'autre part, au Louvre, on ne semblait pas pressé de mettre les alliés de Sa Majesté dans la confidence d'un arrangement auquel celle-ci hésitait au reste à souscrire. L'emploi de cette tactique dilatoire présentait, il est vrai, un danger sérieux, en ce sens qu'il exposait la France à se voir devancée par l'Espagne, le jour où cette puissance estimerait opportun de divulguer les termes d'une entente qui n'était profitable qu'à elle seule. (6) Il eût été facile à Richelieu de se prémunir contre toute surprise, en assumant lui-même l'initiative d'une pareille mesure. Le cardinal s'en abstint. Aussi quand, dans la seconde moitié de juillet, on se décida, à Paris, à faire droit aux instances réitérées du Sénat, il était trop tard. (7) Depuis quelques jours déjà, un courrier venu de Gênes avait remis aux autorités de Venise, comme à celles

(1) *Bellujon à Herbaut.* Grenoble, 26 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 5 juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(2) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 1° e 6 giugno 1626. Frari. Spagna. LXI. 192, 193.

(3) *S. Contarini al Senato.* Parigi, 25 maggio e 30 giugno 1626. Frari. Francia. LXV. — « L'ambasciatore Simon Contarini ne dà conto in sostanza, scrivendo che i ministri regii appena gliele havevan lette una volta, senza volergliene dar copia. » *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 6 giugno 1626. Arch. Mediceo. Venezia. *3012.* p. 2.

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 30 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 286. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 7 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(5) *Contarini al Senato.* Melun, 12 maggio 1626. Frari. Francia. LXV.

(6) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 10 junio 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 21.

(7) *Contarini al Senato.* Parigi, 21 luglio 1626. Frari. Francia. LXV.

de Florence d'ailleurs,[1] une copie, de source madrilène, des articles de Monçon.[2]

La mission du Sr de Châteauneuf débutait en somme sous d'assez médiocres auspices. Contarini, auquel il était peu sympathique, et qui le jugeait « flegmatique et lourd ».[3] le desservait par avance auprès du gouvernement de Saint-Marc.[4] De leur côté, les Espagnols ne se privaient pas d'insinuer que les offres de compensation, illusoires selon eux, dont il était porteur, ne seraient pas agréées sur les rives de l'Adriatique.[5] Les Grisons, enfin, agitaient, un peu tardivement il est vrai, de ne pas se désintéresser des négociations dont on leur annonçait l'ouverture imminente et, par suite, d'accréditer à Venise des députés chargés d'épier avec un soin jaloux les moindres démarches de l'ambassadeur extraordinaire.[6] Parti de Paris, le 18 juin,[7] celui-ci s'arrêta à Turin,[8] puis à Mantoue, rejoignit Aligre dans les derniers jours de juillet,[9] et obtint aussitôt audience au « Collège » [10] Ce n'était pas sans impatience que ce corps attendait les propositions que s'apprêtait à lui faire l'envoyé du roi Très-Chrétien. Assurément le traité du 5 mars, dûment ratifié, n'était plus susceptible de recevoir aucune modification.[11] Mais, encore que l'opinion ne fût pas unanime sur ce point,[12] il semblait, à première vue, possible d'atténuer, par le moyen d'une convention franco-vénitienne, l'effet des clauses de l'entente franco-espagnole jugées particulièrement préjudiciables aux intérêts de la Seigneurie.

Sans aller jusqu'à autoriser le renouvellement des néfastes capitulations de Davos, contre lesquelles de justes préventions subsistaient à Paris,[13] le

(1) *Cioli a Sacchetti.* Fiorenza, 8 agosto 1626. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3014* f° 3

(2) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 3 juillet 1626 Bibl Nat. f. fr. *3699* f° 90 — *Battista Serra al Governo di Genova.* Monzone, 9 marzo 1626. Arch. di Genova. Spagna XXIII

(3) « E un francese flemmatico, che pesantamente camina nel suo discorso. » *Contarini al Senato.* Parigi, 2 giugno 1626. Frari. Francia. LXV.

(4) *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 13 giugno 1626. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012* f° 8. — *Contarini al Senato.* Parigi, 23 giugno 1626. Frari. Francia LXV.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 agosto 1626. Frari Svizzeri. XXI.

(6) *Instructions (non exécutées) au colonel Guler et au capitaine Gaspard Molina, chargés d'accomplir une mission extraordinaire à Venise.* Coire, 28 juillet/7 août 1626. — *Lettres de créance en faveur des mêmes, adressées au gouvernement de Venise.* 6/16 août 1626. — *Die Häubter und Rathsgsante gmeiner 3 Pündten, zuo Chur versambt, den wolgebornen, hochgeachten, woledlen, gestrengen etc., Herren N. N. alss Ihrer Bapstlichen Heiligkeit, der aller Christenlichsten und catholischen Konig M^tem zuo Franckreich und Hispanien, wie auch fürstlichen D^t Hertzogen von Saffoy extra und ordinari ambasadoren, zu Venedig oder wo sie anzuotreffen.* Chur, 6./16. August 1626. St-Arch Chur. Akten. — *Guler an die III Häubter zu Chur.* Sondrio, 1./11. August 1626. *Ibid.*

(7) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 17 juillet 1626. Bibl. Nat. f. fr *3699* f° 94.

(8) *Châteauneuf à Béthune.* Turin, 12 juillet 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 22. — *Le duc de Savoie. à l'abbé Scaglia.* Turin, 20 août 1626. Aff. Etr. Piémont. III supp^t. f° 32.

(9) Le dimanche 26 juillet au soir. *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 1° agosto 1626. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012* f° 48.

(10) *Lettres de créance du Sr de Châteauneuf.* Blois, 12 juin 1626. Frari. Cancelleria secreta. Pacta. Serie I^a. Busta XXIX. n° *926.* — *Aligre à Herbaut.* Venise, 28 juillet 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Cavazza à Miron.* Zurigo, 27 luglio 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 40. — *Châteauneuf à Béthune.* Venise, 8 août 1626. Bibl Nat. f. fr. *3691* f° 24.

(11) *Contarini al Senato* Parigi, 2 e 30 giugno 1626. loc. cit.

(12) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(13) *Béthune à Herbaut.* Rome, 20 mai 1626. Bibl. Nat f. fr. *3678.* — cf. V. Siri. op. cit. VI. 199.

Louvre ne se trouvait-il pas en mesure d'assurer aux maîtres de l'Etat de Terre-Ferme, dans certains cas nettement déterminés, la libre disposition des routes militaires des Alpes rhétiques? On en doutait si peu à Venise que le Sénat avait fait prier Cœuvres de recommander au roi cette solution, équitable entre toutes, (1) et que, au cours d'une conférence tenue chez Richelieu, celui-ci s'était vu pressé par Contarini de solliciter de Sa Majesté la promesse formelle que la République ne serait point exclue de la jouissance des passages, tant dans la Valteline que dans les Trois Ligues. (2)

Au demeurant, on comprenait si bien, dans l'entourage royal, la nécessité qu'il y avait à « faire quelque chose » en faveur de Venise, que Châteauneuf avait l'ordre de reprendre avec les délégués du gouvernement de Saint-Marc la conversation ébauchée à Paris entre le cardinal et le représentant de la Seigneurie. (3) Néanmoins, cette démarche et l'offre qui en était le corollaire ne devaient se produire qu'après que les autres moyens propres à entraîner la ratification du traité de Monçon par le Sénat auraient été épuisés. (4) Fidèle à ses instructions, l'ambassadeur extraordinaire s'efforça, de prime abord, d'interpréter à l'avantage des alliés d'Avignon et de leurs protégés des Trois Ligues ceux d'entre les articles du 5 mars dont l'ambiguïté voulue constituait précisément, pour la diplomatie de l'Escurial, le plus incontestable des succès. (5) La tâche était délicate. Au ton « plein d'aigreur » de la réponse qui lui fut faite, il se rendit compte de l'erreur dans laquelle il était tombé et changea ses batteries. (6) Successivement l'envoyé de Louis XIII assura le « Collège » que son maître favoriserait des levées de troupes régnicoles pour le service de l'Etat de Terre-Ferme et proposa la constitution soit d'une ligue défensive entre la France, Venise et la Savoie, soit d'une entente de ces puissances avec les Suisses et les Grisons, en vue d'exiger des Espagnols l'immédiate exécution du traité de Monçon. (7) Mais, tout en remerciant le roi de son offre gracieuse, (8) le gouvernement de la Seigneurie évita de discuter le fond des deux requêtes qui lui étaient présentées, comme aussi de s'engager

(1) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 5 giugno 1626. Frari. Valtellina. VI.

(2) *Contarini al Senato.* Parigi, 12 maggio e 2 giugno 1626. Frari Francia. LXV.

(3) *Contarini al Senato.* Parigi, 12 giugno 1626. Frari. Francia. LXV.

(4) *Instruction baillée au Sr de Châteauneuf, allant ambassadeur extraordinaire aux Grisons et à Venise.* juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. f° 104.

(5) *cf.* Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot). IV. 32 sqq.

(6) *Prima audienza di negotio dell'ambasciator estraordinario di Francia. — Risposta del Seren° Principe.* 1° agosto. — *Risposta all'amb^r di Francia dell'Ecc^mo Senato.* 4 agosto. — *Replica dell'ambasciator.* 5 agosto 1626. Frari. Cancelleria secreta. Pacta. Serie I^a. Busta XXIX. n° *926.* — *Aligre et Châteauneuf au roi.* Venise, 13 août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(7) *Contarini al Senato.* Melun, 1° maggio (I^a); Parigi, 22 settembre 1626. Frari. Francia. LXV—LXVI. — *Audienza degl'Ambasciatori di Franza.* 14 agosto 1626. Frari. Busta XXIX. n° *926.* — *Instruction au Sr de Châteauneuf*, etc. — *cf.* V. Siri. op. cit. VI. 193 sqq.

(8) *S. Contarini al Senato.* Parigi, 15 settembre 1626. Frari. Francia. LXVI.

à assister le Louvre à l'effet d'empêcher, si besoin était, le renouvellement de l'alliance des cantons catholiques avec la cour de Madrid. (1)

Il devenait de plus en plus évident que l'intérêt des négociations allait se concentrer, de manière presque exclusive, sur la seule question que les hommes d'Etat de Saint-Marc considérassent comme réellement vitale pour l'avenir de leur république. A Paris, Richelieu avait consenti à donner part à Contarini d'un projet aux termes duquel Louis XIII se faisait fort de procurer pendant dix ans à la Seigneurie l'accès des défilés des Alpes rhétiques. Cet engagement eût été susceptible de prolongation pour une ou plusieurs périodes décennales. (2) Toutefois, dans l'audience du 5 août, Châteauneuf et Aligre comprirent de suite que le Sénat s'attendait à mieux. (3) Aussi bien ce corps espérait obtenir la concession des passages sans limite de temps ou, du moins, pour la vie du roi. Il se refusait, en outre, à admettre que, dans l'écrit destiné à fixer les conditions de cette promesse, aucune allusion, même indirecte, fût faite au traité de Monçon. Enfin, il lui paraissait indispensable que les Grisons ne demeurassent pas dans l'ignorance d'une convention dont ils eussent pu, le cas échéant, entraver l'exécution. (4)

De prime abord, les prétentions vénitiennes furent jugées exagérées à la cour de France. Ce n'était pas sans de sérieux motifs que le terme de dix ans avait été assigné par le Conseil royal comme durée du privilège concédé à la République. On désirait, en effet, maintenir celle-ci dans une sorte de dépendance à l'égard du Louvre et la contraindre à solliciter, à des époques déterminées, la continuation de la protection de Sa Majesté. (5) D'un autre côté, à passer sous silence le traité du 5 mars, Louis XIII s'exposait à encourir, de la part des Espagnols, le reproche de jouer double et de désavouer en secret les engagements qu'il venait de prendre publiquement. (6) C'était même, à l'entendre, la crainte de provoquer des récriminations à Madrid qui le poussait à ne pas ébruiter ses projets bienveillants envers Venise et à ne pas consulter les Grisons, dont le gouvernement populaire se fût mal accommodé de ces négociations délicates. Mais ce n'était là qu'une défaite. Plus franc, le cardinal n'eût pas caché à

(1) *Instruction baillée au Sr de Châteauneuf*, etc. juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 settembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *cf.* Linage de Vaucienne*s*. op. cit. (Bibl. Nat. f. fr. *17 984*).

(2) *Contarini al Senato.* Parigi, 2 giugno 1626. Frari. Francia. LXV.

(3) *Châteauneuf et Aligre au roi.* Venise, 13 août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(4) Frari. Cancell. secreta. Pacta. Serie Ia. Busta XXIX. n° *926*. (5, 13 e 17 agosto 1626. In Pregadi). — *Discorsi sopra la clausula di non admetter la Republica che, nella scrittura del passo in Grisoni, si nomini il trattato di pace fra le due corone.* 18 agosto 1626. *Ibid.* — *Aligre à Herbaut.* Venise, 13 et 24 août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *cf.* Linage de Vauciennes. op. cit. (Bibl. Nat. f. fr. *17 984*). — Siri. op. cit. VI. 193 sqq.

(5) *Le roi à Châteauneuf et Aligre.* Saint-Germain-en-Laye, 27 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 322.

(6) *Le roi à Châteauneuf et Aligre.* 27 septembre 1626. — *Contarini al Senato.* Parigi, 2 ottobre 1626. Frari. Francia. LXVI. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 ottobre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

Contarini la raison vraie de ses inquiétudes. Trompée sciemment par Du Fargis à Monçon, la diplomatie vénitienne l'était, une fois de plus, à Saint-Marc même, par Châteauneuf. En offrant à la Seigneurie le libre usage des passages rhétiens, le roi de France disposait d'un droit qui ne lui appartenait point. (1) A la vérité, l'article XIV du traité franco-suisse du 31 janvier 1602, auquel avaient adhéré les Trois Ligues, stipulait tacitement que Sa Majesté pourrait faire bénéficier ses alliés et amis des privilèges que lui assurait le renouvellement des anciennes capitulations conclues par ses prédécesseurs avec le Corps helvétique. (2) Mais, à la requête des Grisons, une lettre de revers leur avait été accordée, le 17 janvier. Et, dans cette lettre, le roi s'engageait à les consulter et à obtenir leur agrément avant d'acheminer vers la Rhétie des troupes qui n'eussent pas été à la solde de sa couronne. (3)

Instrument sans doute inconscient de la duplicité du cardinal, Châteauneuf n'avait reçu, à son départ de la cour, qu'une copie authentique de l'article XIV (4) de l'alliance renouvelée du vivant de Henri IV. Ce fut cette copie, sans valeur aucune en l'espèce, qu'il exhiba, le 11 août, en présence des délégués du Sénat, lorsque ceux-ci, pris de certains doutes, demandèrent à s'assurer que le Louvre ne leur faisait rien proposer qu'il ne fût en mesure d'accomplir. (5)

Après plusieurs conférences, où les négociateurs vénitiens témoignèrent d'une remarquable ténacité, l'ambassadeur extraordinaire, convaincu qu'il ne pourrait vaincre leurs répugnances, consentit enfin, le 21 août, à signer, « sous le bon plaisir du roy », une convention par laquelle celui-ci s'obligeait à procurer, sa vie durant, aux levées étrangères de la Seigneurie libre passage à travers les deux Rhéties. Dans ce document, aucune mention n'était faite du traité du 5 mars. En compensation, il y était stipulé que le Louvre ferait ratifier par la diète grisonne l'engagement qu'il contractait à l'endroit de ses alliés de Venise. (6)

Au total, le gouvernement de Saint-Marc voyait ses efforts couronnés de succès. (7) Toutefois sa victoire était plus apparente que réelle. Et d'abord, il continuait à ignorer que les Trois Ligues fussent en droit de s'opposer, le cas échéant, à la réalisation de la promesse française. Puis, encore que celle-ci eût été couchée par écrit, il demeurait entendu qu'elle ne devait sortir ses effets qu'autant qu'elle aurait été acceptée par le roi. (8) Or, ce dernier

(1) *cf.* Mémoires de Richelieu. (éd. Pétitot). IV. 34.

(2) *cf.* Du Mont. Corps diplomatique. V² p. 20.

(3) Eidg. Absch. V² 1888. — *cf.* Tome III du présent ouvrage. p. 1004.

(4) Article XIV du texte français; XVI du texte allemand.

(5) 8 e 11 agosto 1626. In Pregadi. Frari. Cancell. secreta. Pacta. Serie I^a. Busta XXIX. n° *926*.

(6) *Scrittura particolare che i S^{ri} Amb^{ri} di Francia dano alla Ser. Republica di Venetia nel proposito del passo per la Rhetia et Valtellina, paesi de Grisoni.* 21 agosto 1626. Frari. Cancell. Secreta. Pacta. Serie I^a. Busta XXIX. n° *926*. — *Miron à l'évêque de Bâle.* Soleure, 17 septembre 1626. Arch. Bourgeoisie de Porrentruy. Section Politique. B¹ 26. — *cf.* V. Siri. op. cit. VI. 198.

(7) *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 22 agosto 1626. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012* f° 62.

(8) *Aligre au roi.* Venise, 18 janvier 1627. Aff. Etr. Venise. XLV.

paraissait fermement résolu à ne rien précipiter à cet égard avant la complète conclusion de la paix. (1) Le 27 septembre cependant, Louis XIII avisa Aligre que, disposé en principe à intervenir auprès des Grisons en faveur des intérêts de la République, il tenait essentiellement, en revanche, à ne pas s'obliger pour un terme supérieur à dix ans et, de plus, à préciser que l'initiative prise par lui ne dérogeait en rien aux articles arrêtés à Monçon. (2) C'était remettre le tout en question. (3) L'ambassadeur ordinaire réussit à faire entendre à Paris la voix de la raison. (4) Mais ce fut le 4 décembre seulement que ses inquiétudes cessèrent. (5) Aussi bien, ce jour-là, un courrier lui apporta la ratification royale, de l'expédition de laquelle il commençait à douter. (6) Conforme à l'« écrit » du 21 août, sauf en ce qui concernait la durée de l'engagement, réduite à dix ans, elle reçut l'agrément du « Collège », mais ne lui fut livrée que le 30 août 1627, alors que l'influence espagnole régnait en maîtresse dans la vallée de l'Adda. (7)

Si, dans les derniers jours d'août 1626, le Sénat estimait encore que la promesse obtenue par lui des représentants du Louvre donnait une satisfaction à tout le moins partielle à ses plus légitimes espérances, (8) Châteauneuf, de son côté, n'avait pas à regretter le séjour d'un mois qu'il venait de faire à Venise. (9) Au moment de son arrivée dans cette ville, à la fin de juillet, il avait trouvé le gouvernement de Saint-Marc décidé à rappeler ses troupes de la Valteline et à laisser Cœuvres seul aux prises avec les forces du Saint-Siège et de Milan. (10) En outre, le résident de la Seigneurie aux Ligues intriguait à Coire, à Zurich, à Berne, dans l'intention de susciter des embarras à la France et d'entraver l'accomplissement du traité du 5 mars. (11) Or, le 25 août, à l'heure où l'envoyé du roi Très-Chrétien

(1) *Herbaut à Châteauneuf.* Saint-Germain-en-Laye, 27 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 376.

(2) *Le roi à Châteauneuf et Aligre.* Saint-Germain-en-Laye. 27 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 332. — *Contarini al Senato.* Parigi. 2 ottobre 1626. Frari Francia. LXVI. — Siri. Mem. recondite. VI. 198.

(3) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 22 ottobre 1626. Frari. Valtellina. VII.

(4) *Aligre à Herbaut.* Venise, 24 août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Herbaut à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 11 novembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 355.

(5) *Aligre au roi.* Venise, 5 décembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(6) *Ratification royale de la convention signée par le Sr de Châteauneuf.* Saint-Germain-en-Laye. 15 octobre 1626. Frari. Cancell. secreta. Patti sciolti. n° *927*. (Busta XXIX).

(7) Frari. Esp. Principi. (30 agosto 1627.) — *Aligre à Châteauneuf.* Venise. 1er janvier 1627. Aff. Etr. Venise. XLV. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 17 septembre 1627. Aff. Etr. Venise. XLV.

(8) *Il duca di Venetia al Serenissimo Re di Francia.* 22 agosto 1626. Frari. Busta XXIX. n° *926*. — *Cavazza à Miron.* Zurich, 24 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. f° 365.

(9) 22 août 1626 Son audience de congé. Frari. Esp. Roma. — *Châteauneuf à Béthune.* Venise. 22 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 28.

(10) *Châteauneuf à Béthune.* Venise, 8 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 24. — *cf.* Linage de Vauciennes. op. cit. (Bibl. Nat. f. fr. *17 984*).

(11) *Aligre à Herbaut.* Venise, 30 juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 4 luglio 1626. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012* f° 24. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 10 settembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *Herbaut à Châteauneuf.* 18 août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

quitta les rives de l'Adriatique,(1) la situation s'était à ce point améliorée que le Sénat, bien qu'il continuât à se défendre de songer à ratifier l'œuvre de Du Fargis, consentait à ce que les quelques milliers d'hommes qu'il entretenait dans la vallée de l'Adda y demeurassent, les uns jusqu'à la démolition des forts, les autres jusqu'à la définitive exécution de la paix.(2) D'autre part, Châteauneuf n'emportait-il pas de Venise l'assurance réconfortante qu'au cours de sa mission en Suisse, Miron et lui rencontreraient dans la personne du représentant de la Seigneurie à Zurich un auxiliaire précieux, disposé à seconder leurs efforts, tant en vue de la constitution d'une ligue défensive contre les empiétements de la maison d'Autriche ou du maintien de l'interdiction du passage aux lansquenets allemands acheminés vers l'Italie, qu'à l'effet de contrecarrer le renouvellement du traité qui liait à l'Espagne les cantons de l'alliance Borromée ?(3)

Situation extrêmement précaire de Cœuvres en Valteline. — Dénûment de son armée. — Il demande son rappel. — Dernières escarmouches avec les Espagnols. — Licenciement d'une partie des troupes grisonnes et suisses. — Cœuvres maréchal de France. — Entraves apportées par Urbain VIII à l'exécution de la paix. — « Démolition et restitution. » — Expédients proposés. — Bévues répétées de Du Fargis. — Richelieu cherche à traîner les choses en longueur. — Nouveau désaveu infligé à l'ambassadeur français en Espagne. — Insuccès des négociations ébauchées au Vatican entre Béthune et Oñate. — Réception de Châteauneuf dans la vallée de l'Adda. — Cœuvres et lui se rendent à la diète de Poschiavo. — Insuffisance des explications fournies par eux aux députés grisons. — Echec de leurs premières démarches. — Pourparlers avec les Valtelins. — Mésintelligences entre ces derniers et les habitants de Chiavenna et de Bormio. — Les uns et les autres ratifient néanmoins les articles de Monçon. — Echanges de vues entre les ambassadeurs français et le gouverneur de Milan. — Des négociations pour l'exécution du traité s'ouvrent derechef à Rome.

VI. La nouvelle de l'« étrange procédé du Sr Du Fargis », rendue publique à Paris, le 20 mars, était parvenue à Morbegno vers le milieu d'avril.(4) Elle fut le signal d'un véritable « sauve-qui-peut » parmi les corps

(1) Le lundi 24 août. — *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 29 agosto 1626. Arch. Mediceo. Venezia. nº *8012* fº 65. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 24 août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(2) *Le roi à Châteauneuf et Aligre.* Saint-Germain-en-Laye, 27 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 332 — *cf.* Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot). IV. 152.

(3) 8 agosto 1626. In Pregadi. Frari. Cancell. secreta. Pacta. Serie Iª. Busta XXIX. nº *926.* — *Aligre à Herbaut.* Venise, 24 août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Châteauneuf et Aligre au roi.* Venise, 24 août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(4) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 13 aprile 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 24 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 124.

français de l'armée de la Ligue.[1] Officiers et soldats, déjà découragés de l'abandon dans lequel les laissait la cour, n'eurent désormais d'autre préoccupation que celle de regagner leurs foyers, afin de ne point assister à l'exécution d'une paix que la plupart d'entre eux qualifiaient de désastreuse. De ce fait, la situation de Cœuvres, de difficile qu'elle était devint extrêmement précaire. D'un côté, le roi lui enjoignait de continuer à se tenir sur une prudente défensive.[2] De l'autre, les renforts qui lui arrivaient, à ce moment-là, de France et de la Suisse protestante ne montaient qu'à deux mille et quelques cents hommes et comblaient à peine les vides qui venaient de se produire dans ses régiments.[3] C'était peu, au cas où les hostilités se fussent rouvertes à bref délai dans la Valteline. C'était trop, s'il s'agissait seulement de veiller à l'accomplissement des principales clauses du traité. En réalité, les troupes réunies dans la vallée de l'Adda souffraient de toutes les privations.[4] Leur dénûment était complet, quoique le marquis et ses lieutenants se déclarassent prêts « à vendre jusqu'à leur dernière chemise » pour les satisfaire.[5] Privées de solde depuis plus de quatre mois,[6] elles semblaient à la veille de se mutiner.[7] Abandonné sans ressources à la merci d'événements qu'il n'était pas en son pouvoir de conjurer, Cœuvres céda au découragement. Il dépêcha à la cour Mesmin, secrétaire général de l'armée, avec la mission de demander son rappel et d'obtenir que sa succession fût dévolue au S[r] de Feuquières, l'un de ses maréchaux de camp, à défaut du S[r] d'Haraucourt, dont le départ pour la France était imminent.[8]

Ce fut dans ces entrefaites qu'un courrier, venu de Paris, apporta au chef des forces de la Ligue, outre l'avis de la ratification du traité par le roi, l'ordre de licencier quelques-uns de ses régiments et de ne conserver

(1) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 12 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 104.

(2) *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 21 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 276.

(3) *Miron à Bâle.* Soleure, 6 mars 1626. St-Arch Basel. Frankreich. F 7¹. Werbungen 1524—1744. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 7 avril 1626. Aff. Etr Suisse. XXIII. 105. — *Le roi à Miron.* Fontainebleau. 14 avril 1626. Arch Nat. *KK 1363* f° 271. — *Malo à Herbaut.* Morbegno, 18 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 128. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno. 14 mai 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 147. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 537.

(4) *Herbaut à Malo.* Blois, 24 juin 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 431. — *Cœuvres à Zorzi.* Sondrio. 8 novembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *cf.* Rivier. Berichte burgund. Agenten. p. 104.

(5) *La Saludie à Herbaut.* Tirano. 21 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 75.

(6) *La Saludie à Herbaut.* Morbegno, 21 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 122.

(7) *Zorzi al Senato.* Morbegno. 19 maggio 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Malo à Herbaut.* Camp de Morbegno. 20 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 269. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno. 20 mai; Sondrio, 18 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 267. — *Cœuvres à Béthune.* Morbegno. 22 mai 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 74. — *Domenico Pandolfini, secretario, al secretario di Stato Dimurgo Lambardi.* Milano, 15 luglio 1626. Firenze. Arch. Mediceo. Milano. *8161.*

(8) *Miron à Herbaut.* Soleure, 7 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 105. — *Cœuvres à Béthune* Morbegno, 1er mai 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 70 — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 8 mai 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 72. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno. 25 et 30 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 282; Turin. VII. 168. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 15 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 16 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 26.

sur pied que quatre mille hommes, dont deux mille Suisses.[1] Or, cette mise en demeure était bien propre à augmenter la perplexité du marquis. Loin de désarmer, les Espagnols concentraient de nouveaux *tercios* en Lombardie[2] et, le 17 mai encore, une escarmouche s'était engagée à l'Archetto, sur les rives du lac de Mezzola.[3] D'autre part, en exécutant à la lettre ses instructions, Cœuvres risquait de précipiter la retraite des troupes vénitiennes de la Valteline, car la République ne semblait guère disposée à assumer les responsabilités auxquelles la France cherchait à se soustraire.[4] Puis il exposait la Rhétie à une invasion autrichienne toujours menaçante, dès l'instant que l'archiduc Léopold n'avait pas renoncé à ses prétentions sur les Droitures.[5] Enfin, il ne savait à quel expédient recourir pour éteindre, avec les 300 000 £ qu'on lui envoyait de Paris, la dette de 1 200 000 £ que le trésor royal avait contractée à l'égard de son armée.[6]

Si inopportunes que lui parussent les mesures décrétées à la cour, Cœuvres ne pouvait que s'incliner et obéir.[7] A la vérité, le licenciement du premier régiment grison, celui de Brugger, s'opéra sans difficulté. La défense du Steig et du Pont du Rhin fut confiée aux Bernois, ce qui contribua à calmer les appréhensions des autorités des Trois Ligues.[8] Mais les choses se gâtèrent quand le général voulut imposer à certains de ses subordonnés des réductions d'effectifs auxquels ceux-ci se refusaient à consentir. Il fallut entrer en composition avec les officiers des troupes de Diesbach, de Schmid, de Ruinelli. Aussi bien ce ne fut qu'au prix de grands sacrifices que l'on parvint sinon à leur faire entendre raison, du moins à obtenir d'eux qu'ils ajournassent de quelques mois l'exposé définitif de leurs exigences.[9]

(1) *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 12 mai 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 350. — *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 19 mai 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 351. — *Herbaut à Cœuvres.* Nantes, 5 juillet 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 70.

(2) *Valerio Antelmi al Senato.* Milano, 6 giugno 1626. Frari. Milano LXVII. n° 22. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 20 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 323. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 giugno 1626. loc. cit. — *Ausschreiben der Häupter gem. III Bünde zu Chur versammelt.* 6./16. Juli 1626. (*cf.* Jecklin. op. cit. n° 1510.) — *Lettera scritta da Morbegno al Signor de Beausse.* 11 agosto 1626. St-Arch. Chur. Akten.

(3) Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 538.

(4) *Herbaut à Malo.* Paris, 31 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 468. — *Malo à Herbaut.* Morbegno, 30 mai; Sondrio, 13 septembre 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 170; Suisse XXIV. 119. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 31 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 288. — *Contarini al Senato.* Parigi, 7 agosto 1626. Frari. Francia. LXV.

(5) *Cœuvres aux Trois Ligues.* Morbegno, 29 avril 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 4. 27). — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 giugno e 8 luglio 1626. loc. cit.

(6) *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 21 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 276. — *Herbaut à Miron.* 21 octobre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 280. — *Cœuvres au roi.* Sondrio, 31 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 23.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 20 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 323.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 e 25 giugno 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 539.

(9) *Berne à Miron.* 8/18 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 130. — *Les officiers suisses et grisons à Cœuvres.* Chiavenna. 16 mai 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 155. — *Les officiers du régiment de Berne au même.* Chiavenna, 25 mai/5 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 278. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno. 21 mai 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 158; *au roi et à Herbaut.* Morbegno, 8 juin 1626. Aff. Etr. Suisse.

Jusqu'à cette heure, le sang-froid déployé par le marquis lui avait permis d'affronter les périls dont il se sentait environné. La nouvelle de l'arrestation inopinée de ses neveux, le duc et le grand-prieur de Vendôme, le déconcerta au plus haut point. [1] Soucieux de ne pas se voir compromis par les intrigues des fils de la belle Gabrielle, [2] il renia ceux-ci sans ménagements et adressa au roi, dont il redoutait de perdre la confiance, une missive que n'eût pas désavouée le plus servile des courtisans. [3] Aussi bien une disgrâce, même passagère, eût ruiné ses plus chères espérances. Une première fois déjà, ses ambitions s'étaient trouvées déçues. La succession du maréchal de Roquelaure avait été attribuée non pas à lui, mais à Schomberg. [4] A dire vrai, l'hostilité du Saint-Père envers le conquérant sacrilège de la Valteline paraissait n'avoir pas été étrangère à l'échec de sa candidature. [5] Dès lors Béthune n'avait eu de cesse que les préventions nourries à Rome contre son gendre ne fussent dissipées. [6] Mais cet effort ne risquait-il pas de demeurer stérile, pour peu que, dans le même temps, les ennemis du marquis eussent réussi à le desservir auprès de son souverain ? En fait, dans l'entourage royal, on inclinait à penser que si Cœuvres obtenait gain de cause, ce serait « moins en considération des services rendus, que de ceux que l'on attendait de lui ». [7] Vers les derniers jours d'août, Mesmin rejoignit enfin le quartier général de Sondrio. Il apportait à son chef le brevet si impatiemment désiré, ainsi que des instructions relatives à l'exécution de la paix. [8] Momentanément rassuré quant aux dispositions des auxiliaires suisses, grisons et vénitiens placés sous son commandement, le nouveau maréchal n'allait pas tarder à se trouver aux prises avec des difficultés, qui, pour être d'un autre ordre, n'en apparaissaient pas moins redoutables.

Pendant son séjour à la cour, Mesmin avait pu se pénétrer de la gravité des troubles qui agitaient celle-ci, comme aussi du danger auquel était exposé

XXIII. 299, 301. — *Bern an Zürich.* 6./16. Mai 1626. St-Arch. Zürich. (Graubünden *J*). — *Malo à Herbaut.* Sondrio, 13 juin 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 165. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 10 giugno 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris. 2 juin 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 424. — *Domenico Pandolfini a Dimurgo Lambardi, secretario di Stato di S. A. (il Gran Duca).* Milano. 16 settembre 1626. Firenze. Arch. Mediceo. Milano. *3161.*

(1) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 23 giugno 1626. Frari. Valtellina. VI.

(2) *Cœuvres à Richelieu.* Sondrio, 21 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 348; *au roi.* 24 novembre 1626. *Ibid.*

(3) *Cœuvres au roi.* Sondrio, 18 juillet 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 130. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 3 juillet 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 90.

(4) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 15 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 118

(5) *Cœuvres à Herbaut.* 15 juillet et 23 août 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 152.

(6) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 7 février 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 52.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(8) *Instruction envoyée au S^r m^{al} de Cœuvres par le retour du Sr Mesmin.* juin 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 170. — *Herbaut à Cœuvres.* Blois, 23 juin 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 431. — *Le roi à Cœuvres.* Nantes, 20 juillet 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 75. — *Herbaut au même.* 2 août 1626 *Ibid.* f° 154. — *Le roi au même.* 11 février 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 93. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio. 14 et 28 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f°s 102, 110.

Richelieu de succomber sous les intrigues de ses adversaires. Dans la réalité, le secrétaire général de l'armée de la ligue d'Avignon avait éprouvé toutes les peines du monde à approcher du cardinal. (1) Mais la brève audience que ce dernier finit par lui accorder permit à l'envoyé de Cœuvres de constater que l'accomplissement des articles du 5 mars se heurtait à de sérieux obstacles. Le pape, dont les avis n'avaient même pas été sollicités, entendait prendre sa revanche et contraindre les deux parties contractantes à compter avec ses objections. (2) Il répugnait, en effet, au Pontife de remplir le rôle que lui assignait le traité et d'admettre que ce fût à son nonce de Suisse qu'incombât la tâche de notifier aux Grisons les « contraventions notables » qui pourraient être relevées à leur charge. (3) Urbain VIII refusait, en outre, de s'engager à restituer les forts à des hérétiques (4) ou à les faire démolir par ses troupes, et cela sous le prétexte qu'il n'était pas du devoir du chef de l'Eglise de priver les Valtelins de l'unique moyen de défense que ceux-ci auraient eu à opposer, le cas échéant, à une invasion venant de Rhétie. (5) Par surcroît, il exigeait du roi Catholique, sous la forme d'une « quittance », une sorte de *satisfecit* le mettant à l'abri de toutes récriminations, en tant que « gardien du dépôt ». (6)

Au premier abord, l'attitude imprévue du Saint-Père provoqua d'aussi vives protestations à Paris qu'à Madrid. Dans les deux villes, à ce moment-là, on paraissait animé d'un égal désir d'en finir promptement. (7) Or, les difficultés soulevées à la dernière heure par le Vatican menaçaient d'ajourner, de plusieurs mois peut-être, la cessation des hostilités. On se résolut, il est vrai, à céder sur un point. En présence de la répugnance du représentant du Saint-Siège à s'aboucher avec des réformés, l'on tomba d'accord que le nonce se contenterait, si besoin était, de signaler aux ambassadeurs du Louvre et de l'Escurial en Suisse et en Rhétie les atteintes portées par le gouvernement des Trois Ligues aux privilèges que l'acte diplomatique du

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 agosto 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(2) *Mémoire envoyé à Du Fargis.* fin de mai 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 11 septembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 122. — *Herbaut à Miron.* 28 septembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 228.

(3) Article X.

(4) Frari. Espos. Roma. p. 31. (8 marzo e 28 aprile 1626, in Collegio.) — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 29 julio 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 41. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 settembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *El marqués de Mirabel a Juan de Villela.* 21 setiembre 1626. Arch. Nat. *K 1480* n° 130.

(5) *Mémoire envoyé à Du Fargis.* fin de mai 1626. — *El rey al marqués de Mirabel.* Madrid, 31 mayo 1626. Arch. Nat. *K 1458* n° 66. — *Aviso del Conde-Duque al rey.* junio de 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 17. — *Béthune à Herbaut.* Rome, 28 juillet 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3678.* — *Du Fargis au roi.* Madrid, 26 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *16 950* f° 205. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 6 ottobre 1626. Frari. Spagna. LXI. 221. — *cf.* Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot). IV. 156.

(6) *Châteauneuf à Béthune.* Venise, 22 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3691.* — *Du Fargis au roi.* Madrid, 26 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *16 950* f° 205. — *Inserto in lettera di Averardo Medici al Gran Duca.* Madrid, 5 agosto 1626. Arch. Mediceo. Spagna. *4955.*

(7) *El marqués de Mirabel al rey.* 2 julio 1626. Arch. Nat. *K 1479* n° 99. — *Inserto in lettera di Averardo Medici al Gran Duca.* Madrid, 19 agosto 1626. Arch. Mediceo. Spagna. n° *4955.* — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 6 ottobre 1626. loc. cit.

5 mars conférait aux Valtelins. (1) Mais, quant au surplus, Olivarès fit savoir au pape que, s'il persistait dans sa détermination, Louis XIII et Philippe IV l'excluraient définitivement, par une entente spéciale, de toute participation au rétablissement de la paix en Italie. (2) De son côté, Béthune estimait que le moment semblait opportun d'engager Urbain VIII à « parler françois, car de n'estre ni chair ni poisson, c'estoit le moyen de se perdre ». (3) Ces multiples sollicitations devaient être vaines. Le Saint-Père ne voulut pas se laisser convaincre. Dès lors, il parut nécessaire de chercher de nouvelles solutions.

Si grande était la légèreté qui avait présidé à l'élaboration de l'œuvre de Du Fargis que le plus minime accroc eût suffi à la rendre caduque. Le refus du pape d'intervenir, d'une manière quelconque, dans l'exécution du traité put faire craindre que « toute l'affaire ne retournast à son commencement ». (4) D'un côté, comme de l'autre, les défiances à peine assoupies se réveillèrent instantanément. Aussi bien, par le fait, les deux parties reprenaient leur liberté d'action. Au Louvre, l'opinion prévalait chaque jour davantage que, contrairement aux stipulations de l'article XVIII, il était préférable que la démolition précédât la restitution. (5) A la rigueur, cependant, on eût consenti à ce que les troupes du Saint-Siège entrassent, pendant quelques heures, en possession des forts de la vallée, lesquels, tôt après, eussent été rasés par les soins de leurs occupants. (6) Mais Mirabel, mis au courant de cette prétention, ne cacha pas aux ministres du roi Très-Chrétien qu'elle serait repoussée et par l'Escurial et par le Vatican. (7)

A Madrid, en effet, on était résolu à défendre le terrain conquis au cours des dernières négociations et à ne pas tolérer que le gouvernement français revînt sur certains points considérés comme définitivement réglés. (8) Au total, ce n'était pas sans de sérieux motifs que l'Espagne avait exigé que le démantèlement des places de la Valteline fût confié au pape. Olivarès tenait cette solution pour la plus propre à assurer le triomphe final de sa politique. (9) Mais, du moment qu'elle paraissait impraticable, le

---

(1) *Note consacrant une exception en faveur du pape à l'article X du traité de Monçon.* Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 52; Aff. Etr. Grisons. V. 181. — *Le roi à Châteauneuf, à Venise.* Nantes, 23 août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(2) *Observaciones del Legado sobre los articulos propuestos relativamente a la Valtolina.* junio de 1626. Arch. Nat *K 1440* n° 19. — *Averardo Medici al Gran Duca.* Madrid. 5 agosto e 16 novembre 1626. Arch. Mediceo. Spagna. *4955.* — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 6 ottobre 1626. Frari. Spagna. LXI. 221.

(3) *Béthune à Richelieu.* Rome, 7 mai 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3675.*

(4) *El marqués de Mirabel a Juan de Villela.* 21 setiembre 1626. Arch. Nat. *K 1480* n° 130.

(5) *cf.* Lavizzari. op. cit. 340. — Quadrio. op. cit. II. 413.

(6) V. Siri. op. cit. VI. 175.

(7) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot). t. IV. 157

(8) *Aviso del Consejo de Estado al rey, sobre cosas de la Valtolina.* Madrid, 22 noviembre 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 78. — *Du Fargis au roi.* 26 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *16 950* f° 205.

(9) *Aviso del Conde-Duque al rey.* Madrid, junio de 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 17. — *Observaciones del Legado sobre los articulos propuestos relativamente a la Valtolina.* Madrid, junio de 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 19. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 24 junio y 29 julio 1626. Arch. Nat. *K 1440* nos 26, 41.

Conseil d'Etat du roi Catholique demandait qu'Urbain VIII restituât le dépôt à Philippe IV, à l'heure de l'évacuation de la vallée par les troupes de la Ligue, ou du moins s'en remît de la démolition des forts aux Valtelins, si lui-même persistait à ne vouloir point s'en charger. (1) D'autre part, le souci de son prestige empêchait l'Escurial de faire procéder sous son nom à cette opération, comme aussi de consentir à ce que les ouvrages édifiés par ses soldats sur les rives de l'Adda, en 1620, et occupés dès lors par les Français fussent rasés par ces derniers. (2)

Si l'accord ne parvenait pas à s'établir entre les contractants au sujet de la « forme » de la démolition, ce n'était certes pas que les expédients les plus variés n'eussent été soumis à leur examen. A Paris, l'ambassadeur d'Espagne préconisait la substitution du grand-duc de Toscane au pape défaillant, (3) mais cette solution soulevait des difficultés analogues à celles qui s'étaient produites en 1623, lorsqu'il avait été question de confier la garde du dépôt à un prince de la maison de Médicis ou au duc de Lorraine. (4) A Rome, le résident florentin, Andrea Cioli, proposait que l'on eût recours aux services des Suisses catholiques, à défaut de ceux des Valtelins. (5) A Milan, Cordova opinait à laisser les belligérants démanteler les ouvrages en leur possession, et cela sous la surveillance d'un délégué de la partie adverse. (6) A Venise, Châteauneuf et Aligre se ralliaient à une combinaison à peu près identique. (7) Ailleurs encore, et tel était notamment l'avis du Père de Bérulle, on estimait qu'il serait loisible à chacun des deux rois de réunir dans la vallée de l'Adda des « guastatori » en nombre suffisant pour assurer la destruction simultanée des forts occupés par leurs troupes. (8)

En présence de la difficulté que l'on éprouvait, de part et d'autre, à trouver un terrain d'entente, (9) le roi Très-Chrétien songea à entamer des négociations au Vatican, ce qui, selon lui, devait permettre aux gouverne-

(1) *Herbaut à Miron.* 28 septembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 228. — *Herbaut à Châteauneuf.* Saint-Germain-en-Laye, 27 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 376. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 6 ottobre 1626. Frari. Spagna. LXI. 221. — *Richelieu au garde des sceaux.* 4 novembre 1626. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXX. 23. — *Averardo Medici al Gran Duca.* Madrid, 16 novembre 1626. Arch. Mediceo. Spagna. n° *4955.* — *cf.* Mémoires de Richelieu. t. IV. 157.

(2) *Le roi à Du Fargis.* 25 août 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. 485. — *Du Fargis au roi.* Madrid, 26 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *16 950* f° 205. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 6 ottobre 1626. Frari. Spagna. LXI. 221. — *El conde de Oñate al marqués de Mirabel.* Roma, 19 octubre 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 64.

(3) *cf.* V. Siri. Memorie recondite. VI. 173.

(4) *Aviso del Conde-Duque al rey.* Madrid, junio de 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 17.

(5) *Expédiens proposez par le chevalier Cioli, résident du grand-duc à Rome, touchant le razement des forts de la Valteline.* 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3701* f° 159. — *Le roi à Cœuvres et à Châteauneuf.* 11 et 21 octobre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f°° 276, 281. — *cf.* V. Siri. op. cit. VI. 174 sqq.

(6) *Party proposé par le Seig^r Don Gonzalès de Cordova à M^r le marquis de Cœuvres.* 1626. Bibl. Nat. f. fr. *8699* f° 162.

(7) *Aligre à Herbaut.* Venise, 8 octobre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(8) *Herbaut à Miron.* 28 septembre 1626. Arch. Nat *KK 1364* f° 228. — *Le Père de Bérulle à Béthune.* Paris, 2 décembre 1626. Arch. Nat. M 232.

(9) *Dimurgo Lambardi a Pandolfini.* Fiorenza, 24 novembre 1626. Arch. Mediceo. Milano. n° *3163.*

ments français et espagnol d'accorder au Saint-Père une réelle quoique tardive satisfaction d'amour-propre. [1] Par malheur, ce fut à Du Fargis qu'incomba la mission de sonder les dispositions du roi Catholique à cet égard. [2] Ainsi qu'il fallait s'y attendre, l'ambassadeur de Louis XIII se préoccupa bien plus de la réalisation de ses vues personnelles que de l'accomplissement des instructions de son souverain. Au lieu d'avertir Olivarès, comme il en avait l'ordre, de l'envoi imminent de pleins-pouvoirs à Béthune, ou de se borner à lui laisser espérer que, s'il se montrait accommodant à l'endroit de Charles-Emmanuel, le Louvre se relâcherait de quelques-unes de ses prétentions quant à la « forme » de la démolition, [3] Du Fargis commit l'indiscrétion de s'ouvrir au Comte-Duc de la situation difficile que créait à son maître la rébellion des ducs d'Orléans et de Vendôme et de l'intérêt qu'avait la cour à ce que le traité du 5 mars entrât au plus vite dans sa phase d'exécution. [4] Les conséquences de cette maladresse n'étaient que trop aisées à prévoir. Le premier ministre de Philippe IV réussit, une fois encore, à circonvenir le diplomate français et lui fit signer une convention aux termes de laquelle l'on se réservait, à Paris, d'opter entre trois expédients, qui tous stipulaient la démolition des forts, soit par les Espagnols, soit par les Valtelins. [5]

En affirmant à Olivarès, en juillet, que le roi Très-Chrétien souhaitait passionnément le prompt rétablissement de la paix, l'ambassadeur de ce dernier paraissait sincère. Mais aussi bien, à ce moment-là déjà, son assertion n'était plus exacte. En présence du développement inquiétant que prenaient, à l'intérieur, les intrigues dirigées contre le pouvoir royal, Richelieu inclinait de nouveau à traîner les choses en longueur dans la vallée de l'Adda, et cela avec l'espoir de contraindre l'Escurial à maintenir ses garnisons sur pied de guerre dans la Haute-Italie. [6]

A elle seule, cette raison eût été suffisante pour engager Louis XIII à ne pas ratifier la convention désavantageuse acceptée par Du Fargis. Mais un autre motif militait en faveur du rejet des propositions d'Olivarès. Le

(1) *Du Fargis au roi.* Madrid, 26 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *16 950* f° 205. — *Inserto in lettera di Averardo Medici al Gran Duca.* Madrid, 12 settembre 1626. Arch Mediceo. Spagna. n° 4955.

(2) *Addition à l'instruction que le roy envoye, par le secrétaire Mesmin, au S^r marquis de Cœuvres.* Nantes, 21 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 48

(3) *Le roi à Du Fargis.* Saint-Germain-en-Laye, 7 novembre 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. 524. — *Richelieu au garde des sceaux.* 4 novembre 1626. (impr. apud Avenel. op. cit. II. 283.)

(4) *Resumen de las dos notas respectivas del Conde-Duque y del Embajador de Francia, tocante a las cosas del ajustamiento de la paz de Italia.* junio de 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 18. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 24 junio, 7 julio 1626. Arch. Nat. *K 1440* n°s 26, 52.

(5) *Aviso del Conde-Duque al rey.* Madrid, junio de 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 17. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 10 junio, julio 1626. *Ibid.* n°s 21, 32. — *Le roi à Du Fargis.* 26 août 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. 485. — *Du Fargis au roi.* Madrid, 26 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *16 950* f° 205. — *El conde de Oñate al marqués de Mirabel.* Roma, 19 octubre 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 64. — *Le roi à Cœuvres et à Châteauneuf.* 8 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 106. — *cf.* Houssaye. Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu. p. 184.

(6) *El marqués de Mirabel al rey.* Paris, 10 noviembre 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 76. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 31 dicembre 1626. Frari. Spagna. LXI. 234.

secret n'avait pas été si bien gardé à Madrid, que les Vénitiens n'eussent reçu quelque avis de ce qui s'y préparait. (1) Or, la démolition des forts par les Espagnols ou par les Valtelins rendait d'avance très aléatoire la valeur de l'écrit relatif à la concession des passages de Rhétie, que Châteauneuf s'apprêtait à délivrer au Sénat. (2) Les protestations du gouvernement de Saint-Marc décidèrent le roi à désavouer derechef son ambassadeur à Madrid (3) et à lui enjoindre d'obtenir de l'Escurial que les délais fixés pour le rétablissement du *statu quo ante* dans la région des Alpes fussent prorogés jusqu'aux derniers jours d'octobre. (4) Au même temps, Béthune était chargé de reprendre les négociations à Rome et de s'y aboucher avec le comte d'Oñate, ministre de Philippe IV. (5) Mais le beau-père du marquis de Cœuvres ne fut pas long à reconnaître que les conditions qui lui étaient posées ne satisferaient en aucun cas son maître. (6) Aussi, plutôt que d'enfreindre les volontés de celui-ci, préféra-t-il abandonner aux deux envoyés extraordinaires de Sa Majesté dans la vallée de l'Adda le soin de régler directement avec Gonzalo de Cordova et Torquato Conti une question qu'il eût été plus sage de résoudre avant la ratification du traité de paix. (7)

Dans ces entrefaites, Châteauneuf avait quitté Venise et pénétré sur le territoire valtelin (1er septembre). (8) Cœuvres l'attendait avec impatience à

(1) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 6 ottobre 1626. Frari. Valtellina. VII.

(2) *Contarini al Senato.* Parigi, 22 ottobre 1626. Frari. Francia. LXVI.

(3) *Le roi à Du Fargis.* 25 août 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. 485. — *Alv. Zorzi al Senato.* Morbegno, 6 e 11 ottobre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *El marqués de Mirabel al rey; a Juan de Villela.* 14 octubre 1626. Arch. Nat. *K 1480* nos 131, 135. — *Contarini al Senato.* Parigi, 22 ottobre 1626. loc. cit. — *cf.* Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). t. IV. 156.

(4) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 24 junio 1626. Arch. Nat. *K 1440* nº 26. — *Consulta de una junta especial por el rey, sobre prolongar dos meses mas el tiempo de las dichas capitulaciones.* Madrid, 21 agosto 1626. Arch. Nat. *K 1440* nº 46. — *Du Fargis au roi.* Madrid, 26 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *16 950* fº 205. — *Acuerdo entre el Conde-Duque y el Embajador de Francia, etc.* Madrid, agosto 1626. *Ibid.* nº 52.

(5) 7 agosto 1626. In Pregadi. Frari. Cancell. secreta. Pacta. Serie Iª. Busta XXIX. nº *926.* (Communication faite par Châteauneuf au « Collège ».) — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 24 junio 1626. Arch. Nat. *K 1440* nº 26. — *El rey al marqués de Mirabel.* Madrid, 15 agosto 1626. Arch. Nat. *K 1457* nº 256. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 28 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* fº 110. — *El marqués de Mirabel a Juan de Villela.* 21 setiembre 1626. Arch. Nat. *K 1480* nº 130. — *Herbaut à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 27 septembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* fº 225. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, octubre de 1626. Arch. Nat. *K 1440* nº 62. — *El conde de Oñate al marqués de Mirabel.* Roma, 19 octubre 1626. Arch. Nat. *K 1440* nº 64. — *Richelieu au garde des sceaux.* 4 novembre 1626. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXX. 23. — *El marqués de Mirabel al rey.* Paris, 10 noviembre 1626. Arch. Nat. *K 1440* nº 76. — *cf.* V. Siri. op. cit. VI. 173.

(6) *Cœuvres à Béthune* Sondrio, 21 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* fº 106. — *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 23 août 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. — *Du Fargis au roi.* Madrid, 26 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *16 950* fº 205. — *Béthune au roi.* Rome. 23 septembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3678.* — *Mémoire sur l'affaire de la Valteline.* 27 septembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 214.

(7) *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 21 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* fº 276. — *Lettre de Rome, du 28 août 1626, relative aux affaires de la Valteline.* Bibl. Nat. f. fr. *3813* fº 28. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 11 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 11 septembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* fº 122.

(8) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 1º settembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *Cœuvres et Châteauneuf au roi.* Sondrio, 9 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 319. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 540.

Morbegno. Le chef de l'armée de la Ligue fit à son nouveau collègue un accueil d'autant plus chaleureux que, jusqu'au dernier moment, il avait pu craindre que le choix du roi ne se portât sur Bassompierre, son rival de l'année précédente, auquel il ne pardonnait pas « d'estre tousjours général en temps de paix et ambassadeur en temps de guerre ». [1]

Une fois réunis, les deux envoyés extraordinaires, qui, dans l'intervalle, avaient gagné Sondrio, [2] se résolurent à aller au plus pressé. Les doléances exposées, en la présence de Châteauneuf, par le corps des officiers grisons exigeaient une prompte réponse. [3] Or, la situation était encore trop incertaine dans la vallée de l'Adda, pour que Cœuvres pût songer à se rendre à Coire avec son collègue, auquel il tenait essentiellement à ne pas laisser l'honneur de résoudre à lui seul les difficultés pendantes. [4] On s'avisa en conséquence d'un expédient, suggéré par le colonel Guler. [5] Les Trois Ligues consentirent, à regret il est vrai, [6] à convoquer exceptionnellement à Poschiavo, pour le 11 septembre, [7] un « pittag » où chacune d'elles fut représentée par trois délégués. [8] Les ministres français s'y portèrent, de Tirano, le 14, [9] mais ne parvinrent à entraîner à leur suite ni le commissaire vénitien Alvise Zorzi, [10] ni l'agent piémontais Crans de Beausses, que son maître eût souhaité d'ailleurs rappeler auprès de lui. [11]

Ce fut dès lors à Mesmin, secrétaire général de l'armée de la Ligue, qu'incomba la tâche de donner lecture à l'assemblée du texte du traité de Monçon. [12] On craignait un peu que les députés de Rhétie ne manifestassent

(1) *Cœuvres à Bethune.* Sondrio, 12 juin 1626. Bibl. Nat f. fr *3699* f° 86.

(2) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno. 4 settembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — « Au gestern, ein gutte stundt nachts ist Kön. M' zu Franckreich Extraordinari Ambassador, der Herr von Chasteauneuf, sieur de Préau, mit begleitung dess Herren Generalen von Cœuvres, in eigener Personn, sampt seiner Ritterschafft, von Morben allhie angelangt. » *Guler an die III Häubter, zu Chur.* Sondrio. 24. August/3. September 1626. St-Arch. Chur. Akten.

(3) *Guler an die III Häubter.* Sondrio, 24. August/3. September 1626. loc. cit — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 5 septembre 1626. Bibl. Nat f. fr. *3699* f° 112. — Quadrio. op. cit. II. 404. — Romegialli. op. cit. III. 256. — Lavizzari. op. cit. 338. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 540.

(4) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 1° settembre 1626. Frari. Valtellina. VII.

(5) *Guler an die III Häubter. zu Chur.* Sondrio. 12./22 August 1626. St-Arch. Chur. Akten.

(6) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 1° settembre 1626. loc. cit.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 19 agosto 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Cœuvres et Châteauneuf aux Ligues Grises.* Sondrio. 2 septembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV, 96. — *Guler an die III Haubter.* Sondrio. 26. August/3. September 1626. loc. cit. — *Cœuvres et Châteauneuf au roi.* Sondrio, 9 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 319. — *Miron à l'Evêque de Bâle.* Soleure, 17 septembre 1626. Arch de la Bourgeoisie de Porrentruy. Section Politique. B¹ n° 26.

(8) *Cœuvres et Châteauneuf au roi.* Tirano. 16 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 341.

(9) *Cœuvres à Cordova.* Sondrio. 12 septembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 117. — *Alv. Zorzi al Senato* Morbegno, 12 settembre 1626. loc. cit. — *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 12 settembre 1626. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012* f° 74. — Quadrio. op. cit. II. 405.

(10) *Zorzi al Senato.* Morbegno. 5 settembre 1626. Frari. Valtellina. VII. *Cœuvres et Châteauneuf au roi.* Sondrio, 9 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 319.

(11) *Il duca di Savoia all'ambasciator e proveditor Alvise Zorzi in Valtellina.* Torino, 22 ottobre e 13 novembre 1626. — *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 30 ottobre 1626. Frari. Valtellina. VII.

(12) *Harangue faicte au pitac de Poschiave, le 11e (sic) septembre 1626 par Mrs les marquis de Cœuvres et de Chasteauneuf.* Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 118. — *Alvise Zorzi al Senato.* Tirano, 18 settembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — Eidg. Absch. V² 487 zu *a* — Quadrio. op. cit. II. 410. — Lavizzari. op. cit. 338. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 540, 547.

quelque surprise. Il n'en fut rien. Depuis deux mois au moins, des traductions allemandes et italiennes de ce document, envoyées de Berne et de Venise, circulaient parmi leurs communes. (1) Ce qu'ils attendaient, en revanche, avec une réelle impatience, c'était une interprétation bienveillante et favorable aux intérêts grisons des clauses dont la teneur ne leur paraissait pas suffisamment claire, telles la définition des droits souverains que les Trois Ligues seraient appelées à exercer dorénavant dans leurs pays d'outremonts ; l'annulation expresse et réitérée du traité de Lindau ; la ratification, si désirable, des articles du 5 mars par l'empereur et l'archiduc Léopold ; les garanties à accorder aux réformés séjournant en Valteline ou s'y trouvant de passage. (2) Malheureusement, aux questions précises qui lui furent posées, Châteauneuf ne sut donner que des réponses vagues et embarrassées. (3) Aussi bien, après avoir protesté, d'une manière très vive, contre le texte des articles XI et XII et insisté pour qu'il fût sursis à la remise des forts au pape (article XIII) jusqu'au retour de l'ambassade que la diète s'apprêtait à dépêcher à Paris, (4) les députés grisons se bornèrent-ils à prendre *ad referendum* la « proposition » des envoyés français, sans s'engager cependant à recommander à leurs « supérieurs » l'acceptation du traité de Monçon. (5)

En tout état de cause, la première tentative organisée en vue d'amener les Trois Ligues à reconnaître le fait accompli avait échoué. Plutôt que de traverser les Alpes et de s'exposer à subir un échec peut-être irréparable, Châteauneuf préféra différer de quelques semaines le voyage qu'il projetait à Coire. Rebutés par les députés des communes rhétiennes, auprès desquels

(1) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 23 giugno 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 18 juillet 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 128. — *Guler an die III Häubter.* Sondrio, 22. Juli/1. August; 1./11. und 12/22. August 1626. St-Arch. Chur. Akten. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 27 agosto 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(2) *Conférence tenue entre Mr le marquis de Chasteauneuf, ambassadeur extraordinaire du roy, et les députés des Grisons.* Poschiavo, septembre 1626 Aff. Etr. Grisons. V. 273. — *Risposta delli delegati Grisoni alla proposta de' Francesi.* settembre 1626. Frari. Valtellina. VII.

(3) *Harangue faite au « pittag » au nom des ambassadeurs de France.* Poschiavo, 11 septembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3697.* f° 118. — *Alv. Zorzi al Senato.* Tirano, 18 settembre 1626. loc. cit.

(4) *Guler an die III Häubter, zu Chur.* Sondrio, 26. Juni 1626. St-Arch. Chur. Akten. — *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 19 settembre 1626. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012* f° 80. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 3 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 146. — Porta. Historia reformationis ecclesiarum rhaeticarum. (Curiae 1777.) II. 535. — Eidg. Absch. V² 487 zu *a.*

(5) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 4 settembre 1626. loc cit. — *Risposta delli delegati Grisoni alla proposta de' Francesi.* — *Propositioni che li Grisoni fanno alle loro communità.* Frari. Valtellina. VII. — *Resolution of the Grisons.* Poschiavo, 14 september 1626. Public Record Off. London. Foreign. Switzerland. Miscell. Papers. 1617 to 1629. n° 2. — *Cœuvres et Châteauneuf au roi.* Tirano, 16 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 341. — *Cœuvres à Béthune.* Tirano, 17 septembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 128. — *Domenico Pandolfini al Gran Duca di Toscana.* Milano, 23 settembre 1626. Firenze. Arch. Mediceo. Milano. n° *3161.* — *Francesco Sacchetti al cardinale Francesco Barberini.* Monza, 30 settembre 1626. Bibl. Barberina. Roma. XCV. 85. — *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 26 settembre 1626. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012* f° 85. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° ottobre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — Mercure françois. t. XIII. 258. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 548 sqq.

ils laissèrent cependant l'un de leurs secrétaires, [1] Cœuvres et lui se tournèrent du côté des Valtelins.

A son arrivée à Sondrio, le nouvel ambassadeur extraordinaire avait été salué par une délégation de notables du pays. Quoique ceux-ci ne l'eussent pas accompagné à Poschiavo, il avait eu l'occasion de sonder leurs dispositions à l'endroit de l'ordre de choses créé par le traité de Monçon. Au total, l'annonce de la ratification de ce dernier avait éveillé dans la vallée de l'Adda à la fois des craintes et des espérances. Les craintes s'étaient fait jour presque exclusivement parmi le peuple. Tout bien considéré, le paysan regrettait sincèrement que les négociations ouvertes, en décembre 1625, entre les Grisons et leurs anciens sujets, sous la médiation de Cœuvres, n'eussent pas abouti. [2] Dès lors, il paraissait peu enclin à applaudir à la restauration d'un Conseil de régence et à se replacer, de gaieté de cœur, sous la tyrannie de Robustelli et des *bravi* à sa solde. [3] Les espérances, en revanche, se manifestaient vivaces dans le camp des patriciens. De prime abord très affectés par la nouvelle de la mort de Prospero Quadrio, le véritable inspirateur des capitulations du 5 mars, décédé en Espagne, puis par celle du brusque rappel de Feria, les Valtelins de la classe dirigeante n'avaient pas tardé à se rassurer, en apprenant la nomination de Gonzalo de Cordova au poste de gouverneur de Milan. [4] Aussi s'apprêtaient-ils à demander à celui-ci de leur continuer la protection dont n'avait cessé de les couvrir son prédécesseur.

A Chiavenna, il convient de le reconnaître, la situation n'était guère moins compliquée que dans la vallée de l'Adda. Certes, la question de la répartition du cens n'avait point encore provoqué de contestations bien graves entre le « peuple » du comté et ses voisins de Morbegno, de Sondrio et de Tirano. D'autre part, l'hostilité latente qui divisait, tout comme à Zoug ou à Neuchâtel, la ville d'avec ses « vicinances », n'avait pas dégénéré en conflit aigu, ainsi que ce devait être le cas quelques mois plus tard. [5] Pourtant de sourdes intrigues s'agitaient déjà en vue d'implanter à nouveau l'influence milanaise dans la région resserrée entre le lac de Côme et le Splugen. [6] Or, ces intrigues, démasquées par Cœuvres et Châteauneuf,

(1) « Si intese poi che in Poschiavo essendosi, come si scrisse, sciolta quella dieta, si eran di nuovo i commissarii abboccati insieme per le diligenze fatteli dal segretario di Covre, il quale essendo conosciutissimo fra quella gente, con occasione di convitar i detti commissarii, ottenne da loro, fra i bischieri, di suspender ancor' un poco la lor partenza et l'ottenne per dieci giorni. » *Nicolò Sacchetti al Gran Duca*. Venezia, 8 ottobre 1626. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012* f° 90.

(2) *Cœuvres à Béthune*. Sondrio, 16 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 61. — *contra:* Moor. Geschichte von Currätien. II. 847.

(3) *Cœuvres à Herbaut*. Morbegno, 24 avril 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 196.

(4) Quadrio. op. cit. II. 409, 410.

(5) *Cavazza al Senato*. Zurigo, 5 marzo 1626. Frari. Svizzeri. XXIII. — *cf.* Romegialli. op. cit. III. 270.

(6) *Alvise Zorzi al Senato*. Morbegno, 2 novembre 1626. Frari. Valtellina. VII.

semblaient avoir peu de prise sur la majorité de la population. (1) On se fût soulevé, en effet, sur les rives de la Maira, à la seule pensée d'une atteinte portée aux franchises et libertés du pays, et l'on eût préféré de beaucoup le maintien de la domination grisonne à une incorporation déguisée du comté à la Valteline. (2)

Par suite d'une antinomie de races, la mésintelligence était encore plus marquée entre Bormiens et Valtelins qu'entre ces derniers et les Chiavennais. Les habitants de la seigneurie « avoient l'humeur allemande ». Au choix, plutôt que de se voir annexés à la Lombardie, ils eussent opté sans hésitation pour leur rattachement à l'Etat de Terre-Ferme. (3) Mais, au cours de l'été de 1626, approuvés en cela par Cœuvres, qui s'était chargé d'appuyer leurs instances auprès du Louvre, (4) ils demandaient, d'une manière très nette, à être maintenus dans les liens qui les avaient unis jusqu'alors aux Trois Ligues. (5)

Quoiqu'il en soit, les deux ambassadeurs extraordinaires du roi Très-Chrétien à Sondrio tombaient aisément d'accord sur un point. Le traité dont on les chargeait de procurer l'exécution était en soi une œuvre détestable. Par ignorance, du côté français; par calcul, du côté espagnol, ses négociateurs semblaient avoir pris à tâche d'aller à l'encontre des aspirations les plus légitimes des deux parties. Or, ces aspirations paraissaient en somme conciliables. Intraitables quant à la question confessionnelle, sur laquelle les Grisons, en revanche, se déclaraient prêts à transiger, les Valtelins, ou du moins la très grande majorité d'entre eux, réclamaient si peu leur indépendance politique, qu'ils se fussent trouvés, le cas échéant, fort empêchés d'élire parmi eux des juges et eussent été contraints de recourir aux services de magistrats étrangers. (6) D'autre part, dès l'instant que Bormiens et Chiavennais repoussaient toute idée de se séparer des Trois Ligues, il était difficile de ne pas admettre que la France et l'Espagne avaient été très mal inspirées en « cherchant à faire du bien à des gens qui n'en vouloient pas ». (7)

---

(1) *Cœuvres et Châteauneuf « alli SS^ri consoli, decani, ministrali, officiali, popoli del contado di Chiavenna ».* 19 ottobre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 365. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

(2) *Valaresso al Senato.* Morbegno, 19 maggio 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Alcune considerationi che il popolo del contado di Chiavenna ha da far sopra gli articoli di pace.* 19 ottobre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 366.

(3) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 14 mai 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 147.

(4) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 14 mai 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 147. — *Supplique adressée au roi par les habitants de Bormio.* 18 mai 1626. Frari. Valtellina. VI.

(5) *La Seigneurie de Bormio à Cœuvres.* 12 mai et 22 septembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 54, 211. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 15 mai et 14 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 7; *3699* f° 102. — *Requeste en faveur du comté de Bormio.* 1626. Bibl. Nat f. fr. *3698* f° 116. — « Il trattato di Monzone priva quella communità de' suoi antichi privilegi e l'aggrava d'un annuo censo di due milla scudi e lascia libero a Valtellini d'imporre dacii e gabelli in danno di loro Bormini. » *Scappi a Barberini.* Coira, 19 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(6) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 14 août et 25 septembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f°s 102 et 130.

(7) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 15 mai, 14 août et 25 septembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 7; *3699* f°s 102 et 130.

en suspens. (1) Mais il était trop tard. Les deux rois, changeant une fois de plus leurs résolutions, venaient de décider que ce serait à Rome, et non pas à Sondrio, que seraient débattues et définitivement réglées les modalités d'exécution du traité. (2)

Exaspération croissante en Rhétie contre les auteurs des capitulations du 5 mars — Inutilité des efforts de Cœuvres en vue de la calmer. — L'opposition au traité recrute surtout ses adhérents parmi les communes catholiques. — « Pittag » de Coire, du 25 septembre. — Arrivée de Châteauneuf dans la haute vallée du Rhin. — Les sommes importantes distribuées dans ce pays par les agents français le sont en pure perte. — Encouragements prodigués aux Grisons par l'ambassadeur de Louis XIII, au cours de la diète du 16 novembre. — La ratification valteline de l'œuvre de Du Furgis constitue un nouveau grief des Trois Ligues envers la diplomatie royale. — D'entre les dix-sept articles du traité, un seul trouverait grâce devant les montagnards de Rhétie. — L'annonce du retrait imminent des troupes françaises de la vallée de l'Adda achève de ruiner la négociation de Châteauneuf. — Celui-ci passe en Suisse. — Echec à peu près complet de sa mission. — La répugnance des Grisons à souscrire aux capitulations de Monçon paraît invincible.

VII. Vers la fin d'octobre 1626, la situation dans la région des Alpes rhétiques était la suivante : Proposé par l'Espagne, agréé par la France, recommandé par le Saint-Siège, subi par Venise et la Savoie, le traité de Monçon venait d'être accepté par les Valtelins. Le serait-il par les Grisons ? Plus que jamais, il était permis d'en douter. (3) De fait, aucune disgrâce ne paraissait devoir être épargnée à la malheureuse Rhétie. Spoliée de ses provinces d'outre-monts, elle ne réussissait pas, d'autre part, à réformer son gouvernement, (4) ni à reconquérir la paix intérieure, sans laquelle il était inutile de songer à un prompt relèvement des affaires des Trois Ligues. (5)

(1) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 16 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 142. — *Val. Antelmi al Senato.* Milano, 28 ottobre 1626. Frari. Milano. LXVII. n° 44. — *Lettre touchant l'exécution du traité de Monçon.* Monza, 29 octobre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 234. — *Alv. Zorzi al Senato.* Morbegno. 7 novembre 1626. loc. cit.

(2) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 26 et 31 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f°° 151, 171 ; *à Cordova.* Sondrio, 20 octobre 1626. *Ibid.* f° 166 ; *à Conti.* même date. Frari. Valtellina. VII.

(3) *Cœuvres et Châteauneuf au roi.* Sondrio, 9 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 319.

(4) *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 11 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 62. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 23 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 300.

(5) *Instruction envoyée au Sr marquis de Cœuvres, par le retour du Sr Mesmin.* juin 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 170. — *Herbaut à Miron.* Blois, 23 juin 1626. Arch. Nat *KK 1363* f° 429vo. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 538.

S'appuyant sur les instructions que Mesmin lui avait apportées de Paris, en août, (1) Cœuvres s'était, dès cette époque, préoccupé d'amener à résipiscence les compatriotes de Guler et de vaincre la répugnance qu'ils manifestaient à acquiescer aux capitulations du 5 mars. (2) Mais ses objurgations réitérées s'étaient brisées contre la ferme volonté des communes de ne pas renoncer « à ce que Dieu et le roi de France leur avaient donné ». (3) Aussi bien « tant plus les Grisons examinoient le traité, tant plus ils s'éloignaient de son approbation ». (4)

On a dit ailleurs les nombreux et très légitimes griefs formulés par les montagnards de la haute vallée du Rhin à l'endroit des « articles » de paix que le Louvre et l'Escurial cherchaient à leur imposer. (5) Ces griefs subsistaient en leur entier au moment de l'arrivée de Châteauneuf dans la région de l'Adda. (6) Ils s'étaient même accrus, par suite de l'insuffisance des déclarations obtenues des ambassadeurs français à Poschiavo et des excitations venues des cours de Turin et de Londres, dont les Trois Ligues continuaient à solliciter les conseils. (7) Chaque jour davantage l'opinion prévalait à Coire que le roi Très-Chrétien, en ne désavouant pas les négociations de Du Fargis, avait violé la lettre et l'esprit du traité de 1602. (8) Mais il y avait plus. L'opposition à l'accord conclu en Espagne recrutait ses adhérents surtout parmi les catholiques de Rhétie, lesquels ne pouvaient pardonner à Olivarès de les avoir leurrés de l'espoir de leur faire attribuer à eux seuls l'administration de la Valteline et de ses dépendances. (9)

Au fond Cœuvres, en son âme et conscience, ne méconnaissait pas la gravité des motifs qui poussaient les alliés de son maître à protester contre le déni de justice dont ils étaient l'objet. Ses regrets étaient d'autant plus sincères qu'avec un peu de diplomatie et un examen vraiment approfondi des besoins des intéressés, il eût été possible d'accommoder le tout au mieux

(1) *Johan Guler von Weineck an die III Häubter, zu Chur.* Sondrio, 14./24. August 1626. St-Arch. Chur. Akten.

(2) *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 21 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 276. — *Instruction envoyée au Sr marquis de Cœuvres, par le retour du Sr Mesmin.* juin 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 170. — *Cœuvres aux Trois Ligues Grises.* juillet 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 202.

(3) *Cavazza à Miron.* Zurich, 27 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 40.

(4) *Les Trois Ligues à Zurich.* Coire, 30 avril/10 mai 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden J (171. 4. 30). — *Châteauneuf à Cœuvres.* Coire, 19 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 305.

(5) *Reasons against the French peace.* Jan. 1627. Public Record Off. London. Foreign. Switzerland. Miscell. Papers. 1617 to 1629. n° 2. —

(6) *cf. Fedeli avvertenze di un onorato cavaliere nella causa tra i Valtellini ed i Grigioni.* (ap. Romegialli. op. cit. III. 257.)

(7) *Guler an die III Häubter, zu Chur.* Sondrio, 26. Juni 1626. St-Arch. Chur. Akten. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 8 décembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 383. — *cf.* Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot). IV. 154.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 settembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *Ausschreiben der Häupter und Rathsgesandten der III Bünde, auf dem Beitag zu Chur versammelt.* 15./25. September 1626. [ap. Jecklin. op. cit. p. 349. (n° 1513).]

(9) *Miron à Herbaut.* Soleure, 26 septembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 131 — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° ottobre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

des prétentions des parties. (1) Ainsi qu'on l'a dit, les Grisons, soucieux de ne point renoncer aux droits souverains qu'ils exerçaient au delà des Alpes avant l'année 1617, se déclaraient prêts aux concessions les plus étendues en matière confessionnelle. (2) Leurs sujets, en revanche, peu disposés à tolérer dans la vallée de l'Adda d'autre culte que le culte catholique, eussent consenti à renouer avec les Trois Ligues les liens politiques brisés lors du « *sacro macello* » de juillet 1620. Entre les Valtelins et leurs souverains une entente était donc réalisable, à la condition que l'on tînt compte de l'état des esprits tant à Coire qu'à Sondrio. (3) Au lieu de cela, les protecteurs attitrés des deux peuples n'avaient réussi qu'à creuser davantage encore le fossé qui, depuis six années, séparait ceux-ci l'un de l'autre. C'est ainsi que, dans leur diète de juillet, les Grisons, exaspérés des nouvelles qu'ils recevaient d'outre-monts (4) et incapables néanmoins de repousser, à eux seuls, les atteintes portées à leur liberté, (5) s'étaient résolus à faire appel à tous leurs alliés, à dépêcher des ambassadeurs en Suisse et en France et à rechercher l'amitié de Venise, ce qui ne pouvait manquer d'indisposer envers eux et le Louvre et l'Escurial. (6) Dans certaines communes, à Mesocco, à Calanca l'autorité venait de décréter la peine de mort contre quiconque proposerait la ratification des articles du 5 mars. (7) Ailleurs on agitait d'aviser Châteauneuf, par courrier spécial, qu'il n'eût pas à se déranger et que le voyage projeté par lui à Coire était devenu sans objet. (8)

On comprendra dès lors avec quelle impatience Cœuvres attendait l'arrivée d'un collègue sur lequel il comptait bien se décharger, au moins en partie, « de l'agrément de faire gouster à Messrs les Grisons les adventages et les fruits que ceste paix leur apport[oit] ». (9) Cependant un danger menaçait, qu'il était urgent de prévenir. Incités sous main par les agents milanais et par les capucins du Père Ignace, tous à la dévotion de l'Autriche, les membres du « pittag » persistaient dans leur dessein d'envoyer sans retard des délégués à Paris, au risque de compromettre par avance le résultat de la mission de Châteauneuf. (10) Retenu à Sondrio par les devoirs de sa

(1) *Guler an die III Häubter, zu Chur.* Sondrio, 25. Juni 1626. St-Arch. Chur. Akten.

(2) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 14 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 102. *Ausschreiben der Häupter und Rathsgesandten der III Bünde, auf dem Beitag zu Chur versammelt.* 15./25. September 1626. (ap. Jecklin. op. cit. n° 1513.) — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 gennaio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(3) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 11 septembre et 21 novembre 1626. Bibl. Nat f. fr. *3699* f°s 122. 195. — *Molina à Châteauneuf.* Coire, 4 février 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 21.

(4) *Molina à Cœuvres.* Coire, 6 juillet 1626. Aff. Etr. Grisons. VI. 181.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 6 agosto 1626 Frari. Svizzeri. XXI.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *cf.* Quadrio. op. cit. II. 410 sqq.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° ottobre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

(8) *Molina à Miron.* Coire, 6 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 28. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 settembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

(9) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 26 juin 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 88.

(10) *Ausschreiben der Häupter und Rathsgesandten der III Bünde, auf dem Beitag zu Chur versammelt.* 15./25. September 1626. (ap. Jecklin. op. cit. n° 1513. — *Val. Antelmi al Senato.* Milano, 30 settembre 1626. Frari. Milano. LXVII. n° 39. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 23 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 147. — *Châteauneuf à Cœuvres.* Coire, 28 novembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 257.

charge, le chef de l'armée de Valteline, approuvé en cela par Guler, prit sur lui de conseiller aux Trois Ligues de se faire représenter à la diète helvétique de juillet, mais de renoncer, jusqu'à nouvel avis, à solliciter l'appui de leurs autres alliés. (1) Or, les montagnards de Rhétie étaient plus que jamais résolus à ne se fier qu'à leurs propres inspirations. S'ils dépêchèrent des députés en Suisse, ce fut donc surtout afin d'adjurer leurs confédérés de les assister dans la démarche qu'eux-mêmes s'apprêtaient à tenter auprès du roi Très-Chrétien. (2) A Poschiavo, les deux ambassadeurs de celui-ci purent constater à quel point était enracinée dans l'esprit de leurs hôtes la volonté d'adresser un appel direct aux sentiments de bienveillance et d'équité de Louis XIII. (3) A Coire, en un « pittag » tenu le 15/25 septembre, (4) l'intendant Pierre Malo, détaché momentanément en Rhétie, s'ingénia à ramener la confiance parmi les communes et à leur persuader que le traité du 5 mars les mettait à l'abri de toutes revendications de la part de l'Autriche. (5) Ce devait être en vain. (6) Les Trois Ligues ne tardèrent pas à faire savoir au quartier général de Sondrio qu'elles persistaient dans leur détermination de repousser les « articles » de Du Fargis. (7) Convaincu désormais de l'inutilité d'une prolongation de son séjour en Valteline (8) et de la ferme intention du gouverneur de Milan de ne pas aborder la discussion de la liquidation du cens avant le complet achèvement de la démolition des forts, (9) Châteauneuf, se séparant de Cœuvres, le 9 novembre, prit résolument, avec Malo et Molina, la route de Coire. (10)

A la veille de la campagne dont l'ouverture paraissait imminente en Rhétie, campagne décisive, puisqu'il s'agissait du maintien ou de la disparition de l'influence du Louvre dans ce pays, Richelieu dut enfin reconnaître qu'il

(1) *Guler an die III Häubter, zu Chur.* Sondrio, 26. Juni 1626. St-Arch. Chur. Akten. — *Molina à Cœuvres.* Coire, 11 juillet 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 185. — *Zorzi al Senato.* Morbegno, 11 luglio 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 22 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(2) *Instruktion für Hr. Landrichter Joh. Simeon de Florin und Bürgermeister Christoff Lehner an die evang. und kathol. Städte und Orte der Eidgenossenschaft.* 30. September 1626. — *cf.* Jecklin. op. cit. nº 1513 zu 2. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 ottobre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *Die Häubter und Verordnete Standtsräth gemeiner III Pündten an Zürich, Bern, Glarus, Basel und Schaffhausen.* Chur, 13./23. Januar 1627. St-Arch. Bern. Bündtenbuch. *H* 33.

(3) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 27 ottobre 1626. Frari. Valtellina. VII.

(4) *Ausschreiben der Häubter und Rathsgesandten u. s. w.* 15./25. September 1626. loc. cit.

(5) *cf.* Anhorn. Graw-Pünter-Krieg. p. 528.

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 3 et 17 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 146, 172. — *Alv. Zorzi al Senato.* Morbegno, 13 ottobre 1626. Frari. Valtellina. VII.

(7) *Ausschreiben der Häupter u. s. w.* Chur, 15./25. September 1626. loc. cit. — *Commissione de' Grisoni a lor deputati dricciati al marchese et a Preò (Châteauneuf).* Coira, 29 settembre/9 ottobre 1626. Frari. Valtellina. VII.

(8) *Miron à Herbaut.* Soleure, 26 septembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 131.

(9) *Châteauneuf à Herbaut.* Coire, 21 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 131.

(10) *Malo à Herbaut.* Sondrio, 29 octobre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 238. — *Cœuvres au roi.* Sondrio, 31 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* fº 23. — *Alv. Zorzi al Senato.* Morbegno, 2, 7 e 10 novembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 14 novembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* fº 187. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 8 décembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 383.

était indispensable de fournir aux représentants de son maître à Coire et à Sondrio de puissants moyens d'action. De Paris, une somme de 600,000 £ venait d'être expédiée au quartier général de Cœuvres. [1] De son côté, Châteauneuf était autorisé à promettre à chacune des Trois Ligues un accroissement des pensions que leur servait le trésor royal et la création d'une compagnie grisonne aux gardes de Sa Majesté [2] Aussi bien, pour la première fois peut-être depuis un siècle, on allait assister dans la haute vallée du Rhin au spectacle étrange d'une distribution de deniers français opérée en pure perte.

Ce n'était pas certes que, dès le commencement d'octobre, les deux ambassadeurs du roi Très-Chrétien ne se fussent mis d'accord pour préparer le terrain « en deça des monts » et assurer à celui d'entre eux qui s'y rendrait un accueil convenable, sinon sympathique de la part de la diète. A cet effet, ils n'avaient pas hésité à affirmer qu'en aucun cas les juges valtelins ne seraient appelés à connaître des entreprises dirigées contre la souveraineté des Grisons ; que le marquis de Rambouillet, envoyé extraordinaire en Espagne, avait mission d'obtenir de l'Escurial la ratification du traité par l'empereur et l'archiduc d'Innsbruck ; enfin, que l'Inquisition ne serait tolérée ni à Sondrio, ni à Chiavenna, ni à Bormio. [3] Au cours du « Bundestag » réuni à Coire, le 16 novembre, [4] Châteauneuf fut plus précis encore et plus encourageant. A l'entendre, la France, loin d'abandonner ses alliés, leur procurait des conditions de paix inespérées. Selon lui, Robustelli et ses compatriotes auraient eu tort de s'enorgueillir de leur succès, strictement limité à l'exclusion du culte protestant de la vallée de l'Adda et à l'instauration dans cette dernière d'une magistrature autonome. Or, toujours à son sens, rien ne s'opposait à ce que les adeptes de la nouvelle confession continuassent à résider en Valteline, pourvu cependant qu'ils s'abstinssent d'y professer ouvertement leurs doctrines. [5] Que si, d'autre part, l'administration de la justice échappait aux mains des Grisons, il convenait de constater — exemple assez peu concluant d'ailleurs — que les rois Très-Chrétiens eux-mêmes avaient, en maintes circonstances, renoncé spontanément à l'exer-

---

(1) *Estat de ce qui a esté payé (en Rhétie) de l'ordonnance de Mess*rs *les ambassadeurs de Chasteauneuf et Myron.* décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 187. 188. — *Estat du payement qui sera fait de l'ordonnance de M*r *de l'Aubespine, S*r *de Chasteauneuf, pour la despence d'un « pittac », le XXIV*e *jour du présent mois.* novembre 1626. *Ibid.* — *Richelieu à Cœuvres.* 11 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 291.

(2) *Instruction envoyée au S*r *marquis de Cœuvres par le retour du S*r *Mesmin.* juin 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 170. — *Instruction au S*r *de Châteauneuf allant comme ambassadeur extraordinaire à Venise et aux Grisons.* juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Richelieu à Cœuvres.* 11 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 291.

(3) *Responce aux considérations faites par le marquis de Cœuvres et le S*r *de Chasteauneuf sur le traitté des affaires de la Valteline.* Saint-Germain-en-Laye. 10 octobre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 34. — *Châteauneuf au roi.* Coire, 30 novembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 262.

(4) Et non le 2 novembre. *contra:* Eidg. Absch. V² 487 zu *a.* — Mercure françois. t. XIII. 261—270. — Du Mont. Corps diplomatique. V² 489—491

(5) *Proposition faite par le S*r *de Châteauneuf à Coire.* 16 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 302. — Kantonsarchiv Chur. (Akten.) — *cf.* Du Mont. Corps diplomatique. V² 489. (avec la date du 2 novembre.)

cice de ce droit régalien. (1) Au reste la diète ne conservait-elle pas la faculté de nommer, sinon de choisir les magistrats valtelins ? Oui ou non, était-ce à la France que les Dix Juridictions devaient d'avoir recouvré leur indépendance à l'égard de l'Autriche et leur condition, formellement reconnue par le Louvre, de Ligue souveraine ? (2) Et n'était-ce pas, pour les montagnards rhétiens, peuple besoigneux, de très appréciables avantages que ceux du tribut annuel exigible de leurs sujets et du maintien, indiscutable aux yeux de Châteauneuf, de leur privilège de percevoir des gabelles, de battre monnaie et de disposer de l'usage des passages dans les provinces d'outremonts ? (3)

Quelque soin qu'il eût pris de se créer des intelligences au sein de la diète grisonne, l'ambassadeur extraordinaire ne tarda pas à s'apercevoir que, loin de s'être améliorée, la situation avait plutôt empiré depuis la clôture des conférences de Poschiavo. « Nous les trouvons tous si fort indignez contre « ledit traité, écrivait Malo à Phélypeaux d'Herbaut, qu'à peine en peuvent-ils « entendre parler ». (4) De fait, aux nombreux griefs que les autorités des Trois Ligues nourrissaient envers le Louvre s'en était ajouté un nouveau. On n'admettait pas, à Coire, que Cœuvres et son collègue, après avoir, le 14 septembre, promis aux députés du « pittag » de surseoir à l'exécution des conventions du 5 mars, eussent procuré l'acceptation de celles-ci par les Valtelins et les habitants de Chiavenna et de Bormio. (5) Toujours est-il, pourtant, que les explications de Châteauneuf furent prises *ad referendum* par l'assemblée devant laquelle il les développa. Mais l'envoyé français n'eut pas à attendre la réponse des communes à sa harangue pour se convaincre que ces dernières continuaient à s'opposer aux arrangements intervenus sans leur participation entre les cours de Paris et de Madrid. (6) Deux objections principales persistaient à se faire jour, dans la haute vallée du Rhin, contre la ratification du traité de Monçon. Les Grisons déclaraient ne pouvoir consentir à ce que son accomplissement demeurât garanti par l'Espagne et le Saint-Siège, avec lesquels ils n'avaient aucune alliance, ni à ce que leurs « sujets » fussent soustraits à l'autorité des magistrats de justice qu'ils prétendaient leur imposer. (7)

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Miron au roi.* Soleure, 2 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 52. — *Proposition faite par le Sr de Châteauneuf, etc.* — *Proposition faite par Cœuvres aux députés des Ligues Grises.* janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 5.

(2) *Instruction envoyée au S^r marquis de Cœuvres par le retour du Sr Mesmin.* juin 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 170.

(3) *Proposition faite par le Sr de Châteauneuf à Coire.* 16 novembre 1626. loc. cit. — *Repplica del Signor di Castelnuovo agli deputati grisoni.* novembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *Châteauneuf à Herbaut.* Coire, 21 novembre 1626. loc. cit.

(4) *Malo à Herbaut.* Coire, 20 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 332.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 ottobre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 novembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *Châteauneuf à Cœuvres.* Coire, 19 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 305.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 ottobre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *Risposta all'espositione del Sig^r de Preo (Châteauneuf) fatta da quindici deputati grisoni.* novembre 1626. Frari. Valtellina.

Au total, d'entre les dix-sept articles qui traitaient de leurs rapports avec les Valtelins, il n'y en avait guère qu'un seul, le deuxième, relatif à l'interdiction du culte évangélique dans la Rhétie « de delà les monts », que les Trois Ligues fussent disposées à accepter. Et encore mettaient-elles à la ratification de cet article unique la condition *sine qua non* que le Louvre et l'Escurial tiendraient compte dans une large mesure des critiques formulées à l'endroit de la plupart des autres. (1) Il était bien évident, en effet, que l'article Ier eût rallié leurs suffrages, s'il y avait été stipulé que l'empereur et l'archiduc d'Innsbruck donnaient leur assentiment à l'accord franco-espagnol. (2) Or, en l'absence de cette clause essentielle, dont, malgré les affirmations encourageantes de Châteauneuf, ils n'osaient espérer l'insertion tardive au traité, (3) les Grisons considéraient comme très aléatoire le rétablissement du *statu quo* de l'année 1617, (4) et cela d'autant plus qu'il eût été indispensable, selon eux, qu'on les autorisât à installer des garnisons dans la vallée de l'Adda, comme aussi à châtier, le cas échéant, leurs sujets rebelles, privilège que supprimaient précisément les articles XI et XIV. (5) A la rigueur certes ils eussent compris que le roi Très-Chrétien, au lendemain d'un désastre de ses armes dans la Haute-Italie, se fût résigné à conclure la paix à tout prix. (6) En revanche ils se refusaient à admettre que, victorieux, ce prince consentît à leur expulsion de la Valteline ou, ce qui revenait au même, à ne leur laisser sur cette province qu'une « vaine et imaginaire souveraineté ». (7) Par suite de quelle aberration les conseillers de Louis XIII ne saisissaient-ils pas que la Rhétie transalpine arrachée aux Trois Ligues ferait immanquablement retour à l'Espagne, dont les Grisons se prenaient à regretter de n'avoir pas accueilli naguère les ouvertures pacifiques (8) ?

VII. — *Châteauneuf à Herbaut.* Coire, 21 novembre 1626. loc. cit; *à Cœuvres.* Coire, 23 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 354. — *Protesta delle III Leghe contro li articoli di pace proposti in seguito del trattato di Monsona che si rigiettano.* 24 novembre 1626. Stadtbibliothek Chur. Landes- u. Standessachen. VIII. 416. — *Malo à Herbaut.* Coire, 20 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 332. — *Herbaut à Châteauneuf.* 14 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 409.

(1) *Châteauneuf à Herbaut.* Coire, 21 novembre 1626. loc. cit. — *Châteauneuf à Cœuvres.* Coire, 19 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 305. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 dicembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

(2) *Responce des Grisons, etc.* 9/19 novembre 1626. Kantonsarchiv Chur. (Akten). — Du Mont. op. cit. V² 490.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 gennaio 1627. Frari. Svizzeri. XXII.

(4) *Châteauneuf au roi.* Coire, 30 novembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 262; *à Cœuvres.* Coire, 23 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 354.

(5) *cf.* Mercure françois. t. XIII. 261 sqq.

(6) *Dernière responce des Grisons à Mr de Chasteauneuf.* Coire, 15/25 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 298.

(7) *Cœuvres au roi.* Sondrio, 31 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 23.

(8) *Châteauneuf à Cœuvres.* Coire, 19 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 305. — *Response des Grisons aux ambassadeurs de France sur la présentation du traité de Monçon.* Coire. 19 novembre 1626. ap. Du Mont. Corps diplomatique. V² 490. — Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. VII. 100. n° 51. — *Dernière responce des Grisons à Mr de Chasteauneuf.* Coire, 15/25 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 298.

Un dernier espoir subsistait cependant à Coire, à savoir que le roi de France, cédant aux instances réitérées de ses alliés, se déciderait, malgré les objections des « rebelles », (1) à maintenir ses troupes en Valteline et à différer la remise des forts aux papalins jusqu'au retour des députés que le « pittag » s'apprêtait à lui dépêcher à Paris. (2) Malheureusement cet espoir devait être déçu. Bientôt, en effet, Châteauneuf fut chargé d'annoncer aux Trois Ligues que l'exécution du traité ne pouvait être reculée et que l'expédient, accepté conditionnellement par les Grisons et les Valtelins (3), de la désignation d'un administrateur français en qualité d'intendant intérimaire de justice dans les provinces d'outre-monts n'avait été agréé en fin de compte ni par le Louvre, ni par les Espagnols. (4) Ce fut le coup de grâce porté à la négociation de l'ambassadeur royal. En vain celui-ci s'efforça-t-il, le 30 novembre, de reprendre un à un, devant certains députés de la diète, les arguments développés par lui, le 16 du même mois. (5) Incitées à la résistance par l'envoyé anglais, Isaac Wake, lequel, au cours d'un voyage à Venise, s'était arrêté sur les rives de la Plessur, les autorités grisonnes déclarèrent de façon très nette qu'elles ne ratifieraient pas le traité de Monçon. (6)

Désormais la présence d'un ministre de Sa Majesté en Rhétie ne pouvait que nuire aux intérêts que ce personnage avait mission d'y défendre. L'ambassadeur extraordinaire le comprit. Tandis que, sur son ordre, Molina remettait à Cœuvres, en Valteline, le recès de la dernière diète de Coire (7) et que Malo s'installait dans cette ville, à seule fin de couvrir la retraite de son chef, (8) Châteauneuf prit, le 1er décembre, le chemin de la frontière suisse. A cette fois les partisans de la France dans la haute vallée du Rhin eurent sujet de désespérer de l'avenir de leur cause. A la vérité, les Grisons consentaient à tenir, en cas de nécessité, six mille hommes à la

---

(1) *Supplique adressée au marquis de Cœuvres par les autorités de la Valteline.* Sondrio, octobre 1626. Frari. Valtellina. VII.

(2) *Proposition d'un délégué (Malo) des ambassadeurs de France.* Coire, 11/21 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 186. — *Proposition faite par Cœuvres aux députés des Ligues Grises.* janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 5. — *cf.* Mercure françois. t. XIII. 261 sqq.

(3) *Requeste des Valtelins pour un commissaire intendant de justice par intérim dans leur vallée.* Sondrio, 22 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3628* f° 111. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 novembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *Châteauneuf à Herbaut.* Coire, 21 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 131.

(4) *Mémoire relatif à la Valteline.* Paris, 27 septembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 214. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 31 octobre et 14 novembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f°s 171, 187. — *Alv. Zorzi al Senato.* Morbegno, 10 novembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *Cœuvres à Richelieu.* Morbegno, 8 décembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 148.

(5) *Châteauneuf à Béthune.* Coire, 30 novembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 203.

(6) *Résolutions des Trois Ligues sur le traité de Monçon.* novembre 1626. (*cf.* Inventaire sommaire. II. 458.) — *Cœuvres à Richelieu.* Morbegno, 8 décembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 148. — *Les Trois Ligues Grises aux cités évangéliques de Suisse.* Coire, 13/23 janvier 1627. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 33. — *cf.* Siri. op. cit. VI. 201. — Juvalta. op. cit. (éd. Moor). p. 93. — Lavizzari. op. cit. 343. — Anhorn. op. cit. 534. — Sprecher v. Bernegg. I. 548.

(7) *Cœuvres à Richelieu.* Morbegno, 19 décembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 405.

(8) *Châteauneuf à Cœuvres.* Coire, 30 novembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 261. — *Malo à Herbaut.* Coire, 10 décembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 397.

disposition du lieutenant-général de l'armée de la Ligue au delà des monts. (1) En revanche ils paraissaient très fermement décidés à faire entendre leurs doléances au roi Très-Chrétien, et cela sans intermédiaires, au moyen d'une mission que les Trois Ligues dépêcheraient à Paris. (2) Vainement l'ambassadeur avait-il objecté que son maître renverrait sans doute les députés des communes à se pourvoir auprès de ses représentants en Rhétie. (3) Tout au plus avait-il obtenu que le départ des envoyés de la diète fût ajourné de quelques semaines. (4) En réalité l'échec de la négociation de Châteauneuf pouvait être considéré comme à peu près complet. (5) Aussi bien ni lui, ni Cœuvres ne s'exagéraient l'étendue du mal, lorsqu'ils affirmaient que, s'il ne fallait pas s'attendre à ce que les Grisons acceptassent purement et simplement le traité de Monçon, il ne convenait pas non plus de se leurrer de l'espoir que les Valtelins acquiesceraient jamais à un remaniement, voire à une explication unilatérale des articles du 5 mars, d'autant que l'Escurial les entretenait dans l'idée que les dits articles, tels qu'ils existaient, leur conféraient le droit de se gouverner eux-mêmes et de soumettre à leur juridiction ceux de leurs anciens maîtres qui continueraient à résider dans la vallée de l'Adda. (6)

Miron et les cantons évangéliques. — Sous la pression du nonce, les « Waldstætten » hésitent à persévérer dans les résolutions que Bassompierre leur avait suggérées en janvier. — Griefs du Saint-Siège contre les Confédérés de l'ancienne confession. — Il exige d'eux l'annulation du recès de Soleure favorable à la restitution de la Valteline aux Ligues Grises. — Consulté par la cour, Miron opine pour l'immédiate ratification du traité de Monçon. — Missive adressée par lui, le 6 avril, au Corps catholique des Ligues. — Son voyage à Lucerne. — Diète du 28 avril. — Les passages de la Suisse orientale, ouverts aux auxiliaires français à la solde vénitienne, demeurent fermés aux levées faites en Bourgogne, en

---

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 novembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *Cœuvres à Châteauneuf.* Sondrio, 22 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 135. — *Châteauneuf à Cœuvres.* Coire, 30 novembre 1626. loc. cit.

(2) *Instruktion für Herr Landrichter J. S. de Florin und Bürgermeister Christoff Lehner an die evang. und kathol. Städte und Orte der Eidgenossenschaft.* 30. September 1626. Kreisarchiv Churwalden. — *Domenico Pandolfini al secretario di Stato Dimurgo Lambardi.* Milano, 7 ottobre 1626. Firenze. Arch. Mediceo. Milano. *3161.* — *Dernière responce des Grisons à Mr de Chasteauneuf.* Coire, 15/25 novembre 1626. loc. cit. — *Les Trois Ligues à Alvise Zorzi.* Coire, 15/25 novembre 1626; *al Re della Gran Brettagna.* même date. Frari. Valtellina. VII.

(3) *Herbaut à Châteauneuf.* 14 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 409. — *Herbaut à Miron.* 3 novembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 346.

(4) *Herbaut à Châteauneuf.* 12 janvier 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 16.

(5) *Risposta finale de' Grisoni agl'ufficii dell'ambasciator francese.* novembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *La Saludie à Herbaut.* 24 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 344. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 30 gennaio e 9 febbraio 1627. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XVI.

(6) *Cœuvres au roi.* Sondrio, 31 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 23.

Flandre et en Allemagne, pour le compte de l'Espagne. — Les cantons de la Ligue Borromée confirment, à la demande de Miron, leur recès de janvier. — Colère du nonce. — Mission à Berne du secrétaire-interprète Wallier (avril). — Après avoir donné aux catholiques l'assurance secrète que le traité du 5 mars serait ratifié à Paris, l'ambassadeur français se montre beaucoup moins affirmatif à cet égard envers les protestants.

VIII. Tandis qu'en Rhétie Châteauneuf se trouvait aux prises avec une situation presque désespérée, Miron, aux Ligues de Suisse, luttait tout à la fois contre une recrudescence des intrigues hispano-papalines dans les cantons catholiques et contre l'hostilité croissante des cités évangéliques à l'endroit des capitulations de Monçon. On a dit ailleurs que la diète extraordinaire assignée à Soleure en janvier, par ses soins et ceux de Bassompierre, s'était terminée à l'entière satisfaction des deux représentants de Sa Majesté Très-Chrétienne en Helvétie. Malgré l'opposition formelle et violente du nonce, les députés des Etats de l'ancienne croyance s'étaient prononcés, avec plus d'énergie peut-être qu'à la « journée » de Lucerne du 12 septembre précédent, en faveur de la restitution de la Valteline aux Grisons, ses légitimes souverains. Mais ils avaient fait mieux, car, non contents d'émettre l'avis que le Louvre ne pouvait être tenu à l'écart de l'arbitrage des difficultés confessionnelles dont le Saint-Siège paraissait désireux de se réserver le monopole, ils s'étaient, à la demande expresse du maréchal, résolus à interdire l'accès du Gothard aux forces de celui des deux rois qui se refuserait à ratifier leur décision. Courroucé au plus haut point de ce que ses coreligionnaires suisses n'eussent pas songé avant tout à exiger la restitution du dépôt au pape, l'évêque de Campagna avait regagné Lucerne, laissant le champ libre aux ambassadeurs des alliés d'Avignon.

A ce moment-là, les adversaires de la France dans la région des Alpes semblaient réduits à la dure nécessité de subir sa loi. Rarement, en effet, l'influence exercée par les agents de la couronne Très-Chrétienne sur les délibérations du Corps helvétique avait été aussi souveraine, aussi indiscutable. (1) Par malheur les choses commencèrent à changer de face, du jour où Bassompierre ne fut plus là pour défendre les positions dont, grâce à son prestige personnel, il était parvenu à déloger la coalition austro-espagnole. Vers le milieu de mars déjà, Miron croyait de son devoir de signaler à son maître deux points noirs à l'horizon. D'une part, les cantons catholiques, sous la pression des menaces du nonce, hésitaient à persévérer dans la stricte exécution du recès de janvier. (2) D'autre part, les cantons protestants

(1) *Miron au roi.* Soleure, 28 février et 7 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 140, 147.

(2) *Scappi aux cantons catholiques.* Lucerne, 29 mars 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 49. — *Proposta fatta da Monsr Nuntio in Lucerna, alli 7 di aprile 1626, per mandar alli altri cantoni cattolici.* Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 187.

demandaient derechef que le traité de Madrid ne demeurât pas lettre morte. Ce fut à repousser le retour offensif du représentant du Saint-Siège que l'envoyé français s'attacha tout d'abord. (1)

Renseignés, de façon très positive, sur les dispositions du Saint-Père à leur égard par le *bref* vigoureux que ce dernier leur avait adressé, le 17 février, (2) les Suisses de l'ancienne croyance n'ignoraient aucun des nombreux griefs que l'on nourrissait contre eux au Vatican, depuis le jour où, adoptant les vues de leur allié d'outre-Jura, ils avaient préconisé la réoccupation pacifique de la vallée de l'Adda par les Trois Ligues. Au député que les Confédérés catholiques lui avaient dépêché, à seule fin d'expliquer et d'excuser à la fois leur nouvelle attitude dans l'affaire de la Valteline, Urbain VIII s'était plaint avec véhémence des atteintes portées par ceux-ci aussi bien à son autorité spirituelle qu'à son pouvoir temporel. (3) Ce qu'il reprochait en somme à ses « fils d'Helvétie », c'était d'être demeurés sourds aux suppliques de leurs coreligionnaires de Tirano et de Sondrio, d'avoir toléré que les Uranais et les Valaisans assistassent de leurs armes les « usurpateurs du dépôt », ennemis déclarés du Saint-Siège ; (4) de ne pas s'être offerts avec plus d'insistance comme gardiens intérimaires des forts après le départ des troupes de la Ligue ; de tenir leurs passages fermés aux adversaires des Grisons et ouverts aux auxiliaires évangéliques du marquis de Cœuvres ; (5) de s'être refusés à laisser dans l'avenir à la Curie romaine le soin d'arbitrer les différends confessionnels des deux Rhéties et d'avoir, en ces matières, donné dans la personne du roi Très-Chrétien « un compagnon à Sa Sainteté ». (6) Abordant enfin un autre ordre d'idées, le pape protestait contre les restrictions apportées aux immunités dont jusqu'alors les ecclésiastiques avaient joui en Suisse et paraissait redouter qu'un conflit, semblable à celui qui, en 1606, avait mis aux prises Paul V et les Vénitiens, n'éclatât entre le Vatican et les cantons forestiers. (7) Pour toutes ces raisons, le Souverain-Pontife exigeait que les Confédérés de l'ancienne croyance annulassent le recès de Soleure de janvier ; qu'ils interdissent l'accès de leurs défilés aux recrues de l'armée de la Ligue ou aux troupes envoyées de France en Valteline ; (8) qu'ils contraignissent leurs alliés d'Altorf et de Sion à rappeler leurs régiments des provinces grisonnes d'outre-monts et qu'ils laissassent aux abbayes et monastères établis sur leur territoire le droit de posséder des immeubles et de disposer de leurs revenus. A défaut de réponses satis-

(1) *Le roi à Miron.* Paris, 24 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 217.

(2) Eidg. Absch. V² 459 zu *b*.

(3) Eidg. Absch. V² 462 zu *d*.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(5) *Scappi à Cœuvres.* Lucerne, 29 mars 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 49.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 aprile 1626. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 462 zu *d*.

(7) *Miron au roi.* Soleure, 14 novembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 232 — *Scappi à Barberini.* Lucerna, 9 febbraio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI. — Eidg. Absch. V² 465 *b*.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 aprile 1626. loc. cit.

faisantes à ces diverses sommations, le Saint-Père menaçait les récalcitrants d'excommunication majeure. (1)

Quand il estimait qu'il n'y avait point « de teste assez forte en Suisse pour résister et tenir coup au nonce », Miron ne se trompait guère. (2) A l'exception de l'avoyer Jean de Roll, de Soleure et du capitaine Zum Brunnen, d'Uri, pour lors au service royal en Valteline, il n'existait pas dans l'Helvétie catholique un seul personnage capable de réfuter les arguments de Scappi au sein des diètes, voire de lui donner la réplique. (3) Aussi la capitulation des « Waldstætten » paraissait-elle inévitable à bref délai. Déjà, tout en laissant entendre qu'ils ne pourraient ni contraindre les Uranais et les Valaisans à rappeler leurs enseignes de la Rhétie transalpine, ni fermer la route du Gothard sans risquer de provoquer une guerre civile dans leurs vallées, (4) la plupart d'entre eux s'appliquaient à apaiser le courroux d'Urbain VIII et à obtenir le retrait d'un *bref* dont « le texte ressembloit plus au style du nonce qu'à la bénédiction du Père commun ». (5) Ce qu'ils demandaient en somme, c'était que le roi Très-Chrétien consentît à offrir au pape une « réparation convenable » pour l'atteinte portée par les troupes de la Ligue au prestige des armes du Saint-Siège, lors de l'entrée de Cœuvres en Valteline. Moyennant une « petite cérémonie », dont ils n'eussent pas fait les frais, mais dont ils se fussent targués à Rome d'avoir été les inspirateurs, les Lucernois et leurs coreligionnaires espéraient, en effet, amener le Souverain-Pontife à se désister de sa prétention de les obliger à annuler le recès de Soleure. (6) Dans cette conjoncture, il semblait, à première vue, que la France n'eût aucun intérêt à acquiescer au désir manifesté par ses alliés de la Suisse primitive. Miron toutefois en jugea autrement, car, à cette même heure, il poussait son maître à dépêcher sans retard un ambassadeur extraordinaire au Vatican, avec la double mission d'accommoder le différend helvéto-papalin et d'accorder à Urbain VIII une satisfaction d'amour-propre, si minime fût-elle. (7)

Jusque là, les relations entretenues par le représentant de Louis XIII avec les autorités des cantons catholiques avaient été purement épistolaires. Elles allaient changer de forme. Au moment où, froissé de la tournure que prenaient les négociations du marquis de Cœuvres en Valteline, il avait quitté brusquement les Ligues, Bassompierre était sur le point de visiter les petits Etats de la région du Gothard. Mais ce voyage, que des circonstances

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 luglio 1626. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 462 zu *d*, 467 *k*.

(2) *Miron au roi.* Soleure, 7 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 104.

(3) *Miron au roi.* Soleure, 7 avril 1626. loc. cit.

(4) *Raisons et considérations du Sr Miron, ambassadeur en Suisse, contre le nonce Scapi.* avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 76. — Eidg. Absch. V² 461 *d*.

(5) *Zurlauben à Miron.* 20 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 187.

(6) *Miron au roi; à Herbaut.* Soleure, 7 avril 1626. loc. cit. — Eidg. Absch. V². 460 *i*.

(7) *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 21 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 273. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 15 mai 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 7.

indépendantes de sa volonté l'empêchaient seules d'entreprendre, le maréchal eût souhaité le voir accompli par Miron, qu'un séjour presque ininterrompu de dix années à Soleure avait quelque peu alourdi. (1) A dire vrai, l'exécution de ce plan semblait fort opportune. Désirée par les pensionnaires de la couronne Très-Chrétienne dans les cantons forestiers, (2) elle eût coïncidé avec l'absence de Casati, retenu en Lombardie par la difficulté qu'il éprouvait à y réunir les sommes nécessaires au payement des créances des Suisses alliés de Sa Majesté Catholique. (3) Elle eût de plus réfréné l'ardeur combative du nonce, lequel, assisté du marquis de Dogliani, l'un des envoyés de l'Escurial, continuait à mener une campagne très vive contre le recès de janvier. (4)

Ce fut dans ces entrefaites que, le 4 avril, Miron reçut de Paris la dépêche du 24 du mois précédent, dans laquelle le roi lui annonçait incidemment le résultat imprévu des négociations engagées à son insu en Espagne et lui demandait son avis. (5) Le contenu de cette missive ne fut pas précisément pour l'ambassadeur une révélation. Quelques jours auparavant, son collègue Des Hayes, se rendant à Constantinople par la voie de Soleure, de Coire et de Venise, l'avait averti des bruits qui circulaient à la cour au sujet des pourparlers ouverts à Madrid et poursuivis à Monçon. Ce fut donc en pleine connaissance de cause que, seul d'entre les ministres de Sa Majesté à l'étranger, il se prononça pour l'immédiate ratification des articles du 5 mars. (6) Selon lui, le fait que Du Fargis avait agi sans ordres et sous sa propre responsabilité devait suffire à innocenter les intentions de Louis XIII auprès des cités évangéliques. Au contraire, le rejet du traité eût indisposé contre le Louvre les Suisses de l'ancienne croyance, relevé les affaires de l'Espagne et entraîné sans doute la fermeture des passages des bailliages communs aux renforts envoyés de France à l'armée de Valteline. (7)

Libre de ses mouvements, Miron n'eût pas hésité à prendre incontinent le chemin de Lucerne. Une conférence assignée à Soleure en vue de pacifier les différends confessionnels sans cesse renaissants entre Berne et Fribourg, le retint malgré lui sur les rives de l'Aar. (8) Mais, comme le temps pressait et qu'en outre ses instructions lui prescrivaient d'encourager les cantons

---

(1) *Bassompierre à Herbaut.* Nancy, 6 mars 1626. Amb. de Bassompierre en Suisse. II. 253. — *Le roi à Miron*, Paris, 18 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 212. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 21 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 188.

(2) *Miron au roi.* Soleure, 28 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 140.

(3) *Miron au roi.* Lucerne, 8 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 250.

(4) *Herbaut à Miron.* Blois, 26 juin 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 433.

(5) *Le roi à Miron.* Paris, 24 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 217. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 4 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 208.

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 11 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 222.

(7) *Miron au roi.* Soleure, 6 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 102.

(8) *Miron à Herbaut.* Soleure, 21 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 188. — *Herbaut à Miron.* Paris, 7 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 370. — Rivier. Berichte burgundischer Agenten u. s. w. 96. — Eidg. Absch. V² 458 (385).

forestiers à résister à l'action du nonce, il adressa, le 6 avril, au Corps catholique des Ligues une missive qui souleva, à un très haut degré, l'indignation de Scappi. (1) Non content, en effet, d'exhorter les Confédérés à persévérer dans leurs résolutions de janvier, et de chercher à les convaincre que leur fermeté avait, plus que toute autre considération, déterminé l'Espagne à conclure la paix, (2) l'ambassadeur s'attachait à établir que, nonobstant les efforts visibles de l'évêque de Campagna pour déplacer la question, celle-ci était en somme d'une extrême simplicité. Aussi bien il ne s'agissait pas de savoir si la vallée de l'Adda serait restituée à des protestants ou à des catholiques. Ce qui importait par dessus tout, c'était qu'elle le fût à ses légitimes souverains. (3) Il appartenait désormais aux Suisses de faire triompher cette équitable solution. (4) Restait la « réparation » sollicitée du roi Très-Chrétien, au nom du pape, par les Lucernois et leurs adhérents, réparation refusée jusqu'à cette heure par le Louvre, ce qui donnait au nonce l'occasion d'insinuer que l'influence exercée sur les décisions de la cour de France par les autorités des « Waldstætten » était nulle ou à peu près. (5) Or, jamais Louis XIII n'avait été plus éloigné de céder sur ce point. Jamais l'intervention de ses alliés d'Helvétie ne lui eût paru plus inopportune qu'en ce moment-là, où les troupes du Saint-Père se rapprochaient précisément de la Valteline. (6) Au total, le roi entendait être seul juge de la conduite qu'il aurait à observer à l'égard du Vatican, une fois la paix ratifiée et exécutée. Mais, dès cette heure, on estimait à Paris que les articles X et XVIII du traité accordaient au Pontife les satisfactions essentielles. (7) Par suite, Urbain VIII eût été mal venu à exiger quoi que ce fût de plus du gouvernement français, alors qu'il ne songeait pas à relever l'affront fait à son neveu, dont Olivarès n'avait point attendu le débarquement à Barcelone pour clore ses négociations avec Du Fargis. (8)

Malgré tout cependant, à l'exception d'Uri, où les autorités continuaient à tenir tête au nonce, les cantons catholiques hésitaient à rompre en visière à ce dernier. (9) Miron jugea le moment propice de frapper un grand coup. Certain désormais que les renforts promis à Cœuvres par les cités évangé-

(1) *Miron aux cantons catholiques.* Soleure, 6 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 53. — *Proposta fatta da Monsignor Nuntio.* Lucerna, 7 aprile 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 187. — *Relation du voyage de Mr Miron à Lucerne.* 30 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 66.

(2) *Le roi à Miron.* Paris, 24 mars et 21 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f°s 217, 273. — *Miron au roi.* Soleure, 7 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 104.

(3) *Le roi à Miron.* Paris, 24 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 217.

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 26 septembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 131.

(5) *Propositiòn faite par le nonce à la diète de Weggis, du 30 mars 1626.* St-Arch. Luzern. III Bünde (VIII. 1625-1628). — *Miron au roi.* Soleure, 7 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 104.

(6) *Miron aux cantons catholiques.* Soleure, 6 avril 1626. loc. cit. — *Le roi à Miron.* Fontainebleau. 21 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 273.

(7) *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 19 mai 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 351. — Eidg. Absch. V². 461 *f.*

(8) *Aligre à Bassompierre.* Venise, 2 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 239.

(9) *Relation du voyage de Mr Miron à Lucerne.* 30 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 66.

indépendantes de sa volonté l'empêchaient seules d'entreprendre, le maréchal eût souhaité le voir accompli par Miron, qu'un séjour presque ininterrompu de dix années à Soleure avait quelque peu alourdi. (1) A dire vrai, l'exécution de ce plan semblait fort opportune. Désirée par les pensionnaires de la couronne Très-Chrétienne dans les cantons forestiers, (2) elle eût coïncidé avec l'absence de Casati, retenu en Lombardie par la difficulté qu'il éprouvait à y réunir les sommes nécessaires au payement des créances des Suisses alliés de Sa Majesté Catholique. (3) Elle eût de plus réfréné l'ardeur combative du nonce, lequel, assisté du marquis de Dogliani, l'un des envoyés de l'Escurial, continuait à mener une campagne très vive contre le recès de janvier. (4)

Ce fut dans ces entrefaites que, le 4 avril, Miron reçut de Paris la dépêche du 24 du mois précédent, dans laquelle le roi lui annonçait incidemment le résultat imprévu des négociations engagées à son insu en Espagne et lui demandait son avis. (5) Le contenu de cette missive ne fut pas précisément pour l'ambassadeur une révélation. Quelques jours auparavant, son collègue Des Hayes, se rendant à Constantinople par la voie de Soleure, de Coire et de Venise, l'avait averti des bruits qui circulaient à la cour au sujet des pourparlers ouverts à Madrid et poursuivis à Monçon. Ce fut donc en pleine connaissance de cause que, seul d'entre les ministres de Sa Majesté à l'étranger, il se prononça pour l'immédiate ratification des articles du 5 mars. (6) Selon lui, le fait que Du Fargis avait agi sans ordres et sous sa propre responsabilité devait suffire à innocenter les intentions de Louis XIII auprès des cités évangéliques. Au contraire, le rejet du traité eût indisposé contre le Louvre les Suisses de l'ancienne croyance, relevé les affaires de l'Espagne et entraîné sans doute la fermeture des passages des bailliages communs aux renforts envoyés de France à l'armée de Valteline. (7)

Libre de ses mouvements, Miron n'eût pas hésité à prendre incontinent le chemin de Lucerne. Une conférence assignée à Soleure en vue de pacifier les différends confessionnels sans cesse renaissants entre Berne et Fribourg, le retint malgré lui sur les rives de l'Aar. (8) Mais, comme le temps pressait et qu'en outre ses instructions lui prescrivaient d'encourager les cantons

---

(1) *Bassompierre à Herbaut.* Nancy, 6 mars 1626. Amb. de Bassompierre en Suisse. II. 253. — *Le roi à Miron*, Paris, 18 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 212. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 21 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 188.

(2) *Miron au roi.* Soleure, 28 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 140.

(3) *Miron au roi.* Lucerne, 8 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 250.

(4) *Herbaut à Miron.* Blois, 26 juin 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 433.

(5) *Le roi à Miron.* Paris, 24 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 217. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 4 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 208.

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 11 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 222.

(7) *Miron au roi.* Soleure, 6 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 102.

(8) *Miron à Herbaut.* Soleure, 21 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 188. — *Herbaut à Miron.* Paris, 7 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 370. — Rivier. Berichte burgundischer Agenten u. s. w. 96. — Eidg. Absch. V^2 458 (385).

forestiers à résister à l'action du nonce, il adressa, le 6 avril, au Corps catholique des Ligues une missive qui souleva, à un très haut degré, l'indignation de Scappi. (1) Non content, en effet, d'exhorter les Confédérés à persévérer dans leurs résolutions de janvier, et de chercher à les convaincre que leur fermeté avait, plus que toute autre considération, déterminé l'Espagne à conclure la paix, (2) l'ambassadeur s'attachait à établir que, nonobstant les efforts visibles de l'évêque de Campagna pour déplacer la question, celle-ci était en somme d'une extrême simplicité. Aussi bien il ne s'agissait pas de savoir si la vallée de l'Adda serait restituée à des protestants ou à des catholiques. Ce qui importait par dessus tout, c'était qu'elle le fût à ses légitimes souverains. (3) Il appartenait désormais aux Suisses de faire triompher cette équitable solution. (4) Restait la « réparation » sollicitée du roi Très-Chrétien, au nom du pape, par les Lucernois et leurs adhérents, réparation refusée jusqu'à cette heure par le Louvre, ce qui donnait au nonce l'occasion d'insinuer que l'influence exercée sur les décisions de la cour de France par les autorités des « Waldstætten » était nulle ou à peu près. (5) Or, jamais Louis XIII n'avait été plus éloigné de céder sur ce point. Jamais l'intervention de ses alliés d'Helvétie ne lui eût paru plus inopportune qu'en ce moment-là, où les troupes du Saint-Père se rapprochaient précisément de la Valteline. (6) Au total, le roi entendait être seul juge de la conduite qu'il aurait à observer à l'égard du Vatican, une fois la paix ratifiée et exécutée. Mais, dès cette heure, on estimait à Paris que les articles X et XVIII du traité accordaient au Pontife les satisfactions essentielles. (7) Par suite, Urbain VIII eût été mal venu à exiger quoi que ce fût de plus du gouvernement français, alors qu'il ne songeait pas à relever l'affront fait à son neveu, dont Olivarès n'avait point attendu le débarquement à Barcelone pour clore ses négociations avec Du Fargis. (8)

Malgré tout cependant, à l'exception d'Uri, où les autorités continuaient à tenir tête au nonce, les cantons catholiques hésitaient à rompre en visière à ce dernier. (9) Miron jugea le moment propice de frapper un grand coup. Certain désormais que les renforts promis à Cœuvres par les cités évangé-

(1) *Miron aux cantons catholiques.* Soleure, 6 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 53. — *Proposta fatta da Monsignor Nuntio.* Lucerna, 7 aprile 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 187. — *Relation du voyage de Mr Miron à Lucerne.* 30 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 66.

(2) *Le roi à Miron.* Paris, 24 mars et 21 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1368* f°° 217, 273. — *Miron au roi.* Soleure, 7 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 104.

(3) *Le roi à Miron.* Paris, 24 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1368* f° 217.

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 26 septembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 131.

(5) *Proposition faite par le nonce à la diète de Weggis, du 30 mars 1626.* St-Arch. Luzern. III Bünde (VIII. 1625-1628). — *Miron au roi.* Soleure, 7 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 104.

(6) *Miron aux cantons catholiques.* Soleure, 6 avril 1626. loc. cit. — *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 21 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1368* f° 273.

(7) *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 19 mai 1626. Arch. Nat. *KK 1368* f° 351. — Eidg. Absch. V². 461 *f.*

(8) *Aligre à Bassompierre.* Venise, 2 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 239.

(9) *Relation du voyage de Mr Miron à Lucerne.* 30 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 66.

liques atteindraient sous peu la Valteline (1) et que Berne renonçait à trancher par les armes son différend avec Fribourg, (2) le représentant du roi en Suisse s'achemina, le 20 avril, par la voie de Sursee, vers Lucerne, où il fut reçu, le surlendemain, (3) avec un « tesmoignage public de conjouissance « universelle, tel que jamais nonce ou ambassadeur d'Espagne n'en avoit eu « de pareil ». (4)

Avant de quitter Soleure, Miron avait pris soin d'aviser les cantons forestiers de l'importante nouvelle qui lui était transmise de Paris. S'il s'en fût tenu là, c'eût été pour le mieux. Par malheur, il avait cru devoir ajouter que la ratification royale du traité de Du Fargis lui semblait assurée et que, seule, la crainte de mécontenter les protestants engageait son maître à surseoir à la divulgation de sa décision finale. Cette confidence était intempestive et constituait une maladresse, d'autant qu'elle contredisait les déclarations faites, à cette même heure, aux cités évangéliques. (5) Sur un ordre venu de la cour, l'ambassadeur chercha, il est vrai, à retirer ce que son affirmation avait de trop catégorique. Mais ce fut en vain. L'éveil était donné. Et d'ailleurs « les Suisses ne trouvoient pas leur compte en ceste fluctuance ». (6)

Telle se présentait la situation, lorsque, le 28 avril, s'ouvrit à Lucerne une diète des cantons catholiques. (7) Une fois encore, la question du maintien ou de l'annulation du recès de janvier allait être remise sur le tapis. Néanmoins l'on pressentait que l'intérêt de la lutte se concentrerait presque uniquement sur la possession des passages aboutissant au Gothard. Cette attente ne fut pas déçue. Depuis plusieurs semaines déjà, les « Waldstætten » veillaient, avec un soin jaloux, à ce que les résolutions arrêtées à la « journée » de Soleure fussent strictement exécutées. En conséquence Wallons, Allemands et Espagnols se voyaient impitoyablement refoulés, dès qu'ils tentaient de traverser les routes de la Suisse primitive. (8) Contre cet état de choses, le nonce et l'ambassadeur de l'Escurial protestaient d'autant plus vivement que, dans le même temps, des renforts français pénétraient dans les bailliages communs, à destination, assurait-on, des Ligues Grises et de la Valteline. (9) Or, aussi bien que Cœuvres, Miron savait à quoi s'en tenir à cet égard. La presque totalité des soldats acheminés de Bourgogne en Rhétie

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 21 et 28 mars, 30 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 188, 195, 286.

(2) *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 14 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 271.

(3) *Relation du voyage de Mr Miron à Lucerne.* 30 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 66.

(4) *Miron à Herbaut.* Lucerne, 23 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 234. – *Relation du voyage de Mr Miron à Lucerne.* loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Valerio Antelmi al Senato.* Milano, 29 aprile 1626. Frari. Milano. LXVII. n° 16.

(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 11 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 222; *à Zurich.* Lucerne, 26 avril 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 4. 25).

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 11 avril 1626, Aff. Etr. Suisse. XXIII. 222.

(7) Rivier. Berichte burgundischer Agenten. p. 101 — Eidg. Absch. V² 461.

(8) Eidg. Absch. V² 460 *b.*

(9) *Scappi à Reding.* Lucerne, 11 mars 1626. Aff Etr. Suisse. XXIII. 75. — *Alessandro, vescovo di Campagna, alli Sig^ri Sculteti et Consiglieri di Lucerna.* Lucerna, 25 giugno 1626. St-Arch. Luzern. III Bünde (VIII. 1625-1628).

atteignaient, il est vrai, Tirano, mais pour se porter incontinent en Terre-Ferme et entrer, avec l'agrément du roi, au service de la République en Frioul. (1)

Toutefois, tant que durèrent les hostilités dans la vallée de l'Adda, les Confédérés de l'ancienne confession s'étaient tus. Ils ne commencèrent à s'émouvoir vraiment que vers le milieu d'avril. A cette époque, alors même que sa ratification par le Louvre ne fût pas encore intervenue, la paix paraissait chose faite. Et cependant les passages de troupes françaises dans le comté de Sargans étaient plus fréquents qu'au cours des années précédentes. (2) Intriguées, les autorités des « Waldstætten » demandèrent des explications à Miron en exprimant la crainte que l'accroissement des effectifs du marquis de Cœuvres ne fût le signal d'un renouvellement des troubles dans la Haute-Italie. (3) Fort heureusement, la tentative avortée de Pappenheim sur Chiavenna permit à l'ambassadeur de justifier ces mesures de précaution nécessitées par la mauvaise foi des Espagnols. (4) Mais ce n'était là qu'une défaite. A la longue les plaintes des Etats co-propriétaires des bailliages communs ne pouvaient manquer de prendre un caractère plus précis. Par suite, il semblait difficile que les Conseils de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, de Zoug ne manifestassent pas le désir de voir la France les solliciter d'étendre aux mercenaires à la solde de la Sérénissime République, à laquelle ne les liait aucun traité d'alliance, l'interdiction de passage signifiée par eux aux auxiliaires allemands de l'Espagne. (5)

Toujours hostile aux intérêts de Saint-Marc, Miron souhaitait que le roi entrât dans les vues des « Waldstætten », ne fût-ce que pour désarmer l'opposition du nonce. (6) Or, Louis XIII tenait essentiellement à ne pas mécontenter le Sénat, à la veille de la mission que Châteauneuf allait remplir à Venise. Il confirma donc ses premières instructions. (7) Ce que l'ambassadeur avait prédit ne tarda pas à se produire. Enhardis par l'impunité, les mercenaires envoyés en Terre-Ferme traversaient le comté de Sargans « tambour battant et enseignes déployées ». (8) Dès lors Scappi avait la partie belle. On le craignait du moins à Soleure. (9) Mais l'événement devait tromper cette prévision. Modérée dans la forme, la harangue prononcée à Lucerne, le 28 avril, par l'évêque de Campagna fut une déception pour les « Espagnolisez », que la « subtile retraite » de Feria, brusquement rappelé à Madrid, avait

(1) *Herbaut à Miron.* Blois, 26 juin 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 433.
(2) Rivier. op. cit. 103.
(3) *Le nonce à Miron.* Lucerne, 17 juin 1626. Aff. Etr. Suisse XXIII. 317. — *Am Rhyn à Miron.* Lucerne, 16 juin 1626. *Ibid.* 316. — *Les V cantons catholiques à Miron.* Weggis, 27 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 332. — *Herbaut à Châteauneuf.* Nantes, 28 juillet 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.
(4) *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 21 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 273.
(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 4 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 9.
(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 20 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 323.
(7) *Herbaut à Miron.* Blois, 23 juin et 5 juillet 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 429; *1364* f° 69.
(8) *Miron à Herbaut.* Soleure, 4 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 9.
(9) *Miron à Herbaut* Lucerne, 25 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 279.

déjà déconcertés. [1] Il suffit que Miron demandât nettement aux cantons catholiques de persister dans leur résolution de janvier, pour que cette dernière fût maintenue avec toutes ses conséquences. [2]

« Tardifs à comprendre, mais assez fermes à retenir », les Confédérés de l'ancienne confession avaient fini par se convaincre de l'inanité des prétentions du Saint-Père à l'égard des Ligues Grises, comme aussi de la parfaite efficacité des mesures arrêtées en vue de procurer la ruine de l'élément évangélique en Valteline. [3] Flattés à la fois du choix fait de l'avoyer Am Rhyn en qualité de colonel d'un régiment au service de la couronne [4] et de l'accord intervenu entre les représentants de Sa Majesté en Suisse et à Rome pour recommander au Vatican la canonisation de Nicolas de Flüe, [5] les députés des « Waldstætten » et de leurs adhérents rédigèrent, en réponse au *bref* de Sa Sainteté, une missive courtoise mais énergique, dont le nonce refusa de prendre connaissance. [6] Par suite le succès de l'envoyé français était aussi complet que possible. [7] Dès la fin de mai, celui-ci rejoignit son poste à Soleure. [8]

C'était quelque chose sans doute que d'avoir ramené les catholiques et de s'être assuré de leurs dispositions plutôt bienveillantes à l'endroit du traité soumis à la ratification du roi Très-Chrétien. Toutefois l'ambassadeur n'était pas au bout de sa tâche. Il lui restait à « faire gouster aux protestants suisses » les dures conditions imposées par les nouvelles capitulations à leurs coreligionnaires des Ligues Grises. [9] Dès le milieu d'avril, à la vérité, Miron avait pris la précaution de dépêcher le secrétaire-interprète Wallier à Berne, afin de tranquilliser les autorités de ce canton, que l'annonce de son prochain voyage à Lucerne avait inquiétés. [10] A son retour à Soleure, son premier soin fut de se remettre en contact avec les Conseils des cités évangéliques. Il ne pouvait ignorer, en effet, que le résident de Venise incitait sans relâche ces derniers à exiger la prompte exécution des articles de Madrid et à attendre la réponse du Louvre à cette requête avant de décider

(1) *Relation du voyage de Mr Miron à Lucerne.* 30 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 66. — *Miron à Herbaut.* Lucerne, 1er mai 1626. Aff. Etr. Suisse XXIII. 240. — Eidg. Absch. V² 461 *d.*

(2) *Relation du voyage de Mr Miron à Lucerne*, etc. — *Response sur la proposition que Mr l'ambr Miron a faitte par devant Messrs les députez des IX cantons catholiques de Suisse et alliés, assemblés à Lucerne.* 28 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 65. — *Responce des neuf cantons catholiques, ensemble de St Gaal et Valais, à Mr le nonce Scapy.* Lucerne, 28—30 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 183. — *Miron au roi.* Lucerne, 1er mai 1626. Aff. Etr. Suisse XXIII. 238. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 6 maggio 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — Eidg. Absch. V² 461 *f.* — Rivier. op. cit. 102.

(3) *Miron au roi.* Soleure, 7 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 104.

(4) *Miron au roi.* Lucerne, 14 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 256.

(5) *Miron à Herbaut.* Lucerne, 8 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII 253.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 6 maggio 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(7) *Miron au roi.* Soleure, 1er mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 238. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 1er mai et 13 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 240, 314.

(8) *Miron au roi.* Soleure, 30 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 284.

(9) *Herbaut à Miron.* Paris, 26 mai 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 354.

(10) *Miron à Zurich.* Lucerne, 26 avril 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 4. 25). — *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 28 avril 1626. Arch. Nat *KK 1363* f° 278.

la continuation ou la cessation de l'assistance que Zuricois et Bernois prêtaient au marquis de Cœuvres. (1)

Aux catholiques, Miron avait laissé entrevoir que son maître ne désapprouvait pas les négociations conduites en Espagne, mais que le souci de ménager ses alliés le contraignait à retarder la divulgation de son assentiment désormais certain. A l'endroit des protestants, mieux valait en revanche adopter une autre tactique. Dans le fond, l'ambassadeur français était d'avis « de faire entendre les raisons du roy, telles qu'elles convenoient à chaque party »: (2) De prime abord il n'hésita donc pas à déclarer aux représentants du Corps évangélique qu'il en serait des articles de Monçon comme de ceux d'Aranjuez et que, sans aucun doute, Du Fargis se verrait infliger un désaveu catégorique. (3) Puis ce furent des réticences habilement graduées afin d'accoutumer peu à peu les Suisses de la nouvelle croyance à l'idée de la ratification du fait accompli. Selon Miron, écho fidèle des ultra-catholiques de l'entourage royal, la substance du traité valait mieux que sa forme, d'autant que les restrictions apportées à la souveraineté des Trois Ligues ne visaient, en somme, que la question confessionnelle. (4) Et d'ailleurs les Grisons, « par accords faits avec leurs plus grands ennemis, ne s'estoient-ils pas privés de plus qu'on ne leur ostoit maintenant ? » (5) Entraîné par son désir de rassurer Zurich et Berne quant aux conséquences de l'entente franco-espagnole, l'ambassadeur alla même jusqu'à insinuer que si Louis XIII était amené à conclure la paix en Italie, ce serait pour agir avec plus de vigueur en Allemagne. (6) Mais aussi bien cette assertion intempestive lui attira-t-elle le blâme de ses chefs, qu'obsédait la crainte de réveiller les susceptibilités de l'Escurial. (7)

Miron reçoit l'ordre d'aviser le Corps helvétique de la ratification royale du traité de Monçon. — Son hésitation. — Raisons valables qu'il en donne. — Il se rend à la diète de Bade de juillet. — Contre toute espérance le nonce s'offre à lui prêter appui. — Ses joutes oratoires avec les ministres du roi Catholique aux Ligues. — Il s'efforce de représenter les articles du 5 mars comme une victoire diplomatique de Richelieu, mais se refuse à en divulguer le texte exact avant l'arrivée de Châteauneuf. — Les envoyés des

(1) *Miron au roi.* Lucerne, 21 mai; Soleure, 30 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 273, 284.

(2) *Miron au roi.* Lucerne, 21 mai 1626. loc. cit.

(3) *Le roi à Miron.* Paris, 24 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 217. — *Miron au roi.* Lucerne, 21 mai 1626. loc. cit. — *Berne à Zurich.* 5/15 mai 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J.* — *Cœuvres à Zurich.* Morbegno, 19 mai 1626. *Ibid.*

(4) *Le roi à Miron.* Paris, 24 mars 1626. loc. cit.

(5) *Miron au roi.* Soleure, 30 mai 1626. loc. cit.

(6) *Miron à Zurich.* Lucerne, 17 mai 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 5. 1).

(7) *Herbaut à Miron.* Blois. 9 juin 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 425.

« Stati Liberi » en Suisse encouragent la résistance des cités évangéliques aux sollicitations françaises. — Echec de la députation grisonne en Argovie. — Miron obtient des cantons des deux confessions qu'ils ajournent de quelques semaines leur jugement définitif sur l'œuvre de Du Fargis. — L'affaire de Valangin renaît inopinément. — L'ambassadeur tente en vain de faire accepter sa médiation dans le différend d'Echallens, entre Fribourg et Berne, et dans celui d'Utznach, entre Schwytz et Glaris.

IX. Sur ces entrefaites, Louis XIII avait ratifié le traité de Monçon et chargé son ambassadeur aux Ligues de porter cette nouvelle à la connaissance du Corps helvétique. (1) Quoique partisan résolu de l'accord franco-espagnol, Miron ne mit cependant aucun empressement à s'acquitter de la mission qui lui était ainsi confiée. A son sens, en effet, mieux valait ne pas annoncer aux cantons la conclusion de la paix, si les conditions de celle-ci devaient être tenues secrètes quelque temps encore. Or, telle paraissait être l'intention du roi. (2) Assurément Châteauneuf venait d'être nommé ambassadeur extraordinaire auprès de la Sérénissime République et des Suisses et Grisons. Mais il s'acheminait tout d'abord vers Venise. Et comme il était à présumer, qu'à son retour, ce personnage s'arrêterait à Sondrio et à Coire, on pouvait dores et déjà admettre qu'il n'atteindrait guère Soleure avant les derniers jours de l'année. Près de six mois allaient donc s'écouler entre le moment où les Confédérés seraient avisés de la ratification royale de l'œuvre de Du Fargis et celui où ils se verraient appelés à examiner le texte du traité. Dès lors, Miron se demandait, non sans angoisse, comment il lui serait possible d'endormir, pendant un aussi long espace de temps, l'impatiente curiosité des autorités cantonales des deux confessions. (3)

Dans la réalité, les amis de la France regrettaient que Louis XIII, si prompt, lorsqu'il s'était agi de régler le sort de la Valteline, à approuver l'ouverture de négociations parallèles à Paris, à Rome, à Milan, à Madrid, ce qui semblait le plus sûr moyen de n'arriver à aucune solution stable, n'eût pas compris à quel point il était essentiel que tous les alliés de sa couronne fussent avertis à la même heure des modifications que les articles du 5 mars apportaient à l'état des choses dans les deux Rhéties. Cinq ans auparavant, les catholiques d'Helvétie avaient repoussé le traité de Madrid parce que celui-ci ne leur avait été communiqué qu'après avoir été soumis à la ratification des Ligues Grises. (4) Pareille résolution n'était-elle

(1) *Le roi aux cantons protestants.* Blois, 12 juin 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden J 171. 5. 6). — *Le roi aux XIII cantons.* Blois, 12 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 305.

(2) *Herbaut à Miron.* Blois, 26 juin 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 433vo; *à Cœuvres.* 2 août 1626. *KK 1364* f° 154.

(3) *Miron au roi; à Herbaut.* Soleure, 13 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 304, 314; *à Cœuvres.* Soleure, 29 juin 1626. *Ibid.* 321.

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 juin 1626. loc. cit.

pas à redouter de la part des protestants en ce qui concernait le traité de Monçon ? (1) Plutôt que de s'exposer à un échec, l'ambassadeur eût préféré ne pas se rendre en personne à la diète générale assignée à Bade aux derniers jours de juin. Un ordre formel de la cour eut raison de ses hésitations. (2) Par suite, dès le 6 juillet, il s'achemina vers l'Argovie. (3)

Aussi longtemps qu'il avait pu craindre que Du Fargis ne fût désavoué à Paris, le nonce accrédité par Urbain VIII auprès de ses coreligionnaires des Ligues avait été pour Miron un adversaire tenace et redoutable. Prompt à dénaturer la signification des moindres démarches venues à sa connaissance, l'évêque de Campagna prêtait à la diplomatie française des desseins dont la noirceur égalait l'invraisemblance. Selon lui, si Cœuvres avait appelé à Sondrio le colonel Guler, c'était afin de lui remettre, à lui et à ses « officiers hérétiques », l'administration de la Valteline. (4) Toujours dans le même ordre d'idées, Châteauneuf n'avait pris la route de Venise qu'à l'effet de concerter avec le Sénat les moyens propres à entraver l'exécution des capitulations du 5 mars. (5) Et le doute qu'il éveillait ainsi dans l'esprit des « Waldstætten » fortifiait ceux-ci dans leur résolution de ne plus tolérer, à l'avenir, l'entrée sur leurs terres des troupes françaises dirigées vers l'Etat de Terre-Ferme.

En se rendant à la diète, l'ambassadeur du roi Très-Chrétien ne se faisait pas d'illusions au sujet des difficultés de la tâche qui l'y attendait. (6) Il lui importait donc au plus haut point de ménager le nonce et de s'assurer de sa neutralité. Quant à obtenir davantage, Miron n'osait certes y prétendre. Aussi éprouva-t-il une vive satisfaction, lorsque, dès son arrivée à Bade, Scappi ne lui cacha pas son intention de l'assister dans ses négociations en vue de faire agréer aux cantons catholiques l'œuvre de Du Fargis. (7) La certitude, désormais absolue, de la ratification de la paix d'Italie par les deux couronnes avait suffi à ramener à la France les sympathies du représentant du Saint-Siège dans la Suisse forestière. Il existait, il est vrai, dans le Conseil de Lucerne une minorité disposée à soutenir les Grisons dans leurs justes revendications à l'endroit de la Valteline. (8) Mais l'attitude nouvelle de l'évêque de Campagna ne pouvait manquer d'influencer favorablement

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 juin 1626. loc. cit.; 10 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 165.

(2) *Le roi à Miron.* Blois, 16 juin 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 427vo. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 26 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 344.

(3) *Miron à Herbaut.* Bade, 9 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 100.

(4) *Herbaut à Miron.* Paris, 1er juin 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 423.

(5) *Miron au roi.* Soleure, 27 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 337.

(6) « Ce traicté... est une viande qu'on ne peult pas assaisonner au goust de tous. » *Miron à Herbaut.* Soleure, 6 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 296.

(7) *Miron à Herbaut.* Bade, 9 juillet; Soleure, 18 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 10, 24.

(8) *Instruction des Srs de Schauenstein et Meyer, envoyés de la part de Messrs des Trois Ligues à Bade.* Coire, 30 juin 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 67; Arch. Frari. Valtellina. VI. 503. — *Miron au roi.* Soleure, 2 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 52. — *Scappi à Miron.* Lucerne, 7 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 152.

les décisions de la majorité hispanophile chez les « Waldstætten ». De fait, si la question brûlante du passage des renforts acheminés, par la voie des Ligues, vers le Bergamasque ne fut pas soulevée au cours de la diète de juillet, ce fut à la suite d'une entente entre le nonce et les Confédérés de l'ancienne confession, tous désireux de contribuer, dans la mesure de leurs moyens, au succès de la mission que Châteauneuf allait accomplir à Venise. (1)

Ce n'était donc pas de la part de Scappi, mais bien de celle des envoyés du roi Catholique que Miron avait à redouter un coup de surprise. Le Sr de Myon, agent franc-comtois, et le marquis de Dogliani, l'un des ministres d'Espagne, l'attendaient en effet de pied ferme à Bade. (2) Déjà même ce dernier venait d'appeler l'attention des alliés suisses de son maître sur les avantages inestimables, selon lui, que l'Escurial comptait retirer de quelques-unes des clauses du nouveau traité. (3) Dans la harangue qu'il prononça devant la diète, le 9 juillet, l'ambassadeur français soutint assez vivement la contre-partie de cette audacieuse assertion. (4) Il affirma bien haut que si Sa Majesté et son Conseil engageaient les cantons à approuver eux aussi les articles du 5 mars, c'était précisément parce qu'ils considéraient que « Messieurs des Ligues Grises, à qui le faict touch[oit] le plus, rentr[oient] « avec proffict et utilité considérable dans la souveraineté de la Valteline ». De surcroît, le monopole de l'usage des passages dans les deux Rhéties ne demeurait-il pas acquis au Louvre et à « ses amis » ? (5) Mais Miron alla plus loin. Conformément à ses instructions, après avoir remercié les catholiques des résolutions courageuses arrêtées par leurs députés aux diètes de Soleure et de Lucerne et s'être attaché à ce qu'ils y persévérassent, (6) il les avisa « en particulier » que l'Espagne se voyait en somme déboutée des prétentions que cette puissance avait réussi naguère à faire insérer dans la convention signée à Rome par le commandeur de Sillery, en février 1624. (7) Aux protestants, en revanche, il n'hésita pas à déclarer à nouveau que le traité de Monçon ne différait presque pas de celui de Madrid ; que les conditions en étaient, par suite, « justes et honorables » et que le Sénat vénitien lui-même, mieux éclairé, ne se refuserait certainement pas à les ratifier. (8)

(1) *Miron à Châteauneuf.* Soleure, 16 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 18.

(2) Rivier. Berichte burgundischer Agenten. p. 31.

(3) Eidg. Absch. V² 466 *b*.

(4) *Miron à Herbaut.* Bade, 9 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 10. — *Proposition faite par Mr Miron à la diète de Bade.* Bade, 9 juillet 1626 Aff. Etr. Suisse. XXIV. 12.

(5) *Le roi aux cantons.* Blois, 12 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 305 — *Proposition faite par Mr Miron à la diète de Bade.* 9 juillet 1626. loc cit. - *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — Eidg. Absch. V² 466 *a*.

(6) *Le roi à Miron.* Paris, 1er janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 423. — *Le roi aux cantons catholiques.* Blois, 12 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 310. — *Le roi et Herbaut à Miron.* Nantes. 12 juillet 1626. Arch. Nat. *KK 1864* f°° 71, 72. — Rivier. op. cit. 31 sqq.

(7) *Le roi à Miron.* Blois, 16 juin 1686. Arch. Nat. *KK 1363* f° 427.

(8) *Le roi aux cantons protestants.* Blois, 12 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 312. — *Miron au roi.* Soleure, 2 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV 52. — *Le roi à Miron.* 15 août 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 156.

Mais aussi bien les gouvernements des cités évangéliques paraissaient enfin décidés à exiger de l'ambassadeur français autre chose que de vagues promesses. Loin de se calmer, en effet, leurs défiances augmentaient chaque jour. Et, chaque jour, en outre, s'accentuait chez eux, avec le « dégoust ouvert » que leur avait inspiré, dès la première heure, la nouvelle des négociations conduites en Espagne sans la participation des alliés suisses et italiens de Sa Majesté Très-Chrétienne, la conviction que l'amitié de Venise, malgré son caractère aléatoire, était encore préférable à celle du Louvre. (1) Seuls, à la vérité, les envoyés des *Stati liberi* en Helvétie eussent possédé assez d'autorité pour réagir contre ce courant d'opinion. Or, il s'en fallait de beaucoup que ceux-ci semblassent enclins à mettre leur influence au service de la cause royale. Au pis aller certes, Miron se fût contenté de leur neutralité. A son regret, force lui fut de constater qu'il trouverait en eux des adversaires résolus. A Genève et à Berne, Wake (2) fulminait avec tant de véhémence à l'égard des articles du 5 mars que l'on se vit contraint à Paris d'adresser, à son sujet, de sérieuses représentations à la cour de Londres. (3) Mais c'était surtout à Zurich, résidence de Cavazza, que l'opposition à l'entente franco-espagnole se manifestait de la manière la plus vive. (4) Non content de pousser les cantons de la nouvelle confession à dépêcher des députés en France et à n'abandonner aucune des préventions que leur inspirait l'œuvre achevée à Monçon, (5) le diplomate vénitien récriminait, avec raison d'ailleurs, contre l'insuffisance des mesures arrêtées par Cœuvres pour assurer la défense du Luziensteig (6) et provoquait, grâce à son insistance, la réoccupation de cette position stratégique de premier ordre par les troupes grisonnes. (7)

Au fond, lorsque s'ouvrit la diète de Bade, tous les députés qui y prirent part, aussi bien les catholiques que les protestants, savaient à quoi s'en tenir quant aux conséquences du traité qui réglait à nouveau le différend rhéto-valtelin. Mais, le texte exact de cet instrument diplomatique n'ayant pas été divulgué, l'on n'attachait dès lors qu'une importance très relative aux versions italiennes et allemandes mises en circulation par Scappi et Cavazza. (8) A Berne, il est vrai, d'où une correspondance active s'échangeait avec la cour de Turin,

(1) *Miron au roi.* Soleure, 6 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 294. — *Am Rhyn à Miron.* 25 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 329. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 agosto 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(2) *Lettres de créance pour Isaac Wake, amb^r à Turin, chargé d'une mission en Suisse.* Westminster, 30 juillet 1626. — *Berne au roi d'Angleterre.* 13 octobre 1626. St-Arch. Zürich. Grossbritanien *A* 222.

(3) *Miron à...* (en cour). Soleure, juillet 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3692* f° 196. — *Wake à Berne.* Turin, 11 août 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 5. 14). — *Miron à Châteauneuf.* Soleure, 7 novembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 221. — *Herbaut à Miron.* 17 novembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 360. — *The State of Berne to the King of England.* 13 october 1626. Public Record Off London. Foreign. Switzerland. Miscell. Papers. 1617 to 1629. n° 2.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 12 septembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 118.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 giugno 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(6) *Cavazza à Miron.* Zurich, 18 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 319.

(7) *Cavazza à Miron.* Zurich, 28 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 326.

(8) *Miron à Châteauneuf.* Soleure, 16 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 16.

on persistait à affirmer que, de par la volonté des deux rois, les Ligues Grises se voyaient menacées de perdre jusqu'aux derniers vestiges de leur souveraineté sur la Valteline. (1) A Zurich, en revanche, l'incertitude était plus grande que jamais. Comment admettre, en effet, qu'un accord conclu depuis quatre mois n'eût pas encore été publié, si, comme on le prétendait au Louvre, il sauvegardait réellement les intérêts des Grisons, clients de la France? (2)

Ainsi qu'il le redoutait, Miron eut à subir, au cours de la diète, les assauts répétés des députés protestants que froissait son mutisme. (3) Néanmoins, il demeura impénétrable. En possession, depuis le 6 juin, d'une copie authentique du traité, (4) l'ambassadeur refusa obstinément soit de s'en dessaisir, soit même d'en donner connaissance aux autorités du « Vorort ». (5) Tout au plus engagea-t-il ces dernières à attendre la venue de Châteauneuf avant de porter sur l'œuvre de Du Fargis un jugement définitif. (6) Ce fut d'ailleurs à cet avis que se rangèrent, en désespoir de cause, les Confédérés de la nouvelle confession. Au préalable, il est vrai, Zurich avait fait prier le Sénat vénitien d'exposer à l'envoyé du roi les justes doléances des alliés suisses des Trois Ligues. (7) Puis, de concert avec Berne, cet Etat avait pris la résolution de renoncer à dépêcher à Paris, mais de tenir prêts en compensation quelques milliers d'hommes par mesure de sûreté. (8)

Du moment que les Conseils des cités évangéliques consentaient à patienter et à ajourner leurs revendications en faveur des Grisons, il semblait difficile que ceux-ci persistassent dans leur dessein d'acheminer une députation vers la cour avant l'arrivée en Rhétie de l'ambassadeur extraordinaire accrédité auprès d'eux par le roi Très-Chrétien. Toujours est-il, cependant, que leurs représentants à Bade, le colonel Rodolphe de Schauenstein et Grégoire Meyer, ancien bourgmestre de Coire, crurent devoir exécuter à la lettre les instructions dont ils étaient nantis. (9) Or, ces instructions, que l'on estimait à Soleure avoir été inspirées par les agents de la Sérénissime République, (10) prescrivaient aux délégués des Trois Ligues de

(1) *Berne à Miron*. 12/22 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 30. — *Berne à Cœuvres*. 13/23 juillet 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J*.

(2) *Zurich à Cœuvres*. 2 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 247. — *Oberst Schmid an Zürich*. 20./30. Juli 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 5. 11).

(3) *Cœuvres à Zurich et Berne*. Sondrio, 30 juillet 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 200.

(4) *Miron au roi*. Soleure, 6 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 294.

(5) *Zurich et Berne à Cœuvres*. 13 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 16. — *Berne à Miron*. 12/22 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 30. — *Miron au roi*. Soleure, 25 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 36.

(6) *Miron à Châteauneuf*. Soleure, 20 février 1626. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Cœuvres à Zurich et Berne*. Sondrio, 30 juillet 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 5 13). — *Miron à Zurich*. Soleure, 27 août 1626. St-Arch. Zürich. Frankreich *A* 225² n° 10.

(7) *Zurich et Berne à Alvise Zorzi en Valteline*. 13/23 juillet 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 5. 10).

(8) Eidg. Absch. V² 470 *b*: 470. (395).

(9) *Miron à Herbaut*. Soleure, 25 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 38.

(10) *Le roi à Miron*. 15 août 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 156.

solliciter du Corps helvétique l'envoi à Paris d'une mission chargée d'appuyer les démarches de celle que s'apprêtaient à y dépêcher les communes rhétiennes et, par suite, de protester à la fois contre les réserves apportées à la restitution de la Valteline à ses légitimes souverains et contre le fait, vraiment surprenant, que ni l'empereur, ni l'archiduc Léopold n'étaient compris au nombre des princes garants de l'exécution du traité. (1) A cette proposition, dont le nonce et l'ambassadeur français s'accordaient à leur conseiller le rejet, (2) les « Waldstætten » et leurs coreligionnaires suisses n'étaient certes pas disposés à souscrire. Du moins évitèrent-ils de froisser les susceptibilités de leurs voisins de la haute vallée du Rhin. Les députés de ceux-ci reçurent communication du texte de la harangue de Miron et furent courtoisement priés de surseoir, durant quelques semaines, le renouvellement de leurs instances. (3)

A tout prendre, Miron n'avait pas lieu de regretter de s'être soumis à l'ordre qui lui enjoignait d'assister à la diète de juillet. Outre, en effet, qu'il y remportait un succès personnel et que ses hôtes, avertis de ses projets de retraite, s'efforçaient déjà de l'en détourner, (4) il était bien évident que le répit consenti par les Confédérés des deux confessions, en ce qui concernait le jugement définitif à asseoir sur le « traité de la Valteline », améliorait dans une notable mesure les affaires de la couronne Très-Chrétienne aux Ligues. En revanche, il paraissait avéré que l'influence espagnole, jusque là prépondérante dans la région du Gothard, y subissait une baisse sensible.

A la vérité, le jeune marquis de Dogliani sut attendre le départ de Bade du collègue français de son père pour remettre sur pied le différend de Valangin et obtenir de six d'entre les cantons catholiques une « déclaration » contraire aux intérêts du duc de Longueville. (5) Or, l'année précédente, ces mêmes cantons avaient pris l'engagement de ne plus intervenir en cette matière, s'ils n'en étaient requis par les deux parties. (6) Wallier, que son chef avait laissé en Argovie, protesta avec énergie contre ce coup de surprise et incita les autres Etats suisses à ne point le ratifier. (7) Mais l'ambassadeur ne s'en tint pas là. Convaincu que les députés des « Waldstætten » avaient été achetés par l'or milanais, il exigea de leurs « supérieurs » une rétractation formelle et la promesse que, à l'avenir, les décisions solennellement arrêtées par l'ensemble

(1) Eidg.-Absch. V² 467 *q*. — *Instruction des Srs de Chawestain et Meyer, envoyés de la part de Messrs des Trois Ligues à Bade.* Coire, 30 juin 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 67; Frari. Valtellina. VI. 503.

(2) *Scappi à Miron.* Lucerne, 7 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 152.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI. — *Miron au roi.* Soleure, 25 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 36.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 18 juillet et 5 septembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 28, 97.

(5) *Miron au roi.* Soleure, 2 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 52. — Eidg. Absch. V² 468 *t*.

(6) *Le roi à Miron.* 23 août 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 161. — *Herbaut au même.* 26 janvier, 23 février et 23 mars 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f°s 42, 120 et 173. — Eidg. Absch. V² 436 *h*.

(7) *Miron au roi.* Soleure, 25 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 36,

du Corps helvétique seraient mieux observées par les Confédérés de l'ancienne confession. (1)

A dire vrai, sur un point, à tout le moins, Miron n'avait pas atteint ses fins. Malgré ses efforts persévérants pour ramener la concorde au sein des Ligues, de profondes divisions subsistaient parmi les cantons. Deux litiges, l'un ancien, l'autre relativement récent, mettaient aux prises les représentants des partis rivaux. Rassurée du côté de la Savoie, Berne avait adopté derechef à l'égard de Fribourg une attitude agressive et ressuscité, de façon très inopportune, l'affaire d'Echallens. Se sentant menacées, les autorités de la cité de la Sarine s'étaient décidées à invoquer l'assistance éventuelle de leurs alliés, tant à l'intérieur qu'à l'étranger. (2) D'autre part, une contestation violente venait de surgir entre Schwytz et Glaris au sujet de l'administration de leur bailliage commun d'Utznach. (3) Pour comble de disgrâce, le nonce, « que sa profession » tenait « obligé de favoriser entièrement et aveuglément les catholiques, souffloit sur le feu », au lieu de chercher à l'éteindre. (4) Aussi, forts de son appui, les Lucernois s'étaient-ils montrés intraitables au cours d'une conférence d'arbitrage qui avait réuni, le 17 juin, à Rapperswyl, leurs députés et ceux des Zuricois, champions de la cause glaronnaise. (5)

Au siège de l'ambassade, en mars, puis à Bade, en juillet, Miron, constatant que le désaccord empirait, avait offert aux intéressés la médiation de son maître. (6) Mais cette proposition, que Scappi se refusa d'ailleurs à appuyer, fut déclinée. (7) On savait, en effet, dans les cantons forestiers que si le ministre français blâmait le « procédé » de Berne dans l'affaire d'Echallens, il se trouvait, en revanche, en communion de sentiments avec les chefs du gouvernement soleurois et ceux des cités évangéliques pour estimer que Schwytz était mal fondée dans ses prétentions à l'endroit de ses voisins de l'Est. (8) Suspect, dès lors, à l'une des parties, l'envoyé royal n'eut plus qu'une préoccupation : faire retarder jusqu'à l'arrivée de Châteauneuf en Suisse la solution du litige, au cas où lui-même ne parviendrait pas à l'accommoder à bref délai. (9) Ce fut en vain. Les catholiques s'opposèrent

(1) *Miron au roi.* Soleure, 25 juillet et 2 août 1626. loc cit. — *Le roi à Miron.* 23 août 1626 loc cit. — *Henri de Longueville à Soleure.* Paris, 20 octobre 1626. St-Arch. Solothurn. Briefen aus Frankr. XXIII. — Eidg. Absch. V² 516 *f*.

(2) Rivier. Berichte burgundischer Agenten. p. 96, 99. — Eidg. Absch. V² 458 (385). 460 *a*.

(3) Eidg. Absch. V² 378, 435 *f* sqq.

(4) *Miron au roi.* Soleure. 3 octobre et 7 novembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 143. 228. — *Schwytz à Miron; Lucerne au même.* 2 octobre 1626 Aff. Etr. Suisse. XXIV. 134, 136. — Eidg. Absch. V² 465 *b*.

(5) Eidg. Absch. V² 463 (389), 465.

(6) *Miron au roi.* Soleure, 4 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 9. — Eidg. Absch. V² 459 *c*; 468 *v*.

(7) *Miron au roi.* Soleure, 3 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 143. — *Herbaut à Miron.* 12 octobre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 275.

(8) Eidg. Absch. V² 469. — *Miron au roi.* Soleure, 3 octobre 1626. loc. cit.; *à Herbaut.* Soleure, 10 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 165.

(9) *Miron à Herbaut.* Soleure, 23 septembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 129. — *Herbaut à Miron.* 12 octobre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 275.

à tout sursis. Par suite, Zurich préféra se désintéresser du conflit. Restait Lucerne. Malgré les protestations de Miron, cet Etat, cédant à la pression du nonce, prit sur lui de rendre une sentence arbitrale, entachée d'un tel esprit de partialité que Glaris refusa de s'y soumettre (septembre-octobre). (1) Vers la fin de l'année, le différend d'Echallens semblait être entré dans la voie de l'apaisement, mais celui d'Utznach continuait plus que jamais à menacer la paix des Ligues. (2)

La prolongation des négociations de Châteauneuf en Rhétie crée à Miron une situation chaque jour plus délicate. — Impatience manifestée par les « Waldstætten » et par le nonce. — Intrigues ourdies par le résident vénitien Cavazza contre l'adhésion possible des cantons évangéliques aux articles du 5 mars. — Intérêt des autorités des Ligues Grises à retenir à Coire l'ambassadeur royal. — Arrivée de celui-ci en Suisse. — Difficultés de sa tâche. — Diète générale de Soleure (30 décembre). — Les Confédérés de l'ancienne confession plutôt portés à favoriser les prétentions de leurs voisins de Rhétie. — La discussion se poursuit non sur le texte de l'instrument diplomatique signé en Espagne, mais bien sur l'interprétation française de ce dernier. — Les catholiques agréent, en fin de compte, les explications que leur fournissent les ministres du roi Très-Chrétien appuyés par Scappi. — Les protestants, en revanche, les repoussent et paraissent de prime abord résolus à s'en tenir aux stipulations du traité de Madrid. — Leur apparente capitulation. — Ambiguïté voulue de la « déclaration » qu'ils consentent à donner à Châteauneuf. — La diète de décembre constitue un nouvel insuccès pour la politique du Louvre. — Les ambassadeurs de Louis XIII n'osent prendre sur eux de remettre sur le tapis la question de la confirmation par les Confédérés des recès de Soleure et de Lucerne relatifs à la fermeture des passages alpestres aux troupes à la solde du roi Catholique. — Ils s'abstiennent en outre de toute allusion à la formation d'une ligue défensive entre la France, Venise et le Corps helvétique. — On se préoccupe à Paris de l'éventualité du renouvellement de l'alliance hispano-suisse expirée en 1626. — Ouvertures milanaises à ce sujet. — Obstacles que rencontre leur acceptation dans les cantons

(1) Eidg. Absch. V² 472; 479 *b*; 482. — *Miron au roi.* Soleure, 7 novembre et 6 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 228, 281; *aux V cantons catholiques.* Soleure, 21 octobre 1626. *Ibid.* 179. — *Réponse de Miron au Conseil de Soleure.* 28 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 200. — *Am Rhyn à Miron.* Lucerne, 3 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 141. — *Miron à Lucerne.* Soleure, 6 octobre 1626. *Ibid.* 148. — *Lucerne à Miron.* 24 octobre 1626. *Ibid.* 190. — *Scappi à Barberini.* Lucerna, 9 gennaio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(2) Eidg. Absch. V² 516—518 *m*.

primitifs. — Richelieu incline à ne pas s'opposer à la rénovation du traité de Lucerne de 1604, mais à en faire réformer certaines clauses et disparaître certaines réserves. — Châteauneuf quitte les Ligues.

X. Quelque grand et légitime en somme que fût le succès remporté par lui à Bade, Miron était trop avisé pour s'endormir dans une trompeuse sécurité. Malgré l'issue favorable de la diète, l'ambassadeur français n'estimait pas avoir partie gagnée. Les lenteurs de Châteauneuf l'inquiétaient. Encore qu'il cherchât « à pousser le temps à l'épaule », ainsi que le lui conseillait Herbaut, (1) l'heure ne lui paraissait pas éloignée où les Confédérés, lassés des atermoiements dont on usait envers eux, demanderaient à discuter les termes mêmes du traité soumis à leur approbation. Il n'en alla pas autrement. A partir du commencement de septembre, les gouvernements de tous les Etats catholiques d'Helvétie ne cachèrent plus l'étonnement que leur causait la longue demeure en Italie du personnage chargé de leur communiquer le texte des capitulations du 5 mars. (2) D'autre part, le nonce devenait chaque jour plus pressant et s'indignait à la pensée que le ministre dont la présence eût été si nécessaire en Suisse s'attardait à exécuter, en Valteline et aux Ligues Grises, une mission qui eût pu, tout aussi bien, être accomplie par le marquis de Cœuvres. (3)

En insistant pour que l'ambassadeur extraordinaire brusquât au besoin la décision des communes de Rhétie, (4) Scappi ne faisait que s'associer au désir maintes fois exprimé par Miron. Plus la saison s'avançait, plus celui-ci regrettait que Châteauneuf n'eût pas interverti l'ordre des visites qu'il avait mission de rendre aux alliés de Sa Majesté. (5) A son avis, puisque l'on devait s'attendre à ce que les choses traînassent en longueur, il eût été préférable que le roi s'ouvrît franchement aux Confédérés de ce contretemps et leur demandât, en raison même des sentiments de déférence dont ils témoignaient d'user à son égard, de lui octroyer quelques mois de répit. (6)

Dans la réalité tout était à craindre de nouvelles tergiversations. Le nonce, dont l'inexécution du traité réveillait les défiances, commençait à marchander son appui à l'ambassadeur français. (7) Froissés de n'être point

(1) *Herbaut à Miron.* Mantes, 26 juillet 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 79. — « Concludendo che habbia ad esser il tempo in quest' affare solo medico. » *Zorzi al Senato.* Morbegno, 2 novembre 1626. Frari. Valtellina. VII.

(2) *Châteauneuf à Soleure.* Sondrio, 10 octobre 1626 St-Arch. Solothurn. Schreiben aus Frankreich. XXIII. (1600-1629). — *Lucerne à Miron.* 24 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 190. — *Lucern an Conrad Zurlauben, alt ammann zu Zug.* 3. November 1626. St-Arch. Luzern. Frankreich. Pensionen. (1625—1629). — *Luzern an Miron.* 23. Dezember 1626. *Ibid.*

(3) *Scappi à Miron.* Lucerne, 7 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 152.

(4) *Scappi à Miron.* Lucerne, 7 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 152.

(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 26 septembre et 10 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 131, 165.

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 24 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 181.

(7) *Miron au roi.* Soleure, 14 novembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 232.

consultés en première ligne, les « Waldstætten » donnaient des signes d'impatience et semblaient à la veille de revenir sur leurs précédentes et satisfaisantes déclarations. (1) Il n'y avait pas à s'y méprendre, en effet. L'annonce du mariage de Gaston, duc d'Orléans, avec Mademoiselle de Montpensier ; (2) les distinctions honorifiques accordées à certains chefs des cantons catholiques et les pensions distribuées parmi ces derniers avaient causé aux Ligues un contentement plus superficiel que réel. (3) En revanche, les dettes militaires, dont l'importance ne cessait de s'accroître, continuaient à demeurer impayées. (4) Et le retour dans leurs foyers des troupes uranaises et zuricoises, licenciées de Valteline avec un gros arriéré de soldes dues, alors que les enseignes au service de Milan regagnaient pleinement satisfaites la Suisse primitive, ne contribuait pas peu à raviver l'espoir des partisans de l'Espagne à Altorf et de ceux de Venise sur les rives de la Limmat. (5) Par suite, protestants et catholiques se préparaient à dépêcher à la cour une ambassade, à seule fin de réclamer le remboursement des créances de leurs officiers. (6)

Contrairement, en effet, aux assurances formelles données par le « Collège » à Châteauneuf, Cavazza avait repris dans la Suisse évangélique sa campagne de dénigrement contre les articles de Monçon. (7) Un instant résolus à patienter, les Confédérés réformés s'étaient vite ressaisis et, dans une diète particulière tenue à Aarau en août, avaient renouvelé les plaintes que Miron était parvenu à leur faire abandonner à Bade en juillet. (8) Tout en félicitant le roi au sujet du mariage de son frère, Zurich n'avait pas manqué d'exposer derechef les préventions que lui inspirait l'œuvre de Du Fargis et de demander qu'il fût sursis à l'exécution du traité, jusqu'au moment où les Grisons

(1) *Scappi à Miron.* Lucerne, 7 octobre 1626. loc. cit. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 24 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 181; *au roi.* Soleure, 14 novembre 1626. *Ibid.* 232.

(2) *Berne à Miron.* 11/21 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 74. — *Miron au roi.* Soleure, 22 et 29 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 77. 93. — *Miron aux cantons.* Soleure, 27 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 87.

(3) *Brevet de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en faveur du Sr de Roll.* (*Le roi à Miron.* 15 août 1626.) Arch. Nat. *KK 1364* f° 156. — *Herbaut à Miron.* 28 septembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 228.

(4) *Bassompierre aux XIII cantons.* Paris, 30 septembre 1626. St-Arch. Luzern. Frankreich. Pensionen. (1625—1629).

(5) *Cœuvres à Zurich.* Morbegno, 9 avril; *Miron à Zurich.* Lucerne, 26 avril; *Berne à Zurich.* 12/22 mai; *Schmid à Zurich.* 20/30 juillet; *Zurich à Cœuvres.* 16/26 août, 23 septembre/3 octobre, 21/31 octobre 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 4. 22., 25. — 171. 5. 3., 11., 16., 21). — *Domenico Pandolfini al secretario di Stato Dimurgo Lambardi.* Milano, 22 luglio 1626. Firenze. Arch. Mediceo. Milano. *3161.* — *Miron au roi.* Soleure, 17 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 168.

(6) *Le roi aux cantons et au pays de Valais.* 29 mai 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 355. — *Les cantons au roi.* 30 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 21. — *Miron au roi.* Soleure, 2 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 52. — *Lucern an Conrad Zurlauben, alt ammann zu Zug.* 3. November 1626. St-Arch. Luzern. Frankreich. Pensionen. — *Berne à Châteauneuf.* 5 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 392. — *Uri à Châteauneuf.* Altorf, 9 mai 1627. *Ibid.* 399. — *Zurich au roi.* 26 décembre 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 530.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 18 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 24. — *Herbaut à Châteauneuf.* 12 octobre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 278.

(8) *Miron à Herbaut.* Soleure, 22 août et 3 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 79. 140. — Eidg. Absch. V² 469—470.

auraient été admis à présenter à Sa Majesté les doléances des Trois Ligues. (1)

Or, sans contredit, le seul danger vraiment imminent venait de ces dernières. Très habilement, les autorités de Rhétie avaient concerté leurs mesures afin de retenir Châteauneuf le plus longtemps possible à Coire. De cette manière, elles comptaient se donner à elles-mêmes le loisir de dresser leurs batteries en Suisse et d'amener les cantons à désapprouver de façon formelle les capitulations du 5 mars, lorsqu'elles leur seraient présentées. (2) Déjà il paraissait certain que l'automne ne s'écoulerait pas sans que leurs efforts fussent couronnés de succès. A Zurich, en septembre, leurs députés n'avaient pas eu de peine à persuader aux Conseils du « Vorort » qu'une entente s'imposait entre tous les protestants, en vue de représentations parallèles à faire auprès de la cour de Paris. (3) Convaincus par les arguments de leurs Confédérés des cités évangéliques, les alliés des Trois Ligues se rangeaient à l'opinion que le traité de Monçon, acceptable au pis aller « en ce qui concernait la religion », ne pouvait subsister, en raison des conséquences politiques désastreuses qu'eût entraîné sa ratification par le Corps helvétique. (4) A Lucerne, en octobre, des démarches analogues avaient été tentées, avec moins de succès à la vérité. (5) Mais n'y avait-il pas lieu de craindre que les Grisons ne communiquassent aux cantons le texte des articles que venait de leur soumettre Châteauneuf et que, par suite, les négociations que ce dernier s'apprêtait à ouvrir, une fois arrivé à Soleure, ne fussent irrémédiablement déflorées ? (6)

Ainsi que je l'ai dit ailleurs, l'ambassadeur extraordinaire avait quitté Coire le 1er décembre et s'acheminait à grandes journées vers le Jura. Découragé par l'échec manifeste de sa mission en Rhétie, il n'attendait rien de bon des résolutions des Confédérés et paraissait convaincu que ceux-ci approuveraient, en dernier ressort, l'attitude intraitable des Grisons. (7) Telle n'était pas, il est vrai, l'opinion du roi et de ses ministres. Au Louvre, on ne semblait pas mettre en doute, qu'épaulé par le nonce et l'envoyé vénitien, Châteauneuf ne triomphât de difficultés analogues en somme à celles dont,

(1) *Zurich et Berne à Alvise Zorzi, au camp en Valteline.* 13/23 juillet 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 5. 10). — *Zurich à Miron.* 23 août 1626. Aff. Etr. Suisse XXIV. 84 — *Miron à Zurich.* Soleure, 18 septembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 123. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 5. 19). — *Miron à Herbaut.* Soleure, 17 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 172.

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 24 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 181.

(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 17 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 172.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(5) *Le Pittag de Coire au Conseil de Lucerne.* 10/20 septembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 208. — *Instructions à Simon de Florin et à Christian Lehner, envoyés en Suisse.* Coire. 1 11 octobre 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 5. 22). — *Responce de Messrs de Lucerne aux députés des Grisons.* 14 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 86. — *Le colonel Am Rhyn à Miron.* Lucerne. 16 octobre 1626. Aff. Etr. Suissè. XXIV. 167.

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 17 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 172

(7) *Herbaut à Châteauneuf.* 14 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 409.

livré à ses seules ressources, il n'avait pu venir à bout aux Trois Ligues. (1) Le *landammann* Reding, l'un des plus influents parmi les chefs du parti français dans les « Waldstætten » n'assurait-il pas que les protestants eux-mêmes seraient « contraints, à la fin, d'avaler un peu de l'amer pour éviter encore pis » ? (2)

Certes, les premières impressions recueillies par l'ambassadeur au cours de son voyage furent de nature à confirmer plutôt ses appréhensions. Arrivé à Zurich, où il fit une entrée solennelle, le 2 décembre, (3) Châteauneuf y fut sans doute accueilli avec « des marques non équivoques de déférence » et par les magistrats du canton et par le résident de la Sérénissime République. (4) Celui-ci lui déclara, en effet, avoir reçu du Sénat l'ordre d'appuyer ses démarches en Helvétie, comme Zorzi les avait appuyées en Valteline. (5) Mais les actes étaient loin de correspondre à de telles promesses. Non contents d'approuver, au grand jour, la résistance des Grisons aux ouvertures françaises, (6) les Conseils des cités évangéliques nourrissaient le ferme espoir que l'opposition formée par eux et leurs alliés de Rhétie à l'exécution du traité suffirait à provoquer le remaniement de ce dernier dans un sens moins défavorable aux Trois Ligues. (7) Quant à Cavazza, il n'avait rien eu de plus pressé que de s'inscrire en faux contre les termes d'une missive dans laquelle Miron s'était cru autorisé à affirmer aux Suisses protestants que Venise avait dores et déjà ratifié les capitulations du 5 mars. (8) A ce point de vue, son action apparaissait comme aussi néfaste que celle de Wake, ce résident britannique à Turin, dont la campagne contre les articles de Monçon, tant à Zurich, qu'à Berne et à Genève, avait été à ce point vive que Charles-Emmanuel s'était vu contraint de la désavouer. (9) Il n'y avait pas enfin jusqu'aux catholiques, qui, sauf au siège de l'ambassade peut être, ne se montrassent « fort flottants », depuis qu'ils commençaient à se convaincre que l'annexion déguisée de la Valteline à l'Espagne aurait pour premier résultat de rendre leur alliance moins indispensable aux maîtres de Milan. (10)

---

(1) *Le roi à Châteauneuf et Miron.* 28 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 413.

(2) *Reding à Châteauneuf.* Schwytz, 23 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 341.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XXII.

(4) *Châteauneuf et Miron au roi.* Soleure, 14 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 314.

(5) *Herbaut à Miron.* 20 octobre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 280.

(6) *Châteauneuf et Miron au roi.* Soleure, 14 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 314.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 settembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 ottobre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *Herbaut à Cœuvres.* 17 novembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 363. — *Marini à Herbaut.* Turin, 4 décembre 1626. Aff. Etr. Turin. VII. — *Note relative au passage du chevalier Wake en Suisse.* Aff. Etr. Venise. XLIV. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot). IV. 155.

(10) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 dicembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *Miron au roi.* Soleure, 26 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 355. — *Miron et Châteauneuf à Herbaut.* Soleure, 2 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 19. — *Châteauneuf à Cœuvres.* Soleure, 10 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 66. — *Lettera scritta dalli Sig^{ri} capo e conseglieri di Valesia alli Sig^{ri} scoltetto e conseglio della città di Lucerna, sotto li 18/28 gennaio 1627.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI.

Après un séjour de quelques heures à l'abbaye de Wettingen, où il eut une conférence avec Scappi, (1) Châteauneuf atteignit Soleure, le 6 décembre. (2) Tout aussitôt Miron et lui s'empressèrent de faire convoquer dans cette ville, pour le 28 d'abord, puis, à la demande des Etats de l'ancienne croyance, pour le 29 du même mois, (3) une diète générale à laquelle ni le résident vénitien, ni le nonce ne furent priés d'assister, encore que ce dernier eût obligeamment mis son auditeur à la disposition des envoyés du roi Très-Chrétien. (4)

La harangue que l'ambassadeur extraordinaire prononça, le 30 décembre, devant les députés du Corps helvétique fut, à peu de choses près, la répétition de celle dont le « pittag » de Coire avait eu la primeur. (5) Mais, encore qu'il fût appuyé par les déclarations simultanées de Miron et de Scappi, (6) cet audacieux travestissement de la vérité ne donna pas le change aux Confédérés. Ceux-ci, en effet, connaissaient désormais le texte du traité, dont Châteauneuf n'avait pu se dispenser de leur distribuer des copies authentiques. (7) Aussi ne se laissèrent-ils pas prendre au dépourvu, quand l'envoyé français insista, tant auprès des catholiques que des protestants, afin de persuader à ceux-là que le souci de la « propagande de la vraye religion », et à ceux-ci que l'intérêt de leurs coreligionnaires de Rhétie, réintégrés dans tous leurs droits de souveraineté sur la vallée de l'Adda, les obligeait, en quelque sorte, à ratifier les capitulations du 5 mars. (8)

Avant que de répondre aux ministres du roi Très-Chrétien, les représentants des XIII Cantons tinrent à peser à nouveau les objections formulées par les Trois Ligues au sujet de l'œuvre de Du Fargis. En conséquence, le député de ces dernières à la diète fut invité à préciser les griefs de ses

(1) *Châteauneuf et Miron au roi.* Soleure, 14 décembre 1626. loc. cit.

(2) *Miron au roi.* Soleure, 6 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 281. — *Thomassin à l'archiduchesse, à Bruxelles.* Fribourg, 15 décembre 1626. (ap. Rivier. op. cit. 109.)

(3) *Châteauneuf aux cantons.* Soleure, 9 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 293; *à Lucerne.* Soleure, 10 et 19 décembre 1626. St-Arch. Luzern. Frankreich. Gesandte. V. (1400—1737). — *Châteauneuf à Glaris.* même date. St-Arch. Glarus; *à Zurich.* même date. St-Arch. Zürich. Graubünden J. — *Lucerne à Châteauneuf.* 13 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 310. — *Les cantons catholiques au même.* Lucerne, 17 décembre 1626. *Ibid.* 324.

(4) *Châteauneuf et Miron à Herbaut.* Soleure, 2 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 19. — *Châteauneuf au roi.* Soleure, 9 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 60.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 7 gennaio 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *Proposition faite par le Sr de Châteauneuf à la diète.* Soleure, 30 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 370. — Eidg. Absch. V² 485 *a.* — St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 1. — Anhorn. Graw-Pünter-Krieg. p. 543. — Mercure françois. t. XIII. 273. — Du Mont. Corps diplomatique. V² 492.

(6) *Proposition faite, au nom du nonce, en l'assemblée de Soleure.* décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 177. — *Proposta mandata da Monsgre nunzio ne' Svizzeri alli Sigri de' sette cantoni e confederati cattci congregati nella dieta di Soloturno.* Lucerna, 28 dicembre 1626. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI. — *Relazione fatta da me Christoforo Grandi a Monsgre Illmo Nunzio, mio padrone, del mio negoziato nella dieta generale di Soloturno e risoluzioni di essa. dalli 29 di dicembre 1626 sino a 5 di gennaio 1627.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — Eidg. Absch. V² 485 *a*; 487 *g*; 491 *d.*

(7) *Proposition faite par Châteauneuf, le 30 décembre 1626.*

(8) *Mémoire sur les affaires générales de la Chrestienté, etc.* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — *Relazione fatta da me Christoforo Grandi, ecc.* loc. cit. — *Miron à Berne.* Soleure, 21 janvier 1627. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 21. — Siri. op. cit. VI. 281.

mandants. Il le fit avec une chaleur communicative et démontra sans peine que, contrairement à l'assertion de Châteauneuf, [1] la simple confirmation par les Grisons des magistrats élus par les Valtelins équivalait à la proclamation de l'indépendance de ceux-ci. [2]

La situation devenait délicate. Jamais encore les « Waldstætten » ne s'étaient déclarés aussi favorables aux prétentions de leurs voisins de Rhétie. Jamais encore ils n'avaient manifesté, d'une manière aussi nette, et leur volonté de voir annuler le traité de Lindau, à la conclusion duquel ils avaient cependant applaudi jadis, et leur désir d'aider les Trois Ligues à reconquérir leur liberté. [3] L'ambassadeur comprit bien vite qu'il n'arriverait à rien, s'il n'entrait résolument dans les vues de ses auditeurs catholiques. [4] Par suite, il changea ses batteries et, quoique la chose parût difficile, s'attacha à présenter les articles de la paix d'Italie sous un jour plus engageant qu'il ne l'avait fait dans sa première proposition. Aux griefs du « pittag », comme aux demandes d'éclaircissement réclamées par les Suisses, Miron et lui se hasardèrent à répondre que la « convention du cens », arrêtée à Paris dans l'intervalle, fortifiait les droits de souveraineté des Grisons sur leurs provinces d'outre-monts ; [5] que, malgré les restrictions apportées à l'exercice du culte réformé dans ces dernières, la présence des protestants en Valteline continuerait à être tolérée ; enfin que l'abrogation des articles de Lindau et la ratification des capitulations franco-espagnoles par l'empereur et l'archiduc Léopold devaient être considérées comme acquises. [6]

Dans la réalité, ce ne fut donc pas sur le texte du traité, mais bien sur l'interprétation française de celui-ci que le Corps helvétique eut à se prononcer. Et cependant, les députés des Etats de l'ancienne croyance hésitaient encore à prendre un parti. [7] Il fallut les instances réitérées du nonce [8] et la perspective d'une prochaine et importante distribution de pensions royales pour les décider à ne point repousser les sollicitations de Châteauneuf. [9] Le 4 janvier 1627, les représentants des cantons forestiers, de Zoug, de Fribourg, de Soleure, de Glaris et d'Appenzell catholiques, du Valais et de

(1) *Proposition faite par Châteauneuf à la diète, le 30 décembre 1626.* — *Châteauneuf à Herbaut.* Soleure, 9 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 57.

(2) *Procez-verbal de la comparution devant le Conseil de Soleure de G. Meyer, bourgmestre de Coire.* 1er janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 1. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 539. — Eidg. Absch. V² 485 *a*.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 dicembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *Châteauneuf au roi; à Herbaut.* Soleure, 7 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 57, 60.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 dicembre 1626. Frari Svizzeri. XXII.

(5) *Châteauneuf au roi.* Soleure, 9 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 60.

(6) *Châteauneuf au roi.* Soleure, 9 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 60. — *Conférence entre Châteauneuf et les députés de Zurich.* 23 novembre/3 décembre 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden J (171. 6. 3). — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 gennaio 1627. Frari. Svizzeri. XXII. — *Mémoires sur l'affaire de la Valteline.* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — V. Siri. op. cit. VI. 281. — Eidg. Absch. V² 488.

(7) *Cathol. Glarus an Lucern.* 2./12. Januar 1627. St-Arch. Luzern. III Bünde. (XII). Unruhen.

(8) Eidg. Absch. V² 487 *g*.

(9) *Miron à Herbaut.* Soleure, 16 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXV.

l'abbé de Saint-Gall déclarèrent solennellement que leurs supérieurs ne feraient sans doute aucune difficulté, étant donné les explications rassurantes fournies par les ambassadeurs français, de ratifier les articles du 5 mars, puisque aussi bien, la question confessionnelle réservée, les Grisons conservaient tous leurs droits souverains en Valteline et n'avaient plus à redouter l'immixtion de l'Autriche dans leurs affaires intérieures. (1)

En vain les députés des cités évangéliques menacèrent-ils de pousser leurs coreligionnaires de Rhétie à s'entendre incontinent avec les Espagnols et à ouvrir à ceux-ci la route du Splugen, ce qui eût porté un coup sensible au trafic italo-allemand par le Gothard. (2) Leur résolution une fois prise, les catholiques s'y tinrent ferme et pressèrent l'envoyé des Trois Ligues de la faire agréer à son gouvernement. (3) A peine exprimèrent-ils le souhait que Sa Majesté ne retirât son armée de la vallée de l'Adda qu'au lendemain de l'évacuation de celle-ci par les troupes à la solde de Milan et du Saint-Siège. (4) De fait, ils n'avaient pas trop présumé des sentiments de leurs mandants. Avant la fin de janvier, tous les cantons de l'ancienne confession, auxquels se joignirent plus tard, mais non sans une certaine résistance, les dizains valaisans, (5) avaient approuvé le traité de Monçon. (6) Seule, à la vérité, la ratification de l'abbé de Saint-Gall contenait quelques restrictions. (7) Mais l'adhésion pleine et entière de ce prélat aux vues du Louvre était de peu d'importance en somme, et ses réserves intempestives

(1) *Acceptation du traité de Monçon par les députés des VII cantons catholiques suisses assemblés à Soleure.* 4 janvier 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3731* f° 88. — *Acceptation du traité par Uri.* Altorf, 19 janvier 1627. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 6. 6). — *Lucern an cathol. Glarus.* 15. Januar 1627. St-Arch. Luzern. III Bünde. Unruhen. (XII). — *Miron et Châteauneuf à Fribourg.* Soleure, 25 et 30 janvier 1627. Arch. d'Etat de Fribourg. (France). — *Relazione fatta da me Christoforo Grandi, ecc.* Arch. Vaticano. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 28 gennaio 1627. Frari. Svizzeri. XXII. — Anhorn. op. cit. 538—550. — Eidg. Absch. V² 485 -486 *a*; 489. — Mercure françois. XIII. 279. — Du Mont. op. cit. V² 493.

(2) *Châteauneuf et Miron à Herbaut.* Soleure, 2 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 19. — *Châteauneuf à Cœuvres.* Soleure, 10 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 66.

(3) *Châteauneuf au roi.* Soleure, 9 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 60; *à Cœuvres.* 10 janvier 1627. *Ibid.* 66. — *Die III Bünde an die V cathol. Orte.* Chur. 13./23. Januar 1627. St-Arch. Luzern. III Bünde. Unruhen. (XII).

(4) *Mémoires sur les affaires de la Valteline.* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — *Châteauneuf au roi.* Soleure, 9 février 1627. loc. cit.

(5) *Wallis an Lucern.* Sitten, 18./28. Januar 1627. St-Arch. Luzern. III Bünde. Unruhen. (XII). — *Le roi à Châteauneuf et Miron.* 8 février 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 79. — *Miron au roi.* Soleure, 20 février, 20 mars et 3 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Le pays de Valais à Miron.* Sion, 20/30 mars 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 25.

(6) *Dichiaratione delli Sgri scolteto, conseglio piccolo et grande della città di Lucerna, fatta per loro cantone, al Sigre di Castelnovo, ambre straordinario di S. Mta Christma nei Svizzeri, sopra il trattato di pace della Valtelina.* 15 gennaio 1627. St-Arch. Luzern III Bünde. Unruhen. (XII). — *Châteauneuf à Lucerne.* Soleure. 19 janvier 1627. *Ibid.* — *Châteauneuf et Miron à Lucerne.* Soleure. 19 janvier 1627. St-Arch. Luzern. Frankreich. Pensionen. (1625—1629). — *Schwytz à Miron et Châteauneuf.* 16 janvier, etc. *cf.* Aff. Etr. Suisse. XXV. 283 - 298. — *cf.* Rott. Inventaire sommaire II. 458. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 23 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Herbaut à Rambouillet.* Paris, 31 janvier 1627 Bibl. Nat. Nouv. Acq. fr. *884* f° 20. — Eidg. Absch. V² 490.

(7) *L'abbé de Saint-Gall à Châteauneuf et Miron.* 15 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 79.

allaient fournir à Louis XIII l'occasion de le rayer de l'état de ses pensionnaires. (1)

Malgré qu'il en eût, Miron ne pouvait se dispenser de faire un retour sérieux vers le passé et de se reporter par la pensée à cinq années en arrière, alors que Montholon, Gueffier et lui présentaient le traité de Madrid à l'acceptation des Confédérés. A cette époque, les protestants seuls avaient agi en alliés fidèles de la couronne Très-Chrétienne. Travaillés par le nonce, les catholiques s'étaient obstinément refusés à accomplir les désirs du roi. A dire vrai, le ministre du Saint-Siège continuait à jouer un rôle prépondérant dans les délibérations des Conseils des petits cantons. Mais la situation s'était renversée. Scappi, en 1626, déployait autant de zèle à persuader à ses coreligionnaires suisses d'agréer les capitulations de Monçon, qu'il avait mis d'énergie, en 1621, à les détourner de souscrire à celles de Madrid. (2) Par suite, n'était-il pas à craindre que les gouvernements des cités évangéliques ne persistassent dans leur résolution première et que, dès lors, l'accord qui n'avait pu s'établir jadis entre les deux fractions du Corps helvétique ne demeurât tout aussi irréalisable au lendemain de la diète de décembre ? (3)

Au sentiment des ambassadeurs français, cette appréhension n'était malheureusement que trop fondée. Outre que l'hostilité des protestants à l'endroit des articles du 5 mars 1626 était manifeste, l'attitude énigmatique de leurs représentants à Soleure et les fréquents conciliabules de ces derniers avec le député grison, qui les accompagna à Fraubrunnen, autorisaient de légitimes suspicions. (4) A la vérité, l'entente était loin de régner entre les Confédérés de la nouvelle croyance, quant à la suite à donner aux ouvertures de Châteauneuf. Berne, en particulier, paraissait décidée à s'en tenir aux stipulations du traité de Madrid. (5) A Zurich, en revanche, ainsi qu'à Bâle et à Schaffhouse, on se montrait certes affecté de l'abnégation avec laquelle les Trois Ligues avaient acquiescé aux clauses purement confessionnelles de la paix d'Italie. Mais l'on estimait aussi qu'il était imprudent de s'aliéner les sympathies de la France, à l'heure où les Etats évangéliques semblaient avoir à redouter une agression de la part de l'Autriche. (6)

Il convenait, en conséquence, de rédiger une formule de déclaration qui, en tenant compte des exigences du Louvre, ne compromît pas les

(1) *Châteauneuf à Herbaut.* janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 116. — *Le roi à Châteauneuf et Miron.* 8 février 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 79. — *Miron au roi.* Soleure, 20 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 gennaio 1627. Frari. Svizzeri. XXII.

(3) *Châteauneuf et Miron à Zurich.* Soleure, 22 janvier 1627. St-Arch. Zürich. Graubünden J (171. 6. 8).

(4) *Gregorius Meyer an Bern.* Chur, 9./19. Januar 1627. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 17. — *Châteauneuf au roi.* Soleure, 9 février 1627. Aff. Etr. Suisse XXV. 60.

(5) *Déclaration du Conseil de Berne pour pousser le roi à l'entière restitution de ses alliez des Trois Ligues Grises.* 2/12 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(6) *Châteauneuf à Herbaut.* Soleure, janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 116. — *Zürich an Bern.* 4./14. Januar 1627. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 13.

autorités des cantons protestants auprès de leurs coreligionnaires politiques d'Allemagne et de la Péninsule. (1) Ce fut à résoudre cette difficulté que s'attachèrent les députés réunis à la diète d'Aarau, le 26 janvier 1627. (2) Dans la réalité, l'acte élaboré par eux eût pu se rapporter à toutes autres capitulations qu'à celles du 5 mars 1626. Il y était fait allusion aux recès des « journées générales » que Montholon et plus tard Bassompierre avaient honorées de leur présence, recès que l'on n'aurait su « tenir pour conformes au dernier traité » de Monçon. (3) En somme, si les magistrats des cités évangéliques évitaient de critiquer l'œuvre soumise à leur examen, ils se gardaient, en compensation, de l'approuver. (4) A Berne, où cependant prévalait l'avis qu' « avec la meilleure volonté du monde », il n'était pas « séant » d'adhérer aux « propositions françaises », même si les Grisons « cédoient », on se rallia sans peine à cette solution, qui, non seulement n'engageait pas l'avenir, mais permettait aux *Stati liberi* d'Helvétie d'espérer que la paix serait exécutée avant qu'on les requît à nouveau de se prononcer à son endroit d'une façon plus catégorique. (5) D'ailleurs, l'empressement apporté par la diète protestante à insérer dans son ordre du jour la discussion du texte de la réponse à faire aux ambassadeurs du roi devait, pensait-on, contribuer à atténuer dans l'esprit de ceux-ci la déception que ne pouvait manquer de leur causer la rédaction par trop vague de l'acte qui leur était adressé. (6)

Au demeurant, les Bernois et leurs coreligionnaires suisses se rangeaient, sur un point, au sentiment de Miron et à celui de son collègue. Ils consentaient à ne pas insister outre mesure sur leur inclusion dans le traité de paix par le moyen d'une clause additionnelle, inclusion dont le marquis de Cœuvres s'était rendu garant envers eux, en 1624. Ils inclinaient, par suite, à admettre avec Châteauneuf que, dès l'instant que l'état de guerre n'avait pas existé, au sens propre du mot, entre la France et l'Autriche, eux-mêmes, en fournissant des troupes à la première de ces puissances, étaient loin d'avoir contrevenu à l'*Union héréditaire* qui les liait à la seconde. (7)

Quoi qu'il en soit, et bien qu'ils reçussent des partisans du Louvre de chaudes félicitations, (8) les deux ambassadeurs de Louis XIII ne se mépre-

(1) *Châteauneuf à Herbaut.* Soleure, 10 février 1627. Aff. Etr Suisse. XXV.

(2) « Eine ungefährliche Antwort. » Eidg. Absch. V² 493 *a* — *Instruction de Zurich à ses députés à la diète d'Aarau.* 13/23 janvier 1627. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 6. 8).

(3) *Erklärung meiner gnädigen Herren (von Bern) über den Püntnerischen Friedenstractat.* 24 Januar (v. s.) 1627. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 41. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 febbraio 1627. Frari. Svizzeri. XXII. — *Herbaut à Miron.* 23 février 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 120.

(4) *Abscheid des gehaltnen Tags zu Arouw, den 16./26. Januarii 1627.* St-Arch Bern. Bündtenbuch *H* 25. — *Châteauneuf à Herbaut.* Soleure, 10 février 1627. Aff. Etr. Suisse XXV.

(5) *Châteauneuf à Herbaut.* Soleure, janvier et 5 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 116; Aff. Etr. Grisons. VI.

(6) *An Zürich; Schaffhausen.* 21./31. Januar; *Basel.* 24. Januar/3. Februar; *Glarus.* 24. Januar/3. Februar 1627. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 6. 9—11). — *cf.* Aff. Etr. Suisse. XXV. 286—298. Eidg. Absch. V² 490 *a*.

(7) *Châteauneuf au roi.* Soleure, 9 février 1627. loc. cit — Eidg. Absch. V² 493 *a*.

(8) *Herbaut à Miron.* 26 janvier 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 42

naient pas quant à la signification vraie de la diète qui venait de prendre fin. Certes, le résultat de celle-ci eût pu être plus préjudiciable encore aux intérêts dont ils avaient la charge. Mais, tel qu'il apparaissait aux esprits les moins prévenus, on n'aurait su nier qu'il ne constituât un nouvel insuccès pour la diplomatie royale. L'acquiescement des catholiques au traité de mars était, au total, le fruit d'un malentendu. En d'autres termes, les Confédérés de l'ancienne confession avaient approuvé de confiance l'interprétation française des capitulations de Monçon et non point le texte authentique de ces dernières, dont ils avaient cependant obtenu communication. (1) Quant aux protestants, leur adhésion n'existait pas, à proprement parler, puisque l'acte qui était censé la contenir n'énumérait guère que les motifs de leur attachement au traité de Madrid (2) Ainsi donc, le Louvre avait sacrifié en vain des sommes considérables pour amener à ses vues l'ensemble du Corps helvétique, alors que, cinq ans auparavant, l'Escurial, avec quarante mille écus dépensés une fois pour toutes, était parvenu à s'opposer à la ratification par les cantons catholiques de la première paix de la Valteline. (3)

Mais il y avait plus. Il était écrit que, jusqu'au bout, les circonstances empêcheraient Châteauneuf de mener à bonne fin aucune des négociations que ses instructions lui prescrivaient d'entreprendre en Helvétie. (4) En fait, ni lui, ni Miron n'eurent à soulever la question de la confirmation par la diète des recès de Soleure et de Lucerne relatifs à la fermeture des passages alpestres aux troupes à la solde du roi d'Espagne ou des princes de sa maison. Aussi bien eût-il été dangereux de revenir sur ce point délicat, à l'heure où les membres de la Ligue d'Avignon pouvaient raisonnablement espérer que le gouverneur de Milan était à la veille de renvoyer dans leurs foyers les Allemands qui formaient le noyau de son armée. (5) Il ne fallait pas davantage songer à faire part aux députés suisses du projet, conçu à Paris, de provoquer entre la France, Venise, les cantons et les Grisons une entente permanente, à l'effet de garantir les Confédérés contre toute surprise de leurs défilés par des forces étrangères. (6) La crainte d'éveiller les susceptibilités de la cour de Madrid eût suffi à détourner de ce « rapprochement » les catholiques, qui, s'ils entretenaient avec les Trois Ligues quelques rapports de combourgeoisie, n'avaient point jusqu'alors contracté d'alliance avec la Sérénissime République. (7) A la vérité, il eût été loisible de se passer d'eux

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 gennaio 1627. Frari. Svizzeri. XXII.

(2) *Herbaut à Miron.* 23 février 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 120.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 7 gennaio 1627. Frari. Svizzeri. XXII.

(4) *Instructions à Châteauneuf.* juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 104.

(5) *Mémoires sur l'affaire de la Valteline.* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

(6) *Instructions à Châteauneuf.* juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 104. — *Le roi à Châteauneuf et Miron.* 28 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 413. — *Châteauneuf et Miron au roi.* décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 378. — *Herbaut à Miron.* 2 février 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 70.

(7) *Châteauneuf au roi.* Soleure, 9 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 60; *à Cœuvres.* Soleure. 10 janvier 1627. *Ibid.* 66.

et de se contenter de l'assistance des cités évangéliques. Mais c'eût été les jeter plus avant encore dans les bras du roi d'Espagne. Quant à l'idée de contourner la difficulté en procurant l'entrée des communes rhétiennes dans le Corps helvétique et en procédant à une rénovation générale de tous les accords intercantonaux, il ne convenait guère de s'y arrêter, car Berne s'y fût à coup sûr opposée, dans l'appréhension d'être contrainte de régler, à cette occasion, son différend avec Fribourg. (1)

Ce fut, au demeurant, l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'entamer cette négociation embarrassante qui engagea Châteauneuf à ajourner à des temps meilleurs l'énonciation publique des réserves que le Louvre entendait voir apporter, le moment venu, au texte de l'alliance hispano-suisse, dont le rétablissement pouvait être mis sur le tapis d'une heure à l'autre.

L'alliance renouvelée, le 28 avril 1604, entre la couronne Catholique et les Etats helvétiques de l'ancienne confession, Soleure excepté, avait pris fin le 31 mars 1626. Et cependant, quoique expirée, elle n'en continuait pas moins à sortir ses effets. Tout comme dans le passé, les cantons de la Ligue Borromée tenaient à la disposition des maîtres de Milan « levées et passages », tandis que le gouverneur du duché assurait les autorités des « Waldstætten » de sa constante sollicitude à l'endroit de leurs intérêts politiques, militaires et commerciaux.

De longue date déjà, on s'était préoccupé, à Paris, de l'éventualité de la restauration du pacte qui, durant quarante ans, avait inféodé à l'Espagne une partie des alliés de la France. (2) C'est ainsi que Bassompierre avait reçu l'ordre de s'opposer énergiquement à toute reprise de pourparlers à ce sujet. Mais aussi bien l'ambassadeur de l'Escurial et les chefs de sa faction s'étaient abstenus de prêter le flanc aux velléités agressives du maréchal. Par suite, ce dernier avait pu regagner la cour, sans qu'aucune tentative de régularisation de l'état de choses créé par le non-renouvellement des capitulations hispano-suisses de 1604 se fût produite en sa présence.

Dès lors, il convient de le reconnaître, la situation s'était quelque peu modifiée. A mainte occasion, les Espagnols avaient, assez ouvertement parfois, sondé le gué en vue de remettre sur pied une négociation dont la réussite leur tenait particulièrement à cœur. A Bade, en juillet, Dogliani avait communiqué aux catholiques des Ligues une missive dans laquelle le nouveau gouverneur de Milan s'ouvrait à eux de son désir de ressusciter le pacte de 1604, dans ses dispositions essentielles à tout le moins. (3) Mais la question

(1) *Châteauneuf au roi.* Soleure, 9 janvier 1627. loc. cit.

(2) *cf.* Rivier. Berichte burgundischer Agenten. p. 78.

(3) *Miron au roi.* Soleure. 18 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 28: *à Herbaut.* Soleure. 23 janvier 1627. *Ibid* XXV. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

n'était pas encore mûre. Et d'ailleurs, ainsi que le déclarait Miron, il eût fallu « bien d'autres ingrédiens » pour la faire aboutir. (1)

Sans argent, en effet, aucun renouvellement d'alliance n'était possible. En réalité, l'état financier de l'Espagne était plus précaire que jamais. (2) L'importance des sommes dues en Helvétie dépassait un million d'or. (3) Créanciers civils et créanciers militaires de l'Escurial s'efforçaient en vain d'obtenir de lui le payement d'acomptes successifs, à défaut du remboursement du capital, remis à des jours meilleurs. (4) Devant l'insuffisance des offres consenties par Cordova aux délégués suisses qui l'avaient rejoint en Lombardie, les autorités des petits cantons de la région du Gothard s'étaient émues et avaient agité de retirer leurs troupes du service de Milan. (5) A la vérité, le gouverneur venait de se décider à acquitter les soldes arriérées des enseignes des « Waldstætten » qu'il renvoyait dans leurs foyers. (6) Mais cette satisfaction tardive avait surtout pour but d'établir un parallèle entre la manière dont il reconnaissait le concours que lui prêtaient ses anciens alliés et l'impossibilité dans laquelle Cœuvres se trouvait, à cette heure, de faire face à ses engagements envers les officiers non régnicoles de son armée. Au fond, rien ne paraissait changé dans la situation respective de l'Espagne et de ses clients des Ligues. Et les ressources financières mises à la disposition des Dogliani et des Casati étaient trop minimes pour que ces diplomates pussent tenter, avec chance de succès, de régler la question délicate du renouvellement des capitulations de 1604. (7)

Dans ces conjonctures, l'attitude du Louvre semblait tout indiquée. On s'attendait, en conséquence, à ce que Miron reçût l'ordre de combattre énergiquement l'idée même d'une restauration de l'alliance hispano-suisse. Or, c'eût été trop présumer de la hardiesse des conseillers habituels de Sa Majesté Très-Chrétienne et de celle de Richelieu, leur prisonnier du moment, dont la circonspection commençait à être taxée de faiblesse par les représentants des *Stati liberi*. En somme, le rapprochement opéré à Monçon entre les deux couronnes portait ses fruits. Malgré les avis réitérés de ses agents en Allemagne, malgré la recrudescence des ambitions autrichiennes réveillées par le succès de Tilly à Lutter, (8) le Louvre inclinait non seulement à séparer ses intérêts de ceux des puissances protestantes,

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 18 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 26.

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 30 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 286.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 settembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

(4) Eidg. Absch. V² 457 (383).

(5) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9, 13 e 24 gennaio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera XV e XVI. — *Antelmi al Senato.* Milano, 21 aprile 1627. Frari. Milano. LXVII. n° 72. — Eidg. Absch. V² 471 (396): 481 (406) *a*; 484 *c*; 491 *b*; 495 *a*. — Rivier. op. cit. 110.

(6) *G. de Cordova a gli Sigri scultetto e consiglieri di Lucerna.* Milano, 26 dicembre 1626. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Antelmi al Senato.* Milano. 21 aprile 1627. loc. cit.

(7) *Valerio Antelmi al Senato.* Milano, 11 marzo 1626, 28 aprile 1627. Frari. Milano. LXVII. n°s 6, 73.

(8) *Le Sr de Masan à Herbaut.* Vienne, 15 octobre 1626. Aff. Etr. Vienne. XIII.

mais encore à rompre avec l'une d'elles. (1) Le cardinal ne pardonnait pas à Buckingham d'avoir, grâce à ses intrigues, procuré l'échec d'un projet de transaction entre l'Electeur de Bavière et le Palatin, projet préconisé par le gouvernement de Paris, ni surtout de s'être constitué le soutien des huguenots dans leur rébellion et de favoriser les menées que, de Turin où il s'était réfugié, le comte de Soissons tramait avec Charles-Emmanuel contre le repos de la France.

Entretenues avec soin par l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Mirabel, ces préventions devaient nécessairement, à la longue, faciliter le jeu d'Olivarès. (2) Ce fut en vain que, de Bruxelles, l'infante Isabelle crut utile de rappeler à son royal neveu l'instabilité de la politique du Louvre. (3) Lorsque, le 15 août 1626, Louis XIII fit proposer en secret à Philippe IV une entente contre l'Angleterre, ses avances ne furent pas repoussées. (4) On paraissait, en effet, convaincu à Madrid que Richelieu, tranquillisé depuis la conclusion de la paix en Italie, était fort éloigné de l'idée d'intervenir à main armée dans les affaires d'Allemagne. (5) Et ce fut, cette fois encore, avec Du Fargis que le premier ministre espagnol s'aboucha, en septembre, mû par le ferme espoir de compromettre la France aux yeux de ses anciens alliés, et cela d'une manière plus irrémédiable, si possible, qu'il ne l'avait fait en mars à Monçon. (6)

Aussi bien, dès lors, eût-ce été sans fondement que l'on se fût préoccupé à l'Escurial de l'éventualité d'une opposition sérieuse de la part du Louvre au renouvellement du traité hispano-suisse. Monçon avait effacé jusqu'au souvenir des résolutions viriles arrêtées en novembre 1625, à l'heure où Bassompierre allait s'acheminer vers les Ligues. (7) Sous le prétexte qu'il était malaisé d'empêcher que les petits cantons n'entendissent aux propositions milanaises, à moins que le roi Très-Chrétien ne s'engageât à leur accorder les pensions que l'Espagne n'était plus en mesure de leur servir, on avait pris le parti, à Paris, de ne pas combattre la prolongation des capitulations de 1604, mais, en revanche, de s'attacher à « les réduire au plus petit pied qu'il se pourroit ». (8)

A la vérité, ce n'était point à Richelieu, ni à ses prédécesseurs immédiats qu'il convenait de faire remonter l'entière responsabilité d'un état de choses dont ils avaient été des premiers à signaler l'anomalie et la gravité.

---

(1) *Contarini al Senato.* Melun, 12 maggio; Pargi, 22 settembre 1626. Frari. Francia. LXV; LXVI.

(2) V. Siri. Memorie recondite. VI. 171.

(3) *Consulta de una Junta especial por el rey.* Madrid, 6 abril 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 8.

(4) *Le roi à Du Fargis.* 15 août 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. — *Herbaut à Du Fargis.* 10 octobre 1626. *Ibid.*

(5) *cf.* Fagniez. Le Père Joseph. I. 264.

(6) *Du Fargis au roi.* Madrid, 7 septembre 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 6 agosto 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(8) *Miron à Herbaut.* Lucerne, 8 mai; Soleure, 12 septembre 1626; 16 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 253; XXIV. 111; XXV.

L'« erreur initiale » était imputable aux ministres du règne précédent. N'était-ce pas à leur suggestion que Henri IV, cédant aux instances des catholiques d'Helvétie, avait octroyé à ceux-ci une réversale « inconsidérément donnée », [1] d'autant qu'elle devait permettre aux « Waldstætten » de satisfaire aux exigences simultanées des trois traités qui les liaient à l'étranger ? Or, l'occasion se présentait de réparer la faute commise en 1602. Il suffisait, en effet, de stipuler qu'à l'avenir les alliés suisses de l'Espagne ne seraient tenus de lui fournir « levées et passages » que si le Milanais était « assailli » et non plus seulement « menacé », et si le gouverneur du duché les leur « demandait » chaque fois expressément, au lieu de se contenter d'aviser Uri et Schwytz de ses intentions, ainsi qu'il en avait contracté l'habitude. [2] Miron s'était donc efforcé, au cours de la diète de Lucerne, de convaincre les autorités des cantons forestiers de l'utilité de ces réserves. [3] A Bade, en juillet, il avait également travaillé à ces mêmes fins, mais s'était assez vite rendu compte que son intervention demeurerait stérile tant que les articles du 5 mars n'auraient pas été strictement exécutés. [4] Tel était aussi d'ailleurs l'avis de Châteauneuf. Ce dernier, malgré les promesses faites par lui au Sénat, à l'instant de son départ de Venise, se garda de soulever à nouveau une question qu'il ne se croyait pas en mesure de résoudre à l'avantage de la couronne Très-Chrétienne. [5] Dès lors, sa mission aux Ligues était terminée. Le 10 janvier, [6] l'ambassadeur extraordinaire prit congé de son collègue Miron et, porteur des instruments de la ratification très imparfaite du traité de Monçon par les cantons suisses, ne tarda pas à rejoindre la cour par la voie de Bâle. [7]

Atermoiements apportés par les gouvernements de Paris et de Madrid, ainsi que par le Vatican, à l'accomplissement du traité de Monçon. — La convention de Rome, du 11 novembre, règle les détails de l'évacuation de la Rhétie d'outre-monts. — Sa teneur. — Calculs intéressés prêtés à Cœuvres. — Préparatifs belliqueux dans le Cômasque. — Venise refuse tout secours à

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 1er août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 46.

(2) *Instructions à Châteauneuf.* juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 104. — *Le roi à Miron.* Blois, 16 juin 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 427. — *Herbaut à Miron.* Nantes, 12 juillet 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 72. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 1er août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 46. — *Herbaut à Miron.* 22 août 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 161.

(3) *Miron à Herbaut.* Lucerne, 8 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 253.

(4) *Le roi à Miron.* Blois, 16 juin 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 427. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 dicembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 febbraio 1627. Frari. Svizzeri. XXII.

(6) et non le 6. (*contra : Mémoires sur les affaires de la Valteline.* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*)

(7) *Châteauneuf à Herbaut.* Soleure, 10 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Miron à Richelieu.* Soleure, 10 février 1627. *Ibid.* — *Miron au roi.* Soleure, 20 février 1627 Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 febbraio 1627. Frari. Svizzeri. XXII. — *Zorzi al Senato.* Parigi, 4 marzo 1627. Frari. Francia. LXVII.

la petite armée de la Ligue en Valteline. — Avant de consentir à la démolition des forts, on exige, au Louvre, la fixation du chiffre du tribut annuel à payer aux Grisons. — Prétentions inconciliables des deux parties en cette matière. — Après avoir agréé l'ouverture de négociations parallèles, à Rome et à Madrid, Louis XIII signe, le 22 décembre 1626, avec l'ambassadeur espagnol, la convention vidant d'autorité, sans la participation des intéressés, la question du cens. — Exécution de l'accord du 11 novembre. — Démantèlement simultané de tous les ouvrages fortifiés de la vallée de l'Adda. — Cœuvres licencie son armée. — Evacuation de la Valteline par les Français et les troupes du Saint-Siège. — Le nouveau maréchal d'Estrées à Coire. — Il y tente une suprême et inutile démarche en faveur de la ratification du traité de Monçon par les Trois Ligues. — Il laisse en Rhétie Jacques Mesmin avec le titre d'ambassadeur ordinaire et rapatrie ses régiments jusque dans le pays de Gex. — Incidents que provoque cette dernière opération.

XI. Tandis que Châteauneuf échouait dans sa tentative de procurer la ratification du traité de Monçon par l'unanimité du Corps helvétique, Cœuvres subissait à Sondrio le contre-coup des hésitations de la cour à prendre un parti qui mît fin aux difficultés pendantes et, par suite, à l'affaire de la Valteline. Dans la réalité, le rétablissement de la paix n'avançait que « quelquement et petit à petit ». [1] Mais, ainsi qu'il a été dit plus haut, les difficultés ne venaient point de Madrid, mais bien de Paris et de Rome. L'Escurial, en effet, certain désormais d'avoir atteint le but auquel il tendait dans la région des Alpes, souhaitait que la tranquillité de la Péninsule ne fût plus troublée et refusait de discuter les propositions françaises relatives à Gênes, tant que les forces des deux couronnes et celles du Saint-Siège se trouveraient face à face dans la vallée de l'Adda. [2] Au Louvre, en revanche, on estimait qu'en raison même de l'instabilité de l'accord conclu avec les huguenots, il était préférable de ne rien précipiter et de laisser le plus longtemps possible Philippe IV et ses ministres dans l'ignorance des intentions réelles du roi Très-Chrétien quant à l'exécution des « articles » du 5 mars. Au reste, à ce moment-là déjà, perçait dans les conseils du gouvernement français la volonté formelle de n'autoriser la restitution au Saint-Père des places enlevées au marquis de Bagni qu'à la condition que celles-ci eussent été au préalable démantelées. Au Vatican enfin, l'on continuait à pratiquer une politique d'atermoiements qui provoquait des protestations jusque chez les Valtelins. [3]

(1) Rivier. Berichte burgundischer Agenten. p. 106.

(2) *Béthune à Herbaut.* Rome, 4 novembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3678.* — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 3 diciembre 1626. Arch. Nat. *K 1440* nº 85.

(3) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 3 juillet 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* fº 90.

En présence du double refus du pape de faire opérer par ses troupes le « razement » prévu en l'article XVIII et de livrer la vallée de l'Adda et ses annexes aux « hérétiques grisons », les ministres des deux monarchies avaient été amenés à examiner une série d'« expédients ». Tour à tour on s'était proposé de charger des travaux de démolition des forts le grand-duc de Toscane, les Suisses catholiques, puis les Valtelins eux-mêmes. (1) Tour à tour des négociations avaient été ébauchées à ce sujet à Madrid, à Rome, puis à Sondrio. Elles semblaient à la veille d'aboutir entre Cœuvres et Châteauneuf d'une part, Conti et Cordova de l'autre, lorsque subitement Richelieu et Olivarès s'étaient mis d'accord pour confier aux représentants de leurs maîtres auprès du Vatican le soin de régler les modalités d'exécution du traité.

Mal engagée dès le début, la discussion risquait de se prolonger et d'échouer à Rome, comme elle avait échoué en Espagne et en Valteline. Il n'en fut rien heureusement. Déjà ébranlé par les objurgations des ministres de l'Escurial, lesquels le menaçaient de lui réclamer la restitution intégrale du dépôt, (2) Urbain VIII commençait, en outre, à trouver excessifs les frais que lui occasionnait l'entretien de la petite armée de Torquato Conti. (3) Il s'attacha donc, sans arrière-pensée, à faciliter entre les plénipotentiaires des deux couronnes une entente dont il souhaitait la prompte conclusion. De leur côté, Oñate et Béthune paraissaient avoir hâte d'en finir. Toutefois, ce dernier était résolu à n'accéder, à aucun prix, aux expédients consentis par Du Fargis à Madrid. (4) Ce fut assez d'ailleurs pour qu'on se rangeât à cet avis. (5) En revanche, le pape éprouva quelque plaisir à constater que la solution préconisée à Fontainebleau l'année précédente par le légat ne se heurtait plus, comme alors, à d'invincibles obstacles. (6)

Dès le 11 novembre, les ambassadeurs de France et d'Espagne se mirent d'accord et signèrent une convention qui réglait, dans ses moindres détails, l'exécution de la paix en ce qui concernait l'évacuation de la Valteline. (7) Aux termes de cet arrangement, les troupes pontificales avaient à rentrer en possession, « pour la forme », aussi bien des places comprises dans le dépôt jadis confié à Grégoire XV, que de celles dont Urbain VIII avait naguère obtenu la garde. Cette satisfaction une fois donnée à Sa Sainteté, il

(1) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 6 ottobre 1626. Frari. Valtellina. VII.

(2) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 6 ottobre 1626. Frari. Spagna. LXI. 221.

(3) *Béthune à Herbaut.* Rome, 19 novembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3678.*

(4) *Cœuvres et Châteauneuf au roi.* Tirano, 16 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 341. — *Alv. Zorzi al Senato.* Morbegno, 6 ottobre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 14 ottobre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

(5) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid. 6 ottobre 1626. Frari. Spagna. LXI. 221. — *Lettre touchant l'exécution du traité de paix en Valteline.* Monza, 29 octobre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 234.

(6) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 6 ottobre 1626. loc. cit.

(7) *Alv. Zorzi al Senato.* Morbegno, 23 novembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *Aligre à Châteauneuf.* Venise, 2 décembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 423. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 549.

devait être procédé, en un seul jour, à la démolition des ouvrages fortifiés de la vallée, à savoir : pour les anciens, par des *guastatori* valtelins, travaillant sous la surveillance de délégués des deux rois : pour les nouveaux, au moyen d'équipes fournies par les troupes mêmes qui les avaient édifiés. (1) Enfin, comme couronnement de ces opérations successives, toutes les forces étrangères avaient à se retirer, dans les vingt-quatre heures, de la Rhétie d'outre-monts et de ses dépendances. (2)

En présence de ce résultat qu'il n'osait guère espérer, le Saint-Père ne dissimula pas sa joie. Tant à Rome qu'ailleurs, les calculs les moins avouables avaient été prêtés à Cœuvres, celui-ci notamment que s'il ne réclamait pas avec plus d'insistance son rappel à la cour, c'est que la prolongation de son séjour dans la vallée de l'Adda lui procurait des avantages matériels que la modicité de ses ressources l'incitait, d'autre part, à ne pas dédaigner. (3) Instantanément les défiances soulevées contre lui se dissipèrent. (4) Mais ce ne fut qu'un répit. En trainant les choses en longueur et en remettant en question certaines clauses du traité, jusque là non controversées, la diplomatie du Louvre comptait prendre sa revanche de l'échec subi par elle à Monçon.

Dès le 22 novembre, Cœuvres avait reçu du général des troupes de l'Eglise en Lombardie l'avis de la conclusion de la convention de Rome (5) et la demande d'une prompte entrevue destinée à en assurer l'exécution. (6) Or, à Paris, je l'ai dit, on songeait avant tout à gagner du temps et à obtenir après coup les garanties que le négociateur français des capitulations du 5 mars avait omis d'exiger. Bien qu'une telle prétention fût contraire à la lettre de ces dernières, (7) le roi entendait ne pas se dessaisir des places conquises par son lieutenant, tant que le chiffre du tribut annuel à verser aux Ligues Grises par leurs anciens sujets n'aurait pas fait l'objet d'une entente particulière entre les ministres des deux couronnes. (8)

(1) *Capitolatione tra gli Eccellentissimi Signori Ambasciadori de' due Re sopra l'essecutione del capitolato di Monzon, fermato a 5 di marzo 1626, e ratificato dalle Loro Maestà, circa li forti di Valtellina e de' contadi di Bormio e Chiavenna.* Roma, 11 di novembre 1626 (ap. Siri op. cit. VI. 177.)

(2) *Ibid.* — *cf.* Quadrio. Dissertazioni intorno alla Valtellina. II. 415. nota c.

(3) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 1° maggio e 23 dicembre 1626. Frari. Valtellina. VI; VII. — *Lettre touchant l'exécution du traité de paix en Valteline.* Monza, 29 octobre 1626. Aff Etr. Grisons. V. 233, 234. — *De Thou à Du Puy.* Venise, 8 décembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *13 050* f° 1. — *El rey al marqués de Mirabel.* Madrid, 2 de enero 1627. Arch. Nat. *K 1458* n° 11. — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 11 gennaio 1627. Frari. Spagna. LXI. n° 237. — « Ben è vero che Cœuvres non concorra con tutto l'animo a vedersi restar privo di sì nobil commando, che li ha fruttato, per quel che si dice, somme incredibili, con gli avvanzi delle quali ha egli grandemente accresciuta la fortuna e lo stato suo. » *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 13 febbraio 1627. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012* f° 178. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 12 marzo 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(4) *Béthune à Châteauneuf.* Rome, 15 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 77.

(5) *Carlo Barberini a Torquato Conti.* Roma, 23 novembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 183. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 8 décembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 389.

(6) *Cœuvres à Châteauneuf.* Sondrio. 22 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 135.

(7) Art. XIII. — *Cœuvres au roi.* Morbegno. 8 décembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 389.

(8) *Le roi à Cœuvres et Châteauneuf.* 11 octobre et 8 novembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 276; Aff. Etr. Grisons. V. 106. — *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 30 ottobre e 27 novembre 1626. Frari.

La nouvelle de cette décision portée en Lombardie par Mesmin y causa une surprise mêlée d'indignation. (1) Durant quelques semaines, Cœuvres demeura sur le qui-vive, dans la crainte d'une subite agression de la part des troupes hispano-papalines. On agita même, autour de lui, de contrevenir, le cas échéant, aux ordres précis de la cour, plutôt que d'accepter la lutte dans des conditions désavantageuses. (2) Cordova et Conti avaient, en effet, rejeté sans examen l'idée que leur suggérait le plénipotentiaire français d'ajourner au besoin de six mois l'exécution de la convention de Rome. (3) Mais le gouverneur de Milan ne s'en était pas tenu là. Sous son impulsion, une recrudescence de préparatifs belliqueux se manifestait à Riva et dans les environs immédiats de cette place. (4) Or, le marquis, on l'a dit, ne s'estimait pas en mesure de défendre avec succès ses positions dans la vallée. (5) Grâce aux licenciements successifs qu'il s'était vu contraint d'opérer, et cela d'après les instructions formelles du Louvre, (6) le général de l'armée des alliés eût éprouvé de la difficulté à mettre en ligne plus de quatre mille combattants. (7) Aussi songea-t-il à se fortifier par l'appel de nouveaux contingents. (8) Malheureusement le cri d'alarme qu'il poussa en cette conjoncture ne devait trouver de l'écho ni à Paris, où la seule perspective de s'occuper derechef des Grisons et de la Valteline semblait odieuse, (9) ni surtout à Venise. (10)

Valtellina. VII. — *Cœuvres au roi.* Sondrio, 31 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 23. — *Richelieu à Cœuvres.* 11 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 291. — *Cœuvres à Béthune.* Morbegno. 28 novembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 197. — *Pandolfini al Gran Duca.* Milano, 16 dicembre 1626. Firenze. Arch. Mediceo. Milano. *3161.* — *cf.* Siri. op. cit. VI. 180, 181.

(1) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 27 e 30 novembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *Cœuvres à Béthune.* Morbegno. 28 novembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 197; *au roi.* Morbegno, 8 décembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 389; *à Cordova: à Torquato Conti.* 5 décembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f°° 209. 211. — *Francesco Sacchetti a Carlo Barberini.* Monza, 2 dicembre 1626. Bibl. Barberina. Roma XCV. 82. — *Domenico Pandolfini al Gran Duca.* Milano, 2 dicembre 1626. Firenze. Arch. Mediceo. Milano. *3161.* — *cf.* Rott. Inventaire sommaire. II. 462. pièce 10 et suivantes.

(2) *Alvise Valaresso al Senato.* Morbegno, 30 ottobre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 8 décembre 1626. loc. cit.

(3) *Le roi à Cœuvres.* 24 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 416. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 549. — Romegialli. op. cit. III. 258. — Quadrio. op. cit. II. 413 sqq. — Lavizzari. op. cit. 340.

(4) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 11 novembre e 16 dicembre 1626. Frari. Valtellina. VII.— *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 21 et 28 novembre et 5 décembre; Tirano, 26 décembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f°° 207, 225; *à Herbaut.* Tirano, 27 décembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 418. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 8 décembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 389. — *Marini à Herbaut.* Turin, 20 décembre 1626. Aff. Etr. Turin. VII. — Crollalanza. op. cit. 334.

(5) *Cœuvres au roi.* Sondrio, 31 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 23.

(6) *Valerio Antelmi al Senato.* Milano, 7 ottobre 1626. Frari. Milano. LXVII. n° 40.

(7) « Cœuvres ha trovato che noi restiamo, con quest'armata della Lega in Valle, più con nome che con essenza d'armata, mentr'ella s'andava ogni giorno per le fughe, morti, bisogni e stanchezza diminuendosi, a segno che ben tosto se ne vederebbe l'annichillatione totale. » *Zorzi al Senato.* Morbegno, 22 ottobre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 dicembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

(8) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 11 settembre 1626; 1° gennaio 1627. Frari. Valtellina. VII.— *Cœuvres à Châteauneuf.* Morbegno, 2 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 2.

(9) « In somma in questa corte... questo negotio (della Valtellina) non s'ha che per consumato et perchè se n'esca o bene, o male, ad altro non si pensa, restando loro così odioso della Valtellina il nome, che negano la presenza et l'orecchio a chi in qualunque modo, o per qualsivoglia causa pensano che si possa di essa, seben in commune servitio, parlarne. » *Zorzi al Senato.* Parigi, 12 gennaio 1627. Frari. Francia. LXVI.

(10) *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 19 dicembre 1626. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012* f° 140.

Ce n'était pas cependant que le Sénat se désintéressât des événements qui se déroulaient à la frontière septentrionale de l'Etat de Terre-Ferme. Mais il entendait n'y prendre aucune part active. Au reste le gouvernement de Saint-Marc paraissait résolu à ne se laisser circonvenir ni par les sollicitations de la cour de France, ni par les ouvertures séduisantes qui lui étaient faites de Madrid. (1) Dès lors, le bruit répandu au Louvre, en novembre, de l'entrée à Sondrio de six mille auxiliaires à la solde de la République était sans consistance. (2) Dans toutes ses délibérations, le « Collège » se montrait plus circonspect que jamais. Encore que convaincu de la réalité du péril couru par Cœuvres, (3) il venait de refuser, tant à celui-ci qu'à Aligre, un renfort de quatre, puis de deux mille hommes que le général français eût désiré voir acheminer vers la Valteline. (4) Aussi bien la nouvelle que Louis XIII hésitait à ratifier l'acte dans lequel ses ambassadeurs s'étaient pourtant engagés en son nom à procurer à la Seigneurie l'accès des passages des deux Rhéties ne contribuait pas à ramener les Vénitiens à des dispositions plus favorables envers leur allié de Paris. (5) Aux instances que leur fit adresser Richelieu, ils se bornèrent, par suite, à répondre « que le roy, ayant « sceu trouver le moyen de traicter, sçauroit aussy trouver ses seuretez et « empescher que l'on violle la parolle donnée ». Au demeurant, l'accomplissement loyal de la convention de Rome ne devait-il pas aplanir toutes difficultés ? (6)

Il y avait, il est vrai, une compensation à ces défections. L'hostilité des Valtelins n'était plus à craindre. Loin de souhaiter l'occupation, même momentanée, de leur pays par les forces pontificales, ceux-ci s'attachaient à obtenir du pape qu'il renonçât à poursuivre plus avant ses revendications. 7 Quant aux Grisons, en dépit des assurances formelles données par leurs députés à Châteauneuf et à Miron à Soleure, ils continuaient à intriguer contre l'exécution du traité (8) et n'auraient pas hésité à descendre en masse sur Morbegno, au premier appel du général français, s'ils avaient pu espérer

---

(1) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 24 giugno 1626 Frari. Spagna. LXI. 203.

(2) *Le Landammann Reding à Miron.* Schwytz, 31 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 204. *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 24 novembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 367.

(3) *Zorzi al Senato.* Parigi. 21 gennaio 1627. Frari. Francia. LXVI.

(4) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 2 novembre 1626 Frari Valtellina. VII. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 6 et 7 novembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Le roi à Cœuvres.* 11 novembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 353.

(5) *Aligre à Herbaut.* Venise, 18 novembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(6) *Responce de Messrs de Venize sur le faict des nouvelles troupes.* 7 novembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 175. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 7 novembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV — *Aligre à Châteauneuf.* Venise, 2 décembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 423. — *Zorzi al Senato.* Parigi, 5 gennaio 1627. Frari. Francia. LXVI.

(7) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 23 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 147. — *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 27 ottobre 1626. Frari. Valtellina. VII.

(8) *Solothurn an Lucern.* 9. Februar 1627. St-Arch. Luzern. III Bünde. Unruhen. (XII). — *Châteauneuf et Miron à Lucerne.* Soleure, 9 février 1627. *Ibid.*

remettre en question par cette démonstration belliqueuse l'œuvre néfaste due à la collaboration de Du Fargis et d'Olivarès. (1)

Au fond, Cœuvres n'était pas éloigné de trouver exagérées les prétentions de son souverain. (2) Non point qu'il méconnût l'importance que présentait la fixation du tribut annuel exigible des Valtelins en échange de la renonciation des Trois Ligues au choix des magistrats dans leurs provinces d'outre-monts. Mais le commandant des troupes alliées estimait que c'était là un « nid à brouilleries », dont il n'y avait pas lieu de s'occuper pour l'instant. (3) A son sens, il convenait dès lors d'aller au plus pressé et d'exécuter sans retard le traité. (4) Malheureusement ses avis étaient considérés comme suspects à Paris, car on le savait désireux de rentrer en France coûte que coûte. Aussi le roi, qui lui avait déjà refusé l'autorisation de procéder à la nomination d'un administrateur provisoire de justice, auquel eût été remis le soin d'accorder les parties quant aux points demeurés litigieux, (5) n'agréa-t-il pas davantage sa proposition de surseoir à la « liquidation du cens » et lui fit-il expédier des instructions en conséquence, au risque de l'exposer à encourir derechef les foudres pontificales. (6)

Au total, si les exigences de Louis XIII paraissaient contraires à la lettre du traité, elles avaient du moins une excuse. Dans la réalité, l'idée première de subordonner la démolition des forts à la fixation préalable de l'indemnité due aux Trois Ligues venait de l'Escurial. Sur l'ordre de ce dernier, Mirabel avait, dès le 26 septembre 1626, prié le roi Très-Chrétien de permettre à Cœuvres d'arbitrer, de concert avec Cordova, cette question délicate, que la hâte apportée par les négociateurs de Monçon à conclure la paix avait seule empêchée d'être réglée en mars. (7) Cette ouverture n'ayant pas soulevé d'objection au Louvre, il avait été convenu que les représentants des deux couronnes feraient auprès des Grisons et des Valtelins, leurs clients respectifs, des démarches afin de les mettre d'accord. (8) Mais, si le

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 dicembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 27 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — Quadrio. op. cit. II. 414. — Lavizzari. op. cit. 340—341.

(2) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 30 novembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 gennaio 1627 Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(3) *Béthune à Herbaut.* Rome, 6 décembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3678.*

(4) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 25 septembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 130.

(5) *Mesmin à Richelieu.* Sondrio, 26 octobre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 231. — *Cœuvres au roi.* Sondrio, 31 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 23; *à Richelieu.* Morbegno, 8 décembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 148. — *Proposition d'un envoyé des ambassadeurs de France (Malo).* Coire, 11/21 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 186.

(6) *Herbaut à Cœuvres.* 15 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 411. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 17 dicembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

(7) *Extraict de l'escrit baillé par le marquis de Mirabel en l'audience du 26 septembre 1626, touchant le cens annuel que les Valtelins devaient aux Grisons.* Bibl. Nat. f. fr. *3668* f° 68. — *Le roi à Cœuvres.* 11 novembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 353.

(8) *Mémoire sur l'affaire de la Valteline.* 27 septembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 214. — *Alv. Zorzi al Senato.* Morbegno, 29 settembre 1626. Frari. Valtellina. VII.

gouverneur de Milan crut rencontrer chez ses protégés quelque inclination à entendre aux propositions qu'il leur fit. (1) Cœuvres, en revanche, se heurta à l'invincible répugnance de la diète de Rhétie à consentir à des pourparlers dont on eût pu induire qu'elle s'apprêtait à ratifier les capitulations du 5 mars. (2) Au reste, les prétentions des parties semblaient à première vue inconciliables. Les communes des Trois Ligues ne prétendaient-elles pas exiger des Valtelins une rente annuelle de soixante mille écus, alors que ces derniers émettaient le désir de se libérer moyennant le versement d'une somme dix fois moindre ? (3)

Dans ces conditions, tout espoir d'une solution amiable devait être abandonné. Comme, d'autre part, Cordova, prétextant la conclusion de la convention de Rome, affirmait être sans pouvoirs pour continuer le débat sur la question du cens, Cœuvres renonça nécessairement à mener à bien une mission dont il ne s'était d'ailleurs chargé qu'à son corps défendant. (4)

Ensuite de l'agitation soulevée dans les deux Rhéties par les difficultés que rencontrait l'exécution de certaines clauses du traité, des désordres graves étaient à redouter dans la vallée de l'Adda, où les Grisons menaçaient de descendre en armes, sitôt que les troupes de la Ligue l'auraient évacuée. (5) Averti du danger, le roi ne sut pas rompre avec les anciens errements. Pressé d'obtenir une solution, il autorisa ses ministres à Rome et à Madrid à sonder simultanément les intentions de la partie adverse. (6) Béthune, à la vérité, n'eut pas le loisir de pousser très avant ses démarches. (7) Mais Du Fargis, toujours prompt à engager l'avenir, avait déjà stipulé verbalement avec Olivarès que le montant du tribut annuel à payer par les Valtelins serait de vingt-cinq mille écus, (8) lorsque Louis XIII se résolut enfin à prendre lui-même en main la conduite des négociations. Or, les instructions de Mirabel étaient fort limitées. Néanmoins, après quelques tergiversations, l'ambassadeur de Philippe IV consentit à se rallier aux dispositions arrêtées par son collègue français en Espagne. (9) Ce qui l'y décida surtout, ce fut le souvenir très opportun que l'article IV du traité de Milan du 15 janvier 1622 évaluait à pareille somme l'importance de l'indemnité acquise aux Grisons,

(1) *Alv. Zorzi al Senato.* Morbegno, 5 ottobre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *Châteauneuf au roi.* 30 novembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 262.

(2) *cf.* Siri. op. cit. VI. 180—181.

(3) *Cœuvres au roi.* Sondrio, 31 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 23; *à Herbaut.* Tirano, 27 décembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 418. — *Le roi à Cœuvres.* 11 novembre 1626. Arch. Nat *KK 1364* f° 353. — *Zorzi al Senato.* Morbegno, 11 dicembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 12 décembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 213. — *Cavazza al Senato.* Morbegno. 24 dicembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *Cavazza à Miron.* Zurich. 28 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV 362.

(4) *Cavazza à Miron.* Zurich. 9 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 291. — *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 12 décembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 213.

(5) *Vallenbourg à Châteauneuf.* Vienne, 6 janvier 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 259.

(6) *Le roi à Cœuvres.* 11 novembre et 24 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f°° 353, 416.

(7) *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 16 janvier 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 11.

(8) *Le roi à Cœuvres.* 24 décembre 1626. loc. cit.

(9) Siri. VI. 221.

supposé que ceux-ci renonçassent à l'exercice de leurs droits de juridiction en Valteline. (1) Convaincu, de son côté, qu'il lui serait difficile de procurer à ses alliés des conditions meilleures, (2) le roi céda, le 22 décembre 1626, et signa avec le représentant de la couronne Catholique une convention qui réglait d'autorité, c'est-à-dire sans la participation des intéressés, la question du « cens ». (3)

En réalité, tout se réduisait à ce dilemme : Oui ou non, l'acte conclu à Paris servait-il la cause des Trois Ligues ? A la cour de France, on répondait sans hésiter par l'affirmative. (4) Il en était de même à Venise, où cependant le Sénat se montrait froissé de ce que les ministres du Louvre n'eussent pas pris ses avis. (5) D'autre part, le nonce en Suisse et les Valtelins tombaient d'accord pour estimer que la compensation pécuniaire allouée aux Grisons était exagérée. (6) Le pape, en revanche, pleinement satisfait d'un arrangement qui, selon lui, acheminait la prompte exécution de la paix, (7) n'était pas éloigné de partager l'appréciation des souverains de la vallée de l'Adda, lorsque ceux-ci affirmaient que les sommes prélevées par leurs sujets en vue de l'acquittement du « cens » le seraient, en fin de compte, aux dépens de la Rhétie. (8) Or, à tout prendre, il paraissait difficile que les choses ne se passassent pas ainsi. Nul doute, en effet, que l'Espagne et ses protégés ne fussent appelés à bénéficier des obscurités voulues que Mirabel avait laissé subsister dans le texte de la convention. (9) La facilité avec laquelle les Valtelins, après un simulacre de résistance, s'étaient pliés, en cette conjoncture, aux volontés du gouverneur de Milan

(1) *Béthune au roi.* Rome, 10 mai 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677* — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 25 julio de 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 40. — *Mémoire sur la convention du cens.* décembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 32. — *cf.* tome III du présent ouvrage. p. 501.

(2) *Le roi à Cœuvres.* 11 novembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 353. — *Le roi à Châteauneuf et Miron.* 28 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 413.

(3) *Escrit sur la convention du cens annuel que les Valtelins doivent payer aux Grisons.* Paris, 22 décembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3668* f° 83; St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 29; Kantonsarchiv Schwyz. (Akten. Graubünden.) — *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 5 décembre 1626 et 10 janvier 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 207; *3700* f° 9. — *Herbaut à Rambouillet.* Paris, 27 décembre 1626. Bibl. Nat. Nouv. Acq. fr. *884* f° 13. — *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 16 gennaio 1627. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012.* f° 156. — *cf.* Rott. Inventaire sommaire. II. 481. — Romegialli. op. cit. III. 259. — Siri. op. cit. VI. 180. — Mercure françois. XIII. 271. — Du Mont. Corps diplomatique. V^a 491. — Eidg. Absch. V^a 2129.

(4) *Béthune à Châteauneuf.* Rome, 15 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 77.

(5) *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 6 febbraio 1627. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012* f° 173vo. — *Aligre au roi.* Venise, 18 janvier; *à Herbaut.* 28 janvier 1627. Aff. Etr. Venise. XLV.

(6) *Le nonce à Châteauneuf.* Lucerne, 6 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 39. — *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 7 janvier 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 5. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 e 18 gennaio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Cavazza à Miron.* Zurich, 27 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 173.

(7) *Béthune au roi.* Rome, 20 janvier 1627. Aff. Etr. Rome. XL. — *Herbaut à Rambouillet.* Paris. 31 janvier 1627. Bibl. Nat. Nouv. Acq. fr. *884* f° 20. — *Bref adressé au roi de France, sur la paix de la Valteline.* Rome, 6 mars 1627. Aff. Etr. Rome. XL.

(8) *Vallenbourg à Châteauneuf.* Vienne, 6 janvier 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 259. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 gennaio e 11 febbraio 1627. Frari. Svizzeri. XXII.

(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 gennaio 1627. Frari. Svizzeri. XXII.

(14 janvier 1627), eût dû, semblait-il, ouvrir les yeux des hommes d'Etat de Paris.[1] Au surplus, les défiances de ces derniers ne venaient-elles pas précisément d'être éveillées par l'insistance de l'Escurial à proposer que le Louvre se chargeât de payer aux Trois Ligues le tribut prévu de vingt-cinq mille écus, au moyen de l'argent que le roi Très-Chrétien s'était engagé à verser au roi Catholique en dédommagement de l'embargo mis sur des navires espagnols à Calais ?[2] Si cette offre, faite dans le dessein avéré de provoquer un refroidissement entre la France et ses alliés de Rhétie, avait été repoussée, il ne demeurait pas moins acquis que le gouvernement de Madrid cherchait à exonérer ses clients de la vallée de l'Adda des obligations qui leur incombaient aux termes de la convention du 22 décembre. Ainsi donc, tout n'était pas fallacieux dans l'assurance perfidement donnée aux Valtelins par le Père Ignace que les deux couronnes les indemniseraient du sacrifice financier qu'elles se voyaient dans la nécessité de leur imposer.[3] A défaut de Louis XIII, Philippe IV, sur l'avis formel de son Conseil, paraissait bien décidé à se substituer à ceux-ci en cette occurrence, de manière à les mieux asservir.[4]

Rien ne s'opposait plus, dès lors, à l'exécution des « articles » de Rome du 11 novembre.[5] Cœuvres fut en conséquence chargé de porter à la connaissance de Cordova et de Conti le texte du nouvel accord intervenu à Paris et de solliciter d'eux l'accomplissement du dépôt « fictif » et de la démolition qui devait s'ensuivre.[6] Comme, d'autre part, l'ordre était envoyé, de Madrid, au gouverneur de Milan de suspendre ses préparatifs belliqueux et de s'entendre sans retard avec le commandant de l'armée des alliés, toutes difficultés semblaient écartées.[7] Pour la bonne règle, néanmoins, des

(1) *Cavazza à Miron.* Zurich, 6 janvier et 3 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 38, 196. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 24 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Pandolfini al Gran Duca.* Milano, 27 gennaio 1627 Firenze. Arch. Mediceo. Milano, nº *3161.* — *Ordonnance du mis de Cœuvres à fin d'acceptation pure et simple par les Valtelins de la convention du cens et révocation de l'autorite du cavalier de Robustelli et du Conseil régent de la Vallée.* Villa, 5 mars 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 60.

(2) *Lingendes a Juan de Villela.* Madrid, 28 noviembre 1626. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 30 noviembre 1626. Arch. Nat. *K 1440* nos 82, 83. — *El rey al marqués de Mirabel.* Madrid. 9 marzo 1627. *Ibid. K 1458* nº 33.

(3) *Cœuvres à Châteauneuf.* Morbegno, 24 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 15.

(4) *Aviso del Conde-Duque al rey.* Madrid, junio de 1626 Arch. Nat. *K 1440* nº 17. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, julio de 1626. Arch. Nat. *K 1440* nº 32. — *Mémoire sur la convention du cens*, décembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3698* fº 32. — *Le roi à Cœuvres.* 24 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* fº 416 — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 gennaio 1627. Frari. Svizzeri. XXII. — *Brasset à Béthune.* Bruxelles. 9 janvier 1627. Bibl. Nat. f. fr. *17 942* fº 60vo. — *Relation faite au Conseil à Sondrio par Azzo Besta au retour de sa mission en Espagne.* 24 octobre 1626. Aff. Etr. Grisons. VII.

(5) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 11 gennaio 1627. Frari. Spagna. LXI. nº 287.

(6) *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 7 décembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3700* fº 5; *à G. de Cordova.* Morbegno, 7 janvier 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* fº 7. — *Le roi à Cœuvres.* 24 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* fº 416. — *cf.* U. Martinelli. La Campagna del marchese di Cœuvres Città di Castello. 1898.) p. 90.

(7) *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 16 janvier 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* fº 11. — *El rey à Gonzalo de Cordova.* Madrid, enero 1627. Arch. Nat. *K 1458* nº 10. — *Scrittura per l'essecutione delle capitulationi fatte in Roma sopra il deposito e demolitione de' forti.* Morbegno, 21 gennaio 1627. Frari. Valtellina. VII; Bibl. Nat. f. fr. *3700* fº 13. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 24 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI — *cf.* Quadrio. op. cit. II. 415.

représentants des Trois Ligues furent mandés à Morbegno, où on les exhorta derechef à convaincre leurs supérieurs de la nécessité d'une prompte ratification de la convention du cens, sinon du traité de Monçon. (1) Mais ce devait être en vain. Aussi le général n'hésita-t-il pas à les licencier, se réservant de faire en personne, à son passage à Coire, de pressants offices à cet effet auprès du *Bundestag.* (2)

Il y avait, au reste, à l'activité déployée par l'Espagne en vue de hâter la solution des difficultés pendantes une raison très suffisante. On venait d'apprendre à Milan que, dans leur dernière diète, les Grisons avaient résolu de n'approuver aucune des décisions arrêtées sans leur participation, (3) et, d'accord en cela avec l'ambassadeur du Louvre, Cordova paraissait désireux de les mettre en présence du fait accompli. Fixées d'abord à la première décade de février, (4) les opérations successives du dépôt et de la démolition furent retardées de quelques jours, ensuite d'une tempête qui sévit sur le lac de Côme, à point nommé pour en interdire la traversée aux troupes papalines. (5) Celles-ci pénétrèrent pourtant dans toutes les places spécifiées au traité, y compris Chiavenna, d'où le commissaire des Trois Ligues ne se retira qu'après avoir formulé, au nom de son gouvernement, une protestation solennelle contre l'atteinte portée à ses droits souverains. (6) Commencé vers le 15 de ce mois, (7) le démantèlement des forts se trouvait terminé en moins d'une semaine. (8) Il l'eût été plus rapidement encore, sans « la dureté de la terre gelée » (9) et la mauvaise volonté manifeste des *guastatori* valtelins, à l'égard desquels les délégués des deux parties durent, à bout d'arguments, user de contrainte. (10)

L'un des articles de la convention du 11 novembre prévoyait, on l'a dit, que, la démolition une fois accomplie, la vallée de l'Adda serait évacuée

(1) *Instruktion der Häupter für Johann von Travers, ihren Gesandten an Cœuvres.* Chur. 12./22. Dezember 1626. St-Arch. Chur. Akten. — *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 28 dicembre 1626 e 8 gennaio 1627. Frari. Valtellina. VII. — *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 7 janvier 1627. loc. cit. — *Proposition faite par le m^is de Cœuvres aux députés des Ligues Grises.* Morbegno, 11 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 5. — *Cavazza à Miron.* Zurich, 27 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 173.

(2) *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 16 janvier 1627. Bibl. Nat. f. fr. *8700* f° 11. — *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 20 gennaio 1627. loc. cit. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 24 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 febbraio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI.

(3) *El marqués de Mirabel a Juan de Villela.* Paris, 28 diciembre 1626. Arch. Nat. *K 1480* n° 150.

(4) *Articles concernans la démolition des fortz de la Valteline, Chiavenne et Bormio, et retraite des armes hors des dits pays.* Morbegno, 21 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 13. — *Le roi à Cœuvres.* 11 février 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 90. — *cf.* Siri. op. cit. VI. 181.

(5) *Lettre de Milan.* 23 janvier 1627. Aff. Etr. Milan. I. — *A. Zorzi al Senato.* Talamona, 2 febbraio 1627. Frari. Valtellina. VII. — *Malo à Herbaut.* Villa, 14 février 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 294. — Quadrio. op. cit. II. 415. — Martinelli. op. cit. 91.

(6) *A. Zorzi al Senato.* Talamona, 8 febbraio 1627. loc. cit. — *cf.* Fossati. Memorie istoriche delle guerre d'Italia. (Milano, 1640.) p. 92. — Crollalanza. Storia di Chiavenna. 334. — Porta. Historia reformationis, etc. II. 548. — Romegialli. Storia della Valtellina. III. 263. — Quadrio. op. cit. II. 416.

(7) *Alv. Zorzi al Senato.* Villa, 16 febbraio 1627. Frari. Valtellina. VII.

(8) *Cœuvres à Richelieu.* Villa, 16 février 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Zorzi al Senato.* Stazzona, 23 febbraio 1627. loc. cit. — *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 6 marzo 1627. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3012* f° 192. — *cf.* Siri. op. cit. VI. 181. — Romegialli. III. 264. — Mercure françois. XIII. 280, sqq. — Quadrio. op. cit. II. 417.

(9) *Aligre à Herbaut.* Venise, 12 février 1627. Aff. Etr. Venise. XLV.

(10) *Cœuvres à Béthune.* Villa, 27 février 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 17. — *Pandolfini al Gran Duca.* Milano, 3 marzo 1627. Arch. Mediceo. Milano. n° *3161.*

en un seul et même jour par les troupes étrangères qui l'occupaient. Or, si Cordova et Conti n'éprouvaient aucun embarras à exécuter cette clause de l'accord intervenu entre Béthune et Oñate, il n'en était pas ainsi de Cœuvres. Pour celui-ci, en effet, le retour au delà des monts devait être nécessairement précédé du licenciement de la moitié au moins de ses forces. Et ce licenciement impliquait le payement de l'arriéré de soldes dû aux contingents valaisans, suisses et grisons. (1) L'obstacle était sérieux. Découragé par l'abandon dans lequel le laissait la cour, (2) le nouveau maréchal songeait sérieusement à confier le commandement de sa petite armée au S[r] de Feuquières (3) et à regagner la France par la voie de la Lombardie et du Piémont, ne fût-ce que pour échapper aux revendications qu'il redoutait, tant de la part des Trois Ligues que de certains membres du Corps helvétique. (4) Il en fut empêché par un ordre exprès de son maître, (5) comme aussi par l'assurance, formelle cette fois, que l'importance des sommes dont il allait être mis en possession lui permettrait d'opérer « une belle retraite ». (6)

Au demeurant, Cœuvres n'eut pas à regretter d'avoir usé de patience. Par le fait, janvier ne devait pas s'écouler sans qu'il fût en mesure de satisfaire aux exigences de la plupart de ses capitaines, (7) et d'offrir aux autres des garanties, qui, à dire vrai, ne furent pas toutes également bien accueillies. (8) Dès lors, loin de se laisser arrêter par les difficultés qu'éprouvaient les trésoriers de son armée à régler compte avec ceux des troupes auxiliaires de la Sérénissime République, (9) il prit le parti de déférer aux instances de Cordova et de Conti (10) et de renvoyer sans retard dans leurs foyers la presque totalité des forces étrangères dont il disposait encore. Les Valaisans regagnèrent leur patrie par le glacier du Rhône. (11) Les Suisses et les Grisons repassèrent les Alpes et ne tardèrent pas à être définitivement licenciés. (12) Comme, dans ce même temps, le roi renonçait à maintenir sur

---

(1) *Herbaut à Miron.* 30 mars 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 185. — *Cœuvres à Zurich et Berne.* Sondrio, 30 juillet 1626; *Zurich à Cœuvres,* 16/26 août 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 5. 13).

(2) *Malo à Herbaut.* Coire, 29 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 367.

(3) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 1° maggio 1626. Frari. Valtellina. VI.

(4) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 15 aprile e 13 novembre 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 16 avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 61. — *Cœuvres et Châteauneuf à Herbaut.* Sondrio, 26 octobre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 228.

(5) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 8 décembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 383.

(6) *Herbaut à Châteauneuf.* Paris, 4 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 275.

(7) *Herbaut à Châteauneuf.* Paris, 4 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 275. — *Châteauneuf et Miron à Lucerne.* Soleure, 17 janvier 1627. St-Arch. Luzern. Frankreich. Pensionen. (1625—1629). — *Malo à Herbaut.* Morbegno, 20 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(8) *Miron à Herbaut.* Soleure, 24 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(9) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 30 mai; Sondrio, 11 août 1626. Aff. Etr. Turin. VII. 168; Suisse. XXIV. 62. — *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 7 e 14 settembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *Il ragionato Francesco Collini all'ambasciator et proveditor Zorzi.* Sondrio, 5 settembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — Frari. Senat. Secret. *All'ambasciatore di Franza.* 9 marzo 1627.

(10) *Proposition de Malo, au pittag de Coire.* 11/21 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 186.

(11) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 marzo 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(12) *cf.* Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 206.

pied le régiment Am Rhyn, dont il s'était servi contre les huguenots, [1] il s'ensuivit que le nombre des Confédérés à la solde de la Couronne, au commencement de janvier 1627, se trouva considérablement réduit.

L'heure de l'évacuation de la Valteline avait enfin sonné. [2] Le 5 mars 1627, soit un an, jour pour jour, après la conclusion du traité de Monçon, [3] cette province et ses annexes de Chiavenna et de Bormio furent libérées de la présence des étrangers qui les foulaient depuis que, pour leur malheur, elles s'étaient soustraites à la domination grisonne. [4] Dans la réalité, ce changement de régime fut marqué par quelques incidents regrettables. Les Papalins ne résistèrent pas à la tentation de piller certaines localités dans lesquelles ils avaient pénétré. [5] Quant aux Français, ils tinrent à tirer vengeance des habitants hispanophiles du village de Piantedo qu'ils saccagèrent et incendièrent. [6] Mais les craintes dont le duc de Savoie s'était fait l'écho ne se réalisèrent point. Cordova ne profita pas de l'absence de Cœuvres pour opérer un retour offensif dans la vallée de l'Adda. [7] En revanche, la traversée de la Bernina fut désastreuse pour les troupes royales, car le seul régiment de Normandie y perdit quarante-deux hommes ensevelis sous des avalanches. [8]

Bien qu'en prévision de sa prochaine venue en Rhétie, le terrain eût été préparé dans ce pays par les deux secrétaires-interprètes de l'ambassade et par Pierre Malo, contrôleur général des Ligues, que Châteauneuf y avait laissé à son départ pour la Suisse, [9] Cœuvres, dès son arrivée à Coire, le 8 mars au soir, [10] ne fut pas long à se rendre compte de la déchéance dans laquelle était tombé le parti français depuis la divulgation du texte des capitulations de Monçon parmi les Grisons. [11] Accueilli comme un libérateur dans la haute vallée du Rhin en novembre 1624, le marquis dut

---

(1) *Le roi aux cantons; au colonel Am Rhyn.* Paris, 12 janvier 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 130. — *Le roi à Miron.* Paris, 12 janvier 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 129. — *Miron à Lucerne.* Soleure, 25 février 1627. St-Arch. Luzern. III Bünde. Unruhen. (XII). — *cf.* May de Romainmôtier. Histoire militaire de la Suisse. V. 424.

(2) *Cœuvres au doge Giovanni Cornaro.* Villa, 27 février 1627. Frari. Valtellina. VII. n° 223.

(3) *Ordonnance de M^r le m^is de Cœuvres sur la révocation de l'autorité illégitime de Robustelli et du Conseil régent cy-devant establi en la Valteline.* Villa, 5 mars 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 29.

(4) *Dimurgo Lambardi a Pandolfini.* Fiorenza, 29 settembre 1626. Arch. Mediceo. Milano. n° *3163.* — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 marzo 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Cœuvres à Béthune.* Villa, 5 mars 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 21. — *Urbain VIII à Louis XIII.* Rome, 6 mars 1627. Aff. Etr. Rome. XL. — *cf.* Mercure françois. XIII. 280 sqq. — Zurlauben. Histoire militaire des Suisses. (Paris. 1752). VI. 368. — Romegialli. Storia della Valtellina. III. 264.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 marzo 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(6) *cf.* Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 207. — Cantù. Storia di Como. II. 99.

(7) *Marini à Herbaut.* Turin, 4 février 1627. Aff. Etr. Turin. VIII.

(8) Romegialli. op. cit. III. 264.

(9) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 28 dicembre 1626. Frari. Valtellina. VII. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 febbraio 1627. Frari. Svizzeri. XXII.

(10) et non le 9. (*Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 marzo 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.) — *Malo à Herbaut.* Coire, 8 mars 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — Anhorn. op. cit. 552. — Romegialli. op. cit. III. 265. — Quadrio. op. cit. II. 418.

(11) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 giugno 1626. Frari. Svizzeri XXI.

éprouver quelque amertume, vingt-huit mois plus tard, à se voir traité en suspect, sinon en ennemi.

Au demeurant rien ne semblait moins justifié que cette subite défaveur atteignant un homme dont l'attitude bienveillante à l'égard des Trois Ligues ne s'était jamais démentie. Contraint, en tant que ministre du roi, de solliciter des Grisons leur adhésion aux « articles » du 5 mars, Cœuvres, en tant que particulier, avait en maintes occasions désapprouvé ces derniers. (1) On savait à Coire qu'il eût vu sans regret les Bormiens retourner sous la domination de leurs légitimes souverains, dans l'espoir d'intercepter, par là, toutes communications entre le Milanais et le Tyrol. (2) On n'ignorait pas, sur les rives de la Plessur, que, mû par sa sollicitude pour les intérêts des alliés de son maître, il souhaitait encore que les Suisses appuyassent de leurs instances auprès de la cour l'ambassade que les communes de Rhétie se proposaient d'envoyer à Paris, à seule fin d'obtenir quelques « adoucissemens » à la situation déplorable qui leur était faite ensuite de l'accord conclu, à leur insu, entre les deux couronnes. (3) Malgré cela, il s'était heurté au refus formel de la diète grisonne, le jour où il avait demandé l'autorisation de se loger en Engadine avec une partie de ses troupes, pour y attendre le résultat des négociations engagées à Madrid par Rambouillet en vue de procurer, après coup, l'inclusion des princes de la maison d'Autriche dans la paix d'Italie. (4) Appréhendait-on, à Coire, que le général français ne voulût imposer par la force ce qu'il n'avait pu réaliser par la douceur ? (5) Toujours est-il, qu'en mars, Cœuvres tenta auprès des Trois Ligues, en faveur de la ratification par celles-ci de l'œuvre de Du Fargis, une suprême démarche, d'autant plus inutile que lui-même désirait en secret qu'elle n'aboutît pas. (6)

En revanche, après avoir sondé les chefs du parti royal, le représentant de Louis XIII en Rhétie n'estima pas prudent de faire mettre à l'ordre du jour du « *Bundestag* » l'article de ses instructions lui prescrivant d'exiger de ses hôtes la promesse qu'à l'avenir ceux-ci ne contracteraient aucune alliance étrangère et n'accorderaient passage sur leurs terres à aucun de leurs voisins

---

(1) « Der Herr General (Cœuvres) mich, in namen Euw. meiner gnedigen Herren, höchlich eheret, sich sehr gastfrey gegen mir erzeigt und tägliche audientz nit allein mit gedult, sondern auch mit der aller fründtlichisten humanitet mir ertheilt und ein Herr ist der alle gründt eines theils woll capiert, anders theils dann auch der billigkeit statt und blatz gibt. . » *Guler an die III Häubter zu Chur.* Sondrio, 15. Juni 1626. St-Arch. Chur. Akten. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 gennaio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 marzo 1627 Frari. Svizzeri. XXIII. — Romegialli. op. cit. III. 262.

(3) *Ibid.*

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 gennaio 1627. Frari. Svizzeri. XXII.

(5) *Ibid.*

(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 gennaio e 2 marzo 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV e XVI. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 marzo 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Risposta data dal marchese di Cœuvres alli Grisoni sopra i gravami che dicono di ricevere dagli articoli della pace.* marzo 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI.

sans l'assentiment préalable du roi Très-Chrétien. (1) Aussi bien se fût-il exposé à un échec certain. Une fois de plus, en effet, les communes grisonnes venaient de se prononcer, de façon catégorique, pour l'acceptation du traité de Madrid et le rejet de celui de Monçon. Seuls, les districts du Val Monastère, de Ræzüns et du Val Bregaglia avaient cru devoir faire quelques réserves. Mais une immense majorité ne demeurait pas moins acquise à la politique de résistance aux volontés des deux rois. (2)

Dans ces conditions, un séjour prolongé de Cœuvres à Coire eût été plus nuisible qu'utile aux intérêts dont il avait la garde. Louis XIII d'ailleurs venait de lui confier l'agréable mission d'installer dans la capitale de la Rhétie, en qualité d'ambassadeur ordinaire, son protégé Jacques Mesmin, secrétaire général de l'armée. (3) Aussitôt cette tâche accomplie et les mesures convenables arrêtées en vue d'assurer le démantèlement des ouvrages du Luziensteig et du Pont-du-Rhin, ce qui, dans sa pensée, devait pousser les Grisons à veiller d'eux-mêmes désormais à leur propre sécurité, (4) le marquis prit congé de ceux-ci, non sans les avoir mis en possession d'une somme de cent mille écus et d'armes en quantité suffisante pour leur permettre de repousser, le cas échéant, une agression autrichienne. (5)

Il restait au nouveau maréchal un dernier devoir à remplir. Ses instructions lui prescrivaient, en effet, de conduire ses troupes « en corps » jusqu'à Zurich, d'où son lieutenant Feuquières se chargerait de les ramener dans le pays de Gex, par Bienne et Neuchâtel. (6) Bien que Miron et Châteauneuf n'eussent pas omis de préparer les étapes de ce rapatriement, (7) les Confé-

---

(1) *A. Zorzi al Senato.* Morbegno, 20 gennaio 1627. loc. cit. — *Le roi à Cœuvres.* 26 janvier 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 37. — *Herbaut à Châteauneuf.* 26 janvier 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 41. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 8 febbraio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 marzo 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(2) *cf.* Romegialli. op. cit. III. 265. — Quadrio. op. cit. II. 418.

(3) *Brasset à Mesmin.* Bruxelles, 27 mars 1626. Bibl. Nat. f. fr. *17 942* f° 69vo. — *Cœuvres et Châteauneuf à Herbaut.* Sondrio, 26 octobre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 228. — *Châteauneuf à Herbaut.* Coire, 30 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 144. — *Herbaut à Cœuvres.* 15 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 411. — *Herbaut à Mesmin.* 26 décembre 1626; *Le roi au même.* Paris, 11 février 1627. Arch. Nat. *KK 1364* f° 420; *KK 1365* f° 94. — *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 15 gennaio 1627. Frari. Valtellina. VII. — *Mesmin à Châteauneuf.* Morbegno, 17 janvier 1626. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Mesmin à Herbaut.* Morbegno, 24 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 16. — *Le roi aux Ligues Grises.* Paris, 11 février 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 95.

(4) *Instructions apportées de la cour au m^is de Cœuvres par le secrétaire Mesmin.* juin 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 170. — *Cœuvres à Châteauneuf.* Morbegno, 24 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 15. — *Le roi à Cœuvres.* 11 février 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 90.

(5) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 24 janvier 1626. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 marzo 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 28 mars 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 31.

(6) *Feuquières à Herbaut.* Morbegno, 24 janvier 1626. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Instructions envoyées de la cour au marquis de Cœuvres par le secrétaire Mesmin.* juin 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 170. — *Herbaut à Cœuvres.* 15 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 411. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 20 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 28 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Châteauneuf et Miron à Zurich.* Soleure, 31 janvier 1627. St-Arch. Zürich. Frankreich *A 225*³ n° 11. — *Miron et Châteauneuf*

dérés marquèrent peu d'empressement à le faciliter. (1) Parmi les protestants, Berne témoigna de la défiance en maintenant sur pied sept mille hommes de ses milices aussi longtemps que dura la traversée de la Suisse par les Français. (2) Les « Waldstætten », en revanche, réussirent d'autant moins à concilier la divergence de leurs opinions, qu'à cette même heure le bruit se propageait chez eux d'une entente secrète intervenue entre le roi Très-Chrétien et le margrave de Bade-Dourlach pour faire entrer au service de ce dernier les régiments licenciés à Morbegno. (3) Si donc Lucerne, « *Vorort* » des Etats catholiques, accorda ses passages de bonne grâce, (4) il n'en fut pas ainsi de Schwytz, dont les autorités prétendaient ne les concéder que contre espèces sonnantes et n'hésitèrent pas à ordonner la saisie, à Lachen, des bagages du chef de l'armée de Valteline. (5) Mais celui-ci n'attendit pas à Zurich les excuses que cet affront immérité le mettait en droit d'exiger. (6) Sans toucher Soleure, encore que ses rapports avec Miron se fussent améliorés, il s'achemina, par la voie de Bâle, vers Paris, (7) où Châteauneuf l'avait précédé. Toutefois, l'arrestation inopinée de ses neveux Vendôme contraria fort ses plans. En fait, elle l'empêcha d'offrir au roi, aussi promptement que son désir l'y portait, la relation détaillée de la mission de près de trente-quatre mois accomplie par lui aux Ligues Suisses et Grises. (8)

Au demeurant, dans l'entourage de Louis XIII, de même qu'à Madrid (9) et à Rome, (10) on éprouvait une satisfaction intense à penser que le fastidieux

---

à Lucerne. Soleure, 31 janvier 1627. St-Arch. Luzern. III Bünde. Unruhen. (XII. — *Miron et Châteauneuf à Fribourg.* Soleure, 5 février 1627. Arch. d'Etat de Fribourg. (France). — St-Arch. Bern. Rathsmanual. LIII. p. 87. (19 février 1627.)

(1) St-Arch. Bern. Rathsmanual. LIII. p. 39. (25 janvier 1627.) — *Luzern an Miron und Châteauneuf.* 3. Februar 1627. St-Arch. Luzern. III Bünde. Unruhen. (XII). — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 4 febbraio 1627. Frari. Svizzeri. XXII. — *Uri an Luzern.* 6. Februar 1627. St-Arch. Luzern. III Bünde. Unruhen, (XII).

(2) *Berne à Miron.* 10/20 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 240. — *Miron au roi.* Soleure. 20 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. - *Scappi a Barberini.* Lucerna, 16 e 23 febbraio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI.

(3) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 16 marzo 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI.

(4) *Lucerne à Châteauneuf et à Miron.* 3 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 198.

(5) *Arrest du Conseil de Messrs de Suiz (Schwytz) pour le payement de leurs commissaires sur le passage des troupes estrangères.* Schwytz, 28 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. — *Schwytz à Miron.* 18 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 232. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 marzo 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Miron au roi.* Soleure, 20 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 20 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *cf.* Rott. Inventaire sommaire. II. (12e pièce.

(6) *Responce faicte au capitaine Uffdermurt (Aufdermaur) à la créance qu'il a exposée de la part de ses supérieurs sur l'arrest à Lack (Lachen) de quelques coffres de M^r le marquis de Cœuvres qu'ils ont renvoyez.* 1627. Aff. Etr. Grisons. V. 439. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 23 et 27 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 300. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 28 mars 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 31.

(7) *Thomassin à l'archiduchesse des Pays-Bas.* Fribourg. 23 février 1627. (ap. Rivier. op. cit. 113.) — *Miron à Herbaut.* Soleure, 20 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Miron à Zurich.* Soleure, 27 avril 1627. St-Arch. Zürich. Frankreich. *A* 225e n° 13.

(8) *Zorzi al Senato.* Parigi, 8 e 15 aprile 1627. Frari. Francia. LXVII.

(9) *Juan de Villela al Conde-Duque de Olivarès.* Madrid, 8 de enero 1627. — *El rey al marqués de Mirabel.* Madrid, 31 mayo 1627. Arch. Nat. *K 1480* n° 152; *1458* n° 66.

(10) *Béthune à Herbaut.* Rome, 26 février 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3678.*

différend rhéto-valtelin touchait à sa fin. [1] A première vue, certes, il paraissait terminé, dès l'instant que les populations de la vallée de l'Adda, soustraites à la domination grisonne, redevenaient maîtresses de leurs destinées. Dans la réalité, cependant, tout restait en suspens. Le traité de Monçon, conclu sans la participation des intéressés, créait entre ceux-ci une situation plus délicate peut-être — parce que moins nettement définie — que celle avec laquelle les uns et les autres s'étaient trouvés aux prises au lendemain du *Sacro Macello.* Aussi bien douze années, marquées par des luttes et des intrigues sans cesse renaissantes, allaient encore s'écouler avant que l'Espagne, à défaut de la France impuissante, parvînt à imposer, tant aux Grisons qu'aux Valtelins, la seule solution capable de ramener la paix dans la région des Alpes rhétiques.

Miron désormais seul représentant de la couronne Très-Chrétienne aux Ligues. — Séjour inopiné du comte de Soissons à Neuchâtel. — Intervention bernoise dans les affaires de ce dernier pays. — Embarras de l'ambassadeur de France. — Diète de Bade de la Quasimodo 1627. — La politique du sel. — Efforts de Berne pour se substituer aux fermiers de la traite royale. — Cabale du Sr de Villars en vue d'accaparer le monopole de la vente en Suisse des « minots » de Peccais. — Châteauneuf et Miron parviennent, non sans peine, à la rompre.

XII. Du moment que les deux envoyés extraordinaires de Louis XIII avaient regagné la cour, Miron se trouvait, par le fait, investi de la mission de défendre désormais à lui seul les intérêts de son maître auprès des Ligues. Longtemps, il est vrai, l'ambassadeur permanent s'était leurré de l'espoir que le roi l'autoriserait à prendre du Corps helvétique un congé définitif et à accompagner Châteauneuf à Paris. [2] Mais, au Louvre, où l'on n'estimait point que l'heure fût venue de se priver de ses services, sa requête n'avait pas été agréée. Tout au contraire, l'ordre formel venait de lui être expédié de n'abandonner son poste sous aucun prétexte et de s'attacher plutôt à résoudre à bref délai les quelques affaires importantes dont, au gré de Richelieu, la solution se faisait trop attendre. Or, c'était sur la Suisse occidentale et, plus particulièrement, sur Neuchâtel, Berne et le Valais que paraissait se concentrer, en ce commencement d'année, l'attention du cardinal.

---

(1) *Urbain VIII à Louis XIII.* « Sur la paix de la Valteline. » Rome, 6 mars 1627. Aff. Etr. Rome. XL. — *Herbaut à Miron.* Paris, 30 mars 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 184.

(2) *Miron à Châteauneuf.* Soleure, 6 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 333.

Dans les premiers jours de septembre 1626, l'ambassadeur avait été pris au dépourvu par la nouvelle de l'arrivée inopinée du comte de Soissons à Neuchâtel. (1) Etant donné que ce prince du sang protestait de son dévouement et de son respect envers son souverain et, qu'en pénétrant sur les terres du duc de Longueville, son beau-frère, il estimait « ne pas sortir du royaume », (2) Miron n'hésita pas à l'envoyer visiter par le truchement Wallier. (3) Il eût agi certes avec plus de prudence en s'abstenant de cette démarche. Le départ de la cour de Louis de Bourbon n'était en somme qu'un épisode de la lutte stérile poursuivie par son parti contre le pouvoir royal. (4) Il s'était effectué sans le congé de Sa Majesté, (5) et devait entraîner pour son auteur la perte du gouvernement de Dauphiné, dont Louis XIII s'empressa de le déposséder. (6) Aussi ce dernier avait-il enjoint à ses ministres à l'étranger de feindre d'ignorer la présence dans leur voisinage de son parent rebelle. (7) La prévenance intempestive de Miron fut en conséquence blâmée en haut lieu. (8) Fort heureusement toutefois, l'exilé volontaire prit la résolution de gagner l'Italie, (9) après avoir fait dans le comté un séjour de plus de trois mois, bien propre à éveiller la curiosité « des contemplatifs de ces quartiers ». (10) Mais l'ambassadeur ne continua pas moins pour cela à suivre d'un œil vigilant le développement des intrigues bernoises dans ce petit pays. Chargé par le roi d'appuyer la candidature du capitaine d'Affry au poste de gouverneur de Neuchâtel, il poussa celui-ci à résister à la pression que l'on cherchait à exercer sur lui en vue d'obtenir « par serment » que « la pratique du culte catholique » ne fût tolérée à l'avenir dans « aucune maison du prince ». (11) De fait, lorsqu'il

---

(1) « Sur la fin du mois d'aoust. » Boyve. op. cit. III[1] 509. — *Miron au roi.* Soleure, 8 septembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 106. — *Valerio Antelmi al Senato.* Milano, 30 settembre 1626. Frari. Milano. LXVII. n° 39.

(2) *Miron au comte de Soissons.* Soleure, 9 septembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 108; *au roi.* Soleure, 12 septembre 1626. *Ibid.* XXIV. 113.

(3) *Wallier à Miron.* Neuchâtel, 2 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 73. — *Mémoire sur le passage par la Suisse du chevalier Wack (Wake), ambassadeur d'Angleterre, et par les Grisons, pour se rendre à Venise, et de ce qui se passe à Neufchastel. cf.* Rott. Séjour de M[r] le comte de Soissons à Neuchâtel. (Musée Neuchâtelois. 1879. p. 58 sqq.) — *Thomassin à Della Faille.* Fribourg, 5 novembre 1626. (ap. Rivier. Berichte burgundischer Agenten. p. 107.)

(4) *Contarini al Senato.* Parigi, 4 settembre 1626. Frari. Francia. LXVI.

(5) *cf.* Avenel. Lettres du cardinal de Richelieu. II. 264.

(6) *Contarini al Senato.* Parigi, 22 ottobre 1626. Frari. Francia. LXVI.

(7) *Contarini al Senato.* Parigi, 2 novembre 1626. Frari. Francia. LXVI.

(8) *Le roi à Miron.* 22 septembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 222.

(9) *Il presidente et maestri delle regie ducali entrate ordinarie dello Stato di Milano all'Ill[mo] et Eccel[mo] Signore Gonzalo di Cordova, governatore dello Stato di Milano.* Milano, 8 gennaio 1627. Archivi di Stato Lombardi. Sezione Storica—Diplomatica. Svizzeri e Grigioni. 1624—1630.

(10) *Miron à Herbaut.* Soleure, 26 septembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 131; *au roi.* Soleure, 26 décembre 1626. *Ibid.* 355. — *Le duc de Savoie à l'abbé Scaglia.* Turin, 31 décembre 1626 et 2 janvier 1627; *au prince-cardinal.* Turin, 7 octobre 1626 et 6 janvier 1627; *au comte Ludovico San Martino d'Agliè.* Turin, 16 février 1627. Aff. Etr. Piémont. III supp[t]. 54[vo], 57, 154, 165, 177.

(11) *Miron à Herbaut.* Soleure, 21 novembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 246. — *Herbaut à Miron.* 8 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 408. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 16 febbraio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI.

regagna la cour, Miron n'était pas encore parvenu à aplanir ce différend, dont le règlement définitif n'eut lieu que vers la fin de 1628, et cela grâce à des concessions réciproques consenties par les deux parties. (1)

L'intervention de Berne dans les affaires de Neuchâtel, au printemps de 1627, eût été sans doute plus énergique et par suite plus efficace, si les événements qui, à cette même heure, se déroulaient à la frontière septentrionale des Ligues n'avaient absorbé l'attention des protestants d'Helvétie. Les appréhensions que les succès des armes impériales avaient fait naître parmi ces derniers étaient d'ailleurs justifiées. (2) Le Brisgau envahi, le margrave de Bade réfugié sur territoire suisse, les cantons de la ligne du Rhin menacés (3) et, par surcroît, la presque certitude, qu'en cas de conflit entre la maison d'Autriche et les cités évangéliques, les « Waldstætten » demeureraient sous leurs tentes, (4) n'y avait-il pas là de quoi semer le découragement chez les Confédérés de la nouvelle confession, qu'affectait d'autre part une scission regrettable survenue entre les autorités de Bâle et celles de Genève ? (5) Devant le danger qui, de tous côtés, lui était signalé comme imminent, Zurich assigna à Bade, pour le dimanche de Quasimodo, une diète générale, dans laquelle les catholiques consentirent, non sans difficultés, ni sans réticences, à se joindre au « *Vorort* » à l'effet de recommander à l'empereur le respect de la neutralité helvétique. (6)

Si l'ambassade fut représentée à cette « journée » par l'un de ses secrétaires-interprètes, ce fut contrairement à l'avis du chef de mission, et sur l'ordre formel du roi, désireux d'assurer ses alliés protestants de la continuation de sa protection. (7) Miron estimait, en effet, qu'en ne se rendant pas en personne en Argovie, ou en n'y dépêchant point l'un de ses subordonnés, il éveillerait chez les Zuricois et leurs coreligionnaires le regret de n'avoir pas mieux répondu aux avances de Sa Majesté Très-Chrétienne, lorsque celle-ci leur avait fait demander de ratifier purement et simplement le traité de Monçon. (8) Il redoutait, en outre, et non sans motif, que les députés des deux partis, et principalement ceux des cités évangéliques, en

---

(1) *cf.* Boyve. op. cit. III² 8.

(2) Eidg. Absch. V² 507 *a.*

(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Bâle à Miron.* 10/20 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 277. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 25 marzo 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(4) *cf.* Rivier. Berichte burgundischer Agenten. p. 117.

(5) *Genève à Bâle.* 4/14 avril 1627. Aff. Etr. Genève. II. 215. — *Genève à Miron.* 5/15 avril 1627. *Ibid.* II. 217. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 24 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV; *à Bâle.* Soleure, 19 avril 1627. *Ibid.* XXV. 374.

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 27 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Miron au roi.* Soleure, 17 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 18 aprile 1627. Arch. Vaticano. loc. cit. (XVI). — *Lettera scritta da S. A. Serma il Sigr arciduca Leopoldo alli XIII cantoni.* 24 aprile 1627. — *Lettera scritta da i cantoni cattolici, in risposta di quella del Sigr arciduca Leopoldo a tutti li cantoni.* 20 maggio 1627. *Ibid.* (XV). — Eidg. Absch. V² 502.

(7) *Le roi à Miron.* Paris, 12 avril 1627. Arch. Nat. *KK 1365* fº 209.

(8) *Miron à Herbaut.* Soleure, 27 mars 1627. loc. cit.

raison des dépenses qu'occasionnaient à leurs supérieurs les armements nécessités par l'attitude agressive de l'Autriche, ne missent sa présence à profit pour rééditer, avec plus d'énergie, les plaintes que les autorités civiles et militaires ne cessaient de lui adresser au sujet du retard apporté à la liquidation de leurs créances. (1) Enfin l'ambassadeur tenait à marquer le mécontentement qu'il éprouvait à voir les Bernois s'efforcer de monopoliser, au détriment de leurs confédérés, la traite du sel de France parmi les Ligues.

Malgré le succès de la mission confiée à Du Mesnil en 1623 et 1624, l'introduction régulière du sel de Provence en Helvétie rencontrait certains obstacles. Depuis trois ans, en effet, Berne ne dissimulait plus son désir de se substituer aux fermiers de la traite royale et d'obtenir la franchise de celle-ci, ce qui eût achevé de rendre les cantons des deux confessions tributaires du plus puissant d'entre eux. (2) Grâce à l'extension considérable du commerce de cette denrée sur les marchés suisses et à la concurrence acharnée qui surgissait de toutes parts, les introducteurs français ne réussissaient à maintenir leurs avantages qu'au prix de réels sacrifices financiers. (3) Or, cette concurrence servait les plans de Berne, en lui permettant de ne rien rabattre de ses prétentions. (4) Et c'était même là l'une des raisons les plus sérieuses du soin jaloux avec lequel les Conseils de cette ville veillaient à la conservation de la neutralité de la Franche-Comté et se déclaraient par avance hostiles à l'idée de son annexion à la France. (5)

En 1625 encore, la lutte semblait circonscrite entre les sauniers comtois et provençaux. (6) Mais, dans ces entrefaites, un événement inattendu s'était produit. A Schaffhouse avait été signée entre des représentants de la Bavière et de Berne une convention assurant à ce dernier Etat la fourniture annuelle d'une importante quantité de sel allemand. (7) Tout aussitôt, Français et Bourguignons de la région du Jura avaient entamé, chacun pour leur compte, une vive campagne sur les rives de l'Aar, afin d'entraver la ratifi-

---

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 28 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Herbaut à Miron.* 16 mars 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 161. — *Berne au roi.* 5 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 200. — *Uri au roi.* Altorf, 9 mai 1627. *Ibid.* XXV. 202. — *Les cantons au roi.* Bade, 6 juillet 1627. *Ibid.* XXV. 230. — *Zurich au roi.* 26 mai/3 juin 1627. St-Arch. Zürich. Graubünden *J.*

(2) *Berne au Sr de Villars.* 23 janvier 1621. St-Arch. Bern. Welsches Missivenbuch. *K* 525; *au roi.* 13 novembre 1625. *Ibid.* 651. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 7 novembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 224. — *Soleure au roi.* s. d. (1627). St-Arch. Solothurn. Missiven und Copeien Bücher. n° LXIV. p. 94. — *Mémoire sur le sel de Bourgogne.* 1680. Aff. Etr. Suisse. LXVIII. f° 328. — Rivier. Berichte burgundischer Agenten u. s. w. 121, 123.

(3) *Ordonnance signée par Miron et Châteauneuf, rendue à la requête de Louis Tscharandy. Hans Sury et Barthélemy Machet, « pour faire vendre les sels blancs qui sont à Collombier ».* Soleure, 27 novembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 253. — *Miron au roi.* Sion, 22 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(4) *Roset à Miron.* Genève, 5 janvier 1627. Aff. Etr. Genève. II. 268.

(5) *Mémoire touchant les Suisses.* 1631. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 181.

(6) *Lettre écrite de Salins.* 6 juillet 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 493. — Rivier. op. cit. 119—120.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 11 avril 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 227.

cation de cet accord néfaste à leurs intérêts respectifs; [1] mais, le danger écarté, les rivalités avaient repris de plus belle entre Paris et Besançon.

A la veille de l'arrivée de Bassompierre aux Ligues, grâce aux efforts persévérants de Miron, joints à ceux des « trafiquans » de Genève et du Valais, la vogue, tant à Berne qu'à Soleure, était décidément au sel marin. [2] Et cependant le beau-père de Du Mesnil ne se montrait qu'à moitié satisfait. Dans la cité des Zæhringen, en effet, une cabale, plus remuante que nombreuse à la vérité, se préoccupait manifestement d'accaparer à son seul profit le monopole de la vente des « minots » de Peccais. [3] L'inspirateur de ces intrigues n'était autre que le Sr de Villars, agent de la république à Paris, « personnage très actif », dont l'ambassadeur suivait de loin les menées et que l'on soupçonnait à la cour d'avoir opéré un prélèvement indélicat sur les sommes que le roi le chargeait de faire tenir à ses supérieurs. [4] Le plan conçu par les associés du résident bernois était fort simple. Ils demandaient à être substitués, par acte authentique, au titulaire français du bail relatif à l'introduction du sel de Provence parmi les Ligues, bail qui venait précisément d'être prolongé, le 28 mai 1626, pour une nouvelle période de neuf années. [5] Une fois investis de cette mission, ils eussent rétrocédé une partie de leurs droits à des « trafiquans » étrangers et réalisé de ce chef d'importants bénéfices. Convaincus néanmoins qu'ils n'obtiendraient rien du Louvre sans pression, ils réussirent à arracher par surprise à leur gouvernement un arrêté interdisant la circulation et le débit du sel marin sur le territoire du canton. [6]

Cette dernière mesure constituait une contravention flagrante à l'alliance franco-suisse, ainsi qu'aux traités de combourgeoisie qui liaient à ses voisins le plus considérable des Etats confédérés. [7] Pourtant elle produisit sur le Conseil royal une impression d'autant plus profonde que ni Bassompierre, ni Châteauneuf, tous deux fort au courant des dessous de cette intrigue,

---

(1) *Berne à l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie* 11 février 1626. St-Arch. Bern. Welsches Missivenbuch. *K* 678. — *Thomassin à Della Faille.* Fribourg, 23 avril 1626. (ap. Rivier. op. cit. 126.) — *Miron à Herbaut.* Lucerne, 14 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 259.

(2) *Miron à Berne.* Soleure, 3 juin 1626. St-Arch. Bern. Frankr. Buch. *G* 225. — *cf.* Rivier. op. cit. 119—120, 122.

(3) *Thomassin à Della Faille.* Fribourg, 20 juin 1625. (ap. Rivier. op. cit. 123.) — *Miron à Herbaut.* Soleure, 22 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(4) *Herbaut à Miron.* Paris, 1er mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 203. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 18 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 181. — *Miron à Berne.* Soleure, 23 novembre 1626. St-Arch. Bern. Frankr. Buch. *G* 233. — *Lettre écrite de Salins.* 6 juillet 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 493.

(5) *Herbaut à Châteauneuf.* 17 novembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 361. — *Châteauneuf à Herbaut.* Soleure, 11 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 296. — *Reymond à Châteauneuf.* Paris, 15 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 320.

(6) *Herbaut à Châteauneuf.* 17 novembre 1626. loc. cit. — *Châteauneuf à Herbaut.* Soleure, 11 et 19 décembre 1626. loc. cit. — *Reymond à Châteauneuf.* Paris, 15 décembre 1626. loc. cit.

(7) *Miron à Berne.* Soleure, 23 novembre 1626. St-Arch. Bern. Frankr. Buch. *G* 233. — *Châteauneuf à Herbaut.* 19 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 327. — *Schwyz an Lucern.* 13. Februar 1627. St-Arch. Luzern. III Bünde. Unruhen. (XII.) — *Unterwalden ob dem Wald an Lucern.* 13. Februar 1627. *Ibid.*

n'étaient là pour éclairer leurs collègues quant à l'inanité des prétentions bernoises. (1) Sans retard, le roi tenta de parer au danger en faisant offrir à Villars, sous certaines réserves, la franchise de la traite, mais pour ses supérieurs seulement, de peur que les autres membres du Corps helvétique, plutôt que de se plier aux exigences de l'un d'entre eux, ne contractassent des engagements définitifs soit en Tyrol, soit en Bavière. (2) Tout fut inutile. Soutenu et dirigé par Fancan, le résident de la république de l'Aar triompha des obstacles qui se dressaient sur sa route. (3) Un arrêt, rendu à Paris en décembre, substitua, moyennant indemnité raisonnable, un subrogé de Villars au bénéficiaire du bail du 28 mai. (4) De plus, ordre était donné à Miron de favoriser cette combinaison, dont les inconvénients, au sens de Phélypeaux d'Herbaut, étaient nuls, dès l'instant que le nouveau fermier s'engageait à servir tous les cantons aux mêmes conditions que Berne. (5)

Ni Châteauneuf, ni son collègue n'avaient été pressentis à la veille de la grave décision prise au Louvre. (6) Ils ne purent se dispenser de protester contre un arrêt si préjudiciable, selon eux, aux intérêts de la Couronne. (7) Que si les agents français du sel n'étaient pas à la hauteur de la tâche qu'ils avaient assumée, il semblait aisé de confier aux secrétaires-interprètes le soin de veiller désormais à l'accomplissement de celle-ci. (8) Mais, instituer fermiers de Sa Majesté en Helvétie les délégués d'un gouvernement cantonal était, de toutes les mesures proposées, la plus inopportune. (9) Au demeurant, les deux représentants du roi à Soleure ne tardèrent pas à être vengés. Villars s'était empressé d'apporter lui-même en Suisse le traité qu'il venait de signer. Une dure déconvenue l'y attendait. Désavoué par ses supérieurs, dont il avait négligé de prendre l'avis, il s'en fallut de peu qu'il ne fût, en outre, relevé de ses fonctions de résident à Paris (10) En présence de ce coup de théâtre, le Conseil royal cassa purement et simplement l'arrêt de décembre. Il fit plus et rompit tous rapports avec l'envoyé bernois et son frère, que leurs pratiques auprès de l'ambassadeur d'Espagne rendaient d'ailleurs suspects, ce qui

(1) *Châteauneuf à Mageran.* Soleure, 11 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 296.

(2) *Châteauneuf à Herbaut.* Soleure, 11 décembre 1626. loc. cit. — *L'advoyer et Conseil de Lucerne, pour et au nom de tous les cantons catholiques, au roy.* 2 mars 1627. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen. (1625—1629).

(3) *Reymond à Châteauneuf.* Paris, 15 décembre 1626. loc. cit.

(4) *Berne au roi.* (s. d.) janvier 1626. St-Arch. Bern. Welsches Missivenbuch. *K* 719. — *Ordonnance royale révoquant, en faveur de Adrien Hameques, la prolongation de bail de neuf années accordée à Blaise Reymond pour l'introduction du sel de France en Suisse.* Décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXV. 76. — *Reymond à Châteauneuf.* Paris. 15 décembre 1626. loc. cit. — *Genève au roi.* 17 septembre 1627. Aff. Etr. Genève. II. 296.

(5) *Herbaut à Châteauneuf.* 18 décembre 1626 et 5 janvier 1627. Arch. Nat. *KK 1364* f° 412; *1365* f° 5.

(6) *Châteauneuf à Mageran.* Soleure, 11 décembre 1626. loc. cit.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 12 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 307. — *Châteauneuf à Herbaut.* Soleure, 2 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(8) *Châteauneuf à Herbaut.* Soleure, 11 et 19 décembre 1626. loc. cit.

(9) *Châteauneuf à Herbaut.* Soleure, 2 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Tschurandy, Machet et Sury à Châteauneuf.* Soleure, 20 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 248.

(10) *Berne à Villars.* 27 avril 1627. St-Arch. Bern. Welsches Missivenb. *K.*

ne les empêcha pas de chercher à conserver pour eux seuls les avantages que déclinaient ceux auxquels ils les avaient offerts. (1) Mais l'acte de faiblesse consenti par Louis XIII avait suffi à relever les affaires des sauniers comtois aux Ligues. (2) Aussi, dès le retour de Châteauneuf à la cour, s'occupa-t-on sérieusement d'apporter aux modalités de l'introduction du sel de Provence en Helvétie les améliorations jugées indispensables au bon fonctionnement de cet important service. (3)

La situation redevient menaçante en Valais. — Obstination maladroite de l'évêque. — Sa politique agressive à l'égard des dizains. — Il cherche à restaurer son pouvoir temporel. — Energique opposition des autorités du pays à ses plans. — Hildebrand Jost songe à résigner son évêché au profit d'un fils de Charles-Emmanuel. — De Rome, Béthune procure l'échec de ce dessein. — Diète de janvier 1627. — Le prélat fait appel à l'intervention de ses coreligionnaires d'Helvétie et à celle de Miron. — Mission de Mollondin dans la vallée du Rhône (février 1627). — Ambassade solennelle du Corps catholique des Ligues auprès des dizains. — Son peu de succès. — Intrigues de Carron di Buttigliera à Louèche. — Politique savoyarde dans les Alpes Pennines. — Conférences de Sion. — Irrévocable rupture entre l'évêque et ses ouailles. — Miron hésite à quitter Soleure. — Il reçoit de la cour l'ordre de se porter en Valais, où le nonce s'achemine de son côté avec une nouvelle ambassade des cantons de l'ancienne confession. — Arrivée du ministre français à Sion (21 mai). — Il y réunit derechef la diète. — Convaincu de la nécessité de la déposition pure et simple de l'évêque, il se prononce, en outre, en faveur d'une réforme radicale du clergé valaisan. — Scappi cherche à couvrir Hildebrand Jost et pousse au rétablissement des Jésuites. — Il n'y réussit pas. — Conseils départis aux dizains par l'ambassadeur du roi Très-Chrétien. — Ils sont acceptés. — Nomination d'un vicaire général par l'évêque, lequel se prépare à s'absenter momentanément du pays. — De Sion, Miron prend congé du Corps helvétique. — Sa mission à Genève. — Il gagne Paris. — Considérations sur les résultats de son activité de dix années aux Ligues.

XIII. Ce n'était pas impunément que la France et l'Espagne avaient bouleversé l'équilibre confessionnel dans les deux Rhéties. L'abaissement du protestantisme aux Trois Ligues allait avoir sa répercussion jusque dans les

(1) *Reymond à Châteauneuf.* Paris, 15 décembre 1626. loc. cit. — *Herbaut à Miron.* 6 avril 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 202. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 17 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(2) *Miron à Herbaut.* Fribourg, 15 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(3) *Herbaut à Miron.* 4 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 244. — *Le roi au même.* 11 mai 1627. *Ibid.* f° 253.

Alpes Pennines. Déjà, grâce à l'obstination maladroite et au défaut de sens politique de l'évêque de Sion, « esprit malade d'extrême vanité », la situation redevenait menaçante dans la vallée du Rhône. [1] Au fond, le compromis de 1619 entre le prélat et les dizains, compromis ménagé par Miron et agréé par les cantons catholiques, [2] n'avait apaisé que de façon très superficielle le grave conflit qui divisait en Valais le pouvoir séculier et l'autorité ecclésiastique. Aussi bien cette dernière s'efforçait de reconquérir le terrain perdu par elle au cours des troubles passés. Peu à peu les Jésuites, naguère expulsés, avaient réintégré leurs anciens établissements. [3] Peu à peu l'évêque s'était attaché à remettre sur pied des prétentions jugées inacceptables par les diètes du pays. Or, c'était là un jeu dangereux. Un instant assoupies, les passions populaires se déchaînèrent à nouveau, vers la fin de 1626, contre les visées ambitieuses du prélat, dont les armoiries, arrachées des portes des écoles, furent remplacées par celles des dizains. [4] Au même temps enfin, ceux-ci faisaient défense à tous de se servir du calendrier grégorien, et cela uniquement parce que son adoption avait été recommandée par mandement épiscopal. [5]

Dans la réalité, les exigences manifestées par les deux parties semblaient difficilement conciliables. Tandis que Hildebrand Jost persistait à penser que « tout était perdu pour la relligion », s'il n'obtenait pas la restauration complète de son pouvoir temporel, [6] ses administrés ne songeaient qu'à maintenir intacts les privilèges que leurs ancêtres s'étaient acquis « au prix de dix-huit batailles sanglantes ». [7] Reprenant, avec plus d'énergie encore qu'en 1619, les arguments qu'ils avaient fait valoir auprès de l'ambassadeur de France et de leurs alliés de la Suisse catholique, les Valaisans accusaient leur évêque de n'avoir eu, depuis son avènement, d'autre préoccupation que celle d'attenter à leur indépendance. [8] Quant aux griefs « fort froids et petits » formulés par le prélat et son chapitre à l'égard du gouvernement séculier du pays, ils se retournaient contre leurs auteurs. [9] « Peuple libre et démocratique », [10] les habitants de la vallée du Rhône entendaient n'autoriser

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 10 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 10 avril 1627. loc. cit.

(3) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de Mr Miron., etc.* loc. cit.

(4) *Châteauneuf et Miron au roi.* Soleure, 14 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 314. — *Roset à Miron.* Genève, 5 janvier 1627. Aff. Etr. Genève. II. 208. — *Instruction donnée par Mr Miron au Sr de Mollondin, envoyé à la diète de Bade.* Soleure, 9 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 326.

(5) *Miron au roi.* Soleure, 3 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Raisons des Pères Jésuites pour empescher le Sr de Mollondin de faire instance pour faire surseoir leur sortie de Vallais.* 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 354. — *Informatione fattasi da Monsgre Nunzio a Svizzeri delle cose di Vallesia, per mandar al Sigr cardinale Barberini.* 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI.

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 10 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Prétentions de Mgr l'Evesque de Syon pour parvenir à un accommodement avec le pays de Wallais.* 12 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 140.

(7) *Le pays de Valais à Miron.* Sion, 20/30 mars 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 25.

(8) *Le pays de Valais à Miron.* Sion, 20/30 mars 1627. loc. cit.

(9) *Le pays de Valais à Miron.* Sion, 20/30 mars 1627. loc. cit.

(10) *Ibid.*

personne à empiéter sur leur souveraineté. Maîtres chez eux, ils émettaient la prétention d'exercer un droit de contrôle sur la nature des revenus constituant la mense épiscopale. (1) A plus forte raison déniaient-ils à leur conducteur spirituel « toute seigneurie temporelle ». (2) Ses prédécesseurs ne s'étaient-ils pas placés volontairement sous la protection des dizains ? Ceux-ci ne choisissaient-ils pas le titulaire de l'évêché, lequel jurait tout aussitôt de respecter « les loix et libertés de la patrie » ? N'en appelait-on pas des jugements prononcés par lui à ceux de l'autorité laïque ? Et s'il battait monnaie, n'était-ce pas sous la surveillance du Conseil du pays ? Enfin, argument décisif à leur sens, les alliances étrangères n'étaient-elles pas conclues au nom des seuls Valaisans ? (3) A la vérité, Hildebrand répondait à cette dernière objection que si ses « sujets », ainsi qu'il les nommait, avaient adhéré au traité franco-helvétique de 1602, c'est que le chapitre d'alors ne s'y était pas opposé et, qu'au surplus, les villes de Bienne et de Saint-Gall, quoique alliées de la France, se trouvaient cependant sous la tutelle, celle-là d'un évêque, celle-ci d'un abbé. (4)

L'heure vint, néanmoins, où le chef du diocèse de Sion sentit son énergie faiblir et songea à résigner son évêché entre les mains du Saint-Père. (5) Une occasion s'offrait, en effet, à lui de sortir d'embarras, tout en se vengeant de ses contradicteurs. De plus en plus enclin à s'avantager au détriment de ses voisins, Charles-Emmanuel, au courant des difficultés de la situation faite au prélat, fit offrir secrètement à celui-ci de lui procurer une compensation très suffisante, soit une riche abbaye du duché, pourvu qu'il s'engageât à appuyer la candidature du cardinal de Savoie au siège épiscopal du Valais. (6) Or, la réussite de cette intrigue eût porté un coup néfaste à l'influence de la France dans la vallée du Rhône. (7) On s'en rendit bien vite compte à Paris et l'on s'efforça de détourner Hildebrand de ce dessein, (8) auquel, par malheur, la nonciature en Suisse ne se montrait pas hostile. (9)

---

(1) *Les députés des cantons catholiques à leurs supérieurs.* Sion, 12 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 270.

(2) *Le pays de Valais à Miron.* Sion, 20/30 mars 1627. loc. cit.

(3) *Le pays de Valais à Miron.* Sion, 20/30 mars 1627. loc. cit.

(4) *Résumé des négociations du Sr de Mollondin en Valais.* Soleure, 4 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 351. — *Informatione fattasi da Mons^{re} Nunzio a Svizzeri, ecc.* loc. cit.

(5) *Le duc de Savoie au prince-cardinal, son fils, à Rome.* Turin, 28 juin 1626. Aff. Etr. Piémont. III suppl^t. p. 137.

(6) *Le duc de Savoie au prince-cardinal.* Turin, 26 juin, 27 août, 7 octobre, 23 décembre 1626. Aff. Etr. Piémont. III supp^t p. 137, 146vo, 155, 164vo. — *Thomassin à l'archiduchesse des Pays-Bas.* Fribourg, 15 décembre 1626. (ap. Rivier. op cit. 109, 110.) — *Châteauneuf et Miron à Herbaut.* Soleure, 2 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 19. — *Miron au roi.* Soleure, 20 mars 1627. *Ibid.* — *Scappi à Miron.* Lucerne, 12 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 349. — Rivier. op. cit. 107, 109.

(7) *Châteauneuf et Miron au roi.* Soleure, 14 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 314. — *Le roi à Miron.* 9 mars 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 147.

(8) *Châteauneuf et Miron à l'évêque de Sion ; à la république de Valais.* Soleure, 11 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 301, 303. — *Herbaut à Miron.* 5 janvier et 3 mars 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f°s 7, 132. — *L'évêque de Sion au roi.* 19 janvier 1627. loc. cit.

(9) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 gennaio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Thomassin à l'archiduchesse des Pays-Bas.* Fribourg, 13 janvier 1627. (ap. Rivier. op. cit. 111.)

Puis, comme il s'obstinait à prêter l'oreille aux propositions piémontaises, ordre fut donné à Béthune d'intervenir auprès du Vatican. Ce ne fut pas en vain. A la grande joie des catholiques des Ligues (1) Urbain VIII réussit à faire entendre raison à l'évêque récalcitrant et refusa net sa démission. (2)

Grâce à la fermeté du Saint-Père, tout semblait terminé pour le mieux. Dans la réalité, tout allait être remis en question. Tardivement avertis, par une indiscrétion, de la tentative avortée de leur conducteur spirituel, tentative qu'ils qualifièrent sans hésiter d'« attentat contre les privilèges des concordats canoniques », les Valaisans prirent la chose au tragique. (3) Convaincu d'avoir noué des intrigues, à la fois à Rome, à Turin, à Vienne et à Milan, par le moyen de son parent, le capitaine Quartery, l'évêque se vit menacé dans sa liberté. (4) En outre, malgré ses protestations, une diète fut convoquée à Sion, en janvier 1627, diète où les dizains, sûrs de leur bon droit, négligèrent de l'inviter à déléguer des représentants. (5) Atterré de la gravité subite d'une crise à laquelle ni ses chanoines, ni lui ne s'attendaient certes, il fit appel aux bons offices de l'ambassade de France et à ceux de ses alliés des cantons forestiers. (6) Ces derniers, fort hostiles de prime abord au projet qu'il leur avait confié de se démettre de son siège au profit d'un prince savoyard, lui avaient dépêché des députés afin de l'en détourner. (7) A la suggestion du nonce, ils résolurent, au cours de la « journée » de Soleure de janvier, d'acheminer sans retard une nouvelle mission vers le Valais. (8) Miron, en revanche, se fit illusion au point de croire qu'il lui

(1) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 e 16 febbraio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI.

(2) *Le roi à Châteauneuf et Miron.* 28 decembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 413. — *Scappi à Soleure.* Lucerne, 12 février 1627. St-Arch. Solothurn. Schreiben aus Frankreich. XXIII. — *Le duc de Savoie au comte Ludovico San Martino d'Agliè, son ambassadeur à Rome.* Turin, 19 et 24 février 1627. Aff. Etr. Piémont. III supp^t. p. 178, 179. — *Herbaut à Miron.* 23 mars 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 173. — Vulliemin. op. cit. II. 588.

(3) *Relazione fatta da me Christoforo Grandi, a Mons^{re} Illmo Nunzio mio padrone, del mio negoziato nella dieta generale di Soloturno e risoluzioni di essa dalli 29 di dicembre 1626 sino a 5 di gennaio 1627.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Châteauneuf et Miron à Herbaut.* Soleure, 2 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 19. — *Scappi à Miron.* Lucerne, 12 avril 1627. Aff Etr. Suisse. XXV. 349.

(4) *Le duc de Savoie au prince-cardinal.* Turin, 28 juin et 23 décembre 1626; *au comte L. San Martino d'Agliè* Turin, 19 et 24 février 1627. Aff. Etr. Piémont. III suppl^t. p. 137, 164vo, 178 et 179. — *cf.* Grenat. Histoire moderne du Valais. 238 sqq.

(5) *Brevis narratio diaetae Seduni, habitae in januario 1627.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI; Aff. Etr. Suisse. XXV. 6. — *L'évêque de Sion à Fribourg.* 27 janvier/6 février 1627. Aff. Etr. Suisse XXV. 105. — *Miron au roi.* Soleure, 20 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(6) « Tredecim anni sunt cum sub ineluctabili saxo sudamus... » *L'évêque de Sion aux cantons catholiques.* 17 novembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 193; Aff. Etr. Suisse. XXIV. 243. — *L'évêque de Sion au roi de France.* 17 novembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 128. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(7) *Fribourg à Soleure.* 8 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse XXIV. 283. — *L'évêque de Sion aux cantons catholiques.* 13 décembre 1626. (impr. ap. Grenat. op. cit. p. 236.) — *Thomassin à Della Faille.* Fribourg, 15 décembre 1626. (ap. Rivier. 109.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 31 dicembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 e 13 gennaio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV e XVI. — Eidg. Absch. V^a 487 *h.* — Rivier. op cit. 111.

(8) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 gennaio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera XV. — *Miron au roi.* Soleure, 20 février 1627. Aff. Etr. Suisse XXV.

suffirait, pour apaiser les passions populaires, de joindre ses instances à celles de Scappi et d'adresser aux dizains une missive dans laquelle il les avisait que, le pape ayant « repoussé l'extravagante résignation de l'évêque », l'incident pouvait être considéré comme clos. (1) Son erreur fut, du reste, de courte durée. Dès qu'elle eut pris fin, le secrétaire-interprète Mollondin reçut l'ordre de se rendre en hâte à Sion (février 1627). (2)

Aussi bien il était trop tard. Trop tard pour remettre sur pied le compromis de 1619. Trop tard pour obtenir des Valaisans qu'ils ajournassent, jusqu'à l'arrivée des députés de leurs confédérés de la Suisse catholique, l'ouverture de leur diète de Louèche. (3) Impuissant à lutter « contre le dévoiement effréné de ces peuples », (4) Mollondin dut assister à « des assemblées ou plutôt vacarnes extraordinaires non pratiqués depuis cent ans ». (5) Unis dans leur haine contre l'évêque, les dizains se divisèrent sur la question des Jésuites, dont l'expulsion ne rencontrait pas l'approbation de l'autorité de Brigue. (6) Néanmoins, cette expulsion fut prononcée « à la chaude », et les membres de l'ordre invités à quitter incontinent le pays. (7) Mais, afin que Scappi ne pût s'abuser sur le sens de cette mesure, à laquelle les cités évangéliques d'Helvétie étaient d'ailleurs demeurées étrangères, (8) la diète la compléta en ordonnant, aux termes du recès de Viège, que les quelques protestants établis dans la vallée du Rhône auraient à l'abandonner dans la quinzaine. (9)

On était assurément sincère au Louvre quand on y reconnaissait la nécessité d'« éteindre ce feu » et d'apaiser un conflit, de la solution duquel dépendait « le repos ou le trouble de tout le Corps helvétique ». (10) Mais la difficulté, pour le roi, consistait précisément à prendre une décision qui ménageât les susceptibilités des deux parties. Dores et déjà, en effet, il

(1) *Miron au roi.* Soleure, 20 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV; *à Herbaut.* Soleure, 13 mars 1627. *Ibid.* — *Miron au pays de Valais.* Soleure, mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 305; Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. VII. *95* n° 47. (f°ˢ 312—315). — *Le pays de Valais à Scappi.* Sion, 20/30 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 285.

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 et 20 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Miron au pays de Valais.* Soleure, 18 février 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 234. — *Instruction donnée au Sʳ interprète Mollondin, allant au pays de Vallais, par ordre de Mʳ l'ambʳ Miron, pour pourvoir aux différendz de Monsʳ l'évesque de Sion avec ses patriotes.* Soleure, 19 février 1627. Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 149; Aff. Etr. Suisse. XXV. 127. — *Miron au roi.* Soleure, 20 février 1627. loc. cit.

(3) *Mollondin à Miron.* Sion, 11 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 263.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 20 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(5) *Miron au roi.* Soleure, 20 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(6) *Les députés des cantons catholiques à leurs supérieurs.* Sion, 12 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 270. — *Miron au roi.* Soleure, 20 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Thomassin à Della Faille* Fribourg, 24 mars 1627. (ap. Rivier. op. cit. 116.)

(7) *Miron au roi.* Soleure. 20 mars; *à Herbaut.* Soleure, 10 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — Grenat. op. cit. 244.

(8) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 4 maggio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI.

(9) *Mollondin à Miron.* Sion, 11 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 263. — *Le pays de Valais à Miron.* Sion, 20/30 mars 1627. loc. cit. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 10 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(10) *Herbaut à Miron.* 30 mars 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 185.

paraissait certain que le nonce et les cantons catholiques, encore que les « Waldstætten » combattissent chez eux l'extension des immunités ecclésiastiques, seconderaient les vues du successeur de Schinner. (1) Or, depuis que, sur les représentations du Corps valaisan, il avait renoncé à admettre Hildebrand dans son alliance, Louis XIII, s'il continuait à celui-ci sa protection, ne le faisait qu'avec une réserve extrême. (2) Pas plus que celle de l'évêque de Bâle, l'amitié de l'évêque de Sion n'était profitable à la couronne Très-Chrétienne. Elle constituait, au contraire, pour cette dernière une charge d'autant plus lourde que le prélat persistait à s'opposer à la rénovation du compromis de 1619 et que son obstination à ressusciter des prétentions hypothétiques et en tout cas surannées l'exposait, ainsi que son chapitre, à capituler, en fin de compte, devant ses « sujets ». (3) Aussi, tant à Paris qu'aux « Cordeliers » à Soleure, inclinait-on à faire, en faveur des dizains, dont la cause au surplus « estoit bonne », (4) tel contre-poids que l'« équité le pourroit permettre ». (5) D'autre part, les Jésuites, ces actifs agents de l'Espagne dans la vallée du Rhône, las de la fausseté et de l'instabilité de leur situation et « craignant qu'il ne leur arrivât pis », acceptaient le fait accompli et renonçaient à affronter de nouveaux orages pour le « bon plaisir » d'un évêque dont ils étaient loin d'approuver tous les actes. (6) Enfin la volonté des autorités laïques du pays de ne tolérer aucune immixtion étrangère dans les affaires intérieures de ce dernier apparaissait indiscutable. (7)

Pour toutes ces raisons, Mollondin jugea opportun d'observer une prudente expectative et de voir venir les événements, plutôt que de les provoquer. Aussi bien ceux-ci allaient se précipiter. En apprenant les décisions graves arrêtées en Valais, les catholiques d'Helvétie, incités à cela par le nonce, s'étaient résolus à y dépêcher une ambassade solennelle, dont ils avaient vainement souhaité que Miron assumât la direction. (8) En conséquence, dès le 5 mars, les députés suisses arrivaient à Louèche, où ils furent assez froi-

(1) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 gennaio 1627. Arch Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Il nunzio apostolico alli deputati cattolici radunati in Soloturno.* Lucerna, 28 dicembre 1626. *Ibid.* XVI.

(2) *Miron au roi.* Soleure, 20 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Résumé des negociations du Sr de Mollondin en Valais.* Soleure, 4 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 351.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 20 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(5) *Herbaut à Miron.* 9 mars 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 148.

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 10 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Raisons des Pères Jesuites pour empescher le Sr de Mollondin de faire instance pour faire surseoir leur sortie de Vallais.* 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 354.

(7) *Mollondin à Miron.* Sion, 11 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 263. — *Miron au roi.* Soleure, 20 mars 1627. *Ibid.*

(8) Eidg. Absch. V² 494 *a*; 496—497. — *Miron au roi.* Soleure, 20 février 1627. loc. cit. — *Copia litterarum domini Nuntii ad Helvetios ad Dominos Valesianos.* Lucernae, 24 februari 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI. — *Proposta fatta da Mons^{re} Nunzio nella dieta de' cinque cantoni cattolici, li 25 febbraio 1627. Ibid.*

dement accueillis. (1) Malheureusement pour eux, ils y avaient été précédés de vingt-quatre heures par un envoyé du duc de Savoie, le secrétaire Carron de Buttigliera, (2) venu « pour pescher en eaue trouble » et proposer, tant à Hildébrand qu'aux dizains, la médiation de son maître. (3) Or, les largesses intéressées faites par le ministre piémontais aux membres de la diète, bien qu'elles ne parussent pas devoir être couronnées de succès, ne pouvaient que rendre plus délicate une situation déjà suffisamment ardue. Dans la réalité, Charles-Emmanuel, changeant ses batteries, poussait les Valaisans à imposer à leur évêque, et cela avec le secret espoir que celui-ci résignerait derechef ses fonctions en faveur du prince-cardinal, des conditions de plus en plus humiliantes. (4) Mollondin et les députés suisses réussirent, il est vrai, à déjouer cette intrigue et à convaincre les représentants du pays de l'utilité qu'il y avait pour eux à se porter de Louèche à Sion, afin d'y conférer avec ceux du prélat. (5)

C'était là l'unique branche de salut qui s'offrît à Hildebrand. Il refusa de la saisir. Et cependant une détente manifeste se produisait. Déjà les deux parties étaient convenues entre elles d'un accord provisoire maintenant le *statu quo* jusqu'en mai, sur la base de la reconnaissance des droits des dizains, du retrait de la démission de l'évêque au profit d'un étranger et de la confirmation de l'expulsion des Jésuites et des protestants. (6) Au moment de conclure, le prélat, mal conseillé par le nonce, se déroba et prétendit reconquérir sa liberté d'action. (7) Ce fut l'irrévocable rupture. En présence de l'attitude menaçante des députés qui l'entouraient, Hildebrand terrorisé voulut battre en retraite et demanda la paix. Ses adversaires se bornèrent à prendre acte de sa requête et, défiants plus que jamais à son endroit, regagnèrent leurs foyers. (8) Dès lors, la mission des envoyés de la

(1) *Instructions aux députés des cantons catholiques envoyés en Valais.* Lucerne, 25 février 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI. — *Mollondin à Miron.* Sion, 11 mars 1627. loc. cit. — *Les députés des cantons catholiques à leurs supérieurs.* Sion, 12 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 270. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 20 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 261.

(2) Dans son Histoire moderne du Valais, œuvre qui serait parfaite si son exécution répondait à sa conception, Mr le chanoine Grenat qualifie l'agent piémontais de « *Sr de la Battilière* » et le secrétaire-interprète de Miron de « *Sr de Molondings* ». (p. 240.)

(3) *Mollondin à Miron.* Sion, 11 mars 1627. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 496 *a*. — *Le duc de Savoie au comte Ludovico San Martino d'Agliè.* Turin, 24 février 1627. Aff. Etr. Piémont. III supp'. f° 179vo.

(4) *Herbaut à Miron.* 23 mars 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 173. — *Miron au roi.* Soleure, 3 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(5) *Mollondin à Miron.* Sion, 11 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 263. — *Les députés des cantons catholiques à leurs supérieurs.* Sion, 12 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 270. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 20 mars et 17 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(6) *Mollondin à Miron.* Sion, 11 mars 1627. loc. cit. — *Accord faict entre Mr l'évesque de Syon et le pays de Valais, etc.* 1627. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 51. — Eidg. Absch. V² 498.

(7) *Copia litterarum Domini Nuntii ad Helvetios ad Dominum Episcopum Valesiae.* Lucernae, 24 februari 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI. — *Informatione fattasi da Monsre Nunzio a Svizzeri delle cose di Vallesia, ecc.* 1627. *Ibid.* — Eidg. Absch. V² 498.

(8) Eidg. Absch. V² 499. — *Lettera de' Sigri de' cinque cantoni cattolici congregati nella dieta di Lucerna a loro deputati in Valesia.* Lucerna, 24 marzo 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 25 marzo 1627. *Ibid.*

Suisse catholique et celle de Mollondin se trouvaient nécessairement terminées. Après un séjour infructueux de six semaines en Valais, ce dernier rejoignit son poste à Soleure, (1) d'où Miron ne tarda pas à le dépêcher à Bade, afin de détourner Scappi et les « Waldstætten » de toute résolution précipitée. (2)

L'échec des négociations conduites par son secrétaire-interprète dans la vallée du Rhône rendait singulièrement délicate la position de l'ambassadeur de Louis XIII aux Ligues. Sollicité à la fois par l'évêque de Sion, par le nonce et par les magistrats des cantons de l'ancienne confession de se porter en Valais, (3) le diplomate français faisait la sourde oreille à ces ouvertures, estimant que son intervention personnelle dans le débat compromettrait la neutralité observée jusqu'alors par son maître à l'égard des parties, et cela sans ramener la concorde entre celles-ci. (4) De plus, les dizains s'abstenaient volontairement de recourir à sa médiation, bien que ses sympathies leur fussent acquises dans la lutte qu'ils livraient pour la sauvegarde de leurs libertés. (5) Mais la brusque interruption des conférences de mars changeait la face des choses. Désormais il était à craindre que les Valaisans ne déposassent d'autorité leur conducteur spirituel et que ce différend ne dégénérât, en quelque sorte, en une nouvelle affaire de la Valteline. (6) A l'issue d'une diète qu'ils tinrent à Lucerne, les cantons de la Ligue Borromée firent une suprême démarche, tant à Soleure qu'à Paris, à l'effet de provoquer le prompt départ de Miron pour Sion. (7) Louis XIII ne crut pas devoir résister plus longtemps à de telles instances. Vers le milieu d'avril, l'ordre fut transmis à l'envoyé du Louvre de reprendre en personne la négociation dans laquelle avait échoué Mollondin. (8)

(1) *Résumé de la negociation du Sr de Mollondin en Valais* Soleure, 4 avril 1627 Aff. Etr. Suisse XXV. 351. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 3 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 7 aprile 1627. loc. cit.

(2) *Instruction donnée par Mr Miron au Sr de Mollondin envoyé à la journée de Bade.* Soleure, 9 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV 326.

(3) *Relazione di me Christoforo Grandi fatta a Monsre Illmo Nunzio del mio negoziato a Soloturno con il Sigr Ambasciatore Myron et altri Signori di quel Consiglio a di 18 e 19 di febbraio 1627.* Arch Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI. — *A Miron: Fribourg,* 10 mars; *l'évêque de Sion.* 12 mars 1er et 17 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 259, 268, 312. — *Mollondin à Miron.* Sion, 11 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 263. — *Les cantons catholiques à Miron.* Bade, 10 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 345. — *Scappi à Miron.* Lucerne, 25 février et 20 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 279; Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI; *au roi,* même date. Aff. Etr. Suisse. XXV. 333; *à Mollondin.* Lucerne, 21 avril 1627. Arch. Mollondin à Soleure.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 17 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(5) *Miron à Herbaut.* Soleure. 27 mars et 24 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Le pays de Valais à Miron.* Sion, 20/30 mars 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* fo 25. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 7 aprile 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure. 20 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 261. — *Scappi a Miron.* Lucerne. 24 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 302.

(7) *Les cantons catholiques au roi.* 10 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 333. — *Miron au roi.* Soleure, 17 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *cf.* Rivier. op. cit. 114, 118.

(8) *Le roi et Herbaut à Miron.* 6 et 12 avril 1627. Arch. Nat. *KK 1365* fos 202, 209. — *Le roi aux cantons catholiques: aux dizains du Valais.* Paris, 4 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1365* fo 242. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 11 maggio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI.

Au sentiment du chef de mission, dès l'instant que les dizains se refusaient à invoquer la médiation royale, chercher à leur imposer celle-ci était une imprudence. Contraint d'obéir aux volontés de son souverain, l'ambassadeur s'attacha du moins à enlever par avance à son intervention ce qu'elle aurait pu présenter de désobligeant pour les adversaires de l'évêque. Travailler de concert avec les Suisses à apaiser le conflit surgi entre Hildebrand et son troupeau ; maintenir dans la vallée du Rhône « l'unité de la foi » ; pousser les Valaisans à adopter le nouveau calendrier, « puisque l'usage en était conforme à la sainte religion catholique » ; (1) conserver à l'évêché « sa juridiction et ses immunités ». mais engager l'évêque à accepter un coadjuteur favorable aux intérêts de la France ; aviser enfin à donner à la question de l'expulsion des Jésuites une solution « convenable », tels étaient les principaux points de l'instruction adressée à Miron. (2)

Or, l'ambassadeur entendait ne se compromettre ni en prenant la défense d'un ordre religieux notoirement hostile à la cause que lui-même représentait, ni en accordant au prélat une protection que celui-ci n'était plus en droit de réclamer, (3) ni surtout en accédant aux sollicitations du nonce, lequel émettait la prétention de l'accompagner au delà de la Furka et de sauver, avec son aide, et l'évêque et les « bons Pères ». (4) Miron retourna donc sans hésiter à Paris les lettres de créance qui l'introduisaient tant auprès des dizains que d'Hildebrand, et cela parce que, dans les unes comme dans les autres, ce dernier était qualifié de « très cher et grand ami, allié et confédéré » du roi, appellation défectueuse, dont le maintien eût suffi à déchaîner de nouveaux orages dans toute l'étendue du pays. (5). Il obtint en outre que la cour le laissât libre du choix de son attitude à l'endroit des Jésuites (6) et qu'on l'autorisât à déclarer aux Valaisans que, s'il les visitait, ce n'était point en intention de s'immiscer dans leur différend avec l'hôte de la « Majorie ». Le prétexte invoqué à l'appui de son voyage était certes des plus plausibles. Puisque aussi bien l'occasion s'offrait à lui de regagner la France en traversant une contrée dont les beautés lui avaient été vantées par ses prédécesseurs, n'était-il pas naturel qu'il en profitât pour remercier les dizains de l'empressement mis par eux à ratifier les traités de Madrid et de Monçon ? (7) Mais il lui importait surtout de fuir la société du

---

(1) *Le roi à Miron.* Paris, 20 avril 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 220.

(2) *Le roi à Miron.* Paris, 12 avril 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 209.

(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 10 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(4) *Instruction donnée par Mr Miron au Sr de Mollondin envoyé à la diète de Bade.* Soleure, 9 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 326. — *Miron au roi.* Soleure, 3 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Scappi à Miron.* Lucerne. 19 et 20 mars et 4 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 274, 279, 320.

(5) *Considérations sur les lettres que le roy a envoyé en Suisse, le quatriesme may 1627, pour estre présentées en son nom, tant aux Vallesans qu'à Mons' l'évesque de Syon, où le dict évesque est appelé par toutes deux: très cher et grand amy, allié et confédéré, et ne l'est pas, etc.* Fribourg, 15 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 405. — *Miron au roi.* Soleure, 19 avril 1627. *Ibid.*

(6) *Le roi à Miron.* Paris, 12 avril 1627. loc. cit.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 8 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV

nonce. [1] Autant, en effet, la présence de Scappi à Bade, en juillet 1626, lui avait été précieuse, autant elle menaçait de contrecarrer ses plans à Sion, en 1627. A cet égard encore, l'ambassadeur reçut de la cour pleine satisfaction. Il lui fut prescrit de gagner la vallée du Rhône avec sa famille et son train et d'éviter de se commettre en la compagnie d'aucun des autres diplomates accrédités auprès des Ligues. [2]

De leur côté, les cantons catholiques s'apprêtaient à intervenir derechef en Valais. [3] Mais la crainte que le nonce, rebuté par Miron, ne leur proposât de se joindre à leurs députés les rendait hésitants. [4] Le ministre français sut tirer parti de ces compétitions pour prendre lui-même les devants. [5] Il s'arrêta à Berne — dont les Conseils, sur sa déclaration qu'il se portait dans la région des Alpes Pennines afin d'y déjouer des intrigues étrangères, [6] l'assurèrent spontanément qu'ils ne s'ingéreraient en rien dans les affaires de leurs voisins du Sud, [7] — passa par Fribourg [8] et, le 21 mai, fit son entrée à Sion. Une réception « fort honorable » l'y attendait. [9] A sa requête, elle fut recommencée en faveur de Scappi, puis des envoyés suisses, quelques jours plus tard. [10]

La diète, ainsi qu'on l'a dit, s'était dissoute. Il convint de la réunir à nouveau. [11] Miron sut mettre à profit ce répit. Durant une semaine, il interrogea les représentants les plus autorisés des deux parties et sollicita leurs avis. [12] C'est ainsi que, dès l'abord, il put se rendre compte de la gravité du différend que le roi le chargeait de résoudre. Entre le prélat et les dizains, la rupture lui apparut telle qu'elle était, c'est-à-dire irrémédiable, et cela « par la faute » du premier. [13] D'une part, Hildebrand, « estrange cervelle », [14] n'agissant qu'à sa guise et sourd aux conseils du nonce, comme à ceux de son chapitre, ne parlait plus de résigner son évêché et maintenait toutes ses prétentions, qu'il ne parvenait pas d'ailleurs à coucher par écrit. [15]

(1) *contra:* Grenat. op. cit. 246.

(2) *Le roi à Miron* (2 l.). Paris, 12 et 20 avril et 4 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f°° 211, 220, 243. — *Herbaut au même.* 4 mai 1627. *Ibid.* 244.

(3) *Les cantons catholiques au roi; à Miron.* Bade, 10 avril 1627. Aff Etr. Suisse. XXV. 333. 345. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 27 mars 1627. *Ibid.*

(4) *Miron au roi.* Soleure, 1er mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(5) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 12 maggio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(6) *Miron à Herbaut.* 15 mai 1627. Aff. Etr. Grisons. VII.

(7) *Miron au roi.* Fribourg, 15 mai; Sion, 29 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(8) *Miron à Herbaut.* Fribourg, 14 et 15 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(9) *Miron au roi.* Sion, 22 et 29 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV; *à Herbaut.* 22 mai 1627. *Ibid.* — Eidg. Absch. Va 511—512.

(10) *Miron au roi.* Sion, 29 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(11) *Miron à Herbaut.* Soleure, 24 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(12) *Miron à Herbaut.* Sion, 5 juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(13) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 7 aprile 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Miron au roi.* Sion, 12 juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Herbaut à Miron.* 22 juin 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 323. — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de Mr Miron, etc.* (Arch. für Schweiz. Geschichte. II. 315.)

(14) *Miron à Herbaut.* Sion, 5 juin 1627. loc. cit.

(15) *Miron au roi.* Soleure, 29 mai et 12 juin 1627. loc. cit.

Les Valaisans, en revanche, « trop dégoustés de la dévotion par la négligence et le peu de vigilance des prêtres », [1] supportaient malaisément « que l'Eglise eût un tiers de leur pays et le Rhône un autre tiers ». [2] Résolus à se débarrasser coûte que coûte de leur conducteur spirituel, voire à « l'assommer » en cas de besoin, ils ne s'opposaient plus, comme naguère, à sa retraite et n'admettaient pas, qu'ayant renoncé à ses fonctions, il pût se dédire. [3]

A première vue, il semblait difficile de départager des opinions aussi contradictoires. Néanmoins, lorsque s'ouvrit la diète, le siège de Miron était fait. Comme, à la réflexion, il ne lui semblait plus possible de pourvoir d'un coadjuteur un « évêque de quarante ans ». [4] l'ambassadeur estimait que la déposition pure et simple de ce dernier s'imposait. [5] Mais cette mesure, à son sens, devait être le prélude d'une réforme radicale du clergé valaisan. Pour qu'« un peuple grossier », comme celui des dizains et, de plus, « fort mal instruit et peu soigneux de ce qui estoit du culte divin », [6] en arrivât à demander à l'étranger « de bons prestres », [7] il fallait que l'insuffisance de ceux qui desservaient ses églises fût manifeste. En fait, Miron avait trouvé « une grande foiblesse, ignorance et simplicité au regard des affaires en plusieurs ecclésiasticques ». [8] Aussi inclinait-il à penser que « bon nombre de curez » pourraient être engagés à suivre le prélat dans sa retraite, et n'hésitait-il pas à préconiser le remplacement des Jésuites « espagnolisez », définitivement bannis, par des capucins français. Au reste, ajoutait le chef de mission, « il n'est besoing de faire icy tant de docteurs, le pays ayant nécessité de gens de labeur et de dévotion ». [9] Que si, cependant, les Valaisans insistaient, et répugnaient à envoyer leurs enfants « aux études » en Suisse, il serait toujours loisible au roi de favoriser la création, à Sion, d'un séminaire dirigé par des « régens, docteurs et prestres de France ». [10]

A ce moment-là encore, Miron ne paraissait pas mettre en doute que le nonce jugerait la cause de l'évêque indéfendable et prendrait, après enquête, le parti des « séculiers, pour la seureté mesme du catholicisme, que

(1) *Miron à Béthune.* Sion, 17 juin 1627. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXIV. 298.

(2) *Miron au roi.* Sion, 12 juin 1627. loc. cit.

(3) *Miron au roi.* Sion, 29 mai et 12 juin 1627. loc cit. — *Responces des dizains aux plaintes de Mr l'évesque de Syon.* mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 218.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 19 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(5) *Sommaire dressé par Mr Miron, contenant les moiens et les raisons des affaires de Vallais.* 11 juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 472. — *Miron au roi.* Sion. 12 juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Nouvelles de Genève.* 25 juillet 1627. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXIV. 309.

(6) *Miron au roi.* Sion, 12 juin 1627. loc. cit.

(7) *Miron au roi.* Sion, 12 juin 1627. Aff Etr. Suisse. XXV.

(8) *Miron au roi.* Soleure, 22 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(9) *Miron au roi.* Sion, 12 juin 1627. loc. cit.

(10) *Miron à Herbaut.* Sion, 5 juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Miron au roi.* Sion, 12 juin 1627. loc. cit. — *Le roi à Miron.* 15 juin 1627 Arch. Nat. *KK 1365* f° 311. — *Mémoire de ce qui s'est passé dans le païs de Vallais depuis le départ de Mr Myron.* 1er juillet 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 487.

ceux-ci affermissoient tous les jours ». [1] C'était compter sans l'impression déplorable que l'expulsion des Jésuites avait produite au Vatican. [2] Loin d'abandonner Hildebrand, Scappi chercha à le couvrir, sans renoncer, pour cela, à blâmer ses imprudences de conduite et de langage. [3] Le 26 mai, en pleine diète, il crut obtenir gain de cause, « en traictant le faict des ecclésiasticques du tout à la romaine » et en exigeant le rétablissement des « bons Pères ». [4] Ses illusions à ce sujet furent de courte durée. L'assemblée lui répondit sans hésitation que si l'ordre exilé devait être rappelé, pareille mesure gracieuse serait nécessairement étendue, à la demande de Berne, aux protestants valaisans réfugiés sur les terres de ce canton. Quant à l'évêque, sa résignation était dores et déjà considérée comme acquise. [5]

L'échec subi par le nonce facilitait singulièrement la tâche de l'ambassadeur français. En prenant le contre-pied de l'attitude du représentant du Saint-Siège, celui-là pouvait espérer réussir là où celui-ci avait essuyé une défaite. Dans la harangue qu'il prononça à Sion, le 29 mai, l'envoyé du roi salua les dizains alliés de son maître et « uniques souverains du Valais ». Il recommanda la rénovation du compromis de 1619, le respect dû à l'autorité spirituelle de l'évêque, l'adoption du calendrier grégorien et ne blâma que pour la forme l'expulsion des Jésuites. [6]

La modération des conseils départis à la diète par Miron tranchait trop avec les discours passionnés du nonce, pour qu'elle ne fît pas impression sur l'esprit des Valaisans. Ceux-ci accordèrent au ministre de Louis XIII tout ce qu'il sollicitait d'eux. Il déclarèrent renoncer au calendrier julien, « pour rompre mieux avec les protestants ». [7] Ils promirent de remettre sur pied le compromis de 1619. Puis, l'évêque ayant nommé un vicaire général à leur convenance et l'ambassadeur, d'autre part, donnant à entendre que Hildebrand s'absenterait pour quelque temps, ils engagèrent leur parole de ménager désormais celui-ci. [8] Aussi bien une dernière harangue de Miron (14 juin) acheva de lui concilier les sympathies des dizains. [9] Par suite, après avoir, pour plus de sûreté, obtenu le licenciement de la diète, put-il.

(1) *Miron au roi.* Sion, 22 mai 1627. loc. cit.

(2) *Miron au roi.* Sion, 12 juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(3) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 12 marzo 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(4) *Proposition du nonce Scappi devant la diète du Valais.* 26 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 421; Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. VII. 95 n° 12. (à la date du 20 mai.) — *Miron au roi.* Sion. 29 mai 1627. loc. cit.

(5) *Responce sur les propositions faictes par le Révérendissime et Ill^me prince et seigneur Alexandre, évesque de Campagna et légat a latere de Sa Sainteté.* Sion, 22 mai/1er juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 456. — *Miron au roi.* Sion, 12 juin 1627. loc. cit.

(6) *Miron à Herbaut.* Sion. 5 juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Proposition de l'ambassadeur Miron devant la diète du Valais.* Sion, 29 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 430; Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. VII. *95* n° 43 (f°s 282—286.)

(7) *Miron à Herbaut.* Saint-Maurice, 19 juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(8) *Miron au roi.* Sion, 12 juin; Saint-Maurice, 19 juin 1627. loc. cit.

(9) *Proposition de Mr Miron aux dizains de Valais.* Sion, 14 juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 477. — Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. VII. *95* n° 44. (à la date du 13 juin.)

en bonne conscience, annoncer au roi, comme aux cantons catholiques d'ailleurs, qu'à son sentiment, « la partie estoit gagnée ». (1)

Lorsqu'il avait quitté Soleure, le 10 mai, y laissant le secrétaire-interprète Wallier en qualité de chargé d'affaires, (2) Miron savait qu'il ne réintégrerait pas son poste. Son maître avait, en effet, daigné l'aviser que, ses négociations dans la vallée du Rhône achevées, l'autorisation lui serait accordée de regagner Paris. (3) Néanmoins, par mesure de prudence, et pour éviter de se trouver en butte aux réclamations des créanciers de la couronne, l'ambassadeur tint cette décision secrète. Aussi quand, le 17 juin, il adressa une missive au Corps helvétique, ce fut pour prendre de celui-ci un congé momentané, et non point dans l'intention de lui annoncer son rappel. (4) Le représentant de Sa Majesté aux Ligues avait au reste une dernière mission à remplir. Dès janvier, les Syndics et Conseils de la république du Léman lui avaient fait demander d'honorer leur ville de sa visite, au cas où il rentrerait en France par cette voie. (5) Désireux de rassurer les protestants et de témoigner aux Genevois combien la cour leur savait gré d'avoir tenté de détourner les Rochellois d'un nouveau soulèvement, (6) il avait accepté cette invitation et s'était fait expédier des lettres de créance l'introduisant auprès des magistrats de la cité de Calvin. (7) Le moment était venu pour lui d'accomplir sa promesse. Au départ de Sion, le 19 juin, il se dirigea vers Saint-Maurice, (8) traversa le pays de Vaud, où il trouva les garnisons bernoises renforcées, en raison des alarmes que les desseins agressifs de l'Autriche causaient aux cantons évangéliques (9) et, le 22 de ce mois, il atteignait Genève. (10) La réception enthousiaste qui l'attendait dans cette ville dépassa ses espérances. (11) Il y fut l'objet des prévenances les plus significatives. Agrippa d'Aubigné, dont la rencontre lui eût été sûrement

(1) *Miron à Zurich.* Sion, 17 juin 1627. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[6] n° 15; *aux cantons catholiques.* Sion, 17 juin 1627; *à Zoug; à Fribourg.* mêmes dates. St-Arch. Zug; Arch. Fribourg; Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXIV. 293. — Eidg. Absch. V[2] 515 *a.*

(2) *Wallier à Béthune.* Soleure, 15 juillet 1627. Bibl. Nat. 500 Colb[t] CCCCIII. 99

(3) *Le roi à Miron.* Paris, 12 avril 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 209. — *Miron au roi.* Soleure, 8 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(4) Eidg. Absch. V[2] 515 *a.* — *Miron aux cantons.* Sion, 17 juin 1627. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXIV. 293; *à Zurich.* Sion, 17 juin 1627. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[6] n[os] 14 et 15; *à Soleure.* même date. St-Arch. Solothurn. Schreiben aus Frankreich. XXIII. (1600—1629); *à Bâle.* même date. St-Arch. Basel. Frankr. B[4] (1500—1698).

(5) *Miron au roi.* Sion, 12 juin 1627. loc. cit.

(6) *Miron à Herbaut.* Sion, 5 juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(7) *Ibid.* — *Miron à Genève.* Sion, juin 1627. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXIV. — *Le roi à Genève.* Paris, 22 juin 1627. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXIV. 307.

(8) *Miron à Herbaut.* Saint-Maurice, 19 juin 1627. loc. cit.

(9) *Mémoire de ce qui s'est passé dans le pays de Vallais depuis le départ de M[r] Myron.* juillet 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 487.

(10) *Miron à Herbaut.* Genève, 23 juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(11) Audience à lui accordée par le Conseil. 13/23 juin 1627. *cf.* Grenus. Fragments biographiques, etc. p. 126.

désagréable,(1) fut prié de se retirer à la campagne pendant un certain temps.(2) A sa « contemplation », les Conseils, qui venaient de refuser audience au Sr de Montagu, envoyé du roi de la Grande-Bretagne,(3) décrétèrent la mise en liberté d'un procureur de Gex, arrêté au moment où, muni d'un mandat de l'évêque d'Annecy, il cherchait à prendre possession d'une chapelle située sur les terres de Saint-Victor et Chapitre.(4)

Après quelques jours passés sur les rives du Léman, Miron se rendit à Lyon,(5) puis à Paris. Bien qu'il fût appelé à conserver assez longtemps encore le titre d'ambassadeur auprès des cantons,(6) sa mission était achevée. Elle avait duré exactement neuf ans et sept mois. Moins longue, à la vérité, que l'ambassade accomplie par Daugerant de Boisrigaut, sous François Ier et Henri II, elle s'était prolongée, en revanche, au delà du terme de celle exécutée, de 1587 à 1595, par Brulart de Sillery. C'était, en somme, sur un succès que l'envoyé du roi mettait lui-même fin à sa carrière helvétique, dont les débuts avaient été marqués par les tristesses de l'affaire Longueville et la presque totalité par les surprises nées du différend rhéto-valtelin. En 1618 et 1619, assurément, la diplomatie française eut à subir des affronts qu'elle n'avait point provoqués et que les Bernois se plurent à lui infliger « au travers de » son protégé. En 1620; au contraire, c'était elle qui, grâce à l'imprudence et au manque de perspicacité de ses agents, avait rendu possible la rébellion dans la vallée de l'Adda et acheminé la ruine de son alliance avec les Grisons. Or si, de cette erreur irréparable, la plus grande part de responsabilité revenait, ainsi que je l'ai dit, à Gueffier et à Méry de Vic, il ne s'ensuivait pas que Miron fût à l'abri de tout reproche. Son approbation, ses encouragements, son concours actif avaient, dans une large mesure, facilité les diversions tentées par les bannis des Trois Ligues, à l'instant même où se produisait le *Sacro Macello*. Dès lors, il s'était efforcé de racheter sa faute et avait rompu, de façon très nette, avec Gueffier, trop longtemps son mauvais génie. Mais, à la dernière heure, seul d'entre les représentants du roi à l'étranger, il avait applaudi aux négociations de Du Fargis et goûté les articles arrêtés à Monçon. Un très prochain avenir allait lui démontrer que, après comme avant les capitulations du 5 mars, la situation demeurait pleine de périls dans la région des Alpes rhétiques.

(1) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la residence de Mr Miron, etc.* Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 320.

(2) *Mémoire de ce qui s'est passé dans le pays de Vallais, etc.* loc. cit.

(3) *Miron à Herbaut.* Genève, 23 juin 1627. loc. cit.

(4) *Miron à Herbaut.* Genève, 23 juin 1627. — *Mémoire de ce qui s'est passé dans le pays de Vallais.* loc. cit.

(5) *Miron à Herbaut.* Lyon, 6 juillet 1627. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXIV. 307. — *Genève au roi.* 12 juillet 1627. Aff. Etr. Genève. II. 222.

(6) *Le roi aux XIII Cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 31 août 1627. St-Arch. Zürich. Französische Königsbriefe. C IV. 9 (5). — *Miron aux Treize Cantons.* Paris, 3 septembre 1627. St-Arch. Bern. Frankr. Buch. *E* 1039; *à Zurich.* Paris, 3 septembre 1627. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225a n° 18; *à Herbaut.* Paris, 7 octobre 1627. Aff. Etr. France. *784.* f° 333.

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES

ET EXTRAORDINAIRES

EN SUISSE,

AUX GRISONS,

A GENÈVE,

EN VALAIS.

1627—1630.

I. JACQUES **MESMIN**

Ambassadeur ordinaire aux Ligues Grises.

Juin 1627—Juillet 1629.

[avec résidence en Suisse à partir de cette dernière date.]

II. FRANÇOIS **DU HALLIER**

Chargé d'une mission extraordinaire à Genève.

Mars 1629.

III. CHARLES **BRULART** DE **LÉON**

Ambassadeur extraordinaire aux Ligues Suisses et Grises.

Août 1629—Juillet 1630.

IV. FRANÇOIS DE **BASSOMPIERRE**

Ambassadeur extraordinaire aux Ligues Suisses et Grises.

Février—Avril 1630.

V. FRANÇOIS LE CLERC DU TREMBLAY, DIT LE **PÈRE JOSEPH**

Chargé d'une mission extraordinaire en Suisse.

Juillet 1630.

VI. BERNARD DE **BESANÇON**, S[r] **DU PLESSIS**

Chargé d'une mission spéciale en Valais.

Mai 1630.

VII. ABRAHAM DE **PONCHER**

Chargé d'une mission spéciale en Valais.

Juin—Juillet 1630.

VIII. HENRI WALLIER

Chargé d'affaires aux Ligues de Suisse.

Juin 1627—Décembre 1630.

I. *Nouvelles instructions:* Fontainebleau, 10 octobre 1629. (1)

Rappels de créance: Saint-Germain-en-Laye, 31 août (aux Trois Ligues); (2) Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre (aux communes de la Valteline); (3) Camp devant La Rochelle, 17 décembre 1627 (à l'évêque de Coire); (4) Camp d'Aytré, 12 mai (aux Trois Ligues); (5) Camp d'Aytré, 10 juin 1628 (aux Trois Ligues). (6)

II. *cf. Sarasin to Sir Thomas Roe.* Basle, 27 march/6 april 1629. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. nº 2.

III. *Instructions:* Camp d'Alais, 20 juin 1629. (7)

Instructions supplémentaires: Camp de Saint-Chaptes, 1er juillet 1629. (8)

Lettres de créance: Camp d'Alais, 20 juin 1629 (aux XIII cantons et alliés). (9)

Rappel de créance: Chambéry, 14 juin 1630 (à Berne). (10)

IV. *Instructions:* Paris, 12 décembre 1629. (11)

Instructions supplémentaires: Lyon, 28 janvier 1630. (12)

Lettres de créance: Paris, 12 décembre 1629 (aux XIII cantons et alliés; à chaque canton en particulier). (13)

V. *cf.* Aff. Etr. Allemagne. VII. 66, 82; Suisse. XXVII. 138, 140.

VI. *cf.* Mémoires de Du Plessis-Besançon. (éd. Horric de Beaucaire.) p. 9.

VII. *Rappel de créance:* Chambéry, 14 juin 1630 (à Berne). (14)

VIII. Pas de *Rappels de créance.*

(1) Aff. Etr. Suisse. XXVI. fº 388. min.
(2) Arch. Nat. *KK 1366* fº 421. cop.
(3) Arch. Nat. *KK 1366* fº 443. cop.
(4) Arch. Nat. *KK 1366* fº 562. cop.
(5) St-Arch. Chur. Akten. or. parch.
(6) St-Arch. Chur. Akten. or. parch.
(7) Aff. Etr. Suisse. XXVI. fº 251. or. dev. min.
(8) Aff. Etr. Suisse. XXVI. fº 267. cop.
(9) St-Arch. Solothurn. or. parch.; Arch. Ville de Sion. or. parch.
(10) Bibl. Nat. f. fr. *18 047* fº 395. cop
(11) Aff. Etr. Suisse. XXVI. fº 405. cop.
(12) Aff. Etr. Grisons. VII. fº 137. cop.
(13) St-Arch. Bern. St-Arch. Schaffhausen. St-Arch. Zürich. (Graubünden *J* 171. 7. 35). St-Arch. Luzern. (Frankr. Credenzbr. *M* 244). St-Arch. Basel. (Frankr. *B*4 1500—1698). St-Arch. Solothurn. (Frankr. Buch. I). or. parch. et cop.
(14) Bibl. Nat. f. fr. *18 047* fº 395 cop.

Difficultés intérieures et extérieures avec lesquelles se trouve aux prises Richelieu. — Sa politique partout en échec. — Rudes atteintes subies par l'influence française dans la région des Alpes. — Conséquences de plus en plus désastreuses du traité de Monçon.

I. Dans une missive, déjà citée, adressée au roi le 24 juillet 1626, soit deux mois à peine après la ratification du traité négocié par Du Fargis, Richelieu cherche à faire partager à son maître la confiance que lui inspirent à lui-même les premiers résultats de la politique inaugurée au lendemain de la chute de La Vieuville : « Si Dieu me fait la grâce de vivre six moys, « comme je l'espère et davantage, je mourray content, voyant l'orgueil de « l'Espagne abattu, vos alliez maintenus, les huguenots domtez, toutes factions « dissipées, la paix establie dans ce royaume, une union très estroite dans « vostre maison royale et vostre nom glorieux par tout le monde ». (1)

Or, au printemps de 1627, la gravité des événements qui se déroulaient dans l'Europe occidentale infligeait aux prévisions du cardinal le plus catégorique et le plus humiliant des démentis. L'erreur commise à Monçon continuait à porter ses fruits. Bien loin d'avoir relevé, ainsi qu'il se le proposait, « par une conduite plus hardie et plus généreuse, la réputation du nom françois parmi les étrangers », (2) le nouveau gouvernement l'avait en somme compromise, voire avilie. (3) Quoi d'étonnant dès lors à ce que, dans l'ombre, des intrigues se nouassent, qui, toutes, tendaient à favoriser le retour, jugé jusque là impossible, du vieux chancelier Sillery et de son fils aux affaires. (4)

En fait, c'était une situation pleine de menaces et de périls que celle avec laquelle le premier ministre se trouvait aux prises. A l'intérieur, les divisions augmentaient dans le sein de la famille royale ; la santé de Louis XIII paraissait gravement altérée ; les princes, la noblesse, le parlement suscitaient des difficultés au pouvoir ; Rohan armait en Languedoc. En outre, une sérieuse agitation huguenote était signalée de plusieurs points du territoire. A l'extérieur, le danger semblait encore plus pressant. La rupture avec la Grande-Bretagne était consommée et la flotte anglaise cinglait vers

(1) *Richelieu au roi.* 24 juillet 1626. (ap. A v e n e l. op. cit. II. 225.)

(2) *Discours sur les affaires générales de la Chrestienté, au mois d'avril 1633, communiqué au cardinal de Richelieu par Mathieu Molé.* (ap. M é m o i r e s de M a t h i e u M o l é. (éd. Champollion-Figeac). t. IV. 167).

(3) « Questo procedere non può partorir buoni effetti, ne dentro, ne fuori del regno, perche non tende ad altro che di privar il re delli più veri amici et servitori. » *Carlo-Emanuele all'abbate Scaglia.* Torino, 2 gennaio 1627. A f f. E t r. P i é m o n t. III supp^{t} 59vo.

(4) *Carlo-Emanuele all'abbate Scaglia.* Torino, 26 gennaio 1627. A f f. E t r. P i é m o n t. III supp^{t}. 61.

l'île de Ré.[1] Les forces impériales s'accroissaient aux frontières des Trois-Evêchés et de la Champagne. L'Espagne affichait partout ses desseins belliqueux, multipliait ses intrigues en Dauphiné, à Avignon, en Hollande, en Piémont, dont ses troupes se rapprochaient chaque jour, entretenait des intelligences avec Gaston d'Orléans, le comte de Soissons et les chefs réformés,[2] incitait les ducs de Lorraine et de Savoie à tenter, le moment venu, des diversions en Bourgogne et en Bresse, appuyait sous main les préparatifs militaires de l'Autriche — « car c'estoit une mesme maison et une mesme conduitte »[3] — et ne dissimulait pas son désir d'isoler la France et d'empêcher toute réconciliation entre cette puissance et ses anciens alliés.[4] Charles-Emmanuel, d'autre part, définitivement acquis à la cause des Habsbourg, n'attendait qu'une occasion de se déclarer et applaudissait en secret à la rébellion huguenote.[5] A Venise enfin, le Sénat ne parvenait pas à prendre son parti de la « trahison du 5 mars » et regrettait, de plus en plus, « qu'avant « la conclusion d'un traitté sy solennel que celuy de Monçon, l'on n'eust « voulu escouter les advis et conseil de ceux qui avoient la connaissance « particulière et la direction mesmes des affaires d'Italie ».[6]

Mais c'était sans contredit dans la région des Alpes rhétiques que l'influence de la couronne Très-Chrétienne avait subi les plus rudes atteintes. Asservie aux volontés du gouverneur de Milan et désormais contrainte d'ouvrir ses passages aux armées espagnoles et allemandes, la Valteline était perdue pour la France et pour les Trois Ligues.[7] Perdu aussi le Münsterthal, dont l'archiduc d'Innsbruck disposait à son gré et par lequel il acheminait sans cesse des renforts vers le Naviglio Grande,[8] au risque de remettre en question cette paix d'Italie si laborieusement rétablie et que seuls Du Fargis et les diplomates de son école persistaient à croire assurée.[9] Perdue enfin, ou du moins très compromise, la situation privilégiée que la diplomatie du Louvre avait su se créer tant en Suisse qu'en Rhétie, au cours des deux siècles

(1) *Zorzi al Senato.* Parigi, 6 maggio 1627. Frari. Francia. LXVII.

(2) *Carlo-Emanuele all'abbate Scaglia* Torino, 20 novembre 1626. Aff. Etr. Piémont. III supp^t. 46vo.

(3) *Dépesche faicte en Espagne, le 28 septembre 1627, pour s'esclaircir des desseins qu'on dit que l'Empereur a de troubler la frontière de Champagne, maintenant que les Anglois sont en Re.* Aff Etr. Espagne. XV. (1627—1629). — *Zorzi al Senato.* Parigi, 5 dicembre 1627 Frari. Francia. LXVIII.

(4) *Memoire envoye à Richelieu par Du Fargis.* 21 octobre 1628. Aff Etr. Espagne. XV. — « M^r le comte Olivarez considérera que nous nous sommes mal mis avec les Hollandois jusques là qu'ils retiennent nos vaisseaux. » *Richelieu a Du Fargis.* fin janvier 1628. (ap. Avenel. op. cit. III. 14.)

(5) *Carlo-Emanuele all'abbate Scaglia.* Torino, 2 gennaio 1627. loc. cit. — *Marini à Herbaut.* Turin, 18 mai 1627. Aff. Etr. Piémont. VIII. (1627—1628).

(6) *Mesmin à Béthune.* Coire. 30 octobre 1628. Bibl. Nat. CCCCC. Colb^t *403* f° 71.

(7) *Scappi a Barberini.* Coira, 1° settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI. — *Marini à Herbaut.* Turin, 13 juin 1627. Aff. Etr. Piémont. VIII. — *Extraict des lettres d'un particulier valtelin* : de Morbegno, du 21 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 122. — *Mesmin à Herbaut.* Coire. 22 juin et 7 septembre 1627 : 27 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VI. 67, 211 ; VII. 20.

(8) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 19 août 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 76.

(9) *Du Fargis au roi.* Madrid, 26 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *7119* f° 252. — *Marini a Herbaut.* Turin, 13 juin 1627. loc. cit. — *Mesmin à Béthune.* Coire. 14 mars 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 34. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 29 marzo 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

écoulés. En cédant, dans une heure difficile, aux sollicitations impérieuses des Bérulle, des La Rochefoucauld et autres chefs du parti hispanophile et ultra-catholique, Richelieu avait-il prévu les conséquences désastreuses de l'acte de faiblesse dont lui seul d'ailleurs devait supporter la responsabilité devant l'Histoire ?

Succès des armes impériales. — Desseins ambitieux de l'Autriche. — Réaction catholique. — Inquiétude dans les cantons protestants. — Intrigues tramées contre ceux-ci par le nonce et l'ambassadeur d'Espagne, avec la complicité des « Waldstætten ». — Le maintien de la paix religieuse aux Ligues devient très précaire. — Péril suspendu sur la Rhétie.

II. Incontestable en elle-même, l'importance du succès remporté par la diplomatie espagnole à Monçon se trouvait en quelque sorte doublée du fait qu'à la même heure les armes impériales triomphaient en Silésie, dans le Brunswick, la Haute-Autriche, la Moravie, la Basse-Saxe.

Gabor et les Turcs réduits à l'impuissance ; Mansfeld mort ; les troupes danoises dispersées ; les communications désormais rétablies entre Milan et Innsbruck par la Valteline ; l'action de la France à l'étranger paralysée pour longtemps peut-être ; l'Angleterre enfin occupée dans l'Atlantique, rien ne semblait plus s'opposer à la réalisation des desseins ambitieux de la maison d'Autriche. Une réaction catholique intense se déchaîna de l'Oder et du Danube aux côtes de Bretagne. Les *Stati liberi* du plateau suisse s'estimèrent en péril. (1) Déjà la panique gagnait l'Alsace, où Strasbourg et Colmar recevaient de Vienne l'injonction formelle d'avoir à se soumettre aux exigences de Ferdinand II en matière confessionnelle. (2) Fort peu tranquillisées, en raison de l'attitude pleine de réserves observée à leur égard par les cantons de l'ancienne croyance à la diète de la Quasimodo, les cités évangéliques d'Helvétie accueillirent avec défiance les assurances pacifiques des représentants de l'archiduc à Ensisheim (3) et se préparèrent à résister à la demande de resti-

(1) *Basel an Luzern.* 10./20. März 1627. St-Arch. Luzern. (Dreissigjähr. Krieg. *A* 1610—1631.) — *Schaffhausen an Basel.* 15./25. März 1627. St-Arch. Basel. Politisches. *O*² (1620—29). — *Miron à Zurich.* Soleure, 27 avril 1627. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225⁸ n° 13.

(2) *Le Père Rudolf, capucin, à Henri Wallier.* Delémont, 26 novembre 1627. Aff. Etr. Allemagne. VI. 212. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 24 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(3) *Hans Christoff von Stadion; Jsaac Volmar; Johann Heinrich von Landenberg, Röm. Kays. M*t*, auch S*r *D*t *Erzherzog Leopolden zue Oesterreich Statthalter, Regenten und Camerräthe Vorder Oesterr. Landen, an die XIII Orte der Eydttgnossenschafft.* Ensisheim, 17. April 1627. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg. *A* (1610—1631). — *Pappenheim an die XIII Orte.* Emmendingen, 19. April 1627. *Ibid.*

tution des biens ecclésiastiques dont, chaque jour davantage, elles se sentaient menacées. (1)

Ce fut comme d'habitude à Lucerne, résidence ordinaire du nonce apostolique et de l'ambassadeur d'Espagne, que se tramèrent, sous l'inspiration de ces deux diplomates, les intrigues destinées à procurer l'amoindrissement de l'influence protestante au sein des diètes générales.

Encore que, peu dociles aux adjurations du Saint-Siège, elles défendissent avec âpreté les intérêts du pouvoir laïque dans la question des immunités ecclésiastiques ; (2) que, par suite, leurs rapports avec l'évêque de Côme, diocésain des bailliages suisses d'outre-monts, fussent empreints d'une grande froideur (3) et qu'elles missent en somme peu d'empressement à soustraire à la vindicte populaire le Sr Grandi, auditeur de la nonciature, convaincu de complicité d'adultère avec la femme d'un conseiller de Lucerne, (4) les autorités des « Waldstætten » appuyaient sans réticence aucune les démarches tentées par Scappi, soit en vue de favoriser l'extension de la « vraye religion » en Thurgovie, (5) soit à l'effet de hâter l'exécution de la sentence rendue contre Glaris, au profit de Schwytz, dans l'affaire d'Utznach, ou de réveiller le différend d'Echallens entre Berne et Fribourg. (6) N'était-ce pas d'ailleurs à l'instigation du représentant du pape qu'elles s'étaient avisées subitement de contester aux cantons protestants la qualité d'« évangéliques », au risque de provoquer entre les Etats des deux confessions une irréparable rupture ? (7)

A cette heure, à la vérité, les membres de la Ligue Borromée ne songeaient pas à invoquer l'appui de l'étranger contre les cités calvinistes et zwingliennes. Au cas où un conflit armé se fût produit entre ces dernières et la maison d'Autriche, l'empereur n'eût sans doute obtenu des « Waldstætten » et de leurs adhérents suisses une promesse de neutralité qu'en prenant envers

(1) J'ay un advis secret, venant d'un pensionnaire de Sa Majesté et des plus affidés de sa faction et expérimenté aux affaires, que les cantons catholiques avoient résolu entre eux secrettement que, si les dicts de Basle ou autres hérétiques estoient attaqués, ils ne s'en remueront point et ne s'en mesleront aucunement, nonobstant leurs traités d'alliance. » *Thomassin à l'archiduchesse des Pays-Bas.* Fribourg, 21 avril 1627. (ap. Rivier. op. cit. 117—118.) — *Vigier à Herbaut.* Soleure, 11 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 5 e 21 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV e XVIA.

(3) *Scappi a Barberini.* Lucerna. 10 febbraio ; 7 e 14 marzo 1628. *Ibid.* XVIII. — *Scappi al cardinale Bandini.* Lucerna, 4 aprile 1628. *Ibid.* XVII.

(4) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 6 agosto 1627. loc. cit.

(5) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 5 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 6 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA. — Eidg. Absch. V² *A* 487 *g*.

(7) « E perchè ho osservato più volte che, in alcune scritture, i cantoni cattolici denominano i Protestanti col titolo d'Evangelici, io non ho lasciato di ponderar ad alcuni de' miei più confidenti fra i medesimi cantoni quanto soni mal in bocca loro questo titolo a favore de' Protestanti, onde non sono fuori di speranza che non sia per trattarsi qualche cosa sopra di ciò in detta dieta. » *Scappi a Barberini.* Lucerna, 6 luglio ; 5 agosto 1627. loc. cit. — « Le dict Sr de St Chamond insistera que le mot d'*evangelica religio* ne soit point mis dans le traitté qu'il signera au nom du roy. » *Mémoire à Mr de Saint-Chamond, envoyé en Allemagne.* 17 mai 1636. Aff. Etr. Suède. IV. 219. — Eidg. Absch. V² *A* 532 *e*.

eux l'engagement explicite de respecter, quoiqu'il advînt, les libertés politiques de leurs confédérés de la nouvelle croyance. (1) Mais ce qui, plus que toute autre chose, contribuait à rendre très précaire le maintien de la paix religieuse aux Ligues, c'était l'attitude du clergé, dont le nonce cherchait en vain à modérer l'ardeur belliqueuse ou les écarts de langage. De Sion, Hildebrand Jost négociait en secret avec Ferdinand II et le gouverneur de Milan le rétablissement de la *Caroline*, ainsi que la restauration de son pouvoir temporel dans la vallée du Rhône. (2) En revanche c'était à visage découvert que, de Constance, le prélat de cette ville poursuivait ses revendications à l'endroit des Zuricois, Schaffhousois et « autres hérétiques » ; (3) que, de Fribourg, l'évêque de Lausanne annonçait la très prochaine entrée en scène des armes impériales, comme aussi le retour à son chapitre des bénéfices jadis confisqués à ses prédécesseurs par l'Etat de Berne ; (4) que, de Porrentruy enfin, le prince-évêque s'efforçait de remplacer le prédicant d'Allschweil par un capucin, (5) tandis qu'il sollicitait dans l'ombre l'intervention active du cardinal Ludovisio et de la congrégation *de propaganda fide* et suppliait la cour de Vienne de charger l'archiduc d'Innsbruck de lui procurer *manu militari* la restitution des biens que persistaient à lui refuser les Bâlois. (6)

Au total ce n'étaient là encore que des menaces. L'union très étroite des cantons protestants, l'efficacité reconnue des moyens d'action dont disposaient Berne et Zurich donnaient à réfléchir à leurs adversaires et les rendaient circonspects. Moins heureuses, les Ligues Grises, déchirées par les factions et entourées de toutes parts de puissances catholiques, devaient offrir une résistance assurément moindre aux entreprises audacieuses de voisins acharnés à leur perte. Aussi bien, dès les premiers mois de 1627, l'infortunée Rhétie se voyait derechef en butte à des attentats de la nature de ceux qui, de 1621 à 1624, avaient, « sous le couvert de la religion », porté de si graves atteintes à son indépendance.

Objections d'Urbain VIII à remplir le rôle que lui assigne le traité de Monçon. — Ses prétentions. — Il juge insuffisantes les clauses assurant l'interdiction du culte réformé dans la vallée de l'Adda. — Ses instantes démarches auprès du roi Très-Chrétien. — Elles sont couronnées de succès. —

(1) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 marzo 1628. loc. cit. XVIII.
(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna. 5 e 10 agosto 1627. Arch Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A.
(3) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 marzo 1628. *Ibid.* XVIII.
(4) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 marzo 1628 *Ibid* XVIII.
(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 maggio 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.
(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 marzo e 6 maggio 1628. loc. cit.

Déclaration donnée par Louis XIII, à Nantes, le 22 août 1626. — Conséquences néfastes qu'entraîne pour les Ligues Grises cette nouvelle défaillance française.

III. Ainsi qu'on l'a dit plus haut, la joie éprouvée par le pape à la nouvelle de la conclusion de la paix de Monçon avait été brève. Joué par les deux couronnes, dans la personne de son neveu, le cardinal-légat, dont les missions en France et en Espagne avaient abouti, l'une et l'autre, au plus éclatant insuccès, Urbain VIII ne s'était pas fait faute de soulever des difficultés lorsque Béthune et Oñate avaient sollicité de lui, de la part de leurs gouvernements, son adhésion aux capitulations du 5 mars. Prêts à accorder au Saint-Père quelques satisfactions d'amour-propre, le Louvre et l'Escurial avaient après coup consenti à le décharger du soin d'assurer la démolition des forts de la Valteline et à l'exonérer, en cas de violation du traité par les Grisons, de démarches qui eussent contraint ses nonces à entrer en contact direct avec des hérétiques. Mais, aussi bien à Paris qu'à Madrid, on s'était refusé avec énergie à aller plus avant et à modifier, ainsi qu'on le demandait à Rome, au risque de remettre tout en question, les dispositions essentielles de l'instrument diplomatique dû à la collaboration d'Olivarès et de Du Fargis. (1)

Le pape ne prétendait-il pas, en effet, que les négociateurs de Monçon s'étaient préoccupés moins de sauvegarder les véritables intérêts de l'Eglise que de défendre les droits politiques de leurs clients respectifs? N'affirmait-il pas que, pour être efficace, l'interdiction du culte évangélique dans les pays sujets des Trois Ligues devait être nécessairement complétée par l'interdiction de séjour à tous protestants en Valteline, à Chiavenna, à Bormio, (2) voire à Poschiavo et à Brusio, dernières communes de la Cadée sur le versant méridional des Alpes rhétiques, « afin de fermer le pas à l'hérésie delà les monts »? (3) N'insistait-il pas en outre pour que l'annulation prononcée par la diète grisonne, le 25 novembre 1624, des traités conclus en son nom avec l'étranger depuis 1617 (4) ne fût pas applicable aux conventions extorquées d'elle par le nonce Scappi, les 18 et 19 décembre 1623 et 24 janvier suivant, conventions qui, dans leur ensemble, stipulaient, avec la restitution des biens ecclésiastiques, le libre exercice du culte catholique

---

(1) *Observaciones del Legado sobre los articulos propuestos relativamente a la Valtelina.* (Con notas al margen del Conde-Duque.) Madrid, junio de 1626. Arch Nat. *K 1440* n° 19.

(2) *Note de Spada sur les suppléments de garantie que Sa Sainteté désire voir introduire dans le traité de Monçon.* 1626 Arch. Nat. M 232.

(3) *Mémorial relatif aux catholiques de Poschiavo, adressé de Rome, pour être remis au mis de Cœuvres (Ex sacra congregatione de propaganda fide).* Rome, 7 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 27. — *Berulle à Estrées.* Paris, 2 septembre 1626. Arch. Nat. M 232. — *Herbaut à Mesmin.* Paris, 18 mai et 7 juin 1627 Arch. Nat. *KK 1365* f°s 265vo, 300vo.

(4) *cf.* t. III. 800. — *Propositione fatta dal nuntio nella dieta de' cantoni cattolici, li 18 dicembre 1624.* (ap. Siri. Memorie recondite. V. 715.) — Jecklin. op. cit. p. 343. (n° 1489).

en Rhétie et l'abrogation des décrets rendus par les « droitures criminelles » de Thusis et de Davos? (1)

En dépit du peu de résultat de ses remontrances répétées, tant en deça qu'au delà des Pyrénées, la diplomatie pontificale ne s'avoua pas vaincue. Ce que lui déniaient les deux couronnes, elle s'attacha à l'obtenir, faute de mieux, de l'une d'elles. Vers le milieu de l'été de 1626, le nonce redoubla ses instances auprès du roi Très-Chrétien. En présence des difficultés intérieures avec lesquelles le Louvre se trouvait aux prises, de la rébellion huguenote renaissante, des dangereuses conspirations fomentées par Gaston d'Orléans et dont l'une, celle de Chalais, venait d'être découverte, il n'était pas indifférent à Louis XIII d'avoir ou non le Saint-Siège dans son jeu. Cependant le monarque français hésitait à entrer dans les vues du pontife. Il lui répugnait d'aggraver la situation déjà si précaire de ses alliés de la haute vallée du Rhin, (2) à l'heure même où son ambassadeur à Coire leur laissait espérer que les intérêts des Trois Ligues seraient moins mal défendus, lors de l'exécution du traité, qu'ils ne l'avaient été au temps de sa préparation. (3)

Tout prétexte aux mesures rigoureuses sollicitées par le Vatican faisait d'ailleurs défaut. Jamais encore les Grisons n'avaient manifesté un aussi large esprit de tolérance en matière confessionnelle, puisque aussi bien ils admettaient dans le sein de leur Conseil d'Etat des représentants des deux croyances. (4) Mais, loin de se décourager, le cardinal Barberini et le nonce Spada devenaient au contraire chaque jour plus pressants. Très imbu des prérogatives, mais en revanche très conscient des devoirs que lui créait son titre de *Très-Chrétien*, le fils de Henri IV redoutait par dessus tout la surenchère espagnole auprès de ses alliés ou protégés catholiques d'Allemagne et d'Helvétie. Il allait sous peu donner à nouveau des preuves éclatantes de l'aversion que lui inspirait l'hérésie, en se refusant à recevoir le margrave de Bade, lequel se proposait de le saluer avant de s'embarquer à Calais pour rejoindre le roi de Danemark, (5) et en repoussant « pour la conséquence » la requête que lui adressaient les « escolliers » de Schaffhouse, boursiers et

(1) *Observaciones del Legado sobre los articulos propuestos relativamente a la Valtelina.* Madrid, junio de 1626. Arch. Nat. *K 1440* n° 19. — *Copie de l'escrit signé du roy, et duquel, par son commandement, j'ay (Béthune) donné l'original au pape, touchant les Protestants de la Valteline.* Nantes, 22 août 1626. Bibl. Nat f. fr. *3668* f° 64. — *Note de Spada, etc.* 1626. loc. cit. — *Herbaut à Cœuvres.* 15 août 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 159vo.

(2) « Che anco in materia del governo di Valtellina, intendeva il Re che i Grigioni non venissero pelati così al vivo. » Siri. Memorie recondite. VI. 122.

(3) « Il Sigr Meyer è ritornato molto satisfatto dalli Illmi Sigri Ambri di S. Mtà Christma et Signori deputati helvetici, con buona speranza di moderatione del trattato di pace. » *Jean Paul à Miron.* Coire, 21 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 14.

(4) *Mesmin à Béthune.* Coire, 29 avril 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *408* f° 40. — *cf.* Discours sur l'affaire de la Valteline et des Grisons, dédié au tout puissant et catholique roy d'Espagne. (Paris, MDCXXV.) p. 46. (réimpr. ap. Geley. Fancan et la politique de Richelieu. (1887.) p. 261 sqq.)

(5) *Zorzi al Senato.* Parigi, 16 aprile 1627. Frari. Francia. Filza LXVII.

pensionnaires de sa couronne, d'être admis désormais à achever leurs études à l'Université de Genève, plutôt qu'à celle de Paris. (1)

Désireux néanmoins de ne rien précipiter, les ministres français cherchaient à gagner du temps. Cœuvres fut enfin consulté. On lui fit demander de préciser les inconvénients qui, selon lui, devaient résulter, le cas échéant, de l'adhésion du Louvre aux instances pontificales. (2) Or, avant même que la réponse du général de l'armée de Valteline fût intervenue, Louis XIII, avec l'aveu sinon sur les conseils de Richelieu, se décidait à capituler aux mains du nonce qui l'avait accompagné à Nantes et à « ebrescher le traitté à la poursuicte du pape ». (3) Entre le roi Très-Chrétien et l'envoyé du Saint-Père il fut convenu, le 22 août 1626, que les représentants de la France en Rhétie s'efforceraient d'amener les Grisons à consentir à l'expulsion des protestants de la vallée de l'Adda et de ses dépendances, au maintien des avantages obtenus par le nonce Scappi en 1623 et 1624 et à la suppression du culte réformé à Brusio et à Poschiavo, ainsi que les Valtelins ne cessaient d'ailleurs de le réclamer. (4)

Enhardi par la résistance insuffisante que rencontraient ses prétentions, Urbain VIII avait, à la vérité, suggéré que cette dernière mesure fût étendue à l'Engadine, au Val Bregaglia et au Münsterthal. (5) C'était demander beaucoup. Aussi ne fut-il pas donné suite à cette ouverture. (6) Mais ce n'était là qu'une ombre légère à l'indiscutable succès remporté par la diplomatie romaine. Une fois de plus le Vatican triomphait. Laissé à l'écart des négociations de Monçon, de par la volonté des parties, il prenait sur l'une d'elles une revanche dont les conséquences politiques devaient se faire sentir bien au delà des limites de la Haute-Italie. D'un côté, la Réforme, bannie de la Péninsule, voyait son extension menacée, pour ne pas dire plus, dans les vallées supérieures du Rhin et de l'Inn. De l'autre, la France, déjà suspecte à ses anciens alliés, ensuite de la conclusion du néfaste traité du 5 mars 1626, de son entente avérée avec l'Espagne et de sa rupture avec l'Angleterre, contractait envers les adversaires de la cause protestante de nouveaux engagements, au risque de s'aliéner pour longtemps les sympathies

(1) *Herbaut à Miron.* 6 septembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 221.

(2) *Addition à l'instruction que le roy envoie par le secrétaire Mesmin au S^r marquis de Cœuvres, lieutenant général pour Sa Majesté en son armée de la Valteline.* Nantes, 21 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 48. — *Herbaut à Cœuvres.* Nantes. 15 août 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 159vo.

(3) *Aligre à Herbaut.* Venise, 27 août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 278.

(4) *Copie de l'escrit signé du roy et duquel j'ay (Béthune) donne l'original au pape.* Nantes, 22 août 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3668* f° 64. — *Le roi à Châteauneuf.* Nantes, 23 août 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Le roi à Cœuvres et à Châteauneuf.* Nantes, 23 août 1626; *Herbaut à Cœuvres*, même date. Arch. Nat. *KK 1364* f°s 164vo, 165. — *Le roi au pape et au cardinal Barberini* Nantes. 23 août 1626 Bibl. Nat. f. fr. *3668* f°s 66, 67. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 24 octobre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 185. — *cf.* tome III de cet ouvrage, p. 935.

(5) *Le cardinal Barberini au roi de France.* Florence, 25 novembre 1626. Aff. Etr. Florence II, (1600—1640).

(6) *Herbaut à Châteauneuf.* 14 décembre 1626. Arch. Nat *KK 1364* f° 409.

des *Stati liberi* d'Allemagne et d'Italie. Pour satisfaire à la tâche qu'il s'était imposée d'en finir avec la rébellion huguenote avant de tourner son activité vers les contingences de la politique extérieure, Richelieu estimait indispensable de prévenir les desseins hostiles de la maison d'Autriche par des concessions qu'il eût voulu certes momentanées, mais dont quelques-unes à tout le moins devaient occasionner un préjudice irréparable au développement de l'influence française sur les deux versants du massif alpestre.

Pénible surprise éprouvée par Cœuvres et Châteauneuf à la nouvelle de la « déclaration » de Nantes. — Valeur de leurs objections. — Ils s'inclinent devant la volonté formelle de leur maître, mais tiennent secrète la dépêche de la cour les avisant du changement survenu dans les intentions du roi. — Intervention menaçante du Vatican et du gouvernement d'Innsbruck dans les affaires intérieures des Trois Ligues.

IV. Ce fut en Valteline, où ils se trouvaient réunis depuis peu, que les marquis de Cœuvres et de Châteauneuf reçurent l'avis du changement capital survenu dans les intentions de leur maître en ce qui concernait les rapports entre catholiques et protestants dans les deux Rhéties. (1) La surprise qu'ils en éprouvèrent n'eut d'égal que le découragement profond dont l'un et l'autre se sentirent aussitôt envahis. (2) La mission qu'ils avaient à remplir n'était-elle pas en soi assez délicate, sans qu'on cherchât à la compliquer à la dernière heure par un supplément d'exigences capables d'anéantir le fruit de leurs démarches ? Convenait-il, alors que la ratification grisonne des capitulations de Monçon semblait très incertaine, de la rendre impossible par l'adjonction de conditions inacceptables ? Ignorait-on au Louvre que l'article IIe du traité du 5 mars n'interdisait que l'exercice du culte réformé en Valteline et que, dans l'esprit des négociateurs, cette interdiction n'entraînait nullement la privation du droit de séjour aux adeptes des nouvelles doctrines ? (3) Se rendait-on compte que l'expulsion des prédicants de Brusio et de Poschiavo constituait une violation flagrante de la charte des Trois Ligues (4) et que la seule perspective de cette mesure avait provoqué naguère une protestation explicite de la part du résident britannique accrédité à Zurich ? (5) N'appréhendait-on pas enfin que le maintien des traités de

(1) *Cœuvres et Châteauneuf au roi.* Tirano, 16 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 341.

(2) *Cœuvres et Châteauneuf au roi.* Tirano, 16 septembre 1626. *Ibid.*

(3) *Cœuvres et Châteauneuf au roi.* Tirano, 16 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 341.

(4) *Cœuvres et Châteauneuf au roi.* Tirano, 16 septembre 1626. loc. cit.

(5) *Oratio salvatoria et gratulatoria ad Illustrissimum et Eccellentissimum Dominum Isaacum Wake, legatum regis Magnae Britanniae ad Venetos, etc. nomine totius synedrii et collegii ecclesiastici Tigurini habita in hospitio ad Gladium d. 3 sept. hora 3 pº m. Aº 1625.* Public Record Office. London. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. 1617 to 1629. nº 2.

Scappi ne fût le plus sûr moyen de fortifier l'influence autrichienne dans les Engadines, voire à Coire? (1)

Par malheur les instructions de la cour étaient formelles. Les deux ambassadeurs français se mirent en devoir de les suivre au plus près et prévinrent de leur dessein le représentant de Venise au camp de la Ligue. (2) Ce fut peine perdue. Même en offrant aux Grisons des compensations sur un autre terrain, ainsi que le tenta Cœuvres, (3) il parut bientôt hors de doute que la simple divulgation devant le *Bundestag* des promesses arrachées au roi Très-Chrétien à Nantes suffirait à assurer l'échec des négociations que Châteauneuf s'apprêtait à ouvrir. (4) Aussi celui-ci, dès octobre, obtint-il sans trop de difficulté l'autorisation d'ajourner l'exécution des ordres reçus par son collègue et lui en septembre. (5) L'impression de soulagement universellement ressentie en février 1624, à la nouvelle de la chute de Puysieux n'avait pas été motivée certes par une série d'erreurs plus regrettables que celles dont la diplomatie du Louvre assumait la responsabilité depuis vingt-cinq mois.

Telle se présentait, dans ses grandes lignes, la situation politique et religieuse aux Ligues Grises, lorsque le marquis de Cœuvres, devenu maréchal d'Estrées, regagna Paris après avoir licencié son armée. L'évacuation de la Rhétie et de ses provinces « jadis sujettes » par les troupes françaises, suisses et valaisannes qui les avaient occupées pendant plus de deux ans, jointe au retour dans leurs foyers des contingents grisons, livrait une fois encore ce malheureux pays à la merci de voisins, qui tous s'efforçaient d'y accroître leur influence aux dépens de ses privilèges et de ses libertés. Mais, à la différence des convulsions précédentes, dans lesquelles l'Espagne avait, grâce à l'esprit d'initiative de ses ministres à Milan, joué un rôle prépondérant, celle dont les signes avant-coureurs effrayaient à bon droit les patriotes des hautes vallées du Rhin et de l'Inn devait être caractérisée par l'intervention presque exclusive du Vatican et de la cour d'Innsbruck dans les affaires rhétiennes et par l'effacement voulu de l'Escurial, que le souci de consolider sa récente victoire diplomatique engageait d'ailleurs à laisser entrer en scène, en ses lieu et place, les deux gouvernements amis dont les agents avaient jusqu'alors si bien servi ses desseins.

Sans entente préalable, le Souverain-Pontife et l'archiduc d'Autriche-Tyrol délimitèrent d'eux-mêmes, au bout de très peu de temps, les régions dans lesquelles aurait à s'exercer leur activité respective. Urbain VIII jeta son dévolu sur la Valteline et les vallées qui y aboutissent. Léopold porta

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 3 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 38.
(2) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 11 settembre 1626. Frari. Valtellina. VII.
(3) *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 11 août 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 62.
(4) Siri, op. cit. VI. 170.
(5) *Le roi à Cœuvres et Châteauneuf.* 11 octobre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 276.

son principal effort sur les Engadines. Pris entre deux feux, l'ambassadeur de France à Coire ne tarda pas à se convaincre que, livré à ses seules ressources et placé dans la situation la plus fausse qui fût, il succomberait au cours de la lutte inégale que l'impéritie de ses chefs allait le contraindre à soutenir.

Le Vatican sollicite le prompt accomplissement de la promesse obtenue par son représentant à Nantes. — Les Trois Ligues trouvent en Mesmin un protecteur contre les revendications confessionnelles du nonce et des Valtelins. — L'ambassadeur démontre sans peine au Louvre la fausseté de certaines allégations de Spada, propres à amoindrir les sympathies de la France à l'égard de ses alliés de Rhétie. — Mouvement d'offensive catholique dans la vallée de l'Adda. — Les Grisons de la nouvelle confession établis au delà des monts se voient contraints de regagner leur patrie. — Tentatives faites par l'évêque de Côme pour introduire l'inquisition à Chiavenna.

V. Impatient de voir mettre à exécution les promesses faites à son nonce à Nantes, (1) Urbain VIII ignorait certes qu'elles ne dussent pas être tenues. Aussi Scappi insistait-il derechef pour que les ordres envoyés à Coire dès le mois d'août, ordres dont il ne soupçonnait pas la révocation, fussent réitérés au nouvel ambassadeur de France, Jacques Mesmin, que les capucins de la mission d'Engadine se plaignaient de ne pas trouver suffisamment acquis aux « intérêts catholiques ». (2) Déjà leur supérieur, l'actif et remuant Père Ignace de Bergame avait traversé les monts « et travaillait plus à la vigne des Valtelins qu'à celle qui luy estoit commise ». (3) Toutefois, on persistait à Rome à compter sur l'intervention décisive du représentant du roi Très-Chrétien, tant en Rhétie que dans la vallée de l'Adda. Or, cette intervention faisait long feu. Loin d'approuver l'attitude agressive des agents autrichiens et papalins à l'égard des autorités grisonnes, Mesmin donnait raison à ces dernières, lorsqu'elles affirmaient que rien, dans le traité du 5 mars, ne s'opposait à ce que les protestants continuassent à séjourner dans les provinces sujettes des Trois Ligues. (4) Avec non moins de franchise, l'ambassadeur de Louis XIII démentait les allégations, manifestement inexactes, par lesquelles Spada cherchait à provoquer dans l'entourage

(1) *Le cardinal Barberini au roi.* Rome, 25 novembre 1626. Aff. Etr. Florence. II. 138.

(2) *Herbaut à Mesmin.* Camp d'Aytré. 23 décembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 569.

(3) *Estrées à Béthune.* Sondrio, 16 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 142. — *Mesmin à Béthune.* Pfeffers, 3 juillet 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *408* f° 1.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Bains de Pfeffers. 5 juillet 1627. Aff. Etr Vienne. XIII. 343 — P. A. Lavizzari. Memorie istoriche della Valtellina. (Coira. 1716). 343.

royal un retour de sympathie à la cause valteline. Soit que le nonce à Paris insinuât que les Grisons s'étaient entendus avec les provéditeurs de Terre-Ferme pour troubler l'exercice du culte catholique dans les pays d'outre-monts, (1) soit qu'il prétendît que ceux-ci, plus que jamais ouverts à l'hérésie, fussent devenus, grâce à la tiédeur religieuse du ministre français, une nouvelle Genève, soit qu'il se fît l'écho du bruit d'après lequel l'immigration évangélique à Chiavenna, à Poschiavo, à Brusio menaçait l'existence de la « vraye foy » dans ces régions, soit qu'il se plaignît de la construction prochaine à Riva d'un temple dont la première pierre n'était pas posée, Mesmin n'eut pas de peine à remettre les choses au point et à rétablir la vérité dénaturée à plaisir par les correspondants de Spada. (2)

Si vif que parût être au Vatican le désir de n'agir dans la question valteline que d'accord avec le Louvre, il fut bientôt avéré qu'il y avait quelque chose de changé dans les dispositions de celui-ci et que l'obstination apportée par Mesmin à combattre les démarches de Scappi et de ses agents n'était pas le résultat d'un simple malentendu. Aussi bien, cette constatation faite, on se résolut dans l'entourage du pape à recourir à des mesures énergiques et à assurer coûte que coûte la complète éviction du protestantisme de la région de l'Adda, où, affirmait l'écrivain grison Juvalta en manière de boutade, Urbain VIII eût préféré voir régner le Coran et le Talmud que l'Evangile. (3) Sur un signal venu de Rome, un mouvement d'offensive catholique se dessina sur toute la ligne, du Lario à l'Umbrail.

Au demeurant, dès le milieu de mars 1627, les Grisons se trouvaient fixés quant au sort réservé à ceux de leurs compatriotes qui, appartenant à la confession réformée, se hasarderaient à franchir le Splugen ou la Bernina. Quinze jours, en effet, ne s'étaient pas écoulés depuis le départ des troupes françaises, que le Père capucin détaché en mission à Ponte prévenait les protestants de Sondrio qu'ils eussent à abjurer « leur erreur » ou à s'éloigner sans délai, à défaut de quoi il n'hésiterait pas soit à les envoyer au bûcher, soit à encourager leur « massacre », (4) menace qui, à l'égard d'un certain nombre d'entre eux, ne devait pas rester vaine. (5) Quelques mois plus tard, la situation s'aggravait encore, et les représentants du pouvoir laïque, approuvés par le gouverneur de Milan, entraient en scène à leur tour. (6) C'est ainsi que, le 6 novembre, le podestat du *Terziero di mezzo*, Gian-Giacomo

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 25 juillet 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 38.

(2) *Copie de la lettre du nonce de France, avec les responces de Mr Mesmin.* 5 décembre 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 82. — *L'archevêque de Patras à Mesmin.* Paris, 5 décembre 1627. *Ibid.*

(3) Fortunat von Juvalta. Denkwürdigkeiten. (éd Moor. Chur, 1848.) p. 94.

(4) *Copye d'une lettre envoyée par le père capucin, prédicateur à Pont, en Valteline, à Giovanni Bongietta et autres hérétiques de la Valteline.* De Ponte, le 18 mars 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 24. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 9 aprile 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 24 avril 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 43.

(6) La Valteline ou Mémoires, etc. (Genève, MDCXXXI).

Paribelli, réitérait aux hérétiques établis dans la vallée l'ordre d'en sortir dans les quatre jours sous peine de mort. (1) A la même heure interdiction était faite par l'un des vicaires de l'évêque de Côme, d'une part aux « nouveaux convertis » dont l'abjuration remontait à moins de sept années de quitter leurs foyers sans une autorisation spéciale et, d'autre part, à tous catholiques de se rendre en des lieux où ils ne seraient pas en mesure de pratiquer leur culte. (2) Surpris en pleines vendanges, les malheureux Grisons, venus dans les pays sujets des Trois Ligues pour y vaquer à des affaires pressantes, n'eurent que le temps de mettre la frontière entre eux et leurs persécuteurs, lesquels se refusaient au reste soit à les indemniser de la perte de leurs biens, soit à proposer le rachat de ceux-ci à des conditions acceptables. (3)

Si les protestants estimaient que leur présence en Valteline les exposait à un péril certain, du moins croyaient-ils pouvoir jouir d'une sécurité relative à Chiavenna, où leur nombre était d'ailleurs très réduit. (4) Ceux que le souci de la sauvegarde de leurs intérêts matériels n'enchaînait pas au sol natal avaient pris le chemin de Coire, de Zurich, de Bâle et des autres cités évangéliques. Le « prédicant » lui-même s'était retiré à Berne dès l'automne précédent, en sorte que l'exercice du culte réformé se trouvait de fait supprimé dans l'étroite vallée qui relie le Splugen au lac Majeur. (5) Tout au plus quelques marchands suisses et grisons s'y rencontraient-ils, à intervalles irréguliers, à seule fin d'y « escouler leur pacotille ». Il n'en fallut pas davantage cependant pour éveiller chez l'évêque de Côme le désir de fermer ce passage par où seul, pensait-il, l'on pouvait craindre que l'hérésie ne réussît à contaminer son diocèse. (6) Cœuvres n'avait pas encore abandonné ses quartiers de Morbegno et la démolition des forts n'était même pas commencée, que déjà le bruit se répandait de l'imminente introduction de l'inquisition à Chiavenna d'abord et, de là, sans doute en Valteline, (7) puis à Bormio, (8) voire à Poschiavo. (9) Le pape semblait pour lors acquis

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 22 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 147; *à Béthune.* Coire. 21 novembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 19. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 567.

(2) *Ordonnance des curez de Valteline en conséquence de celle de l'évesque de Côme, portant deffense d'aller en païs suspect d'hérésie, sans leur permission.* Ponte, 5 novembre 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 64. — *Estratto di lettera di Coira,* de 20 di novembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *cf.* Romegialli. Storia della Valtellina. (Sondrio, 1836). III. 301. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. (éd. Moor.) I. 567.

(3) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 22 novembre 1627; 14 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VI. 147; VII. 9.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 14 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 9. — *contra: Valerio Antelmi al Senato.* Milano, 21 aprile 1627. Frari. Milano. LXVII. n° 72.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 15 juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 66.

(6) *Mesmin à Béthune.* Coire, 29 avril 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 40.

(7) *Zorzi al Senato.* Stazzona, 27 febbraio; Edolo, 9 marzo 1627. Frari. Valtellina. VII.

(8) *cf.* Romegialli. III. 317.

(9) *Mesmin à Béthune.* Coire, 28 mars 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 31.

à cette mesure qu'il devait désapprouver dans la suite. [1] Le roi d'Espagne, en revanche, la déconseillait, en attendant qu'il s'y ralliât par pure convenance politique, puisque aussi bien, la congrégation du Saint-Office une fois établie à demeure dans les pays sujets des Trois Ligues, il n'était pas à croire qu'aucun magistrat fût assez téméraire pour venir exercer ses fonctions au delà des monts ou y prélever le tribut annuel que le traité de Monçon imposait aux protégés subalpins de l'Escurial. [2] Or, au cours de l'une de ses conférences avec les députés du *Bundstag* à Coire, en novembre 1627, Châteauneuf, interprétant les parties obscures de ce même traité, avait affirmé très haut que rien dans l'article XIX n'autorisait le Saint-Siège à innover, fût-ce « en chose douteuse concernant la religion catholique ». [3] En conséquence les Grisons se hâtèrent de protester contre ce qui n'était encore à la vérité qu'une menace. Et Mesmin ne se contenta pas de les appuyer avec chaleur. [4] Remontant à la source du mal, l'ambassadeur français demanda, sans l'obtenir certes, le rappel à Rome ou à tout le moins l'éloignement du Père Ignace, dont le zèle intempestif et l'ardeur belliqueuse contribuaient, d'une manière si certaine, à déchaîner les passions confessionnelles dans les deux Rhéties. [5] Pour cette fois l'intervention opportune de Béthune auprès du Vatican réussit à conjurer le danger. [6] Mais, battu sur un point, l'évêque de Côme ne tarda pas à prendre sa revanche sur un autre. Comme, malgré les objurgations de Scappi, le successeur de Cœuvres à Coire se refusait à prêter la main à l'expulsion des protestants de Chiavenna, [7] le prélat sut si bien circonvenir les autorités de cette dernière ville qu'elles finirent par lui donner satisfaction et que, le 2 janvier 1628, un arrêté était publié en leur nom, qui prononçait à l'égard des étrangers affiliés à la Réforme une interdiction expresse de séjour et soumettait les « autochthones » à l'obligation de limiter à deux mois par an leur demeure dans le pays. [8]

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 24 avril 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 43. — *Scappi a Barberini.* Lucerna. 14 dicembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A. — *Mesmin à Béthune.* Coire. 17 juin, 29 juillet et 12 août 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f°s 49. 56. 58. — *Béthune au roi.* Rome, 13 juillet 1628. Aff Etr. Rome. XLI. 153.

(2) *Observaciones del Legado sobre los articulos propuestos relativamente a la Valtelina.* junio de 1626. Arch. Nat *K 1440* n° 19 — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 24 avril 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 43. — *Le roi Catholique aux Valtelins.* Madrid, 2 août 1628. Aff. Etr. Espagne XV 232.

(3) *Conférence tenue entre Châteauneuf et les députés des Ligues Grises.* Coire, 9 novembre 1626. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *454.* — *Herbaut à Mesmin.* Paris. 4 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 244vo.

(4) *Herbaut à Mesmin.* Paris, 18 mai 1627 Arch. Nat. *KK 1365* f° 265.

(5) *Mémoire envoyé en cour par l'ambassadeur de France aux Grisons.* juillet 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 57.

(6) *Extraits de lettres du Dr Silvio Schenardi*, du 30 avril 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 45. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 17 juin 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 49.

(7) *Extrait de la lettre de M^r le nonce Scapy à Mr Mesmin.* 26 juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 485. — *Barberini a Scappi.* Roma. 5 febbraio 1628 Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 15 gennaio 1628. Frari. Svizzeri. XXIII. — Romegialli. op. cit. III. 309. — Crollalanza. op. cit. 340. — Cérésole. La République de Venise et les Suisses (1890). p. 123. — Sprecher v. Bernegg. op cit. I. 575

Ce succès était de bon augure pour les partisans de l'inquisition. Appelé par eux, le vicaire général du Saint-Office se porta de sa personne à Chiavenna, escorté de soldats espagnols, y décréta d'arrestation les habitants suspects d'hérésie et les fit emprisonner dans le fort Fuentes, transformé en geôle à l'usage des religionnaires. (1) En présence d'un abus de pouvoir aussi qualifié, Mesmin dut assumer la mission de défendre les alliés de son maître contre les entreprises audacieuses d'adversaires acharnés à leur perte. (2) Mais, si ses instances réitérées à l'effet de sauver le principal inculpé grison, Giacomo Curtabatti, n'aboutirent point, (3) du moins réussit-il à contrecarrer les démarches tentées derechef par l'évêque de Côme en vue de retirer des mains de certains protestants des Trois Ligues les fiefs dont leurs familles étaient investies depuis plus d'un siècle et de recommencer sur nouveaux frais la campagne en faveur de l'inquisition, misérablement échouée quelques mois auparavant. (4)

Dangers courus par la population protestante de Brusio et de Poschiavo. — Arrivée dans cette dernière localité d'une partie des familles évangéliques chassées de la vallée de l'Adda. — Efforts du nonce pour les en faire expulser. — La question religieuse au pied de la Bernina se complique d'une question économique. — Attitude énergique et courageuse de Mesmin. — Il obtient que l'on suspende l'exécution des mesures arrêtées à l'égard des Valtelins réfugiés à Poschiavo. — Faux-fuyant dont use Richelieu pour ne pas exécuter la « promesse » de Nantes. — Nouveaux ordres adressés à l'ambassadeur français à Coire.

VI. Les événements qui se déroulaient en Valteline ne pouvaient manquer d'avoir leur répercussion en Rhétie. Or, nulle part peut-être cette

(1) *Cœuvres à Béthune.* Villa, 27 février 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 17. — *Extrait d'une lettre de Mesmin.* 10 janvier 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 1. — *Lettre adressée à Mesmin par l'un des principaux de Chiavenna.* 14 mai 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 41. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 21 mai et 19 novembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 43, 102. — *cf.* Crollalanza. Storia del contado di Chiavenna. (Milano, 1870). p. 341.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 17 juin 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 49.

(3) *Lettre interceptée des Srs Stampa et Courtenbach (Curtabatti) à Ulysse de Salis* 1er mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 15. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 576.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 14 février, 6 et 27 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 9, 13, 20 *à Béthune.* Coire, 17 et 24 juin, 15 et 29 juillet 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* fos 49, 50, 54, 56. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 giugno 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Béthune au roi.* Rome, 13 juillet 1628. Aff. Etr. Rome. XLI. p. 153. — *Barberini a Rocci.* Roma, 26 agosto 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. CCXXXV. — *Rocci a Barberini.* Altorfo, 25 ottobre 1628 e 17 aprile 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII, XIX. — *Mémorial que Messrs des Ligues ont présenté au subject des entreprises par eux prettendues faites à leur préjudice au comté de Chiavenna par Mr l'Evesque de Côme, copie duquel a esté envoyée à leur ambassadeur en France, pour en faire les plaintes et remonstrances à Sa Majesté.* (1627). Bibl. Nat. f. fr. *3628* f° 99. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 579. — Romegialli. op. cit. III. 316.

répercussion ne devait se faire sentir d'une manière plus vive que sur le versant méridional de la Bernina, dans les deux communes grisonnes objet du marché honteux conclu à Nantes, en août 1626, entre le roi Très-Chrétien et le nonce apostolique.

Rattachés politiquement à la Ligue Cadée, mais géographiquement à la vallée de l'Adda, dont ils étaient une dépendance au même titre que Chiavenna et Bormio, les villages de Brusio et de Poschiavo jouissaient, au point de vue administratif, d'une autonomie relative, grâce aux amoncellements de neige qui, durant les longs mois de l'hiver, rendaient très incertaines leurs communications avec la Rhétie de deça les monts. (1)

On a dit ailleurs comment, en avril 1623, (2) la presque totalité de la population protestante y avait succombé sous les coups d'une bande de sbires dépêchée de Tirano par le Père Ignace. Et cependant, malgré les dangers qu'ils couraient en continuant à séjourner dans une « souricière », dont la sortie, au cas d'une nouvelle alerte, leur eût été malaisée, les survivants du massacre n'avaient pu se résoudre à abandonner cette terre inhospitalière. Tout au plus s'étaient-ils résignés, par mesure de prudence, à renoncer à l'exercice public de leur culte et à ne pas conserver parmi eux un prédicant à poste fixe. (3)

Cet armistice tacite entre adeptes des deux croyances se fût prolongé sans doute, si, dans ces entrefaites, n'était survenu le licenciement de l'armée de Cœuvres. Menacés dans leurs vies et dans leurs biens, ensuite du départ des troupes dont la présence avait tenu jusqu'alors en bride la réaction catholique, les réformés valtelins du *Terziero di mezzo* se réfugièrent, les uns vers l'Etat de Venise, les autres dans les communes grisonnes les plus proches. C'est ainsi que, de janvier à avril 1627, plusieurs familles évangéliques rejoignirent le petit troupeau protestant du Val de Poschiavo. (4) Cet accroissement subit, mais explicable en somme, du nombre des « hérétiques » à l'extrême pointe sud du territoire rhétien ne passa inaperçu ni à Lucerne, ni à Côme, ni à Milan, ni à Rome. L'union si difficilement rétablie entre les deux partis confessionnels aux Trois Ligues faillit en être compromise. A son arrivée à Coire, en mars, Cœuvres eut le regret de constater les

(1) *Guler an die III Häubter, zu Chur.* Sondrio. 26. Juni 1626. St-Arch. Chur. Akten.

(2) et non 1626. *contra:* Cantù. Storia di Como (1856). t. II. 99—100. — *cf.* t. III du présent ouvrage. p. 586.

(3) *Mesmin au roi.* Coire, 15 juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 65. — *Memoire envoyé en cour par l'ambassadeur de France aux Grisons.* juillet 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 57. — « Dal quel luogo (di Poschiavo) si ottenne da Grigioni, per ordine del Duca di Feria, che si levasse il predicante, sotto li 3 del mese di marzo 1623. » *Circa le lettere del nunzio Farnese, di 10 settembre 1641.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXXIV.

(4) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 18 gennaio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI. — *Réformation du Conseil des Grisons et résouldre si l'ambassadeur du roy y aura séance ou s'il suffira qu'il empesche qu'aucun ne soit introduit en icellui que de son consentement.* 1627. Aff. Etr. Suisse. XXIV. — *Les agents de l'Eglise catholique de Poschiavo à Mesmin.* 4 avril 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 36. — « In Chiavenna et nella valle di Poschiavo si trovano molte famiglie de Grisoni heretici. » *Antelmi al Senato.* Milano, 21 aprile 1627. Frari. Milano. LXVII. n° 72. — *cf.* Romegialli. op. cit. III. 267.

premiers résultats de l'action dissolvante du nonce sur ses coreligionnaires grisons. Ceux-ci, en effet, firent auprès du général français une démarche secrète — et inutile — en vue d'obtenir de lui l'éloignement définitif de Poschiavo de ceux d'entre leurs compatriotes réformés qui y avaient élu domicile. (1) De son côté Mesmin eut à subir et à repousser les assauts répétés de Scappi. Aux yeux de celui-ci, la promesse arrachée par Spada à Louis XIII ne conservait-elle pas sa valeur entière ? (2) Exaspérés par l'insuccès de leurs efforts, certains membres du clergé catholique ne tardèrent pas à perdre toute mesure. « Il seroit impossible de croire avec quelle furie et « violence procèdent les ecclésiastiques depuis la retraitte des armes hors du « pays — avouait l'ambassadeur dans une missive à Béthune — et à moings « des coppyes de lettres que je vous envoye, vous ne pourriez pas vous « imaginer qu'on y proposast le feu et le sang, ainsi qu'il est faict par tous « les prédicateurs et autres. » (3)

Aussi bien, pour le malheur des adeptes de la Réforme, la question religieuse au pied de la Bernina se compliquait d'une question économique. Dans cette vallée étroite et infertile, les conditions de l'existence avaient été de tout temps assez précaires. N'était-il pas à craindre qu'elles le devinssent davantage encore, si le séjour momentané des Valtelins chassés de leurs foyers se transformait en un établissement définitif ? Emus par ces considérations d'ordre matériel, au moins autant sinon plus que par les admonestations d'ordre spirituel que leur faisaient tenir le nonce et l'évêque de Côme, (4) les autorités de Poschiavo prirent un arrêté aux termes duquel les étrangers à la commune étaient sommés d'avoir à vider les lieux avant Pâques. (5) Cette mesure, il est à peine besoin de le dire, n'atteignait que les protestants. Elle souleva de vives objections dans la Rhétie « de deça les monts », et particulièrement sur les rives de la Plessur, (6) d'où les chefs du gouvernement adressaient, à cette même heure, un appel pressant à leurs administrés en faveur des victimes de la persécution religieuse de la vallée de l'Adda. (7)

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 marzo 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 11 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 37.

(3) *Mesmin à Béthune.* Coire, 11 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 37. — *Aligre à Herbaut.* Venise. 7 avril 1627. Aff. Etr. Venise. XLV.

(4) *Réformation du Conseil des Grisons, etc.* Aff. Etr. Suisse. XXV.

(5) *Les agents de l'Eglise catholique de Poschiavo à Mesmin.* 4 avril 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 36. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 7 avril 1627. Aff. Etr. Venise. XLV. — *Herbaut à Mesmin.* Paris, 27 avril 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 232vo. — *Podestà et Consiglio della communità di Poschiavo a gl'Illmi Sigri Capi delle eccelse Tre Leghe.* 11 luglio 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 157. — *cf.* Romegialli. III. 267. — Quadrio. Dissertazioni critico-storiche intorno alla Valtellina. (Milano, 1755). t. II. 419. — Porta. Historia reformationis ecclesiarum raeticarum. (Curiae. 1777). t. II. 544. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 559.

(6) *Mesmin à Béthune.* Coire, 3 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 33. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 aprile 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(7) *Ausschreiben der Häupter und Standesräte gem. III Bünde, zu Chur versammelt.* 2./12. April 1627. (ap. Jecklin. op. cit. n° 1517.) — *Gio Conrado Beroldingen a ...* Altorfo, 28 giugno 1627. Arch. Mediceo. Svizzera. *4175.*

Il convient de rendre à Mesmin cette justice, qu'en présence de l'attitude louvoyante et pleine de duplicité du Louvre, lui du moins suivit, d'une manière immuable, la ligne de conduite qu'il s'était tracée dès sa prise de possession du poste diplomatique de Coire. En ces jours difficiles, les malheureux Grisons ne recoururent jamais en vain à son intervention. Ils trouvèrent en lui le conseiller perspicace et avisé dont l'assistance leur était à ce point indispensable, que sans elle ils fussent infailliblement tombés dans l'une des nombreuses embûches que ne cessaient de leur tendre leurs adversaires. Au sentiment de l'ambassadeur français, la coexistence des deux confessions dans la région de la Bernina était non seulement possible, mais souhaitable, en ce sens qu'elle devait donner aux catholiques l'occasion de réclamer certains avantages dans les lieux où leurs adhérents ne formaient qu'une infime minorité. (1) Aussi, en apprenant ce qui se passait à Poschiavo, s'empressa-t-il de proposer la réunion d'une diète générale des Trois Ligues. (2) Ses instances, jointes à celles des représentants du Corps grison, furent efficaces. L'exécution des mesures arrêtées à l'égard des réfugiés valtelins demeura suspendue. (3) Bientôt, malgré l'opposition violente du prélat de Côme, un accord provisoire, fait de concessions réciproques, finit par s'établir entre les anciens et les nouveaux habitants de la petite vallée rhétienne. (4)

Toutes difficultés n'étaient certes pas aplanies. Longtemps encore l'attention de Mesmin devait être sollicitée par des incidents locaux dont la durée menaçait de doubler l'importance, et qu'il convenait dès lors de régler au plus vite. (5) Dans la réalité, pendant les mois qui suivirent, sa situation fut parfois délicate. Si Scappi, en effet, n'avait pas abdiqué ses espérances et, de Sion, où le retenait l'âpreté de la lutte engagée entre l'évêque et les dizains du Valais, incitait les députés de Poschiavo, qui l'étaient venus trouver, à ne pas faiblir dans leurs revendications, (6) Spada, à la cour de France, travaillait à réchauffer le zèle des ultra-catholiques et tirait avantage, sans scrupule aucun, des mécomptes que continuait à éprouver la politique intérieure de Richelieu. (7)

(1) *Mesmin à un capucin prédicateur à Poschiavo.* Coire, 5 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 35. — *Réformation du Conseil des Grisons, etc.* avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Mémoire envoyé en cour par l'ambassadeur de France aux Grisons* juillet 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 57.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 3 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 33.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 aprile 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Mesmin à un capucin prédicateur à Poschiavo.* Coire, 5 avril 1627. loc. cit.

(4) *Mesmin à Bethune* Coire, 11 e 18 avril 1627; *à Herbaut.* Coire, 8 mai 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f°° 37, 39; Aff. Etr. Grisons. VI. 49. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 559. — Romegialli. op. cit. III. 300.

(5) *Gio. Conrado Beroldingen a ...* Altorfo, 28 giugno 1627. Arch. Mediceo. Svizzera. n° *4175.* — *Scappi a Barberini.* Coira, 26 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 13 luglio e 30 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(7) *Le cardinal Barberini au roi Très-Chrétien.* Florence, 25 novembre 1626. Aff. Etr. Florence. II. (1600—1640).

Pressé de donner son plein effet à la promesse d'août, en ce qui concernait Brusio et Poschiavo du moins, le cardinal usa d'un faux-fuyant que n'eussent pas répudié les Brulart. Il réitéra au nonce l'assurance que le roi saurait tenir ses engagements, prescrivit en outre à Mesmin de prêter officiellement à Scappi tout l'appui désirable, mais lui fit parvenir en secret l'ordre de ne rien entreprendre qui fût de nature à déplaire ou à porter préjudice aux Grisons. (1) Grâce à cette dernière réserve, l'ambassadeur entrevoyait la possibilité de persévérer dans la voie où il s'était maintenu jusque là. Certain désormais de n'être pas désavoué, quelle que pût être l'issue de sa médiation, (2) il s'attacha d'une part à encourager sous main la résistance des Trois Ligues aux prétentions sans cesse renouvelées de l'envoyé pontifical, et d'autre part à capter la confiance de celui-ci, soit en feignant d'abonder dans son sens, soit en suggérant au besoin des expédients — tel le rachat à prix raisonnable des biens des protestants émigrés de Valteline — dont il n'attendait, à dire vrai, aucun résultat pratique. (3)

Différends confessionnels dans la Basse-Engadine. — Cœuvres et les capucins de Zernetz. — Ceux-ci trouvent auprès de Richelieu un appui efficace dans la personne du Père Joseph. — Le catholicisme compte à peine quarante adhérents dans la haute vallée de l'Inn. — Au profit exclusif de ces derniers, plus de six mille protestants se voient privés de la jouissance de leurs églises. — Vaines tentatives d'accommodement. — Obstination du Père Ignace. — A bout de patience, les réformés célèbrent par force leur culte dans les édifices attribués aux adeptes de l'ancienne croyance. — Médiation entreprise par l'ambassadeur français entre les deux partis. — Difficultés qu'elle rencontre. — L'autorité grisonne renonce momentanément à la lutte en Engadine, mais obtient gain de cause dans le Val Monastère. — Efforts parallèles de Mesmin et de la diète des Trois Ligues pour ramener le calme dans la haute vallée de l'Inn.

VII. Parmi les raisons qui, de l'avis de Mesmin, militaient en faveur du maintien du *statu quo* religieux aux portes de la Valteline, il en était une bien propre à retenir l'attention de ses correspondants de Paris et de Rome. En refusant à la minorité évangélique le droit au séjour; en cher-

(1) *Herbaut à Mesmin.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 441vo.

(2) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 31 mars, 22 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 81, 87.

(3) *Il podestà Lossio a Scappi.* Coira, 13 marzo 1628; *Scappi a Barberini.* Schänis, 30 ottobre 1627; Lucerna, 4 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 25 septembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 234. — *Mémoire envoyé en cour par l'ambassadeur de France aux Grisons.* juillet 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 57.

chant à la priver de la jouissance de ses églises, les catholiques de Poschiavo donnaient à leurs voisins protestants de la Basse-Engadine un exemple d'intolérance dont il était à craindre que ceux-ci ne fissent à bref délai leur profit. (1)

A la vérité, sans l'occupation autrichienne, qui, de 1621 à 1624, s'appesantit sur la Rhétie, il n'y aurait jamais eu sans doute matière à des différends confessionnels dans la haute vallée de l'Inn. Jusqu'à cette époque, en effet, la Réforme y régnait en maîtresse, à l'exclusion de tous autres cultes. (2) Avec le régime archiducal, les choses changèrent de face. Une mission de capucins protégée par le souverain du Tyrol s'établit à Zernetz et, de là, le zèle propagandiste de ses membres s'exerça d'autorité dans les villages d'alentour. Les Autrichiens partis, les « bons Pères » restèrent. Loin de les molester, Cœuvres, fidèle observateur du principe de la surenchère religieuse qui présidait aux relations de la France et de l'Espagne avec les Grisons, leur promit son appui et les confirma sans hésiter dans les privilèges qu'ils avaient su se faire octroyer par la cour d'Innsbruck. (3)

En agissant ainsi, le général des troupes alliées rompait le solennel engagement pris par lui, dès novembre 1624, de maintenir les Trois Ligues dans les droits, immunités et franchises dont elles jouissaient avant la Saint-Barthélemy valteline. (4) En outre, il compromettait les intérêts confiés à sa garde, en ce sens que les capucins, dévoués corps et âmes à la maison de Habsbourg, travaillaient sans relâche à la consolidation de l'hégémonie de celle-ci sur les populations des Dix Droitures. (5) Mais les instructions du Louvre à ce sujet se succédaient d'autant plus péremptoires que leur inspirateur avéré était précisément cet autre capucin dont la présence aux côtés de Richelieu suffirait à elle seule, au reste, à expliquer les nombreuses erreurs et les inconséquences de la politique française au cours de cette époque. Mesmin, qui dans ces entrefaites avait succédé à Cœuvres, se vit contraint de battre en retraite et de ménager désormais le Père Ignace, dont Béthune et lui venaient cependant de dénoncer au Vatican l'intempestive activité. (6) Toutefois, bien qu'il n'espérât plus guère gagner à ses vues l'entourage du cardinal, l'ambassadeur à Coire crut de son devoir d'attirer l'attention de celui-ci sur la condition vraiment cruelle des monta-

(1) *Lettre de Mesmin à un capucin prédicateur à Poschiavo.* Coire, 5 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 35.

(2) *Mémoire envoyé en cour par l'ambassadeur de France aux Grisons.* juillet 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 57.

(3) *Scappi à Châteauneuf.* Lucerne, 20 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 129.

(4) *Le Ministral et les peuples de l'Engadine à Mr l'ambassadeur Mesmyn.* Süs, 29 novembre 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 68.

(5) *Mémoire envoyé en cour par l'ambassadeur de France aux Grisons.* juillet 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 57.

(6) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 2 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 60; *à Béthune.* Coire. 15 août et 3 octobre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f°s 5 et 13. — *Mémoire envoyé en cour par l'ambassadeur de France aux Grisons.* juillet 1627. loc. cit.

gnards de la Basse-Engadine, ensuite de l'intolérance chaque jour croissante du clergé régulier. (1) D'après une estimation digne de foi, le nombre des catholiques dispersés dans la vallée ne dépassait pas quarante et n'atteignait en aucun cas les « deux cents » dont les religieux de la mission de Zernetz faisaient état pour les besoins de leur cause. (2) En revanche, le chiffre des protestants n'était pas inférieur à six mille âmes. (3) Or, la position respective des partis confessionnels quant à l'exercice du culte était, au commencement de mars 1627, la suivante : Tandis que les quarante catholiques avaient l'exclusive jouissance des dix à douze églises de la région, où les capucins prêchaient le plus souvent devant des bancs vides, les six mille adeptes de la Réforme étaient réduits à pratiquer leurs cérémonies religieuses en plein air ou dans des édifices en ruines, dernier et cuisant souvenir du séjour des troupes autrichiennes. (4)

En novembre 1626, il est vrai, les choses avaient failli s'arranger. D'entre les nombreuses propositions faites par Châteauneuf, lors de son passage à Coire, et qui toutes tendaient à provoquer de la part de la diète grisonne la ratification du traité de Monçon, une seule, celle relative au règlement éventuel des difficultés d'ordre confessionnel, avait rallié les suffrages des députés des Trois Ligues. En échange de leur renonciation définitive à la jouissance des églises et des biens ecclésiastiques, les réformés de la Basse-Engadine demandaient le retour au droit commun, c'est-à-dire l'autorisation de se réunir à leur convenance dans des temples construits à leurs frais et, par suite, l'annulation des entraves apportées par la cour d'Innsbruck à l'exercice public de cultes hétérodoxes dans la région. (5) Cette prétention certes n'était pas excessive. Tel fut du moins l'avis du nonce et de l'évêque de Coire. (6) En fait, ni l'un, ni l'autre ne s'opposaient à son adoption. Elle

(1) *Mesmin au roi.* Pfeffers, 5 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 339; *à Béthune.* Coire, 8 janvier 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 36.

(2) *Nota delle cose che hanno bisogno d'efficacissimo rimedio per servicio della religione cattolica nell'Engadina bassa, le quali è pregato il Sr di Bettun a significar al Signor marchese di Couvre.* Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 109. — *Nomini et numero de' Catolici che sono nell'Anghadina bassa* (1627). Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 117. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 15 juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 66; *au roi.* Pfeffers, 5 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 339. — *Mémoire envoyé en cour par l'ambassadeur de France aux Grisons.* juillet 1627. loc. cit. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 9 mai 1627 et 8 janvier 1628. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 43; CCCCC Colb' *403* f° 26. — *Extraict d'une lettre de Mesmin.* Coire, 19 décembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 159.

(3) *Ibid.* — En décembre 1632, Rohan adressa à la cour le rôle des *soixante-huit* catholiques (y compris les femmes et les enfants) établis dans l'Engadine, dont il estimait la population protestante à huit ou dix mille âmes. (*Rohan à Bouthillier.* Coire, 26 décembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 68.)

(4) *Mémoire envoyé en cour par l'ambassadeur de France aux Grisons.* juillet 1627. loc. cit. — *Le ministral et les peuples de l'Engadine à Mr l'ambr Mesmyn.* Süs, 29 novembre 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 68. — *Extraict d'une lettre de Mesmin.* Coire, 19 décembre 1627. loc. cit. — *Barberini a Scappi.* Roma, 12 febbraio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 29 avril 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 40.

(5) *Châteauneuf à Herbaut.* Coire, 21 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 131; *à Béthune.* Coire, 30 novembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 203. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 21 avril 1627. Aff. Etr. Venise. XLV.

(6) *Châteauneuf à Herbaut.* Coire, 21 novembre 1626. loc. cit.; *à Béthune.* 30 novembre 1626. loc. cit. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 7 novembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 17.

échoua pourtant grâce à l'obstination du Père Ignace. Aussi bien, aux yeux du supérieur de la mission, la promesse inconsidérée faite par Louis XIII à Spada devait non seulement sortir son plein effet à Poschiavo, mais être interprétée comme un acquiescement tacite du roi Très-Chrétien à l'anéantissement de la Réforme dans la Basse-Engadine, le Münsterthal et le Val Bregaglia. (1) Supposé que Mesmin eût conservé le moindre doute quant à la nature des relations existant entre le gouvernement tyrolien et les capucins de Zernetz, ce doute se fût dissipé à la simple constatation de l'insistance mise par ces derniers à fermer aux protestants, adversaires nés de la maison d'Autriche, l'accès de trois vallées, dont deux étaient revendiquées en toute propriété par la cour d'Innsbruck, à laquelle elles eussent assuré d'une manière permanente le maintien de ses communications avec la Lombardie. (2)

Cependant la patience des habitants évangéliques de l'Engadine était à bout, et leurs plaintes devenaient toujours plus vives contre les « bons Pères » (3) qu'ils accusaient d'avoir apporté plus d'empressement à les priver de leurs églises propres qu'à se faire réintégrer dans celles de fondation catholique. (4) Encouragés par les promesses d'assistance qui leur étaient adressées d'Helvétie (5) et las d'attendre de leurs coreligionnaires rhétiens un appui qui continuait à leur être dénié, ils pénétrèrent de force, le dimanche des Rameaux, dans les édifices dont les capucins détenaient les clés et y célébrèrent leur culte, tout en laissant aux membres de l'autre croyance pleine liberté d'y entendre la messe comme par le passé. (6)

Plus les conflits confessionnels prenaient d'extension aux Ligues Grises, plus le rôle de médiateur imposé à Mesmin par son gouvernement devenait difficile à tenir. D'un côté, il avait à la fois à faire face aux récriminations bruyantes du nonce et de l'évêque de Coire, qui, taxant d'indifférence sa réserve, (7) menaçaient d'en appeler aux deux rois et au pape, et à accueillir les doléances des capucins, lesquels se prétendaient persécutés et sollicitaient un appui qu'il lui eût été malaisé de leur refuser d'une manière catégorique. (8) De l'autre, il recevait des protestants de la Basse-Engadine l'assurance

(1) *Châteauneuf à Herbaut.* Coire, 21 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 131; *à Béthune.* Coire, 30 novembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 203.

(2) *Châteauneuf à Herbaut.* Coire, 21 novembre 1626. loc. cit.; *à Béthune.* Coire, 30 novembre 1626. loc. cit.

(3) *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 560.

(4) *Mesmin à Béthune.* Coire, 9 mai 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 43.

(5) *Zurich aux communes de la Basse-Engadine.* 22 décembre 1626/1er janvier 1627. St-Arch. Zürich. Graubünden. Serie *J.*

(6) *Mesmin au nonce Scappi.* Coire, 7 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3701* f° 54. — Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — *Scappi à Mesmin.* Lucerne, 23 avril 1627. *Ibid.*

(7) *Herbaut à Mesmin.* Aytré, 23 décembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 569. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 24 janvier 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 29. — *Scappi a Barberini.* Lucerna. 14 marzo 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(8) *Missiv der Häupter an den Kapuziner Padre Ignazio, in Zernez.* 31. März 1627. St-Arch. Graubünden. Akten. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 3 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 33. — *Scappi a Barberini.* Coira, 30 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

qu'à aucun moment ceux-ci n'avaient usé de violence à l'égard de leurs compatriotes de croyance contraire et que c'était pressés par une nécessité impérieuse qu'ils avaient résolu de suivre l'exemple de leurs coreligionnaires d'Allemagne, où, depuis longtemps, la partition des églises entre les deux confessions était un fait accompli. (1)

Sans perdre un instant, l'ambassadeur français se mit à l'œuvre. A son avis, les auteurs du coup d'éclat du jour des Rameaux avaient surtout manqué de « sagesse ». Dès lors il ne désespérait pas de les ramener à la raison « par les voyes de douceur ». (2) La missive qu'il leur adressa pour les blâmer de leur précipitation et les adjurer de ne pas pousser plus loin leur « entreprise » reçut la pleine approbation du Conseil d'Etat des Ligues. (3)

Restait à convaincre la minorité catholique ou plutôt ses conducteurs spirituels de la très grande responsabilité qu'ils assumaient en maintenant dans leur intégralité des prétentions que le roi Très-Chrétien lui-même estimait exorbitantes. (4) Restait à leur faire comprendre que l'extirpation du protestantisme en Engadine n'était pas chose réalisable (5) et que la stricte justice exigeait qu'ils se contentassent de jeter leur dévolu sur les églises de la collation de l'évêque grison et de l'archiduc d'Innsbruck, sans chercher à en accaparer de nouvelles. (6) Restait en outre à les rendre certains que la paix religieuse ne régnerait jamais en Rhétie tant que le clergé ne s'y recruterait pas exclusivement parmi les ressortissants au pays. (7) La lutte fut chaude. Les capucins tinrent bon jusqu'au bout. De guerre lasse, les chefs et conseillers réunis à Coire cédèrent. Aux autorités des cantons évangéliques qui leur reprochaient de trahir la cause commune, ils firent l'aveu ingénu que la nécessité de se concilier les sympathies des deux couronnes en vue d'un remaniement désirable des articles de Monçon devait primer chez eux toutes autres considérations. (8) Il fut résolu en consé-

(1) « Ma solum per non esser sforzati di far li sacri riti de religione in luoghi cossì abietti o vili, come fin adesso havemo fatto. » *Lettre des protestants de l'Engadine basse à Mesmin.* Süs, 18 mars 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 23. — *Rechtfertigung der Unterengadiner Gemeinden vor dem Bundestag zur Verantwortung auf Klage des P. Ignatius.* 4. April 1627. St-Arch. Graubünden. Akten. — *Mesmin au roi.* Coire, 16 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 84. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 14 février 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 31.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 11 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 37

(3) *Mesmin « au ministral et communes de l'Engadhine basse ».* Coire, 31 mars 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 33. — *Mesmin au nonce en Suisse.* Coire, 7 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3701* f° 54. — *Le roi à Mesmin.* Paris, 11 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 255.

(4) *Le roi à Mesmin.* 24 juillet et 1er décembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* fos 358, 536. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 14 février 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 31.

(5) *Mesmin au roi.* Pfeffers, 5 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. f° 339.

(6) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 8 mai 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 49. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 9 mai 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 43. — *Herbaut à Mesmin.* Paris, 2 juin 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 289.

(7) *Mémoire envoyé en cour par l'ambassadeur de France aux Grisons.* juillet 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 57. — *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

(8) *Les cantons protestants aux Ligues Grises.* Zurich, 30 juin/10 juillet 1627; *Les Ligues Grises aux cantons protestants.* Coire, 11/21 juillet 1627. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 6. 20).

quence que, du moins jusqu'au retour de la mission acheminée par les Trois Ligues en France, les catholiques seuls auraient, comme dans le passé, la jouissance des églises de la Basse-Engadine. (1) Cette décision dilatoire était de nature à satisfaire les plus exigeants. Elle reçut l'approbation particulière du Louvre et de ses représentants, sous la réserve pourtant que le temple de Zernetz, bâti en 1609 par les protestants, mais devenu dès lors le principal établissement des religieux du Père Ignace, serait attribué de manière irrévocable à ces derniers. (2)

Comme compensation, il est vrai, l'évêque de Coire renonçait à l'application immédiate des mesures que l'archiduc Léopold et lui avaient, dès avril, décrétées contre les « hérétiques » du Val Monastère. (3) Si, dans l'Engadine, en effet, le prélat et le prince autrichien émettaient la prétention de partager entre eux le pouvoir à l'amiable, il en allait un peu différemment à Santa-Maria. Dans cette petite vallée, dont l'importance stratégique était considérable et que le malheur du temps avait momentanément soustraite à l'autorité réelle des Grisons, le frère de l'empereur se faisait l'exécuteur bénévole mais non désintéressé de son protégé l'évêque, lequel entendait s'attribuer à la fois les avantages du spirituel et du temporel. (4) Acculées à l'alternative d'abjurer ou d'émigrer, les victimes de la persécution catholique avaient adressé un appel pressant tant au Conseil des Ligues, qu'à Mesmin. (5) Aussi bien elles ne durent leur salut qu'à l'intervention parallèle et énergique de celui-ci et de celui-là. (6) Les fins de l'archiduc étant essentiellement politiques, le gouvernement du roi Très-Chrétien ne pouvait, à peine de ruiner sans retour la part d'influence qu'il conservait dans la direction des affaires de Rhétie, consentir à l'annexion déguisée à l'Autriche de la meilleure des routes conduisant du Tyrol en Lombardie. (7)

Grâce à l'esprit de tolérance déployé par la diète grisonne et à la fermeté de l'ambassadeur français, les différends confessionnels semblaient

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 9 et 23 mai 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f°s 43, 47; *à Herbaut.* Coire. 16 mai et 1er juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 409; Aff. Etr. Grisons. VI. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 maggio 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 560.

(2) *Herbaut à Mesmin.* Paris, 22 juin 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 324. — *Mesmin à Herbaut.* Bains de Pfeffers, 12 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 356.

(3) *Mesmin à Béthune.* Coire, 23 mai 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 47. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 21 maggio 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(4) *L'Evêque de Coire aux Trois Ligues.* Coire. 29 avril 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 89. — *Extraict d'une lettre de Mesmin.* 8 mai 1627. Aff. Etr. Grisons. VII. 37. — *Mesmin à Herbaut.* Coire. 8 mai 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 49. — *Herbaut à Mesmin.* Paris. 2 juin 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 289. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 560.

(5) *Le Terzal de Santa Maria au Conseil d'Etat à Coire.* Santa Maria. 20 avril 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 9 mai 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 43. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 maggio 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Mesmin à Herbaut.* Coire. 16 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 409. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 589.

(6) *Mesmin à Béthune.* Coire, 9 mai 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 43.

(7) *Klage des Bischofs von Chur gegen die reformierten Predikanten im Engadin und Münsterthal.* 29. April 1627. St-Arch. Graubünden. Akten. — *Abschied betreffend die evangelischen Münsterthaler.* 6./16. Mai 1627. *Ibid.* — *Herbaut à Mesmin.* Paris, 2 juin 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 289.

en voie d'accommodement dans la Basse-Engadine. Toutefois on avait trop présumé à Coire de l'obéissance passive des habitants de cette vallée aux décisions de l'autorité centrale. Quand l'heure fut venue d'exécuter ces dernières, quatre communes refusèrent de s'y soumettre. (1) Comme, au même temps, Rodolphe Planta, réinstallé dans son château de Zernetz, nouait des intrigues avec la cour d'Innsbruck, (2) le renouvellement des incidents du jour des Rameaux était à craindre. Des commissaires délégués par le *Bundestag* parcoururent le pays et s'efforcèrent d'y ramener le calme. (3) Mesmin, de son côté, ne leur marchanda pas son appui. Et cet appui était d'autant plus indispensable que le nonce, revenant sur sa promesse de favoriser la partition des églises, s'y montrait depuis peu résolument contraire, ensuite d'instructions particulières du Saint-Père et de la congrégation *de propaganda fide.* (4) A l'instant même où les négociations paraissaient à la veille de se rompre, un accord, très précaire en réalité, intervint entre les parties, le 31 décembre. Les protestants s'engagèrent à surseoir, pour quelques semaines encore, à leurs revendications. (5) Aussi bien la situation était, à ce moment-là, si tendue que Mesmin salua avec joie cette solution bâtarde et se hâta d'en faire part, comme d'un succès, aux coreligionnaires suisses des « barbares d'Engadine ». (6)

Danger du maintien des traités imposés à la diète grisonne par le nonce Scappi, en décembre 1623 et janvier 1624. — Celui-ci tente de faire nommer à Jean V Flugi d'Aspermont un coadjuteur, puis un successeur dans la personne du doyen du chapitre de Constance, créature de Léopold d'Autriche. — Opposition de Châteauneuf et de Mesmin. — Elle rencontre l'approbation du Vatican. — Arrivée de Scappi à Coire. — Il conteste que son œuvre soit frappée de nullité aux termes des capitulations de Monçon. — Les divers partis prennent position en vue de l'élection d'un nouvel évêque. — Indignité du personnage soutenu par l'ambassadeur français. — Situation difficile de ce dernier. — Il se prononce nettement pour la

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 13 juin 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 49; *au roi.* Coire, 15 juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 65.

(2) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 16 mai 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 409. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 ottobre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 561.

(3) *Instruktion der auf allgem. Gotteshausversammlung zu Chur versammelten Rathsgesandten des Gotteshausbundes für Landammann Wietzel und Hauptmann Massella zu deren Gesandtschaft ins Unter-Engadin.* 21. September 1627. Moor. Dokum. Sammlung. n° 1113. (ap. Jecklin. op. cit. n° 1539.) — *Mesmin à Béthune.* Coire, 11 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 37.

(4) *Mesmin à Béthune.* Coire, 26 décembre 1627 et 8 janvier 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* f°ˢ 24, 26.

(5) *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 574.

(6) *Mesmin à Zurich.* Coire, 1ᵉʳ janvier 1628. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 7. 1). — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 5 novembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 101.

validité des « articles d'Ilantz » de 1526 et le choix d'un prélat de nationalité grisonne. — Motifs de cette résolution. — Retrait par le nonce de la candidature du doyen de Constance. — Le chapitre la fait triompher malgré tout. — Désistement formel du protégé de l'archiduc. — Election de Joseph Mohr. — Elle est ratifiée par le Louvre et par la cour d'Innsbruck. — Tension des rapports entre le chapitre et le Conseil de la Cadée. — Protestation de celui-ci contre les irrégularités de la procédure suivie avant et après le scrutin. — Mesmin favorable à la cause des Trois Ligues. — Violence de la réaction catholique en Rhétie. — Invitation intempestive adressée par le nonce aux Etats suisses de l'ancienne confession de se faire représenter au sacre du nouvel évêque. — Elle est retirée, à la demande de l'ambassadeur français. — Scappi quitte Coire. — Succès de sa mission. — Les Grisons finissent par accepter le fait accompli.

VIII. En déconseillant à leur maître d'entrer dans les vues du Saint-Siège et de consentir à ce que les traités imposés par le nonce à la diète grisonne, en décembre 1623 et janvier 1624, ne fussent pas compris dans l'annulation dont se trouvaient frappés *in globo* tous ceux conclus par les Trois Ligues de 1617 à 1626, Cœuvres, Châteauneuf et Mesmin faisaient preuve de perspicacité. Que si le roi et son premier ministre estimaient indispensable d'accorder à Urbain VIII et à son neveu la satisfaction que ceux-ci réclamaient avec insistance, mieux valait en somme autoriser l'évêque de Plaisance à négocier derechef avec le *Bundestag* un accord dont il eût été loisible à l'ambassadeur du Louvre de limiter la portée et d'exclure certaines clauses préjudiciables à l'alliance franco-rhétienne renouvelée en 1602. Tels qu'ils subsistaient, en effet, les « articles » de Scappi présentaient un double danger. Leur maintien fournissait à l'archiduc Léopold un prétexte plausible de ne point renoncer au bénéfice qui découlait pour lui de ceux de Lindau. En outre, il devait lui permettre de briguer, le cas échéant, le siège épiscopal de Coire, soit pour lui-même, soit pour l'un de ses parents ou l'une de ses créatures. (1)

Dès décembre 1626, à la vérité, Châteauneuf s'était préoccupé de conjurer ce péril. L'évêque grison, très âgé et infirme, se trouvant de plus en plus empêché de suivre les affaires de son diocèse, le nonce inclinait à ce qu'on lui désignât un coadjuteur. (2) Consulté quant à l'opportunité de cette mesure, le collègue de Cœuvres pressentit un piège et refusa d'entrer en matière. (3) Bien lui en prit d'ailleurs. Encore qu'ils ne cessassent de

(1) *Réformation du Conseil des Grisons, etc.* 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Cœuvres et Châteauneuf au roi.* Tirano, 16 septembre 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. 341.

(2) *Le roi à Châteauneuf.* Saint-Germain-en-Laye, 11 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 285.

(3) *Herbaut à Châteauneuf.* 5 janvier 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 5vo. — *Châteauneuf au roi.* Soleure, 9 janvier 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 60.

dénoncer à Sa Majesté Très-Chrétienne les spoliations dont ils se prétendaient victimes de la part de l'autorité laïque, [1] les membres du chapitre soutenaient très ouvertement la politique autrichienne, et « qui disoit chanoine de Coire, disoit un serviteur de l'archiduc ». [2] Dans la réalité, Scappi et le Père Ignace venaient de se mettre secrètement d'accord pour favoriser le choix du doyen de Constance, dont l'élection eût achevé de ruiner le prestige du nom français dans la haute vallée du Rhin. [3]

A la réflexion, les regrets provoqués de prime abord, tant chez l'évêque de Plaisance que chez le supérieur de la mission d'Engadine, par la fin de non recevoir que leur opposait Châteauneuf dans la question de la coadjutorerie s'étaient atténués. Pour la résoudre plus sûrement au gré de l'archiduc, ne semblait-il pas préférable d'attendre que les troupes françaises eussent évacué le territoire rhétien ? Aussi bien ce fut à cette solution que se rallièrent les deux ecclésiastiques. [4] Ce devait être, pour une fois, au grand détriment des intérêts de Léopold. Dans le fait, Mesmin n'était pas resté oisif. A sa requête, Béthune intervint auprès du Saint-Père. Et celui-ci, dont l'évolution anti-impériale commençait à se dessiner, n'hésita pas à faire parvenir à son nonce l'ordre de n'agréer comme *ad latus* du vieux prélat aucun candidat aux attaches trop nettement autrichiennes. [5] Malgré tout néanmoins, la partie à jouer était si grosse de conséquences que l'ambassadeur de Louis XIII en Rhétie persistait à demeurer sur la défensive. Aussi quand, en mars, Scappi l'avisa de sa prochaine venue, le pria-t-il d'ajourner cette dernière jusqu'après le retour de la mission dépêchée par les Trois Ligues au roi Très-Chrétien. [6]

Cependant la santé de l'évêque déclinait rapidement. Il ne fut bientôt plus possible de songer à de nouveaux atermoiements, ni de se bercer de l'espoir qu'il suffirait, pour sortir d'embarras, de lui nommer un coadjuteur. [7] La repourvue du siège épiscopal s'imposait désormais. [8] En conséquence le nonce précipita son départ de Lucerne. Le 16 août, [9] il arrivait à Coire. [10]

(1) *Mémoire des chanoines de la cathédrale de Coire pour estre restitués dans leurs biens (Christianissimi Galliarum regis in causa sua modo ad Rhaetos oratori extraordinario excellentissimo).* 21 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 336.

(2) *Châteauneuf à Béthune.* Coire, 30 novembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 203. — *Gasparus Sayn, canonicus curiensis a molto Illmo Signor Gio. Cristoforo Brock de Weisenburgh, consigliere del regimento d'Inspruck di S. A. Ser^{ma}.* Coira, 10 novembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Szizzera. XXI.

(3) *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 16 janvier 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 11.

(4) *Herbaut à Châteauneuf.* 5 janvier 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 5vo.

(5) *Béthune au roi.* Rome, 24 avril 1627. Aff. Etr. Rome. XL.

(6) *Scappi à Mesmin.* Lucerne, 30 mars 1627; *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 gennaio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV, XVI. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 31 mars 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 31. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 28 mars et 3 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f°s 31, 33.

(7) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 13 e 21 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV; XVI^{A}.

(8) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 luglio 1627 (2da). Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI.

(9) et non le 17. (*contra:* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 563.) — *Scappi a Barberini.* Coira, 21 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^{A}.

(10) *Scappi a Barberini.* Coira, 21 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^{A}.

Ses rapports avec les Conseils de la Cadée n'avaient certes jamais été cordiaux. Ils se tendirent davantage encore. On prétendait, non sans raison, sur les rives de la Plessur, que les articles d'Ilantz du 25 juin 1526 subsistaient en entier, qui stipulaient que le prélat, élu par le chapitre avec le concours des autorités de la Ligue, devait être nécessairement de nationalité grisonne. (1) Scappi affirmait d'autre part, ce qui était exact d'ailleurs, que ces articles se trouvaient infirmés par ceux que lui-même avait imposés à la diète en décembre 1623. (2) Mais ce qu'il se gardait d'ajouter, ou plutôt ce qu'il ne voulait pas savoir, c'est que, le traité de Monçon abrogeant tous les engagements diplomatiques contractés avec l'étranger ou sous sa pression par les communes de Rhétie depuis 1617, l'œuvre à la réussite de laquelle il n'avait épargné aucun effort était par suite frappée de nullité. (3)

Toujours est-il que les divers partis en présence ne tardèrent pas à prendre position. (4) Malgré la défection pontificale dont la certitude n'était, malheureusement pour lui, plus discutable, (5) l'archiduc d'Innsbruck maintenait la candidature de son féal conseiller et aumônier Georges Dietrich, doyen du chapitre de Constance, (6) que le Père Ignace avait mandé d'urgence à Coire et en faveur duquel, si grande que dût être, semblait-il, sa dette de reconnaissance envers le marquis de Cœuvres, il menait une active campagne. (7)

Soutenu par un prince qui s'était constitué le protecteur attitré de l'évêque grison, à ce point que celui-ci, désireux de lui complaire, manquait de courtoisie à l'égard de l'ambassadeur français en ne lui restituant pas sa visite et, pour la seconde fois, faisait arracher les armoiries fleurdelysées apposées sur son église-cathédrale, le chanoine allemand eût été en toutes

(1) *Il Senato e Popolo della città di Coira a Scappi.* Coira, aprile 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — Moor. Geschichte von Currätien. I. 106 sqq. — F. Sprecher und J. Schmid. *Consultum juris duorum praeclarissimorum Doctorum, quorum unus fuit ex Foedere Griseo, alter ex Foedere X Jurisdictionum, per quod clare et patenter probatur excelsum Foedus Domus Dei pleno jure pretendere Episcopum Curiensem debere esse nationalem et oriundum ex eodem Foedere et insuper Capitulum Curiense teneri electionem dicti Episcopi facere cum Consilio favore, notitia et consensu sive permissione dicti Foederis et aliter factam paenitus invalidari et cassari.* 25. August 1627. (ap. Jecklin. op. cit nº 1521.) — *Rechts-Consultum dass ein Bischoff zu Chur ein Gottshausmann sein solle.* Chur, 27. August 1627. *Ibid.*

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 luglio (2º), Coira, 21 agosto 1627 loc. cit.

(3) *Scappi a Barberini.* Coira, 26 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA. — *Scappi a Barberini.* Coira, 21 settembre 1627 Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA. — *Protesta so von einem wohlerw. Thumbcapitel der Stifft Chur wegen election eines Herren Bischofs contra des lobl. Gotteshausbundes hierbey pretendierende rechtsammenen und protesta so gem III Pundt den 24. August 1627 Jahrs contra solche bischofl. erwehlung eingelegt haben.* 27. September 1627. (ap. Jecklin. op. cit. nº 1521.) — *Mesmin au roi.* Coire, 29 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 198.

(4) *Mesmin à Scappi.* Bains de Pfeffers, 21 août 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

(5) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 5 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

(6) « Hora pare Sua Altezza di nuovo tanto fissa nel dottore Dietrich. che tutti gli altri li siano in horrore. » *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Del medesimo.* Coira, 31 agosto 1627. *Ibid.* XVIA.

(7) *Copia litterarum Serenissimi domini archiducis Leopoldi ad dominum nuntium in Elvetia.* Reinfeldae, 24 julii 1627: *Scappi a Barberini.* Lucerna, 5 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Mesmin au roi.* Coire, 16 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 84.

circonstances un concurrent redoutable. (1) Mais ses chances paraissaient doublées du fait de l'indignité de l'un des rivaux qui lui étaient suscités.

Depuis quelque temps déjà, la charge de custode du chapitre de Coire était aux mains d'un ancien secrétaire et aumônier de Paschal et de Gueffier, (2) Sébastien Zierler, de Maltzer en Tyrol. (3) Paresseux, ivrogne et débauché, (4) mais demeuré réfractaire aux influences autrichiennes, ce personnage avait été naguère en butte à l'hostilité des agents de l'archiduc, lesquels avaient en vain cherché à l'éloigner du pays. (5) Ce fut à cette tentative de persécution qu'il dut de se voir désigné au choix de Cœuvres, puis à celui de Mesmin. (6) Jusqu'à cette heure, ce dernier avait évité de se prononcer d'une manière péremptoire quant à la validité contestée des articles de 1623, dans la crainte de froisser les sentiments de Scappi et de se faire un adversaire de celui en qui il espérait trouver un allié. Lorsqu'il crut s'apercevoir que, loin de se préparer à appuyer ses démarches, le nonce paraissait résolu à combattre les visées ambitieuses du custode, (7) l'ambassadeur français, tout en s'attachant à gagner du temps, ne fût-ce que pour répondre au désir manifesté par le Conseil d'Etat siégeant à Coire, (8) modifia quelque peu son attitude et laissa entendre que son adhésion ne serait acquise qu'à un candidat agréé par les Trois Ligues, c'est-à-dire de nationalité grisonne, (9) ce qui lui attira du représentant du Vatican cette foudroyante réplique que, dès l'instant qu'il s'agissait de l'exaltation de la « vraye foy », un ministre du roi Très-Chrétien manquait à son devoir en souscrivant aux prétentions des hérétiques ou en consacrant par son silence des usurpations par eux commises au cours du siècle précédent. (10)

En préconisant à la fois l'élection à l'épiscopat d'un chanoine pris parmi ceux qui ressortissaient à la seconde ligue et le maintien des articles

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 1er juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Herbaut à Mesmin.* Paris, 22 juin 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 324.

(2) *Châteauneuf à Béthune.* Coire, 30 novembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 203. — *Mesmin au roi.* Coire, 29 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 198. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 26 novembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

(3) *Girolamo Casati an Leopold.* Luzern, 2. März 1623; *Leopold an Girolamo Casati.* Rufach, 12. März 1623. (ap. Reinhardt. Die Correspondenz von A. und G. Casati (1894). p. 171, 173.)

(4) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — « Sarebbe però l'ultimo esterminio del vescovato, mancando in lui discretione, pietà e governo et essendo tutto dato all'ebrietà, a la conversatione d'eretici et a la scurrilità, massime quando è o ubbriaco o in tavola. » *Del medesimo.* Coira, 21 agosto 1627. loc. cit.

(5) *Casati an Leopold.* 2. März 1623. loc. cit.

(6) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 24 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Herbaut à Mesmin.* Paris, 27 avril 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 232. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 20 juin 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 51.

(7) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 5 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(8) *Scappi a Barberini.* Coira, 31 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

(9) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 22 août 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 6.

(10) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 24 luglio; Coira, 21 agosto 1627. loc. cit. — *Lettera scritta da Monsr Nuntio in Svizzeri a Monsr Nuntio in Francia.* Lucerna, 22 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

d'Ilantz de juin 1526, Mesmin semblait se donner un démenti à lui-même, puisque aussi bien son protégé était sujet tyrolien. (1) Dans l'espèce pourtant, l'ancien secrétaire général de l'armée de Valteline avait tout prévu. Sur son conseil, Zierler cherchait à se faire recevoir bourgeois de Coire, qualité qui lui eût assuré un grand avantage sur ses concurrents, dont deux ou trois à peine étaient originaires de la Cadée. (2) Or, Scappi n'entendait pas se laisser circonvenir. De fait, il se préoccupa aussitôt de prendre le contre-pied et suggéra l'idée, assurément ingénieuse, que la ville-capitale de la Rhétie accordât d'office le droit de cité à tous les membres du chapitre. Mais les Grisons, eux aussi, éventèrent un piège et refusèrent de souscrire à une combinaison qui, par voie détournée, eût remis en question les privilèges conquis par leurs pères à Ilantz un siècle auparavant. (3)

Quelque marqué que fût le dédain qu'il affectait à l'égard des protestations grisonnes, le nonce, au bout de quelques jours passés sur les rives de la Plessur, dut se rendre à l'évidence. Le succès du doyen de Constance n'était pas à souhaiter. Il eût déchaîné sur l'heure la guerre civile dans toute l'étendue du territoire rhétien. (4) Cette conviction, Scappi réussit à la faire entrer dans l'esprit du Père Ignace, et bientôt l'un et l'autre purent affirmer à Mesmin que désormais Georges Dietrich ne jouissait plus de leur appui. (5) Mais, de ce fait, les chances du custode ne se trouvaient pas augmentées. Aussi bien il était notoire que jamais l'archiduc n'approuverait l'élection d'un prélat qui lui fût hostile et que, plutôt que de céder, il n'hésiterait pas à confisquer les bénéfices et prébendes que l'évêché possédait en Tyrol. (6) Il convenait dès lors de substituer sans retard au candidat évincé un personnage dont la désignation ne soulevât d'objections de la part d'aucune des puissances intéressées, qui fût, en d'autres termes, « bien vu « de Léopold, non haï des Trois Ligues et agréable à l'ambassadeur de « France ». (7) Dans la réalité, un des membres du chapitre, Joseph Mohr, de Zernetz, « homme de beaucoup de timidité et simplicité et d'une grande économie », docteur en théologie et scolastique de l'église depuis vingt-trois ans, paraissait offrir toutes ces garanties. (8) Grison, il était certain, croyait-on, de trouver grâce auprès de ses compatriotes. Très estimé jadis de Paschal

(1) *Mesmin au roi.* Coire, 16 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 84.
(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 24 luglio; Coira, 21 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. XVIA.
(3) *Scappi a Barberini.* Lucerna. 24 luglio 1627. loc. cit
(4) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 luglio; Coira, 31 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.
(5) *Scappi a Barberini.* Lucerna. 21 luglio; Coira, 26 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. XVIA.
(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 5 agosto 1627. Arch. Vaticano, Nunziatura Svizzera. XV.
(7) *Scappi a Barberini.* Coira, 31 agosto 1627. loc. cit.
(8) *Scappi a Barberini.* Coira, 31 agosto 1627. loc. cit.

et de Gueffier, son choix ne pouvait manquer d'être ratifié par leur successeur. [1] Enfin, né sur terre autrichienne, il était cousin de Maximilien Mohr, l'un des secrétaires de l'archiduc, et devait par cela même inspirer confiance à ce dernier. [2]

Déjà Dietrich s'était désisté en faveur du nouveau candidat. [3] Par suite tout semblait marcher au gré du nonce. Mais celui-ci avait compté sans le chapitre, auquel il s'était tacitement engagé à laisser pleine liberté d'action. [4] Or, en dépit des menaces de Mesmin, la majorité des chanoines inclinait à ne pas abandonner le doyen de Constance, quelles que dussent être d'ailleurs les conséquences de son élection. A la vérité, Scappi obtint de lui qu'en aucun cas il n'accepterait cette dernière. [5] C'était jouer serré, car, le 24 août, au premier tour, l'aumônier de Léopold recueillait huit voix sur quinze exprimées. Par le fait, il se trouvait nommé. [6] L'ambassadeur français ne pouvait que renouveler sa protestation. Il le fit en termes énergiques. [7] En vain le nonce exprima-t-il le désir que les opérations fussent recommencées, sous le prétexte que, à son avis, l'élu devait réunir les deux tiers et non seulement la moitié plus un des suffrages. En vain demanda-t-il que le scrutin fût du moins déféré au pape. Le chapitre demeura intraitable. [8] Fort heureusement le désistement secret de Dietrich gardait toute sa valeur. Cette considération permit, en fin de compte, à Scappi de ratifier le vote des chanoines. [9] Aussi bien il n'eut pas à s'en repentir. Malgré les représentations de l'archiduc, [10] le doyen maintint son refus, en sorte que, le lendemain déjà, 25 août, Joseph Mohr fut désigné comme évêque de Coire par neuf suffrages. [11] Le protégé de l'envoyé français, Sébastien Zierler, n'en avait pu recueillir un seul. [12] Il se vengea à sa manière de cet échec en détournant de ses devoirs la propre nièce de son heureux concur-

(1) *Mesmin au roi.* Coire, 29 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 198. — *Le roi à Mesmin.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 441.

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 5 agosto; Coira, 21 e 31 agosto 1627. loc. cit. — *Mesmin au roi.* Coire, 29 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 198.

(3) *Scappi a Barberini.* Coira, 21 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 22 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 87.

(5) *Scappi a Barberini.* Coira, 31 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A.

(6) *Scappi a Barberini.* Coira, 31 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A.

(7) *Mesmin à Béthune.* Coire, 29 août 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 7. — *Mesmin au roi.* Coire, 29 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 198. — *Scappi a Barberini.* Coira, 31 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A.

(8) *Scappi a Barberini.* Coira, 31 agosto 1627. loc. cit.

(9) *Ibid.*

(10) *Scappi a Barberini.* Coira, 1° settembre e 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A.

(11) *Mesmin à Béthune.* Coire, 29 août et 1er septembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f°s 7, 8. — *Mesmin au roi.* Coire, 29 août 1627. loc. cit. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 563. — Porta. op. cit. II. 540—541.

(12) *Mesmin au roi.* Coire, 29 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 198; *Mesmin à Estrées.* Coire, 29 août 1627. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 199.

rent, [1] ce qui le contraignit dans la suite à émigrer en Tyrol, afin d'échapper à la « générallé animadversion » dont il était l'objet en Rhétie. [2]

Grâce à la ténacité déployée par Mesmin et par son collègue de Rome, Philippe de Béthune, les instructions remises au nonce apostolique en Suisse avaient été si complétement remaniées que celui-ci venait de déserter, en août, la cause autrichienne qu'il servait encore en mars [3] Grâce, en outre, à l'habileté du seul Scappi, l'élection du doyen de Constance, dirigée non moins contre le Vatican que contre le Louvre, avait pu être évitée. [4] Toutefois l'archiduc, renseigné de façon certaine sur les inclinations secrètes du scolastique, n'hésita pas à approuver un choix [5] auquel le roi Très-Chrétien ne devait pas tarder à se rallier. [6] On fit même plus à Paris qu'à Innsbruck, peut-être parce que, malgré les affirmations rassurantes de l'ambassadeur à Coire, un doute y subsistait quant aux conséquences du scrutin du 25 août. Comme, dans ces entrefaites, le vieil évêque était mort (31 août) [7] entre les bras du Père Ignace au moment où il allait être transporté dans son château de Fürstenburg, Louis XIII consentit gracieusement à ce que les pensions du défunt fussent reportées sur la tête de son successeur. [8] A la vérité celui-ci demandait davantage. Il eût désiré que le roi, rétablissant en sa faveur un précédent de l'année 1546, le dotât des revenus d'une abbaye en France. Richelieu ne jugea pas à propos de donner suite à cette requête, mais sut entourer son refus de considérations propres à en atténuer l'amertume. [9]

Dès lors, la perspective d'un conflit aigu entre les autorités laïques et ecclésiastiques à Coire paraissait écartée. Mais la tension des relations du chapitre avec les Conseils de la Cadée n'en demeurait pas moins extrême. Le 22 août déjà, un « pittag » des députés de la seconde ligue s'était réuni à seule fin d'affirmer le droit imprescriptible de celle-ci à intervenir

(1) « Io non so che il canonico Sebastiano, al quale fu destinata la prepositura a Coira sia per lasciarla se però non fosse stato fatto questo supposto per l'eccesso commesso da lui con la nipote di Monsr Vescovo. » *Rocci a Barberini.* Altorfo, 15 novembre e 6 dicembre 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIIIA.

(2) *Extrait d'une lettre de Mesmin.* Coire, 30 janvier 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 5. — *Rocci a Barberini.* Altorfo, 6 dicembre 1628; Lucerna, 27 marzo e 1° maggio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIIIA, XIX.

(3) *Scappi a Barberini.* Coira, 1° settembre 1627. loc. cit.

(4) *Mesmin à Estrées.* Coire, 29 août 1627. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 199; *à Béthune.* Coire, 1er septembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 8.

(5) *Responsiones Serenissimi Leopoldi ad supplicationes sibi factas per Patrem Ignatium pro Rev. Domino Episcopo electo curiensi.* Constantiae, 7 octobris 1627. — *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

(6) *Le roi à Mesmin.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 438.

(7) *contra:* Meyer und Jecklin. Der Katalog des Bischofs Flugi, vom Jahre 1645. (Chur. 1901). p. 12. (89). — « L'eslection de l'evesque a esté faicte en temps et lieu, le vieil estant décedé ceste nuit. » *Mesmin à Béthune.* Coire, 1er septembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 8. — *Scappi a Barberini.* Coira, 1 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

(8) *Scappi a Barberini.* Coira, 5 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

(9) *Mesmin au roi.* Coire, 15 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 291. — *Lettre du roy à l'évesque de Coire.* 17 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1366* f° 562.

dans l'élection qui se préparait.[1] Au grand scandale des chanoines, l'opinion prévalait de façon très nette, sur les rives de la Plessur, que jamais la paix religieuse ne régnerait en Rhétie aussi longtemps que l'évêque national ne serait pas choisi par un chapitre grison. Des doléances inspirées par l'attitude agressive du clergé avaient été présentées à Scappi peu après son arrivée au « Hof ».[2] Elles lui furent renouvelées, sans plus de succès, à l'heure même où s'ouvrait le scrutin.[3] Et, de fait, si les conseillers des Trois Ligues applaudirent discrètement au résultat de ce dernier, ils n'en continuèrent pas moins à protester avec vigueur contre les irrégularités de forme qui l'avaient précédé et accompagné.[4]

Entre le chapitre, qui se refusait avec obstination à notifier à la Cadée l'élection qu'il venait de conduire à bien,[5] et les autorités de Coire, décidées à ignorer l'élu tant que cette démarche de courtoisie n'aurait pas été remplie, l'harmonie ne pouvait être rétablie que par les efforts communs du nonce et de l'ambassadeur de France.[6] Par malheur l'enchevêtrement des intérêts en jeu amenait les deux diplomates à différer d'avis sur des questions d'importance capitale. Ils avaient réussi à se mettre d'accord pour conseiller, très inutilement d'ailleurs, aux représentants de la seconde ligue de rendre visite au nouvel évêque.[7] Ils se séparèrent dès que se manifesta la volonté de la diète grisonne d'exiger du prélat le serment prêté par ses prédécesseurs,[8] notamment par les deux derniers, et de solliciter de lui, entre autres promesses, celle de laisser « les choses de la religion » en l'état où il les trouvait et, par suite, de ne pas chercher à extirper le protestantisme de son diocèse.[9] L'occasion s'offrait trop belle aux inspirateurs de la réaction catholique pour qu'ils n'en tirassent pas tout le parti désirable. Le pape interdit à l'évêque d'abdiquer aucune de ses immunités sans l'autorisation du Saint-Siège[10] et envoya des brefs au roi Très-Chrétien, à Richelieu,

(1) *Ausschreiben von Bürgermeister und Rath der Stadt Chur auf die Gemeinden des Gotteshausbundes.* 8. August 1627. (ap. Jecklin. op. cit. n° 1521.)

(2) *Protest des Gotteshausbundes zur Wahrung seiner Rechte bei der vom Nuntius geplanten Bischofswahl.* 14/24. August 1627. (ap. Jecklin. op. cit. n° 1526.) — Aff. Etr. Grisons. VI. 88; Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 59. — *Scappi a Barberini.* Coira, 21 agosto 1627. loc. cit.

(3) *Scappi a Barberini.* Coira, 31 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° ottobre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. 563 sqq.

(5) *Scappi a Barberini.* Coira, 1° settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(6) *Mesmin à Béthune.* Coire, 12 septembre et 3 octobre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f°° 10—13 — *Scappi a Barberini.* Coira, 30 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(7) *Scappi a Barberini.* Coira, 7 settembre 1627. loc. cit. (XV). — *Mesmin à Béthune.* Coire, 12 septembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 10.

(8) « L'iniquissimo giuramento. » *Scappi a Barberini.* Coira, 5 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(9) *Mesmin à Béthune.* Coire, 1er septembre et 10 octobre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f°° 8 et 14. — *Scappi a Barberini.* Coira, 21 agosto e 26 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 563 sqq.

(10) *Mesmin à Béthune.* Coire, 17 octobre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 15. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 567.

à Bérulle pour les adjurer de l'appuyer en cette conjoncture. (1) Enchérissant encore, le nonce insinua que la proposition devait être renversée, en ce sens que c'était au prélat, considéré toujours par l'Eglise comme souverain temporel de Coire et de la Cadée, qu'il appartenait d'imposer, tant à ses ouailles qu'aux protestants, une sorte de serment d'allégeance. (2) Enfin, plutôt que de céder, Joseph Mohr, le principal intéressé, eût préféré redevenir simple chanoine, ce qui l'eût d'ailleurs mis à l'abri des rancunes dont il avait à souffrir de la part d'un certain nombre de ses anciens collègues. (3)

En revanche, si Scappi avait fait son compte que Mesmin lui prêterait une main secourable pour l'aider à priver les Trois Ligues de leurs dernières libertés, il s'était lourdement trompé. (4) Il n'entrait pas dans les intentions de l'ambassadeur français d'assumer une complicité quelconque dans une entreprise qu'il réprouvait et dont il pénétrait les véritables fins. (5) Les avis qu'il communiqua à la diète corroborèrent ceux que les Grisons recevaient au même temps de leurs députés à Paris et les convainquirent que le roi soutiendrait leurs justes revendications en ne les abandonnant pas à la merci d'irréconciliables adversaires. (6) Leur situation eût été plus forte assurément s'ils avaient pu se douter que l'élection du 25 août était entachée de nullité, du fait qu'elle s'était produite avant que le Saint-Père se fût prononcé quant à l'opportunité de la résignation de l'évêque sortant. Mais Scappi était trop intéressé à aplanir toutes difficultés pour dévoiler une irrégularité de forme dont lui seul possédait le secret. (7)

Toujours est-il que, dans leur *Bundestag* d'octobre, où ils eurent à subir les assauts de la coalition austro-hispano-papaline, les députés des Trois Ligues, tranquillisés par les encouragements de l'ambassadeur royal, firent assez bonne contenance. Mesmin s'était décidé à leur donner part du texte de la déclaration française — sur laquelle il y aura lieu de revenir plus loin — portant annulation du traité de Lindau, et, gêné par la présence du nonce, avait évité derechef d'aborder la question brûlante du maintien ou de la suppression des articles de Coire de décembre 1623 et janvier 1624. (8) Saisissant l'occasion à la volée, Scappi menaça ses auditeurs d'une nouvelle

(1) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 29 febbraio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(2) *Scappi a Barberini.* Coira, 31 agosto, 26 settembre e 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A^. — *Lettera del nunzio ne' Svizzeri a Monsr nunzio in Francia.* Da Coira, li 16 ottobre 1627. loc. cit.

(3) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 settembre, 12 e 26 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV; XVI^A^.

(4) *Lettera del nunzio ne' Svizzeri a Monsr nunzio in Francia.* Da Coira, li 16 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A^.

(5) *Scappi a Barberini.* Coira, 21 agosto e 5 ottobre 1627. loc. cit. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 4 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 114.

(6) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. loc. cit.

(7) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A^.

(8) *Propositio D^ni^ Mesmin legati Galliae habita in pleno Consilio secreto Status trium Ligarum.* Curiae, 19 octobris 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A^; Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 62. (20 octobre). — *Mesmin au roi.* Coire, 31 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

intervention étrangère, s'ils s'avisaient de contester la validité des instruments diplomatiques auxquels lui-même avait attaché son nom. A cette sommation, les délégués des communes se bornèrent à répondre qu'ils en référeraient à ces dernières et prendraient les conseils de leur allié de Paris. (1)

Aussi longtemps cependant que la consécration de Joseph Mohr n'était pas accomplie, il y avait à redouter qu'un incident, si minime fût-il, ne rallumât le feu qui couvait sous la cendre. Or, sans la médiation opportune de Mesmin, cet incident se fût infailliblement produit, provoqué non point par les montagnards de la Cadée, ainsi que l'on paraissait s'y attendre, mais par l'envoyé du Vatican, auquel l'emploi presque constant de la « manière forte » en ses négociations ménageait d'ailleurs maint déboire encore.

Sous le prétexte que les cantons catholiques s'étaient fait représenter au sacre du prélat de Constance, le nonce persuada à l'évêque de Coire de les convier au sien et obtint d'eux qu'ils acceptassent cette invitation. (2) C'était les compromettre bien à la légère et les placer, en quelque sorte, dans l'obligation de se prononcer en faveur des prétentions du chapitre contre celles de l'autorité laïque. Avisés par une lettre de Zurich de ce qui se préparait à Lucerne, les Grisons agitèrent d'empêcher par la force l'accomplissement de la cérémonie. (3) De son coté Mesmin déclara de façon très nette qu'on n'eût pas à compter sur sa participation. (4) En présence de la réprobation que soulevaient ses desseins, Scappi jugea prudent de battre en retraite, et les Suisses, à sa demande, s'abstinrent de paraître. (5)

Le dimanche 24 octobre, (6) dans l'église cathédrale de Coire, le nonce, avec l'assistance de trois abbés et le concours de l'ambassadeur français, présida à l'installation du successeur de Jean Flugi d'Aspermont. (7) Trois jours auparavant, les membres protestants du Conseil d'Etat des Ligues s'étaient décidés, sur l'avis de Mesmin, à rendre visite à l'évêque, tout en réservant les droits de leurs mandants quant au fond du débat. Sans aller jusqu'à prétendre que cet acte de bonne volonté courtoise cachait une

(1) *Copia litterarum quae scripserunt capita et consiliarii Consilii secreti Status Trium foederum Rhaetiae ad omnes communitates eorumdem foederum.* Curiae, 12/22 octobris 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA. — *Scappi a Barberini.* Coira, 26 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 567.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 17 octobre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 15. — *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

(3) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. loc. cit.

(4) *Mesmin au roi.* Coire, 17 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 48.

(5) *Mesmin à Béthune.* Coire, 10 et 30 octobre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f°s 14, 16. — *Lettera scritta da Monsr nuntio ne' Svizzeri alli Sigri di Lucerna.* Coira, 13 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA. — *Scappi a Barberini.* Coira, 26 ottobre 1627. loc. cit. — *Grandi a Scappi.* Lucerna, 21 settembre 1627. loc. cit.

(6) et non le 16 octobre. *contra:* J. G. Meyer und F. Jecklin. Der Katalog des Bischofs Flugi vom Jahre 1645. (Chur, 1901). p. 12. (90).

(7) *Scappi a Barberini.* Coira, 26 ottobre 1627. loc. cit. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 30 octobre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 16.

arrière-pensée intéressée, il convient cependant de reconnaître qu'il leur valut d'être invités au banquet offert par le prélat à l'issue de cette solennité et qu'ils ne se firent pas faute d'y prendre une très large part. (1)

Au total, les négociations de Scappi en Rhétie se terminaient à son entière satisfaction. (2) Le 28 octobre, il quitta Coire, escorté deux heures durant par les autorités de la ville et par le représentant du roi Très-Chrétien, dont l'opposition sourde ne l'avait pas empêché d'atteindre ses fins. (3) Que pouvait-il souhaiter de plus ? Certes la question du serment à prêter par l'évêque demeurait irrésolue, mais, en fait, son importance était fort diminuée. (4) Les Grisons, qui avaient espéré lasser par leur ténacité la patience de l'adversaire, (5) se trouvaient battus par leurs propres armes. Malgré leurs protestations platoniques, Joseph Mohr, dont l'installation venait d'avoir lieu au « Hof », reconquérait une partie des privilèges que, sous la pression des circonstances, ses prédécesseurs avaient dû abandonner jadis en faveur des Trois Ligues. (6) Il leur restait, à la vérité, la suprême ressource d'exploiter les zizanies naissantes entre le prélat et son chapitre et de refuser à celui-ci les dîmes auxquelles il prétendait. (7) Ils n'en firent rien. Aussi n'étaient-ils pas de taille à continuer la lutte avec avantage. Dès avril 1628, leur capitulation était consommée. A la suggestion de Mesmin, ils avaient restitué aux chanoines les biens ecclésiastiques en litige. (8) Louis XIII, retenu devant La Rochelle, cherchait à se rapprocher du Saint-Siège. Une fois de plus ses alliés grisons eurent à faire les frais de cette volte-face politique. Au printemps de 1626, ils avaient, grâce à sa défection, perdu la Valteline. Au printemps de 1628, ils voyaient, pour la même cause, s'établir derechef au milieu d'eux l'autorité indépendante et par suite hostile dont leurs ancêtres avaient à grand peine secoué la tutelle au cours du siècle précédent.

La souveraineté des Trois Ligues sur leurs pays d'outre-monts n'est déjà plus qu'un lointain souvenir. — Situation intolérable faite aux Grisons possédant des biens en Valteline. — Le droit de disposer des passages de cette province est revendiqué en vain par les autorités de Coire. — La maison

(1) *Scappi a Barberini.* Coira, 26 ottobre 1627. loc. cit.

(2) *Mesmin au roi.* Coire, 31 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 134.

(3) *Mesmin à Béthune.* Coire, 30 octobre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 16. — *Scappi a Barberini.* Schaenis, 30 ottobre 1627. loc. cit.

(4) *Scappi a Barberini.* Coira, 26 ottobre 1627. loc. cit.

(5) *Scappi a Barberini.* Coira, 7 settembre 1627. loc. cit. (XV).

(6) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 17 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 246.

(7) *Scappi a Barberini.* Coira, 19 settembre e 26 ottobre 1627. loc. cit.

(8) *Mesmin à Béthune.* Coire, 21 novembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 19. — *Herbaut à Mesmin.* Camp d'Aytré, 23 décembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 569. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 13 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

d'Autriche maîtresse des routes de la région de l'Adda. — Fréquentes violations de territoire à Santa-Maria, dans le Val Monastère. — Intérêt de l'Espagne à procurer à ses protégés de Tirano, de Sondrio et de Morbegno un gouvernement autonome et permanent. — Opposition de la France et de ses alliés à l'exécution de ce projet. — Tendances séparatistes à Bormio et à Chiavenna. — Les « agents de la vallée ». — Première et inutile tentative faite par Robustelli pour reprendre possession du pouvoir dans la Rhétie de delà les monts. — Influence toute puissante qu'y exerce Cordova. — Les représentants du pays élaborent un projet de constitution et le font ratifier par les communes (25—28 juin). — Divergence de vues absolue entre les deux partis quant à l'interprétation du traité. — Le Louvre insiste pour l'ouverture de négociations complémentaires, à l'effet d'élucider les obscurités de rédaction de plusieurs des articles du 5 mars. — Conditions qu'il y met. — Entraves apportées par le gouverneur de Milan au départ de députés valtelins pour Paris. — Instructions remises à ces derniers.

IX. Aussi bien dans la Rhétie « de deça », que dans celle « de delà les monts », la question religieuse se liait d'une manière très étroite à la question politique et faisait, pour ainsi parler, corps avec elle. Mais, autant les Grisons de la majorité évangélique paraissaient disposés à user d'un large esprit de tolérance envers leurs compatriotes et leurs « sujets » de la minorité catholique, (1) autant ils se révoltaient en constatant que toutes les concessions par eux consenties en matière confessionnelle n'avaient pas réussi à accélérer la solution des difficultés qui, jusque là, s'étaient opposées à leur rentrée en Valteline. Dans la réalité l'accès de cette vallée et de ses dépendances leur demeurait désormais interdit. A lui seul, au reste, le fait qu'ils n'avaient pu que protester contre l'exécution des mesures décrétées à l'égard des réformés à Sondrio témoignait assez que la souveraineté des Trois Ligues sur leurs pays d'outre-monts n'était déjà plus qu'un lointain souvenir. Confondant dans une même haine leurs maîtres légitimes, qu'ils appartinssent à la nouvelle ou à l'ancienne croyance, les Valtelins étaient parvenus à se débarrasser de ceux-là en dressant devant eux le spectre de l'inquisition et en expulsant sans plus tous les habitants évangéliques de la région. Ils ne devaient pas tarder à éloigner ceux-ci en fermant de façon rigoureuse leur frontière du nord, afin d'intercepter les communications entre la Rhétie d'un côté, la Lombardie et l'Etat de Terre-Ferme de l'autre. (2)

(1) *Mesmin au roi.* Bains de Pfeffers, 5 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 339. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 29 avril 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' 403 f° 40.

(2) *Le Podestat et Conseil de Poschiavo aux Ligues Grises.* 11 juillet 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. p. 157.

Grâce à cet ensemble de circonstances, la situation, pour ceux des Grisons qui, comme le colonel Baptiste de Salis, possédaient des biens en Valteline, était devenue intolérable. [1] De fait, ils ne pouvaient ni les vendre, ni en jouir, car, à vouloir pénétrer dans le « coupe-gorge » qu'était la vallée, ils risquaient leur vie. [2] Quant aux autorités qui siégeaient sur les rives de la Plessur, elles se voyaient journellement bafouées. [3] En réalité, il n'était pas de vexations qu'elles n'eussent à subir de la part de leurs sujets rebelles, [4] soit que ceux-ci levassent des impôts sans leur agrément, soit qu'ils instituassent une cour de justice dont les arrêts arbitraires lésaient au premier chef les intérêts du « souverain », soit qu'ils se refusassent à l'acquittement du cens annuel auquel les obligeait le traité de Monçon. [5] Mais, de tous les empiétements commis au mépris de leurs droits, l'un des plus sensibles à l'amour-propre des Grisons, parce qu'il leur retirait jusqu'à « l'ombre et apparence d'aucune seigneurie et utilité », [6] était celui relatif à la disposition des passages.

On avait paru craindre un instant à Coire que l'archiduc Léopold ne se saisît des défilés de Bormio. C'eût été un effort inutile. Au sentiment des Austro-Espagnols, le traité du 5 mars 1626 leur ouvrait sans conteste les routes de la Valteline. [7] Aussi bien à peine les troupes françaises et papalines eurent-elles évacué celle-ci, qu'un mouvement de va-et-vient militaire s'établit entre Milan et le Tyrol. [8] Au Gothard, dont la traversée leur eût coûté sans doute le payement d'une notable partie des sommes qu'ils devaient aux cantons forestiers; [9] au Splugen, que les communes rhétiennes persistaient à tenir fermé, les maîtres de la Lombardie préféraient momentanément le Stelvio, chemin moins direct certes, mais que les régiments et les escadrons de Mansfeld, de Piccolomini et de Pappenheim n'hésitaient pas à raccourcir en violant le territoire grison à Santa-Maria. [10] Tout au plus consentaient-ils parfois à solliciter des Valtelins le règlement des étapes et à prendre avec

---

(1) *Mesmin au roi.* Pfeffers, 5 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 339.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 aprile 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Mesmin au roi.* Pfeffers. 5 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 339. — *Mesmin à Estrées.* Coire, 24 août 1627. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 199. — *Lettre du capitaine Rahn, de Zurich.* 1628. Aff. Etr. Grisons. IX. 80. — « In Valtellina Protestantibus nulla securitas nec mora dabatur » Porta. Historia reformationis Ecclesiarum Raeticarum (Curia, 1777). t. II. 545. — *Recueil vrai et sincère de partie des mechancetez atroces et cruelles commises en la Valteline, etc. Ibid.* 546.

(3) *Mesmin au roi.* Coire, 16 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 84

(4) *Mesmin au roi.* Coire, 16 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 84.

(5) *Mesmin à Béthune.* Coire, 18 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 39; *à Herbaut.* Coire. 15 juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Mesmin au roi.* Bains de Pfeffers. 5 juillet 1627: Coire, 21 février 1628. Aff. Etr. Vienne. XIII. 339; Aff. Etr. Grisons. VII. 40. — *cf.* Mercure françois. t. XIV² 273 sqq.

(6) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 27 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 20.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 16 aprile 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 marzo 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Mesmin à Herbaut; au roi.* Coire, 25 septembre et 4 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 234, 239.

(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 agosto 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(10) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 agosto 1627. loc. cit. — *Herbaut à Mesmin.* Camp d'Aytré. 21 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 457ᵛᵒ. — Mercure françois. t. XIV² 301.

eux à ce sujet des arrangements auxquels les Trois Ligues n'avaient aucune part. (1) Et les réprimandes adressées par Mesmin aux « agents de la vallée », les plaintes de la diète de Coire, les observations présentées à Madrid par Du Fargis n'étaient pas près de modifier cet état des choses. (2)

Pour que leur indépendance, virtuellement réalisée, devînt un fait accompli, il ne manquait plus aux compatriotes de Quadrio qu'un gouvernement autonome et permanent. (3) Or, l'Espagne avait un intérêt majeur à le leur procurer. La stabilité de son influence dans la région de l'Adda en dépendait. La France, en revanche, battue sur le terrain diplomatique à Monçon, comme à Madrid, devait s'efforcer de conjurer un coup d'Etat dont la réussite eût achevé de compromettre son crédit déjà fort ébranlé tant aux Ligues que dans la Haute-Italie. La paix du 5 mars 1626 avait mis fin aux hostilités dans la Rhétie de delà les monts. Les prétentions valtelines, soutenues à Milan, mais jugées exorbitantes à Paris, allaient déchaîner entre le lieutenant du roi Catholique en Lombardie et le ministre du roi Très-Chrétien à Coire une guerre de plume dont les péripéties étaient de nature à passionner tous ceux qui, dans les deux camps rivaux, saisissaient l'importance capitale de la partie engagée à la frontière septentrionale du Bergamasque.

Dès le jour où, en décembre 1624, l'entrée du marquis de Cœuvres à Tirano avait réduit à néant le régime instauré par Giacomo Robustelli, les *Terzieri* de la vallée s'étaient fait représenter auprès du chef de l'armée des alliés par un certain nombre de notables. Ceux-ci, joints au chancelier Nicolò Paravicini, constituaient le seul intermédiaire autorisé entre les « occupants » et les « occupés ». Après le départ des Français, les « agents de la Valteline » — tel était leur titre — avaient conservé leurs fonctions et vaquaient, comme dans le passé, c'est-à-dire sans mandat précis, aux affaires publiques. Mais, dès l'instant que les Ligues Grises n'étaient pas remises en possession de leurs droits de souveraineté, cette situation anormale ne pouvait guère se prolonger.

En octobre 1626 déjà, le général français, préoccupé du retour possible des coryphées de la rébellion au château de Sondrio, s'était attaché à l'entraver. (4) Aussi bien l'une des ordonnances rendues en son nom, à l'heure où il s'apprêtait à retraverser les Alpes, lui avait été dictée par le désir de

(1) *Le Chancelier de la Valteline à Mesmin.* 8 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 102. — *Mesmin au roi.* Coire, 17 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 1° settembre e 5 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^{A}. — *Mesmin au roi.* Coire, 17 octobre 1627; *à Herbaut.* Coire, 7 juin 1628. Aff. Etr. Grisons. VI; VII. 57.

(3) *Estratto d'avisi delle cose di Valtellina.* 27 agosto 1626. Bibl. Nat f. fr. *3628* f° 98. — *Discours sur le rétablissement du gouvernement politique de la Valteline.* Bibl. Nat. Coll. Du Puy. *400* f° 189.

(4) *Johann Guler an die III Häubter, zu Chur.* Morbegno, 17. Mai 1626. St-Arch. Chur. Akten. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 23 octobre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 147.

prévenir cette éventualité. (1) Cela devait être en vain. Le dernier soldat du marquis n'avait pas franchi la Bernina, que Robustelli, escorté de ses compagnons habituels et muni d'une lettre de recommandation pressante de Cordova, se présentait à l'improviste devant ses anciens administrés et leur demandait de lui restituer les pouvoirs dont il s'était vu investi par eux quelques années auparavant. (2) Assurément ceux-ci, dans leur grande majorité, se rangeaient au parti de l'Espagne. (3) Néanmoins, si vif encore apparaissait leur désir de se concilier les faveurs des deux couronnes, et non pas seulement de l'une d'elles, que, dociles aux conseils de Mesmin, ils repoussèrent le chef qu'on prétendait leur imposer. (4) Déçu dans ses espérances, l'organisateur du massacre de 1620 se retira à Domaso, sur le lac de Côme. (5) L'ambassadeur français remportait l'avantage dans cette première escarmouche. L'échec subi par le successeur de Feria lui fut d'ailleurs tout personnel. A Madrid, où Du Fargis et Rambouillet s'efforçaient de le desservir auprès d'Olivarès, on ne mettait pas en doute qu'il n'eût agi en cette circonstance à l'insu du gouvernement espagnol. (6)

Ainsi qu'il le prévoyait, au reste, Mesmin n'était pas au bout de sa tâche. Dans la réalité, le gouverneur de Milan ne se tenait pas pour battu. Or, les moyens d'action dont il disposait pour faire plier les Valtelins à ses volontés étaient si puissants que le succès devait en fin de compte couronner ses efforts. (7) Et pourtant, à Paris, l'on se berçait encore de l'espoir d'amener par les voies pacifiques les sujets récalcitrants des Trois Ligues à reconnaître les droits de souveraineté de celles-ci. (8) Comme dernière concession à Cordova, l'ambassadeur français était autorisé à consentir à ce qu'une charge de podestat fût attribuée à Robustelli. (9) Aller plus loin et acquiescer à la reconstitution de l'ancien Conseil de régence sous sa direction eût été, aux yeux des hommes d'Etat du Louvre, violer l'une des clauses essentielles du

(1) *Ordonnance de Mr le marquis de Cœuvres sur la révocation de l'autorité illégitime de Robustelli et du Conseil régent cy-devant establi en la Valteline.* Villa, 27 février 1627. – *Ordonnance de Mr le marquis de Cœuvres à fin d'acceptation pure et simple par les Valtelins de la convention du cens, revocation de l'autorité de Robustelli et du Conseil régent de la Vallée, etc.* Villa, 5 mars 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(2) *Cœuvres à Béthune.* Villa, 5 mars 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 21. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 9 aprile 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Valerio Antelmi al Senato.* Milano, 14 aprile 1627. Frari Milano. LXVII. n° 71. – *Mesmin à Herbaut.* Coire, 31 mars et 1er juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. – Quadrio. op. cit. II. 419. — Romegialli. op. cit. III. 268. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I 559.

(3) *Aligre à Herbaut.* Venise, 19 mai 1627. Aff. Etr. Venise. XLV.

(4) *Mesmin à Béthune.* Coire, 11 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 37. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 1er juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 560.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 8 mai 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Mesmin à Béthune.* Coire. 9 mai 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 43. – Romegialli. III. 268. — Sprecher v. Bernegg. I. 560.

(6) *Le roi à Mesmin.* Paris, 11 mai et 11 juillet 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 255; *1366* f° 325. — *Philippe IV au marquis de Mirabel.* Madrid. 31 mai 1627. Arch. Nat. *K 1458* n° 66. — *Juan de Villela aux ambrs de France.* Madrid, 3 août 1627. *Ibid. K 1458* n° 122.

(7) *Cordova aux agents de la Valteline.* Milan. 20 mai 1627. Aff. Etr. Milan. I. 134. — *cf.* Romegialli. III. 269.

(8) *Herbaut à Mesmin.* Paris, 18 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 265vo.

(9) *Le roi à Mesmin.* Paris, 11 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 255.

traité de Monçon. (1) Mais il était trop tard pour réagir avec quelque chance de réussite contre la pression formidable exercée par le lieutenant du roi Catholique en Lombardie sur les décisions des « agents » de la vallée. (2)

A la vérité, l'anarchie sévissait sur les rives de l'Adda. Avec de l'argent, Mesmin fût peut-être parvenu à y entretenir des dissidences favorables à la cause qu'il défendait. A Traona, à Morbegno, à Teglio, des tendances séparatistes se faisaient jour, dont Venise à tout le moins eût tiré profit. (3) A Bormio, où les habitants prétendaient que les articles du 5 mars portaient atteinte à leurs privilèges séculaires, le parti anti-autrichien relevait la tête. (4) A Chiavenna enfin de graves dissentiments persistaient entre la ville et les « quatre vicinances », dont les autorités offraient aux Trois Ligues de se replacer volontairement sous leur obéissance. (5) La proposition était certes tentante. Maîtres de Bormio et de Chiavenna, les Grisons rendaient la possession de la Valteline inutile aux Espagnols. (6) Mais c'eût été remettre en question le traité de Monçon. (7) L'ambassadeur à Coire conseilla la temporisation et fut écouté. (8) Cordova put dès lors, à son aise, concentrer des forces à l'extrémité septentrionale du Lario et donner à entendre aux populations rurales du Val San Giacomo et des « vicinances » qu'il les affamerait si elles résistaient plus longtemps à ses suggestions. (9) Le résultat de ces menaces fut presque immédiat. Dès le commencement de juin, les Valtelins annonçaient à Mesmin qu'ils se voyaient contraints de passer outre, en dépit de son opposition, et de se ranger aux avis qu'on leur faisait tenir de Milan, « afin de mieux assurer leur indépendance ». (10) Dans la réalité, la conviction s'était implantée en eux que de l'Espagne seule ils avaient désormais à

(1) *Le roi à Mesmin.* Paris, 11 mai 1627. loc. cit.

(2) *cf.* Lavizzari. op. cit. 347—348.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 marzo, 2 e 30 aprile 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 28 mars et 19 septembre 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 31; Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 11. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 7 avril 1627. Aff. Etr. Venise. XLV. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 31 mars et 19 septembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 231.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 8 mai 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — Romegialli. op. cit. III. 261.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 marzo e 23 aprile 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 8 et 22 mai 1627. loc. cit.; Aff. Etr. Suisse. XXV. 413. — *Scappi a Barberini.* Coira, 14 e 19 settembre; 19 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA. — « A Chiavenna si vede... la confusione di Babilonia. » *Lettre du capitaine Rahn.* 1628. Aff. Etr. Grisons. IX. 149. — Sprecher v. Bernegg. I. 560, 590, 602. — Romegialli. III. 270. — Crollalanza. Storia di Chiavenna. 336.

(6) *Philippe IV au marquis de Mirabel.* Madrid, janvier 1627. Arch. Nat. *K 1458* n° 11. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 febbraio e 15 ottobre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(7) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 19 septembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 231.

(8) *Mesmin à Herbaut.* Pfeffers, 8 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 352. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 9 luglio 1627. Frari Svizzeri. XXIII.

(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 e 30 aprile e 5 novembre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Mesmin au roi.* Coire, 16 août et 17 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Les Vicinances de Chiavenna à Mesmin.* 4 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Herbaut à Mesmin.* Camp d'Aytré, 18 novembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 515vo.

(10) *Les agents de la Valteline à Mesmin.* Sondrio, 8 juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 13 juin 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 49. — *Mesmin aux agents de la Valteline.* Coire, 12 juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI; *au chancelier de la Valteline.* Pfeffers, 12 juillet 1627. *Ibid.*

espérer appui et réconfort. (1) Après plusieurs jours de controverses et de conciliabules, les représentants des communes de la vallée élaborèrent un projet de constitution en vingt-quatre articles, aussitôt ratifié (25—28 juin), dans lequel aucune allusion, si minime fût-elle, n'était faite aux relations existant entre les deux Rhéties. (2) En revanche ils s'attribuaient à eux-mêmes la presque totalité des droits régaliens, instituaient un Conseil de douze notables présidé par un gouverneur, ainsi qu'une cour de justice, et décidaient de fêter, chaque année, par des réjouissances publiques l'anniversaire de l'évacuation du pays par les forces alliées. (3) Sans doute eussent-ils poussé plus loin leurs avantages et proclamé leur indépendance absolue, si Cordova ne s'y était opposé, dans la crainte de s'attirer un blâme de l'Escurial. (4)

Au total, le malaise causé dans la région des Alpes par l'ambiguïté et l'incohérence voulues de quelques-unes des stipulations du traité de Monçon allait sans cesse s'aggravant. En louant, plus qu'il ne convenait peut-être et assurément avec moins de discrétion qu'on ne l'eût souhaité en Espagne, les Valtelins de l'initiative hardie qu'ils avaient prise à son instigation, Cordova traduisait en somme les sentiments de légitime orgueil que l'on éprouvait à Madrid à constater combien la diplomatie castillane avait été à la hauteur de sa mission et à quel point elle avait su prévoir les événements et les dominer. En blâmant avec aigreur les députés de « la vallée » qui l'étaient venus trouver à Pfeffers, pour lui donner part des résolutions de leurs communes, (5) Mesmin se faisait l'écho du dépit ressenti au Louvre ensuite des revers essuyés par la politique française en Suisse, en Rhétie, dans la Haute-Italie, avant et depuis l'entrée de Richelieu aux affaires. Mais ce qui, plus que toute autre chose, contribuait à rendre presque inextricables les difficultés de la situation, c'était l'absolue divergence de vues que l'on relevait dans les deux partis quant à l'interprétation du traité. Tandis qu'à Paris et à Coire, on affirmait que les alliés du roi étaient maintenus dans leurs droits de souveraineté, à l'exception de ceux dont une stipulation précise les privait, à Madrid, à Milan et à Sondrio l'on prétendait avec non moins d'énergie que l'autorité des Trois Ligues sur leurs « anciens sujets » n'avait plus à se manifester à l'avenir que par la confirmation, sur les rives de la Plessur, des magistrats élus « au delà des

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 13 juin 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 49.

(2) *Mesmin au roi.* Coire, 15 juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 giugno e 9 luglio 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — Sprecher v. Bernegg. I. 561.

(3) *Articoli e Capitoli eretti dai Valtellini pel nuovo governo, l'anno 1627, nei giorni 15, 16 e 17 giugno.* Romegialli. Storia della Valtellina. III. 270 sqq. — *Il balli Andrea Cioli a Pandolfini* Fiorenza, 29 giugno 1627. Arch. Mediceo. Milano. n° *3163.* — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 561. — Du Mont. Corps diplomatique. V² 496. — Quadrio. op. cit. II. 420. — Rott. Inventaire sommaire. II. 482.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Pfeffers, 27 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 373.

(5) *Le chancelier de la Valteline à Mesmin.* Sondrio, 29 juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 9 luglio 1627. loc. cit. — Romegialli. III. 278, 279.

monts » et la perception d'un cens ou tribut annuel de vingt-cinq mille écus, à dater du jour où la diète grisonne aurait ratifié les articles du 5 mars. (1)

Alors bien même que les montagnards de Rhétie se fussent pliés sans protester aux exigences des clients de l'Espagne dans la vallée de l'Adda, il y allait de l'honneur du roi Très-Chrétien de ne pas laisser opprimer davantage ses protégés de la région du Splugen. En d'autres termes, le moment semblait venu de « rogner les ongles aux Valtelins ». (2) Par suite, au sentiment de Richelieu, une déclaration explicative des obscurités du traité de Monçon s'imposait. Or, pour qu'elle sortît son plein et entier effet, il était désirable que cette déclaration ne demeurât pas unilatérale, mais qu'elle obtînt l'agrément de l'Escurial et fût rédigée de concert avec ses représentants. Dans l'entourage de Louis XIII, on nourrissait certes l'espoir que le roi Catholique consentirait à entrer dans les vues de son beau-frère. Toutefois il y était mis la condition essentielle que ces négociations complémentaires auraient lieu à Paris, avec la participation de députés des deux Rhéties. (3) C'était au Louvre que la diplomatie française entendait prendre sa revanche des fautes impardonnables de Du Fargis; c'était au Louvre qu'elle se faisait fort de conclure l'arrangement qui devait permettre aux Grisons d'exercer leurs droits de souveraineté dans la vallée de l'Adda et ses dépendances sans en molester les habitants, et aux Valtelins de rendre à leurs maîtres légitimes le respect qui leur était dû.

Dès janvier 1627, Cœuvres, apprenant que les *Terzieri* n'attendaient que son départ pour proclamer leur indépendance, les avait menacés d'une occupation plus prolongée, supposé qu'ils tentassent de passer outre à l'exécution de leurs plans sans s'assurer au préalable de l'agrément explicite des deux couronnes. (4) Comme, à cette heure encore, ils conservaient l'espoir que les communes de Rhétie ratifieraient l'œuvre de Du Fargis, les « agents de la vallée » ne s'étaient pas refusés d'emblée à répondre à l'invitation que leur transmettait le général de dépêcher à Paris, concurremment avec les Grisons. (5) Ces instances, renouvelées par Mesmin, avaient abouti en avril à la nomination de deux députés, auxquels il fut prescrit de prendre contact

(1) *Extrait des lettres du chancelier de la Valteline du 8 novembre 1627.* Aff. Etr. Grisons. VI. — *Instructions au S^r d'Avaux, envoyé comme ambassadeur ordinaire à Venise.* Saint-Germain-en-Laye, 15 septembre 1627. Aff. Etr. Venise. XLV. — *Note adressée aux chefs des Ligues Grises, relativement à leurs prétentions, comme conséquence d'anciens traités entre la France et l'Espagne.* 1628. Arch. Nat. *K 1481* n° 12. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline, etc. 1624—1631. (dressés en 1634.)* Bibl Nat. f. fr. *17 984.* — *Discours sur les affaires générales de la Chrétienté, au mois d'avril 1633, communiqué au cardinal de Richelieu par Mathieu Mole.* Mémoires de Mathieu Molé. (éd. Champollion-Figeac.) t. IV. 170. — Lavizzari. op. cit. 346.

(2) *Mesmin au roi.* Pfeffers, 5 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 339.

(3) Siri. op. cit. VI. 293. — *Le roi à Mesmin.* Paris, 11 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 255.

(4) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 24 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(5) *Ordonnance du marquis de Cœuvres, à fin d'acceptation pure et simple par les Valtelins de la convention du cens, etc.* Villa. 5 mars 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Cœuvres au roi.* Morbegno. 24 janvier 1627. *Ibid.*

en cour de France avec ceux de la diète de Coire.[1] Mais Cordova manœuvra de façon si adroite que l'effet de cette décision fut à peu près nul. En réalité, dans le même temps, d'autres envoyés se préparaient à partir de Sondrio, à destination de Madrid et de Rome, de manière à réduire par avance la portée des démarches dont leurs collègues étaient chargés à Paris.[2] Bien plus, comme le gouverneur avait intérêt d'empêcher que les relations entre les protégés de son maître et le protecteur des Trois Ligues changeassent de caractère et devinssent moins tendues, il retint à Milan, sous un prétexte quelconque, Andrèa Carbonera, l'un des personnages désignés pour accomplir auprès du Louvre la mission suggérée par Mesmin.[3]

A cette fois la patience de l'ambassadeur en Rhétie était à bout. Il fit savoir aux Valtelins que, s'ils tardaient davantage à donner au roi Très-Chrétien la satisfaction exigée d'eux, celui-ci romprait la paix du 5 mars et déclarerait incontinent la guerre à l'Espagne.[4] Cette menace produisit son effet, en ce sens que les députés de la vallée reçurent l'ordre de s'apprêter à passer en France, mais elle ne put entraver ni l'élaboration, ni la ratification des articles par lesquels les sujets des Trois Ligues entendaient s'affranchir du joug de ces dernières. Dès lors la situation n'était plus entière. Au lieu de solliciter de Louis XIII le règlement à l'amiable de leurs controverses avec les Grisons quant à l'éclaircissement de certaines clauses du traité de Monçon, les compatriotes de Robustelli demandaient en somme au Louvre d'approuver le coup d'Etat du 28 juin.[5]

Aussi bien les instructions remises à Carbonera et à son collègue Venosta étaient formelles. Elles leur prescrivaient certes de réclamer du roi « l'exécution vraye » de la paix. Mais à aucun prix ils ne devaient consentir à « l'explication » d'un instrument diplomatique que leurs mandants s'étaient chargés d'interpréter à eux seuls.[6] Comme il leur était recommandé en outre de conformer leur conduite aux avis que leur départirait Mirabel, on pouvait prétendre avec quelque apparence de raison qu'ils étaient beaucoup moins les envoyés des Valtelins auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne que ceux du gouverneur de Milan auprès de l'ambassadeur d'Espagne à Paris.[7]

---

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 31 mars 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 16 aprile 1627. Frari. Svizzeri. XXIII — *Herbaut à Mesmin.* Paris. 27 avril 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 232vo.

(2) *Mesmin à Herbaut.* Coire. 31 mars 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Mesmin à Béthune.* Coire. 11 avril 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 37. — *Herbaut à Mesmin.* Paris, 2 et 29 juin 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f°s 289, 333vo. — *Copia di lettera da Monsr nunzio ne' Svizzeri a Monsr nunzio in Spagna.* Lucerna, 17 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera XVIA.

(3) *Le roi à Mesmin.* 11 juillet 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 325.

(4) *Le roi à Mesmin.* 22 juin; 24 juillet 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 324vo; *1366* f° 358.

(5) *Herbaut à Mesmin.* Paris, 2 juin 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 289.

(6) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 5 juin 1627. Aff. Etr Grisons. VI. — *Instructions aux députés valtelins envoyés à Paris.* Sondrio, juillet 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

(7) *Philippe IV au marquis de Mirabel.* Madrid. 31 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1458* n° 66. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° ottobre 1627. loc. cit. — Romegialli. op. cit. III. 276.

Ainsi donc Cordova triomphait sur toute la ligne. Les efforts tentés par Mesmin en vue de substituer l'influence française à l'influence lombarde dans la vallée de l'Adda étaient demeurés stériles. Non seulement la mission valteline au Louvre devenait sans objet, mais il était à craindre qu'elle ne servît les intérêts de l'Escurial en donnant à l'Europe attentive une nouvelle occasion de constater combien peu la France se trouvait en mesure de remplir les engagements contractés par elle à l'égard de ses alliés.

A la suggestion de Miron, les cantons refusent d'appuyer en cour de France les députés que se proposent d'y envoyer les Trois Ligues. Fallacieux espoir donné par Châteauneuf à ces dernières quant à l'interprétation du traité. — Louis XIII autorise les Grisons à lui dépêcher une ambassade. — Conditions qu'il y met. — Arrivée à Paris du colonel de Schauenstein, bientôt suivi de ses collègues Guler et Molina. — Premières négociations. — Instructions de la diète de Rhétie à ses représentants auprès du roi. — Au Louvre, on cherche à traîner en longueur.

X. A la nouvelle de la disgrâce qui les atteignait, les Grisons, ainsi que je l'ai dit ailleurs, n'avaient pas su de prime abord à quel parti s'arrêter. Toutefois quand, en juillet 1626, il ne leur fut plus permis de douter de l'étendue de leur malheur, ils se résolurent à dépêcher des ambassadeurs au roi Très-Chrétien afin d'adjurer ce prince de désavouer, s'il était temps encore, l'œuvre néfaste de Du Fargis. (1) L'opposition du marquis de Cœuvres parvint, il est vrai, à les détourner momentanément de l'exécution de ce dessein. (2) Selon le général français, leurs préoccupations n'étaient pas justifiées. A l'entendre, Louis XIII songeait si peu à les abandonner sans défense aux entreprises de leurs ennemis, qu'il préparait une « déclaration » très propre à dissiper les incertitudes qu'avait pu faire naître en leurs esprits une lecture assurément trop hâtive des articles du 5 mars. (3) En fait cette déclaration fut rédigée à Nantes, le 22 août, mais, comme elle aggravait la situation des Trois Ligues et lésait leurs intérêts confessionnels, l'on convint dans l'entourage de Sa Majesté qu'elle serait tenue secrète. En octobre, la diète réunie sur les rives de la Plessur, ignorante du honteux marché conclu entre le Louvre et le Saint-Siège au préjudice des protestants de la Cadée et des Droitures, revint à la charge. Des ambassadeurs furent désignés, qui

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI.
(2) *Cœuvres à Molina.* Sondrio, 10 juillet 1626. Aff. Etr. Grisons. VI. 183.
(3) *Cœuvres aux Ligues Grises.* juillet 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 202. — *Molina à Cœuvres.* Coire, 11 juillet 1627. Aff. Etr. Grisons. V. 185.

reçurent la mission de porter à Paris les doléances des communes rhétiennes. [1] En soi, cette résolution ne cachait chez ses auteurs aucune arrière-pensée hostile. Les colonels Guler, Schauenstein et Molina appartenaient tous trois au parti français. De plus les deux derniers n'étaient pas seulement « stipendiez » par Louis XIII. [2] A ce même moment ils recherchaient de lui « de nouvelles grâces et bienfaits ». [3] Néanmoins on redouta dans le Conseil royal que la présence à la cour de députés grisons ne nuisît aux négociations que Châteauneuf s'apprêtait à ouvrir en Suisse et en Rhétie. [4] Miron sut intervenir à point nommé auprès des cantons et obtenir d'eux qu'ils n'agréassent pas la demande qui leur était adressée de Coire de faire accompagner les envoyés du *Bundestag* en France par des ambassadeurs du Corps helvétique. [5]

Vers la fin de décembre 1626, il devint de toute évidence que les alliés du roi Très-Chrétien dans la région du Splugen ne se prêteraient plus qu'avec difficulté au moindre atermoiement. Au cours du mois précédent, Châteauneuf les avait entretenus dans le fallacieux espoir que rien ne s'opposait à ce que leurs compatriotes continuassent à résider en Valteline, que jamais l'inquisition ne serait introduite dans la vallée, ni dans ses dépendances, et qu'en aucun cas des magistrats nommés par leurs sujets n'auraient à connaître des attentats dirigés contre la souveraineté des Trois Ligues. [6] Or, de récents événements démentaient l'exactitude de ces affirmations et donnaient la mesure de l'audace avec laquelle les agents de l'Autriche, de l'Espagne et du Saint-Siège marchaient à l'assaut des libertés grisonnes.

Dans ces entrefaites, Louis XIII signa à Paris, le 22 décembre, avec l'ambassadeur de l'Escurial, marquis de Mirabel, la convention qui réglait d'autorité la question du cens ou tribut annuel à verser par les Valtelins à leurs voisins d'outre-monts. Persuadé que cet accord, conclu sans sa participation, lésait au plus haut point ses administrés, le Conseil d'Etat siégeant sur les rives de la Plessur se décida à brusquer les choses. [7] Le résident anglais Isaac Wake, de passage à Coire, l'incitait précisément à dépêcher au Louvre, avec l'arrière-pensée de créer des diffi-

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 ottobre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. – Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 548.

(2) *Estrées et Châteauneuf à Herbaut.* Sondrio, 26 octobre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 228.

(3) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 23 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 294.

(4) *Châteauneuf à Herbaut.* Coire, 21 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 131.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 22 e 29 ottobre 1626. Frari. Svizzeri. XXII. — Eidg. Absch. V² 479 *e.* — A. Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. p. 109. (30 novembre).

(6) *Responce aux considérations faites par le marquis de Cœuvres et le Sr de Châteauneuf sur le traitté des affaires de la Valteline, du 5 mars 1626.* Saint-Germain-en-Laye, 10 octobre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 34.

(7) « Wir sindt auch gänzlich dahin resolviert unsere deputierte angentz zuo Ihre Majestät in Franckreich abzeferttigen bey deroselbig unsere gravamina anzebringen. » *Die III Bünde an die IV evang. Städte.* Zürich. 13./23. Januar 1627. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* 171. 6. 8. — *Solothurn an Lucern.* 9. Februar 1627. St-Arch. Luzern. III Bünde. Unruhen. (XII). — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 11 febbraio 1627. Frari. Svizzeri. XXII.

cultés à Richelieu et de complaire ainsi à Buckingham. (1) D'autre part, Cœuvres, bien qu'il eût mission de temporiser, ne dissimulait pas, qu'à son avis, mieux valait en finir de suite et accorder de bonne grâce ce qu'il n'était plus au pouvoir du roi de refuser à ses alliés de Rhétie. (2) Devant l'insistance de ces derniers, le monarque français céda. Mais, mal conseillé par son entourage, il mit à son acquiescement la condition que les Valtelins, imitant l'exemple de leurs souverains, achemineraient eux aussi des députés vers Paris. (3) C'était rentrer de gaieté de cœur et sans nécessité dans les voies d'un arbitrage jugé irréalisable par tous les négociateurs qui l'avaient tenté. C'était surtout exposer bien inutilement la diplomatie royale à un nouvel échec. Il est vrai qu'elle n'en était plus à les compter.

Dès le milieu de janvier 1627, l'ambassadeur vénitien accrédité auprès de Louis XIII signalait à son gouvernement la présence à la cour du colonel de Schauenstein, celui des envoyés des Trois Ligues sur le caractère accommodant duquel Mesmin semblait faire le plus de fond. Aussi bien l'explication de ce voyage anticipé était en soi fort simple. Il s'agissait pour les ministres du roi de gagner à leurs desseins le patricien grison, de manière à ce que l'ascendant que l'on espérait lui voir prendre sur ses collègues fût plus efficace. (4) Ces derniers, que Miron parvint à retenir quelque temps à Soleure, arrivèrent enfin à leur destination vers le 16 avril. (5) Ils s'étaient munis de nombreuses lettres d'introduction, tant auprès du monarque que des secrétaires d'Etat. Les plus pressantes émanaient des autorités de la Suisse protestante et particulièrement de celles de Berne, dont le chargé d'affaires à Paris, le S[r] de Villars, avait ordre de leur départir les conseils que lui suggérerait sa longue expérience des « choses de France ». (6) En outre, les ambassadeurs de la couronne aux Ligues n'avaient pu se dispenser de les recommander à la bienveillance de Richelieu et de Phélypeaux d'Herbaut. (7) Le samedi 24 avril, (8) ils furent admis à baiser les mains du

---

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 novembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

(2) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 2 novembre 1626. Frari. Valtellina. VII.

(3) *Le roi à Cœuvres.* 11 novembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 353. — *Herbaut à Cœuvres.* 11 novembre 1626. *Ibid.* f° 357.

(4) *Zorzi al Senato.* Parigi, 21 gennaio 1627. Frari. Francia. LXVI.

(5) *Mesmin à Béthune.* Coire, 28 mars 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 31. — *Zorzi al Senato.* Parigi. 16 e 21 aprile 1627. Frari. Francia. LXVII. — *Herbaut à Miron.* Paris. 20 avril 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 221. — *Herbaut à Mesmin.* Paris, 27 avril 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 232[vo]. — Mercure françois. XIII. 282. — Porta. op. cit. II. 536.

(6) *Die III Bünde an Zürich, Bern, Glarus, Basel und Schaffhausen.* 13. Januar 1627. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 33. — *Instruction de Zurich à ses députés à la diète d'Aarau.* 13/23 janvier 1627. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* 171. 6. 8. — *Bern an Zürich.* 21./31. Januar 1627. *Ibid.* — *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 6/16 et 10/20 mars 1627. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 49; *à Villars.* même date. *Ibid.* 51. — *Die III Bünde an die IV evangel. Städte.* 21./31. März 1627. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* 171. 6. 17. — Eidg. Absch. V² 493 *c.*

(7) *Mesmin à Herbaut.* Coire. 23 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 294. — *Mesmin à Estrées.* Coire, 23 mars 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 28 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(8) Et non le 15 avril. *contra:* Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot). t. IV. 241. — Et non le 26 avril. *contra: Zorzi al Senato.* Parigi, 30 aprile 1627. Frari. Francia. LXVII.

roi[1] et, quelques heures plus tard, on les festoyait au Louvre.[2] A la vérité, ils s'étaient jusque là tenus sur la réserve. Néanmoins, l'on augurait favorablement de leurs dispositions.[3] Mesmin ne laissait-il pas entendre que l'adhésion des Grisons au traité de Monçon dépendrait en somme du résultat de la première audience accordée à leurs députés par Sa Majesté?[4] Il fallut pourtant rabattre de ces espérances. Schauenstein et ses collègues attendaient sans doute pour parler que les fumées d'un vin généreux leur eussent délié la langue. Toujours est-il que le voisinage de l'auguste allié dont ils étaient les hôtes ne les empêcha pas d'affirmer avec émotion, ce soir-là, que leurs supérieurs regrettaient de n'avoir pas accepté jadis les propositions lombardes, infiniment plus avantageuses aux intérêts des Trois Ligues que ne l'étaient les articles léonins dont le gouvernement français cherchait à leur imposer la ratification.[5]

L'un des premiers soucis de Richelieu, aussitôt après l'arrivée des envoyés grisons, avait été de les adresser à cinq commissaires, chargés d'entendre leurs plaintes et de négocier avec eux. Le choix du roi s'était porté sur Bassompierre, colonel général des Suisses, le maréchal de Schomberg, Châteauneuf, Phélypeaux d'Herbaut, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, et enfin sur l'ancien marquis de Cœuvres, devenu maréchal d'Estrées,[6] lequel, dès son retour à Paris, s'était préoccupé d'aplanir le terrain en prévision du débat qui allait s'ouvrir entre représentants des deux Rhéties.[7] Au demeurant, la patience des mandataires de la diète de Coire devait être mise à une nouvelle épreuve. Dès le commencement de mai, personne à la cour ne songeait plus à eux. La rupture entre la France et l'Angleterre était consommée. Sollicitée par les apprêts fiévreux de la lutte qui s'annonçait prochaine sur les côtes de la Bretagne, l'attention du Conseil royal se détournait de l'affaire de la Valteline. A peine fut-elle un instant réveillée, grâce à l'apparition d'un certain nombre de manifestes, mémoires et discours, publiés et répandus à l'instigation de Schauenstein et de ses collègues, à

(1) **Journal de Jean Héroard.** (éd Soulié et Barthélemy. Paris, 1868.) t. II. 310. — *Zorzi al Senato.* Parigi, 30 aprile 1627. loc. cit.

(2) **Mercure françois.** t. XIII. 282 sqq. — **Sprecher v. Bernegg.** op. cit. I. 561.

(3) *Herbaut à Miron; à Mesmin.* Paris. 20 avril 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 221.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire. 28 mars 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 294.

(5) « I tazzoni di vino e gli inviti allegri che nel desinare, secondo il costume di quella natione, andarono attorno, furono temperati tal volta da più d'una lagrima et da non pochi sospiri. Il racconto che hanno dato in pubblico che in altro tempo i loro nemici spagnoli, con la restitution della valle libera, le offerivano soldi per il passo et altri migliori conditioni che quelle di Monzon ha fatto rissentir per vergogna della Francia più d'uno di questi grandi. » *Zorzi al Senato.* Parigi. 30 aprile 1627. Frari. Francia. LXVII.

(6) *Zorzi al Senato.* Parigi, 30 aprile 1627. Frari. Francia. LXVII. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 23 mai 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 47. — Mercure françois. t. XIII² 282 sqq.

(7) *Herbaut à Mesmin.* Paris, 6 avril 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 202vo. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 9 mai 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 43. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 14 maggio 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

l'effet d'éclairer l'opinion publique sur la légitimité des prétentions des Trois Ligues à l'égard de leurs pays d'outre-monts. (1)

A la vérité, après un échange de vues sommaire intervenu dans les premiers jours du mois, (2) une conférence officielle réunit au logis de Schomberg, le 15 mai, les commissaires de Sa Majesté et les envoyés grisons. (3) Ceux-ci donnèrent enfin lecture de leurs instructions. Ce que demandait en somme la diète de Rhétie, c'était l'exécution du traité de Madrid, en ce qui concernait la restitution de la Valteline, et, pour le surplus, l'explication, voire la révision de celui de Monçon dont aucune des clauses ne trouvait grâce devant elle. (4) Protecteurs et protégés étaient donc bien loin de compte. On se résolut au Louvre à traîner derechef en longueur. Les trois colonels avaient énuméré par le menu les droits que leurs supérieurs entendaient à l'avenir exercer tant dans la vallée de l'Adda, que dans ses dépendances. (5) Il leur fut répondu que la discussion de ces points controversés ne pouvait être entreprise, de manière utile, qu'en la présence des délégués valtelins, dont l'arrivée paraissait imminente. (6) Ils exprimaient en outre le désir de connaître le résultat des démarches engagées par la diplomatie royale en vue d'amener l'archiduc Léopold à ratifier l'article 1er du traité du 5 mars et à renoncer par suite aux avantages que lui assuraient les négociations de Lindau. On les convainquit de la nécessité qu'il y avait pour eux, comme pour les commissaires royaux, à attendre des nouvelles de Madrid, où le marquis de Rambouillet défendait, à cette même heure, les intérêts des Trois Ligues. (7)

Mission du marquis de Rambouillet à Madrid. — Instructions remises à cet ambassadeur. — Quelques-unes des questions délicates laissées en suspens à Monçon se trouvent réglées avant son arrivée en Espagne. — Difficultés de sa tâche. — Confusion volontaire établie par Olivarès entre le texte des articles Ier et XIXe du traité du 5 mars. — Peu d'empressement mis par

(1) *Zorzi al Senato.* Parigi, 4 giugno 1627. Frari. Francia. LXVII. — Mercure françois. t. XIII. 318 sqq. — Porta. Historia reformationis ecclesiarum rhaeticarum. t. II. 537. — Quadrio. op. cit. II. 422—424.

(2) *Herbaut à Mesmin.* Paris, 4 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 244vo.

(3) *Herbaut à Mesmin.* Paris, 18 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 265vo.

(4) *Scappi a Barberini.* Lucerna. 14 dicembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA. — Mercure françois. t. XIII. 288 sqq.; 326 sqq. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 565. — Quadrio. op. cit. II. 419.

(5) Mercure françois. t. XIII. 288 sqq.

(6) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 24 avril 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Herbaut à Mesmin.* Paris, 4 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 244vo. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 7 maggio 1627. Frari. Svizzeri XXIII.

(7) *Herbaut à Mesmin.* 30 mars 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 184. — *Zorzi al Senato.* Parigi, 9 luglio 1627. loc. cit.

l'Escurial à solliciter l'adhésion de l'archiduc Léopold à l'accord hispano-français relatif aux affaires de la Valteline. — Subtilités de la diplomatie du Comte-Duc. — Traité d'alliance offensive et défensive conclu entre la France et l'Espagne contre l'Angleterre (20 mars 1627). — Cet événement demeure sans influence sur l'exécution des capitulations de Monçon. — La cour de Madrid s'attache à prolonger le malentendu valtelin. — Des clauses restrictives enlèvent d'avance toute valeur aux « déclarations » consenties par le roi Catholique. — Celui-ci affirme que le traité du 5 mars ne nécessite aucune explication. — Echec de la mission de Rambouillet.

XI. Lorsque Cœuvres et Châteauneuf, soit ensemble, soit séparément, s'étaient présentés devant les diètes grisonnes au cours de l'hiver précédent, ils avaient pris l'engagement d'honneur, au nom de leur maître, que ce dernier userait de son influence pour obtenir de l'archiduc de Tyrol la ratification expresse et formelle des articles de Monçon. (1) A première vue, cette démarche semblait inutile, puisque aussi bien il avait été stipulé, le 5 mars, que seraient annulés « tous traitez faits depuis l'année 1617 avec les Grisons par qui que ce puisse estre ». (2) Mais le prince autrichien devait-il s'estimer lié par un instrument diplomatique à la rédaction duquel ses conseillers n'avaient eu aucune part ? A lui poser directement cette question, les ministres du roi Très-Chrétien couraient évidemment le risque, on le croyait du moins à Paris, de se heurter à une réponse négative dont il leur eût été malaisé de conjurer les désastreux effets (3). Après quelques hésitations, on se résolut au Louvre à s'adresser à l'Escurial et à inviter le roi Catholique à exercer sur son cousin d'Innsbruck une pression capable de l'amener à souscrire aux engagements contractés par les deux couronnes à l'égard des Ligues Grises.

Quoique décidée avant celles des Srs de Bullion à Turin et de Châteauneuf à Venise, en Rhétie et en Suisse, la mission du marquis de Rambouillet en Espagne avait été la dernière à recevoir son exécution. Parti de Paris en novembre, l'ambassadeur extraordinaire était arrivé à Madrid, le 17 décembre

(1) *Responce aux considérations faites par le marquis de Cœuvres et le Sr de Chasteauneuf sur le traitté des affaires de la Valteline, du 5 mars 1626.* Saint-Germain-en-Laye, 10 octobre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 34.

(2) Art. Ier du traité de Monçon. — « Pour ce qui est de la réunion des Trois Ligues, désirée par les Grisons, il y a esté satisfaict par la teneur du premier article du traitté, qui porte que les choses seront remises en l'estat qu'elles estoient en 1617, auquel temps les dictes Ligues estant unies, il est indubitable qu'elles le doibvent estre encores, et ne peult le traitté de Lindau, ni aulcun aultre depuis intervenu avoir obligé les Grisons à aultre chose, puisque par le dict premier article ils sont annulez et révocquez. » *Extrait d'une dépêche du roi à Cœuvres, citée dans la lettre de Guler aux chefs des Ligues.* Sondrio, 1/11 août 1626. St-Arch. Chur. Akten.

(3) *Mesmin au roi.* Coire, 16 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

1626,[1] mais n'y avait fait son entrée officielle que le 4 du mois suivant.[2] Féliciter Philippe IV de la naissance d'une infante, tel était le motif apparent de son voyage. Aussi bien n'était-ce là qu'un prétexte. Dans la réalité, il était chargé de régler, au mieux des intérêts de la France et de ses alliés, un certain nombre de questions délicates laissées en suspens dans le traité conclu de façon si hâtive et si inconsidérée par Du Fargis.[3]

Entre le moment où il avait quitté la cour et celui où il s'était trouvé en mesure de présenter ses lettres de créance, quelques-unes de ces questions avaient, il est vrai, reçu leur solution. Les modalités de la démolition des forts de la vallée de l'Adda venaient d'être arrêtées à Rome par Béthune et Oñate, le 11 novembre.[4] Le 22 décembre, Louis XIII, à Paris, avait approuvé la « convention du cens », qui fixait le chiffre du tribut annuel à payer aux Ligues Grises par les Valtelins. Le même jour enfin, à Madrid, l'ambassadeur ordinaire du roi obtenait la main-levée des saisies opérées par représailles, tant en France qu'en Espagne, sur les sujets des deux couronnes. Mais, telle qu'elle subsistait, la tâche imposée à Rambouillet n'était pas enviable. Il lui restait tout à la fois à assurer, d'accord avec l'Escurial, l'exécution de l'accommodement Savoie-Gênes[5] et à procurer, par l'entremise du roi Catholique, la ratification tyrolienne du traité de Monçon.[6] Cette double négociation lui réserva d'ailleurs un double échec.[7] La première ne prit fin qu'en novembre 1631, alors que le marquis avait, depuis plus de trois ans, quitté l'Espagne.[8] Quant à la seconde, bien que poussée vivement, elle n'eut d'autre résultat que de mettre mieux en lumière l'absolue divergence des intérêts des deux gouvernements dans l'affaire de la Valteline.

Dès l'audience d'entrée que lui accorda Philippe IV, Rambouillet ne conserva plus de doute quant à la gravité des difficultés auxquelles il allait se heurter.[9] Les subtilités de la diplomatie d'Olivarès devaient avoir raison de la duplicité de celle de Richelieu. La confusion volontaire et perfide établie par les Espagnols entre le texte de l'article Ier et les dispositions de

(1) *Averardo Medici a Cioli.* Madrid, 12 e 16 dicembre 1626. Arch. Mediceo. Spagna. nº *4955.* — *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 31 dicembre 1626. Frari. Spagna. LXI. 234.

(2) *Averardo Medici a Cioli.* Madrid, 24 gennaio 1627. Arch. Mediceo. Spagna. nº *4955.*

(3) *Ambassade du m^is^ de Rambouillet.* (ap. Mémoires sur les affaires généralles de la Chrestienté, etc.) *cf.* f. fr. *17 984.* — *Instruction au m^is^ de Rambouillet, allant ambassadeur extraordinaire en Espagne.* Saint-Germain-en-Laye, 2 octobre 1626. Aff. Etr. Espagne. XIV. 502.

(4) *Juan de Villela à Rambouillet et Du Fargis.* Madrid, 27 mars 1627. Aff. Etr. Espagne. XV.

(5) *Le roi à Rambouillet et Du Fargis.* 7 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII.

(6) *Ambassade du m^is^ de Rambouillet.* loc. cit. — *Instruction au m^is^ de Rambouillet, etc.* loc. cit.

(7) *Instrucciones dadas por Felipe IV á su enviado Lorenzo Ramirez para la jornada de Francia.* El Pardo, 4 febrero 1628. Arch. Nat. *K 1459* nº 18.

(8) *Ambassade du m^is^ de Rambouillet, etc.* loc. cit. — *Francesco Niccolini a Cioli.* Roma, 10 dicembre 1627. Arch. Mediceo. Roma. nº *3342.*

(9) *Du Fargis et Rambouillet au roi Catholique.* Madrid, 22 février 1627. Aff. Etr. Espagne. XV. — *Herbaut à Mesmin.* Paris, 11 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1365* fº 257.

l'article XIXe des capitulations de Monçon suffisait, en effet, à rendre insoluble la question de la suppression des traités imposés aux Grisons antérieurement à celui du 5 mars 1626. Aux termes de l'article Ier étaient annulés, ainsi qu'on l'a dit plus haut, tous accords faits depuis l'année 1617 avec les Trois Ligues « par qui que ce puisse estre ». L'article XIXe, en revanche, déclarait caducs « tous les autres traités d'accommodement en cette « matière (de la Valteline), en la part où ils ne seroient pas totalement « conformes au présent traité ».

Aussi bien, pour tout esprit non prévenu, ces deux articles, loin de se contredire, se complétaient l'un l'autre. Le premier décrétait en somme la révocation absolue des engagements diplomatiques contractés par les Grisons. Le second, en compensation, infirmait les traités conclus par des puissances étrangères, sans la participation des communes de Rhétie, pour autant qu'ils seraient jugés contraires aux données générales de celui de Monçon. Or, les Espagnols ne l'entendaient pas de cette manière. A les croire, le roi Catholique n'était tenu à réputer nulles que les conventions à la rédaction desquelles lui ou ses alliés étaient intervenus de façon quelconque. (1) De plus, cette annulation ne devait s'étendre qu'aux stipulations dont il y avait lieu de dire qu'elles se trouvaient en opposition formelle avec l'œuvre d'Olivarès et de Du Fargis. Ainsi, dans celui des accords signés à Milan, le 15 janvier 1622, qui procurait le renouvellement de l'« Union héréditaire » de l'Autriche avec les Trois Ligues, une seule clause disparaissait : celle dans laquelle les parties s'obligeaient à ne pas contrevenir au traité du même jour entre le gouverneur de la Lombardie et ses voisins de Rhétie. (2) A cette objection de principe, l'Escurial en joignait d'ailleurs une de fait. Léopold étant le parent et non l'allié du roi, ce dernier n'estimait pas qu'il lui appartînt de solliciter l'adhésion du frère de l'empereur à l'entente hispano-française relative à la vallée de l'Adda. (3)

Telle fut, au demeurant, la première réponse des ministres de Sa Majesté Catholique à la démarche pressante de l'ambassadeur français. Il n'était certes pas malaisé d'en déduire les motifs et d'en prévoir les suites. Dès l'instant qu'une interprétation aussi abusive des textes prévalait à Madrid : dès l'instant que l'on s'obstinait à y vouloir appliquer la clause restrictive de l'article XIXe à *tous* les traités, aussi bien à ceux conclus par les Grisons qu'à ceux auxquels n'avaient participé que d'autres puissances, il paraissait

---

(1) *Rambouillet et Du Fargis au roi.* Madrid, 23 avril 1627. Aff. Etr. Espagne. III supp. (1622—1639). p. 64. — *Herbaut à Rambouillet.* Saint-Jean-de-l'Isle, près Corbeil, 26 juillet 1627. Bibl. Nat. Nouv. Acq. fr. *884* f° 78. — *cf.* Siri. op. cit. VI. 291 sqq.

(2) *Châteauneuf et Miron au roi.* Soleure, 14 décembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 314. — *cf.* Siri. op. cit. VI. 291 sqq.

(3) *Ambassade du m^is de Rambouillet.* loc. cit. — *Rambouillet et Du Fargis au roi.* Madrid, 23 avril 1627. loc. cit. — *Philippe IV au m^is de Mirabel.* Madrid, 31 octobre 1627. Arch. Nat. *K 1458* n° 178. — *cf.* Siri. op. cit. VI. 291 sqq.

certain que la maison d'Autriche se refuserait à abroger les capitulations de Lindau, absolument étrangères aux choses de la Valteline. (1)

Cependant on ne perdait pas l'espoir à Paris que Rambouillet finirait par obtenir gain de cause. (2) L'ambassadeur lui-même entretenait Richelieu dans cette créance. (3) Le rapprochement entre les deux couronnes, ébauché dès l'automne de 1626, venait de prendre corps. Toujours prompt à devancer ou à enfreindre les ordres de son maître, Du Fargis s'était cru autorisé à signer en secret (4) avec Olivarès, le 20 mars 1627, un traité d'alliance offensive et défensive contre l'Angleterre. (5) Et, comme en mars 1626, le roi Très-Chrétien, après une violente explosion de colère, s'était décidé à ratifier l'œuvre de son incorrigible représentant. (6) Par le fait, on eût vainement cherché dans cette dernière une trace quelconque de la sincérité des contractants. (7) Au total, l'Escurial ne songeait pas plus à exécuter le traité de Madrid de 1627 que celui de Monçon de 1626. Si, en dépit de l'extrême défiance que lui inspirait la politique tortueuse du Louvre, il ne s'était pas opposé à l'aboutissement des négociations, c'est que, en feignant d'entrer dans une entente étroite avec la France, il provoquait entre cette puissance et la Grande-Bretagne une rupture qui devait lui permettre de « faire ses affaires » en Italie et en Allemagne et de s'accommoder, le cas échéant, avec les Hollandais. (8) Richelieu, en revanche, escomptait que son alliance avec l'Espagne mettrait un terme aux intrigues occultes nouées entre Londres et Madrid et faciliterait la répression de la rébellion des huguenots, contre lesquels Olivarès s'engageait à lui prêter son appui. (9)

Toujours est-il qu'en mai 1627 — il ne fut définitivement détrompé qu'en décembre (10) — le cardinal croyait encore à l'efficacité des promesses espagnoles. D'autre part, Mesmin prétendait que, l'adhésion de Léopold obtenue, les Grisons ratifieraient incontinent le traité de Du Fargis. (11) Rambouillet reçut en conséquence l'ordre de faire auprès de l'Escurial une nouvelle recharge et d'affirmer qu'aussi longtemps que l'archiduc n'aurait pas renoncé, sans réserve

(1) *Herbaut à Rambouillet.* Saint-Jean-de-l'Isle, près Corbeil, 26 juillet 1627. Bibl. Nat. Nouv. Acq. fr. *884* f° 78. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 5 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *cf.* Siri. op. cit. VI. 291 sqq.

(2) *Herbaut à Miron.* Paris, 30 mars 1627. Arch. Nat. *KK 1865* f° 184.

(3) *Herbaut à Mesmin.* 30 mars 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 184.

(4) *Instructions données à Lorenzo Ramirez de Prado, envoyé en France.* El Pardo, 4 février 1628. Arch. Nat. *K 1459* n° 18.

(5) Aff. Etr. Espagne. XV. — Siri. VI. 257, 260 sqq.

(6) *Herbaut à Du Fargis.* Paris, 20 avril 1627. Aff. Etr. Espagne. XV. — *Ratification par le roi du traité passé par Du Fargis le 20 mars précédent.* Paris, 20 avril 1627. Aff. Etr. Espagne. III supp^t. 63. — Siri. VI. 261.

(7) *cf.* Siri. op. cit. VI. 257.

(8) *Bouthillier à Du Fargis.* 11 juillet 1627. Aff. Etr. Espagne. III supp^t. 68. — *cf.* Siri. op. cit. VI. 297.

(9) *cf.* Fagniez. Le Père Joseph et Richelieu. I. 270. — Mém. de Richelieu. (Petitot.) IV. 283—284.

(10) *Richelieu au roi.* 24 décembre 1627. (ap. Avenel. op. cit. II. 767.)

(11) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 17 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 364.

aucune, aux avantages par trop léonins que lui procuraient les capitulations de Lindau, il serait malaisé au Louvre d'admettre que les ministres du roi Catholique voulussent sérieusement la paix. (1) Après avoir pris l'avis de Feria et du Conseil d'Italie, (2) Philippe IV répondit qu'il consentait à l'abrogation, dans les traités conclus par lui ou ses alliés, de toutes les dispositions qui se trouveraient contraires aux accords arrêtés à Monçon (10 juin). (3)

C'était déclarer, d'une manière suffisamment explicite, que la prolongation du malentendu valtelin était l'une des armes dont entendait se servir l'Espagne pour asseoir, mieux encore que par le passé, son influence dans la Haute-Italie et les régions adjacentes. A la vérité, Rambouillet et son collègue ne se tinrent pas pour battus. Ils redoublèrent leurs efforts et obtinrent enfin, le 9 juillet, que l'annulation projetée s'étendît au traité de Lindau. (4) En revanche, il leur fut impossible de faire supprimer dans la déclaration royale la clause restrictive qui lui enlevait toute sa valeur. (5)

En réalité, le résultat de la mission confiée au père de Julie d'Angennes semblait compromis. L'équivoque subsistait. Elle s'était même aggravée. L'« explication » arrachée à Philippe IV était moins satisfaisante en somme que les articles du traité de Monçon qu'elle devait éclaircir. (6) Déjà, Richelieu, de plus en plus las de la tournure que prenaient les affaires en Rhétie, inclinait, de mauvaise grâce certes, à renoncer momentanément à la lutte. (7) Il fallut le sentiment de la responsabilité qu'eût encourue le Louvre à paraître céder devant les exigences castillanes pour l'engager à poursuivre jusqu'au bout la campagne diplomatique ouverte à Madrid. Rambouillet fut autorisé à changer de tactique. On le chargea de demander au Comte-Duc que des instructions fussent envoyées à Mirabel, qui lui permissent de s'associer aux négociations de l'arbitrage entre Grisons et Valtelins à Paris et que, de plus, Cordova reçut l'ordre de s'abstenir de toutes innovations contraires à l'esprit des capitulations du 5 mars. (8) Ces ouvertures devaient être fort mal accueillies à l'Escurial, où l'on supportait malaisément la

(1) « Chose qui est si juste et si bien entendue dans les termes du traitté, que les Espagnols ne la sçauroient refuser ou esluder sans faire veoir que leur intention n'est pas telle en la suitte de ces affaires qu'il est à désirer pour la paix publique. » *Herbaut à Rambouillet*. Paris, 23 mai 1627. Bibl. Nat. Nouv. Acq. fr. *884* f° 49. — *Le roi à Rambouillet et à Du Fargis*. 7 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII.

(2) *Herbaut à Mesmin* Paris, 8 juin 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 300v°.

(3) *Olivarès aux ambassadeurs de France*. Madrid. 9 juin 1627. Arch. Nat. *K 1458* n° 75. — *Ambassade du m*is *de Rambouillet*. loc. cit. — *cf.* Siri. op. cit. VI. 291 sqq.

(4) *Escrit baillé de la part de Sa Majesté Catholique sur la demande de la révocation du traité de Lindau*. Madrid, 9 juillet 1627. Aff. Etr. Espagne. III suppt. p. 66.

(5) *Herbaut à Mesmin*. 27 juillet 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 367. — *cf.* Nabholz. Die öffentliche Meinung in Frankreich und die Veltlinerfrage zur Zeit Richelieus. (Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. t. XXVI. 62.)

(6) *Mesmin au roi; à Herbaut*. Coire. 16 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(7) Mémoires de Richelieu. t. IV. 242.

(8) *Du Fargis et Rambouillet au roi*. Madrid, 16 juin 1627. Aff. Etr. Espagne. XV. — *Extraict d'une lettre de Mesmin*. Coire, 24 janvier 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. — *cf.* Siri. VI. 293 sqq.

prétention de Louis XIII de jouer le rôle de médiateur entre les députés des deux Rhéties. (1) D'autre part, la nouvelle parvenait à Olivarès que la flotte de Buckingham cinglait vers l'île de Ré. Le but que se proposait le premier ministre espagnol semblait atteint et la rupture franco-anglaise consommée. L'heure des ménagements était passée. Le 18 juillet, le roi Catholique se décida enfin à lever le masque. Ce fut le coup de grâce porté aux espérances tenaces des patriotes des Trois Ligues et de leurs protecteurs français. (2) Au sentiment de Philippe IV, le traité de Monçon ne nécessitait aucune explication. (3) Au cas contraire, c'eût été non pas aux Grisons, mais bien aux Valtelins à la demander. Ces derniers, maîtres chez eux, pouvaient disposer à leur gré des passages, ainsi qu'en témoignait l'autorisation obtenue de leurs communes par Piccolomini, (4) établir de nouveaux impôts, prélever des droits sur le transit des marchandises, agir, en un mot, au mieux de leurs intérêts, sans se soucier de ceux de leurs anciens souverains. Restaient, à la vérité, le payement du cens et la présentation des magistrats. Mais, de ce côté-là encore, les montagnards de Rhétie, estimait-on en Espagne, n'avaient rien à prétendre, aussi longtemps qu'ils n'auraient pas ratifié les capitulations du 5 mars. (5) Par suite, Mirabel n'avait pas à intervenir dans les négociations engagées à Paris, alors qu'elles eussent dû l'être, le cas échéant, dans la vallée de l'Adda. (6) L'Escurial se refusait donc absolument à entrer dans les vues du Louvre et à accorder la déclaration réclamée par celui-ci. Cette fois, du moins, la réponse était nette et précise. Rambouillet reçut néanmoins l'ordre de ne pas quitter Madrid et d'y attendre les événements. (7)

Continuation des négociations des ambassadeurs grisons à Paris. — L'agitation grandit dans la haute vallée du Rhin. — Richelieu décide de remettre une fois encore face à face les députés des deux Rhéties. — Arrivée des envoyés valtelins à la cour. — Résultat de leur première audience. — Menaces du

(1) *Ambassade du m^is de Rambouillet.* loc. cit. — *Du Fargis et Rambouillet au roi.* Madrid, 16 juin 1627. Aff. Etr. Espagne. XV. — *Le roi à Rambouillet et Du Fargis.* 7 juillet 1627. Aff. Etr Vienne. XIII.

(2) *Ambassade du m^is de Rambouillet.* loc. cit. — Siri. VI. 293 sqq.

(3) *Instructions de Philippe IV à Lorenzo Ramirez de Prado, envoyé en France.* El Pardo, 4 février 1628. Arch. Nat. *K 1459* nº 18. — *Molina an die III Bünde.* Paris, 5./15. Mai 1628. St-Arch. Chur Akten.

(4) *Rambouillet et Du Fargis au roi.* Madrid, 3 novembre 1627. Aff. Etr. Espagne. XVI.

(5) *Mirabel au roi Catholique.* Paris, 9 janvier 1628. Arch. Nat. *K 1481* nº 18.

(6) *Rambouillet et Du Fargis au roi.* Madrid, 16 juin 1627. Aff. Etr. Espagne. XV. — *Le roi à Rambouillet et à Du Fargis.* Paris, 7 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. — *Du Fargis à Richelieu.* Madrid, 25 juillet 1628. Aff. Etr. Espagne. XV.

(7) *Rambouillet et Du Fargis au roi.* Madrid, 16 juin 1627. Aff. Etr. Espagne. XV. — *Ambassade du m^is de Rambouillet.* loc. cit. — Siri. VI. 293 sqq.

roi. — Accueil réservé qu'ils trouvent auprès de Mirabel. — Ses causes. — Une erreur de tactique de la diplomatie française rend inévitable l'échec des conférences. — Schenardi. — Profondes divergences de vues entre les représentants des deux parties. — On se convainc au Louvre qu'aucun accord durable ne peut être conclu sans l'assentiment de l'Espagne. — Répugnance des sujets des Trois Ligues à verser à celles-ci un tribut annuel. — Les Valtelins s'attendent à ce que l'Escurial se substitue à eux en cette occurrence. — Difficultés soulevées par la question de l'administration de la justice dans la « vallée ». — Economie du projet soumis aux commissaires royaux par Schenardi. — Il n'est pas viable. — Louis XIII et ses conseillers le prennent cependant au sérieux. — A leur suggestion, Guler rentre à Coire, tandis que Schenardi et Carbonera regagnent Sondrio. — Déclaration du roi Très-Chrétien « sur la nullité, cassation et révocation des traités faits avec les Grisons et Valtelins de 1617 à 1626 ». — Incohérence manifeste de cet acte diplomatique. — Découragement des députés des Trois Ligues.

XII. Tandis que Rambouillet échouait dans ses négociations en Espagne, les députés grisons à Paris n'avançaient guère les leurs. Peu s'en fallait même qu'elles ne fussent complètement rompues, car la conférence tenue chez Schomberg, le 15 mai, n'avait pas eu de lendemain. Pour les reprendre avec fruit, on attendait au Louvre des nouvelles à la fois de Madrid et de Sondrio. Quand ils eurent rendu visite aux ambassadeurs étrangers et qu'on les eut fait assister, avec les Suisses de la garde, au supplice de Bouteville et de Des Chapelles en place de Grève, les trois colonels, las de n'obtenir aucune réponse à leurs sollicitations, commencèrent à marquer quelque impatience. (1) Aussi bien plus les ordres qu'ils recevaient de Coire étaient impératifs, plus leurs regrets augmentaient de ne pouvoir y satisfaire. L'agitation grandissait, en effet, dans la haute vallée du Rhin, où toutes affaires demeuraient suspendues jusqu'au retour de la mission dépêchée au roi Très-Chrétien.

Ainsi qu'elles en faisaient part à leurs alliés de Suisse et d'outre-Jura, aux cantons des deux confessions, comme à Louis XIII et à Richelieu, les Trois Ligues, en présence des attentats quotidiens de leurs sujets rebelles contre la souveraineté grisonne, se détournaient chaque jour davantage du traité de Monçon, dont la ratification par leurs communes ne semblait plus à espérer. (2)

(1) *Zorzi al Senato.* Parigi, 25 giugno e 9 luglio 1627. Frari. Francia. LXVII.

(2) *Les Ligues Grises aux cantons catholiques.* Coire, 13/23 juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Les Ligues Grises au roi de France.* Coire, 20/30 juillet 1627. Aff. Etr. Grisons. VII. 164. — *Rudolf von Schauenstein an Brügger.* Lyon, 6/16. Januar 1628. St-Arch. Chur. Akten.

Si l'on ne comprenait pas, au Louvre, que le maintien prolongé de ce déplorable *statu quo* ruinait l'indépendance du pays, en même temps qu'il enlevait à la France la disposition des passages du massif rhétien; (1) si l'on ne se rendait pas compte dans l'entourage royal du danger qu'il y avait à convier à de nouvelles conférences les fauteurs du *Sacro Macello*, dont la « soumission » paraissait ainsi remise en question, mieux valait certes autoriser Schauenstein et ses collègues à regagner leurs foyers et laisser le *Bundestag* libre de s'accommoder avec l'Autriche. (2)

Les doléances grisonnes devaient être impuissantes à faire revenir Richelieu sur sa décision de placer une fois encore face à face les députés des deux Rhéties. Ceux des Valtelins, Giacomo Venosta et Andrèa Carbonera, après avoir visité Mesmin aux bains de Pfeffers (3) et pris les instructions de Scappi à Lucerne, (4) s'étaient acheminés vers Paris, où ils arrivèrent le 3 août. (5) Comme leur absence avait servi de prétexte à la suspension des négociations engagées entre les commissaires royaux et les envoyés des Trois Ligues, (6) ces derniers les accueillirent sans amertume apparente. (7) Avant leur départ de Sondrio, Cordova les avait fait assurer que, selon l'avis de Mirabel, les Grisons n'obtiendraient rien du roi Très-Chrétien. (8) Néanmoins ils n'étaient pas sans appréhender le blâme auquel les exposait la servilité de leurs mandants à l'égard de l'Espagne. Leurs prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Bien que le maréchal d'Estrées, soupçonné, à tort il est vrai, par la nonciature, d'avoir reçu d'eux quatorze mille écus pour prendre en mains la défense de leurs intérêts, (9) se portât fort des intentions bienveillantes de son maître, (10) ils n'eurent pas à se louer du résultat de leur première audience.

Ce fut à Villeroy, où le retenait une indisposition, que Louis XIII se fit présenter, le 12 août, les deux Valtelins. (11) L'entrevue fut courte. Le

(1) *Les Ligues Grises à Richelieu.* Coire, 31 mai 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 99.

(2) *Les Ligues Grises au roi de France.* Coire, 20/30 juillet 1627. Aff. Etr. Grisons. VII. 164.

(3) *Le chancelier de la Valteline à Mesmin.* Sondrio, 29 juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Instructions aux députés valtelins envoyés à la cour de France.* Sondrio, juillet 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — *Mesmin à Herbaut.* Bains de Pfeffers, 12 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 356. — *Mesmin à Béthune.* Pfeffers, 16 juillet 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 2.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 16 luglio 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 luglio 1627. loc. cit. XV. — *Sommaire de la relation du Dr Carbonera, député des Valtelins en France.* novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(5) *Herbaut à Mesmin.* Saint-Jean-de-l'Isle, 16 août 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 394. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 562 sqq. — Quadrio. op. cit. II. 422. — Romegialli. op. cit. III. 277.

(6) *Mesmin aux députés de la Valteline.* Coire, 28 mai et 5 juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(7) *Zorzi al Senato.* Parigi, 19 agosto 1627. Frari. Francia. LXVII.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 giugno 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Extrait des advis des affaires de Valteline, du 27 août 1627.* Aff. Etr. Grisons. VI. 91. — *Mesmin à Béthune.* Coire. 17 octobre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 15.

(9) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 25 marzo 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(10) *Herbaut à Mesmin.* Saint-Jean-de-l'Isle, 10 août 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 394. — *Mesmin à Estrées.* Coire, 29 août 1627. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 199. — *Scappi a Barberini.* Coira, 31 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(11) *Herbaut à Mesmin.* 17 août 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 404.

monarque rappela avec véhémence à ses hôtes que leurs supérieurs devaient obéissance aux Ligues Grises et les menaça, au cas où ils continueraient à accorder leurs passages à la maison d'Autriche ou à prétendre constituer un gouvernement autonome, de les déclarer déchus des privilèges que leur réservaient les capitulations du 5 mars. (1) Tout aussitôt Venosta et Carbonera se persuadèrent que les conseillers du roi témoignaient dores et déjà de la partialité en faveur de la partie adverse. (2) Il n'y eut pas enfin jusqu'à l'attitude de l'ambassadeur espagnol envers eux qui ne leur inspirât de la défiance. Autant, en effet, ce dernier avait accueilli avec empressement les députés grisons, dont il s'attachait à entretenir en secret le mécontentement croissant, (3) autant il avait hésité avant de recevoir les représentants de la vallée de l'Adda. (4) Or, pour inattendue qu'elle parût, au premier abord, une telle circonspection de sa part était en somme très explicable. Elle se justifiait par le fait que, le dévouement des Valtelins aux intérêts lombards étant hors de cause, il semblait dès lors inutile de l'affirmer derechef en se prêtant à des démarches publiques dont le moindre inconvénient eût été d'éveiller les susceptibilités du Louvre. (5) Mais Mirabel était guidé sans doute par d'autres considérations encore. La manière forte employée par Cordova dans ses rapports avec les autorités des deux Rhéties n'avait pas son approbation. (6) La constitution d'un gouvernement autonome en Valteline lui semblait pleine de périls pour le maintien de la paix. (7) Il ne pouvait donc que blâmer les « agents » de la vallée d'avoir obtempéré aux ordres venus de Milan. Et lorsqu'il daigna enfin s'aboucher avec Venosta et Carbonera, ce fut pour leur recommander de ne pas s'opposer, le cas échéant, à la désignation d'un provéditeur grison, ni à la reconnaissance du droit des Trois Ligues de disposer en tout temps des passages de leurs pays sujets. (8)

Liés par des instructions qui leur interdisaient de consentir à aucune explication du traité; menacés du courroux du roi Très-Chrétien et abandonnés par l'ambassadeur d'Espagne, les députés valtelins ne savaient à qui entendre. Ils crurent néanmoins devoir prévenir leurs mandants que si ces derniers passaient outre à l'installation du gouvernement dont ils avaient

(1) *Herbaut à Mesmin.* 31 août 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 419v°. – *Lettre du roy Très-Chrétien aux communes de la Valteline.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 443 – *Scappi a Barberini.* Coira, 19 septembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 562 sqq. — Romegialli. op. cit. III. 280.

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(3) *Zorzi al Senato.* Parigi, 25 giugno 1627. Frari. Francia. LXVII.

(4) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(5) *Relation du Dr Carbonera, député des Valtelins en France.* novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(6) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 ottobre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(7) *Relation du Dr Carbonera, député des Valtelins en France.* novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(8) *Ibid.*

décidé le principe en juin, tout était à redouter de la part du protecteur attitré des Grisons et point, ou du moins fort peu de secours à attendre des maîtres de Milan. (1) Etant donné ces conditions, Venosta et son collègue ne voyaient de chance de salut que dans l'échec des conférences auxquelles on les contraignait en quelque sorte d'assister. (2) A la vérité, cet échec était souhaité et escompté dès avant leur départ de Sondrio. Il appartenait cependant à la diplomatie française de le rendre inévitable, grâce à une erreur de tactique dont Mesmin n'avait pressenti qu'en partie les fâcheuses conséquences.

Durant les vingt-sept mois de son séjour en Valteline, Cœuvres n'avait pas laissé échapper l'occasion de débaucher du service d'Espagne plusieurs des notables du pays. Il espérait ainsi former le noyau d'un parti dont les membres, après la retraite des alliés, eussent tenu tête à celui de Milan. Or, à ce groupement naissant il fallait un chef. Le marquis jeta les yeux sur une victime de la tyrannie de Feria et de Cordova, Giovanni Francesco Schenardi, naguère incarcéré en Lombardie, au retour d'un pèlerinage à Rome. (3) Intrigant et brouillon, (4) ce personnage, dont le crédit auprès de ses compatriotes était d'ailleurs assez minime, nourrissait l'ambition téméraire de supplanter Robustelli dans la première magistrature de la vallée. (5) Son fils ayant été évincé de la podestaterie de Sondrio par Giovanni Giacomo Paribelli, l'un des auteurs de la révolution de 1620, (6) et lui-même étant peu rassuré quant aux sentiments de la majorité hispanophile à son égard, (7) il changea d'une heure à l'autre ses batteries et demanda à accompagner au Louvre Carbonera et Venosta. (8) Ce fut en vain. Mais il était de ceux qui n'acceptent pas la défaite. Battu, il se prétendit élu et se prépara à entreprendre, au titre officiel, le voyage de France. (9) C'était ruiner par avance l'espoir déjà si faible d'une entente entre les Grisons et leurs sujets et introduire dans le débat un élément dissolvant qui ne pouvait qu'en fausser les conclusions. (10) Mesmin le comprit tout d'abord ainsi et chercha à s'opposer à l'exécution

(1) *Mesmin au roi.* Coire, 15 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 291. — *Relation du Dr Carbonera, etc.* loc. cit.

(2) *Relation du Dr Carbonera.* loc. cit.

(3) *Piero Contarini al Senato.* Roma, 20 aprile 1624. Frari. Roma. XC. n° 89. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 20 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. p. 267. — *cf.* Quadrio. op. cit. III. 350.

(4) « Der Herr von Chasteauneuf und Aurbault (Herbaut) haben mir auch bekendt .. dass der Scen(ardi) ein nichtiger Man siye und uf sine Worten unnd Verheissungen nichts zu buwen. » *Molina an die III Bünde.* Aytré, 2. Januar 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 24 avril 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(6) *Mesmin à Béthune.* Coire, 23 août 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 47. — *Le roi à Mesmin.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 438. — Romegialli. op. cit. III. 281.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 giugno 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(8) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 1er juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 maggio e 18 giugno 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 23 mai 1627. loc. cit.

(10) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 1er juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

du dessein de Schenardi.[1] Par malheur, les influences dont celui-ci disposait à la cour furent assez puissantes pour faire échec aux conseils pleins de prudence de l'ambassadeur à Coire.[2] Précédant de près de deux mois les envoyés authentiques de la vallée, lesquels avaient ordre de l'ignorer, le protégé de Cœuvres était rendu à Paris vers le milieu de juin.[3]

Dans cette épineuse affaire de la Valteline, que les capitulations du 5 mars 1626 avaient encore aggravée, il semblait bien que le gouvernement français n'eût plus aucune faute à commettre. Grâce à la faiblesse, aux hésitations, aux tâtonnements des ministres du roi Très-Chrétien, la situation se trouvait plus embrouillée en août qu'elle ne l'était en mars 1627, au moment de l'évacuation de la Rhétie d'outre-monts par les troupes alliées. Mesmin avait certes réussi à dissuader les habitants de Chiavenna et de Bormio de se faire représenter aux conférences de Paris.[4] Toujours est-il que celles-ci allaient mettre aux prises trois députés grisons, chargés de demander l'explication du traité de Monçon, et trois députés valtelins, dont deux avaient mission de ne pas souscrire à cette explication, alors que l'autre, dépourvu de mandat, entendait combattre moins les prétentions des Trois Ligues, que celles de ses compatriotes « espagnolisez ».[5]

Par surcroît de disgrâce, les conjonctures tant intérieures qu'extérieures semblaient aussi défavorables que possible à l'arbitrage projeté. Les troubles du royaume, le débarquement des Anglais sur la côte bretonne, les mauvaises nouvelles transmises de Madrid par Rambouillet, l'abstention significative de Mirabel, tout concourait à rendre plus pénible et plus ingrate la tâche des négociateurs français, chez lesquels la conviction s'implantait, chaque jour davantage, qu'aucun accord durable ne pouvait être réalisé sans l'assentiment de l'Escurial.[6]

Néanmoins, une première conférence eut lieu, le 15 août, au logis du maréchal d'Estrées.[7] Elle fut sans résultat, mais permit de constater les profondes divergences de vues qui séparaient les députés des deux Rhéties. Soutenus par les commissaires de Louis XIII, les alliés de celui-ci affirmaient derechef l'imprescriptibilité de leurs droits souverains, la nécessité de l'abrogation des traités conclus postérieurement à l'année 1617, l'obligation dans laquelle se trouvaient leurs sujets rebelles d'acquitter le tribut annuel prévu par les capitulations et de renoncer à l'entente qu'ils avaient contractée avec les

---

(1) *Extrait d'une lettre de Mesmin.* 8 mai 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 37

(2) *Le roi à Mesmin.* Paris, 11 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 255. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 4 giugno 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(3) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 1er juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Herbaut à Mesmin.* Paris, 22 juin 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 324v°. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 562.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 20 juillet 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Lettera da Zuzo.* 14 luglio 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(5) *Zorzi al Senato.* Parigi, 25 giugno 1627. Frari. Francia. LXVII.

(6) *N. Paravicini à Mesmin.* 27 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 129.

(7) *Herbaut à Mesmin.* 17 août 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 404v°.

Bormiens au lendemain du *Sacro Macello.* (1) En revanche, la réponse des envoyés valtelins ne fut que la paraphrase de leurs instructions. Selon eux, les Trois Ligues n'avaient plus à s'immiscer d'aucune façon dans les affaires de la vallée ; le « cens » n'était dû par cette dernière que sous certaines conditions, non encore remplies. Enfin il convenait de considérer la « confirmation » des magistrats comme une simple formalité que les Grisons ne pouvaient se dispenser d'accomplir à la première sommation qui leur en serait faite. (2)

Tout bien pesé, le désaccord entre les députés des deux Rhéties portait principalement sur la question du tribut annuel et sur celle de l'administration des pays d'outre-monts. La question confessionnelle, limitée pour lors à l'Engadine et à Poschiavo, paraissait reléguée à l'arrière-plan. (3) On a dit ailleurs que, pressés par Cordova, les Valtelins avaient ratifié à Morbegno, le 14 janvier 1627, la convention, signée à Paris, le 22 décembre précédent, qui évaluait à vingt-cinq mille écus par an le chiffre du « cens » qu'ils auraient à verser à leurs souverains. Or, cette somme leur paraissait exorbitante et ils se fussent sans doute refusés à s'en reconnaître débiteurs, si le Père Ignace de Bergame ne leur avait laissé perfidement entendre que les deux couronnes se substitueraient à eux vis-à-vis des Trois Ligues. (4) A dire vrai, leurs illusions à ce sujet s'étaient vite envolées. Seule, la crainte d'une prolongation de l'occupation française les avait empêchés de revenir sur leur décision. (5) Mais ils traînaient les choses en longueur et ajournaient sans cesse la fixation de la quote-part à assumer par chaque *terziero.* (6) Ne recevaient-ils pas du camp de Villa la nouvelle qu'en aucun cas le roi Très-Chrétien ne consentirait à ce qu'une puissance étrangère les aidât à sortir de leurs embarras financiers ? (7) Ne leur faisait-on pas savoir de Paris que leur prétention, un instant appuyée par Cœuvres, de n'acquitter leur dette qu'à dater de la ratification grisonne des capitulations de Monçon était inadmissible et que, aux termes de ces dernières, le délai courait dès le jour de la démolition des forts ? (8) Enfin, de l'avis

(1) *Herbaut à Mesmin.* 17 août 1627. loc. cit. — *Puntos sumarios de lo que pretenden Grisones. etc.* diciembre 1627. Arch. Nat. *K 1481* n°6. — Quadrio. op. cit. II. 423. — Romegialli. op. cit. III. 285 sqq.

(2) *Mesmin au roi.* Coire, 4 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Sommaire de la relation du Dr Carbonera, député de la Valteline en France.* novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *cf.* Quadrio. op. cit. II. 412. note *a.*

(3) *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 2 janvier 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 1.

(4) *Cœuvres à Herbaut.* 24 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 29.

(5) *Ibid.*

(6) *Responce aux considérations faites par le mis de Cœuvres et le Sr de Châteauneuf sur le traitté des affaires de la Valteline du 5 mars 1626.* Saint-Germain-en-Laye, 10 octobre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 34. — *Le roi à Cœuvres.* Paris, 13 janvier 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 17. — *Mesmin au roi.* Coire, 16 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 84.

(7) *Mesmin à Béthune.* Coire, 28 mars 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 31.

(8) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 24 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 29. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 21 février 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 32. — *Cœuvres à Béthune.* Villa, 5 mars 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 21. — *Le roi à Mesmin.* Paris, 11 mai 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 255. — *Extraits de lettres du Chancelier de la Valteline, du 8 novembre 1627.* Aff. Etr. Grisons. VI. 140.

général, n'était-il pas à prévoir que « si jamais il convenoit mettre la main « à la bourse pour le payement des vingt-cinq mille écus de cens, les « Valtelins seroient assez empêchés d'y satisfaire sans se manger l'un « l'autre » ? (1)

Il n'est que juste de reconnaître d'ailleurs que les quelques tentatives faites à cet effet, tant par eux que par le chef des troupes alliées, avaient été couronnées du plus franc insuccès. (2) Bormio, se fondant sur ses privilèges, entendait ne point subir d'impositions nouvelles. (3) Chiavenna n'offrait qu'une contribution dérisoire, (4) et les communes de la vallée évitaient à l'envi de contracter aucun engagement ferme. (5) Pour toutes ces raisons, les *terzieri*, supposé que Cordova les laissât libres d'agir à leur guise, eussent préféré renoncer à une partie des avantages politiques que le traité leur accordait, en échange de la suppression pure et simple d'une clause qui lésait au dernier point leurs intérêts matériels. (6)

Etroitement connexe à la question du cens, celle de l'administration de la justice dans les pays d'outre-monts soulevait des difficultés d'un autre ordre. Aux termes de l'article IIIe, les compatriotes de Venosta et de Carbonera étaient autorisés « à élire par élection entr'eux leurs juges, gouverneurs et magistrats, tous catholiques ». Au Louvre, on ne contestait certes pas aux sujets des Trois Ligues le droit de présenter à la « confirmation » de celles-ci des candidats autochthones, (7) mais on appréhendait avec raison que les alliés de la couronne en Rhétie ne refusassent de se soumettre à la juridiction valteline en ce qui concernait les biens qu'ils conservaient dans la vallée. (8) On avait donc été amené à envisager de nouvelles combinaisons. A première vue, la plus naturelle et la plus simple à la fois était celle qui attribuait à des Grisons de l'ancienne croyance le soin d'assurer l'exercice de la justice dans la région de l'Adda. Or, encore qu'elle fût appuyée par les autorités des cantons forestiers, les ministres du roi s'y étaient à peine arrêtés. (9) Outre que « l'envie estoit plus grande de Grisons à Grisons que de Grisons à Valtelins », il était avéré que ces derniers confondaient dans une même aversion leurs voisins du nord, qu'ils appar-

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 29 juillet 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t^ *403* f° 56.

(2) *Cœuvres à Châteauneuf.* Morbegno, 24 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 15. — *Le roi à Cœuvres.* Paris, 2 février et 9 mars 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f°s 69vo, 149vo. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 8 mai 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(3) *Cœuvres à Herbaut.* Tirano, 27 décembre 1626 Aff. Etr. Grisons V. 418. — *Scappi a Barberini* Coira, 19 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A^. — Romegialli. op cit. III. 261.

(4) *Cœuvres à Béthune.* Morbegno. 2 janvier 1627. Bibl. Nat f. fr. *3700* f° 1 ; *à Châteauneuf.* même date. Aff. Etr. Grisons. VI. 2.

(5) *Cœuvres à Béthune.* Morbegno 16 janvier 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 11.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 marzo 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(7) *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau. 12 mai 1626. Arch. Nat. *KK 1373* f° 350.

(8) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 28 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 418.

(9) *Le roi à Miron.* Fontainebleau. 21 avril 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 273.

tinssent à l'une ou à l'autre confession. (1) Par surcroît, l'élection de magistrats de nationalité étrangère, si elle eût offert plus de garanties d'impartialité, se fût assurément heurtée à l'opposition de l'Espagne. (2) Ce fut dans ces entrefaites que Schenardi, qui avait réussi à gagner à ses desseins Carbonera, (3) déclara aux commissaires royaux qu'il se croyait en mesure de procurer entre les parties un bon et durable accord. (4)

L'économie du projet dû à l'initiative du rival de Robustelli tenait en quelques lignes. Les Trois Ligues eussent nommé un provéditeur général à vie, choisi parmi les habitants de la vallée et chargé d'assurer la solution des litiges civils entre souverains et sujets. Ceux-ci se fussent prêtés à reconnaître à ceux-là l'exercice du droit de grâce au criminel, dans les quinze jours après la sentence rendue. Enfin il était prévu que le Louvre acquitterait le tribut annuel, réduit désormais de moitié ensuite des avantages consentis aux Grisons par les Valtelins. (5) Ce que l'auteur de cette proposition s'était gardé de taire dans les pourparlers secrets qui avaient précédé son dépôt, c'est que, à son avis, le seul candidat possible aux fonctions de provéditeur était lui-même. (6)

Le projet Schenardi était dangereux, d'autant qu'il réveillait d'une manière intempestive la question délicate du payement du cens par d'autres que ceux auxquels il était imposé. Aussi bien allait-il fournir à l'Escurial le prétexte, longtemps cherché, de se substituer à ces derniers dans l'accomplissement de cette obligation. (7) Dès la première heure, il n'y eut aucun doute à ce sujet. Déjà Cordova avait pris l'alarme à la nouvelle de l'intrusion d'un personnage sans mandat dans les débats engagés à Paris. (8) De son côté, Mirabel ne se laissa pas entamer. En vain l'astucieux Valtelin s'attacha-t-il à lui faire accroire que l'expédient mis sur le tapis avait été suggéré par un religieux confident de Richelieu. Cette assertion contraire à la vérité n'eut d'autre résultat que d'augmenter les défiances de l'ambassa-

(1) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 8 juin 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 301. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1626. Frari. Svizzeri. XXII.

(2) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 31 mai 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 288. — *Châteauneuf à Estrées.* 28 novembre 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 257. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 28 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 418.

(3) *cf.* Romegialli. III. 281.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 giugno 1627. loc. cit. — *Le roi à Mesmin.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 438vo.

(5) *Capitoli de i giudici delegati proposti ai Signori Grisoni da Valtellini.* 1627. Frari. Francia. LXVIII. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 22 ottobre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Scappi a Barberini.* Coira, 26 ottobre 1627 Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA. — *Philippe IV à Cordova.* Madrid, 23 décembre 1627. Arch. Nat. *K 1458* n° 213. — Romegialli. op. cit. III. 295. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 565.

(6) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Philippe IV à Cordova.* Madrid, 23 décembre 1627. loc. cit.

(7) *Herbaut à Mesmin.* Camp d'Aytré, 18 novembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 515vo. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 dicembre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(8) *Lettera d'amico scritta di Coira agli 8 novembre 1627.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

deur espagnol.[1] De surcroît, les avis reçus de Coire étaient des moins encourageants. Au sentiment de Mesmin, il semblait infiniment probable que les sujets des Trois Ligues, poussés par le gouverneur de Milan,[2] rejetteraient dans leurs comices un projet qui leur donnait cependant satisfaction sur plus d'un point.[3] Quant aux Grisons, outre que la diminution du chiffre du cens lésait leurs intérêts matériels immédiats, il leur répugnait de souscrire à la nomination d'un provéditeur qui ne fût pas choisi dans leur sein.[4] Enfin il y avait lieu de compter avec l'opposition du Saint-Père. Or, celui-ci ne pouvait voir que de mauvais œil une augmentation, si légère fût-elle, de l'influence des « hérétiques » au delà des monts.[5]

Néanmoins, le roi et son Conseil avaient pris au sérieux le mémoire du protégé de Cœuvres. Ce dernier et Châteauneuf, chargés de l'examiner, conclurent à son acceptation.[6] Mais il importait de lui conserver sa forme primitive, dans la crainte que l'Escurial n'en attribuât la paternité aux commissaires de Sa Majesté Très-Chrétienne.[7] Le bruit ne venait-il pas de se répandre, propagé par le Père Ignace, supérieur de la mission d'Engadine et agent reconnu de l'Autriche, que la France engageait en secret les Trois Ligues à lui céder leurs droits sur la vallée de l'Adda, en échange d'une pension annuelle de vingt-cinq mille écus?[8] Ce fut donc un projet en langue italienne, écrit de la main de son auteur, que l'on fit parvenir de Paris à l'ambassadeur en Rhétie. De plus, comme il semblait indispensable que cette proposition fût présentée aux intéressés par quelques-uns de ceux qui en avaient discuté les avantages et les inconvénients, Louis XIII consentit à dépêcher à cet effet Guler à Coire[9] et Schenardi à Sondrio, tandis qu'au même temps Carbonera reprenait le chemin de sa patrie, porteur des protestations du Louvre contre l'usage des passages accordé par les Valtelins à la maison de Habsbourg.[10]

(1) *Philippe IV à Gonzalo de Cordova.* Madrid, 23 décembre 1627. Arch. Nat. *K 1458* n° 213. — *El marqués de Mirabel al rey.* Paris, 9 de enero 1628. Arch. Nat. *K 1481* n° 18

(2) *Puntos sumarios de lo que pretenden Grisones.* 11 diciembre 1627. Arch. Nat. *K 1481* n° 6.

(3) *Mesmin au roi.* Coire, 4 octobre 1627 et 30 janvier 1628. Aff. Etr. Grisons. VI; VII. 12.

(4) *Die Häubter unnd Verordnete Stannds Raat Inn III Pündten an die Catholischen Ortt löblicher Eydtgnossenschafft.* Chur, 13./23. Januar 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Mesmin au roi.* Coire, 4 octobre 1627. loc. cit. — *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 17 octobre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 15.

(5) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. loc. cit.

(6) *Le roi à Mesmin.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 438vo.

(7) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 15 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(8) *Domenico Pandolfini al Gran Duca.* Milano, 28 ottobre 1626. Arch. Mediceo. Francia. *3161.*

(9) *Herbaut à Mesmin.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 440vo. — *Le roi aux Ligues Grises, par le colonel Guler.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 443. — *Instruction au S^r d'Avaux envoyé à Venise comme ambassadeur ordinaire.* Saint-Germain-en-Laye, 15 septembre 1627. Aff. Etr. Venise. XLV; Bibl. Arsenal. mss. *4530* f° 231. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 settembre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(10) *Le roi à Mesmin.* Saint-Germain-en-Laye, 14 et 21 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f°s 444. 456. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 settembre 1627. loc. cit. — *Mesmin au roi.* Coire. 4 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Pandolfini al Gran Duca.* Milano, 28 ottobre 1627. Arch. Mediceo. Francia. *3161.* — *Sommaire de la relation du Dr Carbonera, député de la Valteline en France.* novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — Mercure françois. t. XIVe 276. — Romegialli. III. 297.

Cependant les Grisons étaient à bout de patience.(1) Depuis cinq mois que leurs députés se morfondaient à Paris, ceux-ci avaient constaté avec amertume que leurs collègues « de delà les monts », d'abord froidement accueillis, entraient peu à peu dans les bonnes grâces du monarque français. L'impression pénible que cette nouvelle avait causée dans la haute vallée du Rhin menaçait de provoquer le rappel de Schauenstein et de Molina. Or, la juste et légitime explication du traité de Monçon réclamée par les Trois Ligues n'était même pas ébauchée et, bien que le roi eût adressé, le 31 août, à ses alliés de Rhétie une missive pleine d'encouragements, la position de Mesmin devenait de jour en jour plus difficile.(2) D'autre part, tout espoir était abandonné d'obtenir, par l'entremise de Philippe IV, la ratification tyrolienne des capitulations du 5 mars.(3) Dans la pensée de gagner du temps et de reconquérir, ainsi qu'il y comptait à tort, le terrain perdu par son parti dans la région du Splugen,(4) Louis XIII se décida, le 14 septembre, à promulguer un manifeste, sorte de déclaration d'attente « sur la nullité, cassation et révocation de tous traittez concluz avec les Grisons et Valtelins de 1617 à 1626 ».(5) Purement unilatéral et n'engageant dès lors que la France, cet acte diplomatique était en outre d'une parfaite incohérence et reflétait les hésitations trop fréquentes et les compromissions regrettables dont était faite, à cette heure, la politique du cardinal. D'un côté, il assurait les Trois Ligues de l'appui de la couronne Très-Chrétienne, si elles étaient molestées par leurs voisins; de l'autre, il réservait les droits hypothétiques de l'archiduc d'Innsbruck sur la Basse-Engadine. D'un côté, il proclamait la suppression de *tous* les accords visés dans l'article Ier des capitulations du 5 mars; de l'autre, il spécifiait nommément les traités de Lindau, Coire et Milan avec l'Autriche et l'Espagne, sans faire aucune allusion à ceux imposés à la diète grisonne par le nonce Scappi, en décembre 1623 et janvier 1624. Cette omission voulue n'était-elle pas le plus clair indice de l'influence dont les ministres du Vatican jouissaient encore auprès du Louvre?(6)

Quatre jours plus tard, le 18 septembre, le roi, satisfait du louable effort qu'il venait de réaliser en vue de répondre aux légitimes aspirations de ses

(1) *Mesmin à Herbaut.* Paris, 2 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Zorzi al Senato.* Parigi, 31 agosto 1627. Frari. Francia. LXVII. — *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(2) *Le roi aux Ligues Grises.* 31 août 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 421. — *Scappi a Barberini.* Coira, 21 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 4 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(3) *Philippe IV au mis de Leganés.* Madrid, 5 août 1627. Arch. Nat. *K 1458* n° 127. — U. de Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 206.

(4) *Herbaut à Mesmin.* Paris, 2 juin 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 289. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 20 juillet 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Le roi à Mesmin.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 438vo. — *Mesmin au roi.* Coire, 4 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(5) *Le roi à Mesmin.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* fos 438vo, 440.

(6) *Scappi a Barberini.* Coira, 26 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA. — Du Mont. Corps diplomatique. V2 493. — Mercure françois. t. XIII. 329. — Eidg. Absch. V2 494, 2131. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 565, 566. — Jecklin. op. cit. n° 1522. — *cf.* Rott. Inventaire sommaire. t. II. 493.

« bons compères, amis, alliez et confederez des Ligues Grises », quittait Saint-Germain-en-Laye et gagnait le camp devant La Rochelle. (1) Déscspérés en songeant aux disgrâces nouvelles qui étaient à la veille de fondre sur leur malheureuse patrie, Molina et Schauenstein se rendirent à Paris pour y attendre les avis de Guler, lequel avait pris l'engagement formel de les rejoindre dans les trois mois, porteur de la résolution de ses supérieurs sur la proposition Schenardi. (2)

Et cependant, au milieu du découragement dont se sentaient atteints les représentants des *Stati liberi* accrédités auprès de Louis XIII. l'ambassadeur de Venise, Giorgio Zorzi, seul entre ses collègues, persistait à prédire que le moment n'était pas éloigné où, revenant sans faiblesse à sa politique traditionnelle, la France cesserait de se désintéresser des affaires d'Italie. (3) A cette heure-là, l'importance exceptionnelle des passages des Alpes rhétiques s'imposerait à l'attention de Richelieu, comme elle s'était imposée a celle de la plupart de ses prédécesseurs et à la sienne même au début de son ministère. Maîtres de l'unique porte qui, le cas échéant, donnât le libre accès de la Péninsule aux armées françaises, les Grisons ne devaient pas tarder à reconquérir la situation privilégiée que leur assurait, à défaut de la constance de leurs affections, la merveilleuse assiette des défilés dont ils avaient la garde.

Apreté de la lutte entre l'influence française et l'influence lombarde dans la vallée de l'Adda. — Cordova s'efforce d'obtenir des habitants de cette dernière qu'ils dépêchent à Coire afin d'y solliciter la « confirmation des magistrats » prévue en l'article IIIe du traité. — Election d'un gouverneur et d'un Conseil de régence de douze membres à Sondrio. — Rupture entre l'ambassadeur de Louis XIII et les « agents de la vallée ». — Rappel de Carbonera. — Schenardi se réfugie sur territoire vénitien. — Départ d'une mission valteline pour Madrid. — Sa véritable signification. — Un régime de terreur s'abat sur la Rhétie d'outre-monts. — Sous la pression du lieutenant de Philippe IV en Lombardie, les terzieri se décident à envoyer un mandataire spécial auprès de la diète grisonne. — Avantages que les Valtelins espèrent retirer de cette démarche. — Venosta à Coire. — Mesmin procure l'échec de sa négociation.

XIII. Cependant la lutte se continuait âpre et violente en Valteline entre l'influence française et l'influence lombarde, entre le représentant du

(1) Mercure françois. t. XIV² 267. — *contra:* Journal de Jean Héroard. t. II. 312.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 settembre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Copia litterarum quae scripserunt capita et consiliarii Consilii secreti Status Trium foederum Rhaetiae ad omnes communitates eorumdem foederum.* Curiae, 12/22 octobris 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — Mercure françois. t. XIV² 267

(3) *Zorzi al Senato.* Parigi, 10 settembre 1627. Frari. Francia. LXVIII.

roi Très-Chrétien à Coire et le gouverneur de Milan. Celui-ci avait remporté un premier succès, en juin, en persuadant à ses protégés de jeter les bases d'une constitution qui devait, à son sentiment, rompre le dernier lien les rattachant à leurs anciens souverains. (1) Celui-là avait pris une revanche sinon de fond, du moins d'amour-propre, en obtenant que les députés de la vallée s'acheminassent vers Paris. Dès lors, il importait de savoir comment seraient accueillis à Sondrio les avertissements transmis par Carbonera au lendemain de l'audience que Louis XIII lui avait accordée, à lui et à son collègue Venosta, le 12 août. (2) On fut assez vite fixé à ce sujet. Le 4 juillet déjà, Cordova avait sommé les Valtelins d'exécuter la décision arrêtée par eux huit jours auparavant et d'envoyer quérir sur les rives de la Plessur la confirmation prévue en l'article IIIe du traité. Au cas contraire, il les menaçait d'un blocus qui les eût livrés à la merci de leurs ennemis. Que si, d'autre part, son avis était écouté, il s'offrait à leur procurer des armes et à entourer, à ses frais, les membres de leur Conseil d'une garde permanente, capable de les protéger contre toute surprise, qu'elle vînt de l'intérieur ou du dehors. (3) Aussi bien ces promesses triomphèrent de leurs hésitations. Les missives comminatoires reçues de Paris et de Coire furent laissées sans réponse. (4) Toutefois, un député de la vallée se rendit à Milan afin de les soumettre au gouverneur. (5) Il en rapporta l'assurance formelle que le roi Catholique jugeait non seulement inutile une « explication » des capitulations du 5 mars, mais encore trouvait étrange l'insistance du Louvre à la solliciter, alors que les Grisons persistaient à refuser leur ratification à l'œuvre de Du Fargis et d'Olivarès. (6) Par suite le sort en était jeté. Ce fut en vain que Mesmin, sentant la partie lui échapper, intervint avec énergie et affirma que son maître réputerait pour une offense personnelle tout acte nouveau par lequel les sujets des Trois Ligues tenteraient de se soustraire à l'obéissance due à ces dernières ou de désavouer les négociations engagées en France. (7) Le 28 juin, les Valtelins avaient approuvé les « articles »

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 febbraio 1628. Frari. Svizzeri. XXIII.

(2) *Mesmin au roi.* Coire, 4 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(3) *Cordova aux agents de la Valteline.* Milan, 4 juillet 1627. (impr. ap. Romegialli. op. cit. III. 279.) Aff. Etr. Milan. I. (1526—1632). — *Aligre à Herbaut.* Venise, 13 juillet 1627. Aff. Etr. Venise. XLV. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 agosto 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — Quadrio. op. cit. II. 426. — *Silvio Schenardi à Mesmin.* 30 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 21.

(4) *cf.* Romegialli. op. cit. III. 281.

(5) *Estratto d'avisi delle cose di Valtellina.* del 27 agosto 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3628* f° 98; Aff. Etr. Grisons. VI. 91.

(6) *Estratto d'avisi delle cose di Valtellina,* del 27 agosto 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3628* f° 98; Aff. Etr. Grisons. VI. 91. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 29 août et 1er septembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(7) *Mesmin à Béthune.* Bains de Pfeffers, 3 et 16 juillet; Coire, 15 août 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t^ *403* f°s 1, 2, 5. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 agosto 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Instruction au S^r^ d'Avaux, envoyé comme ambassadeur à Venise.* Saint-Germain-en-Laye, 15 septembre 1627. Aff. Etr. Venise. XLV. — *Mesmin au Chancelier de la Valteline.* Pfeffers, 12 juillet; Coire, 9 août 1627: *aux agents de la Valteline.* Coire, 8 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 73. 82; Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 60. — Romegialli. op. cit. III. 281.

élaborés par leurs agents et donné leur assentiment au projet de constitution qui leur était présenté. Le 4 septembre, ils firent un pas en avant et procédèrent à l'élection du gouverneur et des douze membres du Conseil de régence de la vallée.(1) Grâce aux moyens d'intimidation qu'ils tenaient de la libéralité de Cordova, Robustelli et ses adhérents l'emportaient sur toute la ligne, sauf à Teglio, où les tendances séparatistes étaient encore vivaces.(2)

Considéré de plus en plus par les Valtelins comme le protecteur attitré de la partie adverse,(3) Mesmin fut cependant averti par eux de l'« attentat » qu'ils venaient d'exécuter et dont, certains d'avoir agi dans la plénitude de leur droit, ils avaient peine à admettre que le Louvre prît ombrage.(4) A cette fois, l'ambassadeur ne put maitriser son indignation et refusa leurs excuses.(5) Mais les agents des « pays sujets » des Trois Ligues ne se laissèrent pas intimider par ses menaces. Comme il sommait ceux-ci d'avoir à annuler leur décision,(6) ils lui firent savoir que si Louis XIII n'approuvait pas leur attitude, il eût désormais à se plaindre à Madrid, et non pas à Sondrio, puisque c'était à Paris, et non à Coire, que l'Escurial entendait, le cas échéant, protester contre les violations du traité relevées à la charge des Grisons.(7) C'était, semblait-il, la rupture complète. En effet, Mesmin apprit bientôt que Carbonera, compromis par l'appui qu'il avait prêté à Schenardi, ne retournerait pas en France.(8) Puis ce fut l'avis que, à l'instance du roi Catholique(9) et malgré le désir nettement exprimé par le roi Très-Chrétien de conserver quelque temps encore Venosta auprès de sa personne, celui-ci était rappelé en Valteline.(10) Enfin, comme si la signification de cette résolution n'était pas suffisamment claire en soi, deux notables de la vallée, Azzo Besta et Andrèa Torelli, dont le premier avait

---

(1) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(2) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 8 et 10 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 80. 83. — *Scappi a Barberini.* Coira, 12 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — *Lettre de Venise,* du 22 septembre 1627. Aff. Etr. Venise. XLV. — Quadrio. op. cit. II. 421 — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 561 sqq.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 18 agosto 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(4) *Les agents de la Valteline à Mesmin.* Sondrio, 4 septembre 1627. Aff Etr. Grisons. VI. 99. *Mesmin à Herbaut.* Coire, 22 septembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(5) *Mesmin aux agents de la Valteline.* Coire, 8 octobre 1627. loc. cit.

(6) *Nicolò Paravicini à Mesmin.* 27 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 129.

(7) *Mesmin à Béthune.* Coire, 22 août 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 6. — *Scappi a Barberini.* Coira, 1° settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — *Les agents de la Valteline à Mesmin.* Sondrio, 4 septembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 99. — *Nicolò Paravicini à Mesmin.* 27 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 129.

(8) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 15 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 142.

(9) *Philippe IV au marquis de Mirabel.* Madrid, 31 mai 1627. Arch. Nat. *K 1458* n° 66.

(10) « Venosta è stimato più spagnuolo dall'altro (Carbonera). » *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. loc. cit. — *Le Chancelier de la vallée (Nic. Paravicini) à Mesmin.* 8 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 102. — *Extrait d'une lettre de Mesmin.* Coire, 9 octobre 1627. Aff. Etr. Turin. VIII. 160. — *Herbaut à Cœuvres.* La Jarne, 1er décembre 1627. Bibl. Nat f. fr. *4067* f° 184. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° gennaio 1628. Frari. Svizzeri. XXIII.

joué un rôle actif à l'époque du *Sacro Macello*, recevaient l'ordre de se préparer à entreprendre le voyage d'Espagne. (1)

En présence d'un ensemble de circonstances aussi critiques, n'eût-il pas été de la plus élémentaire prudence de retirer purement et simplement le projet Schenardi ? Telle semblait être, du moins, l'opinion de Mesmin. (2) Or c'était plein d'espoir que le collègue bénévole de Venosta et de Carbonera reprenait, en compagnie de ce dernier, le chemin des Ligues. (3) A son passage à Coire, il vit, à la vérité, l'ambassadeur. Mais ce fut en vain que celui-ci chercha à lui ouvrir les yeux et à le mettre en garde contre les représailles auxquelles il allait bien inutilement s'exposer, pour peu qu'il persistât à poursuivre malgré tout l'accomplissement de ses plans. (4)

De fait, ses premières démarches furent, contre toute attente, couronnées d'un certain succès. C'est ainsi qu'il réussit à débaucher du parti de Milan quelques communes, en promettant à leurs autorités que le roi Très-Chrétien les relèverait de l'obligation de contribuer à l'acquittement du tribut annuel prévu par l'article IXe du traité. (5) Néanmoins ses illusions devaient être de courte durée. Robustelli n'était pas en humeur de céder la place à son rival, et ses dispositions étaient prises pour le combattre avec avantage. (6) D'autre part, Carbonera, travaillé par ses anciens amis, s'était ravisé et il s'en fallait de beaucoup que la relation de sa mission, lue au Conseil de la vallée (novembre), fût aussi favorable aux intérêts français qu'on était en droit de l'espérer. (7) Enfin et surtout, les secours financiers promis à Schenardi, à son départ de la cour, ne paraissaient pas près de lui être expédiés. (8) Si l'on ajoute à cela que Cordova le menaçait de mort, au cas où il serait assez téméraire pour proposer des modifications au traité du 5 mars ; (9) que ses correspondants de Rhétie ne lui laissaient pas ignorer

(1) *Mesmin au roi.* Coire. 4 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 22 ottobre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 565.

(2) *Mesmin au roi.* Coire, 17 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 15 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 112.

(3) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Lettre de Milan.* 7 novembre 1627. Aff. Etr. Milan. I. — *Herbaut à Estrées.* Aytré, 17 décembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* fº 562.

(4) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Mesmin au roi.* Coire. 17 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(5) *Lettre de Silvio Schenardi à Mesmin.* s. d. (1628). Aff. Etr. Grisons. VII. 112. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 11 décembre 1627 et 30 janvier 1628. Aff. Etr. Grisons. VI. 158; VII. 12. — *Extrait d'une lettre de Mesmin.* Coire, 19 décembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 159.

(6) *Lettre de Milan.* 15 novembre 1627. Aff. Etr. Milan. I. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 23 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 123.

(7) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(8) *A. Carbonera au maréchal d'Estrées.* Sondrio, 30 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 267. — *Schenardi à Herbaut.* 1er novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 281. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 23 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 123. — *Schenardi à Mesmin.* 19 octobre 1627. *Ibid.* 120.

(9) *Schenardi à Herbaut.* 1er novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 281. — *Mesmin au roi.* Coire. 15 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 291.

l'opposition croissante faite par leurs compatriotes à son projet ; (1) que, sous la pression des forces espagnoles massées autour de Colico, les agents de la Valteline avaient décidé de le traduire en justice ; que ses parents et amis commençaient à être persécutés, (2) on comprendra sans peine que, vaincu avant même d'avoir entamé la lutte, il se soit trouvé hors d'état d'affronter ses adversaires. (3) Toujours est-il que, pressé désormais de mettre la frontière entre eux et lui, il passa de nuit sur le territoire vénitien (4) et, de là, gagna Rome, où il comptait intéresser Urbain VIII à ses desseins chimériques. (5)

En retirant son assistance à Schenardi, qui devait, dans la suite, lui reprocher d'avoir causé son insuccès, (6) Mesmin avait reconnu, un peu tard il est vrai, le danger d'un patronnage qu'il ne s'était d'ailleurs résolu à assumer qu'à contre-cœur. (7) Il s'attendait dès lors à ce que les sujets des Trois Ligues admissent de bonne foi que ni lui, ni son gouvernement n'avaient pris la moindre part à l'élaboration du projet incriminé. Vain espoir. Cordova ne laissa pas échapper l'occasion qui s'offrait de discréditer les protecteurs des Grisons auprès de ses protégés à lui et de persuader à ceux-ci que leur compatriote fugitif n'agissait que sur des ordres venus de Paris ou de Coire. (8) A cet égard, le départ de la mission valteline pour Madrid pouvait être considéré comme la réponse des Espagnols à l'accueil imprudent que la proposition de Schenardi avait rencontré auprès des ministres de Louis XIII, comme la représaille des avances significatives dont les représentants de la vallée à Paris avaient été l'objet au Louvre et des tentatives faites par le roi Très-Chrétien pour augmenter le nombre de ses partisans parmi les *terzieri*. Du moment que la question de l'acquittement du cens par le gouvernement français avait été soulevée, il n'était pas surprenant que l'Escurial cherchât à prendre les devants. (9) Dans la réalité, le vrai motif de la présence à la cour de Philippe IV d'envoyés de la

(1) *Scappi a Barberini.* Coira, 26 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A. — *Mesmin au roi.* Coire, 31 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI 134.

(2) *Silvio Schenardi à Mesmin.* Morbegno, 10 juillet; Brescia, 17 juillet; Mezzolto, 27 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VII. 64, 79. — *A. Filipponi a Mesmin.* Morbegno, 18 juillet 1627. *Ibid.* 66. — *Extrait d'une lettre de Mesmin.* Coire, 26 décembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. — Lavizzari. op. cit. 349. *Herbaut à Mesmin.* 31 août 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 419 v°.

(3) *Mesmin au roi.* Coire, 15 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 291. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 novembre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 12 décembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 22.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° gennaio 1628. loc. cit. — Mercure françois. XIV² 277 sqq. — Romegialli. op. cit. III. 308.

(5) *Mesmin à Béthune.* Coire, 14 mars 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *408* f° 34.

(6) *Schenardi à Herbaut.* 1er novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 281.

(7) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Herbaut à Estrées.* Aytré, 17 décembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 562.

(8) *Le gouverneur de Milan aux agents de la Valteline.* Milan, 17 août, 26 septembre et 22 octobre 1627. Aff. Etr. Milan. I. 139, 158; Mercure françois. t. XIV² 284 sqq. — *Mesmin à Herbaut.* Coire. 15 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 142.

(9) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 11 décembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 158.

Rhétie de delà les monts n'était plus un secret pour personne. C'était bien l'appui financier du roi Catholique que réclamaient les Valtelins, et cela à seule fin de se libérer de leurs obligations envers les Grisons.(1) Or la substitution de l'Espagne à ses clients dans les engagements imposés à ceux-ci par le traité du 5 mars 1626 n'apparaissait-elle pas comme une annexion déguisée de la vallée de l'Adda au Milanais ?(2)

Cependant le dernier mot n'était pas dit. Tout ne semblait pas encore perdu pour les adversaires de la cause lombarde à Tirano, à Sondrio et à Morbegno. Le Conseil de régence nommé le 4 septembre n'était pas installé.(3) Dès lors, l'effort de la politique française dans la région des Alpes allait tendre au maintien du *statu quo*.(4) Un instant on put espérer un revirement favorable aux intérêts du Louvre.(5) A la veille d'aliéner leur liberté à Cordova, de nombreux habitants des « pays sujets » étaient pris de scrupules tardifs mais certains.(6) Cet état des esprits eut pour conséquence d'empêcher le Conseil général, qui réunit en novembre les délégués de tous les *terzieri*, d'aboutir au résultat que l'on attendait avec impatience à Milan.(7) L'assemblée se sépara sans avoir donné au successeur de Feria la satisfaction sur laquelle il se croyait en droit de compter.(8) Mesmin sentit renaître en lui quelque confiance,(9) lorsqu'il reçut l'avis que Robustelli, inquiet, agitait de se retirer à Bormio.(10) Mais ces velléités d'indépendance ne devaient être qu'un feu de paille. Il suffit, pour les briser, d'un acte d'autorité du gouverneur. Deux cents trabans à sa solde exercèrent sur les délibérations subséquentes des conseillers valtelins une pression si efficace qu'il obtint en décembre ce qui lui avait été refusé le mois précédent, soit le prompt envoi à Coire d'une mission chargée de solliciter de la diète grisonne la confirmation des résolutions arrêtées à Sondrio, le 4 septembre.(11) Au même

(1) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Cavazza al Senato* Zurigo. 29 ottobre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 30 janvier 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 12.

(2) *Lettre de Milan*, du 15 novembre 1627. Aff. Etr. Milan. I. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 11 décembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 158.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 10 settembre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(4) *Mesmin au roi.* Coire, 15 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 291.

(5) *Estratto di littera d'amico, scritta di Coira agl'8 di novembre 1627.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(6) *Scappi a Barberini.* Coira, 1° settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 10 settembre 1627. loc. cit — *Extrait de lettres du chancelier de la Valteline*, du 20 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 121.

(7) *Mesmin à Béthune.* Coire, 7 novembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 17. — *Estratto di littera d'amico scritta di Coira agl'8 di novembre 1627.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — Romegialli. op. cit. III. 301.

(8) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 15 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 142.

(9) *Mesmin aux agents de la Valteline.* Coire. 7 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 139.

(10) *Estratto di littera d'amico, scritta di Coira.* 11 novembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(11) *Lettre de Milan*, du 15 décembre 1627. Aff. Etr. Milan. I. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 19 décembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 23. — *Mesmin au roi.* Coire. 21 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 40. — Quadrio. op. cit. II. 421 sqq. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 568 sqq.

temps, un régime de terreur s'abattait sur toute l'étendue du pays. La peine de mort était décrétée contre quiconque se déclarerait hostile à l'exécution pleine et entière des capitulations de Monçon ; les membres de la faction Schenardi se voyaient étroitement surveillés et les menaces d'introduction de l'Inquisition reprenaient de plus belle. (1)

Ainsi que Cordova le laissait entendre à ses affidés de la vallée de l'Adda, la décision qu'il avait arrachée à leur Conseil général, le 15 décembre, n'offrait pour eux que des avantages. Elle devait leur permettre d'éluder l'« explication » du traité et de jouir, sans plus de retard, des privilèges que leur réservait celui-ci. Supposé, en effet, que les Grisons consentissent à donner leur *exequatur* aux magistrats qui leur étaient présentés, la quasi-indépendance de la Valteline se trouvait du coup reconnue par ceux-là même qui avaient le plus d'intérêt à la contester. (2) Que si, au contraire, la diète des Trois Ligues se refusait à entrer en matière, elle violait, au sentiment des Espagnols et de leurs protégés, la lettre et l'esprit des articles du 5 mars. Dans ce cas, les uns et les autres avaient lieu d'être satisfaits, puisque aussi bien ceux-ci s'estimeraient exonérés du « cens », dont la partition entre leurs *terzieri* n'était pas encore effectuée, et que ceux-là n'auraient pas à intervenir pour assurer l'acquittement de cette obligation. (3)

Dès la première quinzaine de décembre, les autorités de la vallée avisaient le Conseil d'Etat siégeant à Coire de leur dessein de lui demander, à très bref délai, la « confirmation » prévue par l'article IIIe du traité. (4) Et, de fait, presque aussitôt après, deux notables valtelins, Giovanni Giacomo Paribelli et Vespasiano Perario étaient sollicités d'entreprendre le voyage de Rhétie, tâche ingrate, à l'exécution de laquelle ils ne réussirent à se soustraire qu'en s'engageant à se faire suppléer par un autre « espagnolisé », Giacomo Venosta, parent du collègue de Carbonera député en France. (5) Mais, une fois désigné, le « substitut » des défaillants émit la prétention de ne pas affronter seul la diète grisonne, et ce fut assisté d'un notaire impérial,

(1) *Silvio Schenardi à Mesmin.* Morbegno, 10 juillet: Brescia, 17 juillet 1627. Aff. Etr. Grisons. VII. 64. — *Carbonera à Estrées.* Morbegno, 30 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 267. — *Herbaut à Mesmin.* Aytré, 21 octobre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 471. — *Extraits de lettres du chancelier de la Valteline, du 8 novembre 1627.* Aff. Etr. Grisons. VI. 140. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° gennaio 1628. Frari, Svizzeri. XXIII. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 30 janvier 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 12; *au roi.* Coire, 21 février 1628. *Ibid.* 40. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 568 sqq.

(2) *Zorzi al Senato.* Parigi. 3 dicembre 1627. Frari. Francia. LXVIII.

(3) *Mesmin au roi; à Herbaut.* Coire, 21 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 40, 42. — *Le chancelier de la Valteline à Mesmin.* 20 juillet 1627. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 504. — *Estratto d'avisi delle cose di Valtellina.* 27 agosto 1627. loc. cit.

(4) *Copia della lettera a S^ri Grigioni de' Valtellini per la confirmazione de' officiali.* Sondrio. 8 dicembre 1627. Arch. Milano. Trattati con Grigioni (1622—1629).

(5) *Lettre du Dr Vespasiano Perario, député avec le Dr Paribelly pour la présentation des officiers de Valteline à M^rs les Grisons, afin de surséance d'icelle.* 1er décembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 154. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 570.

dont il avait requis la collaboration à son passage à Innsbruck, qu'il atteignit les rives de la Plessur, le mardi 27 décembre 1627. (1)

Depuis la fin du mois de juin, époque à laquelle les sujets d'outre-monts des Trois Ligues avaient décidé de doter leur patrie d'un gouvernement autonome, Mesmin se préparait à recevoir à Coire la mission valteline et à l'empêcher d'obtenir gain de cause. (2) Ses sentiments à ce sujet étaient connus. Il les avait exprimés en toute sincérité à l'envoyé officieux qui lui avait été dépêché de Sondrio, en juillet, pour le sonder. Mais, vers les derniers jours de septembre, la situation demeurant stationnaire, on s'accoutumait au « Hof » à l'idée que les agents de la vallée n'auraient pas la hardiesse de passer outre à leurs résolutions. (3)

Avisé sur-le-champ de l'arrivée de Venosta, l'ambassadeur le fit mander à son logis, le 28, et lui posa à brûle-pourpoint un certain nombre de questions auxquelles il fut difficile à celui-ci de donner une réponse satisfaisante. (4) Existait-il dans le traité un article précis qui permît aux Valtelins d'instituer un Conseil de régence et surtout de déléguer l'autorité exécutive à un gouverneur? L'unanimité des *terzieri* était-elle acquise à cet état des choses? Enfin la répartition du cens entre les communes de la vallée, celles de Chiavenna et de Bormio était-elle accomplie? (5) Ce ne fut qu'après avoir soumis son hôte à un véritable interrogatoire et renouvelé ses protestations contre « la téméraire et illégitime commission » dont ce dernier était porteur, qu'il consentit à l'introduire auprès du Conseil d'Etat. (6) L'audience devait être brève d'ailleurs. Les lettres de créance de Venosta lui ayant été restituées sans avoir été ouvertes, il ne resta d'autre ressource à l'envoyé valtelin que de faire constater par son compagnon l'échec de sa démarche et de regagner lui-même en hâte ses foyers (30 décembre). (7)

---

(1) *Opposition formée par l'ambassadeur de France à la présentation et confirmation des officiers de Valteline jusqu'à la décision des doutes du traitté de Monçon et partition du cens annuel.* Coire, 30 décembre 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 74. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 570. — Quadrio. op. cit. II. 428.

(2) *Zorzi al Senato.* Parigi, 6 dicembre 1627. Frari. Francia. LXVIII.

(3) *Scappi a Barberini.* Coira, 1° e 19 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A^.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 gennaio 1628. Frari. Svizzeri. XXIII.

(5) *Opposition formée par l'ambassadeur de France à la présentation et confirmation des officiers de Valteline jusqu'à la décision des doutes du traité de Monçon et partition du cens annuel.* 30 décembre 1627. Bibl. Nat, f. fr. *3700* f° 74. — *Scrittura mandata dal Sr Mesmin a Mons^or^ nuntio ne' Svizzeri circa le cose del governo di Valtellina.* 30 dicembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A^. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 2 janvier 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t^ *403* f° 25. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 570. — Mercure françois. t. XIV² 287.

(6) *Extrait d'une lettre de Mesmin.* Coire, 3 janvier 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 1.

(7) *Mesmin à Béthune.* Coire, 15 août 1627; 2 janvier 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t^ *403* f°° 5: 25. — *Copia della prima ricusa de' S^ri^ Grisoni sopra la confirmazione degli ufficiali.* Coira, 29 dicembre 1627. Arch. Milano. Trattati con Grigioni. 1622—1629. — *Proposition faite au Pittay de Coire par l'ambassadeur de France.* 30 décembre 1627. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 70. — *Opposition formée par l'amb^r^ de France, etc.* 30 décembre 1627. loc. cit. — *Rückweisung der durch Dr Giac. Venosta vorgelegten artikel betreffs der Verwaltung im Veltlin am 25., 26. und 27. Juni 1627 festgesetzt.* Dezember 1627. (Jecklin. op. cit. n° 1527.) — *Extrait d'une lettre de Mesmin.* Coire, 3 janvier 1628. loc. cit. — Lavizzari. Memorie istoriche della Valtellina. (Coira. 1716.) 353 sqq. — Mercure françois. t. XIV² 287 sqq. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 570. — Romegialli. op. cit. III. 304 sqq. — Quadrio. II. 429.

Ainsi se terminait, avec l'année 1627, la première et très rapide escarmouche qui mettait aux prises, sur le terrain diplomatique, les Trois Ligues et leurs sujets des provinces d'outre-monts. Il était de toute évidence que si la France et l'Espagne ne parvenaient pas à établir entre elles un accord quant à l'interprétation du traité du 5 mars 1626, on ne pouvait guère s'attendre à ce que leurs clients respectifs dans les deux Rhéties trouvassent d'eux-mêmes une solution satisfaisante aux difficultés pendantes. Au reste de graves événements étaient à la veille de se produire, qui menaçaient de compromettre le maintien de la paix dans la Haute-Italie. Malgré l'excellence de leur cause, les Grisons allaient, une fois de plus, assister impuissants à l'anéantissement brutal de leurs espérances, à la violation flagrante de leurs droits séculaires, sans que l'allié sur le concours duquel ils n'avaient cessé de faire état fût en mesure de les secourir.

Situation difficile de Mesmin. — La France et l'Espagne cherchent à se devancer l'une l'autre dans la prise de possession pacifique des passages des Trois Ligues. — Echec de la mission de Ciseri, envoyé à Coire par le gouvernement d'Innsbruck. — Confiance de l'ambassadeur de Louis XIII dans le succès final de ses démarches. — Revirement anti-français en Rhétie. — Ses causes. — Guler apporte aux autorités grisonnes la déclaration royale du 14 septembre. — Rôle prépondérant joué par Mesmin à la diète de décembre 1627.

XIV. Ce n'était pas sans de sérieux motifs que le gouverneur de Milan avait, depuis six mois, mis aux Valtelins l'épée dans les reins, afin de les décider à proclamer leur indépendance et à rompre les derniers liens qui les rattachaient aux Ligues Grises. La succession de Mantoue était à la veille de s'ouvrir. Et, en prévision de cet événement d'une importance capitale, la France et l'Espagne, celle-ci surtout, cherchaient à prendre des arrhes qui leur permissent, le moment venu, de faire triompher plus aisément leurs prétentions respectives.(1) Or, la possession des passages « de l'une et de l'autre Rhétie » devait être, pour celle des deux puissances qui réussirait à se l'assurer à temps, le gage d'un succès certain et durable.(2)

Laissé sur les rives de la Plessur, au départ de Cœuvres, « avec une caisse fort desgarnie », Mesmin avait eu dans son nouveau poste des débuts

(1) *Instruction baillee au Sr d'Avaux allant à Venise.* Saint-Germain en-Laye, 15 septembre 1627. Bibl. Arsenal. mss. *4530* f° 231.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 24 janvier 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 29. — *Cavazza al Senato.* Della Piazza, 3 gennaio 1629. Frari. Svizzeri. XXIV.

assez difficiles. Ainsi que l'en avaient averti ses secrétaires-interprètes, « il « estoit de mauvoise grâce à un ambassadeur en ce pays d'entrer en charge « sans estre accompagné d'une bonne provision de deniers ». (1) Or, il ne savait comment apaiser les réclamations des communes créancières de plusieurs années de pensions, (2) ni comment venir en aide aux malheureux officiers de la dernière campagne de Valteline, dont les biens étaient vendus à la requête de ceux de leurs hommes auxquels ils s'étaient trouvés dans l'impossibilité de remettre des soldes qu'eux-mêmes n'avaient pas reçues. (3) Par surcroît, un agent britannique, accrédité à la fois à Venise, à Turin, à Berne et à Zurich, s'arrêtait fréquemment à Coire, au cours de ses pérégrinations, et ne négligeait aucune occasion de décrier dans l'esprit des montagnards de Rhétie le gouvernement du roi Très-Chrétien. (4) A tout cela enfin s'ajoutaient les dissensions religieuses, dans lesquelles, comme il a été dit plus haut, le ministre français était appelé à jouer, à son corps défendant, le rôle d'un pacificateur « tousjours sur la bresche », soit dans la Basse-Engadine ou le Münsterthal, à Poschiavo ou dans le Val Bregaglia.

Néanmoins, encore que « pressé des plaintes des Grisons et surchargé des insolences des Valtelins », (5) le successeur du marquis de Cœuvres ne perdait pas un instant de vue l'article de ses instructions qui lui prescrivait de veiller avec un soin jaloux à ce que les défilés des Alpes rhétiques demeurassent à l'abri des entreprises des Austro-Espagnols. La décision du Conseil d'Etat siégeant à Coire d'interdire momentanément tous enrôlements pour le service de puissances étrangères était assez justifiée en soi par les périls dont se sentaient menacées les Trois Ligues et n'impliquait aucune arrière-pensée hostile à l'égard du Louvre. (6) D'autre part, le passage dans la haute vallée du Rhin, au mois de juillet, de soldats allemands des régiments de Schauenbourg, de Mansfeld et de Pappenheim tirait d'autant moins à conséquence que ces hommes traversaient le pays *alla sfilata* et sans armes. (7) Aussi l'ambassadeur ne put-il qu'approuver l'autorité grisonne de fermer les yeux sur un mal presque inévitable et dont, au reste, elle était censée ignorer l'existence. En revanche, il n'en fut pas de même, en août, lorsque Giulio Cesare Ciseri, ce marchand lombard que le gouverneur de Milan avait déjà chargé de nombreuses missions auprès de ses voisins du nord, se présenta cette fois devant le « pittag » au nom du commissaire

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 8 mai 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(2) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 17 avril 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 364.

(3) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 24 avril 1627. Aff. Etr. Turin. VIII. 53.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 24 avril 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 22 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 147.

(6) *Verbot dass bis auf weitern Beschluss der Gemeinden niemand sich zu fremden Fürsten in Kriegsdienste begeben darf.* Chur, 2./12. April 1627. (ap. Jecklin. op. cit. n° *1517*.)

(7) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 13 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 20 juillet 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 77. — *cf.* Jecklin. op. cit. n°s *1519*, *1520*.

autrichien Stredel de Montani, et demanda l'ouverture de la route du Splugen à la cavalerie de Piccolomini. Pressenti par les chefs des Ligues, Mesmin opina pour un refus formel, et les communes, consultées à leur tour, lui donnèrent raison. (1)

En réalité, cet échec était dur pour les Austro-Espagnols, qui semblaient ne pas l'avoir prévu et auxquels il servait d'avertissement pour l'avenir. (2) Ils s'en vengèrent sans retard. Leurs troupes prirent bien, à la vérité, le chemin de Bormio, au lieu de celui de Thusis, mais elles violèrent délibérément le territoire rhétien à Santa-Maria dans le Münsterthal. (3) Les protestations, d'ailleurs platoniques, que souleva cet incident au sein de la diète de Coire eurent comme conséquence l'engagement solennel mais illusoire contracté par le roi Très-Chrétien de défendre avec toutes ses forces ses alliés de la haute vallée du Rhin, au cas où leur « Union héréditaire » avec la maison d'Autriche subirait, du fait de l'archiduc d'Innsbruck, de nouvelles atteintes. (4)

A ce moment-là, ainsi qu'il l'écrivait à Zurich, Mesmin se croyait en mesure d'interdire aux adversaires de son maître l'accès des Alpes rhétiques. (5) Confiants encore dans l'issue des négociations qui se poursuivaient à Paris à leur sujet, les Grisons évitaient, dans leurs actes et dans leurs paroles, de blesser les susceptibilités du protecteur puissant mais éloigné dont ils attendaient le remède à leurs maux. (6) Par suite, lorsque Léopold revint à la charge, en octobre, pour obtenir en faveur d'autres troupes à sa solde, l'autorisation de passage qui lui avait été déniée quelques semaines auparavant, son envoyé fut éconduit derechef, sous le prétexte que le *Bundestag* entendait, en cette matière, régler son attitude sur celle de la plus prochaine diète helvétique. (7) Comme, en outre, les cantons forestiers ne semblaient guère plus disposés que les Trois Ligues à faire droit à la requête archiducale, il fallut les instances pressantes de Cordova et la promesse fallacieuse du prompt payement par l'Escurial des pensions arriérées pour amener les gouvernements de la Suisse primitive à ouvrir momentanément aux Allemands les défilés du Gothard. (8)

(1) « Auch wurde aus gmeiner Landen reputatio zimblich verkleinerlich sein wan ein Respubl. auff einer jedem particular Person instantia dergleich wichtige sachen admittieren sollte. » *Die III Bünde an die IV evangelische Städte.* Chur, 10./20. August 1627. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 6. 22 — *Lettre des Chefs des Trois Ligues Grises aux communes sur le refus et empeschement du passage des troupes licenciées en l'Estat de Milan.* Coire, 8/18 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 183. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 22 août 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 87. - Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 562.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 agosto 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Herbaut à Mesmin.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 441vo.

(3) Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 562.

(4) *Herbaut à Mesmin.* Camp d'Aytré. 21 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 457vo.

(5) *Mesmin à Zurich.* Coire, 19 août 1627. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 6. 21).

(6) *Les Trois Ligues aux cantons protestants.* Coire, 10/20 août 1627. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 6. 22).

(7) *Avisi del segretario Grandi.* Lucerna, 5 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

(8) *Grandi a Barberini.* Lucerna. 9 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 23 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 128. — *Mesmin à Béthune.* Coire. 14 novembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 18.

Cependant une irritation sourde encore, mais qui tendait à se généraliser, régnait chez les Grisons, ensuite des atermoiements continuels que subissaient les négociations engagées à Paris entre les représentants des deux Rhéties. De surcroît, un découragement profond s'emparait de tous les esprits que préoccupait avec juste raison l'avenir politique et économique de leur patrie. Jusqu'alors, en effet, l'entente avec l'Autriche et l'Espagne avait été considérée à Coire comme une ressource suprême, à laquelle il serait toujours temps de recourir si la France cherchait à se soustraire aux obligations que lui créait le traité renouvelé à Soleure en 1602. Or, de l'avis de Schauenstein et de ses collègues, il n'y avait même plus à faire état de cette substitution possible de l'alliance de Milan et d'Innsbruck à celle du Louvre. Le roi Très-Chrétien ne venait-il pas de recevoir de Mirabel l'assurance que le roi Catholique ne songeait pas à lui disputer la protection des Trois Ligues et que, au cas où ces dernières tenteraient un rapprochement avec Cordova, celui-ci avait ordre de n'y point consentir. (1)

Ce fut dans ces entrefaites que Guler regagna Coire, comblé, avant son départ de Paris, des marques de la bienveillance royale, et porteur d'une copie de la « déclaration » du 14 septembre, dont l'original avait été transmis directement à Mesmin par les soins de Phélypeaux d'Herbaut. (2) L'ambassadeur comptait que le retour du colonel grison amènerait une détente et ferait diversion à l'agitation que l'élection d'un nouvel évêque avait, ainsi qu'on l'a dit plus haut, soulevée sur les rives de la Plessur. Il ne se trompait pas. (3) Dans la diète qu'ils tinrent en octobre, les députés de Rhétie ouïrent de la bouche de leur compatriote la relation détaillée de sa mission en France (4) et, de celle de l'envoyé de Louis XIII, l'exposé des circonstances qui avaient induit ce monarque à ne pas différer davantage l'explication de l'article Ier, sinon de l'ensemble des capitulations de Monçon. Gêné par la présence du nonce, Mesmin évita de sortir des généralités et se contenta de paraphraser la partie du manifeste royal ayant trait à l'annulation de tous les traités conclus avec les Trois Ligues, de 1617 à 1626. (5) Mais ses auditeurs ne lui posèrent à ce sujet aucune question propre à l'embarrasser. Dans la simplicité de leur entendement, ils ne comprirent pas qu'ils étaient joués une fois de plus ; que, loin de dissiper le malentendu, le

(1) *Scappi a Barberini.* Coira, 19 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(2) *Herbaut à Mesmin.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f°s 439. 441. — *Scappi a Barberini.* Coira, 19 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 ottobre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 7 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 29.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 23 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 123. — *Scappi a Barberini.* Coira, 26 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 567.

(5) *Extrait d'une lettre de Mesmin.* Coire, 9 octobre 1627. Aff. Etr. Turin. VIII. 160. — *Propositio Domini Mesmin, legati Galliae habita in pleno consilio secreto Status trium Ligarum.* Curiae, 19 octobris 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A ; Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 62. (20 octobre). — Sprecher v. Bernegg. op. cit I. 565. 566.

document qu'on leur adressait l'aggravait encore, puisque les affirmations généreuses du début se trouvaient démenties en fait par les restrictions captieuses dont elles étaient suivies. (1) Aussi se montrèrent-ils surpris quand, dans ce même *Bundestag*, Scappi prétendit obtenir avec menaces l'exécution des traités qu'il leur avait imposés en décembre 1623 et janvier 1624, alors que la tyrannie autrichienne s'appesantissait sur eux. (2) Fortes de l'appui de leur auguste allié, les communes grisonnes paraissaient résolues à s'en remettre dorénavant à son ministre du soin de leurs affaires intérieures et extérieures. (3) La diète qui se tint à Coire dans les derniers jours de décembre présenta, à cet égard, un intérêt très particulier. Mesmin y joua un rôle prépondérant. Toutes les décisions prises le furent à sa suggestion ou avec son assentiment. L'échec de la mission valteline avait été, on l'a vu, son œuvre. Ce fut à lui surtout que les Trois Ligues durent la solution pacifique du différend mû par l'une d'elles — la Grise — dont les autorités demandaient la suppression du Conseil d'Etat, sous le prétexte qu'elles y étaient insuffisamment représentées. (4) A la veille des événements qui se préparaient dans la Haute-Italie, l'influence du Louvre régnait derechef en maîtresse dans la région du Splugen et de la Bernina, tandis que celle de l'Escurial tendait à s'affermir encore dans la vallée de l'Adda et ses dépendances. (5)

Ouverture de la succession de Mantoue. — Le duc de Nevers passe incognito à Coire. — Insuffisance des secours qui lui sont envoyés de France. — Opposition de l'Espagne à ses desseins. — Ambitions italiennes de cette puissance. — Campagne hispano-piémontaise en Montferrat. — Fin de l'ambassade de Rambouillet à Madrid — Missions de Bautru dans cette ville et de Ramirez de Prado à Paris. — Instructions remises à ce dernier. — Ses négociations. — Nouvel échec infligé à la diplomatie du Louvre. — Richelieu laisse échapper l'occasion qui s'offre à lui de tenter de le réparer.

XV. Dans ces entrefaites, Vincent de Gonzague était mort, le 26 décembre 1627. La succession de Mantoue-Montferrat s'ouvrait. Le 10 janvier 1628,

(1) *Copia litterarum quae scripserunt capita et consiliarii Consilii secreti Status Trium foederum Rhaetiae ad omnes communitates eorumdem foederum.* Curiae, 12/22 octobris 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A.

(2) *Scappi a Barberini.* Coira, 26 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A.

(3) *Copia litterarum quae scripserunt capita et consiliarii Consilii secreti Status Trium foederum Rhaetiae ad omnes communitates eorumdem foederum.* Curiae, 12/22 octobris 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A. — *Le Conseil d'Etat des Trois Ligues au roi de France.* Coire, 15/25 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons VI. 258.

(4) *Abschied der Häupter und Rathsgesandten gemeiner III Bünde zu Chur beitäglich versammelt.* 23./31. Dezember 1627. *Rudolf von Schauenstein an Brügger.* Lyon. 6./16. Januar 1628. St-Arch. Chur. Akten. — *Réformation du Conseil des Grisons.* 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. — *Mesmin à Zurich.* Coire, 1er janvier 1628. St-Arch. Zürich. Graubünden J (171. 7. 1). — *Extrait d'une lettre de Mesmin.* Coire, 3 janvier 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 1. — *Molina aux Ligues Grises.* Aytré, 2 février 1628. St-Arch. Chur. Akten. — cf. Jecklin. op. cit. nos 1524—1526.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire. 4 décembre 1627 Aff. Etr. Grisons. VI. 157.

un « seigneur français » arrivait incognito à Coire « avec petite compagnie ». Ce personnage n'était autre que l'héritier le plus direct du défunt. Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers cherchait, en effet, à gagner la Péninsule par une voie rapide et sûre. Mesmin le vit en secret, lui apprit que le prince son fils était maître de la citadelle et de la ville de Mantoue et lui proposa de le faire escorter par des forces suffisantes jusqu'aux frontières du Bergamasque. (1) Mais cette offre fut déclinée. Résolu à agir avant que les Espagnols fussent avisés de son passage, le duc, après quelques heures de repos, reprenait sa route vers la Bernina et Poschiavo, traversait la Valteline sans encombre jusqu'à Aurica et, huit jours plus tard, atteignait les rives du Mincio (17 janvier). (2)

C'était certes un acte audacieux que celui que venait d'accomplir en plein hiver le fils d'Henriette de Clèves. Mais il n'était pas décisif et laissait l'avenir incertain. Ce qu'il importait, en effet, de savoir, c'était si le nouveau souverain, entré sain et sauf dans ses Etats, parviendrait à s'y maintenir. A la vérité ses chances de succès paraissaient minimes. D'Italie, il n'avait aucun secours à attendre. Non point cependant que le Saint-Siège et la République de l'Adriatique ne fussent sympathiques à sa cause. (3) Mais telle était l'appréhension que l'on nourrissait, à Venise comme à Rome, d'une rupture possible avec l'Espagne et l'Autriche, (4) que, malgré les efforts louables des ambassadeurs du Louvre accrédités auprès d'eux, ni Urbain VIII, ni le gouvernement de Saint-Marc n'entendaient se compromettre aussi longtemps qu'une avant-garde française n'aurait pas franchi les Alpes. (5) Or, le roi Très-Chrétien avait à faire face aux Anglais, d'une part, et, de l'autre, aux huguenots qui lui résistaient dans La Rochelle. En outre, la passion ressentie par Gaston d'Orléans pour Marie de Mantoue aliénait « à la maison « de Nevers ceux qui, à la cour de France, tenaient de près ou de loin à « la maison de Médicis ». (6) Néanmoins, Louis XIII ne pouvait abandonner à la merci d'ennemis, qui étaient aussi les siens, un prince naturalisé et considéré dès lors comme régnicole. (7) Aussi, en attendant que l'écrasement

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 gennaio 1628. Frari. Svizzeri. XXIII. — **Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 875.**

(2) ***Mesmin à Béthune.*** Coire, 11 janvier 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 27. — ***Extraict d'une lettre de Mesmin à la cour.*** Coire, 17 janvier 1628 Aff. Etr. Grisons. VII. 1. — ***Béthune à Herbaut.*** Rome, 28 janvier 1628. **Aff. Etr. Rome. XLI.**

(3) ***Instruction au*** *Sr d'Avaux envoyé en qualité d'ambassadeur ordinaire à Venise* Saint-Germain-en-Laye, 15 septembre 1627. Bibl. Arsenal. mss. n° *4530* f° 231.

(4) *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 31 luglio 1627. Arch. Mediceo. Venezia. n° *8012.* — « Ora si pensa con molta frequenza a quello si debba e possa fare acciò che la guerra in Lombardia non si rompa. » *Filippo Mannelli a Dimurgo Lambardi.* Venezia, 25 marzo 1628. Arch. Mediceo. Venezia. *8013* f° 41.

(5) ***Béthune au roi.*** Rome, 19 avril 1628. Aff. Etr. Rome. XLI. 85. — *cf.* Siri. op. cit. VI. 319. 417. — **Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 89 sqq.**

(6) ***Zorzi al Senato.*** Parigi, 3 marzo 1628. Frari. Francia. LXIX. — ***Cavazza al Senato.*** Zurigo, 25 aprile e 1° settembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(7) ***Instruction au Sr d'Avaux, etc.*** 15 septembre 1627. loc. cit. — *Du Fargis au roi.* Madrid, 8 mars 1628. **Aff. Etr. Espagne. XV.**

des rebelles de son royaume lui permît de se tourner avec toutes ses forces du côté de la Péninsule, autorisa-t-il ceux de ses sujets qui lui en adressèrent la demande à courir « en leur nom particulier au secours de Mr de Mantoue ». (1)

En revanche il n'entrait pas dans les vues de l'Escurial de tolérer la présence d'un vassal du roi Très-Chrétien, même sur l'un des trônes secondaires de l'Italie. (2) Il ne lui fut dès lors pas difficile de susciter au duc de Nevers un concurrent sérieux dans la personne du duc de Guastalla, parent de Vincent de Gonzague, quoique à un degré plus éloigné. Par une fortune inespérée, ce protégé de Philippe IV avait été appelé momentanément aux fonctions de commissaire général de l'empereur au delà des monts. Or, les maîtres de Milan étaient précisément en quête d'un prétexte qui justifiât leur intervention imminente à Mantoue et à Casal. Ce prétexte était trouvé. Quelque hostile que se montrât Ferdinand II à l'idée de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à son cousin de Madrid, celui-ci se substitua d'autorité à lui et se prépara à agir en ses lieu et place, au mieux des intérêts de leur commune maison. (3)

A la vérité, l'occasion paraissait unique pour l'Espagne d'affermir et d'affirmer tout à la fois son influence dans la région du Pô. L'armée française était immobilisée dans l'Aunis, et Cordova se déclarait en mesure de disposer à son gré des passages de la Valteline (4) C'était la guerre. (5) En prévision de cette éventualité, dont plus qu'aucun autre il souhaitait la réalisation, le lieutenant du roi Catholique en Lombardie venait de s'assurer un allié en offrant à Charles-Emmanuel un morceau du Montferrat. (6) Ce fut en vain que Saint-Chamond, envoyé en mission à Turin et à Mantoue, s'efforça de procurer un accommodement entre les deux cours. (7) Le sort en était jeté

(1) *Mémoire sur les affaires de Mantoue.* 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 86. « Mr de Mantoue ayant ses enfans, ses parents et grand nombre d'amis et de vassaux en France, le roy n'a pas creu devoir ny pouvoir avec raison empescher Mr de Mantoue de tirer de toutes ces personnes l'assistance qu'ils luy voudront rendre. » *Mémoire envoyé à Du Fargis.* avril 1628. Aff. Etr. Espagne. XV. — B. Nani. Histoire de Venise. (Paris. 1679.) livre VII. 20.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 2 janvier 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *408* f° 25. — *Felipe IV al marqués de Aytona.* Madrid, 17 diciembre 1628. Arch. Nat. *K 1454* n° 139. — *Averardo Medici al Gran Duca di Toscana.* Madrid, 18 febbraio 1629. Arch. Mediceo. Spagna. n° *4956* f° 350. *cf.* Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig u. s. w. t. II. 88. — Fagniez. Le Père Joseph et Richelieu. I. 400.

(3) *Philippe IV à Mirabel.* Du Pardo, 16 et 18 janvier 1628: *à l'empereur.* Du Pardo, 25 février 1628; *au marquis de Aytona.* Du Pardo, 15 février 1628. Arch. Nat. *K 1459* nos 8, 12, 26, 28. — « Qui si continua nella solita ambiguità intorno alle cose d'Italia, perche da una banda si scuopre torbida la volontà et dall'altra di Alemagna non si sentono venire risolutioni conformi al desiderio che sarebbe di potersi valere della cappa dell'autorità imperiale per ingarbugliare la successione al nuovo duca di Mantova. » *Averardo Medici al Gran Duca.* Madrid, 12 marzo 1628. (Inserto). Arch. Mediceo. Spagna. n° *4956* f° 70.

(4) *Felipe IV á Eggenberg.* El Pardo, 15 febrero 1628. Arch. Nat. *K 1459* n° 27.

(5) *Mesmin au roi.* Turin, 24 et 29 février 1628. Aff. Etr. Mantoue. II.

(6) *Silvio Schenardi à Mesmin.* Sondrio, 28 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 12.

(7) *Saint Chamond au roi.* Mantoue, 17 février; Chaumont en Dauphiné, 13 avril 1628. Aff. Etr. Mantoue. II.

et il fallait l'aveuglement d'un Du Fargis pour entretenir le Louvre dans l'illusion d'une issue pacifique du conflit. (1)

Dans la réalité, le 25 février déjà, le duc de Savoie et le gouverneur de Milan envahissaient le Montferrat. Nul coup plus sensible ne pouvait être porté au prestige de la France au delà des Alpes. Enfermé dans sa capitale, le duc de Nevers assistait impuissant à l'écroulement de ses espérances et faisait supplier le roi Très-Chrétien de lui accorder des secours immédiats. Dans l'impossibilité où il se trouvait d'accéder à cette requête, Louis XIII chercha à gagner du temps. Personne à Paris n'osait plus mettre en doute que la cause première de tout le mal ne fût la paix de Monçon, laquelle, en rompant la ligue d'Avignon, avait cimenté un rapprochement entre Charles-Emmanuel et Philippe IV. (2) Mais, d'autre part, n'était-il pas certain que cette paix venait d'être violée ? A l'heure même où le Louvre s'apprêtait à demander à ce sujet des explications à l'Escurial, celui-ci s'offrit spontanément à les lui fournir.

Les négociations engagées à Madrid par Rambouillet, en vue d'obtenir que l'Espagne amenât la cour d'Innsbruck à ratifier les capitulations du 5 mars, s'étaient continuées sans fruit jusqu'au départ de ce diplomate en novembre 1627. (3) Toutefois, avant de prendre congé du roi Catholique, l'ambassadeur du roi Très-Chrétien lui avait communiqué le texte de la déclaration de Saint-Germain-en-Laye du 14 septembre. (4) D'ordre de Louis XIII, il avait ajouté, qu'aux yeux de celui-ci comme à ceux de ses alliés grisons, les traités conclus avec les Trois Ligues de 1617 à 1626 étaient annulés dans leur intégralité, sans exception aucune, et si bien annulés que le pape, tout le premier, n'essayait pas de le contester et s'efforçait de procurer, par une voie différente, aux ecclésiastiques de Rhétie des avantages équivalents à ceux qui venaient de leur être enlevés. (5) A cette sorte de mise en demeure, Philippe IV s'était borné à répondre que, fidèle observateur des articles de Monçon, il constatait avec regret le peu d'empressement apporté par les adversaires des Valtelins à en accepter les stipulations. (6)

Cependant les deux gouvernements rivaux s'épiaient mutuellement, cherchant à qui mieux mieux à se tromper l'un l'autre. Leur alliance secrète contre la Grande-Bretagne n'était qu'un leurre. On savait de source sûre à Paris que l'Escurial négociait avec la cour de Saint-James, et l'on n'ignorait

(1) *Du Fargis au roi.* Madrid, 8 mars 1628. Aff. Etr. Espagne. XV. — *Filippo Mannelli a Dimurgo Lambardi.* Venezia, 6 maggio 1628. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3013* f° 76.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 9 avril 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 37.

(3) « Partì l'ambasciatore Rambugliet senza conclusione de' suoi negoziati. » *Averardo Medici a Cioli.* Madrid, 13 novembre 1627. Arch. Mediceo Spagna. n° *4955*.

(4) *Rambouillet et Du Fargis au roi.* Madrid, 20 octobre et 3 novembre 1627. Aff. Etr. Espagne. XV; XVI.

(5) *Le roi à Châteauneuf et Miron.* 28 décembre 1626. Arch. Nat. *KK 1364* f° 413.

(6) *Du Fargis au roi.* Madrid, 8 mars 1628. Aff. Etr. Espagne. XV; *à Richelieu.* Madrid, 11 avril 1628. Aff. Etr. Espagne. XV.

au delà des Pyrénées ni les nouveaux engagements contractés par le roi Très-Chrétien avec les Hollandais, ni la tentative avortée d'un rapprochement franco-anglais. [1] Bautru, envoyé en mission à Madrid, à l'heure même où Rambouillet s'en voyait rappelé, avait rejoint son maître à Aytré, rapportant « pour toute résolution une irrésolution de ce dont les Espagnols estoient convenus avec le roy touchant l'Angleterre ». [2] Mais, tôt après le décès du duc Vincent de Mantoue, Olivarès parut craindre que les plans de conquête si laborieusement préparés par Cordova et le Conseil d'Italie ne fussent traversés, à l'instant de leur exécution, par l'une de ces disgrâces inopinées que la diplomatie la plus avisée ne parvient pas toujours à conjurer. Que Louis XIII, libre enfin de ses mouvements, atteignît à marches forcées la frontière des Alpes avec ses troupes victorieuses, du coup les espérances hispano-savoyardes d'un très prompt achèvement de la campagne en Montferrat s'évanouissaient. Or, s'il était difficile au Comte-Duc d'empêcher la chute de La Rochelle, il pouvait en revanche semer de nouvelles défiances entre Londres et Paris et entraver un accord secret qui ne se fût fait qu'aux dépens de la couronne Catholique. [3] Tel fut le but assigné à la mission que Ramirez de Prado accomplit à la cour de France en février 1628. [4] L'alternative posée était des plus simples. Philippe IV s'engageait à aider son beau-frère à dompter la rébellion huguenote. En échange, celui-ci consentait à ne pas intervenir dans les affaires de la Haute-Italie. [5]

Richelieu évita le piège qui lui était tendu et se tint sur la défensive. [6] Mais la conversation se continua sur un autre terrain, soit avec Ramirez de Prado, soit, après le départ de ce dernier, avec Mirabel, soit enfin avec l'ambassadeur ordinaire de Louis XIII en Espagne. Du Fargis n'avait pu obtenir d'Olivarès le désaveu de l'attitude belliqueuse de Cordova, [7] condamnée cependant par Spinola et Leganès. [8] Il revint à la charge, au lendemain de l'invasion du Montferrat qu'il qualifia de violation formelle du

(1) *Instructions données par le roi Catholique à Lorenzo Ramirez de Prado.* El Pardo, 4 février 1628. Arch. Nat. *K 1459* n° 18. — *Du Fargis au roi.* Madrid, 8 mars 1628. Aff. Etr. Espagne. XVI. — Siri. op. cit. VI. 283.

(2) *Herbaut à Du Fargis.* Aytré, janvier 1628. Aff. Etr. Espagne. XVI. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) V. 199 — R. Kerviller. Guillaume Bautru, comte de Serrant. (Paris. 1876.) p. 23.

(3) *Instructions données par le roi Catholique à Lorenzo Ramirez de Prado.* El Pardo, 4 février 1628. loc. cit.

(4) « E stato dichiarito per andare in Francia ad una commessione don Lorenzo Ramirez de Prado, oydor de Indias » *Averardo Medici al Balli Cioli.* Madrid, 14 gennaio 1628. Arch. Mediceo. Spagna. n° *4956*.

(5) *Instructions données par le roi Catholique à Lorenzo Ramirez de Prado.* El Pardo, 4 février 1628. Arch. Nat. *K 1459* n° 18 — *Philippe IV à Mirabel.* Madrid, 16 mars 1628. Arch. Nat. *K 1459* n° 44. — *Antonio Carnero à Du Fargis.* Madrid, avril 1628. Arch. Nat. *K 1481* n° 50

(6) Siri. op. cit. VI. 403.

(7) *Du Fargis au roi.* Madrid, 8 mars 1628. Aff. Etr. Espagne. XV.

(8) *Richelieu à Bullion.* 3 février 1628. (ap. Avenel. op. cit. III. 18.) — *Carazza al Senato.* Zurigo. 4 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

cinquième des articles du traité de Monçon. (1) Cet article portait, en effet, que les deux rois se promettaient sur l'honneur « que, pour quelque accident « ou instance que ce fût, pas une des couronnes n'inquiéterait avec armes « ni donnerait assistance publique ou clandestine contre aucun des alliés de « l'autre en Italie ». Or, ainsi qu'il fallait s'y attendre, le ministre de Philippe IV, après avoir contesté que le duc de Nevers fût allié à Sa Majesté Très-Chrétienne au sens précis du mot, (2) crut couper court à cette controverse en affirmant que son maître ne se considérait en l'espèce que comme l'exécuteur des volontés de l'empereur. (3) C'était travestir audacieusement la vérité, car, jusqu'au 20 mars, jour où le comte de Nassau fut désigné par Ferdinand II pour être son commissaire dans la Péninsule, (4) Cordova agissait sous sa propre responsabilité, sans aucun mandat du chef de la maison d'Autriche. (5) Mais cette défaite habile devait permettre à l'Escurial de repousser toute proposition soit de trêve, (6) soit d'échange du Crémonais contre le Montferrat, puisque aussi bien, les circonstances s'y prêtant, il entendait conserver à la monarchie Catholique la première de ces provinces et lui incorporer la seconde. (7)

Ainsi donc, une fois de plus, dans la lutte acharnée, mais courtoise encore, que se livraient les deux diplomaties, celle du Louvre ne réussissait pas à maintenir ses positions. Et pourtant, si impuissant qu'il fût dans ce moment à s'opposer en personne aux progrès des forces lombardes et piémontaises dans la plaine du Pô, Louis XIII avait en main une arme redoutable, dont l'emploi judicieux devait, semblait-il, le mettre en mesure de réserver l'avenir et de refréner du même coup les ambitions austro-espagnoles. Au cours de l'audience accordée à Ramirez de Prado, celui-ci n'avait-il pas insinué qu'à Madrid l'on considérait l'affaire de la Valteline comme terminée. (8) Or, il dépendait du roi Très-Chrétien de la faire renaître, à son profit cette fois et à celui de ses protégés. Il eût suffi pour cela d'un effort financier de quelque durée à réaliser tant en Suisse qu'en Rhétie. (9) Les Confédérés protestants l'attendaient avec impatience. Les catholiques,

(1) *Du Fargis à Richelieu.* Madrid, 11 avril 1628. Aff. Etr. Espagne. XVI. — *Philippe IV à Du Fargis.* Madrid, 14 mai 1628. Arch. Nat. *K 1459* n° 64. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) V. 202.

(2) *Philippe IV à Du Fargis.* Madrid, 14 mai 1628. loc. cit.

(3) *Philippe IV au marquis de Aytona.* Madrid, 16 mars 1628. Arch. Nat. *K 1459* n° 45. — *Antonio Carnero à Du Fargis.* Madrid, avril 1628. loc. cit.

(4) Siri. op. cit. VI. 374.

(5) *Philippe IV à l'empereur.* Du Pardo, 15 février 1628; *au marquis de Mirabel.* même date. Arch. Nat. *K 1459* n°s 26, 28. — *Mémoire envoyé par Du Fargis à Richelieu.* Madrid, 21 octobre 1628. Aff. Etr. Espagne. XVI. — Siri. op. cit. VI. 388.

(6) *Philippe IV à Eggenberg.* Du Pardo, 15 février 1628. Arch. Nat. *K 1459* n° 27.

(7) *Felipe IV al marqués de Aytona.* Madrid, 6 julio 1628. Arch. Nat. *K. 1459* n° 83. — *Béthune au roi.* Rome, 27 juillet 1628. Aff. Etr. Rome. XLI. 157vo.

(8) *Instructions données par Philippe IV à Lorenzo Ramirez de Prado.* El Pardo, février 1628. Arch Nat *K 1459* n° 18. — Mémoires de Richelieu. V. 230.

(9) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 29 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 68.

naguère alliés de l'Espagne, mais dégagés depuis le 31 mars de toute obligation envers cette puissance dont ils demeuraient les créanciers pour des sommes importantes, n'avaient jamais paru plus disposés à modifier l'orientation de leur politique étrangère. Quant aux Trois Ligues, il était temps encore de les soustraire aux influences autrichiennes qui commençaient à se faire jour parmi elles. Moyennant une dépense de trois à quatre cent mille écus, tous les passages des Alpes, du Saint-Bernard au Stelvio, eussent été occupés par des garnisons permanentes à la solde de la France. Privée dès lors de l'appui des auxiliaires qu'elle recrutait en Allemagne, l'armée de Cordova se fût consumée sur place. Cet effort, Richelieu ne le tenta même pas. Les faibles secours acheminés vers le Mincio, sous la direction du marquis d'Huxelles, prirent la voie du Dauphiné et furent misérablement dispersés avant que d'arriver à destination (août). [1] La perte des Grisons, la chute de Mantoue, une nouvelle main-mise des Espagnols sur le Gothard, tels allaient être les résultats les plus tangibles de l'obstination apportée par le cardinal à méconnaître la gravité des avertissements que, de tous côtés, lui faisaient tenir les partisans d'une action énergique dans les hautes vallées de Suisse et de Rhétie.

Le Louvre s'oppose au départ de Venosta. — Les Grisons cherchent en vain à gagner à leur cause les cantons forestiers et à les intéresser à la restitution, même conditionnelle, de la Valteline aux Trois Ligues. — Molina demeure seul chargé des intérêts de ses compatriotes à la cour. — Il rejoint Louis XIII au camp d'Aytré. — Epreuves qui l'y attendent. — Première audience que lui accorde le souverain. — Ses négociations avec les commissaires royaux. — Sa harangue à Sa Majesté. — Son découragement. — Il demande son rappel. — Le roi regagne Paris. — Molina l'y suit.

XVI. Les mauvaises nouvelles de Valteline, parvenues au Louvre après le départ du roi pour la Saintonge, y avaient causé un certain émoi. La désignation de Robustelli comme chef du gouvernement de la vallée, le rappel de Venosta, la certitude que Schenardi et Carbonera ne reviendraient pas en France, l'envoi de deux notables à Madrid, il n'en fallait pas davantage certes pour que l'avenir des conférences ouvertes à Paris entre les députés des deux Rhéties parût singulièrement compromis. A la vérité, Venosta déclarait que la mesure dont il était l'objet ne devait pas être interprétée

(1) *cf.* Siri. op. cit. VI. 409. — Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 94. — Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia II. 278—279.

comme un acte de défiance à l'égard de Sa Majesté. (1) Mais les dépêches de Mesmin contredisaient cette assertion. Or, il convenait avant tout de sauver la dignité du médiateur. En l'absence de Louis XIII, la reine-mère prit sur elle de donner au maréchal d'Estrées l'ordre de s'assurer de la personne de l'envoyé valtelin et de l'empêcher de gagner la frontière. (2) Au même temps, il était prescrit à l'ambassadeur à Coire d'insister auprès des agents de la vallée pour que la décision dont on se plaignait avec raison à la cour fût rapportée. (3)

En revanche cet incident, s'il contrariait les plans des ministres du roi, n'était pas pour déplaire aux Trois Ligues, lesquelles n'appréhendaient rien plus qu'un rapprochement entre leur protecteur et leurs sujets rebelles. Aussi bien, du moment que l'une des parties faisait défaut, il ne pouvait plus être question de conférences ou de négociations au sens strict du mot. (4) La « déclaration » s'imposait. Elle devenait urgente. Les espérances grisonnes s'en trouvèrent accrues. Les membres de la diète s'efforcèrent au demeurant de mettre toutes les chances de réussite de leur côté. Comme ils doutaient non de la bonne volonté de Mesmin à leur endroit, mais du crédit dont ce diplomate jouissait à la cour, (5) ils jugèrent nécessaire de se procurer d'autres appuis. Avant de se rendre à Berne, le bourgmestre de Coire accomplit une mission dans les cantons forestiers, afin de chercher à les gagner à l'idée de la restitution même conditionnelle de la Valteline à ses légitimes souverains. Mais le gouverneur de Milan avait pris les devants. Par suite, il fut répondu à l'envoyé du *Bundestag*, ainsi qu'aux autorités zuricoises, dont la recommandation l'accompagnait à Lucerne, qu'il n'y avait aucun intérêt pour le Corps helvétique à provoquer de la part du roi Très-Chrétien une explication unilatérale et dès lors sans valeur du traité de Monçon. (6)

Si sensible que dût être cet échec à l'amour-propre des Grisons, ceux-ci n'en laissèrent rien paraître. (7) Le vieux Guler demandait à être relevé de ses fonctions et à ne pas rejoindre la cour. Sur sa proposition et avec

(1) *Giacomo Venosta, oratore della valle, a [Herbaut].* Paris, 15 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI 298.

(2) *Zorzi al Senato.* Parigi, 6 dicembre 1627. Frari. Francia. LXVIII.

(3) *Extraict d'une lettre de Mesmin.* Coire, 9 octobre 1627. Aff. Etr. Turin. VIII. 160. — *Le roi à Mesmin.* Camp d'Aytré, 1er décembre 1627. Arch. Nat *KK 1366* f° 536.

(4) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 1er novembre 1627. Bibl. Nat. f. fr. *4067* f° 172. — *El marqués de Mirabel al rey.* Paris, 9 de enero 1628. Arch. Nat. *K 1481* n° 18.

(5) *Molina an die III Bünde.* Aytré, 2. Januar; 26. März/7. April 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 dicembre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 dicembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 18 décembre 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 247. — *Zürich an Luzern.* 16./26. Januar 1628; *Die III Bünde an Zürich.* 7./17. Januar 1628; *Die VII cathol. Orte an Zürich.* 31. Januar 1628. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (176. 7. 2, 3, 7). — *Molina an Guler.* Aytré, 9. Februar (n. s.) 1628. St-Arch. Chur. Akten. — Eidg. Absch. Va 531 *b*; 536 *k*.

(7) *Les Trois Ligues Grises aux cinq cantons catholiques.* Coire, 13/23 janvier 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 17.

l'assentiment de Mesmin, la diète décida de charger Molina du soin de la représenter désormais auprès de Louis XIII. En conséquence le colonel et secrétaire-interprète, demeuré seul à Paris depuis que Schauenstein avait été réintégré dans son commandement à Lyon,(1) reçut l'ordre de se porter par les voies les plus rapides au camp devant La Rochelle. Il l'exécuta sans délai. Le 22 décembre, on le retrouve à Surgères, où le roi venait de s'installer pour y « fêter la Noël ».(2) Le lendemain, à la Jarne, il s'abouche avec Châteauneuf et Herbaut et remet à ce dernier ses lettres de créance.(3) Le 24 enfin, il atteignait Aytré, quartier général de l'armée de Sa Majesté.(4) Mais personne ne prit garde à lui. Sans appui ni crédit, il allait être contraint, ainsi qu'il le reconnaît naïvement, de « se passer de gîte », lorsque son collègue, le colonel Brügger, chef d'un régiment grison, consentit à le « recueillir en son logis ».(5)

Les épreuves du représentant officiel du *Bundestag* ne faisaient d'ailleurs que de commencer. Il ne tarda pas à s'apercevoir que la cause dont on le constituait le champion n'avait pas de pires détracteurs que les officiers catholiques de la Ligue Grise au service du roi. Les frères de Mont, en particulier, ne cessaient de décrier leurs compatriotes de la religion réformée et de travailler l'esprit du monarque dans un sens hostile aux revendications de la diète.(6) D'autre part, le bruit des dissensions confessionnelles qui avaient agité la haute vallée du Rhin dans les dernières semaines de l'année écoulée était parvenu jusqu'en Saintonge, et Louis XIII avait déclaré de façon très nette, qu'au cas de la suppression du Conseil d'Etat siégeant à Coire, il se verrait dans la nécessité de se désintéresser désormais des affaires de ses alliés.(7)

Peu après son arrivée au camp, Molina avait été admis à présenter ses hommages au souverain et à le féliciter des succès que ses troupes venaient de remporter contre les Anglais. Mais dans cette première audience, du 30 décembre, il ne fit aucune allusion au but réel de sa mission.(8) Ce fut le dimanche 23 janvier seulement que l'envoyé grison obtint d'être entendu par les commissaires royaux, qui, tous, à l'exception du maréchal d'Estrées demeuré à Paris, avaient suivi leur maître à Aytre.(9) Cette

(1) *Copia litterarum quae scripserunt capita et consiliarii Consilii secreti Status Trium foederum Rhaetiae ad omnes communitates eorumdem foederum.* Curiae, 12/22 octobris 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(2) *Molina an die III Bünde.* Geben zu Nestrez (Aytré) im königl. Lager. den 2. Jenner 1628. St-Arch. Chur. Akten. (empfangen: 10./20. Februar.)

(3) *Ibid. — Les chefs et deputez du Conseil d'Estat des communes des Trois Ligues au roy Très-Chrétien.* Coire, 15/25 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 258.

(4) et non le 28 novembre. *contra:* Mercure françois. t. XIV² 268; Zurlauben Histoire militaire des Suisses. VI 371.

(5) *Molina an die III Bünde.* Aytré, 2. Januar 1628. loc. cit.

(6) *Ibid.*

(7) *Molina an die III Bünde.* Aytré, 2. Februar: Paris, 19./29. Februar 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(8) *Molina an die III Bünde.* Aytré, 2. Januar 1628. loc. cit.

(9) *Molina an die III Bünde.* Aytré, 16./26. Januar 1628. St-Arch. Chur. Akten.

entrevue ne devait pas être décisive. Du moins lui permit-elle d'exposer, sans en omettre aucun, les griefs que ses compatriotes nourrissaient envers les auteurs responsables de leur déchéance politique. Après avoir dit avec quelle satisfaction les membres de la diète avaient accueilli la déclaration du 14 septembre « sur l'annulation du traité de Lindau », (1) il énuméra les « attentats et scandaleuses entreprises » des Valtelins et de leurs protecteurs milanais contre la souveraineté des Trois Ligues, donna lecture des lettres adressées par Cordova aux agents de la vallée afin de les inviter à passer outre à l'installation de leur Conseil de régence, rappela à ses interlocuteurs la promesse — à lui renouvelée à Paris — que l'un d'eux, Châteauneuf, avait faite en plein *Bundestag* à Coire, en novembre 1626, de procurer la ratification par la cour d'Innsbruck des capitulations du 5 mars, protesta au sujet de la violation des droits de la Cadée lors de l'élection du dernier évêque, et demanda que, pour reconnaître « la constance et la fidélité » de ses supérieurs à l'égard du gouvernement du roi Très-Chrétien, celui-ci voulût bien déclarer les Valtelins déchus des avantages que leur avaient réservés les négociateurs de Monçon. (2) Comme conclusion, l'envoyé grison émettait le vœu que, la neutralité de l'Autriche et de l'Espagne une fois acquise, les bandières de Rhétie fussent autorisées à descendre sur Morbegno et Tirano, où elles s'engageaient par avance à observer et à maintenir toutes les stipulations purement confessionnelles du traité signé par Du Fargis. (3)

Quelques heures plus tard, (4) accompagné des mêmes personnages, Molina se présentait devant le monarque français et prononçait une harangue qui n'était que la reproduction de celle dont il avait offert la primeur aux commissaires chargés de l'ouïr. Il y ajouta cependant le récit de l'incident qui s'était produit à Coire, le 31 décembre, entre le Conseil d'Etat et Giacomo Venosta, à la confusion de celui-ci, et exprima timidement le désir que Mesmin fût appelé à la cour afin d'y donner son avis sur les remèdes que comportait la situation. (5) La réponse faite à sa requête provoqua chez lui le plus profond découragement. Dans les circonstances difficiles qu'il traversait, Louis XIII jugeait prudent de ne prendre à l'égard des Valtelins aucune mesure dont il ne pût, le cas échéant, leur imposer l'exécution avant la chute de La Rochelle. (6) De surcroît, le souverain et ses ministres ne

(1) *Les Ligues Grises au roi.* Coire, 15/25 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 258.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 12 septembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403.* f° 10. — *Molina den Häuptern und Standeräthen gem. dryen Pündten in alter hocher Rhetia.* Nestrez (Aytré), 2. und 16./26. Januar 1628. St-Arch. Chur. Akten. — Mercure françois. t. XIV^a 268 sqq.

(3) *Molina an die III Bünde.* Aytré. 16./26. Januar 1626. loc. cit. — Mercure françois. t. XIV^a 299.

(4) St-Arch. Chur. Akten. - Aff. Etr. Grisons. VII. 4. — et non le 28 janvier. *contra:* Du Mont. Corps diplomatique. V^a 495.

(5) *Molina an die III Bünde.* Aytré, 2. Januar 1628. loc. cit. — *Harangue faite par le Sr Molina, ambassadeur des Grisons, au roi.* 23 janvier 1628. Du Mont. op. cit. V^a 495.

(6) *Molina an die III Bünde.* Paris, 11./21. März; 26. März/5. April 1628. St-Arch. Chur. Akten.

cherchaient plus à dissimuler le complet effondrement des espérances mises par eux dans la mission de Rambouillet en Espagne.(1)

Et néanmoins, affirmait le roi, la déclaration réclamée par les Trois Ligues leur serait accordée.(2) Elle était même rédigée, ajoutait en confidence Richelieu, et conçue en termes excellents.(3) Toutefois, et cette réserve seule en disait long sur l'état d'esprit qui régnait à la cour, on estimait préférable d'en ajourner la remise à l'envoyé grison et de la communiquer auparavant à la reine-mère à Paris, afin que cette princesse s'efforçât de savoir si l'ambassadeur d'Espagne en agréait les conclusions et s'il consentirait à la signer au nom de son maître.(4)

Dégoûté des obstacles que rencontrait l'accomplissement de sa tâche, la « bourse vide » dans un pays où, la guerre aidant, tout était hors de prix, Molina, contraint d'emprunter l'argent nécessaire à sa subsistance et à ses déplacements, demanda son rappel.(5) Mais il n'était pas au bout de ses surprises. Subitement, le 9 février, l'avis lui fut transmis que le roi s'était décidé à reprendre dès le lendemain le chemin de sa capitale. Encore que la plupart des commissaires avec lesquels il avait négocié jusque là fussent laissés au camp, on l'engagea à se rendre au Louvre, où Louis XIII se proposait de lui donner la réponse ferme et favorable que ses collègues et lui sollicitaient depuis plusieurs mois.(6) Dès lors Molina ne pouvait que s'incliner. A la vérité on l'eût obligé et soulagé en autorisant Brügger à l'accompagner. Cette grâce lui ayant été refusée,(7) l'envoyé grison monta à cheval, le 11 février.(8) Le 22, il atteignit Paris, précédant de quarante-huit heures Sa Majesté et de plus du double le garde des sceaux et Herbaut, qui s'y étaient portés de leur côté.(9)

Mesmin insiste auprès du Louvre quant à la nécessité d'une prompte « déclaration explicative » des obscurités du traité de Monçon. — Incertitudes de Richelieu. — Le cardinal incline à tenter de débaucher les Valtelins de la

(1) « Welsches mich sehr erschreckt und zu bedencken gibt wir haben nit vil guts zu verhoffen. » *Molina an die III Bünde.* Aytré. 2. Januar 1628. loc. cit. — *Extrait d'une lettre de Mesmin.* Coire. 10 janvier 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 1 — *Mesmin à Béthune.* Coire, 24 juin 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 50. — Siri. op. cit VI. 291. — Romegialli. op. cit. III. 338.

(2) *Ardier à Estrées.* La Jarne, 20 janvier 1628. Bibl. Nat. f. fr. *4067* f° 197.

(3) « Hat mir der Cardinal gesagt es siye alles in der feder verfasst. » *Molina an die III Bünde* Paris, 19/29. Februar 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(4) « Dann Ir. Mt welle durch die alte Künigin lassen sechen was der spanische Ambassador über obgedachte declaration sagen werde, und ob er, in namen sines Künigs, solche ratificieren welle oder nit. » *Molina an die III Bünde.* Aytré, 16./26. Januar 1628. loc. cit.

(5) *Molina an die III Bünde.* Aytré, 2. Januar; 2. Februar 1628. loc. cit.; *al colonnello Gio. Guler.* Aytré, 9 febbraio 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(6) *Molina al colonnello Gio. Gulero a Vinec. in Coira.* Aytré, 9 febbraio; Parigi. 17/27 febbraio 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(7) *Molina an die III Bünde.* Paris, 9./19. Februar 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(8) *Molina al col. Gio. Guler.* 9 febbraio 1628. loc. cit.

(9) *Molina an die III Bünde.* Paris. 9./19. Februar 1628. St-Arch. Chur. Akten.

clientèle de l'Espagne. — Négociations secrètes entre le maréchal d'Estrées et Venosta. — Elles sont éventées par Molina. — Audience accordée par le roi et les reines au député des terzieri. — Perplexité de l'envoyé des Trois Ligues. — Son découragement. — Projet de déclaration élaboré par l'ambassadeur français à Coire. — Prétentions grisonnes. — Triomphe de la réaction catholique au Louvre. — Faute d'argent, Molina ne peut regagner la Rhétie. — Il se refuse à quitter Paris avant d'être mis en possession du manifeste royal. — Déclaration arrêtée par Louis XIII au camp d'Aytré, le 6 juin 1628. — Elle est dépourvue de toute valeur pratique. — Mesmin est chargé d'en donner connaissance à la diète à l'heure la plus opportune. — Départ de Molina.

XVII. Tandis que, chaque jour davantage, se manifestait l'incohérence des décisions du gouvernement français à l'égard des affaires de Rhétie, l'agitation croissait dans ce malheureux pays. Les progrès de l'hégémonie espagnole en Valteline, les attentats répétés consommés au détriment des Trois Ligues par leurs « naturels mais très pernicieux sujets », (1) la prolongation, injustifiée semblait-il, du séjour des députés grisons à Paris, l'insuffisance des mesures arrêtées au Louvre en vue de tirer les « fidèles alliés » du roi de la situation fâcheuse où les avait jetés leur attachement à sa cause, tout contribuait à entretenir dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn une irritation que l'influence pacificatrice de Mesmin ne parvenait pas à calmer. (2) Au reste, l'ambassadeur lui-même, dans ses dépêches à la cour, se faisait pressant. Selon lui, la « déclaration » devenait indispensable depuis que la mission de Venosta à Coire avait démasqué les véritables intentions des Valtelins. (3). Plus elle était différée, plus il serait difficile à ces derniers de remplir les engagements auxquels les astreignait le traité et d'acquitter un tribut dont les arrérages continuaient à s'accumuler. (4)

Les plaintes des Grisons étaient fondées certes et, de plus, les observations de Mesmin ne manquaient pas de justesse. Richelieu les écarta néan-

(1) *Herbaut à Mesmin.* Paris, 22 juin 1627. Arch. Nat. *KK 1365* f° 324vo. — *Les Trois Ligues au roi.* Coire, 15/25 octobre 1627. loc. cit. — *Les Trois Ligues au roi.* Coire, 14/24 janvier 1628 (et non 29 janvier). impr. Du Mont. op. cit. V^{2} 494.

(2) *Les Trois Ligues à leur ambassadeur en France.* Coire, 14/24 janvier 1628. *(Concept Missifs an die Herren Gsanten inss Franckreich, under dato 14/24 jenner, anno 1628.)* St-Arch. Chur. Akten. — *Les Trois Ligues au roi.* Coire, 14/24 janvier 1628. [*Concept eines Schreybens so die Herrn Häubter und Standsrath gem. III Pündten an Ihr Kön. M^{t}. In Franckreich verfertiget, den 14/24 jenner, anno 1628.* St-Arch. Chur. Akten.] Bibl. Nat. f. fr. *16 950* f° 254. (impr. ap. Zurlauben. op. cit. VI. 370; Du Mont. op. cit. V^{2} 494, à la date du 19/29 janvier.) — *Molina an die III Bünde.* Paris, 26. März/5. April 1628. loc. cit.

(3) *Mesmin au roi.* Coire, 21 février 1628. Aff Etr Grisons. VII. 40.

(4) *Extrait d'une lettre de Mesmin.* Coire, 9 octobre 1627. Aff. Etr. Turin. VIII. 160. — *Mesmin au roi.* Bains de Pfeffers, 5 juillet; Coire, 15 novembre 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 339; Grisons. VI. 291. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 9 octobre et 22 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 147; Aff. Etr. Turin. VIII. 160. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

moins les unes et les autres. Depuis quelque temps, en effet, on envisageait au Louvre la possibilité de donner au différend rhéto-valtelin une solution différente de celle qu'avaient préconisée jusqu'alors les représentants du roi aux Ligues. Du moment que les avantages assurés jadis à la couronne Très-Chrétienne, ensuite de son alliance avec les montagnards des Alpes, paraissaient compromis, n'était-il pas de bonne politique de renoncer à contester le fait accompli et de tenter au contraire de débaucher les protégés de l'Espagne, de manière à empêcher leur complet asservissement aux vues de cette puissance ? Dans la réalité, dès les premiers jours de février 1628, le maréchal d'Estrées, demeuré à Paris, avait reçu du camp devant La Rochelle l'ordre de congédier officiellement Venosta et de lui refuser des lettres de recréance pour les agents de la vallée, afin de témoigner par là le vif ressentiment qu'éprouvait Sa Majesté de la « mauvaise conduite » de ceux-ci. (1) Aussi bien ce n'était là qu'une feinte. Instruit par la déconvenue de Carbonera, qui, pour avoir accepté de façon trop ouverte les largesses royales, s'était totalement discrédité auprès de ses compatriotes, le cardinal entendait ne pas renouveler une expérience dont le profit menaçait d'être nul pour son maître. Mieux valait, à son sens, jouer double. Annoncer avec ostentation l'expulsion du délégué des *terzieri*, dans l'espoir d'endormir à son sujet les défiances de ses mandants, puis, dans l'ombre, acheter son adhésion au parti français, tel était le moyen sur lequel on comptait au Louvre pour entamer l'influence espagnole dans la Rhétie de delà les monts. (2) Ce plan certes n'était pas irréalisable. Mais encore convenait-il que le secret fût bien gardé et que les Grisons ne soupçonnassent pas ce qui se tramait à leur détriment. Il eût été préférable, dès lors, de laisser le député des Trois Ligues se morfondre à Aytré, loin des bruits de la cour. On n'y songea pas. Ce fut sinon une faute, à tout le moins une imprudence.

Toujours est-il, en effet, que, peu après son arrivée à Paris, Molina apprenait d'un confident que Venosta, conduit à la dérobée auprès du roi et des deux reines par le Sr de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, avait reçu de Leurs Majestés l'accueil le plus gracieux, ainsi qu'une chaîne d'or de la valeur de mille livres et la promesse d'une pension de même somme. (3) On lui demandait en échange de s'engager à présenter aux Valtelins sous un jour favorable la déclaration unilatérale de Saint-Germain-en-Laye relative « à l'annulation des traictez », de provoquer à cet égard une délibération

(1) *Herbaut à Estrées.* La Jarne, 3 février 1628. Bibl. Nat. f. fr. *4067* f° 200. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 6 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 47.

(2) *Le roi à Mesmin.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 438vo. *Herbaut à Estrées.* La Jarne, 30 décembre 1627. Bibl. Nat. f. fr. *4067* f° 193. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 21 février et 6 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 10, 47.

(3) *Molina an die III Bünde.* Paris, 26. März/5. April 1628. St-Arch. Chur. Akten.

des *terzieri* et de tenir Mesmin averti du résultat de ses négociations. (1) Justement enorgueilli d'un traitement qui contrastait si fort avec celui dont avait à se plaindre le plénipotentiaire grison, Venosta quitta Paris, la tête haute, « non comme agent d'un peuple sujet, mais en qualité d'envoyé d'une communauté indépendante ». (2) A cette fois, Molina désespéra presque du succès de sa mission. (3) Et Phélypeaux d'Herbaut, auquel il confia ses appréhensions, ne contribua pas peu à les augmenter par des réticences aussi maladroites qu'inutiles. (4)

Les semaines qui suivirent devaient compter parmi les plus pénibles de la carrière du représentant des Trois Ligues. De la part du gouvernement royal tout fut prétexte à remises : l'éloignement de Richelieu, (5) l'absence de quelques-uns des commissaires, puis le fait que, « la piété estant de grande importance, l'on estimoit encore bien à propos d'y penser » avant de prendre une décision irrévocable. (6) Et cependant le collègue de Guler et de Schauenstein n'épargnait ni son temps ni ses démarches, « travaillait jour et nuit » (7) et redoublait ses efforts, quoique sa conviction s'affermît « qu'il parlait à des sourds ». (8) De surcroît, le cardinal de Bérulle assistait depuis peu aux conférences et y défendait avec chaleur les intérêts des Valtelins. (9) Pour en finir, comme les instances de Molina, appuyées de missives comminatoires de la diète, devenaient par trop pressantes, on se résolut à lui communiquer le projet de déclaration élaboré par Mesmin. (10)

Le ministre de la couronne Très-Chrétienne auprès des Grisons avait rendu à ceux-ci depuis une année des services assez signalés pour qu'il ne fût pas permis de mettre en doute la sincérité des sympathies que lui inspirait leur cause. Mais, d'autre part, il avait à veiller à ce que le manifeste explicatif des articles de Monçon sollicité par les clients de son maître fût conçu en des termes qui ne donnassent pas prétexte aux protégés de

(1) *Mesmin au roi.* Coire, 21 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VI. 40.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 28 mars 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 36.

(3) *Zorzi al Senato.* Parigi, 3 marzo 1628. Frari. Francia. LXIX. — *Molina an die III Bünde.* Paris, 3./13. April 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(4) *Zorzi al Senato.* Parigi, 3 marzo 1628. Frari. Francia. LXIX. — *Molina an die III Bünde.* Paris, 26. März/5. April 1628. loc. cit.

(5) *Molina an die III Bünde.* Paris, 3./13. April 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(6) *Herbaut à Estrées.* La Jarne, 3 février 1628. Bibl. Nat. f. fr. *4067* f° 200. — *Molina an die III Bünde.* Paris, 11./21. März, 26. März/5. April 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(7) « Und biss dato sovil als nüdt usgericht. » *Molina an die III Bünde.* Paris, 3./13. April 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(8) « Aber mich bedunckt ich predige den gehörlosen. » *Molina an die III Bünde.* Aytré, 2. Februar (n. s.) 1628. St-Arch. Chur. Akten. — « Dubito che canto alli sordi. » *Molina an Guler.* Aytré, 9. Februar (n. s.) 1628. loc. cit.

(9) *Molina an die III Bünde.* Paris, 3./13. April 1628. loc. cit. — *Les gouverneur et magistrats de la Valteline au cardinal de Bérulle.* Tirano, 7 mai 1628. Arch. Nat. M 232.

(10) *Concept Missifs an die Herren Gsanten inss Franckreich.* Chur, 14./24., 29. Januar 1628. St-Arch. Chur. Akten. — *Molina an die III Bünde.* Paris, 11./21. März 1628. St-Arch. Chur. Akten. — Mercure françois. t. XIV² 275 sqq.

l'Espagne de se jeter plus avant dans les bras du roi Catholique. (1) Son projet laissait donc volontairement dans l'ombre les « spécialités religieuses », ainsi que les qualifiait Molina, (2) et s'attachait à procurer aux Trois Ligues certains avantages que leur déniait l'Escurial. Il insistait principalement pour que Louis XIII, revenant sur sa déclaration du 14 septembre, comprît dans la nouvelle les traités de Coire de décembre 1623 et janvier 1624 parmi ceux dont l'annulation était prononcée. En outre, il estimait indispensable que les Valtelins « prêtassent serment » et que tous procès fussent jugés au domicile du défendeur, ce qui supprimait les contestations de for entre souverains et sujets. (3)

Par malheur l'attente, en exaspérant l'impatience des Grisons, avait augmenté leurs prétentions. Le projet de Mesmin leur parut terne et timide et par suite peu propre à satisfaire leurs justes revendications. (4) Au total c'était bien moins à une interprétation qu'à une refonte du texte que tendaient leurs efforts. C'est ainsi qu'ils exigeaient que fussent spécifiés dans la « déclaration » les nombreux privilèges dont, selon eux, les négociateurs de Monçon n'avaient point entendu les frustrer, tels le droit de grâce, celui de battre monnaie, d'être exempts de tous impôts et gabelles dans la vallée et ses dépendances, d'installer des garnisons à Sondrio, à Tirano et à Morbegno, comme à Bormio et à Chiavenna, de disposer à leur gré des passages et de se faire représenter dans les pays sujets par un surintendant à leur convenance. (5)

De fait, Molina fut très vite convaincu que ses compatriotes se nourrissaient d'illusions en lui prêtant le pouvoir d'amener la cour à partager leurs vues. Non seulement le projet grison n'avait aucune chance d'être adopté, (6) mais celui de Mesmin semblait même trop hardi à quelques membres du Conseil royal. Aux yeux de Bérulle et des autres chefs du parti ultracatholique, les capitulations du 5 mars suffisaient à peine à protéger la Haute-Italie d'une infiltration lente de l'hérésie par Poschiavo et Chiavenna. L'interprétation hispano-valteline du traité était dès lors la seule qui fût conforme aux intérêts de l'Eglise. C'était à elle qu'il convenait de s'arrêter. Restaient, il est vrai, les protestations des Trois Ligues. Dans l'une des conférences tenues à Paris, en août, comme Schomberg, recourant à un

---

(1) *Mesmin au roi.* Coire, 21 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VI. 40.

(2) « Aber andere geistliche specialiteten will man nit incerieren. » *Molina an die III Bünde.* Paris. 11./21. März 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(3) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 7 février, 24 et 30 avril et 10 juin 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 28, 29, 33, 55. — *Molina an die III Bünde.* Paris, 11./21. März 1628. loc. cit.

(4) *Molina an die III Bünde.* Paris, 19./29. Februar 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(5) *Puntos sumarios de lo que pretenden Grisones se interprete y declare en su favor de la capitulacion hecha en Monzon.* diciembre 1627. Arch. Nat. *K 1481* nº 6. — *Concept Missifs an die Herrn Gsantten inss Franckreich.* Chur, 29. Januar 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(6) « Et mi dubito che la loro dichiaratione sara come quella del'Ambʳ Mesmin o puoco altramente. » *Molina an Guler.* Aytré, 9. Februar (n. s.) 1628. St-Arch. Chur. Akten.

apologue, affirmait que, dans certaines maladies, le chirurgien ne parvenait à sauver le patient qu'au prix de l'ablation d'une jambe ou d'un bras, le vieux Schauenstein n'y avait pas contredit, mais s'était écrié que la Rhétie ne se remettrait assurément pas de l'opération que l'on allait pratiquer sur elle, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que « de luy enlever la teste ». [1] Mais cette saillie n'avait pas retenu l'attention des commissaires royaux. A plus forte raison devait-elle laisser froids ceux des conseillers de Louis XIII au sentiment desquels les contingences politiques avaient à céder le pas aux nécessités confessionnelles.

Si Molina avait, à son corps défendant, fait le voyage d'Aytré à Paris, c'était avec l'espoir d'y recevoir des mains de Sa Majesté la « déclaration », satisfaisante ou non, si impatiemment attendue à Coire. Par malheur les atermoiements se succédèrent si bien que lorsque, le 3 avril, le roi se décida à reprendre le chemin de la Saintonge et à accorder à l'envoyé grison une audience de congé, rien n'indiquait qu'une solution, dans un sens ou dans l'autre, fût à la veille de se produire. [2] De prime abord, le procédé dont le représentant officiel des Trois Ligues se plaignait d'être la victime paraissait vraiment étrange. [3] A y regarder de près cependant, il trouvait jusqu'à un certain point son explication dans le fait de la double personnalité de celui que l'on ne s'était pas encore deshabitué au Louvre à considérer comme un officier et secrétaire-interprète aux gages de la couronne et par conséquent à sa disposition.

Toujours est-il que la coupe était pleine. Abreuvé de dégoûts et fermement résolu à abandonner le parti français à la première occasion, [4] Molina eût regagné ses montagnes, malgré les ordres contraires de la diète, si les trésoriers du roi lui en eussent fourni les moyens. [5] Au départ de celui-ci pour La Rochelle, on l'avait assuré que quinze jours ne se passeraient pas sans qu'il reçût pleine satisfaction. Or les semaines s'écoulaient, et ses lettres à Richelieu, à Bassompierre, à Châteauneuf demeuraient sans réponse. [6] Le vide, en revanche, se faisait autour de lui. Seul, le maréchal d'Estrées continuait à lui prodiguer ses consolations. [7] Vers la fin de mai, à la vérité, l'ancien marquis de Cœuvres était mis en possession d'une missive adressée aux Ligues Grises par Louis XIII et datée du camp d'Aytré, le 12 de ce

(1) « Wan man aber den Kopff abhebt, so ist das lib nix. » *Rudolf von Schauenstein an Brügger.* Lyon, 6./16. Januar 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(2) *Molina an die III Bünde.* Paris, 3. April 1628. St-Arch. Chur. Akten. — *Zorzi al Senato.* Parigi, 7 aprile 1628. Frari. Francia. LXIX.

(3) *Molina an die III Bünde.* Paris, 3. April 1628. loc. cit. — « ... desse ich mich nit gnugsamlich solcher procedur verwundern kan. » *Molina an die III Bünde.* Paris, 7./17. April 1628. *Ibid.*

(4) *Molina an die III Bünde.* Paris, 15./25. April 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(5) *Molina den Herren Häuptern und Standsräthen gem. dryen Pündten in alten hocher Rhetia.* Aytré, 16./26. Januar; Paris, 26. März/5. April; 5./15. Mai 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(6) *Molina an die III Bünde.* Paris, 3. April; 5./15. Mai 1628. loc. cit.

(7) *Molina an die III Bünde.* Paris, 10./20. Mai 1628. St-Arch. Chur. Akten.

même mois. [1] Arrachée à l'indifférence du souverain par une explosion de l'indignation grisonne plus violente encore que les précédentes, [2] la lettre royale avisait les alliés de la couronne dans la haute vallée du Rhin, qu'en présence de leur insistance, Sa Majesté consentait à congédier Molina, tout en se réservant de leur faire connaître sous peu, par son ambassadeur à Coire, ses intentions quant à l'interprétation du traité de Monçon. [3]

Rien ne saurait dépeindre la consternation mêlée de colère avec laquelle l'envoyé grison accueillit la communication du maréchal. Ainsi donc on le redépêchait en Rhétie les mains vides. Etait-ce en vue de lui infliger un tel affront que ses compatriotes l'avaient commis à la défense de leurs intérêts près du Louvre? Etait-ce afin de s'entendre opposer une aussi misérable défaite que lui-même s'était porté de Coire à Paris, de Paris à Aytré puis d'Aytré à Paris et que, durant treize mois, il avait attendu avec patience la solution, mainte fois promise, dont on le frustrait à la dernière heure? Etait-ce pour couvrir leur responsabilité, à la veille de prendre une si grave détermination, que le garde des sceaux et Phélypeaux d'Herbaut étaient allés solliciter du cardinal, au camp devant La Rochelle, un suprême avis? Cherchait-on, dans l'entourage du roi, à lui ôter les moyens de remplir désormais les fonctions de sa charge et de combattre les intrigues austro-espagnoles dans son pays? Ne comprenait-on pas enfin que l'annonce de l'échec de sa mission encouragerait les Valtelins à renouveler leurs attaques contre la souveraineté des Trois Ligues? [4]

Devant l'exaspération de Molina et dans la crainte qu'il ne partît à l'improviste avec le désir de se venger et d'inciter ses compatriotes à abandonner l'alliance du Louvre pour celle de l'Escurial, le maréchal d'Estrées jugea prudent de ne point se dessaisir de la missive qu'il avait ordre de lui remettre. [5] Mais cette précaution était superflue. Autant le collègue de Guler s'était montré pressé d'abréger la durée de son séjour à la cour, alors qu'il n'avait pas perdu l'espoir d'être porteur de la déclaration royale, autant il lui convenait désormais de retarder l'heure de sa retraite et de s'attacher à provoquer à tout prix de la part de Richelieu une décision moins préjudiciable aux intérêts des Ligues Grises et, par contre-coup, à ceux de la France dans la région des Alpes rhétiques. En échange de cette assurance et de la promesse qu'il ne serait accordé aucune créance, en ce qui concernait les affaires grisonnes, aux propos d'un délégué de l'archiduc d'Innsbruck, arrivé depuis peu à Paris, Molina s'offrait à présenter au *Bundestag* une relation

(1) *Molina an die III Bünde.* Paris, 10./20. Mai 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(2) *Zorzi al Senato.* Niort, 14 giugno 1628. Frari. Francia. LXIX.

(3) *Le roi* (c. s. Phélypeaux) *aux Trois Ligues Grises.* Camp d'Aytré, 12 mai 1628. St-Arch. Chur. Akten. — *Herbaut à Estrées.* La Jarne, 11 mai 1628. Bibl. Nat. f. fr. *4067* f° 203.

(4) *Molina an die III Bünde.* Paris, 10./20. Mai 1628. St-Arch. Chur. Akten. — *Molina à Herbaut.* Paris, 18 mai 1628. Aff. Etr. France. *789* f° 118.

(5) *Molina an die III Bünde.* Paris, 10./20. Mai 1628. St-Arch. Chur. Akten.

très favorable des négociations auxquelles il avait été mêlé. (1) Or il était trop tard. Le 6 juin, au camp devant La Rochelle, Louis XIII arrêtait les termes d'une déclaration interprétative des deux premiers articles des capitulations de Monçon, les seuls qui, a son sens, eussent besoin d'explication. (2)

En réalité, cette *déclaration* du 6 juin 1628 marquait quelque progrès sur celle du 14 septembre 1627. L'annulation des traités se trouvait prononcée derechef, mais d'une manière plus conforme aux désirs des amis de la Rhétie, en ce sens que, s'il y était fait allusion aux instruments diplomatiques intervenus à Milan, à Lindau et à Coire, en revanche on ne spécifiait pas qu'il ne s'agît que de ceux conclus avec l'archiduc de Tyrol ou le gouverneur de la Lombardie. « L'autorité, supériorité et souveraineté » des alliés de la France sur leurs sujets y était affirmée, « à la réserve des restrictions contenues par ledict traicté ». Aux Trois Ligues était attribué le droit de faire la paix ou de déclarer la guerre, de disposer des passages, de battre monnaie. Les conventions négociées entre Valtelins et Bormiens étaient cassées, ainsi que toutes sentences rendues « au delà des monts » contre les Grisons, à dater de 1620. En matière confessionnelle, aucun culte autre que le culte catholique ne serait toléré dans la vallée de l'Adda et ses annexes. Mais il n'était pas interdit aux protestants des deux Rhéties d'y vaquer à leurs affaires « quelques mois l'année ». L'élection par les habitants des *terzieri* de leurs magistrats et podestats devait être « exempte de brigues et monopoles ». Quant au « cens », maintenu à vingt-cinq mille écus et exigible dès le 5 mars 1627, jour où les forts avaient été démolis, il y avait lieu de le répartir sans retard entre les communes intéressées. Au cas contraire, on estimait au Louvre que les alliés de Louis XIII seraient libérés de l'obligation de confirmer les magistrats nommés par leurs sujets. Enfin il était stipulé que, outre le tribut annuel, les souverains de la Valteline continueraient à percevoir, comme dans le passé, leurs rentes, péages, gabelles et autres droits domaniaux. (3)

Au total, telle qu'elle sortait des délibérations des commissaires du roi, l'explication des deux premiers articles du traité de Monçon était dépourvue de toute valeur pratique, puisqu'il lui manquait la sanction de l'Espagne. De plus, elle ne tenait compte ni des observations de Mesmin, qui eût désiré que les Grisons fussent soustraits à la juridiction valteline, ni des promesses octroyées au nonce à Nantes, en août 1626, ni de la prétention des Trois Ligues d'installer des garnisons dans leurs pays d'outre-monts et de s'y faire représenter par un surintendant ou provéditeur. Ce fut sans doute l'incertitude

(1) *Molina à Herbaut.* Paris, 6 juillet 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(2) *Déclaration sur l'explication du traité de Monçon donnée au camp devant La Rochelle le 6 juin 1628.* Du Mont. op. cit. V² 493. — Romegialli. op. cit. III. 333. (traduction italienne.) — *cf.* pour les sources: Rott. Inventaire sommaire, etc. II. 463.

(3) *Déclaration du roy de France sur l'explication du traité de Monçon, donnée au camp devant La Rochelle, le 6 juin 1628.* loc. cit

où l'on se trouvait à Aytré quant à la nature de l'accueil que les députés des communes rhétiennes réserveraient à l'acte unilatéral du 6 juin qui engagea Richelieu à n'en point révéler le texte à Molina. Plutôt que de s'exposer à un refroidissement prématuré avec les alliés de son maître, le cardinal préféra se décharger sur Mesmin du soin de délivrer l'original de ce document à la diète, et cela à l'heure qui lui paraîtrait la plus opportune. L'envoyé grison fut donc mis en possession d'un passeport, ainsi que d'une seconde lettre de recréance, confirmative de la première, dans laquelle les autorités des Trois Ligues étaient avisées des mesures arrêtées par le roi pour leur communiquer à bref délai ses intentions. [1]

La promesse d'une capitainerie aux gardes [2] et le don d'une chaîne d'or avec médaille, d'une valeur de mille écus, ne suffirent pas à dissiper les sentiments d'amertume éveillés chez Molina par l'échec de sa mission et surtout par les circonstances qui l'avaient accompagné. [3] L'impression qu'il emportait de l'état de délabrement des finances royales demeurait d'autant plus profonde que lui-même en avait été la victime, puisque aussi bien, malgré les ordres réitérés de la reine-mère, le trésorier de l'Epargne s'était, durant trois semaines, déclaré incapable de lui rembourser ses frais de séjour, ni d'acquitter ceux nécessités par son voyage de retour. [4] Ce fut dans ces dispositions d'esprit que, parti de Paris vers le milieu de juillet, il atteignit enfin Coire, le 6 août.

Expansion du catholicisme dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. — Attitude résolue de Mesmin. — Il résiste aux sollicitations du nonce. — Ses inquiétudes. — Coup de tête des Engadins protestants (septembre 1628). — Influence pacificatrice exercée par l'ambassadeur français. — Ses efforts infructueux pour assurer, de façon stable, la liberté de passage aux secours acheminés de France et des cantons évangéliques vers la Haute-Italie par la voie du Splugen. — Ses exigences. — L'erreur s'accrédite de plus en plus à Paris que le traité de Soleure de janvier 1602 ouvre de plano au roi Très-Chrétien « et à ses amis » les routes des Alpes rhétiques. —

(1) *Molina à Herbaut.* Paris, 18 mai 1628. Aff. Etr. France. *789* fº 118. — *Molina an die III Bünde.* Paris, 20./30. Mai 1628. St-Arch. Chur. Akten. — *Le roi aux Trois Ligues Grises.* Camp devant La Rochelle, 10 juin 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(2) *Zorzi al Senato.* Parigi, 7 aprile 1628. Frari. Francia. LXIX.

(3) *Ordonnance pour le payement d'une chaisne d'or et médaille donnée par le roy au Sr Molina, ambassadeur des Trois Ligues Grises.* Paris, 2 avril 1627. Arch. Guerre XIII. 98. — *Herbaut au maréchal d'Estrées.* La Jarne, 11 mai 1628. Bibl. Nat. f. fr. *4067* fº 203.

(4) *Molina an die III Bünde.* Paris, 10./20. Mai 1628. St-Arch. Chur. Akten. — *Molina à Herbaut.* Paris, 6 juillet 1628. St-Arch. Chur. Akten.

A la suggestion du gouverneur de Milan, les Trois Ligues ferment aux levées franco-vénitiennes l'accès de leur territoire. — Découragement des autorités de Saint-Marc.

XVIII. Tandis que Molina se consumait en vains efforts à Aytré, puis à Paris pour ramener à ses compatriotes des sympathies qui semblaient s'éloigner d'eux, Mesmin, à Coire, s'attachait à entretenir le Corps des Ligues dans l'état de paix relative où l'avait replacé l'aplanissement des difficultés surgies entre les partisans et les adversaires du maintien du Conseil d'Etat. (1) Trois questions, d'importance inégale à la vérité, passionnaient au début de l'année 1628 l'opinion en Rhétie : celle des différends confessionnels de la haute vallée de l'Inn, celle des passages à accorder où à refuser à l'occasion de la guerre de Mantoue, celle enfin, toujours brûlante, de l'exécution du traité de Monçon et plus particulièrement de la restitution de la Valteline à ses légitimes souverains.

L'année 1627 s'était terminée sur des succès catholiques dans le Münsterthal, à Poschiavo, dans la Basse-Engadine. Celle qui suivit devait être tout aussi favorable à l'expansion de l'ancienne croyance dans ces mêmes vallées, voire dans d'autres contiguës, comme à Bivio, dans le Val de Stalla, dont le nouvel évêque grison faisait expulser le prédicant, (2) à Belfort et à Alveneu, où la lourde main des commissaires archiducaux s'appesantissait sur les adeptes de la Réforme, (3) à Coire enfin, où des religieux de l'ordre des Prémontrés, installés au « Hof » par le nonce et recommandés à la sollicitude de Mesmin, s'occupaient à instruire la jeunesse de la capitale de la Rhétie. (4)

A ce déchaînement de passions confessionnelles l'ambassadeur français continuait à demeurer non seulement étranger, mais ouvertement hostile. Son refus d'approuver les mesures vexatoires dont la population évangélique de Poschiavo ne cessait d'être l'objet de la part du nonce lui avait attiré l'animadversion de ce dernier. (5) Mais il lui importait peu, en somme, que son attitude provoquât les critiques de l'évêque de Cervia à Paris et du cardinal Barberini à Rome, pourvu que l'œuvre de pacification générale qu'il poursuivait aux Trois Ligues ne fût pas compromise par les exagérations imprudentes des Scappi et des Ignace de Bergame. (6) A dire vrai, ce qui se préparait dans la haute vallée de l'Inn était bien fait pour raviver

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 8 janvier 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt 403 f° 26. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 gennaio 1628. Frari. Svizzeri. XXIII.

(2) *Ordonnance de l'évêque de Coire.* 16 juin 1629. St-Arch. Zürich. Graubünden J (171. 7. 30).

(3) *Lettre de Mr le capitaine Rahn, de Zurich.* 1628. Aff. Etr. Grisons. IX. 80. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 7 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 29.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 30 janvier 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 12.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 5 mai 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 36.

(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 marzo 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

ses inquiétudes. Aux termes de l'accord intervenu sous sa médiation, le 31 décembre 1627, entre les capucins et les protestants de la Basse-Engadine, ceux-ci avaient consenti à surseoir à leurs revendications, à la condition toutefois que cette situation provisoire, et selon eux anormale, ne se prolongeât pas au delà de quelques semaines. (1) Or, le temps s'écoulait. A une recrudescence marquée de la tyrannie autrichienne ne correspondait en revanche aucun effort sérieux des autorités ecclésiastiques pour aplanir un différend qui n'avait que trop duré. (2) Non pas certes que le Père Ignace se désintéressât de l'issue de ce dernier. Désireux de ne pas hasarder les résultats acquis au cours de quatre années de propagande intense, le supérieur de la mission de Zernetz s'était, contrairement à l'avis du nonce, rallié à un projet de partition des églises de la vallée entre adeptes des deux croyances et n'avait pas hésité à faire le voyage de Rome afin de gagner le pape à ses desseins. Il y avait réussi, non sans peine. Mais, à son retour en Rhétie, en juin, les circonstances ne lui avaient pas semblé propices à une reprise immédiate des négociations. (3)

Incertains s'ils persisteraient dans l'alliance de France ou s'ils rechercheraient celle de Milan, les Grisons ne prêtaient plus qu'une attention distraite aux conflits confessionnels qui les passionnaient encore l'année précédente, et Mesmin lui-même, dont les ressources financières étaient épuisées, ne se trouvait pas en mesure d'intervenir dans cette question avec autant d'efficacité qu'il l'eût souhaité. Ce que redoutait l'envoyé de Louis XIII ne put être évité. Les Engadins protestants, las d'attendre une solution toujours promise et jamais exécutée, s'emparèrent, en septembre, des temples occupés par les capucins. (4) Les plaintes de ceux-ci et celles du nonce, leur protecteur, furent vives. (5) Aussi bien le Conseil d'Etat et le représentant du roi Très-Chrétien agirent en commun pour étouffer dans l'œuf ces complications renaissantes. L'un des secrétaires-interprètes de l'ambassade, Jean Paul se porta sur les lieux, accompagné de commissaires du *Bundestag*. (6) Cette médiation, parallèle à celle qui se produisit dans le Münsterthal, où un décret archiducal, promulgué le 10 juillet, interdisait aux réformés la pratique de leur culte, eut le même résultat pacificateur. (7) Les services rendus par

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 27 mars, 16 avril et 14 mai 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 20. 27. 42.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 29 avril 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403 f°* 40. — *Klagen der Evangelischen in Münsterthal.* 23. Juli 1628. St-Arch. Chur. Akten. (ap. Jecklin. op. cit. n° 1537.)

(3) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 24 juin et 22 octobre 1628. Aff. Etr Grisons. VII. 59. 98.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 1er octobre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 91.

(5) *Klagen der Kapuziner im Unterengadin, dass sich die Unterengadiner wieder allerdortigen Kirchen bemächtigt und ihnen keine derselben zur Ausübung der kathol. Gottesdienstes gelassen haben.* September 1628. (*cf.* Jecklin. op. cit. n° 1539.)

(6) *Instruktion der auf allgem. Gotteshausversammlung zu Chur versammelten Ratsgesandten des Gotteshausbundes für Landammann Wietzel und Hauptmann Massella zu deren Gesandtschaft ins Unterengadin.* (*cf.* Jecklin. op. cit. n° 1539.) — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 22 octobre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 98.

(7) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 29 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 68. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 589. — *cf.* Jecklin. op. cit. nos 1537. 1539.

Mesmin à la cause grisonne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, méritaient d'être reconnus par ceux auxquels ils profitaient. Il fallut, pour qu'il en fût autrement, l'impardonnable obstination du gouvernement royal à ne pas accorder aux Trois Ligues la requête, légitime en somme, que celles-ci sollicitaient de lui par l'entremise de Molina.

Jusqu'aux premiers jours du printemps de 1628, le contre-coup des événements militaires qui se déroulaient dans la Haute-Italie ne s'était pas fait sentir de façon très appréciable dans les vallées rhétiennes. A la veille d'ouvrir les hostilités, en janvier, Charles-Emmanuel avait bien tenté d'y recruter un millier de mercenaires, mais le peu d'empressement mis par Mesmin à seconder ses vues l'avait engagé à renoncer à son dessein. (1) Quelques semaines plus tard, en mars, un grand seigneur français, le comte de Guiche, se présentait à Coire, muni de patentes du nouveau duc de Mantoue, dans l'intention d'y lever des troupes pour la défense des Etats des Gonzagues. (2) Quoique sans instructions particulières à ce sujet, l'ambassadeur saisit très vite qu'il ne serait pas désavoué s'il s'employait à favoriser les démarches de son compatriote ; mais il se convainquit non moins rapidement que jamais les Grisons n'auraient la hardiesse de prendre une détermination qui les exposât à rompre en visière à la maison d'Autriche. Aussi les choses en restèrent-elles là. (3)

Ce fut dans ces entrefaites que parvint à sa destination l'ordre précis adressé par le roi Très-Chrétien à son ministre aux Trois Ligues de procurer l'ouverture des défilés de Rhétie aux soldats que le Louvre acheminait *alla sfilata* vers Mantoue afin de prévenir un coup de main des Espagnols sur cette place. (4) Puis ce fut le tour du résident vénitien Cavazza, lequel, de Zurich, fit prier Mesmin de s'entremettre auprès des autorités grisonnes en vue d'obtenir d'elles la libre traversée de leur pays pour quelques compagnies suisses affectées aux garnisons de l'Etat de Terre-Ferme. (5) Au premier abord, il semblait que tout dût marcher au gré des deux diplomates. Mais ceux-ci comptaient sans les effets désastreux de la « longue attente » que le gouvernement royal imposait si mal à propos à ses alliés de la haute vallée du Rhin et à leur envoyé à Paris. Ils comptaient en outre sans les intrigues de Cordova, dont les agents, en prévision de l'importance exceptionnelle qu'allaient acquérir les routes militaires des Alpes rhétiques, distribuaient depuis peu dans les « communes sur les passages » de notables sommes de deniers. (6)

---

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 30 janvier 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 12.

(2) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 1er mai 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 35. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 maggio 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(3) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 1er et 5 mai 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 35, 36.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 2 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 60. — Siri. op. cit. VI. 403.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 9 giugno 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(6) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 24 juin 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 59.

Froissés à la fois des prévenances dont le représentant de leurs sujets rebelles était l'objet au Louvre et de l'oubli volontaire dans lequel y demeurait l'ambassadeur des Ligues, les Grisons cherchaient une occasion d'établir à la face du monde que les engagements souscrits par eux lors du renouvellement de leur traité avec la France n'étaient exigibles que dans la mesure où cette puissance continuerait à remplir les siens. (1) Au cours de l'année 1627, un premier avertissement avait été donné à Mesmin. Des entraves apportées à la libre circulation des étrangers dans le pays étaient venues lui rappeler à point nommé que le maintien des communications entre la Suisse et la Valteline par la Rhétie se trouvait en somme à la merci d'une décision des autorités de cette dernière. Cette décision, la diète de Coire la prit à l'improviste, le 17 juin 1628. (2) Ce jour-là, il fut résolu que l'accès des routes alpestres serait désormais interdit à tous soldats, quelle que fût d'ailleurs la nationalité dont ils se réclamassent, qui tenteraient de gagner la Péninsule ou d'en sortir par les terres de la souveraineté des Trois Ligues. (3)

Malgré qu'il en eût, l'ambassadeur français s'était laissé surprendre ou peu s'en faut. Ce n'était pas cependant que les avis lui eussent manqué d'avoir à se tenir sur ses gardes. Mais il s'était refusé à croire que les Grisons passeraient aussi rapidement des menaces aux actes. Toujours est-il que, loin de s'incliner devant le fait accompli, Mesmin demanda que les communes fussent consultées ou que, à tout le moins, il demeurât entendu que les « prohibitions » décrétées le 17 juin ne seraient pas applicables aux levées organisées en Suisse, en France ou en Allemagne pour le service de la Sérénissime République et celui de Charles de Gonzague. (4) Le Conseil d'Etat ne consentit pas à lui accorder satisfaction sur ces deux points, mais s'engagea en revanche, officieusement il est vrai, à tolérer, pourvu qu'il fût clandestin, le passage de soldats isolés à destination du Bergamasque et de la région du Mincio. (5) Etant donné que les douze cents hommes recrutés par le colonel Escher dans le canton de Zurich, à la requête de Cavazza, étaient prêts à marcher, ainsi d'ailleurs que les enseignes réunies en Rhétie, sous le capitaine Thys, pour le secours de Mantoue, (6) il eût été prudent d'accepter les offres des magistrats de Coire, quitte à régler plus tard avec eux la question de principe soulevée par le décret qu'ils avaient rendu. Du moment, en effet, que les Espagnols et les Impériaux souffraient presque

(1) *cf.* Romegialli. op. cit. III. 321.

(2) *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1531.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 giugno 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 581. — Romegialli. op. cit. III. 321.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 giugno 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 30 giugno 1628. loc. cit.

(6) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 17 juin 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 57. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 giugno 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 581 sqq.

autant que les Français et les Vénitiens de cet état des choses, l'intérêt de ceux-ci semblait être de ne point refuser un avantage que l'on ne proposait pas à ceux-là. (1)

Ce fut la conviction, erronée au reste, que l'alliance renouvelée en janvier 1602 mettait à sa disposition « et à celle de ses amis » les passages rhétiens qui détermina Louis XIII à ne se point contenter de l'expédient suggéré à son représentant par les conseillers de la Cadée, mais à exiger le plein accomplissement des stipulations du traité de Soleure. Il y allait de l'honneur de la couronne Très-Chrétienne que l'on ne pût croire à Venise qu'en ratifiant l'engagement pris en son nom par le Sr de Châteauneuf de procurer à la Seigneurie l'ouverture des routes et défilés des Trois Ligues, le roi s'était avancé au delà de ce qu'il était en droit de promettre. (2) Mesmin reçut en conséquence l'ordre de joindre ses efforts à ceux de Cavazza pour obtenir de l'autorité grisonne la révocation pure et simple du décret du 17 juin. C'était courir au devant d'un nouvel échec. Le mouvement d'opinion qui aliénait à la France ses alliés de Rhétie ne pouvait être combattu avec efficacité qu'au prix d'un gros sacrifice d'argent. Or les sommes adressées de Paris à l'ambassadeur suffisaient à peine à son entretien et à celui de ses secrétaires. (3) Par suite, le succès n'était plus à espérer. Le même Conseil qui, sans rechercher l'avis des communes, avait assumé la responsabilité d'entamer des négociations avec l'Autriche et l'Espagne et de laisser passer un convoi d'armes destiné aux troupes de la première de ces puissances, (4) se refusa à accueillir les réclamations franco-vénitiennes, sous le prétexte qu'il était trop tard pour solliciter à ce sujet l'opinion de ses mandants. (5) Cette défaite n'empêcha pas les enseignes mises sur pied avec l'aveu de Cavazza de gagner l'Etat de Terre-Ferme. (6) Se présentèrent-elles trop nombreuses aux avenues du Splugen, ou leurs chefs manquèrent-ils de prudence ? Toujours est-il que les plaintes auxquelles donna lieu leur conduite furent si vives que l'orage, longtemps menaçant, finit par éclater. Le 15 juillet, un nouveau décret, plus rigoureux et plus exclusif que celui du mois précédent, fut promulgué à la requête expresse du gouverneur de la Lombardie. Comme il ne visait que les levées à la solde des *Stati liberi* d'Italie

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 giugno 1628. loc. cit. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 2 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 60.

(2) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 2 juillet 1628. loc. cit.

(3) *Mesmin à Béthune.* Coire, 17 juin 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *408* fº 49. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 luglio 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(4) *News from Chur.* 15 april 1628. Public Rec. Off. London. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº 2. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 maggio 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 24 avril et 2 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 28, 60. — *Cavazza al Senato* Zurigo, 25 aprile 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Avvisi del nunzio Scappi.* Lucerna, 5 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 7 luglio 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

dont l'Escurial méditait la ruine, celles acheminées vers Milan et vers Gênes continuèrent à franchir sans encombre les Alpes rhétiques. (1)

A cette fois, le doute n'était plus permis. C'était contre le roi Très-Chrétien et ses alliés de la Péninsule que prenaient parti les communes des Trois Ligues dans le conflit armé dont le siège de Casale marquait la première étape. La sévérité des peines prononcées à l'endroit des délinquants témoignait assez que le ferme propos des Grisons était bien de couper court à l'abusive interprétation que faisait, selon eux, le gouvernement de Paris de certains articles du traité de 1602. (2) Une cinquantaine de soldats du régiment de Escher, arrêtés au Gungelspass et ramenés à Coire, y eussent été impitoyablement décimés, si Mesmin n'avait mis tout en œuvre pour les sauver. (3) Devant les difficultés que ne laissaient guère prévoir les affirmations encourageantes sorties de la bouche de Châteauneuf, le Sénat de Venise prit la détermination de se retirer de la lutte et d'abandonner à Louis XIII le soin d'assurer l'exécution des engagements contractés en son nom deux ans auparavant. (4) Mais il n'était déjà plus au pouvoir de ce dernier de conjurer l'impression désastreuse qu'allaient causer dans la haute vallée du Rhin le très prochain retour de Molina et la nouvelle, déjà répandue, du complet échec de sa mission.

Déception que cause à Mesmin le texte de la déclaration d'Aytré du 6 juin. — Il se refuse à en donner part aux Trois Ligues. — Relation faite par Molina de sa mission en France. — Echec de l'ambassadeur royal à la diète du 18 août. — Intrigues de Schmid de Grüneck. — Les communes ratifient les décisions arrêtées à Coire par leurs représentants. — Les passages de Rhétie fermés à Louis XIII et à ses alliés italiens. — L'Autriche et l'Espagne regagnent du terrain dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.

XIX. Dès le jour où les Valtelins avaient émis la prétention d'amener les autorités de Coire à confirmer les magistrats élus par eux en septembre et où l'on avait acquis la certitude que les Grisons ne se rallieraient en

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 6, 15 et 19 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 61. 63, 67; *à Estrées.* Coire, 29 juillet 1628. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 218. — *Mesmin à Béthune.* Coire. 15 juillet 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 54.

(2) *Mesmin à Herbaut.* Coire. 15 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 63. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 luglio 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 luglio 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 581.

(4) *Mesmin à Estrées.* Coire, 29 juillet 1628. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 218. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 luglio e 1° settembre 1628. loc. cit.

aucun cas à la proposition Schenardi, Mesmin s'était attaché à faire passer dans l'esprit des ministres du roi la conviction, qui l'animait lui-même, que la déclaration explicative du traité de Monçon réclamée par les Trois Ligues ne pouvait plus être différée. (1) Grâce à lui, à la vérité, les démarches tentées en avril par les habitants de Bormio en vue de constituer, avec l'agrément de la diète de Rhétie, un gouvernement autonome étaient demeurées stériles, (2) ce qui d'ailleurs n'avait pas empêché ceux-ci de procéder d'autorité à l'installation de leur podestat. (3) Au total, plus le temps s'écoulait, plus il était à craindre que l'Espagne ne s'avantageât des empiétements que ses protégés ne cessaient de commettre sur la souveraineté de leurs voisins d'outre-monts. (4) Il fallut néanmoins que l'ambassadeur s'armât d'une résignation d'autant plus louable en cette circonstance que l'impatience manifestée par les députés du « pittag » était plus malaisée à contenir. (5) Ce ne fut guère, en effet, avant la première semaine de juillet que lui parvint la déclaration rédigée au camp d'Aytré, le 6 juin. (6) Mais, une fois en possession de ce document, la hâte qu'il éprouvait, la veille encore, de le communiquer aux Trois Ligues tomba subitement, et ce fut en somme avec satisfaction qu'il apprit que le retour de Molina dans ses foyers se trouvait ajourné. Un répit de quelques semaines allait ainsi lui être accordé pour changer ses batteries.

Au fait, comme il l'était, des prétentions et des espérances grisonnes, Mesmin n'eut pas besoin de beaucoup de réflexion pour se convaincre que l'acte diplomatique remis entre ses mains serait accueilli avec froideur par la diète, le jour où il lui en donnerait connaissance. (7) D'une part, les pourparlers engagés à Milan et à Innsbruck suivaient leur cours et fortifiaient les montagnards de Rhétie dans l'opinion qu'ils avaient désormais plus à attendre de la maison d'Autriche que de celle de Bourbon. (8) D'autre part, les avis que leur transmettait du camp devant La Rochelle le colonel Brügger, auquel le projet de déclaration avait été soumis, sinon dans son texte

(1) *Extrait d'une lettre de Mesmin.* Coire. 9 octobre 1627. Aff. Etr. Turin. VIII. 160. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 9 octobre et 22 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 147; Aff. Etr. Turin. VIII. 160. — *Mesmin au roi.* Coire, 15 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VII. 291. — *Mesmin au roi.* Coire, 21 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 40. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(2) *Avvisi del nunzio Scappi.* 13 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — Romegialli. op. cit. III. 312.

(3) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 7 février, 16 et 24 avril 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 27, 28, 29. — *Mesmin aux autorités de Bormio.* Coire. 18 mars 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1628. *Ibid.* — *Mesmin à Béthune.* Coire, 22 avril 1628. Bibl Nat. CCCCC Colb' *408* f° 39. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 578.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 22 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 147.

(5) *Zorzi al Senato.* Niort, 14 giugno 1628. Frari. Francia. LXIX.

(6) *Zorzi al Senato.* Niort, 22 giugno 1628. Frari. Francia. LXIX. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 6 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 61.

(7) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 6 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 61.

(8) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 3 ottobre 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

intégral, du moins dans ses grandes lignes, leur laissaient entendre que le roi Très-Chrétien n'était pas près de se rallier aux vues qu'ils lui avaient fait exposer par Molina. (1) Enfin, en admettant même que les communes fussent consultées, n'était-il pas très improbable que l'on obtînt leur acquiescement unanime, condition pourtant nécessaire et qui seule eût écarté le retour d'incidents pareils à ceux dont le président de Dôle avait su tirer profit en 1621, à l'heure où le traité de Madrid fut présenté à l'acceptation des Trois Ligues ? (2) Pour toutes ces raisons, l'ambassadeur jugea prudent de ne pas se dessaisir du document dont la confiance de son souverain l'avait rendu dépositaire et de voir venir les événements.

Son attente fut courte. Dès l'arrivée de Molina, le 6 août, (3) un *Bundestag* fut convoqué par les soins du Conseil d'Etat et, le 18 déjà, l'envoyé grison faisait de sa longue et inutile mission une relation assez terne, dont la teneur du moins trompa les espérances des « Espagnolisez ». (4) Le même jour, Mesmin prit la parole. Son discours acheva la déroute du parti français. Au point où étaient les choses, il ne pouvait en être autrement d'ailleurs. Loin de nier qu'il eût entre ses mains la déclaration royale, l'ancien secrétaire de Cœuvres affirma qu'il était prêt à la communiquer à la diète, pourvu que celle-ci autorisât désormais la liberté des passages pour Bergame et Mantoue « en vertu de l'alliance de France », permît dans le pays des levées pour le service de Charles de Gonzague et surtout infligeât un désaveu formel aux négociations que le Dr Jacques Schmid de Grüneck avait entamées à Milan, à Innsbruck et à Gênes à l'insu de ses supérieurs. (5) La réponse des magistrats de Rhétie quant aux deux premiers points fut irréfutable. Les membres du Conseil d'Etat mirent sous les yeux de Mesmin l'original des lettres réversales accordées aux Trois Ligues par Henri IV, le 17 janvier 1602, (6) où il n'était nullement stipulé que le droit aux passages fût acquis au roi « pour ses amis et alliés », ainsi que Châteauneuf l'avait prétendu à Venise. (7) En revanche, le voyage de Schmid de Grüneck

(1) *Zorzi al Senato.* Niort, 22 giugno 1628. Frari. Francia. LXIX.

(2) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 6 juillet 1628. loc. cit.

(3) *Mesmin à Béthune.* Coire, 12 août 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 58. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 12 août 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 73. — et non le 7 août. *contra:* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 586.

(4) *Relation des Oberst Anton von Molina über den Verlauf seiner Gesandtschaft zum Französischen König.* Chur. 18. August 1628. (ap. Jecklin. op. cit. n° 1536.) — *Mesmin à Béthune.* Coire, 19 août 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *408* f° 59.

(5) *Extrait d'une lettre de Mesmin.* Coire, 17 août 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 74. — *Vortrag des französischen Gesandten Mesmin über die Bedingungen unter welchen er die Absichten des Königs bezüglich das Veltlin eröffnen werde.* Chur. 18. August 1628. (ap. Jecklin. op. cit. n° 1536.) — *Mesmin à Béthune.* Coire, 19 août 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 59. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 25 agosto 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Rocci a Barberini.* Lucerna. 26 settembre 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 587. — Jecklin. op. cit. n° 1536.

(6) *Lettres de revers accordées aux Ligues Grises « sur le fait des passages ».* Coire. 17 janvier 1602 (ratification royale: Paris, 24 octobre 1602.) — *cf.* Eidg. Absch. V¹ 1888—1889.

(7) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 26 settembre 1628. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 588.

en Tyrol et dans la Haute-Italie était assez malaisé à expliquer. Aussi ne se trouva-t-il personne pour ajouter foi à la version selon laquelle le patricien grison, appelé par le règlement de ses affaires personnelles hors du pays, en avait profité pour disculper ses compatriotes des calomnies que les Valtelins ne cessaient de déverser contre eux, à la cour de l'archiduc Léopold, comme en Lombardie. (1)

Dans le fond, les raisons qui faisaient agir l'ambassadeur français et ses contradicteurs étaient des plus simples. Celui-là refusait de se dessaisir de la *déclaration*, de manière à ce que ceux-ci ne pussent en tirer avantage dans leurs négociations avec la maison d'Autriche. Ceux-ci ne réclamaient avec tant d'insistance communication de l'écrit royal que pour être mieux en mesure d'opter entre les offres qui leur venaient du Louvre et celles qu'ils attendaient d'Innsbruck. (2)

Au reste, la controverse ouverte le 18 août n'avait pas été terminée par le recès intervenu le 22. Les propositions du représentant de Louis XIII devaient être soumises aux délibérations des communes. (3) En vue de contre-balancer les influences austro-espagnoles dans certains districts de la Ligue Grise et de la Cadée, le roi avait dépêché à Mesmin les colonels de Schauenstein et Brügger, pour le seconder dans sa campagne en faveur de la « liberté des passages ». (4) Leurs efforts réunis se brisèrent contre le parti-pris des meneurs de la coalition anti-française. Le 7 septembre, le peuple souverain ratifia, à une très grande majorité, les décisions de la diète d'août. Il demeura donc acquis que les pourparlers engagés officieusement à Milan et à Innsbruck suivraient leur cours, que les routes alpestres seraient fermées aux alliés italiens du Louvre, et que des gardes en interdiraient l'accès à leurs levées aussi longtemps que l'ambassadeur n'aurait pas donné part aux députés du *Bundestag* du texte de la déclaration du 6 juin et que ceux-ci ne se seraient pas convaincus de la ferme volonté du roi Très-Chrétien de faire restituer aux Grisons sans plus de retard tous leurs droits en Valteline. (5)

Plus la discussion provoquée par le retour de Molina à Coire, les mains vides, se prolongeait, plus les rapports s'aigrissaient entre le Conseil d'Etat

(1) *Antwort der Häupter auf dem Vertrag von Mesmin.* Chur, 19. August 1628. St-Arch. Chur. Akten. — *Mesmin au roi.* Coire, 27 août 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 77. — *Abscheid du Conseil d'Etat des Ligues Grises sur la proposition de l'ambassadeur de France du 18 août.* Coire, 7 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 81. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 16 settembre 1628. loc. cit.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 19 septembre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 63. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 3 ottobre 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Discours sur les affaires générales de la Chrestienté au mois d'avril 1633, communiqué au cardinal de Richelieu par Mathieu Molé.* (impr. ap. Mémoires de M. Molé. éd. Champollion-Figeac. IV. 171.)

(3) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 3 ottobre 1628. loc. cit.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 settembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(5) *Abscheid du Conseil d'Etat des Ligues Grises sur la proposition de l'ambassadeur de France, du 18 août.* Coire, 7 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 81. — *Le Conseil d'Etat des Trois Ligues à Mesmin.* 15 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 84. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 16 settembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 591.

et Mesmin. Les choses étaient arrivées à ce point que celui-ci, plutôt que de céder aux exigences de celui-là, eût préféré au besoin l'ignorer et, passant par dessus sa tête, ne s'ouvrir de ses instructions qu'à la diète. (1) Déjà même les membres du pouvoir exécutif des Trois Ligues s'enhardissaient jusqu'à prétendre que leur envoyé à Paris n'avait jamais eu pour mission de solliciter de Louis XIII une explication quelconque du traité de Monçon. (2) Emu de cette insinuation perfide et désireux d'en manifester sa rancune à ses auteurs, le successeur de Cœuvres s'abstint de se rendre en personne à leur audience et se contenta d'y dépêcher Molina, redevenu secrétaire-interprète, avec cet avis que la *déclaration* leur serait communiquée le jour où ils obtiendraient des communes la ratification pure et simple des capitulations du 5 mars 1626. (3) De l'aveu de Mesmin, son échec était complet. (4) Et pourtant, à son sens, il l'eût été davantage encore, si le *Bundestag* avait pu prendre connaissance du texte littéral de l'acte royal du 6 juin. (5) Malgré qu'ils en eussent, en effet, les Grisons conservaient dans leur esprit un doute quant à l'exacte portée du document dont la lecture leur était interdite, et de ce doute les négociations entamées à Milan et à Innsbruck se ressentaient. (6) Avec le payement sans délai de deux pensions arriérées, l'ambassadeur répondait de regagner le terrain perdu et de tenir tête à la coalition qui l'assaillait. (7) Or son appel ne devait pas être entendu. De plus en plus, l'Autriche et l'Espagne devenaient maîtresses de la situation en Rhétie comme en Valteline.

Richelieu se désintéresse de plus en plus des affaires de Rhétie. — Conciliabules à Paris entre l'ambassadeur d'Espagne et les envoyés grisons. — Leur résultat. — Ascendant pris sur Molina par le résident impérial auprès de Louis XIII. — Un changement d'orientation politique se dessine à Coire. — Ses causes. — La Ligue Grise y adhère sans réserve. — Voyage de Schmid de Grüneck à Gênes et à Pavie. — Insuccès de ses démarches. — L'Escurial s'attache à tenir la balance égale, en apparence à tout le moins, entre Grisons et Valtelins. — Les « Espagnolisez »

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 17 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 87. 88.

(2) *Responce faitte par Mr l'ambassadeur Mesmyn à Messieurs du Conseil d'Estat des Ligues.* Coire, 9 septembre 1628. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 148. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 settembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(3) *Responce faitte par Mr l'ambassadeur Mesmyn à Messieurs du Conseil d'Estat des Ligues.* Coire, 9 septembre 1628. loc. cit. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 17 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 87. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 592.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 17 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 87.

(5) *Ibid.*

(6) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 19 août et 9 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 76, 82.

(7) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 12, 17 et 19 août et 17 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 73. 74, 76, 87.

gagnent du terrain parmi les communes. — Vains efforts de l'ambassadeur français pour s'y opposer. — Une mission est officiellement accréditée par les Trois Ligues auprès du gouverneur de Milan. — Ses instructions. — Son échec. — Le Père Réginald défend à Madrid les intérêts de ses compatriotes de la haute vallée du Rhin. — Inutilité du séjour de Fortuné de Juvalta à Innsbruck. — L'archiduc Léopold repousse à son tour les ouvertures grisonnes. — Inquiétudes justifiées de Mesmin.

XX. Ainsi qu'il a été dit ailleurs, l'accueil fait, en avril, aux trois colonels dépêchés à Paris par la diète grisonne avait été des moins chaleureux. Si l'on excepte Bassompierre, Estrées et Châteauneuf, tous anciens ambassadeurs extraordinaires aux Ligues, les membres du Conseil royal avaient mis peu d'empressement à favoriser le succès de la requête apportée par les représentants des alliés de Sa Majesté. (1) Richelieu, lui-même, si convaincu naguère de l'avantage exceptionnel que procurerait à la France, au cas d'une rupture avec l'Espagne, la libre disposition des passages des Alpes rhétiques, paraissait excédé des avis qui lui venaient de Coire et déclarait n'avoir prêté que trop d'attention jusque là aux plaintes répétées des victimes récalcitrantes de la paix de Monçon. (2)

Etant donné la situation difficile dans laquelle ils se voyaient engagés, au sein d'une cour où leurs doléances étaient jugées inopportunes, les envoyés du Corps grison devaient être enclins à rechercher l'appui et les encouragements des ministres étrangers accrédités à Paris. Or, Mirabel était trop habile pour ne pas mettre à profit l'occasion qui s'offrait à lui d'envenimer les malentendus naissants entre le monarque français et ses protégés des Trois Ligues. De fait, il sut si bien circonvenir Molina et ses deux collègues, que ceux-ci, au risque d'éveiller des défiances autour d'eux, ne tardèrent pas à fréquenter davantage chez l'ambassadeur d'Espagne que chez les commissaires avec lesquels ils étaient appelés à négocier. (3) C'est ainsi qu'ils apprirent de la bouche de celui-là — affirmation contestable, au reste — que les « articles » dont ils étaient chargés de requérir l'explication avaient été rédigés en deça, et non point au delà des Pyrénées. (4) Mais ce qui retint surtout leur attention, ce fut l'assurance que l'Escurial était mieux placé que le Louvre pour obtenir de l'archiduc Léopold sa renonciation au traité de Lindau, et que, par suite, leurs supérieurs auraient désormais intérêt à se confier à la bienveillance connue du roi Catholique plutôt qu'à l'amitié versatile du roi Très-Chrétien. (5)

---

(1) *Zorzi al Senato.* Parigi, 9 luglio 1627. Frari. Francia. LXVII.
(2) *Ibid.*
(3) *Giorgio Zorzi al Senato.* Parigi, 25 giugno e 9 luglio 1627. Frari. Francia. LXVII. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 27 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 20.
(4) *Zorzi al Senato.* Parigi, 25 giugno 1627. Frari. Francia. LXVII.
(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 8 mai 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 49.

Déjà ébranlés par les ouvertures du ministre de Philippe IV, les envoyés des Trois Ligues eurent la bonne fortune de trouver dans la personne du résident impérial auprès de Louis XIII un compatriote qui s'offrit spontanément à appuyer leur cause. Fils d'un marchand de Plurs, dans le comté de Chiavenna, Mathias Vertema était un de ces nombreux Grisons, ou réputés tels, qui, entrés au service de l'une des grandes puissances limitrophes de la Rhétie, avaient gagné la faveur du souverain et conquis d'importantes situations diplomatiques. Avant de rejoindre la cour au camp devant La Rochelle, il visita Molina, l'assura de son dévouement et lui dépeignit avec chaleur et sous des couleurs séduisantes les indiscutables avantages qui devaient découler pour leur commune patrie d'une entente plus étroite avec la maison de Habsbourg. (1) Cette proposition venait à son heure. Très certain désormais de l'inefficacité des promesses françaises et mûr par suite pour la défection à laquelle il se préparait en silence, (2) le député grison se hâta de donner part à ses supérieurs des ouvertures qui lui étaient faites, en ajoutant que, du moment qu'il n'y avait plus rien d'utile à espérer de l'intervention du Louvre, mieux valait, à son sens, tenter un accommodement raisonnable avec l'archiduc d'Innsbruck pendant qu'il était encore temps. (3)

Le Conseil d'Etat siégeant à Coire n'avait pas attendu les avis de ses représentants à Paris pour orienter sa politique extérieure vers un rapprochement avec l'Autriche. (4) Tout l'y poussait : l'effondrement des illusions qu'il s'était forgées quant à la sincérité des sympathies que sa cause rencontrait auprès du roi Très-Chrétien et de ses ministres ; (5) la longue durée du siège de La Rochelle ; l'échec avéré des négociations conduites à Madrid par Rambouillet en vue de procurer la ratification tyrolienne du traité de Monçon ; (6) la prétention émise par Mesmin, à la suggestion de Richelieu, d'empêcher les Trois Ligues de disposer de leurs passages sans son aveu ; (7) la constatation, chaque jour plus cruelle, que les capitulations du 5 mars 1626, conclues au seul profit des Valtelins et de leurs protecteurs espagnols,

---

(1) *Molina an die III Bünde.* Paris. 7./17. April 1628. St-Arch. Chur. Akten. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 594.

(2) *Molina an die III Bünde.* Chur. 5./15. Mai 1628. St-Arch. Chur. Akten. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 agosto 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(3) « Dann ir gespeuren besser als ich uss den vergangnen sachen was wir für sicherheit und bystandt von Franckreich zu verhoffen haben. » *Molina an die III Bünde.* Paris, 7./17. April 1628. St-Arch. Chur. Akten. — « Il est à craindre que mes Seigneurs (des Trois Ligues) seront contrains de faire quelque repos avec eux (les Impériaux), se voyans destituez du prompt remède et secours du roy. » *Molina à Herbaut.* Paris. 25 avril 1628. St-Arch. Chur. Akten. — Zschokke. Die drey ewigen Bünde im hohen Rhaetien. (Zürich. 1798.) p. 161.

(4) *Scappi a Barberini.* Schaenis. 30 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI A.

(5) *Scaramelli e Cavazza al Senato.* Zurigo, 20 dicembre 1628. Frari. Svizzeri XXIV.

(6) *Mesmin à Herbaut.* Coire. 22 novembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 147. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° settembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(7) « ... uss welchem ist gnugsamlich ze muthmassen das die Franzosen gentzlich vermeinendt wir mögendt unserer pässen ohn irer Gutheissung nit disponieren. zu welchem ich für min person nimmermehr consentieren will. » *Molina an die III Bünde.* Paris, 5./15. Mai 1628. St-Arch. Chur. Akten.

ne laissaient aux souverains légitimes de la vallée de l'Adda qu'une autorité purement nominale sur cette dernière ; la conviction très arrêtée dans toutes les classes, chez les patriciens, comme chez les paysans, que le renouvellement de l'« Union héréditaire » avec la maison de Habsbourg préparerait la rentrée triomphale des bandières des communes dans les pays sujets d'outremonts ; enfin le sentiment de réelle lassitude provoqué par les expériences malheureuses des dix dernières années et, dès lors, pour les Grisons, le besoin impérieux d'un repos auquel ils ne pouvaient plus guère aspirer, on le leur affirmait à Innsbruck et à Milan, qu'au prix d'une paix stable avec leurs puissants voisins de l'Est et du Midi. (1)

Que le mouvement d'opinion qui poussait les populations des hautes vallées du Rhin et de l'Inn à se rapprocher de l'Autriche et de l'Espagne dût aboutir à bref délai à un renversement des alliances des Trois Ligues, c'est ce dont doutaient d'autant moins les amis sincères de la Rhétie, en Suisse et en Italie, que ce mouvement semblait irrésistible et que Guler, lui-même, l'un des plus fermes soutiens du parti français, s'y laissait gagner. (2) Dès juillet 1626, Jenatsch, dont l'apostasie confessionnelle et politique n'était pas encore prévue, exprimait la crainte que si les Vénitiens continuaient à se désintéresser de ce qui se passait à leur frontière du Nord, ses compatriotes ne s'accommodassent avec Milan au lendemain de l'évacuation de la Valteline par l'armée de Cœuvres. (3) Quelques mois plus tard, en mai 1627, Zorzi, ambassadeur de la Sérénissime République à Paris, assurait que, moyennant de très légères concessions quant à l'exercice du culte réformé dans la vallée de l'Adda, Cordova asservirait facilement la diète grisonne à ses volontés, car personne n'ignorait déjà plus à Coire « que la France ne pouvait rien sans l'Espagne, mais que, en revanche, l'Espagne pouvait tout sans la France » dans la région de la Bernina et du Splugen. (4)

Depuis les troubles intérieurs qui, au commencement du siècle, avaient été la conséquence inévitable de l'opposition de Fuentes aux capitulations de Davos, la Ligue Grise était considérée comme un « nid d'Espagnolisez ». Tenus en respect par le parti adverse, tant qu'avait duré l'occupation française, les chefs de la « faction de Milan » s'étaient repris à espérer aussitôt après le départ du maréchal d'Estrées pour la cour. (5) En décembre 1627,

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 8 juillet 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *408* f° 53 ; *à Herbaut.* Coire, 17 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 88.

(2) « Vedendo i Grigioni differirsegli sempre più dai Francesi l'adempimento delle loro speranze negli interessi di Valtellina, sono hora tutti rivolti a cercar mezzi per amicarsi strettamente con Spagna e con l'arciduca Leopoldo. » *Scappi a Barberini.* Lucerna, 12 maggio 1628 Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Le capitaine Zurlauben à Herbaut.* Zoug, 26 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 114. — *Mesmin à Mollondin.* Coire, 14 octobre 1628. Arch. Mollondin. (à Soleure.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 dicembre 1628. loc. cit.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 6 agosto 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(4) *Zorzi al Senato.* Parigi. 5 maggio 1627. Frari. Francia. LXVII. — *N. Paravicini à Mesmin.* 27 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 129. — Romegialli. op. cit. III. 295.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 13 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 52.

c'était à leur instigation que les autorités de cette contrée très catholique avaient demandé la suppression du Conseil d'Etat, sous le prétexte qu'elles y étaient insuffisamment représentées [1] L'émotion provoquée par cette menace de scission était à peine calmée qu'ils entamaient une nouvelle campagne, mais, cette fois, avec la complicité des membres de ce même Conseil d'Etat dont ils venaient de tenter le renversement. L'un des leurs, Jacques Schmid de Grüneck, qualifié par Mesmin d'intrigant sans scrupules, [2] connaissait à Gênes Jean-Marie Vertema, parent du résident impérial en France, et ce personnage s'était offert à le mettre en relations, le cas échéant, avec l'ambassadeur d'Espagne dans cette ville, marquis de Castañeda. [3] Muni de recommandations de ses coreligionnaires politiques, le patricien grison prit, en mars 1628, la route de la Ligurie, en apparence pour y vaquer à ses affaires particulières, mais en fait dans l'intention d'y lier partie avec le principal agent diplomatique de Philippe IV dans la Haute-Italie et d'aviser aux moyens les plus propres à procurer la restitution effective de la Valteline à ses légitimes souverains. [4]

A cette heure, l'invasion du Montferrat par les forces hispano-piémontaises était consommée. Sur les conseils de Castañeda, Schmid de Grüneck s'arrêta au retour à Pavie, où se trouvait Cordova, et demanda à être reçu par lui, afin de le féliciter, au nom des Trois Ligues, de sa récente confirmation dans les fonctions de gouverneur de Milan. [5] Au cours de l'audience qu'il obtint, l'envoyé grison s'attacha à gagner à ses projets le successeur de Feria. Il n'y réussit pas. Tout au contraire, ses ouvertures furent accueillies avec une froideur marquée. [6] Au fond, d'assez profondes divergences de vues séparaient les hauts représentants de la couronne Catholique à l'étranger quant au choix de la politique à suivre pour consolider désormais l'influence espagnole dans la région des Alpes rhétiques. Pas plus que Mirabel en France, Castañeda à Gênes n'approuvait les procédés comminatoires dont on usait en Lombardie à l'égard des souverains légitimes de la Valteline. Interrogé par Schmid de Grüneck, il avait exprimé l'avis que les Trois Ligues s'abstinssent de ratifier le traité de Monçon. [7] A Pavie, il en alla différemment. Sans entente préalable avec Mesmin, mais, pour une fois, d'accord avec lui, Cordova déclara très nettement au député de la Ligue Grise que ses supérieurs n'avaient à compter sur aucune amélioration de leur situation dans la vallée

(1) *Extrait d'une lettre de Mesmin.* Coire, 19 décembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 159.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(3) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 5 août 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 72.

(4) *Lettre de Milan.* 6 mars 1628. Aff. Etr. Milan. I. (1526—1632.) — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 24 avril 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 26. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 12 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 578.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 27 mars et 5 août 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 20. 72. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 578.

(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 12 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(7) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 17 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 87.

de l'Adda, tant qu'ils n'auraient pas adhéré à l'œuvre d'Olivarès et de Du Fargis. Même dans ce cas, le gouverneur ne se croyait pas autorisé à intervenir sans en avoir référé au préalable à l'Escurial, dont il prenait les ordres. (1)

Tout bien pesé, la mission officieuse de Schmid de Grüneck aboutissait à un échec. Or, il ne pouvait guère en être autrement. Le Comte-Duc se sentait trop engagé avec les Valtelins pour qu'il lui parût profitable de les abandonner et de renoncer aux avantages inespérés que les capitulations de Monçon procuraient à son maître. De plus, comme il semblait difficile que le renouvellement de l'alliance hispano-suisse et, par suite, la réouverture du Gothard aux troupes à la solde de Philippe IV pussent être obtenus à moins d'un sacrifice immédiat de cinq cent mille écus, somme de beaucoup supérieure à celle que l'on entendait y consacrer à Madrid, (2) il était indispensable de ménager les Grisons, tout en continuant à les laisser en suspens, eux et leurs sujets d'outre-monts, quant aux véritables intentions de l'Escurial à leur égard. (3) Avec leur dextérité habituelle, les diplomates espagnols surent si bien tenir en haleine les députés des communes de Rhétie, que ceux-ci, non contents de fermer les yeux sur les négociations qu'un neveu de Rodolphe Planta, Wolfgang de Juvalta, nouait en Lombardie, en vue de faire entrer quelques centaines de ses compatriotes au service de la couronne Catholique, (4) s'opposèrent brusquement au passage des levées pour Venise et Mantoue et persistèrent à les tolérer pour Milan et Gênes. (5)

Ainsi qu'il a été dit plus haut, cette recrudescence subite des passions austrophiles chez les Grisons coïncida avec le retour de Molina de Paris et le refus de Mesmin de communiquer à ses hôtes la déclaration royale du 6 juin contenant l'interprétation française du traité de Monçon. L'obstination du Conseil d'Etat, puis de la diète à ne point accorder à l'ambassadeur de Louis XIII le rétablissement du *statu quo ante*, soit l'abrogation des entraves apportées aux communications entre la Suisse et les terres de Venise par la Rhétie, ne pouvait qu'enhardir les « Espagnolisez » de la Ligue Grise à persévérer dans la campagne qu'ils venaient d'entreprendre. Bien que décidés à suspendre toutes démarches nouvelles jusqu'à ce que l'Escurial se fût

(1) *Lettre de Milan.* 6 mars 1628. Aff. Etr. Milan. I. (1526—1632.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 31 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 24 avril 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 28. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 12 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Extraict d'une lettre particulière escritte à Mr l'ambassadeur Mesmin.* 2 octobre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 227.

(2) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 17 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 88. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 19 juin 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *408* fo 93.

(3) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 19 août et 17 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 76. 88. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1o settembre e 7 ottobre 1628. loc. cit.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 agosto 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 16 settembre 1628. Frari. Svizzeri XXIV. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 5 gennaio 1629. *Ibid.*

prononcé sur leur requête,(1) ils s'attachèrent dans l'intervalle à fortifier leur situation dans le pays. L'un d'eux, Lucius de Mont réussit à se faire élire *Landrichter.*(2) Devant les progrès inquiétants de la réaction autrichienne, Mesmin tenta de réveiller des espérances depuis longtemps éteintes, en affirmant que son maître, résolu à se diriger vers Lyon avec son armée, détacherait aussitôt de celle-ci un corps important, sous la conduite de Bassompierre, pour assurer la restitution de ses alliés des Trois Ligues dans leurs provinces d'outre-monts.(3) Comme, malgré cette perspective, l'arrogance de ses contradicteurs augmentait et que le bruit répandu par eux prenait consistance que l'Espagne s'apprêtait à reconnaître la légitimité des prétentions grisonnes, il changea de batterie, reprocha vivement à la diète et au gouvernement leur ingratitude et, renseigné enfin sur les intrigues ourdies par son secrétaire-interprète, déclara solennellement que « l'ambas-« sadeur Molina, estant en France, n'avoit pas moings prostitué l'honneur « de sa patrie que le Dr Schmid » et « beaucoup plus perfidement abusé des « honneurs, grâces et libéralités de Sa Majesté ».(4)

Jusqu'à ce moment-là, les négociations poursuivies en Lombardie l'avaient été à la suggestion des autorités de la seule Ligue Grise, bien qu'avec l'assentiment avéré du Conseil d'Etat. Il restait à apprendre si le Corps entier des communes de Rhétie ratifierait l'initiative assumée par quelques-uns de ses membres. L'heure était décisive. Acculés à un dilemme angoissant, les Grisons risquaient, en persévérant dans la voie où les engageaient les « Espagnolisez », de perdre le bénéfice de la « déclaration » du 6 juin, dont ils ignoraient le texte exact, mais qu'ils savaient unilatérale. D'autre part, en suspendant leurs résolutions, ils compromettaient le rapprochement avec la maison d'Autriche souhaité, en cet instant encore, par la majorité d'entre eux.(5) Leurs hésitations furent cruelles mais brèves, car Mesmin, privé des ressources financières qu'il ne cessait de solliciter de la cour, n'était pas en mesure de tenir tête à l'orage. Dès septembre 1628, Schmid de Grüneck qui, dans l'intervalle, venait de s'adjoindre Benedetto Corte, dit Franzino, de Gravedona, était autorisé par une décision des communes à prendre le chemin de Milan, tandis que, dans la région d'Ilantz, les intrigues des partisans de l'alliance espagnole gagnaient en intensité.(6)

Intéressante à plus d'un titre, la teneur des instructions confiées aux envoyés grisons témoignait, chez ses auteurs, le ferme propos d'aller jusqu'au

(1) *Scappi a Barberini.* Lucerna. 12 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 giugno 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(3) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 12 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Mesmin à Béthune.* Coire. 1er juillet 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt 403 fo 52.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 27 août 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 78.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 19 août 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 76.

(6) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 6 juillet et 1er octobre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 61, 90. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1o settembre e 7 ottobre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Instruktion des Standesrathes für Dr Schmid von Grüneck, Gesandten an den spanischen Statthalter in Mailand.* 14. September 1628. St-Arch. Chur. Akten. — E. Haffter. Georg Jenatsch. (Davos. 1894.) 222.

bout de leur dessein et d'accepter toutes les conséquences de l'état des choses qu'ils tendaient à créer. Ce qu'ils demandaient en somme au roi Catholique c'était son alliance, grâce à laquelle ils comptaient rentrer en possession de leurs pays sujets, et son appui *contra quoscunque*, c'est-à-dire contre la France au besoin. (1) De Milan, où ils s'étaient portés de prime abord, Schmid de Grüneck et Franzino continuèrent leur route vers Casale. (2) Retenu devant cette place dont il faisait le siège, Cordova les accueillit moins froidement qu'en mars, s'engagea à communiquer leurs ouvertures aux ambassadeurs d'Espagne à Rome et à Gênes et leur remit, à l'adresse de leurs supérieurs, une missive que ceux-ci déclarèrent satisfaisante. (3) Néanmoins une divergence profonde séparait encore les protecteurs des Valtelins de ceux qui, jusqu'à nouvel avis, demeuraient les protégés du Louvre. Ceux-là exigeaient que les clauses essentielles de ce traité de Monçon qui leur était si favorable fussent maintenues. (4) Ceux-ci, en revanche, n'attendaient que de son abrogation leur restitution dans les droits et privilèges dont ils jouissaient naguère. En outre, bien que le gouverneur eût promis de dépêcher sans retard un plénipotentiaire en Rhétie, aucun envoyé ne s'était présenté de sa part devant la diète. (5) Et cette constatation seule permettait à Mesmin d'affirmer que la deuxième mission de Schmid de Grüneck aboutissait au même insuccès que la première. (6)

A la vérité, c'était devancer les faits. Les Grisons, ceux d'entre eux du moins qui ne se laissaient pas abuser par les paroles peu compromettantes du successeur de Feria, conservaient un faible espoir. C'est qu'en effet leurs intérêts avaient trouvé à Madrid un défenseur tenace dans la personne d'un dominicain, le Père Réginald, de Coire, ancien confesseur de l'archiduchesse des Pays-Bas. (7) Admis à négocier avec le Conseil d'Italie, ce moine recommandait l'adoption d'un projet, déjà soumis à Cordova, aux termes duquel la Valteline eût été érigée en quatrième Ligue « sous le nom de l'évêque, mais avec de grands avantages pour les trois autres Ligues ». (8)

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire. 8 juillet 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 53. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° settembre 1628. loc. cit. — *Instruttioni et auttorità datta dalli Sig" Presidente et Consiglieri del Consiglio di Stato delle Tre Leghe al Sig' Dottor Smid a Gruneck, nostro delegato dispedito verso l'Illmo et Eccel^mo Signore Don Gonzalès, governatore del Stato di Milano et capitano generale per S. M^tà Catt^ca in Italia.* Coira, 14 settembre 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(2) *cf.* Ceresole. La République de Venise et les Suisses. (Venise. 1890.) p. 118. (4 octobre 1628.)

(3) *Advis sur la négociation des Grisons avec les Espagnols.* 2 octobre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 227. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 595. — Quadrio. op. cit. II. 434.

(4) *Zorzi al Senato.* Parigi, 21 dicembre 1628. Frari. Francia. LXX.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 15 octobre 1628. Aff. Etr Grisons. VII. 95. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 novembre, 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(6) *Advis sur la négociation des Grisons avec les Espagnols.* 2 octobre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 227. — *Extraict d'une lettre particulière escritte à M' l'ambassadeur Mesmin.* 2 octobre 1628. *Ibid.* — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 8 octobre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 94. — « Le mespris est encores adjousté à leur prostitution. » *Mesmin à Béthune.* Coire, 15 octobre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 69.

(7) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 2 juillet et 5 août 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 60, 72.

(8) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 2 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 60. — Romegialli. op. cit. III. 339 sqq. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 595.

A tout prendre, pour bâtarde qu'elle fût, cette combinaison n'était pas nouvelle. Souvent proposée, avec ou sans variantes, au cours des années 1623 à 1625, elle n'avait jamais été approuvée par l'Escurial. Dès lors, ne semblait-il pas très improbable qu'elle triomphât, cette fois, des résistances d'Olivarès, l'heureux inspirateur des capitulations de Monçon, ou des objections que le gouverneur de la Lombardie continuait à lui opposer ?

Repoussés de fait à Milan, les Grisons essuyaient au même temps un échec à Innsbruck. Désireux de s'accommoder « avec la maison d'Autriche entière », ils s'étaient décidés au printemps de 1618, tandis que Schmid de Grüneck se rendait à Gênes, à sonder les dispositions de l'archiduc à leur endroit. Mais la réponse du frère de l'empereur, hautaine et décourageante, lui avait été dictée par sa ferme volonté d'exiger, avant toutes démarches, que les autorités des Trois Ligues s'humiliassent devant lui et reconnussent une fois de plus sa souveraineté effective sur les Droitures. (1) Loin de se laisser abattre par ce premier mécompte, les membres du Conseil d'Etat crurent qu'il dépendait d'eux de le réparer. Ils s'y attachèrent avec d'autant plus d'ardeur que Mesmin venait précisément de se refuser à leur communiquer le texte de la « déclaration » française du 6 juin et que, par suite, la menace d'un prochain renouvellement de l'« Union héréditaire » avec le Tyrol ne pouvait manquer de peser d'un grand poids sur les résolutions du Louvre à leur égard. Les communes, consultées, ayant approuvé ce projet, Fortuné de Juvalta, *landammann* de la Haute-Engadine, prit le chemin d'Innsbruck en septembre, à l'heure où Schmid de Grüneck et Franzino gagnaient la Lombardie. (2) Il n'y rencontra pas Léopold, alors à Salzbourg, mais les avis qu'il recueillit de la bouche des conseillers du prince quant aux intentions de celui-ci furent malheureusement assez précis pour éveiller en lui le regret de s'être chargé d'une mission dont l'insuccès final ne semblait pas douteux. (3)

On oubliait trop, en effet, que l'archiduc n'avait point pardonné à son cousin d'Espagne la surprise de Monçon, si préjudiciable, quoiqu'il pût advenir, aux avantages que lui-même avait conquis naguère sur ses voisins de l'Ouest à Lindau et qu'il entendait conserver. (4) Plus enclin dès lors à

---

(1) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 12 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(2) *Mesmin à Estrées.* Coire, 3 septembre 1628. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 217 ; *à Herbaut.* même date et 1er octobre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 80. 90. — *Instruktion für Fortunat von Juvalta, Abgesandten an den Erzherzog von Oesterreich.* 8. September 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(3) *Relation der Gesandtschaft in Innsbruck durch Hr F. von Juvalta verricht.* September 1628. St-Arch. Chur. Akten. (Mohr. Dokum. Sammlung. n° 1275.) — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 594.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 marzo 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *L'archiduc Léopold aux cantons catholiques.* Innsbruck, 14 juin 1627. St-Arch. Solothurn. Schreiben aus Teutschland. n° IV. (1600—1640.) — « Mi soggionse poi il Padre Ignatio d'havere tra molti discorsi che ha havuto con Sua Altezza (Leopoldo) scoperto in Lei una somma aversione all'accordo di Monzon. » *Scappi a Barberini.* Lucerna, 5 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

tenir compte des désirs du roi Très-Chrétien que de ceux du roi Catholique,(1) dont il attendait vainement d'ailleurs le remboursement d'une partie à tout le moins des dépenses occasionnées par les dernières campagnes autrichiennes en Rhétie,(2) le souverain d'Innsbruck, ainsi qu'il fut affirmé à Juvalta, était résolu à ne traiter avec la diète de Coire que si celle-ci lui fournissait comme gage de sa sincérité la caution formelle du gouvernement de Paris, au lieu de celle des Treize Cantons, jugée désormais insuffisante.(3) Il y avait certes là de quoi faire réfléchir Richelieu. Du moment qu'il apparaissait clairement que Léopold n'avait pas intérêt à contenter l'Escurial, pourquoi le Louvre s'était-il adressé à celui-ci afin d'obtenir l'adhésion de celui-là aux capitulations du 5 mars? Mais il y avait aussi matière à d'inquiétantes constatations pour Mesmin, au sentiment duquel l'attitude blessante observée par l'archiduc à l'égard des Trois Ligues cachait mal le dessein de donner une nouvelle atteinte à leur indépendance et « d'emporter les Droitures par bribes ».(4)

Découragé de n'avoir à sa disposition « d'autres armes que celles de l'éloquence »,(5) l'ambassadeur français, qui avait demandé en vain à être relevé de ses fonctions,(6) opinait pour l'emploi de moyens énergiques, capables de ramener les Grisons dans la « bonne voye », tout en évitant une rupture que l'on eût désapprouvée à la cour.(7) Ce fut dans cet instant que se produisit un événement, vrai coup de théâtre, qui, par le fait même que la possibilité d'un rapprochement immédiat entre Coire et Milan se trouvait désormais écartée, devait permettre au représentant de la couronne Très-Chrétienne dans la haute vallée du Rhin de concentrer son attention sur les négociations poursuivies à ciel ouvert entre la diète de Rhétie et le gouvernement d'Innsbruck.

Mesures prises par le gouverneur de Milan pour intercepter toutes communications entre la France et Mantoue par la voie des Alpes rhétiques. — Il fomente de nouvelles discordes entre les Grisons et leurs sujets d'outre-monts. — Robustelli prend officiellement en mains l'administration de la vallée

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 marzo 1627; 7 ottobre 1628. Frari. Svizzeri. XXIII; XXIV.

(2) *Averardo Medici al Gran Duca.* Madrid, 4 ottobre 1628 e 29 marzo 1629. Arch. Mediceo. Spagna. nº *4956* fº 238, 399.

(3) *Mesmin à Béthune.* Coire, 20 octobre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 70. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 22 octobre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 98. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 novembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 15 octobre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 95.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 5 novembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 101.

(6) *Ardier à Estrées.* La Jarne, 20 février 1628. Bibl. Nat. f. fr. *4067* fº 201. — *Mesmin à Herbaut.* Fürstenau, 4 décembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 107.

(7) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 15 octobre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 95.

(1er mars 1628). — Progrès de l'influence lombarde dans la région de l'Adda. — Explication des résistances locales auxquelles se heurte Cordova. — Retour à Sondrio de Giacomo Venosta, l'un des envoyés valtelins à Paris. — Molina dévoile ses intrigues avec les ministres du roi Très-Chrétien et, par suite, le rend suspect à ses compatriotes. — Mesmin abandonne momentanément la lutte. — L'incident Lenoncourt. — Ses conséquences. — Tandis que les Trois Ligues se rapprochent de l'Espagne, les terzieri paraissent incliner à un accommodement avec la France. — Résolution à laquelle s'arrête Olivarès.

XXI. Aussitôt après la mort du duc Vincent de Mantoue, et en prévision des complications politiques que la disparition de ce prince ne pouvait manquer de faire surgir dans la Haute-Italie, le gouverneur de Milan s'était efforcé d'interdire l'accès de cette province aux secours que les amis et alliés du duc de Nevers s'apprêtaient à lui dépêcher afin d'appuyer sa résistance aux entreprises de la maison d'Autriche. L'occupation de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio par une armée lombarde eût été le plus sûr moyen de couper la route aux étrangers qui cherchaient à descendre dans la Péninsule. Elle ne présentait assurément aucun obstacle et se fût exécutée sans coup férir. Mais les Espagnols n'avaient pas intérêt à rompre le traité de Monçon. Grâce à l'interprétation qu'ils lui donnaient, cet instrument diplomatique les rendait, croyaient-ils, à peu près maîtres de la situation, tout en leur permettant de décliner les responsabilités qu'eût entraînés pour eux la possession effective de la vallée de l'Adda. (1) Cordova se borna donc à demander à ses protégés de fermer avec soin les passages, qui, des Alpes rhétiques, aboutissent dans les vingt lieues de pays comprises entre le Lario et l'Umbrail. (2)

Les circonstances paraissaient assez propices en somme à la réalisation des desseins du gouverneur de Milan. Les rapports entre les Valtelins d'une part, les Grisons et Mesmin, de l'autre, s'aigrissaient chaque jour davantage. (3) La relation lue au Conseil de Sondrio par Giacomo Venosta (4) de l'accueil qui lui avait été fait à Coire, lorsqu'il s'y était présenté, dans la dernière semaine de décembre, afin de solliciter de la diète la confirmation des magistrats choisis par les *terzieri*, ne contribuait pas peu à accroître l'animosité des « sujets d'outre-monts » à l'égard de leurs souverains légitimes. (5) Aussi

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 14 mars 1628. Bibl Nat. CCCCC Colb' *403* f° 34. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 27 maggio 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Pandolfini a Cioli.* Milano, 4 dicembre 1628. Arch. Mediceo. Milano. n° *3162*.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 2 janvier 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 25.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 23 gennaio 1629. loc. cit.

(4) Fils de Camille.

(5) *Relation des Veltlinischen Standtsbeschaffenheit.* 5. Februar 1628. St-Arch. Chur. Akten.

bien le successeur de Feria, auquel l'envoyé de la vallée avait été dépêché dès son retour de Rhétie, se gardait de tenter d'atténuer une reprise de discordes qui servait si bien ses projets. (1)

Mais, autant les membres du gouvernement provisoire et la caste privilégiée dont ils émanaient inclinaient vers l'Espagne, autant les paysans soupiraient, comme ceux des Trois Ligues, après le repos et regrettaient le temps où, placés sous la domination patriarcale des communes grisonnes, ils jouissaient d'une paix presque jamais troublée. (2) De ce fait, Cordova éprouva une certaine résistance quand il s'avisa de vouloir imposer sa volonté à ses protégés de Sondrio et de Tirano. (3) Les nouvelles de Paris laissaient d'ailleurs entendre que l'autre Venosta y était traité avec une bienveillance inespérée. Dans ces conditions, le lieutenant de Philippe IV ne réussit pas à obtenir des Valtelins qu'ils armassent pour la défense de leur frontière septentrionale. (4) Aussi se vit-il contraint de faire surveiller par des trabans à sa solde les nombreux défilés par où des mercenaires isolés cherchaient à gagner l'Etat de Terre-Ferme. (5) Néanmoins ses instances auprès des agents et du Conseil de la vallée eurent ce résultat que, le 1er mars, Robustelli assuma les fonctions de chef du gouvernement avec une « autorité plus absolue que ne pouvait être celle d'un prince souverain ». (6)

Pour avoir procédé par étapes, le représentant du roi Catholique à Milan n'atteignait que plus sûrement, semblait-il, le but de ses efforts. En juin 1627, ses partisans avaient doté la Valteline d'une constitution de toutes pièces ; le 4 septembre suivant, Robustelli et ses satellites étaient désignés pour former le Conseil de régence ; le 1er mars 1628 enfin, ils prenaient possession du pouvoir. A la vérité, Mesmin avait lutté jusqu'au bout, sans espoir de vaincre. Schenardi, qu'il était parvenu à faire rentrer dans le pays, (7) s'était mis à son entière disposition et avait cherché, mais en vain, à opposer la violence à la violence, puis à semer des divisions parmi les

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 24 janvier 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* fo 29. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 30 janvier 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 12. — *Pandolfini al Gran Duca.* Milano, 2 febbraio 1628. Arch. Mediceo. Milano. mss. *3162.* — *Relation des Veltlinischen Standtsbeschaffenheit.* 5. Februar 1628. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — Sprecher v. Bernegg. I. 575.

(2) *Giacomo Molina al Consiglio di Stato delle Tre Leghe.* Dal Castello di Sondrio. 7/17 maggio 1637. St-Arch. Chur. Akten.

(3) *Silvio Schenardi à Mesmin.* Sondrio. 13 février et 15 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 8; Aff. Etr. Vienne. XIII. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 21 mars 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* fo 35. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 579.

(4) *Silvio Schenardi à Mesmin.* Sondrio. 22 mars et 10 mai 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 18. 39.

(5) *Mesmin à Béthune.* Coire, 9 avril 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* fo 37. — Romegialli. op. cit. III. 310.

(6) *Mesmin au roi.* Coire, 21 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 40. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 21 et 28 février 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* fos 32 et 33. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 26 febbraio 1628. Frari. Svizzeri. XXIII.

(7) *Mesmin à Béthune.* Coire, 4 mai et 19 septembre 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* fos 63 et 88. — *Silvio Schenardi à Mesmin.* juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 68. — *Mesmin aux magistrats de la Valteline.* Coire. 26 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 62.

terzieri. (1) Comme il devenait de plus en plus certain que Louis XIII ne réussirait pas à secourir Mantoue par la voie des Grisons, les menaces de son ambassadeur à l'adresse des sujets récalcitrants de ces derniers demeuraient sans effet. Si, après avoir donné satisfaction à Cordova sur la question du gouvernement, les Valtelins la lui déniaient sur celle des passages ; (2) s'ils paraissaient déterminés à observer une neutralité absolue dans le conflit qui avait éclaté à leurs portes et à ne refuser l'accès de leurs défilés à personne, « pas mesme au Turc » ; (3) s'ils répugnaient dès lors à entretenir une milice pour leur défense et supportaient malaisément que les sbires de Robustelli détroussassent les courriers qui traversaient la région, (4) ce n'était point dans l'intention de marquer de l'hostilité à l'endroit de l'Espagne, mais uniquement pour sauvegarder leurs intérêts matériels qu'eût menacés la suppression complète des échanges commerciaux entre l'Allemagne et l'Italie par la vallée de l'Adda. (5)

Cependant on conservait au Louvre l'espoir que le retour à Sondrio de Giacomo Venosta (6) créerait dans la Rhétie d'outre-monts une diversion favorable à la cause française. L'envoyé valtelin avait quitté Paris vers le milieu de mars. Il était muni d'instructions très particulières et avait promis de s'employer, de concert avec Schenardi, à soustraire ses compatriotes à la tutelle de Cordova. De Lucerne, où il s'était arrêté afin de conférer avec Scappi, on s'attendait à ce qu'il prît la route de Coire, ne fût-ce que pour s'acquitter de la commission dont Herbaut et Châteauneuf l'avaient chargé auprès de Mesmin. (7) Il n'en fit rien. Soit que le nonce l'eût détourné de son dessein, soit qu'il redoutât un affront de la part des Grisons, soit plutôt que l'idée lui fût venue que cette démarche le rendrait suspect aux yeux des « Espagnolisez » de la vallée, toujours est-il que le collègue de Carbonera regagna ses foyers par la voie du Gothard. (8) Inutile précaution, d'ailleurs. Molina, témoin attentif des prévenances dont son rival était l'objet, avait découvert l'intrigue nouée entre celui-ci et les ministres du roi et s'était empressé d'en avertir les intéressés. (9) Démasqué avant que d'avoir

---

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 30 janvier 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 12. — *Schenardi à Mesmin.* Sondrio, 15 mars et 10 mai 1628 Aff. Etr. Vienne. XV. 536; Grisons. VII. 39.

(2) *Pandolfini a Cioli.* Milano, 21 febbraio 1628. Arch. Mediceo. Milano. n° *3164.*

(3) *Mesmin à Béthune.* Coire, 9 avril 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 24; *à Herbaut.* Coire, 17 juin 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 57. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 13 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — « . . . And that if the Turke himselfe would passe through their walley, they would not hinder him. » *Memorandum from Chur.* 15 april 1628. Public Record Office. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 2.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 giugno 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *contra: Aviso del nunzio Scappi.* Lucerna, 13 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 9 avril 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 28. — *Extrait de lettres du Dr Silvio Schenardi, du 30 avril 1628.* Aff. Etr. Grisons. VII. 45.

(6) Fils de Claude.

(7) *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 23 marzo 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(8) *Ibid. — Mesmin à Herbaut.* Coire, 2 avril 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 65.

(9) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 27 mars 1628. Aff. Etr. Grisons VII. 20.

pu agir, Venosta ne chercha pas à ruser. Au Conseil qui se tint à Tirano vers le commencement de mai, pour entendre de sa bouche le récit de sa mission, il déclara sans réticence que le roi Très-Chrétien lui avait octroyé en don une chaîne d'or, avec la promesse d'une pension de mille écus. (1) Sa franchise lui valut du moins d'être autorisé à garder ce qu'il avait reçu, mais elle n'augmenta pas son crédit. (2) Aussi comme, dans le même temps, Cordova adjurait les Valtelins de ne point prêter l'oreille aux protestations indignées de Mesmin contre l'installation de leur gouvernement, ceux-ci ne demandèrent-ils pas à prendre connaissance des avis et recommandations que leur envoyé rapportait de Paris. (3)

Grâce à la vigueur de son intervention, le lieutenant de Philippe IV en Lombardie triomphait de tous les obstacles. En mai, Bormio, jusque là rebelle à ses admonitions, vint à résipiscence et sollicita son appui. (4) Les *terzieri*, qui, en mars, hésitaient à fixer d'autorité le cours des monnaies et à accepter les armes qui leur étaient offertes de Milan, (5) faisaient taire leurs scrupules et se ralliaient aux vues de leur puissant protecteur. (6) Tandis enfin que le gouverneur du fort Fuentes se portait à Gravedona pour refouler les mercenaires qui, de plus en plus nombreux, tentaient de gagner les Etats de Venise et de Mantoue, (7) de petits postes espagnols établis le long de l'Adda surveillaient les principaux débouchés des Alpes rhétiques. (8) A dire vrai, les courriers passaient encore, (9) mais au prix de difficultés telles que l'ambassadeur français entrevoyait déjà l'instant où toute correspondance avec ses collègues d'Italie lui serait interdite. (10) Si la cour ne l'avait laissé sans argent à Coire, il lui eût sans doute été possible d'annuler la plupart des avantages obtenus par Cordova. (11) Du moment, en effet, que le régime de la force brutale régnait sans partage dans les pays sujets d'outre-monts, (12) le remède

(1) *Silvio Schenardi à Mesmin.* Sondrio, 10 mai; *Nicolò Paravicini à Mesmin.* Sondrio, 10 mai 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 39, 40. — Romegialli. op. cit. III. 315.

(2) Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 579.

(3) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 14 mai 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 42. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 579.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 7 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 29. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 2 avril 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 65.

(6) *Mesmin à Béthune.* Coire, 26 décembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 24. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 13 et 27 mars, 2 avril et 21 mai 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 47, 52, 65. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 marzo, 7 e 29 aprile 1628. Frari. Svizzeri. XXIV — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 577. — Romegialli. op. cit. III. 311.

(7) *Extraits de lettres de Silvio Schenardi, du 30 avril 1628.* Aff. Etr. Grisons. VII. 43. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 maggio 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 aprile 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 21 mai 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 43. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 580.

(9) *Pandolfini a Cioli.* Milano, 21 febbraio 1628. Arch. Mediceo. Milano. n° *3164*. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 13 mai 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 42.

(10) *Mesmin à Estrées.* Coire, 21 mai 1628. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 202; *à Herbaut.* même date et 10 juin 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 43, 55.

(11) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 15 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 17.

(12) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 6 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 47.

le plus approprié à la situation eût été, semble-t-il, la constitution en faveur de Schenardi d'une garde de trente hommes environ, très suffisante pour permettre à ce dernier de tenir tête à Robustelli. (1) Par malheur, Mesmin, qui ne savait « plus quelle pièce coudre et opposer en Valteline contre la faction et authorité espagnole », n'était pas en état d'assurer la sécurité personnelle de son protégé. (2) Par suite, celui-ci, incapable de résister aux attaques de ses ennemis, se vit bientôt dans la nécessité d'abandonner la partie et d'émigrer pour la seconde fois. (3)

Le paysan valtelin, ainsi qu'il a été dit plus haut, avait soif de repos. Si, dans son for intérieur, il regrettait en somme la domination grisonne, c'est que celle-ci, purement administrative, n'avait à aucun moment lésé ses intérêts matériels. (4) Opprimé et foulé, en revanche, durant ving-sept mois par les troupes alliées, dont les exactions et les pilleries avaient anéanti pour longtemps son bien-être, il commençait à craindre qu'à l'occupation française ne succédât l'occupation espagnole. D'autant plus aigri contre les patriciens que ces derniers le pliaient davantage à leurs volontés et le contraignaient à ratifier toutes les mesures arrêtées par eux, d'accord avec le gouverneur de Milan, il reprenait par instants conscience de sa force et secouait le joug qui pesait sur lui. (5) Un incident de minime importance, survenu dans la première quinzaine de juin, suffit à faire éclater le mécontentement populaire qui couvait depuis l'année précédente. Tombé dans une embuscade aux portes de Tirano, le Sr de Lenoncourt, gentilhomme français qui se rendait auprès de Charles de Gonzague, avait été détroussé, ainsi que son escorte, par les sbires de Robustelli. (6) L'indignation provoquée par cet acte audacieux devait être aussi vive à Coire qu'à Venise. Elle gagna les communes voisines du lieu de l'attentat. Exaspérés du discrédit qui rejaillissait sur eux du fait de violences qu'ils désapprouvaient, les habitants donnèrent la chasse aux hommes d'armes étrangers à la solde lombarde et rouvrirent d'autorité leurs passages aux levées dirigées vers l'Etat de Terre-Ferme ou le duché de Mantoue. (7) En outre, des excuses formelles furent adressées à Mesmin à cette occasion. (8)

(1) *Mesmin à Herbaut*. Coire, 10 juin 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 55; *à Béthune*. Coire, 4 mai 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* fº 88.

(2) *Mesmin à Herbaut*. Coire, 10 juin et 1er décembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 55. 106.

(3) *Mesmin à Herbaut*. Coire, 10 et 24 juin 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 55. 59; *à Estrées*. Coire, 29 juillet 1628. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 218. — Romegialli, op. cit. III. 323. — Cantù. Storia di Como. (Firenze. 1856.) t. II. 137—138. - Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 583. 585.

(4) *Relation dess Veltlinischen Standtsbeschaffenheit*. 5. Februar 1628. St-Arch. Chur. Akten. — « Quanto sia alla comune plebe, sono di bona volontà, ma li principali sono pegiori che prima. » *Giacomo Molina al Consiglio di Stato delle Tre Leghe*. Dal Castello di Sondrio. 7/17 maggio 1637. St-Arch. Chur. Akten.

(5) *Cavazza al Senato*. Zurigo, 27 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(6) *Mesmin à Estrées*. Coire, 17 juin 1628. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 210. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 580.

(7) *Mesmin à Herbaut*. Coire, 24 juin 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 59. — *Mesmin à Béthune*. Coire, 17 juin, 8 et 22 juillet 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* fos 49, 53, 55.

(8) *Mesmin à Béthune*. Coire. 24 juin 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* fº 50.

Etait-ce à dire que les Valtelins reprissent, à l'égard du roi Très-Chrétien, « le chemin du respect interrompu depuis sept à huit mois » ? (1) L'ambassadeur de Louis XIII l'espérait. Aussi bien il était difficile de ne pas constater que, tandis que les Trois Ligues s'éloignaient de la France pour se rapprocher de l'Espagne, leurs sujets inclinaient à opérer un mouvement en sens inverse. (2) Or, il y avait à ce changement subit d'attitude des compatriotes de Robustelli une raison plus sérieuse et plus profonde que l'incident soulevé par l'agression dont le Sr de Lenoncourt venait d'être l'objet. Dans la réalité, les négociations de Schmid de Grüneck à Gênes et à Pavie étaient percées à jour dans la vallée de l'Adda, comme à Venise. Dépêché en hâte en Lombardie, en attendant qu'Ippolito Venosta se portât à son tour à Innsbruck pour y combattre les menées grisonnes, (3) Giovanni-Giacomo Paribelli, l'un des notables les plus dévoués à la cause de l'Escurial, s'était attaché avec succès à faire différer le départ pour la Rhétie du plénipotentiaire dont l'envoyé de la diète de Coire avait cru pouvoir annoncer à celle-ci la très prochaine venue. (4) Mais, pour cela, les défiances des Valtelins envers le successeur de Feria n'avaient pas désarmé. Si, à Chiavenna et à Bormio, l'hégémonie espagnole gagnait du terrain, elle en perdait, en revanche, à Traona, à Morbegno et à Sondrio. (5) Ne se sentant plus en sûreté dans cette dernière ville, Robustelli jugea prudent de se retirer à Tirano, d'où il adressa des propositions d'accommodement à ses adversaires. (6) A Milan même, un certain malaise commençait à poindre. Il appartenait dès lors au gouvernement de Madrid d'arrêter sans retard une résolution qu'il n'avait eu jusque là aucun intérêt à hâter. Il lui appartenait de faire un choix judicieux entre les avantages hypothétiques de l'alliance grisonne et le danger certain de se voir frustré de la jouissance des passages de la vallée de l'Adda. La détermination prise par l'Escurial, dans les premiers jours d'août, fut d'ailleurs telle qu'on était en droit de l'attendre de l'esprit délié d'Olivarès.

Les Valtelins demandent au roi Catholique de se substituer à eux dans le payement du tribut annuel que le traité de Monçon met à leur charge. — Mission à Madrid d'Azzo Besta et d'Andrèa Torelli. — Succès des démarches de

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 24 juin 1628. loc. cit.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 17 juin et 1er juillet 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* fos 49, 52.

(3) *cf.* Quadrio. op. cit. II. 434.

(4) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 15 juillet et 5 août 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 63, 72. — Sprecher v. Bernegg. I. 583.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 6 mars et 3 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 47, 80; *à Estrées.* Coire, 3 septembre 1628. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fo 217; *à Béthune.* Coire, 24 juin, 2 septembre et 2 octobre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* fos 50, 61, 66. — Romegialli. op. cit. III. 312. — Sprecher v. Bernegg. I. 579.

(6) *Mesmin à Herbaut; à Estrées.* Coire, 3 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 80; Bibl. Nat. f. fr. *4070* fo 217; *à Béthune.* Coire, 17 juin, 22 juillet et 2 septembre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *408* fos 49, 55, 61.

ces deux envoyés. — Missive adressée par Philippe IV à ses protégés de la vallée de l'Adda (2 août). — Son contenu. — Emotion que sa divulgation produit en Rhétie. — Conférence à Fürstenau entre Mesmin et trois délégués de la diète d'Ilantz. — L'ambassadeur français ne s'oppose pas en principe au renouvellement « pur et simple » de l'Union héréditaire entre les Trois Ligues et la maison d'Autriche. — Il est trahi par son entourage grison.

XXII. Depuis que, le 22 décembre 1626, Louis XIII et le marquis de Mirabel s'étaient mis d'accord pour fixer à la somme de vingt-cinq mille écus le tribut annuel à payer aux Grisons par les Valtelins, ceux-ci n'avaient cessé de récriminer contre une convention dont ils se prétendaient les mauvais marchands. Si, pressés par Cœuvres, ils l'avaient ratifiée, le 14 janvier 1627, c'était avec l'espoir que les deux couronnes, ainsi que l'affirmait à la légère le Père Ignace de Bergame, prendraient en considération leur misère et renonceraient, à la longue, à leur imposer un sacrifice disproportionné aux ressources dont ils disposaient. Quand la désillusion prévue se produisit; quand il n'y eut plus lieu de compter sur une intervention financière conjointe de la France et de l'Espagne en faveur des protégés de cette dernière puissance, ceux-ci, imitant l'exemple des Grisons, qui s'étaient tournés vers le Louvre pour procurer l'interprétation à leur profit de certaines stipulations du traité, s'adressèrent à l'Escurial, afin d'obtenir que le roi Catholique les indemnisât en tout ou partie des pertes qu'ils allaient subir du fait de l'exécution rigoureuse de l'article IXe. (1)

On ne craignait rien tant, à Paris, que de voir Philippe IV s'engager à verser aux Trois Ligues le montant de la dette exigible de ses clients de la vallée de l'Adda. (2) Or, le gouvernement de Madrid, si prodigue qu'il fût de ses promesses et de ses encouragements à l'égard des Valtelins, entendait ne se charger qu'à la dernière extrémité d'une dépense dont il contestait déjà la nécessité. (3) L'heure vint cependant où, malgré les assurances tranquillisantes qu'ils recevaient d'Espagne et de Lombardie, (4) les sujets d'outremonts des Grisons voulurent à tout prix sortir d'incertitude. Vers le milieu d'octobre, deux d'entre eux, Azzo Besta et Andrèa Torelli avaient été, ainsi

(1) *Relation d'Azzo Besta, député de la Valteline en Espagne.* Sondrio, 24 octobre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII.

(2) *Mesmin au roi.* Coire, 19 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 118. — *Le roi à Mesmin.* Camp d'Aytré, 1er décembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 536

(3) *Relation d'Azzo Besta, député de la Valteline en Espagne, au Conseil, à Sondrio,* le 24 octobre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII.

(4) *Silvio Schenardi à Mesmin.* Sondrio, 9 octobre 1627 et 28 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VI. 117; VII. 12. — *Philippe IV à Gonz. de Cordova.* Madrid, 23 décembre 1627. Arch. Nat. *K 1458* n° 13. — *Extrait d'une lettre de Mesmin.* Coire, 26 décembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 160. — Romegialli. op. cit. III. 301,

qu'on l'a dit, dépêchés au delà des Pyrénées.(1) Les débuts de leur mission furent pénibles. L'indifférence qu'ils rencontrèrent chez les ministres du roi Catholique n'eut d'égale que celle qui présidait, dans ce temps-là, aux négociations poursuivies par les ambassadeurs de Rhétie auprès de la cour de France.(2) Bientôt même, ils eurent juste raison de désespérer du succès de leurs démarches sans cesse contrariées par celles du Père Réginald, qui préconisait à Madrid la conclusion d'une alliance immédiate entre les Trois Ligues et Milan.(3) Toutefois leurs craintes ne tardèrent pas à se dissiper. Dans une audience qu'ils obtinrent d'Olivarès, celui-ci leur affirma qu'en aucun cas les protestants, à quelque nationalité qu'ils appartinssent, ne seraient admis désormais à séjourner en Valteline.(4) Or, cet ostracisme suffisait, à lui seul, à écarter jusqu'à la possibilité d'une nouvelle inféodation de la vallée à ses anciens souverains. Mais ce qui, plus que toute autre chose, contribua à délivrer les compatriotes de Robustelli de leurs appréhensions, ce fut l'avis, parvenu dans ces entrefaites à l'Escurial, que le roi Très-Chrétien s'était enfin décidé à promulguer, à la sollicitation de ses alliés de Rhétie, une déclaration explicative des capitulations de Monçon. Bien que le texte de ce document fût encore tenu secret, l'on ne s'avançait certes pas en supposant qu'il contredisait à l'interprétation lombarde de ces mêmes capitulations. Dès lors, Philippe IV se vit en quelque sorte contraint de précipiter ses résolutions. A l'acte diplomatique unilatéral arrêté au camp d'Aytré, le 6 juin, le beau-frère de Louis XIII répondit le 2 août par une missive aux Valtelins, presque aussitôt rendue publique.(5)

Ce fut le coup de mort porté aux espérances que l'on nourrissait à Coire d'un rapprochement entre les Trois Ligues et la branche espagnole de la maison de Habsbourg. Dans sa lettre-manifeste, en effet, le roi Catholique affectait de donner le pas à ses protégés sur ceux de la France.(6) Il déclarait les prendre sous sa sauvegarde spéciale, maintenait l'explication fournie par lui à Du Fargis et à Rambouillet, le 18 juillet 1627, des articles contestés du traité de Monçon, consentait à faciliter aux communes de la vallée de l'Adda leurs approvisionnements en céréales dans l'Etat de Milan

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire. 21 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 10.

(2) *Relation des Veltlin. Standtsbeschaffenheit.* 5. Februar 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(3) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 5 et 19 août 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 72, 76.

(4) *Philippe IV à Gonz. de Cordova.* Madrid, 23 décembre 1627. Arch. Nat. *K 1458* nº 213. — *Silvio Schenardi à Mesmin.* Sondrio, 28 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 12. — *Extraits de lettres du Dr Silvio Schenardi, du 30 avril 1628.* Aff. Etr. Grisons. VII. 45. — *Relation faite par Azzo Besta, député de la Valteline en Espagne.* Sondrio, 24 octobre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. Romegialli. op. cit. III. 328. — Quadrio. op. cit. II. 426.

(5) *Lettre du roy d'Espagne aux Valtelins.* Madrid, 2 août 1628. Aff. Etr. Espagne. XV. 232; St-Arch. Chur. Akten. — *Mesmin à Herbaut.* Fürstenau, 19 novembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 102.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — Quadrio. op. cit II. 439.

et enfin s'engageait à acquitter lui-même le « cens, s'il se trouvait qu'il fût dû », (1) ce qu'il se réservait d'apprécier selon les circonstances. (2)

A la vérité, les habitants de Bormio et de Chiavenna ne s'étaient pas fait représenter à Madrid. Néanmoins, comme il importait que la protection de l'Escurial parût couvrir tous les sujets des Grisons, et non pas les seuls Valtelins, les offres du roi s'adressaient aussi bien à ceux-ci qu'à ceux-là. (3) Il n'y était mis qu'une condition, à savoir que les uns comme les autres demeureraient fermement attachés aux capitulations du 5 mars 1626 et repousseraient les modifications que les adversaires de l'Espagne chercheraient à y introduire. Ces recommandations, renouvelées à Besta et à Torelli, lors de l'audience de congé que leur accorda le Comte-Duc, le 28 août, (4) furent communiquées par eux au Conseil général de la vallée, réuni à Sondrio dans les derniers jours d'octobre, et reçurent le meilleur accueil. (5) Toujours enclin à se plier aux volontés du gouverneur de la Lombardie, le parti dirigeant dans les « provinces sujettes » obtint que l'on plaçât des gardes aux passages débouchant du massif rhétien, sous le prétexte d'entraver la propagation de l'« épidémie pestilentielle » qui sévissait au nord des Alpes. (6) De son côté, Cordova, avec l'appui des ecclésiastiques de Chiavenna, sur lesquels les admonitions du Vatican semblaient avoir peu de prise, réussissait, malgré l'opposition des Trois Ligues encouragée par Mesmin, (7) à faire élire dans cette cité des magistrats à sa dévotion. (8)

De toutes parts, des nuages menaçants s'accumulaient aux frontières de la Rhétie. Partagé entre le désir de voir l'hérésie écrasée dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn et la crainte que l'Espagne n'occupât, l'une après l'autre, les avenues donnant accès à la Péninsule, Urbain VIII prévoyait, déjà alors, que les armes de la maison d'Autriche, aussitôt Mantoue conquis, se tourneraient contre les Grisons. (9)

---

(1) « E ciò per tutto il tempo che la valle e contadi saranno obligati pagarlo. » (Annexe à la dépêche de Cavazza du 26 novembre 1628.)

(2) *Lettre du roy d'Espagne aux Valtelins.* Madrid, 2 août 1628. Aff. Etr. Espagne. XV. 232. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 22 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 89. — Romegialli. op. cit. III. 325. — Eidg. Absch. V² 532 zu c. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 596.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(4) *Extrait de la relation d'Azzo Besta, etc.* 28 octobre 1628. loc. cit.

(5) *Extrait de la relation faite par Azzo Besta, député de la Valteline en Espagne, en Conseil à Sondrio, le 24 octobre 1628.* Aff. Etr. Grisons. VII. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 5 novembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 101. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(6) *Mesmin à Béthune.* Coire, 30 octobre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 71.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 agosto 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Herbaut à Mesmin.* Paris, 31 août 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 419. — *Mesmin au roi.* Coire, 15 novembre 1627; *à Herbaut.* Fürstenau. 19 novembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VI. 291; VII. 102. — Romegialli. op. cit. III. 342. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 600.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° settembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Béthune à Herbaut.* Rome, 25 septembre 1628. Aff. Etr. Rome. XLI. 274.

(9) *Béthune à Herbaut.* Rome, 25 septembre 1628. Aff. Etr. Rome. XLI. 274.

A tout prendre cependant, l'émotion soulevée à Coire par la divulgation de la lettre-manifeste du 2 août, dont l'authenticité parut d'abord suspecte, (1) ne fut pas aussi vive que l'on eût pu s'y attendre. (2) Mesmin ne cacha pas sa satisfaction et se félicita d'avoir résisté aux instances de la diète, qui lui demandait communication du texte de la déclaration royale du 6 juin. (3) Désormais, en effet, les Trois Ligues savaient qu'elles n'avaient plus à compter sur un accommodement prochain avec l'Escurial. En revanche, bien que le roi Très-Chrétien persistât à demeurer sur la réserve, il ne leur était pas interdit d'espérer que le plus ancien allié de la Rhétie aurait à cœur de réparer, dans la mesure du possible, l'erreur commise à Monçon par Du Fargis. (4)

De fait, les Grisons renoncèrent à poursuivre plus avant les négociations entamées à Milan à la suggestion des « Espagnolisez » ; mais ce fut pour concentrer leurs efforts sur le rapprochement avec la branche allemande de la maison d'Autriche ébauché par leurs représentants à Innsbruck, rapprochement conciliable, estimait-on sur les rives de la Plessur, avec la fidélité que les autorités des communes entendaient garder à l'alliance de France. (5) A l'issue de la diète d'Ilantz de novembre, dans laquelle furent confirmées les dispositions naguère arrêtées en vue d'assurer la fermeture des passages, (6) trois députés, Guler, Juvalta et Schauenstein se rendirent à Fürstenau, où Mesmin, chassé de Coire par la peste, venait de se retirer. (7) Ils étaient chargés de protester auprès de l'ambassadeur contre les impôts établis depuis peu dans la vallée de l'Adda, à l'insu des souverains, et de lui demander si le Louvre s'opposerait, le cas échéant, à ce que les Grisons renouvelassent leur « Union héréditaire » avec l'archiduc Léopold, ainsi qu'ils en avaient l'intention. (8) Sur le premier point, l'envoyé de Louis XIII leur répondit qu'ils n'eussent pas à faire état de l'intervention du roi, aussi longtemps que la diète des Trois Ligues n'aurait pas ratifié le traité de Monçon. (9) Sur le second, Mesmin, tout entier à la joie que lui causait la rupture des négociations rhéto-lombardes, reconnut sans difficulté que son maître n'aurait aucune

---

(1) *Mesmin à Herbaut.* Fürstenau, 10 décembre 1628. Aff. Etr. Mantoue. II. 290; *à Béthune.* Fürstenau, 11 décembre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb *403* f° 74. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 6 gennaio 1629. Frari. Svizzeri. XXIV.

(2) *Mesmin à Herbaut.* Fürstenau, 19 décembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 97.

(3) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 17 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 87. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Mesmin à Herbaut.* Fürstenau, 19 décembre 1628. loc. cit.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 26 novembre 1628. loc. cit. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 29 décembre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 76.

(5) *Mesmin à Herbaut.* Fürstenau, 26 novembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 103.

(6) Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 601.

(7) *Mesmin à Béthune.* Coire, 15 novembre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 72; *à Herbaut.* Coire, 19 novembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 102.

(8) Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 601. — Jecklin. op. cit. n° 1542.

(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 novembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Mesmin au roi.* Fürstenau, 1er décembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 105.

objection de principe à élever contre la prolongation de l'« *Erbeinung* », pourvu qu'il ne s'agît que d'un simple « renouvellement », sans clauses additionnelles. (1)

Rassuré à tort par les avis encourageants que lui transmettaient les chefs du parti français, et convaincu dès lors que l'échec de Schmid de Grüneck à Milan n'était que le prélude de celui de Juvalta à Innsbruck, Mesmin n'attacha qu'une importance restreinte à la désignation faite par le « pittag » de délégués chargés de se rendre à la cour de Léopold, sous le prétexte d'intercéder auprès de ce prince en faveur des populations de la Basse-Engadine. (2) Or, la confiance de l'ambassadeur dans la loyauté de son entourage grison était mal placée. Elle lui préparait un réveil cruel. Jamais encore la volonté de soustraire les Trois Ligues à l'influence exclusive du gouvernement de Paris ne s'était affirmée de façon aussi catégorique dans les conciliabules entre membres du Conseil d'Etat et députés de la diète. Un très prochain avenir allait décider du maintien ou de la déchéance de l'hégémonie française dans les hautes vallées du massif rhétien.

Vacance prolongée du poste diplomatique français de Soleure. — Ses causes. — François Fouquet, vicomte de Vaux, est désigné pour succéder en Suisse à Robert Miron (août 1627). — Impatience croissante des Confédérés. — Epuisement du trésor royal. — Conséquences désastreuses de cet état des choses au delà du Jura. — Intrigues anglaises parmi les cantons protestants. — Le roi de la Grande-Bretagne accrédite à Zurich un résident permanent. — Nouvelle et infructueuse tentative du baron de Dicey d'intéresser le Corps helvétique à ses prétentions sur la seigneurie de Valangin. — Réserves faites à ce sujet par le gouvernement d'Uri. — Louable prudence observée par les autorités cantonales dans leurs relations avec l'étranger. — Les ducs de Lorraine et de Savoie ne réussissent pas à lever des troupes chez leurs coreligionnaires d'Helvétie. — Attitude avisée de Wallier en cette conjoncture. — Politique d'attente pratiquée par l'Escurial au sein des cantons forestiers. — Griefs de ceux-ci à l'égard du gouverneur de Milan. — Mission de Beroldingen dans cette dernière ville. — Grâce à de fallacieuses promesses, Olivarès parvient à circonvenir les Conseils des « Waldstætten ». — Inquiétudes manifestées par les représentants du Louvre à Soleure. — Wallier et ses collègues croient à

(1) *Mesmin au roi.* Fürstenau, 1er décembre 1628. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 novembre e 4 dicembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 601.

(2) *Ausschreiben der Häupter und Standesräthe gem. III Bünde zu Chur versammelt.* 1./11 November 1628. (ap. Jecklin. op. cit. n° 1640.) — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 601.

l'imminence du renouvellement du traité de 1604. — Leur erreur. — Les Confédérés de la région du Gothard joués par Cordova. — Impuissance du roi Très-Chrétien à tirer parti de cette situation.

XXIII. En janvier 1628, alors que Molina négociait sans succès au camp d'Aytré, Mesmin avait suggéré à Richelieu de ne promulguer la *déclaration* sollicitée par les Trois Ligues qu'après l'avoir communiquée au Corps helvétique et s'être assuré que celui-ci en approuvait les termes. (1) C'était rappeler au premier ministre que les Suisses comptaient, eux aussi, parmi les alliés de la couronne et que, comme tels, il y avait lieu de les intéresser à la solution du différend rhéto-valtelin. Si les Grisons reprochaient au successeur du marquis de Cœuvres l'abandon dans lequel les laissait le Louvre, les plaintes de leurs confédérés d'Helvétie étaient à bien plus forte raison justifiées. Le départ furtif de Miron pour Paris, par la voie de Sion et de Genève, confirmé à la diète de Bade de juillet 1627 par le plus ancien des secrétaires-interprètes, Henri Wallier, devenu chargé d'affaires, avait péniblement affecté les autorités des cantons occidentaux. (2) Et cependant il y avait à la vacance prolongée du poste diplomatique de Soleure un motif péremptoire. La royauté française n'était plus en mesure de satisfaire aux engagements financiers contractés par elle envers ses voisins d'outre-Jura. (3)

L'intérim de l'ambassade ordinaire, le plus long que je relève dans l'histoire entière des relations entre les deux pays, dura sept ans. Il fut marqué par des incidents divers, sur lesquels il y aura lieu de revenir au cours de ce récit. Mais ce qui le caractérise, de manière très particulière, c'est l'extrême monotonie de la correspondance échangée entre les gouvernements cantonaux et le roi Très-Chrétien, ceux-là insistant pour obtenir le remboursement de leurs créances sur la couronne, celui-ci s'efforçant de faire prendre patience à ses exigeants alliés par la promesse, sans cesse renouvelée et jamais tenue d'ailleurs, de veiller à ce qu'ils soient payés « dans peu de temps ». (4)

Harcelé par les revendications de plus en plus pressantes des Confédérés, (5) Louis XIII se décida, en octobre 1627, à désigner un successeur à Miron,

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 30 janvier et 27 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 12, 20.

(2) Eidg. Absch. V[a] 515 *a*.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 febbraio 1628. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 11 mai 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(4) *Les cantons au roi.* Bade, 6 juillet 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 491. — *Henri Hessi à Châteauneuf.* Glaris, 18/28 juillet 1627. *Ibid.* f° 499. — *Le roi aux cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 31 août 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 422. — *Miron à Zurich.* Paris, 3 septembre 1627. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[a] n° 18. — Eidg. Absch. V[a] 515 *a*.

(5) *Bassompierre à Zurich.* Paris, 6 septembre 1627. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[a] n° 19. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 19 novembre 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 511. — *Herbaut à Wallier.* La Jarne, 17 décembre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 559[vo]

dans la personne de François Fouquet, vicomte de Vaux, membre du Conseil d'Etat.(1) Le choix du monarque ne pouvait être meilleur. Dès le mois de janvier 1628, Wallier en donna part aux cantons,(2) et ceux-ci l'accueillirent avec satisfaction. Jusqu'au dernier moment, en effet, l'on avait pu craindre que Gueffier, l'auteur responsable et l'instrument le plus actif de la ruine des Ligues Grises, ne parvînt, à force d'intrigues, à faire triompher sa candidature au poste de Soleure.(3)

Toutefois, vu l'épuisement du trésor, la nomination d'un ambassadeur en Suisse était un acte de pure forme, derrière lequel se dissimulait mal l'intention du Louvre de traîner les choses en longueur.(4) Par suite, l'expédient tourna court. Loin de venir à composition, les créanciers de la couronne se refusèrent à accorder à leur royal débiteur de nouveaux délais. Symptôme digne de remarque, l'impatience des protestants surpassait encore celle des catholiques, non pas, à la vérité, que ceux-ci eussent moins d'intérêt que ceux-là à voir se rouvrir l'ère, depuis longtemps close, où les pensions françaises leur étaient servies à dates fixes, mais bien parce qu'il leur paraissait désirable que toutes les ressources dont pouvait disposer le roi Très-Chrétien fussent affectées aux deux grandes entreprises dont la réussite leur tenait particulièrement au cœur, à savoir la soumission de La Rochelle et l'écrasement des huguenots du Languedoc.(5)

Sans cesse annoncé et sans cesse ajourné,(6) le départ du successeur de Miron pour les Ligues ne devenait possible qu'à une condition. Et cette condition ne semblait pas près d'être réalisée. Il s'en fallait de beaucoup, en effet, que les trois cent mille livres jugées indispensables par Bullion lui-même à l'apaisement des premières et plus vives réclamations des Confédérés fussent réunies.(7) Faute de cette somme, le roi se trouvait désarmé devant la menace d'une ambassade que le Corps helvétique se proposait de lui dépêcher, sans que les secrétaires-interprètes résidant à Soleure fussent

(1) *Herbaut à Wallier.* La Jarne, 17 décembre 1627. loc. cit.

(2) Eidg. Absch. V² 534 *b*.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 luglio, 29 ottobre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Les députés des VII cantons catholiques au roi.* Lucerne, 31 janvier 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 19.

(4) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 26 février 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(5) *Vigier à Béthune.* Soleure, 27 janvier 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 102. — Eidg. Absch. V² 565 c.

(6) *Herbaut à Wallier.* La Jarne, 31 octobre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* fº 198ᵛᵒ. — *Avvisi del nunzio Scappi.* Lucerna, 4 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 e 21 aprile, 12 maggio 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Herbaut à Mollondin.* Camp devant La Rochelle, 6 septembre 1628. Arch. Mollondin, à Soleure.

(7) « As for France it is so far from being able to pay pensioni decorei that Monsʳ de Fouquet, maistre des requestes, who was chosen Ambassador for Switzerland many months since, is constrained to stay at Paris for want of money. » *Oliver Fleming to Sir Isaac Wake.* Zurich, 24 february/5 march 1628. Public Record Office. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. nº 2. — *Bullion à Richelieu.* Paris, 17 février 1628. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXX. 242. — *Molina aux Trois Ligues.* Paris, 15/25 avril 1628. St-Arch. Chur. Akten.

en mesure de s'y opposer. (1) Louis XIII perdait, en outre, l'occasion de cimenter entre ses alliés des cités évangéliques et des cantons forestiers un rapprochement qui, dès longtemps, n'avait paru aussi imminent, rapprochement dont la politique française eût tiré à elle seule presque tout le profit. (2) Faute de trois cent mille livres, le Louvre laissait péricliter de façon désastreuse l'action exercée jusque là par lui sur les résolutions des Etats suisses des deux confessions; (3) il se déclarait impuissant à mettre un terme aux troubles qui sévissaient dans la vallée du Rhône, (4) aux appréhensions que faisait naître aux Ligues et en Rhétie le séjour prolongé des forces impériales à la frontière du Rhin, (5) aux intrigues ourdies à Lucerne par le gouverneur de Milan en vue d'inciter les « Waldstætten » à se constituer les défenseurs du traité de Monçon, (6) aux menées des agents anglais à Zurich et à Berne et, par dessus tout, aux préparatifs concertés entre les représentants des deux branches de la maison d'Autriche afin d'assurer la main-mise de cette dernière sur les passages des Alpes, à la veille de l'ouverture de la succession de Mantoue. (7)

L'abandon dans lequel le roi Très-Chrétien laissait les affaires des Confédérés était trop complet et le ressentiment qu'en éprouvaient ceux-ci trop manifeste (8) pour que les ennemis avérés ou secrets de la France ne cherchassent pas à tirer parti d'une situation si propice à l'exécution de leurs desseins. Les secrétaires-interprètes de l'ambassade, qui, au début de leur intérim, se félicitaient de n'être pas aux prises avec les difficultés au milieu desquelles Mesmin se débattait à Coire, (9) n'eurent bientôt plus une heure de tranquillité. Le danger venait de partout, de l'Angleterre, de la Franche-Comté, de la Lorraine, du Piémont, de l'Allemagne, du Tyrol, de la Lombardie. Sans argent et partant sans beaucoup de crédit, Wallier et ses collègues firent néanmoins l'impossible pour défendre les positions dont la garde leur avait été confiée et ils y réussirent parfois.

Dès les derniers jours de janvier, Claude de Bullion, l'un des conseillers les plus écoutés du cardinal, constatait l'urgence qu'il y avait « à pourvoir

(1) *Herbaut à Mollondin.* Au Camp devant La Rochelle, 2 août 1628. Arch. Mollondin, à Soleure. — Eidg. Absch. V² 540 *c.*

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 novembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(3) *Zurlauben au roi.* Zoug, 13 janvier 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 2; *Zurlauben à Herbaut.* Bade, 16 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 53.

(4) *Lettera del nunzio ne' Svizzeri a Monsr nunzio in Francia.* Coira, 16 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — *Zurlauben au roi.* Zoug, 2 janvier 1628. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 534 *b.*

(5) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 10 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(6) *Zurlauben à Herbaut.* Bade, 16 mars 1628. Aff. Etr. Suisse XXVI. 53.

(7) *Ibid.*

(8) *Vigier à Herbaut.* Soleure, 11 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Les cantons au roi.* Bade, 15 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 52. — *Zurlauben à Herbaut* Zoug, 12 juillet 1628; *Reding et Zurlauben au même.* Bade, 18 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 105, 106.

(9) *Herbaut à Wallier.* La Jarne, 31 octobre 1627. Arch. Nat. *KK 1366* f° 498vo. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 18 novembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 101.

au fait de la Suisse », vu les démarches suspectes qu'Isaac Wake, le très actif agent de Sa Majesté Britannique sur le continent, tentait auprès des autorités des cantons protestants. L'arrestation tardive de Montagu, en septembre 1627, n'avait pas dévoilé seulement les trames nouées par Rohan et Brison avec la cour de Saint-James; elle avait mis en pleine lumière tout un réseau d'intrigues fomentées dans l'Europe centrale par la diplomatie anglaise, afin de détacher du Louvre ceux de ses anciens alliés que ne décourageait pas la « trahison de Monçon ». [1]

Or, loin de nier la part prise par eux à cette conspiration, les ministres de Charles Ier s'en faisaient un titre de gloire et conservaient l'espérance de la voir aboutir. [2] C'est ainsi que, tout en contestant certaines affirmations contenues dans l'édit qui déclarait rebelles Soubise et ses adhérents, Wake n'hésitait pas à affirmer aux Conseils des cités évangéliques que la politique de son maître, au contraire de celle du roi Très-Chrétien, ne tendait qu'à l'abaissement de la maison d'Autriche. Appartenait-il dès lors au monarque dont la malencontreuse intervention avait sauvé l'empereur à Ulm, en 1620, et sacrifié le protestantisme en Valteline et dans la moitié de la Rhétie en 1626, de s'ériger à lui seul en protecteur des *Stati liberi?* [3] A la vérité, il ne s'agissait là que de paroles. Ce qui paraissait infiniment plus grave, en revanche, c'était la décision du roi de la Grande-Bretagne d'accréditer dorénavant auprès des cantons de la nouvelle confession un résident permanent. [4] Combattue à Lucerne par l'ambassadeur de Philippe IV et le nonce apostolique, l'influence française au sein des Ligues allait donc être tenue en échec à Zurich et à Berne par un envoyé anglais. Le péril était pressant. Mais déjà, sur un autre point du territoire helvétique, un complot s'ourdissait, qui sollicitait l'attention des secrétaires chargés de l'intérim à Soleure.

On a dit ailleurs qu'au cours des années 1623 et 1624, le baron de Dicey et son père, le marquis de Dogliani, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, avaient essayé de faire revivre, au profit de celui-là, les prétentions de la maison de Challant sur la seigneurie de Valangin. [5] Avisé à temps de ce qui se tramait au préjudice des Longueville, Miron avait réussi à parer le coup et à obtenir la confirmation par les cantons des décisions précédemment arrêtées à ce sujet. Mais le petit-fils de la comtesse d'Avy n'avait pas désarmé. Après une nouvelle et infructueuse tentative de

(1) *Bullion à Richelieu.* Paris, 27 janvier et 17 février 1628. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXX. 231; 242.

(2) *Wake aux cantons protestants.* Venise, 13 novembre 1627. St-Arch. Zürich. Grossbritannien *A* 222.

(3) *From Sir Isaac Wake to the Evangelical Cantons.* (1628.) Public Record Office. Foreign. Switzerl. Misc. Papers. (1617—1629.) n° 2.

(4) *Letter from London to Mr Sarrazin, cancellor of Geneva.* 22 february/3 march 1628. Public Record Office. Foreign. Switzerl. Misc. Papers. (1617—1629.) n° 2.

(5) *cf.* Rott Inventaire sommaire, etc. t. II. 415

ses agents à la diète de Bade de juillet 1627, (1) il résolut de tirer parti de l'absence d'un représentant qualifié du roi Très-Chrétien pour revenir à la charge auprès des Etats confédérés. Les députés de ceux-ci, réunis en Argovie, en mars 1628, reçurent des mains d'un secrétaire-interprète du roi Catholique une proposition qui ne tendait à rien moins qu'à procurer l'abrogation des dispositions essentielles de la sentence, pourtant si catégorique, de l'année 1625. (2) Par bonheur, cette démarche ne devait prendre au dépourvu ni Wallier, ni ses collègues. (3) Louis XIII, lui-même, prévenu des desseins formés contre l'intégrité des droits souverains de son cousin de Neuchâtel, avait, depuis plusieurs mois déjà, recommandé le maintien de ces derniers à ses alliés des villes protestantes et des « Waldstætten ». (4) Grâce à cet ensemble de précautions, toute surprise fâcheuse put être évitée. Fidèles à leurs engagements, les Suisses, loin de se déjuger, repoussèrent la requête du baron de Dicey. (5) Néanmoins, Uri persista à ne point s'écarter de la ligne de conduite que ses magistrats lui avaient tracée un siècle auparavant. Ce petit Etat, qui s'était obstinément refusé, le 12 mai 1529, à adhérer à l'acte de restitution de « la comté » à Jeanne de Hochberg, et qui, dans la suite, s'efforça de ressusciter ses prétentions, au lendemain du décès de la duchesse de Nemours, se sépara, en mars 1628, de ses confédérés et se déclara prêt à ratifier non point la sentence de 1625, mais celle de 1584, beaucoup moins favorable à la maison de Longueville, en ce sens qu'elle stipulait le rachat possible de la seigneurie de Valangin par les héritiers d'Isabelle de Challant. (6)

Cette défection, cependant prévue, provoqua une vive irritation à la cour de France. Richelieu se promit de s'en ressentir à l'occasion, comme d'un outrage à la majesté du roi son maître. A la vérité, elle était de peu de conséquence. (7) Désormais le jeune duc ne devait plus être sérieusement troublé dans l'exercice de ses droits de souveraineté. Que lui importait-il, en effet, que son adversaire, épuisant toutes les instances, le fît citer tour à tour devant la Chambre impériale à Spire, ou devant les évêques de Bâle et de Constance ? (8)

---

(1) Eidg. Absch. V² 516. — Boyve. Annales de Neuchâtel et Valangin. t. III. 513.

(2) *Herbaut à Mollondin.* Paris, 6 avril 1628. Arch. Mollondin, à Soleure. — On ne trouve aucune trace de cette négociation dans la collection des recès des diètes, publiée par les soins des Archives fédérales. (t. V² nos 456 et 457.)

(3) *De Stavay-Mollondin à Vigier.* Colombier, 12 février 1628. Arch. Mollondin, à Soleure.

(4) *Le roi à Zurich.* Alais, 25 octobre 1627; *aux XIII cantons.* Paris, 2 avril 1628. St-Arch. Zürich. Französ. Königsbriefe. C. IV. 9. (5). — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 6 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(5) *Les cantons au roi.* Bade, 15 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 52. — *Le duc de Longueville à Mollondin.* Paris, 8 avril 1628. Arch. Mollondin, à Soleure. — *Herbaut à Mollondin.* Paris, 4 avril 1628. Arch. Mollondin, à Soleure.

(6) *Henri de Longueville à Mollondin.* 14 mai 1628. Arch. Mollondin, à Soleure.

(7) *Herbaut à Mollondin.* Paris, 4 avril 1628. Arch. Mollondin, à Soleure. — *Henri de Longueville à Mollondin.* 14 mai 1628. loc. cit.

(8) *Acte par lequel Mr le duc de Longueville est cité devant l'évesque de Constance, à la requeste du Mis d'Ogliani, pour raison du dit Valangin.* Mersebourg, 18/28 mai 1628. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CVII. 261.

N'avait-il pas pour lui le plus précieux des appuis, celui de ses fidèles et avisés combourgeois des Ligues de Suisse?

Aussi bien, il serait injuste de ne le point reconnaître, la prudence, dont à cette heure les Confédérés donnaient des preuves manifestes dans leurs relations avec l'étranger, contrastait de la manière la plus heureuse avec l'imprévoyance de leur politique à la fin du siècle précédent et dans les premières années du XVIIe. En butte, ainsi que leurs alliés des cantons évangéliques, aux sollicitations intéressées des puissances limitrophes de leur commune patrie, les Etats de l'ancienne confession se recueillaient comme eux, dans la crainte de compromettre par des démarches ou des résolutions inopportunes la neutralité du Corps helvétique. La réserve de leur attitude semblait d'autant plus louable en somme que la situation matérielle de leurs peuples était moins prospère et qu'on eût pu dès lors s'attendre à ce qu'ils embrassassent avec empressement les occasions qui s'offriraient à eux de se créer des ressources supplémentaires. « Les Suisses catholiques, écrivait Mesmin à Béthune, esprouvent « tellement la misère de leur condition par le manquement de ces pensions « ordinaires de France et d'Espagne, que toutes leurs argenteries et bagues « sont engagées de ça et là pour ayder à l'entretènement des despences que, « sur ce fondement, ils avoient accoustumées. » (1)

Très fiers des éloges décernés à leurs troupes, dont l'ardeur martiale venait de triompher de la résistance des Anglais aux combats de Ré et d'Oleron, les « Waldstætten » comptaient fermement que le Louvre saurait reconnaître, par un versement de deniers, l'importance des services qu'ils lui avaient rendus. (2) Leur espoir fut déçu, mais leur résolution de s'abstenir d'entrer en de nouvelles négociations avec l'étranger ne s'en trouva pas ébranlée. Sollicités par les autorités de la principauté d'Orange de consentir au recrutement sur leurs terres d'une centaine d'hommes destinés à assurer la protection de cette ville contre les entreprises des huguenots, les Conseils de Soleure répondirent par un refus très net. (3) A la même heure, un capitaine de la garde suisse du duc de Lorraine éprouvait à Lucerne un semblable insuccès. Il ne pouvait, en effet, convenir aux Confédérés des cantons forestiers d'accéder aux désirs du souverain de Nancy en embrassant sa défense, alors surtout que les rapports de celui-ci avec la cour de France se tendaient de plus en plus. (4)

Jusque là, les catholiques s'étaient contentés de décliner les demandes d'assistance qui leur étaient transmises par des princes ou des Etats auxquels ils n'étaient pas tenus d'en accorder. Persisteraient-ils dans cette ligne de

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire. 30 octobre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 71.

(2) *Avvisi di Lucerna.* 14 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A^. — *Le cap^ne^ Zurlauben à Herbaut.* Zoug, 26 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 114.

(3) *Wallier à Herbaut.* Soleure. 4 août 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(4) *Domenico Pandolfini al Gran Duca di Toscana.* Milano. 28 ottobre 1627. Arch. Mediceo. Milano. n° *3161.* — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 2 novembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A^.

conduite, le jour où l'un de leurs alliés les prierait, aux termes des traités, de les favoriser d'une levée de leurs soldats? On fut assez vite fixé à cet égard. Le 8 juillet 1628, Charles-Emmanuel adressait aux six cantons de son alliance une missive destinée à accréditer auprès d'eux son envoyé extraordinaire, Benoît Cize, baron de Grésy, chargé de réunir « quatre mille des leurs pour s'en servir en Montferrat ». (1) A n'en pas douter, le gouverneur de Milan était derrière le duc de Savoie et poussait les « Waldstætten » à donner satisfaction à ce dernier. N'avait-il pas d'ailleurs pris les devants en laissant se répandre dans leurs vallées la nouvelle que l'empereur, sur le point de se faire couronner à Rome, venait de désigner le fils d'Emmanuel-Philibert comme son lieutenant général en Italie?

Reçu en audience par le Conseil de Lucerne, le 24 juillet, (2) le ministre piémontais fut admis à présenter sa requête à la diète assignée dans cette ville le 31 de ce mois. (3) Sans instructions du Louvre, Wallier ne jugea pas prudent de déclarer son sentiment de manière officielle. Néanmoins il n'hésita pas à combattre sous main une négociation dont la réussite eût été si préjudiciable aux intérêts du duc de Mantoue, parent et allié de son maître. (4) A dire vrai, son intervention discrète n'eût même pas été nécessaire pour procurer l'échec des démarches savoyardes que n'appuyait d'ailleurs aucune offre ferme de payement des pensions échues. (5) La dureté du temps, l'incertitude du lendemain, les menaces suspendues sur les *Stati liberi* servirent de prétexte aux Lucernois et à leurs coreligionnaires de la région du Gothard pour éconduire l'envoyé de la cour de Turin. (6)

Dépité de cette défaite et malheureusement certain de ne rencontrer meilleur accueil ni à Sion, ni à Berne, (7) dont les autorités, inquiètes des mouvements des troupes impériales à proximité de la frontière des Ligues, venaient précisément d'invoquer son assistance, aux termes du traité d'alliance défensive de l'année 1617, (8) Charles-Emmanuel se résolut à recruter en

(1) *Le duc de Savoie aux cantons catholiques.* Turin, 8 juillet 1628. St-Arch. Luzern. Savoyen. (impr. ap. Pietro Orsi. Il carteggio di Carlo-Emanuele. [Torino. 1891.] p. 58.) — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 21 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(2) *Zurlauben à Herbaut.* Bade, 16 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 53. — *Relation du voyage de Mr de Greisy près de Mrs des VI cantons catholiques pour le service du duc de Savoie.* 11 août 1628. Arch. Torino. Negoc. con Svizzeri. III.

(3) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 28 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — Eidg. Absch. V² 558.

(4) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 21 et 28 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(5) *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 18 luglio e 1° agosto 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(6) *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 25 luglio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Les députés des cinq cantons catholiques au duc de Savoie.* Lucerne, 1er août 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 123. — *Le capitaine Zurlauben à Herbaut.* Zoug, 26 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 114. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 agosto 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 10 août 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 112. — *Relation du voyage de Mr de Greisy, etc.* loc. cit. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 11 août 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — Eidg. Absch. V² 558.

(7) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 21 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Zurlauben à Herbaut.* Zoug, 26 juillet 1628. loc. cit.

(8) *Berne au duc de Savoie.* Turin, 3 avril 1628. Arch. Torino. Princ. Svizzeri. I.

Lorraine les auxiliaires qui lui étaient refusés en Suisse. (1) mais tint auparavant à licencier, en signe de mécontentement, les soldats des « Waldstætten » qui constituaient encore une partie de sa garde personnelle. (2)

Tout bien considéré, le recès du 1er août n'était pas une disgrâce pour le seul duc de Savoie. En réalité, il passait par dessus la tête de celui-ci pour atteindre l'Escurial, dont le ministre n'avait pas marchandé son appui au baron de Grésy. Peut-être même l'échec de ce dernier était-il dû « très principalement » à un patronage jugé plus nuisible que profitable, à cette heure, aux princes étrangers qui y avaient recours dans leurs négociations avec les cantons forestiers. (3)

Toutefois, étant donné la gravité des événements qui se préparaient dans la Haute-Italie, Olivarès et Cordova n'entendaient pas plus se désintéresser de la question des passages en Helvétie qu'ils ne s'en désintéressaient en Rhétie et en Valteline. Or l'alliance hispano-suisse de 1604 était expirée depuis le 31 mars 1626. Par suite, malgré la présence d'un envoyé du roi Catholique à Lucerne, il dépendait de la bonne ou de la mauvaise volonté des « Waldstætten » d'accorder ou de refuser au gouverneur de Milan l'usage des défilés du Gothard. A cette situation précaire et peu définie, le remède le plus approprié eût été assurément le renouvellement pur et simple du traité conclu au temps de Philippe III. Mais l'état de délabrement des finances royales ne permettait pas d'espérer le recouvrement à bref délai des sommes considérables à défaut desquelles les Confédérés des petits cantons et de Fribourg paraissaient résolus à ne pas sortir du *statu quo.* (4) Mieux valait, dès lors, pour le monarque espagnol attendre avec patience l'heure, prochaine sans doute, où ses anciens alliés, pressés par la nécessité ou menacés d'invasion, lui demanderaient spontanément la rénovation des capitulations périmées.

Endormir les susceptibilités des catholiques de la région du Gothard ; s'engager au besoin à les rembourser, en une ou plusieurs fois, de la totalité de leurs créances et, grâce à cette promesse fallacieuse, les amener à fermer les yeux sur les passages de troupes acheminées, par leurs terres, d'Italie en Allemagne ou vice-versa, en un mot gagner du temps, telle allait être désormais la politique des agents de l'Escurial en Helvétie. (5) Aussi

---

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 3 septembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 80.

(2) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 17 settembre 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 luglio 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.

(4) *Vigier à Béthune.* Soleure, 18 novembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 101. — Eidg. Absch. V² 506 *a.*

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 giugno 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Copia di lettera scritta dal Sig^r D. Gonzalo di Cordova al Sig^r marchese d'Ogliani.* Milano, 8 maggio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIA. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 18 novembre 1627. loc. cit. — *Dogliani alli Ill^ri et Potenti Sig^ri Scolteti, Landtammann et Consiglieri delli cantoni cattolici.* Lucerna, 21 marzo 1628. St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. (Gesandte in der Schweiz.)

bien, en juin 1627, le bruit se répandit que le marquis de Dogliani avait mission de sonder les Confédérés de l'ancienne croyance en vue du renouvellement du traité de 1604. (1) En fait, dès le mois suivant, l'ambassadeur extraordinaire d'Espagne s'ouvrait à la diète de Lucerne, par l'entremise de l'un de ses secrétaires-interprètes, des instructions qu'il venait de recevoir de Madrid à ce sujet. (2)

En prévision de cette démarche, qui ne parut les surprendre que parce qu'ils avaient intérêt à trouver un prétexte plausible d'ajourner leurs résolutions, les députés des cantons forestiers s'étaient mis d'accord entre eux quant aux griefs dont il y avait lieu de demander avant toutes choses le redressement à Milan. Ces griefs étaient au nombre de trois. Le premier avait trait au blocus que, sous couleur d'entraver la propagation de la « peste » qui sévissait en deça des Alpes, l'autorité lombarde maintenait à la frontière méridionale des bailliages suisses d'outre-monts. (3) Le second avait pour origine le passage clandestin et fréquent par les avenues du Gothard de troupes au service du roi Catholique. (4) Le troisième enfin, de beaucoup le plus important, était d'ordre financier. La diète paraissait, en effet, décidée à n'aborder la discussion de la proposition de Dogliani qu'autant que celui-ci ferait part, au préalable, des mesures arrêtées en Espagne en vue d'éteindre tout ou partie des dettes contractées par le gouvernement de Madrid à l'égard de ses anciens alliés d'Helvétie. (5) Ces dettes, aussi bien civiles que militaires, étaient considérables. A elles seules, ces dernières montaient à près de trois cent mille écus et représentaient la solde demeurée impayée des enseignes des « Waldstætten » qui avaient guerroyé sous Feria dans la Haute-Italie. (6)

Tandis qu'un délégué des officiers créanciers de la couronne Catholique, le colonel Beroldingen, se rendait à Milan auprès de Cordova et qu'un courrier était dépêché par eux au premier ministre de Philippe IV, (7) l'émotion provoquée dans la Suisse primitive par les procédés autoritaires des agents de la maison d'Autriche augmentait encore à la nouvelle que plusieurs compagnies du régiment de Mansfeld venaient de passer à l'improviste sous

(1) *Copia del concertato tra alcuni deputati a la dieta tenutasi in Lucerna, li 20 maggio 1627, con il Sigr marchese d'Ogliani.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A^. — Eidg. Absch. V² 513 *f.*

(2) Eidg. Absch. V² 519 *b.*

(3) *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 18 luglio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(4) Eidg. Absch. V² 514, 525 *c.*

(5) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 15 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A^. — Eidg. Absch. V² 513 *f*; 519 *b.*

(6) *Les VIII cantons catholiques au Gouverneur de Milan.* Lucerne, 20 mai 1627. St-Arch. Luzern. Spanien-Mayland. Pensionen. (Correspondenz. 1500—1664.) — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A^.

(7) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 luglio 1627. loc. cit. — *Lettera scritta da Monsr nuntio ne' Svizzeri a Monsr nuntio in Spagna.* Lucerna, 17 luglio 1627. — *Lettera scritta dagli cantoni cattolici al re di Spagna.* luglio 1627. *Ibid.* — *Grandi a Barberini.* Lucerna, 14 settembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A^.

les murs de Bellinzone. (1) Les cités évangéliques furent priées de se préparer à soutenir, aux côtés de leurs confédérés des petits cantons, « l'antique réputation helvétique ». (2) Toutefois, il n'était pas dans les intentions des Espagnols de pousser les choses à l'extrême. Ils n'attendirent pas qu'il fût trop tard pour battre en retraite. Les excuses offertes en leur nom à la diète ; les promesses de satisfaction contenues dans des missives adressées par le roi lui-même à cette dernière ; l'appel fait par Dogliani à la solidarité, nécessaire selon lui, entre Etats catholiques eurent momentanément raison de la défiance qui, malgré tout, prévalait à Lucerne quant à la sincérité des avances milanaises. (3) En apprenant, qu'en dépit de leurs résolutions antérieures, les cantons forestiers, circonvenus par Cordova, étaient sur le point d'accorder à l'empereur le passage sur leurs terres du régiment de Schauenbourg (4) et que, d'autre part, le représentant de l'Espagne poursuivait sa négociation avec une vigueur et une ténacité que son âge et la débilité de ses forces ne laissaient guère prévoir, le chargé d'affaires et les secrétaires-interprètes de l'ambassade de France à Soleure ne crurent pas devoir cacher plus longtemps au Louvre leurs légitimes appréhensions. (5)

Assurément la situation de Wallier et de ses collègues était délicate. Ils avaient reçu l'ordre de se conformer, en ce qui concernait l'éventualité du renouvellement de l'alliance hispano-suisse, aux instructions remises à Bassompierre en octobre 1625. (6) En d'autres termes, il leur était prescrit de ne pas s'opposer, le cas échéant, aux démarches de l'envoyé de la cour de Madrid, mais d'inciter sous main les « Waldstætten » à renoncer aux stipulations du traité de 1604, pour en revenir à celles du traité de 1587, moins préjudiciables aux intérêts français que ne l'étaient les premières. (7) De son côté, Mesmin exprimait, de Coire, le souhait que les cantons catholiques ne consentissent à conclure avec l'Escurial une nouvelle entente que si Philippe IV s'engageait, de manière formelle, à faciliter au roi Très-Chrétien

---

(1) *Caspar Mohr, Landvogt zuo Louwis, an Luzern.* 14. Juni 1627. St-Arch. Luzern. Landvogteien. Lauis. (Militärwesen.) — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 13 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — Eidg. Absch. V² 514; 519 *b*; 524 *b*.

(2) « ... perche si preservi la riputazione elvetica. » *Scappi a Barberini.* Lucerna. 13 luglio 1627. loc. cit.

(3) *Grandi a Barberini.* Lucerna, 31 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — *Philippe IV aux six cantons catholiques.* Madrid, 7 décembre 1627. Aff. Etr. Espagne. XV. 137. — *Cordova aux cantons catholiques.* Camp sous Casale, 28 juillet 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — Eidg. Absch. V² 536 *d*.

(4) *Luzern an Erzherzogen Leopold.* Oktober 1627. St-Arch. Luzern. III Bünde. Unruhen. XII). — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 23 octobre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 123. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 2 e 9 novembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 14 novembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 18. — *Memorandum from Chur.* 15 april 1628. Public Record Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 2.

(5) *Vigier à Béthune.* Soleure, 15 juillet 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 99.

(6) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid. 24 giugno 1626. Frari. Spagna. LXI. 203.

(7) *Vigier à Béthune.* Soleure, 15 juillet 1627. loc. cit.

la tâche que celui-ci s'était imposée d'éclaircir les « articles » douteux des capitulations de Monçon et, d'autre part, à prendre la défense des Trois Ligues contre les agressions injustifiées de leurs voisins, fût-ce même contre l'archiduc d'Innsbruck. (1) Or, au sentiment des secrétaires chargés de l'intérim à Soleure, les choses étaient arrivées à ce point qu'il ne semblait plus possible d'amener les Confédérés de l'ancienne croyance à se rallier aux vues de Louis XIII. Tout au plus pouvait-on conserver l'espoir que le traité de 1604 ne serait pas aggravé par l'insertion de clauses incompatibles avec le maintien des privilèges dont la France jouissait dans la région du Gothard. (2)

Vers l'automne, à la vérité, les négociations de Dogliani subirent un ralentissement marqué. (3) Ce ralentissement, il est à peine besoin de le dire, n'était que le prélude d'une habile retraite. D'où provenait ce subit changement d'attitude du gouverneur de Milan, naguère encore si empressé de solliciter des petits Etats co-seigneurs de la Lévantine l'autorisation d'emprunter leurs grandes voies militaires ? Uniquement de ce fait que le successeur de Feria, refroidi par les prétentions, excessives selon lui, des « Waldstætten », se décidait à les abandonner pour un temps à leur isolement. (4) Aussi bien il avait obtenu d'eux ce qu'il en attendait : les régiments impériaux étaient passés. Pour le surplus, les routes de la Valteline et du Münsterthal, soustraites à la surveillance des Trois Ligues, suffisaient à assurer les communications entre la Lombardie et le Tyrol. (5) En un mot, les Confédérés des cantons forestiers étaient joués de main de maître. Leur indignation égala leur déconvenue. (6) Uri, qui, pour complaire à Cordova, avait interdit toutes transactions commerciales entre Bellinzone et les communes grisonnes du Val Mesocco, se hâta de rétablir le *statu quo ante*. (7)

Dans ces conditions, un très léger effort financier eût certainement réussi à détacher les « Waldstætten », Zoug et Fribourg de la clientèle du roi Catholique. (8) Faute de cet effort, que l'état précaire du trésor royal ne leur permettait pas de tenter, Wallier et ses collègues laissaient échapper malgré eux l'occasion, qui ne devait pas se représenter de longtemps, de regagner les cantons de l'ancienne croyance à la politique du Louvre dont ils s'étaient détournés dès le règne de Henri III.

---

(1) *Mesmin au roi.* Coire, 21 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 40.
(2) *Vigier à Béthune.* Soleure, 15 juillet 1627. loc. cit.
(3) *Vigier à Béthune.* Soleure, 9 septembre 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 100.
(4) *Pandolfini a Cioli* Milano, 6 febbraio 1629. Arch. Mediceo. Milano. n° *3164*.
(5) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 25 septembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 284.
(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 10 settembre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII.
(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° ottobre 1627. loc. cit.
(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 10 settembre 1627. loc. cit.

Nécessité pour le roi Très-Chrétien de procurer la réouverture des routes des deux Rhéties aux secours acheminés de France vers le Mincio. — Situation précaire de l'ambassadeur d'Espagne à Lucerne. — Appui inattendu que lui prête le nonce pontifical. — Résultat de cette intervention. — La « clé d'or » et les passages suisses. — Incohérence de la politique helvétique et italienne du Louvre. — Stavay-Mollondin à la diète de Bade de juillet 1628. — Succès inutile qu'il y remporte. — Dispositions sympathiques des Confédérés des deux confessions envers le nouveau duc de Mantoue. — Une fois de plus, le Louvre laisse échapper l'occasion d'extirper de la Suisse primitive l'influence lombarde.

XXIV. Dans l'audience que lui avait accordée le gouverneur de Milan, le colonel Beroldingen, délégué des officiers suisses créanciers de la couronne Catholique, s'était laissé entraîner à déclarer que ses supérieurs, plutôt que de se résoudre à accorder à l'Escurial de nouveaux délais de payement, ouvriraient leurs passages aux secours que le Louvre se préparait à acheminer vers Mantoue. (1) Jusqu'alors, à dire vrai, s'étaient seuls hasardés à gagner le Mincio, par la voie des Ligues et des Grisons, quelques gentilshommes et soldats français voyageant isolément ou en petits groupes. (2) Le gros des forces levées dans le royaume pour le service des alliés et protégés de Louis XIII dans la Haute-Italie avait franchi les Alpes dauphinoises, (3) et cela à la requête du duc de Nevers, dont les appels devenaient de jour en jour plus pressants et qui espérait ainsi, grâce à la présence même momentanée de troupes étrangères en Piémont, créer une diversion favorable à ses intérêts. (4)

L'heure vint cependant où l'issue lamentable des tentatives faites en vue d'assurer la liberté des communications entre Grenoble et Mantoue, par les terres de la maison de Savoie, contraignit le roi Très-Chrétien à aviser à d'autres moyens pour sauver son parent qu'assaillaient les armées combinées de Charles-Emmanuel et de Cordova. Tous les regards se tournèrent

(1) « Vedo tanta diminuta e battuta la fazione spagnuola in questo e molto più negli altri cantoni e per in contrario accresciuta e insuperbita la francese che non dubito che questa non abbi da superare quella. » *Scappi a Barberini.* Lucerna, 11 maggio 1628. Arch. Vaticano Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Rocci a Barberini.* Milano, 26 luglio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Lettera che scrivono i cinque cantoni al Sig' Don Gonzalo di Cordova.* Lucerna, 23 giugno 1628. *Ibid.*

(2) Siri. op. cit. VI. 403.

(3) *Mesmin à Béthune.* Coire, 6 mai 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 41; *à Herbaut.* Coire, 16 avril 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 27.

(4) *Zorzi al Senato.* Parigi, 16 e 23 marzo 1628. Frari. Francia. LXIX. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 marzo e 12 maggio 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

derechef vers la Rhétie et la vallée de l'Adda.(1) Le gouvernement de Paris reconnut enfin l'absolue nécessité de ne rien négliger pour maintenir ouverte l'unique porte donnant désormais accès à la Péninsule. Il y allait, en effet, du salut des *Stati liberi* de la plaine du Pô. Venise recrutait force mercenaires au delà des Alpes et éprouvait de la difficulté à les faire descendre dans le Bergamasque.(2) Quant à Charles de Gonzague, il attendait avec impatience les contingents levés à son intention par le duc de Longueville dans le pays de Neuchâtel, contingents qui ne pouvaient le rejoindre que si les routes conduisant à la Valteline ne leur étaient pas fermées.(3)

Au reste, la situation s'était sensiblement améliorée aux Ligues, et les adversaires de l'Espagne semblaient à la veille d'y remporter de nouveaux et durables succès. L'indignation causée dans la Suisse primitive par la certitude, trop tard acquise, que Cordova s'était joué des Confédérés, n'avait pas diminué. Uri, Schwytz et Unterwalden, passant outre aux protestations de Dogliani, venaient d'interdire l'accès de leurs montagnes aux troupes wallonnes dirigées vers la Haute-Italie et de l'ouvrir en revanche à des recrues pour le service de Mantoue.(4) Ce changement d'attitude était d'autant plus significatif qu'il se produisait au lendemain de la diète de Lucerne d'avril, devant laquelle l'ambassadeur de Philippe IV s'était efforcé de justifier l'invasion du Montferrat par le gouverneur de Milan et de rassurer les cantons de l'ancienne croyance quant aux intentions de la maison d'Autriche.(5)

Ce fut du côté où il l'attendait le moins que Dogliani reçut l'aide qui lui permit de réparer dans une large mesure sa première défaite. Sur le point de quitter la Suisse pour aller occuper le nouveau poste que le Saint-Père lui assignait en Lombardie,(6) le nonce apostolique tint à donner par avance aux autorités de ce pays un gage de ses sentiments hispanophiles.(7) C'était méconnaître certes et ses instructions et l'état d'esprit qui poussait depuis peu Urbain VIII à contrecarrer les desseins des cours de Vienne et de Madrid. Toujours est-il que Scappi, aux yeux duquel Venise ne comptait plus parmi les puissances catholiques de la Péninsule, se plaignit aux magistrats des cinq petits cantons de ce que trois d'entre ceux-ci eussent embrassé trop ouvertement la cause de la Sérénissime République et celle

(1) *Zorzi al Senato.* Parigi, 23 marzo 1628. loc. cit.

(2) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 16 avril 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 27.

(3) *Zorzi al Senato.* Parigi, 16 marzo 1628. Frari. Francia. LXIX. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 16 avril 1628. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 maggio 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(4) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 19 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 27 maggio 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(5) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 13 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(6) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 3 juin 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 46.

(7) *Zurlauben à Herbaut.* Zoug, 12 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 105.

de la maison de Gonzague, connexes au reste en cette conjoncture. Cette intervention inopinée devait avoir un résultat presque immédiat. (1)

Malgré les réserves faites par Lucerne, les députés réunis à la diète de Weggis de juin s'avisèrent soudain d'appréhender que la tolérance dont ils usaient en ne s'opposant pas au passage de troupes étrangères par le Gothard ne fût taxée de faiblesse et ne leur attirât les représailles de certains de leurs voisins. (2) . A l'effet, à la fois, d'obvier à ce danger et de préserver leurs vallées du « mal contagieux », qui, à cette même heure, sévissait à Berne et à Fribourg, (3) ils décidèrent de fermer désormais leurs frontières à tous les mercenaires qui s'y présenteraient. (4) Cette mesure, incontinent appliquée, lésait aussi bien les intérêts de Venise et du duc de Mantoue que ceux de Gênes et du gouverneur de Milan. (5) Dogliani en témoigna néanmoins de la satisfaction, mais la jugea trop rigoureuse pour qu'elle pût être maintenue longtemps sans inconvénients. L'ambassadeur d'Espagne ne se trompait guère. Il avait assez l'expérience et le sens des choses des Ligues pour savoir que, dans ce pays, « la clé d'or ou d'argent » ouvrait presque toujours les portes les mieux fermées. (6)

En fait, dès le mois d'avril 1628, personne en Suisse ne paraissait douter qu'une armée de huit à dix mille hommes, levée en France pour le secours de Mantoue, ne s'apprêtât à descendre dans la Péninsule par la voie de Zurich, de Sargans et de Coire. (7) Quelques semaines plus tard, cette présomption se transformait en certitude. Aux termes de l'article XVIe du traité franco-helvétique de l'année 1602, Wallier invita les cantons forestiers à faire préparer chez eux les étapes d'un premier régiment, celui de Praslin, que devaient bientôt suivre d'autres corps d'infanterie. (8) Par malheur, les décisions prises au Louvre, en ce qui concernait notamment les affaires des Ligues et d'Italie, continuaient à être empreintes d'un regrettable esprit d'incohérence et à déconcerter les agents du roi Très-Chrétien à l'étranger. Les compagnies de Praslin avaient, depuis un certain temps déjà, franchi les Alpes par une autre route, que les secrétaires-interprètes à Soleure, tenus dans l'ignorance de ce changement d'itinéraire, insistaient encore auprès des « Waldstætten » pour que ceux-ci donnassent suite sans retard à la requête

(1) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 19 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(2) *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 13 giugno 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(3) *Mesmin à Herbaut.* Coire. 29 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 68. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 ottobre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(4) Eidg. Absch. V² 550 *b*; 552.

(5) *Zurlauben à Wallier.* Zoug, 12 juin 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(6) *Ibid.*

(7) *Molina an die III Bünde.* Paris. 7./17. April 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(8) *Herbaut à Wallier.* La Jarne, 6 juin 1628. Arch. Mollondin. à Soleure. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 30 juin 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

qui venait de leur être présentée. [1] Sur un ordre précis de Paris, Stavay-Mollondin, l'un des collègues de Wallier, s'était porté à Bade, afin de hâter les résolutions des Confédérés à cet égard. [2] Une circonstance fortuite lui ayant permis de se convaincre que sa démarche était désormais sans objet, [3] il craignit en l'accomplissant de fournir à l'Espagne un prétexte de réclamer pour elle aussi « le droit aux passages ». [4] L'envoyé français changea sur l'heure ses batteries ; car, après avoir assuré les députés du Corps helvétique de la bienveillance de son maître et de la ferme volonté de ce dernier de défendre par les armes son parent de Mantoue, il se contenta de demander le libre accès du territoire suisse en faveur de toutes les troupes que Louis XIII pourrait être amené à diriger vers l'Italie, sans spécifier ni leur nombre, ni leur composition. [5]

Soutenu par le concours discret mais effectif du résident vénitien à Zurich, Mollondin avait l'impression très nette que le succès couronnerait sa négociation. Bien que, seul d'entre les treize Etats confédérés, Soleure eût adhéré sans réserve à la requête royale, il paraissait avéré que la prise *ad referendum* de celle-ci par les autres cantons n'impliquait de leur part aucune désapprobation des desseins du Louvre au regard de la Péninsule. [6] Les sympathies des cités évangéliques pour la cause dont le duc de Nevers était le champion ne semblaient pas douteuses. [7] Quant aux « Waldstætten », la certitude désormais acquise que le pape formait des vœux pour le triomphe du plus proche et légitime héritier de Vincent de Gonzague y jetait la faction espagnole dans un complet désarroi. [8]

Pour une fois, chez les Confédérés des deux confessions, les préoccupations d'ordre financier ne tenaient pas exclusivement la première place. Pour une fois, l'opinion publique, à Berne comme à Lucerne, à Zurich comme à Fribourg, ne se heurtait à aucune dissidence, mais se prononçait de façon claire en faveur de l'opprimé contre l'oppresseur dans la question du Montferrat. [9] Il était dès lors permis d'espérer que le gouvernement de

---

(1) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 11 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Mollondin à Herbaut.* Soleure, 2 juillet; Bade, 7 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI; Mantoue. II.

(2) Eidg. Absch. V² 554 *a*.

(3) *Mollondin à Herbaut.* Bade, 7 juillet 1628. Aff. Etr. Mantoue. II.

(4) *Herbaut à Mollondin.* Camp devant La Rochelle, 19 juillet 1628. Arch. Mollondin, à Soleure.

(5) *Proposta fatta in nome di S. Mᵗᵃ Christianissima per il suo interprete avanti gli Ambasciatori dei tredeci cantoni congregati sopra la dieta di Baden, a dì 6 luglio 1628.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Herbaut à Mollondin.* Camp devant La Rochelle, 19 juillet 1628. Arch. Mollondin, à Soleure. — *Mollondin à Herbaut.* Soleure, 9 août 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 586. — Eidg. Absch. V² 551 *a*.

(6) *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 11 luglio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — Eidg. Absch. V² 554 *a*.

(7) « Vous le debvez tousiours qualifier duc de Mantoue, comme il est en effect. et non simplement duc de Nevers, ainsi que ceux qui injustement luy contestent la succession l'appellent. » *Herbaut à Mollondin.* Du Camp devant La Rochelle, 2 août 1628. Arch. Mollondin, à Soleure.

(8) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 11 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Scaramelli e Cavazza al Senato.* Zurigo, 20 dicembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(9) *Vigier à Béthune.* Soleure, 10 août 1628. Bibl. Nat CCCCC Colbᵗ 408 fº 112. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 11 août 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

Paris saurait saisir l'occasion qui s'offrait à lui de porter un coup sensible à l'influence lombarde dans la région du Gothard. Il n'en fut rien. A l'heure où les routes de l'Helvétie allaient s'ouvrir à ses troupes, où de nombreuses défections affaiblissaient les partisans de la maison d'Autriche dans les cantons catholiques, (1) où ces derniers, de dépit d'avoir été joués par Cordova, se fussent peut-être laissés entraîner à s'emparer d'une partie du Cômasque, comme d'un gage de leurs créances sur l'Escurial, (2) le roi Très-Chrétien renonça à cueillir les fruits d'une victoire que ses pensionnaires aux Ligues lui prédisaient cependant certaine. Les secrétaires-interprètes à Soleure reçurent en conséquence l'ordre de ne pas mêler plus avant le nom de Sa Majesté aux négociations en cours et de ne poursuivre celles-ci, le cas échéant, qu'à titre purement officieux. (3)

A la vérité, les motifs invoqués par le Louvre à l'appui de ce subit et regrettable changement d'attitude ne semblaient ni très réfléchis, ni très convaincants. Etait-ce la crainte de voir les passages de la vallée de l'Adda se fermer devant les troupes de renfort acheminées vers Mantoue ? Mais, à ce moment-là, ils étaient encore ouverts et, ne l'eussent-ils pas été, que cet obstacle, sérieux certes pour des soldats isolés, était incapable d'arrêter un corps nombreux et aguerri, auquel se fussent jointes d'ailleurs les enseignes des cités évangéliques, décidées à se frayer coûte que coûte un chemin vers Venise. Etait-ce le désir de ne pas exposer les cantons à une agression autrichienne ? Mais cette agression, toujours menaçante, ne se fût assurément pas produite à l'instant où dix mille Français pénétraient sur le territoire helvétique ? Etait-ce l'appréhension d'engager de nouvelles dépenses sans être en mesure d'y faire face ? Mais les Suisses des deux confessions, créanciers de la couronne, paraissaient disposés à accorder à celle-ci un répit suffisant. Etait-ce enfin que le projet de diversion en Piémont, à exécuter dès la chute de La Rochelle, fût jugé inconciliable avec celui d'une expédition militaire en Italie par la voie des Grisons et de la Valteline ? Mais cette campagne pouvait être entreprise et menée à bien, d'une part sans qu'il fût besoin d'envahir la Lombardie et par suite de rompre avec l'Espagne, et, d'autre part, sans que le traité de Monçon reçût la moindre « escorne », puisque, selon l'interprétation française de cet acte diplomatique, la jouissance exclusive des passages de la vallée de l'Adda demeurait acquise aux Trois Ligues, alliées du roi Très-Chrétien. Toujours est-il que cette défaillance du Louvre ressemblait singulièrement à une désertion. Rencontre fortuite sans doute, mais néanmoins fâcheuse, elle coïncidait avec l'approche de l'orage qui se formait au delà du Rhin et que les Confédérés suisses et

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 giugno 1629. loc. cit.

(2) *Scaramelli e Cavazza al Senato.* Zurigo, 20 dicembre 1628. loc. cit.

(3) *Herbaut à Mollondin.* Camp devant La Rochelle, 26 juillet, 2 et 30 août 1628. Arch. Mollondin, à Soleure. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 11 août 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

grisons s'attendaient à voir fondre sur eux. Et de la simultanéité de ces deux faits, dont la connexité n'était cependant point établie, les adversaires de la France en Helvétie et en Rhétie n'allaient-ils pas se hâter de tirer les conclusions les plus perfides et les plus propres à discréditer le gouvernement de Paris auprès des cantons des deux confessions ?

Panique en Suisse et en Rhétie à la nouvelle que d'importantes forces impériales s'approchent de la ligne du Rhin (janvier—mars 1628). — L'incertitude subsiste quant à l'itinéraire adopté par leurs chefs pour les acheminer au delà des Alpes. — Préparatifs de défense dans les petits cantons. — Mesures arrêtées par les cantons évangéliques. — Mesmin n'estime pas le péril imminent. — Diète de Bade, du 12 mars. — Résolutions qui y sont prises. — Rapprochement entre les Confédérés des deux confessions. — Ceux-ci cherchent à s'assurer de solides appuis à l'étranger. — Leurs démarches auprès du Louvre et de ses représentants. — A Coire, tout espoir est abandonné d'une intervention active du roi Très-Chrétien dans les affaires des Trois Ligues. — Le duc de Longueville aspire en secret aux fonctions de général en chef de l'armée des Confédérés, au cas d'une rupture entre ces derniers et la maison d'Autriche. — Ce projet est jugé irréalisable.

XXV. Dès l'automne de 1627, les Grisons ne doutaient plus que les Austro-Espagnols ne méditassent un coup de force dans la région des Alpes. (1) De leur côté, les Suisses n'étaient pas sans inquiétudes. (2) Celles-ci ne firent que s'accroître, lorsqu'en janvier 1628 Bâle avisa les autres cités évangéliques qu'un corps important de troupes impériales venait de prendre ses quartiers dans le margraviat de Bade et de loger ses avant-postes à trois lieues de la frontière helvétique. (3) L'alarme était justifiée certes. Dans la Souabe entière, de Memmingen à Fribourg-en-Brisgau, régnait une activité inaccoutumée. (4) Aussi bien l'on y préparait les cantonnements d'une armée

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 22 ottobre 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 21 février 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* fº 32.

(2) *Scappi al nunzio d'Austria.* Lucerna, 11 marzo 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 4 et 11 décembre 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 514, 520. — *cf.* Seehausen. p. 21.

(3) *Basel an Zürich.* 10. Januar und 18. Februar 1628. St-Arch. Zürich. Dreissigjährig. Krieg. I. nos 1 und 22. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 gennaio e 11 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIII; XXIV. — *Zürich an Basel.* 14./24. Januar; *Schaffhausen an Basel.* 16./26. Januar, 26. Januar/5. Februar 1628. St-Arch. Basel. Politisches. *P* 9. (Dreissigjähr. Krieg. 1628—1643.) — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 21 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 10. — *Zürich an Genf.* 20. Februar/1. März; 8./18. März 1628. Arch. Genève. Portef. histor. nº *2834*.

(4) Tillier. op. cit. IV. 78.

de trente à quarante mille hommes. [1] Quand Lindau eut été occupé par les régiments de Mansfeld et que le blocus devint plus étroit dans le voisinage immédiat de Bâle et de Schaffhouse ; [2] que Mulhouse se trouva presque complètement investi ; quand on connut les menaces proférées par les chefs et soldats allemands contre les Confédérés « rebelles à la maison d'Autriche », une véritable panique s'empara des esprits en Suisse et en Rhétie. [3] Tout contribuait d'ailleurs à la développer : les nouvelles du Rhin ; celles de la Valteline, dont les *tercios* milanais continuaient à se rapprocher, au mépris du traité de Monçon ; [4] celles de Genève et des dizains du Valais, tenus en haleine par les forces de Charles-Emmanuel ; [5] celles de Savoie enfin, où venaient d'arriver le comte de Soissons et le prince Thomas, « accompagnez de quelques troupes », ce qui augmentait les appréhensions des Bernois. [6]

Quand, en mars, toutes les terres de la Souabe et de la Franconie appartenant à des princes qui n'avaient pas adhéré à la Ligue Catholique eurent été pillées et saccagées par les mercenaires à la solde de Ferdinand II ; [7] que les vivres se firent rares dans leurs camps ; que leur exode, en un mot, devint une nécessité, l'émoi redoubla chez les « Waldstætten », non moins que dans les cités évangéliques et les Ligues Grises. [8] Vers quelle région les forces impériales allaient-elles être acheminées ? [9] Marcheraient-elles à la conquête de Strasbourg, à celle des Trois-Evêchés, [10] ou serviraient-elles à assister les Espagnols contre les Hollandais, ainsi que le nonce Scappi semblait le croire ? [11] Se porteraient-elles en Bavière, comme inclinait à le penser Mesmin, à l'effet de peser sur les résolutions de Maximilien et d'assurer

---

(1) *Vigier à Béthune*. Soleure. 27 janvier 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 102. — *Cavazza al Senato*. Zurigo, 19 e 26 febbraio 1628. loc. cit.

(2) *Schaffhausen an die V Cathol. Orte*. 21. Februar/2. März 1628. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg. *A* (1610—1631). — *Vigier et Wallier à Herbaut*. Soleure, 11 et 31 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI — *Extrait d'une lettre de Mesmin*. Coire, 27 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 19. — *Mesmin à Béthune*. Coire, 28 mars 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 36. — *Cavazza al Senato*. Zurigo, 31 marzo 1628. loc. cit. — *Wallier à Herbaut*. Soleure, 31 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Mesmin à Herbaut*. Coire, 2 avril 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 65. — Eidg. Absch. Vᵃ 541 *a*.

(3) *Mesmin à Herbaut*. Coire, 7 février et 2 avril 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 29, 65. — *Cavazza al Senato*. Zurigo, 11 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Scappi al nunzio d'Austria*. Lucerna, 11 marzo 1628. loc. cit. — Vermumbter Spanischer Dantz mit der Königin Helvetia. 1629 in 4º. (ap. Seehausen. Schweizer Politik, u. s. w. (Halle. 1882.) p. 43. nº 2.) — Eidg. Absch. Vᵃ 541 *a*.

(4) *Cavazza al Senato*. Zurigo, 11 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(5) *Genève à Zurich*. 23 février/4 mars 1628; *Zurich à Genève*. 8/18 mars 1628. Arch. Genève. Portef. histor. nº *2834*. — *Cavazza al Senato*. Zurigo, 11 marzo, 14 aprile e 12 maggio 1628. loc. cit. — *Saint-Chamond au roi*. Turin, 20 mars 1628. Aff. Etr. Mantoue. II.

(6) *Mollondin à Herbaut*. Soleure, 17 avril 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 64.

(7) *Cavazza al Senato*. Zurigo, 11 marzo 1628. loc. cit.

(8) *Cavazza al Senato*. Zurigo, 18 marzo 1628. loc. cit.

(9) « Depuis cent ans une telle armée ne s'est trouvée à nos confins. » *Zurlauben à Herbaut*. Bade. 16 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Cavazza al Senato*. Zurigo, 14 aprile 1628. loc. cit.

(10) *Vigier à Béthune*. Soleure, 27 mars 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 104. — *Mollondin à Herbaut*. Soleure, 1ᵉʳ septembre 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(11) *Zürich an Genf*. 31. März/10. April 1628. Arch. Genève. Portef. histor. nº *2834*. — *Cavazza al Senato*. Zurigo, 14 e 21 aprile e 19 maggio 1628. loc. cit.

la restitution de la Haute-Autriche ? (1) Ou bien encore descendraient-elles en Italie ? (2) Cette dernière hypothèse était certes la plus vraisemblable. Ne s'appuyait-elle pas sur des affirmations catégoriques des chefs de l'armée allemande ? Convenait-il dès lors d'attacher la moindre importance à la déclaration faite au résident de Venise par l'empereur lui-même, que jamais celui-ci n'enverrait un seul homme au delà des Alpes à l'occasion des affaires du Montferrat et que la présence des régiments de Mansfeld à proximité de la frontière grisonne n'avait d'autre but que de soulager les provinces dans lesquelles ils s'étaient logés jusque là ? (3)

L'édit promulgué à Vienne contre le souverain de Mantoue vint à point nommé déciller les yeux aux plus sceptiques. Il était, en effet, de toute évidence que Ferdinand II ne parviendrait à plier Charles de Nevers à ses volontés qu'en recourant à la force ouverte. (4) En outre, le fait que la cavalerie massée sur la ligne du Rhin était peu à peu remplacée par des corps d'infanterie, plus aptes à la guerre de montagnes, ne laissait pas que d'inquiéter les autorités des cantons du Nord. (5)

En soi, le passage des Impériaux de Souabe en Italie n'éveillait aucune appréhension parmi les Ligues. Bien au contraire. Les « Waldstætten » y eussent trouvé leur compte, en ce sens qu'il leur aurait permis de reprendre haleine. Quant aux Confédérés de la nouvelle confession, ils l'eussent salué avec joie, dès l'instant que leurs coreligionnaires d'Allemagne étaient appelés à en tirer profit. (6) L'unique cause de la persistance de leur émoi, c'était en somme l'incertitude qui continuait à régner quant à l'itinéraire que suivraient ces voisins gênants pour accomplir les ordres de la cour de Vienne. Choisiraient-ils la voie du Trentin, (7) ou, en dépit des assurances pacifiques de l'empereur, (8) forceraient-ils les avenues du plateau suisse ou celles du massif rhétien, tandis que les Espagnols se saisiraient de la Valteline ? (9) En présence de l'attitude énigmatique de l'archiduc Léopold, de Cordova et des généraux de Ferdinand II, les députés du Corps helvétique hâtèrent les préparatifs de défense que leurs gouvernements avaient ordonnés dès la première nouvelle de l'approche des Allemands. (10)

---

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 26 mai 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 44.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 aprile 1628. loc. cit.

(3) Nunziatura di Pallotto. t. I. p. 39. (12 aprile 1628.)

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 aprile 1628. loc. cit.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 aprile 1628. loc. cit. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 30 novembre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 117. — *Hans-Ludwig von Erlach au baron de Spietz.* Castelen, 4/14 février 1629. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXI. p. 6.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 aprile 1628. loc. cit.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 7 aprile 1628. loc. cit.

(8) *Zürich an Genf.* 15./25. April 1628. Arch. Genève. Portef. histor. n° *2834*.

(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1628. loc. cit. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 5 et 20 mai 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(10) *O. Flemming to Sir Isaac Wake.* Zurich, 8 of march 1628. Public Record Office. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 2.

Moins directement exposés que leurs alliés réformés à une attaque autrichienne, les « Waldstætten » s'attachèrent principalement à assurer la sécurité des bailliages d'outre-monts. (1) A Lucerne, toutefois, des dissensions significatives se firent jour au sein du Conseil. Quelques membres de celui-ci, animés du désir de se venger sur leurs collègues austrophiles des manifestations hostiles dont les cantons étaient l'objet de la part de la maison de Habsbourg, proposèrent sans sourciller qu'au premier avis de l'entrée de l'ennemi sur terre suisse, les coryphées du parti impérial aux Ligues fussent immédiatement suppliciés et les Jésuites expulsés sans délai. (2)

De leur côté, les autorités des cités évangéliques, soutenues par les encouragements du résident vénitien, (3) mirent tout en œuvre pour ne pas se laisser surprendre par les événements. Bâle et Schaffhouse rendirent plus formidables les remparts qui les protégeaient. Berne réunit chaque jour son Conseil de guerre et s'apprêta à lever, le cas échéant, une trentaine de mille hommes. (4) A Zurich, où l'élan patriotique fut vraiment digne d'éloge, les représentants du canton siégèrent en permanence ; le travail redoubla dans les arsenaux ; (5) l'argenterie et les bijoux de l'Etat et des particuliers furent transformés en numéraire ; (6) le tambour battit sans trêve dans la plupart des communes du pays ; (7) six cents fantassins furent préposés à la défense de Stein, poste avancé sur le Rhin ; trois mille autres distribués sur la rive gauche du fleuve, et la résolution arrêtée de prendre vigoureusement l'offensive, pour peu que l'ennemi se hasardât à franchir la frontière. (8) Une conférence, convoquée par les soins du « Vorort », les 22 et 23 février, ratifia l'ensemble des mesures décrétées par chacune des cités protestantes et remit en vigueur le recès de la diète d'Aarau du 22 septembre 1572, motivé par la nouvelle de la Saint-Barthélemy. Il fut en outre décidé de repousser avec énergie toute tentative d'ingérence de l'empereur dans les affaires intérieures des Ligues et, quoique l'édit de restitution des biens ecclésiastiques ne semblât encore qu'à l'état de projet, de résister à son exécution, supposé que ses auteurs cherchassent à en étendre les effets aux

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 7 marzo 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Zurlauben à Herbaut.* Bade. 16 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 53.

(2) « Bisognara far subito decapitar certi buoni cittadini fervidi della religione cattolica. buttar nel lago questo curato e scacciar da Lucerna i Gesuiti. » *Scappi a Barberini.* Lucerna. 13 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(3) Frari. Deliber. Sen. CXXVIII. Svizzeri e Grigioni. p. 84, 98.

(4) *Wallier à Herbaut.* Soleure. 18 février 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 e 18 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. t. IV. 71, 73.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 e 11 marzo 1628. loc. cit.

(6) *Letter from Zurich.* 17/27 february 1628. Public Record Office. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. nº 2. (1617—1629.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 marzo 1628. loc. cit.

(7) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 4 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 e 11 marzo e 7 aprile 1628. loc. cit.

cantons évangéliques.(1) Bâle se vit attribuer le mandat d'assurer plus particulièrement la protection de Mulhouse.(2) Des collectes, organisées depuis quelques mois déjà,(3) furent poursuivies avec une recrudescence d'activité, à l'effet de subvenir aux dépenses les plus urgentes. L'on sonda la Sérénissime République, pour obtenir d'elle un prêt de cent mille écus.(4) D'autre part, Genève reçut la demande d'une avance d'argent, qu'elle déclina d'ailleurs, ce qui ne l'empêcha pas de donner des preuves de sa bonne volonté en tenant à la disposition de Zurich trois cents hommes en cas de besoin.(5) Enfin, la situation précaire des Grisons fit l'objet de la sollicitude très spéciale de leurs coreligionnaires d'Helvétie. Rien ne fut négligé pour les réveiller de leur apathie et les inciter aux résolutions viriles seules capables de les préserver de la servitude qui les menaçait.(6) Par malheur, Mesmin, tout le premier, n'estimait pas que le péril fût imminent.(7) Néanmoins, à la requête instante du « Vorort », il s'employa à persuader au Conseil d'Etat des Trois Ligues qu'il était de l'intérêt de celles-ci d'armer leurs bandières, d'exercer leurs « cernides » ou milices de réserve,(8) et de maintenir, mais à l'égard des Allemands uniquement, le décret relatif à la clôture des passages. En revanche, il ne parvint pas à obtenir qu'elles missent une garnison au Luziensteig.(9) A ce moment-là déjà, dans les cités protestantes, n'avait-on pas le pressentiment que ce serait par cette fissure que « s'engouffrerait » l'invasion autrichienne ?(10)

Dans la conférence tenue par eux à Zurich, les 22 et 23 février, les députés du Corps évangélique avaient décidé de se concerter, en vue d'une action commune, avec leurs collègues catholiques, à l'assistance desquels Bâle venait d'ailleurs d'adresser un pressant appel.(11) Le « Vorort » convoqua donc tous les cantons et alliés, les Grisons et les Valaisans compris,(12) à

(1) Eidg. Absch. V² 537. — *Letter from Zurich.* 17/27 february 1628. Public Record Office. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 2. (1617—1629.) — Strickler. Schweizer Geschichte. p. 301 sqq.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1628. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 530 *d*; 538 *b*. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 26 février 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(3) Eidg. Absch. V² 527 *b*.

(4) Eidg. Absch. V² 538 *f*; 539 *g*. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 marzo 1628. loc. cit.

(5) *Genève à Zurich.* 4 mars 1628. St-Arch. Zürich. Genf. VI. (1612—1641.) — *Zürich an Genf.* 20. Februar/1. März, 8./18. März, 12./22. März, 28. Mai/7. Juni 1628. Arch. Genève. Portef. histor. n° 2834.

(6) *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 22. März/1. April 1628. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* 171. 7. 11. — *Mesmin à Zurich.* Coire, 31 mars 1628. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n° 21.

(7) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 9 et 30 avril 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 24, 33. — *Mesmin à Zurich.* Coire, 31 mars et 27 avril 1628. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n°s 21 et 23.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 febbraio 1628. loc. cit. — *Zurich à Mesmin.* 14 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 51. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 28 février 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb¹ 403 f° 33. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 577. — Jecklin. op. cit. n° 1529. — *Mesmin au roi.* Coire, 21 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 40. — *Mesmin à Zurich.* Coire, 31 mars et 1er avril 1628. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n°s 21 et 22.

(9) *Zurich à Mesmin.* 21 avril 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 66. — *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1529.

(10) *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 21. April/1. Mai 1628. loc. cit.

(11) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 4 février 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 10. — Eidg. Absch. V² 538 *d*.

(12) *Zürich an Luzern.* 30. Januar/9. Februar 1628. St-Arch. Luzern Dreissigjähr. Krieg. *A* (1610—1631). — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 6 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 47. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

une diète générale, qui, assignée de prime abord à Bade, au 14 mars, fut avancée de quarante-huit heures, en raison des nouvelles de plus en plus alarmantes envoyées de la frontière du Rhin. (1) L'instant était critique. Les Confédérés des « Waldstætten » accepteraient-ils le rameau d'olivier tendu par leurs frères de la nouvelle croyance, ou se retireraient-ils sous leurs tentes, en prétextant que les menaces impériales s'adressaient moins à eux qu'aux détenteurs des biens dont avaient été spoliés jadis les évêques de Constance, de Bâle et de Lausanne et les Bénédictins et Franciscains d'Helvétie ? (2) La lutte fut vive, surtout à Lucerne et à Zoug. Les secrétaires-interprètes du roi à Soleure et le résident vénitien à Zurich d'une part, le nonce apostolique et l'ambassadeur d'Espagne, de l'autre, se disputèrent le terrain pied à pied. (3) Ceux-là recommandaient l'union aux représentants des deux camps. Ceux-ci prêchaient la discorde, dans l'espoir de procurer, à sa faveur, la ruine définitive des cantons protestants. (4) Ils n'eurent pas le dernier mot. La désignation comme député à Bade de l'avoyer Am Rhyn, l'un des membres influents du parti anti-autrichien, dissipa tous doutes à ce sujet. (5) Un rapprochement était à la veille de se produire entre les Confédérés de l'une et de l'autre confession, provoqué par la nécessité d'opposer une barrière solide aux empiétements de l'ennemi commun. (6)

Les instructions remises aux députés du Corps catholique à la « journée générale » étaient, à dire vrai, assez sommaires. Elles les autorisaient à souscrire aux mesures propres à assurer la défense du sol helvétique et à se joindre à leurs collègues du Corps évangélique pour prier l'empereur d'éloigner ses troupes des « confins des Ligues ». (7) Du moins laissaient-elles la porte ouverte à de généreuses initiatives. Tout contribua à hâter celles-ci : l'intervention opportune et conciliante de Stavay-Mollondin, le seul représentant d'une puissance étrangère admis aux honneurs de la diète ; (8) l'appel patriotique adressé par le bourgmestre Braem, de Zurich, à ses auditeurs, aussi bien catholiques que réformés ; (9) la très politique attitude de ces derniers, qui se gardèrent de remettre sur le tapis leurs anciens griefs, mais s'attachèrent en revanche à démontrer que le péril dont se trouvait menacée la Confédération était commun aux Etats des deux confessions. (10) Aussi, à

(1) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 10 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 7 e 11 marzo 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(3) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 marzo 1628. loc. cit.

(4) *Scappi al nunzio a Vienna.* Lucerna, 11 marzo 1628. loc. cit.

(5) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 7 e 9 marzo e 18 aprile 1628. loc. cit.

(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 marzo 1628. loc. cit.

(7) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 marzo 1628. loc. cit.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Vigier à Mollondin.* Soleure, 7 avril 1628. Arch. Mollondin, à Soleure.

(9) *O. Fleming to Sir Isaac Wake.* Zurich, 8/18 march 1628. Public Record Off. Foreign. Switzerland. Miscell. Papers. n° 2.

(10) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 marzo 1628. loc. cit.

première vue, le recès de cette « journée » parut-il de nature à réjouir les partisans de l'union, qui, dans l'espèce, se confondaient avec les adversaires de l'Autriche, et dépassa-t-il même leurs espérances. (1) A l'unanimité, les Suisses résolurent, en effet, de résister avec opiniâtreté aux revendications impériales, au cas où elles se produiraient, de repousser la force par la force et de secourir Bâle, si cette ville était attaquée. (2) Une commission instituée par la diète aux fins de procéder à l'inspection minutieuse des points stratégiques les plus exposés, commença d'urgence ses travaux et visita sans désemparer Rheinau, Schaffhouse, Stein et les divers districts de la Thurgovie. (3) Des missives instantes furent adressées à Ferdinand II et à son frère Léopold, pour les inviter à faire cesser le blocus établi à la frontière septentrionale des Ligues. (4) Enfin un messager, dépêché en hâte au camp de Mansfeld à Memmingen, remit aux mains de ce général une protestation énergique contre les infractions quotidiennes à l'*Erbeinung* qu'il tolérait de la part de ses troupes. C'était à cette dernière démarche surtout que les Confédérés attachaient, semblait-il, le plus d'importance, car elle ne pouvait manquer de les fixer quant aux véritables intentions de la maison d'Autriche à leur égard. (5) Aussi bien la réponse maladroite et hautaine du chef de l'armée impériale à leurs ouvertures ne contribua-t-elle pas peu à cimenter l'union des cantons. De fait, on tomba incontinent d'accord à Lucerne et à Zurich pour relever le gant « et luy répliquer comme il convenoit à gens libres ». (6)

Réduits à leurs seules ressources, les Suisses eussent, à la longue, supporté avec difficulté le faix d'une guerre avec leur puissant voisin du nord. Il était, dès lors, naturel qu'ils cherchassent à se procurer de solides appuis à l'étranger. Berne, certes, avait requis de Charles-Emmanuel l'assistance prévue en l'article VIIe du traité du 23 juin 1617. Mais, outre que l'entente entre Turin et Milan semblait chose faite, (7) les circonstances étaient telles qu'il y

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 6 mars 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 47. — *O. Fleming to Sir Isaac Wake.* Zurich, 8/18 march 1628. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(2) *Vigier à Béthune.* Soleure, 25 mars 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fᵒ 104. — *Concerto stabilito sopra l'ultima dieta a Baden fra li cantoni svizzeri e loro confederati di soccorrere l'una e l'altra in qualsivoglia parte dove la gente imperiale volesse entrare nelli loro stati.* marzo 1628. Arch. Mediceo. (Firenze.) Milano. nº *3162*.

(3) *O. Fleming to Sir Isaac Wake.* Zurich, 8/18 march 1628. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 marzo 1628. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 541—542 *a*; 543—547.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 marzo 1628. loc. cit. — *Memorandum from Zurich.* 20 april 1628. Public Record Off. Foreign. Switzerland. Miscell. Papers. nº 2. — Eidg. Absch. V² 541—542 *a*.

(5) Eidg. Absch. V² 541—542.

(6) *Mansfeld au Corps helvétique.* Memmingen, 22 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 55; Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *L'empereur au même.* Prague, 3 avril 1628. Aff. Etr. Vienne. XIII. 566. — *Le Corps helvétique à Mansfeld.* Zurich, avril 1628. St-Arch. Zürich. Dreissigjähr. Krieg. *I* nº 17. — *Les cantons catholiques à Mansfeld.* Lucerne, 12 avril 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 21 avril 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(7) *Silvio Schenardi à Mesmin.* Sondrio, 28 février 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 12.

avait plutôt lieu de craindre que les forces détachées en Savoie par le duc n'assaillissent Genève et le pays de Vaud, que d'espérer de les voir se porter au secours du plus important des cantons évangéliques.(1) Dans la réalité, c'était vers la France que se tournaient tous les regards aux Ligues, vers la France, unique alliée de l'ensemble du Corps helvétique et protectrice-née des *Stati liberi* contre les ambitions de la maison de Habsbourg.

A Bade, le Sr de Mollondin avait affirmé, de la manière la plus nette, que son maître ne se soustrairait pas aux devoirs que lui imposait le traité renouvelé en 1602.(2) Mais jusqu'à quel point convenait-il d'ajouter foi à cette promesse? Les avis différaient à ce sujet. A Coire, la défiance dominait. Dès la nouvelle de l'approche des Impériaux, le Conseil d'Etat des Trois Ligues avait chargé Molina de représenter au roi et à ses ministres les dangers que faisait courir aux Grisons l'ouverture de la succession de Mantoue, la très grande probabilité d'une attaque combinée des Autrichiens et des Espagnols dans l'Engadine et la Valteline,(3) l'absolue certitude que les bandières des communes seraient incapables de résister à cette double invasion si elles n'étaient secourues en temps opportun(4) et enfin l'irréparable échec qu'essuierait la diplomatie du Louvre, au cas où les passages de Rhétie changeraient de maîtres, soit que l'archiduc d'Innsbruck s'en emparât par surprise, soit que la diète se vît contrainte de plier devant ses exigences et de lui concéder la libre disposition des routes alpestres en échange du retrait de ses troupes.(5) Mais, si prégnant que fût ce dernier argument, il ne parvint cependant pas à émouvoir les conseillers du monarque français.(6) Leurs esprits, bandés vers la solution des difficultés intérieures, ne prêtaient qu'une attention distraite aux contingences de la politique étrangère. Découragé, l'ambassadeur grison demanda, ainsi qu'on l'a vu, ses passeports, qui lui furent d'ailleurs refusés.(7) Aussi exhorta-t-il ses compatriotes à ne faire aucun état des secours du gouvernement de Paris et à ne compter désormais que sur eux-mêmes pour défendre leur liberté.(8) En réalité, Louis XIII, se sentant impuissant à conjurer le

(1) *Zorzi al Senato.* Parigi, 16 marzo 1628. Frari. Francia. LXIX. — «Vous suppliant de faire tenir l'euil au guet du costé de Savoye, afin d'éviter surprise.» *Jean-Louis d'Erlach au baron de Spietz.* Castelen, 12/22 avril 1629. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxi p. 14. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 15 septembre et 13 octobre 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 19 octobre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 115.

(2) *Vigier à Mollondin, à Colombier.* Soleure, 7 avril 1628. Arch. Mollondin, à Soleure. — Zurlauben. op. cit. VI. 374.

(3) *Molina à Herbaut.* Paris, 25 avril 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(4) *Mesmin à Herbaut et à Béthune.* Coire, 2 et 9 avril et 29 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 65; Bibl. Nat. CCCCC Colbt *408* f° 56.

(5) *Les Ligues Grises au roi.* Coire, 30 mars/9 avril 1628. (impr. Mercure françois. t. XIV² 308—311.) [Cette missive, conservée en minute aux Archives d'Etat à Coire, porte la date du 19/29 mars.] — *Schreiben des Rathes von Chur an die Häupter.* Chur, 26. März 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(6) *Zorzi al Senato.* Parigi, 8 febbraio e 3 marzo 1628. Frari. Francia. LXVIII; LXIX.

(7) *Molina à Herbaut.* Paris, 25 avril 1628. St-Arch. Chur. Akten. — *Rudolf von Schauenstein an die III Bünde.* Lyon, 7. Mai 1628. loc. cit.

(8) *Molina aux Trois Ligues Grises.* Paris, 26 mars/7 avril 1628. loc. cit.

danger suspendu sur la tête de ses alliés, arrivait à nier que ce danger existât. La missive qu'il adressa aux Trois Ligues, le 12 mai, acheva de convaincre les autorités de celles-ci que l'espérance d'une intervention active du Louvre dans les affaires de Rhétie n'était pas près de se réaliser. (1)

Au fond, cette opinion défavorable quant à l'efficacité de l'appui que les protégés de la couronne Très-Chrétienne au delà du Jura avaient à attendre de celle-ci était partagée par un grand nombre de Confédérés. Toutefois, l'on inclinait en Suisse à penser que le souci d'assurer la sécurité d'une notable partie de sa frontière de l'est engagerait la France à tenter un effort sérieux en vue de mettre Bâle et ses environs immédiats à l'abri d'un coup de main des troupes impériales. La diète décida en conséquence que des secours seraient demandés au gouvernement royal. (2) Berne, à dire vrai, exigeait davantage. Les magistrats de cet Etat souhaitaient, en effet, que les cantons dépêchassent une ambassade solennelle à la cour, ce qui eût permis à leurs envoyés particuliers de s'aboucher avec les résidents des *Stati liberi* accrédités auprès du Louvre et de jeter les bases d'une ligue à opposer aux empiétements autrichiens. (3) Ils comptaient bien d'ailleurs profiter de cette occasion pour recommander à Louis XIII les intérêts de Strasbourg, (4) adresser à ce prince une recharge au sujet du payement de leurs pensions arriérées, solliciter de lui la liberté du comte de La Suze, naguère encore général de leurs milices, (5) soupçonné d'intrigues avec ses coreligionnaires huguenots et enfermé depuis peu à la Bastille. (6) Mais, à la réflexion, les Bernois s'abstinrent de donner suite à ce projet, dont l'exécution eût risqué de compromettre l'union si heureusement rétablie entre les cités évangéliques et les « Waldstætten ». (7)

Parmi les questions qui avaient fait l'objet des délibérations officieuses des membres de la diète, celle de l'élection d'un chef de guerre unique, au cas d'une rupture avec la maison d'Autriche, était demeurée en suspens. (8) Aussi bien paraissait-elle difficile à résoudre à la commune satisfaction des deux partis. L'élargissement du comte de La Suze, réclamé par le gouvernement bernois, eût eu comme première conséquence de replacer ce person-

---

(1) *Le roi aux Ligues Grises.* Camp d'Aytré, 12 mai 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 marzo 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Les cantons au roi.* Bade, 15 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 52.

(3) Eidg. Absch. V² 540 *c.* — St-Arch. Bern. Rathsmanual. LX. p. 302.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 7 e 14 febbraio 1629. Frari. Svizzeri. XXIV. *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1628. loc. cit. — *Herbaut à Lingelsheim.* Camp de Suse, 26 avril 1629. (ap. Kentzinger. Documents historiques relatifs à l'histoire de France. (Strasbourg. 1818.) p. 198.) — *Fleming to Lord Conway.* Zurich. 11/21 november 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 2.

(5) *Louis de Champagne, comte de La Suze, à Zurich.* Berne, 19/29 janvier 1626. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225³ n° 5.

(6) *cf.* Haag. La France protestante. t. III. 326. (1re colonne.) — Eidg. Absch. V² 540 *c.*

(7) Eidg. Absch. V² 540 *c.*

(8) Eidg. Absch. V² 538 *b.*

nage à la tête des troupes du grand canton protestant. En revanche, jamais les Lucernois et leurs adhérents n'eussent consenti à confier la direction de leurs enseignes à un stratège huguenot. A la vérité, une candidature était sur le point de se produire, qui, quoique catholique, eût présenté certaines garanties d'impartialité à l'égard des adeptes de la nouvelle croyance. Henri II, duc de Longueville, brûlait du désir de mettre son épée au service des Confédérés. Ce jeune prince, qui n'avait pas réussi naguère à se faire substituer au marquis de Cœuvres dans la conduite des opérations militaires en Valteline, était l'un des champions les plus déterminés de la cause du duc de Mantoue, en faveur duquel il s'employait à lever quelques milliers d'hommes. (1) Dès lors, l'ambition lui était venue d'aspirer aux fonctions de général de l'armée des Confédérés, « comme estant le seul qui le pust estre, pour avoir ses biens et intérests tellement liés avec les leurs qu'ils estoient inséparables ». (2) Que si les cantons craignaient en l'élisant d'éveiller les susceptibilités autrichiennes, ne leur était-il pas loisible d'affirmer qu'ils le « choisissoient non « pas comme françois, mais comme estant le seul prince souverain dans la « Suisse » ? (3) En échange de ses services, pour lesquels il n'exigeait aucune rétribution pécuniaire, le duc eût souhaité que ses « combourgeois » d'Helvétie prissent l'engagement de défendre son « comté » contre les Allemands, supposé que Ferdinand II le fît attaquer, par représailles de l'appui qu'il prêtait à Charles de Nevers. (4) Or, pour généreux qu'il apparût, le projet formé par le prince de Neuchâtel était irréalisable. (5) Il n'eût rallié ni les suffrages des petits Etats de la Suisse primitive, attentifs plus que jamais à ne point offenser l'empereur, ni l'adhésion de Berne, dont les préventions envers le fils de Catherine de Gonzague n'étaient pas complètement dissipées. Dans ces conditions, les secrétaires-interprètes du roi, tous clients d'ailleurs de la maison de Longueville, intervinrent d'autorité auprès du chef de celle-ci et réussirent à le faire renoncer à son dessein avant même qu'il l'eût dévoilé à ses partisans aux Ligues. (6)

En dépit de la tension croissante des relations entre le Saint-Siège et la maison d'Autriche, le nonce pontifical continue à doubler l'ambassadeur d'Espagne aux Ligues. — Ses démarches actives en vue de contrecarrer les desseins des agents du Louvre et de semer la zizanie entre les cantons des deux confessions. — Il exploite les restrictions mises par les catholiques à leurs

(1) *Henri d'Orléans-Longueville à Stavay-Mollondin.* 14 mai 1628. Arch. Mollondin, à Soleure.
(2) *Henri d'Orléans-Longueville à Stavay-Mollondin.* Paris, 8 avril 1628. loc. cit.
(3) *Ibid.*
(4) *Henri d'Orléans-Longueville à Stavay-Mollondin.* 14 mai 1628. loc. cit.
(5) *Dinet de Saint-Romain à Mollondin.* Longes, 1er août 1628. loc. cit.
(6) *Ibid.*

promesses de secours aux protestants, et cela malgré l'attitude prudente de ces derniers. — Succès de ses intrigues. — Missives rassurantes adressées par l'empereur et les princes de sa famille au Corps helvétique. — La panique renaît à Coire et s'étend aux « Waldstætten ». — Recrudescence de la peste en Suisse, en Rhétie et dans la vallée du Rhône. — Mesures de précaution adoptées par les Etats limitrophes des Ligues. — Menaces de famine.

XXVI. Ce n'était pas en France seulement que les agents diplomatiques s'émancipaient à suivre une politique personnelle, assez fréquemment en contradiction avec la ligne de conduite que leur gouvernement s'était tracée. Au Vatican, pour ne citer qu'un exemple, la surveillance exercée par le cardinal-secrétaire d'Etat sur les négociations du nonce apostolique en Helvétie laissait singulièrement à désirer. Les sentiments nourris par Urbain VIII à l'égard de l'Autriche et de l'Espagne n'avaient assurément plus le caractère de cordialité qu'ils revêtaient encore au printemps de 1626, à la veille de la conclusion du traité de Monçon. Dans une instruction remise, en avril 1628, à Giovanni-Francesco Sacchetti, commissaire pontifical en Lombardie, était exprimée sans détours l'appréhension que causait au Saint-Père la perspective d'une victoire impériale qui eût permis aux armées de Ferdinand II de devancer dans l'occupation du Splugen et du Gothard les Vénitiens, les Français, les Suisses et les Grisons. (1) Mais le siège de Scappi était fait. Rien ne put le décider à modifier son attitude dans un sens favorable aux prétentions du Louvre. Tel Bassompierre l'avait connu à Soleure en janvier 1626, tel Wallier et Mollondin le retrouvèrent au cours des diètes auxquelles ils prirent part avec lui. Plus que jamais hostile aux efforts tentés par les ministres du roi Très-Chrétien et ceux de la république de Venise en vue de maintenir ouvertes les routes militaires de la Suisse centrale, l'évêque de Plaisance continuait, comme dans le passé, à doubler l'ambassadeur d'Espagne et à défendre, à lui seul, les intérêts de l'Empire auprès des cantons catholiques. (2) Ses démarches actives afin d'empêcher l'élection de Henri Reding au landammanat de Schwytz et celle de Walthart Am Rhyn en qualité de député lucernois à Bade avaient échoué certes, et son opposition anticipée aux résolutions généreuses arrêtées dans cette dernière ville était demeurée stérile. (3) Néanmoins, il ne désespérait pas d'obtenir sa revanche et de semer à nouveau la zizanie entre les Etats des

---

(1) « I Venetiani tardi sempre nelle lor imprese non li occuperanno; gli Svizzeri venali ne meno. I Francesi lontani mal possono accorervi a tempo. » *Instructions à Sacchetti.* avril 1628. (Art. X--XII.) Nunziatura di Pallotto. t. I. 43.

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 marzo 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Zurlauben à Herbaut.* Bade, 16 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 53.

(3) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 7 marzo, 18 aprile e 6 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 23 marzo 1628. *Ibid.*

deux confessions. L'occasion le servit à souhait. Il s'était glissé, en effet, dans le recès du 12 mars une phrase malheureuse. Tout en reconnaissant le principe de l'assistance que les divers membres du Corps helvétique se devaient entre eux, les adeptes de l'ancienne croyance y avaient inséré une restriction. Aussi bien cette assistance ne devenait exigible qu'en cas « d'attaque injustifiée » dirigée contre l'un quelconque des cantons. (1) Cette clause n'était assurément pas du goût des protestants. Si leurs députés ne l'avaient pas combattue, c'est qu'ils estimaient, de bonne foi, n'avoir donné prise à aucune agression de la part de l'Autriche. (2) Au printemps de 1627 encore, Bâle avait fait des objections à un séjour prolongé du margrave de Bade dans ses murs, (3) tandis que Zurich et Berne déniaient à ce prince les secours qu'il leur demandait aux termes de l'alliance de 1612. (4) Mais Scappi tenait en réserve un argument captieux, très propre à mettre martel en tête à ces « plus grands catholiques du monde » qu'étaient les hommes des « Waldstætten ». Supposé que l'empereur imposât aux cités évangéliques la restitution des biens ecclésiastiques ; (5) que celles-ci s'y refusassent et que, par suite, les troupes allemandes franchissent le Rhin, les Suisses de l'ancienne confession seraient-ils dans l'obligation d'assister leurs confédérés en détresse ? Avant le départ de leurs députés pour la diète, les Lucernois et leurs coreligionnaires eussent répondu sans doute à cette question par l'affirmative. Quinze jours plus tard, grâce aux adjurations passionnées du nonce, ils vacillaient dans leurs résolutions. Dès le milieu d'avril enfin, le revirement était complet, et Scappi ne dissimulait plus sa joie en annonçant à Rome que si Ferdinand II, ainsi que le déclarait tout haut l'évêque de Lausanne, se décidait à pousser dans leurs derniers retranchements les cantons protestants, la ruine de ceux-ci était désormais certaine. (6)

Au mois de mai déjà, les défiances battaient leur plein, du côté catholique du moins. Circonvenus par l'évêque de Plaisance qui leur persuadait que les levées de troupes étrangères ordonnées à Berne étaient dirigées contre eux, les « Waldstætten » et Fribourg se préparaient à la lutte, bien

---

(1) *Herbaut à Mollondin.* Paris, 4 avril 1628. Arch. Mollondin, à Soleure.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 marzo 1627. Frari. Svizzeri. XXIII. — Carlo Caraffa. **Relatione dello stato della Germania. 1628. (éd. Müller. Vienne. 1859.) p. 224.**

(4) *cf.* Seehausen. op. cit. 21.

(5) *Scappi al nuntio a Vienna.* Lucerna, 11 marzo 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Mollondin à Herbaut.* Soleure, 23 septembre 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(6) « Ma se i detti cantoni protestanti, in qualsisia maniera, si tireranno a dosso l'indignazione di Cesare, o che Sua M^ta richieda i protestanti a restituire i beni ecclesiastici, che egli usurpano, e che l'esercizio della religione cattolica sia almeno libero tra di loro, che in nessuno di questi casi sono per aderirgli... Uno dei Consiglieri affermo che gli incresceva di non essere appresso a S. M^tà per dirgli che promovesse per la restituzione dei beni ecclesiastici e dell'esercizio cattolico ancora contro i cantoni protestanti. » *Scappi a Barberini.* Lucerna, 13 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 6 maggio 1628. loc. cit.

plus contre les cités évangéliques que contre les Impériaux. (1) Aussi quand l'Etat de Zurich, possesseur de quelques terres de rapport dans le Brisgau, demanda l'appui gracieux de ses confédérés de la région du Gothard en vue d'obtenir qu'elles fussent exonérées de toutes réquisitions par les chefs de l'armée allemande, cette requête ne rencontra-t-elle qu'un accueil glacial auprès de ceux auxquels elle s'adressait. (2)

S'il n'y avait qu'une voix parmi les *Stati liberi* pour blâmer l'œuvre dissolvante entreprise par le nonce en Suisse, l'attitude de ce dernier n'était pas jugée avec moins de sévérité à la cour de France. (3) L'évêque de Cervia, son collègue à Paris, fut donc chargé de l'aviser que si les hostilités éclataient au sein des Ligues, ce serait à lui seul que le gouvernement du roi en ferait remonter la responsabilité. (4) Fort heureusement pour le repos des cantons, les choses n'arrivèrent point à cette extrémité, et le départ de Scappi coïncida avec un décroissement notable du péril autrichien. En réalité, à défaut d'autres raisons, les succès danois empêchaient l'empereur d'acheminer vers l'Italie l'armée massée en Souabe. (5) Au reste les troupes composant celle-ci laissaient à désirer, tant au point de vue de l'entraînement qu'à celui de la discipline. (6) Déjà tranquillisés, jusqu'à un certain point, par cette constatation, les Confédérés le furent davantage certes à la réception de lettres rassurantes de Ferdinand II, de l'archiduc Léopold, de Mansfeld, de Cordova, des comtes de Fürstenberg et de Sulz. (7) Zurich rappela même une partie de ses forces de la frontière du Rhin. (8) Mais, à la différence des autorités des cantons catholiques, lesquelles croyaient le danger écarté, (9) celles des cantons protestants estimaient qu'il ne s'agissait que d'un répit et que celui-ci serait de peu de durée. (10) Aussi bien la vérité était de leur part.

Le mois de mai n'avait pas encore pris fin que, malgré les encouragements prodigués aux Grisons par Mesmin, la panique renaissait à Coire, d'où les familles aisées émigraient les unes après les autres en Suisse et en

(1) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 13 aprile 1628. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 549 *a.* (Diète de Lucerne, du 9 mai 1628.)

(2) *Avvisi del nunzio Scappi.* Lucerna, 5 maggio 1628. loc. cit.

(3) *Herbaut à Mollondin.* Paris, 4 avril 1628. Arch. Mollondin, à Soleure. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 19 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(4) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 maggio 1628 loc. cit.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 maggio 1628. loc. cit.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 aprile 1628. loc. cit.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 marzo e 5 maggio 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *L'archiduc Léopold aux XIII cantons.* Innsbruck, 27 mars 1628. loc. cit. — *Cordova aux trois cantons primitifs.* Camp de Casale, 8 avril 1628. *Ibid.* — *Avvisi del nunzio Scappi.* Lucerna, 13 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *L'empereur au Corps helvétique.* Prague, 3 avril 1628. *Ibid.* — *Zürich an Luzern.* 28. April/8. Mai 1628. St-Arch. Luzern Dreissigjähr. Krieg. *A* (1610—1631).

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 27 maggio 1628. loc. cit.

(9) *Avvisi del nunzio Scappi.* Lucerna, 18 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(10) Eidg. Absch. V² 547 *b.* (Diète de Lucerne, 12 et 13 avril 1628.)

Italie,(1) tandis que les « cernides », mal armées et mal équipées, fortifiaient à la hâte certains passages, mais négligeaient, en revanche, d'assurer la protection du Luziensteig, le plus important d'entre eux. (2) Quelques semaines plus tard, ce fut au tour des « Waldstætten » à trembler. Le danger réapparaissait à la fois au nord et au midi : sur le Rhin, où les Impériaux réoccupaient peu à peu leurs anciens quartiers ; à Bellinzone et dans les bailliages d'outre-monts, dont les Espagnols méditaient de s'emparer par surprise. (3)

Deux diètes qui se tinrent, la première à Bade en juillet, la seconde à Zurich en novembre, se ressentirent du départ de Scappi. (4) Les catholiques s'y montrèrent d'autant plus prompts à se réconcilier avec les réformés (5), que ces derniers possédaient sur eux l'avantage de n'avoir pas interrompu leurs armements et d'être demeurés défiants, tant à l'égard des protestations pacifiques de la cour de Vienne que de celles du duc de Savoie, dont les troupes se rapprochaient par étapes de la région du Léman. (6)

A ce moment-là, l'union entre tous les Confédérés semblait indispensable pour assurer le maintien de leur indépendance. Outre qu'ils ne pouvaient s'attendre encore à aucun secours de l'étranger, leur force de résistance était très amoindrie par la peste et la famine qui sévissaient aussi bien dans les Alpes que sur le plateau suisse. Celle-ci n'était d'ailleurs que la conséquence de celle-là. (7) Tour à tour sporadique ou épidémique, le « mal contagieux », dont la présence aux Ligues en 1611 avait engagé Refuge, Jeannin de Castille et Paschal à fuir le séjour de Soleure et de Coire, y faisait rage dès l'année 1626, dite « de la tempête » (8) et venait de contraindre Mesmin à se réfugier à Fürstenau et de procurer l'ajournement d'une mission grisonne à Innsbruck. (9) Après avoir décimé les dizains de la vallée du Rhône, (10) il s'était attaqué à Fribourg et à Berne, où l'on comptait entre trente et quarante décès quotidiennement, (11) et, en dépit des

(1) *Mesmin à Herbaut.* Coire. 2 avril 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 65.

(2) *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1535. (juillet 1628.)

(3) *Reding et Zurlauben à Herbaut.* Bade, 13 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 106. — *Rudolff Bueler, commissari zuo Bellentz, an Landamman und Rath zuo Schwitz.* Bellenz, 8. November 1628. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg. *A* (1610–1631).

(4) *Mollondin à Herbaut.* Soleure, 2 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 13 juillet 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 110. — Eidg. Absch. V² 551 *a*, 565.

(5) *Vigier à Béthune.* Soleure, 30 novembre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 117.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1628. loc. cit.

(7) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 9 novembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI.

(8) « Ceste peste se veut rendre universelle. » *Bonstetten Rosières au baron de Spietz, banderet de la ville et canton de Berne.* Travers, 23 décembre 1628. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xx. Boyve. Annales de Neuchâtel et Valangin. t. III. 510.

(9) *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1542.

(10) *Scappi a Barberini.* Costanza, 4 gennaio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(11) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 19 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 8 agosto 1628. *Ibid.* XVII. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 17 settembre 1628. *Ibid.* XVII.

précautions prises par les « Waldstætten », avait fait depuis peu son apparition à Lucerne (1) et dans les petits cantons. (2)

Devant cette recrudescence du fléau, les Etats limitrophes de l'Helvétie et de la Rhétie avaient fermé leurs frontières. Venise, où la mortalité devenait effrayante, (3) s'était résolue à interdire les relations commerciales et autres entre le Bergamasque et les Trois Ligues. (4) La cour de Turin licenciait à la hâte ses contingents valaisans, considérés par elle comme contaminés. (5) A Milan, le *Tribunal della Sanità* décrétait les mesures les plus rigoureuses à l'effet d'isoler de la Lombardie les bailliages suisses d'outre-monts, (6) tout en maintenant ouvertes les communications entre le Cômasque et le Val Bregaglia. (7) Sur le Rhin enfin, les Impériaux s'opposaient à ce que Bâle et Schaffhouse tirassent comme naguère de l'Alsace et du Brisgau les denrées indispensables à la subsistance de leurs habitants. (8) Déjà, dans certains cantons, la famine était aussi meurtrière que la peste, (9) car les protestations des Confédérés contre ce qu'ils qualifiaient d'« infraction notoire » à l'« Union héréditaire » demeuraient stériles. (10)

Le plan des Austro-Espagnols d'affamer les Suisses, afin de les mieux opprimer ensuite, se dessinait dès lors nettement. Réformés et catholiques en tombaient d'accord. Soustraits à l'influence néfaste qu'avait trop longtemps exercée sur eux le nonce Scappi, ces derniers eussent saisi avec empressement toutes occasions de sortir, de concert avec leurs frères de l'autre croyance, de la situation difficile où les plaçait l'hostilité manifeste de la maison d'Autriche envers eux.

Situation presque désespérée des Stati liberi d'Italie menacés par l'Espagne et l'Autriche. — Venise s'emploie à procurer la paix entre le Louvre et la cour de Londres. — Démarches faites par le nonce en France en faveur

(1) *Scappi a Barberini.* Costanza, 4 gennaio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — *Rocci a Barberini.* Altorfo, 25 ottobre 1628. *Ibid.* XVII; Lucerna, 6 novembre 1629. *Ibid.* XVIII. — Eidg. Absch. V² 528 *g* (novembre 1627); 562 *i* (septembre 1628).

(2) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 3 luglio e 14 agosto 1629. *Ibid.* XVIII.

(3) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 23 giugno 1629. Arch. Mediceo. Venezia. nº *3015* f°s 227 à 248.

(4) Ceresole. La République de Venise et les Suisses. (éd. 1890.) p. 118.

(5) *Avvisi del nunzio Rocci.* Lucerna, 26 settembre 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 2 novembre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 116.

(6) *Proclamation de la Sanità de Milan, déclarant la quarantaine pour tout le pays des Suisses « di qua e di là da monti per causa di peste ».* 1º luglio 1628. Frari. Patti sciolti. nº 928. — Eidg. Absch. V² 565 *a.* — *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 18 luglio e 1º agosto 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 novembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Sebastian von Beroldingen, Landschryber zu Lauis, und Melchior Lussi, Landschryber zu Luggarus, an die XIII Orte.* Mailand. 18. Dezember 1628. St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. (Sperrung der Lebensmitteln.)

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1629. loc. cit.

(8) *Lettre de Vigier.* Soleure, 30 novembre 1628. Aff. Etr. Venise. XLVI. 222. — Eidg. Absch. V² 565 *b*

(9) *Lettre de Vigier.* Soleure, 30 novembre 1628. loc. cit.

(10) *Rocci a Barberini.* Delsperga (Delémont), 28 novembre 1628. *Ibid.* XVII.

de la cessation des hostilités devant La Rochelle. — Intérêt des Confédérés des deux confessions à un prompt accommodement du roi avec ses sujets rebelles. — Les cités évangéliques désireuses d'intervenir comme médiatrices entre Louis XIII et les huguenots. — Mission à Paris de Rodolphe d'Erlach de Riggisberg. — Son peu de succès. — Effet produit tant chez les catholiques que chez les protestants d'Helvétie par la nouvelle de la chute de La Rochelle. — Allégresse générale à Coire. — Arrêt marqué des négociations rhéto-tyroliennes. — Espérances grisonnes.

XXVII. A l'exception des deux membres italiens de la Ligue d'Avignon, si malencontreusement dissoute par le traité de Monçon, tous les gouvernements catholiques de l'Europe avaient vu sans déplaisir le Louvre rompre avec l'Angleterre et les huguenots. A Venise, comme à Turin ; à Zurich comme à La Haye, on estimait, en effet, cette rupture beaucoup plus préjudiciable aux intérêts des *Stati liberi* que ne l'avait été l'acte diplomatique du 5 mars. (1) Si la Sérénissime République s'était décidée en fin de compte à accepter ce dernier, c'est que le Sénat le considérait non comme une paix, mais comme une trêve, « estant un effort contre nature que le roi Très-Chrétien coopérât à la grandeur de l'Espagne ». (2) Or, il avait suffi de quelques mois pour que la situation, de compromise qu'elle était, devînt des plus alarmantes. La Valteline perdue ; le Montferrat perdu ; Casale sur le point de se perdre ; (3) la France continuant à se consumer elle-même, sans profit pour ses alliés, abandonnés désormais aux convoitises de l'Autriche, quel espoir restait-il aux Etats indépendants de la Suisse et de l'Italie d'échapper au joug qui les menaçait ? (4) Le maréchal d'Estrées offrait bien de s'emparer à nouveau de la vallée de l'Adda, avant de rejoindre le duc de Nevers qui le conviait à prendre le commandement de son armée. (5) Mais l'argent manquait pour assurer le succès de cette campagne. D'autre part, Richelieu, découragé par les récents revers du marquis d'Huxelles, et désireux de ne pas engager à la légère le nom de son maître dans une entreprise hasardeuse, renonçait à solliciter en faveur des secours à destination de Mantoue l'ouverture des routes du Piémont. (6)

(1) *cf.* Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig. (Stuttgart. 1882.) II. 70.

(2) « C'est une opinion receue pour maxime entre tous les ministres d'Espagne que les affaires de France ne peuvent estre en bon estat que ce ne soit à leur dommage. » *Mémoire envoyé par Du Fargis.* 21 octobre 1628. Aff. Etr. Espagne. XV. — Nani. Histoire de Venise. (Trad. Tallement. Paris. 1679.) livre VI. p. 519.

(3) *Instruccion dada al conde de Nassau commissario imperial para el sequestro del ducado de Mantua y el del Monferrato.* Vienna, 19 octubre 1628. British Museum. Egerton. mss. *543* f° 206.

(4) *Zorzi al Senato.* Aytré, 14 luglio 1628. Frari. Francia. LXIX. — « La Francia ha perso e vuol haver perso la memoria degl'amici e la conoscenza del mondo. » *Zorzi al Senato.* Aytré. 24 settembre 1628. *Ibid.* LXX.

(5) *Mesmin à Béthune* Coire, 15 octobre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 69. — *Zorzi al Senato.* Novaglie [Nuaillé], 21 ottobre 1628. Frari. Francia. LXX. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 dicembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(6) *Zorzi al Senato.* Aytré, 24 settembre 1628. loc. cit.

Etant donné que le gouverneur de Milan et le duc de Savoie persistaient à exécuter leurs desseins contre l'héritier légitime de la maison de Gonzague et que l'annonce de l'arrivée de Condé en Vivarais avec des forces importantes semblait les laisser l'un et l'autre indifférents, (1) la seule chance de salut pour les petits Etats de l'Europe centrale et méridionale était la prompte conclusion de la paix entre les cours de Paris et de Londres et par suite la capitulation de La Rochelle. (2) En juin 1627, Charles-Emmanuel avait, à la vérité, proposé sa médiation aux belligérants. (3) Mais, passé dans ces entrefaites au camp espagnol, le souverain du Piémont s'employait, en juin 1628, à combattre le rapprochement souhaité par lui l'année précédente. (4)

C'était, dès lors, à Venise, la plus intéressée des puissances de second ordre à la cessation des hostilités sur les côtes bretonnes, que revenait la tâche de procurer cette dernière. (5) Dans ces conjonctures délicates, le Sénat, il convient de le reconnaître, se départit de sa réserve habituelle et sut agir à la fois avec énergie et célérité. Sous son inspiration, un grand effort fut fait auprès du Louvre par les envoyés ordinaires ou extraordinaires de tous les *Stati liberi*, en vue de détourner Richelieu de son dessein d'en finir avec les Anglais et les rebelles avant de s'occuper des choses d'Italie. (6)

Vers la fin de 1628, l'ambassadeur grison Molina se rencontrait à Paris avec des représentants de l'électeur de Brandebourg, du roi de Danemark et du gouvernement hollandais, réunis dans cette ville à l'effet de peser sur les décisions du roi Très-Chrétien et d'obtenir en faveur des huguenots des conditions de paix acceptables. (7) Bientôt le pape lui-même ne crut pas devoir refuser son appui aux promoteurs de ces louables tentatives de conciliation. (8) Autant son nonce à Lucerne servait avec passion la cause impériale, autant Urbain VIII marquait son antipathie grandissante à l'égard de la politique des Habsbourg. (9) Ainsi qu'il s'en était ouvert à mainte reprise

(1) *Richelieu à Condé.* fin d'avril 1628. (*cf.* Avenel. op. cit. III. 96.)

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire. 10 juin 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 48. — « Si sente dispiacere in Italia da tutti i buoni che il tempo della presa della Roccella si vadia troppo allungando. » *Cioli a Gondi.* Firenze, 10 settembre 1628. Arch. Mediceo. Francia. *4646* f° 114. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 16 settembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Zorzi al Senato.* Parigi, 5 dicembre 1627. Frari. Francia. LXVIII.

(3) *Marini à Herbaut.* Turin, 27 juin 1627. Aff. Etr. Piémont. VIII. — *Advis que le cardinal donna au roy à son retour de Paris à La Rochelle.* 20 avril 1628. (ap. Avenel. op. cit. III. 77.)

(4) *Girolamo Soranzo e G. Zorzi al Senato.* Susa, 27 aprile 1629. Frari. Francia. LXXI.

(5) *cf.* Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 70 sqq.

(6) « L'ambre di Venezia sollecita grandemente la mossa delle armi e la partenza del re verso Italia. Et il nunzio è sospicato dalli Spagnuoli che egli ancora faccia l'istesso sotto mano. » *Giov. Batt' Gondi a Cioli.* Parigi, 12 gennaio 1629. Arch. Mediceo. Francia. n° *4642* f° 8.

(7) *Molina an die III Bünde.* Paris, 19./29. Februar 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(8) *cf.* Ranke. Hist. de la Papauté. (trad. Haiber; Paris. 1838.) t. IV. 224.

(9) *Giov. Batt' Gondi a Cioli.* Parigi. 12 gennaio 1629. Arch. Mediceo. Francia. n° *4642* f° 8. — Siri. VI. 367.

à Béthune, le Souverain Pontife estimait « que la hardiesse des Espagnols à « braver ceux sur lesquels ils avoient avantage procédoit de ce qu'ils « pensoient que le roy de France ne pourroit jamais rien entreprendre sans « estre diverty par ses sujets rebelles ». (1) Convaincu, lui aussi, que les empiétements du gouverneur de Milan sur ses voisins ne cesseraient pas, aussi longtemps que l'armée royale serait immobilisée dans l'Aunis, il chargea l'évêque de Cervia de suivre Louis XIII à Aytré, afin d'y seconder les démarches faites par l'ambassadeur vénitien en vue de procurer la paix entre ce monarque et les huguenots. (2)

Aussi bien ce n'était pas uniquement au Louvre que s'exerçait l'action pressante et bienfaisante de Venise au profit des autres *Stati liberi*. En Suisse, le résident de la République tirait parti de la gravité des conjonctures pour inciter les Confédérés des deux confessions à n'avoir de cesse que le roi Très-Chrétien ne leur eût donné des gages de sa ferme volonté de les soutenir contre les forces de la maison d'Autriche. Certes, dans les cités évangéliques comme chez les « Waldstætten », l'opinion demeurait invariable que, seul, le séjour prolongé de Louis XIII aux portes de La Rochelle encourageait les entreprises de l'Empire et de l'Espagne dans la région des Alpes. (3) Mais, tandis qu'à Lucerne on souhaitait que l'intervention du monarque français en faveur des Ligues ne se produisît qu'après la soumission de la cité huguenote, à Zurich et à Berne, en revanche, on invoquait l'appui immédiat de l'allié d'outre-Jura, avec l'espoir de sauver ainsi les coreligionnaires de Rohan de la situation presque désespérée dans laquelle ils se trouvaient. (4)

En somme le Sénat vénitien rencontrait en Suisse un terrain propice à la réalisation de ses desseins. Les catholiques ne la combattaient pas et les protestants manifestaient le désir de la faire leur. (5) Ainsi qu'il a été dit plus haut, si le gouvernement bernois avait retiré sa proposition relative à l'envoi d'une mission helvétique au Louvre, c'était afin de ne pas heurter de front l'opposition probable des petits cantons. Mais il ne s'était pas interdit de travailler, de concert avec les autres Etats réformés, à la pacification des troubles du royaume et de ménager un accommodement raisonnable entre les belligérants. (6) Les autorités des cités évangéliques se croyaient certes très aptes à mener à bien cette tâche difficile. Encore que, dans le fond, leurs sympathies envers les huguenots ne fussent pas niables, elles n'avaient pu se dispenser de blâmer l'intempestive levée de boucliers

(1) *Béthune au roi.* Rome, 15 janvier 1628. Aff. Etr. Rome. XLI.

(2) *Molina an die III Bünde.* Paris, 5./15. Mai 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(3) *Zurlauben à Herbaut.* Bade. 16 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 10 juin 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 48. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 16 settembre 1628. loc. cit. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 4 décembre 1628. Aff. Etr. Suisse. XXV. 514.

(4) *Mollondin à Herbaut.* Soleure. 1er septembre 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(5) *Herbaut à Mollondin.* Camp devant La Rochelle. 19 juillet 1628. Arch. Mollondin. à Soleure.

(6) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 7 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

de ces derniers. D'autre part, attentives à ne pas éveiller les défiances du seul prince dont elles espérassent, le cas échéant, une assistance effective, elles n'accueillaient qu'avec réserve les avances anglaises, ainsi qu'en témoignait la réception courtoise, mais froide faite à l'ambassadeur Carlisle, qui les avait visitées au cours de son voyage des Pays-Bas en Piémont. (1)

Sous le prétexte d'intercéder auprès du roi en faveur du comte de La Suze, incarcéré à la Bastille, (2) mais, en réalité, dans l'intention de joindre ses instances à celles de Venise et des autres *Stati liberi* intéressés à la cessation du siège de La Rochelle, le Conseil de Berne résolut de dépêcher à Louis XIII l'avoyer de Graffenried et, celui-ci étant décédé dans ces entrefaites, de lui substituer Jean Rodolphe d'Erlach de Riggisberg, bailli d'Yverdon. (3) Or, si Richelieu se contenta de donner quelque espoir quant à l'élargissement souhaité de Louis de Champagne, il repoussa en revanche tout le surplus de la requête bernoise. Refus courtois, d'ailleurs, et qui ne rappela en rien celui opposé par Henri IV aux ambassadeurs des cantons évangéliques qui l'étaient venus trouver, au printemps de 1605, pour lui demander de ne plus molester le duc de Bouillon. Le cardinal chargea Wallier d'aviser les coreligionnaires suisses des huguenots que leur intervention n'eût point été nécessaire pour engager le roi à user de clémence à l'égard de ceux d'entre ses sujets rebelles qui l'imploraient. (4) Quant à l'idée de suspendre les opérations militaires dans l'Aunis, le premier ministre ne s'y arrêta même pas. Les ouvertures faites à ce sujet par le bailli d'Yverdon furent rejetées, comme l'avaient été, quelques semaines auparavant, celles du nonce apostolique. (5)

Lorsque la nouvelle de la chute de La Rochelle se répandit aux Ligues, dans la seconde quinzaine de novembre, (6) elle n'y causa aucune surprise. On l'escomptait depuis deux mois au moins. Les protestants en conçurent des regrets, mais n'en laissèrent rien paraître. (7) Au contraire, ils prirent à

(1) *Lettres de créance de Carlisle.* Westminster, 18 avril 1628. St-Arch. Zürich. Grossbritannien. *A* 222; St-Arch. Basel. England. *B*¹ (1628—1847). — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 14 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Hieronymus Müller an Sebastian Spoerlin, Bürgermeister der Stadt Basel.* Mülhausen, 22. Juni/2. Juli 1628. St-Arch. Basel. England. *B*¹ (1628—1847.) — *From Earl of Carlisle to viscount Conway.* Basilea, 29 november 1628. Public Rec. Off. Foreign. Misc. Pap. nº 2. — *Mesmin à Béthune.* Fürstenau, 5 décembre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 73. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 5 janvier 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(2) *Berne au roi.* 11 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 47.

(3) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 23 juin et 15 septembre 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Berne au roi.* 4 août 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 129. — *Caumont La Force à sa femme.* Sedan, 26 septembre 1628. (ap. Mémoires de La Force. [éd. de La Grange.] t. III. 290.) — St-Arch. Bern. Rathsmanual. LV. p. 302. (19 mai 1628.)

(4) *Herbaut à Mollondin.* Camp devant La Rochelle, 19 juillet 1628. Arch. Mollondin, à Soleure.

(5) « Aber es ist ze besorgen das er wenig fruchtbarlichs werde schaffen, weil der andere *rothe Künig* (der Kardinal) in Franckrych gantz kein Friden in sinem sin hat, biss er Rochella under sinem gwalt gebracht hat. » *Molina an die III Bünde.* Paris. 5./15. Mai 1628. St-Arch. Chur. Akten.

(6) *Andrea Cioli a Pandolfini.* Firenze, 21 novembre 1628. Arch. Mediceo. Milano. nº *3163*.

(7) *cf.* Zellweger. Geschichte der diplomatischen Verhaeltnisse der Schweiz mit Franckreich, von 1698 bis 1784. (Saint-Gall. 1848.) I. 149.

tâche d'expliquer à l'avantage de leurs frères français certains articles du traité signé le jour de la capitulation. (1) Telle était au reste l'appréhension que leur inspirait le voisinage des forces impériales, qu'ils n'eussent pas été éloignés de féliciter le roi de sa victoire. (2) Chez les catholiques, en revanche, la satisfaction éprouvée à l'annonce de cet événement fut sans mélange. (3) Des cérémonies d'actions de grâce, célébrées dans les églises de Fribourg et de Soleure, ne précédèrent que de peu le départ pour la cour d'un envoyé spécial chargé d'apporter à Louis XIII la joyeuse approbation de ses alliés de l'ancienne confession. (4)

Mais ce fut sans contredit chez les Grisons que l'impression produite par les succès de l'armée royale fut la plus vive et la plus profonde. (5) Elle ne put, à la vérité, se manifester dans des réjouissances publiques. La peste sévissait sur les rives de la Plessur. Aussi l'évêque, qui, l'année précédente, avait fait chanter le *Te Deum* dans sa cathédrale à la nouvelle de la défaite des Anglais, (6) dut-il, cette fois, s'abstenir d'y réunir ses ouailles. Mesmin, au reste, s'était retiré dans le Domleschg. Par suite, ce fut en l'église Saint-André à Almens, village voisin de Fürstenau, sa résidence momentanée, qu'il fit solenniser la paix imposée aux huguenots. (7)

D'autre part, si avancées que fussent ses négociations avec la cour d'Innsbruck, le Conseil d'Etat des Trois Ligues ne pouvait pas se désintéresser d'un événement dont le résultat le plus certain allait être de restituer au roi Très-Chrétien sa liberté d'action à l'égard de la maison de Habsbourg. En quelques heures son attitude changea et, d'arrogante qu'elle était envers l'ambassadeur du Louvre, devint conciliante. (8). A ce moment-là, ainsi qu'il a été dit plus haut, Mesmin obtint l'assurance que les négociations en vue du renouvellement de l'*Erbeinung* ne seraient poursuivies que pour autant qu'il ne s'y opposerait pas. L'appréhension des armes françaises assouplissait les esprits en Rhétie et paraissait à la veille d'enrayer le mouvement d'opinion qui portait les autorités de ce pays à se rapprocher de l'Autriche. La Rochelle tombée, on s'attendait, à Coire, à ce que Louis XIII exigeât de

(1) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 17 novembre 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(2) *Lettre de Vigier.* Soleure, 30 novembre 1628. Aff. Etr. Venise. XLVI. 222.

(3) *Andrea Cioli a Pandolfini.* Firenze, 21 novembre 1628. Arch. Mediceo. Milano. n° *3163*.

(4) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 20 mai, 24 novembre et 11 décembre 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Wallier à Fribourg.* Soleure, 24 novembre 1628. Arch. d'Etat. Fribourg. — *Les sept cantons catholiques au roi.* Lucerne, 9 décembre 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 202. — *Le colonel Am Rhyn au roi et à Richelieu.* Lucerne, 10 décembre 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 208, 210. — *Fribourg au roi.* 11 décembre 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 71. — *Le roi à Soleure.* 4 janvier 1629. St-Arch. Solothurn. Frankr. *B* II.

(5) *Mesmin à Béthune.* Coire, 15 novembre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 72. — *Mesmin à Herbaut.* Fürstenau, 1er décembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 106.

(6) *Mesmin au roi.* Coire, 4 décembre 1627. Aff. Etr. Grisons. VI. 156.

(7) *Mesmin au roi.* Fürstenau, 1er décembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 105. — *Mesmin à Béthune.* Fürstenau, 8 janvier 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 77.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Mesmin au roi et à Herbaut.* Fürstenau, 1er décembre 1628. loc. cit.

l'empereur l'investiture de Mantoue en faveur du duc de Nevers,[1] à ce que les différends entre ce dernier et Charles-Emmanuel prissent fin et surtout à ce que Casale fût secouru.[2] En encourageant ces espérances, Mesmin était certes de bonne foi. Aussi bien les dépêches qu'il recevait de la cour continuaient-elles à lui donner confiance. Ce qu'il ignorait en revanche, et ce que la plupart de ses collègues des autres ambassades ignoraient ainsi que lui, c'est que l'importance des plans élaborés au camp d'Aytré sous l'inspiration du cardinal était tout à fait disproportionnée aux ressources réelles dont le roi pouvait disposer et que, partant, l'heure ne semblait pas prochaine de la suppression de l'hégémonie exercée par l'Espagne sur les petits Etats de l'Italie et des régions limitrophes.

Projets de Richelieu après la chute de La Rochelle. — Expédients proposés pour le rétablissement de la paix dans la Haute-Italie. — Difficultés créées à ce sujet par l'Escurial. — Nouvelle mission de Bautru à Madrid. — Louis XIII s'apprête à franchir les Alpes.

XXVIII. « Sire, maintenant que La Rochelle est prise, il est temps « que vous songiez à l'Italie opprimée depuis un an par les armes d'Espagne « et de Savoie. » Ces mots, détachés d'une allocution adressée à Louis XIII dans les premiers jours de janvier 1629, témoignent assez de l'impatience qu'avait Richelieu de rétablir à l'étranger le prestige de la France,[3] compromis par seize mois de guerre civile ininterrompue. Mais les desseins conçus par le cardinal étaient plus vastes et plus grandioses encore. A l'intérieur, il entendait réduire et écraser, l'une après l'autre, les villes huguenotes et fortifier Metz. A l'extérieur, il se proposait « de s'avancer jusques à Strasbourg, pour acquérir une entrée dans l'Allemagne ». Il songeait, en outre, « à faire une grande citadelle à Versoy, pour se rendre considérable « aux Suisses, y avoir une porte ouverte et mettre Genève en estat d'estre « un des dehors » du royaume, à acheter du duc de Longueville « la souve- « raineté de Neufchastel, qui, estant dans l'Helvétie, y donne plus de pied « et plus de lieu d'y estre considéré par ces gens grossiers qui ne voyent

(1) « Ma Dio sà come le cose hora andranno, essendo di già arrivata la certezza della nuova della Rocella. » *Andrèa Cioli a Nicolò Sacchetti, a Vienna.* Firenze, 25 novembre 1628. Arch. Mediceo. Germania. nº *4383.*

(2) *Mesmin à Béthune* Coire, 15 novembre 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 72. — *Note pour le Sʳ de Béthune.* fin de 1628. Aff. Etr. Mantoue. II.

(3) *cf.* Avenel. Lettres du cardinal de Richelieu. t. III. 150.

« rien de mieux que ce qui est proche de leurs yeux », enfin à se saisir de Saluces, ainsi que de la Navarre et de la Franche-Comté espagnoles. (1)

Cependant, avant de penser à conquérir à la France de nouvelles provinces, il convenait de prendre des mesures en vue de sauver Casale, tout en ajournant si possible la rupture désormais inévitable avec l'Escurial. (2) Malgré les promesses d'Olivarès et celles des ambassadeurs du roi Catholique au Louvre, aucun navire espagnol n'avait coopéré à l'investissement de La Rochelle. (3) On souhaitait, en effet, à Madrid que le gouverneur de Milan s'emparât de la capitale du marquisat des Gonzagues avant que le roi Très-Chrétien fût parvenu à triompher de ses sujets rebelles. (4) Au total, de part et d'autre, en deça comme au delà des Pyrénées, on cherchait à gagner du temps (5) Déjà Richelieu avait réussi à conclure avec Mirabel et Ramirez de Prado un accord provisoire (23 juillet), lorsque l'incorrigible Du Fargis s'avisa de proposer, « comme de luy-mesme », au Comte-Duc un arrangement aux termes duquel Louis XIII aurait laissé le champ libre à Philippe IV en Montferrat, à condition que Cordova s'engageât à ne pas attaquer Mantoue. (6) Il n'en fallut pas davantage pour que tout fût remis en question. (7) D'expédients en expédients, on en vint à examiner l'éventualité du dépôt de Casale aux mains d'une tierce puissance. L'expérience, pourtant si concluante, faite en Valteline ne paraissait pas avoir découragé le cardinal. Plus disposé qu'Olivarès à consentir à une suspension d'armes dans la Péninsule, (8) le gouverneur de la Lombardie inclinait à confier le séquestre soit au pape, soit aux cantons catholiques. (9) Mais Urbain VIII, qui n'avait pas oublié l'affront infligé à son neveu à Monçon, répugnait à s'immiscer à nouveau, d'une manière active, dans les affaires politiques de la Haute-Italie. (10) Et,

---

(1) *Advis donné au roy après la prise de La Rochelle, pour le bien de ses affaires* 13 janvier 1629. (ap. Avenel. op. cit. III. 179—182.)

(2) *Giorgio Zorzi al Senato.* Parigi, 21 dicembre 1628. Frari. Francia. LXX

(3) *Averardo Medici a Cioli.* Madrid 18 agosto e 4 settembre 1627. Arch. Mediceo. Spagna. n° *4955.* — *Instructions données à D. Lorenzo Ramirez de Prado.* El Pardo, 4 février 1628. Arch. Nat. *K 1459* n° 18.

(4) *Du Fargis à Richelieu.* Madrid, 10 juillet 1628. Aff. Etr. Espagne. XV. (1627—1629.) — *Felipe IV al marqués de Aytona.* Madrid, 6 julio; San Lorenzo, 17 de noviembre 1628. Arch. Nat. *K 1459* n°s 83, 127. — *Felipe IV al marqués de Mirabel.* Madrid, 16 agosto 1628. *Ibid.* n° 87. — *Lingendes à Bouthillier.* Madrid, 6 avril 1629. Aff. Etr. Espagne. XV.

(5) « Qui conoscono che l'impresa del Monferrato è stata malissima ricevuta da tutti et perciò di tutti sospettano. » *Averardo Medici al Gran Duca.* Madrid, 18 febbraio 1629. Arch. Mediceo. Spagna. n° *4956* f° 343.

(6) *Le roi à Du Fargis.* 27 juillet 1628. Aff. Etr. Espagne. XV. 195; *cf.* Avenel. op. cit. VII. 969. — *Résumé d'un entretien de Du Fargis avec Olivarès.* Madrid, août 1628. Arch Nat. *K 1481* n° 40. — *Felipe IV al marqués de Mirabel.* Madrid, 8 julio y 17 agosto 1628. Arch. Nat. *K 1459* n°s 85 et 92. — Siri. op. cit. VI. 427.

(7) Siri. op. cit. VI. 427.

(8) *Résumé d'un entretien de Du Fargis avec Olivarès.* Madrid, août 1628. Arch. Nat. *K 1481* n° 40.

(9) *Felipe IV a Eggenberg.* El Pardo, 15 de febrero 1628. Arch. Nat. *K 1459* n° 27. — *Felipe IV al marqués de Mirabel.* Madrid, 17 agosto 1628. loc. cit.

(10) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° settembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

quant aux « Waldstætten », leur nom seul était si odieux à l'empereur que les démarches, en ce qui les concernait, ne furent pas poussées plus avant. (1)

Le moment vint, néanmoins, où le premier ministre français put craindre, avec quelque raison, que l'événement ne déjouât ses prévisions. D'un côté, l'Escurial ne cachait pas son intention de ne consentir au dépôt de Casale que si ce dépôt lui était attribué à lui-même, ou à un prince de sa clientèle, tel que le duc de Bavière. (2) De l'autre, il incitait Ferdinand II à tenter une diversion vers les Trois-Evêchés ou la Picardie, dans l'espoir de détourner ainsi Louis XIII de ses desseins au delà des monts. (3) De plus, il n'était pas certain que Cordova n'obtînt pas ses fins avant que l'armée royale se trouvât en mesure de franchir les Alpes.

Ce fut pour obvier à ces menaces diverses, que Bautru se vit derechef dépêché à Madrid. Il s'agissait en somme de prolonger le *statu quo*, de s'opposer à tout rapprochement entre la Grande-Bretagne et la monarchie Catholique et de protester une fois de plus contre les continuelles violations du traité de Monçon relevées à la charge du gouverneur de Milan. (4) Durant les quelques semaines de son séjour en Espagne (novembre 1628—février 1629) (5), l'envoyé français parla beaucoup de l'affaire de Mantoue et un peu de celle de la Valteline. (6) Sur le premier point, il fut amené à déclarer que son maître ne faisait pas d'objections de principe à ce que la ville de Casale reçût une garnison lombarde, pourvu que la citadelle et le reste du

(1) *Proposition faite par Cordova au gouvernement impérial.* juin 1628. (ap. Nunziatura del cardinal Pallotto. t. I. 91.) — « Che quando l'Imperatore havesse ordinato che le arme si ritirassero, sarebbe stato bene che Savoia havesse consegnato, come in deposito, a i commissarii imperiali tutto quello che ha occupato et che la fortezza di Casale, d'accordo col duca di Mantova, si fosse consegnata al Papa o alli Svizzeri cattolici. che ne fussero stati depositarii, insino alla decisione della causa; ma qui il nome delli Svizzeri è odioso, et quanto al Papa, ben s'immaginano che il fresco esempio della Valtellina lo persuade a non vi si dovere intrigare. » *Avis transmis par le résident florentin Altoviti.* Vienne, 15 juin 1628. *Ibid.*

(2) *Felipe IV al marqués de Aytona.* Aranjuez, 1 mayo 1628; *al marqués de Mirabel.* Madrid, 8 julio 1628. Arch. Nat. *K 1459* n°s 59, 85; *a Gonzalo de Cordova, al marqués de Aytona y al conde de Monterey.* Madrid, 9 de febrero 1629. *Ibid.* n° 149. — *Troisième conférence entre Bautru et Olivarès.* Madrid, 8 décembre 1628. Aff. Etr. Espagne. XV.

(3) *Felipe IV al marqués de Aytona.* Madrid, 10 julio 1628. Arch. Nat. *K 1459* n° 86. — *Extrait de lettres d'Olivarès à Cordova.* Madrid, 4 et 7 janvier 1629. Aff. Etr. Espagne. XV. — *Scaglia au duc de Savoie.* Madrid, 13 et 14 janvier 1629. loc. cit. — *Felipe IV a Cristobal de Benavente.* Madrid, 27 de enero 1629. Arch. Nat. *K 1459* n° 147. — *Averardo Medici a Cioli.* Madrid, 18 febbraio 1629. Arch. Mediceo. Spagna. n° *4956* f° 356.

(4) *Instruction au Sr de Bautru, allant en Espagne.* La Rochelle, 7 novembre 1628. — *Nouvelle instruction au même.* 11 novembre 1628. Aff. Etr. Espagne. XV. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) V. 199 sqq.

(5) « A 26 del passato arrivò Monsr di Botru mandato dal re di Francia a dar conto della presa della Roccella et insieme trattare delle differenze del Monferrato. » *Averardo Medici a Cioli.* Madrid, 9 dicembre 1628. Arch. Mediceo. Spagna. n° *4956* f° 303vo. — *Giov. Batt^a Gondi a Cioli.* Parigi, 9 marzo 1629. Arch. Mediceo. Francia. n° *4642* f° 74.

(6) *Relation de Mr de Bautru, ambassadeur en Espagne, de sa première puis de sa seconde audience chez le comte-duc d'Olivarès.* 27 novembre et 1er décembre 1628. Aff. Etr. Espagne. XV. — *Andrèa Cioli a Nicolò Sacchetti, a Vienna.* Firenze, 2 marzo 1629. Arch. Mediceo. Germania. n° *4383* — *cf.* R. Kerviler. Guillaume Bautru, comte de Serrant. (Paris. 1876.) p. 27 sqq.

pays fussent occupés par des troupes du Saint-Siège. (1) Mais il ne tarda pas à se convaincre qu'Olivarès entendait remettre à la décision souveraine de l'empereur le règlement de la question de l'investiture et subsidiairement de celle de la continuation ou de la cessation des hostilités en Montferrat. (2) Sur le second, ses ouvertures ne provoquèrent de la part du Comte-Duc aucune proposition ferme. Tout au plus, ce dernier eût-il donné son assentiment à ce qu'un commissaire milanais s'abouchât avec Mesmin, afin de porter les Grisons à ratifier les capitulations du 5 mars 1626 et les Valtelins à faire verser à Coire le montant du tribut annuel qu'ils devaient aux Trois Ligues. (3)

En somme, les avances du cardinal étaient repoussées. Mais celui-ci avait atteint son but. (4) Quand l'envoyé français quitta Madrid, le 12 février 1629, le roi Très-Chrétien, rendu en Dauphiné avec son armée, s'apprêtait à franchir le Mont-Genèvre ; (5) Du Hallier venait de rompre le Pont-de-Grezin « sans que l'on pust encore dire que ce fust le Rubicon passé » ; (6) les trames ourdies par l'Escurial et les cours de Turin et de Londres en vue de rallumer la guerre dans le Midi faisaient long feu et le malaise commençait à se dissiper que la mission de Bautru avait éveillé au sein des *Stati liberi.* (7)

Résolu à secourir Casale, Louis XIII estime préférable de le faire par la voie du Dauphiné que par celle de la Valteline. — Combat du Pas de Suse. — Cordova évacue le Montferrat — Efforts du Louvre en vue d'intéresser le Saint-Siège et le gouvernement de Saint-Marc à la défense de Mantoue — Traités de Suse des 8 et 24 avril. — Reprise des hostilités en Languedoc. — Regrets qu'éveille en Suisse, à Venise et à Rome l'évacuation du Piémont par les troupes françaises.

XXIX. Pour délivrer Casale et secourir Mantoue sans déclarer la guerre à l'Espagne, le roi de France avait à choisir entre deux routes, celle

(1) *Première instruction du Sr de Bautru.* 7 novembre 1628. loc. cit. — *Note remise par Bautru au roi Catholique.* Madrid, janvier 1629. Arch. Nat. *K 1459* n° 145

(2) *Seconde audience accordée à Bautru par Olivarès.* Madrid, 1er décembre 1628. loc. cit. — « Olivarès è piccatissimo in queste cose di Mantova et vorrebbe, per via dell'Imperatore, rinovare la guerra. » *Averardo Medici al Gran Duca.* Madrid, 19 maggio 1629. Arch. Mediceo. Spagna. n° *4956* f° 486. — Mémoires de Richelieu. t. V. 208.

(3) *Relation de la troisième audience du Sr de Bautru chez le comte-duc d'Olivarès.* 8 décembre 1628. Aff. Etr. Espagne. XV. — Siri. op. cit. VI. 519 sqq. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) V. 230.

(4) *Antonio Navaz al marqués de Mirabel.* Chaumont en Dauphiné, 29 marzo 1629. Arch. Nat. *K 1481* n° 139.

(5) *G. B. Gondi a Cioli.* Parigi, 10 febbraio 1629. Arch. Mediceo. Francia. *4642.* — *Relation du voyage du Sr de Bautru en Espagne.* janvier 1629. Aff. Etr. Espagne. XV. — *Antonio Navaz al Conde de Olivarès.* Paris, 18 diciembre 1629. Arch. Nat. *K 1481* n° 222.

(6) *Memoranda from Geneva.* 28 january 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. 1617—1629. n° 2.

(7) *Scaglia au duc de Savoie.* Madrid, 20 janvier 1629. Aff. Etr. Espagne. XV. — *cf.* Die Nunziatur Pallotto's. t. II. xxix. — Levassor. Histoire de Louis XIII. (éd. 1757.) t. III. 281. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) V. 199, 306.

de la Valteline et celle du Dauphiné. La première présentait cet avantage appréciable que son usage, subordonné, il est vrai, à l'agrément du Corps helvétique, (1) permettait de ne point rompre avec le souverain du Piémont. (2) Le jeune duc de Longueville, toujours obsédé du désir de faire campagne dans la vallée de l'Adda, s'offrait à se jeter dans celle-ci avec cinq à six mille hommes et à y attirer une notable partie des forces de Milan. (3) Mais, outre que Richelieu n'avait qu'une confiance médiocre dans les talents militaires du prince de Neuchâtel, (4), on estimait dans le Conseil royal que le passage du monarque à Grenoble était désirable, ne fût-ce que pour en imposer au maréchal de Créqui, lequel, marchant sur les traces de son beau-père Lesdiguières, exerçait dans cette province un pouvoir despotique et avait contribué par son humeur jalouse à provoquer l'échec de l'expédition du marquis d'Huxelles. (5)

Précédant de quarante-huit heures le cardinal, Louis XIII quitta Paris, le mardi 16 janvier 1629. (6) Le 28 du mois suivant, il franchissait le Mont-Genèvre ; (7) le 6 mars, le Pas de Suse était emporté sous ses yeux ; le 11, il contraignait Charles-Emmanuel à signer la paix et à lui ouvrir au besoin la route de Casale, (8) et le 18 enfin, Cordova se retirait en hâte de devant cette dernière ville. (9) Ces succès foudroyants étaient la juste revanche des humiliations imposées au Louvre par l'Escurial durant le siège de La Rochelle. Ils ramenèrent à celui-là les sympathies sinon de tous les Etats libres de la Haute-Italie, du moins de ceux d'entre eux que l'Espagne n'avait pas asservi à ses volontés et parmi lesquels Venise figurait au premier rang. (10)

Tôt après l'invasion du Montferrat par les forces combinées du gouverneur de Milan et du duc de Savoie, le roi Très-Chrétien avait demandé au Saint-Siège et à la république de l'Adriatique de se déclarer formellement en faveur de Mantoue. A cette mise en demeure, Urbain VIII et les autorités de Saint-Marc avaient Répondu que leur adhésion était acquise à la cause de Charles de Gonzague, mais qu'ils attendaient pour le secourir qu'une armée française eût traversé les monts. (11) A son tour, Louis XIII s'était

(1) *Reding à Herbaut.* Schwytz, 25 février 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 11.

(2) *Schenardi à Mesmin.* Sondrio, 15 mars 1628. Aff. Etr. Vienne. XIII. 536.

(3) *Zorzi al Senato.* Parigi, 5 gennaio 1629. Frari. Francia. LXX. — *Rocci a Barberini.* Altorfo, 21 marzo 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIX.

(4) *Zorzi al Senato.* Parigi, 5 gennaio 1629. loc. cit.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° settembre e 7 ottobre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — Mémoires de Richelieu. V. 196.

(6) Siri. op. cit. VI. 589.

(7) *cf.* Fagniez. Le Père Joseph et Richelieu. I. 406.

(8) *Mirabel a Olivarès.* Paris, 22 marzo 1629. Arch. Nat. *K 1481* n° 131.

(9) *Nouvelles transmises de « Valence del Pô ».* 19 mars 1629. Arch. Nat. *K 1481* n° 129. — *Felipe IV al marqués de Mirabel.* Madrid, 13 mai 1629. Arch. Nat. *K 1459* n° 159. — Siri. op. cit. VI. 608.

(10) *Antonio Navaz a Mirabel.* Chaumont, 29 marzo 1629. Arch. Nat. *K 1481* n° 139.

(11) *Filippo Mannelli a Cioli.* Venezia, 10 febbraio 1629. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3015* f° 21 — Siri. Memorie recondite, VI. 402, 566.

dérobé aux instances du Sénat, qui l'adjurait de signer la paix, tant avec les Anglais qu'avec ses sujets rebelles. (1) En revanche, les représentants du roi en Suisse et en Rhétie avaient, ainsi qu'il a été dit ailleurs, reçu l'ordre d'appuyer les démarches du résident vénitien tendant à l'ouverture des passages alpestres aux levées de la Sérénissime République. Malheureusement l'obstination apportée par les Trois Ligues à interdire l'accès de leurs vallées aux troupes étrangères acheminées vers la Péninsule avait rendu ces efforts stériles. (2)

Aussi bien Richelieu n'estimait pas que les objections opposées par Venise à la conclusion d'une entente franco-italienne pour la protection de Mantoue, voire des Grisons, fussent insurmontables. Des négociations à ce sujet, ébauchées au Louvre avec l'ambassadeur Zorzi, provoquèrent en décembre la brève mission à Saint-Marc d'un envoyé français, le Sr de La Saludie. (3) Mais, sur ces entrefaites, la nouvelle du voyage de Bautru à Madrid avait réveillé sur les rives de l'Adriatique des défiances mal éteintes. (4) Et d'ailleurs, grâce à ses armements, la Seigneurie ne rendait-elle pas à « la cause commune » le signalé service de contraindre les Espagnols à conserver de grosses garnisons en Lombardie ? (5)

Il fallut, pour que l'attitude expectante du Sénat se modifiât, à la fois les menaces allemandes à la frontière des Ligues et la conquête du Pas de Suse par les Français. Avaux avait pris soin d'assurer les Conseils de la République du parfait désintéressement de son maître en ce qui concernait le partage éventuel du Milanais entre les Etats voisins. (6) Désormais les résolutions du gouvernement vénitien étaient arrêtées. (7) Bien que froissé de ce qu'il ne lui eût pas été donné part du texte des articles de Suse du 11 mars, (8) il signa, le 8 avril, avec l'ambassadeur de Louis XIII, qu'assistait le Sr de La Saludie, (9) un traité d'alliance défensive pour six années, (10) que le roi

(1) *Ibid.* — *Giov. Batt' Gondi a Cioli.* Parigi, 3 marzo 1630. Arch. Mediceo. Francia. *4642* f° 68.

(2) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 2 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 60.

(3) *Zorzi al Senato.* dicembre 1628. Frari. Francia. LXX. — *La Saludie à Mesmin.* Spluga, décembre 1628. Aff. Etr Grisons. VII. 109. — *Girolamo Soranzo a Zorzi.* Susa, 22 aprile 1629. Frari. Francia. LXXI. — *cf.* Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 109 sqq. — Siri. VI. 505.

(4) *Avaux à Herbaut.* Venise, 13 février 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII. — *cf.* Levassor. op. cit. III. 281. — Die Nunziatur Pallotto's. t. II. XXXII.

(5) *cf.* Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 68.

(6) *Girolamo Soranzo a Zorzi.* Susa, 22 aprile 1629. loc. cit. — *cf.* Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 109 sqq.

(7) *Avaux à Herbaut.* Venise, 17 mars 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII.

(8) « La concordia fatta tra il re e il Sigr Duca di Savoia è piacciuta da una parte a questi Sigri, ma dall'altra ne sentono poco gusto, poichè in essa di loro, secondo il solito, non è stata fatta menzione. » *Mannelli a Cioli.* Venezia, 24 marzo 1629. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3015* f° 45. — Siri. op. cit. VI. 630.

(9) « Arrivò quì, tre giorni sono, Mons' de la Saludie mandato dal re Christianissimo con instanze efficacissime alla republica, acciò, in virtù della Lega stabilita, facessino questi Sigri la lor parte, mentre Spagnuoli non complivono alla lor' obligazione. Hanno risposto che l'obligo della Lega è finito. » *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 6 aprile 1629. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3015* f° 63. — *Del medesimo.* Venezia, 14 aprile 1629. *Ibid.* f° 71.

(10) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 29 avril 1629. Aff. Etr. Venise. XLVIII. — Siri. op. cit. VI. 632.

ratifia le 19 du même mois,(1) et auquel, à défaut d'Urbain VIII(2) et de Charles-Emmanuel,(3) le duc de Mantoue ne tarda pas à accéder.(4) Mais il ne s'en tint pas là. Dépêché par lui en mission extraordinaire au camp royal, Soranzo sut y ménager, malgré les efforts contraires de Philippe IV et du souverain du Piémont, la paix entre les cours de Londres et de Paris (24 avril).(5)

Au total, jamais encore peut-être « les François n'estoient entrés en Italie si à propos » et n'avaient « trouvé l'ennemi plus despourveu ».(6) Jamais occasion plus propice ne s'était offerte de chasser de Milan les Espagnols, qui n'avaient pas dix mille hommes à opposer aux trente mille du roi Très-Chrétien.(7) Mais Olivarès était pour Richelieu un adversaire autrement redoutable que Buckingham. Aux traités des 8 et 24 avril, il répondit le 3 mai, en concluant avec Rohan, déjà soutenu en secret par le duc de Savoie,(8) un accord immédiatement suivi de la reprise des hostilités en Languedoc.(9) Devant cette disgrâce qui bouleversait ses desseins, Louis XIII autorisa Toiras à se jeter dans Casale. Quant à lui-même, après avoir laissé à Suse une garnison suffisante, il rebroussa dès le 28 avril vers le Dauphiné, et se résolut à faire le siège de Privas, où le cardinal le rejoignit le 19 mai.(10)

Ainsi donc, la campagne de l'armée française au delà des Alpes n'avait été qu'un « feu de paille ».(11) La détermination si brusque et pourtant si judicieuse du roi de ne pas pousser plus loin ses avantages, sans avoir auparavant assuré ses derrières, fut unanimement blâmée par les partisans d'une action énergique contre Milan.(12) Les protestants, en particulier, eurent

---

(1) *G. Soranzo a Zorzi.* Susa, 22 aprile 1629. Frari. Francia. LXXI. — Siri. op. cit. VI. 634.

(2) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 14 aprile 1629. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3015* f° 71. — *contra:* Avenel. op. cit. III. 151. note 1.

(3) *contra:* Bianchi. Le materie politiche degli Archivi di Stato piemontesi. p. 283.

(4) *Traité de confédération et d'alliance pour six ans entre Louis XIII, roi de France, la république de Venise et le duc de Mantoue, pour la deffense de leurs Etats contre la maison d'Autriche.* Venise, 8 avril 1629. (ratifié par le roi à Suse, le 19 avril suivant.) Du Mont. Corps diplomatique. V² 580. — Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. t. II. 290.

(5) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 14 aprile 1629. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3015* f° 69. — *G. Soranzo a Zorzi.* Susa, 27 aprile 1629. Frari. Francia. LXXI. — Frari. Esposiz. Principi. XXXVIII. p. 3. — Du Mont. op. cit. V² 580. — Siri. op. cit. VI. 654.

(6) *Hans-Ludwig von Erlach au baron de Spiez.* Castelen, 4/14 février 1629. Stadtbibliothek. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxi. p. 6. — *Sarrasin à Roë.* Bâle, 6 avril, 10/20 avril 1629. Public Record Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. 1617—1629. n° 2.

(7) *Ibid. — Lingendes à Bouthillier.* Madrid, 6 avril 1629. Aff. Etr. Espagne. XV.

(8) *G. Soranzo e G. Zorzi al Senato.* Susa, 27 aprile 1629. Frari. Francia. LXXI.

(9) *Averardo Medici al Gran Duca.* Madrid, 9 marzo 1629. Arch. Mediceo. Spagna. *4956* f° 368. — *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 19 aprile 1629. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3015* f° 85. — *Soranzo e Contarini al Senato.* Melun, 8 ottobre 1629. Frari. Francia. LXXII.

(10) *Giov. Batt^a Gondi a Cioli.* Parigi, 12 maggio 1629. Arch. Mediceo. Francia. n° *4642* f° 157. — *cf.* Siri. op. cit. VI. 661. — Mém. de Richelieu. (éd. Petitot.) V. 431. — Fagniez. op. cit. I. 415.

(11) *Sarrasin à Roë.* Bâle, 6 avril 1629. loc. cit.

(12) *Hans-Ludwig von Erlach au baron de Spiez.* Castelen, 1/11 avril 1629. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxi. p. 12.

peine à contenir leur indignation. « Nos espérances sur cette belle guerre d'Italie ont esté bien finies », [1] écrivait de Bâle Gédéon Sarrasin à Thomas Roë, conseiller de Sa Majesté Britannique, « pour ce que les raisons d'Estat « cédent aujourd'huy de ce costé à celles de la ligue romaine contre les « pauvres religionnaires et qu'on trouve plus convenable d'achever contre « eux la besogne en France que de *committere* catholiques contre catho- « liques. » [2]

Mais ce fut au Vatican [3] et surtout à Saint-Marc que la nouvelle de l'évacuation du Piémont par les troupes royales éveilla les plus vifs regrets. Soranzo chercha vainement à détourner Richelieu de son dessein. Il lui représenta le péril suspendu sur la Péninsule, l'occupation imminente de la Rhétie, puis de la Valteline par des forces à la solde de la maison de Habsbourg. Le cardinal demeura inébranlable. Les huguenots écrasés, il serait toujours temps, selon lui, de prévenir une invasion des Austro-Espagnols dans la vallée de l'Adda, supposé que le Sénat hésitât à se charger à lui seul d'assurer la défense de celle-ci. [4] En somme, le gouvernement vénitien était joué. Désigné aux représailles de Cordova, ensuite de la divulgation du traité de Suse, il se voyait privé de l'appui de son nouvel allié, à l'heure où cet appui lui eût été le plus nécessaire. [5] Toutefois, il était douteux que l'autorité milanaise prît sur elle de rompre avec la Seigneurie, aussi longtemps que les garnisons de la Lombardie n'auraient pas été renforcées. C'était donc du nord que venait le danger. Et, de ce côté-là, du moins, les Suisses et les Grisons opposaient aux Allemands de Mansfeld et de Collalto une barrière encore intacte au printemps de 1629.

Panique en Valteline à la nouvelle que Louis XIII s'apprête à gagner la Péninsule. — Dispositions pacifiques des Trois Ligues. — Reprise des négociations à Innsbruck pour le renouvellement de l'Erbeinung. — L'archiduc Léopold se décide subitement à les ajourner de six semaines. — Ses prétentions en matière confessionnelle et en matière politique. — Inutiles

---

(1) *Sarrasin à Roë.* Bâle, 26 mai/5 juin 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. 1617—1629. nº 2.

(2) *Sarrasin à Roë.* Bâle, 6 avril 1629. *Ibid.*

(3) « Le bruict s'est espandu (à Rome) que le roy prenoit soin des affaires des Grisons et de la Valteline, ne voulant permettre que les Espagnols disposent du traité de Monçon selon leur fantaisie, ce qui doit d'autant plus persuader le roy de mettre cet affaire en état que les Espagnols ne se facent plus maîtres de ces passages, comme ils ont fait pendant le siège de La Rochelle. » *Béthune à Richelieu.* Rome, 19 mai 1629. Aff. Etr. Rome. IV suppᵗ. p. 150.

(4) *Girolamo Soranzo e Z. Zorzi al Senato.* Susa, 27 aprile 1629. Frari. Francia. LXXI. — *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 21 aprile 1629. Arch. Mediceo. Venezia. nº *3015* fº 95. — Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 116 sqq.

(2) Siri. op. cit. VI. 631.

protestations de Mesmin. — Les passages de Rhétie se ferment devant les secours acheminés vers Venise et Mantoue. — L'ambassadeur français n'hésite plus à communiquer à la diète de Coire le texte de la déclaration d'Aytré du 6 juin. — Perplexités grisonnes. — Mission accomplie par Salis-Marschlins au camp royal à Suse. — Elle échoue. — Mesmin s'attache à calmer les appréhensions de ses hôtes quant à la réalité des menaces autrichiennes.

XXX. La réconciliation intervenue entre le Conseil d'Etat de Coire et Mesmin, au lendemain de la chute de La Rochelle, devait être de peu de durée. (1) L'inquiétude persistante provoquée en Rhétie par l'approche des troupes impériales poussait toujours plus les Trois Ligues à s'accommoder avec l'Autriche. (2) A la nouvelle que le roi Très-Chrétien et son armée s'acheminaient vers Grenoble, une panique irréfléchie s'était emparée des Valtelins. Ceux-ci, voyant déjà les Français en Italie, avaient supplié Cordova de prévenir l'ennemi et de faire occuper leurs passages pendant qu'il était encore temps. (3) De leur côté, les chefs du parti espagnol dans la Suisse primitive paraissaient appréhender, qu'aussitôt Louis XIII en possession du Montferrat, Grisons et Vénitiens ne s'entendissent pour envahir de concert la vallée de l'Adda. (4) Emu de ces avis, auxquels leur concomitance donnait plus de poids, (5) le gouverneur de Milan dépêcha incontinent à Coire son agent attitré auprès des Ligues, Giulio-Cesare Ciseri, afin d'y recueillir toutes les informations propres à l'éclairer sur les véritables intentions de ses voisins du nord. (6) Mais ses craintes étaient vaines. Jamais encore, depuis dix années en ça, les dispositions des membres de la diète n'avaient été aussi pacifiques. (7)

La peste, beaucoup plus que les adjurations de Mesmin, avait en réalité entraîné la suspension des négociations entamées pour le renouvellement de l'*Erbeinung*. (8) Soutenus qu'ils étaient par l'approche des forces de Mansfeld, les fauteurs de l'alliance autrichienne en Rhétie avaient la partie trop belle pour qu'il leur fût loisible de reculer. (9) Les circonstances servaient d'ailleurs leurs desseins. En apprenant la soumission des huguenots, l'archiduc de Tyrol avait jugé opportun de laisser entendre que sa décision de s'opposer

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 23 gennaio 1629. Frari. Svizzeri. XXIV.

(2) *Ibid.*

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 dicembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Mesmin à Béthune.* Fürstenau, 8 janvier 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 77.

(4) *Mesmin à Béthune.* Coire, 23 février 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 81. — *Rocci a Barberini.* Altorfo, 21 marzo 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(5) *Pandolfini a Cioli.* Milano, 6 febbraio 1629. Arch. Mediceo. Milano. n° *3164*.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 maggio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(7) *Mesmin à Béthune.* Coire, 27 avril 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 87bis.

(8) *Beitag gemeiner III Bünde in Ilanz.* 22. November 1628. — *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1542.

(9) *Mesmin à Estrées.* Coire, 17 février 1629. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 220.

à la liberté de conscience dans les Droitures n'était peut-être pas irrévocable. (1) Et cette affirmation, très peu précise en somme, avait cependant suffi pour que les Grisons exprimassent le désir de reprendre au plus vite les pourparlers momentanément interrompus. (2) Le 3 janvier 1629, Lucius de Mont, Fortuné de Juvalta et Andréas Sprecher, commissaires désignés depuis quelques semaines déjà par la diète en vue de s'aboucher avec les représentants de Léopold à Innsbruck, (3) arrivaient dans cette ville et demandaient aussitôt à exécuter leurs instructions. (4) Tant que la discussion se maintint dans le domaine des contingences politiques, les choses marchèrent à souhait, encore que le prince n'abandonnât aucune de ses prétentions sur l'Engadine. Elles changèrent de face dès que furent abordées les difficultés d'ordre confessionnel qui subsistaient dans la région de Zernetz. Les députés des Trois Ligues ne furent pas longs à se convaincre que, sous le prétexte d'élucider tel ou tel article de l'« Union héréditaire », leurs collègues tyroliens cherchaient bien moins à assurer le renouvellement de cette dernière que celui des néfastes capitulations de Lindau de l'année 1622. (5) Par surcroît, l'évêque de Coire et son chapitre, dont les exigences paraissaient exorbitantes à Mesmin, le Père Ignace et ses capucins, ainsi que Rodolphe Planta marquaient à qui mieux mieux leur intention de faire avantager, dans l'accord en préparation, leurs intérêts particuliers. (6) Malgré tout, pourtant, les conférences se continuaient, lorsque subitement, vers la fin de janvier, Léopold, qui, dans l'intervalle, avait reçu de Vienne l'avis confidentiel de ce qui s'y tramait contre l'indépendance des Grisons, se résolut à licencier les commissaires de ceux-ci et à ajourner au 16 mars la reprise des négociations. (7)

Grand fut l'embarras des membres de la diète, quand ils connurent les conditions mises par le frère de l'empereur à la rénovation du traité qui

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 gennaio 1629. Frari. Svizzeri. XXIV.

(2) *Ibid.*

(3) *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1540.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 6 gennaio 1629. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Scaramelli au baron de Spiez.* Zurich, 12 janvier 1629. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist Helv. XXII. 73. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 1.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 21 febbraio 1629. Frari. Svizzeri. XXIV. — Barth. Anhorn. Graw-Pünter-Krieg. (éd. Moor.) p. 559. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 1.

(6) *Formierte praetensionen Ihr. fürstl. Gn. Herr Bischoff zu Chur und dess Thumb Capitels wider Gem. III. Pündten und etliche gemeinden derselben.* 5. März 1629 (*cf.* Jecklin. op. cit. n° 1543.) — *Protest von Bischof, Kapitel und Geistlichkeit von Chur gegen einige Artikel der Erbeinung.* 1629. Bischöfl. Arch. Chur. Cart. *K* p. 359, 369. — *Rocci a Barberini.* Altorfo. 6 marzo 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *L'évêque de Coire à Richelieu.* 25 avril 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 117. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 2, 5. — Moor. Geschichte von Currätien. II. 878.

(7) *Relation des députés grisons de leur mission à Innsbruck.* janvier 1629. St-Arch. Chur. Akten. (Mohr. Dokumenten-Samml. n° 861). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 7 febbraio 1629 Frari Svizzeri. XXIV. — « Li deputati grisoni sono ritornati da Ispruch senza alcuna conclusione de fatti loro. » *Scaramelli al barone de Spiez.* Zurigo, 9/19 febbraio 1629. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXII. 86.

les liait à la maison de Habsbourg. [1] Que devenait la promesse par eux faite, à Fürstenau, à l'ambassadeur du roi Très-Chrétien de ne consentir, le cas échéant, qu'à la « prolongation » pure et simple de l'*Erbeinung ?* A la dernière heure, en effet, l'archiduc avait démasqué ses batteries. S'il se décidait à « tolérer » l'exercice du culte évangélique dans une partie de la Basse-Engadine et du Prættigau, c'était sous la réserve expresse que les églises appartiendraient à ses coreligionnaires et clients et que seul le catholicisme serait pratiqué à Zernetz et dans les districts environnants. [2] Supposé qu'il s'en fût tenu là, les alliés de la Rhétie n'eussent sans doute pas protesté. Mais le prince autrichien requérait les Trois Ligues de lui donner une preuve matérielle de la sincérité de leurs intentions en refusant passage à tous soldats embauchés pour le service de Venise ou celui de Mantoue. En échange, il s'engageait à embrasser leur protection et à les défendre contre leurs ennemis, ce qui lui eût permis d'acheminer des troupes vers la vallée de l'Inn, à la moindre alerte. [3] Or, à ce moment-là encore, l'opinion publique dans la majorité des communes était certes hostile à l'idée de sacrifier les réformés des Droitures et d'une partie de la Cadée aux exigences confessionnelles de la cour d'Innsbruck. [4] Mais la crainte de l'invasion allemande pesait à ce point sur les délibérations des députés de la diète que celle-ci n'hésita pas à prévenir les désirs du souverain du Tyrol. Quelque peu relâchée à la nouvelle de la marche des Français vers Suse, la surveillance exercée à tous les défilés conduisant en Italie devint d'un jour à l'autre plus étroite, et bientôt les communications se trouvèrent coupées entre Zurich et l'Etat de Terre-Ferme par la voie de Coire. [5]

La prétention de l'archiduc de soumettre à son contrôle les relations extérieures des Trois Ligues, et non pas seulement de l'une d'elles, était directement contraire aux stipulations du traité qui liait celles-ci à la couronne de France. [6] Par suite, au risque de provoquer un soulèvement parmi les paysans du Domleschg et de l'Oberhalbstein, très hostiles au passage des levées vénitiennes, [7] Mesmin se décida à intervenir avec énergie pour sauvegarder les intérêts dont la défense lui était confiée. [8] Dès le

(1) *Scaramelli al barone de Spiez.* Zurigo, 12/22 febbraio 1629. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXII. 91.

(2) *Rocci a Barberini.* Altorfo, 6 marzo 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 9 mars 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 255. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 21 avril 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 116.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 gennaio, 14 febbraio e 12 aprile 1629. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 25 février 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 115.

(4) *Oberst Guler an Hauptmann Rahn.* Chur, 8./18. April 1629. St-Arch. Zürich. Graubünden J (171. 7. 25). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1629. Frari. Svizzeri XXV.

(5) *Mesmin à Béthune.* Fürstenau, 6 février 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 79. — *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1543.

(6) *Mesmin à Béthune.* Coire, 23 février 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 81.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 gennaio 1629. loc. cit.

(8) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 25 février 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 115.

mois de février, il s'était élevé contre les négociations d'Innsbruck. (1) Au retour des commissaires grisons, il renouvela ses doléances auprès de la diète, en mars, se plaignit avec vivacité d'avoir été laissé dans l'ignorance des desseins du Conseil d'Etat, accusa de duplicité les membres de ce corps et exigea que sa protestation fût communiquée aux communes souveraines. (2)

Mais les dispositions des Trois Ligues envers l'allié qui avait si fréquemment trompé leurs espérances étaient à cette heure des moins conciliantes. (3) Les observations de l'envoyé français devaient être mal accueillies. Aussi bien, dès le lendemain du jour où elles furent présentées, un décret enjoignit aux autorités des divers districts de renforcer les gardes postés aux frontières. (4) Devant l'obstination de ses contradicteurs, Mesmin demanda que les conférences austro-grisonnes demeurassent du moins suspendues jusqu'à ce que le roi, auquel il se proposait d'en référer, eût fait connaître ses intentions. (5) Or, cette satisfaction ne lui fut même pas accordée. Décidée à mettre tout en œuvre afin de vaincre les scrupules confessionnels de Léopold, qui continuaient à entraver la conclusion de l'entente souhaitée par elle, (6) la diète dépêcha à Innsbruck, le 14 mars, Schmid de Grüneck, le seul de ses membres qui consentit à se charger de cette ingrate mission. (7) Mais, dans l'intervalle, les résolutions du prince autrichien ne s'étaient pas modifiées et quand, au bout de deux semaines, le député grison regagna ses foyers, ce fut pour donner part à ses mandants de l'insuccès de ses démarches. (8)

Jusque là, Mesmin avait pu se dispenser de communiquer au Conseil d'Etat des Trois Ligues le texte de la déclaration d'Aytré du 6 juin. Cet ajournement avait d'ailleurs obtenu l'approbation du roi. (9) A la veille de franchir les Alpes, Louis XIII ne s'était pas opposé à ce que ses représentants en Rhétie insinuassent que, les événements prenant une tournure favo-

---

(1) *Beschwerde des französischen Gesandten über die Verhandlungen zu Innsbruck und Mailand* Chur. 4. Februar 1629. St-Arch. Chur. Akten. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 4.

(2) *Protestation de Mesmin sur l'alliance projetée avec l'archiduc Léopold.* Coire. 2 mars 1629. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 154. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 5. — Jecklin. op. cit. n° 1543.

(3) « La confidenza è piccolissima nei ministri francesi. » *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 7 marzo 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *cf.* Romegialli. op. cit. III. 338.

(4) *Verbot dass keine Soldaten in Bündnerlande angeworben oder durchgeführt werden dürfen.* 3. März 1629. (*cf.* Jecklin. op. cit. n° 1543.) — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 12 aprile 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 21 febbraio e 7 marzo 1629. Frari. Svizzeri. XXIV; XXV. — *Mesmin à Béthune.* Coire. 9 mars 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 255.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 15 marzo 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 7 marzo 1629. loc. cit. — *Rocci a Barberini.* Altorfo. 21 marzo 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIX.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 22 marzo e 12 aprile 1629. loc. cit. — *Relation von Landrichter Kasp. Schmid von Grüneck über die Religionspunkte im œsterr. Traktat.* Chur, 19./29. März 1629. (ap. Jecklin. op. cit. n° 1544.) — *Abscheid du Conseil d'Etat des Ligues Grises envoyé aux communes sur le subject du traitté avec S. A. l'archiduc Léopold.* Coire. 19/29 mars 1629 Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 156. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 8.

(9) *Mesmin à Herbaut.* Coire. 6 juillet 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 61. — Romegialli. op. cit. III. 387.

rable, il serait sans doute amené à faire insérer dans le document en question des clauses additionnelles dont l'Escurial ne pourrait se refuser à agréer les termes. (1) Mais, devant la menace d'une substitution de l'alliance autrichienne à l'alliance française, toutes nouvelles tergiversations eussent été impardonnables. (2) L'ambassadeur s'en rendit compte. L'occasion semblait propice au reste. Le 12 avril 1629, après avoir protesté contre le mouvement d'opinion, irréfléchi selon lui, qui portait les Grisons à asservir leurs volontés à celles de l'archiduc, Mesmin donna connaissance au *pittag* de l'acte diplomatique dont, jusque là, il n'avait pas consenti à se dessaisir. (3) Bientôt même, allant plus loin, il adjura le Conseil d'Etat de provoquer sans retard la ratification rhétienne du traité de Monçon, à défaut de quoi le roi abandonnerait ses alliés à leur malheureux sort et n'insisterait en aucune façon pour les faire comprendre « et réserver dans la paix d'Italie ». (4)

En réalité, à ce moment-là, les autorités n'étaient plus guère obéies dans la haute vallée du Rhin, où fleurissait un régime assez voisin de l'anarchie. Les ouvertures de l'envoyé français plongèrent les membres de la diète dans la plus grande perplexité. (5) En les acceptant, ils consacraient en quelque sorte leur déchéance politique, puisque aussi bien, à leurs yeux, les capitulations du 5 mars 1626 constituaient une atteinte directe aux privilèges et aux libertés des Trois Ligues. En les repoussant, ils exposaient leur patrie aux pires calamités, si les négociations d'Innsbruck traînaient en longueur ou n'aboutissaient pas. (6) Ils sollicitèrent tout d'abord les avis de leurs amis de Zurich, puis se résolurent à donner part à la cour de leurs objections. (7) La principale et la plus justifiée de celles-ci avait trait au droit de disposer des passages valtelins, droit que la déclaration d'Aytré accordait, à la vérité, aux seuls Grisons, sans qu'il fût néanmoins loisible à ces derniers de faire exécuter leurs décisions par les habitants de la vallée. (8) Un courrier, dépêché de Coire au camp de Suse par l'ambassadeur, se chargea bénévolement de deux missives du Conseil d'Etat, adressées l'une au roi Très-Chrétien, l'autre au colonel Ulysse de Salis-Marschlins, l'intercesseur

(1) *Le roi à Mesmin.* Paris, 16 janvier 1629. loc. cit.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 12 aprile 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(3) *Protest des französischen Gesandten gegen Erneuerung der Erbeinigung mit Erzherzog Leopold.* 12. April 1629. St-Arch. Chur. Akten. — *Oberst Guler an Hauptmann Rahn.* Chur, 8./18. April 1629. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 7. 25). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 19 aprile 1629. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 10. — Jecklin. op. cit. n° 1545.

(4) *Oberst Guler an Hauptmann Rahn.* Zürich, 8./18. April 1629. St-Arch. Chur. Graubünden *J* (171. 7. 25.) — *Extrait d'une lettre de Mesmin à Herbaut.* Coire, 21 avril 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 116.

(5) *Mesmin à Béthune.* Coire, 20 avril 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 87.

(6) *Guler an Rahn.* Chur, 8./18. April 1629. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 7. 25).

(7) *Ibid.*

(8) *Extrait d'une lettre de Mesmin à Herbaut.* Coire, 21 avril 1629. loc. cit. — « Delle nuove mosse e pensieri de Grisoni contro alla Valtellina sentono questi Sig'' molto gusto e, di concerto con Francia, fanno dal lor ministro residente in Zurich passare uffizi gagliardi con quelli delle Tre Leghe, per animarli a così santa risoluzione. » *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 28 aprile 1629. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3015* f° 101.

désigné de ses compatriotes auprès du monarque français, depuis que Molina avait regagné ses foyers. (1)

Ce que les montagnards de Rhétie demandaient en somme à leur puissant allié, c'était qu'il profitât des succès de ses armes pour reviser, dans un sens plus favorable aux légitimes aspirations des Trois Ligues, le texte de la déclaration du 6 juin. (2) Ce que l'ambassadeur sollicitait de son maître, c'était que celui-ci lui fournît les moyens d'arrêter les Grisons dans leur course à l'abîme et de contrecarrer les négociations engagées à Innsbruck. (3) Le départ subit du roi (28 avril), la maladie, puis la mort de Phélypeaux d'Herbaut, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères (2 mai), les intrigues ourdies, à Suse même, contre les autorités de Coire, par Schenardi, auquel le Conseil de la Valteline venait, à la requête du Louvre, d'octroyer une amnistie plénière, (4) servirent de prétexte à Richelieu pour ajourner l'audience que Salis le priait de lui accorder. (5) Quand celui-ci put enfin approcher le cardinal, ce fut pour entendre de sa bouche les paroles décourageantes déjà recueillies par Soranzo. (6) Au représentant des communes de Rhétie, comme au Sénat de Venise, Louis XIII exprimait son regret que le soulèvement des huguenots le contraignît de surseoir à l'exécution de ses plans en ce qui concernait l'Italie et l'espoir, assez vague au reste, que les passages de la vallée de l'Adda ne demeureraient pas longtemps aux mains des Espagnols, la France elle-même ayant un intérêt majeur à rentrer en possession de tous les avantages que lui conférait son alliance avec les Grisons. (7)

Malgré les démarches instantes de Mesmin auprès de la diète, celle-ci n'avait pas renoncé à renouveler l'*Erbeinung* avec l'archiduc de Tyrol. Pendant que Salis attendait à Suse le bon plaisir de Richelieu, Schmid de Grüneck à Coire se préparait à reprendre le chemin d'Innsbruck. Cette seconde mission du principal fauteur de l'entente avec l'Autriche fut aussi brève que la première. (8) Le 15 mai déjà, on savait à quoi s'en tenir, sur les rives de la Plessur, quant à l'accueil fait par Léopold aux propositions retouchées du *pittag*. Le frère de l'empereur entendait ne transiger sur

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 20 avril 1629. loc. cit. — *Extrait d'une lettre de Mesmin à Herbaut.* Coire, 21 avril 1629. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 13.

(2) *Extrait d'une lettre de Mesmin à Herbaut.* Coire, 21 avril 1629. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 maggio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1629. loc. cit. — *Soranzo e Zorzi al Senato.* Susa, 5 maggio 1629. Frari. Francia. LXXI. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 11 mai 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 89.

(4) *Les agents de la Valteline au roi Très-Chrétien.* Sondrio, 26 avril 1629. Bibl. Nat. f. fr. *3628* f° 103. — *Girolamo Soranzo e G. Zorzi al Senato* Susa, 27 aprile 1629. Frari. Francia. LXXI.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 24 maggio 1629. *Ibid.*

(6) *G. Soranzo e G. Zorzi al Senato.* Susa, 27 aprile 1629. Frari. Francia. LXXI.

(7) *Soranzo e Zorzi al Senato.* Susa, 6 maggio 1629. Frari. Francia. LXXI. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 25 mai 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 90bis.

(8) *Instruktion für Kaspar Schmid von Grüneck, Abgesandten an Erzherzog Leopold.* 21. April 1629. St-Arch. Chur. Akten. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 e 17 maggio 1629. loc. cit.

aucune des prétentions précédemment énoncées par ses commissaires. (1) Néanmoins, grâce à l'habile tactique de ses partisans aux Ligues, il se croyait à la veille d'obtenir gain de cause. (2) Or, l'envoyé français, décidé à lutter jusqu'au bout, défendait ses positions pied à pied. Très mécontent du Conseil d'Etat, dont l'attitude lui semblait plus que suspecte, (3) Mesmin jugea inutile de revenir à la charge auprès de ce corps. Par suite, ce fut aux communes qu'il adressa directement son énergique protestation, aux communes qu'il donna part de l'intention formelle de son maître de s'opposer à ce qu'elles consentissent à autre chose qu'au renouvellement pur et simple du traité de l'*Union héréditaire* de l'année 1518. (4)

Au point où les négociations avaient été poussées, il paraissait difficile que l'ambassadeur réussît à triompher de ses adversaires. (5) Du moins le zèle et l'activité déployés par lui le sauvaient-ils de tous reproches. Par malheur, son esprit d'observation allait être mis en défaut. Une erreur de jugement dans laquelle il persévéra, en dépit des avertissements du résident vénitien à Zurich et des autorités des cantons évangéliques, (6) précipita la ruine des Trois Ligues et anéantit pour un temps l'influence française dans ce pays. Assurément si le *pittag* s'était refusé à déléguer des représentants à la diète de Bade de mai, où devaient être débattues les mesures les plus propres à assurer la neutralité du sol helvétique ; (7) si, d'autre part, il avait toléré le passage de quinze cents Allemands acheminés vers Gênes, (8) c'était pour gagner les bonnes grâces du souverain d'Innsbruck et engager l'empereur à retirer de la frontière du Vorarlberg les vingt-cinq mille hommes qui s'y trouvaient massés. (9) Persuadé dès lors que, la peur de l'Autriche une fois extirpée de leurs assemblées délibérantes, les Grisons reviendraient à une appréciation plus saine de la situation et des devoirs que celle-ci leur créait à l'égard de leurs alliés, Mesmin s'était attaché avec une ardeur croissante à convaincre ses hôtes que leurs terreurs étaient vaines, (10) que les troupes de Collalto, affaiblies par la peste et les privations, n'étaient plus à

(1) *Schreiben der erzherzogl. Räthe an Dr Schmid von Grüneck.* Innsbruck, 30. April 1629. St-Arch. Chur. Akten. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 14.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 13 avril 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 86.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 7 marzo 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(4) *Mesmin aux communes grisonnes.* Coire, 21/22 mai 1629. St-Arch. Chur. Akten. *Z* 45 Band II. page 340; Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 158. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 14 sqq.

(5) « Hora il negotio è tanto avanzato che senza le armi de Francesi e senza qualche estraordinaria oppositione sara difficile romperlo. » *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 gennaio e 5 aprile 1629. Frari. Svizzeri. XXIV.

(6) *Scaramelli al Senato.* Bada, 30 maggio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(7) *Mesmin à Béthune.* Coire, 10 mars 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 90. — *Mesmin à Estrées.* Coire, 19 mai 1629. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 225. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(8) *Mesmin à Béthune.* Coire, 25 mai 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 90bis.

(9) Eidg. Absch. V² 580 *b*.

(10) *Mesmin à Béthune.* Coire, 11 mai 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 89. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 17 juin 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 57.

redouter (1) et que si, contre toute attente, elles descendaient dans la Péninsule, ce serait par la voie du Tyrol et du Val Monastère. (2) Or, les compatriotes de Guler et de Schauenstein n'avaient déjà que trop de propension à juger superflues les dépenses consacrées à la garde et à la mise en état de défense de leurs défilés. Les affirmations si précises de l'ancien secrétaire de Cœuvres achevèrent de les rassurer. Le réveil allait être pour eux d'autant plus cruel qu'ils estimaient plus éloigné le péril dont leurs amis d'Helvétie les sentaient menacés.

Les Confédérés protestants déplorent l'aveuglement de Mesmin. — Les appréhensions augmentent parmi les cantons des deux confessions. — Préparatifs militaires ordonnés par les cités évangéliques. — Venise se substitue à la France en tant que médiatrice des différends du Corps helvétique. — Diète de Bade de mai 1629. — Les menaces autrichiennes refont l'union aux Ligues. — Inquiétudes des « Waldstætten ». — Armement défectueux des milices suisses. — La diète s'efforce d'y porter remède. — Suprême et infructueuse démarche tentée par cette dernière auprès des Grisons.

XXXI. La sécurité trompeuse dans laquelle Mesmin s'efforçait d'entretenir les autorités des Ligues Grises était loin de régner en Suisse. (3) Dans ce pays l'aveuglement du ministre français était jugé avec sévérité, et l'on en déplorait par avance les conséquences néfastes pour le repos de la Rhétie. (4) A la vérité, l'annonce de la convention conclue à Suse entre Louis XIII et Charles-Emmanuel, puis celle de la levée du siège de Casale par Cordova avaient ramené quelque tranquillité dans les esprits en Helvétie. (5) Mais il avait suffi de la nouvelle que le roi rebroussait vers Privas et se voyait contraint d'ajourner toute expédition militaire en Italie pour que les Confédérés fussent repris de leurs appréhensions passées. (6) Comme en 1627 et 1628, les cités évangéliques se sentirent les plus menacées et, par suite, se montrèrent les plus diligentes à conjurer le péril. Ce dernier se manifestait un peu partout, sous la forme de continuels mouvements de troupes au delà et à proximité des frontières. (7) On le signalait aux portes de Genève, (8)

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 23 février 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 81.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 29 juillet 1628 et 23 février 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f°° 56; 81. — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 27 juillet 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 68.

(3) *Vigier à Avaux.* Soleure, 30 novembre 1628. Aff. Etr. Venise. XLVI. 222.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1629. loc. cit.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 29 marzo 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(6) *Hans-Ludwig von Erlach au baron de Spiez.* Castelen, 1/11 avril 1629. Stadtbibliothek Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxi. p. 12.

(7) *Hans-Ludwig von Erlach au baron de Spiez.* Castelen, 19 février/1er mars 1629. loc. cit. XV. xxi. p. 1.

(8) *Hans-Ludwig von Erlach au baron de Spiez.* Castelen, 4/14 février 1629. loc. cit. XV. xxi. p. 6.

en Franche-Comté,(1) près de Schaffhouse(2) et de Bâle enfin et dans les villes forestières occupées depuis peu par les Impériaux(3).

Par surcroît, la perplexité des Suisses protestants augmentait encore du fait qu'ils avaient assumé la protection de Mulhouse et que cette place, malaisée à défendre, venait d'être sommée par l'archevêque-électeur de Mayence d'avoir à se soumettre à l'édit de restitution des biens ecclésiastiques.(4) A cette tâche ingrate Zurich et Berne du moins paraissaient décidées à ne pas faillir.(5) Réunis dans la première de ces deux cités, les 12 et 13 mars, puis à Aarau au commencement d'avril, les députés des cantons réformés avisèrent aux moyens d'assurer le maintien de leur indépendance et de celle de leurs protégés d'Alsace.(6) Avant toutes choses, il s'agissait de grouper en un faisceau leurs forces éparses et d'élargir les bases du *Defensional* adopté par eux en principe à la « journée » de Bade de juin 1623.(7) L'abstention des Bâlois, causée par le souci de conserver sur leurs terres la totalité des troupes dont ils pouvaient disposer,(8) n'empêcha pas leurs coreligionnaires suisses d'élire un Conseil de guerre à compétence étendue, de décréter la formation d'une armée de douze mille fantassins et de cinq cents cavaliers, de se préparer à marcher au secours de Mulhouse et de recommander cette ville à la bienveillance du roi Très-Chrétien.(9)

A cette heure-là, bien que Scappi eût, depuis près d'un an, abandonné la nonciature de Lucerne pour celle de Milan, les défiances semées par lui entre les Confédérés des deux confessions ne s'étaient pas complètement effacées. Les protestants accusaient les catholiques de comploter leur ruine, de

(1) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 15 septembre 1628. Aff. Etr. Suisse XXVI. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 7 febbraio 1629. Frari. Svizzeri. XXIV.

(2) *Bürgermeister und Rath zu Stein an Bürgermeister und Rath der Statt Zürich.* 27. Mai 1629. St-Arch. Luzern. III Bündten. (IX. 1629—1644).

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 14 febbraio e 3 maggio 1629. Frari Svizzeri. XXIV. — *Sarrasin à Th. Roë.* Bâle, 24 avril/4 mai 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. (1617—1629.) nº 2. — *Basel an Zürich.* 18. April 1629; *Schaffhausen an Zürich.* 13. Mai 1629. St-Arch. Zürich. Dreissigjähr. Krieg. I. nºˢ 33 et 45.

(4) « Die Gefahren uns je länger, je näher khommen und immer mehr zue nemmen. » *Mülhausen an Basel.* 26. Januar/5. Februar 1628. St-Arch. Basel. Politisches *O*². (1620—1629.) — *Rocci a Barberini.* Altorfo, 21 marzo 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIX. — *Sarrasin à Th. Roë.* Bâle, 24 avril/4 mai 1629. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. (1617—1629.) nº 2. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 18 mai 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 90. — *cf.* Seehausen op. cit. p. 22. — Eidg. Absch. V² 578 *a.* — Grober. Die Polit. Beziehungen Mülhausens zum deutschen Reiche und zu Franckreich. (1597—1678.) (Mulhouse. 1880.) p. 17.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 maggio 1629. loc. cit.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 7 marzo 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Bern an Neuenburg.* 8. Mai 1629. Arch. Ville Neuchâtel. Manuel. 1617—1639. (Conseil du 10 mai 1629.) — Eidg. Absch. V 571 sqq.

(7) *Hans-Ludwig von Erlach au baron de Spiez.* Castelen, 23 janvier/2 février, 9/19 février 1629. Stadtbibliothek Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxi. p. 2 et 7. — *Sarrasin à Roë.* Bâle, 27 mars/6 avril 1629. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº 2. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 maggio 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — Gonzenbach. Der General Hans Ludwig von Erlach. (Bern. 1880.) I. 13.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 17 maggio 1629. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 575 *a.*

(9) *Sarrasin à Roë.* Bâle, 10/20 avril 1629. Public Record Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers nº 2. — Eidg. Absch. V² 575—577 *c*, 579 *f*.

concert avec l'empereur et l'archiduc d'Innsbruck et d'apporter des entraves au passage des quelques renforts que Louis XIII envoyait à ses alliés d'Italie.(1) En revanche, les « Waldstætten » manifestaient l'intention de ne prêter assistance aux cités évangéliques qu'après la solution des différends d'ordre intérieur demeurés en suspens.(2)

Ainsi donc la disparition de l'influence néfaste exercée naguère par l'évêque de Plaisance dans la région du Gothard n'avait pas suffi à rétablir l'union parmi les cantons.(3) Le vrai remède à cette situation, déplorable à maints égards, eût été l'intervention bienfaisante et pacificatrice de l'un des diplomates étrangers accrédités auprès du Corps helvétique. Or, du moment que la France se dérobait, il appartenait à Venise de se substituer à elle et de travailler à apaiser les divisions que l'Espagne et le Saint-Siège avaient intérêt à fomenter au sein des Ligues.

Aussi bien le résident de la Seigneurie à Zurich ne chercha pas à se soustraire aux devoirs que lui créait l'absence de tout représentant régnicole du roi Très-Chrétien à Soleure.(4) Loin de combattre l'organisation du *Defensional* décrété par la diète d'Aarau, Scaramelli l'approuva sans restriction et félicita même le *Vorort* du soin qu'il apportait à ménager les susceptibilités de ses confédérés de l'ancienne croyance. Ceux-ci n'avaient au reste aucun sujet de se froisser de ce que les cités évangéliques resserrassent les traités de combourgeoisie qui les unissaient entre elles. N'avaient-ils pas, quarante-trois ans auparavant, en fondant la Ligue Borromée, marqué la prétention de former eux-mêmes un Etat à part au sein de leur commune patrie ?(5) Mûs néanmoins par le désir de laisser la porte ouverte à un rapprochement avec les catholiques, les Zuricois et leurs coreligionnaires décidèrent de réserver une place à ceux-ci dans le pacte défensif dont l'élaboration n'était d'ailleurs pas terminée.(6) Ils résolurent, en outre, de ne pas recruter de troupes à l'étranger et de confier, le cas échéant, la direction de leur armée à un général de nationalité allemande plutôt que française.(7)

Encouragées par Scaramelli, les autorités de Zurich avaient assigné une diète à Bade au 27 mai.(8) Les députés que les « Waldstætten » et Fribourg y dépêchèrent paraissaient déterminés à dénier toute assistance aux cités évangéliques, dans le cas où l'empereur se bornerait à exiger de ces dernières la restitution des biens ecclésiastiques et le libre exercice de

(1) *Oliver Fleming to Sir Isaac Wake.* Zurich, 24 february 1629. Public Record Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 2. — *Reding à Herbaut.* Schwytz, 25 février 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV.

(2) Eidg. Absch V^2 580 *a.* (Gersau, 19 mai 1629).

(3) *Zurlauben à Herbaut.* Zoug, 12 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 105.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 29 marzo 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(5) Eidg. Absch. V^2 571. (Aarau, 12 et 13 mars 1629.)

(6) Eidg. Absch. V^2 571.

(7) Eidg. Absch. V^2 540 *c*; 575—577 *c*. (Aarau, 2 et 3 avril 1629.)

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 29 marzo 1629. Frari Svizzeri. XXV. — *Mesmin à Estrées.* Coire, 19 mai 1629. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 225.

l'ancien culte sur les terres de leur juridiction. (1) Les événements déjouèrent fort heureusement ces projets pernicieux. Une fois encore, les menaces autrichiennes refirent l'union du Corps helvétique.

Aussi longtemps que les armes impériales avaient rencontré en Allemagne des adversaires dignes d'elles, les catholiques d'Helvétie, convaincus que la cour de Madrid n'obtiendrait pas de celle de Vienne l'envoi en Italie de forces imposantes, (2) et rassurés par les déclarations pacifiques du gouverneur de Milan et de l'archiduc d'Innsbruck, avaient jugé exagérées les appréhensions manifestées par leurs confédérés protestants. (3) Il fallut pour les réveiller de leur torpeur la certitude acquise par les baillis d'outre-monts que Cordova, bien qu'il feignît de dédaigner les avantages de la route du Gothard, méditait derechef de surprendre Bellinzone ; (4) il fallut la missive ambiguë mais inquiétante adressée par Ferdinand II aux cantons, le 18 avril ; (5) il fallut la crainte, toujours plus justifiée d'ailleurs, de l'envahissement du sol helvétique par les régiments acheminés des Pays-Bas vers la Péninsule, supposé que la France leur interdît l'accès du pont de Grezin ; (6) il fallut surtout la nouvelle de la paix conclue, le 12 mai, à Lübeck, entre le roi de Danemark et l'empereur. (7) Désormais libre de ses mouvements en Allemagne, ce dernier, résolu à faire passer des troupes au delà des Alpes *per amor o per forza*, (8) pouvait à son gré assaillir les cités évangéliques, tenter de se saisir des défilés de la Suisse primitive ou occuper les Grisons. (9) Une panique intense régna tout aussitôt de Genève à Sargans et de Bâle à Saint-Gall. (10) Du coup, les « Waldstætten » abandonnèrent leur dessein de ressusciter au profit de Fribourg le différend d'Echallens. (11) Les dissensions intercantonales cessèrent comme par enchantement. A Lucerne, à Zurich, à Altorf, à Berne, il n'y eut plus d'autre préoccupation que celle du salut de la « commune et bien aimée patrie ». (12) Ce fut dans ces conjonctures critiques que se réunit la diète de Bade de mai.

(1) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 22 maggio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 21 febbraio e 22 marzo 1629. Frari. Svizzeri. XXIV; XXV.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 24 dicembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — Eidg. Absch. V² 580 *b*.

(4) *Rocci a Barberini.* Altorfo, 15 novembre 1628. 31 gennaio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 23 février 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(5) Eidg. Absch. V² 581 *a*.

(6) *Hans-Ludwig von Erlach au baron de Spiez.* Castelen, 9/19 février 1629. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxi. p. 7.

(7) *Hans-Ludwig von Erlach au baron de Spiez.* Castelen, 21 février/3 mars 1629. loc. cit. XV. xxi. p. 11.

(8) Eidg. Absch. V² 581 *a*. (Bade, 27 mai 1629.)

(9) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(10) *Vigier à Béthune.* Soleure, 8 mars 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 122.

(11) Eidg. Absch. V² 583 *g*.

(12) *Hans-Ludwig von Erlach au baron de Spiez.* Castelen, 21 février/3 mars 1629. loc. cit. — *Luzern an Basel.* 30. April 1629. St-Arch. Basel. Politisches *P* 9. (Dreissigjähr. Krieg. 1628—1643). — *Basel an Luzern.* 6./16. Mai 1629. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg. *A* (1610—1631). — Eidg. Absch. V² 582 *a*.

Rien n'était certes plus sensible à l'amour-propre des Confédérés que la constatation de la considération très minime en laquelle les tenaient les princes leurs voisins. (1) En octobre et novembre 1624, la petite armée du marquis de Cœuvres, dirigée vers la Valteline, avait passé sur leurs terres avant même d'y être autorisée par la plupart d'entre eux. En avril 1629, Ferdinand II émettait la prétention d'ouvrir leurs défilés à ses troupes, comme si la Suisse n'avait jamais cessé de faire partie de l'Empire germanique. (2) Or, bien que les cantons continuassent à fournir à l'étranger des soldats aguerris, leurs milices nationales, dont l'armement et l'équipement n'avaient subi aucune transformation depuis la fin du siècle précédent, étaient peu préparées en somme à affronter le choc des vieilles bandes allemandes, auxquelles dix années de campagnes ininterrompues avaient donné une admirable force de cohésion et qui disposaient d'ailleurs de puissants soutiens de cavalerie et d'artillerie. (3) Le premier soin de la diète devait donc être de réparer les erreurs du passé, en restituant à l'infanterie suisse ce qui lui manquait pour qu'elle fût en mesure de maintenir son antique réputation. En revanche, les députés confédérés n'arrêtèrent aucun plan d'ensemble en vue d'assurer la défense du pays. (4) Une surveillance spéciale fut établie dans le Rheinthal, à Sargans, à Bellinzone (5) et le roi Très-Chrétien sollicité de s'apprêter à secourir ses alliés d'outre-Jura, ce qu'il promit aussitôt. (6) Il demeura convenu, en outre, que si les généraux de l'empereur cherchaient à franchir le Rhin, les contingents des divers cantons convergeraient incontinent vers le point menacé. (7) Toutefois, désireux de ne rompre avec la cour de Vienne qu'à la dernière extrémité, le Corps helvétique ne se fût pas opposé, le cas échéant, à ce que les Autrichiens, débouchant du val Mesocco dans la Riviera, passassent sous les murs de Bellinzone, pourvu qu'ils le fissent en bon ordre et « sans pilleries ». (8)

C'était, en effet, du côté de la Rhétie que la ligne de défense des Confédérés offrait le moins de résistance. (9) Par le Luziensteig, l'ennemi, pénétrant dans la plaine de Sargans, pouvait prendre à revers les troupes échelonnées sur la rive gauche du fleuve. Par la Misolcine, d'autre part, il lui était loisible de couper les « Waldstætten » de leurs bailliages d'outre-

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 21 febbraio 1629. Frari. Svizzeri. XXIV.

(2) *L'empereur aux cantons suisses.* Vienne, 18 avril 1629. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 581 *a.*

(3) Eidg. Absch. V² 582 *a.*

(4) *Ibid.*

(5) Eidg. Absch. V² 581 *a*; 582 *a.*

(6) *Scaramelli al Senato.* Bada, 30 maggio 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — Eidg. Absch. V² 582 *a.*

(7) *Ibid.*

(8) Eidg. Absch. V² 582 *a.*

(9) *Hans-Ludwig von Erlach au baron de Spiez.* Castelen. 14/24 avril 1629. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXI. p. 15. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 22 maggio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 24 e 30 maggio 1629. Frari. Svizzeri XXV.

monts. En outre, les Grisons eux-mêmes, travaillés par les agents de l'archiduc, affectaient de nier l'imminence du péril qui les menaçait. (1) Quoique priés de dépêcher des députés à Bade, ils s'étaient soustraits à l'accomplissement de ce devoir, dans la crainte que cette démarche ne compromît l'issue des négociations que leurs commissaires poursuivaient à Innsbruck. (2) Malgré tout cependant, les Suisses résolurent de tenter un suprême effort pour faire revenir les montagnards de Rhétie de leur aveuglement. Ils les adjurèrent de songer enfin à leur sécurité, de ne prêter aucune créance aux affirmations rassurantes de l'ambassadeur français (3) et de « veiller jour et nuit » à leurs passages. (4) Ils s'offrirent de plus à les secourir à la première alerte. (5) Mais il était trop tard. A l'heure même où ces propositions parvenaient à Coire, cette ville tombait aux mains des Impériaux. (6)

Intérêt du roi Catholique à faire agir l'empereur en ses lieu et place dans la région des Alpes rhétiques. — Hésitations de Ferdinand II à s'engager dans cette voie. — Puissance de la maison de Habsbourg au printemps de 1629. — La surprise des Grisons sera la réponse de la cour de Vienne aux traités de Suse. — Aveuglement des autorités des Trois Ligues. — Le péril augmente autour d'elles. — Invasion de la Rhétie par les Impériaux (27 mai). — Vaine demande d'explications adressée par Mesmin au commandant de l'avant-garde autrichienne. — Occupation de Coire par le comte de Mérode. — Arrestation de l'ambassadeur français. — Ses causes. — Cordova obtient des généraux allemands qu'ils ajournent leur descente en Italie. — Ces derniers s'établissent solidement dans le pays. — Le « passage » se transforme en « occupation ». — Famine dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. — Aggravation de la captivité subie par Mesmin. — Gallas et le « paquet du roy ». — Mis en liberté,

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 27 gennaio 1629. Frari Svizzeri. XXIV. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 11 mai 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 89.

(2) *Mesmin à Béthune.* Coire, 18 mai 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 90. — *Mesmin à Estrées.* Coire, 19 mai 1629. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 225. — *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 16./26. Mai 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 73. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Le roi à Mesmin.* Alais, 14 juin 1629. Aff. Etr. Grisons. VII 128. — Mercure françois. t. XV. 798. — Eidg. Absch. V² 581 *a*.

(3) « Mesmin a me risponde sopra gl'avisi mandatigli toccanti questi timori, mostrando di non stimarli et di haver sicurezza che si debba sempre ad ogni potentato rispettare, massime nella Rhetia il nome e la lega della Maestà Sua. » *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 24 maggio 1629. loc. cit.

(4) Eidg. Absch. V² 581 *a*; 583 *b*.

(5) *Ibid.*

(6) *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 21.

sur un ordre de l'empereur, l'ancien secrétaire de Cœuvres se retire à Zurich. — Renouvellement de l'Union héréditaire des Trois Ligues avec l'Autriche (8 juin 1629).

XXXII. Dès le jour de l'ouverture de la succession de Mantoue, l'Escurial, maître en fait des passages de la Valteline, s'était vite rendu compte de l'intérêt majeur qu'allait avoir la maison de Habsbourg à se saisir de ceux des Grisons, de manière à acquérir, au sein des Alpes rhétiques, une position très forte, tant en vue de l'offensive que de la défensive. Avec une louable franchise, Olivarès n'avait pas dissimulé à Du Fargis que le défaut d'entente entre les deux couronnes dans la question du Montferrat amènerait fatalement l'une d'elles à prévenir sa rivale dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. (1) Or, pas plus que Richelieu, le Comte-Duc n'était porté à hâter l'heure de l'inévitable rupture. Pas plus que lui, il n'entendait violer, de façon trop manifeste, les engagements contractés de part et d'autre à Monçon. (2) Mais ce que l'Espagne hésitait à tenter, il était loisible à l'Empire de l'entreprendre en ses lieu et place, (3) puisque aussi bien Ferdinand II était demeuré étranger à toutes les négociations ayant trait à la rétrocession conditionnelle de la vallée de l'Adda aux Ligues Grises. (4) Tel un chasseur habile, Philippe IV comptait désormais se servir de l'aigle impérial comme d'un faucon et, par son moyen, conquérir sous le couvert de l'Autriche des avantages dont la couronne Catholique eût retiré l'exclusif profit. (5)

Malgré les appels réitérés que lui faisait parvenir le gouverneur de Milan, la cour de Vienne s'était refusée, durant plusieurs mois, soit à acheminer des renforts de troupes allemandes vers la Lombardie, (6) soit à décider l'occupation des passages des Alpes, soit à seconder dans la question du Montferrat les desseins de l'Espagne. (7) Peu à peu cependant cette dernière puissance avait réussi à gagner à ses vues les plus influents parmi les conseillers de Ferdinand II. La désignation d'un commissaire pour l'Italie (1er avril),

(1) *Papier présenté à Monsr le cardinal, que le S^r Du Fargis a écrit par son commandement, le 12 octobre 1628.* Aff. Etr. Espagne. XV.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 30 maggio 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — Mercure françois. XV. 1057.

(4) *Mémoire sur les affaires générallès de la chrestienté pour la Valteline, Grisons, Savoye et autres princes d'Italie, etc.* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — Carlo Caraffa. Relatione dello stato dell'Imperio e della Germania. 1628. (éd. Müller. 1859.) p. 224.

(5) *Deuxième conférence entre Bautru et Olivarès.* Madrid, 1er décembre 1628. Aff. Etr. Espagne. XV.

(6) *Felipe IV a Fernando II.* Madrid, 6 julio 1628. Arch. Nat. *K 1459* n° 82.

(7) *Felipe IV a Fernando II.* El Pardo, 15 de febrero 1628. Arch. Nat. *K 1459* n° 26 — *Felipe IV al marqués de Aytona.* El Pardo, 15 de febrero 1628. *Ibid.* n°s 28, 77. — *Pandolfini a Cioli.* Milano, 21 febbraio 1628. Arch. Mediceo. Milano. n° *3164.* — *Mesmin à Herbaut.* Coire, 16 avril 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 30. — *Du Fargis à Richelieu.* Madrid, 15 juin 1628. Aff. Etr. Espagne. XV. — *Felipe IV a Mirabel.* Madrid, 5 de julio 1628. Arch. Nat. *K 1459* n° 174. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) VI. 228.

l'ultimatum adressé au duc de Mantoue (17 août), (1) l'ordre à lui remis d'avoir à comparaître en personne devant son suzerain (19 octobre 1628) étaient autant d'étapes vers l'action commune des deux branches de la maison d'Autriche au regard des affaires de la Péninsule. (2)

Ce fut dans ces entrefaites que Louis XIII imposa à Charles-Emmanuel le traité de Suse du 11 mars 1629. Cordova, qui n'y avait point adhéré, fut néanmoins contraint de s'y soumettre et de lever le siège de Casale. (3) Mais Olivarès n'était pas homme à subir longtemps pareille humiliation. (4) Un enchaînement de circonstances favorables servit d'ailleurs bientôt ses projets de revanche. L'évacuation du Piémont par la presque totalité de l'armée française; les pourparlers engagés entre les Grisons et l'archiduc d'Innsbruck pour le renouvellement de l'Union héréditaire; l'arrivée à Cadix de la flotte des Indes compensaient et au delà les succès du prince d'Orange devant Bois-le-Duc. (5) De plus, l'empereur victorieux était maître de l'Allemagne comme il ne l'avait jamais été jusqu'alors. Trois puissantes armées, formées par ses soins, tenaient en respect ses adversaires. La première marchait au secours des Polonais contre les Suédois; la seconde appuyait l'effort des Espagnols aux Pays-Bas; la troisième, composée de trente-cinq mille hommes et concentrée en Souabe et en Franconie, menaçait à la fois l'Alsace, la Suisse et l'Italie. (6) Tandis enfin que les princes protestants, écrasés, renonçaient à la lutte, le roi de Danemark, privé, par suite de la rupture entre le Louvre et la cour de Saint-James, des subsides dont il faisait état, se voyait contraint d'entrer en négociations avec Ferdinand II. (7) Gagné à son tour, ainsi que Collalto, par les largesses de l'Escurial et les arguments pressants de l'ambassadeur de celui-ci, le premier ministre Eggenberg parvint à convaincre son maître de la nécessité qu'il y avait pour l'Autriche et l'Espagne à prévenir la France et Venise aux passages des Trois Ligues. (8) On savait, en effet, en Lombardie, que le duc de Mantoue insistait auprès du roi Très-Chrétien afin que Bassompierre fût chargé d'organiser, avec l'aide des cantons évangéliques, une diversion du côté de la Valteline. (9) Désormais le sort en était jeté. Wallenstein reçut en consé-

(1) *cf.* Siri. op. cit. VI. 467.

(2) *Felipe IV al marqués de Aytona.* Madrid, 23 de abril 1628. Arch. Nat. *K 1459* nº 45. — *Felipe IV a Fernando II.* Aranjuez, 1 mayo 1628. *Ibid.* nº 56. — *Déclaration de l'Empereur sur le fait du duché de Mantoue.* 19 octobre 1628. Arch. Nat. *K 1481* nº 99; British Museum. Egerton. mss. *543* fº 206.

(3) *Scaramelli al barone de Spiez.* Zurigo, 29 marzo 1629. Stadtbibliothek Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxn. 99.

(4) *Lingendes à Richelieu.* Madrid, 16 mai 1629. Aff. Etr. Espagne. XV. — V. Siri. Memorie recondite. VI. 669.

(5) *Alvise Contarini al Senato.* Calais, 6 agosto 1629. Frari. Francia. LXXI.

(6) *cf.* Ranke. Histoire de la Papauté. (trad. Haiber; Paris. 1838.) t. IV. 228. — Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. t. II. 293.

(7) *cf.* Dareste. Histoire de France. V. 127.

(8) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 7 agosto 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(9) *Mesmin à Herbaut.* Fürstenau, 26 novembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 103. — *Pandolfini a Cioli.* Milano, 6 febbraio 1629. Arch. Mediceo. Milano. nº *3164* — *Alvise Contarini al Senato.* Parigi. 24 agosto 1629. Frari. Francia. LXXI.

quence l'avis d'avoir à hâter la conclusion de la paix avec les Danois. (1) La surprise de la Rhétie devait être la réponse de la cour de Vienne au traité de Suse. (2) Et comme, au même temps, Spinola, nommé gouverneur de Milan et lieutenant-général en remplacement de Cordova, s'embarquait pour l'Italie, il était aisé de prévoir que les opérations militaires allaient être poussées avec une extrême vigueur dans tout le nord de la Péninsule. (3)

Depuis le milieu de mai, il semblait hors de doute que les Grisons seraient les premières victimes du coup de force qui se préparait au delà du Rhin. (4) Aussi bien, sourds aux conseils des Suisses, continuaient-ils, dans leur aveuglement, à ignorer le péril suspendu sur leurs têtes. (5) Déjà cependant les Autrichiens, ne laissant qu'un faible rideau de troupes devant Bâle et Schaffhouse, (6) se concentraient à Memmingen, où d'immenses approvisionnements avaient été réunis. (7) Quand l'ennemi fut aux portes, les autorités des Trois Ligues songèrent, il est vrai, à faire édifier hâtivement quelques fortifications au nord de Mayenfeld; (8) mais il était trop tard. Une partie de l'armée de Collalto, aux ordres du comte de Mérode, s'était ébranlée de Bregenz, le 25 mai. (9) Le lendemain, elle campait en vue du Steig et, le même soir, un courrier dépêché par les soins du comte de Sulz, chef de l'avant-garde, se présentait à Coire. (10) Il était porteur d'une missive impériale, datée de Vienne, le 18 avril, qui ne différait que par la suscription de celle dont les membres de la diète de Bade s'étaient montrés si fort émus. (11) Après avoir affirmé à nouveau ses droits de suzeraineté sur Mantoue et le Montferrat et sa volonté formelle de les faire prévaloir par la voie des armes, Ferdinand II demandait aux Ligues Grises d'ouvrir leurs passages à ses troupes, en vertu des stipulations de l'*Erbeinung*. Il s'engageait, en revanche, au rétablissement du *statu quo ante*, aussitôt les hostilités terminées dans la Péninsule. (12) Cette missive était accompagnée d'un billet dans lequel le

(1) *cf.* Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 111.

(2) *Andrèa Cioli al Sor Ambasciatore Nicolò Sacchetti, a Vienna.* Firenze, 16 giugno 1629. Arch. Mediceo. Germania. n° *4383*.

(3) *Avis de Milan.* 13 février 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 114. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) VII. 256.

(4) *Zürich an Luzern.* 8./18. Mai 1629. St-Arch. Luzern. III Bünde. (IX. 1629—1644.) — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 22 maggio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Zürich an Bern.* 19./29. Mai 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 77. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 31 mai 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *433* f° 126.

(5) Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 14.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 maggio 1629. loc. cit.

(7) *Hans-Ludwig von Erlach au baron de Spiez.* Castelen. 16./26. April 1629. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxi. 18. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 maggio 1629. loc. cit. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 31 mai 1629. loc. cit.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 31 maggio 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(9) *cf.* Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 122 sqq.

(10) Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 15.

(11) *L'Empereur aux Ligues Grises.* Vienne, 18 avril 1629. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. XXVI; f. fr. *3628* f° 94; Aff. Etr. Vienne. XIV. 117; Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. 1617—1629. n° 2.

(12) *Mesmin à Béthune.* Coire, 27 mai 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 91. — *Barberini a Pallotto.* Roma, 16 giugno 1629. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 16.

lieutenant de Mérode priait le Conseil d'Etat de députer, le dimanche 27 à midi, en un point déterminé de la frontière, des représentants chargés de régler avec lui les modalités d'exécution de l'opération projetée.

A tout prendre, cette invitation (1) déguisait mal une sommation. Le gouvernement grison en demeura atterré. Malgré l'heure tardive, les principaux de ses membres se précipitèrent chez l'ambassadeur français afin de solliciter ses avis. (2) Or Mesmin, qui, la veille encore, se riait de leurs soudaines inquiétudes, (3) persistait à méconnaître la gravité de la situation. Selon lui, jamais la paix d'Italie n'avait été mieux assurée et jamais l'empereur n'avait eu moins d'intérêt à rompre avec le roi Très-Chrétien, en s'attaquant de propos délibéré aux alliés et protégés de celui-ci. Que si les troupes allemandes établissaient leurs quartiers dans le voisinage de la Rhétie, c'était uniquement en vue de peser sur les délibérations du *pittag* et de contraindre cette assemblée à se plier aux exigences de l'archiduc Léopold et à passer outre au renouvellement de l'*Union héréditaire*, en dépit de l'opposition du représentant de la France. (4) Toutefois, devant l'insistance de ses hôtes, Mesmin ne put se refuser à adresser une demande d'explications au commandant autrichien, vers lequel il dépêcha son secrétaire-interprète Jean Paul. (5) Dès 7 heures du matin, le dimanche 27, ce dernier et les délégués des autorités de Coire se trouvaient au rendez-vous assigné par le comte de Sulz. (6) Mais, tandis qu'ils s'y acquittaient de leurs missions respectives, les têtes de colonnes de l'armée d'invasion pénétraient sur le sol grison et se saisissaient du Pont-du-Rhin, en amont de Mayenfeld, d'où le colonel Brügger, de retour depuis peu de La Rochelle, dut s'enfuir en hâte pour ne pas assister au pillage de sa maison. (7)

---

(1) « Sie wöllen auf morgen Sontag, den 27. diss, umb 12 Uhr mittags, jemandts auss Iren mitl mit gnuegsamber Vollmacht auf die Gräinz, bei St Catherina Prunnen zu mir abordnen. » *Allwig, Graf von Sulz an die III Bünde.* Schloss Fürstenberg, 26. Mai 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 75· St-Arch. Chur. Akten. — *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 17./27. Mai 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 81. — *Verbal du passage du comte de Mérode.* mai—juin 1629. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 109. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 27 mai 1629. loc. cit. — Nunziatura di Pallotto. t. II. 151. note 1.

(2) Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 15.

(3) Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 14.

(4) Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 15.

(5) *Mesmin à Béthune.* Coire, 27 mai 1629. loc. cit. — *Mesmin au comte de Sulz.* Coire, 27 mai 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 118. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1629. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 15.

(6) *Instruktion der Haüpter und Verordneten Standesräthe gem. III Bünde für Bürgermeister Gregor. Meyer zu dessen Gesandtschaft an Oberst Merode.* Chur, 18./28. Mai 1629. (ap. Jecklin. op. cit. n° 1517.)

(7) *Ein ordentlicher Bericht wie sich des Keysers Kriegsheer der Püntneren bemechtiget habe.* 17./27. Mai 1629. (ap. Anhorn. op. cit. 568.) — *Extract aus einem Schreiben auss Chur*, vom 19./29. Mai 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 87. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1629. loc. cit. — *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 21./31. Mai 1629. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 7). — *Verbal du passage du comte de Mérode.* mai—juin 1629. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 109. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 1° giugno 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Mémoire sur l'invasion autrichienne en Rhétie.* 4 juin 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 126. — *Sarrasin to Th. Roë.* Basle, 26 may/5 june 1629. Pub Rec. Off. loc. cit. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 14 juin 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 129. *cf.* Mercure françois. XV. 792. — Sprecher v. Bernegg. II. 16, 17. — B. Anhorn. Graw-Pünter-Krieg. 561. — Juvalta. op. cit. 96, 97.

Assuré désormais du succès, Mérode jeta le masque et parla en maître. Aux députés des Trois Ligues qui le visitèrent, il ne daigna point s'ouvrir de ses intentions envers leurs supérieurs.(1) A l'égard de l'envoyé de Mesmin, son attitude fut plus hautaine encore. L'empereur, selon lui, était bien résolu à ne tenir compte ni de la situation privilégiée que le roi Très-Chrétien prétendait s'arroger en Rhétie, ni du désir de celui-ci de voir l'investiture de Mantoue accordée au duc de Nevers. (2) En présence des dispositions hostiles du chef des troupes allemandes, l'ambassadeur de Louis XIII se trouvait malheureusement désarmé. Par surcroît ses communications avec la Suisse, la France et l'Italie allaient être coupées. (3) Prévenu, grâce au retour précipité de Jean Paul, de l'occupation du Luziensteig et de Mayenfeld, il n'eut que le temps de dépêcher des courriers à Charles de Gonzague et à Toiras, par la voie du Montferrat, et au maréchal de Créqui, par celle du Piémont. (4) D'autre part, son neveu, porteur d'une missive pour le roi, réussissait à traverser les lignes ennemies et à gagner Zurich sans encombre. (5) Et cependant, si grande était la répugnance de l'envoyé français à reconnaître sa méprise, qu'à cette heure critique, il inclinait encore à penser que les forces de Collalto ne pénétreraient pas dans la Péninsule, mais rebrousseraient vers la Souabe, moyennant que le Louvre consentît à introduire quelques modifications dans le traité de Suse du 11 mars. (6)

En réalité, la conquête de la Rhétie par les Impériaux était consommée. (7) La résistance qu'ils rencontrèrent fut nulle. Dès le lundi 28 mai, les régiments de Sulz et d'Aldringer étaient aux portes de Coire, tandis qu'au même temps Cordova ébauchait une démonstration militaire du côté de la Valteline. (8) Au reste, l'entente paraissait si étroite entre Espagnols et Autrichiens, (9) qu'un commissaire du gouverneur de Milan accompagnait Mérode et payait les montres de ses soldats. (10) Dans ces conditions, les Grisons ne pouvaient que faire « de nécessité vertu ». Par suite, ils accordèrent à l'empereur tout ce que ce prince exigeait d'eux. (11) Un *pittag* siégeait précisément dans la capitale de la Cadée. (12) Il fut donné à ses

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1629. loc. cit.

(2) *Ibid.*

(3) *Mémoire sur l'invasion autrichienne en Rhétie.* 4 juin 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 126.

(4) *Mesmin à Béthune.* Coire. 27 mai 1629. loc. cit. — *Mesmin au duc de Mantoue.* Coire, 27 mai 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 123. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 30 maggio 1629. loc. cit. — *Soranzo e Zorzi al Senato.* Villanova. 16 giugno 1629. Frari. Francia. LXXI.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1629. loc. cit.

(7) *Barberini a Pallotto.* Roma, 9 giugno 1629. Nunziatura di Pallotto. t. II. 202.

(8) *Verbal du passage du comte de Mérode, etc.* loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. 18. 20.

(9) *Piero-Antonio Marioni al Senato.* Milano. 6 giugno 1629. Frari. Milano. LXIX. n° 359.

(10) *Piero-Antonio Marioni al Senato.* Milano. 8 giugno 1629. Frari. Milano. LXIX. 360. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 16 giugno 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 21. — Mémoires de Richelieu. t. VI. 230 sqq.

(11) *Die III Bünde an den Kaiser.* Chur, 1. Juni 1629. St-Arch. Chur. Akten. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) VI. 230.

(12) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 24 maggio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

membres d'assister à un spectacle aussi étrange qu'imprévu. Le mardi 29, aussitôt après que le général allemand eut occupé la ville, une trentaine de mousquetaires se portèrent, sur ses indications, chez Mesmin et, « feignant d'ignorer sa qualité », [1] le sommèrent d'avoir à leur remettre « ses papiers ». [2] En vain l'ambassadeur français protesta-t-il contre la violation du droit des gens commise en sa personne. [3] Arrêté incontinent « et plus estroictement enfermé en son logis qu'un criminel », [4] il obtint toutefois l'autorisation de dépêcher à la cour l'interprète Jean Paul et de demander les instructions de son souverain. [5] En revanche, il ne réussit à se faire délivrer ni le passeport qui lui eût permis de gagner la Suisse, ni, à défaut, une sauvegarde propre à assurer sa sécurité et celle de ses secrétaires et serviteurs. Ce fut seulement quand, s'inclinant devant le fait accompli, il eut donné sa parole de ne pas chercher à fuir, que la surveillance dont on l'entourait se relâcha et qu'il recouvra pour un temps une liberté d'ailleurs conditionnelle. [6]

A n'en pas douter, l'« attentat » dont Mesmin eut si juste sujet de se plaindre n'avait point été prémédité. L'empereur certes couvrit son général et approuva sa conduite en cette conjoncture. [7] Il ne demeure pas moins acquis que l'acte de ce dernier eut un caractère spontané [8] et que, de tous les prétextes mis en avant pour tenter d'en atténuer l'illégalité, aucun ne mérite d'être retenu. En fait, la séquestration arbitraire que l'ambassadeur français eut à subir ne fut motivée ni par des paroles imprudentes échappées à ses lèvres lorsqu'il apprit l'entrée des Autrichiens en Rhétie, [9] ni par sa menace de se retirer du pays si l'ennemi y établissait ses quartiers, [10] ni par la saisie des lettres dans lesquelles il promettait aux cantons protestants l'assistance de son maître en cas de besoin. [11] Ce fut la cupidité seule qui poussa Mérode à user de violence envers le représentant attitré de la couronne Très-Chrétienne auprès des Trois Ligues. Convaincu à tort que celui-ci se trouvait détenteur de trois cent mille écus, il espérait en effet s'emparer de cette somme et se la faire attribuer en toute propriété pour prix de « l'exploit

(1) *Pandolfini a Cioli.* Milano, 6 luglio 1629. Arch. Mediceo. Milano. n° *3164.* — Mémoires de Richelieu. t. VI. 230.

(2) *Sabran à Richelieu.* Gênes, 18 juin 1629. Aff. Etr. Gênes. I. 216.

(3) *Mesmin à Béthune.* Coire, 1er juin 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 92.

(4) *Mesmin à Ceberet.* Coire, 30 juin 1629. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 163. — *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 14 luglio 1629. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3015* f° 274. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 26 juillet 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 127.

(5) *Mesmin à Richelieu.* Coire, 3 juin 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 125. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 giugno 1629. loc. cit. — *Verbal du passage du comte de Mérode, etc.*

(6) *Verbal du passage du comte de Mérode, etc.* loc. cit. — *Mesmin à Mérode,* Coire, 29 mai 1629. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 161.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 16 giugno 1629. loc. cit.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 12 giugno 1629. loc. cit.

(9) *Verbal du passage du comte de Mérode.* loc. cit.

(10) *Mesmin à Béthune.* Coire, 1er juin 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 92

(11) *Nouvelles de Milan.* 4 juillet 1629. Aff. Etr. Milan. I. (1526—1632.)

qu'il venait d'accomplir ».[1] La déconvenue éprouvée par lui de ce chef ne contribua pas peu, semble-t-il, à rendre plus vexatoire l'application des mesures qu'il jugea bon de prendre à l'égard de l'ancien secrétaire du marquis de Cœuvres.

Bien que le gros des forces impériales fût demeuré en Souabe, sous les ordres de Collalto,[2] le nombre des Allemands entrés en Rhétie s'élevait en juin à dix ou douze mille hommes.[3] Coire n'en conserva que six cents.[4] Le reste fut disséminé dans la Cadée et les Dix Droitures, sur les routes conduisant en Italie.[5] La Ligue Grise, en revanche, ne fut pas entamée et, dans le val Mesocco en particulier, la population se prépara à la résistance.[6] A ce moment-là, les compatriotes de Guler purent croire que l'invasion dont ils souffraient serait de courte durée ou que, du moins, les garnisons étrangères installées parmi eux subiraient une notable réduction d'effectifs. A son passage sur les rives de la Plessur, Mérode n'avait pas contredit ces espérances. Laissant derrière lui Gallas, lequel tenait ses pouvoirs de Wallenstein, tandis que les siens propres lui avaient été conférés par la cour de Vienne,[7] il s'était acheminé avec une très forte avant-garde vers Chiavenna et s'y était retranché, prêt à pénétrer en Valteline, puis en Lombardie, au premier signal de Cordova.[8] Or, ce dernier, relevé depuis peu de ses fonctions par l'Escurial,[9] montrait autant de répugnance à introduire les soldats allemands dans la Péninsule qu'il avait mis d'insistance naguère à les y appeler.[10] Bientôt même il fit supplier les chefs autrichiens de suspendre leur marche et d'attendre, pour la reprendre, l'arrivée de son successeur.[11] Agir différemment eût été, selon lui, compromettre le succès

---

(1) *Mesmin à Béthune.* Zurich, 28 juillet 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 95. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 18.

(2) Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 122.

(3) *Verbal du passage du comte de Mérode.* loc. cit. — *Pallotto a Barberini.* Vienna, 2 giugno 1629. Nunziatura di Pallotto. t. II. 198 — *Pandolfini a Cioli.* Milano, 6 giugno 1629. Arch. Mediceo. Milano. nº *3164.* — *Sabran à Richelieu.* Gênes, 18 juin 1629. Aff. Etr. Gênes. I. 216. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 19 juin 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 93. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 19 juin 1629. Bibl Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 129. — *Brulart de Léon à Avaux.* Soleure, 13 novembre 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 giugno 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 1º giugno 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 19 juin 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 93. — *Verbal du passage du comte de Mérode.* loc. cit.

(6) *Avis que le val Mesocco se fortifie contre les Impériaux.* juin 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 136.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 giugno e 8 luglio 1629. loc. cit.

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 6 giugno 1629. loc cit. — *Piero-Antonio Marioni al Senato.* Milano, 8 e 17 giugno 1629. Frari. Milano. LXIX. nº 361. — *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 13 giugno 1629. Arch. Mediceo. Venezia. nº *3015* fº 202. — *Avaux à Richelieu.* Venise, 23 juin 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII. — *cf.* Romegialli. op. cit. III. 350.

(9) *Averardo Medici a Dimurgo Lambardi.* Madrid, 2 maggio 1628. Arch. Mediceo. Spagna. nº *4956* fº 103.

(10) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) t. VI. 251. — Siri. op. cit. VI. 686.

(11) *Piero-Antonio Marioni al Senato.* Milano. 17 giugno 1629. Frari. Milano. LXIX. nº 366. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 21 agosto 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — Cantù. Storia di Como. II. 102.

du plan de campagne de Spinola, effrayer de façon très inopportune les petits princes italiens et propager la peste et la famine dans la région du Pô. (1)

L'attitude inattendue du gouverneur de Milan devait avoir sur la situation politique et économique de la Rhétie la plus désastreuse des répercussions. Désormais ce n'était plus d'un simple passage de troupes, mais bien d'une occupation permanente du pays qu'il s'agissait. (2) Si les Grisons avaient conservé quelques doutes à ce sujet, ces doutes se dissipèrent au cours de l'audience que les principaux d'entre eux obtinrent de Gallas vers les derniers jours de juin. En possession du rescrit du 5 de ce mois, dans lequel Ferdinand II exposait les raisons de son intervention à Mantoue et en Montferrat, (3) le général renouvela à ses interlocuteurs l'assurance que son maître saurait respecter leurs privilèges, (4) mais ne leur cacha pas que ses instructions lui enjoignaient de mettre les hautes vallées du Rhin et de l'Inn à l'abri d'une surprise de la part des ennemis de la cause impériale, de manière à maintenir ouvertes les communications entre l'Allemagne et l'Italie. (5)

Cette déclaration si nette des intentions de la cour de Vienne écartait du moins tout malentendu. C'était une armée entière que les Grisons allaient avoir à héberger durant de longs mois, des années peut-être. (6) C'était de plus pour eux la certitude de voir leur pays transformé en un vaste camp retranché « pour la défense des intérests présents et futurs de la maison d'Autriche ». (7) Aussi bien les envahisseurs se mirent incontinent à l'œuvre. Tous les lieux dont l'importance stratégique avait été reconnue naguère par les Français reçurent un complément de fortifications. (8) Tel fut le cas de Tiefenkasten, de Reichenau, de Rongella près de Thusis, de Tamins, de Haldenstein. (9) Ailleurs, dans le val de Sasso, l'on procéda à l'élargissement des sentiers, afin de faciliter le passage à la cavalerie allemande du Bregell dans la Valteline. (10) Mais ce fut du côté de la frontière suisse que se porta le principal effort des Impériaux, lesquels creusèrent des tranchées

---

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 giugno 1629. loc. cit. — *Avaux à Richelieu.* Venise, 23 juin 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII. — Siri. op. cit. VI. 686. sqq.

(2) *Mesmin à Béthune.* Zurich, 4 août 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 96.

(3) *Déclaration de l'empereur sur la guerre d'Italie.* Vienne, 5 juin 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 136; St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 9.

(4) *Die III Bünde an die XIII Orte.* Chur, 21./31. Mai 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 83.

(5) *Ibid. — Pallotto a Barberini.* Vienna, 1° settembre 1629. op. cit. II. 310.

(6) *Mesmin à Béthune.* Coire, 19 juin; Zurich, 4 août 1629. Bibl. Nat CCCCC Colb' *403* f°° 93, 96.

(7) « Man wird zweiffellos die Pässe Rhätiens befestigt halten per gl'interessi presenti e futuri di casa d'Austria. » *Pallotto a Barberini.* Vienna, 8 settembre 1629. Nunziatura di Pallotto. t. II. 317.

(8) *Piero-Antonio Marioni al Senato.* Milano. 13 giugno 1629. Frari. Milano. LXIX. n° 362.

(9) *Verbal du passage du comte de Mérode.* loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 19 sqq. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 214.

(10) *Lettre de Milan.* 4 juillet 1629. Aff. Etr. Milan. I. (1526—1632.)

dans les environs de Ragatz et s'établirent solidement au Luziensteig et au Pont-du-Rhin. (1)

Jusque là, à dire vrai, les Grisons n'avaient pas eu trop à souffrir de la présence parmi eux de leurs hôtes forcés. Si l'on excepte le sac de Mayenfeld, exécuté tout au début de l'invasion, aucun incident regrettable ne s'était produit dès lors en Rhétie du fait des étrangers qui l'occupaient. Soumis à une discipline rigoureuse, ceux-ci ne prélevaient leur nourriture chez l'habitant que contre payement comptant (2) et n'exerçaient pas de pression confessionnelle sur les paysans des Droitures et de l'Engadine, sujets de l'archiduc Léopold et diocésains de l'évêque de Coire. (3) Mais les ressources du pays étaient presque nulles. Elles devaient être vite épuisées. (4) Quand, d'une part, la halle aux blés installée dans les locaux naguère affectés aux séances des *pittags* fut vide (5) et que, d'autre part, Cordova, dont les embarras financiers étaient extrêmes, cessa de fournir aux garnisons autrichiennes à Chiavenna et au delà des Alpes de l'argent et des vivres, (6) ce fut la famine. Condamnés désormais à mourir d'inanition sur place ou à fuir cette contrée inhospitalière, les soldats de Mérode et de Gallas virent leurs rangs s'éclaircir à vue d'œil. (7) Au bout de peu de semaines, leurs déserteurs se pressaient si nombreux sur les terres de Zurich que cet Etat les expulsa dans les vingt-quatre heures. (8) Plus malheureux encore, les Allemands demeurés fidèles à leur drapeau furent réduits « à manger de l'herbe » (9) et à demander « publiquement l'aumosne » dans les rues de Coire ». (10) Mais leur résignation ne dura qu'un temps. Exaspérés à la longue par la misère et les privations, ils se livrèrent à de tels excès que l'archiduc d'Innsbruck lui-même, peu enclin cependant à prendre en main la défense de ses voisins de Rhétie, crut devoir aviser l'empereur de la gravité de la situation. (11)

---

(1) *Extract aus einem Schreiben auss Chur*, vom 19/29. Mai 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 87. — *Relation des colonels Schmid et Fleckenstein envoyés en mission auprès de Gallas* juin 1629. *Ibid. H* 126. — *Rocci a Barberini.* Lucerna. 1° giugno 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII *Pandolfini a Cioli.* Milano, 9 giugno 1629. Arch. Mediceo. Milano n° *3164*. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° e 20 giugno 1629. loc. cit. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 14 juin 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb *403* f° 129. — *Rocci a Mazarini.* Lucerna, 19 giugno 1629. Aff Etr. Suisse. XXVI.

(2) *Extract aus einem Schreiben auss Chur*, vom 19/29. Mai 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 87. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 13 giugno 1629. loc. cit.

(3) Ul. von Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 215. — Haffter. Georg Jenatsch. p. 241.

(4) *Verbal du passage du comte de Merode.* loc. cit.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 agosto 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(6) *Avaux à Richelieu.* Venise. 23 juin 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII. — *Mesmin à Béthune.* Zurich, 28 juillet 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 95.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 giugno 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 26 giugno 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 giugno 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(9) « Essendo ridotto il soldato a pascersi d'herba per carestia di pane. » *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 giugno 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Brulart de Léon à Avaux.* Soleure, 13 novembre 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII.

(10) *Mesmin à Béthune.* Coire, 19 juin 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbt *403* f° 93.

(11) *Plaintes des Grisons contre les désordres des troupes allemandes et espagnoles qui passent dans leur pays. (Avisi da Grigioni.)* 25 mai 1629. Arch. Guerre. XI 105. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 10 agosto 1629. loc. cit. — *cf. Lettre de l'archiduc Léopold à l'empereur.* (Lauffer. XV. 13. cit. ap. Fäh. Gustav-Adolf und die Eidgenossen. 1629—1632.)

Un soulèvement subit et irrésistible, semblable à celui du Praettigau de l'année 1622, était-il donc à redouter ? A dire vrai, cette éventualité semblait assez improbable. Les Grisons étaient trop affaiblis par dix années consécutives d'épreuves et trop conscients de l'abandon dans lequel les laissaient leurs alliés pour tenter de secouer le joug qui les accablait. (1) Néanmoins, Gallas usa de précautions. Il avait à sa disposition deux otages de marque : l'ambassadeur de France et le colonel Brügger. Ce fut à eux qu'il fit remonter la responsabilité de l'agitation qui renaissait en Rhétie. (2) Bien qu'il n'eût pas encore été autorisé à franchir l'enceinte de Coire, Mesmin avait obtenu de pouvoir circuler librement dans la ville et de se rendre aux offices à la cathédrale. (3) Ces faveurs lui ayant été retirées, (4) il reprit ses arrêts dans son logis, où deux sbires autrichiens, « toutes portes ouvertes », le surveillèrent derechef nuit et jour, cherchant en vain à lui arracher l'aveu de l'imaginaire complot auquel il était accusé de s'être affilié. (5)

Les choses en étaient là quand un nouvel incident se produisit, qui, en d'autres temps, eût provoqué sans doute la rupture immédiate des relations diplomatiques entre les cours de Paris et de Vienne. Vers la fin de juin, le prisonnier de Gallas apprit que son maître d'hôtel et secrétaire Blaise Chanteloup, porteur de dépêches à son adresse, parlementait depuis quarante-huit heures à la frontière de Mayenfeld, sans parvenir à la traverser. (6) Sollicité d'accorder un sauf-conduit à cet envoyé du Louvre, le général impérial y consentit, mais, violant presque aussitôt sa parole, il le fit fouiller et détrousser sur la route même de Coire. (7) Or, la valise de Chanteloup ne contenait rien de ce que les agresseurs de celui-ci comptaient y trouver. Restait le « paquet du roy ». (8) Mesmin, sommé de l'ouvrir en présence de ses gardes, s'y refusa avec énergie, si bien que, « par un respect » assurément tardif, on n'osa « passer outre ». (9) Cette opération eût été d'ailleurs infructueuse. (10) L'« homme » de l'ambassadeur français avait pris ses mesures en vue d'éviter que les instructions destinées à son chef ne tombassent aux mains de l'ennemi. (11) Ce n'était pas toutefois qu'il les eût dissimulées « dans sa coiffe » ainsi qu'on l'a prétendu à tort. Dans la réalité, il les avait laissées en lieu sûr aux Ligues de Suisse, après s'être au préalable pénétré de leur contenu. (12)

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 19 juin 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb. *403* f° 93.
(2) *Mesmin à Scaramelli.* Coire, 1er juillet 1629. Frari. Svizzeri. XXV.
(3) *Mesmin à Béthune.* Coire, 19 juin 1629. loc. cit.; *à Ceberet.* Coire, 30 juin 1629. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 163.
(4) *Mesmin à Scaramelli.* Coire, 1er juillet 1629. Frari. Svizzeri. XXV.
(5) *Mesmin à Ceberet.* Coire, 30 juin 1629. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 luglio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.
(6) *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 luglio 1629. loc. cit.
(7) *Mesmin à Scaramelli.* Coire, 1er juillet 1629. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 27.
(8) *Mesmin à Ceberet.* Coire, 30 juin 1629. loc. cit.
(9) *Ibid.*
(10) *Ibid.*
(11) *Mesmin à Scaramelli.* Coire, 1er juillet 1629. loc. cit.
(12) *contra :* Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 27.

Trois semaines plus tard, un courrier de Vienne apportait à Coire l'ordre d'élargissement de Mesmin, obtenu à grand'peine de Ferdinand II par le chargé d'affaires du Louvre, Ceberet.(1) Encore que pressé de quitter la Rhétie et ses « montagnes aussi stériles que celles du Pérou sont fertiles »(2) et de fausser compagnie aux Allemands, qui, à chaque instant, lui suscitaient des « querelles à la mode du pays d'où ils venoient »,(3) l'ancien secrétaire de Cœuvres eût désiré prendre congé du Conseil d'Etat grison.(4) Néanmoins, plutôt que d'accomplir cette démarche en la présence du commandant de place autrichien, il se résigna à s'en acquitter par écrit et à se contenter,(5) pour toute satisfaction des outrages subis, d'un sauf-conduit, grâce auquel il put, suivi de Brügger, gagner Zurich dans les derniers jours de juillet.(6) Dès le lendemain de son départ, Gallas s'installa dans son logis.(7) L'ambassade de France à Coire se trouvait de fait supprimée.

Durant sa captivité, Mesmin ne s'était pas complètement désintéressé des négociations engagées par le gouvernement des Trois Ligues avec les puissances limitrophes de ce pays. Vers le milieu de juin, il avait cru devoir dépêcher Molina à Innsbruck, afin de protester par avance contre les modifications projetées au traité d'*Union héréditaire* de l'année 1518.(8) Le secrétaire-interprète n'obtint de l'archiduc qu'une réponse évasive,(9) mais rapporta de son voyage l'impression très nette que l'entente austro-grisonne, à laquelle lui-même adhérait en secret, était à la veille de se conclure.(10) Léopold estimait d'ailleurs que ses malheureux voisins étaient désormais à sa merci, et il s'apprêtait par suite à leur imposer toutes ses volontés. Favorisé par la présence en Rhétie des soldats de son frère et pressé par le Père Ignace de Bergame de se montrer impitoyable à l'égard des réformés, il maintenait non seulement ses anciennes prétentions, mais en émettait de nouvelles, tant politiques que religieuses.(11) Deux missions que les députés du *pittag* accomplirent en Tyrol en juin et en juillet, « sur l'ordre » du prince

---

(1) « Questo residente di Francia ha fatto molte doglienze con Sua Maestà e con i ministri, d'ordine del re, sopra i rigidi modi tenuti dal Merode contro l'ambasciatore Mesmin. » *Aviso da Vienna.* 21 luglio 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 230. — *Mesmin à Béthune.* Zurich, 28 juillet et 4 août 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* f°s 95, 96.

(2) *Mesmin à Richelieu.* Coire, 3 juin 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 125.

(3) *Mesmin à Béthune.* Coire, 8 juillet 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 94.

(4) *Mesmin à Béthune.* Zurich, 28 juillet 1629. loc. cit.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.* — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 27.

(7) *Mesmin à Béthune.* Zurich, 4 août 1629. loc. cit.

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 giugno 1629. loc. cit. — *Mesmin à Ceberet.* Coire, 30 juin 1629. loc. cit. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 10 luglio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(9) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(10) Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 22 sqq.

(11) *Mesmin à Béthune.* Zurich, 28 juillet 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *403* fº 95. — *Le nonce apostolique à Mazarin.* Lucerne. 31 juillet 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *cf.* Matthias Burglehner. Historische Deduction über die Rechte des Hauses Oesterreich in Graubünden. (ap. Boehm. Die Handschriften des Hof- und Staats-Archivs in Wien. II. p. 83.) — Eidg. Absch. V² 567.

autrichien ne laissèrent subsister aucun doute à ce sujet. (1) Malgré les supplications des habitants des Droitures et de la Basse-Engadine, leurs confédérés de Coire et d'Ilantz couraient au devant de la servitude. (2) En vain, au moment de son départ, Mesmin déclara-t-il solennellement que, quoiqu'il advînt, son maître se refuserait à reconnaître la validité d'un traité si préjudiciable à sa propre alliance. (3) Certain désormais que cette protestation demeurerait lettre morte, Gallas ne s'opposa pas à ce qu'elle fût remise à ses destinataires. Ceux-ci, d'ailleurs, n'éprouvaient pas d'embarras à avouer que la ligne de conduite adoptée par eux depuis quelques mois était loin de satisfaire la majorité de leurs communes. Mais aussi bien ils se jugeaient à l'abri de tout reproche. C'était sur la France seule qu'il leur convenait de faire peser la responsabilité des disgrâces sous lesquelles ils succombaient; sur la France, qui, après avoir encouragé leur résistance aux prétentions autrichiennes, les abandonnait à l'heure du danger. (4) Toujours est-il que leur capitulation n'était plus douteuse. Comme Léopold exigeait qu'ils souscrivissent à ses conditions dans la huitaine, (5) Gallas s'employa avec brutalité à assurer le succès des démarches archiducales. (6) La diète céda. Le 8 août, ses délégués signèrent à Innsbruck un traité plus dommageable aux intérêts de la Rhétie que ne l'était celui de Lindau, dont les *déclarations* données à Saint-Germain-en-Laye et à Aytré, les 14 septembre 1627 et 6 juin 1628, avaient, à la demande expresse des Trois Ligues, stipulé l'abrogation. (7) L'assujettissement plus étroit et mieux défini des Droitures et de la Basse-Engadine à la maison d'Autriche; (8) la reconnaissance et l'approbation de cet état des choses par les Ligues Grise et Cadée; le rétablissement du prélat de Coire dans une partie des antiques privilèges de son évêché; l'octroi des passages alpestres au souverain du Tyrol en toute saison, telles furent les principales concessions arrachées à la faiblesse des Grisons par leurs oppresseurs, uniques maîtres à l'avenir des routes militaires du massif rhétien. (9) Pour un temps,

---

(1) *Mesmin à Béthune*. Coire, 19 juin 1629. loc. cit. — *Scaramelli al Senato*. Bada, 20 giugno 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Relation der bündnerischen Gesandten über die Verhandlungen mit Erzherzog Leopold, betreffend Erneuerung der Erbeinung*. Chur, 27. Juni/7. Juli 1629. St-Arch. Chur. Akten. — Sprecher v. Bernegg. op cit. II. 22. — Jecklin. op. cit. n° 1549.

(2) *Scaramelli al Senato*. Bada, 16 e 20 giugno 1629. loc. cit. — *Supplication der Gemeinden der acht Gerichte im Prättigau samt Unterengadin an Erzherzog Leopold*. 16./26. Juli 1629. Bischöfl. Arch. Chur. Cart. *K* 333.

(3) Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 22.

(4) *Scaramelli al Senato*. Bada, 16 giugno e 3 luglio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(5) *Scaramelli al Senato*. Zurigo, 27 luglio 1629. loc. cit. — *Mesmin à Béthune*. Zurich, 28 juillet 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *408* f° 95.

(6) *Mesmin à Béthune*. Zurich, 4 août 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *408* f° 96.

(7) *cf.* Boehm. Die Handschriften des Hof- und Staatsarchivs in Wien. t. II. n° 65. — Haffter. Georg Jenatsch. p. 223. — Eidg. Absch. V² 567.

(8) *Mesmin à Béthune*. Zurich, 4 août 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 96.

(9) *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 23. — Aff. Etr. Vienne. XIV. — Eidg. Absch. V² 2134. — Jecklin p. 357. — Foffa. Der bündnerische Münsterthal. (Chur. 1864.) p. 258. — Rott. Inventaire sommaire. t. II. 493.

du moins, l'union territoriale des deux branches des Habsbourg, à laquelle le gouverneur de Milan n'avait cessé de travailler depuis le commencement du siècle, semblait réalisée.

Emoi que cause en Suisse l'occupation de la Rhétie par les Impériaux. — Le résident vénitien à Zurich assume la direction du mouvement de résistance aux menaces autrichiennes. — Mission accomplie auprès de Gallas par deux délégués du Corps helvétique. — Diète de Bade du 14 juin. — Résolutions viriles qui y sont arrêtées. — Echec du projet bernois de Defensional. — Nouvelle diète générale en Argovie (juillet). — Défaillance des cantons catholiques provoquée par l'intervention du nonce. — Ce dernier transgresse les instructions du Vatican. — Les « Waldstætten », Zoug et Fribourg repoussent l'appel patriotique des autorités des cités évangéliques.

XXXIII. Ce fut à Bade, où la diète était réunie, que les représentants du Corps helvétique apprirent la nouvelle du coup de force qui privait les Grisons de leur liberté. (1) Leur premier sentiment fut celui d'un immense soulagement. (2) Ainsi donc, en fin de compte, l'orage qu'ils redoutaient de voir fondre sur eux éclatait chez leurs voisins. (3) A la vérité, leur satisfaction fut brève. A tout prendre, en effet, l'événement qui venait de se dérouler en Rhétie « les regardoit de bien près ». (4) Le péril qui les menaçait jusque là ne s'était pas seulement déplacé, mais étendu. (5) D'une part, il subsistait encore sur la ligne du Rhin. De l'autre, il gagnait leur frontière de l'Est. (6) Catholiques et protestants tombèrent aussitôt d'accord pour suspecter la probité des chefs du gouvernement de Coire. A Paris, à Venise, à Rome, on accusait ouvertement ceux-ci de s'être vendus à l'Autriche et d'avoir facilité à cette puissance l'occupation du Luziensteig, en négligeant d'y faire exécuter les travaux de défense qui l'eussent mis à l'abri d'une surprise. (7)

(1) Eidg. Absch. V² 581 *a.* — *Les III Ligues à Zurich; aux XIII cantons.* Coire. 17/27 mai, 21/31 mai 1629. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 7); St-Arch. Bern. Bündtenbuch *II* 81. 83; Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(2) *Rocci a Barberini.* Lucerna. 1° giugno 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(3) « ... molto lieti dimostrandosi Svizzeri di sentire che i pericoli s'allontanassero da loro. » *Scaramelli al Senato.* Bada. 30 maggio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(4) *Sarrasin to Th. Roë.* Basle, 26 may/5 june 1629. Public Rec. Off. Foreign Switzerland. Misc. Papers. n° 2.

(5) *Avis de Vienne.* 23 juin 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. — Mercure françois. t. XV. 798.

(6) *Piero-Antonio Marioni al Senato.* Milano. 13 giugno 1629. Frari. Milano. LXIX. n° 362.

(7) *Ausschreiben der Häupter und Standesräthe gem. III Bünde, zu Chur versammelt.* 4./14. Juni 1629. St-Arch. Chur. Akten. — *Rocci a Barberini.* Lucerna. 5 giugno 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Barberini a Rocci.* Roma. 16 giugno 1629. *Ibid.* — *Béthune à Avaux.* Rome. 17 juin 1629. Bibl. Nat. Coll. Baluze. CLXIII. 31. — *Le roi à Mesmin* Camp d'Alais. 14 juin 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 128. — *Instruction baillée au Sr de Léon, allant ambassadeur extraordinaire en Suisse et Grisons.* Camp d'Alais, 20 juin 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 251.

Les Suisses se rallièrent, eux aussi, à cette opinion. (1) Mais leurs critiques n'épargnèrent pas non plus Mesmin, dont l'excessive et injustifiée confiance dans les intentions pacifiques des Impériaux n'avait pas peu contribué à précipiter le dénoûment d'une crise si préjudiciable aux intérêts des Confédérés. (2)

Comme toujours ce fut aux ministres étrangers accrédités auprès du Corps helvétique que les représentants de celui-ci demandèrent de prime abord conseil. Or, l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Dogliani, avait perdu toute influence à Lucerne, où ses nombreux créanciers ne cessaient de le harceler (3), et son suppléant, Carlo-Emanuele Casati, était encore à Milan, attendant vainement qu'on versât entre ses mains les deniers des pensions des Ligues. (4) Par suite, c'était vers l'archevêque de Patras, nonce apostolique, que devaient se retourner les regards des « Waldstætten ». Mais le prélat hésitait à prendre parti avant d'avoir reçu les dernières instructions du Saint-Siège et se contentait de recommander la prudence. (5)

En l'absence d'un ambassadeur français, ce fut le résident vénitien Scaramelli qui assuma la direction du mouvement de résistance aux menaces impériales. (6) Le recès vigoureux qui termina la diète ouverte à Bade le 27 mai fut en partie le résultat de ses démarches actives auprès des députés de Zurich et de Berne. (7) Dans la réalité, toutes dissidences entre adeptes des deux confessions semblaient momentanément assoupies. (8) Un projet de défense commune fut élaboré par les soins de commissaires choisis dans l'un et l'autre camp, et l'on résolut de lutter jusqu'à la mort, plutôt que de subir le sort des Grisons. (9) Tandis que les contingents de Zoug et de Glaris se dirigeaient vers Sargans, (10) que les Uranais se préparaient à secourir leurs coreligionnaires de Disentis, (11) que le Valais se mettait à couvert d'une surprise de la part de Charles-Emmanuel, (12) les garnisons des bailliages d'outre-monts recevaient des renforts importants, si grande était la

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° giugno 1629. loc. cit. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 e 26 giugno 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 14 juin 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 129.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° giugno 1629. loc. cit.

(3) *Lo Scolteto e Consiglio della città di Lucerna al governatore di Milano.* 6 agosto e 5 ottobre 1626. — *Cordova à Lucerne.* Gravedona, 20 novembre 1626; Milan, 29 décembre 1627; *Lucerne à Cordova.* 14 décembre 1627. St-Arch. Luzern. Spanien—Mailand. (Gesandte in der Schweiz.) — « Ci pare per adesso superfluo iterare l'esser in che si ritrova un ambasciatore regio con si puoca riputatione di S. Mtà e il danno che i nostri, in cambio di tanta benevolenza, ufficii e servitii a lui essibiti già patiscono. » *Luzern an Cordova.* 21 febbraio 1629. St-Arch. Luzern. Spanien—Mailand. Pensionen. (Korrespondenz. 1500—1664.)

(4) *Vigier à Béthune.* Soleure, 6 avril 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *408* f° 124.

(5) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 giugno 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(6) *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° giugno 1629. loc. cit. — Frari. Deliber. Sen. CXXX. p. 30.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° giugno 1629. loc. cit. — Frari. Deliber. Sen. CXXX. p. 91; CXXXI. p. 31.

(8) *Ibid.* — *Vigier a Béthune.* Soleure, 26 juillet 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 127.

(9) *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° giugno 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(10) *Le nonce en Suisse à Mazarin.* Lucerne, 19 juin 1629. Aff. Etr. Suisse XXVI. — Eidg. Absch. V² 588 c. — Sprecher v. Bernegg. II. 21.

(11) Sprecher v. Bernegg. II. 21.

(12) *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° giugno 1629. loc. cit.

crainte que Mérode ne se saisît de Bellinzone, après avoir fait passer ses troupes dans la vallée de la Moësa. (1) Enfin comme, aux encouragements que lui prodiguaient les Suisses, (2) le Conseil d'Etat des Trois Ligues répondait que l'occupation autrichienne n'aurait sans doute qu'un caractère transitoire, (3) la diète délégua deux de ses membres auprès de Gallas, à l'effet tout à la fois de protester contre les travaux militaires exécutés au Steig et au Pont-du-Rhin, en violation de l'*Erbeinung*, (4) de pénétrer si possible les intentions du général allemand et d'assurer en secret les Grisons des sympathies que leur cause éveillait en Helvétie. (5)

Partis de Bade, pleins d'anxiété, les députés suisses, à leur retour de Coire et de Mayenfeld, s'attachèrent à établir que les craintes manifestées par leurs « seigneurs et supérieurs » semblaient très exagérées. (6) La raison de ce revirement d'attitude était d'ailleurs aussi simple qu'attristante. Leur mission n'avait été qu'une longue « beuverie », (7) au cours de laquelle Gallas était parvenu à acheter à prix d'argent l'appui de l'un d'eux et à capter à force de prévenances la confiance de l'autre. (8) Selon le chef autrichien, son maître s'étant engagé sur l'honneur à faire respecter par ses troupes le sol helvétique et à évacuer la Rhétie dès la conclusion de la paix d'Italie, (9) les Confédérés n'avaient aucun motif de douter de la parole impériale, ni de s'émouvoir de la construction. à proximité de leur frontière, d'ouvrages défensifs, de tous points semblables à ceux que le marquis de Cœuvres y avait édifiés naguère sans soulever de protestations de leur part. (10)

Convoqués par les soins de Zurich à une nouvelle diète à Bade, le 14 juin, afin d'y entendre la relation du voyage que leurs envoyés venaient d'accomplir aux Grisons, (11) les représentants des cantons accueillirent de prime abord avec défiance les opinions rassurantes qui leur étaient apportées, (12) bien qu'elles parussent corroborées par des missives dans lesquelles les généraux allemands et Cordova s'efforçaient derechef de calmer les

---

(1) *Rocci a Barberini.* Lucerna. 5 e 9 giugno 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 14 juin 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 129. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 giugno 1629. loc. cit.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° giugno 1629. loc. cit.

(3) *Die III Bünde an die XIII Orte.* Chur, 21./31. Mai 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 83.

(4) *Avis de Vienne.* 23 juin 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 giugno 1629. loc. cit. — *Rocci a Barberini.* Lucerna. 9 giugno 1629. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 583 *b.*

(6) *Rocci a Barberini.* Lucerna. 12 giugno 1629. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 13 giugno 1629. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 584 *a.* (Gersau, 8 juin 1629.)

(7) Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 21.

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 16 giugno 1629. loc. cit.

(9) *Vigier à Béthune.* Soleure, 12 juillet 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 128.

(10) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 13 e 20 giugno 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — Eidg. Absch. V² 584 *a.* (Diète de Gersau, 8 juin.)

(11) Eidg. Absch. V² 586 *a.* — *J.-L. d'Erlach de Castelen à Th. Roë.* Berne, 2/12 juin 1629. Public Record Office. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 2.

(12) Eidg. Absch. V² 586 *a*

appréhensions suisses. (1) L'on ne pouvait nier, en effet, qu'il ne s'agît, ainsi qu'on le redoutait en Argovie, d'une occupation prolongée des Trois Ligues par les armes de l'Autriche. (2) Il semblait acquis, en outre, que si Mérode avait obliqué sa marche vers Chiavenna, au lieu de se jeter sur Bellinzone et Domo d'Ossola, voie qui l'eût amené plus vite au cœur du Montferrat, (3) ce n'était pas qu'il se fût alarmé des préparatifs militaires faits dans les bailliages d'outre-monts, ou qu'il craignît de rompre avec les petits Etats co-seigneurs de ceux-ci, mais bien parce que Cordova le détournait de pénétrer dans la Péninsule, aussi longtemps que les moissons n'y seraient pas achevées. (4) De même, certains renseignements puisés à bonne source paraissaient établir que Bâle, Mulhouse et Schaffhouse n'avaient échappé, vers le milieu de mai, à un coup de main de l'ennemi qu'à la faveur des succès du prince d'Orange devant Bois-le-Duc, où s'était portée en hâte une partie de l'armée massée jusque là en Souabe. (5)

Fut-ce la constatation tardive du danger couru, le dépit chez les catholiques de ne plus toucher les pensions que l'Escurial leur servait naguère en échange de l'usage de leurs passages désormais délaissés pour ceux des Trois Ligues, (6) ou bien encore la menace de voir les Grisons s'entendre avec leurs oppresseurs au détriment des Confédérés (7) qui poussa ceux-ci à prendre une « résolution » qu'ils qualifiaient eux-mêmes d'héroïque ? (8) Toujours est-il que les premières mesures arrêtées à Bade, à la mi-juin, furent vraiment viriles. On se décida à réunir une grosse garnison dans le comté de Sargans, à secourir, en cas de besoin, les habitants du val Mesocco, contrée accidentée, plus aisée à défendre que Bellinzone, (9) puis à prier derechef Gallas d'évacuer la Rhétie et d'y cesser toutes fortifications. (10)

Etant donné la fragilité de l'entente rétablie entre catholiques et protestants, ceux-ci eussent agi avec sagesse en ne cherchant pas à obtenir de ceux-là des promesses qui engageassent l'avenir. Or, Berne continuait à

(1) *Pandolfini a Cioli.* Milano, 10 giugno 1629. Arch. Mediceo. Milano. nº *3164.* — *Ossa aux XIII cantons.* Mayenfeld, 20 juin 1629. Frari. Svizzeri. XXV; St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 105. — *Gallas aux XIII cantons.* Mayenfeld. 25 juin 1629. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 7. 32); St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 111. — *Zürich an Bern.* 13/23., 18./28. Juni 1629. *Ibid.* 109, 117. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 luglio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(2) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 1º giugno 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(3) *Vigier à Béthune.* Soleure, 14 juin 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* fº 129.

(4) *Avaux à Richelieu.* Venise. 23 juin 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII. — Mémoires de Richelieu. (éd Petitot.) VI. 251.

(5) *Sarrasin à Roë.* Bâle, 10/20 mai 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. nº 2.

(6) *Vigier à Béthune.* Soleure, 6 avril 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* fº 124. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1628. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Mesmin à Béthune.* Coire, 19 juin 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* fº 93.

(7) Eidg. Absch. V² 589 *k.*

(8) Eidg. Absch. V² 587 *c.*

(9) Eidg. Absch. V² 586 *b*; 588 *c.*

(10) Eidg. Absch. V² 588 *i.* — *Les XIII cantons à Gallas.* Bade, juin 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 121.

préconiser l'organisation immédiate d'un *Defensional*, auquel eussent participé tous les Etats confédérés, dans la mesure de leurs ressources respectives. (1) L'insistance que l'on mit, sur les rives de l'Aar, à recommander l'adoption du mémoire élaboré à ces fins par le colonel Jean-Louis d'Erlach de Castelen éveilla des soupçons à Lucerne. (2) Aussi bien, docile aux suggestions du nonce qu'effrayait la seule perspective du déchaînement d'une nouvelle guerre aux portes de l'Italie, (3) le gouvernement de ce canton exerçait sur les délibérations des « Waldstætten » une influence modératrice au moins égale à celle que les autorités de Bâle s'efforçaient d'acquérir parmi les cités évangéliques. (4) Au prix de quelques difficultés, à dire vrai, il réussit à faire partager ses scrupules et ses défiances aux Conseils d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden. (5) Dès lors, quoique approuvé à Paris et à Venise, le projet de *Defensional* helvétique avait vécu. (6)

A ce moment-là, deux courants contraires se dessinaient avec netteté au sein des Ligues. A Zurich et à Berne, les dispositions belliqueuses, entretenues par le résident vénitien (7) et les ecclésiastiques, (8) étaient si vivaces que les sonneries de cloches dans les temples, supprimées par ordre supérieur, ne devaient être reprises que pour appeler le peuple aux armes. (9) A Lucerne, en revanche, on était prêt à toutes les défaillances, plutôt que de rompre avec la maison d'Autriche. (10) C'est assez dire avec quelle défaveur y fut accueillie la proposition du *Vorort* aux cantons catholiques de jeter « à frais communs » dix mille fantassins et mille cavaliers en Rhétie afin d'en expulser les Impériaux. (11) Pour un peu, les Suisses de l'ancienne croyance eussent blâmé Zurich d'avoir exécuté avec trop de ponctualité les décisions de la dernière diète, en envoyant des troupes de renfort à Bellinzone. (12) Ce fut le désaveu des quelques mesures énergiques arrêtées au cours des semaines précédentes, l'abdication pusillanime de l'attitude martiale qui avait jadis rendu les Confédérés si redoutables à leurs voisins.

Dans ces conditions, il semblait malaisé que les divers membres du Corps helvétique parvinssent à se mettre d'accord quant au texte de la

(1) Eidg. Absch. V² 589 zu *f*.

(2) *J.-L. d'Erlach de Castelen à Th. Roë.* Berne, 2/12. juin 1629. Public Record Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. nº 2. — Eidg. Absch. V² 590 *b*. — Gonzenbach. Der General Hans Ludwig von Erlach von Castelen. I. 13.

(3) *Rocci a Barberini.* Lucerna. 24 luglio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(4) *Sarrasin à Roë.* Bâle. 27 mars/6 avril 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. nº 2

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada. 16 giugno 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — Eidg. Absch. V² 587 *c*; 590 *a*.

(6) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 12 giugno 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. (impr. Nunziatura di Pallotto. t. II. 237.)

(7) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 12 giugno 1629. loc. cit.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 19 luglio 1629. loc. cit.

(9) *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 giugno 1629. loc. cit.

(10) *Rocci a Barberini.* Lucerna. 12 giugno e 3 luglio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera XVIII. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1629. loc. cit.

(11) *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 giugno 1629. loc. cit.

(12) Eidg. Absch. V² 584 *a*.

missive que l'empereur attendait d'eux, en réponse à la sienne du 18 avril. On en ajourna donc l'envoi.(1) Mais la lettre adressée aux Trois Ligues par les Etats de l'ancienne confession suffit à marquer l'intention des Lucernois et de leurs adhérents de ne plus s'immiscer à l'avenir dans les affaires des Grisons, puisque aussi bien ceux-ci s'étaient faits les artisans de leur propre ruine(2) en se refusant à ratifier le traité de Monçon.(3) Enclins à prêter moins de créance aux pronostics inquiétants de leurs alliés zuricois et bernois qu'aux assurances pacifiques d'un Cordova,(4) d'un Gallas(5) ou d'un Ossa,(6) tous intéressés cependant à tromper leur vigilance, les « Waldstætten » finirent par se persuader que le péril dont ils s'étaient alarmés avait été exagéré à plaisir dans la Suisse évangélique.(7)

Ce fut dans ces conjonctures que se tint à Bade, du 1er au 17 juillet, une troisième diète générale, convoquée par le « Vorort », à la demande des protestants. Les craintes de ceux-ci augmentaient, en effet, en raison inverse de la quiétude apparente dont faisaient montre les catholiques. Déjà le bruit se répandait du prochain passage de Wallenstein au delà des monts, à la tête d'une armée de trente mille hommes.(8) Il eût été dès lors de l'intérêt du Saint-Siège de seconder, sur le versant septentrional des Alpes, la politique vénitienne, qui tendait à reconstituer l'union du Corps helvétique et à consolider par suite l'unique barrière que les *Stati liberi* pussent opposer, le cas échéant, à l'envahissement de la Péninsule par les troupes allemandes. Ce n'était pas, ainsi que paraissaient le redouter le nonce apostolique et l'ambassadeur d'Espagne, la présence de quatre cents hommes des cantons réformés dans les châteaux de Bellinzone,(9) la levée de quelques compagnies de Zurich et de Berne pour le service de la Sérénissime République, ou la rentrée des Engadins dans leurs temples qui menaçaient la paix religieuse de l'Italie.(10) Si l'œuvre de propagande active, entreprise

(1) Eidg. Absch. V² 588 *g*.

(2) « I Grigioni s'erano fatti fabri della propria rovina. » V. Siri. Memorie recondite. VI. 708.

(3) Eidg. Absch. V² 586 *c* (Gersau, 12 juin 1629).

(4) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 12 giugno 1629. loc. cit. — *Cordova aux VI cantons catholiques.* Milan, 30 juin 1629. St-Arch. Luzern. III Bündten. (IX. 1629—1644); Dreissigjähr. Krieg. *A* (1610—1631.)

(5) *Gallas an die XIII Orte.* Mayenfeld, 25. Juni 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 111.

(6) *Wolff von Ossa an die XIII Orte.* Mayenfeld, 20. Juni 1629. *Ibid. H* 105.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 luglio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(8) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 12 giugno 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — « In questo medesimo tempo, il generale (Wallenstein) fa nuove levate et ha dato ordine ai colonnelli che riempino i loro reggimenti, lasciandosi intender d'haver qualche voglia d'andar anch'esso in Italia in persona. » *Avisi da Vienna.* 30 giugno 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. — *Schaffhausen an Zürich.* 28. Juli 1629. St-Arch. Zürich. Dreissigjähr. Krieg. II. n° 7. — *Mesmin à Béthune.* Zurich, 28 juillet 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb¹ *408* f° 95. — V. Siri. op. cit. VI. 708.

(9) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 17 giugno e 31 luglio 1629. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 597 *e*. — Mercure françois. t. XV. 798. (Proposition de Casati à Lucerne. 23 juillet 1629.)

(10) *Barberini a Rocci.* Roma, 7 giugno 1629. Arch. Vaticano Nunziatura Svizzera. XVIII. — Discours du nonce « in Collegio ». (Solite diligenze contro l'eresia nella condotta di Zurigani e Bernesi.) Venezia, 7 settembre 1635. Frari. Espos. Roma (à la date).

sous les auspices d'Urbain VIII, tant en Rhétie qu'en Helvétie, subissait un temps d'arrêt ; si le pays compris entre Côme et Mantoue risquait d'être infesté par l'hérésie, ce n'était certes pas du fait des Confédérés de la confession zwinglienne, mais bien de celui des soldats de Gallas et de Mérode, protestants en majeure partie (1), qui n'eussent pas mieux demandé que de mettre Rome à sac et de renouveler dans cette ville les exploits accomplis par le connétable de Bourbon, cent-deux ans auparavant. (2)

Grâce au crédit indiscutable dont il jouissait auprès des catholiques, l'archevêque de Patras avait pu, tour à tour, faire livrer à l'Inquisition en Lombardie un capucin apostat arrêté sur ses indications à Rapperswyl, (3) et tenir secrètes la mort du dernier abbé d'Einsiedeln et l'élection de son successeur, afin d'empêcher le gouvernement de Schwytz d'intervenir dans celle-ci. (4) Il dépendait donc de lui que les « Waldstætten » se joignissent aux cités évangéliques pour déloger les Autrichiens des Grisons, ou qu'ils traînassent les choses en longueur. Or, si ses instructions n'allaient pas jusqu'à lui prescrire de favoriser un rapprochement entre les Suisses des deux croyances, du moins l'engageaient-elles à observer une neutralité absolue dans les événements qui se préparaient. Il ne sut pas s'y résigner. (5) Lorsque les députés des cantons forestiers se rendirent à la diète de Bade, le 1er juillet, ce fut avec la recommandation très expresse de résister aux sollicitations belliqueuses des protestants et de calmer leur ardeur. (6) En revanche, ils étaient chargés d'annoncer aux représentants de Fribourg et de Soleure que le pape s'offrait à agir auprès de la cour de Vienne, afin que celle-ci retirât ses troupes de la Rhétie et renonçât à tout dessein contre le Gothard. (7) Ce que valait cette promesse pontificale, il suffira pour s'en convaincre de constater que, dès le mois suivant, Urbain VIII, intervertissant les rôles, en était réduit à prier les autorités de Lucerne d'accomplir la démarche dont il n'avait pu s'acquitter et de s'enquérir, par la même occasion, des projets des Impériaux à l'égard de l'Italie. (8)

---

(1) « . . . e conseguentamente la gloria acquistata dalle armi di S. Mà di purgar i paesi infetti possa hora scemarsi con l'infettare i paesi purgati. » *Barberini a Pallotto.* Roma, 16 giugno 1629. Nunziatura di Pallotto. II. 213.

(2) « . . . che il loro desiderio sarebbe di andar a dare un sacco a Roma e che non gli darebbe fastidio la nuova fortezza di Castelfranco. » *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 giugno 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIX. — *cf. Réponse à l'Admonitio ad regem Galliae.* (ap. Geley. Fancan et la politique de Richelieu. p. 252.) — Hurter. Geschichte Kaiser Ferdinands II (1861). t III. 213.

(3) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 3 luglio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIX. — *P. de Brederode à Berne.* Bâle, 25 novembre 1631. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxII. 49.

(4) *Rocci a Barberini.* Altorfo, 6 e 14 marzo 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIX.

(5) Eidg. Absch. V² 597 c.

(6) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 3 luglio 1629. loc. cit.

(7) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 giugno e 3 luglio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(8) *Barberini a Rocci.* Roma, 25 agosto 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII (imp. Nunziatura di Pallotto. t. II. 343.)

Avec de telles prémices, il était aisé de prévoir ce que serait le recès de cette diète générale, qui, pour la troisième fois en moins de cinq semaines, mettait en présence les députés des divers membres de la Confédération. L'intérêt de cette session de dix-sept jours résida surtout dans la relation que les colonels Schmid, de Zurich, et Fleckenstein, de Lucerne, envoyés à la découverte du côté de Mayenfeld, firent de leur entrevue avec Gallas. (1) Sincère assurément, cette relation était de nature à satisfaire en même temps les partisans des mesures vigoureuses et ceux d'un prudent *statu quo*. D'une part, il n'était pas douteux que, contrairement aux déclarations du collègue de Mérode, les fortifications élevées au Luziensteig et au Pont-du-Rhin ne fussent dirigées non contre les Grisons, mais contre les Suisses. (2) Tel l'archiduc Léopold en 1622, le général autrichien avait, il est vrai, laissé entendre qu'il les démolirait, pour peu que les Confédérés se portassent garants de l'observation des engagements que les Trois Ligues venaient de souscrire à l'égard de la maison de Habsbourg. (3) Mais il s'était presque aussitôt repris, et cette réticence ne paraissait pas de bon augure pour l'avenir. (4) D'autre part, les deux officiers suisses croyaient pouvoir affirmer « que tout était pour Mantoue » et que la cessation des hostilités dans la Haute-Italie entraînerait nécessairement l'évacuation des passages de Rhétie par les Impériaux. (5)

Il n'en fallut pas davantage pour lever les derniers scrupules des catholiques de Fribourg et des « Waldstætten ». Le prétexte était trouvé qui allait permettre à ceux-ci de couvrir leur retraite et de repousser derechef l'appel patriotique adressé à la diète par les autorités des cités protestantes. (6) La promesse naguère donnée aux Misolcins de les aider à défendre leur indépendance fut retirée. (7) Zoug rappela ses troupes du comté de Sargans, (8) et le projet de dépêcher une mission suisse à Vienne dut être abandonné. (9) De plus en plus inquiets de l'état d'esprit manifesté par leurs compatriotes de l'ancienne croyance, les Confédérés réformés cherchèrent en vain à réveiller en eux une énergie depuis trop longtemps défaillante. Tout ce que Zurich put obtenir, ce fut qu'ils ajournassent leurs résolutions définitives jusqu'après l'arrivée de l'ambassadeur extraordinaire de France, incessamment attendu à Soleure. (10)

---

(1) *Rocci a Mazarin.* Lucerne, 26 juin 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(2) *Relation des colonels Schmid et Fleckenstein envoyés à Gallas.* juillet 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 126. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 16 luglio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — Eidg. Absch. V² 594 *e*.

(3) Eidg. Absch. V² 594 *e*.

(4) *Ibid.*

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Relation des colonels Schmid et Fleckenstein.* loc. cit.

(6) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 10 luglio 1629. loc. cit.

(7) Eidg. Absch. V² 596 *b*. (Lucerne, 27 et 28 juillet.)

(8) Eidg. Absch. V² 598 *c*. (Rapperswyl, 4 août.)

(9) Eidg. Absch. V² 599 *g*. *(Ibid.)*

(10) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 19 luglio 1629. loc. cit. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 26 juillet 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colbᵗ *408* fº 127.

Vive surprise que produit au camp royal devant Alais l'annonce de l'occupation de Coire par les Impériaux. — Mesures arrêtées par Richelieu. — Nouveaux ordres adressés aux représentants du Louvre en Italie. — Missions infructueuses de Barrault en Espagne et de Sabran en Autriche.

XXXIV. Le 27 mai, soit le jour même où Mérode forçait les défilés du Luziensteig, Louis XIII se rendait maître de Privas et commençait aussitôt le siège d'Alais. Ce fut au camp royal devant cette ville que le neveu de Mesmin, parti de Coire à l'instant où les Impériaux y pénétraient, apporta, le 3 juin, la nouvelle du coup de main qui privait les Grisons de leur liberté. (1) Cet acte audacieux, que Richelieu n'avait su ni voulu prévoir, produisit dans l'entourage du monarque français une émotion considérable, (2) dont Mirabel chercha vainement, par ses explications rassurantes, à atténuer les effets. (3) S'il ne s'était agi que des Trois Ligues, les regrets eussent été assurément moins vifs, tant on affectait à la cour de se désintéresser du sort de ces alliés lointains, rebelles au protectorat que les agents de la couronne Très-Chrétienne leur offraient au nom de cette dernière. Mais l'occupation de la Rhétie par les troupes de Ferdinand II, c'était la chute de Mantoue et de Casale prochaine et irrémédiable, le rétablissement de la prépondérance espagnole en Italie, la défection imminente de Charles-Emmanuel et l'anéantissement des projets si heureusement ébauchés à Suse, en mars. (4)

Il n'est certes pas excessif d'affirmer que les événements des Grisons furent la cause déterminante de la paix conclue entre Louis XIII et ses sujets soulevés. (5) Jusqu'alors l'opinion courante à Paris admettait que « l'on « pourroit tousiours réparer les escornes extérieures et que le principal estoit « d'écraser les huguenots ». (6) Il fallut l'invasion allemande dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn pour que cette illusion se dissipât. En appre-

(1) *Soranzo e Zorzi al Senato.* Villanova, 16 giugno 1629. Frari. Francia. LXXI. — Mémoires de Bassompierre. (éd. Chantérac.) t. IV. 46.

(2) *Le roi à Mesmin.* Camp devant Alais. 14 juin 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 128. — *Soranzo e Zorzi al Senato.* Dal campo regio, 22 giugno 1629. loc. cit. — « Per quelle cose di fuori, gran commozione d'animi fa quà l'avviso della calata de' Tedeschi verso Italia, e molto si sente che si fussero impadroniti di Coira in Grigioni e di Chiavenna. » *G. B. Gondi a Cioli.* Parigi, 23 giugno 1629. Arch. Mediceo. Francia. n° *4642* f° 194. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 213.

(3) *El marqués de Mirabel al conde-duque de Olivarès.* 21 de junio 1629. Arch. Nat. *K 1481* n° 168.

(4) *Andrèa Cioli a Sacchetti, a Vienna.* Firenze, 16 giugno 1629. Arch. Mediceo. Germania n° *4383*. — *Soranzo e Zorzi al Senato.* Dal campo regio, 22 giugno 1629. loc. cit. — Salis-Marschlins. op. cit. 213.

(5) *El marqués de Mirabel al conde de Olivarès.* 8 de junio 1629. Arch. Nat. *K 1481* n° 167. — « Finalmente la poca sicurezza della quiete d'Italia, toccatasi con mano nella venuta degli Alemani, ha fatto fare la pace in questo regno con gli Hugonotti. » *G. B. Gondi a Cioli.* Parigi, 23 giugno 1629. Arch. Mediceo. Francia. n° *4642* f° 206.

(6) *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 luglio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

nant la prise de Coire, le cardinal s'était écrié que « de cette violence et de cet affront » son maître ne pouvait pas ne pas tirer vengeance.(1) Mais, étant donné que l'offensive française dans la Péninsule n'était pas immédiatement réalisable, il convenait avant toutes choses d'y fortifier la défensive, de relever le courage des princes italiens et de s'assurer si l'entente entre l'empereur et le roi Catholique était aussi formelle et précise qu'on le prétendait en Autriche et de l'autre côté des Pyrénées.

Ce fut de prime abord à ses alliés et protégés au delà des Alpes qu'allèrent les pensées et les préoccupations du roi Très-Chrétien. Leur situation apparaissait certes des plus critiques. « La paix de Danemarck et l'occupation des passages grisons font concevoir de grands desseins », écrivait-on de Vienne.(2) Or, ces desseins inquiétaient à un très haut point l'Italie, où les préparatifs militaires « estoient les plus grands que jamais eust faict la couronne d'Espagne ».(3) Créqui reçut, en conséquence, l'ordre de consolider sa position à Suse et de sommer le duc de Savoie de déclarer sans réticences s'il comptait exécuter de bonne foi le traité qui lui avait été imposé le 11 mars,(4) ou continuer à se rapprocher secrètement de l'Escurial, ainsi que la présence de l'abbé Scaglia à Madrid semblait l'indiquer.(5) A Béthune échut la tâche de sonder les dispositions d'Urbain VIII, en vue d'une action commune contre les empiétements des Austro-Espagnols. A Toiras enfin, qui s'attendait à voir à bref délai les Impériaux sur les rives du Mincio,(6) il fut prescrit de s'enfermer dans Casale et de joindre ses efforts à ceux d'Avaux, à l'effet d'amener Venise à s'opposer à la descente de l'armée de Gallas dans la vallée de l'Adda.(7)

Ainsi qu'il vient d'être dit, le roi de France avait un intérêt majeur à être fixé au plus vite quant aux projets formés par Ferdinand II et Philippe IV et à savoir, entre autres choses, si les hostilités demeureraient limitées à la seule Italie ou si elles provoqueraient entre les maisons de Bourbon et de Habsbourg la rupture totale que Richelieu eût désiré ajourner.(8) Les missions de Barrault en Espagne et de Sabran en Autriche furent

---

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 giugno 1629. loc. cit. — *Andrèa Cioli a Nicolò Sacchetti, a Vienna.* Firenze, 7 luglio 1629. Arch. Mediceo. Germania. nº *4883*.

(2) *Sabran à Bouthillier.* Venise, 5 août 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV.

(3) *Cioli a Gondi.* Firenze, 12 giugno 1629. Arch. Mediceo. Francia. *4646* fº 201. — *Avis de Madrid.* 7 août 1629. Aff. Etr. Espagne. XV.

(4) *Soranzo e Zorzi al Senato.* Dal campo regio, 22 giugno 1629. Frari. Francia. LXXI. — Siri. op. cit. VI. 681.

(5) *Averardo Medici al Gran Duca.* Madrid, 23 giugno e 3 settembre 1629. Arch. Mediceo. Spagna. nº *4956* fº 524.

(6) *Soranzo e Zorzi al Senato.* Villanova, 16 giugno 1629. Frari. Francia. LXXI.

(7) *Instruction au Sr Bachelier, envoyé en Montferrat et à Mantoue.* Camp devant Alais, 10 juin 1629. Bibl. Arsenal. mss. *4530* fº 271vº. — *Le roi à Mesmin.* Alais, 14 juin 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 128. — *Soranzo e Zorzi al Senato.* Villanova, 16 giugno 1629. loc. cit. — *Le roi à Toiras.* Camp d'Alais, 20 juin 1629. Aff. Etr. Espagne. XV. — Siri. op. cit. VI. 681, 705.

(8) *Le roi à l'empereur.* Camp devant Privas, 16 mai 1629. Bibl. Nat. f. fr. *4183* fº 20. — Siri. op. cit. VI. 674.

inspirées par cette préoccupation. Le premier avait à entretenir Olivarès de l'affaire de Mantoue et subsidiairement de celle de la Valteline. (1) Il se heurta à la volonté très ferme du Comte-Duc de ne consentir à aucune concession et dut regagner la cour sans avoir poussé ses démarches plus avant. (2) Le second, dépêché à Vienne, de Gênes, où il remplissait les fonctions de résident, atteignit la capitale de l'Empire le 18 juillet, après s'être arrêté, au passage, à Parme, à Mantoue et à Venise. (3) Reçu sur-le-champ par le souverain, (4) il put constater que si les dispositions de ce prince étaient pacifiques, celles de son entourage, en revanche, paraissaient des plus belliqueuses et que l'ambassadeur d'Espagne était maître de la situation. (5) Au total, l'envoyé de Louis XIII se vit refuser l'investiture impériale qu'il sollicitait en faveur du duc de Nevers (6) et ne parvint pas à faire admettre par Eggenberg la légitimité de l'intervention des armes françaises en Italie. (7) Par suite, il ne réussit pas davantage à obtenir une promesse d'évacuation des passages rhétiens. (8) A la cour de Ferdinand II, on considérait, en effet, l'acquiescement forcé des Grisons aux volontés de Gallas comme un argument irréfutable à opposer aux protestations du Louvre. (9) Tout ce à quoi le chef de la branche allemande des Habsbourg voulut bien consentir,

(1) « Que nonobstant la ratification d'Espagne pour le traité de Suse, l'Espagnol a surpris les Grisons. » *Mémoire pour Priandi.* (1630.) Bibl. Nat. Coll. Moreau. 773 f° 122.

(2) *Instruction baillée au comte de Barrault, consᵉʳ d'Estat, sénéchal et gouverneur du Bazadois, allant ambassadeur en Espagne.* juillet 1629. Aff. Etr. Espagne. XV. — *Averardo Medici a Cioli.* Madrid. 2 e 18 ottobre 1629. Arch. Mediceo. Spagna. n° *4956* f°ˢ 702. 716.

(3) *Instruction au Sʳ de Sabran, envoyé à Vienne.* Camp devant Alais. 15 juin 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 143. — *Aviso da Vienna.* 28 luglio 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 237. — *Récit de la négociation du Sʳ de Sabran, etc.* Bibl. Nat. f. fr. *4133* f° 17. — Siri. op. cit. VI. 675. — Levassor. III. 386 sqq.

(4) *Proposition faite à l'empereur par le Sʳ de Sabran, gentilhomme envoyé par le roy.* Vienne. 20 juillet 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 213. — *Aviso da Vienna.* 28 luglio 1629. loc. cit.

(5) « Scrive il vescovo di Mantova, di Corte Cesarea: Triumvirato del ambʳ di Spagna, principe di Questemberg *(sic)* et Collalto vogliono guerra in Italia, contro il parere degli altri ministri. » *Aviso da Vienna.* 14 luglio 1629. Aff. Etr. Mantoue. II. — « Les intentions de l'empereur sont très bonnes, mais son conseil le prévient et est prévenu d'Espagne. » *Sabran à Richelieu.* Vienne. 5 août 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 248. — *Sabran à Bouthillier.* Vienne. 5 août 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. — *Récit de la négociation du Sʳ de Sabran.* — *Ceberet à Richelieu.* Vienne, 5 août 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 246.

(6) « Se i Francesi fossero assicurati dell'investitura de' due ducati per Nivers, si crede che subito partirebbono d'Italia. » *Il balli Cioli a Averardo Medici.* Firenze, 12 ottobre 1629. Arch. Mediceo. Spagna. n° *4957*.

(7) *Le roi à l'empereur.* Camp devant Privas. 16 mai 1629. Bibl. Nat. f. fr. *4133* f° 20. — *Réponse de l'empereur à la proposition du Sʳ de Sabran.* fin juillet 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 213. — *Réplique du Sʳ de Sabran à la response de Sa Majesté Impériale.* Vienne, juillet 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 213. — *Risposta che si può dare alle doglianze di Corte Cesarea.* luglio 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 356. — *Antonio Navaz al rey.* 21 agosto 1629. Arch. Nat. *K 1481* n° 185. — *Mémoire de Richelieu pour Barrault.* septembre 1629. Aff. Etr. Espagne. XV.

(8) *Réponse de l'empereur à la proposition du Sʳ de Sabran.* fin juillet 1629. loc. cit. — *Avis de Vienne.* 11 août 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. — *Andrèa Cioli a Nicolò Sacchetti, a Vienna.* Firenze, 18 agosto 1629. Arch. Mediceo. Germania. n° *4383*. — *Alvise Contarini al Senato.* Parigi, 24 agosto 1629. Frari. Francia. LXXI.

(9) *Response de l'empereur à la réplique du Sʳ de Sabran.* fin juillet 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 213.

ce fut à désavouer officiellement l'arrestation de Mesmin qu'il continuait d'ailleurs à approuver en secret. (1)

En somme, l'échec de la mission de Sabran ne pouvait être plus complet. (2) Il en eût été sans doute autrement, si ce diplomate s'était présenté à Vienne trois mois plus tôt, alors que le roi Très-Chrétien en personne menaçait, de Suse, les envahisseurs du Montferrat et que les intrigues espagnoles n'avaient pas encore triomphé des scrupules de l'empereur. (3) Aussi bien la réponse de celui-ci aux ouvertures françaises équivalait en quelque sorte à une déclaration de guerre. (4) Désormais il ne semblait plus possible d'éviter un recours à la voie des armes. (5) Or, du conflit qui allait éclater il n'était pas admissible que les Suisses se désintéressassent. On le comprit enfin à Paris. La désignation d'un ambassadeur extraordinaire auprès du Corps helvétique fut une satisfaction tardive accordée par Richelieu à ceux qui, tant en France qu'à l'étranger, ne lui pardonnaient pas d'avoir, depuis trois ans environ, laissé volontairement péricliter le prestige de la France au sein des Ligues. (6)

Mécontentement causé en Suisse par la vacance prolongée du poste diplomatique de Soleure. — Mission de Du Hallier à Genève. — Ses résultats. — Résolutions arrêtées à Paris en juin. — Mort de Jeannin de Castille, désigné comme ambassadeur ordinaire puis extraordinaire auprès du Corps helvétique. — Brulart de Léon est dépêché aux Ligues en cette dernière qualité. — Il mande auprès de lui Mesmin. — Ses instructions. — Ses atermoiements. — Diète de Soleure, du 27 août au 30 septembre. — Les Grisons s'abstiennent d'y participer. — Harangue du représentant de Louis XIII. — L'« armée volante ». — Succès momentané de la diplomatie française dans la région du Jura et des Alpes.

XXXV. La vacance prolongée du poste diplomatique de Soleure n'était certes pas faite pour relever le crédit chancelant de la France en Helvétie. Rendus plus ombrageux à mesure que leur déchéance politique devenait plus

(1) *Alvise Contarini al Senato.* Parigi, 24 agosto 1629. loc. cit. — *Récit de la négociation du Sr de Sabran auprès de l'empereur, du 18 juillet au mois d'aoust 1629, touchant la liberté des Grisons, etc.* Bibl. Nat. f. fr. *4133* f° 17. — *Réponse de l'empereur à la proposition du Sr de Sabran.* loc. cit. — Siri. op. cit. VI. 700.

(2) *Aviso da Vienna.* 11 agosto 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 261. — *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 11 agosto 1629. Arch. Mediceo. Venezia. *3015* f° 315.

(3) *Récit de la négociation du Sr de Sabran.* — *Sabran à Richelieu.* Vienne. 4 août 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 245. — « Il y a trois mois que j'eusse plus eu que je ne pouvois désirer. » *Sabran à Richelieu.* Vienne, 5 août 1629. *Ibid.* 248.

(4) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) t. VI. 244 sqq.

(5) *A. Cioli a Sacchetti.* Firenze, 7 luglio e 22 settembre 1629. loc. cit.

(6) Siri. op. cit. VI. 705.

certaine, les Suisses étaient enclins à qualifier de dédaigneuse l'attitude du gouvernement de Paris à leur égard, alors que cette attitude lui était uniquement dictée par son impuissance à réunir les sommes dues à ses créanciers aux Ligues. (1) C'était faute d'argent, en effet, que la nomination de François Fouquet, vicomte de Vaux, en qualité de successeur de Miron n'avait pas été maintenue et que ce personnage s'était vu relever de ses fonctions avant qu'il eût pu les remplir. (2)

Plus encore que leurs Confédérés de l'autre confession, les protestants, qu'inquiétait le voisinage des troupes impériales, souffraient de l'absence de tout représentant attitré du roi Très-Chrétien. (3) A la vérité, celui-ci leur avait dépêché, en février, l'un de ses maréchaux de camp, le Sr **Du Hallier,** afin de les rassurer et de leur promettre son appui en cas de besoin. Toutefois, cet officier n'avait pas dépassé Genève et s'était acquitté par lettre de la mission qu'il eût dû, aux termes de ses instructions, accomplir en personne auprès des autorités de Berne. (4) En revanche, il n'avait pu se dispenser d'apporter à la cour les doléances des cités évangéliques, d'y dépeindre avec chaleur les angoisses qu'elles traversaient et d'insister sur le danger qu'offrait une plus longue durée du *statu quo*, (5) car il y avait lieu d'appréhender « des choses » que, avec toutes les peines « et despences du monde on n'eût su rabiller ». (6)

Par malheur, la bonne volonté dont certains ministres français paraissaient animés à l'égard des Suisses ne compensait pas la faiblesse des moyens mis en œuvre pour donner satisfaction à ceux-ci. En présence de l'indifférence opposée par le Louvre à leurs doléances, les cantons durent revenir à la charge. Lorsque se termina la première diète de Bade, le 31 mai, le secrétaire-interprète Stavay-Mollondin fut prié de se rendre à la cour, porteur d'une missive dans laquelle le Corps helvétique adjurait Louis XIII de l'aider à résoudre la crise rhétienne et d'envoyer, à cette fin, un ambassadeur extraordinaire aux Ligues « avant la Saint-Jehan ». (7) Cette fois du moins il y avait des chances que la requête des Confédérés fût agréée. C'était l'heure, en effet, où des agents du gouvernement de Paris recevaient l'ordre de gagner en hâte Mantoue, Venise, Vienne et Madrid, où des préparatifs militaires se poursuivaient avec activité dans tout le royaume,

(1) *Vigier à Béthune.* Soleure, 11 janvier 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 120. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 29 marzo 1629. loc. cit.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 dicembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 28 gennaio 1629. loc. cit.

(4) *Sarrasin à Thomas Roë.* Bâle, 27 mars/6 avril 1629. Public Record Office. Foreign. Switzerland. Miscell. Papers. (1617—1629.) n° 2.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 giugno 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(6) *Reding à Herbaut.* Schwytz, 25 février 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° giugno 1629. loc. cit. — *Instruction au Sr de Léon Brulart, envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Suisse.* Camp d'Alais, 20 juin 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 124. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 27.

où, dans la seule Bourgogne, s'organisaient neuf régiments nouveaux. (1) C'était déjà trop que la France eût laissé les Grisons se perdre. Allait-elle assister, impassible, à la ruine de leurs voisins d'Helvétie? Le 12 juin, Mollondin reprit la route de Soleure, avec l'assurance formelle que son maître saurait remplir les obligations imposées à sa couronne en vertu de l'alliance reconfirmée en 1602. (2) Par suite, un représentant autorisé du Louvre, accompagné « d'une bonne voycture de deniers », devait s'acheminer à bref délai vers le Jura, tandis que le roi Très-Chrétien pénétrerait lui-même dans la Péninsule à la tête d'une grosse armée. (3)

Tout semblait, dès lors, réglé à l'entière satisfaction des Suisses. Et cependant il s'en fallait de beaucoup qu'ils touchassent au terme de leurs épreuves. Le personnage appelé par Louis XIII à se rendre aux Ligues n'était autre que Pierre Jeannin de Castille, intendant des finances et jadis ambassadeur ordinaire, puis extraordinaire à Soleure (1611-1616). (4) On l'attendit vainement dans cette dernière ville, comme on y avait attendu Fouquet. (5) Il n'y parut point, mais pas pour les mêmes raisons. La mort le surprit, en effet, à Avignon, le 24 juin, à l'heure où il s'apprêtait à rejoindre son poste. (6) Ce devait être le prétexte d'un nouvel ajournement et l'occasion de nouvelles intrigues.

Etant donné la situation critique faite aux alliés et protégés de la France en Suisse, en Rhétie et en Italie, il n'était pas indifférent que le choix du roi, en cette conjoncture, se portât sur un soldat ou sur un homme de robe longue. Dans la première alternative, les Austro-Espagnols pouvaient craindre que les positions conquises par Gallas et Mérode dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn ne fussent attaquées sans plus de retard. Dans la seconde, en revanche, il leur était permis d'espérer un répit de quelques mois, voire l'abandon complet des projets formés contre eux à Paris et sur les rives de l'Adriatique. (7) A Saint-Marc, l'on appuyait la candidature de Bassompierre. (8) De son côté, Mesmin travaillait avec ténacité en faveur de

---

(1) Siri. op. cit. VI. 682.

(2) *Le roi aux XIII cantons.* Camp devant Alais, 12 juin 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 99. — Sprecher v. Bernegg. II. 27.

(3) *Le roi aux XIII cantons.* 12 juin 1629. Bibl. Nat. f. fr. *17 983* f° 1. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 10 luglio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — Zurlauben. Histoire militaire des Suisses. VI. 376. — Siri. op. cit. VI. 681 sqq.

(4) *Le roi à Mesmin.* Alais, 14 juin 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 128.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada. 27 giugno e 3 luglio 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1629. loc. cit. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 17 luglio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 luglio 1629. loc. cit.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 gennaio 1629. Frari. Svizzeri. XXIV. — « Qualche cosa si è detto che veniva il Sr de Bassompier in queste parti, ma non ne hò ancora aviso certo. » *Scaramelli al barone de Spiez.* Zurigo, 25 gennaio 1629. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXII. 77. — *Mesmin à Béthune.* Fürstenau, 6 février 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 79. — *Mesmin à Estrées.* Coire. 17 février 1629. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 220. — *Soranzo e Contarini al Senato.* Melun, 8 ottobre 1629. Frari. Francia. LXXII. — *Avaux à Bassompierre.* Venise, 1er mars 1630. Aff. Etr. Venise. XLIX. 81. — Siri. op. cit. VI. 578.

son ancien patron, le marquis de Cœuvres, devenu maréchal d'Estrées. (1) Or, tandis que le colonel-général des Suisses, se sachant desservi par Richelieu auprès du souverain, refusait de s'éloigner de la cour, (2) le chef de l'armée de Valteline s'était acquis à Coire une telle impopularité, que la seule annonce de son retour aux Ligues eût jeté à tout jamais les Grisons dans les bras de l'archiduc d'Innsbruck. (3) Le cardinal n'eut donc pas de peine à faire agréer au roi la désignation de Charles Brulart, prieur de Léon, conseiller d'Etat et jadis ambassadeur à Venise, (4) dont il avait été d'ailleurs question dès 1622 comme successeur éventuel de Miron, au cas où celui-ci eût donné suite à ses projets de retraite. (5)

Lorsque mourut Jeannin de Castille, son instruction et ses lettres de créance étaient prêtes. Le Sr de Léon en hérita purement et simplement. (6) Mais comme, dans l'intervalle compris entre sa nomination et son départ pour la Suisse, la paix avait été signée à Alais avec les huguenots (28 juin), les conséquences heureuses de cet événement furent déduites dans un mémoire additionnel, rédigé en juillet (7) et remis au destinataire assez à temps pour que celui-ci l'emportât à Soleure, où il fit son entrée solennelle le 8 août. (8)

Chargés de l'intérim, depuis plus de deux ans, Wallier et Stavay-Mollondin attendaient avec impatience d'en être relevés. (9) Jusqu'au dernier moment, ces deux secrétaires-interprètes avaient espéré que leur nouveau chef les rejoindrait avant que la diète ouverte à Bade le 1er juillet ne se fût séparée. En son absence, ils eurent quelque peine à rassurer les autorités des cités évangéliques qu'inquiétait, comme la Sérénissime République d'ailleurs, (10) le bruit persistant de l'approche de Wallenstein (11) et, plus

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 17 juin 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colbt 403 fo 49. — *Mesmin à Estrées.* Coire, 17 février et 21 mai 1629. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fos 202, 220. — *Extraict d'une lettre de Mesmin.* Coire, 27 mars 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 19. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 ottobre 1629. loc. cit.

(2) *Soranzo, Contarini e Zorzi al Senato.* Melun, 19 settembre 1629 (2da). Frari. Francia. LXXI. — Levassor. op. cit. III. 395.

(3) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 28 luglio 1629. Arch. Mediceo. Venezia. no *3015* fo 293. — « Grisoni parlano grandemente del marchese de Couvre che li ha assassinato e tradito. » *Rocci a Barberini.* Lucerna, 26 settembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(4) *Le roi aux cantons.* Camp d'Alais, 20 juin 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 249. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 17 luglio 1629. loc. cit.

(5) *Giovanni Pesaro al Senato.* Toulouse, 7 giugno 1622. Frari. Francia. LVII.

(6) *Instruction au Sr de Léon Brulart, envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Suisse.* Camp devant Alais, 20 juin 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. p. 124; Bibl. Arsenal. mss. *4586* fo 280. — Sprecher v. Bernegg. II. 48.

(7) *Addition à l'instruction du Sr de Léon Brulart.* Camp de Saint-Chaptes, 1er juillet 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 126; Bibl. Arsenal. mss. *4580* fo 289.

(8) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 9 agosto 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Brulart de Léon à Bâle.* Soleure, 13 août 1629. St-Arch. Basel. Frankr. Allgem. *A* I. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 agosto 1629. loc. cit. — Et non le 7; *contra* Zurlauben. op. cit. VI. 377.

(9) *Lettre escripte aux Treize Cantons et leurs co-alliez pour la convocation de la diette générale en la ville de Soleure.* 27 août 1629. Bibl. Nat. f. fr. *17 988.*

(10) Frari. Deliber. Sen. CXXXI. 171, 188.

(11) *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 giugno 1629. loc. cit. — *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 15 settembre 1629. Arch. Mediceo. Venezia. *3015* fo 366.

encore peut-être, à calmer l'impatience des « Waldstætten », accrue à la pensée qu'ils auraient une part de la « voycture de deniers » dont le successeur de Miron se faisait accompagner. (1) Aussi bien, suivant l'expression forte du résident vénitien Scaramelli, c'était *a gola aperta* que les catholiques d'Helvétie attendaient l'arrivée de l'ambassadeur de France, (2) très certains que ses libéralités provoqueraient celles du gouverneur de Milan et que, grâce à cette surenchère, une « pluie d'or » ne tarderait pas à s'abattre sur leurs vallées. (3)

L'un des premiers soins de Brulart de Léon fut de mander auprès de lui Mesmin. (4) Celui-ci, auquel les Impériaux n'avaient pas permis d'exécuter les ordres du roi, qui tous tendaient à favoriser un rapprochement plus étroit entre Suisses et Grisons, (5) s'était retiré à Zurich, aussitôt après sa mise en liberté, (6) laissant son neveu à Wallenstadt, avec la mission d'y surveiller les événements. (7) L'ancien ambassadeur à Coire répondit avec empressement à l'invitation qui lui était adressée, tant était grande sa hâte d'échapper aux reproches que continuait à lui attirer, sur les rives de la Limmat, l'obstination qu'il avait apportée, jusqu'à la dernière minute, à méconnaître sinon l'existence, du moins la gravité du péril autrichien. (8) Rendu à Soleure, le 10 août, (9) il put y mettre incontinent à la disposition de son nouveau collègue l'expérience des choses des Ligues que lui avait acquise un séjour de trente mois en Rhétie.

L'action secrète que Brulart de Léon était appelé à exercer en Suisse pouvait être résumée en ces deux phrases : faire parler les Confédérés et apprendre d'eux si, le cas échéant, Louis XIII serait en droit de compter sur leur concours. (10) Son action publique avait à toucher, en revanche, à des points très divers. Il s'agissait, dès l'abord, d'insister auprès de la diète sur le notable accroissement de puissance que procurait au monarque français la paix d'Alais. Il importait, en outre, de convaincre les adeptes des deux confessions en Helvétie que cette paix ménageait les intérêts de leurs

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — Frari. Indice Delib. Sen. 1629. — Eidg. Absch. V² 593 *a*.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 agosto 1629. loc. cit.

(3) « Sì che scorgo che [Svizzeri] sono tra di loro divisi secondo i proprii interessi e speranze che gli vengono date di avere a toccare in breve tanto da Spagna quanto da Francia danari. » *Rocci a Barberini.* Lucerna, 7 agosto 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 e 26 settembre 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — « I cantoni svizzeri formavano un grande e robustissimo corpo, ma non animato che dall'oro. » Siri. op. cit. VI. 706.

(4) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 14 agosto 1629. loc. cit. — *Le roi à Mesmin.* Alais, 14 juin 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 128.

(5) *Le roi à Mesmin.* Alais, 14 juin 1629. loc. cit.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 luglio 1629. loc. cit.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 19 luglio 1629. loc. cit.

(8) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 26 giugno 1629. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 agosto 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(9) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 agosto 1629. *Ibid.*

(10) *Scaramelli al Senato.* Aarau, 16 agosto 1629. *Ibid.*

coreligionnaires respectifs en France, puisque si, d'une part, le culte catholique était rétabli dans tous les lieux du Languedoc d'où il avait été exclu au cours des guerres de religion, d'autre part il semblait difficile de ne pas louer la clémence dont le roi venait d'user à l'égard de ses sujets rebelles. (1) Cette première étape franchie, c'était au rétablissement de l'union entre les membres du Corps helvétique et à la création de liens nouveaux et plus étroits entre les Ligues Suisses et Grises que Louis XIII désirait voir le successeur de Miron consacrer son principal effort. A cet effet, il lui était recommandé de démasquer, au risque d'encourir les foudres du nonce, les véritables intentions de ceux qui, en laissant perfidement entendre que l'empereur serait sans doute amené à exiger des cités évangéliques l'exécution de l'édit de restitution des biens ecclésiastiques, ne songeaient qu'à semer la zizanie au sein de la Confédération. (2) Le terrain ainsi préparé et les dispositions des cantons une fois sondées, le Sr de Léon était autorisé à dévoiler en pleine diète l'objet de sa mission, soit à mettre ses auditeurs en garde contre les desseins de conquête de la maison d'Autriche, à les presser de se joindre aux Grisons afin de délivrer ceux-ci du joug sous lequel ils succombaient et à réclamer d'eux l'assistance militaire dont le roi faisait état pour combattre ses ennemis. (3)

Par malheur, les projets du gouvernement royal manquaient encore de la cohérence qui seule pouvait en assurer le succès. L'ambassadeur extraordinaire avait bien à sa disposition une somme de trois cent mille écus, dont un tiers affecté au payement des pensions des Ligues et le surplus aux frais de la levée qu'il était chargé de mettre sur pied. (4) Or, les conditions dans lesquelles devait être effectuée cette levée n'avaient pas encore été arrêtées à la cour. Brulart de Léon reçut, en conséquence, l'ordre d'atermoyer. (5) Il y était d'ailleurs poussé par Mesmin. Celui-ci, dont les derniers événements n'avaient pas ébranlé l'aveugle confiance dans l'efficacité de l'intervention française en Italie, inclinait par suite à croire que les Impériaux ne se hasarderaient pas de sitôt à abandonner leurs fortes positions en Rhétie pour attaquer Mantoue. (6) De ce fait, un temps précieux fut perdu. Vingt jours s'écoulèrent entre l'arrivée à Soleure du ministre de Louis XIII et la réunion dans cette ville de la diète appelée à délibérer sur ses propositions. (7) Réinstallé à Lucerne, dès le milieu de juillet, (8) Casati n'allait-il pas mettre

(1) *Addition à l'instruction du Sr de Léon Brulart.* Camp de Saint-Chaptes, 1er juillet 1629. loc. cit.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 11 settembre 1629. loc. cit.

(3) *Instruction au Sr de Léon Brulart envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Suisse.* Camp d'Alais, 20 juin 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 124; Bibl. Arsenal. mss. *4530* f° 280.

(4) *Instruction au Sr de Léon Brulart.* — *Scaramelli al Senato.* Aarau, 16 agosto 1629. loc. cit. — Mémoires de Richelieu. VI. 282.

(5) *Scaramelli al Senato.* Aarau, 18 agosto; Soleure, 23 agosto 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 luglio e 4 agosto; Aarau, 16 agosto 1629. *Ibid.*

(7) *Scaramelli al Senato.* Aarau, 16 agosto 1629. loc. cit.

(8) *Rocci à Mazarin.* Lucerne, 17 juillet 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 luglio 1629. loc. cit. — *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 13 août 1629. St-Arch. Zürich. Frankreich *A* 225a n° 31. — *Brulart de Léon aux XIII cantons.* Soleure, 13 août 1629. Bibl. Nat. f fr. *17 983*; *à Bâle.* même date. St-Arch. Basel. Frankreich *A* 1. (1534—1733.)

à profit ce répit inespéré pour tenter de ramener à l'Espagne les sympathies chancelantes de Fribourg et des Waldstætten ?

La session qui s'ouvrit au siège de l'ambassade, le 27 août, fut pour le successeur de Miron l'occasion d'une double déception. Les Grisons, qu'il y avait expressément convoqués,(1) s'abstinrent de s'y faire représenter, de peur d'éveiller les défiances de Gallas.(2) Or, on attachait un grand prix, au Louvre, à ce que des envoyés des Trois Ligues assistassent à la diète et s'y plaignissent des violences qui avaient accompagné l'invasion de leur pays par les troupes impériales.(3) D'autre part, la députation des cantons catholiques refusa tout d'abord d'accueillir le bourgmestre et le secrétaire de Mulhouse, délégués des autorités de cette ville, contre laquelle les « Waldstætten » nourrissaient d'anciens griefs, bien qu'elle fût, au même titre qu'eux, alliée du roi Très-Chrétien.(4)

Cette question préliminaire une fois réglée à sa satisfaction, l'ambassadeur fut admis aux honneurs de l'assemblée et prononça devant elle une harangue dont ses instructions lui fournirent le thème et que les protestants, du moins, qualifièrent de « très bonne pièce ».(5) Depuis trois mois, l'occupation de la Rhétie par les Impériaux était l'unique préoccupation des Confédérés et défrayait tous leurs conciliabules. L'envoyé français sut tirer parti de cette circonstance pour dénoncer, avec une vigueur rarement égalée par ses prédécesseurs, les ambitions territoriales de la maison d'Autriche.(6) L'effet de ce réquisitoire enflammé ne se fit pas attendre. D'eux-mêmes les membres de la diète comprirent que l'heure n'était plus aux tergiversations. Une missive pressante fut adressée à l'empereur pour l'adjurer de rappeler en Allemagne ses troupes cantonnées dans les Grisons.(7) Les points stratégiques les plus exposés reçurent des garnisons, aux frais des divers Etats suisses,(8) et l'on se prépara à secourir la Misolcine, du sort de laquelle les « Waldstætten » paraissaient résolus, quinze jours auparavant, à se désinté-

(1) *Instruction au Sr de Léon Brulart.*

(2) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 28 agosto 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(3) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) t. VI. 282.

(4) Eidg. Absch. V² 600 *a.* — O. Grober. Die polit. Beziehungen Mülhausens zum Deutschen Reiche und zu Franckreich, 1597—1678. (1880.) p. 19. — J. Fürstenberger. Mülhauser Geschichten bis zum Jahre 1720. (1897.) p. 255.

(5) *Memorandum from Geneva.* 5 september 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 2.

(6) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 28 agosto 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — St-Arch. Bern. Bündtenbuch *II* 157. — Eidg. Absch. V² 600 *b.* — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) VI. 283. 284. — Mercure françois. XV. 808. — Sprecher v. Bernegg. II. 30. — Bibl. Nat. f. fr. *17 983.* — Zurlauben. VI. 377. — Rott. Inventaire sommaire. II. 166.

(7) *Mesmin à Béthune.* Soleure, 30 août 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *408* f° 97. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 4 settembre 1629. loc. cit. — *Le roi à Brulart de Léon.* Fontainebleau, 25 septembre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 153. — Eidg. Absch. V² 601 *c*; 602 *i.*

(8) « Je loue vostre résolution pour le regard de la garde des passages, qu'il fault exactement faire, autrement tout le reste seroit inutile. » *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 10 septembre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n° 32. — *Le roi à Brulart de Léon.* 25 septembre 1629. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 601 *b.*

resser complètement. (1) Or, il semblait peu probable que cette nouvelle démarche du Corps helvétique auprès de la cour de Vienne y fût mieux accueillie que ne l'avait été celle, si récente encore, du Sr de Sabran. (2) D'autre part, la faiblesse des contingents confédérés mis sur pied excluait toute possibilité de résistance sérieuse à une invasion subite des vingt et quelques mille Allemands concentrés vers la frontière du Rhin. (3) Dans ces conditions, la proposition que le Sr de Léon tenait en réserve avait des chances d'être agréée. Il s'agissait de la création d'une « armée volante » de six mille fantassins, formée sur le territoire des Ligues au compte du roi et prête à se porter, à la moindre alerte, partout où son intervention serait jugée nécessaire. (4) L'offre était tentante. Elle fut cependant discutée. Le Louvre proposait cent mille livres de solde mensuelle. Les Suisses désiraient une somme supérieure. On s'arrêta à un compromis. Il demeura entendu que le chiffre de la subvention française ne serait pas modifié, mais que dans les six mille hommes levés pour le service de la couronne figureraient ceux préposés depuis peu à la défense des passages et dont, à défaut d'autres stipulations, l'entretien eût incombé aux autorités cantonales. (5) Privés des conseils de Casati, lequel n'avait pas quitté Lucerne, les députés de Fribourg et des « Waldstætten » se rallièrent finalement aux vues de l'ambassadeur, si grande était leur crainte que les « bienfaits de Sa Majesté » ne fussent répartis entre les seuls protestants. (6)

En présence de cette adhésion unanime, à laquelle il n'osait guère s'attendre, Brulart de Léon crut avoir partie gagnée (7) et dépêcha à la cour Mesmin, accompagné d'un secrétaire, pour y prendre les ordres du roi quant à l'exécution des mesures votées par la diète. (8) De fait, l'envoyé extraordinaire de Louis XIII paraissait avoir le vent en poupe. Ainsi qu'on l'écrivait de Genève, le 5 septembre, « son procedder autant sincère comme « adroit et la splendeur de ses festins agréaient grandement à ces peuples, « quoyque la pluspart fussent ou létargiques ou espagnolisez ». (9) Il s'en fallait de beaucoup cependant que toutes difficultés fussent aplanies et que les partisans de l'Autriche aux Ligues s'avouassent vaincus. (10)

(1) Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 30 sqq. — Eidg. Absch. V² 602 *d*.

(2) *Mesmin à Béthune*. Soleure, 30 août 1629. loc cit. — *Le roi à Brulart de Léon*. Fontainebleau, 25 septembre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 153.

(3) *Scaramelli al Senato*. Solodoro, 4 settembre 1629. loc. cit.

(4) *Le roi à Brulart de Léon*. Fontainebleau, 25 septembre 1629. loc. cit.

(5) Eidg. Absch. V² 601—602 *c*. — *Scaramelli al Senato*. Solodoro, 4 settembre 1629. loc. cit.

(6) *Scaramelli al Senato*. Solodoro, 23 agosto e 4 settembre 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Mesmin à Béthune*. Soleure, 30 août 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 97. — Eidg. Absch. V² 602 *g*.

(7) « Il y a apparence que l'argent du roy prévaudra. » *Memorandum from Geneva*. 5 september 1629. Public Record Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 2. — *Scaramelli al Senato*. Solodoro, 4 settembre 1629. loc. cit.

(8) *Mesmin à Béthune*. Soleure, 30 août 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 97. — *Rocci a Barberini*. Lucerna, 9 settembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIX. — *Girolamo Soranzo, Alvise Contarini e Giorgio Zorzi al Senato*. Melun, 19 settembre 1629 (2ᵈᵃ). Frari. Francia. LXXII.

(9) *Memorandum from Geneva*. 5 september 1629. loc. cit.

(10) *Scaramelli al Senato*. Fahr, 15 settembre 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

Missions grisonnes à Vienne et à Milan. — Leur but. — Répugnance du gouvernement de Saint-Marc à intervenir aux Trois Ligues avant que le roi Très-Chrétien ait franchi les Alpes. — Inconciliable divergence des intérêts de la France et de Venise en Helvétie et en Rhétie. — La Sérénissime République se déclare ouvertement en faveur du duc de Mantoue (7 juillet 1629). — Traité franco-vénitien de Fontainebleau (23 septembre). — Coup de main projeté sur le Luziensteig. — Richelieu acquis à l'idée d'une diversion en Allemagne. — Mission de Mesmin à Paris. — Le maréchal d'Estrées est nommé, lui aussi, ambassadeur extraordinaire en Suisse. — Ses instructions. — Arrivée à Lucerne de Carlo-Emanuele Casati, accrédité par Cordova auprès des cantons catholiques. — Son succès à la diète de Weggis du 8 septembre. — Les autorités des « Waldstætten » se dégagent de la promesse donnée par leurs députés à l'envoyé de Louis XIII, le 3 septembre. — Leurs excuses. — Assignation d'une diète générale à Bade, au 21 octobre. — Casati y accompagne les représentants des Etats de l'ancienne croyance. — Abandon du projet de levée française. — Partisan, comme Richelieu, d'une expédition militaire en Alsace, Brulart de Léon déconseille toute diversion du côté des Grisons. — Raisons de ce changement d'attitude. — Le roi renonce à dépêcher aux Ligues le maréchal d'Estrées.

XXXVI. Aussitôt après avoir pris connaissance des dépêches que lui apportait Mesmin, Louis XIII fit appeler les ambassadeurs vénitiens accrédités auprès de sa personne. (1) A dire vrai, si les nouvelles de Suisse étaient satisfaisantes, celles de Rhétie laissaient fort à désirer. (2) De plus en plus l'Autriche et l'Espagne régnaient en maîtresses dans ce malheureux pays. L'empereur ayant exprimé aux Grisons sa satisfaction à l'occasion du renouvellement de leur *Union héréditaire* avec la cour d'Innsbruck, (3) le Conseil d'Etat siégant à Coire venait de se décider à dépêcher Schmid de Grüneck à Vienne, dans l'espoir que Ferdinand II consentirait enfin à ordonner l'évacuation des passages occupés par ses troupes et la restitution aux Trois Ligues de la vallée de l'Adda, dont les deux couronnes avaient disposé sans le consentement de ses légitimes souverains. (4) Au même

(1) *Girolamo Soranzo, Alvise Contarini e Giorgio Zorzi al Senato.* Melun, 22 settembre 1629. Frari. Francia. LXXII. — *Le roi à Brulart de Léon.* Fontainebleau, 25 septembre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 153.

(2) *Girolamo Soranzo, Alvise Contarini e Giorgio Zorzi al Senato.* Melun, 19 settembre 1629 (2ᵃ). Frari. Francia. LXXII.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 agosto 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(4) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 28 agosto; Fahr, 15 settembre 1629. loc. cit.

temps une autre mission se rendait à Milan, sous le prétexte de féliciter Spinola de sa nomination au poste de gouverneur de la Lombardie,[1] mais, en réalité, pour renouer si possible les négociations d'alliance interrompues l'année précédente dès la divulgation de la lettre-manifeste adressée par Philippe IV aux Valtelins.[2]

A tout prendre, les craintes qu'éveillait le séjour prolongé des Autrichiens en Rhétie étaient aussi vives à Paris qu'à Venise. Mais on n'ignorait pas au Louvre que, si l'hégémonie allemande dans la région des Alpes paralysait l'essor de la politique royale en Italie, elle menaçait en première ligne la sécurité de l'Etat de Terre-Ferme et l'existence de la Sérénissime République en tant que puissance indépendante. Dès lors, au sentiment de Richelieu, c'était au Sénat qu'il appartenait d'assumer l'initiative de sa résistance aux entreprises impériales.[3] Sur les rives de l'Adriatique, en revanche, l'expérience des trois dernières années avait porté ses fruits. Monçon et Suse donnaient la mesure de la confiance qu'il convenait d'accorder, dans l'avenir, aux promesses françaises.[4] Aussi, avant de s'engager davantage, la Seigneurie entendait-elle être assurée non seulement de la présence des étendards fleurdelysés dans les plaines du Piémont, mais encore de leur déploiement sous les murs de Casale.[5]

A dire vrai, l'entrée en Rhétie des troupes de Mérode n'avait causé à Venise que peu de surprise. Dès les premiers jours de février, on l'y jugeait imminente, et l'on déplorait que l'aveugle obstination de Mesmin trouvât plus d'écho à Paris que les avertissements prophétiques de Giorgio Zorzi.[6] Toujours est-il que, le 5 juin, Avaux était appelé au « Collège » et y recevait l'avis de la chute de Coire.[7] A ce même temps, le gouvernement de Saint-Marc faisait adjurer le roi Très-Chrétien de conclure à tout prix « la paix huguenote » et de s'acheminer incontinent vers le Montferrat, avec une armée de trente mille hommes.[8] Or, cette requête n'était pas encore parvenue à son adresse, que déjà l'on s'étonnait au Louvre que les généraux de Terre-Ferme n'eussent pas pénétré en Valteline afin d'en refouler les têtes de colonnes allemandes débouchant, par la voie du Splugen, sur Chiavenna et Samolaco.[9]

---

(1) *Rocci a Mazarini.* Lucerna, 16 ottobre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Les chefs du gouvernement grison aux communes.* Coire, 16/26 octobre 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(2) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 3 e 10 ottobre 1629. loc. cit. — Romegialli. op. cit. III. 352. — Sprecher v. Bernegg. II. 37.

(3) Siri. op. cit. VI. 616.

(4) *Avaux à Richelieu.* Venise, 6 juin 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII.

(5) *Avaux à Richelieu.* Venise, 2 juillet 1629. loc. cit. — Siri. op. cit. VI. 686, 706.

(6) Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 109.

(7) *Avaux à Richelieu.* Venise, 29 mai 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII. — *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 6 e 9 giugno 1629. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3015* f°° 177 e 185. — Zwiedineck-Südenhorst. II. 125.

(8) *Soranzo e Zorzi al Senato.* Alais, 24 giugno 1629. Frari. Francia. LXXI — *Avaux à Bouthillier.* Venise, 4 août 1629. Aff. Etr. Venise, XLVII.

(9) *Mesmin au duc de Mantoue.* Coire, 27 mai 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 122. — *Soranzo e Zorzi al Senato.* Alais, 24 giugno 1629. loc. cit. — *Proposition faite « in Collegio » par Avaux et Bachelier.* 30 juin 1629. Frari. Esp. Principi. — Siri. op. cit. VI. 616 sqq.

De part et d'autre, on était donc assez loin de compte. Aussi bien, à la réflexion, n'y avait-il pas lieu de s'en montrer surpris. Du côté de la France, toute immixtion nouvelle dans les affaires d'Italie eût été prématurée avant la complète cessation de la guerre civile en Languedoc. Du côté de Venise, il était certes trop tard pour entraver, de manière efficace, la marche des bandes de Collalto vers le Mincio. A la vérité, l'espoir n'était pas complètement perdu d'une action vigoureuse des Suisses ou d'une intervention spontanée du Saint-Siège. Malheureusement Scaramelli devait échouer dans ses tentatives répétées, à Zurich comme à Berne, en vue de provoquer la première. (1) Quant au pape, si son réveil, en tant que souverain italien, s'opérait d'une manière lente mais sûre, si l'appréhension que lui causait l'approche des Impériaux allait grandissant chaque jour, (2) en revanche sa médiation entre les cours de Paris et de Vienne, acceptée en principe par celle-là, (3) n'avait aucune chance de l'être par celle-ci. (4) La certitude désormais acquise que l'Empire et l'Espagne voulaient « la guerre à fond » dans la Haute-Italie eut raison des hésitations vénitiennes. (5) Le 7 juillet, la Sérénissime République se déclarait ouvertement en faveur du duc de Mantoue. (6)

Ce qui, pour une bonne part, avait contribué à précipiter les décisions du Sénat, c'était la nouvelle, survenue dans ces entrefaites, de la paix d'Alais. (7) Or, bien qu'ils eussent obtenu du roi Très-Chrétien la promesse que ce prince marcherait en personne au secours de Charles de Gonzague, les hommes d'Etat de la Seigneurie savaient que cette promesse n'était pas immédiatement réalisable. (8) Il importait, dès lors, de rechercher une diversion qui permît aux *Stati liberi* de la Péninsule de tenir tête au gouverneur de Milan et aux généraux de l'empereur jusqu'à l'arrivée des troupes françaises. Joignant leurs instances à celles du résident de Mantoue, (9) Soranzo Zorzi et Contarini adjurèrent en conséquence Louis XIII de ne pas tarder davantage à accréditer auprès du Corps helvétique un ambassadeur extraordinaire, avec mission d'organiser aux Ligues une levée « pour la délivrance des Grisons ». (10) Cet appel, on l'a vu, avait été entendu. De fait, ce n'était

---

(1) *cf.* Zwiedineck-Südenhorst. t. II. 126.

(2) « Non si può negare che il seguito fin'ora non sia di gravissimo prejudizio ... e che la dichiarazione mandata loro per lettera dall'imperatore di voler tenere i passi non sia cosa molto insolita. » *Barberini a Rocci.* Roma, 16 giugno 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(3) *Mirabel a Olivarès.* Paris, 31 marzo 1629. Arch. Nat. *K 1481* n° 145. — *Felipe IV a Antonio Navaz.* Madrid, 8 agosto 1629. Arch. Nat. *K 1459* n° 181. — Siri. op. cit. VI. 696.

(4) *Barberini a Pallotto.* Roma, 30 giugno 1629. Nunziatur Pallotto's. II. 229. — *Pallotto a Barberini.* Vienna, 1° settembre 1629. *Ibid.* 310. — Siri. op. cit. VI. 696.

(5) Siri. op. cit. VI. 712.

(6) Siri. op. cit VI.. 709.

(7) Siri. op. cit. VI. 708.

(8) *Le roi à Mesmin.* Alais, 14 juin 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 128.

(9) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 7 febbraio 1629. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Le duc de Mantoue à Avaux.* Mantoue, 14 juin 1629. Bibl. Nat. Coll. Baluze. CLXIII. 23.

(10) *Girolamo Soranzo, Alvise Contarini e Giorgio Zorzi al Senato.* Melun, 19 settembre 1629. Frari. Francia. LXXII. — Siri. op. cit. VI. 686.

qu'après avoir eu de longs entretiens avec les représentants de Saint-Marc à Paris que Brulart de Léon s'était acheminé vers Soleure. (1) Toutefois, au moment de son départ de la cour, rien n'était encore décidé quant aux conditions dans lesquelles s'accomplirait ce projet. L'« armée volante » serait-elle mise sur pied en vertu des stipulations du traité du 31 janvier 1602, ou à la demande expresse des alliés de Suse ? (2) Sans nouvelles du Louvre, lorsque s'ouvrit la diète générale, le diplomate français, tout en acceptant les offres de service de Scaramelli, s'opposa à ce que celui-ci intervînt à ses côtés dans les négociations que lui-même entamait avec les députés confédérés. (3) Cette attitude prudente était d'ailleurs justifiée. Richelieu ne parvenait pas à obtenir de Contarini, de Soranzo et de Zorzi que la Seigneurie consentît à se charger d'une partie des frais nécessités par la levée de six mille Suisses, puisque aussi bien l'espoir nourri par le successeur de Miron de faire marcher ces derniers sous leurs propres enseignes s'était évanoui. (4)

Il fallut pour amener à résipiscence les représentants de la République l'avis de l'heureuse issue de la « journée » de Soleure. La discussion, qui ne portait plus en réalité que sur la qualité des subventions respectives des deux Etats, fut promptement épuisée. (5) Le 23 septembre (6) déjà était signé à Fontainebleau par Richelieu, Schomberg, Marillac et Bouthillier, d'une part, Soranzo et Contarini, de l'autre, un traité, — confirmatif de celui de Suse, (7) — dont le cardinal avait cru pouvoir, dès le 10 de ce mois, communiquer à Brulart de Léon les principales clauses. (8) Tout d'abord Louis XIII s'était efforcé de convaincre le Sénat de la nécessité d'une action commune, à la fois en Rhétie et en Valteline, afin de couper aux Allemands la route de la Péninsule. (9) Mais cette proposition n'avait pas été goûtée en son entier sur les rives de l'Adriatique, où l'on estimait qu'une diversion dans la vallée de l'Adda serait plus nuisible qu'utile aux intérêts de l'Etat de Terre-Ferme. (10) En revanche, les membres du « Collège » favorables à l'idée d'une expédition militaire dans les Ligues Grises eussent souhaité la voir exécuter par un corps de dix à douze mille Confédérés, renforcé de

(1) *Soranzo e Zorzi al Senato.* Avignon, 29 giugno 1629. Frari. Francia. LXXI.

(2) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 28 dicembre 1629. loc. cit.

(3) Deliber. Sen. CXXXI. p. 171. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 28 agosto 1629. loc. cit.

(4) *Soranzo, Contarini e Zorzi al Senato.* Melun, 19 settembre 1629. Frari. Francia. LXXII. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 23 agosto 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(5) *Girolamo Soranzo, Alvise Contarini e Giorgio Zorzi al Senato.* Melun, 19 settembre 1629 (2e). Frari. Francia. LXXII.

(6) et non le 24. (*contra :* Aff. Etr. Venise. XLVIII.) — *Soranzo e Contarini al Senato.* Fontainebleau, 23 settembre 1629. loc. cit. — *cf.* Bühring. Venedig, Gustav Adolf und Rohan. p. 224, 348.

(7) *Traicté entre le roy et la république de Venise sur la diversion qui doit estre faite en Suisse et aux Grisons.* 24 septembre (2e) 1629. Aff. Etr. Venise. XLVIII.

(8) *Soranzo e Contarini al Senato.* Fontainebleau, 23 settembre 1629. Frari. Francia. LXXII.

(9) *Le roi à Mesmin.* Alais, 14 juin 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 128.

(10) *Avaux à Richelieu.* Venise, 2 juillet 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII. — *cf.* Levassor. op. cit. III. 395.

« cinq à six mille sujets de Sa Majesté ». [1] Le 23 septembre, il fut convenu entre les parties que l'« armée volante » se composerait, outre les six mille Suisses accordés par la diète de Soleure, de quatre mille fantassins et de deux cents cavaliers français ; [2] que la levée en serait faite au nom du roi seul, auquel demeurait réservé par suite le choix des officiers ; [3] que les frais, calculés à cent mille livres par mois, seraient acquittés, pour les deux tiers, par le Louvre et, pour un tiers, par le gouvernement de Saint-Marc, « selon la Ligue d'Italie » ; [4] que la première montre de ces troupes aurait lieu le 15 octobre et que, sous la conduite d'un maréchal de France, elles seraient incontinent dirigées vers le Luziensteig et le Pont-du-Rhin. [5]

Cette dernière disposition du traité de Fontainebleau n'avait pas été spontanément agréée par Richelieu. Très décidé certes à porter vers la Péninsule l'effort principal des armes françaises, le cardinal inclinait en revanche à menacer l'empereur d'une diversion en Allemagne, et non ailleurs. En réalité, l'adoption du « plan grison » fut le résultat des intrigues de Mesmin. [6] Dépêché en cour par Brulart de Léon, à seule fin d'y exposer l'état des négociations ouvertes en Helvétie et de prendre les instructions du souverain, [7] le protégé du marquis de Cœuvres n'avait pas hésité à desservir, au profit de celui-ci, le successeur de Miron à Soleure. [8] A son instigation, en effet, le roi se résolut à nommer un second ambassadeur extraordinaire aux Ligues, et à lui conférer des pouvoirs très étendus, ainsi que la mission d'achever, avec le concours du premier, l'œuvre si heureusement ébauchée à la diète du 27 août. Sans se laisser arrêter cette fois par la certitude des protestations que cette désignation ne manquerait pas de soulever tant en Suisse qu'en Rhétie et à Venise, le cardinal appuya la candidature du maréchal d'Estrées à cette charge et la fit triompher. [9]

L'instruction remise au commencement d'octobre à l'ancien général de la Ligue d'Avignon en Valteline lui prescrivait de rejoindre sans retard Brulart de Léon à Soleure, de s'assurer, une fois sur les lieux, que les dispositions des Confédérés continuaient à être favorables au projet d'organi-

---

(1) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 23 agosto 1629. loc. cit. — Frari. Deliber. Sen. CXXXI. 53. 91. 112. — Levassor. op. cit. III. 395.

(2) *Soranzo e Contarini al Senato.* Fontainebleau, 23 settembre 1629. Frari. Francia. LXXII.

(3) *Soranzo, Contarini e Zorzi al Senato.* Melun, 22 settembre 1629. loc. cit. — *Le roi à Brulart de Léon.* Fontainebleau, 25 septembre 1629. loc. cit.

(4) *Girolamo Soranzo e Alvise Contarini al Senato.* Fontainebleau, 23 settembre 1629. Frari. Francia. LXXII.

(5) *Soranzo, Contarini e Zorzi al Senato.* Melun. 22 settembre 1629. loc. cit. — *Le roi à Brulart de Léon.* Fontainebleau, 25 septembre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 153. — *Instruction à Mr Mesmin, allant en Suisse.* Fontainebleau, 10 octobre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 159; Bibl. Arsenal. *4530* f° 308.

(6) *Soranzo, Contarini e Zorzi al Senato.* Melun, 19 settembre 1629 (2da). Frari. Francia. LXXII.

(7) *Roissy à Avaux.* Fontainebleau, 20 septembre 1629. *cf.* Boppe. Correspondance inédite du comte d'Avaux avec son père. (Paris. 1887.) p 26.

(8) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 3 ottobre; Solodoro, 13 ottobre 1629. loc. cit.

(9) *Instruction au Sr Mesmin allant en Suisse.* Fontainebleau, 10 octobre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 388. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 13 ottobre 1629. loc. cit.

sation d'une « armée volante », de rechercher les moyens de fournir celle-ci de vivres, de canons et de munitions, de procéder, en cas de nécessité, à une levée supplémentaire de deux mille Grisons, puis de tenter, à la tête de ces troupes, de recouvrer les passages rhétiens, ou, si l'entreprise présentait des difficultés réellement insurmontables, de pénétrer dans le Tyrol et autres Etats héréditaires de la maison d'Autriche. A l'extrême rigueur enfin, supposé que Venise persistât dans son refus d'occuper la vallée de l'Adda et la Haute-Engadine et le privât de l'assistance qu'il avait à réclamer d'elle, François-Annibal d'Estrées était autorisé à regagner la cour, après avoir fait « couler secrètement » quatre mille hommes vers Mantoue. (1) Au même temps, l'ordre était envoyé aux ministres de Louis XIII en Helvétie d'exécuter sur-le-champ les clauses essentielles du traité de Fontainebleau, de s'aboucher avec le résident de Saint-Marc à Zurich, de hâter la levée des six mille Confédérés accordés au roi par la diète et de dresser les étapes des régiments attendus de France. (2)

Toutefois, comme il semblait périlleux d'exposer un personnage aussi considérable que le maréchal à un échec dont le contre-coup n'eût pas manqué d'atteindre gravement le prestige de la couronne Très-Chrétienne en Suisse, Mesmin fut chargé de le précéder dans ce dernier pays et de lui préparer les voies. (3) L'ancien ambassadeur à Coire reprit donc le chemin de Soleure vers le milieu d'octobre, en compagnie du S^r^ de La Molière, lieutenant-général de l'artillerie, auquel était attribuée la mission de « visiter les canons et les mettre en estat de servir ». (4) Or, la situation s'était modifiée du tout au tout aux Ligues depuis la diète du 27 août. Déjà Brulart de Léon regrettait d'avoir fait annoncer à Paris une victoire qui, à considérer les choses de près, ne paraissait rien moins que certaine. Tandis en effet que les cités évangéliques, encouragées par Scaramelli, ratifiaient avec empressement les engagements souscrits par leurs députés et s'apprêtaient à les remplir (5) et que Berne confiait au colonel d'Erlach de Castelen le soin d'organiser le contingent qu'elle estimait devoir fournir à l'« armée volante », (6) les « Waldstætten » et Fribourg, retombés sous l'influence lombarde, cherchaient à revenir sur les promesses données en leur nom à l'ambassadeur français. (7)

(1) *Instruction à M^r le mareschal d'Estrées allant en Suisse.* octobre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 380.

(2) *Scaramelli al Senato.* Fabr. 19 settembre e 10 ottobre 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — Frari. Deliber. Sen. CXXXI. 14, 91. — *Extraict des ordres donnés à Mr de Léon jusqu'au huitiesme novembre 1629.* Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(3) *Instruction au Sr Mesmin, allant en Suisse.* Fontainebleau, 10 octobre 1629. loc. cit.

(4) *Ibid.*

(5) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 10 septembre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225^a n° 32. — *Brulart de Léon à Bâle.* Soleure, 12 septembre 1629. St-Arch. Basel. Frankr. *A* 1. (1534—1733.) — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 settembre 1629. loc. cit.

(6) Gonzenbach. Hans Ludwig von Erlach. t. I. 13.

(7) « Vero è che questi cantoni cattolici non vorrebbono rompere con la casa d'Austria, dubitando che possa loro resultarne molto male. » *Rocci a Barberini.* Lucerna, 4 settembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 settembre 1629. loc. cit.

L'arrivée en Suisse d'un envoyé du roi Très-Chrétien, avec une « voiture » de trois cent mille écus, avait éveillé de vives appréhensions tant à Milan,[1] que parmi les « Espagnolisez » des cantons forestiers.[2] A Lucerne entre autres, on ne doutait pas qu'il ne fût chargé d'arrêter les dernières mesures en vue d'assurer le succès d'une expédition militaire franco-helvétique en Rhétie, et l'on estimait que les Impériaux de Gallas et de Mérode éprouveraient de grandes difficultés à maintenir leurs positions dans ce pays.[3] Tel était aussi, jusqu'à un certain point, l'avis de l'*ad latus* du marquis de Dogliani, Carlo-Emanuele Casati, comte de Borgo-Lavizzaro. Dépêché en hâte au delà des Alpes par Cordova et installé à son poste dès le 15 juillet « sans un sol vaillant »,[4] ce jeune diplomate, élevé à l'école de son père Alfonso, le rival heureux des Miron et des Gueffier, mettait au service des affaires publiques une intelligence très vive, doublée d'un esprit extrêmement délié. N'ayant d'autres armes que celles de son éloquence persuasive, ni d'autres moyens d'action que ceux que lui fournissaient journellement les fautes de ses adversaires, il ne devait même plus compter sur l'appui moral du nonce, auquel de récentes instructions du Saint-Siège prescrivaient d'observer à l'avenir une neutralité absolue entre les ministres des deux couronnes en Helvétie.[5] Ce fut dans ces conditions nettement défavorables que le résident milanais entreprit de réduire à néant les projets formés par son collègue français et que, passant de la défensive à l'offensive, il s'attacha à rendre irréalisable le recès du 3 septembre.[6] La harangue prononcée par lui à Lucerne, le 27 juillet, n'avait eu d'autre but que de prémunir les députés des cantons forestiers contre les offres tentantes que ne pouvait manquer de leur faire le représentant du roi Très-Chrétien.[7] Que cette précaution fût justifiée, la chose n'était pas niable, puisque aussi bien les membres catholiques de la diète, une fois arrivés à Soleure, se laissèrent circonvenir par les promesses du Louvre, appuyées de deniers comptants. Toujours est-il que Casati brûlait de prendre de cet échec une revanche immédiate et éclatante. Il n'y réussit que trop, au gré des réformés. Dans une conférence tenue, à sa demande, à Weggis, le 8 septembre, il se livra à l'égard du projet d'« armée volante » à une vive diatribe et dénonça en termes si énergiques les dangers soit d'une entente avec les cités évangéliques, soit du

---

(1) *Pandolfini a Cioli.* Milano, 15 agosto 1629. Arch. Mediceo. Milano. n° *3164*.

(2) *El marqués de Mirabel a l'Infanta doña Isabel.* Paris, octubre 1629. Arch. Nat. *K 1481* n° 195.

(3) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 7 agosto 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 luglio 1629. loc. cit. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 17 luglio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(5) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 24 luglio, 14 settembre e 23 ottobre 1629. loc. cit.

(6) Diète générale à Soleure, du 27 août au 3 septembre 1629. — *cf.* Eidg. Absch. V² 600.

(7) *Fürtrag Iro Gnaden, H. Graff Carlo Casate, Kön. M' ordinari Ambass. in Löblicher Eydtgnossenschaft, gethan an die Herren von Lucern, den 28. July 1629* St-Arch. Luzern. III Bündten. (IX. 1629—1644.) — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) VI. 283. — Mercure françois. t. XV. 798. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 28.

maintien de troupes de ces dernières à Bellinzone,[1] que ses auditeurs, réveillés « par cette trompette de sédition » qui « jetoit le trouble entre catholiques et protestants », [2] surmontèrent leur désir d'avoir part à la distribution des pensions françaises, ainsi qu'aux soldes affectées à la levée en préparation, et oublièrent du coup les engagements souscrits en leur nom à Soleure, cinq jours auparavant.[3]

A la vérité, le succès remporté par Casati à Weggis n'était encore que partiel. D'entre les sept cantons de la Ligue Borromée, quatre seulement avaient délégué des représentants à la conférence. Fribourg et Soleure, trop éloignés, ne s'y étaient pas vus conviés.[4] Uri, en revanche, avait cru devoir s'abstenir et paraissait déterminé à observer le recès du 3 septembre.[5] Or, il était indispensable, pour la consolidation de l'influence espagnole dans la région du Gothard, que le faisceau formé jusque là par les petits Etats de la Suisse primitive ne se rompît pas. De fait, les autorités d'Altorf n'opposaient aux adjurations du résident milanais qu'une résistance assez molle.[6] Leur capitulation était chose accomplie, lorsque, le 12 septembre, Lucerne transmit à Brulart de Léon, sur le désir nettement exprimé par ce dernier, les résolutions définitives des « Waldstætten » et de Zoug.[7]

Si l'ambassadeur de France conservait encore quelques doutes quant à l'efficacité de l'ascendant exercé par Casati sur les députés des cantons co-seigneurs des bailliages d'outre-monts,[8] ces doutes se dissipèrent à la réception de la missive dans laquelle le « Vorort » catholique lui déclarait sans réticence aucune qu'il n'eût pas à compter sur le concours des gouvernements confédérés de l'ancienne confession pour la formation de l'« armée volante ». Les raisons invoquées à l'appui de cette défaite étaient assez spécieuses d'ailleurs. En se ralliant aux propositions françaises, les alliés suisses de la couronne d'Espagne eussent craint, prétendaient-ils, de hasarder leur propre sécurité et de manquer d'hommes, le cas échéant, pour assurer

---

(1) *Proposition de Carlo Casati, soy disant ambassadeur d'Espagne aux cinq cantons catholiques assemblez à Weggis, le 8e septembre 1629.* Bibl. Nat. f. fr. *17 983* f° 12.

(2) *Proposition faite à la diète de Bade par Brulart de Léon.* 22 octobre 1629. Bibl. Nat f. fr. *17 983* f° 20.

(3) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 9 settembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIX. — *Lettre des cantons catholiques à Brulart de Léon, portant refus de ratifier l'abscheid pour le regard de l'armée volante.* Lucerne, 12 septembre 1629. Bibl. Nat. f. fr. *17 983* f° 16. — Mémoires de Richelieu. t. VI. 285. — Eidg. Absch. V² 604 *b*. — Mercure françois. XV. 818. — *contra: Mesmin à Béthune.* Zurich, 28 juillet 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb¹ *403* f° 95. — *Oliver Fleming à Conway.* Zurich. 11/21 novembre 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 2. — Zurlauben. VI. 577. — Seehausen. op. cit. 44.

(4) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 11 settembre 1629. loc. cit. — *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure. 16 septembre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n° 34.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 settembre e 14 dicembre 1629. loc. cit.

(6) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 11 settembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(7) *Lettre des cinq cantons catholiques portant refus de ratifier l'abscheid pour le regard de l'armée volante.* Lucerne, 12 septembre 1629. Bibl. Nat. f. fr. *17 983* f° 16. — Eidg. Absch. V² 605.

(8) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 29 septembre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n° 36.

la défense de leurs défilés.(1) Ils répugnaient, en outre, — et ce souci subit de la santé de leurs voisins les honorait certes — à permettre à leurs soldats de porter sur la terre étrangère les germes de la peste qui sévissait parmi eux. En revanche, ils ne songeaient pas à protester contre l'entretien, aux frais de Sa Majesté Très-Chrétienne, des garnisons installées depuis peu dans la Lévantine.(2)

Au point où les choses étaient arrivées, Brulart de Léon jugea la partie compromise, sinon perdue. Il se résigna, comme ressource suprême, à appeler à son aide les autorités des cités évangéliques.(3) A sa requête, Zurich assigna une diète générale à Bade au 27 septembre.(4) C'était une menace à l'adresse de Casati. Celui-ci para le coup en persuadant aux « Waldstætten » qu'ils eussent à décliner l'invitation qui leur était adressée,(5) ou, à tout le moins, à exclure de leurs délibérations les représentants du Corps réformé.(6) Ce conseil ayant été suivi, ce fut au tour des protestants à invoquer l'appui de l'ambassadeur français.(7) Réunis à Aarau, le 18 septembre, leurs députés le firent prier par Stavay-Mollondin de renouveler ses instances auprès des membres de la Ligue Borromée afin que le recès de Soleure reçût son plein effet.(8) Quelque peu refroidis par l'attitude des catholiques, Zuricois et Bernois hésitaient à persévérer dans la voie où le Louvre s'efforçait de les engager et à attirer sur eux seuls, au cas d'un échec, les représailles de la maison d'Autriche.(9) Ce ne devait être d'ailleurs qu'une défaillance momentanée. Ils se reprirent presque aussitôt et, décidés à ne pas subir plus longtemps la loi de leurs confédérés de l'autre croyance, convinrent, d'accord avec Brulart de Léon, de convoquer une « journée générale » en Argovie pour le 21 octobre.(10)

A cette fois, le résident milanais renonça à provoquer derechef un ajournement dont la moindre conséquence eût été de donner une plus grande

(1) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 4 settembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(2) *Lettre des cinq cantons catholiques, etc.* Lucerne, 12 septembre 1629. loc. cit. — Mercure françois. t. XV. 833. — Eidg. Absch. V² 605; 607 *a.*

(3) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 16 septembre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n° 34.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 settembre 1629. loc. cit. — *Brulart de Léon aux V cantons catholiques.* Soleure, 19 septembre 1629. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg. *A* (1610—1631).

(5) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 15 settembre 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 25 settembre 1629 Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — Eidg. Absch. V² 606 *a.*

(6) « Les dicts cinq cantons ayans voulu accorder une diète particulière de tous les cantons catholiques en la ville de Bade, à l'exclusion des protestans, pensans par ce moyen ramener et séduire ceulx de Frybourg et de Soleurre, je n'ay voulu consentir à la dite diette. » *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 6 octobre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n° 37.

(7) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 4 settembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 16 septembre et 6 octobre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n°ˢ 34, 37.

(8) *Brulart de Léon aux députés protestants réunis à Aarau; à Zurich.* Soleure, 16 septembre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n°ˢ 33 et 34. — Eidg. Absch. V² 606 *a.* — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 31.

(9) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 11 settembre 1629. loc. cit.

(10) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 6 et 13 octobre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n°ˢ 37, 38. — Eidg. Absch. V² 606—607 *a.*

cohésion au parti français, tant à Fribourg qu'à Soleure. (1) Mais, averti par l'expérience du mois précédent, il ne se contenta pas de dresser lui-même l'instruction des députés des petits cantons dans une conférence préparatoire tenue à Weggis, le 16 octobre. (2) Ce fut en leur compagnie que, cinq jours plus tard, il s'achemina vers Bade. (3) L'ambassadeur du roi Très-Chrétien l'y attendait de pied ferme, impatient de rétorquer les « calomnies » répandues contre le service de son maître par celui qu'il qualifiait avec dédain de « jeune docteur sans importance ». (4) Entre les deux ministres étrangers la joute oratoire fut vraiment serrée. (5) Casati répliqua à son adversaire, mais n'osa point cependant reproduire les termes de sa harangue agressive du 8 septembre. (6) Il se borna dès lors à rappeler que, le gros de l'armée impériale ayant dans ces entrefaites passé en Italie, et les Grisons ne s'étant pas plaint de son séjour dans leurs vallées, le débat pouvait être considéré comme clos et les Confédérés avaient tout à perdre et rien à gagner à adhérer aux conseils belliqueux que leur départissait le gouvernement de Paris. (7) Dans le vote qui suivit, les cinq Etats catholiques du centre restèrent fidèles à leurs engagements envers le représentant de l'Espagne et amenèrent à leurs vues les Glaronnais de l'ancienne confession, les Appenzellois des Rhodes-Intérieures et l'abbé de Saint-Gall. En revanche, Fribourg et Soleure se détachèrent des autres membres de la Ligue Borromée et firent masse avec les cités évangéliques pour ratifier purement et simplement le recès du 3 septembre. (8) Néanmoins, bien qu'il fût résolu à n'organiser sa levée que parmi ceux d'entre les cantons qui la lui avaient concédée, (9) l'ambassadeur français consentit, dans une pensée d'apaisement, à accorder un répit de dix jours aux autorités des « Waldstætten », afin de leur permettre de consulter une dernière fois leurs *landsgemeinden.* (10)

Au demeurant, la cause était entendue. Il n'y avait plus lieu d'espérer que les anciens alliés de l'Espagne vinssent à résipiscence. (11) Par suite, dès

---

(1) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 13 octobre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225ᵉ nº 38.

(2) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 18 ottobre 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — Zurlauben. VI. 582. — Eidg. Absch. V² 608.

(3) *Del medesimo.* Fahr, 21 ottobre 1629. loc. cit.

(4) *Proposition faite par le Sr Brulart de Léon à la diète de Bade, le 22 octobre 1629.* Eidg. Absch. V² 609 *a*; Frari. Svizzeri. XXV. nº 79; Arch. Mediceo. Milano. nº *3164*; Rott. Inventaire sommaire. II. 167; Bibl. Nat. f. fr. *17 983* fº 20.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 ottobre 1629. loc. cit

(6) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 1º novembre 1629. loc. cit.

(7) *Proposition de Carlo Casati, en l'assemblée tenue à Bade.* 23 octobre 1629. Bibl. Nat. f. fr. *17 983* fº 30; Eidg. Absch. V² 610 *c*; St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 161.

(8) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 30 ottobre 1629. Arch. Vaticano Nunziatura Svizzera. XVIII. — Eidg. Absch. V² 610 *c*, 612 *m*.

(9) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 16 ottobre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Scaramelli al Senato.* Fahr, 20 settembre 1629; Solodoro, 13 ottobre 1629. loc. cit. — *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 29 septembre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225ᵉ nº 36.

(10) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 30 ottobre 1629. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Fahr, 1º novembre 1629. loc. cit.

(11) *Rocci a Mazarin.* Lucerna, 13 novembre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

l'instant que le projet de levée française ne ralliait pas l'adhésion sinon de l'unanimité, du moins de la presque unanimité des Etats confédérés, ce projet avait vécu. (1) Il n'était pas à croire, en effet, que les protestants, chez lesquels la peste exerçait, à cette heure, de terribles ravages, consentissent à se lancer dans une « aventure » dont la défection de la majorité du Corps catholique rendait le succès plus que douteux. (2) De surcroît, le zèle apporté par Brulart de Léon au strict accomplissement de ses instructions s'éteignait lui aussi peu à peu. La perspective de la prochaine venue du maréchal d'Estrées et la crainte d'être appelé à ne servir qu'en sous-ordre à ses côtés donnaient à réfléchir à l'ambassadeur extraordinaire et l'incitaient à juger subitement irréalisable l'entreprise dont il avait défendu l'économie devant trois diètes. (3) Ainsi qu'il l'écrivait confidentiellement à Scaramelli, dès le 4 octobre, l'exécution du plan conçu à Paris de déloger les Impériaux de leurs positions en Rhétie devait se heurter d'emblée à d'insurmontables obstacles. (4) La situation générale des affaires d'Helvétie s'était singulièrement modifiée au cours des cinq dernières années. Dès lors, l'ancien marquis de Cœuvres s'abusait de façon étrange s'il espérait renouveler durant l'automne de 1629 les faciles exploits de sa campagne militaire des mois de novembre et de décembre 1624. (5) Etait-ce au moment où la disette et la peste sévissaient avec violence aux Ligues qu'il convenait de prélever parmi les troupes concentrées en Bresse les quatre à cinq mille Français destinés à appuyer les opérations de l'« armée volante » contre le Luziensteig ? (6) En présence de l'éventualité d'une rupture avec l'Autriche, était-il prudent de faire fond sur le concours des Confédérés « si mercenaires « et si avilis de courage qu'il ne fallait pas attendre d'eux de viriles résolu- « tions » ? (7) N'y avait-il pas enfin quelque témérité à affronter, avec des forces dont la cohésion était loin d'être parfaite, un ennemi solidement retranché et d'autant plus assuré de ses derrières que Venise renonçait à intervenir en Valteline, même sous la forme d'une diversion organisée par les régiments français à sa solde avec l'assistance du duc de Candale ? (8) Ce que l'ambassadeur de France se gardait de dire, en revanche, c'était la faiblesse numérique des troupes allemandes demeurées en garnison en

(1) *Soranzo e Contarini al Senato.* Melun, 19 ottobre 1629. Frari. Francia. LXXII.

(2) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 11 settembre 1629. loc. cit.

(3) *Extrait des ordres donnés à Mr de Léon jusq'au 8e novembre 1629.* Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Scaramelli al Senato.* Fahr, 9 novembre 1629. loc. cit.

(4) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 10 ottobre 1629. loc. cit.

(5) *Lettre adressée de Soleure à Hotman de Villiers.* Soleure, 5 octobre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(6) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 1° novembre 1629. loc. cit. — Mém. de Richelieu. (éd. Petitot.) VI. 244 sqq.

(7) *Aligre à Herbaut.* Venise, 30 juin 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Scaramelli al Senato.* Fahr, 26 settembre 1629. loc. cit. — « Svizzeri sono tutti sordi e stupidi a consigli generosi. » *Scaramelli al Senato.* Fahr, 14 dicembre 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 settembre; Fahr, 19 e 26 settembre 1629. loc. cit.

Rhétie. (1) Dès le commencement d'août, en effet, Collalto, tranquillisé par les nouvelles qui lui parvenaient de Lucerne, avait passé en Italie avec le gros de son armée, laissant à Mérode le soin de défendre les défilés grisons, au cas, peu probable d'ailleurs, où le ministre de Louis XIII eût réussi à mettre sur pied sa levée (2)

Adversaire résolu d'une expédition militaire dans la haute vallée du Rhin, fût-ce même avec trente mille hommes, et désireux de ne pas disputer au maréchal d'Estrées l'honneur de la conduire, si elle était décidée, (3) Brulart de Léon n'entrevoyait une diversion vraiment fructueuse que du côté de l'Allemagne, où il préconisait une action commune de la France, de la Grande-Bretagne et de Venise, à la faveur des préoccupations que l'armistice négocié par Charnacé entre les rois de Suède et de Pologne (26 septembre 1629) faisait naître dans l'esprit de Wallenstein. (4) Comme il paraissait très souhaitable qu'on y intéressât les cantons, c'était, à son avis, vers l'Alsace que devait se porter l'effort de la coalition anti-autrichienne, ce qui, entre autres avantages, eût permis de dégager la ville de Mulhouse, plus exposée que jamais aux entreprises de l'archiduc Léopold. (5) Tel était aussi, dans le fond, le sentiment de Richelieu. Mais, à la différence de l'ambassadeur en Suisse, le cardinal entendait ne recourir à cette suprême ressource qu'au cas d'une lutte ouverte entre les maisons de Bourbon et de Habsbourg. (6) Par suite, dès l'instant que les Confédérés se refusaient à assumer la responsabilité d'une rupture avec les envahisseurs des passages de Rhétie (7) et que le margrave de Bade, sondé par le roi Très-Chrétien, se déclarait incapable de « tenter l'aventure », mieux valait en somme ajourner l'exécution de ce projet. Il en fut ainsi décidé. (8)

Restait, à la vérité, la diversion grisonne. Estrées, dont les instructions n'avaient pas été annulées, insistait pour qu'elle eût son plein effet et s'offrait à gagner les Ligues, pour en hâter les préparatifs. Mais les avis décourageants transmis de ce pays par le Sr de Léon achevaient de détourner le

(1) 4000 fantassins et 150 chevaux. Frari. Svizzeri. XXV. n° 86. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 29. — 1200 fantassins et 50 chevaux. *Antonio Navaz al rey.* 21 agosto 1629. Arch. Nat. *K 1481* n° 185. — *Avaux à Bouthillier* Venise, 4 septembre 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII. — *Contarini al Senato.* Moret, 15 marzo 1630. Frari. Francia. LXXII.

(2) *Barberini a Pallotto.* Roma. 23 giugno 1629. Nunziatur Pallotto's. t. II. 222. — *Andrèa Cioli a Nicolò Sacchetti, a Vienna.* Firenze, 21 settembre 1629. Arch. Mediceo. Germania. n° *4383.* — *Buondelmonte a Cioli.* Venezia. 29 settembre 1629. Arch. Mediceo. Venezia. *3015* f° 396. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro. 15 marzo 1630. Frari. Svizzeri. XXV. — Siri. op. cit. VI. 742.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 ottobre 1629. loc. cit.

(4) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 21 dicembre 1629. loc. cit.

(5) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 4 settembre; Bada, 24 ottobre 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Brulart de Léon au baron de Spiez.* Soleure, 6 janvier 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxiii. 18. — *Projet de diversion en Alsace.* 1629. Bibl. Nat. f. fr. *17 983.* — Frari. Indice. Deliber. Sen. 1629.

(6) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 13 ottobre; Fahr, 16 novembre 1629. loc. cit. — *Soranzo e Contarini al Senato.* Melun, 19 ottobre 1629. Frari. Francia. LXXII.

(7) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 21 dicembre 1629. loc. cit.

(8) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 13 ottobre 1629. loc. cit.

cardinal d'un dessein qu'il n'avait au surplus jamais entièrement goûté. Ce fut en vain que les ambassadeurs vénitiens, tout en reconnaissant les difficultés de l'entreprise, (1) s'efforcèrent d'en assurer la réalisation ou, du moins, d'obtenir de Louis XIII la promesse qu'une démonstration militaire serait opérée en Tyrol, afin d'y couper les communications des Autrichiens avec l'Italie. (2) Dès le 18 octobre, Bouthillier laissait entrevoir à l'envoyé extraordinaire en Suisse que, surpris de la froideur avec laquelle les Confédérés accueillaient ses ouvertures, le roi inclinait à ne pas donner suite à ces dernières. (3) Quatre jours plus tard, l'ordre était dépêché à Soleure de surseoir à la « levée » et, supposé que celle-ci fût déjà sur pied, d'en diriger les enseignes vers la Bourgogne et non point vers le Rheinthal. (4) Renonçant à se servir des contingents des cantons pour reconquérir les passages grisons sur les Allemands, Richelieu venait de prendre la résolution de les adjoindre à l'armée qu'il s'apprêtait à acheminer vers le Piémont. Tandis que Soranzo et Contarini en recevaient l'assurance de la bouche même du cardinal, (5) Avaux fut chargé d'instruire le Sénat de ce changement de dessein, nécessité par le ferme propos du monarque français d'éviter à ses troupes et à celles de ses alliés un échec désastreux à la frontière orientale des Ligues. (6)

Ainsi donc, grâce à la souplesse d'esprit et à la merveilleuse habileté de son ministre en Helvétie, l'Escurial échappait au plus grand péril dont son influence dans la région des Alpes eût été menacée depuis longtemps. (7) Certains désormais de n'être point attaqués du côté de la Suisse, les Impériaux arrêtèrent en toute quiétude leurs dispositions en vue d'hiverner dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn (8) et de préparer les étapes des nombreux régiments que Collalto continuait à faire descendre de Souabe en Italie par le Bregell et la Valteline. (9)

Embarras éprouvé par Brulart de Léon à la réception des nouveaux ordres de la cour. — Parti auquel il s'arrête. — Décision prise par le roi de dépêcher Bassompierre aux Ligues, à l'effet d'y lever six mille Confédérés

(1) *Soranzo e Contarini al Senato.* Melun, 19 ottobre 1629. Frari. Francia. LXXII.

(2) *Soranzo e Contarini al Senato.* Melun, 8 e 23 ottobre; Parigi, 30 ottobre 1629. Frari. Francia. LXXII.

(3) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 1° novembre 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(4) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 2 novembre 1629. loc. cit. — *Extraict des ordres donnez à Mr de Léon jusqu'au 8e novembre 1629.* Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(5) *Soranzo e Contarini al Senato.* Melun, 30 ottobre, 15 e 29 novembre 1629. Frari. Francia. LXXII.

(6) *Le roi à Avaux.* 2 novembre 1629. Aff. Etr. Venise. XLVIII; Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

(7) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 9 novembre 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(8) *Ibid.*

(9) *Sabran à Richelieu.* Gênes, 18 juin 1629. Aff. Etr. Gênes. I. 216. — *Relevé des troupes impériales passées jusqu'au 15 septembre par Lindau et se dirigeant vers la Rhétie* (25 000 hommes et 2 à 3000 chevaux). Frari. Svizzeri. XXV. n° 68. (*contra:* Zwiedineck-Südenhorst. II. 133: 20 000 hommes.) — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 settembre; Fahr, 19 settembre, 3 ottobre e 1° novembre 1629. loc. cit.

(11 novembre). — Ses motifs. — Impopularité du maréchal d'Estrées en Suisse et en Italie. — Projets ébauchés pour la délivrance des Grisons. — L'ambassadeur extraordinaire annonce aux cantons la prochaine venue du colonel général de leurs troupes au service de la couronne. — Apathie des membres de la diète, provoquée par les déclarations pacifiques du ministre de l'empereur. — Indignation de Brulart de Léon. — Ravages exercés par la peste. — Plans de Ferdinand II. — Alarmes dans les cités évangéliques et parmi les Etats de l'ancienne confession. — Le représentant de Louis XIII soutient de son autorité les résolutions des protestants. — Ses encouragements à ceux-ci. — Appréhensions causées dans la région des Alpes et dans la Péninsule par la marche des Impériaux vers le Rhin. — Situation précaire de l'évêque de Bâle. — Les rapports se tendent entre l'ambassadeur français et les « Waldstætten ». — Diète de Lucerne de janvier. — Incidents qui s'y produisent. — Succès de Brulart de Léon. — Réponse faite par les cantons au chancelier d'Alsace.

XXXVII. Si accoutumé qu'il fût aux brusques changements de résolution de son gouvernement, Brulart de Léon demeura fort perplexe en recevant de Paris l'avis qu'il eût à s'abstenir désormais de mettre sur pied la levée par lui demandée à la diète, le 27 août. Assurément l'abandon de tout projet de diversion dans la région du Luziensteig entraînait, par le fait même, la suppression des instructions données en octobre au maréchal d'Estrées, et cela n'était pas pour déplaire à l'ancien ambassadeur à Venise, que révoltait la seule pensée de voir sa mission « châtrée » au profit du protecteur attitré de Mesmin. Mais, d'autre part, il y avait des engagements pris, tant envers le Corps protestant qu'à l'égard des catholiques de Fribourg et de Soleure, voire de ceux des « Waldstætten », lesquels, bien qu'ils eussent refusé de s'intéresser à la délivrance des Grisons, s'attendaient cependant à ce que le roi Très-Chrétien se chargeât des frais d'entretien de leurs garnisons de la Lévantine. (1)

En présence de cette situation délicate, le successeur de Miron s'arrêta au parti le plus sage. Loin de cesser ses démarches, il se contenta de les ralentir, sans s'ouvrir à la diète du contenu de la missive qui réduisait à néant ses premières instructions. (2) Tenir les Confédérés en haleine et les laisser dans l'ignorance des véritables desseins de la cour, telle était la ligne de conduite que le Sr de Léon se proposait de suivre jusqu'au jour prochain, il l'espérait du moins, de son rappel en France. (3) Toutefois, il ne fut pas

---

(1) *Les cinq cantons catholiques à Brulart de Léon.* Lucerne, 12 septembre 1629. Bibl. Nat. f. fr. *17 983* f° 16. — Mercure françois. t. XV. 833. — Eidg. Absch. V² 605.

(2) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 8 novembre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n° 39. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 13 novembre 1629. loc. cit.

(3) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 9 novembre 1629. loc. cit.

long à s'apercevoir que cette tactique était éventée et que, partant, il n'y avait pas à faire fond sur elle. Tranquillisés par le passage en Italie du gros de l'armée impériale de Rhétie, (1) les Suisses retombaient dans l'apathie dont la chute de Coire et l'occupation des Trois Ligues les avaient momentanément réveillés. (2) Convaincus en bonne foi que si, quelques mois auparavant, Ferdinand II avait respecté l'intégrité du territoire helvétique, c'était par crainte de s'attirer leur inimitié, ils s'estimaient, à cette heure-là, assez puissants pour qu'il dépendît d'eux de continuer à jouir de la paix, alors que la guerre sévissait chez la plupart de leurs voisins. (3) Par suite, l'instinct mercenaire l'emportant derechef dans leurs Conseils sur les considérations purement patriotiques, ils menaçaient de licencier les troupes affectées à la garde des routes alpestres, pour peu que le Louvre hésitât à se charger de leur entretien. (4)

Ce fut dans ces circonstances que se produisit un nouveau coup de théâtre. Le 11 novembre, en effet, Richelieu fit aviser l'ambassadeur en Suisse que le roi se décidait à prendre six mille Confédérés à sa solde et que Bassompierre avait reçu la mission de les mettre sur pied. (5) Bien que le cardinal s'abstînt d'indiquer les motifs qui l'avaient engagé à revenir sur les résolutions cependant si précises arrêtées à la cour, le 22 octobre, ces motifs paraissaient assez aisés à déterminer. Ils étaient au nombre de deux. L'un avait trait à la politique générale. A l'heure où avait été transmis au successeur de Miron l'ordre de ne pas donner suite au projet d'organisation d'une levée, on estimait à Paris que les négociations ouvertes en Italie en vue du rétablissement de la paix avaient quelque chance d'aboutir. (6) Or, trois semaines plus tard, cet espoir était déçu, car l'attitude des Austro-Espagnols ne laissait subsister aucun doute quant à leurs desseins belliqueux. (7) L'autre motif, en revanche, était plutôt personnel au premier ministre. Aussi bien, depuis six mois et plus, Richelieu n'accordait pas une audience aux ambassadeurs de Venise sans que ceux-ci insistassent auprès de lui afin que Bassompierre, « dont le nom valait à lui seul une armée », fût dépêché aux Ligues avec la mission d'y préparer la délivrance des Grisons et la reconquête des passages de Rhétie sur les Impériaux. (8) Telle n'était pas, au demeurant, l'intention du cardinal. Au colonel général des Suisses, dont les

---

(1) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 10 ottobre 1629. loc. cit.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 ottobre 1629. loc. cit.

(3) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 23 novembre 1629. loc. cit.

(4) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 8 et 12 novembre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A 225*ª nᵒˢ 39 et 40. — *Scaramelli al Senato.* Fahr, 16 novembre 1629. loc. cit.

(5) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 30 novembre 1629. loc. cit.

(6) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 13 novembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(7) *Giov. Batt' Gondi a Cioli.* Parigi, 27 ottobre 1629. Arch. Mediceo. Francia. *4642.* — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 20 novembre 1629. loc. cit.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 1° febbraio 1629. Frari. Svizzeri. XXIV. — *Soranzo e Contarini al Senato.* Melun, 8 ottobre 1629. Frari. Francia. LXXII.

allures indépendantes se pliaient mal à ses volontés, il préféra Brulart de Léon, encore que, dans ces conjonctures critiques, le choix d'un homme de robe longue dût provoquer un désappointement marqué parmi les *Stati liberi* et être interprété par eux comme une renonciation formelle à toute idée de diversion dans la haute vallée du Rhin. (1) C'était, en quelque sorte, courir au devant d'un échec moral certain. En réalité, si grande que fût sa répugnance à paraître céder à la pression des alliés de la Couronne, il ne put refuser plus longtemps à ceux-ci la satisfaction qu'ils attendaient de lui. Bassompierre reçut en conséquence l'avis de se préparer à remplir en Helvétie une importante et délicate mission. (2) Toutefois, cette invitation lui fut faite de si mauvaise grâce, que, pressentant un piège, il s'excusa. En agissant ainsi, le colonel général des Suisses prévenait les secrets désirs de Richelieu. Ce dernièr tenait, en effet, en réserve la candidature du maréchal d'Estrées, qu'il soumit incontinent à l'agrément du roi. (3)

Par malheur, comme il a été dit plus haut, l'ancien marquis de Cœuvres, pour avoir exécuté à la lettre ses instructions de l'année 1624, s'était créé de nombreuses inimitiés, tant aux Ligues que dans la Péninsule. (4) Les Confédérés catholiques ne lui pardonnaient pas de s'être saisi à l'improviste de leurs passages. Les Grisons, oublieux des services éminents rendus à leur cause par le conquérant de la Valteline, lui voulaient mal de mort et le considéraient comme l'un des auteurs responsables des capitulations de Monçon, (5) dont il s'était cependant montré l'adversaire résolu. (6) Les Vénitiens lui reprochaient, à tort ou à raison, de n'avoir pas apporté dans ses relations avec les autorités de leur Etat de Terre-Ferme toute la courtoisie désirable. (7) Le Vatican enfin persistait dans sa rancune à l'égard du général qui avait expulsé de la vallée de l'Adda les garnisons papalines du marquis de Bagni. (8)

Malgré qu'il en eût, le cardinal, devant les récriminations unanimes soulevées par sa décision, dut battre en retraite. Le Sénat agitait de dépêcher aux Ligues un envoyé extraordinaire, afin d'y défendre les intérêts de la Sérénissime République, qu'eût menacés, estimait-il, la présence à Soleure du maréchal d'Estrées. (9) Les Suisses protestants eux-mêmes marquaient peu

(1) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 4 settembre 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(2) *Soranzo e Contarini al Senato.* Melun, 8 ottobre 1629. Frari. Francia. LXXII.

(3) *Ibid. — Scaramelli al Senato.* Bada, 24 ottobre 1629. loc. cit.

(4) « Il quale (Estrées) li Svizzeri non hanno mostrato di gradire. » *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 8 dicembre 1629. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3015* f° 527.

(5) « Grisoni parlano grandemente del marchese di Couvre che li ha assassinato e tradito. » *Rocci a Barberini.* Lucerna, 26 settembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(6) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 6 aprile 1626. Frari. Valtellina. VI.

(7) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 28 luglio 1629. loc. cit.

(8) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 15 juillet et 23 août 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 152. — *L'archevêque de Lyon à Bouthillier de Chavigny.* 13 juin 1636. Bibl. Nat. Nouv. Acq. fr. CCLXXXII. 151. — *cf.* Aff. Etr. Rome. LVIII. 106.

(9) *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 ottobre 1629. loc. cit.

d'empressement à approuver le choix de ce dernier.(1) Ces nouvelles, perfidement grossies par Brulart de Léon, ne pouvaient manquer de faire impression sur l'esprit du premier ministre.(2) Dépité des obstacles que rencontrait la réalisation de ses vues personnelles, plus encore peut-être que de l'apathie des Confédérés et de l'insuccès des négociations pour la paix d'Italie, Richelieu céda à un accès d'humeur et, le 22 octobre, il adressa à l'ambassadeur en Suisse l'ordre de surseoir à la levée de six mille hommes prévue dans ses instructions.(3) Ce changement d'attitude équivalait en somme à la reconnaissance du fait accompli, à l'abdication pure et simple des droits et des privilèges que conférait à la France son alliance avec les Ligues Grises. C'était là assurément plus que n'osaient espérer les Austro-Espagnols. On s'aperçut à temps au Louvre des dangers que présentait cette décision irréfléchie, contemporaine sans doute de l'échec des démarches tentées par Fancan auprès de l'électeur de Bavière en vue de porter ce prince à intervenir, de concert avec le pape, en faveur du rétablissement du *statu quo ante* dans les deux Rhéties.(4) Aussi fut-elle rapportée le 11 novembre. Mais, comme il ne fallait plus songer à utiliser au delà du Jura les services du chef de la maison d'Estrées, ce fut vers Bassompierre que le cardinal se vit contraint de se retourner. Or, le maréchal, qui, malgré les objurgations du nonce et des ambassadeurs de Venise et de Mantoue, venait de se faire attribuer l'une des charges de lieutenant-général dans l'armée royale en Piémont, refusait de s'en dessaisir, la sachant convoitée par Schomberg.(5) Il dut cependant, si amère que fût sa déception, se résigner à obtempérer aux ordres de son maître,(6) mais obtint, contrairement à l'avis de Richelieu, de ne rejoindre son nouveau poste que lorsque l'on jugerait sa présence à Soleure absolument indispensable.(7)

Dès le milieu de novembre, l'ambassadeur extraordinaire aux Ligues avait cru pouvoir affirmer que si le roi confiait à l'un des grands dignitaires de la Couronne le soin de mettre sur pied la levée, le choix de Sa Majesté se porterait sur un personnage moins antipathique aux Confédérés que ne l'était l'ancien marquis de Cœuvres.(8) Quinze jours plus tard,

---

(1) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 26 settembre 1629. loc. cit. — *Soranzo e Contarini al Senato.* Parigi, 30 ottobre 1629. Frari. Francia. LXXII.

(2) *Lettre du nonce en France au nonce en Espagne.* Paris, 22 septembre 1629. Nunziatur Pallotto's. II. 364.

(3) *Extraict des ordres donnez à Mons' de Léon jusqu'au huit^e novembre 1629.* Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(4) « Havia penetrado que uno de los puntos de la instrucion del Canfan (Fancan) es que querrian en Francia que el duque de Baviera se interpusiesse con el papa por la Valtellina. » *Sustancia de dos cartas de Fr. Alexandro de Casal, capuchino, companero de Fray Jacinto de Paris, escritas en Paris, a 26 y 28 de deziembre 1629.* Aff. Etr. Espagne. Mémoires et Documents. CCLXV. 315.

(5) Mémoires de Bassompierre. (éd. Chantérac.) IV. 70.

(6) *Soranzo e Contarini al Senato.* Parigi, 30 ottobre 1629. Frari. Francia. LXXII. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) VI. 286.

(7) *Soranzo e Contarini al Senato.* Poissy, 9 novembre 1629. Frari. Francia. LXXII.

(8) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 16 novembre 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

Mollondin et l'un des secrétaires du Sr de Léon prenaient la route de Zurich et de Berne. Ils étaient chargés d'annoncer aux cités évangéliques la très prochaine venue du colonel général des Suisses. (1) Celui-ci, que ne devait pas tarder à suivre une « bonne armée », (2) avait l'ordre de profiter des dispositions favorables manifestées par les habitants de la région d'Ilantz et du Val Mesocco (3) pour essayer de délivrer les Ligues Grises du joug qui pesait sur elles. On s'attendait au Louvre à ce que le nom de Bassompierre produisît sur les autorités helvétiques son effet accoutumé et à ce que les cantons de la nouvelle croyance s'offrissent spontanément à joindre leurs enseignes à celles du roi. (4) Mais les temps étaient changés. Les symptômes inquiétants de lassitude relevés dès la fin d'octobre sur les rives de l'Aar, comme sur celles de la Limmat, s'étaient encore aggravés. (5) L'incohérence qui continuait à présider aux décisions du gouvernement français avait poussé à bout la patience des plus zélés parmi les pensionnaires de la couronne Très-Chrétienne. (6) A tenter l'aventure dans laquelle Brulart de Léon les conviait à se jeter, ils couraient le risque d'attirer sur eux seuls les représailles de la maison de Habsbourg. Ils s'exposaient, en outre, — et Rohan avait éveillé leur attention sur ce point dès le mois de février 1629 — à faire le jeu d'un prince qui avait abandonné les protestants de Valteline et de Rhétie aux persécutions lombardes et papalines et qui, tout récemment, venait de violer avec la plus extrême désinvolture les engagements souscrits en son nom à l'égard des membres italiens de la Ligue d'Avignon. (7)

Par le fait, l'ambassadeur de Louis XIII se trouvait désarmé en présence des dispositions hostiles de ceux-là même d'entre les Suisses qui, à la diète de Soleure du 27 août, avaient appuyé avec le plus de chaleur les propositions françaises. (8) A la vérité, un dernier espoir lui restait, à savoir qu'une tension nouvelle se produisît dans les relations entre l'Empire et le Corps helvétique. Mais, de ce côté-là encore, les circonstances le servirent mal. D'une part, les cités évangéliques évitaient avec soin de fournir le moindre

(1) *Extrait d'une lettre de Brulart de Léon.* Soleure, 1er décembre 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 133. — *Scaramelli al Senato.* Fahr. 7 e 28 dicembre 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(2) *Extrait d'une lettre de Brulart de Léon.* Soleure, 1er décembre 1629. loc. cit. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 4 dicembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(3) *Scaramelli al Senato.* Aarau, 16 agosto 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Extrait d'une lettre de Brulart de Léon.* Soleure, 1er décembre 1629. loc. cit.

(4) *Extrait d'une lettre de Brulart de Léon.* Soleure, 1er décembre 1629. loc. cit.

(5) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) VI. 238.

(6) *Scaramelli al Senato.* Fahr. 28 dicembre 1629. loc. cit.

(7) « Il me semble que Vos Seigneuries doivent faire grande considération de prester leurs meilleurs hommes et soldats plus aguerris à ceux des quels la main est teinte de nostre sang et qui se glorifient de l'oppression de vos frères et poursuivent hautement la dernière et totale ruyne de l'Eglise de Dieu. » *Rohan à Berne.* Nimes, 24 février 1629. St-Arch. Bern. Frankreich *D* 449; *à Bâle.* même date. St-Arch. Basel. Kirchen-Akten *L* 1. (Vertriebene Glaubens-Genossen. 1603—1655).

(8) *Oliver Fleming to Lord Conway.* Zurich, 10/20 décembre 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 2.

prétexte aux réclamations autrichiennes, (1) et Schaffhouse s'apprêtait par suite à « bailler » aux chefs allemands « le passage » que ceux-ci désiraient obtenir sur ses terres. (2) D'autre part, on s'efforçait à Vienne de rassurer les Confédérés et de leur persuader que l'occupation des défilés de Rhétie, mesure essentiellement temporaire, prendrait fin le jour où Ferdinand II serait parvenu à réduire à l'obéissance son vassal de Mantoue. (3) A Berne, comme à Lucerne ; à Zurich, comme à Fribourg, ces ouvertures tranquillisantes ne pouvaient être que les très bien venues. N'aspirant qu'au repos, catholiques et protestants ne demandaient qu'à se laisser convaincre des intentions pacifiques de leurs voisins. (4) Lors donc que Brulart de Léon tenta de remettre sur pied sa négociation, interrompue par le fâcheux contre-ordre du 22 octobre, il lui fut répondu que les cantons, s'estimant désormais à l'abri d'une invasion autrichienne, ne croyaient pas devoir concourir à la défense des Grisons, d'autant qu'il était à craindre que ces derniers ne se joignissent aux troupes de Mérode pour repousser ceux d'entre leurs alliés qui chercheraient à les assister. (5) Outré de « cette froide et lasche défaite », non moins que de la prétention émise par les Confédérés de conserver sur leurs terres, pour la protection éventuelle de celles-ci, la levée dont les requérait le roi Très-Chrétien, (6) l'ambassadeur français ne put contenir plus longtemps son indignation. Stavay-Mollondin, dépêché par lui à Zurich, déclara de façon très nette aux autorités de cette ville que l'ambiguïté de leur attitude aurait sans doute pour effet de retarder, voire d'empêcher l'arrivée de Bassompierre aux Ligues. Il s'attacha de plus à leur démontrer que, loin de venir en aide aux protestants de Rhétie, en acheminant quotidiennement des céréales vers Coire, ils servaient en définitive les intérêts des Autrichiens, auxquels ces mêmes céréales étaient aussitôt revendues à vil prix. (7) Mais cette démarche devait être vaine. Aussi bien le siège des Confédérés semblait fait. Dès le milieu de décembre, on ne s'occupait guère plus des Grisons à Lucerne, à Zurich et à Berne que s'ils se fussent trouvés « à l'extrémité du monde, et non pas dans les viscères de l'Helvétie ». (8)

---

(1) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 18/28 february 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 2.

(2) *Brulart de Léon à Zurich.* Lucerne, 31 janvier 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225³ n° 53.

(3) *Pandolfini a Cioli.* Milano, 10 giugno 1629. Arch. Mediceo. Milano. n° *3164*. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 luglio 1629; Zurigo, 1° febbraio 1630. Frari. Svizzeri. XXV. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 12 juillet 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 128. — *Aviso da Vienna.* 13 ottobre 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. 323. — *Les cantons à l'empereur et à l'archiduc Léopold.* 27 octobre 1629. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *II* 162. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 28 december 1629/7 january 1630, 6/16 january 1630. Public Record Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 2.

(4) *Lettera scritta a Zurigo.* 4 gennaio 1630. Frari. Francia. LXXII.

(5) *Extrait d'une lettre de Brulart de Léon.* Soleure, 1er décembre 1629. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Fahr, 18 gennaio 1630. loc. cit. — Mercure françois. t. XV. 833. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 215. — O. Grober. Die politischen Beziehungen Mülhausens u. s. w. p. 19.

(6) *Extrait d'une lettre de Brulart de Léon.* Soleure, 1er décembre 1629. loc. cit. — *Alvise Contarini al Senato.* Parigi, 4 gennaio 1630. Frari. Francia. LXXVII.

(7) *Extrait d'une lettre de Brulart de Léon.* Soleure, 1er décembre 1629. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Fahr, 7 dicembre 1629. loc. cit.

(8) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 23 novembre 1629. loc. cit.

Ainsi qu'il y avait lieu de le redouter pour eux, les Suisses n'étaient pas au bout de leurs surprises. Un instant assoupi, le péril allemand se manifesta plus menaçant dans les derniers jours de l'année. Le Wurtemberg subitement occupé par quinze mille Impériaux ; (1) la Haute-Alsace pillée et saccagée ; (2) Mulhouse derechef investi et très étroitement bloqué, il y avait bien là de quoi réveiller au sein des Ligues des appréhensions d'ailleurs justifiées. (3) Par surcroît, plus le danger augmentait à leurs frontières, moins les cantons se trouvaient en état d'y faire face. A peu près éteinte à Genève, l'« épidémie pestilentielle » sévissait en revanche (4) avec un redoublement d'intensité dans toute l'étendue du territoire helvétique. A Berne, à Zurich, dans le pays de Vaud, la mortalité devenait effrayante. (5) Aussi bien le mal étendait ses ravages dans la région du Gothard, à Altorf, à Sarnen, à Lucerne, où le personnel de l'ambassade d'Espagne lui payait son tribut. (6) Et, comme si cette disgrâce ne suffisait pas à épuiser les ressources des « Waldstætten », le « Tribunal de la Santé » à Milan leur en infligeait une autre en remettant en vigueur les mesures vexatoires contre lesquelles ils avaient protesté avec raison quelques mois auparavant. (7) Enfin les hautes vallées du Rhin et du Rhône n'étaient pas plus épargnées que celles de la Reuss, de l'Aar et de la Limmat. (8) Tandis, en effet, qu'à Coire, à Chiavenna et dans les Engadines, les populations terrorisées fuyaient la contagion et que l'évêque grison lui-même abandonnait précipitamment sa demeure du Hof, (9) le nonce apostolique en Suisse ne trouvait pas dans son entourage des prêtres qui consentissent à desservir les paroisses du Valais décimées par le fléau. (10)

Au total, les plans de l'empereur n'étaient plus un secret pour personne. En échelonnant soixante mille hommes de la Basse-Saxe au lac de Constance, le chef de la maison d'Autriche entendait tenir en haleine ses adversaires d'Allemagne et ses vassaux d'Italie, puisque aussi bien ceux-ci, comme

(1) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 20/30 january 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 2. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 1° febbraio 1630. Frari. Svizzeri. XXV.

(2) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 18 gennaio 1630. loc. cit.

(3) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 1er et 14 décembre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225a nos 41, 42. — Eidg. Absch. V2 613 *a.* (Diète d'Aarau, 25 décembre 1629.)

(4) *Sarrasin à Roë.* Bâle, 6 avril 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 2.

(5) Plus de 30 000 décès sur le territoire de Zurich (*Scaramelli al Senato.* Zurigo, 25 gennaio 1630), voire 40 000 (*Mesmin à Bouthillier.* Soleure, 2 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 27). — *Sarrasin à Roë.* Bâle, 6 avril 1629. loc. cit. — « The canton of Berne, by a just calculation hath lost during this contagion above 120 000 souls; the canton of Zurich 60 000. » *Fleming to Lord Conway.* Zurich, 10/20 december 1629. *Ibid.*

(6) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 6 novembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(7) *Franciscus Bossi, délégué général pour S. M. C. au Tribunal de la Santé, à Zurich.* Milan, 20 avril 1629. St-Arch. Zürich. Mailand. III. n° 43. — *Luzern an Zürich.* 8. Mai 1629. *Ibid.* — *Scotti a Barberini.* Locarno, 23 giugno; Lucerna, 2 luglio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XX.

(8) *Rocci à Mazarin.* Lucerne, 13 novembre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 8 gennaio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XX. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 50, 75. — Cantù. Sulla storia lombarda del secolo XVII. (Milano. 1832.) p. 91.

(9) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 8 gennaio 1630. loc. cit.

(10) *Ibid.*

ceux-là, laissés dans l'ignorance de ses réelles intentions, avaient tout intérêt à ne point attirer sur eux son courroux. (1) De nouveau les Suisses firent bonne garde à leurs passages. Soleure augmenta les défenses et l'armement de ses châteaux de Dorneck, de Gilgenberg et de Thierstein. (2) De leur côté, les députés des cantons protestants se réunirent en une diète à Aarau, le 25 décembre et les jours suivants. (3) A cette fois, la question qui se posait devant les représentants du Corps évangélique était trop précise pour qu'il leur fût possible d'en esquiver la réponse en recourant à des faux-fuyants. Oui ou non, au cas où les troupes impériales attaqueraient Mulhouse, les Zuricois et leurs adhérents se porteraient-ils au secours de cette place, dût leur intervention provoquer une rupture entre eux et la maison de Habsbourg ? (4) Abandonnés à leurs seules inspirations, les membres de la diète eussent peut-être hésité à assumer la responsabilité des graves résolutions que leurs coreligionnaires d'Alsace les adjuraient de prendre. Mais Brulart de Léon, redoutant qu'ils ne cédassent à une panique irréfléchie, se trouvait au milieu d'eux, prêt à soutenir de son autorité et de ses encouragements leurs résolutions chancelantes. (5)

Quoiqu'on ait pu dire et écrire à ce sujet, l'ambassadeur français ne s'attendait certes pas à ce que les cités protestantes adoptassent à l'égard de l'Autriche une politique agressive. Du moins amena-t-il leurs représentants à Aarau à lui promettre que rien ne serait épargné pour opposer aux Impériaux une résistance sérieuse, si ceux-ci cherchaient à franchir la ligne du Rhin. (6) De son côté, il renouvela à ses auditeurs l'assurance que le roi son maître couvrirait de sa protection efficace le Corps helvétique et le défendrait avec toutes ses forces, notamment avec celles concentrées en Champagne sous le maréchal de Marillac, qu'un courrier dépêché de Soleure devait instruire des périls d'une situation dont Richelieu, alors à Lyon, était avisé à cette même heure. (7) Convaincu que des instructions complémentaires de la cour étaient en route à son adresse et qu'il allait être incessamment fixé sur la question de savoir si la « levée » serait requise des cantons aux termes de l'alliance de 1602 ou à ceux du traité franco-vénitien conclu à Fontainebleau en septembre, Brulart de Léon obtint des membres de la

---

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 15 febbraio 1630. Frari. Svizzeri. XXV.

(2) *Hans B. Suri an Solothurn.* Dorneck, 6./16. Januar 1630. St-Arch. Basel. Politisches O² (1620—1629). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 1° febbraio 1630. loc. cit. — Boyve. Annales de Neuchâtel et Valangin. III² 15.

(3) Eidg. Absch. V² 613 *a*.

(4) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 6 février 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n° 55. — Eidg. Absch. V² 613 *a*.

(5) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 23 décembre; Kastenholz, 28 décembre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² nos 44, 45. — Eidg. Absch. V² 614 *b*.

(6) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 20/30 december 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 2.

(7) Eidg. Absch. V² 614 *b*. — *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 28 décembre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n° 45.

diète que la clôture de celle-ci fût ajournée de quarante-huit heures.(1) Mais cette surséance était sans objet.(2) On paraissait résolu, au Louvre, à laisser à Bassompierre, dont le départ pour les Ligues était imminent, le soin d'agir en cette conjoncture au mieux des intérêts de la couronne.(3) Dès lors, le successeur de Miron dut se contenter d'affirmer aux cités évangéliques que le roi ne s'opposerait sans doute pas à l'organisation de l'armée volante ardemment souhaitée par eux, pourvu que les troupes qui la composeraient acceptassent de servir « partout où Sa Majesté le jugerait nécessaire ».(4)

Que les succès militaires des Impériaux inquiétassent les Etats protestants, il n'y avait là rien d'étonnant. Les *Stati liberi* n'étaient-ils pas les ennemis-nés de la puissance autrichienne? Mais y avait-il lieu de croire que les catholiques de Suisse et d'Italie prissent ombrage des victoires remportées par leurs coreligionnaires d'outre-Rhin? Evidemment non. Et pourtant la terreur inspirée par l'approche des régiments de Mansfeld était aussi grande à Lucerne et à Rome qu'à Berne et à Zurich. Le Saint-Père, on l'a dit, craignait la répétition des scènes de pillage qui avaient marqué l'invasion de la Péninsule par les lansquenets de Bourbon, un siècle auparavant, et contraint l'un de ses prédécesseurs à s'enfermer dans le château Saint-Ange.(5) De leur côté, les cantons forestiers n'attendaient rien de bon du voisinage prolongé des forces allemandes. Aussi bien l'exemple des tribulations subies depuis peu par leur protégé, le prince-évêque de Bâle, semblait très propre à accroître leurs préoccupations et leurs défiances. Il n'était pas de semaine, en effet, où ce prélat ne se plaignît à eux des exactions commises sur ses terres par les Impériaux qu'il y avait cependant appelés dans l'espoir d'amener plus facilement à résipiscence ses adversaires bernois.(6)

Entre l'ambassadeur de Louis XIII et les magistrats des petits Etats de la région du Gothard, les relations n'avaient certes jamais été très cordiales. Néanmoins elles s'étaient refroidies encore à dater du jour où, revenant sur le recès de la diète générale du 3 septembre, ces derniers avaient donné raison à Casati contre Brulart de Léon. Aussi quand les députés des « Waldstætten » se présentèrent devant celui-ci, vers le commencement de janvier 1630, avec la prétention d'exiger du trésor royal le remboursement

---

(1) Eidg. Absch. V² 614 *b*.

(2) « But all his Rethorick was spent in vaine. » *Fleming to Lord Dorchester*. Zurich, 20/30 december 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 2.

(3) *Fleming to Lord Dorchester*. Zurich, 20/30 december 1629. loc. cit. — *Brulart de Léon à Zurich*. Kastenholz, 28 décembre 1629, 10 janvier 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225⁸ n°ˢ 45. 50.

(4) *Scaramelli al Senato*. Fahr, 11 gennaio 1630. loc. cit.

(5) *Rocci a Barberini*. Lucerna, 21 agosto 1629, 15 gennaio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII; XX.

(6) *Joannes Enricus, episcopus Basiliensis, al archivesc. di Patrasso*. In arce Bruntrutana, 8 januarii 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XX. — *Rocci a Barberini*. Lucerna, 15 gennaio e 5 febbraio 1630. *Ibid.* — Eidg. Absch. V² 617 *b*.

intégral de la solde des quelques cents hommes placés en garnison dans les bailliages d'outre-monts, furent-ils assez mal accueillis. (1) Dans ces entrefaites, l'ordre fut envoyé de la cour à Soleure de préparer les voies à la mission que le colonel général des Suisses et Grisons s'apprêtait à remplir aux Ligues. Or, en assistant à la conférence d'Aarau, le négociateur français n'avait accompli qu'une partie de sa tâche, la plus aisée. Il lui restait à sonder les dispositions des catholiques des « Waldstætten ». Il lui restait surtout à tenter de mettre à profit le désarroi que les nouvelles de la frontière du Rhin ne pouvaient manquer de semer dans ces hautes vallées, pour y combattre avec avantage les menées de l'envoyé lombard. (2) Une diète venait d'être assignée à Lucerne, au 28 janvier. L'ambassadeur se résolut à y assister. (3) Il n'eut pas à regretter sa décision. La réception qui l'y attendait surpassa en magnificence la plupart de celles réservées jusque là aux ministres étrangers. (4) Bien plus, l'hostilité de la nonciature, très préjudiciable naguère aux intérêts du Louvre, avait si bien pris fin que le premier souci de l'archevêque de Patras fut de ménager une entrevue courtoise entre le nouvel arrivant et Casati. (5) Ce dernier, que le gouverneur de Milan abandonnait sans ressources aux réclamations des créanciers suisses de l'Escurial, continuait à suppléer par sa seule ingéniosité aux moyens d'action qui lui faisaient défaut. (6) Fort heureusement pour la cause qu'il défendait, le chancelier d'Alsace, Isaac Volmar, dépêché par l'archiduc Léopold, vint à son aide et soutint devant la diète cette thèse, assurément imprévue, que les Confédérés n'avaient aucun motif sérieux de se défier de la maison de Habsbourg et que leur renonciation formelle à tout projet soit d'« armée volante », soit de protectorat effectif sur Mulhouse aurait pour conséquence immédiate d'amener l'empereur à rappeler dans l'intérieur de ses Etats les troupes concentrées vers leurs frontières. (7)

Dès le lendemain, 29 janvier, l'envoyé du Louvre s'attacha à réfuter l'argumentation quelque peu captieuse du représentant de la cour d'Innsbruck. (8) Il le fit en termes mesurés, quoique empreints de fermeté. Autant

(1) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 8 gennaio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XX.

(2) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 26 janvier 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. VIII. n° 52; *au baron de Spiez.* même date. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXIII. 21.

(3) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 26 janvier 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[8] n° 52. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 1/11 february 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 2.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 febbraio 1630. loc. cit. — *Brulart de Léon à Lucerne.* Soleure, 16 mars 1630. St-Arch. Luzern. Frankreich. Gesandte.

(5) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 febbraio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 febbraio 1630. loc. cit.

(6) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 1° gennaio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(7) *Proposition du chancelier d'Alsace, commissaire et député de l'archiduc Léopold en l'assemblée des sept cantons catholiques, tenue à Lucerne le 28° janvier 1630.* Bibl. Nat. f. fr. *17983* f° 36. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 1° febbraio 1630. loc. cit. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 1/11 february 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 2. — Eidg. Absch. V[2] 616-617 *a.*

(8) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 15 février 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 17. — Eidg. Absch. V[2] 617 *d.*

Volmar s'était efforcé de rassurer ses auditeurs quant aux intentions de l'Autriche, autant Brulart de Léon prit à cœur de les mettre en garde contre les ambitions nourries par les diplomates de Vienne et de Madrid. La condition misérable des Grisons lui fournit matière à des rapprochements suggestifs et inquiétants entre la servitude à laquelle se voyaient réduits ces alliés des cantons et le sort qui attendait ces derniers, pour peu que Ferdinand II vînt à chef de ses desseins. (1) Comme conclusion de sa harangue, l'ambassadeur de Louis XIII annonçait officiellement aux membres de la diète ce dont il avait déjà fait part en secret au nonce apostolique, à savoir que son maître les priait de lui accorder une levée de six mille hommes « et de s'employer auprès de leurs supérieurs » afin que ceux-ci dépêchassent auprès de Bassompierre des députés munis des pleins pouvoirs nécessaires à l'achèvement de cette négociation. (2) L'appât d'une pension générale et la promesse que le roi subviendrait à l'entretien des trois cents hommes en garnison dans la Lévantine devait, au sentiment de Brulart de Léon, disposer les « Waldstætten » à entrer dans les vues du Louvre. (3)

Au total, le recès de la diète de Lucerne, arrêté le 1er février, réalisait au profit des intérêts français un progrès marqué sur celui des « journées » de Weggis des 8 septembre et 16 octobre 1629. (4) Malgré l'opposition de Casati, les petits Etats co-seigneurs des bailliages d'outremonts acceptèrent l'offre qui leur était faite de les défendre, le cas échéant, aux frais de la couronne Très-Chrétienne. (5) Ils l'acceptèrent avec d'autant plus d'empressement que leurs Confédérés protestants, moins heureux qu'eux, n'étaient pas parvenus à s'assurer la coopération des forces royales pour la protection de Mulhouse, entreprise malaisée, à dire vrai, (6) dont le cardinal craignait d'avoir « à démordre avec honte » s'il s'y engageait à la légère. (7)

En revanche, les députés des cantons forestiers suspendirent jusqu'à la venue de Bassompierre aux Ligues la réponse de leurs supérieurs à la

(1) *Proposition de Mr Brulart de Léon à la diète des cantons catholiques.* Lucerne, 29 janvier 1630. Bibl. Nat. f. fr. 17 983 f° 38.

(2) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 29 gennaio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — Eidg. Absch. Va 617 *d.*

(3) *Soranzo e Contarini al Senato.* Parigi, 29 novembre 1629. Frari. Francia. LXXII. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 26 dicembre 1629 e 15 gennaio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII; XX. — *Rocci à Mazarin.* Lucerne, 1er janvier 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII.

(4) *Brulart de Léon au baron de Spiez.* Soleure, 5 février 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXIII. 22.

(5) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 18 gennaio 1630. loc. cit. — « Je vous diray à présent que les cantons catholiques ont faict une réponse plus généreuse que vous ne pourriez vous imaginer à la proposition du commissaire de l'empereur, dont je les ay fort louez. » *Brulart de Léon à Zurich.* Lucerne, 31 janvier 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225³ n° 53.

(6) *Advis de Mr de Léon.* juillet 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 118.

(7) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 23 décembre 1629. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225³ n° 44. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 20/30 december 1629. loc. cit. — *Mémoire pour Monsr le mareschal de Bassompierre.* 23 janvier 1630. Aff. Etr. Grisons. VII. 137.

demande d'une levée de six mille hommes.(1) Plus que jamais pénétrés de l'intérêt qu'il y avait pour eux à maintenir leur neutralité à l'égard des grandes puissances dont ils étaient entourés, les Suisses de l'ancienne croyance ne se contentèrent pas de protester auprès de Volmar contre le reproche qui leur était adressé de violer l'*Union héréditaire* par le seul fait qu'ils ne repoussaient pas d'emblée la requête de leur allié français. Prenant à leur tour l'offensive, ils s'indignèrent du traitement infligé par les armées impériales à l'évêque de Bâle, prince catholique de leur clientèle, et ne se séparèrent pas sans avoir adjuré le pape de redoubler ses efforts en vue de procurer entre les Etats de la Chrétienté la conclusion d'une paix équitable et stable.(2)

Entrée triomphale de Bassompierre en Suisse. — Son arrivée à Soleure. — Ses premières impressions. — Les ministres étrangers aux Ligues. — Fins poursuivies par eux. — Activité déployée par le maréchal avant la réunion de la diète générale. — Circonvenus par Casati, les « Waldstætten » reviennent sur les promesses obtenues d'eux par Brulart de Léon. — Soleure et Berne demeurent seuls acquis aux vues du roi Très-Chrétien. — Diète du commencement de mars. — Incident soulevé par le chancelier d'Alsace. — Ses suites. — Harangue de l'ambassadeur extraordinaire de Louis XIII. — Conditions auxquelles les Confédérés accordent la levée demandée par le Louvre. — Le succès remporté par Bassompierre est plus apparent que réel. — Texte de ses instructions. — Plans de Richelieu. — Celui-ci résiste aux sollicitations vénitiennes en faveur d'une diversion dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. — Ordres supplémentaires adressés aux « Cordeliers ». — Conférence chez le cardinal entre Schomberg et Estrées. — Entreprises suggérées par ce dernier. — Echec subi par la diplomatie française à Venise.

XXXVIII. Si Bassompierre n'avait su se soustraire au périlleux honneur que lui imposait le cardinal de relever par sa présence aux Ligues le crédit et le prestige de la France, fort diminués depuis quelques mois, du moins demeurait-il, dans une certaine mesure, maître de l'heure de son départ et entendait-il, contrairement au désir de Richelieu, ne gagner Soleure

(1) Eidg. Absch. V² 617 *d.* — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 1/11 february 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº 2. — *contra :* Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 33.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 25 gennaio e 8 febbraio 1630. Frari. Svizzeri. XXV. — *Response faicte par les députez de l'assemblée des VII cantons catholiques au député de l'archiduc, le 1er février 1630.* Bibl. Nat. f. fr. *17 983* fº 41. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 febbraio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XX. — Eidg. Absch. V² 617 *c.*

que pour y cueillir le fruit des négociations préliminaires entamées par Brulart de Léon. (1) Aux derniers jours de décembre toutefois, il devint manifeste que l'exécution de sa mission ne pourrait plus être reculée. Les succès répétés des armées impériales en Italie nécessitaient de la part du Louvre une intervention vigoureuse tant en Suisse qu'en Rhétie, de manière à couper si possible le mal à sa racine, en délogeant les troupes allemandes des avenues du Stelvio et du Splugen. (2) Dans ces conditions, on s'attendait à ce que le maréchal accompagnât le cardinal-généralissime durant les premières étapes de son voyage vers le midi. Mais aussi bien c'était compter sans l'obligation dans laquelle se trouvait celui-là de poursuivre le recouvrement des quelques cent mille écus mis à sa disposition par le trésor royal, et surtout sans les lenteurs des agents des finances, qui le retinrent de fait à Paris jusqu'au milieu de janvier 1630. (3)

Précédé de plusieurs jours par son train, dont « soixante mules chargées d'or » (4) alourdissaient la marche, l'ambassadeur extraordinaire quitta la capitale le 16, tandis qu'au même temps son rival Estrées, dépité d'avoir dû « lui céder la place », prenait la résolution d'aller s'enfermer dans Mantoue. (5) A Lyon, le 21, il sollicite les dernières instructions de Richelieu. (6) A Genève, le 3 février, l'occasion lui est fournie de s'entretenir avec le margrave Georges-Frédéric de Bade-Dourlach, banni de l'Empire et réfugié sur les rives du Léman. (7) Continuant son chemin par Nyon, Morges, Echallens et Payerne, il passe les journées du 8 et du 9 à Fribourg, « où les « magistrats luy firent entrée avec deux mille hommes en armes et quantité de « canonnades ». (8) Mais ce fut sans contredit à Berne que le représentant du roi Très-Chrétien rencontra, du 10 au 12 février, l'accueil le plus enthousiaste. (9) Logé aux frais de l'Etat en l'hôtellerie du Faucon et admis aux honneurs de la séance du Conseil, il se vit attribuer un siège aux côtés

(1) *Soranzo e Contarini al Senato.* Parigi, 29 novembre (3°) 1629. Frari. Francia. LXXII.

(2) *Soranzo e Contarini al Senato.* Poissy, dicembre 1629. loc. cit.

(3) *Assignations en faveur de M' le mareschal de Bassompierre, envoyé en Suisse.* 17 octobre et 25 décembre 1629. Aff. Etr. Suisse. XIX. 110; Guerre. XIII. 142. — *Alvise Contarini al Senato.* Parigi, 4 gennaio 1630. Frari. Francia. LXXVII.

(4) *Alvise Contarini al Senato.* Parigi, 11 gennaio 1630. loc. cit. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 6/16 january 1630. Public Record Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 2. — *Rocci a Mazarini.* Lucerna, 12 febbraio 1630 Aff. Etr. Suisse. XXVII. — Eidg. Absch. V² 621.

(5) *Soranzo e Contarini al Senato.* Parigi, 29 novembre 1629. Frari. Francia. LXXII. — *Alvise Contarini al Senato.* Parigi, 4 e 11 gennaio 1630. Frari. Francia. LXXVII. — « Il mareschal d'Estrées passerà in Italia ambasciatore a tutti i prencipi di essa sopra le presenti occorrenze. » *Gondi a Cioli.* Parigi, 12 gennaio 1630. Arch. Mediceo. Francia. *4643* f° 14. — *Estrées à Créqui.* Lyon, 16 janvier 1630. Bibl Nat. f. fr. *16 096* f° 1. — *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 26 gennaio 1630. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3016*. — *Estrées et Avaux à Richelieu.* Venise, 28 mars 1630. Aff. Etr. Venise. XLVIII. 181. — Mémoires de Bassompierre. (éd. Chantérac.) IV. 72. — Siri. op. cit. VII. 55.

(6) *Contarini al Senato.* Parigi, 11 gennaio 1630. loc. cit. — *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 15 février 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 17. — Siri. op. cit. VII. 55. — Mémoires de Bassompierre. IV. 72.

(7) Mémoires de Bassompierre. IV. 78.

(8) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 15 février 1630. loc. cit. — Mémoires de Bassompierre. IV. 78.

(9) Mémoires de Bassompierre. IV. 78. — Tillier. op. cit. IV. 76.

de l'avoyer régnant, prononça une harangue, invita ses hôtes à dîner et demeura « tout le jour à table » avec eux. (1) Le mardi 12 enfin, (2) Brulart de Léon, accompagné des autorités soleuroises, se portait au devant de Bassompierre sur la route de Biberist et, quelques heures plus tard, le maréchal s'installait aux « Cordeliers ». (3) Dans sa suite, composée de cent vingt personnes, (4) on relevait, outre la présence de Mesmin, celles du colonel Ulysse de Salis-Marschlins et du Dr Fortuné Sprecher de Bernegg, auquel la première partie de son *Histoire des troubles de Rhétie*, si fréquemment citée avec éloges au cours de cet ouvrage, venait de valoir un don de cinq cents écus pris sur la cassette royale. (5)

Le nouvel ambassadeur extraordinaire de Louis XIII arrivait aux Ligues plein d'illusions et soutenu par la conviction que sa seule intervention suffirait à procurer l'union des divers membres du Corps helvétique contre la maison d'Autriche. (6) Aussi bien son collègue ne chercha pas à le détromper. Et cependant la situation, telle qu'elle se dessinait à ce moment-là, était loin de justifier les espérances du colonel général des troupes suisses au service de la Couronne. Enchevêtrées l'une dans l'autre, la question confessionnelle et la question politique semblaient insolubles. (7) Sur un point, il est vrai, les partisans de l'Espagne et ceux de la France tombaient d'accord, et c'était pour déplorer que ces puissances négligeassent de remplir à l'égard des cantons leurs engagements financiers, celle-ci parce que ses ressources très réduites ne lui permettaient plus cet effort, (8) celle-là pour le même motif assurément, mais aussi en raison du fait que, maîtresse désormais des routes de la Valteline, elle attachait moins d'importance que dans le passé à la jouissance exclusive des défilés du Gothard. (9) Quant au surplus, la divergence des opinions subsistait entière entre protestants et catholiques, entretenue avec soin par le nonce apostolique, dont l'action dissolvante suffisait au reste à empêcher tout rapprochement des deux partis, soit dans

---

(1) *Proposition faite par le maréchal de Bassompierre devant le Conseil de Berne.* 1/11 février 1630. St-Arch. Bern. Rathsmanual. LIX. 37. — *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 15 février 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 17. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 15 febbraio 1630. Frari. Svizzeri. XXV. — Tillier. op. cit. IV. 76.

(2) et non le 15. *contra:* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

(3) Boyve. Annales de Neuchâtel et de Valangin. III² 14. — Zurlauben. op. cit. VI. 381. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 33.

(4) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 1/11 february 1630. loc. cit.

(5) *Contarini al Senato.* Parigi, 4 e 11 gennaio 1630. Frari. Francia. LXXVII. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 15 febbraio 1630. Frari. Svizzeri. XXV. — Mémoires de Bassompierre. t. IV. 78. — Sprecher v. Bernegg. II. 33.

(6) *Alvise Contarini al Senato.* Parigi, 4 dicembre 1629. Frari. Francia. LXXII. — *Scaramelli al Senato.* Fahr, 21 dicembre 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(7) *Discours envoyé par le maréchal de Bassompierre au cardinal de Richelieu, à Suse.* Soleure, 12 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 81.

(8) *Brulart de Léon à Lucerne.* Soleure, 16 mars 1630. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. V. (1400—1737.)

(9) *Discours envoyé par le maréchal de Bassompierre au cardinal de Richelieu, à Suse.* Soleure, 12 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 81.

les affaires de Thurgovie,(1) soit sur le terrain de la résistance commune aux empiétements autrichiens.(2)

Or, si Bassompierre devait, pour se conformer à ses instructions, travailler à la restauration de l'union au sein du Corps helvétique, il lui était prescrit, en outre, de surveiller les démarches des ministres étrangers aux Ligues, fussent-elles dictées par des préoccupations identiques à celles qui le faisaient agir lui-même.(3) En d'autres termes, on entendait, à Paris, conserver à la couronne Très-Chrétienne, surtout parmi les cités évangéliques, le monopole d'influence dont elle avait joui jusque là et défendre jalousement cette influence contre quiconque chercherait à la contester ou à l'entamer.(4) Et ce n'était point là une précaution vaine. Déjà battus en brêche dans la Suisse primitive, à Lucerne et à Fribourg par les intrigues lombardes et piémontaises, les intérêts du Louvre étaient menacés de surcroît à Berne, à Genève, à Bâle et à Zurich.(5) Dans cette dernière ville, en effet, venait de s'installer depuis peu un résident britannique, Olivier Fleming, animé d'intentions assez malveillantes à l'égard de ses collègues français,(6) encore qu'il eût pour instructions de favoriser lui aussi une entente entre protestants et catholiques d'Helvétie,(7) sinon contre l'Espagne, avec laquelle la cour de Saint-James inclinait à s'accommoder en secret, du moins contre l'Empire et l'Autriche.(8) C'était, d'autre part, à la rupture ouverte avec le gouvernement de Vienne qu'un agent suédois, Philippe Sadler, de passage sur les rives de la Limmat, incitait les cantons évangéliques. Mais aussi bien cette démarche, entreprise sans l'aveu de Brulart de Léon, n'était pas pour plaire à Richelieu, dont elle contrariait très certainement les desseins politiques.(9) Enfin, il n'y avait pas jusqu'à la présence à Zurich des résidents vénitien et hollandais, ministres d'Etats amis et alliés de la France, qui ne parût

(1) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 febbraio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XX. — *Scotti a Barberini.* Bada, 3 gennaio 1631. *Ibid.* XXI.

(2) *Scotti a Barberini.* Bada, 13 dicembre 1629. *Ibid.* XX.

(3) *Mémoire pour dresser l'instruction de M^r le mareschal de Bassompierre.* 1629. (Pièce classée à tort parmi celles de l'année 1625.) Aff. Etr. Suisse. XIX. 117. — *Proposition faite par Carlisle devant le Conseil de Zurich.* 28 septembre 1629 (more anglico). St-Arch. Zürich. Grossbritannien *A* 222.

(4) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 20/30 december 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 2.

(5) *Berne à Carlisle.* 17 novembre 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 2. — *The State of Basle to Sir James Hay.* 3/13 november 1629. *Ibid.* n° 3. — *Genève au roi de la Grande-Bretagne.* 1er décembre 1629. *Ibid.* n° 2. — *Fleming to Lord Conway.* Zurich, 11/21 november; Genève, 24 november/4 december 1629. *Ibid.* n° 2.

(6) *Carlisle à Bâle.* 31 octobre 1629. St-Arch. Basel. England *B*¹ (1628—1847). — *Scaramelli al Senato.* Fahr, 23 novembre 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Oliver Fleming to Lord Conway.* Zurich, 10/20 december 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 2. — *Créances pour Ol. Fleming.* Westminster, 19 septembre 1629. *Ibid.*

(7) *Instructions for our trusty and welbelowed Oliver Fleming, our agent in Switzerland.* 23th of august 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 2. — *Instructions to the King's Agent in Switzerland.* 1630. *Ibid.*

(8) *Lord Dorchester to Oliver Fleming.* From Newmarket, 3 of march 1630. *Ibid.*

(9) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 febbraio 1630. Frari. Svizzeri. XXV. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 18/28 february 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 2. — Seehausen. op. cit. 40—49.

parfois suspecte aux membres du Conseil royal, trop oublieux des services éminents rendus par la diplomatie de Saint-Marc et par celle de La Haye à la cause anti-autrichienne aux Ligues durant le long intérim auquel avait donné naissance le rappel de Miron. (1)

Le premier soin de Bassompierre, en arrivant en Suisse, avait été de dépêcher au « Vorort » et de demander aux magistrats de celui-ci la convocation d'une diète générale au siège de l'ambassade, pour le 3 mars. (2) Ce délai de trois semaines lui était en effet indispensable afin de préparer les voies à la réussite de sa négociation. Il lui permit de gagner à ses vues le gouvernement de Soleure, de recevoir les délégations officielles que lui adressèrent l'abbé de Saint-Gall et les autorités de Bâle et de Neuchâtel, (3) de convaincre les principaux « Espagnolisez » des « Waldstætten », qui le vinrent trouver, de la nécessité de délivrer au plus vite les Grisons de la servitude dans laquelle les tenaient les Impériaux, (4) de travailler à aplanir le différend de Thurgovie entre Zurich et ses alliés de la région du Gothard, et celui d'Echallens entre Fribourg et Berne, (5) d'apaiser les réclamations de ce dernier Etat au sujet de l'exhaussement des droits de péages à Versoix (6) et de calmer l'effervescence qu'avait causée dans certains cantons « la moleste infligée à Lyon aux marchands des Ligues ». (7) Il lui permit surtout de sonder les dispositions des Confédérés quant à la levée dont son collègue avait fait admettre le principe au cours de plusieurs diètes successives, à Soleure, à Bade, à Aarau, à Lucerne. Or, malgré les assurances réconfortantes de Brulart de Léon, (8) il paraissait manifeste que, durant les quinze jours qui avaient précédé l'arrivée du maréchal en Helvétie, un fléchissement très sensible s'était produit dans les résolutions arrachées par le ministre français aux Suisses des deux confessions. (9) Celui-ci n'avait pas encore

---

(1) *P. de Brederode to Sir Th. Roë.* 12/22 february 1629. Public. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 28 agosto 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Fleming to Lord Conway.* Zurich, 11/21 november 1629; *to Lord Dorchester.* Zurich, 25 may/4 june 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n°s 2 et 3.

(2) *Le roi à Zurich.* Paris, 12 décembre 1629. (Lettres de créance de Bassompierre.) St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 7. 35); *à Bâle.* même date. St-Arch. Basel. Frankr. *A* 10. (Französische Potentaten.) — *Bassompierre à Zurich.* Soleure, 16 février 1630. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 8. 4). — *Bassompierre à Berne.* Soleure, 20 février 1630. St-Arch. Bern. Frankreichbuch *H* 157.

(3) Mém. de Bassompierre. (éd. Chantérac.) IV. 81.

(4) *Instruction baillée à Mr le mareschal de Bassompierre, ambassadeur extraordinaire en Suisse.* Paris, 12 décembre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 169. — Mémoires de Bassompierre. (éd. Chantérac.) t. IV. 87.

(5) *Bassompierre à Bouthillier.* Soleure, 10 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 61. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 22 marzo 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Bassompierre à Zurich.* Soleure, 2 avril 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225³ n° 61. — Eidg. Absch. V² 631.

(6) *Bassompierre à Berne.* Soleure, 16 mars, 13 avril 1630. St-Arch. Bern. Frankreichbuch *H* 159, 367.

(7) *Les Treize Cantons au roi.* Zurich, 30 septembre 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 169. — *Alincourt à Zurich.* Villefranche, 4 novembre 1628. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225³ n° 28.

(8) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 1° marzo 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(9) « Quand j'ay veu la substance dudict abscheid (de Lucerne) et icelle comparé avec l'asseurance qu'ils m'avoient donnée de respondre hardyment audict commissaire (Volmar), j'y ay trouvé autant de

regagné les « Cordeliers », que déjà les « Waldstætten », circonvenus par Casati, s'étaient repris, car, tout en ne refusant pas de prime abord d'offrir leurs enseignes au roi Très-Chrétien, (1) ils émettaient la prétention que ces troupes ne servissent que pour la défensive seulement, ou, en d'autres termes, « pour la protection du territoire des Ligues ». (2) A Fribourg, à la vérité, les restrictions étaient moins inacceptables, bien qu'elles portassent sur l'emploi du contingent de ce canton hors des frontières de la Confédération et que la volonté s'affirmât de plus en plus sur les rives de la Sarine de ne contribuer en rien désormais aux tentatives de délivrance des Grisons. (3)

De leur côté, les Zuricois se tenaient sur une prudente réserve, évitant de s'engager trop ouvertement soit à marcher au secours de Mulhouse, soit à coopérer d'une manière quelconque aux desseins formés par leur allié français. (4) Dans la réalité, le Sr de Léon continuait à prétendre que son nouveau collègue recruterait sans difficulté de quinze à vingt mille hommes, si tel était le désir du roi. (5) Aussi bien l'affluence des capitaines, qui, des divers points de la Suisse, venaient saluer le maréchal, se recommander à sa bienveillance et lui offrir leurs services semblait lui donner raison. (6) Mais ce qu'il feignait d'ignorer et ce dont, en revanche, ses secrétaires-interprètes faisaient l'aveu sans détours, c'était que tous les officiers, qu'ils fussent à la tête de troupes régulières ou de « compagnies adventurières », avaient reçu l'ordre formel de s'abstenir, et cela sous les peines les plus sévères, de porter les armes contre la maison d'Autriche. (7) Au total, d'entre les treize Etats confédérés, il n'y avait guère que Soleure et Berne qui parussent prêts à entrer pleinement dans les vues du roi Très-Chrétien et à autoriser celui-ci à employer leurs soldats où il lui plairait. (8)

Ce fut dans ces circonstances que s'ouvrit au siège de l'ambassade, le 4 mars, la diète générale assignée à la demande de Bassompierre. (9)

---

différence qu'entre le jour et la nuit. » *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 5 février 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225a n° 51. — « The commun opinion is that the catholique cantons will proove very crosse to the desseignes of the french and that by reason of the spanish and austriacall ministers preoccupation. » *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 18/28 february 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3. (1630—1634.)

(1) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 7 dicembre 1629. loc. cit.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 15 febbraio 1630. loc. cit. — *Berlingher (Beroldingen) al governatore di Milano.* Altorfo, 21 aprile 1630. Arch. Mediceo. Milano. n° *8165*.

(3) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 15 février 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 17.

(4) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 4 gennaio 1630. Frari. Svizzeri. XXV. — « Della perdità del Virtembergh più non si parla, come se fosse paese situato nelle Indie. » *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 1° marzo 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) VI. 465.

(5) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 15 février 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 17.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 febbraio 1630. loc. cit.

(7) *Alvise Contarini al Senato.* Parigi, 4 gennaio 1630. Frari. Francia. LXXVII.

(8) *Mémoire pour dresser l'instruction de Mr le mareschal de Bassompierre.* 1629. Aff. Etr. Suisse. XIX. 117. — *Berne à Bassompierre.* 4/14 mars 1630. St-Arch. Bern. Deutsche Missiven. V. 85. — *Bassompierre à Berne.* Soleure, 16 mars 1630. St-Arch. Bern. Frankreichbuch *II* 159.

(9) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 27 february/9 march 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3.

Réunis, dès la veille, aux « Cordeliers », les députés du Corps helvétique firent au maréchal une longue ovation et lui décernèrent à l'envi le titre de « père et bienfaiteur de la nation ». [1] Pour son malheur, le chancelier d'Alsace, Isaac Volmar, enflé du demi-succès qu'il venait d'obtenir à la « journée » de Lucerne, s'était rendu lui aussi sur les rives de l'Aar, dans l'intention d'entamer avec l'envoyé extraordinaire de Louis XIII une joute oratoire dont il espérait les meilleurs résultats. Son adversaire ne lui en laissa pas le loisir. [2] Peu enclin à user de ménagements à l'égard d'un personnage notoirement hostile aux intérêts du Louvre, et qui, de surcroît, ne l'avait pas visité à son arrivée à Soleure, [3] le collègue de Brulart de Léon entendait ne point s'exposer à rencontrer des contradicteurs étrangers au sein d'une conférence convoquée à la requête et aux frais de son maître. Le 5 mars, au matin, le secrétaire-interprète Stavay-Mollondin se présenta devant les députés confédérés et leur annonça de façon très nette que, pour peu qu'ils accordassent l'accès de la diète au ministre de l'archiduc Léopold, les ambassadeurs du roi Très-Chrétien s'abstiendraient d'y paraître. [4] Ainsi qu'il était à présumer, cette brusque exigence mit ceux auxquels elle s'adressait dans le plus cruel embarras. En vain tentèrent-ils de fléchir leur hôte. Celui-ci, malgré l'avis de son entourage, maintint sa décision et finit par obtenir gain de cause. [5] Placés dans la délicate alternative de mécontenter la maison d'Autriche ou de renoncer aux avantages pécuniaires que leur assurait le séjour parmi eux du colonel général des troupes de leur nation, les Suisses se rangèrent à l'opinion de ce dernier. Néanmoins, ils s'attachèrent à donner à l'envoyé de la cour d'Innsbruck un semblant de satisfaction. Des délégués se rendirent auprès de lui, l'engagèrent à imiter l'exemple de Bassompierre en faisant assigner une « journée » à ses frais et, devant son refus, consentirent à ouïr à huis clos la harangue que l'on s'attendait à lui voir prononcer en public et qui n'était au fond qu'une violente diatribe contre la politique suivie par le Louvre dans la région des Ligues. [6]

Cet incident vidé, la diète reprit ses travaux. Sa tâche se trouvait d'ailleurs simplifiée. Il ne lui restait en définitive qu'à accueillir ou à

---

(1) « ... padre e benefattore della natione. » *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 7 marzo 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(2) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 7 marzo 1630. loc. cit.

(3) *Bassompierre à Bouthillier.* Soleure, 10 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 61. — Mémoires de Bassompierre. (éd. Chantérac.) t. IV. 82.

(4) Mémoires de Bassompierre. IV. 82 sqq. — Eidg. Absch. V² 619 *a*.

(5) Mémoires de Bassompierre. (éd. Chantérac.) t. IV. 82.

(6) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 marzo 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Bassompierre au roi.* Soleure, 10 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 63. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 14/24 march 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 33. — V. Siri. op. cit. VII. 55 sqq. — Mém. de Richelieu. VII. 11. — Zurlauben. VI. 382—384. — Levassor. III. 422. — Eidg. Absch. V² 619 *b*.

repousser les propositions françaises.(1) Ceux de ses membres qui venaient de recevoir communication du discours de Volmar n'eurent pas de peine à se convaincre, en entendant celui de Bassompierre, de l'inconciliable antinomie de vues qui divisait le roi Très-Chrétien et les chefs de la maison de Habsbourg. La prolongation de l'occupation étrangère en Rhétie donnait trop beau jeu au maréchal pour que sa verve ne s'exerçât pas aux dépens des envahisseurs de ce « boulevard de l'Helvétie du côté de l'est », pour que les ambitions territoriales de l'Autriche ne fussent pas dénoncées par lui aux cantons alliés de la couronne Très-Chrétienne, pour que le procédé de Mérode, consistant à demander aux Grisons la concession momentanée de leurs passages, et cela à l'heure où les Allemands s'en saisissaient, ne fût pas flétri avec vigueur,(2) encore qu'il rappelât singulièrement celui du marquis de Cœuvres à l'égard des « Waldstætten », au cours de la marche rapide de ce général vers le Luziensteig. Comme conclusion de sa harangue, l'ambassadeur extraordinaire adjurait les Suisses d'aider son maître, dont il exaltait la puissance et vantait le désintéressement dans l'affaire de la succession de Mantoue, à délivrer leurs communs alliés de l'oppression autrichienne et de lui accorder à cette fin une levée de six mille hommes destinée à assurer, avec l'appui de troupes françaises, la reconquête, au profit des *Stati liberi*, des défilés des Trois Ligues.(3)

Tout bien pesé, le Corps helvétique inclinait à donner satisfaction au roi Très-Chrétien, et cela d'autant plus que la démarche de celui-ci se maintenait dans les limites de l'article IIIe du traité de 1602. En revanche, la très grande majorité des cantons aspirait au rétablissement de la paix en Rhétie, comme dans la Haute-Italie.(4) Désireux de concilier leurs obligations envers le Louvre avec les intentions pacifiques dont ils étaient animés, les Confédérés surent résister aux sollicitations pressantes des colonels et capitaines du service royal qui les incitaient à accorder à Louis XIII la levée « sans conditions ».(5) Ils consentirent, à la vérité, à cette dernière, mais avec cette réserve qu'elle ne serait employée à une diversion vers le Luziensteig qu'en cas d'échec des négociations qui se poursuivaient, dans ce même moment, entre les deux Couronnes en vue de la cessation des hostilités.(6)

---

(1) *Bassompierre au roi.* Soleure, 10 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 63. — Zurlauben VI. 381.

(2) *Proposition faicte par M^r le mareschal de Bassompierre en la diette généralle tenue à Soleure, le 5 mars 1630.* Bibl. Nat. f. fr. *17983* f° 53. — Eidg. Absch. V² 620 c. — Mémoires de Richelieu. t. VII. 12—19.

(3) *Proposition faicte par M^r le mareschal de Bassompierre en la diette généralle tenue à Soleure, le 5 mars 1630.* Bibl. Nat. f. fr. *17983* f° 53. — *cf. Admonitio salutaris ad ordines et status Helveticos de recuperanda Rhaetia.* 1629. (ap. Haller. Schweizerbibliothek. IV. n° 983.) — Sprecher v. Bernegg. II. 35. — Zurlauben. VI. 384, 899. — Mercure françois. XVI. 21. — Rott. Inventaire sommaire. II. 167. — Eidg. Absch. V² 620 c.

(4) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 30 marzo 1630. loc. cit.

(5) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 7 marzo 1630. loc. cit.

(6) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 22 marzo 1630. loc. cit. — Mercure françois. XVI. 33—40. — Mémoires de Richelieu. VI. 413. — Eidg. Absch. V² 620 c.

De prime abord, il semblait que Bassompierre eût lieu d'être satisfait des résultats généraux du voyage qu'il venait d'accomplir aux Ligues. Grâce à l'indéniable ascendant exercé par lui sur les députés de la diète, celle-ci avait prononcé l'exclusion de l'envoyé autrichien qui s'apprêtait à le combattre et admis en compensation les points essentiels de la requête royale. (1) D'autre part, les autorités des « Waldstætten », naguère encore inféodées à l'Espagne, paraissaient s'émanciper de plus en plus de la tutelle politique de cette puissance (2) et montraient moins d'ingratitude à l'égard du prince qui, par « pure bienveillance », se chargeait de l'entretien de leurs garnisons dans la Lévantine. (3) Enfin les cités évangéliques, rassurées par la certitude que le Louvre saurait les défendre si l'empereur s'avisait d'exiger d'elles la restitution des biens ecclésiastiques, consentaient à suivre les conseils de leur allié français et à ne point courir le risque d'une rupture avec l'Autriche en s'obstinant à vouloir acheminer des troupes vers Mulhouse, (4) malgré le refus de passage que leur opposait l'archiduc Léopold. (5)

Et cependant, à regarder les choses de près, les succès du maréchal étaient beaucoup plus apparents que réels. Dans le fait, ce n'était pas uniquement pour mettre sur pied une levée, dont Brulart de Léon avait presque obtenu la promesse, que Bassompierre venait d'être dépêché à Soleure. (6) La banalité d'une telle mission l'eût dispensé de l'obligation de la remplir. Ce qui, plus que toute autre considération, avait triomphé de sa répugnance à accepter les offres du cardinal, c'était la perspective d'organiser lui-même, puis de conduire à la victoire l'armée appelée à opérer en Rhétie. Or, si le rêve caressé par le négociateur du traité de Madrid de 1621 ne paraissait pas sur le point de se réaliser, la faute en était moins peut-être aux hésitations regrettables des Suisses qu'aux calculs machiavéliques de Richelieu, désireux à la fois d'infliger un échec d'amour-propre à celui qu'il devait, quelques mois plus tard, jeter à la Bastille, et de laisser suspendue sur l'Etat de Terre-Ferme une menace dont la disparition, estimait-il, eût porté le Sénat de Venise à se désintéresser, plus encore qu'il ne l'avait fait jusque là, de la cause du duc de Mantoue. (7)

Conçue en des termes moins précis et moins énergiques que celle primitivement destinée au maréchal d'Estrées, l'instruction remise à Bassompierre,

---

(1) *Bassompierre au roi.* Soleure, 10 mars 1630 Aff. Etr. Suisse. XXVII. 63; *à Avaux.* Soleure, mars 1630. Bibl. Nat. Coll. Baluze. CLXIII. 12. — *Abscheid de la diète de Soleure.* 8 mars 1630. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *II* 173. — Mercure françois. XVI. 33. — Zurlauben. op. cit. VI. 592.

(2) *Bassompierre au roi.* Soleure, 10 mars 1630. loc. cit.

(3) *Brulart de Léon à Lucerne.* Soleure, 16 mars 1630. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte.

(4) *Brulart de Léon au baron de Spiez.* Soleure, 15 mars 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxiii. 24. — Eidg. Absch. V² 621. (Solothurn, 8. März 1630.)

(5) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 10 janvier 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225³ n° 50. — *Scaramelli al Senato.* Fahr, 11 gennaio 1630. Frari. Svizzeri. XXV.

(6) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 7 marzo 1630. loc. cit.

(7) *Soranzo al Senato.* Susa, 5 marzo 1630. Frari. Francia. LXXIII.

le 12 décembre 1629, n'était même pas conforme au « mémoire » qui avait servi à la dresser. Les remaniements subis par elle à la dernière heure lui enlevaient une partie de son efficacité. Le projet d'une expédition militaire aux Ligues Grises n'était certes pas abandonné; (1) mais, tandis que le « mémoire » prévoyait qu'une diversion pourrait être utilement entreprise du côté du Tyrol, si les positions occupées par les Impériaux en Rhétie étaient jugées inexpugnables, (2) l'« instruction » décidait que, dans ce cas, le maréchal aurait à amener au roi les troupes suisses levées par ses soins. (3)

A ce moment-là encore, il était malaisé de savoir à quel parti s'arrêterait le cardinal. Lui-même se montrait fort perplexe et changeait ses résolutions au fur et à mesure des nouvelles qui lui parvenaient d'Italie. (4) C'est ainsi qu'après avoir, en novembre, poussé au prompt départ de l'ambassadeur extraordinaire pour les Ligues, il s'était peu à peu désisté de cette exigence, hanté sans doute de l'illusion que, pourvu qu'elles fussent simultanées, l'arrivée d'Estrées à Venise, celle de Bassompierre à Soleure et la sienne propre à Suse donneraient à réfléchir aux Austro-Espagnols et les contraindraient à la paix. (5) Tel n'était pas, il est à peine besoin de le dire, l'avis du gouvernement de Saint-Marc, ni celui du duc de Mantoue, au sentiment desquels la nécessité d'une action militaire énergique dans la région du Splugen s'imposait chaque jour davantage. Plusieurs semaines durant, d'incessantes démarches furent faites, tant par Contarini auprès des membres du Conseil royal restés à Paris, qu'auprès de Richelieu par Soranzo, celui des envoyés vénitiens auquel avait été réservée la mission d'accompagner le lieutenant-général de Louis XIII dans son voyage vers la frontière des Alpes. (6) Aucun argument ne devait être oublié d'entre ceux qui semblaient de nature à éclairer la religion du premier ministre et à éveiller en lui de généreuses résolutions. Aussi bien s'efforça-t-on de lui représenter que les succès qu'il se flattait de remporter dans la Péninsule seraient fatalement éphémères, tant que la Rhétie demeurerait aux mains des Impériaux. (7) Aussi bien Soranzo se donna-t-il à tâche de le convaincre que les garnisons allemandes dans les Trois Ligues, réduites à deux mille hommes à peine,

---

(1) *Mémoire pour Mr le mareschal de Bassompierre.* 23 janvier 1630. Aff. Etr. Grisons. VII. 137.

(2) *Mémoire pour dresser l'instruction de Mr le mareschal de Bassompierre.* 1629. Aff. Etr. Suisse. XIX. 127.

(3) *Instruction baillée à Mr le mareschal de Bassompierre, ambassadeur extraordinaire en Suisse.* Paris, 12 décembre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 169. — *Contarini al Senato.* Parigi, 4 gennaio 1630. Frari. Francia. LXXVII. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 1° marzo 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(4) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 22 marzo 1630. loc. cit.

(5) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 15 marzo 1630. loc. cit. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 18/28 february 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3. (1630—1634.) — Siri. VII. 34.

(6) *Soranzo al Senato.* Lione, 22 gennaio 1630. Frari. Francia. LXXIII. — *Contarini al Senato.* Parigi, 1° febbraio; Montereau, 28 febbraio 1630. *Ibid.* LXXVII.

(7) *Instruction baillée au Sr d'Avaux, allant à Venise.* Saint-Germain-en-Laye, 15 septembre 1627. Bibl. Arsenal. mss. vol. *4530* f° 231. – *Soranzo al Senato.* 18 gennaio 1630. Frari. Francia. LXXVII. — *Contarini al Senato.* Grenoble, 28 giugno 1630. *Ibid.*

n'offriraient qu'une faible résistance aux troupes à la solde du roi, (1) surtout si, comme il y avait lieu de l'espérer, le mouvement offensif entrepris avec la connivence des « Waldstætten » se dessinait à la fois vers Sargans et vers le Val Mesocco. (2)

Légèrement ébranlé par les assauts répétés que lui livrait la diplomatie de Saint-Marc, Richelieu n'en laissa cependant rien paraître et se borna à répondre, ce qui sembla d'ailleurs assez invraisemblable à son interlocuteur, que c'était désormais à Bassompierre qu'il appartenait d'arrêter, en ce qui concernait les Grisons, telle décision qui conviendrait le mieux aux intérêts de la France et de ses alliés. (3) Néanmoins, si Soranzo n'était pas parvenu à gagner le cardinal à l'idée d'une diversion dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn, son intervention, à tout prendre, n'avait pas été complètement inefficace. Ensuite de celle-ci, en effet, un supplément d'instructions fut envoyé à Soleure. Il y était dit, entre autres, que, au cas où, après avoir fait reconnaître les positions de Mérode, le maréchal estimerait pouvoir s'en rendre maître sans coup férir, quatre mille fantassins français et quatre cents cavaliers détachés de l'armée de Champagne recevraient incontinent l'ordre de se porter aux Ligues afin de lui prêter main forte. (4) Mais, dans le fond, le premier ministre de Louis XIII demeurait résolument hostile au projet, naguère encore très en faveur au Louvre, d'employer à la reconquête des passages rhétiens la levée qui allait s'organiser en Suisse pour le service du roi.

Au reste, l'occasion s'offrit presque aussitôt à lui d'affirmer, de manière très nette, ses sentiments à cet égard. Devant l'affluence croissante des Impériaux sur les terres de Mantoue; devant les protestations indignées que les hésitations françaises soulevaient à Venise, on comprit à Paris qu'il était temps de songer aux moyens de priver l'empereur des avantages que lui procurait le maintien des communications, par le Splugen, entre ses Etats héréditaires et la Haute-Italie. (5) A la veille de son départ pour la frontière des Alpes, Richelieu réunit chez lui les maréchaux de Schomberg et d'Estrées. Ce dernier, dont la compétence en matière de guerres de montagnes n'était pas discutée, fut invité à donner son avis. Et cet avis, conforme aux désirs intimes du cardinal, fut qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter au projet d'une expédition militaire en Rhétie, où les troupes d'occupation, bien que très diminuées en nombre, étaient sur leurs gardes. (6) En

---

(1) *Contarini al Senato.* Parigi, 29 novembre 1629. *Ibid.* — *Soranzo al Senato.* Lione, 24 gennaio 1630. *Ibid.* — *Contarini al Senato.* Moret, 15 marzo 1630. *Ibid.*

(2) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 15 marzo 1630. loc. cit.

(3) *Soranzo al Senato.* Lione, 22 gennaio 1630. Frari. Francia. LXXIII. — *Contarini al Senato.* Moret, 15 marzo 1630. *Ibid.* LXXVII.

(4) *Mémoire pour Mr le mareschal de Bassompierre.* 23 janvier 1630. Aff. Etr. Grisons. VII. 137.

(5) *Contarini al Senato.* Parigi. 9 novembre 1629. Frari. Francia. LXXII.

(6) Siri. op. cit. VII. 33.

revanche, l'ancien marquis de Cœuvres préconisait au choix deux entreprises, dont il attendait un égal succès. La première eût consisté à concentrer en secret une armée dans le bailliage zuricois de Sax, à pénétrer à l'improviste dans le Vorarlberg, à s'emparer de Bludenz et de Feldkirch et à couper ainsi en deux tronçons les forces autrichiennes. La seconde, d'un dessein plus vaste, n'était exécutable qu'avec l'appui du duc de Savoie et de la république de Venise. Tandis, en effet, qu'un corps franco-piémontais eût marché vers Valence et Alexandrie, de manière à empêcher le passage pour Milan des *tercios* espagnols acheminés par mer de Naples et de la péninsule ibérique vers la Ligurie, deux régiments suisses, assistés de trois ou quatre mille Français, auraient opéré leur jonction avec les troupes de l'Etat de Terre-Ferme et se seraient saisis de Côme, afin d'isoler de leur base de ravitaillement et de recrutement les soldats de Gallas descendus de Lindau, par Coire et le Bregell, jusqu'en Valteline. Ainsi qu'il était à prévoir, ce fut ce dernier projet, vivement recommandé d'ailleurs par Rohan, [1] qui rallia d'emblée les sympathies du cardinal, lequel se montrait de moins en moins enclin à favoriser une diversion dans la région des Alpes. [2]

Spontanée ou non, l'adhésion de Charles-Emmanuel aux volontés de Louis XIII ne semblait pas douteuse, puisque aussi bien les forces imposantes dirigées vers la Savoie devaient suffire à exercer sur les décisions de la cour de Turin une pression salutaire. [3] Restait Venise, déjà liée à la France par les traités de Suse et de Fontainebleau, mais dont la répugnance à souscrire à de nouveaux plans offensifs contre l'Espagne en Italie était notoire. Que cette répugnance fût invincible, il y avait malheureusement lieu de le craindre. Toutefois, dès l'instant que l'on se résolvait à la combattre, encore eût-il fallu faire choix comme ambassadeur extraordinaire à Saint-Marc d'un personnage jouissant d'un crédit assuré auprès des autorités de la Sérénissime République. Ce fut le moindre souci de Richelieu. Déterminé à recourir pour cette mission aux services du maréchal d'Estrées, il ne se laissa pas arrêter par la certitude que son protégé était aussi mal vu sur les rives de l'Adriatique que sur celles de l'Aar et de la Limmat. Il l'imposa, en quelque sorte, à l'agrément du Sénat. [4] C'était marcher dès lors au devant d'un échec inévitable. Sous le prétexte que la prise de Côme n'empêcherait aucunement les Allemands de pénétrer dans la Péninsule par la voie du Trentin, le gouvernement de la Seigneurie s'excusa de ne pouvoir entrer dans les vues du premier ministre français et refusa son concours à l'entreprise projetée dans la région du Lario (février 1630). [5]

(1) « Il ne faut plus songer d'avoir jamays un sy beau jeu. » *Rohan à Richelieu.* Venise, 8 janvier 1630.

(2) *Projet de diversion vers le lac Majeur.* (1630.) Aff. Etr. Turin. XIV. 201. — Siri. op. cit. VII. 33.

(3) *Contarini al Senato.* Parigi. 9 novembre 1629. Frari Francia. LXXII.

(4) Siri. op. cit. VII. 34.

(5) *Mémoire pour M^r le mareschal de Bassompierre.* 23 janvier 1630. Aff. Etr. Grisons. VII. 137. — Siri. VII. 33, 34.

Mission de Mesmin à Zurich. — Son insuccès. — Négociations de l'ambassadeur extraordinaire avec des délégués des Ligues Grises. — Asservissement graduel de ces dernières aux volontés de l'archiduc d'Innsbruck. — Raisons de cette défaillance. — A la nouvelle de l'entrée de Bassompierre en Suisse, les Impériaux se fortifient mieux encore en Rhétie. — Menaces dont ils usent envers les communes grisonnes pour les divertir de dépêcher à Soleure. — Les Trois Ligues ne se font pas représenter à la diète helvétique, mais ne réussissent pas néanmoins à désarmer les sévérités de Mérode à leur égard. — Illusions du maréchal quant aux résultats généraux de sa mission. — Imprudences commises par Brulart de Léon avant l'arrivée de son collègue aux « Cordeliers ». — Venise se dégage du traité de Fontainebleau. — Motifs de cette détermination. — Cessation des hésitations de Richelieu. — Ordre à Bassompierre de faire la première montre de ses troupes dans le Bugey. — Les « Waldstætten » refusent à leurs enseignes l'autorisation de participer à une campagne en Savoie et en Piémont. — Les régiments d'Affry et d'Erlach s'ébranlent vers le pays de Gex. — Le maréchal quitte les Ligues.

XXXIX. Cependant Bassompierre poursuivait au delà du Jura le cours de ses négociations. Assuré désormais que les troupes autrichiennes logées en Alsace ne songeaient nullement à passer de la défensive à l'offensive, il s'efforçait d'amener les Confédérés à prendre résolument en mains la cause des Grisons. (1) Tandis que Stavay-Mollondin, dépêché par lui aux « Waldstætten », y préparait les esprits à l'idée d'une diversion vers le Luziensteig, (2) Mesmin, ainsi qu'il a été dit ailleurs, se portait à Zurich, afin d'y sonder les dispositions des magistrats à l'égard des Trois Ligues et de s'entretenir sinon avec Molina, que Mérode menaçait de mort pour peu qu'il cherchât à se rendre en Suisse, (3) du moins avec les chefs du parti français à Coire, venus en secret sur les rives de la Limmat pour y conférer avec l'ancien ambassadeur en Rhétie. (4) Tout dépendait en somme de l'accueil que les propositions royales rencontreraient auprès du « Vorort ».

---

(1) *Bassompierre à Bouthillier.* Soleure, 1er mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 20. — *Bassompierre à Zurich.* Soleure, 6 avril 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225a n° 64.

(2) Mémoires de Bassompierre. IV. 88.

(3) « L'interprète Molina aux Grisons m'a escrit touchant les menasses et algarades que luy a faict depuis peu le comte Mérode, dont j'ay faict solempnelle plainte au nom du roy. » *Ceberet à Bouthillier.* Vienne, 20 février 1630. Aff. Etr. Vienne. XV. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 26 aprile 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 febbraio 1630. loc. cit. — *Bassompierre à Richelieu.* Soleure. 1er mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 22. — Mémoires de Bassompierre. t. IV. 80.

Assisté du résident vénitien Scaramelli, le représentant du maréchal fut admis, le 22 février, à l'audience du Petit Conseil et s'ouvrit sans réticence aux membres de ce dernier des projets du Louvre. Ce qu'il leur demandait, au total, c'était d'entraîner par leur exemple les autres cantons à souscrire aux désirs de son maître en ce qui concernait la levée, de concéder à Bassompierre une place pour ses montres et l'assemblée de ses troupes, de pourvoir celles-ci de munitions de guerre et de céréales et de leur fournir six pièces d'artillerie. (1) Dès le surlendemain, Mesmin sut à quoi s'en tenir quant aux intentions de ses hôtes. La réponse qu'ils lui donnèrent fut aussi peu satisfaisante que possible. En un mot, ils se révélèrent « pleins de remises et de faiblesses », paralysés qu'ils étaient par la crainte que leur inspirait l'Autriche. (2) Aussi bien, selon eux, l'entreprise préconisée par les ambassadeurs du roi Très-Chrétien paraissait devoir se heurter à d'insurmontables difficultés. D'une part, le Rhin n'était pas guéable de la fin de mars au commencement de septembre. (3) D'autre part, la disette augmentant, (4) il semblait malaisé de loger et de nourrir sur le territoire zuricois la petite armée du maréchal, surtout si la résistance déjà prévue des Impériaux l'empêchait de forcer le passage du Steig et la contraignait à regagner ses quartiers sur la rive gauche du fleuve. (5) Pour ces diverses raisons, les autorités du « Vorort », encore qu'elles ne déclinassent pas d'une manière absolue les propositions françaises, étaient d'avis d'en ajourner l'exécution à des temps meilleurs, à moins que les Grisons ne prissent eux-mêmes l'initiative des mesures propres à assurer leur délivrance. (6)

Dès le mois de janvier, Brulart de Léon s'était attaché à relever le courage des montagnards de Rhétie et à convaincre ceux-ci de la nécessité qu'il y avait pour eux à invoquer l'appui des Suisses. (7) Mais ses démarches étaient demeurées stériles. Aussitôt arrivé à Soleure, Bassompierre les remit sur pied, avec l'intention de les faire aboutir. Le 16 février déjà, le maréchal invitait les Trois Ligues à dépêcher des représentants à la diète générale assignée par lui au siège de l'ambassade. (8) A cette même heure enfin, Ulysse de Salis-Marschlins et Brügger, tels Du Landé et Popincourt

---

(1) *Mémoire pour dresser l'instruction de M^r le mareschal de Bassompierre.* 1629. loc. cit. — *Proposition faite devant le Petit Conseil de Zurich par Mesmin et Scaramelli.* 12 février 1630. St-Arch. Zürich. Graubünden J (171. 8. 2). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 febbraio 1630. loc. cit. — *Mesmin à Bouthillier.* Soleure. 2 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 27.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 febbraio 1630. loc. cit. — *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 1er mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 22. — *Mesmin à Bouthillier.* Soleure. 2 mars 1630. loc. cit.

(3) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 1er mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 22. — Siri. VII. 55.

(4) *Ibid.* — *Bassompierre à Bouthillier.* Soleure, 1er mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 20.

(5) *Ibid.* — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 25 gennaio 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — Siri. VII. 55.

(6) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure. 15 février 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 17. — Mémoires de Bassompierre. t. IV. 81.

(7) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 4 gennaio 1630. Frari. Svizzeri. XXV.

(8) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 15 février 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 17. — *Bassompierre aux Trois Ligues.* Soleure, 16 février 1630. St-Arch. Chur. Akten.

de Vaux six ans auparavant, lors des préparatifs de l'expédition du marquis de Cœuvres, prenaient la route de Coire à l'effet de se renseigner sur les dispositions de leurs compatriotes, (1) tandis que le secrétaire-interprète Jean Paul se rendait à la frontière de Sargans par la voie de Zurich (2) et que de l'argent était délivré en secret aux Misolcins pour leur permettre de lutter plus efficacement contre l'invasion autrichienne toujours menaçante. (3)

Il était malheureusement bien tard pour réveiller chez les Grisons une énergie que les désastres subis par eux durant les dix dernières années avaient pour ainsi dire annihilée. Leur silence, en dépit des encouragements qui leur venaient de la Suisse protestante, était la preuve la plus certaine de l'asservissement dans lequel les tenait l'archiduc Léopold. (4) Jusqu'aux premiers jours de janvier, à la vérité, une partie d'entre eux avait opposé aux envahisseurs allemands une résistance passive, que l'appui financier du Louvre ou des cantons évangéliques eût pu rendre néfaste aux soldats de Mérode. (5) En septembre 1629 encore, au lendemain du traité d'Innsbruck du 8 août, qui les assujettissait si étroitement à leur voisin du Tyrol, les hommes des Droitures, plutôt que de livrer leurs armes aux Autrichiens, les avaient enterrées en des lieux connus d'eux seuls. (6) Plus tard, en novembre, la Ligue Grise avait repoussé de façon très catégorique la prétention du général impérial d'obtenir d'elle une promesse de neutralité bienveillante pour le cas où des troupes franco-helvétiques pénétreraient à l'improviste en Rhétie. (7) Enfin quand, en janvier 1630, les chefs du corps d'occupation s'étaient avisés d'exiger des communes l'engagement formel que leurs milices se joindraient à eux, à la première alerte, la diète avait, sans hésitation aucune, rejeté cette requête. (8)

Mais, dès lors, la situation s'était profondément modifiée aux Trois Ligues, sauf dans le Val Mesocco, dont les Impériaux renonçaient à tenter la conquête. (9) Tout concourait d'ailleurs, il convient de le reconnaître, à précipiter la capitulation grisonne et à la rendre inévitable et définitive: les concessions exagérées accordées à l'archiduc Léopold durant les négo-

---

(1) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 15 février 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 17. — Mémoires de Bassompierre. (éd. Chantérac.) IV. 80.

(2) *Bassompierre à Zurich.* Soleure, 18 février 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[s] n° 57. — *Mesmin à Bouthillier.* Soleure, 2 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 27.

(3) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 7 dicembre 1629. loc. cit. — *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 23 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 77. — Mémoires de Richelieu. VII. 19.

(4) *Instruction à M[r] le mareschal de Bassompierre.* 12 décembre 1629. loc. cit. — *Proposition faite par M[r] le mareschal de Bassompierre en la diette généralle tenue à Soleure, le 5 mars 1630.* Bibl. Nat. f. fr. *17 983* f° 53.

(5) Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 146.

(6) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 15 settembre 1629. Frari. Svizzeri. XXV.

(7) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 30 novembre e 14 dicembre 1629. loc. cit.

(8) *Rocci a Mazarini.* Lucerna, 1° gennaio 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII.

(9) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 23 mars 1630. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 25 maggio 1630. loc. cit.

ciations qui avaient abouti, le 8 août, au renouvellement de l'*Erbeinung*, — concessions jugées au reste insuffisantes à Innsbruck, où l'on s'efforçait d'amener les communes rhétiennes à ratifier purement et simplement le traité de Monçon, à renoncer à leurs alliances tant avec les Suisses qu'avec la France, à faire instruire leurs milices par des officiers tyroliens, à consentir à la résidence permanente à Coire d'un représentant de l'archiduc et à interdire l'accès des routes alpestres aux ennemis de la maison d'Autriche, laquelle, en compensation, se fût substituée aux Valtelins dans l'acquittement du cens annuel exigible de ces derniers à dater du 5 mars 1627 ; [1] — le passage presque ininterrompu de régiments allemands à destination de Mantoue ; [2] le désordre et la confusion qui présidaient à tous les actes du gouvernement et en entravaient l'exécution ; [3] la violence de la réaction catholique en Engadine, d'où les prédicants avaient été bannis, avec défense à leurs ouailles d'assister aux cérémonies du culte réformé dans les régions voisines non soumises à la juridiction du frère de Ferdinand II ; [4] les vengeances exercées par Rodolphe Planta et ses sbires à l'encontre de ceux qui jadis l'avaient dépouillé de ses biens et chassé de ses foyers de Zernetz ; [5] l'exode en Suisse, où les pires privations les attendaient, de la plupart des membres du parti de la résistance ; [6] la menace faite par Mérode de mettre le pays à feu et à sang, au cas où Bassompierre se porterait en personne vers le Luziensteig ; [7] l'attitude profondément regrettable, quoique prévue, de l'évêque grison et des chanoines de son chapitre, habiles à profiter des « malheurs de la patrie » pour ressusciter d'anciennes prétentions, voire pour

(1) *Concerti fatti tra agenti della Serenissima Casa d'Austria et agenti di Signori Griggioni così però per tutto il mese di gennaio 1630.* Aff. Etr. Grisons. VII. 472.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 maggio e 8 giugno 1630. loc. cit. — « Vanno involontarii, come sforzati alla galera. » *Del medesimo.* Zurigo, 29 giugno e 12 luglio 1630. loc. cit. — « A furia passano le militie incamminate per Italia. » *Del medesimo.* Bada, 26 luglio 1630. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. II. 39. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 25 march/4 april 1630 loc. cit.

(3) « Im Land sind alle guten sitten, policey und ordnungen durch verschinenes Kriegswesen dermassen verderbt, das man mit keinem üsserstes flysses angewendten mittlen widerumb zu rechter nothwendiger und im effect würcklicher Regimentsconstitution khommen khan, ohne welche nichts sattes noch bestendiges mag verhoft werden. » *Oberst Guler an Hauptmann Rahn.* Chur, 8./18. April 1629. St-Arch. Chur. Graubünden *J* (171. 7. 25).

(4) *Barberini a Rocci.* Roma, 27 gennaio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Scaramelli al Senato.* Fahr. 7 dicembre 1629. loc. cit. — *Die Gemeinden der Unter-Engadin an Zürich.* Vettan, 12./22. Februar 1630. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 133. — *Les cantons protestants à Bassompierre.* juillet 1630. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 199. — *Editto fatto e publicato nell'Engadina bassa, a nome di S. A. l'arciduca Leopoldo.* Scuol (Schuls). 18 ottobre 1630. Aff. Etr. Grisons. VII. 483. — *Breve informatione dell' stato dell'Engadina bassa et le otto Dritture Grisoni.* 1630. Aff. Etr. Grisons. VII. 150. — *Vorstellungen der Unterengadinern über ihre bedrängte Lage.* 24. September. 24. November 1630 : 27. Januar 1631. St-Arch. Chur. Akten. — *Lettre de B Schalkett et Antonio Salutz.* Coire. 6/16 décembre 1630. Aff. Etr. Grisons. VII. 148. — Sprecher v. Bernegg. II. 33, 39.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 giugno 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — P. von Planta. Chronik der Familie von Planta. (Zürich. 1892.) p. 218. — Haffter. Georg Jenatsch. p. 241. — Mohr Geschichte von Currätien. II. 875.

(6) Eidg. Absch. V² 631 *a.*

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 maggio 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

en formuler de nouvelles que la diète eut du moins le courage de rejeter ; (1) les ravages de la peste, aux atteintes de laquelle plus de vingt mille personnes avaient déjà succombé dans le massif rhétien ; (2) les bonnes dispositions rencontrées à Vienne par Schmid de Grüneck et l'assurance obtenue par lui que l'empereur, non content de confirmer les privilèges de Coire, s'apprêtait à ordonner l'évacuation des Trois Ligues et à aviser aux moyens de procurer à celles-ci la reprise de leurs pays sujets d'outre-monts, quelque opposition que fissent à ce dessein l'évêque Mohr et son *alter ego*, le Père Ignace, supérieur de la mission des capucins d'Engadine ; (3) la décision arrêtée, dès décembre 1629, par la diète de Tamins de redépêcher une ambassade à Milan ; (4) la constance déployée par les membres de cette dernière, qui, soumis à une quarantaine rigoureuse sur les rives du lac de Côme, n'avaient rejoint Spinola qu'en mars, soutenus, il est vrai, par l'espoir de hâter la restitution de la Valteline, dont une entente rhéto-lombarde eût constitué la rançon ; (5) enfin la certitude, de plus en plus enracinée dans l'esprit des compatriotes de Guler et de Jenatsch, que les promesses du Louvre ne seraient jamais remplies et que, par suite, l'alliance française n'était désormais qu'un vain mot. (6)

Les premiers bruits de l'imminente venue de Bassompierre à Soleure s'étaient répandus à Coire à l'heure où le parti de l'action en Rhétie n'avait pas encore abdiqué toutes velléités de résistance aux empiétements autrichiens. Une certaine agitation se manifesta presque aussitôt dans celles d'entre les communes qui avaient eu le moins à souffrir de l'occupation étrangère, (7) et ce fut à l'envi que leurs magistrats déclarèrent que les députés des Trois Ligues à Milan n'y accomplissaient qu'un voyage de pure courtoisie auprès du gouverneur. (8) Par bonheur pour Mérode, dont la position eût pu devenir critique s'il s'était laissé prendre au dépourvu, (9) plusieurs semaines s'écoulèrent avant que le nouvel ambassadeur extraordinaire du roi Très-Chrétien fît son entrée aux « Cordeliers ». Ce répit permit au général impérial de rechercher les moyens de rendre sa situation inexpugnable et

(1) *L'évêque de Coire au cardinal de Richelieu.* Coire, 25 avril 1629. Aff. Etr. Grisons. VII. 274. — Sprecher v. Bernegg. II. 42—45. 46.

(2) Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 75.

(3) *Rocci a Barberini.* Altorfo, 21 febbraio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Scaramelli al Senato.* Fahr, 21 ottobre e 28 dicembre 1629. loc. cit. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 20/30 december 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº 2. — Sprecher v. Bernegg. II. 31 sqq.

(4) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 28 dicembre 1629. loc. cit.

(5) *Mesmin à Bouthillier.* Soleure, 2 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 27. — *Li deputati delle Tre Leghe al Consiglio di Stato a Coira.* Milano, 29 marzo 1630. Arch. Milano. Svizzeri e Grigioni. 1624–1630. (Busta VI.) — Sprecher v. Bernegg. II. 37.

(6) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 28 agosto 1629. loc. cit.

(7) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 22 marzo 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 febbraio 1630. loc. cit.

(9) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 29 gennaio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

d'étouffer dans l'œuf les tentatives de soulèvement qu'il sentait poindre autour de lui.(1) En proie à une terreur panique,(2) quoique leur nombre se fût accru depuis peu,(3) les soldats autrichiens se fortifièrent dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn comme s'ils n'en devaient jamais sortir,(4) si bien que leur chef put assurer l'empereur, qu'avec dix mille hommes il s'engageait à repousser victorieusement les assauts de trente mille ennemis.(5)

Mais ce fut à prévenir la surprise dont il se croyait menacé dans l'intérieur même du pays que Mérode s'attacha avant toutes choses. Il s'agissait de fermer la frontière des Trois Ligues du côté de l'ouest tandis qu'il en était encore temps et d'empêcher que l'influence française, redevenue prépondérante en Helvétie, n'étendît ses racines au delà du Luziensteig. Déjà, en effet, les communes, avisées de l'invitation que leur adressait Bassompierre de dépêcher des députés à la diète du 4 mars, inclinaient à satisfaire aux désirs du maréchal et à joindre leurs plénipotentiaires à ceux que les autres alliés de la couronne Très Chrétienne acheminaient vers Soleure.(6) Il fallut, pour les détourner de ce dessein, l'intervention énergique du commissaire archiducal auprès du Conseil d'Etat siégeant à Coire(7) et l'avertissement sérieux donné au secrétaire-interprète Molina que le sort de Mesmin ou pis peut-être lui était réservé, pour peu qu'il s'obstinât à vouloir servir d'intermédiaire entre ses compatriotes réfugiés en Suisse et les pensionnaires du roi demeurés en Rhétie.(8)

Aussi bien lorsque s'ouvrit la diète helvétique de mars, ni Rottweil, ni les Trois Ligues ne s'y trouvaient représentés. L'absence des députés de la petite ville impériale alliée des cantons était prévue et n'étonna que ceux qui ignoraient dans quelle étroite dépendance Ferdinand II tenait toute la Souabe.(9) La défaillance grisonne, en revanche, éveilla de douloureux regrets, en particulier parmi les cités évangéliques. Et ces regrets ne furent même pas atténués à la réception d'une missive banale du Conseil d'Etat, où ce corps invoquait comme excuse de son attitude expectante l'arrivée tardive à Coire de l'invitation de dépêcher en Suisse et affirmait en outre que rien dans sa conduite n'autorisait à lui reprocher de chercher à se sous-

(1) *Rocci a Barberini.* Lucerna. 19 febbraio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(2) *Bouthillier à Brulart de Léon.* 26 juin 1630. Aff. Etr. France. CCCCIII. 49vo. — Eidg. Absch. V² 625. (Gersau.)

(3) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 25 march/4 april 1630. Public Record Off Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3.

(4) *Rocci a Mazarini.* Lucerna. 29 gennaio 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 18/28 february 1630. loc. cit. — *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 1er mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 22.

(5) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich. 14/24 march 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3.

(6) *Mesmin à Bouthillier.* Soleure, 9 et 12 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 53, 67.

(7) Mémoires de Richelieu. t. VI. 413.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 1° febbraio 1630. loc. cit.

(9) *Bassompierre au roi.* Soleure, 10 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 63.

traire aux obligations créées à la Rhétie tant par son traité avec la France que par ses combourgeoisies avec une partie des Confédérés. (1) Cette tentative de justification apportée à Soleure, le 12 de ce mois, par le secrétaire-interprète Jean Paul ne trompa que Bassompierre. (2) A Zurich, à Berne, dans les cantons forestiers, on savait à quoi s'en tenir quant à la spontanéité des promesses émanées des autorités grisonnes. (3) Aussi ne s'y montra-t-on pas surpris lorsque, au bout de peu de jours, les auteurs de la missive précitée exprimèrent leur dépit de ce que son texte, qu'ils prétendaient confidentiel, eût été communiqué par les magistrats de Lucerne à l'ambassadeur d'Espagne, lequel s'était empressé d'en aviser Mérode. (4) Du coup, les défiances de ce dernier s'exaspérèrent à nouveau. (5) Aussi bien comme une diète se réunissait précisément à Coire, dans les premiers jours d'avril, elles purent s'y donner libre cours. (6) En vain les membres du Conseil d'Etat arguèrent-ils que, l'alliance entre le Louvre et les Trois Ligues n'étant pas abrogée, il semblait difficile que celles-ci rompissent leurs relations avec les ministres du roi à Soleure. (7) Non content de combattre cette manière de voir, le général de Ferdinand II exigea la punition de ceux qui, de près ou de loin, avaient « pratiqué » contre les intérêts de son maître et tenté de débaucher ses soldats, l'arrestation immédiate et la remise entre ses mains des coryphées du parti français et l'expulsion des étrangers dont la présence n'aurait pas été agréée par le commissaire archiducal. (8) Incapables de résister aux volontés de leurs oppresseurs, les Grisons cédèrent. Tout ce que demandait Mérode lui fut accordé. Bientôt même, faisant un pas de plus dans la voie de l'assujettissement à l'Autriche, les députés du *pittag* consentirent à vendre à cette dernière les céréales que les Zuricois offraient gracieusement à leurs coreligionnaires de Rhétie (9) et à placer, en certains points de la frontière, des gardes chargés de refouler vers l'intérieur du pays les déserteurs de l'armée d'occupation. (10)

Encore que les nouvelles qu'il recevait de Coire fussent de moins en moins satisfaisantes, Bassompierre, soutenu par les adjurations de Scaramelli,

(1) *Les Trois Ligues Grises à Bassompierre.* Coire, 21 février 1630. St-Arch. Chur. Akten; St-Arch. Zürich. Frankreich. VIII. n° 58; St-Arch. Bern. Bündtenbuch *II* 165; St-Arch. Luzern. III Bündten. (IX. 1629—1644); Aff. Etr. Grisons. VII. 140, 142. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 15 marzo 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — Sprecher v. Bernegg. II. 33.

(2) *Bassompierre à Lucerne.* Soleure, 10 mars 1630. St-Arch. Luzern. III Bündten. (IX. 1629—1644). — *Bassompierre à Zurich.* Soleure, 12 mars 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225ª n° 59; St-Arch. Bern. Bündtenbuch *II* 167. — *Mesmin à Bouthillier.* Soleure, 12 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 67.

(3) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 15 marzo 1630. loc. cit.

(4) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 5 aprile 1630. loc. cit.

(5) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 15 février 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 17.

(6) Sprecher v. Bernegg. II. 37.

(7) *Ibid.*

(8) *Vortrag des Grafen von Mérode vor den Rathsgesandten der III Bünde.* Chur, 4. April 1630. St-Arch. Chur. Akten. — *cf* Jecklin. op. cit. n° 1553.

(9) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 30 novembre 1629. loc. cit.

(10) *Scaramelli al Senato* Solodoro, 19 aprile 1630. loc. cit.

conservait l'espoir de mener à bien sa mission et de conduire lui-même la levée suisse à l'assaut des positions impériales au delà de Sargans. (1) Convaincu, en effet, que le recès de la diète de Soleure acheminait la rupture entre les cantons et la cour de Vienne, il se flattait, d'autre part, que les Grisons ne failliraient pas aux promesses contenues dans leur missive du 3 mars. Personne, à dire vrai, dans son entourage ne partageait ses illusions. Les Confédérés, tous les premiers, n'avaient pas attendu sa harangue pour se persuader que le projet de diversion vers le Luziensteig, tel qu'on le concevait au Louvre, était impraticable et que mieux eût valu n'y jamais songer que d'avoir laissé échapper l'occasion de l'exécuter par un coup de surprise semblable à celui qui avait si bien réussi au marquis de Cœuvres, quelques années auparavant. (2) Or, au lieu de cela, Brulart de Léon, sourd aux conseils autorisés qui lui étaient adressés tant des cantons protestants que de Venise, avait cru servir les intérêts de son maître en dévoilant par avance les instructions emportées de Paris par le maréchal et en affirmant très haut que celui-ci et les officiers de sa suite n'étaient que l'avant-garde d'une armée de douze mille hommes destinée à faire campagne en Rhétie. (3) C'était, en quelque sorte, prévenir bénévolement la cour de Vienne des desseins du Louvre et lui procurer le loisir et les moyens de les combattre.

En réalité, au commencement d'avril déjà, le danger paraissait conjuré pour les troupes de Mérode. (4) Dès lors celui-ci, estimant qu'une invasion étrangère par le Val Mesocco n'était plus à redouter, renonçait à acheminer une partie de ses forces vers ce petit pays, ainsi qu'il en avait eu d'abord l'intention. (5) Il n'était guère à présumer, en effet, que les Confédérés consentissent à adhérer — en fin de compte — aux propositions françaises. Tout les conviait au contraire à ne s'y point rallier. En persévérant dans leur neutralité, n'avaient-ils pas la promesse des dispositions pacifiques de l'empereur et de ses lieutenants, dont les régiments cantonnés dans les régions alpestres voyaient leur subsistance assurée, grâce au voisinage du Tyrol, de la Souabe et de la Lombardie ? (6) En revanche, ne les menaçait-on pas de

(1) *Lettera scritta a Zurich.* 4 gennaio 1630. Frari. Francia. LXXVII. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 1° marzo 1630. loc. cit. — *Mémoire envoyé par Bassompierre à Richelieu, à Suse.* Soleure, 12 mars 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(2) *Mémoire envoyé par Bassompierre à Richelieu, à Suse.* Soleure, 12 mars 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 23 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 77. — « This project is generally judged to be unfaisable with an army royall, much lesse with so small an army. » *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 14/24 march 1630. Public Record Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3.

(3) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 14 dicembre 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 4 dicembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Contarini al Senato.* Montereau, 28 febbraio 1630. Frari. Francia. LXXVII. — Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 145.

(4) *Bouthillier à Brulart de Léon.* Annecy, 26 mai 1630. Aff. Etr. France CCCCIII. 54vo.

(5) *Ibid.*

(6) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 14/24 march 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3.

l'établissement d'un blocus sévère à leurs frontières du nord et de l'est, pour peu qu'ils entrassent dans les vues de Bassompierre, lequel ne parvenait même pas à trouver aux Ligues un lieu convenable pour y faire ses montres ? (1) Désormais la cause était entendue. Le collègue de Brulart de Léon jugea superflu de poursuivre plus loin ses démarches. (2) Aussi quand, vers les premiers jours d'avril, Scaramelli renouvela ses instances à Soleure, afin d'obtenir que la levée suisse s'opposât au passage en Rhétie de six mille Allemands qui s'apprêtaient à descendre en Italie, lui fut-il répondu que l'ambassadeur extraordinaire, renonçant à toute idée de diversion dans la région du Luziensteig, était à la veille de conduire à Lyon et, de là, en Savoie les troupes que la diète venait de lui accorder. (3)

Jusque là, bien qu'il ne dissimulât pas son désir d'incorporer à l'armée qu'il commandait les contingents helvétiques recrutés par le maréchal, (4) Richelieu avait laissé ce dernier épuiser ses efforts en vue d'assurer la réussite d'une expédition militaire du côté de Mayenfeld. (5) Toutefois sa patience était à bout. Le 27 mars, un courrier, parti en hâte de Casellette, le 17, apportait aux « Cordeliers » l'annonce de la rupture entre Louis XIII et Charles-Emmanuel, dont l'envoyé à Madrid, l'abbé Scaglia, venait de cimenter l'alliance avec Philippe IV, (6) l'avis que le cardinal marchait dans la direction de Pignerol et l'ordre à Bassompierre d'amener incontinent les Suisses dans le Bugey, au cas où ils n'auraient pas encore franchi la frontière grisonne. (7)

Or, aux termes du traité de Fontainebleau de septembre 1629, Venise n'était tenue de participer pour les trois huitièmes à la solde et à l'entretien de l'« armée volante » que si celle-ci pénétrait en Rhétie. (8) Dès l'instant, en effet, que les troupes levées aux Ligues en mars et en avril étaient appelées à rejoindre Richelieu en Piémont, le Sénat s'estimait en droit de reprendre sa liberté d'action. Ses représentants en France eurent mission de communiquer cette décision au premier ministre. (9) Par suite, Scaramelli fit savoir

(1) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 3 ottobre 1629; Solodoro, 7 marzo 1630. Frari. Svizzeri. XXV, XXVI. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 febbraio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(2) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 19 aprile 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(3) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 1° marzo e 13 aprile 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 28 march/7 april 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 3.

(4) *Soranzo al Senato.* Grenoble, 7 febbraio 1630. Frari. Francia. LXXIII. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 febbraio 1630. Frari. Svizzeri. XXV. — *Richelieu à Bassompierre.* Suse, 9 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 122.

(5) *Richelieu à Bassompierre.* Suse, 9 mars 1630. loc. cit.

(6) *Michelangiolo Baglioni, amb^re, al balli Cioli.* Madrid, 22 e 25 maggio, 5 e 20 giugno 1630. Arch. Mediceo. Spagna. n° *4958.*

(7) Mémoires de Bassompierre. (éd. Chantérac.) IV. 89.

(8) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 1er mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 22.

(9) *Soranzo al Senato.* Lione, 24 gennaio 1630; Pinerolo, 27 marzo 1630. Frari. Francia. LXXIII. — *Contarini al Senato.* Moret, 15 marzo 1630. *Ibid.* LXXVII. — *Avaux à Richelieu.* Venise, 20 avril 1630. Aff. Etr. Venise. XLVIII. — Mémoires de Richelieu. VI. 465.

au maréchal qu'il n'eût plus à compter sur son concours financier pour la mise sur pied des deux régiments accordés par les cantons. (1) Justifiée en soi, cette défection courtoise souleva cependant les vives protestations du cardinal tant auprès de Soranzo que du gouvernement de Saint-Marc, auquel Avaux adressa le reproche, assurément immérité, d'avoir failli à toutes ses promesses. (2)

Aussi bien les plans du Louvre étaient percés à jour sur les rives de l'Adriatique. On savait à Venise que si Richelieu marquait si peu d'empressement à délivrer les Grisons de la servitude autrichienne, c'était dans la crainte que la Seigneurie ne se désintéressât complètement des affaires de Mantoue, le jour où elle ne se sentirait plus menacée à la frontière septentrionale de l'Etat de Terre-Ferme. (3) Dès lors, l'appréhension que lui inspirait le voisinage des Impériaux de Mérode en Rhétie lui servit de prétexte pour se refuser à attaquer les Impériaux de Collalto dans la région du Mincio ou à tenter un coup de main sur Côme, fût-ce avec l'appui de Bassompierre. (4) Comme dernière concession, le Sénat eût consenti à exécuter les clauses du traité de Fontainebleau, à la condition toutefois que l'un des deux régiments levés par le maréchal rejoignît l'armée vénitienne en Bergamasque. (5) Mais telle n'avait jamais été la pensée du gouvernement royal, lequel, de guerre lasse, rompit les pourparlers, non sans avoir donné à Soranzo la promesse, vague d'ailleurs, que la question d'une diversion vers le Luziensteig pourrait être utilement reprise à l'heure où le Rhin serait redevenu guéable. (6)

Tout bien pesé, les hésitations de Richelieu, encore qu'elles ne contribuassent pas à dissiper les préventions que l'on nourrissait aux Ligues et dans la Péninsule à l'égard de l'inconstance française, (7) étaient, en partie du moins, compréhensibles. Engagé avec le duc de Savoie et les autorités lombardes en des négociations dont l'issue paraissait incertaine, le premier ministre de Louis XIII avait espéré, durant quelques semaines, qu'il lui serait loisible de se passer du concours de la levée suisse et de rétablir par la seule menace de son intervention (8) la paix dans la Haute-Italie. Bientôt

(1) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 1° marzo e 26 aprile 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Bouthillier à Brulart de Léon.* Troyes, 18 avril 1630. Aff. Etr. France. CCCCIII. 54.

(2) *Contarini al Senato.* Troyes, 9 marzo 1630. Frari. Francia. LXXVII. — *Soranzo al Senato.* Pianezza, 17 marzo 1630. *Ibid.* LXXIII. — *Estrées et Avaux à Richelieu.* Venise, 28 mars 1630. Aff. Etr. Venise. XLVIII. 181. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 5 aprile 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(3) *Soranzo al Senato.* Lione, 18 gennaio; Susa, 5 marzo 1630. Frari. Francia. LXXIII, LXXVII.

(4) *Soranzo al Senato.* Susa, 6 marzo; Pinerolo, 27 marzo 1630. *Ibid.* LXXIII. — *Estrées et Avaux à Richelieu.* Venise, 28 mars 1630. Aff. Etr. Venise. XLVIII. 103.

(5) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 5 aprile 1630. loc. cit.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1630. loc. cit.

(7) « This change of desseing contrary to the treatnings of the French hath produced matter of satiricall mirth to the Imperialists, who play with invective mordacity upon the french inconstancie. » *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 28 march/7 april 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3.

(8) *Richelieu à Bassompierre.* 15 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 70.

cependant il avait vu clair dans le jeu de Charles-Emmanuel et compris que les détours et les faux-fuyants dont usait ce dernier n'avaient d'autre but que de provoquer une rupture entre Olivarès et lui et de le placer ainsi entre deux feux. (1) Dès lors, il n'hésita pas à changer ses batteries. Autant, jusqu'au 15 mars, il admet et excuse les retards apportés par Brulart de Léon et Bassompierre à conclure avec les cantons, autant, à partir de cette date, il s'efforce d'accélérer leurs résolutions. (2) Déjà, sans attendre le résultat de ses conférences avec le prince piémontais, il s'était préoccupé du choix de la route la plus sûre pour diriger de Soleure vers la Péninsule les contingents helvétiques. A la vérité, celle de Bellinzone présentait bien des avantages. L'entrée des deux régiments confédérés dans la Lévantine eût rendu pour longtemps les « Waldstætten » suspects à l'Espagne. Il fallut y renoncer pourtant, en suite du refus de Venise de coopérer à un coup de main sur Côme. (3) De même le projet de conduire la levée de Martigny à Morgex, par le col Ferret, dut être abandonné, à cause « des fascheux chemins » et d'une recrudescence de l'épidémie pestilentielle dans les dizains du Valais. (4) On en revint donc à l'idée de faire faire aux Suisses leur première montre dans le Bugey. (5) « Il seroit à souhaiter qu'ils pussent voler en cette occasion, tant elle est importante au service de Sa Majesté », écrivait Richelieu à Bassompierre, le 17 mars. (6) Et, dans la réalité, dès ce jour-là, rien ne fut négligé de la part du cardinal en vue de hâter leur jonction avec l'armée royale. (7)

Contrairement à l'attente générale, le maréchal avait accueilli sans trop murmurer l'ordre qui lui enjoignait de ne point exécuter la diversion grisonne et de se diriger avec ses troupes vers le Jura. Brulart de Léon l'avait d'ailleurs préparé peu à peu à un changement d'itinéraire qu'il préconisait de toutes ses forces. L'attitude des cantons protestants, déclarant dès le commencement de mars que leurs enseignes ne passeraient en Rhétie que si celles des « Waldstætten » et de Fribourg les y précédaient, avait convaincu Bassompierre de l'impossibilité dans laquelle il allait se trouver de suivre ses premières instructions. (8) Et cependant la rupture avec la Savoie créait aux ambassadeurs de Louis XIII aux Ligues une situation des plus délicates. (9)

(1) *Richelieu à Bassompierre.* Suse, 9 mars, 15 mars 1630. *Ibid.* XXVII. 70, 122. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 22 marzo 1630. loc. cit. — *Avaux à Brulart de Léon.* Venise, Vendredi-Saint (29 mars) 1630. Aff. Etr. Venise. XLIX. 139.

(2) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 23 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 77.

(3) *Richelieu à Bassompierre.* 15 mars 1630. loc. cit. — *Bassompierre à Richelieu.* Soleure. 23 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 77.

(4) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 15 février et 10 mars 1630. *Ibid.* XXVII. 17, 55.

(5) *Richelieu à Bassompierre.* 26 mars 1630. *Ibid.* XXVII. 88.

(6) *Richelieu à Bassompierre.* 17 mars 1630. *Ibid.* XXVII. 71.

(7) *Richelieu à Bassompierre.* 24 avril 1630. *Ibid.* XXVII. 111. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) VI. 465.

(8) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 12 marzo 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(9) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 29 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 85.

Il leur était prescrit, en effet, d'obtenir du Corps helvétique une levée sans conditions, c'est-à-dire sans réserve aucune quant à la nationalité des ennemis qu'elle aurait à combattre. (1) Ils avaient, en outre, à s'assurer qu'un second contingent, de même importance, se tiendrait prêt à rejoindre le roi dans les deux mois, pour peu que cela parût nécessaire. (2) Or, l'octroi des six mille hommes destinés à opérer dans la haute vallée du Rhin n'avait point soulevé d'objections de principe de la part des Etats confédérés « à alliances multiples ». (3) Aussi bien l'attaque des positions impériales aux Grisons n'eût pas été considérée par les Suisses comme une violation de l'« Union héréditaire », puisque ceux-ci avaient eu la précaution d'y faire insérer les noms des provinces dans lesquelles ils s'interdisaient de porter les armes contre la maison d'Autriche, à savoir l'Alsace, la Franche-Comté, le Tyrol et ses dépendances. (4) Mais l'ouverture des hostilités entre Louis XIII et Charles-Emmanuel modifiait singulièrement la situation. Alliés de la cour de Turin, les « Waldstætten » et Zoug se refusèrent à autoriser leurs troupes à servir le roi en Savoie et en Piémont. (5) C'était une « brèche » pratiquée dans le recès de Soleure du 5 mars. Le maréchal en saisit de suite la gravité, sans réussir cependant à la réparer, encore qu'il s'efforçât d'attribuer la responsabilité de la rupture aux seuls ennemis de son maître. (6) De surcroît, n'était-il pas à craindre que d'autres cantons ne se sentissent pris de scrupules identiques, auquel cas l'échec des négociations françaises eût été irrémédiable ? (7)

Décidé à conjurer par tous les moyens en son pouvoir cette éventualité fâcheuse, Bassompierre dépêcha Ulysse de Salis-Marschlins à Berne, avec la mission d'offrir le commandement de l'un des régiments au colonel d'Erlach, (8) tandis que lui-même faisait accepter le second au colonel d'Affry, de Fribourg, dont il avait, dans ces entrefaites, reçu la visite à Soleure. (9) La difficulté semblait dès lors vaincue. Il n'en était rien. Une dernière

---

(1) *Mémoire pour dresser l'instruction de Mr le mareschal de Bassompierre.* 1629. *Ibid.* XIX. 117. — *Instruction à Mr le mareschal de Bassompierre.* 12 décembre 1629. loc. cit. — *Richelieu à Bassompierre.* Suse, 9 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 122.

(2) *Alvise Contarini al Senato.* Parigi, 29 novembre 1629 (3ª). Frari. Francia. LXXII. — *Richelieu à Bassompierre.* 9 mars 1630. loc. cit.

(3) *Richelieu à Bassompierre.* 9 mars 1630. loc. cit. — *Bassompierre à Zurich.* Soleure, 6 avril 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225⁸ nº 64.

(4) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 23 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 77.

(5) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 30 marzo 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 5 aprile 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Brulart de Léon à Bouthillier.* 21 avril 1630. Aff. Etr. France. CCCCIII. 16vº. — Eidg. Absch. V² 580 *f.*

(6) *Richelieu à Bassompierre.* Suse, 9 et 26 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 122.

(7) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 23 mars 1630. *Ibid.* XXVII. 77. — *Scaramelli al Senato.* Fahr, 4 maggio 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — Mémoires de Richelieu. VII. 18.

(8) *Bassompierre au baron de Spiez.* Soleure, 28 mars 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxiii. 26. — Mémoires de Bassompierre. (éd. Chantérac.) IV. 90.

(9) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 5 aprile 1630. loc. cit. — Mém. de Bassompierre. IV. 94.

surprise attendait les ambassadeurs du roi. Intimidées par les menaces autrichiennes et froissées de s'être vu refuser la part qu'elles prétendaient avoir dans la constitution de l'état-major de la levée, les autorités zuricoises vacillèrent un instant et demandèrent la convocation d'une nouvelle diète. (1) A cette prétention imprévue et qu'il jugeait inadmissible, le maréchal répondit par une missive indignée, (2) dans laquelle il reprochait aux cités évangéliques de l'abandonner précisément à l'heure où, sur leurs instances, l'on renonçait, aux « Cordeliers », à l'idée de faire venir à résipiscence le Corps catholique des Ligues. (3)

Fut-ce le ton ferme de cette réprimande ou la crainte que Bassompierre ne se démît de sa charge de colonel général des Suisses et Grisons au profit du duc de Longueville qui ramena les Conseils du *Vorort* au sentiment de leurs devoirs « envers le roy et son alliance » ? (4) Toujours est-il que cet incident se trouva assez vite réglé à la satisfaction des envoyés français et que l'organisation de la levée put être poursuivie avec toute la célérité que désirait Richelieu. (5) A l'exception de Fribourg, aucun des Etats de la clientèle de l'Espagne ne consentit à y participer. (6) En revanche, bien que nombre d'entre eux eussent des intérêts commerciaux en Piémont, les Saint-Gallois ne s'opposèrent pas au « départ clandestin » de trois cents de leurs ressortissants pour la frontière du Jura. (7)

Le 20 avril déjà, Bassompierre, qui, dans ces entrefaites, avait appris la conquête de Pignerol, (8) s'estimait en mesure de quitter Soleure, où Brulart de Léon et Mesmin demeuraient provisoirement chargés de la gérance de l'ambassade. (9) Par la voie d'Avenches, de Payerne, d'Echallens (10) et

---

(1) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 11 aprile 1630. loc. cit. — Mémoires de Bassompierre. IV. 92.

(2) « Et à vostre deffaut nous en trouverons prou d'autres qui seront bien ayses de rendre tesmoignage de leur affection à Sa Majesté en une sy bonne et honnorable occasion. » *Bassompierre à Zurich.* Soleure, 8 avril 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225ᵃ nº 65.

(3) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 5 e 11 aprile 1630. loc. cit. — *Bassompierre au baron de Spiez.* Soleure, 7 avril 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXIII. 27bis. — *Bassompierre à Zurich.* Soleure, 8 avril 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225ᵃ nº 65.

(4) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 26 aprile 1630. loc. cit.

(5) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 23 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 77 — *Bassompierre au baron de Spiez.* Soleure, 10 avril 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXIII. 28. — *Bassompierre à Zurich.* Soleure, 11 avril 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225ᵃ nº 69. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 19 aprile 1630. loc. cit. — Mémoires de Bassompierre. t. IV. 92.

(6) *Bouthillier à Brulart de Léon.* Lyon, 4 mai 1630. Bibl. Nat. f. fr. *18 047* fº 399.

(7) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 4 maggio 1630. loc. cit.

(8) *Bassompierre à Richelieu.* 12 avril 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 92.

(9) *Ibid.* — *Bassompierre à Zurich.* Soleure, 19 avril 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225ᵃ nº 72. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 10/20 april 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº 3. — *Gondi a Cioli.* Troyes, 24 aprile 1630. Arch. Mediceo. Francia. *4643* fº 173vo. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 26 aprile 1630. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. II. 38. — Zurlauben. Histoire militaire des Suisses. VI. 394.

(10) *Bassompierre au baron de Spiez.* Soleure, 11 avril 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXIII. 30.

d'Aubonne,(1) il rejoignit, le 24, à Gex l'un de ses maréchaux de camp, le Sr du Hallier(2) et y reçut en audience une « grande députation de Mrs de Genève », dont il obtint la promesse que les « recruteurs savoyards » ne seraient pas tolérés désormais sur le territoire de la petite république.(3) Ce fut aussi vers Gex que s'acheminèrent successivement les capitaines suisses et leurs enseignes, tandis que le colonel général allait à Lyon prendre les derniers ordres du roi.(4) Des deux régiments confédérés, l'un, celui d'Affry, fut dirigé vers la frontière de Lorraine,(5) incorporé dans l'armée du maréchal de Marillac, puis réformé en septembre 1630.(6) L'autre, celui d'Erlach, maintenu au service de la couronne(7) jusqu'en juin 1631,(8) pénétra en Savoie par le Dauphiné,(9) puis en Piémont,(10) et fit campagne, quelques mois plus tard, avec les troupes qui marchaient au secours de Casale.(11) Satisfaits d'avoir esquivé, en refusant de participer à la levée française, les difficultés qui résultaient pour eux des alliances multiples contractées par leurs prédécesseurs, les hommes des « Waldstætten » s'apprêtaient à assister en spectateurs désintéressés aux péripéties de la lutte dont la Haute-Italie allait être le théâtre.(12) Ils ne se doutaient certes pas, qu'à cette même heure, l'orage qu'ils s'attendaient à voir éclater au sud des Alpes menaçait de fondre sur leurs têtes.

Wallenstein se porte vers Memmingen en Souabe. — Inquiétudes des Confédérés. — L'alarme est générale en Helvétie lorsque y arrive le Père Joseph (8 juillet). — Malencontreuse reconnaissance exécutée par Mérode dans la

(1) Et non de Neuchâtel. *contra:* Boyve. op. cit. IIIe 14.

(2) *Bassompierre à Richelieu.* Gex, 24 avril 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 112. — *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 25 maggio 1630. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3016*. — Mémoires de Bassompierre. IV. 96.

(3) *Richelieu à Bassompierre.* 26 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 88. — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 11 e 26 aprile 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — Mémoires de Bassompierre IV. 94.

(4) *Jean-Louis d'Erlach-Castelen au baron de Spiez.* Crozet, 25 avril 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxi. 20. — *Carlo Casati al governatore di Milano.* Altorfo, 15 maggio 1630. Archivi di Stato Lombardi. Sezione Storico-diplomatica. Svizzeri e Grigioni. 1624—1630. — Mémoires de Bassompierre. IV. 96. — Tillier. Geschichte Berns. IV. 77.

(5) *Gondi a Cioli.* Lione, 8 maggio 1630. Arch. Mediceo. Francia. *4643* f° 188.

(6) *Contarini al Senato.* Lione, 8 maggio 1630. Frari. Francia. LXXVII. — Mémoires de Bassompierre. IV. 128. — Zurlauben. Histoire militaire des Suisses. VI. 392 sqq.

(7) *Hartmann von Erlach au baron de Spiez.* Paris, 16/26 février 1631. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xx.

(8) *Jean-Louis d'Erlach au baron de Spiez.* Paris, 31 décembre 1630/10 janvier 1631. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxi. 27.

(9) *Richelieu à Bassompierre.* 26 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 88. — *Lettre du secrétaire de Mantoue au duc.* Conflans, 4 juin 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 216. — Mémoires de Bassompierre. IV. 96, 128.

(10) *Hartmann von Erlach au baron de Spiez.* Carignano, 3/13 août 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xx.

(11) Zurlauben. Histoire militaire des Suisses. VI. 392 sqq.

(12) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 4 maggio 1630. loc. cit.

direction d'Andermatt. — Coup de main projeté par les Impériaux contre le Gothard. — Mesures de défense arrêtées par les « Waldstætten ». — Ceux-ci s'adressent au roi Très-Chrétien. — Situation difficile de Casati à Lucerne. — Menaces dont il est l'objet. — Sur la recommandation de Brulart de Léon et de son collègue, Louis XIII consent à se charger de la solde des garnisons suisses de Bellinzone et d'Urseren. — Départ des plénipotentiaires français pour Ratisbonne.

XL. Vers la fin d'avril 1630, alors que les régiments d'Erlach et d'Affry prenaient la route du pays de Gex, la crainte s'était manifestée à Lucerne que le véritable dessein de Bassompierre ne fût point de passer en Italie par la Savoie, mais bien de se saisir d'Urseren, en se jetant à l'improviste avec ses troupes dans la vallée du Rhône. (1) A dire vrai, un péril réel planait sur la région du Gothard ; mais ce péril ne venait pas de l'ouest. Il était, à la fois, au nord et à l'est.

Aussi bien, depuis un an, le bruit s'était accrédité en Suisse et en Rhétie, propagé avec complaisance par certains agents autrichiens, de la très prochaine arrivée de Wallenstein « aux confins des Ligues ». (2) Ce bruit, que la cour de Vienne s'était d'ailleurs empressée de faire démentir, tant à Bâle et à Schaffhouse qu'à la diète de Lucerne de janvier 1630, par le chancelier d'Alsace, Isaac Volmar, (3) n'avait pas peu contribué à rendre les autorités de Zurich hésitantes, lorsqu'il s'était agi pour elles de répondre de façon catégorique aux propositions de Bassompierre. (4) Il était cependant prématuré. A cette heure-là encore, le généralissime des armées impériales ne songeait qu'à réduire Magdebourg et à procurer l'exécution de l'édit de restitution des biens ecclésiastiques. (5) Il fallut la nouvelle de la conquête de Pignerol par Richelieu pour réveiller les inquiétudes du chef de la branche allemande de la maison de Habsbourg et l'amener à dénoncer au pape et aux Electeurs les projets ambitieux du Louvre dans la Péninsule. (6) Cette protestation demeura, il est vrai, sans écho. Mais Collalto dessina avec plus

---

(1) *Carlo Casati al governatore di Milano.* Altorfo, 8 maggio 1630. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. 1624—1630 (VI).

(2) *Melchior Gallati, des Raths und alt Statthalter zu Glarus, Landvogt zu Ober und Nieder Thurgouw, an Herrn Bürgermeister und Rath der Stadt Zürich.* Frauenfeld, 18./28. Juli 1629. St-Arch. Basel. Politisches O² (1620—1629). — *Schaffhausen an Zürich.* 28. Juli/7. August 1629. St-Arch. Zürich. Dreissigjähr. Krieg. II. n° 7. — *Zeytung auss verthrauwten Ort, vom 1./11. Juli 1629.* St-Arch. Luzern. III Bündten. (IX. 1629—1644.) — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 luglio 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 9 settembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIX.

(3) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 28 december 1629/7 january 1630, 6/16 january 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3. — *Mérode aux XIII Cantons.* 15 mars 1630. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 177. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 agosto 1630. loc. cit.

(4) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 22 marzo e 11 aprile 1630. loc. cit.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 agosto 1629. loc. cit. — *Rocci al Senato.* Lucerna, 9 settembre 1629. loc. cit.

(6) *cf.* O. Klopp. Der Dreissigjährige Krieg u. s. w. (Paderborn. 1895.) III. 394 sqq.

de vigueur son offensive contre Mantoue, et Wallenstein, quittant subitement la Bohême, se porta à Memmingen en Souabe, où il établit ses quartiers. (1) A cette fois, les Suisses eurent sujet de trembler. Que devaient-ils augurer de ce brusque changement de front du duc de Friedland? En réalité, personne n'eût pu les fixer à cet égard, pas même l'empereur, tenu dans l'ignorance des plans d'un lieutenant (2) dont il s'apprêtait au reste à se séparer, sous la pression du Collège électoral et des membres les plus influents de la Ligue Catholique. (3) Ce qui paraissait avéré, en revanche, c'était la désapprobation formelle que la politique inaugurée par Ferdinand II au delà des Alpes, à l'instigation de l'Escurial, avait rencontrée jusque là auprès du grand *condottiere*, hostile à toute intervention en Italie, (4) et en particulier à l'idée d'y faire campagne conjointement avec Spinola. (5) Wallenstein ne cachait pas ses sympathies pour la cause de Venise et celle de Mantoue. (6) Pour peu que ses avis eussent été écoutés à Vienne, il ne se fût plus trouvé un seul soldat étranger en Rhétie dès l'automne de 1629. (7)

Mais, avec l'occupation de Pignerol par les Français la situation changeait de face. (8) Tout le premier, le généralissime allemand reconnaissait, en effet, que son maître ne pouvait tolérer qu'une atteinte aussi grave fût portée à l'intégrité du Piémont. (9) Dès lors, de deux choses l'une: ou sa présence à Memmingen n'avait d'autre but que d'intimider Richelieu et d'arrêter ses progrès dans la Péninsule, (10) ou elle marquait une étape réelle sur la route des Apennins, et, dans ce cas, Suisses et Grisons devaient redouter le renouvellement des incertitudes et des angoisses qui les avaient étreints, les uns et les autres, au cours de l'année précédente. (11) De ces deux hypo-

(1) *L'empereur à Wallenstein.* 28 avril 1630. (ap. Klopp. Der Dreissigjährige Krieg. t. III. 394.) — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 18 giugno 1630. loc. cit. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 10/20 june 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3. — *Brulart de Léon à Bouthillier.* Soleure, 21 juin 1630. Aff. Etr. France. CCCCIII. 27. — *cf.* Ranke. Geschichte Wallensteins. (Leipzig. 1869.) p. 190. — Die Nunziatur Pallotto's t. II. LX.

(2) « Car c'est un subject plus absolu que son souverain. » *Ceberet à Bouthillier.* Vienne, 13 février 1630. Aff. Etr. Vienne. XV.

(3) Die Nunziatur Pallotto's. t. II. LX.

(4) *Vincenzo, vescovo di Mantova, al duca di Mantova.* Vienna, 26 gennaio 1630. Arch. Gonzaga. *E* II. 3.

(5) *Aviso da Vienna.* 14 luglio 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV. — Bühring. op. cit. p. 109.

(6) *cf.* Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 130. — Bühring. Rohan, Gustav-Adolf und Venedig. p. 96.

(7) « L'expédition d'Italye ne luy rit nullement; la crainte qu'il a de laisser son nouvel Estat de Mecklebourg en reprise lui faict postposer toute autre chose. » *Ceberet à Bouthillier.* Vienne, 29 août 1629. Aff. Etr. Vienne. XIV.

(8) *Ceberet à Bouthillier.* Ratisbonne, 15 juillet 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. — *cf.* Bühring. op. cit. 96.

(9) *Charles-Emmanuel au duc de Mecklembourg* (Wallenstein). 17 et 30 mai, 24 juin 1630. Aff. Etr. Turin. XII. 55, 103, 258. — *Avviso da Vienna.* 30 giugno 1629. Aff. Etr. Allemagne. VII.

(10) « Ma se il Sveto, come di sopra ho detto, si sara effettivamente mosso, di che non si dubita punto, poco doverà temere la Francia et ardirei dire l'Italia, non essendo credibile che il duca di Fridland, generale, voglia abbandonare i suoi stati... » *Il vescovo di Mantova al duca.* Vienna, 11 maggio 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3.

(11) *Le Père Joseph à Richelieu.* Soleure 13 juillet 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 140.

thèses, la seconde paraissait certes la plus plausible. (1) Aussi les Confédérés l'admirent-ils sans hésitation et se préparèrent-ils à tenir tête aux envahisseurs. (2) Lorsque le Père Joseph, parti le 2 juillet de Grenoble, où il avait pris congé du cardinal, rejoignit, le 8 au soir, à Soleure Brulart de Léon, qu'il allait accompagner, en qualité de deuxième plénipotentiaire français, à la diète de Ratisbonne, l'alarme était générale en Helvétie, et cela depuis plusieurs semaines déjà. (3)

Bien que le projet de déloger les Impériaux de leurs positions dans la région du Splugen eût été complètement abandonné par les ministres du roi Très-Chrétien, (4) les représentants de celui-ci aux Ligues avaient l'ordre formel « de n'en point bouger, pour ne laisser glacer ce qui avoit receu quelque peu de vie et de chaleur ». (5) L'occasion s'offrit promptement à eux de justifier la confiance que Richelieu avait mise en leur vigilance. Dès la fin d'avril, soit peu après le départ du maréchal pour Gex, Schaffhouse avisait Zurich que d'inquiétants mouvements de troupes se produisaient derrière le rideau du Luziensteig (6) et qu'un nouveau corps de neuf mille Autrichiens venait de pénétrer en Rhétie. (7) Presque au même temps, une malencontreuse reconnaissance en forces, exécutée par Mérode dans la direction d'Andermatt, réveillait à point nommé parmi les « Waldstætten » des suspicions mal éteintes, (8) qu'allait exaspérer la certitude, désormais acquise, de la présence de Wallenstein entre Memmingen et Constance avec une armée de trente mille hommes et de six mille chevaux, « la teste tournée vers l'Italye ». (9) Bientôt, en effet, la Suisse entière fut en effervescence.

(1) « Si ha per certo che il generale duca (Wallenstein) voglia trasferirsi a Meminghen et osservare il stato delle cose presenti, con pensiero di buttarsi con l'essercito a quella parte gli tornerà più a conto. » *Il vescovo di Mantova al duca.* Vienna, 8 giugno 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3. — « Michelburgh (Wallenstein) ha scritto di voler venire in Italia col resto della gente, mosso dal desiderio che ha di servire al duca di Savoia, e che questo possa essere per la metà d'agosto. » *Dépêche de Mazarin,* du 10 juillet 1630 (ap. Cousin. La Jeunesse de Mazarin. p. 404. n. 2.)

(2) *Schaffhausen an Zürich.* 24. Juni/4. Juli 1630. St-Arch. Zürich. Dreissigjähr. Krieg. II. n° 12. — *Zürich an Luzern.* 25. Juni/5. Juli 1630. St-Arch. Luzern. III Bündten. (IX. 1629—1644.)

(3) *Advis de Mr de Léon.* juillet 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 118. — *Le Père Joseph à Avaux.* Soleure, 11 juillet 1630. *Ibid.* XXVII. 138. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(4) *Bouthillier à Brulart de Léon.* 20 mai 1630. Bibl. Nat. f. fr. *18047* f° 391.

(5) *Bassompierre au baron de Spiez.* Soleure, 10 avril 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxiii. 28. — *Le Père Joseph à Brulart de Léon.* Pignerol, 11 avril 1630. Aff. Etr. France. CCCCIII. 53.

(6) *Il vescovo di Mantova a Marcantonio Bosenello, residente veneto in Mantova.* Vienna, 23 marzo 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3.

(7) *Schaffhausen an Zürich.* 20. April 1630. St-Arch. Zürich. Dreissigjähr. Krieg. II. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 7 luglio; Bada, 8 luglio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIX. XXIII.

(8) *Carlo Casati al governatore di Milano.* Altorfo, 8 maggio e 1° giugno; Lucerna, 12 giugno 1630. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. 1624—1630 (VI). — « Non posso assai meravigliarmi che li SS^ri de cinque cantoni cattolici habbiano pigliato cagione di gelosia, per haver io, in persona, andato a riconoscer il passo di Disentis, non essendo mai stato in pensiero mio di voler tentar qualche cosa contro questi Signori, ma feci ciò solamente per veder come potrei governarmi venendo ad esser attaccato dal maresciale di Bassompierre. » *Mérode al conte Casati.* Chiavenna, 22 maggio 1630. St-Arch. Luzern. Graubünden. *a° 1630.* Dreissigjähr. Krieg. *A* (1610—1631).

(9) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 18 giugno 1630. loc. cit. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 10/20 june 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3. — « Il disegno del generale

De singulières précisions de détails, jointes à la concordance de certains faits, permirent assez vite aux adversaires, voire à nombre de partisans de la maison de Habsbourg d'affirmer que celle-ci méditait à l'endroit des passages du Gothard un coup de main semblable à celui qui, l'année précédente, l'avait rendue maîtresse de toutes les avenues conduisant à Coire. (1) Que l'invasion allemande empruntât la route de la Misolcine ou celle de l'Oberland grison, ou les terres de l'abbaye de Saint-Gall, toujours est-il qu'elle paraissait imminente et avait pour objectif Bellinzone et Urseren. (2) Dans l'espace d'une nuit, les Confédérés eussent perdu, avec la liberté dont ils étaient si jaloux, leurs quatre grands bailliages d'outre-monts. (3) Ainsi en avait décidé un conseil de guerre réuni par Wallenstein. (4) Les *landammann* Zum Brunnen, d'Uri, et Reding, de Schwytz, arrivés en hâte à Lucerne, le 7 juillet au soir, confirmèrent cette nouvelle et semèrent partout la panique sur leur chemin. (5)

Grave en elle même, la situation que créait aux Ligues de Suisse l'approche des Impériaux était de celles qui exigent des résolutions viriles et immédiates. Les « Waldstætten » eurent quelque peine à se plier à cette dure nécessité. Encore sous l'impression des assurances pacifiques que leur avait données Volmar à la « journée » de Lucerne de janvier, ils se refusèrent tout d'abord à admettre que Ferdinand II eût trempé dans le complot ourdi contre leur indépendance. (6) Persuadés dès lors que celui-ci était l'œuvre personnelle de Wallenstein, leur « ennemi capital », ainsi qu'ils le nommaient, (7) les membres de la diète catholique s'adressèrent au pape, par l'entremise du nonce apostolique, pour le prier de faire connaître à l'empereur la « bonne volonté » dont ils continuaient à être animés envers la maison de Habsbourg et solliciter en quelque sorte du chef de cette dernière l'autorisation de repousser l'attaque dont les menaçait l'un de ses lieutenants. (8) De leur part, ce ne fut, à dire vrai, qu'une très courte défaillance. Aussi bien ils n'attendirent pas, pour se ressaisir, que Brulart de Léon, averti par

---

Wallenstein è per Itallia. » *Aviso da Lindau.* 24 giugno 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. — *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 22 luglio 1630. Frari. Germania. LXXIII. 207—211. — *Responce du mareschal de Marillac à Monsieur sur les trois points de sa dépesche, etc.* (juillet 1630.) Aff. Etr. Allemagne. VII. 66. — *cf.* O. Klopp. op. cit. III. 444.

(1) *Rocci a Barberini.* Bada. 8 luglio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIX. — *Hans Conradt, Vogt von Ober Castel, an Zürich.* 2/12. Juli 1630. St-Arch. Zürich. Dreissigjähr. Krieg. II.

(2) *cf.* Fagniez. Le Père Joseph et Richelieu. II. 441.

(3) *Le Père Joseph à Richelieu.* Constance, 20 juillet 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. 78.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 7 luglio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

(6) *Avis de Lindau.* 21 juin 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. — *Scotti a Barberini.* Bada, 8 luglio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — « J'ay trouvé Bavières fort ulcéré de cette résolution d'envoyer Wallenstein en Italie et ne croy que les autres le soient moins. » *Ceberet à Bouthillier.* Ratisbonne, 8 juillet 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII.

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 7 luglio; Bada, 8 luglio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII, XVIII.

(8) *Ibid.*

Zurich de l'imminence du péril, les eût adjurés de veiller aux avenues du Gothard et de renforcer les garnisons de la Lévantine. (1) De plus en plus effrayés de l'augmentation des effectifs autrichiens au delà de la frontière de Sargans, ils arrêtèrent d'urgence les mesures propres à mettre Urseren et Bellinzone à l'abri d'un coup de main. (2) Fort heureusement pour eux, l'assiette de ces deux places en rendait la défense aisée. Quelques centaines d'hommes devaient suffire à l'assurer. Ils y furent acheminés en hâte. (3) Mais les ressources financières des cantons primitifs étaient restreintes. Ce fut par suite au Corps helvétique et au roi Très-Chrétien que s'adressèrent les autorités d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden pour obtenir les subsides nécessaires à l'entretien des garnisons que les menaces impériales les contraignaient d'installer dans leurs bailliages transalpins. (4)

A l'ambassade de France à Soleure, comme à la nonciature apostolique à Lucerne, aucun doute ne subsistait quant à la réalité du danger auquel venaient d'échapper les Confédérés. (5) Il semblait d'ailleurs facile d'en reconstituer les diverses phases, comme aussi de préciser la nature et l'origine des intrigues qui l'avaient créé. Au fond, le projet formé à Memmingen de se saisir du Gothard était beaucoup plus espagnol qu'autrichien et sa réussite eût profité bien davantage à l'Escurial qu'à la cour de Vienne. En attirant Wallenstein en Italie, Olivarès entendait faire échec aux armes françaises et, du même coup, rendre plus malaisée la révocation du généralissime, sollicitée de l'empereur par les Electeurs. (6) En l'engageant à prendre sa route par la Suisse primitive, plutôt que par le Splugen, sous le prétexte d'éviter la contagion de la peste qui sévissait en Rhétie; en l'invitant à occuper, au passage, Urseren et Bellinzone, le Comte-Duc nourrissait le ferme espoir d'empêcher désormais toute jonction entre un corps français débouchant de la vallée d'Aoste et les enseignes des « Waldstætten » descendant sur Milan par la Lévantine. (7) Mais il y avait plus. La surprise du

(1) *Mémoire pour la sûreté des passages d'Urseren et de Bellinzone.* 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Advis de Mr de Léon.* juillet 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 118.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Avis de Zurich.* 12 juillet 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. — *Le Père Joseph à Richelieu.* Soleure, 13 juillet 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 140. — *Contarini al Senato.* Saint-Jean-de-Maurienne, 27 luglio 1630. Frari. Francia. LXXVIII. — Sprecher v. Bernegg. II. 41. — Eidg. Absch. V² 629 *h.*

(4) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 7 luglio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII. — *Uri an Luzern.* Altorf, 8. Juli 1630. St-Arch. Luzern. III Bündten. (IX. 1629—1644.) — *Zürich an Luzern.* 17/27. Juli 1630. *Ibid.* — *Le Père Joseph à Richelieu.* Soleure, 13 juillet 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 140. — *Contarini al Senato.* Saint-Jean-de-Maurienne, 27 luglio 1630. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 16 agosto 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — Eidg. Absch. V² 632.

(5) *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 6 juillet 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225² n° 73. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 17 luglio 1630. loc. cit. — *Le Père Joseph à Richelieu.* Constance, 20 juillet 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. 78. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 16/26 july 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3.

(6) *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 22 luglio 1630. Frari. Germania. LXXIII. 207—211. — *cf.* Ranke. Geschichte Wallensteins p. 227.

(7) *Scotti a Barberini.* Bada, 8 luglio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Le Père Joseph à Richelieu.* Constance, 20 juillet 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. 78.

Gothard eût réduit à néant les négociations secrètes engagées tant à Paris qu'à Venise, en vue de substituer l'alliance de Saint-Marc à celle de l'Espagne dans les petits cantons. (1)

Encore que les contingences de la politique extérieure leur demeurassent en somme étrangères et que les finesses diplomatiques des chancelleries européennes fussent pour eux lettre morte, les anciens alliés suisses de la cour de Madrid eurent à cette heure le sentiment très net que cette dernière était la principale instigatrice du complot dirigé contre leur liberté. Ils ne se contentèrent donc pas d'aviser Mérode de leur intention de repousser par la force l'invasion allemande, si elle se produisait. Ils rendirent Casati responsable de la situation difficile qui leur était faite. (2) Sous l'inspiration des chefs du parti franco-vénitien et sans attendre de connaître l'opinion des Conseils des autres « Waldstætten », l'autorité lucernoise décida que l'ambassadeur milanais serait expulsé, si, au cours de la plus prochaine diète, les représentants de la maison d'Autriche ne prenaient, au nom de celle-ci, l'engagement de rétablir à bref délai le *statu quo ante* en Rhétie et d'acquitter une partie des soldes arriérées dues aux officiers confédérés du service lombard. (3)

Ce n'étaient là, au total, que des menaces. Mais ces menaces, même non suivies d'effet, suffirent à faire comprendre aux Austro-Espagnols l'erreur dans laquelle ils étaient tombés en supposant qu'ils auraient aussi bon marché des cantons suisses que des Ligues Grises. Ce fut en vain que Volmar s'efforça de justifier devant les députés réunis à Bade en juillet la conduite de Wallenstein (4) et de démentir les projets prêtés à ce général, projets qu'il savait d'ailleurs subsister encore, et dont seules la mort inopinée de Charles-Emmanuel et la prise de Stettin et de Stargard par le roi de Suède, « nouveau soleil levant, » devaient provoquer sous peu le définitif abandon. (5) D'une entente unanime, catholiques et protestants lui répondirent que leurs défiances avaient bien quelque raison d'être ; que l'exemple de ce qui venait de se passer aux Grisons, l'année précédente, devait les engager à se tenir sur leurs gardes ; que ce n'était certes point à eux que pouvait être adressé le reproche d'avoir violé l'*Erbeinung* et que la levée accordée en mars à Bassompierre, l'avait été aux termes de l'alliance qui liait le Corps helvétique à la France. (6)

---

(1) *Scotti a Barberini.* Bada, 8 luglio 1630. loc. cit. — *cf.* Seehausen. op. cit. 47.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1630. loc. cit.

(3) *Casati al segretario di Stato.* Lucerna, 16 giugno 1630. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(4) Sprecher v. Bernegg. II. 41. — Eidg. Absch. V² 627 *b*, 629 *h*. — *cf.* Seehausen. op. cit. 47.

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 17 luglio 1630. loc. cit. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 24 july/3 august 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 16 agosto 1630. loc. cit. — Mémoires de Richelieu. VI. 128.

(6) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 7 e 17 luglio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 16/26 july 1630. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3. — Tillier. op. cit. IV. 78.

Ni Brulart de Léon, ni son collègue, occupés aux préparatifs de leur voyage à Ratisbonne, n'avaient jugé nécessaire de se rendre en Argovie. (1) Les pensionnaires de la couronne Très-Chrétienne aux Ligues les avaient au reste assurés par avance des excellentes dispositions de la diète, comme aussi de l'impression profonde produite sur les membres de celle-ci par la déclaration du Père Joseph que Louis XIII et Richelieu travaillaient de toutes leurs forces au maintien de la paix en Italie et avaient, à la suggestion de Mazarin, prescrit à l'avant-garde de l'armée française de ne pas dépasser Saint-Jean-de-Maurienne jusqu'à nouvel ordre. (2)

Il restait, à la vérité, à statuer sur la requête par laquelle les cantons primitifs priaient le roi de les aider à subvenir à l'entretien de leurs garnisons d'Urseren et de Bellinzone. (3) Bien qu'il n'eût pas bougé de Soleure, le capucin confident de Richelieu s'était, dès son arrivée en Helvétie, enquis de l'importance des deux points menacés par les troupes de Wallenstein. (4) Convaincu de leur haute valeur stratégique, ainsi que de celle de la Lévantine, cette vallée « qui permettoit d'avancer sur terre suisse jusqu'à deux lieues de Côme », il se joignit à Brulart de Léon, contrairement à l'avis de Mesmin, (5) pour demander à leur commun maître que celui-ci prît à son compte, durant trois mois au moins, la solde des quelques cents hommes chargés d'assurer la défense des avenues du Gothard. (6) Le cardinal eût évidemment préféré que la garnison fût française, du moment qu'il la payait, et que Venise fît sa part des frais. Mais il n'y fallait point songer. (7) Ce fut donc sans réserve aucune que Louis XIII consentit à accorder à ses alliés des « Waldstætten » la contribution financière qui devait les mettre en mesure de résister, le cas échéant, aux entreprises autrichiennes. (8)

Aussi bien l'alerte était passée et par suite le calme renaissait peu à peu au sein des Ligues. Rien ne retenait plus désormais Brulart de Léon et le Père Joseph à Soleure. Laissant au siège de l'ambassade Mesmin et Wallier, les deux plénipotentiaires s'acheminèrent, le 14 juillet, vers la Bavière, (9) par la voie de Schaffhouse, où le résident vénitien Scaramelli

---

(1) *Brulart de Léon au baron de Spiez.* Soleure, 3 juillet 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxiii. 33. — *Brulart de Léon à Zurich.* Soleure, 6 juillet 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[a] n° 73.

(2) *Advis de M[r] de Léon.* juillet 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 118.

(3) *Le Père Joseph à Richelieu.* Soleure, 13 juillet 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 140.

(4) *Mémoire sur la sûreté des passages d'Urseren et de Bellinzone.* 1630. *Ibid.* XXVII.

(5) « On ne suit pas de deça les pensées du S[r] Mesmin touchant les passages de Bellinzone et Urseren, mais bien celles de M[r] de Léon. » *Richelieu au Père Joseph.* 24 août 1630. (ap. Avenel. op. cit. III. 877.)

(6) *Le Père Joseph à Richelieu.* Soleure, 13 juillet 1630. loc. cit.

(7) *Contarini al Senato.* Saint-Jean-de-Maurienne, 27 luglio 1630. Frari. Francia. LXXVIII. — *Brulart de Léon à Bouthillier.* 21 août 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII.

(8) *Le Père Joseph à Richelieu.* Soleure, 13 juillet; Constance, 25 juillet 1630. loc. cit. — *Richelieu au Père Joseph.* 24 août 1630. loc. cit.

(9) *Brulart de Léon au baron de Spiez.* Soleure, 13 juillet 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxiii. 35. — *Le Père Joseph à Richelieu.* Soleure, 13 juillet 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 140. — *Brulart de Léon à Zurich.* Schaffhouse, 18 juillet 1630. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[a] n° 74. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 15/25 july 1630. loc. cit. — Zurlauben. op. cit. VI. 394.

vint prendre congé d'eux.(1) Invités par Wallenstein à le visiter dans son camp,(2) ils s'y rendirent, le 23, et ce fut sous la protection d'une escorte fournie par leur hôte d'un jour qu'ils atteignirent Ratisbonne.(3) A Memmingen, au reste, le généralissime impérial avait cherché à les persuader que son influence était acquise à l'œuvre de paix qu'ils préconisaient eux-mêmes.(4) Cette nouvelle, aussitôt transmise en Suisse par leurs soins, y hâta la détente dont ils avaient pu constater les signes précurseurs avant leur départ des « Cordeliers ». Aussi quand, vers la fin de septembre, le duc de Friedland, après d'inquiétantes hésitations, à la vérité,(5) se décida à rebrousser vers Prague,(6) l'annonce de sa retraite provoqua-t-elle chez les Confédérés un sentiment de soulagement beaucoup moins vif en somme que si elle se fût produite trois mois plus tôt, à l'heure où les enseignes des petits cantons gagnaient en hâte Andermatt et Bellinzone.(7)

Oppression autrichienne en Valteline. — Prise de Pignerol par les Français. — Succès de ceux-ci en Savoie et en Piémont. — Hésitations vénitiennes. — Valeggio. — Trève de Rivalta. — Les « Waldstætten » et le sac de Mantoue. — Charles-Emmanuel ne peut compter sur ses alliés suisses. — Négociations de ses agents en Valais. — Louis XIII dépêche successivement dans ce dernier pays Bernard du Plessis-Besançon et Antoine de Poncher. — Leurs instructions. — Succès de leurs démarches.

XLI. Cependant les événements se précipitaient dans la Haute-Italie. Certain désormais de n'avoir pas à défendre ses positions du Luziensteig et de l'Engadine contre une attaque soudaine de l'« armée volante » que Brulart de Léon ne parvenait pas à mettre sur pied en Suisse, Collalto avait, dès le mois d'août, acheminé le gros de ses forces vers la Péninsule.(8) A cette fois, les Grisons purent s'estimer vengés et bien vengés. Ce fut aux Valtelins à trembler. Par un juste retour, l'oppression autrichienne diminua de façon notable dans la Rhétie de deça, pour se donner libre cours en revanche dans celle de delà les monts. Foulés, pillés, incendiés par les troupes de cette maison de Habsbourg, au profit exclusif de laquelle s'était

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 14 luglio; Bada, 19 luglio 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.
(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 19 luglio 1630. loc. cit.
(3) *Le Père Joseph à Richelieu.* Constance, 20 juillet 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. 78.
(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 2 agosto 1630. loc. cit.
(5) *Lettre de Vienne.* septembre 1630. Aff. Etr. Vienne. XIII.
(6) *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 ottobre 1630. loc. cit.
(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 31 luglio 1630.
(8) *Andrèa Cioli a Nicolò Sacchetti, a Vienna.* Firenze, 21 settembre 1629. Arch. Medicco. Germania. n° 4383.

accomplie la révolution de juillet 1620; contraints, en outre, de verser aux Impériaux une contribution immédiate de trente mille écus, (1) alors qu'ils se déclaraient incapables de payer aux Trois Ligues les vingt-cinq mille écus du cens annuel, les auteurs du *Sacro Macello* et leurs complices ébauchèrent, à la vérité, un semblant de résistance et creusèrent des tranchées pour se garantir du péril qui les menaçait. (2) Ce devait être en vain. Aux souffrances qu'ils eurent à subir du fait de l'occupation étrangère, (3) s'ajouta bientôt pour eux l'amertume de voir leur patrie, transformée en un véritable désert, perdre au bout de peu de temps, grâce à la peste, à la famine et aux exactions de toute nature commises par les envahisseurs, les deux tiers de ses habitants. (4) Tel village, comme Colico, devait se ressentir durant un demi-siècle du passage des Autrichiens. (5) Aussi bien Collalto et Spinola ne se décidèrent-ils à ouvrir les hostilités contre le duc de Mantoue (6) qu'après avoir laissé d'importantes garnisons dans la vallée de l'Adda, devenue en quelque sorte le quartier de ralliement des soldats allemands à leur sortie des défilés de Rhétie, où les agents de Saint-Marc les faisaient « compter jusques à un homme près ». (7)

Si grande était au reste, à cette heure encore, la confiance mise par l'Escurial dans les talents militaires du nouveau gouverneur de Milan, qu'Olivarès nourrissait le ferme espoir d'annexer Casale à la Lombardie avant que les armes de Louis XIII eussent pénétré derechef en Piémont. (8) Mais l'apaisement des troubles intérieurs du royaume restituait à Richelieu la libre disposition des troupes employées jusque là à combattre les huguenots. (9) Dès le commencement de mars 1630, un corps français, concentré sous ses ordres en Dauphiné à l'annonce de l'entrée des Impériaux en Mantouan, traversait la Doire et s'emparait très promptement de la ville et de la citadelle de Pignerol, tandis que Charles-Emmanuel, trompé par une feinte de l'ennemi, attendait celui-ci dans les environs de Turin. (10)

---

(1) *El conde de la Rocca al duque de Feria.* Cherasco, 1 abril 1631. — *El duque de Feria a Su Mag^d^.* Milan, 8 de agosto 1631. Arch. Gen. Simancas. S^ria^ de Estado Leg^o^ nº 3336.

(2) *Sigismondo Boldoni a Roberto cardinale Ubaldino.* Bellano, 10 settembre 1629. (ap. Cantù. Sulla storia lombarda del secolo XVII. (Milano. 1832.) p. 101.) — *Rignol à Hotman de Villiers.* Soleure, 5 octobre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(3) *Avis de Coire.* 8 octobre 1630. Aff. Efr. Allemagne. VII. — *Gio. Francesco abbate Fossati a Girolamo Parma, in Venezia.* Milano, 18 dicembre 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* XLV. 3.

(4) Romegialli. op. cit. III. 353, 358. — Quadrio. op. cit. II. 444.

(5) *Boldoni a Ubaldino.* 10 settembre 1629. loc. cit.

(6) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 20 ottobre 1629. Arch. Mediceo. Venezia. nº *3015* fº 421. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) VI. 293.

(7) *Domenico Pandolfini a Cioli.* Alessandria, 28 febbraio 1630. Arch. Mediceo. Milano. nº *3165.* — *Ceberet à Richelieu.* Ratisbonne, 15 juillet 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII.

(8) *Avis de Madrid.* 24 février 1630. Aff. Etr. Espagne. XVI. (1630—1632.) — Carrutti. op. cit. II. 297.

(9) « E partito (il cardinale) con dimostrazione di gran disegni di guerra. » *G. B. Gondi a Cioli.* Parigi, 5 gennaio 1630. Arch. Mediceo. Francia. *4648* fº 3.

(10) *Il vescovo di Mantova al duca.* Vienna, 23 marzo 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3. — *cf.* Siri. op. cit. VII. 64. — Cousin. La jeunesse de Mazarin. p. 611.

Désormais la route du Montferrat était ouverte, « sans plus dépendre de Savoie ».(1) Néanmoins, avant de profiter de cet important succès, le cardinal se proposait à la fois d'assurer ses derrières et de gagner à ses vues le Sénat de Venise, au sein duquel la reprise des hostilités dans le nord de la Péninsule comptait peu de sympathies.(2) Aussi bien l'accomplissement de la première partie de cette tâche fut assez aisé. Après s'être saisi de Chambéry et de tout le duché « de deça les monts » (mai—juin),(3) Louis XIII rebroussa vers Lyon, ne voulant pas « marcher en personne contre un lieutenant du roi Catholique ».(4) Mais son armée franchit le Cenis, fit en quelques semaines de rapides progrès en Piémont, culbuta les forces ducales à Avigliana (10 juillet),(5) s'empara de Saluces (20 juillet) et réduisit Charles-Emmanuel à une nécessité telle que ce prince en mourut (26 juillet).(6)

A l'autre extrémité de la Haute-Italie, en revanche, les affaires du Louvre étaient moins avancées et par suite moins prospères.(7) Bien qu'elle se fût engagée, à Suse, en mars 1629, à défendre les Etats de Charles de Gonzague contre l'agression menaçante des Impériaux, la république de Venise hésitait à se déclarer et retardait de jour en jour, sous les prétextes les plus divers, l'entrée en campagne de ses troupes.(8) Quand le Sénat se décida enfin, sur les instances pressantes d'Avaux, à diriger ces dernières vers Mantoue, ce fut avec tant d'imprévoyance et d'incurie(9) qu'elles ne purent éviter la honteuse défaite que ne cessaient de leur prédire les officiers français au service de Saint-Marc (Valeggio, 29 mai).(10) Toujours est-il que cette disgrâce eut pour résultat de réveiller le sentiment national sur les rives de l'Adria-

(1) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 5 aprile 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Gondi a Cioli.* Troyes, 7 aprile 1630. Arch. Mediceo. Francia. nº *4643* fº 146. — *Mémoire du 2 juin 1630, sur la conquête de la Savoie.* Aff. Etr. France. CCCCIII. 51.

(2) « Dicendo di non poter la loro Republica veder volontieri che si faccia guerra a un prencipe italiano mentre si haveva a fare a Spagnuoli. » *Gondi a Cioli.* Troyes, 7 aprile 1630. loc. cit. — V. Siri. op. cit. VII. 66, 89.

(3) Siri. op. cit. VII. 80.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 9 agosto 1630. loc. cit.

(5) *cf.* Mémoires du comte de Souvigny. (éd. Contenson; Paris. 1906.) I. 238.

(6) « Alli 30 del passato venne quà la nuova della morte del duca di Savoia, che nessuno ha pianto, anzi dall'universale s'è sentito dire che, se fosse partito dal mondo molti anni prima, non si sarebbero viste forse le tante miserie che egli ha causato. » *Gondi a Cioli.* Lione, 4 agosto 1630. Arch. Mediceo. Francia. *4643* fº 257. — Siri. op. cit. VII. 197 sqq. — Mémoires de Richelieu. t. VII. 145.

(7) *Il vescovo di Mantova a Marcantonio Bosenello, residente veneto in Mantova.* Vienna, 23 marzo 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3.

(8) *Giustiniano Priandi al Sr Parma, segretario del duca di Mantova in Venezia.* Dal campo di Pinerolo, a 29 marzo 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3 — *Girolamo Parma, segretario del duca di Mantova a Venezia, al duca.* Venezia, 8 aprile 1630. *Ibid. E* XLV. 3. — *Richelieu à Avaux.* 16 avril 1630. Aff. Etr. Venise. XLVIII.

(9) *Scaramelli al Senato.* Bada, 19 luglio 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — Bühring. Rohan, Gustav Adolf und Venedig. 55 sqq.

(10) *Avaux à Richelieu.* Venise, 20 avril 1630. Aff. Etr. Venise. XLVIII. — « La rotta delle genti veneziane di Valezzo (Valeggio) ha dato gusto et speranza di haver presto Mantova et che i Veneziani restino mortificati. » *Baglioni a Cioli.* Madrid, 28 giugno 1630. Arch. Mediceo. Spagna. nº *4958.* — Siri. op. cit. VII. 117.

tique (1) et de hâter la conclusion de l'accord négocié à Saint-Jean-de-Maurienne entre le cardinal et Contarini, en vue de fixer la quote-part respective des subsides que les deux gouvernements auraient désormais à fournir au roi de Suède. (2)

Néanmoins, de l'aveu de Richelieu, la situation demeurait pleine de périls dans la région du Mincio. Les Conseils de la Seigneurie furent adjurés de redoubler de vigilance. D'autre part, le maréchal d'Estrées s'était enfermé dans Mantoue. Le sac de cette ville par les troupes de Collalto ; (3) la menace que la présence de Wallenstein à Memmingen laissait planer sur le nord de la Péninsule ; les progrès de Spinola devant Casale, serrée de près depuis la fin de mai, sans espoir d'être secourue avec efficacité par les forces du roi Très-Chrétien ; (4) l'alarme grandissante dans l'Etat de Terre-Ferme (5) suffirent à ébranler les résolutions du premier ministre de Louis XIII et le portèrent à souscrire à la trêve générale de six semaines que, dans ces entrefaites, Mazarin était parvenu à faire accepter aux belligérants (Rivalta, 4 septembre). (6)

Les opérations militaires qui se déroulaient tant en Savoie et en Piémont, que dans le Montferrat et le Mantouan ne pouvaient manquer d'avoir leur répercussion au delà des Alpes. On a dit ailleurs les péripéties diverses et émouvantes de la lutte engagée aux Ligues de Suisse entre Casati et Volmar, d'une part, Brulart de Léon et Bassompierre, de l'autre, et comment celui-ci avait réussi, dans les derniers jours de mai, à rejoindre l'armée royale à la tête des deux régiments levés parmi les cantons protestants et les seuls Etats catholiques de Fribourg et de Soleure. Inflexibles dans leur dessein de demeurer neutres entre le Louvre et la cour de Turin, (7) les « Waldstætten » et Zoug avaient su résister à toutes les tentatives faites en vue de les amener à résipiscence. Et l'événement semblait leur avoir donné raison, puisque une notable partie des enseignes refusées par eux au roi Très-Chrétien venait néanmoins d'entrer à la solde de celui-ci dans les châteaux de Bellinzone et les défilés d'Urseren menacés d'un coup de main des chefs de l'armée impériale. Tout au plus, la nouvelle du sac de Mantoue éveilla-t-elle chez certains d'entre eux le regret de n'avoir pu prendre leur part de cette aubaine. Aussi bien les dépouilles du palais des Gonzagues mises en sûreté à Fribourg par le colonel Kœnig de Mohr,

(1) *Rohan à Richelieu.* Venise, 18 juin 1630. Aff. Etr. Venise. XLVIII.

(2) Bühring. op. cit. 63 sqq.

(3) *Relation de la prise de Mantoue.* 18 juillet 1630. Aff. Etr. Mantoue. III. — Siri. op. cit. VII. 144.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 2 agosto 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(5) Siri. op. cit. VII. 149.

(6) Il Sr Giulio Mazarini ha fatto miracoli in quest'occasione. Così era da Francesi riputato Spagnuolo et al contrario Francese da Spagnuoli. » *Il commre Pasero al conte Ludovico San Martino d'Agliè.* settembre 1630. Aff. Etr. Piémont. XV. 25vo. — Siri. VII. 206.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 agosto 1630. loc. cit.

officier au service de Ferdinand II,(1) et les surtouts d'orfèvrerie, de même provenance, vendus à l'encan sur les marchés de Coire(2) devaient exciter l'envie des besoigneux mercenaires de la Suisse centrale, las de réclamer à la France et à l'Espagne le payement, toujours différé, de leurs légitimes créances.

Dans la réalité, ce n'était pas seulement chez les Confédérés de la Ligue Borromée que se faisait sentir à cet instant l'inconvénient, dès longtemps reconnu, des alliances multiples. A n'en pas douter, Berne, en autorisant ses troupes à franchir, sous la conduite de Bassompierre, la frontière sovoyarde, violait sciemment l'esprit et la lettre du traité conclu par elle, le 23 juin 1617, avec la cour de Turin, pour une durée de vingt ans. Aussi Charles-Emmanuel, encore qu'il ne fût pas lui-même à l'abri de tout reproche, protesta-t-il avec véhémence contre une attitude si préjudiciable aux intérêts de sa maison. A l'heure où Bassompierre quittait Soleure, le Sr de Crans de Beausses, naguère commissaire piémontais à l'armée de Valteline, adjurait les Genevois de refuser vivres et munitions au maréchal.(3) Par suite, il fallut, ainsi qu'il a été dit plus haut, une démarche formelle de celui-ci auprès des Conseils de la petite république pour obtenir l'expulsion du territoire de cette dernière des nombreux agents du duc qui s'attachaient à y recruter des auxiliaires « à quelque prix que ce fût ».(4) Le mois suivant, le prince Thomas, retiré à Conflans, d'où les avant-gardes françaises n'allaient pas tarder à le déloger,(5) crut indispensable de dénoncer aux autorités bernoises la conquête, injustifiée selon lui, de Pignerol par Richelieu(6) et de leur demander de fermer les yeux sur les négociations que le baron de Coudrée s'apprêtait à entamer dans le *Mittelland*, afin d'y lever deux mille fantassins et cent cavaliers pour le service de son maître. Mais le sort en était jeté, et les magistrats du plus puissant des cantons évangéliques n'entendaient en aucune façon modifier leur ligne de conduite, ni interrompre le cours des succès du régiment qui, sous les ordres de Jean-Louis d'Erlach de Castelen, devait, peu après, se couvrir de gloire à Avigliana (10 juillet).(7)

Repoussé à Berne, Charles-Emmanuel chercha des alliés d'un autre côté. De même que, durant la courte campagne qui aboutit, en mars 1629, à

(1) « Nella casa del baron Chinich (König) ho trovato li ritratti del cardinale e principi della Casa di Mantua, con molti argenti e paramenti che li toccorono nella divisione del spoglio di quella città. Questo è il maggior soldato esperimentato che sia in Helvetia. » *Scotti a Barberini.* Romont, 9 maggio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. 24—31.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 2 e 23 agosto 1630. Frari. Svizzeri. XXVI

(3) *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 26 aprile 1630. loc. cit.

(4) *Richelieu à Bassompierre.* 26 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 88 — *Scaramelli al Senato.* Solodoro, 11 e 26 aprile 1630. loc. cit. — Mémoires de Bassompierre. (éd. Chantérac.) IV. 94.

(5) *Mémoire, du 2 juin 1630, sur la conquête de la Savoie.* Aff. Etr. France. CCCCIII. 51.

(6) *Le prince Thomas de Savoie à Berne.* Conflans. 13 mai 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxII. 45. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 6 settembre 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(7) *Hartmann von Erlach au baron de Spiez.* Carignano, 3/13 août 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xx.

l'escalade du Pas-de-Suse, il s'était trouvé des contingents des Ligues dans les camps ennemis, (1) de même, au printemps de 1630, des soldats confédérés figuraient dans les deux armées belligérantes. Quelques centaines de Valaisans du service ducal, surpris dans Pignerol, s'y étaient défendus avec mollesse et avaient rendu le château à la première sommation sérieuse. (2) Mais les circonstances étaient trop critiques pour que le souverain du Piémont gardât longtemps rancune aux dizains de cet incident fâcheux. Dès le commencement de juillet, Brulart de Léon signalait de Soleure la présence à Sion d'un conseiller et secrétaire d'Etat de Son Altesse, Giovanni Carron de Buttigliera, réputé pour sa connaissance approfondie des affaires du Valais et, par suite, l'un des adversaires les plus dangereux de l'influence française dans cette région. Ce personnage était, en effet, chargé de requérir les autorités de la vallée du Rhône d'une levée de troupes et d'obtenir d'elles que les cols donnant accès dans la Péninsule, fermés désormais au roi Très-Chrétien, demeurassent ouverts aux forces savoyardes. (3)

Or, Louis XIII ne s'était point laissé prendre au dépourvu. Prévenu à temps des intentions de Charles-Emmanuel, il avait dépêché en Valais, vers la fin de mai, l'un de ses officiers, Bernard ***du Plessis-Besançon.*** Celui-ci s'était rendu de la vallée d'Aoste dans celle du Rhône, afin de sonder les dispositions des dizains à l'égard du Louvre et de s'assurer si, le cas échéant, ces derniers ne s'opposeraient pas à l'entrée sur leurs terres d'un corps de vingt mille hommes, acheminé vers la Lombardie. (4) A la vérité, ce n'était là qu'un prétexte. L'envoyé royal avait pour principale instruction de reconnaître la viabilité des routes de montagne de la région du Grand Saint-Bernard, tâche dont il s'acquitta d'ailleurs avec une louable célérité. (5) Toujours est-il que la relation de sa rapide excursion dans les Alpes Pennines engagea le monarque français à tenter une démarche, officielle cette fois, auprès des Valaisans.

Ce fut au secrétaire-interprète ***Poncher*** qu'échut cette nouvelle mission. Il s'agissait, en apparence du moins, d'obtenir « pour le secours de Casale » (6) le passage par Martigny, Sion et Brigue d'une armée de trente mille hommes et quatre mille chevaux. (7) Au même temps, en effet, Louis XIII requérait

---

(1) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) V. 348 sqq.

(2) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 13 aprile 1630. Arch. Mediceo. Venezia. nº *3016.* — « . . . Dando voce che gli Vallesani che lo guardavano (Pinerolo) habino tradito il principe, ammazato il governatore, moglie e figliolo . . . » *Il vescovo di Mantova al duca.* Vienna, 27 aprile 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3. — Mémoires de Richelieu. VII. 4. — Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. II. 304.

(3) *Brulart de Léon au baron de Spiez.* Soleure, 3 juillet 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxiii. 33.

(4) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) VII. 110.

(5) Mémoires de Du Plessis-Besançon. (éd. Horric de Beaucaire.) p. 9.

(6) *Le roi à Berne.* Chambéry, 14 juin 1630. Bibl. Nat. f. fr. *18 047* fº 395.

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 17 luglio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

de Berne l'autorisation de se servir du pont de Saint-Maurice, dont la possession était commune à cet Etat et aux dizains. (1) Dans la réalité, cependant, on ne songeait pas, à Paris, à diriger des troupes vers le Montferrat par la vallée du Rhône. D'autre part, il n'y était plus question de faire descendre vers Morgex, par le col Ferret, (2) une partie des régiments concentrés dans le voisinage du Léman. L'unique dessein poursuivi dans cette région par la diplomatie du Louvre consistait dès lors à empêcher que Charles-Emmanuel n'obtînt la libre disposition des défilés dont le roi Très-Chrétien renonçait à user. (3) Cette assurance fut accordée sans trop de difficultés. Les Valaisans repoussèrent les propositions ducales (4) et, décidés à se maintenir dans une neutralité qu'ils considéraient comme indispensable à la conservation de leur indépendance, s'apprêtèrent à résister par la force à toutes les attaques dont ils pourraient être l'objet, soit des armes françaises vers Saint-Maurice, (5) soit de celles de Wallenstein vers la Furka. (6)

Intrigues espagnoles dans la vallée du Rhône. — Situation précaire du prélat de Sion. — L'ambassadeur du Louvre et les cantons catholiques inclinent à lui recommander de résigner son évêché. — Le nonce se rallie, sous certaines réserves, à cette manière de voir. — Arrestation du capitaine Stockalper. — Charges relevées contre lui. — Sa mort. — Accusations justifiées dont l'hôte de la Majorie est l'objet à cette occasion. — Incarcération du chanoine Theiler. — Inquiétudes manifestées par les « Waldstætten » et Scappi. — Refus des dizains de dépêcher des délégués à Lucerne. — L'évêque réussit à gagner cette ville. — Conférences de janvier 1628, tenues en la présence de Wallier. — Obstination des Valaisans. — Echec du nonce. — Départ de Hildebrand pour Rome. — Utilité d'une intervention française.

XLII. Maîtresse de plus en plus absolue de la vallée de l'Adda, ensuite de l'occupation des passages grisons par les troupes de Ferdinand II, l'Espagne s'efforçait par surcroît d'envenimer les zizanies existant entre les dizains du Valais et l'évêque de Sion. Empêcher la solution pacifique d'un conflit, qui, à la différence de celui de la Valteline, revêtait un caractère

(1) *Le roi à Berne.* Chambéry, 14 juin 1630. loc. cit.; *à Brulart de Léon.* Chambéry, 15 juin 1630. Bibl. Nat. f. fr. *18 047* f° 390.

(2) V. p. 419.

(3) *Le roi à Brulart de Léon.* Chambéry, 15 et 26 juin 1630. Bibl. Nat. f. fr. *18 047* f° 390: Aff. Etr. France. CCCCIII. 49. — Mémoires de Richelieu. VII. 110.

(4) Grenat. **Histoire moderne du Valais.** (Genève. 1904.) p. 276.

(5) *Carlo Casati al governatore di Milano.* Lucerna. 12 giugno 1630. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. 1624—1630. (fasc. 6.) — *Scaramelli al Senato.* Bada, 2 agosto 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(6) Grenat. op. cit. 276. — Eidg. Absch. V^2 629 *h.*

beaucoup plus politique que confessionnel, puis fermer les unes après les autres aux adversaires de la monarchie Catholique les routes donnant accès des Alpes à la Lombardie, tel était le plan général de la politique italienne de l'Escurial et, de ce plan, dont la réussite complète eût exigé des ressources financières autrement stables que celles dont il disposait, Olivarès poursuivait l'exécution avec une inlassable persévérance. (1)

La trève conclue, en juin 1627, grâce à l'intervention personnelle de Miron, entre le prélat valaisan et les autorités laïques de la vallée du Rhône ne devait pas être de longue durée. En fait, elle ne survécut pas au rappel à Paris de l'ambassadeur français. Aussi bien les intrigues de toute nature que la présence de ce dernier à Sion paraissait avoir dissipées n'étaient qu'assoupies. Elles se déchaînèrent derechef, avec une recrudescence d'intensité vraiment inquiétante, dès le jour où l'influence pondératrice exercée jusque là au sein des dizains par le ministre de la couronne Trés-Chrétienne vint à disparaître.

Dans la réalité, la situation de l'évêque Hildebrand était des plus précaires. L'hostilité que lui témoignaient depuis longtemps ses ouailles s'était peu à peu transformée en une invincible aversion. (2) Si, cédant aux sollicitations de Miron, la diète de mai s'était, en fin de compte, ralliée aux propositions conciliantes de celui-ci, c'était avec le ferme espoir que le titulaire du siège épiscopal de la Majorie saurait, par une retraite prudente hors du pays, se soustraire aux responsabilités que son chapitre et lui avaient encourues en cherchant à amoindrir les libertés valaisannes. (3) Bien qu'il s'attachât, avant toutes choses, à procurer le rétablissement du « compromis » de 1619, l'ambassadeur français eût approuvé à la rigueur cette solution quelque peu radicale d'un conflit dont il lui était impossible par ailleurs de préjuger l'issue. (4) D'autre part, les cantons catholiques, d'abord opposés au départ de l'évêque, tant était grande leur crainte que le cardinal de Savoie ne fût appelé à le remplacer, commençaient à se ranger à l'opinion des Valaisans quant à la nécessité de la résignation d'Hildebrand, (5) sans se douter au demeurant qu'à ce même temps Charles-Emmanuel redoublait ses intrigues, à Rome comme à Fribourg et à Sion, en vue de hâter l'accession de son fils puîné à l'évêché de cette dernière ville, ainsi qu'à celui de Lausanne. (6)

---

(1) *Carlo-Emanuele al conte San Martino d'Agliè.* 24 febbraio 1627. Aff. Etr. Piémont. III supp[t]. p. 180[vo]. — *Mollondin à Herbaut.* 17 avril 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 64.

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(3) *Miron au roi.* Sion, 12 juin; Saint-Maurice, 19 juin 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV.

(4) *Miron à Herbaut; au roi.* Sion, 5 et 12 juin 1627. *Ibid.*

(5) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — Eidg. Absch. V[2] 512 (131) *a*, 519 *e*.

(6) *Le duc de Savoie au prince-cardinal, son fils.* 30 mai, 28 juin, 3 juillet, 15 et 28 août, 7 octobre, 17 novembre 1626; 19 et 24 février 1627. Aff. Etr. Turin. III. supp[t]. p. 132, 137, 137[vo], 138[vo], 145, 146, 155, 178, 179.

Jusqu'alors, à la vérité, le nonce apostolique s'était obstinément refusé à déclarer ouverte la succession de son protégé de la Majorie, et c'était à sa seule instance que les « Waldstætten » et Zoug continuaient à recommander la cause de celui-ci au roi de France et à la défendre auprès des dizains. (1) L'heure vint cependant, en juillet, où l'évêque de Plaisance dut reconnaître qu'il faisait fausse route et que le maintien pur et simple du *statu quo* pousserait ses coreligionnaires de la vallée du Rhône (2) aux pires extrémités. (3) Il se résolut par suite à modifier son attitude. Mais encore importait-il de sauver les apparences et de ne pas paraître céder aux sommations des « patriotes » valaisans. Scappi donna donc son consentement à ce que Hildebrand entreprît un voyage *ad limina*. (4) Il y mit toutefois la condition formelle que l'autorisation de ce déplacement serait sollicitée du pape par le Corps catholique d'Helvétie, auquel écherrait en outre le soin d'impétrer du Saint-Siège, en cas de besoin, la désignation d'un nouveau prélat. (5) Le représentant d'Urbain VIII ne se berçait-il pas de l'illusion que, désarmés par ses concessions, les dizains lui accorderaient en août ce qu'ils lui avaient refusé en juin, soit la réintégration des Jésuites dans le pays, la confirmation des droits et privilèges de l'évêché, l'exécution du recès de Louèche, si préjudiciable aux protestants, et l'adoption du calendrier grégorien ? (6)

De fait il n'était plus au pouvoir ni des Confédérés de l'ancienne croyance, ni du nonce de détourner le cours des événements dans la vallée du Rhône. Désormais l'ère des négociations semblait pour longtemps close. On le comprit à Lucerne. Aussi fut-ce sans beaucoup d'espoir dans l'efficacité de l'intervention suisse que l'on s'y résolut d'adjurer les Valaisans de renoncer à tirer avantage des démarches imprudentes de l'évêque et de ses partisans. (7) Ces appréhensions étaient certes justifiées. Le 15 septembre 1627, l'un des plus fermes soutiens des intérêts épiscopaux, le capitaine Antoine Stockalper, de Brigue, naguère bailli de Saint-Maurice, était arrêté aux portes de Louèche et jeté dans les prisons de cette ville. (8) Caractère altier et indomptable, cet ancien calviniste, passé avec ardeur

---

(1) *Copia litterarum VII cantonum cattolicorum ad dominum Episcopum Vallesiae.* Lucernae, 14 julii 1627. — *Letterae septem cantonum cattolicorum ad regem Christianissimum.* 14 julii 1627. — *Copia di lettera scritta da i cantoni cattolici congregati in Lucerna a i Valesiani, in luglio 1627.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(2) «... pur di parole che d'opere zelanti della religione cattolica.» *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 luglio 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — *Scappi a Lucerna.* Coira, 15 ottobre 1627. *Ibid.*

(3) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 15 luglio 1627. *Ibid.*

(4) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 13 luglio 1627. *Ibid.* XV.

(5) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 luglio 1627. *Ibid.* XVI^A.

(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 6 e 21 luglio 1627. loc. cit — « Callendarium novum a populo observaretur nisi poenae formidine deterreretur. » *Copia litter. script. a D. Episc. sedunensi ad D. Nuntium in Elvetia.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(7) *Grandi a Barberini.* Lucerna, 21 settembre e 12 ottobre 1627. *Ibid.*

(8) *Grandi a Barberini.* Lucerna, 5 ottobre 1627. loc. cit.

au camp catholique, avait accumulé sur sa tête bien des haines. (1) Encore qu'il eût fait campagne sous Cœuvres en Valteline, on le rangeait parmi les adeptes de la cause espagnole et il était « véhémentement accusé » d'entretenir avec les autorités milanaises des relations suspectes. (2) Toujours est-il que son incarcération paraissait des plus opportunes. Grâce à elle, en effet, le Valais échappait à un renouvellement de la lamentable tragédie qui, en juillet 1620, avait ensanglanté la vallée de l'Adda.

Le complot fomenté par Feria, avec la complicité du prisonnier de Louèche, était assurément redoutable. Il ne tendait à rien moins qu'à placer les dizains sous la tutelle de l'Espagne. (3) De nombreux « bandits » lombards, introduits en secret dans le pays, y eussent égorgé en une nuit les membres du gouvernement et leurs principaux adhérents. (4) Les aveux de l'inculpé, obtenus sans l'application de la torture, étaient aussi clairs et détaillés que possible. (5) Ils ne lui valurent qu'une très légère atténuation de peine. (6) Condamné à être écartelé, il subit, le 4 décembre, le supplice de la décollation, en la présence inhumainement exigée de son fils âgé de douze ans. (7)

Quoiqu'on ait pu avancer à ce sujet, (8) l'exécution de Stockalper n'avait nullement été provoquée par les intrigues du parti protestant soit en Valais, soit dans certains cantons suisses. Elle n'était en somme qu'un épisode de la lutte engagée depuis plusieurs années entre les autorités laïques et ecclésiastiques de la vallée du Rhône. Au moment où il fut arrêté, le capitaine s'apprêtait à se rendre à Milan, puis au Vatican, afin d'y remplir une mission dont l'avait chargé Hildebrand. (9) L'adhésion formelle de ce dernier au complot qui faillit le rétablir dans les privilèges enlevés à ses prédécesseurs et ouvrir par contre-coup aux *tercios* espagnols une route commode vers les Pays-Bas n'était donc pas niable. (10) Les déclarations explicites fournies à cet égard par l'ancien bailli de Saint-Maurice se trouvaient corroborées par les avis secrets recueillis à la nonciature apostolique. (11) Aussi, dès la

(1) « Non credo che si sia mai trovato in una republica democratica un ingegno più altiero, inquieto e prosontuoso di quello del capitano. » *Scappi a Barberini.* Coira, 13 ottobre 1627. loc. cit. (XV.)

(2) *Scappi a Barberini.* Coira, 13 ottobre 1627. loc. cit. (XV.)

(3) Grenat. op. cit. 254.

(4) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 11 gennaio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — Grenat. op. cit. 253.

(5) Grenat op. cit. 254, 255.

(6) *Scappi a Barberini.* Coira, 19 ottobre, 1627. loc. cit. (XVI^A.)

(7) *Copia di littera scritta d'uno di Valesia ad un amico del Nuntio e signori Svizzeri.* 15 e 17 dicembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — *Scappi a Barberini.* Constanza, 4 gennaio; Lucerna, 11 gennaio 1628. *Ibid.* XVII. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 18 décembre 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 247. — Eidg. Absch. V^2 533 *a*.

(8) Grenat. op. cit. p. 252 sqq.

(9) *Grandi a Barberini.* Lucerna, 19 ottobre 1627. loc. cit. (XVI^A.)

(10) *Le duc de Savoie au comte Ludovico San Martino d'Agliè.* 19 et 24 février 1627. Aff. Etr. Turin. III supp^t. p. 178, 179. — *Scappi a Barberini.* Constanza, 4 gennaio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(11) *Scappi a Barberini,* Coira, 13 ottobre 1627. loc. cit.

première nouvelle de ce qui se passait à Louèche, estima-t-on à Lucerne que l'évêque s'était gravement et maladroitement compromis et que par suite il n'avait aucune pitié à attendre de ses adversaires, pour peu que ceux-ci réussissent à découvrir des preuves écrites de sa trahison envers les dizains. (1)

Or, on savait à quoi s'en tenir, dans l'entourage de Scappi, quant à la participation effective du prélat de Sion et de ses proches aux desseins formés à Rome, en Lombardie, en Piémont et en Allemagne contre l'indépendance du Valais. (2) Certaines missives de Milan et de Vienne, tombées fortuitement aux mains du représentant du Saint-Siège en Helvétie, établissaient de façon péremptoire la gravité des intrigues nouées à l'étranger par le protecteur des Jésuites de Brigue et les membres de son clergé. (3) De prime abord disposé, semblait-il, à résigner ses fonctions, avec l'agrément pontifical, en faveur du cardinal de Savoie, (4) Hildebrand avait assez brusquement changé ses batteries. Convaincu désormais que l'assistance de Charles-Emmanuel ne suffirait pas à le tirer d'embarras, il s'était résolu à faire appel à une intervention bien autrement puissante que celle du souverain de Turin. (5) Circonvenu par lui, l'archiduc d'Innsbruck avait en effet consenti à appuyer ses prétentions auprès de l'empereur. (6) Et cette négociation, dont le nonce en Autriche tenait les fils, paraissait à la veille d'aboutir. (7) Fort heureusement pour les dizains, la conspiration de Stockalper fit long feu. Dès lors, les choses se gâtaient pour l'évêque. Ce dernier en eut l'appréhension et s'attacha à mettre sans retard en lieu sûr toutes traces de sa correspondance occulte avec les chefs des Etats voisins. Il y allait en somme de sa sécurité personnelle, (8) comme aussi du maintien de ses relations amicales avec les Suisses catholiques qu'inquiétait déjà l'intention prêtée à Ferdinand II d'accaparer au profit d'un de ses fils le siège épiscopal de Constance vacant depuis peu. (9) Au prix des plus grandes difficultés, le propre frère d'Hildebrand, dissimulant sous ses vêtements des documents compromettants pour celui-ci, réussit à gagner Evian. (10) Moins favorisé, le chanoine Theiler, curé

---

(1) *Scappi a Barberini.* Constanza, 4 gennaio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(2) *Le duc de Savoie à son fils, le prince-cardinal.* 23 décembre 1626. Aff. Etr. Turin. III. supp^t. p. 164vo; *au comte Ludovico San Martino d'Agliè.* 24 février 1627. *Ibid.* p. 179vo.

(3) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 10 agosto; Coira, 13 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(4) *Le duc de Savoie à son fils, le prince-cardinal.* 27 août et 23 décembre 1626. Aff. Etr. Turin. III supp^t. p. 146vo, 164vo.

(5) *Le duc de Savoie au comte Ludovico San Martino d'Agliè.* 24 février 1627. *Ibid.* p. 179vo.

(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 22 febbraio 1628. loc. cit. (XVIII.)

(7) *Scappi a Barberini.* Coira, 18 ottobre 1627. loc. cit. (XV).

(8) *Ibid.*

(9) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 10 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 4 décembre 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 514.

(10) *Copia di lettera scritta d'uno di Valesia, etc.* 17 dicembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — *Scappi a Barberini.* Constanza, 4 gennaio 1628. *Ibid.* XVII.

de Sion, désigné comme l'un des complices du supplicié,(1) fut arrêté à Saint-Gingolph et ramené sous escorte à Monthey.(2) Ce devait être le signal d'un nouveau déchaînement des passions populaires. Gardé à vue jour et nuit, l'évêque se vit dépouillé de ses dernières prérogatives.(3) Accusés de connivences criminelles avec les puissances étrangères, les ecclésiastiques furent soumis à une surveillance rigoureuse,(4) et des gardes, placés aux frontières, eurent ordre d'appréhender toute personne qui tenterait de quitter le pays sans l'autorisation écrite du bailli.(5)

Ce fut à Coire, où le retenaient depuis quelques semaines déjà le soin de présider à l'installation du successeur de Jean V Flugi d'Aspermont et le souci de défendre devant la diète grisonne les conventions léonines imposées par lui aux Trois Ligues en décembre 1623 et janvier 1624, que le nonce apostolique apprit les graves événements survenus, vers le milieu de septembre, dans la vallée du Rhône. Confiant dans l'efficacité des promesses que Miron avait obtenues des autorités valaisannes, en juin, Scappi s'apprêtait précisément à réunir en une conférence à Lucerne, et cela en présence d'Hildebrand, des délégués des dizains et du chapitre de Sion, afin de leur communiquer aux uns et aux autres le texte d'un bref pontifical, en date du 10 juillet, destiné à hâter le rétablissement de la paix religieuse dans la région des Alpes Pennines.(6)

Or, l'arrestation de Stockalper, c'était, au sentiment du ministre d'Urbain VIII, la déchéance prochaine du prélat de la Majorie et l'hérésie triomphante et exultante sinon dans le Valais, où le calvinisme ne comptait que fort peu d'adeptes, du moins aux confins de ce pays, à Berne, à Coire, à Genève.(7) Il convenait, dès lors, de ne négliger aucune démarche en vue de soustraire le prisonnier de Louèche au châtiment qui le menaçait.(8) On en tomba d'accord à Lucerne, à Fribourg, à Altorf, à Schwytz.(9) Mais, s'il

(1) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 11 gennaio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(2) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 18 décembre 1627. Aff. Etr. Suisse XXV. 247. — *Copia di lettera scritta d'uno di Valesia ad un amico del Nuntio e Sigri Svizzeri.* 15 e 17 dicembre 1627. loc. cit. — *Scappi a Barberini.* Constanza, 4 gennaio 1628. *Ibid.* XVII. — Eidg. Absch. V² 533 *a*.

(3) « Agunt et deliberant ac si nullus Episcopus in Vallesia esset. » *Copia litterarum script. a D. Episc. Sedunensi ad dominum Nuntium in Elvetia.* Seduni, 6 novembris 1627. loc. cit. (XVI^A.) — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 16 novembre 1627. loc. cit. (XVI^A.) — *Copia di lettera scritta, etc.* (15 dicembre 1627.) — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 18 décembre 1627. loc. cit.

(4) « Spirituales et temporales cattolici deffendentes Ecclesiam et religionem catholicam magnam persecutionem patiuntur. » *L'évêque de Sion au nonce.* Sion, 6 novembre 1627. loc. cit. — *Copia di lettera scritta, etc.* (15 dicembre 1627.)

(5) *Scappi a Barberini.* Coira, 13 ottobre 1627 (2da). loc. cit. (XVI^A.) — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 19 novembre 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 511. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 11 gennaio 1628 loc. cit. — Eidg. Absch. V² 533 *a*.

(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 26 luglio e 5 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV. — *Lettera scritta da Monsr Nuntio ne' Svizzeri alli Sri di Lucerna.* Da Coira, 16 settembre 1627. *Ibid.* XVI^A. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 18 décembre 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 247.

(7) *Scappi a Barberini.* Constanza, 4 gennaio; Lucerna, 4 marzo 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII, XVIII.

(8) *Scappi a Lucerna.* Coira, 15 ottobre 1627. *Ibid.* XVI^A.

(9) Eidg. Absch. V² 526 *a*.

importait d'user de beaucoup de prudence, de manière à ménager les susceptibilités inquiètes du peuple des dizains, aussi jaloux de ses libertés que celui des Ligues Grises, (1) il était indispensable, d'autre part, d'agir avec célérité. (2) Les « Waldstætten » firent donc prier la diète valaisanne de surseoir à toute procédure contre l'inculpé jusqu'au lendemain de la conférence dont, pour complaire au nonce, ils persistaient à réclamer la prompte réunion. (3) Malheureusement l'entente ne parvenait pas à s'établir quant au lieu d'assignation de celle-ci. (4) Un temps précieux devait être perdu de ce chef. Quand enfin, vers les derniers jours d'octobre, Scappi, rappelé au siège de sa nonciature par les instances des autorités de Lucerne, (5) regagna cette ville, au grand soulagement des Grisons, (6) il était bien tard pour arrêter le mouvement d'opinion qui portait les juges de Stockalper à se montrer inexorables à son endroit.

Peu disposés à céder aux sollicitations de leurs confédérés et coreligionnaires des cantons primitifs, les « patriotes » de la vallée du Rhône répugnaient à laisser remettre en question les prétentions du pouvoir laïque à l'égard de l'évêque de Sion, comme aussi à confier à des arbitres non régnicoles la révision des sentences et décisions par eux rendues dans le plein exercice de leur souveraineté. (7) Prétextant à la fois l'insuffisance du délai qui leur était accordé pour acheminer des délégués en Suisse et le peu d'empressement que marquaient leurs communes à consentir à l'ouverture de négociations au delà des frontières du pays, ils déclinèrent l'invitation qui leur était adressée de se faire représenter à la conférence dont l'évêque de Plaisance venait de requérir l'assignation au 12 décembre. (8)

Dans la réalité, les Valaisans paraissaient résolus, à cette heure-là encore, à tirer parti des aveux de Stockalper pour instruire à fond le procès d'Hildebrand. Il était dès lors de leur intérêt de ne pas permettre que celui-ci s'absentât de sa résidence, où ils le tenaient dans un état de demi-captivité. (9) Aussi bien le nonce s'efforça de déjouer ce calcul. Réunis en une diète, à Lucerne, les 8 et 9 décembre, les députés des cantons forestiers et de Zoug avaient mission de rechercher la solution la plus propre à atté-

(1) Eidg. Absch. V² 533 *a*.

(2) *Lettera scritta dai Signori di Lucerna al Nuntio.* 9 ottobre 1627. loc. cit.

(3) *Grandi a Barberini.* Lucerna, 12 ottobre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — *Copia litterarum Domini Nuntii ad Helvetios ad Dom. Episc. Sedun.* Curiae, 15 octobris 1627; *ad dominos Disenorum Oratores Valesiae.* 15 octobris 1627. *Ibid.*

(4) *Lettera scritta da i Sig^ri di Lucerna al Nuntio.* 9 ottobre 1627. *Ibid.* — *Scappi a Lucerna.* Coira. 15 ottobre 1627. *Ibid.*; *a Barberini.* Coira, 23 ottobre 1627. *Ibid.*

(5) *Lettera scritta da i Sig^ri di Lucerna al Nuntio.* 9 ottobre 1627. *Ibid.*

(6) *Mesmin à Herbaut.* Coire, 1er juin 1627. Aff. Etr. Grisons. VI.

(7) *Lettera scritta dal capitano di Valesia alli sette cantoni cattolici.* novembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(8) *Lettera scritta dal baglivo di Valesia a Monsr Nuntio ne' Svizzeri.* Data a Sion, 26 d'ottobre 1627. (stilo vecchio.) loc. cit. — *Scappi a Barberini.* 30 novembre 1627. *Ibid.*

(9) *Scappi a Lucerna.* Coira, 15 ottobre 1627. loc. cit.; Constanza, 4 gennaio 1628. *Ibid.* (XVII.)

nuer les conséquences désastreuses d'un conflit que leurs supérieurs ne parvenaient pas à résoudre. (1) Or, Scappi n'était pas sans appréhender le résultat de cet échange de vues. Les imprudences et les maladresses accumulées par le prélat de Sion au cours de son différend avec ses compatriotes commençaient, en effet, à soulever les protestations des « Waldstætten ». (2) Par suite, nombreux étaient chez ces derniers ceux qui exigeaient que la retraite, volontaire ou non, de Hildebrand précédât toute nouvelle tentative de médiation helvétique dans la vallée du Rhône. Il ne fallut rien moins que l'indiscutable ascendant exercé par le nonce sur ses coreligionnaires (3) pour maintenir ceux-ci dans le « droit chemyn ». A sa requête, deux envoyés de la diète, choisis l'un à Lucerne, l'autre à Fribourg, prirent la route du Valais. (4) Il s'agissait en somme de réitérer aux dizains l'invitation, naguère déclinée par eux, de dépêcher des délégués en Suisse, concurremment avec ceux de l'évêque et de son chapitre. (5) De guerre lasse, les adversaires de celui-là consentirent à lui ouvrir les portes de la Majorie et à le faire accompagner à la conférence contradictoire dont le « Vorort » catholique avait d'ores et déjà fixé la réunion au 21 janvier 1628. (6) A leur adhésion était jointe, à la vérité, la condition formelle qu'en aucun cas la question de la juridiction ecclésiastique, désormais réglée, ne serait remise sur le tapis et que le débat porterait uniquement sur la vacance probable de l'évêché et l'administration provisoire ou définitive de ce dernier. (7)

Une fois de plus, grâce à la ténacité déployée par le nonce, le prélat de Sion échappait au péril suspendu sur sa tête. Ses ennemis, certes, résolus à ne lui épargner aucun affront, avaient ordonné qu'on le fouillât à sa sortie de son château épiscopal. Mais, dorénavant, il se trouvait en lieu sûr. (8) Restait, il est vrai, à lui faire restituer la primauté dont l'avaient dépouillé les autorités laïques de la vallée du Rhône. Or, l'entreprise semblait malaisée, même avec l'appui des « Waldstætten ». Cependant Scappi n'abandonnait pas l'espoir de la voir aboutir. Aussi redoubla-t-il ses efforts

---

(1) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 30 novembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — Eidg. Absch. V^2 531.

(2) *Copia litterarum scriptarum a dominis Friburg. ad dominum nuntium ad Helvetios.* 1 octobris 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A. — *Lettera scritta da i Sig^{ri} di Lucerna al Nuntio.* 9 ottobre 1627. *Ibid.* — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. *Ibid.* XVII. — « Il vescovo è veramente uomo da bene e zelante della sua chiesa, ma poco discreto. » *Rocci a Barberini.* Lucerna, 25 settembre 1629. *Ibid.* XVIII.

(3) Eidg. Absch. V^2 519 *a.*

(4) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 dicembre 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVI^A.

(5) Eidg. Absch. V^2 531 *a.*

(6) *Wallier à Herbaut.* Soleure. 24 décembre 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 248. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 dicembre 1627 e 11 gennaio 1628. loc. cit. (XII.)

(7) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 26 novembre 1627. Aff. Etr. Suisse. XXV. 513. — *Copia litterarum Valesianorum ad Dom. Nuntium Apostolicum in Helvetia.* Seduni, 12/22 decembris 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Il gran-baglivo di Valesia al duca di Savoia.* Seduni, 22 dicembre 1627. Archivi di Stato Piemontesi. Princip. Svizz. VIII.

(8) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 11 gennaio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — Eidg. Absch. V^2 533 *a.*

à cette fin au cours de la diète qui réunit à Lucerne, du 21 au 31 janvier 1628, en la présence de Hildebrand, les députés des sept cantons catholiques, ceux du chapitre de Sion et quatre représentants de la partie adverse. (1) Onze jours durant, ces derniers eurent à subir l'assaut de contradicteurs d'autant plus obstinés qu'ils se sentaient soutenus par les coreligionnaires et alliés suisses des Valaisans. (2) D'une part, en effet, l'évêque exigeait avec insistance le rétablissement des privilèges afférents à sa dignité. (3) D'autre part, le ministre d'Urbain VIII énonçait, avec une passion sans cesse grandissante, ses griefs à l'égard des dizains, qu'il accusait de prendre leur mot d'ordre à Berne. (4) Il n'y avait pas enfin jusqu'aux mandataires des Etats helvétiques de l'ancienne confession qui ne missent, de manière assez ostensible, leur influence au service de la cause épiscopale et ne cherchassent à provoquer entre les parties un accommodement dont les adversaires de Hildebrand eussent supporté à eux seuls les frais, puisque aussi bien, sans compensation aucune en retour, ils se fussent engagés à exécuter le recès de Viège, en ce qui concernait l'expulsion des protestants, à ne point renouveler leur alliance avec les Trois Ligues, à accorder au prélat et à son chapitre toutes les satisfactions et garanties requises et à autoriser la réinstallation des prêtres étrangers dans le pays, l'introduction du calendrier grégorien et l'élargissement du chanoine Theiler. (5)

Enflé de ses succès à Coire, Scappi comptait triompher de l'opposition valaisanne, comme il avait triomphé de l'opposition grisonne. C'était, de sa part, s'exposer à la plus cruelle des mortifications et compromettre le prestige que venait de lui acquérir sa brillante campagne diplomatique en Rhétie. Les Valaisans n'avaient pas, au reste, les mêmes raisons que leurs voisins de céder à la pression étrangère qui cherchait à s'exercer sur eux. Maîtres de leurs destinées, ils ne reconnaissaient à personne, pas même au pape, le droit d'intervenir dans leurs affaires intérieures. Les députés des dizains tinrent en conséquence à ne point s'écarter des instructions qu'ils avaient reçues. Indifférents aux avances comme aux menaces du nonce, ils déclarèrent sans ambages qu'ils avaient pour unique mission de s'enquérir de l'accueil réservé par le Saint-Père à leurs justes réclamations. (6) Comme, d'un autre côté, Scappi se refusait à faire aucune ouverture à ce sujet, tant que le curé de Sion, dont la détention prolongée l'inquiétait, n'aurait pas

(1) *Les VII cantons catholiques au roi de France.* Bade, 31 janvier 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 19. — Eidg. Absch. V² 534 *a*.

(2) *Vigier à Béthune.* Soleure, 10 février 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *400* f° 100. — Eidg. Absch. V² 535 *c*, 536 zu *c*.

(3) Eidg. Absch. V² 534 *a*.

(4) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 11 gennaio 1628. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 535 c.

(5) *Vigier à Béthune.* Soleure, 10 février 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *400* f° 100. — *cf.* Eidg. Absch. V² 536 zu c², 550 *e*.

(6) Eidg. Absch. V² 534 *a*.

été remis entre ses mains, la situation semblait sans issue. (1) A dire vrai, les magistrats de la Suisse catholique s'ingénièrent à lui en procurer une. Assuré par eux que, quoiqu'il advînt, le chanoine Theiler lui serait livré, selon son désir, dans le délai d'un mois, (2) le représentant d'Urbain VIII en Helvétie consentit enfin à parler. (3) Et d'abord, le Souverain Pontife exigeait la complète exécution du recès de Viège. En revanche, l'évêque était autorisé à se rendre à Rome. Toutefois, il était stipulé que, ce dernier conservant son titre et sa charge, la désignation d'un vicaire général, déjà résolue en mai, ne serait plus retardée. (4)

Si l'on s'attendait au Vatican à ce que cet expédient bâtard satisfît les aspirations, légitimes ou non, des dizains, on se trompait fort. En réalité, les déclarations du nonce soulevèrent de vives protestations de la part des députés valaisans. (5) Autant, en effet, ceux-ci eussent accepté avec joie la « résignation » pure et simple de Hildebrand, (6) autant ils se montrèrent hostiles à une combinaison qui, selon eux, n'avait d'autre but que d'éluder les justes revendications opposées par le gouvernement laïque de la vallée du Rhône aux prétentions du chapitre de Sion en matière d'élection épiscopale. (7)

Au total, bien qu'elle eût duré près de quinze jours, la conférence ouverte à Lucerne le 21 janvier n'avait pas fait avancer d'un pas la solution du conflit valaisan. Partisans et adversaires de l'évêque persistaient plus que jamais dans dans leurs vues divergentes et, semblait-il, inconciliables. Ceux-ci, résolus à ne plus tolérer sa présence dans le pays, entendaient que son nom disparût à l'avenir de tous les actes publics et que sa succession échût au seul d'entre les chanoines que le nonce jugeât indigne de la recueillir. (8) Ceux-là, incités à la résistance par Scappi, paraissaient déterminés à lutter jusqu'au bout, dût leur obstination pousser les dizains à requérir l'appui de Berne. (9)

Cependant quelques faits nouveaux s'étaient produits, dont il eût été puéril de méconnaître l'importance. D'une part, Hildebrand venait de s'ache-

(1) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 25 gennaio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — Eidg. Absch. V² 535 c.

(2) *Scappi à Mesmin.* Lucerne, 7 février 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 36.

(3) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 4 février 1628. *Ibid.* XXVI. 10. — Eidg. Absch. V² 535 c. — *Sommario di punti contenuti nella dichiaratione della mente da N. S^{ro} fatta da Mons^{re} Nuntio a Signori deputati di Valesia, alla presenza di Sig^{ri} Amb^{ri} di sette cantoni cattolici et del Signor interprete Wallier, in Lucerna, a dì 29 gennaio 1628.* Aff. Etr. Suisse. XXVI. 39.

(4) *Considerazione che propone Monsr Nunzio nei Svizzeri sopra la lettera scritta dal Sig^{re} Wallier, interprete di S. M^{tà} Christ^{ma}, sotto li 9 d'aprile 1628, a Sig^{ri} de cantoni cattolici, intorno alle cose di Valesia* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — Eidg. Absch. V² 535 c.

(5) *Sommario di punti, etc.* loc. cit. — Eidg. Absch. V² 535 sqq.

(6) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(7) *Les VII cantons catholiques au roi.* Lucerne, 31 janvier 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 19. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. loc. cit.

(8) « ... persona certamente inidoneissima e di non buona fama. » *Scappi a Barberini.* Lucerna, 5 agosto 1627. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XV.

(9) *Vigier à Béthune.* Soleure, 10 février 1628. loc. cit.

miner à Rome. (1) De l'autre, le vicaire général, assisté d'un official et d'un conseil ecclésiastique, était entré en fonctions sans que l'autorité laïque s'y opposât par la force. (2) Enfin les représentants de celle-ci s'étaient mis d'accord avec ceux des « Waldstætten » pour attirer l'attention du Saint-Père sur les dangers qu'il y avait à prolonger la vacance du siège épiscopal de Sion. (3) A la vérité, la députation valaisanne à Lucerne avait consenti à prendre *ad referendum* une proposition de Scappi, favorable à la désignation prochaine d'un coadjuteur *cum spe successionis.* (4) Mais cette solution, d'ailleurs acceptable en soi, se heurtait à de graves difficultés d'ordre financier. Il semblait difficile, en effet, que les très maigres revenus de l'évêché pussent suffire à la fois à l'entretien du prélat titulaire et à celui de son *ad latus.* Ce fut dans ces circonstances qu'intervint, de la part de Louis XIII, une offre aussi séduisante qu'inattendue.

Aussi bien le nonce apostolique n'avait pas été le seul diplomate étranger qui eût assisté aux conférences de Lucerne de janvier. L'un des gérants de l'ambassade de France à Soleure, Henri Wallier s'y était porté de sa propre initiative, sans attendre les ordres du cardinal, mû par la crainte que les intrigues hispano-savoyardes ne missent en péril les intérêts de son maître dans la vallée du Rhône. (5) Non content d'exposer à ses auditeurs les raisons pour lesquelles le successeur désigné de Miron, François Fouquet, retardait son départ de Paris, le collègue de Stavay-Mollondin s'était attaché, au cours d'une proposition publique, à réprimer l'ardeur des Valaisans, tout en évitant avec soin de se prononcer en faveur des prétentions de Hildebrand et de son chapitre. (6) Or, si cette attitude prudente n'avait pas été du goût de Scappi, déçu de rencontrer presque un contradicteur là où il s'attendait à trouver un allié, du moins avait-elle rallié (7) l'approbation des cantons catholiques, dont les représentants venaient d'adresser à Louis XIII une missive dans laquelle ils le remerciaient de l'opportune et efficace intervention de son chargé d'affaires et le priaient d'obtenir d'Urbain VIII les satisfactions que le nonce persistait à refuser aux dizains. (8)

---

(1) *Les VII cantons catholiques au roi de France.* Lucerne, 31 janvier 1628. loc. cit. — *Scappi à Mesmin.* Lucerne, 7 février 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 36. — *Mollondin à Herbaut.* Soleure, 17 avril 1628. *Ibid.* XXVI. 64.

(2) *Scappi à Mesmin.* Lucerne, 7 février 1628. loc. cit.

(3) *Les VII cantons catholiques au roi.* Lucerne, 31 janvier 1628. loc. cit. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 18 février 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(4) *Les VII cantons catholiques au roi.* Lucerne, 31 janvier 1628. loc. cit. — *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 1° febbraio 1628. loc. cit. — *Scappi à Mesmin.* Lucerne, 7 février 1628. loc. cit.

(5) *Les VII cantons catholiques au roi de France.* Bade, 31 janvier 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 19. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 4 février 1628. *Ibid.* XXVI. 10.

(6) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 4 février 1628. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 534 *b.*

(7) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 4 aprile 1628. loc. cit.

(8) *Les VII cantons catholiques au roi de France.* Lucerne, 31 janvier 1628. loc. cit. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 4 février 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 10.

Politique confessionnelle du Louvre dans la vallée du Rhône. — Louis XIII partisan de l'élection d'un nouvel évêque. — Compromis proposé. — Offres pécuniaires faites au nom du roi Très-Chrétien. — Attitude expectante des dizains. — Ceux-ci sont favorables à la désignation d'un coadjuteur. — Arrivée à Lucerne de l'archevêque de Patras. — Sa diplomatie avisée. — Prétentions valaisannes. — Diète catholique du 30 août au 2 septembre. — Symptômes de détente. — Hildebrand résolu à regagner la Majorie. — Dangers que présente cette décision. — Durant cinq mois, l'évêque attend à la frontière l'autorisation de continuer son voyage. — La convention de Sembrancher le dépouille de ses dernières prérogatives. — Sa rentrée à Sion. — Alliés de la France, les dizains observent toutefois une stricte neutralité au cours de la campagne de Louis XIII en Savoie et en Piémont.

XLIII. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le rappeler ailleurs, la politique confessionnelle pratiquée par le Louvre dans la vallée du Rhône différait totalement de celle que de maladroits agents lui avaient fait adopter dans la haute vallée du Rhin. Tandis qu'à Coire, l'évêque et son chapitre, inféodés à la maison de Habsbourg, continuaient, grâce aux recommandations inconsidérées des Paschal et des Gueffier, à jouir de l'appui du gouvernement royal ; que, dans la Basse-Engadine, des capucins à la solde de la cour d'Innsbruck fondaient, avec l'assentiment tacite du marquis de Cœuvres, une mission de propagande, à la fois autrichienne et catholique ; que Louis XIII, enfin, cédant aux instances du pape, consentait à interpréter au détriment des protestants certaines dispositions de ce traité de Monçon déjà si défavorable à ses alliés de Rhétie, dans le Valais en revanche l'esprit clairvoyant des Refuge, des Castille et des Miron avait su faire d'emblée le départ entre les intérêts permanents de la France, sans cesse menacés par les intrigues d'ecclésiastiques, réguliers ou séculiers, prenant leur mot d'ordre à Milan ou à Turin, et ceux de la « vraye religion » que ne mettaient en péril jusque là ni les excitations bernoises, pour fréquentes qu'elles fussent, ni l'influence, jadis effective, mais dès lors de jour en jour plus restreinte, que la très faible minorité calviniste exerçait sur les destinées du pays. Par suite, les doléances du prélat de Sion n'avaient pas rencontré à Paris le même accueil que les appels de son collègue de Coire, bien que l'attitude des Trois Ligues envers celui-ci fût en somme beaucoup moins agressive que celle des dizains à l'égard de celui-là.

L'heure vint néanmoins, en janvier 1628, où l'on parut craindre au Louvre que le différend valaisan ne dégénérât en scission confessionnelle et

que les ouailles de Hildebrand, plutôt que de tolérer le retour de ce dernier à la Majorie, n'embrassassent ouvertement le culte évangélique. (1) L'initiative prise par Wallier de se rendre à Lucerne fut d'autant plus approuvée par Richelieu que le départ d'un ambassadeur français pour Soleure se heurtait, à ce moment-là, à d'insurmontables difficultés. (2) Or, c'était en définitive bien moins à Sion qu'à Rome que devait être cherché le remède à une situation dont la gravité n'était plus un secret pour personne. De fait, dès le milieu de l'année 1627, Louis XIII avait enjoint à son ministre au Vatican de presser celui-ci d'exaucer le vœu des dizains. (3) Tôt après la conférence de Lucerne, Béthune, que les chargés d'affaires en Suisse tenaient du reste averti des péripéties de la lutte d'influence engagée dans la vallée du Rhône, (4) reçut derechef l'ordre d'appuyer auprès du pape les instances des cantons catholiques et celles des Valaisans, afin d'obtenir la cessation de l'opposition de Scappi à l'élection d'un nouvel évêque et de rompre du même coup les intrigues savoyardes. (5)

A dire vrai, l'on nourrissait encore à Paris le ferme espoir d'amener le Saint-Père à souscrire à toutes les exigences, d'ailleurs raisonnables, des montagnards des Alpes Pennines, sauf peut-être à la résignation pure et simple de Hildebrand. (6) Aussi s'était-on rallié à l'idée d'un compromis, dont les envoyés de la Couronne en Helvétie espéraient le meilleur succès. Dès l'instant que le Souverain Pontife répugnait à choisir un successeur au prélat de Sion, et que les Valaisans ne ratifiaient point la désignation d'un vicaire général, n'était-il pas de bonne politique de préconiser une solution d'attente et, par suite, de recommander l'élection d'un coadjuteur, bien que le chapitre de la Majorie s'y montrât rebelle ? (7) La seule difficulté, vraiment sérieuse, que présentât l'exécution de ce dessein était, on l'a dit, d'ordre financier. Or, le roi Très-Chrétien s'offrait à l'aplanir. (8) Ce n'était pas, en effet, avec les cinq cents écus que lui servait annuellement le Louvre et les deux cents qu'il touchait de Charles-Emmanuel que le titulaire de l'évêché pouvait songer à entretenir un *ad latus* dans la vallée du Rhône, tandis que lui-même mènerait une vie de misère à Rome. (9) Désireux dès lors de mettre fin à cet état des choses, Louis XIII se proposait de porter la pension de

---

(1) *Bullion à Richelieu.* Paris, 17 février 1628. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXX. 242.

(2) *Herbaut à Mollondin.* 4 avril 1628. Arch. Mollondin, à Soleure.

(3) *Vigier à Béthune.* Soleure, 15 juillet 1627. Bibl. Nat. CCCCC Colb *403* f° 99.

(4) *Vigier à Béthune.* Soleure, 25 mars 1628. *Ibid.* f° 104.

(5) *Le roi à Béthune.* Paris, 14 mars 1628. Arch. Fribourg. France. — *Les XIII Cantons au roi.* Bade, 15 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 aprile 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(6) *Herbaut à Mollondin.* Camp devant La Rochelle, 11 octobre 1628. Arch. Mollondin, à Soleure.

(7) *Ibid.*

(8) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 21 avril 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(9) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 22 febbraio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII

Hildebrand à la somme de deux mille livres, à partager entre celui-ci et son suppléant. (1)

Toutefois, grâce à la surexcitation des partis, il était à craindre que l'intervention française, pour désintéressée qu'elle fût, ne se heurtât aux objections de ces derniers et ne fût pas acceptée par eux sans discussion. (2) D'un côté, en effet, les dizains persistaient à exiger que le prélat, de plus en plus suspect à leurs yeux, ensuite de la réception chaleureuse qui lui avait été faite à Milan, (3) renonçât à tous les revenus directs ou indirects de l'évêché, et que l'élection de son successeur eût lieu selon les anciennes coutumes du pays, malgré l'opposition du chapitre. (4) De l'autre, le nonce apostolique, frustré de l'espoir qu'il avait mis dans la présence de Wallier à Sion, (5) n'hésitait pas à dénoncer à Rome la politique suivie par celui-ci, politique dont le moindre défaut, à son avis, devait être, contrairement aux assurances tranquillisantes recueillies à Paris, d'encourager les Valaisans à persévérer dans leur attitude indépendante sinon hostile à l'égard du Saint-Siège. (6) Or il y avait certes là de quoi éveiller les inquiétudes des ministres du Louvre. Aussi, avant de pousser plus à fond les négociations relatives à la désignation d'un coadjuteur, résolurent-ils d'attendre le résultat de la consultation populaire que le retour dans leurs foyers des députés à la conférence de Lucerne n'allait pas manquer de provoquer parmi les communes de la vallée du Rhône. (7)

A la vérité, bien que les dizains n'eussent pas caché le mécontentement qu'ils éprouvaient de l'insuffisance des ouvertures faites en janvier par Scappi à leurs représentants en Helvétie, il était malaisé de préjuger le sens exact de la réponse que la diète de Sion serait appelée à donner tant aux propositions du nonce apostolique qu'aux recommandations pressantes dont les accompagnaient les cantons catholiques. (8) Toujours est-il que la « journée » de Bade de mars se passa sans que les Valaisans eussent estimé à propos

---

(1) *Vigier à Mollondin, à Colombier.* Soleure, 7 avril 1628. Arch Mollondin, à Soleure. — *Wallier aux députés des cantons catholiques, à Lucerne.* Soleure, 9 avril 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 29 febbraio 1628. *Ibid.* — *Scappi à Wallier.* Lucerne, 30 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(3) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 29 febbraio e 14 marzo 1628. loc. cit. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 7 avril 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(4) *Scappi à Wallier.* Lucerne, 30 mars 1628. *Ibid.* — *Considerazione che propone Monsr Nunzio nei Svizzeri sopra la lettera scritta dal Sigre Wallier interprete di S. Mà Christma sotto li 9 d'aprile 1628 a Sigri de cantoni cattolici intorno alle cose di Valesia.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — « Mentre si fusse osservato in farlo il loro uso praticato nell'elezione di molti loro vescovi. » *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. *Ibid.*

(5) *Considerazione, etc.* — *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 28 marzo 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 18 aprile 1628. *Ibid.*

(6) *Sommario di punti contenuti nella dichiaratione della mente di N. Sre, etc.* Lucerna, 29 gennaio 1628. loc. cit. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 4 e 18 aprile 1628. loc. cit.

(7) *Herbaut à Mollondin.* 4 avril 1628. Arch. Mollondin, à Soleure. — *Vigier à Mollondin.* Soleure, 7 avril 1628. *Ibid.*

(8) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 24 mars 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

de faire savoir à leurs confédérés de la région du Gothard s'ils se ralliaient ou non aux projets du Saint-Siège et subsidiairement à ceux de la cour de France. (1) Outré de ces atermoiements dans lesquels il voyait une atteinte à sa dignité personnelle et la diminution du prestige que ses succès diplomatiques lui avaient acquis en Rhétie, (2) l'évêque de Plaisance rejetait sur l'apathie des gouvernements suisses de l'ancienne confession la responsabilité de cet état des choses et les incitait à intervenir sans relâche en faveur des droits méconnus de Hildebrand. (3) Ce devait être en vain. Vers le milieu d'avril, à dire vrai, le bailli du Valais daigna excuser auprès des Conseils du « Vorort » catholique l'attitude expectante de ses compatriotes qu'exaspérait, ajoutait-il, le choix fait par Scappi du doyen du chapitre de Sion en qualité de vicaire général. (4) Mais ce fut tout. (5) Aussi bien, sourds aux instances répétées des « Waldstætten », les dizains, soutenus en secret par Berne, semblaient s'être donnés à tâche de lasser la patience des protecteurs attitrés de leur évêque. (6) Ils faillirent y réussir. De fait, lorsque, en juin, un envoyé de la diète de Weggis se présenta dans la vallée du Rhône avec la mission d'obtenir des autorités de cette dernière une réponse catégorique aux questions posées à leurs députés à Lucerne en janvier, (7) les Valaisans se bornèrent à lui remettre un accusé de réception bref et sec de la dépêche dont il était porteur (8) et se refusèrent à déléguer des plénipotentiaires à la « journée » de Bade de juillet. (9) En revanche, après maintes hésitations, (10) ils firent savoir à Wallier que le « tempérament » suggéré par son maître avait l'agrément de leurs communes et que celles-ci souhaitaient qu'il fût procédé sans retard à l'élection d'un coadjuteur. (11)

(1) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 24 mars et 21 avril 1628. loc. cit. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 25 mars 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *400* f° 104. — *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 25 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 4 e 13 aprile 1628. loc. cit.

(3) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 6 e 16 maggio 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera XVII, XVIII.

(4) *Vigier à Béthune.* Soleure, 25 mars 1628. loc. cit. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 7 avril 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Le bailli du Valais aux VII cantons catholiques.* Sion, 2/12 avril 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Wallier a Scappi.* Solodoro, 15 aprile 1628. *Ibid.* — *Litterae domini capitanei Vallesiae ad dom. Nuntium apostolicum.* Seduni, aprilis 1628. — « Sempre maggiore si fa la contumacia di quei Dizeni, non dando che parole e dilationi vane. » *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 25 aprile 1628. loc. cit.

(5) *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 1° giugno 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 6 maggio 1628 (II^{da}). *Ibid.* — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 2 juin 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(7) *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 13 giugno 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 15 juin 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 108.

(8) *Vigier à Béthune.* Soleure, 13 juillet 1628. *Ibid.* f° 110.

(9) *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 27 giugno 1628. loc. cit. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 14 juillet 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(10) *Herbaut à Mollondin.* Camp devant La Rochelle, 20 septembre 1628. Arch. Mollondin, à Soleure.

(11) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 4 août 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Ristretto del proposito fatto da Monsr Arcivesc. di Patrasso, nunzio, nella dieta dei sette cantoni in Lucerna, a dì 30 agosto 1628. Ibid.*

Mais, dans cette malheureuse affaire du Valais, le terrain conquis d'un côté était incontinent reperdu de l'autre. Et ce fut au tour des chanoines de Sion de protester contre un projet qu'ils déclaraient ne pouvoir accepter sans l'autorisation expresse de Scappi, lequel avait d'ailleurs quitté la nonciature d'Helvétie pour celle de Milan. (1) Au total, l'échec subi par le ministre d'Urbain VIII était complet, puisque aussi bien il n'avait réussi ni à arracher le curé Theiler des mains de ses geôliers, ni à faire restituer à Hildebrand les privilèges dont celui-ci se prétendait spolié. (2) Son rappel en Italie allait-il être du moins le signal d'une détente dans la situation ? On put le croire, un instant. Dans la réalité, son successeur, l'archevêque de Patras, apprit avec joie, à l'heure même de son arrivée sur les rives du lac des Quatre-Cantons, (3) que les dizains, venant à résipiscence, souhaitaient la convocation d'une conférence catholique à Lucerne aux derniers jours d'août, et que les « Waldstætten » s'étaient empressés de faire droit à cette requête. (4)

Les Valaisans songeaient-ils réellement à modérer leurs prétentions, ou ne s'apprêtaient-ils pas plutôt à formuler des exigences nouvelles ? Telle était la question qui tenait les esprits en suspens dans la région du Gothard. Si, d'un côté, en effet, les personnages délégués par la diète de Sion auprès de celle qui s'ouvrit à Lucerne le 30 août en la présence de Wallier, (5) avaient été choisis parmi les adversaires les plus avérés de l'évêque, (6) de l'autre, en revanche, le bruit se confirmait que ceux-ci étaient accompagnés du curé Theiler et que ce prêtre, qu'ils avaient eu grand peine à soustraire en cours de route aux violences de la populace, serait remis par eux aux mains des députés des cinq anciens cantons du centre, (7) afin que l'instruction de son procès fût entourée de garanties d'impartialité toutes particulières. (8) Or, il eût été puéril de chercher à le contester, cette subite volte-face dans les résolutions des autorités laïques de la vallée du Rhône était due non moins aux démarches discrètes quoique pressantes de Wallier auprès de celles-ci, qu'à la retraite définitive de Scappi. (9) Jamais, en effet, l'évêque de Plaisance, dont les procédés despotiques et le continuel appel à la manière forte indis-

(1) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 2 juin et 4 août 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Herbaut à Mollondin.* Camp devant La Rochelle, 11 octobre 1628. Arch. Mollondin, à Soleure.

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 marzo e 13 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII. — *Mollondin à Herbaut.* Soleure, 18 août 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(3) Le 19 août. — *Nouvelles de Milan.* 30 août 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(4) *Giovanni Scappi a Barberini.* Lucerna, 25 luglio e 16 agosto 1628. *Ibid.* — *Vigier à Béthune.* Soleure, 24 août 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 113.

(5) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 25 août 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

(6) Les colonels Michel Mageran et Angelino Preux et le bailli Sébastien Zuber. (*Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. loc. cit.) — *cf.* Eidg. Absch. V² 561.

(7) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(8) *Ibid.*

(9) *Herbaut à Mollondin.* Du Camp devant La Rochelle, 2 août 1628. Arch. Mollondin, à Soleure. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 25 août 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI.

posaient les Valaisans n'eût obtenu que ces derniers renonçassent au droit qu'ils s'arrogeaient de connaître à eux seuls du cas du curé de Sion. (1)

Etait-ce à dire, toutefois, que le successeur de Scappi entendît inaugurer à l'égard des dizains une politique nouvelle? En aucune façon. Mais si les instructions pontificales n'avaient pas varié, il n'allait plus en être de même désormais de l'esprit apporté à leur accomplissement. (2) Aussi bien l'on s'en aperçut dès l'ouverture de la diète de Lucerne. Immuable, comme son prédécesseur, dans sa résolution de ne négocier avec les députés valaisans qu'autant que ceux-ci commenceraient par lui remettre en mains propres le personnage dont ils étaient accompagnés, Rocci réussit, à force de diplomatie, à triompher de l'obstination de ses contradicteurs. (3) Mais ce premier avantage devait en entraîner d'autres. Successivement, en effet, l'archevêque de Patras parvint à obtenir derechef la promesse, si fréquemment donnée, à la vérité, et jamais encore réalisée, de l'exécution du recès de Viège, puis, à défaut de la réintégration des Jésuites, jugée pour lors impossible, l'assurance qu'une mission de Capucins « de la province d'Helvétie » serait accueillie avec faveur dans la vallée du Rhône, où il lui serait loisible « de prêcher et de confesser ». (4)

Pour que la victoire du représentant du Vatican fût complète, il lui restait, la question de l'évêché mise à part, à faire renoncer les ouailles de Hildebrand à l'usage du calendrier julien, dans lequel elles s'opiniâtraient à la suggestion des Bernois. (5) Or, à cet instant déjà, les desseins des Valaisans étaient arrêtés. L'adoption du calendrier grégorien devait être, selon eux, la juste rançon de l'élection d'un nouvel évêque ou d'un coadjuteur. (6) Et, de cette élection, ils entendaient d'autant moins se désintéresser qu'elle allait leur fournir l'occasion, si souvent cherchée par eux, d'affirmer de façon définitive l'entière suprématie du pouvoir laïque sur le pouvoir ecclésiastique dans la région des Alpes Pennines. (7) Leurs prétentions, au reste, n'étaient pas minimes. N'exigeaient-ils pas, comme entrée de jeu, que le chapitre de

---

(1) *Mollondin à Herbaut.* Soleure, 18 août 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 23 septembre 1628. *Ibid.*

(2) *Ristretto del proposito fatto da Monsr Arcivesc. di Patrasso, nunzio, nella dieta dei sette cantoni in Lucerna, a dì 30 agosto 1628.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(3) « Lo feci condur ad una prigione molto commoda e onorata che le avevo fatta preparare, ritenendone appresso di me le chiavi. » *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. *Ibid.* — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 8 septembre 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — Eidg. Absch. V² 561 *a, b.*

(4) *Risposta data all'Illmo e Rev^{mo} Nunzio apostolico dai deputati dei sei cantoni cattolici sopra la conferenza tenuta in Lucerna.* (30 agosto—2 settembre 1628.) Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. loc. cit. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 8 septembre 1628. loc. cit. — *Avvisi del Nunzio Rocci.* Lucerna, 26 settembre 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 11 janvier 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f° 120. — Eidg. Absch. V² 561—562.

(5) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. loc. cit.

(6) *Ibid.* — *Risposta data all'Illmo e Rev^{mo} Nunzio apostolico, etc.* loc. cit. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 8 septembre 1628. loc. cit. — *Vigier à Béthune.* Soleure, 7 septembre 1628, 8 février 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb^t *403* f°s 114, 121.

(7) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. loc. cit.

Sion présentât quatre « sujets » entre lesquels ils se réservaient de désigner à l'agrément du pape celui qui paraîtrait le plus apte à satisfaire leurs aspirations ? (1) Mais, ainsi qu'il était à prévoir, le nonce combattit « avec véhémence » ce projet et, par contre-coup, le « tempérament » français relatif à l'institution d'un coadjuteur. (2) Tout au plus eût-il consenti à ce que le Saint-Père fût appelé à choisir le nouvel évêque parmi quatre candidats dont les noms eussent fait l'objet d'un accord préalable entre la diète et les chanoines. (3)

Aussi bien la « journée » de Lucerne se termina, le 2 septembre, sans que ni l'une, ni l'autre des parties en présence eût cédé sur le point capital du litige qui les divisait. (4) Cependant, une détente indiscutable, dont les « Waldstætten » s'attribuaient tout le mérite, s'était produite dans les rapports entre le Saint-Siège et les dizains. (5) A cet égard, certes, la résignation volontaire de Hildebrand eût facilité dans une large mesure l'apaisement souhaité tant au Louvre et au Vatican qu'à Soleure et dans la Suisse primitive, d'où partaient à l'adresse du pape d'instantes suppliques en faveur des compatriotes de Mageran et de Stockalper. (6) Par malheur, le prélat de la Majorie, inconscient de son impopularité croissante, n'avait abdiqué aucune de ses espérances et ne songeait qu'aux moyens de regagner son diocèse. (7) D'autre part, les Valaisans, eux aussi, vacillaient dans leurs résolutions. Partisans déterminés de la retraite de l'évêque, ils faisaient néanmoins prier Urbain VIII de n'y point consentir, si cet acte devait servir de prélude à un renouvellement d'intrigues et de compétitions autrichiennes ou savoyardes. (8)

De fait, la divergence de plus en plus accusée des intérêts en jeu rendait singulièrement délicate la tâche de la Curie romaine. A dire vrai, en effet, rien ne semblait moins rassurant que les avis recueillis par les capucins installés depuis peu dans la vallée du Rhône, d'où la peste allait

---

(1) *Considerazione che propone Monsr Nunzio nei Svizzeri sopra la lettera scritta dal Sig^{re} Wallier, sotto li 9 d'aprile 1628, etc.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. *Ibid.*

(2) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 8 septembre 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. — Eidg. Absch. V² 561 *b.*

(3) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. loc. cit. — *Wallier à Herbaut.* Soleure, 8 septembre 1628. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 561 *b.*

(4) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 8 septembre 1628. loc. cit.

(5) *Risposta data all'Illmo e Rever^{mo} Nunzio apostolico dai deputati dei sei cantoni cattolici sopra la conferenza tenuta in Lucerna, comminciata li 30 agosto e finita li 2 settembre 1628.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(6) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 8 septembre 1628. loc. cit. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. loc. cit. — *Risposta data all'Illmo e Rever^{mo} Nunzio apostolico, etc.* loc. cit. — *Copia della lettera scritta dai Sig^{ri} Valesiani alli sette cantoni cattolici.* 20 dicembre 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIX. — *Rocci a Barberini.* Altorfo, 10 gennaio 1629. *Ibid.* — *Vigier à Béthune.* Soleure, 29 avril 1629. Bibl. Nat CCCCC Colb^t 408 f° 125.

(7) *Barberini a Pallotto.* Roma, 6 gennaio 1629. Nunziatur Pallotto's. t. II. 7.

(8) *Barberini a Rocci.* Roma, 21 aprile 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. CCXXXV.

d'ailleurs les chasser sans leur laisser le temps d'accomplir leur œuvre. (1) Chargés, entre autres missions, de préparer les voies au retour de Hildebrand, (2) ces religieux n'affirmaient-ils pas, de façon formelle, que la seule annonce de l'exécution prochaine de ce dessein risquait fort de jeter les Valaisans dans les bras de leurs voisins hérétiques ? (3) Mais la retraite pure et simple du prélat de Sion paraissait, elle aussi, grosse de conséquences fâcheuses. Outre que les dizains l'eussent sans doute mise à profit pour exercer une pression efficace sur les délibérations des membres du chapitre, (4) aucun de ces derniers, à l'exception du vicaire général Adrien de Riedmatten, tenu en suspicion par ses collègues, ne se trouvait apte à assumer les charges et à défendre les droits de l'évêché menacé. (5) Convaincus, dès lors, que la présence de leur protégé au milieu de ses ouailles exposerait celui-ci aux pires dangers, le pape et son secrétaire d'Etat s'efforcèrent de lui persuader d'ajourner l'accomplissement de son projet. (6) Ce devait être peine perdue. L'évêque, que minait « la nostalgie de ses montagnes », entendait ne pas prolonger davantage son séjour à Rome (7) et se berçait de l'illusion que, en butte à l'hostilité de « douze à quinze » des principaux personnages du pays, il conservait, en revanche, la confiance et les sympathies de la très grande majorité de son troupeau. (8)

L'heure vint, toutefois, en mai 1629, où le nonce, à bout d'expédients, dut aviser les dizains que le Saint-Père renonçait à exiger la résignation de Hildebrand et n'estimait pas qu'il lui fût possible de le retenir plus longtemps auprès de sa personne. (9) Dans le même moment, au reste, Urbain VIII faisait sommer les Valaisans de s'accommoder au plus vite avec leur conducteur spirituel et de dépêcher à cette fin, dans un délai de deux mois, des députés au Vatican. (10) C'était, en somme, remettre tout en question et infliger aux adversaires du prélat une double déconvenue, à l'instant précis où ceux-ci, bien qu'ils s'attachassent à détruire les derniers vestiges de la

(1) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 31 luglio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIX.

(2) *Ibid.*

(3) *Wallier à Herbaut.* Soleure, 4 février 1628. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 10. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 settembre 1628. loc cit. — *Frà Andrèa da Sursee, capucino, al card^{le} Barberini.* Sion, 8 novembre 1628. *Ibid.* — « Impossibile sit ut cum moderno episcopo se reconciliare possint. » *Del medesimo.* Seduni, 21 martii 1629. *Ibid.* — *Barberini a Pallotto.* Roma, 6 gennaio 1629. Nunziatur Pallotto's. II. 7. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 5 febbraio 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XX.

(4) *Copia litterarum scriptarum a capitulo et canonicis sedunensis ad Dom. Nuntium apost.* Seduni, 28 maji 1628. *Ibid.* XVII.

(5) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 31 luglio 1629. *Ibid.* XIX.

(6) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 25 settembre 1629. *Ibid.* XVIII.

(7) « Il vescovo di Sion quà ista continuamente per la sua speditione e si dichiara renitentissimo a costitutione di suffraganeo o di coadjutore et molto più alla resigna della chiesa. » *Barberini a Rocci.* Castel Gandolfo, 21 ottobre 1628. *Ibid.* XVIII^A. — *Rocci a Barberini.* Lucerna. 4 dicembre 1629. *Ibid.* XIX.

(8) *Barberini a Rocci.* Roma, 12 gennaio 1630. *Ibid.* CCXXXV.

(9) *Barberini a Rocci.* Roma, 21 aprile 1629. *Ibid.* CCXXXV. — Eidg. Absch. V^2 580 *d.*

(10) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 25 settembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

primauté revendiquée par le pouvoir ecclésiastique, (1) adressaient cependant à l'archevêque de Patras une profession de foi très catholique. (2) Aussi leur attitude redevint-elle brusquement menaçante. Non contents, en effet, de faire part de leurs vives doléances à la diète générale qui s'ouvrit à Soleure, le 27 août, en la présence de Brulart de Léon, (3) ils assurèrent Rocci que jamais les dizains ne consentiraient à reprendre à Rome des négociations dont l'échec successif à Sion et à Lucerne indiquait assez qu'elles n'avaient aucune chance d'aboutir. (4)

Dans ces entrefaites, Hildebrand, sourd aux remontrances de ses protecteurs, comme aux conseils de ses rares « tenants », (5) s'était acheminé vers les Alpes et venait de gagner le Grand-Saint-Bernard (25 juin 1630). (6) Une déception cruelle l'y attendait. L'accès de la frontière lui fut interdit, sous le prétexte, assurément spécieux, que le bref pontifical annonçant son retour n'était point encore parvenu dans la vallée du Rhône. (7) A la vérité, l'archevêque de Patras se hâta de réparer cette involontaire omission ; mais il n'était pas en son pouvoir de détruire les préventions que les principaux du pays continuaient à nourrir à l'égard du malheureux prélat. (8) Durant cinq mois, celui-ci dut se résigner à subir les affronts de ceux qui comptaient, en lassant sa patience, le décourager à tout jamais de reprendre la direction effective de son diocèse et l'inciter à nouer à l'étranger de nouvelles intrigues qui eussent achevé de le perdre et de lui aliéner ses derniers partisans. (9) Aussi bien ils faillirent y réussir. Désespéré de ne point arriver à triompher de l'obstination de ses adversaires, l'évêque agitait déjà « de faire le voyage de Vienne », afin d'intéresser Ferdinand II à ses revendications et de lui arracher la promesse que les armes impériales victorieuses l'assisteraient dans la lutte inégale qu'il soutenait contre les dizains. (10) Or, l'exécution de ce projet, outre qu'elle eût exaspéré les cantons protestants, (11) ce qui, à la

(1) *Vigier à Béthune.* Soleure, 27 juillet 1628. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f° 111. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 12 marzo e 24 aprile 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XX. — *cf.* Grenat. op. cit. 257.

(2) *Frà Andrèa da Sursee, capucino, al card^{le} Barberini.* Sion, 8 novembre 1628. loc. cit. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 4 dicembre 1629 (II^{da}). Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(3) Eidg. Absch. V² 603 *p.*

(4) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 4 dicembre 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII, XIX; Lucerna, 22 gennaio e 5 febbraio 1630. *Ibid.* XX.

(5) *Barberini a Rocci.* Roma, 1° settembre 1629. *Ibid.* XVIII. — *contra:* Grenat. op. cit. 268.

(6) *cf.* Grenat. op. cit. 268.

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 30 agosto 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XX. — Grenat. op. cit. 268 sqq.

(8) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 30 agosto 1630. loc. cit.

(9) « Il ritornò di Mons^{or} di Sion alla sua chiesa riesce in isperienza di più dura digestione di quello ch'egli si era imaginato. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 30 agosto 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XX.

(10) *Pallotto a Barberini.* Vienna, 4 novembre 1628. Nunziatur Pallotto's. I. 291. — *Barberini a Pallotto.* Roma, 6 gennaio 1629. *Ibid.* II. 7. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 26 ottobre 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(11) *Responce faicte par les députés de l'assemblée des sept cantons catholiques au député de l'archiduc Léopold.* 1er février 1630. Bibl. Nat. f. fr. *17 983* f° 41.

vérité, n'était pas pour déplaire au pape, menaçait d'aliéner au prélat les sympathies des « Waldstætten », et cela à l'heure où ceux-ci commençaient précisément à marquer quelque froideur à leurs voisins de la vallée du Rhône. (1) A Rome, où toute immixtion de l'Autriche dans les contrées limitrophes de la Péninsule soulevait de graves appréhensions, l'on s'efforça de conjurer le danger tandis qu'il était encore temps. Hildebrand fut donc instamment prié, en cas qu'il jugeât indispensable une intervention étrangère, de recourir de préférence à celle du roi Très-Chrétien, puisque aussi bien ce monarque entretenait un représentant attitré auprès des Ligues de Suisse. (2) Ce conseil était judicieux en somme, et l'évêque inclinait à le suivre. Mais, d'un autre côté, il mourait de faim et, grâce aux mesures arrêtées par ses adversaires, voyait, chaque jour davantage, le vide se faire autour de sa personne. (3) Ce fut dans ces circonstances, qu'à l'insu du nonce, il se décida subitement à signer la néfaste convention de Sembrancher et à abdiquer aux mains des représentants du pouvoir laïque la plupart des privilèges de son autorité temporelle, (4) en attendant que, par un acte authentique, en date du 9 janvier 1634, il donnât aux patriotes valaisans la très essentielle satisfaction réclamée par eux, soit l'abrogation solennelle de la « Caroline ». (5)

Quelque préjudiciable qu'elle fût aux intérêts de l'évêché, la capitulation de Hildebrand rouvrait du moins à celui-ci les portes de son diocèse. Tout entier à la joie que lui causait la fin de son exil, le prélat fit son entrée à Sion, le 3 décembre, (6) aux acclamations des membres de la diète, dont, pour la dernière fois d'ailleurs, il fut appelé à présider les délibérations. (7) Ce revirement inespéré des passions populaires (8) était dû, pour une part, aux démarches secrètes accomplies par les capucins, au cours de leur mission dans la vallée du Rhône (9) et, pour l'autre, à la cessation partielle de l'hostilité du bailli Mageran, nouvellement converti au catholicisme, (10) ainsi qu'au fait que ni le nonce, ni les cantons catholiques n'avaient cherché, comme naguère, à peser sur les décisions des dizains. (11) Mais la déchéance politique du successeur des Silinen et des Schinner était désormais irrémédiable. Et

(1) Eidg. Absch. V² 635 (n° 546) *g.*

(2) *Pallotto a Barberini.* Vienna, 4 novembre 1628. — *Barberini a Pallotto.* Roma, 6 gennaio 1629. loc. cit.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 30 agosto e 11 settembre 1630. loc. cit.

(4) *Scotti a Barberini.* Wettingen, 29 novembre 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XX.

(5) *Relazione della nunziatura di R. Scotti.* 1639. Bibl. Naz. Roma. Cod. Gesuitico. *167* n° 3. — *contra:* Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen. (Zürich. 1844.) II. 589, note 88.

(6) *contra:* Grenat. op. cit. 295. — *Scotti a Barberini.* Bada, 20 dicembre 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XX.

(7) *Scotti a Barberini.* Bada, 20 dicembre 1630. loc. cit.

(8) « Ha ciascun giudicato molto insigne questa vittoria che era universalmente riputata impossibile. » *Scotti a Barberini.* Bada, 20 dicembre 1630. loc. cit.

(9) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 30 agosto e 20 dicembre 1630. loc. cit.

(10) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 14 settembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(11) *Scotti a Barberini.* Bada, 20 dicembre 1630. loc. cit.

le manifeste lancé, le 20 décembre 1630, par Hildebrand, afin de protester contre les conditions qui lui avaient été imposées à Sembrancher ne rencontra pas d'écho. (1)

Aussi bien, en revanche, la crise aiguë suscitée dans la région des Alpes Pennines par l'antagonisme persistant des pouvoirs ecclésiastique et séculier touchait à son terme. (2) Après une détention de deux années, le curé de Sion venait d'être élargi à Lucerne, sans que ses accusateurs eussent jugé utile de transmettre à Rocci les documents établissant sa culpabilité. (3) Peu à peu, de Saint-Maurice à Brigue, l'apaisement se faisait dans les esprits. Isolés dans l'enceinte de leurs hautes montagnes aux neiges éternelles et fermement résolus à se soustraire aux influences étrangères qui avaient consommé la ruine de leurs voisins de Rhétie, les Valaisans se trouvaient à l'abri des angoisses et des surprises que l'approche de fortes armées de la ligne du Rhin réservait aux Confédérés de l'autre versant des Alpes. Si grande était, au surplus, leur crainte de paraître enfreindre la neutralité qu'ils s'étaient promis d'observer entre les belligérants, que, fidèles jusque là à toutes les stipulations de leur alliance avec la France, (4) ils venaient cependant de refuser au roi Très-Chrétien l'autorisation que leur demandait ce prince de faire passer trente mille hommes en Italie par la voie du Simplon ou du col Ferret. Néanmoins, leurs sympathies demeuraient acquises à la cause que défendait le Louvre. Au reste, la vigueur avec laquelle ils avaient combattu les intrigues nouées par Hildebrand à Milan et à Turin n'était-elle pas le plus sûr indice de leur volonté de repousser avec énergie toute entreprise dirigée contre les défilés dont ils avaient la garde par les adversaires espagnols, piémontais ou autrichiens de leur puissant allié d'outre-Jura ? (5)

Certain désormais des dispositions amicales que nourrissaient les dizains à son endroit, Louis XIII allait se trouver en mesure de porter l'effort de sa diplomatie et celui de ses armes vers les Ligues Grises, à la délivrance desquelles le conviaient à la fois les intérêts de sa couronne et les instances pressantes des gouvernements des *Stati liberi* qu'effrayait à bon droit la jonction territoriale des deux branches de la maison de Habsbourg, réalisée grâce à l'annexion déguisée de la Valteline à la Lombardie et à l'occupation prolongée de la Rhétie de deçà les monts par les troupes impériales.

---

(1) *Manifestum Hildebrandi, episcopi sedunensis, pro castro episcopali ratione cessionis extortae violenter.* Seduni, die 20 decembris 1630. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXXIV.

(2) *Scotti a Barberini.* Bada, 28 febbraio 1630. *Ibid.* XXI.

(3) *Rocci a Barberini.* Altorfo, 13 dicembre 1628, 10 gennaio 1629. *Ibid.* XVIII, XIX. — *Rocci a Barberini.* Lucerna, 8, 22 maggio e 2 giugno 1629. *Ibid.* XIX.

(4) *Le baillif et Conseil du Valais au duc de Savoie.* Louèche, 26 juin 1627. Arch. di Stato Piemontesi. Princ. Svizz. maz. VIII.

(5) *Le roi à Zurich.* Alais, 27 juin 1629. St-Arch. Zürich. Französ. Königsbriefe. C. IV. 9. (5.) — *Brulart de Léon au baron de Spiez.* Soleure, 3 juillet 1630. Stadtbibliothek. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXIII.

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES

ET EXTRAORDINAIRES

EN SUISSE,

AUX GRISONS,

A GENÈVE.

1630—1633.

I. JACQUES **MESMIN**

Ambassadeur ordinaire aux Ligues Grises

avec résidence en Suisse.

[Juillet 1629—] Juillet 1630—Février 1631.

II. JOAB-GILBERT **DU LANDÉ** DE SIQUEVILLE

Chargé d'une mission spéciale en Suisse, puis en Rhétie.

Mai—Juillet 1631.

Juillet—Novembre 1631.

Ambassadeur ordinaire aux Ligues Grises.

Novembre 1631—Mars 1633 [—Décembre 1635].

III. CLAUDE PICHEREL, Sr DE **MORINTRU**

Chargé d'une mission spéciale à Genève.

Mars—Mai 1631.

IV. JOSEPH-ANTOINE **STOPPA**

Chargé d'une mission spéciale aux Ligues Grises

par les plénipotentiaires français à Cherasco.

Juin—Septembre 1631.

V. ANTOINE DE MONTFERRAND, Sr DE **SAINT-ORSE**

Chargé d'une mission spéciale aux Ligues Grises

par les plénipotentiaires français à Cherasco.

Juillet—Août 1631.

VI. CHARLES DE LA BROCHE, S^r DE **LA SALINIÈRE**

Chargé d'une mission spéciale aux Ligues Grises.

Octobre 1631.

VII. CLAUDE DE SALLES, BARON DE **RORTÉ**

Chargé d'une mission spéciale en Suisse et aux Grisons.

Octobre—Novembre 1631.

VIII. HENRI, DUC DE **ROHAN**

Ambassadeur extraordinaire en Suisse et aux Ligues Grises.
Lieutenant général pour le roi dans ce dernier pays.

Janvier 1632—Janvier 1633.

IX. PHILIPPE DE MONTAUT, MARQUIS DE **NAVAILLES**

chargé d'une mission spéciale à Genève.

Avril—Mai 1632.

X. HENRI **WALLIER.**

Chargé d'affaires aux Ligues de Suisse.

Janvier 1631—Mars 1633.

I. *cf. Scotti a Barberini.* Bada, 1° febbraio 1631.
Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.
Scaramelli al Senato. Bada, 1° febbraio 1631. Frari. Svizzeri. XXVI.
Fleming to Lord Dorchester. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3.
Eidg. Absch. V² 640 *a.*

II. *Instructions:* Fontainebleau, 18 avril 1631; (1)
Cherasco, 20 juin 1631. (2)

(1) Aff. Etr. Grisons. VII. f°s 153 et 158. min.
(2) Des plénipotentiaires français. Arch. Guerre. XV. 277. min.

Lettres de créance: Fontainebleau, 14 avril (aux Trois Ligues); [1]
Fontainebleau, 17 avril 1631 (aux cantons). [2]

Rappels de créance: Saint-Germain-en-Laye, 15 juin (aux cantons); [3]
Cherasco, 20 juin (aux Trois Ligues); [4]
Moncalieri, 14 août (aux Trois Ligues); [5]
Moncalieri, 16 septembre (aux Trois Ligues); [6]
Compiègne, 15 septembre (aux Trois Ligues); [7]
Vendeuvre, 30 septembre (aux Trois Ligues); [8]
Carignan, 25 novembre 1631 (aux Trois Ligues). [9]
Moulins, 29 août (aux cantons; en commun avec Rohan); [10]
Toulouse, 30 octobre (à Soleure); [11]
Saint-Germain-en-Laye, 19 décembre 1632 (à Soleure). [12]

III. *Instructions:* Sens, 18 mars; [13]
Fontainebleau, 23 avril 1631. [14]

Lettres de créance: Sens, 18 mars 1631. [15]

Rappel de créance: Fontainebleau, 23 avril 1631. [16]

IV. *Instructions:* Cherasco, 20 juin 1631. [17]

Lettres de créance: Cherasco, 21 juin 1631. [18]

Rappel de créance: Moncalieri, 16 septembre 1631. [19]

V. *Instructions:* Moncalieri, 19 juillet 1631. [20]

Lettres de créance: Cherasco, 13 juillet 1631. [21]

Rappels de créance: Moncalieri, 19 juillet; [22] 14 août 1631. [23]

---

(1) St-Arch. Chur. Akten; St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. Credenzbr. *M* 245—246.
(2) St-Arch. Basel. Frankreich B^4 (1500—1698.) or.; St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. Credenzbr. *M* 245—246.
(3) St-Arch. Basel. Frankreich B^4 (1500—1698.) or.
(4) Des plénipotentiaires français. Arch. Guerre. XV. 270. min.
(5) Même origine. Arch. Guerre. XV. 390. min.
(6) De Servien. Arch. Guerre. XVI. 541. min.
(7) Stadt-Arch. Chur. *Z* 45. II. 382. or.
(8) *Ibid.* 386. or.
(9) Des plénipotentiaires français. Arch. Guerre. XVI. 731. min.
(10) St-Arch. Luzern. Frankr. Credenzbr. *M* 246. cop.
(11) St-Arch. Solothurn. Schreiben der Könige von Franckreich. t. II. or.
(12) *Ibid.* t. I. or,
(13) Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 291. or.
(14) *Ibid.* 324. or.
(15) Arch. Genève. Portef. histor. n° 2889. or.; Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 293. cop.
(16) Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 326. cop.
(17) Arch. Guerre. XV. 285. min.
(18) St-Arch. Chur. Akten. or.
(19) Arch. Guerre. XVI. 541. min.
(20) Arch. Guerre. XV. 350. min.; St-Arch. Chur. Akten. or.
(21) Arch. Guerre. XV. 331. min.
(22) St-Arch. Chur. Akten. or.
(23) Arch. Guerre. XV. 390. min.

VI. *cf. Scaramelli al Senato.* Zurigo, 25 ottobre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.
Scotti a Barberini. Lucerna, 10 ottobre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

VII. *Lettres de créance:* Fontainebleau, 15 octobre 1631 (aux cantons, en général et en particulier). (1)

VIII. *Lettres de créance:* Metz, 20 janvier 1632 (aux Ligues Grises). (2)
Rappels de créance: Moulins, 29 août 1632 (aux cantons; en commun avec Du Landé); (3)
Saint-Germain-en-Laye, 19 décembre 1632 (à Berne); (4)
Paris, 10 février 1633 (aux cantons protestants). (5)

IX. *Instructions:* Avril 1632. (6)

X. Pas de *Rappels de créance.*

Dispositions pacifiques de l'empereur. — Elles sont combattues par l'Escurial. — Raisons de l'attitude de ce dernier. — Hésitations de Richelieu. — Ses prétentions en janvier et en février 1630. — Collalto et Spinola les déclarent inadmissibles. — Abandon de la Valteline. — Pignerol. — Surprise de cette place par les Français (mars 1630). — De ce fait la conclusion de la paix est rendue plus difficile. — Propositions mises sur pied à Grenoble, puis à Chambéry. — Démarches inutiles de Mazarin auprès des généraux des forces alliées en Italie. — Reprise momentanée des hostilités dans ce pays.

Conférences de Ratisbonne. — Instructions emportées par Brulart de Léon et le Père Joseph. — Répugnance de l'empereur à accorder aux deux envoyés français l'accès de la diète. — Il cède sur ce point, à la requête des Electeurs. — Ferdinand II partisan d'une paix générale. — Objections du Louvre à cette idée. — Ouverture des négociations. — Participation tardive de Venise à celles-ci. — Difficultés que présente l'évacuation des passages grisons. — Le gouvernement de Vienne s'obstine à ignorer le traité de Monçon et se refuse à garantir son exécution. — Brulart de Léon et le Père Joseph joués par les Electeurs. — Découragement dont ils se sentent envahis. — Leur capitulation.

I. Les événements militaires qui, depuis plusieurs mois, se déroulaient dans la Haute-Italie, tant sur les rives du Mincio qu'aux frontières de la

---

(1) St-Arch. Basel. Frankr. B^4 (1500—1698.) or.; St-Arch. Solothurn. Frankr. or.; Arch. Mediceo. Milano. *3168* p. 362. cop.
(2) St-Arch. Chur. Akten. or.; St-Arch. Luzern. Frankr. Credenzbr. *M* 246. cop.
(3) St-Arch. Luzern. Frankr. Credenzbr. *M* 246. cop.
(4) St-Arch. Bern. Solothurn. Buch *B, R* f° 239.
(5) Bibl. Nat. f. fr. *4106* f° 1. cop.
(6) Aff. Etr. Genève. II. 290.

Valteline, sous Casale et au cœur du Piémont, n'avaient pas accaparé l'attention publique au point que celle-ci se désintéressât des nombreuses tentatives faites par les représentants du Vatican, notamment par le plus actif d'entre eux, Giulio Mazarini, en vue de procurer la cessation des hostilités et le rétablissement d'une entente à laquelle, à une exception près, chacun des belligérants, pris en particulier, devait, semblait-il, trouver son profit.

Ce n'était pas, en effet, de la part du duc de Savoie, ni de celle du duc de Mantoue, dont les Etats étaient la proie des armées étrangères, qu'il y avait lieu d'attendre des objections sérieuses aux démarches pacifiques entreprises par le Saint-Père. (1) De son côté, l'empereur ne dissimulait pas le désir dont il était animé de rappeler en Allemagne ses troupes engagées dans la Péninsule. (2) Délivré, à la vérité, ensuite de la mort de Bethlen Gabor, des inquiétudes que lui causaient depuis trop longtemps les ambitions de ce remuant voisin, Ferdinand II avait en revanche à compter avec le peu d'empressement des Electeurs à lui promettre leur appui contre le roi de Suède et la presque certitude, qu'au cas d'une rupture avec la France, il ne serait pas assisté des forces de la Ligue catholique. (3)

Seul d'entre les princes italiens, le roi d'Espagne, souverain du Milanais et du Napolitain, voyait dans la continuation de la guerre au midi des Alpes une occasion unique d'accroître sa prépondérance dans la région du Pô, comme aussi de continuer à masquer, grâce à la coopération bienveillante et opportune des armes impériales à ses plans, la situation extrêmement précaire à laquelle l'acculait, chaque jour davantage, l'épuisement de ses finances. (4) Dès lors, toute la diplomatie de l'Escurial allait consister, d'une part, à obtenir des Hollandais une prolongation de trêve (5) et, de l'autre, à persuader au chef de la branche allemande de la maison d'Autriche de s'accommoder au plus vite avec Gustave-Adolphe, de manière à permettre aux généraux des deux couronnes alliées de frapper des coups décisifs à la fois dans le Mantouan et dans le Montferrat. (6)

Si, pour divergentes qu'elles fussent à l'égard des projets de médiation du Saint-Siège, les intentions des gouvernements de Vienne et de Madrid étaient connues et ne prêtaient à aucune ambiguïté, l'attitude adoptée par

---

(1) « Qui si sta con gran dubbio del duca di Savoia, et veramente la morte del padre è venuta in una stravagante congiuntura. » *Michelangiolo Baglioni al balli Cioli.* Madrid, 20 agosto 1630. Arch. Mediceo. Spagna. *4958.*

(2) *Il vescovo di Mantova al duca di Mantova.* Vienna, 26 gennaio 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3. — O. Klopp. Der Dreissigjährige Krieg bis zum Tode Gustav Adolfs. (Paderborn. 1895.) t. III¹ 391.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 22 luglio 1630. Frari. Germania. LXXIII. 207—211 — *Lettre de Vienne.* septembre 1630. Aff. Etr. Vienne. XIII. — O. Klopp. op. cit. III¹ 395.

(4) « ... che gli Spagnuoli ancora non habbiano realmente desiderio della pace. » *Il duca di Savoia al conte Ludovico d'Agliè.* 15 febbraio 1631. Aff. Etr. Piémont. XV. 34.

(5) *Richelieu à Barrault.* mars 1630. (ap. Avenel. op. cit. III. 613.)

(6) *Brulart de Léon et le Père Joseph à Bouthillier.* Ratisbonne, 10 et 19 octobre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII.

Richelieu et les desseins poursuivis par ses agents semblaient, en revanche, beaucoup moins aisés à définir. Appelé une première fois en Italie, pour le règlement de la succession des Gonzagues et la défense des intérêts du duc de Nevers, parent et protégé de son maître, le cardinal, qu'une nouvelle rébellion des huguenots avait presque aussitôt contraint à rebrousser vers le Languedoc, s'était contenté d'occuper Suse, d'imposer au duc de Savoie un traité léonin et de faire lever à Cordova le siège de Casale. A cet acte de vigueur Ferdinand II avait répondu, quelques semaines plus tard, en se saisissant des passages grisons et en acheminant au delà des Alpes des forces considérables. (1)

Lors donc qu'il se résolut, vers les derniers jours de décembre 1629, à reprendre la route du Piémont, Richelieu, qui, quoiqu'on ait pu dire, n'avait pas encore complétement arrêté son plan de conduite, se trouvait en présence d'une situation délicate. (2) La Rhétie et la Valteline, dont il avait négligé d'assurer la protection, étaient perdues pour la France, Mantoue menacé, Casale derechef assiégé. Charles-Emmanuel enfin paraissait de plus en plus gagné à la cause austro-espagnole. C'était assez pour que le cardinal hésitât sur le choix de la voie dans laquelle il lui convenait de s'engager. En ne consentant à déposer les armes qu'après avoir conquis toute la région comprise entre Suse et Verceil, le Louvre se fût procuré un gage solide, au cas de l'abandon du Montferrat ou d'une invasion impériale, toujours redoutée, vers la frontière des Trois-Evêchés. (3) D'autre part, en donnant son assentiment aux préliminaires de la paix d'Italie, le lieutenant-général de Louis XIII au delà des monts eût obtenu le répit jugé par lui nécessaire à l'accomplissement de la double tâche qu'il avait assumée d'écraser définitivement ses adversaires à l'intérieur et de pousser à fond la campagne diplomatique que ses représentants dirigeaient en Allemagne contre la puissance des Habsbourg.

Aussi bien, si ce n'est mieux encore que certains de ses collègues à l'étranger, Richelieu savait proportionner l'étendue de ses exigences ou l'importance de ses sacrifices aux circonstances plus ou moins prospères que lui-même traversait. C'est ainsi que, dans la première quinzaine de janvier 1630, ses prétentions se réduisaient à assurer l'investiture de Mantoue en faveur du duc de Nevers, l'évacuation de la Rhétie par les Impériaux et l'annulation partielle, ou plutôt la révision du traité de Monçon, mesure d'autant plus indispensable, à son sens, que Gallas et Mérode venaient de le violer. (4) Invité, dès le mois de février, à préciser ses intentions quant à ce dernier

(1) *Rocci a Barberini.* Lucerna, 12 giugno 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

(2) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 27 ottobre 1629. Arch. Mediceo. Venezia. *3015* f° 440.

(3) *Il vescovo di Mantova al S.r Parma, a Venezia.* Vienna, 9 marzo e 20 aprile 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3. — *cf.* O. Heyne. Der Kurfürstentag zu Regensburg, von 1630. (Berlin. 1866.) p. 51.

(4) *Soranzo al Senato.* La Pacaudière, 15 gennaio; Lione, 30 gennaio; Embrun, 19 febbraio 1630. Frari. Francia. LXXIII.

point, il n'eut garde de s'y refuser et fit soumettre à Collalto et à Spinola un projet de convention dont les clauses relatives aux affaires des Trois Ligues avaient été inspirées sinon rédigées par le maréchal d'Estrées avant son départ pour l'Italie. (1)

Ce que le premier ministre français, soutenu par le Sénat vénitien, (2) demandait en somme, en dehors de l'exécution de stipulations spéciales ayant trait à la question de Mantoue-Montferrat, c'était le rétablissement du *statu quo ante* (de l'année 1617) aux Grisons dans les quinze jours qui suivraient la conclusion de la paix, la démolition des ouvrages fortifiés élevés dans ce pays par les envahisseurs, l'accomplissement immédiat du traité de Monçon, à l'aide d'un article additionnel, sorte de paraphrase de la déclaration unilatérale du 6 juin 1628, énumérant les droits et privilèges dont le Louvre entendait procurer la restitution à ses alliés de Rhétie, enfin la promesse que le Corps helvétique, à la sollicitation de l'empereur et des deux rois, prêterait, le cas échéant, son assistance aux Trois Ligues pour faciliter l'observation de ce nouvel accord. (3)

Par malheur, il s'en fallait de beaucoup qu'à cette date les Français fussent maîtres du Piémont. Dans la réalité, la conquête de Suse, fort d'arrêt sur la Doire Ripaire, ne suffisait pas à les mettre en possession des avantages permanents que l'occupation prolongée de la Rhétie assurait à la cour de Vienne. Lorsque le représentant de cette dernière dans la Péninsule, Collalto, se fut joint à Spinola pour déclarer inadmissibles les propositions du cardinal, celui-ci ne tarda pas à se convaincre que, s'il voulait continuer les négociations avec fruit, la nécessité s'imposait désormais à lui de le faire « les mains garnies ». (4)

Constamment obsédé du désir d'ouvrir aux armes royales deux portes de sortie, l'une sur l'Allemagne, qu'il s'agît de Strasbourg ou de Brisach, l'autre sur l'Italie, (5) Richelieu rencontrait enfin une occasion inespérée d'accomplir, en partie du moins, la tâche qu'il s'était assignée.

Malgré l'inexplicable abandon dans lequel il laissait, depuis plus de cinq ans, les intérêts de premier ordre que la couronne Très-Chrétienne avait

(1) *Soranzo al Senato.* La Pacaudière, 15 gennaio 1630. Frari. Francia. LXXIII. — *Il vescovo di Mantova al duca.* Vienna, 16 marzo 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* II 3.

(2) *Soranzo al Senato.* Susa, 3 marzo 1630. Frari. Francia. LXXIII.

(3) *Soranzo al Senato.* La Pacaudière, 15 gennaio; Embrun, 19 febbraio 1630. *Ibid.* — *Propositioni de' capitoli per fare la pace date dal Signor cardinale di Richelieu.* 18 febbraio 1630. Siri. op. cit. VII. 18. — *Soranzo al Senato.* Susa, 3 marzo 1630. Frari. Francia. LXXIII.

(4) *Articles proposez par Mr le légat Antoine Barberin au cardinal de Richelieu, avec les réponses de Monseigneur le cardinal et l'advis du marquis Spinola et de Collalto.* 1630. (ap. Avenel. op. cit. III. 553.) — Siri. op. cit. VII. 19—20.

(5) « Hora lo (al re) consiglio a tener Pinarolo in Italia e qualch'altra porta per entrar in Fiandra et in Alemagna, a fine che, la pace stabilita, habbi modo di farla sossister da per tutto. le cose ridotte nello stato che dico, facile sempre potendo restar a S. M. il comparir con 50 mila huomini a fronte di quelli che volessero sturbar la medesima pace. » (Propos tenus par Richelieu à Correr · *Angelo Correr al Senato.* Sciatu (Chatou), 25 dicembre 1640. Frari. Francia. XC nº 434.

à défendre en Valteline, le cardinal était loin de contester l'importance stratégique de cette vallée. Et cependant il renonçait à s'en prévaloir, (1) comme si le sacrifice financier qu'eût exigé l'entretien des quelques milliers d'hommes dont la présence devait contribuer à mettre ces vingt lieues de pays à l'abri des convoitises lombardes n'était pas compensé et au delà par la certitude de pouvoir, à toute heure et d'un même coup, faire pénétrer des forces imposantes au cœur du Milanais et empêcher le passage des secours allemands à destination de la plaine du Pô.

Soit que la conjoncture ne lui parût pas propice à l'exécution de ce dessein, soit plutôt qu'il se sentît découragé par les insuccès répétés que sa diplomatie venait d'essuyer au sein des Alpes rhétiques, le premier ministre de Louis XIII bornait à cette heure son ambition à l'acquisition d'une place de guerre « contiguë aux Etats de Sa Majesté » et d'une assiette équivalente à celle de Saluces, si malencontreusement cédé à Charles-Emmanuel par le traité de Lyon. (2) Il jeta, ainsi qu'il a été dit ailleurs, son dévolu sur Pignerol, (3) réussit à surprendre cette ville (mars) et attendit de pied ferme les propositions de ses adversaires. (4) Elles furent aussi catégoriques que brèves. Avant toutes choses, Olivarès à Madrid et Eggenberg à Vienne exigeaient que le duc de Savoie rentrât en possession de son bien. Un négociateur officieux, le palatin de Neubourg se chargea de sonder Richelieu à ce sujet. Il fut éconduit. (5) Ne qualifiait-on pas de dérisoire, au Louvre, l'offre de l'empereur d'évacuer les Grisons pour peu que le roi Très-Chrétien renonçât à ses conquêtes en Piémont, alors que le roi Catholique fût demeuré dans la paisible jouissance de la Valteline ? (6)

Ainsi donc, au commencement d'avril, le résultat le plus net de l'occupation de Pignerol était une aggravation notable des conditions mises par les Austro-Espagnols à l'ouverture des conférences pour la paix. (7) Les circonstances étant telles, le cardinal jugea utile d'élever, lui aussi, ses prétentions. Dès l'instant, en effet, que le gouverneur de Milan s'opposait à ce que l'on revînt sur le traité de Monçon et que les ministres impériaux renonçaient d'autant plus volontiers à l'y contraindre que leur maître avait

(1) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) t. V. 97.

(2) Mémoires de Richelieu. V. 97. — Carutti. op. cit. II. 294.

(3) *Gondi a Cioli.* Troyes, 18 aprile 1630. Arch. Mediceo. Francia. *4643* f° 159vo.

(4) *Giustiniano Priandi al Sr Parma, seg^{rio} del duca di Mantova in Venezia.* Dal campo di Pinerolo, 29 marzo e 1° aprile 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* XLV. 3.

(5) *Wolffgang-Guillaume, Comte-Palatin, duc de Neubourg à Richelieu.* Carmagnola, 27 avril 1630. Aff. Etr. Palatinat. IV. 140. — *Carlo Casati al governatore di Milano.* Altorfo, 15 maggio 1630. Arch. di Stato. Lombardi. Sez. Storico-Diplomatica. Potenze Estere. Svizzeri e Grigioni. 1624—1630.

(6) *Le roi aux gouverneurs des provinces.* 21—22 mai 1630. (ap. Avenel. op. cit. III. 669.)

(7) « Non essendo seguita la pace, come si sperava, danno quà la colpa al cardinale di Richelieu, adducendo che habbia vasti pensieri con passare più oltre nel Stato di Milano et che se havesse havuta intentione di pace haverebbe restituito Pinarolo senza contrasto alcuno. » *Il vescovo di Mantova al duca.* Vienna, 1° giugno 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3. — Mém. de Richelieu. (éd. Petitot.) VII. 8—9.

évité avec soin de s'immiscer dans le règlement de l'affaire de la Valteline, il y allait de la dignité du monarque français de s'en tenir aux termes de la déclaration d'Aytré de juin 1628 et de protester par avance contre tous accommodements que Spinola réussirait à contracter avec les députés des Grisons et de leurs sujets qui l'étaient venus trouver en Lombardie. (1) Louis XIII repoussa donc l'offre faite par le pape d'assumer, avec l'assentiment de Ferdinand II, la garde des passages des Trois Ligues jusqu'à la complète évacuation du Piémont par les troupes étrangères qui l'occupaient, (2) comme il devait repousser, quelques semaines plus tard, l'idée que lui suggéra Mazarin de confier au Corps helvétique le dépôt simultané de Pignerol et de la vallée de l'Adda. (3)

Etait-ce à dire que l'ère des négociations fût close? Richelieu ne le pensa point. Durant son séjour à Grenoble, puis à Chambéry, en mai, un projet de convention fut élaboré par ses soins. Ce projet, assez semblable en somme à celui qui avait vu le jour en février et dont ni Collalto, ni Spinola n'avaient accepté le texte, contenait cependant quelques dispositions nouvelles, toutes à l'avantage du Louvre d'ailleurs. Il y était stipulé, entre autres, qu'en sortant des deux Rhéties, Impériaux et Espagnols prendraient l'engagement formel de laisser les Grisons jouir désormais d'une complète indépendance; que l'archiduc Léopold restituerait à ceux-ci les districts de l'Engadine rattachés depuis peu au Tyrol; que les contraventions au traité de Monçon relevées à la charge des Valtelins seraient réparées et qu'une ligue italienne formée par Venise, le Saint-Siège et les petits Etats du nord de la Péninsule assumerait à l'avenir la protection de l'héritier des Gonzagues. A ces conditions seulement, Louis XIII eût consenti à rouvrir à Charles-Emmanuel les portes de Suse et de Pignerol. (4)

Mais aussi bien le cardinal n'avait pas encore dit son dernier mot. Lorsqu'il fut avéré que les « articles de Chambéry » auraient le sort de ceux qui les avaient précédés, Mazarin reçut, dans les premiers jours de juillet, l'autorisation d'acquiescer à certaines concessions et de déclarer notamment que le Louvre n'insisterait pas pour la constitution d'une ligue défensive « en faveur de Mantoue ». (5)

Le roi campait, à cette heure, à Saint-Jean-de-Maurienne, où il se préparait à signer avec l'ambassadeur vénitien Alvise Contarini une convention relative à l'envoi d'importants subsides à Gustave-Adolphe. Il y attendit en vain la réponse des généraux alliés à la démarche faite auprès d'eux

(1) *Soranzo al Senato.* Susa, 30 marzo 1630. Frari. Francia. LXXIII. — Mém. de Richelieu. VII. 90.

(2) *Richelieu à Béthune.* 16 avril 1630. (ap. Avenel. III. 635.)

(3) *Gondi a Cioli.* Troyes, 7 aprile 1630. Arch. Mediceo. Francia. n° *4643* f° 146. — Cousin. La Jeunesse de Mazarin. p. 403.

(4) Cousin. op. cit. 337. — Mercure françois. t. XVI. CLXXXIII–CXCII.

(5) Cousin. op. cit. p. 389, 402.

par le représentant du Saint-Siège.[1] Derechef les hostilités se déchaînaient avec violence. La victoire d'Avigliana et la prise de Saluces par les Français n'effaçaient certes pas l'impression profonde produite par la catastrophe de Mantoue. Richelieu jugea prudent d'accepter tout d'abord un compromis aux termes duquel il feignait de consentir que Toiras rendît Casale aux Espagnols si cette place n'était pas débloquée dans les quarante jours,[2] puis de se rallier, ainsi qu'il a été dit plus haut, à la conclusion d'une trêve générale de six semaines à dater du 4 septembre.[3]

II. Désormais la question grisonne passait à l'arrière-plan. En revanche, celle du secours de Casale prenait la première place dans les préoccupations des ministres du Louvre, car la chute de cette ville eût achevé de ruiner l'influence française dans la Péninsule.[4] Au sentiment du cardinal, dès l'instant que ses propositions ne rencontraient pas d'écho en Italie, le principal sinon l'unique espoir d'une solution pacifique du conflit résidait dans l'issue des négociations engagées par Brulart de Léon et le Père Joseph auprès du gouvernement de Vienne.[5] Rendus, vers la fin de juillet,[6] à Ratisbonne où siègeait la diète impériale, les deux envoyés royaux y avaient presque aussitôt « mis les fers au feu ». A dire vrai, dans leurs instructions il était beaucoup moins parlé des conditions auxquelles pourrait se produire l'entente souhaitée que des moyens de détacher de Ferdinand II les Electeurs et « d'arrester le cours de la violence de la maison d'Austriche ».[7] N'était-ce pas le souci d'abaisser cette dernière qui poussait Richelieu à traiter parallèlement avec le roi de Suède et la Ligue Catholique et à promettre à celle-ci la neutralité de celui-là, ainsi que celle des Provinces-Unies ?[8]

Par le fait, à ne s'en tenir qu'aux apparences, l'empereur eût été en droit de se rassurer. Le roi Très-Chrétien cherchait à le convaincre de ses intentions conciliantes et lui offrait son entremise bénévole pour procurer un accord entre lui et Gustave-Adolphe.[9] Mais combien ces protestations d'amitié n'étaient-elles pas mensongères ? Dans la réalité, Brulart de Léon et son collègue devaient apporter tout ce qu'il y avait en eux d'astuce et

(1) *Le roi à Brulart de Léon.* Saint-Jean-de-Maurienne, 19 juillet 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII.

(2) *cf.* Fagniez. op. cit. 496.

(3) *Articoli della tregua generale stabilita li 4 di settembre 1630.* Siri. op. cit. VII. 206.

(4) *Alvise Contarini al Senato.* Lione, 13 ottobre 1630. Frari. Francia. LXXIX.

(5) *Alvise Contarini al Senato.* Lione, 6 settembre 1630. *Ibid.* LXXVIII.

(6) Le Père Joseph, le 29; Brulart de Léon, le 31 juillet. — *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 6 agosto 1630. Frari. Germania. LXXIII. n° 334. — *contra:* Heyne. op. cit. 104 et Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) VII. 281. (26 juillet.)

(7) *Instruction secrète pour le Sr Brulart de Léon.* Grenoble, 28 juin 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. 40. — *Instruction au Sr de Charnacé pour les affaires d'Allemagne.* Château-Thierry, 27 octobre 1631. *Ibid.* p. 552.

(8) *Ibid.*

(9) *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 6 agosto 1630. loc. cit. — *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 26 août 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. — Klopp. op. cit. III[1] 546.

d'énergie à la réalisation de cette double tâche : empêcher coûte que coûte l'élection d'un roi des Romains et faire le vide autour du souverain de Vienne, de manière à ce que ce prince n'eût à compter que sur ses propres ressources, le jour, prochain semblait-il, où ses Etats héréditaires seraient envahis par les Suédois. (1) Or, bien avant l'arrivée des plénipotentiaires de Louis XIII à Ratisbonne, les Electeurs étaient fermement résolus à ne pas désigner de successeur à Ferdinand. D'autre part, comme l'« isolement complet » de celui-ci ne pouvait être utilement consommé que par le moyen d'une alliance défensive franco-bavaroise (2) et que cette alliance, dont l'échec de la mission de Charnacé à Munich, l'année précédente, suffisait d'ailleurs à démontrer l'impossibilité momentanée, n'avait à cette heure aucune chance d'aboutir, (3) n'était-il pas à craindre que la politique pratiquée au delà du Rhin par le cardinal ne lui réservât de pénibles surprises et que ses agents, démasqués d'entrée de jeu, ne tentassent de couvrir leur retraite en acceptant de discuter à fond tel ou tel article de leurs instructions, qui, dans la pensée de l'inspirateur de celles-ci, n'avait que la valeur d'un trompe-l'œil ?

Par surcroît de disgrâce, les négociations des deux envoyés du Louvre débutaient sous d'assez fâcheux auspices. Ensuite de quel enchaînement de circonstances propices le gouvernement de Vienne s'était-il procuré des intelligences jusque dans le sein des Conseils du roi Très-Chrétien ? Toujours est-il que les résolutions les plus secrètes arrêtées par ceux-ci étaient connues de Ferdinand II avant même que ce prince eût été pressenti quant à l'opportunité de la mission extraordinaire que la cour de Paris se proposait de faire accomplir auprès de sa personne. (4) Aussi Ferdinand II marqua-t-il de prime abord peu d'empressement à accorder l'accès de la diète aux représentants de Louis XIII. (5) Il fallut, pour vaincre sa répugnance, les instances répétées des Electeurs, (6) partisans chaque jour davantage de la cessation des hostilités au delà des Alpes, sans laquelle le licenciement de l'armée de Wallenstein qu'ils poursuivaient avec passion n'eût pas été réalisable. (7)

Ainsi qu'il a été dit ailleurs, l'empereur souhaitait la paix. (8) Au printemps de 1630, il eût sans doute consenti à ce qu'elle fût localisée à la

---

(1) *Instruction secrète à Brulart de Léon.* Grenoble, 28 juin 1630. loc. cit. — *Lettre de Vienne.* (Valembourg), septembre 1630. Aff. Etr. Vienne. XIII. — *Brulart de Léon à Richelieu.* Ratisbonne, 18 septembre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. 200. — *cf.* Siri. op. cit. VII. 170.

(2) *cf.* Fagniez. op. cit. I. 450.

(3) « Qu'il est impossible de séparer l'Electeur de Cologne ni le duc de Bavière d'avec l'empereur, à cause de l'estroite parenté et ligue assermentée qui est entre eux. » *Mémoire touchant Bavière et Liége.* 1626. Aff. Etr. Bavière. supp^t I. (1156—1686.) p. 39.

(4) *Advis du Sr Ezechiely* (le Père Joseph) *sur ce qu'il a appris de plus particulier à Ratisbonne.* Bibl. Nat. f. fr. *17881* f° 19.

(5) *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 6 luglio 1630. Frari. Germania. LXXIII. 190—191.

(6) *Ibid.*

(7) *Ceberet à Bouthillier.* Ratisbonne, 8 juillet 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. 59. — *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 22 luglio 1630. Frari. Germania. LXXIII. 207—211.

(8) *Le Père Joseph à Bouthillier.* Ratisbonne, 19 août 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII.

Péninsule, à la condition toutefois de maintenir jusqu'à la dernière heure ses positions en Rhétie et de conserver entre ses mains Mantoue et éventuellement la capitale du Montferrat, tant que les ratifications du traité ne seraient pas échangées. (1) Mais, dans ces entrefaites, la situation s'était modifiée dans l'Europe centrale. Débarqué dans l'île d'Usedom, au commencement de juillet, Gustave-Adolphe menaçait déjà le Mecklembourg. (2) Par suite, rien ne pouvait être plus contraire aux intérêts de l'Empire, ni plus profitable à ceux de la France que la négociation d'une entente partielle qui eût permis à cette dernière puissance, d'une part de sauver Casale et, de l'autre, d'appuyer de toutes ses forces les progrès des armes suédoises dans le nord du continent. (3)

Acquis, dès lors, à l'idée d'une paix générale, (4) Ferdinand II ne sut qu'exprimer ses regrets en apprenant, ce qui était inexact au reste, que les pouvoirs adressés en août à Brulart de Léon et au Père Joseph avaient été strictement limités à la conclusion de la paix d'Italie. (5) Les Electeurs, consultés, partagèrent son opinion. De deux choses l'une, en effet: Ou bien Richelieu ne songeait à clore les hostilités dans la Péninsule que pour les poursuivre avec plus de vigueur dans une autre région et, supposé qu'il en fût ainsi, la cour de Vienne n'avait aucun intérêt à lui en faciliter les moyens. Ou bien le cardinal était sincère et, dans ce cas, ne semblait-il pas étrange qu'il hésitât à prendre l'engagement, dont on le requérait, de dénier tout secours aux adversaires de la maison de Habsbourg en Allemagne ? (6)

Quelque grave que fût la divergence de vues qui, sur ce point capital, s'affirmait dès le début entre Français et Impériaux, elle n'empêcha pas l'ouverture des négociations, pas plus que la nouvelle de la chute de Mantoue, événement « qui passoit le sens commun », ne modifia les intentions pacifiques précédemment manifestées par Ferdinand II. (7) Brulart de Léon et le Père Joseph purent donc exposer devant la diète les raisons pour lesquelles leur maître avait assumé la protection de l'héritier légitime des Gonzagues. (8) De leur côté, les commissaires autrichiens parurent disposés à accepter les « articles » amendés en juillet à Saint-Jean-de-Maurienne. (9) Enfin la question délicate de l'admission d'un plénipotentiaire de Saint-Marc aux conférences

(1) Fagniez. op. cit. I. 481.
(2) *Nouvelles de Stralsund.* 20 juillet 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. 82.
(3) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 26 août 1630. *Ibid.* 122.
(4) *Ibid.*
(5) *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 16 settembre 1630. Frari. Germania. LXXIII. 319—323. — *cf.* Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) t. VII. 281.
(6) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 2 septembre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. 146. — *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 9 settembre 1630. Frari. Germania. LXXIII 303—305. — *cf.* Fagniez. op. cit. I. 452. — O. Klopp. op. cit. III¹ 398.
(7) *Le Père Joseph à Bouthillier.* Ratisbonne, 19 août 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII.
(8) *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 12 agosto 1630. Frari. Germania. LXXIII. 252—260. — Siri. VII. 226.
(9) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 26 août 1630. loc. cit.

fut tranchée à la satisfaction des autorités de la Sérénissime République. (1) Il n'était que temps d'ailleurs. Les intérêts vénitiens périclitaient aux mains de l'ambassadeur du Louvre. (2) A Paris, ne reprochait-on pas au Sénat d'avoir trahi la cause commune, précipité grâce à sa lâcheté la catastrophe mantouane du 18 juillet et assuré par suite le triomphe des troupes de Collalto ? (3) Aussi bien peu s'en était fallu que la diplomatie de la Seigneurie, déjà jouée lors de la conclusion de la trêve de Rivalta, dans laquelle les négociateurs français avaient omis de faire inclure l'Etat de Terre-Ferme, (4) ne subît à Ratisbonne un affront semblable à celui qu'elle avait éprouvé à Monçon (5) et que la cour de Vienne ne réussît, dès cette heure, à provoquer entre les deux alliés d'Avignon une scission qui l'eût vengée des intrigues nouées à Munich et à Cologne par les représentants du roi Très-Chrétien. (6)

Au demeurant, s'il ne s'était agi que du règlement de l'affaire de Mantoue, la tâche des envoyés de Louis XIII eût été moins malaisée, quoique les commissaires impériaux atermoiassent dans l'espoir que la prise de Casale par Spinola rendrait leur situation meilleure encore. (7) Ainsi que l'envoyé de l'Electeur de Bavière auprès du Louvre l'affirmait à Richelieu, il était à craindre que l'évacuation de la Rhétie par les Allemands et l'exécution du traité de Monçon par les Espagnols ne rencontrassent de sérieuses difficultés. (8) Brulart de Léon et son collègue avaient, en effet, pour mission d'obtenir que le départ des Français du Piémont et celui des troupes autrichiennes de la région du Mincio et des Grisons fussent simultanés. Or, l'empereur n'admettait qu'en partie cette exigence. Tout au plus consentait-il à rappeler ses généraux de la Péninsule dans le temps même où ceux du roi Très-Chrétien sortiraient de Suse et de Pignerol ; mais son intention, fortifiée par des encouragements venus de Madrid, de conserver jusqu'à la

---

(1) *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 12 agosto 1630. loc. cit. — *Avaux à Richelieu.* Venise, 17 août et 5 octobre 1630. Aff. Etr. Venise. XLIX. — *cf.* Bühring. op. cit. 123.

(2) *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 9 settembre 1630. Frari. Germania. LXXIII. 303—305. — *cf.* Bühring. op. cit. 125.

(3) « Mr de Mantoue n'a pas de quoy disner et nous mande que la République l'a tellement délaissé que cela est honteux. » *Mémoire sur les articles du présent traité, envoyé par Mr de Léon et le Père Joseph.* (art. VI.) Aff. Etr. Allemagne. VII. — *Giustiniano Priandi al duca di Mantova.* San Giovanni di Morienna, 4 agosto 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3. — *Avaux à Richelieu.* Venise. 17 août 1630. Aff. Etr. Venise. XLIX. — « Ils (les Vénitiens) sont si perdus de courage que leurs gens de deça pensent que le roy leur a donné la vie par cette ouverture de paix et de les y avoir compris. » *Lettre du Père Joseph, du 10 octobre 1630.* loc. cit.

(4) *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 7 ottobre 1630. Frari. Germania. LXXIII. 351—354.

(5) « Et à la vérité, après le traitté de Monçon, s'ils n'eussent esté nommés en celuy-cy, ils eussent pris sujet de se mécontenter et de rechercher les bonnes grâces d'Austriche. » *Mémoire sur les articles du présent traité, envoyé par Mr de Léon et le Père Joseph.* (XIV.) loc. cit.

(6) *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 30 settembre 1630. Frari. Germania. LXXIII. 340—345. — *cf.* Bühring. op. cit. 113.

(7) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 26 août et 2 septembre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. 122, 146. — *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 26 agosto 1630. Frari. Germania. LXXIII. 277—280. — *Le roi à Brulart de Léon.* 5 septembre 1630. Aff. Etr. Turin. XIII. 379. — *Scaramelli al Senato.* Bada. 6 settembre 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(8) *Alvise Contarini al Senato.* Lione, 6 settembre 1630. Frari. Francia. LXXVIII.

dernière heure la libre disposition des routes alpestres paraissait inébranlable. (1) De fait, les arguments invoqués par ses ministres à l'appui de cette détermination n'étaient pas sans valeur. Etant donné les sentiments hostiles que les montagnards de la haute vallée du Rhin nourrissaient à l'égard des soldats de Collalto, n'y avait-il pas lieu d'appréhender que ceux-ci, acheminés par étapes successives de Mantoue vers la Souabe, ne fussent massacrés en détail avant leur arrivée à Coire, si, à ce moment-là, les garnisons impériales n'étaient plus maîtresses des principales avenues du pays ? (2)

A tout prendre, l'obstination mise par Ferdinand II à « sortir le dernier » de la Péninsule était assez explicable. En réalité elle ne cachait aucune arrière-pensée de réoccupation éventuelle de la Rhétie. L'empereur tenait simplement à établir que sa qualité de suzerain lui conférait une situation privilégiée dans le règlement des affaires italiennes. Ce qui semblait plus inquiétant certes, c'était à la fois sa répugnance à garantir l'exécution des engagements souscrits à Monçon par le roi Catholique, (3) son refus catégorique de s'entremettre, fût-ce à titre officieux, auprès de celui-ci à l'effet de hâter la restitution de la Valteline aux Ligues Grises, (4) enfin l'oreille complaisante prêtée par ses ministres aux suggestions de l'archiduc Léopold, intéressé à obtenir d'eux qu'ils reconnussent ses droits sur l'Engadine, et aux doléances de l'évêque de Coire dont les prétentions devenaient véritablement exorbitantes. (5)

Malgré tout, cependant, vers les derniers jours d'août encore, le Père Joseph conservait une confiance inébranlable dans le succès final de ses démarches et faisait partager ses illusions à ceux qui voyaient en lui le confident autorisé des pensées intimes du cardinal. (6) Or, le sens politique du capucin était plus que jamais en défaut. Aussi bien une telle erreur de jugement ne devait pas surprendre chez l'homme qui, dans un même temps, conjurait le roi Très-Chrétien d'arrêter les progrès de Gustave-Adolphe (7) et dénonçait le danger d'une entente de ce prince avec l'empereur ; (8) qui jugeait possible voire recommandable un rapprochement entre les maisons

---

(1) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 2 septembre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. 146.

(2) *Mémoire justificatif du Père Joseph sur le traité de Ratisbonne.* (Art. XI.) *Ibid.* 406. — *Sebastiano Venier al Senato.* Ratisbona, 24 ottobre 1630. Frari. Germania. LXXIV. 20—28.

(3) « Pretende l'Imperatore, fra l'altre conditioni, che non si parli più di trattato di Monson. » *Giustiniano Priandi al duca di Mantova.* Lione, 9 ottobre 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3.

(4) *Soranzo al Senato.* 25 febbraio 1630. Frari. Francia. LXXIII. — *Le roi à Brulart de Léon.* 5 septembre 1630. Aff. Etr. Turin. XIII. 379. — *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 20 septembre; 13 octobre 1630, au soir. loc. cit.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 21/28 settembre 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(6) *Le Père Joseph à Richelieu* (Amadeau). Ratisbonne, 22 août 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. 119.

(7) « Il n'a pas esté inutile de préparer de longtemps l'affaire du roy de Suède, qu'il fault, à mon advis, retenir en quelque modération … » *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 22 août 1630. loc. cit.

(8) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 15 septembre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII.

de Bourbon et de Habsbourg [1] et s'attendait à ce que les Electeurs fissent le jeu de la France. [2] Dans la réalité, celle-ci allait être jouée par ceux-là. Désireux, en effet, d'assurer la conclusion de cette paix d'Italie qu'ils continuaient à appeler de leurs vœux, [3] Maximilien de Bavière et les chefs de la Ligue Catholique s'efforçaient de persuader aux plénipotentiaires français que, du moment où l'octroi de l'investiture de Mantoue au duc de Nevers était acquis, « le reste » importait peu en somme. [4] En revanche, il était à craindre, selon eux, que le moindre retard dans la clôture des négociations n'entraînât les pires conséquences, ne provoquât l'adhésion de Ferdinand II aux desseins belliqueux du roi Catholique et du duc de Savoie, [5] ne compromît, en un mot, les espérances qu'avait fait naître la disgrâce de Wallenstein. [6]

On était aux premiers jours d'octobre. Sans nouvelles de la cour depuis plus d'un mois, [7] ignorant ce qui se préparait au delà des Alpes, circonvenus de divers côtés par des influences à l'action desquelles ils ne se croyaient plus en mesure de se soustraire, [8] les envoyés royaux, tels deux enfants perdus en pleine Allemagne, paraissaient à la veille de céder aux conseils intéressés des Electeurs. [9] A l'assurance irréfléchie du début avait fait place, chez le Père Joseph surtout, un découragement profond, [10] causé par l'appréhension, d'ailleurs fondée, qui les étreignait l'un et l'autre, de se trouver dans l'impossibilité de traiter définitivement sans outre-passer sinon leurs pouvoirs, — car ceux-ci n'étaient pas limités, — [11] du moins les grandes lignes de leurs instructions. Or, la diète tirait à sa fin. Etait-il admissible qu'elle se séparât sans qu'eux-mêmes se fussent acquittés de la tâche ingrate qui leur était imposée? [12] La dernière dépêche importante qu'ils eussent reçue de Richelieu leur représentait la situation en Montferrat comme très critique. [13] De fait, des bruits alarmants, exagérés à coup sûr, circulaient en Bavière quant à l'extrémité où se voyait réduite la garnison de Casale et à l'état d'épuisement des troupes françaises cantonnées en

---

(1) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 26 août 1630. loc. cit. — *Projet d'entente entre l'empereur et le roi Très-Chrétien. Ibid.* — *Instruction à Servien.* Saint-Germain-en-Laye, 25 novembre 1630. (ap. Siri. op. cit. VII. 253.)

(2) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 22 août 1630. loc. cit.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 22 luglio 1630. Frari. Germania. LXXIII. 207—211. — *Baglioni a Cioli.* Madrid, 28 settembre 1630. Arch. Mediceo. Spagna. *4958.* — *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 18 octobre 1630, au soir. loc. cit.

(4) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 18 octobre 1630, au soir. loc. cit.

(5) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 26 août 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII.

(6) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 26 août, 10 octobre; *à Bouthillier.* Ratisbonne, 4 novembre 1630. loc. cit. — *cf.* Dareste. op. cit. V. 134 sqq.

(7) *cf.* Fagniez. op. cit. I. 517.

(8) *cf.* Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) t. VII. 360—361.

(9) *B. de Léon et le Père Joseph à Schomberg.* Ratisbonne, 1er octobre 1630. Aff. Etr. Turin. XIV.

(10) *Ibid.*

(11) *cf.* Klopp. op. cit. III[1] 550.

(12) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 26 août 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII.

(13) *Richelieu à Brulart de Léon.* 5 septembre 1630. (ap. Avenel. op. cit. III. 897.)

Piémont.(1) A la vérité, Brulart de Léon et son collègue avaient réussi à obtenir de Ferdinand II que les pouvoirs diplomatiques conférés à Collalto ne lui fussent point retirés.(2) Par suite, le seul espoir qui leur restât était que la paix eût été conclue en Italie à leur insu, auquel cas les dispositions de celle qu'ils hésitaient à signer en Allemagne fussent demeurées nulles.(3) Dans cette conjoncture, un répit de quelques jours eût suffi à les tirer d'embarras. Ils supplièrent qu'on le leur accordât ou qu'il leur fût du moins permis de s'enquérir des dernières intentions du cardinal. Les commissaires impériaux ne se prêtèrent point à cet atermoiement.(4) Dès lors la résistance des plénipotentiaires du Louvre touchait à son terme. Quand, le 12 octobre, parvint à Ratisbonne « par la voye d'un marchand de Lyon », la nouvelle d'une grave maladie du roi, leur capitulation, quoiqu'ils aient pu dire dans la suite,(5) était chose décidée.(6) Elle se produisit vingt-quatre heures plus tard, non sans qu'ils eussent protesté une fois encore contre la violence morale qui leur était faite et prévenu l'empereur que leur maître les désavouerait sans doute comme il avait désavoué Du Fargis au lendemain de la paix de Monçon.(7)

Considérations sur le résultat des conférences de Ratisbonne. — Succès qu'y remportent les Electeurs. — Echec subi par la diplomatie française. — Examen des articles du traité. — Stipulations relatives à l'évacuation de la Haute-Italie et à celle de la Rhétie. — Leur défaut de clarté. — Abstention de l'Escurial.

III. La diète de Ratisbonne, dont le traité du 13 octobre constituait le dernier et plus important épisode, se terminait à l'avantage des seuls membres de la Ligue catholique allemande. Maîtres incontestés de la situa-

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 26 ottobre 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *cf.* Fagniez. op. cit. I. 510 sqq.

(2) *Brulart de Léon et le Père Joseph à Schomberg.* Ratisbonne, 20 septembre et 1er octobre 1630. loc. cit. — *Giustiniano Priandi al duca di Mantova.* Lione, 9 ottobre 1630. Arch. di Stato. Mantova. E XV. 3.

(3) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 26 août 1630. loc. cit. — « Enfin nous nous sommes résolus ou que le roy auroit fait quelque traité en Italie auparavant celuy-cy, qui, en ce cas, seroit de nul effect selon l'article qui y est inséré, ou que, si l'on n'avoit pu convenir par delà, le traité pourroit servir pour empescher une extrémité et un plus grand engaigement. » *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne. 10 et 13 octobre 1630, au soir. loc. cit.

(4) *Lettre du Père Joseph, du 10 octobre 1630.* Aff. Etr. Allemagne. VII.

(5) *Brulart de Léon et le Père Joseph à Bouthillier.* Ratisbonne, 19 octobre 1630. *Ibid.*

(6) *Brulart de Léon à Richelieu.* Ratisbonne, 13 octobre 1630. *Ibid.* 446. — « Ceste mauvaise nouvelle… nous a faict passer par dessus quelques poincts contenus en ce traicté, qui ne sont pas conformes à nos instructions. » *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 13 octobre 1630, au soir. *Ibid.*

(7) *Brulart de Léon et le Père Joseph à Bouthillier.* Ratisbonne, 19 octobre 1630. loc. cit.

tion, ceux-ci triomphaient à la fois de l'empereur, du roi d'Espagne et de la république de Venise, tandis que les deux premiers, réunis, infligeaient en compensation au roi Très-Chrétien l'échec diplomatique le plus humiliant que ce prince eût subi depuis les néfastes « articles » de Monçon. (1)

Dans la réalité, la victoire remportée par les Electeurs de l'ancienne confession sur le chef de la maison de Habsbourg était aussi complète que décisive. N'avaient-ils pas obtenu l'éloignement de Wallenstein et le rétablissement de la paix en Italie, l'ajournement de la désignation d'un roi des Romains et une participation prépondérante à la direction de la guerre en Allemagne ? (2) Ne s'étaient-ils pas vengés, en outre, de l'hostilité sourde que leur témoignait l'Escurial, en coupant court aux intrigues fomentées par le représentant de ce dernier en vue d'entraver les négociations austro-françaises, (3) et n'avaient-ils pas, malgré les efforts contraires d'Olivarès, fait enlever à Philippe IV, au profit de son cousin de Vienne, l'arbitrage des affaires de la Péninsule et assuré la restitution de Mantoue et de Casale à Charles de Nevers, régulièrement investi désormais, bien que sous certaines réserves, de l'héritage des Gonzagues ? (4) Enfin, en précipitant la signature du traité, n'avaient-ils pas contribué, de manière détournée certes, à envenimer les défiances réciproques existant à l'état latent entre le Louvre et Saint-Marc, et n'était-il pas à prévoir que celui-ci garderait longtemps rancune à celui-là (5) de ce que Sébastien Venier, ambassadeur extraordinaire de Venise, n'avait fait son entrée à Ratisbonne, le 13 octobre, que pour y apprendre la conclusion de l'accord résolu une heure auparavant (6) et y recevoir communication de l'article XIV, aux termes duquel « à la très « instante prière du roy Très-Chrétien, — et non sans difficulté — (7) Sa « Majesté Impériale accordait que la République entrast dans cette paix et « jouît du fruit d'icelle » ? (8)

Toutefois, le véritable vaincu des conférences de Ratisbonne était le roi Très-Chrétien. L'article Ier du traité lui imposait le devoir formel (9) non seulement de ne point soutenir, soit directement, soit par des subsides secrets, les ennemis de l'Empire en Allemagne, qu'ils se fussent déjà déclarés,

---

(1) *contra:* Fagniez. op. cit. I. 508.

(2) *Le Père Joseph à Bouthillier.* Ratisbonne, 4 novembre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Ratisbona, 7 ottobre 1630. Frari. Germania. LXXIII. 357–361.

(4) *Le Père Joseph à Bouthillier.* Ratisbonne, 4 novembre 1630. loc. cit. — *Il vescovo di Mantova al duca.* Vienna, 28 dicembre 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3.

(5) *Avaux à Richelieu.* Venise, 2 novembre 1630. Aff. Etr. Venise. XLIX.

(6) « Infelice pace. » *Contarini al Senato.* Roanne, 27 ottobre 1630. Frari. Francia. LXXIX. — *Sebastiano Venier al Senato.* Ratisbona, 11 novembre 1630. Frari. Germania. LXXIV. 61–69 — *cf.* Bühring. op. cit. 117. n. 3.

(7) *Brulart de Léon et le Père Joseph à Schomberg.* Ratisbonne, 1er octobre 1630. loc. cit. — *Mémoire sur les articles du présent traité, envoyé par Mr de Léon et le Père Joseph.* (XIV.) Aff. Etr. Allemagne. VII.

(8) Du Mont. Corps Diplomatique. V² 617.

(9) *contra:* Fagniez. op. cit. I. 505, 506.

ou qu'ils attendissent l'occasion propice de la rupture, mais encore d'user de son influence pour les détourner, les uns et les autres, de leurs desseins belliqueux. (1) En compensation, la cour de Vienne s'obligeait à ne créer aucun embarras au Louvre et à observer à son égard une attitude de neutralité bienveillante. De prime abord Ferdinand II avait demandé davantage. Il eût désiré que Louis XIII dénonçât, de manière catégorique, toutes ses alliances avec des princes ou Etats hostiles à la maison d'Autriche. Aussi bien, dans un mémoire justificatif de leur conduite, Brulart de Léon et le Père Joseph se faisaient en quelque sorte un titre de gloire de ce que cette prétention eût été repoussée. Ne laissaient-ils pas entendre que Sillery et Bellièvre n'avaient pas eu meilleur succès à Vervins en 1598 ? (2) Or, c'était jouer sur les mots. Le roi conservait certes ses alliés. Mais il lui était interdit de remplir les engagements que sa couronne venait de contracter envers eux.

Sans aller jusqu'à affirmer que mieux eût valu pour le roi Très-Chrétien « renoncer aux duchés de Normandie et de Bretagne que de renoncer au droit de ne laisser périr ses amis », (3) il n'était pas niable que, comprise ainsi, la paix générale, à laquelle Richelieu inclinait d'ailleurs de moins en moins, ne pouvait manquer d'aliéner à la France ses protégés d'Allemagne, de Hollande et d'Italie, alors que, d'autre part, l'Empire et l'Espagne demeuraient unis pour faire face à leurs ennemis communs. (4) Il était certain, de plus, qu'elle devait mécontenter au premier chef Gustave-Adolphe, privé désormais de la possibilité de négocier un accommodement particulier avec Ferdinand II ; (5) qu'elle achevait de soumettre les Etats indépendants de la Péninsule aux volontés de la cour de Madrid et que, le cas échéant, le Louvre se fût trouvé fort embarrassé si les cantons protestants avaient invoqué son appui pour résister à l'exécution de l'édit de restitution des biens ecclésiastiques dont ils se croyaient menacés par l'Autriche.

Les dispositions subséquentes du traité du 13 octobre rachetaient-elles du moins dans une mesure quelconque la faute lourde de ses prémices ? En aucune façon. Outre que les négociateurs francais, « pour éviter — leur avait-on persuadé — une guerre plus dangereuse que celle d'Italie », (6)

---

(1) « Neque rebellibus vel inimicis Majestatis suae Cesareae, sacrique Imperii qui nunc sunt, aut aliquando declarabuntur, ope, consilio, pecunia, armis, commentu, vel alia quavis ratione assistet. » *Art. Ier du traité.*

(2) *Brulart de Léon et le Père Joseph à Bouthillier.* Ratisbonne, 20 septembre, 19 octobre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. — *Mémoire sur les articles du présent traité envoyé par Mr de Léon et le Père Joseph.* (XII.) *Ibid.*

(3) *De la nullité du traité de Ratisbonne et des raisons pour lesquelles le roi de France ne l'approuva pas.* Du Mont. op. cit. V² 618.

(4) *Sebastiano Venier al Senato.* Ratisbona, 24 ottobre 1630. Frari. Germania. LXXIV. 20—28.

(5) *Le Père Joseph à Bouthillier.* Ratisbonne, 4 novembre 1630. loc. cit.

(6) *Mémoire sur les articles du présent traitté, envoyé par Mr de Léon et le Père Joseph.* (art. XV.) loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 9 e 16 novembre e 28 dicembre 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *cf.* Th. v. Liebenau. Über die Durchführung des Restitutionsediktes in der Schweiz. (Anzeiger für Schweiz. Geschichte. t. III. 18.)

s'étaient crus autorisés à remettre sur le tapis, de manière très inopportune, la question des Trois-Evêchés, réglée cependant depuis un siècle, (1) et celle, moins ancienne à la vérité de Moyenvic, (2) l'ambiguïté voulue des articles II à IV, dans lesquels étaient énumérées les compensations à accorder par Charles de Nevers aux prétendants à la succession des Gonzagues, laissait la porte ouverte aux interprétations les plus divergentes. (3) Mais, ce qui semblait d'ores et déjà certain, c'était que le roi Très-Chrétien ne procurait aucun avantage nouveau à son protégé de Mantoue, (4) contraint de céder au duc de Savoie une partie du Montferrat et d'attendre pendant six semaines l'investiture impériale. (5)

Et pourtant, quelque préjudiciables que fussent pour la France les stipulations contenues dans les articles dont on vient de donner la quintessence, elles étaient loin d'épuiser la somme des sacrifices que la ratification pure et simple de l'œuvre de Brulart de Léon et du Père Joseph eût exigés du Louvre. La question de l'évacuation de la Haute-Italie par les armées étrangères qui l'occupaient se trouvait réglée à l'exclusive satisfaction de l'empereur, lequel obtenait ses fins. Dans le temps même, en effet, où les armes de Louis XIII abandonneraient le Piémont, soit quinze jours après l'intronisation régulière du duc de Nevers, (6) les Austro-Espagnols devaient opérer leur retraite des terres des Gonzagues, puis remettre Casale à son légitime souverain. De plus, jusqu'à la stricte et complète exécution de cet exode simultané, dont des otages constitués de part et d'autre étaient appelés à garantir la sincérité, Ferdinand II se réservait de laisser des garnisons à Mantoue et à Canneto, tandis que le roi Très-Chrétien conserverait en sa possession Pignerol, Bricherasio, Suse et Avigliana.

Restaient les Grisons et la Valteline, que la maison d'Autriche continuait à tenir dans sa dépendance. Les plénipotentiaires français avaient fait à ce sujet une double proposition : Ou bien les Allemands se retireraient des deux Rhéties, ainsi que de leurs postes fortifiés sur l'Oglio et le Mincio, à l'heure où les troupes royales sortiraient de Pignerol et de Suse. Ou bien, supposé que l'empereur persistât à ne se point dessaisir des « passages » tant que le dernier soldat de Collalto ne serait pas en sûreté en deça des monts, (7) Louis XIII, en compensation, serait autorisé à ajourner la restitution de Suse, la seule des villes piémontaises que le duc de Savoie lui eût cédée

(1) Art. XV. — *cf.* Fagniez. op. cit. I. 508. — *Instruction à Servien.* Saint-Germain-en-Laye, 25 novembre 1630. (ap. Siri. op. cit. VII. 253.)

(2) Art. XVI.

(3) *Observations sur le traité signé par Mr de Léon et le Père Joseph à Ratisbonne.* Aff. Etr. Allemagne. VII. 441vo. — *Instruction à Servien.* Saint-Germain-en-Laye, 25 novembre 1630. (ap. Siri. op. cit. VII. 253.) — Siri. VII. 242.

(4) *cf.* Fagniez. op. cit. I. 503 sqq.

(5) Art. V à VIII.

(6) Art. IX.

(7) *Sebastiano Venier al Senato.* Ratisbona, 24 ottobre 1630. Frari. Germania. LXXIV. 20—28.

par traité. Or, la cour de Vienne avait rejeté l'une et l'autre solution et exigé que Suse, « fief impérial », fît retour sans délai à Victor-Amédée.(1) Dans ces conditions, la bonne foi des Autrichiens, en ce qui concernait l'évacuation des hautes vallées du Rhin et de l'Inn, n'était plus garantie que par des otages. En revanche, ainsi que le constatait mélancoliquement le Père Joseph, tout contribuait à augmenter les suspicions du Louvre à l'égard des intentions et des desseins du gouvernement de Turin.(2) Mais il y avait plus. Ce n'était pas, en effet, à la requête du roi Très-Chrétien, mais bien en vertu d'une promesse antérieure donnée aux Conseils de Coire, que l'empereur entendait rendre aux Grisons leur liberté.(3) Et encore y mettait-il cette réserve que les « fortifications nouvelles », à la démolition desquelles il se chargeait de faire procéder lui-même, ne seraient réédifiées « par qui que ce soit »,(4) sans qu'il fût précisé d'ailleurs si cette interdiction s'adressait aux seuls princes étrangers ou si « elle ostoit » la faculté aux Trois Ligues, « pleinement souveraines, de pourvoir à la sûreté de leur pays ».(5)

A dire vrai, tout n'était pas également sujet d'appréhension dans les dispositions de cet article XII de l'instrument diplomatique du 13 octobre. Etant donné les difficultés, déjà prévues, que Ferdinand II allait avoir à surmonter en Allemagne, la prolongation de l'occupation autrichienne en Rhétie ne menaçait pas sérieusement la paix de l'Italie. Il n'en était pas de même certes de la clause ambiguë relative à la non-reconstruction éventuelle des fortifications grisonnes, clause dont l'on pouvait être à peu près certain que les Espagnols chercheraient à tirer parti, et cela dans des conditions d'autant plus avantageuses pour eux que le traité de Ratisbonne laissait intacte leur interprétation abusive de celui de Monçon.(6) Aussi bien dans cette question, capitale pour l'avenir des Trois Ligues, de la réparation des atteintes sciemment portées par les Valtelins et leurs protecteurs milanais aux stipulations arrêtées en Aragon, le 5 mars 1626, l'empereur obtenait une fois encore gain de cause.(7) L'œuvre néfaste due à la collaboration d'Olivarès et de Du Fargis continuait à être ignorée de ses commissaires. Bien plus, la seule allusion, très détournée d'ailleurs, qui fût faite à son existence, n'était pas pour déplaire à l'Escurial, car, après avoir déclaré qu'il remettrait les Grisons « en leur ancien estat », Ferdinand II se hâtait de réserver « quant à cet article, les droits, traités et actions d'un chacun ».(8)

(1) *Mémoire justificatif du Père Joseph sur le traité de Ratisbonne.* (Art. XI) Aff. Etr. Allemagne. VII. 406.

(2) *Venier al Senato.* Ratisbona, 24 ottobre 1630. Frari. Germania. LXXIV. 20—28.

(3) Art. XII. — *Contarini al Senato.* Roanne, 27 ottobre 1630. Frari. Francia. LXXIX.

(4) « Ea tamen conditione, ut a nullo, sub quocunque etiam colore vel pretextu, occupentur aut fortificentur. » Art. XII.

(5) *De la nullité du traité de Ratisbonne, etc.* (ap. Du Mont. op. cit. V² 618.) — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 47.

(6) « Sara una pace senza pace. » *Contarini al Senato.* Parigi, 17 novembre 1630. Frari. Francia. LXXIX.

(7) *Mémoire sur le traité de Ratisbonne.* 23 (et non 21) octobre 1630. *cf.* Avenel. op. cit III. 947

(8) Art. XII.

Ainsi donc les espérances éveillées au Louvre par le résultat satisfaisant en somme des premières démarches des plénipotentiaires français ne s'étaient pas réalisées. (1) Les Espagnols demeuraient plus que jamais maîtres de la Valteline et les Grisons plus que jamais spoliés de leur souveraineté sur cette vallée et ses dépendances. Aucune digue n'était opposée au flot montant des prétentions tyroliennes, et l'archiduc d'Innsbruck pouvait à son gré achever de soumettre à ses volontés l'Engadine et les Droitures. A elle seule certes, cette omission regrettable suffisait à rendre infiniment précaire le rétablissement de la paix dans la Péninsule. (2) Et cependant, de ce chef à tout le moins, Brulart de Léon et son collègue semblaient à l'abri des reproches de leur gouvernement. Tandis qu'en Italie Richelieu et les ministres du Saint-Siège s'étaient mis en contact avec des représentants autorisés des deux branches de la maison d'Autriche, à Ratisbonne les envoyés royaux n'avaient trouvé devant eux que des commissaires de l'empereur. Rien, en effet, n'avait pu décider l'Espagne à intervenir à un traité dont son ambassadeur s'était au contraire efforcé d'empêcher la conclusion. (3) Or, sans le concours de cette puissance, que Louis XIII se refusait à invoquer directement, mais que le Sénat de Venise eût été mieux en mesure que lui de solliciter, si on l'en avait prié de Paris, (4) la révision des articles de Monçon était irréalisable. S'attendre, en revanche, à ce que Ferdinand II la procurât ou à ce qu'il se portât fort de l'adhésion de la cour de Madrid aux clauses de l'accord austro-français paraissait de la part du Louvre une injustifiable exigence.

En laissant les négociations se poursuivre à la fois en Allemagne et en Italie, Richelieu joue un jeu dangereux. — Il se voit devancé par les événements. — Dernières instructions adressées par lui aux représentants du roi à Ratisbonne. — Elles ne leur parviennent que quatre jours après la signature du traité. — Indignation du cardinal à la lecture des conditions souscrites par Brulart de Léon et le Père Joseph. — Elle s'accroît à la réception des nouvelles favorables qui lui sont apportées d'Italie. — Casale sauvé. — On incline au Louvre à reprendre les conférences sur

(1) *Projet d'articles de paix envoyé par Mr de Léon et le Père Joseph.* 22 août 1630. — *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, même date. Aff. Etr. Allemagne. VII. 105, 119.

(2) *Soranzo al Senato.* Susa, 8 marzo 1630. Frari. Francia. LXXIII.

(3) *Giustiniano Priandi al duca di Mantova.* Lione. 9 ottobre 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 ottobre 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 13 octobre 1630, au soir. Aff. Etr Allemagne. VII. — « Pour ce qui est du traitté de Monçon, l'ambassadeur d'Espagne a tousiours respondu qu'il n'avoit aucun ordre de son maître. » *Brulart de Léon et le Père Joseph à Bouthillier.* Ratisbonne, 19 octobre 1630. *Ibid.*

(4) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 13 octobre 1630, au soir. *Ibid.*

de nouveaux frais et à exiger l'intervention de l'Espagne. — Instructions complémentaires envoyées à l'ambassadeur du roi Très-Chrétien. — Hésitations de l'empereur. — Il consent, en fin de compte, à la révision des articles du 13 octobre.

IV. La crainte qu'éprouvaient Brulart de Léon et le Père Joseph d'avoir outrepassé leurs instructions et méconnu les véritables desseins de leur maître n'était certes pas chimérique. Ils n'en doutèrent plus lorsque leur parvinrent, le 17 octobre, peu après la nouvelle de la convalescence du roi, [1] des dépêches de la cour des 8 et 9 de ce mois, les seules vraiment importantes qu'ils eussent reçues depuis près de cinq semaines. [2] Pour la première fois, en effet, Richelieu, répondant à leurs multiples et instantes requêtes, précisait son intention et les avisait de la limite extrême des concessions auxquelles ils étaient autorisés à consentir.

Tout bien pesé, le cardinal inclinait encore en septembre à ne traiter de la paix que pour l'Italie. Et cette paix, il la croyait possible moyennant trois restitutions simultanées : celles du Piémont à Victor-Amédée, de Mantoue et du Montferrat à Charles de Gonzague et de la Valteline aux Ligues Grises. [3] Où, quand et comment l'accord, dont il se contentait d'indiquer ainsi les grandes lignes, serait conclu, Richelieu ne le savait pas lui-même. La seule chose qui lui importât, c'est qu'il le fût promptement. Dès lors, il laissait les négociations se poursuivre à la fois en Allemagne et dans la Péninsule, avec l'arrière-pensée de choisir à la dernière heure les conditions qui lui paraîtraient les plus avantageuses. Or, c'était là un jeu dangereux. A le jouer, il courait le risque d'être devancé par les événements. En fait, l'écueil que sa diplomatie travaillait à contourner ne put être complétement évité.

Aussi bien ce qu'attendait le cardinal avant de s'arrêter à un parti définitif, c'était des nouvelles du Montferrat. [4] Un courrier dépêché par Schomberg lui en apporta dans la première décade d'octobre. Elles étaient rassurantes en somme. [5] Ce fut assez pour qu'il se crût en mesure de changer de ton. Toiras reçut en conséquence l'avis de n'évacuer Casale, la trêve expirée, que sur un ordre formel du roi (3 octobre). [6] Six jours plus tard, des instructions impératives étaient, ainsi qu'on l'a dit, adressées aux plénipotentiaires français à Ratisbonne. Aux termes de celles-ci, Louis XIII

(1) *Le Père Joseph à Bouthillier.* Ratisbonne, 13 octobre 1630, 4 heures du soir. Aff. Etr. Allemagne. VII. 138.

(2) *Brulart de Léon et le Père Joseph à Bouthillier.* Ratisbonne. 19 octobre 1630. loc. cit.

(3) *Soranzo al Senato.* 2 settembre 1630. Frari. Francia. LXXIV.

(4) *cf.* Fagniez. op. cit. I. 496.

(5) « Les Espagnols sont grandement bas et accorderont tout ce que le roy désire. » *J.-Louis d'Erlach-Castelen au baron de Spiez.* 31 août 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXI. 24. — *Baglioni a Cioli.* Madrid, 14 settembre 1630. Arch. Mediceo. Spagna. *4958.*

(6) *Le roi à Toiras.* 3 octobre 1630. Aff. Etr. Turin. XIV.

protestait avec vigueur contre le projet autrichien de différer et l'investiture de Mantoue et la retraite des troupes allemandes de Rhétie. Il exigeait, en outre, que le roi Catholique intervînt au traité et s'engageât à procurer sans délai l'exécution intégrale des conventions de Monçon. Au cas où Brulart de Léon et son collègue n'obtiendraient pas satisfaction, il leur était prescrit de prendre incontinent congé de Ferdinand II. (1) Mais il n'était plus temps. Quand cette dépêche fut remise à ses destinataires, ceux-ci avaient, depuis deux fois quarante huit heures, usé de leurs pleins pouvoirs pour apposer leur signature sur l'instrument de la paix générale.

Si les missives de la cour des 8 et 9 octobre laissaient prévoir aux envoyés du roi Très-Chrétien en Bavière que leur conduite serait désavouée en haut lieu, (2) le cardinal, en revanche, ne dissimula pas son contentement lorsque, le 20, parvint à Lyon, et l'atteignit à quelques heures de cette ville, (3) la lettre datée du 13 au soir dans laquelle l'ambassadeur et le capucin l'avisaient de la conclusion de leur négociation. (4) Ce contentement semblait certes légitime. (5) A ce moment-là encore, Richelieu n'avait entre ses mains qu'un résumé informe et incomplet de l'œuvre de ses agents, très naturellement portés, l'un et l'autre, à insister sur les avantages qu'obtenait le duc de Mantoue et à passer sous silence les côtés faibles du traité. (6) Mais quand, deux jours plus tard, l'original de cet acte diplomatique fut remis au roi à Roanne, les choses changèrent de face. (7) La colère, réelle ou feinte, manifestée par le premier ministre fut des plus vives, et celui-ci ne ménagea pas son blâme à ceux auxquels il reprochait, non sans quelque injustice, d'avoir fait montre d'une hâte intempestive en accédant, au bout de dix semaines de lutte, aux propositions autrichiennes, (8) et surtout de s'être laissés décourager au point de douter du succès des armes françaises que lui-même, dans sa dernière dépêche, leur représentait cependant comme très compromis. (9). Aussi Bouthillier ne résista-t-il pas au plaisir d'aviser charitablement Brulart de Léon que, « fût-ce pour deux cent cinquante mille

---

(1) Fagniez. op. cit. I. 494.

(2) *Brulart de Léon et le Père Joseph à Bouthillier.* Ratisbonne, 19 octobre 1630. loc. cit.

(3) *Priandi al duca di Mantova.* Roanna, 27 ottobre 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3.

(4) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) VII. 362.

(5) *Bouthillier à Schomberg.* Lyon, 20 octobre 1630. Aff. Etr. Turin. XIV.

(6) « Nous nous sommes relaschés en quelques points de nos ordres. » *Brulart de Léon et le Père Joseph à Bouthillier.* Ratisbonne, 19 octobre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. 461. — « J'ay tout contentement du bon service que vous m'avez rendu. » *Le roi à Brulart de Léon.* 22 octobre 1630. *Ibid.* — *contra: Priandi al duca di Mantova.* Roanna, 27 ottobre 1630. (« Gionse hoggi otto a Lione il segretario di Mr di Léon col trattato di pace concluso. ») Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3.

(7) *Bouthillier à Brulart de Léon.* Roanne, 27 octobre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. — *Bouthillier à Barrault.* Saint-Pierre-le-Moustier, 31 octobre 1630. Bibl. Nat. f. fr. *10759* fº 9.

(8) *Brulart de Léon à Bouthillier.* Ratisbonne, 18 octobre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. — *Priandi al duca di Mantova.* Roanna, 27 ottobre 1630. loc. cit. — « Le Sr de Léon a mal usé et excédé son pouvoir qui n'alloit que pour traiter des affaires d'Italie. » *Instruction aux Srs mareschal de La Force et Servien.* Saint-Germain-en-Laye, 25 novembre 1630. Aff. Etr. Italie. Mémoires et Documents. X. 273. — Siri. VII. 245, 248.

(9) Fagniez. op. cit. I. 510—511.

écus », il n'accepterait pas de se substituer à lui dans les responsabilités encourues. (1) C'était aller trop loin. En ne punissant pas Du Fargis, le cardinal s'était interdit de frapper l'ambassadeur à Ratisbonne, qu'il n'eût pu d'ailleurs atteindre qu'au travers du Père Joseph, le véritable inspirateur, à dire vrai, des résolutions arrêtées de concert avec les commissaires impériaux. (2)

Toutefois, un vague espoir subsistait encore dans l'entourage du roi que les conditions imposées aux représentants de ce dernier en Bavière ne seraient pas exécutées et, par suite, demeureraient lettre morte. (3) Il était possible, en effet, que Schomberg eût, de son côté, conduit à bien ses négociations dans la Péninsule et que, pour peu que son antériorité fût démontrée, le traité de paix italien conclu par lui annulât le traité de paix générale de Brulart de Léon et du capucin. (4) Malheureusement pour le succès des plans de Richelieu, il ne devait pas en être ainsi. L'empereur certes n'avait pas retiré à Collalto ses pleins pouvoirs. Mais celui-ci, en constatant que les ouvertures à lui faites en Montferrat étaient moins avantageuses que celles auxquelles les ministres du roi Très-Chrétien paraissaient devoir prêter l'oreille à Ratisbonne, s'était dérobé à tous nouveaux pourparlers. Dès lors, les démarches tentées par Schomberg et Mazarin en vue de redonner vie à ces dernières avaient échoué. (5) Comme, d'autre part, on semblait résolu en France à ne pas consentir à une prolongation de la trêve de Rivalta, (6) il ne restait qu'un moyen de sauver Casale et « qu'un conseil à prendre », celui « de marcher en avant », (7) après avoir mis Victor-Amédée dans l'impossibilité de se soustraire à ses engagements. (8) L'exécution de ce plan fut conduite avec vigueur et célérité à la fois. Dès le 18 octobre, Schomberg affirmait être en mesure de dégager Toiras, soit qu'il forçât lui-même la ligne du blocus, soit que l'empereur, averti de la situation précaire de son lieutenant en Italie, cherchât à traiter à tout prix avec Brulart et le Père Joseph sur la base des premières propositions de ceux-ci. (9) La déconvenue qu'il éprouva à la réception du courrier par lequel l'ambassadeur et le

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 novembre 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

(2) *Sebastiano Venier al Senato.* Ratisbona, 11 novembre 1630. Frari. Germania. LXXIV. 78—85. — O. Klopp. op. cit. III. 543

(3) « La capitolazione della pace non si vede ancora quà, che è causa che molti tengono che, essendo una pace disavantaggiosa per la Francia, non si voglia farla vedere, per non disgustare questo popolo parigino. » *Gondi a Cioli.* Parigi, 2 novembre 1630. Arch. Mediceo. Francia. *4643* f° 313.

(4) Art. XVIII du traité. (*cf.* Siri. op. cit. VII. 240.)

(5) *Schomberg à Richelieu.* 2 octobre 1630. Aff. Etr. Turin. XIV. — *Giustiniano Priandi al duca di Mantova.* Lione, 9 ottobre 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3.

(6) *Schomberg au roi.* 2 octobre 1630. Aff. Etr. Turin. XIV. — *Giustiniano Priandi al duca di Mantova.* Lione, 9 e 19 ottobre 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3.

(7) *Schomberg à Richelieu.* 11 octobre 1630. Aff. Etr. Turin. XIV.

(8) *Schomberg à Emery.* 9 octobre 1630. *Ibid.* — *Sebastiano Venier al Senato.* Ratisbona, 24 ottobre 1630. Frari. Germania. LXXIV. 20—28.

(9) *Schomberg à Richelieu.* Racconigi, 18 octobre 1630. Aff. Etr. Turin. XIV.

capucin lui communiquaient le texte définitif des articles de la paix [1] fut d'autant plus forte, [2] qu'à la même heure Mazarin lui apportait, de la part du marquis de Santa-Cruz, gouverneur de Milan, un projet d'accord de nature à satisfaire ses exigences et à recueillir la pleine approbation du cardinal. [3] Au demeurant les ordres de celui-ci furent heureusement prévenus de point en point. [4] L'esprit de décision dont fit preuve Schomberg en ne tenant aucun compte de ce qui avait été convenu à Ratisbonne, [5] sa marche rapide vers Casale et le traité qu'il imposa à ses adversaires sous les murs de cette place [6] provoquèrent l'abandon immédiat du Montferrat par les Austro-Espagnols, lesquels, sans cela, ne l'eussent pas remis au duc de Mantoue avant le milieu de décembre. [7]

Au total, Richelieu, battu sur le terrain diplomatique en Allemagne, avait été merveilleusement servi en revanche par le résultat des opérations militaires dans la Haute-Italie. [8] Casale était sauvé. La campagne ouverte dans cette région se terminait sur un succès des armes françaises. [9] Le roi Très-Chrétien s'apprêtait à évacuer le Piémont, mais gardait momentanément Pignerol [10] et reprenait peu à peu sur les résolutions de la cour de Turin une influence qu'allait affermir, à dater du 22 novembre, la conclusion d'une série d'accords secrets entre les deux gouvernements. [11] Enfin, coïncidence bien propre à frapper l'esprit des masses, les adversaires les plus avérés de la politique du Louvre dans la Péninsule venaient de disparaître dans l'espace de quelques semaines : Charles-Emmanuel à Savigliano, le 26 juillet, Spinola à Castel-Nuovo di Scrivia, le 25 septembre, Collalto à Coire, le 18 novembre. [12]

Malgré tout, cependant, les engagements contractés de part et d'autre à Ratisbonne subsistaient. Si le roi Catholique continuait à les déclarer

---

(1) *Le Père Joseph à Richelieu.* Ratisbonne, 13 octobre 1630, au soir. Aff. Etr. Allemagne. VII.

(2) *Schomberg à Richelieu.* Rosignano, 22 octobre 1630. Aff. Etr. Turin. XIV.

(3) *Schomberg à Richelieu.* Camp de Casale, 28 octobre; Camp près de Trino, 6 novembre 1630. *Ibid.*

(4) *Priandi al duca di Mantova.* Lione, 12 ottobre; Roanna, 27 ottobre 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3.

(5) *Pasero au duc de Savoie.* Verceil, 25 octobre 1630. Aff. Etr. Turin. XIV. — *Schomberg à Richelieu.* Camp de Casale, 27 octobre 1630. *Ibid.*; *à Bouthillier.* Camp près de Trino, 6 novembre 1630. *Ibid.*

(6) *Traité fait devant Casale,* le 26 octobre 1630. *Ibid.* 128.

(7) *Servien au roi.* Rosignano, 22 octobre 1630. *Ibid.* 113. — *Schomberg à Richelieu.* Camp de Casale, 27 octobre 1630. *Ibid.* 113. — *Emery à Richelieu.* Suse, 3 novembre 1630. *Ibid.*

(8) *cf.* Dareste. op. cit. V. 186.

(9) *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 4 gennaio 1631. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3017* f° 7.

(10) *Pasero au duc de Savoie.* Sartirana, 29 novembre 1630. Aff. Etr. Turin. XIV.

(11) *Emery à Richelieu.* Trino, 7 novembre 1630. *Ibid.* — « Les affaires de Montferrat sont enfin accommodées et Mr de Savoye en bon chemin de se déclarer françois. » *Schomberg à Richelieu.* 1er décembre 1630. *Ibid.*

(12) *Scaramelli al Senato.* Bada, 23 novembre 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Contarini al Senato.* Poissy, 12 dicembre 1630. Frari. Francia. LXXIX. — *Schomberg à Richelieu.* Suse, 13 décembre 1630. Aff. Etr. Turin. XIV. — *Gio. Francesco, abbate Fossati a Girolamo Parma, in Venezia.* Milano, 18 dicembre 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* XLV. 3. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 49.

inexécutables et à les considérer comme nuls,(1) l'empereur, en revanche, exigeait leur prompt accomplissement(2) et voyait son attitude approuvée sans réserves par le Saint-Siège(3) et, avec plus de résignation que d'enthousiasme, il est vrai, par la république de Venise et le duc de Mantoue.(4) L'acceptation ou le rejet du traité dépendaient dès lors uniquement du Louvre. Or, les avis y étaient partagés. Bien qu'aucun des articles arrêtés le 13 octobre ne répondît complétement à l'attente du premier ministre,(5) personne à coup sûr dans l'entourage du roi ne préconisait la rupture brutale de l'accord conclu en Bavière. Dans ce cas, en effet, surtout après les désaveux infligés à Sillery à Rome, à Du Fargis en Espagne, à Bassompierre en Angleterre, il ne se fût plus trouvé en Europe une seule puissance disposée à entrer en négociations avec les plénipotentiaires du roi Très-Chrétien.(6) Mais jusqu'à quel point convenait-il de souscrire aux stipulations de la paix générale? Le garde des sceaux inclinait à recommander la ratification pure et simple de l'œuvre de Brulart et du capucin.(7) Plus énergique, Richelieu jugeait indispensable de reviser cette dernière, de faire représenter à l'empereur l'insuffisance du traité et de lui laisser entendre que s'il se montrait accommodant et consentait à la reprise des conférences en partie sur de nouveaux frais, Louis XIII, en compensation, ne lui refuserait pas ses bons offices auprès du roi de Suède.(8) L'opinion du cardinal, soutenue par d'autres membres du Conseil, devait prévaloir. Elle prévalut.(9)

A cette heure — et l'on ne saurait trop insister sur ce point, — il n'était nullement question d'abroger l'ensemble des dispositions dont on était convenu à Ratisbonne. Il ne s'agissait en somme, pour le Louvre, que d'obtenir le remaniement de certains « articles de la paix » et peut-être même d'un seul d'entre eux. Et ce n'était pas, ainsi que le Père Joseph le supposait à tort, sur « le fait des alliances » que devait porter l'effort du débat.(10) Aussi bien, à la réflexion, Richelieu, dont la diplomatie ne s'embarrassait plus de vains scrupules, avait compris que, pour impérative et inacceptable qu'elle parût être,(11) la clause contenue en l'article Ier devenait

(1) *Le Père Joseph à Richelieu.* Munich, 22 octobre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII.

(2) *Brulart de Léon à Bouthillier.* Ratisbonne, 18 octobre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. — *Sebastiano Venier al Senato.* Ratisbona, 11 novembre; Vienna, 23 novembre 1630. Frari. Germania. LXXIV. 78—85, 89—95. — Siri. VII. 251.

(3) *Avis de Vienne* (de l'archevêque de Patras). 18 octobre 1630. *Ibid.* 444. — *Brassac à Richelieu.* Rome, 30 octobre 1630. Aff. Etr. Rome. XLIII. 194.

(4) *Ceberet à Bouthillier.* Vienne, 4 décembre 1630. Aff. Etr. Vienne. XV. — *Il vescovo di Mantova al duca.* Vienna, 7 dicembre 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3. — *cf.* Bühring. op. cit. 132.

(5) *Bouthillier à Schomberg.* Roanne, 27 octobre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII.

(6) *Scaramelli al Senato.* Bada, 26 ottobre 1630. loc. cit. — *Alvise Contarini al Senato.* Roanna, 27 ottobre 1630. Frari. Francia. LXXIX.

(7) *Contarini al Senato.* Parigi, 12 novembre 1630. *Ibid.*

(8) Klopp. op. cit. III¹ 544.

(9) *Priandi al duca di Mantova.* Roanna, 27 ottobre 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3. — *Contarini al Senato.* Parigi, 12 novembre 1630. loc. cit.

(10) *Sebastiano Venier al Senato.* Vienna, 23 novembre 1630. Frari. Germania. LXXIV. 89—95.

(11) *contra:* Fagniez.

inoffensive, si, auparavant qu'elle s'ébruitât, lui-même prenait la précaution d'aviser les alliés de son maître de son intention de ne point l'observer le cas échéant. Dans la réalité, le danger était ailleurs. Il était dans l'abstention tenace et réfléchie des Espagnols, dans leur volonté derechef affirmée de laisser subsister entre Grisons et Valtelins un malentendu si profitable aux intérêts militaires et économiques du Milanais. Il résidait surtout dans l'aveu échappé à Ferdinand II que ses troupes évacueraient certainement les passages de Rhétie dans les délais prévus, mais que, si celles de l'Escurial les occupaient aussitôt après, il lui serait malaisé de s'y opposer. (1)

Du moins n'y avait-il plus désormais de doute possible. L'article XII du traité était un leurre et le demeurerait aussi longtemps que le gouvernement de Madrid ne s'y serait pas expressément rallié. (2) Mais déjà Richelieu préparait sa revanche. Avant toutes choses, il importait de calmer les inquiétudes des *Stati liberi.* (3) Par ses soins, les autorités de ceux-ci furent avisées qu'en aucun cas le roi Très-Chrétien ne ratifierait un arrangement conclu contrairement à ses instructions et dont il sollicitait par suite la révision. (4) Brulart de Léon, estimant sa tâche terminée, avait quitté Ratisbonne « à l'improviste », (5) et, en compagnie du Père Joseph, « s'était avancé jusqu'aux lizières de la France sans auser passer plus avant ». (6) Il reçut l'ordre catégorique de rebrousser vers Vienne et d'y poursuivre ses démarches jusqu'à ce qu'il eût obtenu des ministres de l'empereur et des membres du Collège électoral l'assurance que les uns et les autres l'aideraient « à réparer son erreur ». (7)

Or, au sentiment du cardinal, l'unique moyen de parvenir à l'entente désirée était de limiter strictement l'effet des négociations futures à la seule Italie, de procurer sans retard l'investiture au duc de Mantoue, (8) de transférer d'Allemagne dans la Péninsule le siège des conférences « pour l'exécution de la paix », de manière à ce que l'Espagne n'eût aucun prétexte de se refuser à y prendre part, enfin de désigner dans les huit jours les commissaires des trois puissances auxquelles il appartiendrait de résoudre

(1) *Contarini al Senato.* Parigi, 31 dicembre 1630. Frari. Francia. LXXXI.

(2) *Ibid.*

(3) *cf.* Bühring. op. cit. 113 sqq.

(4) *Sebastiano Venier al Senato.* Ratisbona, 24 ottobre 1630. Frari. Germania. LXXIV. 20—28.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 2/3 novembre 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Il vescovo di Mantova al duca.* Possa, 21 novembre 1630. Arch. Mantova. *E* II. 3.

(6) *Brulart de Léon à Richelieu.* Ratisbonne, 15 novembre; *Le Père Joseph au même.* Vaucouleurs, 8 décembre; *Brulart de Léon au même.* 8 décembre; Ulm, 27 décembre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. 551, 567, 569, 571.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 novembre 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Sebastiano Venier al Senato.* Ratisbona, 11 novembre 1630. Frari. Germania. LXXIV. 61—69. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 20/30 december 1630. Public Rec. Off. Misc. Pap. Foreign. Switzerland. n° 3. — *Il vescovo di Mantova al duca.* Vienna, 10 gennaio 1631. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3. — Siri. op. cit. VII. 249, 359

(8) *Le roi de France à l'empereur.* Saint-Germain-en-Laye, 30 novembre 1630. (ap. Siri. op. cit. VII. 250.) — *Il vescovo di Mantova al duca.* Vienna, 21 dicembre 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3.

les difficultés pendantes. En conséquence, Brulart de Léon était chargé d'annoncer aux ministres autrichiens que le choix de son maître s'était porté sur Abel Servien et le maréchal de La Force et de leur demander d'aboucher ceux-ci avec des plénipotentiaires autrichiens et espagnols. (1)

En septembre, alors que la chute de Casale était attendue d'heure en heure, Ferdinand II eût certainement repoussé la proposition que lui faisait faire Louis XIII. Mais, en décembre, les temps étaient changés. Wallenstein avait abandonné la direction de son armée; Collalto était mort et les victoires suédoises battaient leur plein. Etait-il prudent dans cette conjoncture d'affronter la reprise presque certaine des hostilités en Italie contre un adversaire auquel ses récents succès, joints à ceux de ses alliés, donnaient une force nouvelle ? (2) A cette question nettement posée, aucun des ministres de l'empereur ne devait assumer la responsabilité de répondre par l'affirmative. Aussi bien, peu leur importait en somme que les négociations se poursuivissent au delà ou en deça des Alpes. Dès l'instant qu'il ne s'agissait que de mesures à prendre à l'effet d'assurer l'exécution des articles du 13 octobre, l'amour-propre du chef de la maison d'Autriche était sauf et son prestige, à leurs sens, demeurait intact. Il ne fallut rien moins que cette considération pour engager les plus hésitants d'entre eux à accéder aux vues du gouvernement français.

De même que l'œuvre diplomatique accomplie par Bassompierre en Espagne en l'an 1621, celle de Brulart de Léon et du Père Joseph en Bavière, soumise à une méticuleuse révision, ne devait pas résister à une telle épreuve. « Je croy que l'on aura plus tost faict un autre traicté que d'avoir raccommodé celluy-là » pouvait affirmer Schomberg, dès le 6 novembre. (3) Par la force même des choses, les commissaires impériaux délégués en Italie allaient être amenés à se rallier à cette opinion et à consentir au « remaniement total » que leurs instructions ne laissaient certes guère prévoir.

Intérêts divergents de l'Empire et de l'Espagne à la veille de l'ouverture des négociations de Cherasco. — Bien qu'opposé à la cessation des hostilités dans la Péninsule, Olivarès consent à ce que l'Escurial soit représenté aux conférences assignées en Piémont. — Motifs de ce changement d'attitude. —

(1) *Contarini al Senato.* Parigi, 30 novembre 1630. Frari. Francia. LXXIX. — *Le roi à Brulart de Léon.* Saint-Germain-en-Laye, 2 décembre 1630. Aff. Etr. Allemagne. VII. — *Vittorio-Amedeo al conte Ludovico d'Agliè, a Roma.* 6 gennaio 1631. Aff. Etr. Piémont. XV. 29. — *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 12 gennaio e 1° febbraio 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 20. — Siri. op. cit. VII. 252, 360.

(2) *Gio. Francesco, abbate Fossati a Girolamo Parma, in Venezia.* Milano, 18 dicembre 1630. Arch. di Stato. Mantova. *E* XLV. 3.

(3) *Schomberg à Bouthillier.* Camp près de Trino, 6 novembre 1630. Aff. Etr. Turin. XIV.

Plan politique grandiose poursuivi par le premier ministre de Philippe IV. — Redoublement des préparatifs belliqueux en Lombardie. — Instructions à De la Rocca. — Au sentiment du Comte-Duc, les négociations engagées en Italie doivent procurer l'accomplissement intégral de la paix de Ratisbonne. — Opinion contraire de Richelieu. — Garanties supplémentaires que réclame le cardinal en vue d'assurer l'indépendance des Trois Ligues et l'exécution des capitulations de Monçon. — Ambiguïtés relevées dans le texte des articles XII et XIII du traité du 13 octobre. — Instructions remises à Toiras et à Servien.

V. Vers les derniers jours d'octobre 1630, au lendemain du refus du roi Très-Chrétien de ratifier le traité que ses plénipotentiaires venaient de signer en son nom à Ratisbonne, l'espoir tenace d'Urbain VIII de procurer la conclusion d'une paix générale s'était en fin de compte dissipé. Aussi bien tandis que le Louvre témoignait désirer la continuation des hostilités en Allemagne, l'Escurial, malgré l'état précaire de ses ressources, marquait une répugnance extrême à déposer les armes en Italie. Dans cette conjoncture, le simple fait que le siège des conférences allait être transféré de Bavière en Piémont suffisait-il à augmenter les chances d'un apaisement même limité à la seule Péninsule ? C'est ce dont, en janvier 1631, il était encore permis de douter.

En réalité, la marche hardie de Schomberg vers Casale et la trêve nouvelle qui avait suivi modifiaient quelque peu la situation respective des belligérants et contribuaient à mettre mieux en lumière les intérêts divergents dont s'inspirait leur attitude.

L'empereur, certes, bien que ses ministres ne parvinssent pas à pénétrer les véritables desseins de la cour de Paris et que leur défiance demeurât dès lors en éveil,(1) inclinait chaque jour davantage à la pacification du différend de Mantoue.(2) Intimement associées jusque là dans la lutte qu'elles soutenaient en commun contre l'expansion de l'influence française au delà des Alpes, la diplomatie autrichienne et la diplomatie espagnole tendaient peu à peu à reprendre chacune leur liberté d'action. La ferme volonté de Ferdinand II de rappeler, pour la défense de ses Etats héréditaires contre les Suédois, les troupes allemandes engagées dans la plaine du Pô se heurtait à l'obstination mise par Philippe IV à retenir ces dernières en Lombardie, où leur présence eût grandement aidé à la réalisation de ses plans de conquête.(3)

(1) *Il vescovo di Mantova al duca di Mantova.* Vienna, 10 gennaio 1631. Arch. di Stato Mantova. *E* II. 3.

(2) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 18 janvier 1631. Aff. Etr. Venise. I. — *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 5 aprile 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 197.

(3) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 18/28 april 1631. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland Misc. Pap. n° 3.

Une certaine unité de vues existait-elle du moins entre les représentants des deux branches de la maison d'Autriche quant à la nécessité de ne pas tolérer l'établissement définitif des Français à Pignerol ? Il eût été téméraire de l'affirmer. C'était de Madrid seulement que des protestations continuaient à s'élever contre l'occupation prolongée de la « clé du Piémont » par les armes de Louis XIII. (1) A Vienne, en revanche, l'irritation ressentie à la nouvelle du coup de main du 22 mars s'était presque calmée et l'on y envisageait désormais sans trop d'appréhension la possibilité du maintien d'un *statu quo* qui eût servi de prétexte aux Impériaux pour retarder de leur côté l'évacuation de la Rhétie. (2)

Ainsi qu'il a été dit ailleurs, l'Escurial s'était obstinément refusé à prendre une part quelconque, si minime fût-elle, aux négociations closes à Ratisbonne le 13 octobre. Aussi peu satisfait du résultat de ces dernières que de la convention signée sous les murs de Casale, le 26 du même mois, (3) il s'était d'abord résolu à faire échec à la reprise des pourparlers pour la paix d'Italie. (4) Mais ne risquait-il pas, en persistant dans son abstention, de voir l'empereur et le roi Très-Chrétien s'entendre entre eux à ses dépens ? Olivarès sentit le danger et, bien que toujours opposé à la cessation des hostilités dans la Péninsule, jugea préférable de changer de tactique. (5) Le comte de la Rocca, ambassadeur de Philippe IV à Turin, reçut en conséquence l'ordre de s'aboucher avec Gallas, successeur désigné de Collalto dans les fonctions de commissaire impérial, et de se préparer à défendre les intérêts de son souverain au cours des conférences qui allaient s'ouvrir à Cherasco en Piémont. (6)

Durant la première moitié du XVIIe siècle, l'Espagne poursuivit en somme, avec une persévérance inlassable, l'exécution d'un plan grandiose, dont la réussite complète eût assuré sa suprématie sur les autres Etats de l'Europe continentale. En 1630, une partie à tout le moins de ce plan se trouvait réalisée ou sur le point de l'être. L'union territoriale des deux branches de la maison d'Autriche par la Valteline pouvait être considérée comme acquise, supposé que l'interprétation lombarde du traité de Monçon ne fût pas remise en discussion. Mais une tâche des plus ardues restait

(1) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 18 janvier 1631. Aff. Etr. Venise. L.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 22 febbraio, 15 marzo 1631. Frari. Svizzeri. XXVI, XXVII. — *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 22 marzo 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 170.

(3) *Ceberet à Bouthillier.* Vienne, 13 février 1630. Aff. Etr. Vienne. XV. — *Servien à Brulart de Léon.* Cherasco, 21 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 119.

(4) *Il vescovo di Mantova al duca di Mantova.* Vienna, 10 gennaio 1631. Arch. di Stato. Mantova. E II. 3. — *Servien à Brulart de Léon.* 21 avril 1631, loc. cit. — « La pace si tiene per rotta. » *Gondi a Cioli.* Parigi, 14 gennaio 1631. Arch. Mediceo. Francia. *4643* f° 396.

(5) « Poichè qui volentieri credo si contenterebbono delle cose ragionevoli. » *Baglioni a Cioli.* Madrid, 29 marzo 1631. Arch. Mediceo. Spagna. *4958.*

(6) « Si conferma la pace e qui sarà approvata perchè non possono far di meno. » *Baglioni a Cioli.* Madrid, 9 novembre e 21 dicembre 1630. *Ibid.*

encore à accomplir pour que l'œuvre fût parfaite. Il s'agissait, en quelque sorte, de « souder » les possessions italiennes de la monarchie Catholique à la Franche-Comté et cette province aux Pays-Bas, soit en obtenant de l'empereur et de son frère Léopold leur adhésion au traité de Prague du 20 mars 1617, par lequel l'archiduc de Gratz cédait l'Alsace à Philippe III, soit surtout en transformant en vassaux de l'Espagne, que ce fût par la force ou par la persuasion, ceux d'entre les *Stati liberi* dont la situation géographique rendait le concours indispensable au succès de cette combinaison politique.

Malheureusement l'avenir de ce projet, auquel l'Escurial ne devait d'ailleurs renoncer qu'à la paix des Pyrénées, semblait déjà compromis, grâce à l'occupation prolongée du Piémont par les troupes françaises. Dès lors, il était à supposer qu'un effort considérable, à la fois diplomatique et militaire, serait tenté de Madrid et de Milan afin de refouler en Dauphiné, avec le concours de Victor-Amédée [1], les garnisons étrangères de Pignerol et de Bricherasio. [2] En réalité, l'événement justifia ces prévisions. Les préparatifs belliqueux redoublèrent en Lombardie. [3] De puissantes diversions furent agitées, dont l'effet immédiat eût été de contraindre le roi Très-Chrétien à rappeler ses armées de la Péninsule. [4] C'est ainsi qu'en mars Olivarès songeait sérieusement à solliciter de la cour de Vienne la promesse que les régiments impériaux de Mantoue passeraient au service de Gaston d'Orléans, auquel Philippe IV se déclarait prêt à verser trois cent mille écus par mois en attendant que ses propres lieutenants envahissent la Champagne, la Picardie et le Roussillon. [5] Au surplus, les agents du Comte-Duc, qui eussent infailliblement achevé de corrompre Toiras, si Richelieu ne l'avait très à propos substitué à La Force dans les fonctions de plénipotentiaire royal en Piémont, [6] ne conservaient-ils pas le ferme espoir d'amener Victor-Amédée à se dédire des engagements imposés à son père et à lui à Suse deux ans auparavant?

Sur le terrain diplomatique enfin, l'activité déployée par les ministres du roi Catholique était loin de se ralentir. La nouvelle que Louis XIII refusait de ratifier l'œuvre de ses envoyés en Bavière avait été accueillie à

(1) *Vittorio-Amedeo al conte Ludovico d'Agliè, ambasciatore a Roma.* 30 agosto 1630. Aff. Etr. Piémont. XV. 18.

(2) *Gondi a Cioli.* Lione, 8 giugno 1630. Arch. Mediceo. Francia. n° *4643* f° 201. — *Pier-Antonio Marioni e Gio. Ambrogio Sarotti al Senato.* Milano, 12 marzo 1631. Frari. Milano. LXXII. n°s 7 à 9.

(3) « Et quanto alla guerra qui pare che ci sieno più disposti che mai. » *Baglioni a Cioli.* Madrid, 8 febbraio 1631. Arch. Mediceo. Spagna. *4958.* — « Sembra che gli Spagnuoli ancora non habbiano realmente desiderio della pace. » *Vittorio-Amedeo al conte Ludovico d'Agliè.* 15 febbraio e 29 ottobre 1631. Aff. Etr. Piémont. XV. 34. 61.

(4) *El rey al marqués de Mirabel.* Madrid, 30 de enero y 22 marzo 1631. Arch. Nat. *K 1424* n°s 4, 8.

(5) *Advis des desseins des Espagnols, pour envoyer à Mr le cardinal.* (s. d.) 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI.

(6) *El rey al marqués de Mirabel.* Madrid, 31 de enero 1631. Arch. Nat. *K 1434* n° 3. — *Proposition adressée au marquis de Mirabel.* Paris, 11 février 1631. *Ibid.* n° 32. — *Mirabel al rey.* Paris, 12 y 26 febrero 1631. *Ibid.* n°s 35, 41.

Madrid avec une réelle satisfaction. (1) D'une heure à l'autre les dispositions de l'Escurial changèrent. A Ratisbonne, l'ambassadeur espagnol avait déclaré, de manière formelle, que son maître se désintéressait des négociations en cours. A Paris, quelques semaines plus tard, le marquis de Mirabel affirmait, avec non moins de netteté, que Philippe IV était prêt à accomplir toutes les stipulations du traité du 13 octobre et que son représentant à Cherasco avait reçu des instructions dans ce sens. (2) Les intentions d'Olivarès ne prêtaient à aucune équivoque. Une fois de plus, le Comte-Duc niait que les articles de Monçon ne se trouvassent pas loyalement exécutés par lui ou qu'ils eussent été violés soit par les Valtelins, soit par le souverain du Tyrol. (3) Dès lors, sa diplomatie allait s'opposer avec énergie à ce que la compétence des commissaires réunis en Piémont fût étendue à d'autres questions que celles qui venaient d'être tranchées en Allemagne. (4) En un mot, le premier ministre espagnol tirait parti des promesses faites par le roi Très-Chrétien à l'empereur en vue d'amener ce prince à traiter en Italie. Selon lui, les négociations engagées à Cherasco ne devaient avoir qu'un but : celui d'assurer l'exécution de la paix de Ratisbonne. (5)

A ne tenir compte que des apparences, il ne semblait pas que les tendances pacifiques prévalussent à cette heure au Louvre. Amis et ennemis en tombaient d'accord. (6) A Venise, où l'on avait fini par se rallier au projet français de révision des articles du 13 octobre, (7) l'opinion dominante était que Richelieu ne rappellerait qu'à la dernière extrémité les troupes royales du Montferrat. A Madrid, Olivarès estimait, et Mazarin lui donnait raison sur ce point, que l'insistance du cardinal à remettre sur le tapis une question dont les commissaires impériaux avaient refusé de prendre connaissance à Ratisbonne suffisait à rendre ses intentions suspectes et justifiait les mesures militaires prescrites en Lombardie. (8) En réalité, cependant, rien n'était changé dans les dispositions du premier ministre de Louis XIII, auquel

---

(1) *El rey al marqués de Mirabel.* Madrid, 22 marzo 1631. *Ibid. 1424* n° 8.

(2) *Mazarini a Barberini.* Parigi, gennaio 1631. (ap. Bazzoni. Un nunzio straordinario alla corte di Francia nel secolo XVII. [Firenze. 1882.] p. 24.) — « Dicendosi che Spagnuoli vogliono tenersi a quello che fu concertato a Monçon, che possono interpretare a lor avantaggio per essere delle parole ambigue. » *Gondi a Cioli.* Parigi, 7 febbraio 1631. Arch. Mediceo. Francia. n° *4643* f° 431. — *Vittorio-Amedeo al conte Ludovico d'Agliè.* 15 febbraio 1631. Aff. Etr. Piémont. XV. 34. — *El rey al marqués de Mirabel.* Madrid, 22 marzo 1631. Arch. Nat. *K 1424* n° 8.

(3) *Mazarini a Barberini.* Parigi, gennaio 1631. loc. cit. — *Contarini al Senato.* Parigi, 31 gennaio 1631. loc. cit. — *El rey al marqués de Mirabel.* Madrid, 22 marzo 1631. loc. cit.

(4) *Contarini al Senato.* Parigi, 28 febbraio 1631. Frari. Francia. LXXIX. — *El conde de la Rocca al duque de Feria.* Cherasco, 1 abril 1631. Arch. General de Simancas. S^{ria} de Estado. Leg° 3336.

(5) *Mazarini a Barberini.* Parigi, gennaio 1631. loc. cit. — *Aviso del Consejo de Estado.* Madrid, 7 marzo 1631. Arch. Nat. *K 1424* n° 48.

(6) « I Francesi mostrano chiaramente che vogliono la guerra. » *Vittorio-Amedeo al conte Ludovico d'Agliè, a Roma.* 6 gennaio 1631. Aff. Etr. Piémont. XV. 20. — *Alv. Contarini al Senato.* Parigi, 31 gennaio 1631. Frari. Francia. LXXIX. — *cf.* Bühring. op. cit. 138.

(7) Bühring. op. cit. 138.

(8) *Mazarini a Barberini.* Parigi, gennaio 1631. loc. cit.

la conclusion de la paix d'Italie paraissait plus que jamais indispensable à la réalisation de ses plans à l'égard de l'Allemagne. (1) Eût-il hésité d'ailleurs, que deux faits nouveaux lui auraient sans doute dicté sa conduite. Aussi bien, entre temps, Gustave-Adolphe avait cru devoir communiquer aux Electeurs le texte du traité franco-suédois de Baerwalde (23 janvier) et les autorités de la Sérénissime République s'étaient résolues à demeurer neutres au cas d'une reprise des hostilités. (2)

Au cours de l'audience que l'empereur lui accorda, en février 1631, Brulart de Léon avait particulièrement appuyé sur la nécessité de la révision des articles ayant trait à l'apaisement du différend Savoie-Mantoue. Mais, dans la pensée du cardinal, ainsi que je l'ai dit plus haut, le véritable intérêt du remaniement projeté était ailleurs. Il résidait, d'une part, dans des garanties supplémentaires propres à assurer, comme le recommandait Venise, la sécurité et l'indépendance des Ligues Grises (3) et, d'autre part, dans l'exécution du traité de Monçon, aux termes de la *déclaration* royale donnée au camp d'Aytré, et dans la réparation des transgressions à ce même traité relevées à la charge de l'archiduc d'Innsbruck, du gouverneur de Milan et des Valtelins. (4)

Sur le premier point, un examen plus approfondi du texte latin des articles XII et XIII avait fait découvrir un certain nombre d'ambiguïtés ou d'artifices de rédaction dont il semblait urgent de provoquer l'explication. (5) L'interprétation littérale de l'article XII eût, ainsi qu'on l'a vu, privé les Grisons de la faculté de réédifier pour leur défense les fortifications démolies au départ des Impériaux. (6) Or, pour que cette clause draconienne devînt acceptable, il eût fallu que, par une juste compensation, les puissances contractantes consentissent d'un commun accord à en étendre les effets aux Etats italiens du duc de Savoie. (7) Mais il y avait plus. En réservant, dans ce même article XII, « les droitz, traitez et actions d'un chacun », Ferdinand II entendait évidemment faire revivre les anciennes prétentions de la maison d'Autriche sur la Rhétie, disposer à l'avenir des routes alpestres à son gré et valider de façon détournée le traité d'Innsbruck de l'année 1629, arraché à la faiblesse des Trois Ligues par l'archiduc Léopold. (8) Outre que cette exigence était en contradiction formelle avec les privilèges

(1) *Giustiniano Priandi al duca di Mantova.* Parigi, 3 gennaio 1631. Arch. di Stato. Mantova. E XV. 3. — *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 1° febbraio 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 73.

(2) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 1er février 1631. Aff. Etr. Venise. L. — Siri. op. cit. VII. 341. — *cf.* O. Klopp. Der Dreissigjährige Krieg. u. s. w. III² 35

(3) *cf.* Bühring. op. cit. 150.

(4) *Mesmin à Servien.* Zurich, 20 janvier 1631. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 171. — *Contarini al Senato.* Parigi, 7 febbraio 1631. Frari. Francia. LXXIX.

(5) *Instructions aux Srs mareschal de La Force et Servien, envoyés en Italie.* Saint-Germain-en-Laye, 25 novembre 1630. Aff. Etr. Italie. Mémoires et Documents. X. 275.

(6) *Mesmin à Bouthillier.* 19 décembre 1630. Aff. Etr. Grisons. VII. 149.

(7) *Mesmin à Servien.* Zurich, 20 janvier 1631. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 171.

(8) *Ibid.*

concédés à la France depuis plus d'un siècle, elle ne reposait, à dire vrai, sur aucun fondement sérieux. Contrairement aux affirmations du prince autrichien, la convention de 1629, conclue au mépris des engagements contractés par l'Espagne à Monçon, ne pouvait être considérée comme le renouvellement pur et simple de l'*Union héréditaire* de 1518, à laquelle elle dérogeait dans ses parties essentielles. (1) L'eût-elle été, du reste, que l'empereur aurait eu mauvaise grâce à réclamer ce qui ne lui était dû en somme à aucun titre, puisque aussi bien il était spécifié dans l'*Erbeinung* que les passages rhétiens seraient ouverts, mais pour les transactions commerciales uniquement, entre la Lombardie, d'une part, et le seul Tyrol et les quatre seigneuries de l'Arlberg, de l'autre. (2) Enfin l'on souhaitait vivement au Louvre que les stipulations relatives à la sortie des troupes étrangères de l'Italie fissent l'objet d'un nouvel échange de vues, de manière à ce que l'évacuation des Trois Ligues par les Impériaux coïncidât avec celle du Piémont par les forces royales.

Quant au deuxième point, les instructions confiées, le 25 novembre 1630, à La Force et à Servien différaient un peu de celles expédiées le 7 février 1631 à ce dernier et à Toiras. Les premières insistaient avec vigueur sur la nécessité de réparer sans délai les infractions commises au traité du 5 mars 1626. (3) Il y avait lieu dès lors de réclamer l'abrogation de toutes conventions diplomatiques conclues par les Grisons depuis cette date, l'explication définitive — car l'occasion semblait unique de la provoquer — des obscurités, voulues ou non, de l'œuvre d'Olivarès et de Du Fargis, puis le payement intégral des arrérages du tribut annuel exigible des Valtelins dès le 5 mars 1627. (4) Les secondes, en revanche, reproduisaient certes dans son ensemble cette même énumération des prétentions françaises, mais elles s'étendaient en outre sur les mesures à prendre pour que le traité de Monçon fût à l'avenir « entretenu de bonne foy ». En résumé, les deux plénipotentiaires royaux avaient pour mission, d'une part, de ne ratifier à aucun prix les articles de Ratisbonne, mais d'éviter cependant un retour à l'état de guerre ; (5) d'autre part, d'amener leurs collègues espagnols à signer le protocole définitif des conférences qui allaient s'ouvrir, de manière à n'être pas « contraints de recommencer tousiours avec les uns ce qui [auroit esté] finy avec les autres ». (6)

---

(1) *Mesmin à Bouthillier.* 19 décembre 1630 loc. cit.; *à Servien.* Zurich, 20 janvier 1631. loc. cit. — *Extrait d'une lettre de Mesmin.* 6 octobre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 145.

(2) *Mesmin à Servien.* Zurich, 20 janvier 1631. loc. cit.

(3) *Mémoire sur les affaires des Grisons et Valteline.* Lyon, janvier 1630. Aff. Etr. Grisons. VIII. 470.

(4) *Instructions aux Srs mareschal de La Force et Servien, envoyés en Italie.* Saint-Germain-en-Laye, 25 novembre 1630. Aff. Etr. Italie. Mémoires et Documents. X. 278. — *Mesmin à Bouthillier.* 19 décembre 1630. Aff. Etr. Grisons. VII. 149. — Siri. VII. 253.

(5) *Instruction au Sr de Thoiras, mareschal de France et lieutenant général de l'armée du roy en Italie, au Sr Servient, conseiller au Conseil d'Estat du roy et secrétaire de ses commandemens et au Sr d'Hémery, aussy conseiller et secrétaire ordinaire dudict Conseil d'Estat.* Paris, 7 février 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 8; XVII. 32, 35.

(6) « Pare che i Franzesi domandino l'effettuazione del trattato di Monzone et che vogliono includere nella pace generale li Spagnuoli. » *Baglioni a Cioli* Madrid. 25 gennaio 1631. Arch. Mediceo. Spagna. *4958.* — *Servien à Brulart de Léon.* Cherasco, 21 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 119.

Retard apporté au départ des plénipotentiaires du Louvre pour le Piémont. — Ses motifs. — Projets de traités élaborés à Paris et soumis à l'adhésion de Victor-Amédée par le S^r d'Emery. — Leur substance. — Le duc les approuve le 31 mars. — Richelieu et la politique des assurances préventives. — Ouverture des négociations générales pour la paix. — Points sur lesquels porte la discussion. — Opposition faite aux propositions françaises par l'ambassadeur d'Espagne. — Instructions de l'Escurial au gouverneur de Milan et au comte de la Rocca. — Toiras et Servien renoncent à poursuivre l'évacuation simultanée de Pignerol et des passages de Rhétie. — Intervention de Mazarin. — Combinaison bâtarde relative à l'introduction de garnisons suisses dans Suse et dans Avigliana. — Le Comte-Duc refuse de laisser remettre sur le tapis la question de l'exécution du traité de Monçon. — Missions simultanées à Cherasco d'un représentant des Trois Ligues et de deux envoyés valtelins. — Dilemme auquel se voient acculés les ministres de Louis XIII. — Concessions consenties par eux. — Leur mémoire à Gallas. — Espérances qu'ils entretiennent chez les Grisons.

VI. Autant on avait témoigné d'empressement au Louvre à déclarer inacceptables les articles de Ratisbonne, autant on en mit peu, une fois les conférences en Piémont décidées, à acheminer vers Cherasco les plénipotentiaires du roi Très-Chrétien. Malgré les instances de l'ambassadeur vénitien,(1) jointes à celles de Mazarin et du résident de Mantoue, (2) ce fut seulement le 28 janvier 1631 que Servien, précédant Toiras de peu, (3) prit à petites journées la route de l'Italie. (4) Il y avait à ce retard un motif très particulier. Avant d'autoriser la reprise des négociations avec les commissaires de l'Autriche et de l'Espagne, Richelieu attendait de connaître le résultat

(1) « La Republica, se per tempo alcuno ha inclinato alla pace, adesso la desidera più che mai, perchè in effetto è ridotta in grandissime strettezze, senza denari, senza gente, con l'odio del popolo e con pochissimo governo. » *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 8 febbraio 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 87.

(2) *Giustiniano Priandi al duca di Mantova.* Parigi, 16 gennaio 1631. Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3. — « Il Sig^r Mazzarini sollecita questi Sig^ri ministri di mandare in Italia quanto prima il mareschal di Toiras et il Sr Servien per venire all'esecuzione della pace. » *Gondi a Cioli.* Parigi, 1° febbraio 1631. Arch. Mediceo. Francia. n° *4643* p. 409.

(3) *Emery à Bouthillier.* Saint-Pierre-le-Moustier, 13 février 1631. Aff. Etr. Piémont. XVII. 44. — *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 29 marzo 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 183.

(4) *Servien à Richelieu.* De Paris, montant à cheval, ce 28 janvier 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 4. — *Nouvelles d'Italie,* du 14 février 1631. *Ibid.* XVII. 39. — *Servien à Richelieu.* Bar-sur-Seine, 14 février 1631. *Ibid.* XVI. p. 6; *au roi.* Rivoli, 2 mars 1631. *Ibid.* XVII. 54. — *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 22 febbraio 1631. loc. cit. — « Il S^or di Vignoles ci assicura essere il S^r di Servient giunto a Susa. » *Vittorio-Amedeo al conte Ludovico d'Agliè.* 25 febbraio 1631. Aff. Etr. Piémont. XV. 39.

des démarches poursuivies à la fois par son envoyé, le Sr d'Estampes auprès du duc de Savoie, et par le Sr d'Emery auprès des ambassadeurs piémontais à Paris, afin de porter Victor-Amédée à embrasser avec plus de chaleur qu'il ne l'avait fait jusque là les intérêts de la France. (1) Or, le souverain de Turin traînait en longueur. Résolu néanmoins à ne pas brusquer les choses, le cardinal s'en remit à Servien et à son collègue du soin de triompher des hésitations du fils de Charles-Emmanuel, et cela à Cherasco même, où les représentants des parties contractantes se trouvèrent réunis avec ceux du Saint-Siège et de Venise dès le milieu de mars. (2)

Les 7 et 8 février 1631, trois projets de traités avaient été élaborés à Paris, puis confiés à Particelli d'Emery, avec l'ordre de les soumettre au duc, en l'engageant à les signer sans y apporter de modifications, ni dans le fond, ni dans la forme. (3) L'un de ces projets, dont les plénipotentiaires royaux jugèrent opportun de différer la présentation et sur l'importance exceptionnelle duquel il y aura lieu de revenir au cours de ce récit, avait trait à un coup de main franco-savoyard contre la ville de Genève. (4) Des deux autres, le premier instituait une alliance offensive et défensive entre le Louvre et le gouvernement de Turin, en attendant la formation, depuis si longtemps souhaitée, d'une grande ligue italienne; il fixait le chiffre des contingents à fournir par le roi et par le prince au cas d'une reprise des hostilités dans la Péninsule, obligeait Louis XIII à joindre ses armes à celles de son beau-frère, si celui-ci se résolvait dans un temps déterminé à assaillir Gênes, garantissait au souverain du Piémont la possession des terres à lui cédées dans le Montferrat par le traité de Ratisbonne, insistait sur la nécessité d'assurer l'indépendance des Ligues Grises et proclamait une amnistie générale, en ce sens que « la mémoire de tout ce qui s'estoit passé en la dernière guerre demeureroit esteinte et assoupie ». (5) Or, cette clause intéressait Berne au plus haut point. Trois compagnies de cet Etat, sous le commandement de Jean-Louis d'Erlach de Castelen, n'avaient-elles pas suivi Bassompierre au delà des Alpes et combattu les forces ducales au mépris de l'alliance intervenue en 1617 entre le puissant canton suisse et la maison de Savoie? Aussi les envoyés français étaient-ils chargés d'obtenir — et ils l'obtinrent, en réalité — (6) que l'éponge fût passée sur cette trans-

(1) *Emery à Richelieu.* Paris, le jeudi (janvier 1631). Aff. Etr. Piémont. XVI. 12. — *Mémoire des choses concertées avec Mr le duc de Savoye par le Sr d'Estampes.* 7 février 1631. *Ibid.* XVII. 25.

(2) *Girolamo Cavazza al Senato.* Rivoli, 10 marzo 1631. Frari. Francia. LXXVI.

(3) *Instructions à Toiras, Servien et Emery.* 7 février 1631. Aff. Etr. Turin. XVII. 35.

(4) *Projet de traité entre le roi Très-Chrétien et le duc de Savoie, relatif à l'entreprise contre Genève.* 8 février 1631. *Ibid.* 37.

(5) *Traicté général avec Mr de Savoye.* Aff. Efr. Piémont. XVI. 73. — *cf.* Carutti. op. cit. II. 326.

(6) Art. II du *Traicté général avec Mr de Savoye.*

gression manifeste d'engagements solennels relativement récents. (1) Peut-être eussent-ils réussi à faire entrer le colonel bernois au service de Mantoue, tout en le maintenant à la solde du roi, si cet officier, créancier de grosses sommes envers la Couronne, se fût prêté à pareille combinaison. (2) Mais nulle part certes l'idée maîtresse de la politique italienne du cardinal ne s'affirmait avec autant de netteté que dans l'article XIV. Il y était stipulé, en effet, qu'alors même que le représentant de l'Escurial ne signerait pas le protocole final des conférences ou ne ratifierait pas l'interprétation française du traité de Monçon, la paix serait néanmoins conclue, puisque aussi bien les deux alliés se promettaient de la rompre à leur convenance dès qu'ils se jugeraient en état d'imposer par la force à l'adversaire commun les légitimes « réparations » que celui-ci refusait à l'un d'eux sur le terrain diplomatique.

Si le premier projet de convention secrète avec la Savoie ne laissait subsister aucun doute quant à la duplicité déployée par Richelieu dans les négociations de la paix d'Italie, le second mettait en lumière l'extrême importance que le cardinal attachait à ne se point dessaisir de Pignerol. (3) Afin d'assurer l'annexion définitive de cette place au Dauphiné, il eût, ainsi qu'on le verra dans la suite, consenti à livrer sans scrupules Genève et le pays de Vaud aux ambitions savoyardes et à disposer de Neuchâtel avec ou sans l'acquiescement des Longueville. (4) Pour lors, il se contentait de sacrifier les intérêts du duc de Mantoue, au nom et pour la protection duquel Louis XIII avait cependant ouvert les hostilités en Montferrat. Moyennant la cession à perpétuité au roi de France de Pignerol, de Bricherasio et de Perosa, « nonobstant quelque traicté faict ou à faire qui puisse obliger au contraire », (5) le fils de Charles-Emmanuel devenait maître d'Albe et de son territoire, acquis bon gré mal gré de Charles de Gonzague. (6) Le cardinal de Savoie, envoyé comme otage à Paris, devait répondre de l'exécution de cette convention dont l'annulation n'était prévue qu'au cas où le roi Très-Chrétien se serait soustrait à l'engagement pris par lui d'appuyer, les armes

(1) « Et d'aultant que le colonel d'Erlach a servy Sa Majesté en ceste dernière guerre, tant en Savoye qu'en Piedmont, avec trois compagnies du canton de Berne, qui est particulièrement allié du duc de Savoye, Sa Majesté, désirant prendre le mesme soing de ce qui touche ceux dudict canton de Berne, comme de ses autres alliez, ordonne auxdictz S[rs] mareschal et Servient de les faire comprendre audict traicté qui sera faict avec ledict S[r] de Savoye et qu'il soit porté par exprez que ledict duc, pour raison du service rendu à Sa M[té] par lesdictes trois compagnies, ne pourra prétendre aucune rupture du traitté faict entre le feu duc son père et ceux dudict canton en l'année 1617, lequel demeurera en son entier. » *Addition à l'instruction expédiée pour le S[r] mareschal de La Force et le S[r] Servien.* 25 novembre 1630. Aff. Etr. Italie. Mémoires et Documents. X. 278.

(2) *Contarini al Senato.* Parigi, 13 marzo; Moret, 15 aprile 1631. Frari. Francia. LXXX.

(3) *Traité d'eschange avec M[r] de Savoye.* Aff. Etr. Piémont. XVI. 73 sqq — *Gondi a Cioli.* Troyes, 21 aprile 1630. Arch. Mediceo. Francia. *4643* f° 163.

(4) *Sarotti al Senato.* Milano, 9 giugno 1632. Frari. Milano. LXXIII. 168.

(5) Art. II du *Traité d'eschange.* — *Projet de traitté avec M[r] de Savoye pour l'eschange de Pignerol.* 7 février 1631. Aff. Etr. Turin. XVII. 26.

(6) *Instructions à Toiras, Servien et Emery.* 7 février 1631. loc. cit.

à la main, « avant le terme de trois années », les revendications piémontaises contre Gênes. (1)

Etant donné l'état de dépendance dans lequel Victor-Amédée se trouvait momentanément à l'égard de son beau-frère, il était à prévoir que sa résistance aux sollicitations impératives du premier ministre français ne serait pas de longue durée. (2) En fait, le 31 mars déjà, il se résigna à apposer son seing sur les deux traités qui lui étaient présentés. (3)

Ainsi qu'Emery l'écrivait à Richelieu, « l'affaire particulière avec Mr de Savoye estoit finie ». Il restait, à la vérité, « à terminer la générale ». (4) Mais, quel que dût être le résultat de cette dernière, le cardinal pouvait désormais bannir de son esprit l'inquiétude qui l'agitait. Grâce à la politique d'assurances préventives qu'il avait faite sienne, la partie était gagnée pour lui avant même d'avoir été jouée. N'avait-il pas entre ses mains Pignerol, et Victor-Amédée ne s'était-il pas engagé à abandonner cette place à la France, nonobstant toutes oppositions, de quelque côté qu'elles vinssent ?

Au demeurant, s'il n'en avait pas été ainsi, les plénipotentiaires français se fussent sans doute montrés moins conciliants et, partant, les négociations eussent été plus laborieuses. Les difficultés auxquelles ils se heurtèrent dès le début dépassèrent en effet leurs prévisions. Aussi bien les Espagnols, dont la défiance était éveillée par le retard que subissait, du fait du Louvre, l'ouverture des conférences, avaient mis le temps à profit pour renouveler auprès de la cour de Vienne leurs démarches de l'année précédente. Tandis que Santa-Cruz faisait représenter à l'empereur que le maintien de ses troupes dans la Péninsule était le gage indispensable du rétablissement de la paix, (5) Feria s'offrait à entretenir à la solde de son maître les garnisons allemandes de la Rhétie. (6) Devant ces instances répétées, Ferdinand II avait cru devoir modifier les premières instructions adressées à Gallas. (7) Par suite, Toiras et Servien éprouvèrent une certaine surprise quand le commissaire impérial émit la prétention de régler à lui seul l'ordre dans lequel seraient discutés les sujets en litige. (8) Ils cédèrent néanmoins, par crainte de compromettre sans fruit le succès de leur mission. Dans la réalité, la question de l'accommodement entre Savoie et Mantoue et celle de l'investiture réclamée au nom de Charles de Gonzague furent résolues en quelques heures et dans

(1) *Emery à Richelieu.* Cherasco, 4 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 336.

(2) *Le duc de Savoie à Pasero.* octobre 1630. — *Emery à Richelieu.* Suse, 3 novembre 1630. Aff. Etr. Piémont. XIV.

(3) *Trattato tra il duca di Savoia e il re di Francia su imprese da farsi in Italia. — Trattato tra il duca e il re per il cambio della valle di Pinerolo colle città d'Alba, Trino ed altre terre nel Monferrato* Cherasco, 31 marzo 1631. Arch. di Stato Piemontesi. Regno di Vittorio-Amedeo I. Trattati.

(4) *Emery à Richelieu.* Cherasco, 4 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 38.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 22 marzo 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(6) *Scaramelli al Senato.* Bada, 26 aprile 1631. loc. cit.

(7) *Emery à Richelieu.* Cherasco, 4 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 38.

(8) *Contarini al Senato.* Dijon, 31 marzo 1631. Frari. Francia. LXXX.

des conditions plus favorables pour ce dernier que celles obtenues à Ratisbonne. (1) Il n'y eut vraiment lutte que sur deux points. Mais ils étaient, l'un et l'autre, d'importance capitale. Oui ou non, la Rhétie serait-elle évacuée le même jour que Pignerol ? Oui ou non, les Grisons rentreraient-ils en Valteline après une explication loyale et bilatérale, cette fois, du traité de Monçon ?

Si, en Bavière, Brulart de Léon et le Père Joseph n'étaient pas parvenus à lier partie avec le représentant de l'Espagne, à Cherasco en revanche Toiras et Servien se rencontrèrent avec l'ambassadeur du roi Catholique auprès de la cour de Turin. Mais ce fut pour l'entendre s'élever contre chacune de leurs propositions et combattre de parti pris tous les expédients propres à hâter la conclusion de la paix. (2) Au fond les dispositions de l'Escurial n'avaient pas changé. Seule la tactique de sa diplomatie revêtait une forme nouvelle. Les instructions envoyées de Madrid tant au gouverneur de Milan qu'au marquis de Santa-Cruz et au comte de la Rocca étaient des plus strictes. Elles leur interdisaient de consentir à ce qu'aucune allusion fût faite aux articles de Monçon. En retour elles leur prescrivaient de s'opposer avec énergie à l'évacuation précipitée de la Péninsule par les troupes austro-espagnoles qui y avaient pris leurs quartiers. (3)

Bien que les négociations franco-savoyardes eussent été conduites avec prudence, ce n'était un secret pour personne, et pour Olivarès moins que pour tout autre, que Richelieu se résoudrait malaisément à abandonner Pignerol. (4) Aussi, quand les plénipotentiaires de Louis XIII s'avisèrent de proposer que leur maître fût autorisé à conserver cette place jusqu'au départ des Impériaux de la Rhétie, l'ambassadeur de Philippe IV refusa-t-il son approbation à ce projet. (5) Plutôt que de s'y rallier, les Espagnols eussent préféré, renouvelant l'expérience désastreuse faite en Valteline huit ans auparavant, établir un séquestre dont Urbain VIII eût été derechef le dépositaire. (6) A la vérité, cette extrémité fut évitée. Convaincus désormais de ne pouvoir triompher de l'opposition tenace de la partie adverse à l'évacuation simultanée des défilés grisons par les Allemands et de la vallée du Clusone par les Français, Toiras et Servien renoncèrent à reconquérir à Cherasco les positions sacrifiées par Brulart de Léon et le Père Joseph à Ratisbonne. (7) Encore

(1) *Primo trattato di Cherasco tra la S. Cesarea Maestà dell'Imperadore e la Maestà Christianissima del re di Francia, per l'esecutione e stabilimento della pace in Italia.* 6 aprile 1631. (ap. Du Mont. Corps Diplomatique. VI¹ 9; Mercure françois. t. XVII¹ 2.) — Siri. op. cit. VII. 363. — Traités publics de la Maison de Savoie. I. 390.

(2) *Remarques sur le traicté faict à Querasc, le 6ᵉ avril 1631.* Aff. Etr. Piémont. XVI. 46.

(3) *Sebastiano Venier al Senato.* Vienna, 1º marzo 1631. Frari. Germania. LXXIV. 306. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 11 aprile 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

(4) *Emery à Richelieu.* Cherasco, 4 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 336.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

(7) *Sebastiano Venier al Senato.* Vienna, 1º marzo 1631. Frari. Germania. LXXIV. 306.

que résolus à ne pas tenir leur promesse, ils convinrent avec Gallas que Pignerol serait restitué au duc de Savoie avant le rappel des dernières garnisons autrichiennes des Trois Ligues. (1) Néanmoins, comme il avait été stipulé au cours des pourparlers en Bavière que, si la constitution d'otages par l'empereur ne paraissait pas au Louvre une garantie suffisante de la bonne foi de Ferdinand II, il serait loisible de songer à d'autres expédients, les plénipotentiaires de Louis XIII émirent le vœu que Suse et Avigliana demeurassent entre les mains du roi tant que le traité ne serait pas pleinement exécuté. (2) C'était demander beaucoup à la fois. Maîtres de ces places, les Français menaçaient Turin mieux que de Pignerol. Aussi le commissaire impérial fit-il la sourde oreille. Mais le désir d'aboutir était si vif des deux parts, qu'une combinaison bâtarde suggérée à l'improviste par Mazarin rencontra l'adhésion de Gallas et celle de ses collègues du camp adverse. Il fut arrêté, en conséquence, dans un article particulier que les troupes royales évacueraient les citadelles piémontaises et qu'elles y seraient remplacées par des garnisons tirées de ceux des cantons catholiques qui étaient liés par des traités à la couronne Très-Chrétienne et à la maison de Savoie. (3) Les intérêts du Louvre paraissaient ainsi sauvegardés. Au cas, en effet, où la cour de Vienne eût tenté de se soustraire à ses engagements, il était admis que celle de Paris serait en droit d'exiger la restitution immédiate du dépôt confié à ses alliés d'Helvétie. (4)

Si les Espagnols s'étaient abstenus de prendre une part active à la controverse que l'habileté de Mazarin venait, semblait-il, de résoudre, leur acquiescement en revanche était indispensable au succès des prétentions françaises relatives à l'exécution du traité de Monçon. Ainsi que le déclarait Servien, « c'est un point qúe nous ne pouvons demesler qu'avec eux ». (5) Or, la résolution arrêtée par Richelieu de s'assurer, grâce à un accord préalable avec le gouvernement de Turin, contre le risque d'une nouvelle défection de la diplomatie de l'Escurial était prudente en soi. Une première démarche accomplie par Toiras et son collègue auprès du comte de la Rocca échoua. (6) Une seconde tentative, appuyée cette fois par Victor-Amédée en personne et par les représentants du Saint-Siège, n'eut pas meilleur résultat. (7) L'ambassadeur du roi Catholique et le commissaire impérial affirmèrent que

(1) *Primo trattato di Cherasco.* loc. cit

(2) *Cavazza al Senato* Cherasco, 4 aprile 1631. Frari. Francia. LXXVI. - *Vittorio-Amedeo al conte Ludovico d'Agliè.* 7 aprile 1631. Aff. Etr. Piémont. XV. 40vo.

(3) *Cavazza al Senato.* Cherasco, 4 aprile 1631. Frari. Francia. LXXVI. — *Articolo particolare per la sicurtà della restitutione de' forti construtti nel paese de' Grigioni e Valtellina.* Cherasco, 6 aprile 1631. (Siri. VII. 373; Du Mont. VI² 11.) — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 51.

(4) *Articolo particolare per la sicurtà della restitutione de' forti construtti nel paese de' Grigioni e Valtellina.* Cherasco, 6 aprile 1631. (ap. Siri. op cit. VII. 373; Du Mont. VI² 11; Mercure françois. XVII¹ 17.)

(5) *Mémoire sans date.* (1631.) [« La depesche conciste ... »] Aff. Etr. Piémont. XVI. 195.

(6) *El conde de la Rocca al duque de Feria.* Cherasco. 21 marzo 1631. Arch. Gen. de Simancas. Sria de Estado. Lego nº 3336.

(7) *De la Rocca a Feria.* Cherasco, 21 marzo 1631. loc. cit.

leurs pouvoirs ne les autorisaient pas à remettre sur le tapis une question définitivement tranchée à leur sens et dont le traité de Ratisbonne ne faisait d'ailleurs pas mention. (1) Ce fut inutilement que les plénipotentiaires français crurent devoir contester cette dernière allégation. Eux, dont le maître s'était refusé à ratifier l'instrument diplomatique du 13 octobre 1630, sous le prétexte qu'on y eût en vain cherché une allusion quelconque aux capitulations du 5 mars 1626, osèrent bien soutenir que, malgré son obscurité, l'article XII donnait cependant la preuve certaine que les négociateurs en Bavière avaient entendu procurer la restitution de la Valteline aux Ligues Grises. (2) Mais, tout aussitôt, l'ambassadeur espagnol, changeant lui aussi ses batteries, prétendit avoir pour instructions de continuer à ignorer ce qui avait été conclu entre Eggenberg et Brulart de Léon, (3) alors pourtant qu'à la même heure Mirabel se faisait à Paris l'interprète de la volonté du roi Catholique de s'en tenir strictement, quant à l'exécution de la paix d'Italie, aux stipulations du traité austro-français d'octobre.

Dans cette joute très serrée, dont les gouvernements des *Stati liberi* suivaient avec un intérêt passionné les diverses péripéties, les plénipotentiaires des deux couronnes étaient assistés de représentants des clients respectifs de celles-ci. Avant de quitter la cour, Servien avait jugé opportun de s'adresser à Mesmin, retiré sur les rives de la Limmat, afin d'obtenir de lui l'énumération détaillée des griefs des Trois Ligues envers leurs sujets valtelins. (4) L'ancien envoyé en Rhétie s'était empressé de déférer à ce désir déjà exprimé par Richelieu en décembre 1628 (5) et par le Père Joseph quelques mois plus tard. (6) Mais il avait fait mieux encore. A sa requête, Jean Tscharner, secrétaire de la ville de Coire et délégué de la diète grisonne, prit, le 16 mars, la route de Cherasco, où il se trouva rendu dès le 21. (7) Sensibles, plus que de raison peut-être, aux encouragements qui leur venaient de Paris et de Zurich, (8) les autorités de la haute vallée du Rhin demandaient aux ambassadeurs français en Italie de leur procurer la restitution intégrale (9) de la vallée de l'Adda ou, à défaut, une explication très favorable du traité de Monçon. (10)

---

(1) *Cavazza al Senato.* Cherasco, 4 aprile 1631. Frari. Francia. LXXVI.

(2) *De la Rocca a Feria.* Cherasco, 21 marzo 1631. loc. cit.

(3) *Ibid.*

(4) *Servien à Mesmin.* Paris, 18 et 28 février 1631. Guerre. XV. 55, 67.

(5) *Herbaut à Mesmin.* Paris, 16 décembre 1628. Aff. Etr. Grisons. VII. 108. — *G. Soranzo al Senato.* Lione, 30 gennaio 1630. Frari. Francia. LXXIII.

(6) *Mesmin à Bouthillier.* Soleure, 9 mars 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 53. — *Mémoire sur les affaires des Grisons et Valteline.* Lyon, janvier 1630. Aff. Etr. Grisons. VIII. 470.

(7) *Cavazza al Senato.* Cherasco, 4 aprile 1631. Frari. Francia. LXXVI. — *Relation Stattschreib. Johann Tscharners vor den Herren Hoübter und Verordneten Standsrhaetten lobl. gem. dreyer Pünten, gethan den 7./17. April 1631.* St-Arch. Chur. Akten. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 51.

(8) *Les Ligues Grises au roi Très-Chrétien.* Coire, 22 avril 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 500.

(9) « Volkommene Recuperation. »

(10) *Instruktion und Bevelch so wir die Häupter und Verordnete Standtsräht gemeiner III Pündten bey dem Hochgebornen Herrn Servien Ambassadoren in Ittalia unserer getreuwer lieber Stattschreiber Johann*

Peu avant que le départ de Tscharner pour le Piémont eût été résolu (1), les Valtelins s'étaient eux aussi décidés à y dépêcher deux des leurs, Gian-Giacomo Paribelli et le capitaine Giovanni Guicciardi, avec la mission de surveiller et de contrecarrer les démarches de l'envoyé grison. (2) Mais, tandis que celui-ci était accrédité auprès de tous les membres de la conférence, ceux-là prétendaient ne s'aboucher qu'avec le commissaire impérial et le ministre espagnol. (3) Outré de tant d'« impudence », Servien se promit de défendre avec un redoublement d'énergie la cause des alliés et protégés du roi son maître.

L'accueil fait par le collègue de Toiras au secrétaire de Coire fut pour ce dernier plein de promesses. Prié de préciser les points sur lesquels la diète grisonne estimait que la déclaration royale du camp d'Aytré était insuffisante, Tscharner n'eut garde de se dérober à cette invitation. (4) Comme il rappelait très à propos que le droit de grâce et celui de révision des procès civils et criminels, ces « véritables attributs » de toute souveraineté, n'avaient pas été compris, ensuite d'un regrettable oubli, parmi les privilèges dont l'exercice exclusif demeurait réservé aux Trois Ligues, (5) les plénipotentiaires français tombèrent d'accord pour reconnaître avec lui que cette prétention était justifiée. (6) Ils allèrent même plus loin et se firent fort d'amener leurs contradicteurs à spécifier, qu'en échange du tribut annuel versé par eux, les Valtelins ne conservaient d'autre avantage que celui d'élire leurs magistrats. En outre, à les entendre, Servien et son collègue se croyaient en mesure d'affirmer que l'évacuation de la Rhétie par les Impériaux entraînerait celle des passages de l'Engadine, qu'une interprétation abusive du traité d'Innsbruck de l'an 1629 avait permis à l'archiduc Léopold d'occuper sans coup férir. (7)

Pleinement rassuré par ces déclarations dont la spontanéité ne laissait certes rien à désirer, Tscharner s'apprêtait à regagner Coire, afin d'annoncer à ses mandants l'heureux succès de ses démarches. Les envoyés royaux le retinrent auprès d'eux, dans l'espoir que sa présence contribuerait à hâter

Tscharner zu verrichten aufferlegt habent. Chur. 6./16. März 1631. St-Arch. Chur. Akten. — *El conde de la Rocca al duque de Feria.* Cherasco, 1° de abril 1631. Arch. Gen. de Simancas. Sria de Estado. Legº 3336. — *Cavazza al Senato.* Cherasco, 4 aprile 1631. loc. cit.

(1) *Molina à Servien.* Coire, 15 mars 1631. Guerre. XI. 83.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 22 marzo 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — *Relation Stattschr. Johann Tscharners vor den Herren Hoübter und Verordneten Standsrhaetten gemeiner Dreyer Pünten, gethan den 7./17. April 1631.* St-Arch. Chur. Akten. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 51.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 19 aprile 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 25 aprile 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 51.

(4) *Relation Stattschreibers Johann Tscharners u. s. w.* loc. cit.

(5) *Raggioni et pretentioni delle Tre Leghe sopra la spiegazione del trattato di Monzone.* Aff. Etr. Grisons. VII. 506.

(6) *Les Ligues Grises à Richelieu.* Coire, 22 avril; *à Bouthillier.* Coire, 29 avril 1631. *Ibid.* 502, 504; St-Arch. Chur. Akten.

(7) *Relation Stattschreibers Johann Tscharners u. s. w.* loc. cit.

l'achèvement des travaux de la conférence.(1) Ce fut une faute. En ne s'opposant pas à son départ, ils eussent évité de le rendre témoin de leur lamentable capitulation. Devant l'impossibilité où ils se trouvaient d'amener à résipiscence leur collègue espagnol, Toiras et Servien se voyaient en effet acculés à ce dilemme délicat : ou bien rompre les négociations qu'ils avaient l'ordre de faire aboutir ; ou bien transgresser les instructions dans lesquelles il leur était prescrit de ne conclure que si le gouvernement de Madrid permettait à son ministre en Piémont d'intervenir au traité.(2) Ils tentèrent, à la vérité, de créer une diversion à leurs embarras en demandant l'assistance du Sénat vénitien. Mais, quoique l'on fût certain sur les rives de l'Adriatique que les intérêts de la Seigneurie seraient mieux sauvegardés à Cherasco qu'ils ne l'avaient été à Ratisbonne,(3) les autorités de Saint-Marc semblaient peu disposées à s'entremettre en vue d'aider à réparer l'erreur commise à Monçon par la diplomatie française.(4) A bout d'arguments, ils se résolurent enfin, le 6 avril, à passer outre à la signature des articles dont les préliminaires avaient été arrêtés entre eux et Gallas dès le 14 mars,(5) encore que les pouvoirs de ce dernier ne leur parussent pas réguliers « pour la seureté de l'exécution ».(6)

Au total, l'intérêt particulier qui s'attachait à la conclusion de cette première paix de Cherasco résidait beaucoup moins dans les stipulations relatives au différend Savoie-Mantoue et à l'évacuation de l'Italie par les armées belligérantes que dans la question de savoir si l'Escurial réussirait à se dérober derechef aux instances dont il était l'objet et à empêcher que l'interprétation des capitulations du 5 mars 1626 ne fût remise sur le tapis. Or, à n'en pas douter, sur ces deux points essentiels Olivarès obtenait gain de cause. Le roi Catholique n'intervenait pas au traité. Tout au plus son gouverneur de Milan, dans un écrit dont les termes demeuraient encore en suspens,(7) devait-il s'engager envers Gallas à l'approuver et à en observer les conditions. Malgré leurs multiples démarches, les plénipotentiaires français s'étaient vus réduits à la nécessité de se contenter de cette vague promesse.(8) Pressés par le commissaire impérial, ils avaient même fait un pas de plus dans la voie des concessions et consenti à ce que la révision des articles de Monçon, la réparation des injustices souffertes par les Grisons

---

(1) *Relation Stattschreibers Johann Tscharners u. s. w.* loc. cit.

(2) *El conde de la Rocca al duque de Feria.* Cherasco, 1 abril 1631. Arch. Gen. de Simancas. S[ria] de Estado. Leg[o] 3336.

(3) *Instructions aux S[rs] mareschal de La Force et Servien, envoyés en Italie.* Saint-Germain-en-Laye, 25 novembre 1630. Aff. Etr. Italie. Mémoires et Documents. X. 275 sqq.

(4) *Cavazza al Senato.* Cherasco, 4 aprile 1631. Frari. Francia. LXXVI.

(5) *cf.* Bühring. op. cit. 141.

(6) *Servien à Brulart de Léon.* Cherasco, 21 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 119.

(7) *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 12 aprile 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 213. — *Promessa che 'l duca di Feria ha offerto di dare al Barone Galasso.* 6 maggio 1631. (ap. Siri. VII. 381.)

(8) *De la Rocca a Feria.* Cherasco, 21 marzo 1631. Arch. Gen. de Simancas. Seg[ria] de Estado. Leg[o] 3336.

et l'abrogation du traité d'Innsbruck de l'année 1629 fussent ajournées à des temps meilleurs. (1)

A la différence de leur maître, lequel avait attendu plusieurs mois avant de tenter de corriger par des déclarations unilatérales les imperfections de l'œuvre sortie des délibérations d'Olivarès et de Du Fargis, les plénipotentiaires français dans la Péninsule tinrent à exprimer sans retard les réserves et les appréhensions que leur suggérait l'attitude adoptée par le représentant de Philippe IV au cours des conférences qui venaient de prendre fin. Le jour même de l'échange des signatures, un mémoire fut remis par eux aux mains de Gallas. (2) Dans ce document, dont communication devait être donnée au duc de Savoie et aux nonces du Saint-Siège, (3) les négociateurs de la convention secrète qui enlevait la possession de Pignerol à Victor-Amédée affirmaient très haut qu'il n'y aurait pas de paix durable en Italie si les Espagnols n'y désarmaient pas *de bonne foi*, ne ratifiaient en due forme le traité et ne consentaient à discuter à nouveau les articles de Monçon. (4) Or, avec un adversaire aussi résolu que l'était l'Escurial, l'efficacité de cette protestation risquait fort d'être nulle. Néanmoins Toiras et Servien s'appuyèrent sur elle pour masquer leur défaite. Comme, d'autre part, De la Rocca les entretenait de l'espoir que le roi Catholique n'avait pas dit son dernier mot quant à la révision des capitulations de 1626, (5) ils mirent à profit cette ouverture pour assurer, par le retour de Tscharner, les alliés de Louis XIII aux Trois Ligues que, nonobstant l'opposition momentanée de l'Autriche et de l'Espagne, la restitution de la Valteline à ses légitimes souverains n'était que différée. Au surplus, le traité de Cherasco ne rendait-il pas aux Grisons leur liberté perdue et la disposition des passages des deux Rhéties que l'Espagne entendait réserver pour une part à ses protégés de la vallée de l'Adda ? (6)

Instances faites auprès de Louis XIII en faveur de la ratification des « articles de la paix ». — Convention secrète du 6 avril entre Victor-Amédée et les plénipotentiaires français, relative au séquestre de Suse et d'Avigliana. —

(1) *Servien à Brulart de Léon.* Cherasco, 21 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 119.

(2) *Memoria data dagli ambasciadori francesi al Signor barone di Galasso, sopra Monzone, disarmamento de' Spagnuoli e Guastalla.* Cherasco, 6 aprile 1631. ap. Siri. VII. 376; Frari. Francia. LXXVI.

(3) Aff. Etr. Piémont. XVI. 82.

(4) *cf.* Siri. VII. 376. — Aff. Etr. Piémont. XVI. 82.

(5) *De la Rocca a Feria.* Cherasco, 1 abril 1631. Arch. Gen. Simancas. S^ria de Estado. Leg° 3336. — *Sebastiano Venier al Senato.* Vienna, 10 maggio 1631. Frari. Germania. LXXIV. 446.

(6) *Relation Stattschreibers Johann Tscharners u. s. w.* loc. cit. — *Toiras et Servien à M^rs les chefs et Conseil des Trois Ligues des Grisons.* Cherasco, 7 et 10 avril 1631. Guerre. XV. 135. 143. — *Servien à Molina.* Cherasco, 11 avril 1631. *Ibid.* 142. — *Les Ligues Grises au roi; à Richelieu.* Coire, 21 avril 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 500, 502.

Refus de Feria de reconnaître la validité des engagements souscrits à Cherasco. — Griefs d'Olivarès contre ceux-ci. — Ils ne sont fondés que pour une part. — Défiances du gouverneur de Milan à l'égard des desseins de Richelieu dans la Péninsule. — A la suggestion de l'Escurial, l'empereur repousse la clause additionnelle ayant trait au dépôt des forteresses piémontaises entre les mains des Suisses. — Sur les conseils de Mazarin, Louis XIII renonce à la maintenir. — Nouvelles prétentions lombardes. — Instructions pacifiques envoyées de Vienne à Gallas. — Accord particulier fixant les conditions de l'évacuation de la Savoie et du Piémont par les troupes françaises (30 mai). — Second traité de paix de Cherasco (19 juin). — Points sur lesquels il diffère de celui du 6 avril. — Adhésion sans réticence qu'y donne Feria. — Inquiétudes en Rhétie.

VII. Quelque grand que dût être le désappointement qu'ils ressentirent en se heurtant au *non possumus* immuable de leur collègue espagnol, les plénipotentiaires français dans la Haute-Italie n'avaient pas à redouter de la part du Louvre l'éclatante désapprobation recueillie par Brulart de Léon et le Père Joseph au lendemain de la paix du 13 octobre. Et d'abord n'étaient-ils pas les heureux négociateurs des articles secrets qui rendaient la France maîtresse de Pignerol ? En outre, n'avaient-ils pas réparé dans une certaine mesure les erreurs commises à Ratisbonne ? (1) Certes, ils n'étaient parvenus ni à procurer l'adhésion de l'Escurial au traité, ni à remettre sur le tapis les capitulations de Monçon, que les Grisons continuaient à juger inacceptables. (2) En revanche, ils estimaient avoir acquis à leur maître l'honneur insigne de retirer « le dernier » ses armes de la Péninsule et de conserver intactes les alliances dont les envoyés en Bavière avaient fait si bon marché. Ainsi que l'écrivait Mazarin à Richelieu, grâce aux efforts de Toiras, de Servien et d'Emery, le duc de Mantoue rentrait en possession de son bien ; les Impériaux étaient contraints d'abandonner la Rhétie ; le duc de Savoie, dont la « candeur » n'était plus contestable, devenait l'allié intéressé de la France et la paix se concluait « *emendando e non eseguendo il trattato di Ratisbona* ». (3)

Au total, tout conviait Louis XIII à ratifier l'œuvre de ses ministres en Piémont. Victor-Amédée, dont les terres étaient foulées depuis vingt et quelques mois par les troupes françaises, l'y engageait avec chaleur. (4) Mazarin, de son côté, lui faisait représenter que le répit qu'il se ménagerait ainsi

(1) *Toiras et Servien à Richelieu.* Cherasco, 7 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI.

(2) *Coppie du traitté que Mr Mazarini propose, auquel il croit que les Espagnols pourront venir.* 1631. *Ibid.* XVI. 34.

(3) *Mazarin à Richelieu.* Cherasco, 2 e 12 avril 1631. *Ibid.* XVI. 86, 101.

(4) « Stimiamo tuttavia d'haver guadagnato assai nell'haver comprato a qualsivoglia prezzo la quiete di questi Stati. » *Vittorio-Amedeo al conte Ludovico d'Agliè.* Cherasco, 9 aprile 1631. *Ibid.* XV. 41. — *Il vescovo di Mantova al duca di Mantova.* Vienna, 19 aprile 1631. Arch. di Stato. Mantova. E II. 3.

allait lui permettre de préparer en tout repos la reprise des hostilités dans les conditions les plus favorables. (1) Mais, supposé que ces encouragements ne se fussent pas produits, une autre considération eût suffi à elle seule à triompher des hésitations du roi Très-Chrétien. Aux termes des articles consacrés à la sortie des forces étrangères de la Haute-Italie, il avait été stipulé, ainsi qu'on l'a dit plus haut, que Suse et Avigliana recevraient des garnisons tirées des cantons alliés des maisons de France et de Savoie et que ces garnisons ne seraient licenciées qu'à l'heure où leurs chefs apprendraient, de façon certaine, l'évacuation définitive de la Rhétie par les Autrichiens.

Or, fidèles à la politique d'assurances préventives inaugurée depuis peu par Richelieu, Servien et son collègue recoururent en cette conjoncture à la tactique qui leur avait si bien réussi la semaine précédente. Une convention particulière, rédigée par leurs soins, fut donc soumise à Victor-Amédée et agréée par lui, le 6 avril, soit le jour même de la signature du premier traité de Cherasco. Le fils de Charles-Emmanuel consentait en somme à ce que sa participation au séquestre de Suse et d'Avigliana fût purement nominale. Encore, en effet, que les Suisses dussent s'engager par serment à occuper ces places au nom des deux alliés et à les leur restituer « conjointement », il était stipulé que le duc s'effacerait devant le roi et que, par suite, les officiers commis à la garde du dépôt recevraient les ordres du Louvre et non ceux de la cour de Turin. En revanche, le prince piémontais obtenait la promesse que ses troupes rentreraient à Pignerol pourvu qu'il s'obligeât à les en faire sortir à la première réquisition de Toiras, quand bien même celui-ci serait amené à reprendre possession de Suse et d'Avigliana après leur évacuation par les garnisons confédérées. Enfin, comme l'on tenait essentiellement à Paris à ce que les apparences fussent sauves, les parties convenaient entre elles que cet accord secret, quoique signé le 6 avril, serait censé avoir été conclu à une date postérieure, au cas où il deviendrait nécessaire de le rendre public. (2)

Dès lors tout semblait devoir marcher au gré des désirs du cardinal. Déjà les agents français et savoyards aux Ligues se préparaient à recruter dans les cantons catholiques les quatre cents hommes destinés à assurer la défense des deux forteresses piémontaises, (3) lorsqu'un coup de théâtre se produisit dont il était à craindre que les effets ne bouleversassent à nouveau la Haute-Italie. De même que le Louvre avait exigé la révision du traité de Ratisbonne, de même aussi l'Escurial exigeait celle du traité de Cherasco.

---

(1) *Mazarin à Richelieu.* Cherasco, 21 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 149. — *Il duca di Savoia al conte Ludovico San Martino d'Agliè.* 26 aprile 1631. *Ibid.* XV. 42vo.

(2) *Articles secrets du traité conclu entre le roi de France et le duc de Savoye.* Cherasco, 6 avril 1631. *Ibid.* XVI. 73 sqq.

(3) *Girolamo Cavassa al Senato.* Cherasco, 18 aprile 1631. Frari. Francia. LXXVI.

A l'heure précise où le député grison prenait congé des plénipotentiaires, ceux-ci étaient avisés par le colonel Ottavio Piccolomini, venu de Milan à franc étrier, que Feria se refusait à reconnaître la validité des engagements souscrits par Gallas envers Toiras et Servien. (1)

Inébranlable dans ses desseins, la diplomatie espagnole demeurait sous le règne de Philippe IV ce qu'elle avait été du vivant de son prédécesseur. Plus les forces de la monarchie s'épuisaient, plus son gouvernement jugeait indispensable de donner le change à l'opinion publique en cherchant à se rendre formidable à ses voisins. La nouvelle de la conclusion de la paix souleva des protestations à Madrid, comme à Gênes d'ailleurs (2) et dans les autres Etats italiens où prédominait l'influence castillane. (3) A Milan, ce fut pis encore. Le lieutenant du roi Catholique en Lombardie déclara tout net qu'il s'exposerait plutôt à subir la disgrâce de son maître que de consentir à approuver un traité qui laissait à la France une porte ouverte sur la Péninsule. (4) Ses armements prirent derechef un caractère menaçant, (5) et l'on put appréhender non sans raison que les intrigues de ses émissaires à Mantoue ne détachassent le duc de la cause des *Stati liberi*. (6) A Cherasco enfin, De la Rocca s'abstint de féliciter Gallas du succès de démarches auxquelles lui-même avait paru cependant sur le point de se rallier. (7)

Les griefs nourris en Milanais contre l'état des choses qu'instauraient les articles du 6 avril étaient au nombre de deux. Feria ne pardonnait pas au commissaire impérial et à l'ambassadeur d'Espagne en Piémont d'avoir toléré que le mot *Valteline* fût inséré dans le texte du traité et de ne s'être pas opposés à l'adoption du « tempérament » qui prévoyait l'introduction de garnisons suisses dans Suse et Avigliana. Or ces reproches n'étaient fondés que pour une part.

Le rôle assigné à De la Rocca à Cherasco était, il convient de le reconnaître, des plus délicats à remplir. Sans pouvoirs pour conclure, il devait

(1) *Il duca di Savoia al conte Ludovico San Martino d'Agliè.* 26 aprile 1631. Aff. Etr. Piémont. XV. 42vo. — *Il vescovo di Mantova al duca di Mantova.* Vienna, 2 maggio 1631. loc. cit. — *Relation Stattschreibers Johann Tscharners u. s. w.* loc. cit.

(2) Questo aggiustamento di Chierasco da gran fastidio a Genovesi per l'accrescimento del duca di Savoia et per l'intelligenza che credono che tenga col re di Francia, dalla quale possono dubitare una volta di riceverne pregiudizio.» *Baglioni a Cioli.* Madrid, 10 maggio 1631. Arch. Mediceo. Spagna. *4958.*

(3) *Sabran à Richelieu.* Gênes, 19 avril 1631. Aff. Etr. Gênes. I. 354. — *Peny à Hotman.* Madrid, 10 mai 1631. Aff. Etr. Espagne. XVI.

(4) *Lettera del conte di Cumiana al duca di Savoia.* Milano, aprile 1631. (ap. Bianchi. op. cit. p. 308.) — *Il vescovo di Mantova al duca di Mantova.* Vienna, 19 aprile 1631. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3. — *Girolamo Cavazza al Senato.* Cherasco, 25 aprile 1631. Frari. Francia. LXXVI. — *Baglioni a Cioli.* Madrid, 18 maggio 1631. Arch. Mediceo. Spagna. *4958.*

(5) *Rohan à Catherine de Parthenay.* Venise, 9 mai 1631. Arch. du Musée Condé. *O* VII. 65.

(6) *Mazarin à Richelieu.* Cherasco, 2 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 86. — *Toiras et Servien à Richelieu.* Cherasco, 7 avril 1631. *Ibid.* XVI. — *Bouthillier à Barrault.* Fontainebleau, 25 mai 1631. Bibl. Nat. f. fr. *10 759* f° 56

(7) *De la Rocca a Feria.* Cherasco, 8 de abrile 1631. Arch. Gen. Simancas. Sria de Estado. Lego 3336.

en revanche surveiller les négociations officielles austro-françaises, combattre et dénoncer les intrigues qu'il parviendrait à découvrir, empêcher enfin ses collègues d'aborder certains sujets que l'Escurial désirait exclure des discussions de la conférence.[1] Aussi bien il paraissait s'être acquitté de cette tâche avec autant de dextérité que de prudence, renvoyant à Gallas Servien, lorsque celui-ci réclamait avec trop d'insistance la restitution de la vallée de l'Adda aux Trois Ligues, et obtenant sans peine de celui-là la promesse que la question de la révision du traité de Monçon ne serait même pas posée.[2] S'il y eut une faute commise, elle ne le fut donc point par l'ambassadeur espagnol, mais par le commissaire impérial.[3] Etait-ce de la part de celui-ci acte prémédité ou simple inadvertance? Toujours est-il qu'il laissa passer sans protestation l'article dans lequel il était stipulé que, la retraite des troupes allemandes une fois accomplie, les défilés des deux Rhéties seraient « à la disposition libre et entière des Grisons ».[4] Ainsi donc, aux termes de cette clause dont on eût vainement cherché l'équivalent dans le traité de Ratisbonne, l'empereur semblait admettre que la jouissance des routes militaires de la vallée de l'Adda appartenait aux seules autorités des Trois Ligues, ce que contestait le roi Catholique.[5] Bien plus, le roi Très-Chrétien pouvait à la rigueur prétendre n'évacuer Suse et Avigliana qu'autant que ses alliés auraient été au préalable remis en possession des privilèges que leur attribuait la *déclaration* d'Aytré.[6]

Trop sévères assurément sur le premier point, les critiques adressées à De la Rocca paraissaient en revanche justifiées quant au second. De fait lui aussi était tombé dans le piège que n'avait su éviter le commissaire de Ferdinand II. Pressenti au sujet de l'introduction éventuelle de garnisons suisses dans deux forteresses piémontaises, l'envoyé de la cour de Madrid avait cru pouvoir répondre de l'adhésion de son gouvernement à ce projet. A la vérité, il s'était aussitôt repris. Mais le mal ne semblait plus réparable. Mieux eût valu dès lors pour le diplomate espagnol reconnaitre franchement son erreur, plutôt que de faire étalage de son ignorance des choses des Ligues en affirmant après coup qu'il y avait malentendu et que son

---

(1) *De la Rocca a Feria.* Cherasco. 8 de abril 1631. Arch. Gen. de Simancas. Secr[ia] de Estado. Leg[o] 3336.

(2) *Copia de un billete del conde De la Rocca para el embaxador Mons[r] de Serviente.* Cherasco, 24 de marzo 1631. *Ibid.* — *De la Rocca a Feria.* Cherasco, 8 de abril 1631. *Ibid.*

(3) *De la Rocca a Feria.* Cherasco, 8 de abril 1631. loc. cit.

(4) « Successivamente quanto prima il Signor barone Galasso ritirerà le sue genti et abbandonerà del tutto tutti gli Stati, forti e passi occupati nella Rhetia et Valtellina, li quali staranno alla libera dispositione de' Signori Grigioni, com'erano avanti la mossa della guerra. » (ap. Du Mont. op. cit. VI. 11.)

(5) *Emery à Richelieu.* Cherasco, 4 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 38. — *El rey al marqués de Mirabel.* Madrid, 28 mayo 1631. Arch. Nat. *K 1424* n° 30. — *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia. 31 maggio 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 308. — *Cavazza al Senato.* Cherasco, 14 giugno 1631. Frari. Francia. LXXVII.

(6) *De la Rocca a Feria.* Cherasco, 8 de abril 1631. loc. cit. — *Il duca di Savoia al conte Ludovico San Martino d'Agliè.* 16 maggio 1631. loc. cit.

intention réelle était d'exclure de la combinaison proposée tous les Confédérés ressortissant à des cantons alliés de la France. (1)

Au demeurant il était permis d'inférer de l'opposition tenace de Feria à l'entrée des Suisses en Piémont (2) que, à cette heure déjà, le gouverneur de Milan avait eu avis du projet de Richelieu de prendre pied de façon définitive dans la Péninsule. (3) Les Espagnols étaient donc sur leurs gardes. Mais leur attention se portait presque uniquement vers Suse et Avigliana, alors qu'elle eût dû se concentrer sur Pignerol. (4)

Quelle que fût la répugnance de l'Escurial et de son représentant en Lombardie d'accepter le fait accompli, cette répugnance menaçait certes le maintien de la paix en Italie, mais elle n'entraînait pas la rupture d'un traité auquel les ministres de Philippe IV avaient de prime abord refusé leur assentiment. C'était à l'empereur qu'il appartenait de dire le dernier mot. La nouvelle de l'heureux aboutissement des travaux de la conférence s'était répandue en Allemagne dès le 15 avril. (5) Si elle avait fait « perdre la parolle aux princes protestants » menacés du retour imminent de l'armée de Gallas en deça des Alpes, (6) en revanche elle avait été accueillie avec faveur en Autriche. Par malheur Ferdinand II ne pouvait se passer des secours de l'Espagne dans sa lutte contre le roi de Suède, (7) et Olivarès laissait entendre qu'il mettrait tout en œuvre pour entraver la ratification d'un accord qui lésait les intérêts du roi son maître. (8) Déjà Feria avait retenu durant quelques heures à Milan un courrier du commissaire impérial, à seule fin de le devancer à Vienne et de dénoncer au chef de la maison de Habsbourg les dérogations expresses aux articles de Ratisbonne consenties par son ministre en Piémont. (9) Néanmoins l'empereur hésitait encore. (10)

(1) « L'ambasciatore di Spagna lodò prima il temperamento come assai più avantaggioso degl'altri che si proponevano, e poi, non sò per qual cagione, egli non se ne mostrava sodisfatto, adducendo che non haveva inteso de' Svizzeri confederati alla Francia. » *Vittorio-Amedeo al conte Ludovico d'Agliè.* 7 aprile 1631. Aff. Etr. Piémont. XV. 46vo; *al marchese Pallavicino.* 7 aprile 1631. *Ibid.* III suppt. 283.

(2) *De la Rocca a Feria.* Cherasco, 8 de abril 1631. loc. cit. — *Emery à Richelieu.* Cherasco, 8 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. — *Servien à Brulart de Léon.* Cherasco, 21 avril 1631. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Milano, 25 aprile 1631. Frari. Milano. LXXII. nº 27. — *Ardier à Estrées.* Fontainebleau, 23 mai 1631. Bibl. Nat. f. fr. *4067* fº 291. — *Bouthillier à Barrault.* Fontainebleau, 25 mai 1631. *Ibid.* *10 759* fº 56.

(3) *Toiras et Servien à Du Landé.* Cherasco, 22 juin 1631. Guerre. XV. 296.

(4) *Toiras et Servien à Barrault.* Cherasco, 23 juin 1631. Bibl. Nat. f. fr. *10 759* fº 66.

(5) *Il vescovo di Mantova al duca di Mantova.* Vienna, 19 aprile 1631. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3.

(6) *Lettre de Charnacé.* Amsterdam, 28 avril 1631. Aff. Etr. Suède. II. (1631—1633.) p. 55.

(7) *Toiras à Richelieu.* Cherasco, 26 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI.

(8) *Toiras et Servien à Richelieu.* Cherasco, 14 avril 1631. *Ibid.* — « Les Espagnols ne veulent pas encore gouster le traitté de Cherasco et, par les sentiments qu'ils en tesmoignent, espèrent que l'empereur le faira réformer à leur contentement. » *Peny à Bouthillier.* Madrid, 28 mai 1631. Aff. Etr. Espagne. XVI. — *El rey al marqués de Mirabel.* Madrid, 28 mayo 1631. Arch. Nat. *K 1424* nº 30.

(9) *Emery à Richelieu.* Cherasco, 8 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. — *Sabran à Richelieu.* Gênes, 19 avril 1631. Aff. Etr. Gênes. I. 354. — *Il vescovo di Mantova al duca di Mantova.* Vienna, 19 aprile e 2 maggio 1631. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3.

(10) *Il vescovo di Mantova al duca di Mantova.* Vienna, 19 aprile 1631. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 10 maggio 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 10 maggio 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* fº 280.

Un dernier et vigoureux effort, tenté de Madrid, eut raison de ses atermoiements. (1) A Gallas, dont les dépêches indiquaient l'intention formelle d'exécuter le traité, (2) l'ordre fut envoyé de repousser la clause additionnelle relative au dépôt de Suse et d'Avigliana et de solliciter des plénipotentiaires français la reprise immédiate des négociations quant à ce point particulier. (3) En apprenant cette décision, les princes évangéliques d'Allemagne respirèrent. En revanche, l'Electeur de Bavière, qu'inquiétaient à la fois l'ajournement de l'évacuation de l'Italie par les troupes impériales et les progrès des armes suédoises, se hâta de conclure avec le roi Très-Chrétien la ligue défensive à laquelle Fancan, (4) Charnacé et Brulart de Léon avaient en vain essayé de l'induire au cours des années précédentes (30 mai). (5)

Que Ferdinand II, pour complaire à l'Escurial, désirât que de nouveaux pourparlers s'engageassent à Cherasco, la chose n'avait en soi rien qui dût étonner. (6) Mais la France consentirait-elle à laisser remettre en question ce qu'elle estimait avoir été définitivement jugé? En réalité rien n'était moins certain. Les avis reçus de Piémont vers le milieu d'avril avaient soulevé quelque émotion au Louvre. Si l'on s'attendait dans l'entourage du cardinal à des surprises en Italie, ce n'était assurément que du côté de Casale, toujours exposé de la part des Espagnols à un coup de main qui n'eût été que la représaille de celui réussi par les Français contre Pignerol. (7) Mazarin avait eu raison en somme lorsqu'il engageait Richelieu à acheminer par prudence des troupes vers la frontière des Alpes. (8) Si, comme il y avait lieu de le supposer, le roi Catholique inclinait à sacrifier les Pays-Bas plutôt que de laisser péricliter l'influence prépondérante exercée jusque là dans les affaires de la Péninsule par ses lieutenants de Naples et de Milan, combien n'était-il pas regrettable qu'aux vingt-cinq mille hommes dont les Austro-Espagnols faisaient encore état dans la plaine du Pô, Toiras et Servien n'eussent pas été en mesure d'opposer des forces au moins équivalentes, à seule fin d'influencer les résolutions des représentants de la partie adverse? (9) Mais, quelles que dussent être les suites de l'incident qui venait de se produire,

(1) *El rey al marqués de Mirabel.* Madrid, 28 mayo 1631. Arch. Nat. *K 1424* n° 30.

(2) *Relation Stattschreibers Johann Tscharners.* 7./17. April 1631. St-Arch. Chur. Akten.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 10 maggio 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. 5. — *Il duca di Savoia al conte Ludovico San Martino d'Agliè.* 11 maggio 1631. loc. cit.

(4) *Sustancia de dos cartas de Fr. Alejandro de Casal, capuchino, companero de Fray Jacinto de Paris, escritas en Paris a 26 y 28 de deziembre 1629.* Aff. Etr. Espagne. Mémoires et Documents. CCLXV. 315.

(5) *Traité de confédération, d'alliance et de ligue défensive pour huit ans entre Louis XIII et Maximilien, Electeur de Bavière.* Fontainebleau, 30 mai 1631. — Du Mont. op. cit. VI. 14.

(6) «...Duquel traité (de Cherasco) les Espagnols ne tesmoignent point de contantement et sy l'empereur veut tousiours seconder leur passion, il (le traité) demeurera nul à leur esguart...» *Peny à Hotman.* Madrid, 22 avril 1631. Aff. Etr. Espagne. XVI.

(7) *Mazarin à Richelieu.* Cherasco, 2 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 86.

(8) *Ibid.* — *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 3 giugno 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 321.

(9) *Toiras à Richelieu.* Cherasco, 26 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI.

toujours est-il qu'une décision rapide s'imposait. Tandis que les plénipotentiaires du Louvre, certains d'avoir dépassé la limite des concessions en acceptant le « tempérament » que rejetait l'Escurial, se répandaient en récriminations contre l'attitude ambiguë de De la Rocca et menaçaient ce dernier de provoquer le retour de l'armée française en Montferrat; (1) que Victor-Amédée lui-même s'efforçait de démontrer à Feria que rien dans les stipulations du nouveau traité ne contrevenait aux articles de Ratisbonne, (2) Louis XIII renonçait, sur les conseils de Mazarin, à l'idée de confier aux Suisses le séquestre de Suse et d'Avigliana. (3)

On s'attendait à Paris à ce que ce désistement spontané portât des fruits immédiats, à ce que Toiras et Servien, en un mot, « rhabillassent » sans peine un malentendu qui n'avait pas été de leur fait. (4) C'était mal connaître les procédés de la diplomatie de l'Escurial. Mis en goût par ce qu'il considérait, à tort certes, comme une reculade de la part de ses adversaires, Feria enfla ses prétentions et souleva difficultés sur difficultés, dans l'espoir de lasser la patience de Richelieu et de provoquer la dissolution de la conférence. Mazarin avait pris sur lui, en l'absence d'ordres précis du cardinal, de proposer que les Français évacuassent Suse et Avigliana le jour même où les Impériaux sortiraient de la Rhétie. (5) Tout au plus exprimait-il le désir qu'en vue de prévenir un retour offensif de ces derniers vers la haute vallée du Rhin, leurs nouveaux cantonnements ne fussent pas établis dans le voisinage de Lindau. (6) Le gouverneur de Milan se montra intraitable. Décidé à pousser ses avantages à l'extrême, il ne craignit pas de demander au duc de Savoie que ce prince lui remît Asti et Verceil « pour sûreté » de la restitution des forteresses piémontaises occupées par les forces du roi Très-Chrétien. (7) N'avait-il pas, peu auparavant, déclaré avec hardiesse que son maître tenait les articles de Monçon pour exécutés (8) et que si cet avis n'était pas partagé à Paris, cela provenait sans doute de ce que les ministres de Louis XIII avaient négligé jusque là de faire ratifier cet instrument diplomatique par les Ligues Grises? (9)

Etant donné les dispositions hostiles de Feria, il était à prévoir que, même au cas où l'incident de Suse et d'Avigliana recevrait une solution satisfaisante, la question de l'accession éventuelle de l'Espagne au traité ne

(1) *Servien à Brulart de Léon.* Cherasco, 21 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 119. — *Girolamo Cavazza al Senato.* Cherasco, 25 aprile 1631. Frari. Francia. LXXVII.

(2) *Servien à B. de Léon.* 21 avril 1631. loc. cit. — Siri. op. cit. VII. 378.

(3) *Mazarin à Richelieu.* Cherasco, 26 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 149. — *Il vescovo di Mantova al duca di Mantova.* Vienna, 3 maggio 1631. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3.

(4) *Girolamo Cavazza al Senato.* Cherasco, 4 maggio 1631 (IIda). Frari. Francia. LXXVII

(5) *Mazarin à Richelieu.* Cherasco, 26 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 149.

(6) *Girolamo Cavazza al Senato.* Cherasco, 25 aprile 1631. Frari. Francia. LXXVII.

(7) *Bouthillier à Barrault.* Saint-Germain-en-Laye, 11 juin 1631. Bibl. Nat. f. fr. *10759* f° 60.

(8) *Cavazza al Senato.* Cherasco, 14 giugno 1631. Frari. Francia. LXXVII.

(9) *El Conde-Duque al rey.* 21 junio 1633. Arch. Nat. *K 1422* n° 70.

serait pas réglée pour cela. Gallas, qui, dans ces entrefaites, s'était porté à Milan, en eut bientôt la conviction.(1) Non pas que le lieutenant de Philippe IV se refusât absolument à désarmer. Mais les termes de la promesse qu'il consentait à se laisser arracher par le commissaire impérial paraissaient inacceptables. En exigeant que la Valteline fût replacée, après le départ des troupes allemandes, dans l'état où elle se trouvait en 1628, il innovait à l'égard de ce qui avait été arrêté à Ratisbonne et transgressait de propos délibéré l'une des clauses principales de ce traité de Monçon dont il se proclamait cependant le scrupuleux observateur.(2) Dès lors la situation semblait sans issue et le rétablissement de la paix fort improbable.(3)

Une fois encore ce fut de Vienne que vint l'apaisement. Les instructions pacifiques adressées à Gallas; la certitude que l'empereur ne suivrait pas le roi Catholique si celui-ci cherchait à surprendre Casale contribuèrent à ramener le calme dans les esprits.(4) Comme suprême concession, Richelieu eût donné son assentiment à ce que la Savoie et surtout Montmélian demeurassent aux mains des Suisses et répondissent de la sincérité mise par les Autrichiens à l'évacuation des passages rhétiens.(5) Il ne fut pas nécessaire d'en arriver là. Dès la fin de mai, les craintes qu'avait fait naître l'attitude belliqueuse de Feria s'étaient dissipées. Aussi les plénipotentiaires français n'hésitèrent pas à signer, le 30 de ce mois, avec Victor-Amédée un accord particulier déterminant les modalités du retrait des garnisons royales de Saluces, de Villefranche et des provinces savoyardes de deça les monts.(6)

Désormais un pas décisif était fait vers la conciliation. Néanmoins il fallut encore près de trois semaines de négociations avant que toutes difficultés fussent aplanies. Le 19 juin enfin Toiras, Servien et Gallas, auquel dans l'intervalle avaient été adressés de Vienne des pouvoirs réguliers, voyaient leurs communs efforts couronnés de succès.(7) Ce jour-là les représentants de Louis XIII, qui, depuis leur arrivée en Italie, avaient déjà conclu cinq conventions diplomatiques, dont quatre avec le seul duc de Savoie, en signèrent une sixième. Le second traité de paix de Cherasco confirmait purement et simplement la plupart des stipulations contenues dans celui du 6 avril. Toutefois, il différait de ce dernier en quelques points de haute

(1) Siri. op. cit. VII. 380.

(2) *Promessa che 'l duca di Feria ha offerto di dare al barone Galasso.* 6 maggio 1631. (Siri. VII. 381, 382.)

(3) *Il vescovo di Mantova al duca di Mantova.* Vienna, 2 maggio 1631. Arch. di Stato. Mantova *E* II. 3. — *Seb. Venier al Senato.* Vienna, 17 maggio 1631. Frari. Germania. LXXIV 461. — *G. Priandi al duca di Mantova.* Parigi, 27 maggio 1631. Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3.

(4) *Il vescovo di Mantova al duca di Mantova.* Vienna, 2 e 3 maggio 1631. loc cit.

(5) *Cavazza al Senato.* Cherasco, 1° giugno 1631 (IIda). Frari. Francia. LXXVII.

(6) *Scrittura per la restitutione del Piemonte e della Savoia fatta fra' commessarii francesi et il duca* Cherasco, 30 maggio 1631. — Siri. VII. 382. — Du Mont. VI. 13. — Mercure françois. XVII 28.

(7) *Cavazza al Senato.* Cherasco, 20 giugno 1631. Frari. Francia. LXXVII. — «Giovedi sera giunse quà per corriere espresso l'avviso dell'intero stabilimento della pace.» *Buondelmonte al Gran Duca* Venezia, 28 giugno 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* p. 367.

importance. Et d'abord il n'y avait pas d'article secret. En conséquence le projet d'introduire des garnisons suisses dans les forteresses piémontaises était abandonné. Aussi bien, le principe de l'évacuation simultanée de la Péninsule par les armées belligérantes ne soulevant plus d'objections, le commissaire impérial laissait aux ministres du Louvre la faculté d'opter pour l'une de ces deux solutions : Ou bien les Français restitueraient Pignerol, Bricherasio, Suse et Avigliana le 20 août, et, dans ce cas, les Autrichiens sortiraient ce même jour de Mantoue, de Porto, de Canneto, de la Rhétie et de la Valteline. Ou bien l'exode des forces étrangères s'opérerait « par échelons » de la manière suivante : A la réoccupation de Bricherasio par Victor-Amédée, le 20 août, correspondrait, à l'autre extrémité des Alpes, la remise des passages grisons aux autorités des Trois Ligues. Le départ des troupes royales de Suse et d'Avigliana, fixé au 26, s'effectuerait par concomitance avec celui des régiments allemands de Porto et de Canneto. Enfin Toiras eût abandonné Pignerol le 1er septembre, à l'heure précise où Gallas se fût éloigné des rives du Mincio. (1)

La démolition des forts de la Rhétie, du 6 au 20 août ; la promesse réitérée que l'investiture de Mantoue serait accordée à Charles de Nevers dans les vingt-cinq jours qui suivraient la conclusion du traité ; le licenciement de la majeure partie de l'armée espagnole de la Lombardie ; (2) la constitution d'otages par les puissances contractantes, (3) telles étaient, outre celles que l'on vient d'énumérer, les clauses les plus importantes des articles arrêtés à Cherasco, le 19 juin.

Et cependant, quel que fût l'intérêt qui s'attachait à ces dispositions, dont quelques-unes, à dire vrai, étaient prévues plusieurs semaines avant qu'elles ne fussent décidées, (4) ce n'était pas dans le traité lui-même, mais bien dans l'une de ses annexes qu'il convenait de chercher le fait nouveau qui lui donnait sa véritable signification. L'adhésion de Feria avait été remise à Gallas la veille de l'échange des signatures, et cette adhésion ne comportait aucune réticence. (5) Or, d'où provenait ce brusque changement d'attitude, sinon de ce que l'Espagne obtenait, en fin de compte, gain de cause et réussissait à faire éliminer de l'instrument diplomatique de juin les stipulations contre lesquelles ses ministres avaient cru devoir s'élever, sitôt

(1) *Secondo trattato di Cherasco per l'esecutione di quello delli 6 di aprile.* 19 giugno 1631. — *cf.* Du Mont. VI. 14. — Traités publics de la Maison de Savoye. I. 412. — Siri. VII. 387. — Mercure françois. XVII. 33.

(2) *Promessa fatta dal duca di Feria di osservare il trattato di Cherasco.* Pavia, 18 giugno 1631. Siri. VII. 386; Du Mont. VI. 14.

(3) *Scrittura convenuta tra i ministri cesarei e francesi circa a gli ostagi che si devono dare da ambe le parti per l'assicuramento della restitutione delle piazze.* li 19 giugno 1631. — *Ricevimento degli ostaggi che fà la Santità di N. S. Urbano VIII per l'esecutione della pace.* Cherasco, 19 giugno 1631. — Du Mont. VI¹. 16—17.

(4) *Cavazza al Senato.* Cherasco, 27 aprile 1631. Frari. Francia. LXXVII.

(5) *Promessa fatta dal duca di Feria di osservare il trattato di Cherasco.* Pavia, 18 maggio 1631. — Siri. VII. 386. — Du Mont. VI¹. 14. — Le Père Griffet. Histoire de Louis XIII. t. II. 166.

qu'ils avaient eu connaissance du texte de celui d'avril? L'inadvertance commise par le représentant de l'empereur ne s'était pas renouvelée. Nulle part il n'était dit que, l'évacuation autrichienne accomplie, les passages de la Valteline feraient retour aux Ligues Grises. L'erreur reprochée à De la Rocca était réparée. Le projet d'installation de garnisons suisses dans Suse et Avigliana avait vécu. Enfin le nom de Monçon continuait à être soigneusement écarté des protocoles de la conférence. Et ce n'était pas la protestation réitérée des plénipotentiaires français contre cette omission, ni les réserves qu'elle leur suggérait qui diminuaient la portée de l'échec subi par eux en cette conjoncture. (1)

Il y avait toutefois une ombre à ce tableau des succès politiques de l'Espagne dans la Haute-Italie. Pour que la satisfaction du gouverneur de Milan fût complète, il eût fallu qu'il obtînt l'ajournement de la sortie des Impériaux de la Rhétie. A la rigueur, le maintien des communications entre la Lombardie et la Souabe était assuré sinon par le Gothard, dont les maîtres attendaient en vain le payement des six cent mille écus que leur devait l'Escurial, (2) du moins par Bormio et le Tyrol, dont les routes côtoyaient mais n'entamaient sur aucun point le territoire grison. (3) Or, cet itinéraire était long et difficile, et, d'autre part, la retraite des garnisons autrichiennes de la région du Splugen pouvait engager la France à se saisir des postes ainsi abandonnés par leurs occupants. Feria consentirait-il à vivre sous cette menace? Bien que sa promesse d'observer toutes les clauses du second traité de Cherasco fût, depuis le 30 juin, aux mains de Toiras et de Servien, (4) tiendrait-il son serment? (5) L'attention des gouvernements intéressés à la restauration de l'indépendance des Trois Ligues se détourna momentanément du Piémont pour se reporter sur les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.

Mesmin rappelé en France. — Mission officieuse de Du Landé auprès des Ligues Suisses et Grises. — Recrudescence du conflit thurgovien, ensuite des excitations du nonce. — Les Confédérés des deux confessions font appel à l'assistance de leurs coreligionnaires à l'étranger. — Ils cherchent, les uns et les autres, à gagner à leur cause le roi Très-Chrétien. — La

(1) *Cavazza al Senato.* Cherasco, 9 e 18 maggio 1631. Frari. Francia. LXXVII. — *Protesta data da' commessarii francesi a Galasso nell'atto di segnare la pace.* 19 giugno 1631. — Siri. VII. 367. Du Mont. VI. 18. — Aff. Etr. Venise. L.

(2) *Cavazza al Senato.* Cherasco, 25 aprile 1631. Frari. Francia. LXXVII.

(3) *Cavazza al Senato.* Chieri, 28 giugno 1631. *Ibid.*

(4) Siri. VII. 386. — Aff. Etr. Piémont. XVI. 59.

(5) *Cavazza al Senato.* Chieri, 5 luglio 1631. Frari. Francia. LXXVII. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 7 giugno 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

rupture semble imminente entre Zurich et les cantons forestiers. — L'arrivée inopinée de Du Landé à Bade fortifie les espérances des partisans de la paix. — Difficultés rencontrées par l'envoyé français dans l'accomplissement de sa tâche. — Grâce à lui, il est sursis à l'emploi des moyens extrêmes. — Inutile intercession du Corps helvétique en faveur de Bassompierre enfermé à la Bastille. — Les Autrichiens n'autorisent pas le représentant de Louis XIII à franchir la frontière de Mayenfeld. — Nouvelle diète générale à Bade. — Au moment d'assumer la responsabilité de la guerre civile, les « Waldstætten » reculent. — La question du surarbitre. — Du Landé fait son entrée à Coire (29 juillet). — Déception des Grisons lorsqu'ils apprennent que l'opposition de Feria rend impossible l'exécution du traité du 6 avril. — Passage d'Aldringer en Rhétie. — Ses déclarations rassurantes. — Manière dont s'opère l'évacuation de la Haute-Italie par les Impériaux. — Succès des démarches entreprises par Stoppa sur les rives de la Plessur. — Tscharner à Cherasco. — Instructions au Sr de Saint-Orse. — Sa mission à Coire.

VIII. Dans les premiers jours d'avril, alors que les objections de l'Escurial à l'exécution du premier traité de Cherasco ne s'étaient pas encore manifestées, il avait été convenu entre Gallas et les plénipotentiaires français que ceux-ci seraient autorisés à déléguer en Rhétie « l'un des leurs », avec la mission de veiller à ce que les clauses relatives à l'évacuation du pays par les Impériaux fussent strictement accomplies. (1) A Paris, l'on avait approuvé cette initiative. Aussi, sans même attendre le résultat des négociations nouvelles qui se poursuivaient en Piémont, Richelieu se résolut-il, afin de gagner du temps, à dépêcher à Coire un personnage de confiance. (2) Joab-Gilbert ***Du Landé de Siqueville,*** l'un des lieutenants les plus énergiques du marquis de Cœuvres au cours de la dernière campagne en Valteline, reçut en conséquence, le 18 avril, l'ordre de se préparer à entreprendre aux Ligues un voyage de quelque durée. (3)

Il était certes trop tôt pour songer à accréditer auprès des Grisons un ambassadeur en titre. (4) Les Autrichiens, maîtres des passages, s'y fussent opposés, et les Suisses, privés de la présence d'un ministre permanent de Sa Majesté Très-Chrétienne, en eussent pris ombrage. Ce fut donc en la qualité de simple gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et non pas

---

(1) *Relation Stattschreibers Johann Tscharners, gethan den 7./17. April 1631.* St-Arch. Chur. Akten.
(2) *Gir. Cavazza al Senato.* Cherasco, 4 maggio 1631 (II^da). Frari. Francia. LXXVII.
(3) *Mémoire remis au S^r Du Landé, envoyé aux Grisons.* avril 1631. Aff. Étr. Grisons. VII. 158. — *Jenatsch à Contarini.* Dijon, 8 aprile 1631. Frari. Francia. LXXX. — *Contarini al Senato.* Moret, 15 aprile 1631. *Ibid.* — *Instruction baillée au S^r Du Landé allant aux Grisons.* Fontainebleau, 18 avril 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 153.
(4) *Contarini al Senato.* Parigi, 7 marzo 1631. Frari. Francia. LXXX.

de « résident », (1) ainsi que le capitaine Jenatsch, de retour depuis peu de la cour, avait cru pouvoir l'affirmer à tort aux autorités zuricoises, (2) que Du Landé arriva à Bade le 17 mai et y remit ses lettres de créance aux députés des treize cantons. (3)

On était assez exactement renseigné en France quant à la nature des difficultés auxquelles se heurtait le rétablissement, même momentané, de l'union entre les divers membres du Corps helvétique. Mesmin, à qui son protecteur, le maréchal d'Estrées, venait de procurer la charge d'intendant des biens de la maison de Vendôme, avait quitté la Suisse en février, laissant l'un de ses secrétaires-interprètes à Coire et l'autre à Zurich. (4) Encore que son influence auprès des cantons des deux confessions fût assez restreinte en somme et qu'à Berne, comme à Lucerne, on continuât à voir en lui le successeur des Paschal et des Gueffier aux Ligues Grises, il n'avait pas eu de peine à se former une opinion raisonnée sur le degré de légitimité des griefs invoqués respectivement par les deux partis. (5)

Le rapprochement qui s'était opéré, dans la seconde moitié de l'année 1628 et les premiers mois de 1629, entre catholiques et protestants d'Helvétie, sous la pression des menaces autrichiennes, n'avait pas été de longue durée. Le conflit thurgovien, un instant assoupi, mettait derechef aux prises le « Vorort » et ses confédérés de la région du Gothard, lesquels soutenaient, avec plus de vigueur que jamais, la prétention des prélats de Constance et de Saint-Gall au droit de collation de tous bénéfices ecclésiastiques dans les bailliages orientaux, dont la population était cependant en majeure partie réformée. (6)

En présence de l'émotion soulevée aux Ligues par la divulgation du recès de Frauenfeld, et de la ferme résolution des Zuricois de prendre en mains la cause du protestantisme menacé en Thurgovie et dans le Rheinthal, (7) les cantons neutres avaient obtenu l'assignation d'une diète générale en Argovie et la promesse que leurs offres d'arbitrage ne seraient pas repoussées. Une missive « fort aigre », adressée dans ces entrefaites aux cités évangé-

(1) « Non portando in se stesso titolo d'ambasciatore ne d'altra qualità che di gentil'huomo et valoroso soldato. » *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 maggio 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — « He is stiled gentilhomme de la chambre, without any other caracter of ambassador or agent. » *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 20/30 may 1631. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3.

(2) *Jenatsch a Contarini.* Dijon, 8 aprile 1631. Frari. Francia. LXXVII. — *Scaramelli al Senato* Bada, 26 aprile 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 20 maggio 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 22 febbraio 1631. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Molina à Servien.* Coire, 15 mars 1631. Aff. Etr. Guerre. XI. 83.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 14 dicembre 1630, 22 febbraio 1631. loc. cit.

(6) *Sentence rendue, à la requête de l'évêque de Constance et de l'abbé de Saint-Gall, par les cantons catholiques co-seigneurs de la Thurgovie et du Rheinthal.* [Erkanntniss von Frauenfeld, 29. Oktober 1630.] Eidg. Absch. V² 635 (516) *d.* 1528 1529. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 7/17 february 1631. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers. n° 3. (1630—1634.)

(7) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 7/17 february 1631. *Ibid.* — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 marzo 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — Eidg. Absch. V² 643

liques par leurs confédérés catholiques du Centre et de l'Est, faillit rendre vaine cette louable tentative d'apaisement. (1) Les députés du Corps helvétique se réunirent néanmoins à Bade, du 21 au 31 janvier. Mesmin s'y porta, de Zurich, et joignit ses efforts à ceux des médiateurs suisses en vue d'amener les « Waldstætten » à se relâcher de leur obstination et à consentir à l'ajournement des mesures coercitives qu'ils se proposaient de prendre pour assurer l'exécution d'une sentence dont l'équité était d'ailleurs fort contestable. (2) Ce devait être peine perdue. Les Lucernois et leurs coreligionnaires des petits cantons, soutenus par les exhortations du nonce, demeurèrent inébranlables dans leurs résolutions. (3) Pour la forme, les propositions conciliatrices des Etats désintéressés dans le conflit furent cependant admises *ad referendum.* (4) Mais, étant donné que trois de ceux-ci appartenaient à la nouvelle confession et deux seulement à l'ancienne, le sort de ce projet de transaction paraissait fixé d'avance. (5) Découragé par l'inutilité de ses démarches, Mesmin regagna les rives de la Limmat et ne songea plus qu'à rejoindre au plus vite le poste qui lui était assigné en France. (6)

La retraite hors du territoire des Ligues du seul diplomate de carrière qui défendît la cause du Louvre au sein de ce pays semblait aussi malencontreuse que possible. Ce n'était certes pas à l'heure où le nonce apostolique et le représentant de la cour de Turin soufflaient la discorde parmi les cantons, où le résident de Venise ne répondait plus que ses conseils de prudence prévalussent auprès des autorités de Zurich, qu'il convenait d'abandonner la direction des ambassades de Soleure et de Coire à des secrétaires-interprètes sans influence et sans mandat défini. (7)

En réalité, les appréhensions qu'avait fait naître le recès de Bade de janvier ne tardèrent pas à se réaliser. Réunis en une diète particulière à Lucerne, les 17 et 18 février, les députés des « Waldstætten » confirmèrent purement et simplement la sentence de Frauenfeld d'octobre 1630, (8) par laquelle leurs supérieurs avaient reconnu à l'évêque de Constance et à l'abbé de Saint-Gall le droit de collation réclamé par ces prélats à l'égard des paroisses

---

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 11 gennaio 1631. Frari. Svizzeri. XXVI.

(2) *Scotti a Barberini.* Bada, 24 gennaio e 1° febbraio 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 25 gennaio 1631. Frari. Svizzeri. XXVI. — Eidg. Absch. V² 640 *a.*

(3) *Scotti a Barberini.* Bada, 1° febbraio 1631. loc. cit.

(4) *Ibid.*

(5) *Lettera del nunzio Scotti ai cantoni cattolici in Lucerna.* Bada, 8 gennaio 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(6) *Scotti a Barberini.* Bada, 1° febbraio 1631. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° febbraio 1631. loc. cit.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° e 29 marzo, 12 e 19 aprile 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — *Molina à Servien.* Coire, 15 mars 1631. Guerre. XI. 83.

(8) *Mémoire sur le différend qui est entre les V cantons catholiques et celuy de Zurich.* 1631. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 177.

des deux confessions dans le Rheinthal et la Thurgovie. (1) Indice autrement grave de l'activité déployée par le ministre du Saint-Siège, Fribourg et Soleure, qui, jusque là, avaient conservé leur liberté d'action, inclinaient à approuver l'attitude de leurs coreligionnaires de l'Helvétie centrale et à admettre comme eux que l'échec des tentatives de conciliation ébauchées durant la dernière diète était imputable aux seuls Zuricois. (2) Aussi les armements se poursuivaient-ils avec vigueur de part et d'autre. (3) Décidés à prendre l'offensive, les hommes des petits cantons n'avaient modifié en rien le plan de bataille élaboré par eux au cours des années précédentes. Les deux Etats catholiques de l'ouest, soutenus par le Valais, demeuraient chargés d'attaquer les bailliages vaudois, tandis que Zurich serait assaillie par les contingents de la région du Gothard. (4)

En prévision d'une lutte dont pouvait résulter la ruine de l'un des adversaires, chacun de ceux-ci chercha à se procurer des appuis solides à l'étranger. Les « Waldstætten » firent demander des secours à l'Electeur de Bavière (5) et au duc de Savoie. Victor-Amédée leur promit d'aider Fribourg et Soleure à tenir les Bernois en respect. (6) Le « Vorort », de son côté, entra en relations plus étroites avec les princes évangéliques d'Allemagne, (7) sonda les dispositions du duc de Lorraine, (8) exposa enfin ses griefs au roi de la Grande-Bretagne et au Sénat de Venise, qui, tous deux, l'encouragèrent à la résistance et l'approuvèrent de se mettre en garde contre une subite agression des troupes impériales rappelées d'Italie en Souabe. (9)

Mais la seule assistance vraiment efficace que catholiques et protestants se disputassent à l'envi était celle du roi Très-Chrétien. Si Zurich, prenant les devants, avait fait parvenir à celui-ci un mémoire justificatif des résolutions arrêtées sur les rives de la Limmat, (10) les cantons de l'ancienne croyance s'étaient, eux aussi, attachés à gagner Richelieu à leur cause et à dénoncer au Louvre les prétendus empiétements commis dans les bailliages de l'est

(1) *Li IX cantoni cattolici al nuntio.* Lucerna, 18 febbraio 1631. Arch. Vaticano Nunziatura Svizzera. XXI. — *Scotti a Barberini.* Bada, 22 e 28 febbraio 1631. *Ibid.* — *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° marzo 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(2) « Vostri e nostri collegati signori di Zurigo, nei negotii che concernono alle commune signorie possino ne debbino aver maggior raggione o autorità di quella che convien a ciascun di noi altri cantoni. » *Lettera de' cinque cantoni cattolici radunati in dieta a Lucerna, li 7 febbraio 1631, alle città di Berna, Basilea e Sciafusa.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 19 gennaio 1631. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Scotti a Barberini.* Bada, 28 febbraio e 4 marzo 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(4) *Scotti a Barberini.* Bada, 28 febbraio 1631. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 8 marzo 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 14 agosto 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(6) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 aprile 1631. loc. cit.

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 30 maggio 1631. loc. cit.

(8) *Scaramelli al Senato.* Lucerna, 19 aprile 1631. loc. cit.

(9) *Scotti a Barberini.* Bada, 3 gennaio 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Dorchester to Ol. Fleming.* Whitehall, 16/26 january 1631. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3.

(10) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 marzo 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — Eidg. Absch. V² 644 *a*.

par les adversaires de « la vraye religion », qui ne cessaient « d'y attaquer et d'y offenser l'honneur de Dieu ». (1) Or, sur un point du moins, Mesmin s'était trouvé d'accord avec Scotti. Le conflit thurgovien était autant sinon plus politique que confessionnel. (2) Toutefois, à la différence de l'envoyé pontifical, l'ambassadeur français estimait les prétentions des « Waldstætten » mal fondées en fait et en droit. Ses arguments à cet égard paraissaient d'ailleurs si probants qu'il réussit, dès son retour à la cour, à convaincre le cardinal de leur justesse. (3)

Cependant la rupture entre Zurich et ses confédérés des cantons forestiers semblait imminente. (4) Le nonce, qui l'appelait de ses vœux, la croyait si bien inévitable, qu'après avoir adjuré les Lucernois et l'abbé de Saint-Gall de ne pas faiblir, (5) il s'apprêtait à quitter Bade, dans la crainte d'y être surpris par les protestants, puis à se réfugier en un lieu où ne l'atteindraient pas les demandes de secours financiers qu'il redoutait de se voir adresser par les catholiques. (6) Dès lors, l'unique chance de maintien de la paix était que les parties, se rendant aux instances des Etats neutres, consentissent à soumettre leur différend à un arbitrage désintéressé. Réunis à Aarau, le 19 mars, les réformés durent, à leur regret, reconnaître qu'ils étaient impuissants à modifier les dispositions du « Vorort » et se résigner à en aviser les « Waldstætten ». (7) Déjà le nonce triomphait. La harangue enflammée prononcée par lui à Lucerne, le 19 avril, avait obtenu l'approbation des représentants des petits cantons de la région du Gothard. Néanmoins, ceux-ci ne se refusèrent pas à donner à leurs coreligionnaires de la Suisse occidentale, qui les en sollicitaient, la promesse de prendre part à une diète générale de tout le Corps helvétique assignée à Bade par les autorités de Soleure au 12 mai. (8)

Tel naguère son prédécesseur l'évêque de Campagna, Scotti, dont les débuts dans la nonciature d'Helvétie avaient été cependant pleins de promesses, tint à accompagner en Argovie les députés des « Waldstætten », afin de s'assurer par lui-même de l'énergie qu'ils déployeraient à accomplir

---

(1) *Les cinq cantons catholiques au roi de France, sur leur différend avec le canton de Zurich.* Lucerne, 17 mars; Bade, 20 mai 1631. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 175, 179; *à Richelieu.* Bade, 20 mai 1631. *Ibid.* 186.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 2 maggio 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 22 febbraio 1631. *Ibid.* XXIII. — *Le roi à Du Landé.* Saint-Germain-en-Laye, 14 juin 1631. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 188. — « J'ay veu la lettre de ceux de Zurich que vous avez envoyée. Ilz ont grande raison de se plaindre des petitz cantons. » *Le roi à Du Landé.* Compiègne, 15 septembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 163.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 8 marzo 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 10 maggio 1631. loc. cit.

(6) *Scotti a Barberini.* Bada, 14 marzo, 18 aprile, 9 maggio 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 17 maggio 1631. loc. cit.

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 28 marzo e 18 aprile 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 18/28 april 1631. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº 3. — Eidg. Absch. V² 643 *a.*

(8) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 2 maggio; Bada, 16 maggio 1631. loc. cit.

leur mandat. (1) Il n'y rencontra tout d'abord que le résident vénitien Moderante Scaramelli et le secrétaire-interprète Stavay-Mollondin, chargés, celui-ci comme celui-là, de seconder les démarches des partisans des solutions pacifiques. (2) L'arrivée subite de Du Landé fortifia les espérances de ces derniers et dérangea quelque peu les plans du ministre d'Urbain VIII. (3) D'autre part, l'ancien maître de camp de l'armée de Valteline ne fut pas long à s'apercevoir que ses instructions, en ce qui concernait la Suisse du moins, étaient inexécutables. Il lui était prescrit, en effet, de s'entendre avec le représentant du Saint-Siège afin de procurer l'apaisement parmi les cantons, puis de gagner la Rhétie sans délai, aussitôt que ses négociations à Bade, que l'on prévoyait au Louvre devoir être courtes et décisives, auraient abouti. (4) Force lui fut donc de s'aboucher avec Scaramelli, sans attendre les ordres du cardinal, et de renoncer en compensation à solliciter de Scotti un concours qu'il était certain par avance de ne point obtenir. (5)

En admettant même que des doutes subsistassent dans l'esprit de Richelieu quant à la légitimité des griefs zuricois, dont Mesmin venait de lui faire l'exposé, (6) ces doutes se fussent dissipés dès la réception de la première dépêche expédiée du lieu de la diète par Du Landé. Enhardis par le voisinage des troupes impériales, les « Waldstætten » augmentaient de jour en jour leurs prétentions. (7) Sur le terrain politique, ils se substituaient au chef de la maison de Habsbourg pour reprocher aux cités évangéliques de violer l'*Union héréditaire* en entretenant des relations suspectes avec les adversaires de l'Autriche en Allemagne. (8) Sur le terrain confessionnel, ils prenaient leur revanche du plébiscite imposé par Berne à Fribourg dans le différend du bailliage d'Echallens, en 1619, pour chercher à faire prévaloir leur volonté, « tant au spirituel qu'au temporel », dans le Rheinthal et la Thurgovie. (9) L'intervention de l'envoyé français eut du moins ce résultat que catholiques et protestants consentirent, par déférence pour leur allié de Paris, à surseoir à l'emploi des moyens extrêmes. (10) D'un commun accord,

(1) *Scotti a Barberini.* Bada, 16 maggio 1631. loc. cit.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 23 maggio 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 20/30 may 1631. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3. — Eidg. Absch. V² 647 *g.*

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 17 maggio 1631. loc. cit.

(4) *Instruction baillée au S^r Du Landé, allant aux Grisons.* Fontainebleau, 18 avril 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 153. — *Mémoire du S^r Du Landé, envoyé à la cour.* mai 1631. *Ibid.* 175.

(5) *Mémoire du S^r Du Landé, envoyé à la cour.* mai 1631. loc. cit.

(6) *Mémoire sur le différend qui est entre les V cantons catholiques et celuy de Zurich.* 1631. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 177.

(7) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 20/30 may 1631. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3.

(8) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 luglio 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(9) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 20/30 may 1631. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3. — Eidg. Absch. V² 649 *i.*

(10) *Scaramelli al Senato.* Bada, 17 maggio 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — Eidg. Absch. V² 647 *h.* — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 23 maggio 1631. loc. cit. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 20/30 may 1631. loc. cit.

toutes décisions furent différées « jusqu'après la Saint-Jean ». En réalité, les représentants des cantons neutres échouaient à nouveau dans leur tentative d'amener à résipiscence les protégés de l'Espagne dans la région du Gothard. (1)

Il était cependant une question sur laquelle l'entente s'était faite unanime entre les divers membres de la diète, et cela avait été précisément la seule que le Louvre eût eu intérêt à ne pas voir poser. De même qu'en 1605 les coreligionnaires suisses du duc de Bouillon avaient fait prier Henri IV d'user de clémence envers ce sujet rebelle, de même, en 1631, Bassompierre, enfermé depuis trois mois à la Bastille, trouva dans les Confédérés des deux confessions des intercesseurs zélés auprès de Louis XIII. Mais Richelieu devait se montrer inflexible. Dès lors, les démarches tentées aux Ligues en faveur du colonel général des troupes de la nation demeurèrent aussi stériles que celles effectuées jadis à la requête du prince de Sedan. (2)

De Bade, la diète une fois terminée, Du Landé s'était porté à Zurich. Son séjour y fut de courte durée. Pressé d'exécuter ses instructions, il se dirigea presque aussitôt vers la frontière grisonne. (3) Une surprise désagréable lui était réservée. La rivalité entre Gallas et Mérode n'avait pas pris fin. (4) Aussi le lieutenant de ce dernier en Rhétie se refusa-t-il à reconnaître la validité du sauf-conduit délivré à l'envoyé français par le commissaire impérial en Piémont à la requête de Toiras et de Servien. (5) Contraint de s'arrêter à Ragatz et d'y attendre le passeport qu'il avait fait demander à Vienne, ainsi que de nouveaux ordres des plénipotentiaires du roi à Cherasco, (6) l'ancien maître de camp de l'armée de Valteline eut du moins le loisir de se rendre compte de l'importance des ouvrages édifiés par les Autrichiens au Luziensteig et au Pont-du-Rhin et de se convaincre de la difficulté qu'il y aurait à les en déloger, au cas où les négociations engagées en Italie n'aboutiraient pas. (7)

Toutefois, las d'une inaction qu'il avait cependant prévue, (8) Du Landé rebroussa vers Wallenstadt. Ce fut dans ce lieu que l'atteignit une missive, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 14 juin, par laquelle il lui était enjoint de se porter sans retard à Bade, où une diète générale venait d'être assignée

---

(1) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 30 maggio 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 luglio 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — Eidg. Absch. V² 645 c, 647 *d.*

(3) *Du Landé aux Trois Ligues.* 24 juin 1631. St-Arch. Chur. Akten.

(4) *Du Landé à Toiras et à Servien.* Wallenstadt, 3 juillet 1631. Guerre. XX. 2.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 31 maggio e 12 luglio 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — *Du Landé à Toiras et à Servien.* Wallenstadt, 3 juillet 1631. Guerre. XX. 2. — *Molina à Toiras et à Servien.* Coire, 7 juillet 1631. *Ibid.* 8.

(6) *Mémoire du Sr Du Landé, envoyé à la cour.* mai 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 176. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 13 giugno 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Avisi da Bada in Svizzeri.* 2 luglio 1631. Guerre. XX. 11.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 7, 14 e 28 giugno 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(8) *Mémoire du Sr Du Landé, envoyé à la cour.* mai 1631. loc. cit.

au 6 juillet.(1) Devant les plaintes toujours plus vives que soulevait parmi les Etats francophiles la vacance prolongée du poste diplomatique de Soleure,(2) Louis XIII s'était décidé à donner à ceux-ci une apparence de satisfaction. Comme, d'une part, la « journée » qui allait se tenir en Argovie paraissait devoir être très importante et que, d'autre part, il était difficile d'y acheminer un ambassadeur en titre sans le munir de ce dont le trésor royal manquait le plus en ce moment-là, c'est-à-dire d'une « notable somme de deniers », Du Landé avait mission de fortifier par sa présence les résolutions chancelantes des médiateurs suisses, de se substituer au besoin à eux pour presser les « Waldstætten » de renoncer à l'exécution de la sentence de Frauenfeld qu'ils confirmaient à nouveau dans chacune de leurs réunions,(3) de promettre aux cantons que l'« intérim » dont ils se plaignaient ne tarderait pas à prendre fin et, surtout, bien que la cause de Zurich semblât juste, d'observer entre les parties une absolue impartialité.(4)

Au sentiment des ministres étrangers accrédités en Helvétie, aucun espoir ne subsistait d'épargner à ce malheureux pays les calamités qui le menaçaient. L'existence même de la Confédération était en jeu. A Zurich, où le Conseil des Deux Cents siégeait en permanence, on estimait que la guerre civile ne pourrait plus être évitée.(5) Tout dépendait en somme de la décision des « Waldstætten ». Jamais encore depuis la rencontre meurtrière dont la plaine de Cappel avait été le théâtre un siècle auparavant, ceux-ci ne s'étaient sentis aussi enclins à tenter la fortune des armes. N'avaient-ils pas entre leurs mains les plus sérieuses chances de succès ? Les Impériaux, maîtres de la Rhétie, se préparaient à les secourir. Les Espagnols mettaient à leur disposition une partie des garnisons de la Franche-Comté. Le duc de Savoie leur promettait d'exécuter une diversion du côté du Léman.(6) Et cependant, au moment d'assumer la responsabilité de la rupture, ils reculèrent.(7) Le « Vorort » s'offrait à confier aux cités évangéliques la défense de ses intérêts, pourvu que la partie adverse se soumît à la médiation de Fribourg et de Soleure.(8) Contrairement à l'avis du nonce, Lucerne se rallia à cette proposition, au nom des petits cantons, mais exigea

---

(1) *Le roi à Du Landé.* Saint-Germain en-Laye, 14 juin 1631. Aff. Etr. Suisse. XXVII 188. — *Du Landé à Toiras et à Servien* Wallenstadt, 3 juillet 1631. Guerre. XX. 2. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 luglio 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 luglio 1631. loc. cit.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 21 giugno 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 luglio 1631. Arch Vaticano. Nunziatura Svizzera XXI. — Eidg. Absch. V² 649 *a*, 1532 (200).

(4) « Je recongnois que ceux de Zurich ont beaucoup de raisons pour soustenir leur droict .. néantmoins je ne veux point me rendre partial. » *Le roi à Du Landé.* Saint-Germain-en-Laye. 14 juin 1631. loc. cit.

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 1° agosto 1631. loc. cit.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada. 2 agosto 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

que Schaffhouse se tînt à l'écart des négociations, dans la crainte que sa voix ne se joignît à celles de Bâle et de Berne pour faire pencher la balance en faveur des protestants.(1) D'autre part, Zurich ne réussit pas à obtenir l'assurance que le *statu quo ante* serait rétabli à son profit en Thurgovie si un accord définitif n'intervenait pas dans les trois mois.(2)

Au cours de cette diète de juillet, l'opportunité de la désignation d'un surarbitre fut-elle sérieusement discutée? Malgré les affirmations catégoriques du ministre d'Urbain VIII, il est permis d'en douter. En tout état de cause, supposé que la question eût été posée, le choix du « Vorort » se fût porté sur le roi Très-Chrétien et celui des « Waldstætten » sur l'empereur. Prétendre, ainsi que le fait Scotti, que les autorités des cités évangéliques se refusèrent, par défiance de Richelieu, à agréer la médiation française est un audacieux défi à la vérité et à la raison.(3)

« Tels des chiens hargneux, les Confédérés continuaient en somme à se montrer les dents, sans oser se mordre les uns les autres ».(4) Cette appréciation désobligeante de la situation en Helvétie, émanée de l'un des chanoines de Coire de la faction autrichienne, agent avéré de l'archiduc Léopold aux Trois Ligues,(5) marquait assez le dépit ressenti, tant à Milan qu'à Innsbruck, à la nouvelle que la diète de Bade allait se terminer sans que la scission prévue entre les cantons se fût produite. Cette fois encore, tout danger immédiat de rupture semblait conjuré. Avant même que les députés suisses regagnassent leurs foyers respectifs, Du Landé prit la route de Mayenfeld. D'une part, Toiras et Servien le conviaient à ne pas différer plus longtemps un voyage qui n'avait déjà subi que trop de remises.(6) D'autre part, le sauf-conduit impérial que Brulart de Léon s'était engagé à lui procurer allait lui être délivré par le secrétaire de celui-ci, Joseph-Antoine Stoppa,(7) lequel, dépêché de Cherasco à Vienne le lendemain de la conclusion de la paix, rentrait en Italie par la voie des Grisons, sa patrie, porteur de l'avis que Ferdinand II daignait ratifier le traité du 19 juin et venait d'accorder l'investiture de Mantoue à Charles de Gonzague.(8)

---

(1) « Nondimeno si son lasciati indurre a sottoporsi alla giustitia delli altri cantoni, dopo aver contradetto a questo particolare sette mesi. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 1º agosto 1631. loc. cit.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 12 luglio e 1º agosto 1631. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 1532 sqq. (200, 201.)

(3) « Li cattolici avrebbero compromessi volontieri nel Re Christianissimo, ma li eretici hanno allegato che, governando il regno un prete, non vogliono aver che fare con prete. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 1º agosto 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(4) « Li Svizzeri sono come li cattivi cani che non ardiscono mordersi, ma si mostrano solamente li denti » *Gasparus Sayn, canonicus, a Gio. Cristoforo Brock de Weisenburgh, consigliere di S. A. a Insbruck.* Coira, 10 novembre 1631. *Ibid.*

(5) *Gasparus Sayn, canonicus curiensis, a molto Ill*mo *Sig*r *Gio. Cristoforo Brock de Weisenburgh, consigliere del regimento d'Inspruck, di Sua Alt. Serenissima.* Coira, 10 novembre 1631. *Ibid.* — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 28 novembre 1631. *Ibid.*

(6) *Toiras et Servien à Du Landé.* Cherasco, 22 juin 1631 Guerre. XV. 296.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 26 luglio 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(8) *Brulart de Léon au roi.* Vienne, 5 juillet 1631. Aff. Etr. Vienne. XV.

Parti de Bade, le 25 juillet,(1) l'envoyé français arriva à Coire le 29 du même mois.(2) Le truchement Antoine Molina, laissé dans cette ville par Mesmin,(3) s'était attaché sans beaucoup de succès à préparer les voies à la mission de son nouveau chef. Celui-ci ne fut reçu avec faveur ni par les membres du gouvernement, qui voyaient surtout en lui l'ancien lieutenant de l'homme dont le nom était en opprobre aux Trois Ligues, ni par les Impériaux, que la présence de cet étranger chargé de surveiller et de contrôler leurs actes inquiétait au plus haut point.(4)

La situation ne s'était pas modifiée d'une manière sensible dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn depuis la cessation des hostilités en Montferrat. Imparfaitement renseignés sur la valeur des engagements souscrits par le commissaire impérial en Piémont le 6 avril, les Grisons avaient salué avec joie l'annonce de la conclusion de la première paix de Cherasco. Grâce à elle, ne rentraient-ils pas en possession de leurs propres passages et de ceux de la Valteline? Grâce à la diligence des plénipotentiaires français, n'obtenaient-ils pas la promesse que l'explication définitive des obscurités du traité de Monçon par les deux couronnes n'était qu'ajournée? Dès lors, leur reconnaissance allait à Toiras et à Servien dont les bons offices, selon Tscharner, demeuraient acquis à la cause des Trois Ligues.(5) Aussi leur déception fut-elle cruelle quand ils apprirent que l'opposition de Feria rendait impossible l'exécution de l'accord.(6) Plutôt que de voir différer la réalisation de leurs espérances, ils songèrent un instant à reconquérir par la force leur liberté perdue et firent aviser par Stoppa les ministres du roi en Piémont que, pour peu que leurs amis ne les abandonnassent point, ils étaient prêts à tenter une surprise contre le Luziensteig, de manière à rétablir les communications entre Zurich et Coire par la voie de Mayenfeld et du Pont-du-Rhin.(7)

Mieux encore peut-être qu'au moyen des nouvelles qui leur parvenaient du siège même de la conférence, les Grisons étaient tenus au courant de la marche des négociations par l'importance des mouvements de troupes que les Autrichiens opéraient dans les deux Rhéties. C'est ainsi que, dans les derniers jours de février 1631, ils avaient pu croire à leur prochaine délivrance.

---

(1) *Avisi di Bada in Svizzeri.* 26 luglio 1631. Guerre. XX. 17. — *Scaramelli al Senato* Bada, 26 luglio 1631. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 1° agosto 1631. loc. cit.

(2) *Avisi di Bada in Svizzeri.* 2 agosto 1631. Guerre. XX. 21. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 9 agosto 1631. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 56.

(3) *Du Landé à Toiras et à Servien.* Wallenstadt, 3 juillet 1631. Guerre. XX. 2. — *Molina à Toiras et à Servien.* Coire, 7 juillet 1631. *Ibid.* 8.

(4) *Contarini al Senato.* Moret, 15 aprile 1631. Frari. Francia LXXX. — *Servien au roi.* Cherasco. 17 juillet 1631. Aff. Etr. Turin. XVIII. — *Mémoire de Toiras et de Servien.* Moncalieri, 8 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 264.

(5) *Relation des Stadtschreibers Joh. Tscharners u. s. w.* loc. cit. — *Les Trois Ligues à Toiras et à Servien.* Coire. 4 mai 1631. Guerre. XI. 98.

(6) *Les Trois Ligues à Toiras et à Servien.* Coire. 4 mai 1631. loc. cit.

(7) *Toiras et Servien à Richelieu.* Cherasco, 18 mai 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI.

Déjà, en effet, trois régiments allemands, acheminés en hâte du Mantouan vers la Souabe, à l'instante requête de l'Infante de Flandre et de Tilly, avaient franchi le Splugen. Par malheur un ordre imprévu les empêcha de dépasser Mayenfeld, dont ils pillèrent et incendièrent les faubourgs. (1) A Vienne, on augurait donc mal du résultat des conférences qui allaient s'ouvrir en Piémont. Peu après cependant, malgré le découragement qui s'était emparé d'elles à l'annonce que, du fait des Espagnols, tout était à recommencer à Cherasco, les autorités des Trois Ligues n'avaient pas tardé à reprendre espoir. (2) De nombreux détachements de soldats impériaux, abandonnant l'Italie, se dirigeaient ostensiblement vers Lindau. (3) N'était-ce pas un indice certain que la paix serait conclue à brève échéance ? A son passage à Coire, le 7 juin, Aldringer, l'un des généraux de Ferdinand II dans la Péninsule, ne put que confirmer ce pronostic rassurant et renouveler à ses hôtes la promesse à eux donnée par Gallas, en juin 1629, que le règlement de l'affaire de Mantoue entraînerait, comme conséquence immédiate, le retrait des garnisons autrichiennes cantonnées en Rhétie. (4)

Comme, à ce moment-là, plus de neuf mille Allemands avaient regagné la Bavière en empruntant les routes du massif rhétien, (5) l'avis que les efforts des commissaires réunis en Piémont venaient d'être enfin couronnés de succès fut accueilli sans beaucoup de surprise par les membres du gouvernement grison. Ce que ceux-ci attendaient en revanche avec impatience, c'était qu'on leur fît connaître l'époque à laquelle les Trois Ligues, délivrées de l'oppression étrangère qui pesait sur elles, redeviendraient maîtresses de leurs destinées. La missive que leur adressèrent Toiras et Servien, quelques heures après l'échange des signatures du traité, répondit en partie à ces préoccupations. (6)

Appelés à faire usage du droit que leur avait abandonné Gallas de décider eux-mêmes si l'évacuation de la Haute-Italie par les armées belligérantes s'exécuterait en un seul et même jour, ou s'il y serait procédé par étapes successives, les plénipotentiaires français s'étaient sans hésitation prononcés en faveur de la seconde alternative. (7) Cette tactique était habile. Aussi bien il avait été stipulé que, dans ce cas, la démolition des ouvrages édifiés par les Autrichiens depuis leur entrée dans le pays serait effectuée entre le 6 et le 20 août, de manière à ce que, à cette dernière date, toutes

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 8 marzo 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 30 maggio 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 29 marzo 1631. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 30 maggio, 6 e 18 giugno 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 52, 53.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 14 giugno 1631. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 20 giugno 1631. loc. cit. — *cf.* Ernest Brohm. Johann von Aldringer. (Halle. 1882.) p. 8.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 14 giugno 1631. loc. cit.

(6) *Toiras et Servien aux Ligues Grises.* Cherasco, 19 juin 1631. Guerre. XV. 270.

(7) *Ibid.*

les troupes de Mérode pussent se retirer au delà du lac de Constance, tandis que, à l'autre extrémité des Alpes, Bricherasio serait restitué au duc de Savoie. En fallait-il davantage pour que Servien et son collègue se créassent un titre durable à la reconnaissance des Trois Ligues ? [1]

En compensation des avantages certains qu'ils procuraient ainsi aux alliés de leur maître en Rhétie, les deux ministres de Louis XIII en Piémont sollicitaient du Conseil d'Etat de Coire un concours dévoué à l'exécution de celles d'entre les clauses de l'acte diplomatique nouvellement signé qui avaient trait au règlement des affaires grisonnes. [2] Stoppa, dépêché dans ces entrefaites à Vienne, eut l'ordre de s'arrêter sur les rives de la Plessur, d'y visiter les chefs du pays, de leur remettre une copie authentique des articles du 19 juin et d'attirer leur attention, de manière toute particulière, sur l'importance de l'écrit de même date dans lequel leurs protecteurs français s'élevaient avec énergie contre l'ajournement d'une interprétation définitive des capitulations de Monçon. [3] De plus, le secrétaire de Brulart de Léon avait mission d'inciter ses compatriotes à défendre désormais à eux seuls leurs vallées, quelque malaisée que cette tâche dût leur paraître au premier abord. [4] En outre il lui était prescrit de veiller à ce que Jean Tscharner reprît sans retard le chemin de Cherasco, porteur de la ratification expresse du traité par les communes de Rhétie et de la promesse qu'une fois rentrées en possession des défilés alpestres, elles les ouvriraient sans difficulté aux dernières troupes impériales venant de Mantoue, ainsi que Servien en avait contracté l'engagement solennel en leur nom. [5]

Au total, les démarches accomplies par Stoppa furent couronnées de succès. Avant même que les nouvelles négociations qui se poursuivaient en Piémont eussent abouti, le Conseil d'Etat grison avait résolu de tenir une séance plénière, le 24 juin. [6] Il s'agissait, en effet, d'entendre de la bouche du secrétaire de Coire le récit détaillé de la mission qu'il venait de remplir. Or, l'assemblée n'était pas encore dissoute quand l'envoyé de Toiras et de Servien lui fit demander audience. [7] De prime abord ses membres ne dissimulèrent pas leur émotion en apprenant que l'article du traité du 6 avril relatif à la restitution des routes militaires de la Valteline au gouver-

---

(1) *Li capi et Consiglio di Stato delle Tre Leghe all'Ill^mi et Ecc^mi Signori, il Sr de Toiras, mareschale de Francia, consigliere di Stato et secretto di S. M^ta Christ^ma et locotenente generale delle sue arme et il Sor Servient, consigliere et secretario di Stato, etc.* Coira. 7 luglio (n. s.) 1631. Guerre. XX. 4.

(2) *Toiras et Servien aux Trois Ligues.* Cherasco, 19 juin 1631. *Ibid.* XV. 270.

(3) *Mémoire baillé au Sr Stoppa s'en allant présentement en Allemagne.* Cherasco, 20 juin 1631. *Ibid.* XV. 286.

(4) « La Rhetia è hora battuta et transitata alla libera. » *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 aprile 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — *Del medesimo.* 14 giugno 1631. *Ibid.*

(5) *Servien à Molina.* Cherasco, 11 avril 1631. Guerre. XV. 142. — *Toiras et Servien aux Ligues Grises.* Cherasco, 19 juin 1631. *Ibid.* XV. 270. — *Mémoire [de Mrs de Toiras et Servien] à M^r Du Landé, envoyé pour le service du roy aux Grisons.* Cherasco, 20 juin 1631. loc. cit.

(6) *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1560.

(7) *Molina à Toiras et à Servien.* Coire, 7 juillet 1631. Guerre. XX. 8.

nement des Trois Ligues avait été purement et simplement supprimé à la requête de Feria. (1) Néanmoins leur désir de se soustraire à la domination autrichienne était si pressant (2) qu'ils acquiescèrent sans réserves à tout ce qui était exigé d'eux. (3) Tscharner fut donc redépêché à Cherasco, (4) où les plénipotentiaires du Louvre convinrent avec lui des modalités de l'évacuation du pays par les Impériaux, de la fixation des étapes et des « sûretez » à prendre en vue de mettre les « communes sur les passages » à l'abri des violences et des pillages qui avaient marqué jusqu'alors la marche des régiments de Mérode et de Gallas dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. (5)

Dans la missive qu'ils adressaient, le 19 juin, aux Trois Ligues, Toiras et Servien engageaient les autorités de ces dernières à solliciter les conseils de Du Landé, tant ils étaient persuadés que celui-ci avait réussi à franchir la frontière de Mayenfeld. Les deux ministres français avaient, en effet, obtenu que la promesse verbale à eux donnée par le commissaire impérial, le 6 avril, fût consignée par écrit le 19 juin et que, par suite, le droit leur fût reconnu de déléguer en Rhétie un représentant chargé de surveiller en leur nom la complète évacuation du pays par les Autrichiens et la stricte exécution des clauses qui s'y rattachaient. (6) A cette heure, le mandataire désigné par leurs soins n'était autre que Du Landé. C'était à celui-ci qu'ils avaient fait parvenir le sauf-conduit accordé par Gallas et jugé insuffisant par Mérode ; à lui qu'ils avaient adressé les instructions propres à faciliter l'accomplissement de sa mission. (7) Toutefois, comme l'ancien maître de camp de l'armée de Valteline venait de recevoir de la cour l'ordre de rebrousser de Ragatz vers Bade et qu'il était à craindre que son séjour en Suisse ne se prolongeât, force leur fut de changer de résolution. (8) Dès

---

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 21 luglio 1631. loc. cit.

(2) *Les Ligues Grises à Toiras et à Servien.* Coire, 4 mai 1631. Guerre. XI. 98.

(3) *Ratification par les Trois Ligues du traité de Cherasco.* Coire, 25 juin/5 juillet 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 514. — *Les Ligues Grises à Toiras et à Servien.* Coire, 7 juillet 1631. Guerre. XX. 4.

(4) *Instruktion so die Hoübter und Standtsrhaett gmeiner III Pündten dem Stattschreiber Tscharner zugestelt wegen einer ime uffgetragnen Commission bey den frantzösischen Herren Ambassadoren im Pyemont u. s. w.* Chur, 27. Juni/7. Juli 1631. St-Arch. Chur. Akten. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 5 luglio 1631. loc. cit.

(5) *Memoriale per l'Illustrissimi et Eccellentissimi Signori, gli Sig*ri *Ambasciatori di S. M*tà *Christ*ma, *loro da parte delli Sig*ri *Grisoni presentato in Moncallieri,* alli 15 luglio 1631. Guerre. XX. 7. — *Servien à Molina.* Moncalieri, 19 juillet 1631. *Ibid.* XV. 347. — *Servien aux Ligues Grises.* 19 juillet 1631. *Ibid.* XV. 349.

(6) « Che li detti Signori Ambasciadori intendono che, in virtù della pace, sarà permesso d'inviare di presente dalla parte del re in tutta libertà ne' Grigioni tali personaggi che giudicheranno a proposito per vedere l'esecutione che si farà delle cose accordate, e che li passaporti necessarii saranno dati per questo effetto. » *Memoria concernente qualche articoli necessarii per l'esecutione et esplicatione del trattato che deve esser segnato questo giorno 19 giugno 1631 da' Signori Commessario di S. M. Imperiale et Ambasciadori di S. M. Christianissima.* (ap. Siri. VII. 397 ; Du Mont. VI. 18.)

(7) *Mémoire de MM*rs *de Toiras et Servien à M*r *Du Landé, envoyé pour le service du roy aux Grisons.* Cherasco, 20 juin 1631. Aff. Etr. Guerre. XV. 277.

(8) *Cavazza al Senato.* Cherasco, 23 giugno 1631. Frari. Francia. LXXVII.

avril, le S[r] de ***Saint-Orse,*** gouverneur de Bricherasio, avait été avisé de se tenir prêt à entreprendre, à toute éventualité, le voyage de Coire.(1) Ce fut dès lors sur ce personnage que se porta le choix des ambassadeurs royaux en Piémont.

Les instructions confiées, le 19 juillet, à l'envoyé de Toiras et de Servien étaient, dans quelques-unes de leurs parties du moins, la reproduction de celles dont Du Landé n'avait pu s'acquitter.(2) Il lui était prescrit au reste de se concerter avec ce dernier, s'il le rencontrait sur les rives de la Plessur, en vue d'éviter que leur arrivée simultanée en Rhétie n'éveillât les susceptibilités autrichiennes.(3) En réalité, il n'y trouva d'abord, outre le secrétaire-interprète Molina,(4) que « l'habile Stoppa »,(5) sur le concours actif duquel Servien l'avait assuré qu'il était en droit de compter.(6) Mais, le surlendemain déjà, l'envoyé de Cherasco était rejoint par l'envoyé du Louvre.(7) Ce fut donc en présence de trois agents de la couronne Très-Chrétienne que, le 29 de ce mois, le S[r] de Saint-Orse délivra solennellement aux délégués des communes grisonnes, en les priant de le conserver avec soin et en leur indiquant l'usage qu'ils en devaient faire, « le mot et contreseigne », soit « un demi écu d'or au soleil des Gonzagues », qui, restitué par eux à un commissaire de l'empereur, constituerait, le moment venu, la preuve certaine que les forts étaient démolis et la Rhétie évacuée, procurerait l'élargissement des otages retenus à Turin et à Mantoue, et permettrait à Toiras et à Servien de considérer leur tâche comme terminée.(8) Aussi bien celle du S[r] de Saint-Orse était accomplie. Dès le 7 août, en effet, le gouverneur de Bricherasio remettait entre les mains des plénipotentiaires français à Moncalieri les lettres de recréance dont, à son départ de Coire, l'avaient nanti les autorités des Trois Ligues.(9)

---

(1) « M[r] de Tavanes s'en ira au Mantouan et les S[rs] de Vignoles et de St-Orce aux Grisons. » *Emery à Richelieu.* Cherasco, 4 avril 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 38.

(2) *Servien aux Ligues Grises.* Cherasco, 13 juillet 1631. Guerre XV. 331.

(3) *Instruction pour le S[r] de Saint-Orse.* Moncalieri, 19 juillet 1631. *Ibid* XV. 350.

(4) ***Servien à Molina.*** **Moncalieri, 19 juillet 1631.** ***Ibid.*** **XV. 347.**

(5) *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 8 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 12.

(6) *Servien à Stoppa.* Moncalieri, 19 juillet 1631. Guerre. XV. 318. — *Les Ligues Grises à Toiras et à Servien.* Coire, 21/31 juillet 1631. *Ibid.* XX. 10 — *Mémoire de Toiras et de Servien.* Moncalieri, 8 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 264.

(7) *Les Ligues Grises à Toiras et à Servien.* Coire, 21/31 juillet 1631. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 8 agosto 1631. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 56.

(8) *Instructions pour le S[r] de Saint-Orse, etc.* Moncalieri, 19 juillet 1631. loc. cit. — « Il contrasegno sigillato con duoi sigilli delli tre gigli di Francia et con la soprascrittione delle seguente formale parole: Pour M[rs] les Grisons, mot et contreseigne pour la restitution des passages desdits Grisons. » *Acte de la réception des contre-signes, etc.* Coire, 20/30 juillet 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 515. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 19 settembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII. — *cf.* T. v. Liebenau. Ein schweizerischer Condottiere aus Wallensteins Tagen. p. 18.

(9) *Les Ligues Grises à Toiras et à Servien.* Coire, 21/31 juillet 1631. Guerre. XX. 10. — *Toiras et Servien à [Bouthillier].* Moncalieri, 8 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 264. — *Servien à Stoppa.* Moncalieri, 13 août 1631. Guerre. XV. 386. — *Toiras et Servien aux Ligues Grises.* Moncalieri, 14 août 1631. *Ibid.* XV. 390.

Instructions adressées simultanément à Du Landé de Fontainebleau et de Cherasco. — Leur substance. — Intérêts divergents des cours de Vienne et de Madrid dans l'affaire de Mantoue. — Entente suspecte entre le comte de Mérode et le gouverneur de Milan. — Appréhensions grisonnes. — Toiras et Servien ne les partagent point tout d'abord. — Bien que tardives, leurs protestations obtiennent le résultat désiré. — Ferdinand II exige que le rapatriement de son armée d'Italie s'opère par le Splugen et non par le Stelvio. — Motifs de cette décision. — Du Landé assiste à l'évacuation de la Rhétie par les dernières troupes impériales. — Il héberge, à leur passage à Coire, Gallas et ses principaux lieutenants. — Gravité de la situation aux Trois Ligues.

IX. Malgré l'incohérence de ses débuts, la mission confiée à Du Landé n'était en rien compromise. Grâce aux lenteurs calculées de Feria, l'exécution du traité subissait un retard que n'avaient pas prévu les négociateurs de Cherasco.(1) L'ancien lieutenant de Cœuvres arrivait donc à Coire assez à temps pour y rendre les services que Richelieu, d'une part, Toiras et Servien, de l'autre, attendaient de son énergie.(2) Les instructions à lui remises à Fontainebleau, le 18 avril, se trouvaient heureusement corroborées et complétées par celles qui lui avaient été adressées de Piémont le 19 juin. En somme, c'était à l'un des actes « les plus importans pour l'effect de la paix d'Italie » qu'on l'appelait à collaborer.(3) Aussi longtemps que les Impériaux n'auraient pas quitté le territoire rhétien, son attitude devait être pleine de réserve. C'est ainsi qu'il lui était prescrit d'exercer un contrôle discret, quoique réel,(4) sur les moindres démarches des chefs de l'armée d'occupation ; d'assister en personne, « au nom du roy », sinon à la démolition de tous les ouvrages nouveaux édifiés par cette dernière, du moins à celle des principaux d'entre eux ; de faire compter au passage les soldats acheminés vers l'Allemagne par la voie des Grisons ; de s'assurer, en usant du même procédé, si le gouverneur de Milan tenait ou non la promesse souscrite par lui à Pavie, le 18 juin, de diriger vers les Pays-Bas six mille fantassins et mille cavaliers espagnols tirés des garnisons de la Lombardie ; de veiller,

(1) *Servien à Du Landé.* Moncalieri, 14 août 1631. Guerre. XV. 388.

(2) *Le roi aux Ligues Grises.* Fontainebleau, 14 avril 1631. St-Arch. Chur. Akten; St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. Credenzbriefe. *M* 245—246.

(3) *Instruction baillée au Sr du Landays* (sic) *allant aux Grisons.* Fontainebleau, 18 avril 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 153. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 17 maggio 1631. loc. cit. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 20/30 may 1631. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3.

(4) *Toiras et Servien à Du Landé.* Moncalieri, 19 août 1631. Guerre. XV. 416.

en un mot, à ce que les formalités de l'évacuation de la Rhétie par les Autrichiens fussent accomplies avec plus de loyauté que n'allaient l'être, à l'automne, celles de la sortie des Français de Pignerol. (1)

En revanche c'était à visage découvert que Du Landé était autorisé à intervenir dans les affaires intérieures des Trois Ligues dès que les derniers détachements allemands auraient abandonné le sol de celles-ci. Mais jusqu'à quel point engagerait-il aux Grisons sa parole que le roi leur prêterait son appui ? Au total ceux-ci se trouvaient-ils en mesure d'interdire l'accès de leurs vallées aux armées étrangères qui tenteraient derechef de s'en rendre maîtresses ? Réduits à leurs seules forces, étaient-ils en état de résister à une nouvelle invasion ? Si l'assistance de leurs alliés et amis devenait indispensable au maintien de leur indépendance, pouvaient-ils compter sur les secours de Venise et des Suisses ? Enfin, supposé qu'un corps français eût à coopérer à la défense du pays, quelle route conviendrait-il de lui faire suivre si l'on désirait qu'il atteignît Coire sans coup férir ? Telles étaient quelques-unes des questions dont on attendait au Louvre que le voyage de Du Landé en Rhétie procurât la très prompte solution. (2)

Ainsi qu'il a été dit plus haut, les intérêts de l'Empire dans l'affaire de Mantoue différaient sensiblement de ceux de l'Espagne. A mainte reprise des divergences de vues s'étaient manifestées à Cherasco entre les représentants des deux branches de la maison d'Autriche. Elles s'affirmèrent davantage encore quand l'heure fut venue d'exécuter les « articles » du 19 juin. Servien comptait évidemment sans Feria, lorsque, le 16 juillet, il considérait sa tâche comme à peu près terminée et transmettait au roi, avec la nouvelle de l'investiture enfin octroyée à Charles de Gonzague, (3) des copies de l'adhésion écrite du gouverneur de la Lombardie au traité et de la ratification de celui-ci par les Trois Ligues. (4) A son arrivée à Coire, Du Landé put constater que l'inquiétude qui régnait dans cette ville était justifiée. Non pas que les injonctions adressées par Gallas aux Impériaux cantonnés dans le Mantouan n'eussent pas été obéies. En fait, l'évacuation de la Haute-Italie par les troupes allemandes se poursuivait sans interruption, et plus de onze mille hommes avaient déjà traversé le Splugen. (5) Mais l'attitude des Espagnols autorisait toutes les craintes. Leurs têtes de colonnes n'avaient pas dépassé Chiavenna, où Mérode, beaucoup plus docile aux instructions

(1) *Mémoire (de Richelieu) pour le Sr du Landé.* avril 1631 Aff. Etr. Grisons VII. 158. — *Instruction baillée au Sr du Landays allant aux Grisons.* 18 avril 1631. loc. cit. — *Mémoire [de Mrs de Toiras et Servien] à M^r Du Landé, envoyé pour le service du roy aux Grisons.* Cherasco. 20 juin 1631. Guerre. XV. 277. (et non 12 juin. *contra:* Bühring. op. cit. 222 note 2.)

(2) *Mémoire (de Richelieu) pour le S^r Du Landé.* avril 1631. loc. cit. — *Instruction baillée au Sr du Landays* (sic) *allant aux Grisons.* 18 avril 1631. loc. cit. — *Mémoire [de Mrs de Toiras et Servien] à M^r Du Landé, envoyé pour le service du roy aux Grisons.* Cherasco. 20 juin 1631. loc cit.

(3) *Il vescovo di Mantova al duca di Mantova.* Vienna. 23 agosto 1631. Arch. di Stato. Mantova. *E* II. 3.

(4) *Servien au roi.* Moncalieri, 16 juillet 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII.

(5) *Molina à Toiras et Servien.* Coire. 7 juillet 1631. Guerre. XX. 3.

venues de Milan qu'à celles de Vienne, [1] les tenait arrêtées, sous le prétexte que Feria attendait de Madrid l'ordre de se saisir à son tour des passages grisons. [2]

Bien qu'il eût été stipulé à Cherasco que le rasement des forts autrichiens dans les deux Rhéties commencerait le 6 août pour se terminer le 20 du même mois, date à laquelle les Trois Ligues seraient remises en possession de leur autonomie, il fut bientôt hors de doute que les autorités de ces dernières éprouveraient de ce chef une déception. Elles ne cherchèrent d'ailleurs pas à la dissimuler, lorsque l'ancien lieutenant de Cœuvres les avisa que les plénipotentiaires du roi accordaient aux Austro-Espagnols un nouveau délai de trois semaines pour achever leur mouvement de retraite vers l'Allemagne. [3] Comme, d'un autre côté, il s'en fallait de beaucoup, à cette heure, que le chiffre fût atteint des soldats que Feria s'était engagé à acheminer du Milanais aux Pays-Bas ; [4] comme, en outre, les travaux de démolition entrepris dès le 6 août, tant au Luziensteig qu'en Valteline, venaient d'être suspendus sur l'ordre de Mérode, [5] Du Landé jugea utile de sonder les dispositions de celui-ci. Or, loin de calmer les appréhensions qui, chaque jour davantage, se manifestaient à Coire, la réponse hautaine faite par le général impérial aux deux agents que l'envoyé français avait dépêchés auprès de lui [6] était bien propre à provoquer un commencement de panique dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. [7]

Par malheur ni Toiras, ni Servien n'avaient compris tout d'abord le danger auquel l'ajournement du passage d'une partie des forces espagnoles d'Italie en Souabe exposait la Rhétie. A leur sens, en effet, le sursis de trois semaines accordé à Feria ne pouvait être que profitable aux intérêts de

(1) *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 29 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 295.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 21 giugno e 5 luglio 1631. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 26 giugno e 1º agosto 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII. — *Cavazza al Senato.* Chieri, 5 luglio 1631. Frari. Francia. LXXVII. — *Avisi da Milano.* 12 luglio 1631. Guerre. XX. 8. — *Cavazza a Servien.* Chieri, 15 luglio 1631. *Ibid.* 9. — *Contarini al Senato.* Meaux, 2 settembre 1631. Frari. Francia. LXXXI.

(3) *Servien à Stoppa.* Moncalieri, 13 août 1631. Guerre. XV. 386. — *Toiras et Servien aux Ligues Grises.* Moncalieri, 14 août 1631. *Ibid.* 390. — *G. Priandi al duca di Mantova.* Parigi, 19 agosto 1631. Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3. — *Toiras et Servien à Du Landé.* Moncalieri, 19 août 1631. Guerre. XV. 416; *à Avaux.* 4 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 361. — *Les Ligues Grises à Toiras et à Servien.* Coire, 10/20 août 1631. Guerre. XX. 28. — *Il duca di Savoia al conte Ludovico San Martino d'Agliè.* 28 agosto 1631. Aff. Etr. Piémont. XV. 53vo.

(4) *Instruktion so die Hoübter und Standtsrhaett gmeiner III Pündten dem Stattschreiber Tscharner zugestelt u. s. w.* Chur, 27. Juni/7. Juli 1631. loc. cit. — *Servien à Du Landé.* Moncalieri, 14 août 1631. Guerre. XV. 388. — *Les Ligues Grises à Toiras et à Servien.* Coire, 10/20 août 1631. loc. cit. — *Mémoire baillé à Mr de Savoye, le 28e aoust 1631, touchant les Grisons.* Aff. Etr. Piémont. XVI. 293. — *Toiras et Servien à Du Landé.* Moncalieri, 2 septembre 1631. Guerre. XVI. 454.

(5) *Du Landé à Servien.* Coire, 13 août 1631. *Ibid.* XX. 23.

(6) « Je n'ay pas délaysé d'y envoier (à Chiavenna) les sieurs de Maubuisson et de Stouppa pour voyr cy cela estoit fet; ils en sont de retour d'ier au soir, y ayant treuvé ledyt Sr de Mérode quy leur a dyt que le roy ny personne n'avoit que faire de se meller de ses démolytyons. » *Du Landé à Servien.* Coire, 13 août 1631. *Ibid.*

(7) *Du Landé à Servien.* Coire, 13 août 1631. loc. cit.

la France. D'une part, plus l'hiver approchait, moins le gouverneur de Milan serait tenté de répondre par un coup de main dans la région du Splugen ou de l'Umbrail à l'annexion, encore tenue secrète, de Pignerol au Dauphiné. D'autre part, il n'était pas interdit de supposer que, si la divulgation de la convention qui ouvrait à titre définitif aux armes royales une porte sur le Piémont se produisait avant la fin de septembre, le gros des troupes que Feria dirigeait vers Bruxelles aurait à cette heure-là gagné la Lorraine. (1) Que ces troupes suspendissent leur marche, ne fût-ce que pour attendre de nouveaux ordres, et le prétexte était trouvé qui eût justifié auprès des puissances de l'Europe, on l'espérait du moins, les mesures de précaution prises par le Louvre en vue de se conserver la possibilité d'intervenir quand bon lui semblerait dans les affaires de la Péninsule. (2)

Toutefois il semblait difficile que les griefs très nets articulés par Du Landé contre Mérode ne fissent pas impression sur l'esprit des ambassadeurs de Louis XIII à Cherasco. Quand ceux-ci eurent connaissance des procédés dont usait le général autrichien à l'égard des alliés de leur maître, qu'ils apprirent les brutalités subies par les paysans du Val Bregaglia et des « Quatre Villages », les incendies, les meurtres et les pillages commis journellement par les soldats étrangers en marche vers la Souabe, (3) qu'ils furent avisés du plan conçu par le gouverneur de Milan d'employer à la conquête de la Rhétie les quatre mille hommes dont les quartiers étaient à Chiavenna, (4) ils se décidèrent à agir avec d'autant plus de vigueur que leur représentant à Coire n'avait pas qualité, aux termes de ses instructions, pour appuyer ouvertement les doléances grisonnes. En conséquence le duc de Savoie, le commissaire impérial, l'ambassadeur de Philippe IV, le nonce Panzirola et Mazarin furent prévenus que si Feria persistait à violer les engagements souscrits par lui, le 18 juin, le roi Très-Chrétien, de son côté, se refuserait à remplir les siens et prescrirait à ses généraux d'envahir derechef le Montferrat. (5)

Devant cette menace, Gallas ne resta pas inactif. Sommé par lui de se soumettre, Mérode ne crut pas devoir pousser les choses à l'extrême. (6) Un instant interrompus, les travaux de démolition reprirent sur toute la

(1) *Avisi da Milano.* 3 e 7 agosto 1631. Guerre. XX 16. 17. — *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 9 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 258.

(2) *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 9 août 1631. *Ibid.*

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 2 agosto 1631. loc. cit.

(4) *Mémoire baillé à Mr de Savoye, le 28e aoust, touchant les Grisons.* Aff. Etr. Piémont. XVI. 293. — *Toiras et Servien à Avaux.* Moncalieri, 4 septembre 1631 *Ibid.* 361. — *Cavazza al Senato.* Casale, 8 settembre 1631. Frari. Francia. LXXVII. — *Contarini al Senato.* Parigi. 9 settembre 1631. *Ibid.* LXXXI. — *cf.* Siri. op. cit. VII. 430 sqq.

(5) *Mémoire baillé à Mr de Savoye, etc.* 8 août 1631. loc. cit. — *Toiras et Servien à Du Landé* Moncalieri, 2 septembre 1631. Guerre. XVI. 454. — *Contarini al Senato.* Parigi. 9 settembre 1631. Frari Francia. LXXXI. — *El conde de la Rocca al duque de Feria.* Cherasco, 13 octubre 1631. Arch. Gen Simancas. Sria de Estado. Lego 3336.

(6) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 30 août 1631. Aff. Etr. Venise. L.

ligne, avec plus d'ardeur néanmoins dans la Rhétie de deçà que dans celle de delà les monts. Les Espagnols, en effet, prêts à réoccuper d'une heure à l'autre Riva et Chiavenna, avaient intérêt à ce que le démantèlement de ces deux places privées de défenseurs demeurât imparfait. Tandis, en revanche, que les Grisons, soucieux d'assurer leur sécurité dans l'avenir, souhaitaient le maintien d'une partie des ouvrages du Luziensteig et du Pont-du-Rhin, (1) les Impériaux, pour un motif inverse, entendaient ne leur point donner cette satisfaction. (2) Ils eurent le dernier mot. Du Landé n'hésita pas à les en louer et à reconnaître loyalement, dès la première semaine de septembre, qu'en ce qui concernait ce point particulier du moins, leur tâche était désormais accomplie. (3)

Le rasement des forts autrichiens acheminait certes le rétablissement du *statu quo ante* aux Trois Ligues. Il restait toutefois à procurer l'évacuation du pays par les garnisons étrangères et à assurer le passage des troupes, tant espagnoles qu'allemandes, qui n'avaient pas encore abandonné leurs quartiers de la Haute-Italie. Aussi bien la perspective de cette double opération alarmait non sans raison les Grisons et leurs protecteurs français. (4) Au cours de sa mission à Cherasco, Tscharner s'était attaché à gagner Gallas à l'idée de rapatrier son armée par la voie de Bormio et du Stelvio, plutôt que par celle de Thusis et de Mayenfeld. Mais le commissaire de Ferdinand II n'avait pas agréé cette proposition, contre laquelle il n'élevait d'ailleurs qu'une objection de principe. (5) Loin d'avoir renoncé à ses droits suzerains sur la Rhétie, le chef de la maison de Habsbourg prétendait les affirmer à nouveau en demeurant libre du choix de l'itinéraire que suivraient ses régiments rappelés de Mantoue. (6) Il avait donc décidé que les fantassins prendraient leur route par le Splugen et les cavaliers par le Val Bregaglia, mais que les uns comme les autres seraient astreints durant leur marche à observer la plus stricte discipline. Or, de récentes et douloureuses expériences autorisaient malheureusement les descendants des vainqueurs de Frastenz et de Calven à ne faire aucun fond sur une telle promesse.

Au total, si l'inquiétude régnait à Coire, elle n'était pas moins vive à Moncalieri, où venaient de se retirer les plénipotentiaires français. Rassurés du côté du Mincio, ceux-ci attendaient avec anxiété les avis de Du Landé et hésitaient à procéder, le 15 septembre, à la restitution de Suse et d'Avi-

---

(1) *Memoriale per l'Illustrissimi et Eccellentissimi Sig^ri Ambasciatori di S. M^tà Christ^ma loro da parte de Sig^ri Grisoni presentato in Moncalieri, alli 15 luglio 1631.* Guerre. XX. 7.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 16 agosto 1631. loc. cit.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 12 settembre 1631. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 13 settembre 1631. loc. cit. — *Contarini al Senato.* Parigi, 23 settembre 1631. Frari. Francia LXXXI. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 55.

(4) *Du Landé à Toiras et à Servien.* Wallenstadt, 3 juillet 1631. Guerre. XX. 2. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 28 dicembre 1631. loc. cit.

(5) *Relation Stattschreibers Johann Tscharners vor den Herren Houbter und Verordneten Standsrhaetten lobl. gem. dreyer Pünten, gethan den 7./17. April 1631.* St-Arch. Chur. Akten.

(6) *Ibid.*

gliana. (1) Ce que redoutaient en somme Toiras et Servien c'était une nouvelle et imminente occupation des passages rhétiens, auquel cas, ainsi que l'écrivait l'un d'eux à Richelieu avec une intuition vraiment prophétique de l'avenir, ils eussent « cousté des millions à reconquérir par les armes, et peut estre sans espérance d'un heureux événement ». (2) Contrairement à leurs prévisions et à celles des agents du roi dans la haute vallée du Rhin, l'« incident fâcheux » qui eût pris les Grisons au dépourvu ne se produisit pas. A dire vrai, le secret de la cession de Pignerol n'était pas encore éventé. Dans les derniers jours d'août, un corps important de troupes espagnoles avait traversé Coire, se dirigeant vers Brisach, d'où l'on comptait le faire gagner les Flandres par la voie fluviale. (3) « Fort tranquillement », le 10 septembre, les Impériaux évacuèrent à leur tour les Trois Ligues, escortés jusqu'à Mayenfeld par Du Landé, qui tenait à assister en personne à leur entrée sur terre tyrolienne. (4) Ce jour-là, les autorités des Trois Ligues purent enfin se conformer aux instructions réitérées de Servien (5) et se dessaisir de la « moitié d'écu soleil » que leur avait délivrée le Sr de Saint-Orse. (6) Porteur de ce précieux « contresigne », le lieutenant-colonel François-Pierre Kœnig de Mohr, de Fribourg, officier au service de l'Autriche, prit aussitôt, en compagnie de Stoppa, la route de Moncalieri afin d'aviser les ambassadeurs royaux du succès de leurs efforts. (7)

Rien ne s'opposait plus dès lors à la restitution de Bricherasio, à celle de Suse et d'Avigliana, à la mise en liberté des otages et au départ des garnisons allemandes du Mantouan. (8) Quelques semaines plus tard, en effet, celles-ci s'acheminaient également vers les Alpes. (9) Quoique leurs chefs eussent refusé de ne les laisser pénétrer en Rhétie que par groupes de trois

---

(1) « Doncques, de tous les poincts du traitté de paix, il n'y a plus que la seureté des Grisons de laquelle on doibt estre en appréhension. » *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 9 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 295. — *Servien et Toiras au roi.* Moncalieri, 13 septembre 1631. *Ibid.* XVI. 327. — *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 19 septembre 1631. *Ibid.* XVI. 295.

(2) *Servien et Toiras à Richelieu.* Cherasco, 3 juillet 1631. *Ibid.* XVIII. — *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 9 août 1631. loc. cit.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 28 agosto e 8 settembre 1631. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 agosto 1631. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 enero 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3337.

(4) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 19 settembre 1631. loc. cit.

(5) *Toiras et Servien aux Ligues Grises.* Moncalieri, 14 août 1631. Guerre. XV. 390; *à Du Landé.* même date. *Ibid.* 388. — *Toiras et Servien à Du Landé.* Moncalieri, 19 août 1631. *Ibid.* 416.

(6) « Ove (a Mayenfeld) fù aperto il biglietto appartenente al loro interesse, mandato alli Grisoni dalli ministri di Francia per il contrassegno, che fu d'un mezzo scudo d'oro di Mantova con il sole; e, quell'istesso giorno, fù inviato alli medesimi per il Stoppa, secretario del Sr di Leone, siccome anco posti il luogotenente colonello Kinigh per dar l'avviso al barone Galasso della partenza della gente imperiale, accio possi seguir la propria liberazione e il ritiramento dell'ultima gente che resta nel Mantovano. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 19 settembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(7) *Sarotti al Senato.* Milano, 12 settembre 1631. Frari. Milano. LXXII. nº 75. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 settembre 1631. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. II. 58. — F. v. Juvalta. Denkwürdigkeiten. (éd. Moor.) (Chur. 1848.) p. 78. — T. v. Liebenau. Ein schweizerischer Condottiere aus Wallensteins Tagen. p. 18—19.

(8) *Toiras et Servien au roi.* Moncalieri, 13 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 327.

(9) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 10 e 24 ottobre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

cents hommes au plus, ainsi que le commissaire impérial s'y était engagé envers les Grisons, (1) ces derniers échappaient une fois encore au péril suspendu sur leurs têtes. De la part des Impériaux à tout le moins un répit semblait devoir leur être accordé. (2) A leur passage à Coire, le 12 octobre, Gallas, Arco et Colloredo acceptèrent d'être les hôtes de Du Landé. (3) Bien plus, le premier de ces généraux consentit à accorder aux membres du Conseil d'Etat des Ligues l'indemnité de quarante mille écus à laquelle ceux-ci prétendaient avoir droit du fait des déprédations commises depuis deux ans par les envahisseurs de leur patrie. (4) Mais aussi bien il ne s'agissait là que d'une accalmie trompeuse. Après comme avant l'évacuation autrichienne, la situation demeurait menaçante dans toute la région comprise entre le Luziensteig et le Stelvio. (5)

Activité déployée par Du Landé en Rhétie après le départ des Impériaux. — Feria s'attache à raviver les différends de la Basse-Engadine. — Menaces adressées par l'archiduc Léopold aux autorités des Trois Ligues. — Multiples dangers suspendus sur ces dernières. — Difficultés qu'elles éprouvent à mettre le pays en état de défense au lendemain de l'évacuation allemande. — Protestations austro-espagnoles. — Anarchie en Valteline. — Inquiétudes manifestées par les Conseils de la vallée. — Attitude ambiguë du gouverneur de Milan. — Mission infructueuse de Venosta à Coire.

X. Bien que dépourvu de tout caractère officiel, Du Landé, simple gentilhomme de la maison du roi, n'avait pas trahi la confiance mise par Richelieu dans son énergie et son esprit de décision. A Bade, en mai et en juillet, son opportune intervention avait contribué à faire ajourner la rupture qui paraissait imminente entre les « Waldstætten » et Zurich. A Coire, sa vigilance avait en partie déjoué les plans de Mérode, contraint les Austro-Espagnols à accélérer leur mouvement de retraite vers l'Allemagne et prévenu leur dessein de laisser derrière eux quelques troupes à la garde

(1) *Relation Stattschreibers Johann Tscharners u. s. w.* 7./17. April 1631. loc. cit. — Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan, sur la guerre de la Valteline. (Genève. 1768.) t. I. 19.

(2) *Lettre de l'empereur aux III Ligues.* Vienne, 2 juillet 1631. *cf.* Sprecher v. Bernegg. II. 60.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 11 ottobre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — Sprecher v. Bernegg. II. 60.

(4) *Instruktion so die Hoübter und Standtsrhaett gmeiner III Pündten dem Stattschreiber Tscharner zugestelt u. s. w.* 27. Juni/7. Juli 1631. St-Arch. Chur. Akten. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 12 settembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Memoriale per l'Ill^mi^ et Eccel^mi^ Sig^ri^ Ambasciatori di S. M^tà^ Christ^ma^ loro da parte de Sig^ri^ Grisoni presentato a Moncalieri, alli 15 luglio 1631.* St-Arch. Chur. Akten. — *Vortrag des Obersten Gallas u. s. w.* Mayenfeld, 2./12. Oktober 1631. *cf.* Jecklin. n° 1563.

(5) *Toiras et Servien aux Ligues Grises.* Moncalieri, 16 septembre 1631. Guerre. XVI. 541.

des points stratégiques les plus importants de la haute vallée du Rhin. (1) Il n'en fallut pas davantage pour dissiper les suspicions que ses relations déjà anciennes avec le maréchal d'Estrées avaient éveillées chez les membres du gouvernement grison. Aussi, lorsque ceux-ci, installés à Mayenfeld dès le jour où les derniers soldats impériaux avaient évacué le sol des Trois Ligues, (2) se préoccupèrent d'assurer la défense du pays dont ils rentraient enfin en possession, leur premier soin fut-il de solliciter les avis de l'homme au concours bienveillant duquel ils n'avaient jamais jusque là fait appel en vain. (3)

Dès l'instant qu'il n'y avait plus d'étrangers en Rhétie, Du Landé était autorisé par ses instructions à changer d'attitude. (4) Il en profita pour s'efforcer de rendre à ses malheureux hôtes la confiance en eux-mêmes que deux années de servitude leur avait totalement enlevée. (5) La tâche était difficile. Il semblait peu probable, en effet, que Feria consentit à abandonner la partie. Le gouverneur de Milan avait trop intérêt à tenir sous tutelle ses voisins du nord pour qu'il ne cherchât pas à leur susciter à bref délai de nouveaux embarras. Lié par son acquiescement au second traité de Cherasco, l'empereur avait retiré ses troupes de la région du Splugen. Mais son frère conservait en revanche sa pleine liberté d'action. Ce fut en conséquence à raviver les différends de la Basse-Engadine entre la cour d'Innsbruck et la diète de Coire que s'attacha le lieutenant de Philippe IV en Lombardie. (6)

Dès les débuts de son règne, le souverain du Tyrol s'était montré pour les Grisons un adversaire redoutable, s'avantageant de leurs disgrâces pour les plier toujours plus à ses volontés et les amener à consentir à son profit au démembrement de leur territoire. Les « articles » de Lindau de 1622, et d'Innsbruck de 1629, imposés aux communes de Rhétie envahies par les forces archiducales ou impériales, indiquaient assez que le principe directeur de la politique autrichienne n'avait pas varié. Ce n'était certes pas sans raison que Du Landé et Saint-Orse, lorsqu'ils s'étaient trouvés réunis, avaient estimé qu'il serait sage, une fois les Trois Ligues « restituées en leur ancienne liberté », de provoquer de leur part une nouvelle ratification de l'alliance française de 1602, ne fût-ce que pour faire échec aux desseins ambitieux de Léopold. (7) Mais celui-ci avait tout prévu. En mars déjà ses

(1) *Toiras et Servien à Du Landé.* Moncalieri, 2 septembre 1631. Guerre. XVI. 454.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 settembre 1631. loc. cit.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 19 settembre 1631. loc. cit.

(4) *Toiras et Servien à Du Landé.* Moncalieri, 2 septembre 1631. loc. cit.

(5) « In ogni luoco cruccia all'estreme la disperatione. » *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° marzo 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(6) *Avisi da Bada in Svizzeri.* luglio 1631. Guerre. XX. 11. — *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 29 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 295.— *Toiras et Servien à Du Landé.* Moncalieri, 2 septembre 1631. Guerre. XVI. 454.

(7) *Mémoire de Servien.* Moncalieri, 8 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 264.

agents s'ingéniaient à obtenir du gouvernement de Coire la confirmation des conventions austro-grisonnes conclues au cours des dernières années et notamment de celles que le traité de Monçon déclarait abolies. (1)

Dans ces conjonctures, la prudence la plus élémentaire exigeait, semble-t-il, que les montagnards de la haute vallée du Rhin évitassent avec soin de se livrer à aucune démarche qui pût réveiller les susceptibilités de leur ombrageux voisin. Ils n'en jugèrent pas ainsi. Dans un « pittag » tenu sur les rives de la Plessur vers la fin de mars, des vœux sympathiques furent adressés aux malheureuses populations de l'Engadine sur lesquelles la tyrannie autrichienne s'appesantissait de plus en plus. (2) C'était courir au devant de représailles presque certaines. Elles ne se firent pas attendre. Un premier avertissement émané des autorités du Tyrol parvint à Coire en avril. Il ne s'agissait encore que de plaintes vagues et d'un rappel à l'observation de l'*Union héréditaire.* (3) Mais le 21 juin, quand le bruit se répandit à Innsbruck de l'imminente clôture des conférences de Cherasco et de l'évacuation probable de la Rhétie par les Impériaux, la colère du frère de l'empereur ne connut plus de bornes. (4) La missive envoyée par lui aux Grisons ce jour-là (5) contenait de telles menaces que ceux-ci s'en émurent et s'ouvrirent de leurs inquiétudes à Du Landé, tout en sollicitant directement l'appui de Servien. (6)

Il n'existait pas, à proprement parler, de parti autrichien dans la Basse-Engadine. (7) L'archiduc ne maintenait son influence dans cette vallée que par la terreur de ses armes. Par suite, la stricte exécution de la paix d'Italie devait léser au plus haut point ses intérêts. Résolu à agir avec vigueur, il ne perdit pas son temps en vaines récriminations. D'avance le concours de Feria lui était acquis. Il sut le mettre à profit. Aussi, à peine délivrées de la présence des garnisons allemandes, les Trois Ligues eurent-elles sujet de redouter une nouvelle invasion. Le danger se manifestait à la fois à

---

(1) *Contarini al Senato.* Moret, 18 marzo 1631. Frari. Francia. LXXX. — *Cavazza al Senato.* Casale, 1° settembre 1631. *Ibid.* LXXVI.

(2) *Lettre escripte soubz le nom d'un particulier à l'ambassadeur de France, le publicq n'osant y mettre la main.* Coire, 26 octobre 1630. Aff. Etr. Grisons. VII. 146. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 29 marzo 1631. loc. cit. — Jecklin. op. cit. n° 1559.

(3) *L'archiduc Léopold aux cantons suisses.* Innsbruck, 19 mai 1631. St-Arch. Bern. Teutschland. Kaiser. *A* 97. — Sprecher v. Bernegg. II. 52.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 luglio 1631. loc. cit.

(5) *Leopoldo, arciduca d'Austria, alli honorati nostri cari et fedeli N. N. della Grisa e della Cade.* Innsbruck, li 21 giugno 1631. Aff. Etr. Vienne. XV. 145. — *Molina à Toiras et à Servien.* Coire, 7 juillet 1631. Guerre. XX. 3.

(6) *Instruktion so die Hoübter und Standtsrhaett gemeiner III Pündten dem Stattschreiber Tscharner zugestelt wegen einer ime uffgetragner Commission bey den frantzösischen Herren Ambassadoren in Pyemont.* Chur, 27. Juni/7. Juli 1631. St-Arch. Chur. Akten. — *Memoriale per l'Ill^mi et Eccel^mi Sig^ri Ambasciatori di S. M^h Christ^ma loro da parte delli Sig^ri Grisoni presentato a Moncalieri.* 15 luglio 1631. *Ibid.* et Guerre. XX. 7. — *Mémoire de Servien.* Moncalieri, 8 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 264. — *Pandolfini a Cioli.* Milano, 21 gennaio 1632. Arch. Mediceo. Milano. *3168* p. 395.

(7) P. v. Planta. Chronik der Familie Planta. (Zurich. 1892.) p. 223.

l'intérieur du pays et à toutes ses frontières. Il était à Coire, dont le prélat n'avait cessé de pactiser avec les envahisseurs, (1) à Coire, où le doyen du chapitre, suivant l'exemple donné jadis par l'évêque Flugi d'Aspermont, faisait enlever des murs de la cathédrale les armoiries de Henri IV et de Louis XIII, bienfaiteurs l'un et l'autre de cette église qui devait à leur munificence les plus riches de ses ornements sacerdotaux. (2) Il était à Sargans, dont les co-seigneurs catholiques des petits cantons avaient à subir les assauts du gouverneur de Milan, lequel s'efforçait de leur persuader que le départ des Impériaux de la haute vallée du Rhin serait la ruine de la « vraye religion » dans cette contrée. (3) Il était dans l'Engadine, où le Père Ignace reprenait ses brigues, malgré les avertissements de Du Landé, (4) et encourageait les préparatifs d'occupation tyrolienne du côté de Martinsbruck. (5) Il était dans la Ligue Grise, où les « Espagnolisez » réclamaient comme en 1628 la suppression du Conseil d'Etat ; (6) à Santa-Maria du Münsterthal, dont Léopold songeait à réédifier les fortifications, détruites lors de l'expédition de Cœuvres en Valteline ; (7) à Chiavenna et à Riva dont les ouvrages, insuffisamment démolis, pouvaient être reconquis en quelques heures par la garnison du « Fuentes » ; (8) à Milan, où Mérode s'était retiré, (9) de dépit de n'avoir pas été choisi par l'empereur comme « gouverneur de la Rhétie ». (10) Mais il était surtout à Lindau et dans les environs immédiats de cette ville, où les troupes allemandes, à leur sortie de la Péninsule, s'étaient massées impunément, les plénipotentiaires français en Piémont ayant négligé de stipuler qu'elles ne devraient en aucun cas suspendre leur marche tant qu'elles n'auraient pas atteint Ulm. (11)

Avant même que Du Landé eût réussi à se faire ouvrir les portes de Coire, Toiras et Servien s'étaient préoccupés des mesures à prendre pour assurer aux Grisons la libre jouissance de la liberté qui allait leur être restituée. Pressentis quant aux dispositions qu'ils comptaient arrêter en vue de prévenir une invasion autrichienne ou espagnole, ceux-ci s'étaient contentés

(1) *Le roi à Du Landé.* Compiègne. 15 septembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 163.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna. 28 novembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Du Landé à Scotti.* Mayenfeld. 21 novembre 1631. *Ibid.*

(3) *Le roi à Du Landé.* Compiègne. 15 septembre 1631. loc. cit.

(4) *Scotti a Barberini.* Lucerna. 17 ottobre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(5) *Le roi à Du Landé.* Compiègne. 15 septembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 163. — Jecklin. op. cit. n° 1565.

(6) *Le roi à Du Landé.* Compiègne. 15 septembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 163.

(7) *Cavazza al Senato.* Casale. 20 ottobre 1631. Frari. Francia. LXXVI.

(8) *Servien au roi.* Moncalieri. 13 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 327. — *Toiras et Servien à Avaux.* Moncalieri. 15 septembre 1631. *Ibid.* 355. — Mémoires de Rohan sur la guerre de la Valteline. I. 19.

(9) *Toiras et Servien à Avaux.* 15 septembre 1631. loc. cit.

(10) *Scaramelli al Senato.* Bada. 9 agosto 1631. loc. cit — Mémoires de Rohan, etc. I. 20.

(11) *Cavazza al Senato.* Casale. 25 agosto 1631. Frari. Francia. LXXVII. — *Servien à Richelieu.* Moncalieri. 29 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 295. — *Toiras et Servien à Avaux.* Moncalieri. 15 septembre 1631. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada. 20 settembre 1631. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Rheinau, 26 settembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

de répondre que le moment n'était pas venu d'envisager cette éventualité, puisque aussi bien l'ennemi détenait encore leurs passages. Ils eussent été mieux avisés en reconnaissant sans détours que leurs ressources étaient épuisées, (1) qu'ils ne possédaient ni armes, ni munitions (2) et que, pour organiser une protection efficace des frontières du pays vers le Tyrol et la Valteline, le concours militaire et financier du Louvre semblait indispensable. (3) Leur apathie naturelle aidant, les montagnards de Rhétie se trouvèrent donc pris au dépourvu, lorsque, dans les premiers jours de septembre, ils eurent à faire face à la situation nouvelle que créait aux Trois Ligues la retraite des Impériaux. Quelques paysans de la région de Mayenfeld, auxquels se joignirent une douzaine de soldats français déserteurs ou licenciés du service de Venise occupèrent les ruines du Luziensteig et les abords du Pont-du-Rhin et s'y fortifièrent sommairement. (4) A la vérité, le colonel Brügger leva de son côté une centaine de Grisons à ses frais et les répartit entre les points les plus menacés. (5) Mais ce n'était là qu'un expédient. Il appartenait aux communes d'exalter ou de réfréner l'élan patriotique qui portait une partie de leurs habitants à coopérer à la défense du sol natal. La peste sévissant encore à Coire, une diète se réunit à Ems, le 20 septembre. (6) Assurément certaines divergences de vues s'y manifestèrent. (7) Toutefois la majorité des voix se prononça de façon très nette en faveur des résolutions énergiques. Bien que le nombre des « hommes valides » eût diminué de près de moitié en quelques années, (8) il fut convenu que chaque ligue mettrait sur pied un millier de combattants pour couvrir la frontière et que chaque grand district (9) fournirait en outre une compagnie de troupes de réserve. (10) Plus que tout autre, Du Landé avait contribué à relever, par la promesse de l'assistance royale, les courages amollis. (11) Il s'était même employé à faire acheter sous main les matériaux nécessaires à la reconstruction des ouvrages détruits par les Impériaux. (12)

---

(1) *Mémoire du Sr Du Landé.* s. d. (1631.) Aff. Etr. Grisons. VII. 175.

(2) *Contarini al Senato.* Parigi, 7 marzo 1631. Frari. Francia. LXXX.

(3) *Cavazza al Senato.* Casale, 6 ottobre 1631. *Idid.* LXXVI.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 settembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — Sprecher v. Bernegg. II. 59.

(5) *Le roi à Du Landé.* Vendeuvre, 30 septembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 165. — Sprecher v. Bernegg. II. 61.

(6) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 17 settembre 1631. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 settembre 1631. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. II. 59. — Jecklin. op. cit. nº 1562.

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 17 ottobre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 gennaio 1632. Frari. Svizzeri. XXVII.

(9) Hochgericht.

(10) *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 settembre 1631. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 10 ottobre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(11) *Servien aux Ligues Grises.* Moncalieri, 16 septembre 1631. Guerre. XVI. 541. — Sprecher v. Bernegg. II. 59.

(12) *Le roi à Du Landé.* Vendeuvre, 30 septembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 165. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 2 agosto 1631. loc. cit.

Au total, les décisions prises par la diète grisonne étaient strictement défensives. Mais si les protégés rhétiens de la couronne Très-Chrétienne étaient trop affaiblis pour songer à envahir les terres de leurs voisins, ceux-ci en revanche avaient intérêt à interpréter à menace ce qui n'était en vérité qu'une mesure de prudence. Au reste, les appréhensions qu'avait soulevées naguère la rédaction ambiguë de l'article XII du traité de Ratisbonne commençaient à se réaliser. Dès le 4 octobre, Feria exprimait à Gallas son indignation de ce que les Trois Ligues eussent violé ledit article en réoccupant et en fortifiant les positions abandonnées par les Autrichiens. (1) Un peu plus tard, c'était au tour de Ferdinand II de protester à la fois contre la présence de Du Landé à Coire et contre le fait que quelques Français figuraient au nombre des défenseurs du Luziensteig. (2) Bientôt même l'archiduc Léopold crut devoir dénoncer aux « Waldstætten » l'attitude, « belliqueuse » selon lui, des compatriotes de ses sujets des Droitures. (3) Et cependant, au sein de ce concert de récriminations, dont la violence égalait l'injustice, une plainte détonait par sa sincérité : celle des Valtelins.

La vallée de l'Adda, évacuée dès avril par les troupes allemandes qui s'y étaient installées, (4) puis traversée dès lors jusqu'en octobre par celles qui se portaient successivement de Mantoue vers les Alpes, avait subi, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, des ravages et des exactions au prix desquels les malheurs éprouvés par les Grisons durant la même période étaient peu de chose. (5) L'anarchie y régnait presque sans intermittence, (6) et Robustelli, absent du pays, (7) n'était plus guère que le chef nominal du gouvernement. (8) Convaincus que leurs administrés se rebelleraient aussitôt après le départ des soldats de Gallas, les magistrats avaient obtenu de Feria qu'il acheminât quelques forces vers Colico. (9) Toutefois la gravité du péril intérieur n'accaparait pas uniquement leur attention. La perspective de retourner sous la domination des Trois Ligues les affolait. Fort peu satisfaits du résultat de la mission que deux de leurs députés venaient d'accomplir auprès du commissaire impérial à Cherasco, ils s'étaient retournés vers le représentant de Philippe IV à Milan pour le supplier de prendre en mains leurs intérêts. (10)

---

(1) *El duque de Feria al barone de Galasso.* Milan (Palacio), 4 de octubre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 259. — *Avaux à Bouthillier.* Venise, 11 octobre 1631. Aff. Etr. Venise. L.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 5 dicembre 1631. loc. cit. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 65.

(3) *Erzherzog Leopold an die V alten cathol. Orte.* Innsbruck, 29. November 1631. St-Arch. Luzern. III Bündten. IX. (1629—1644.) — Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera XXI. (20 novembre.)

(4) Quadrio. op. cit. II. 447.

(5) *El duque de Feria a Su Mag^d.* Milan, 8 agosto 1631. Arch. Gen. Simancas. Secr^ria de Estado. Leg^o n° 3336.

(6) Sprecher v. Bernegg. II. 51.

(7) Romegialli. op. cit. III. 960.

(8) *Feria al rey.* 8 agosto 1631. loc. cit.

(9) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 6 giugno 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(10) *Relation Stattschreibers Johann Tscharners vor den Herrn Hoübter und Verordneten Standtsrhätten lobl. gemeiner III Pündten u. s. w.* 7./17. April 1631. St-Arch. Chur. Akten. — *Sarotti al Senato.* Milano, 4 giugno 1631. Frari. Milano. LXXII. n° 46. — Sprecher v. Bernegg. II. 52.

Or, l'accueil fait à cette requête par le successeur de Spinola en Lombardie avait été des plus encourageants. [1] Il n'était pas à craindre, selon lui, que l'Escurial se ralliât jamais à la « déclaration » donnée par le roi Très-Chrétien au camp d'Aytré. [2] Par suite, les Valtelins pouvaient bannir de leurs esprits toute inquiétude. Si les articles du 5 mars 1626 avaient été violés, ainsi qu'on le prétendait au Louvre, ce n'était point par eux, mais bien par leurs anciens souverains « de delà les monts ». [3]

Malgré cela néanmoins, les compatriotes de Robustelli ne se sentaient pas rassurés. Gallas n'avait-il pas laissé insérer dans le premier traité de paix, celui du 6 avril, une clause perfide aux termes de laquelle, l'évacuation autrichienne terminée, les Trois Ligues rentreraient en possession des passages des deux Rhéties ? En outre, les plénipotentiaires français n'avaient-ils pas rédigé une protestation formelle qui réservait aux Grisons le droit de réclamer la réparation du dommage que ceux-ci estimaient subir du fait de l'interprétation abusive du traité par leurs sujets, et, coïncidence vraiment singulière, ne l'avaient-ils pas délivrée au commmissaire impérial le 18 juin, soit le jour même où les agents de la vallée prenaient un arrêté prescrivant derechef aux réformés de quitter le pays dans la huitaine sous peine de mort ? [4]

A cette fois Feria, que les représentants des *Terzieri* et ceux de la Seigneurie de Bormio étaient allés trouver à Milan au commencement d'août, se montra beaucoup moins chaud. [5] Tout en affirmant à nouveau que le roi Catholique ne tolérerait pas que les avantages acquis à ses protégés de la Valteline, tant à Monçon qu'à Ratisbonne, fussent remis en question, [6] le lieutenant de Philippe IV dans la Haute-Italie ne cacha pas à ses hôtes qu'il les verrait sans déplaisir tenter de s'accommoder avec les Grisons. [7] Il était certes fait pour surprendre, ce revirement dans l'attitude du gouverneur le plus belliqueux qui eût été envoyé en Milanais depuis le rappel de Pierre de Tolède. On a prétendu, et lui-même ne l'a pas démenti, qu'il s'était laissé influencer d'un côté par l'appréhension, si générale dans la vallée de l'Adda, d'un coup de main franco-rhétien sur Chiavenna ou d'une attaque vénitienne contre Tirano, [8] de l'autre par les suggestions intéressées du duc de Savoie, lequel s'attachait à le convaincre que le meilleur moyen de procurer l'évacuation de Pignerol par les Français consistait non point à

(1) *Les Ligues Grises au roi de France.* Coire, 22 avril 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 500.

(2) *Relation Stattschreibers J. Tscharners u. s. w.* loc. cit.

(3) *Feria al rey.* 8 agosto 1631. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Milano, 3 settembre 1631. Frari. Milano. LXXII. n° 72.

(4) *Feria al rey.* Milan, 8 agosto 1631. Arch. Gen. Simancas. S^ria de Estado. 3336. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 54.

(5) *Feria al rey.* Milan, 8 agosto 1631. Arch. Gen. Simancas. S^ria de Estado. 3336.

(6) *Feria al rey.* 8 agosto 1631. loc. cit.

(7) *Sabran à Richelieu.* Gênes, 25 novembre 1631. Aff. Etr. Gênes. I. 401.

(8) *Feria al rey.* 8 agosto 1631. loc. cit. — *Pandolfini a Cioli.* Milano, 29 ottobre 1631. Arch. Mediceo. Firenze. Milano. *3168.*

recourir à la manière forte, mais bien à mettre en mouvement toutes les ressources de sa diplomatie. (1) Au fond, à cette heure, la principale préoccupation de Feria était de sonder de façon indirecte les dispositions des autorités des Trois Ligues et de préparer les voies à la mission qu'il venait de se décider depuis peu à dépêcher sur les rives de la Plessur.

Cependant, plus l'alarme grandissait en Valteline, moins les autorités de celle-ci parvenaient à arrêter d'utiles résolutions. Bien que le gouverneur de Milan les exhortât à hâter le départ de leurs députés pour la Rhétie et à profiter de la présence de l'armée autrichienne dans le pays pour obtenir du Conseil d'Etat grison qu'il ne repoussât pas leurs ouvertures, (2) ce ne fut guère avant le milieu d'octobre que Giacomo Venosta, chargé de les représenter à Coire, prit la route de cette ville. Il y fut accueilli par Du Landé avec plus de raideur encore qu'il ne l'avait été par Mesmin en décembre 1627. (3) A la vérité, les instructions emportées par l'ancien lieutenant de Cœuvres lui prescrivaient d'entendre à un rapprochement entre les Trois Ligues et leurs sujets, pourvu qu'il le jugeât possible et que ces derniers consentissent à traiter en prenant comme base des négociations l'interprétation française des articles de Monçon. (4) Or, cette prétention avait peu de chance d'être admise à Sondrio. En outre, Schenardi intriguait à Paris et désapprouvait par avance toute concession à ses compatriotes de la faction Robustelli. (5) D'autre part enfin, malgré l'état d'épuisement auquel ils se trouvaient réduits, les Grisons demandaient, chaque jour avec plus d'insistance, à être remis en possession, et cela sans réserve aucune, de la vallée de l'Adda et de ses dépendances. (6) Ce fut assez pour que Du Landé, dont les sympathies n'allaient d'ailleurs pas aux Valtelins, se refusât à donner suite à la démarche que ceux-ci tentaient auprès de lui. (7)

Ce que les sujets italiens des Trois Ligues sollicitaient d'elles en somme, c'était l'investiture des magistrats élus par eux aux termes de l'article III de ce traité de Monçon dont ils négligeaient d'accomplir les autres clauses. Sur les conseils de l'envoyé français cette requête fut une fois encore repoussée. Un représentant de Bormio, qui, dans ces entrefaites, s'était porté à Mayenfeld à des fins identiques, n'obtint pas un meilleur succès. (8) Très

---

(1) *Sabran à Richelieu*. Gênes, 25 novembre 1631. Aff. Etr. Gênes. I. 401.

(2) *Feria al rey*. Milan. 8 agosto 1631. Arch. Gen. Simancas. Sria de Estado. 3336.

(3) Quadrio. Dissertazioni, etc. II. 447. — Romegialli. op. cit. III. 369. — Sprecher v. Bernegg. II. 70.

(4) *Mémoire (de Richelieu) pour le Sr Du Landé*. avril 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 158.

(5) *Contarini al Senato*. Parigi. 23 settembre; Moret. 14 ottobre 1631. Frari. Francia. LXXXI.

(6) *Instruktion so die Houbter und Standsrhaett gmeiner III Pündten dem Stattschreiber Tscharner zugestelt u. s. w.* 27. Juni/7. Juli 1631. St-Arch. Chur. Akten. — *Les Trois Ligues Grises à Toiras et à Servien*. Coire, 27 juin/7 juillet 1631. Guerre. XX. 4. — *Memoire présenté par Tscharner aux ambassadeurs français à Moncalieri, le 15 juillet 1631. Ibid.* 7. — St-Arch. Chur. Akten.

(7) *Scaramelli al Senato*. Bada, 18 ottobre 1631. loc. cit.

(8) *cf.* Romegialli. op. cit. III. 369—371. — Sprecher v. Bernegg. II. 65.

affectés de ce nouvel affront et convaincus à tort que des représailles se préparaient contre eux sur le versant septentrional des Alpes, [1] les clients valtelins de l'Espagne invoquèrent derechef l'appui de leur protecteur naturel, le duc de Feria. Or, les députés des *Terzieri* devaient trouver le gouverneur d'autant plus disposé à intervenir qu'il se préparait à entrer en scène pour son propre compte et à accréditer lui-même un ambassadeur extraordinaire auprès de la diète grisonne. [2]

Inquiétude causée tant à Paris qu'à Cherasco à la nouvelle que des négociations secrètes se poursuivent entre les Trois Ligues et la maison d'Autriche. — Spinola et les députés grisons en Lombardie. — Feria ébauche un rapprochement avec ses voisins du nord. — Mission à Coire du gouverneur du fort Fuentes (octobre 1631). — L'intervention énergique de Du Landé la fait échouer. — Menaces autrichiennes du côté de l'Engadine. — Desseins des autorités de Milan à l'égard de la Rhétie ensuite de l'évacuation de ce pays par les armes impériales. — Ils sont approuvés par l'Escurial. — Influence de la victoire suédoise de Leipzig sur les décisions du roi Catholique. — La « comédie » de Pignerol. — Politique tortueuse de Richelieu. — Feria joué par Victor-Amédée. — Articles de Mirafiori (19 octobre). — Vive émotion à Madrid et à Milan. — Mesures arrêtées dans cette dernière ville. — Démarches du gouverneur auprès des cantons de l'ancienne confession. — Olivarès incline au maintien de la paix.

IX. Dès la conclusion du second traité de Cherasco, les plénipotentiaires de Louis XIII en Italie avaient exprimé la crainte que, dans le cas où Feria renoncerait à se saisir par surprise des passages des Alpes rhétiques, il ne cherchât pas moins, en achetant à prix d'or les chefs du gouvernement grison, à détacher ceux-ci de la cause française. [3] En juillet déjà, le duc de Savoie était arrivé à partager les appréhensions de Toiras et de Servien et à se persuader que des pourparlers secrets en vue d'une alliance offensive et défensive se poursuivaient d'une part entre Innsbruck et Coire et, de l'autre, entre Coire et Milan. [4] Quelques semaines plus tard, Du Landé,

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 5 ottobre 1631. loc. cit.
(2) *cf.* Sprecher v. Bernegg. II. 70.
(3) *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 29 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 295.
(4) *Cavazza al Senato.* Chieri, 12 luglio 1631. Frari. Francia. LXXVI. — « Pare molto necessario di chiarire il particolare della lega che si tratta con Leopoldo et Grigioni come considerabile et già quà il baron Galazzo se ne lascio intendere in qualche cosa. » *Vittorio-Amedeo a Mazarini.* Moncalieri, 8 luglio 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 10.

très apte certes à découvrir les intrigues qui s'agitaient dans la haute vallée du Rhin, se croyait en mesure d'affirmer que les Trois Ligues avaient reçu une offre de restitution immédiate de la Valteline, pour peu qu'elles consentissent à renoncer à l'alliance du Louvre et à embrasser en échange celle de l'Escurial, mais à des conditions plus désavantageuses que celles qui leur avaient été faites au temps de l'ambassade de Mesmin. (1) Jusqu'à quel point ce bruit était-il fondé ? C'est là ce qu'il ne paraît pas sans intérêt de rechercher.

A dire vrai, si les négociations diplomatiques engagées depuis deux ans entre le lieutenant de Philippe IV en Milanais et ses voisins de Rhétie avaient subi quelques temps d'arrêt, elles étaient en somme demeurées toujours sur le tapis. Aux représentants des Trois Ligues venus à Milan pour le complimenter de sa nomination au poste de gouverneur du duché, (2) Spinola n'avait pas caché que son maître entendait maintenir d'une manière intégrale les articles de Monçon. Toutefois lui-même s'offrait à en interpréter bénévolement les obscurités. En outre, il conseillait à ses interlocuteurs de recommander à leurs communes le retour pur et simple aux capitulations rhéto-lombardes du 15 janvier 1622, lesquelles n'avaient d'ailleurs jamais reçu leur exécution. (3) Ces ouvertures étaient certes peu encourageantes. Néanmoins la diète de Coire ne les repoussa pas d'emblée. (4) Malgré l'opposition formelle du secrétaire-interprète Molina (5) et les objections discrètes de la cour de Vienne, (6) une nouvelle ambassade grisonne s'achemina bientôt vers la frontière du Cômasque. (7) Solliciter de Collalto et de Spinola l'allégement des charges que l'occupation autrichienne faisait peser sur la Rhétie ; tenter d'obtenir du vainqueur de Bréda, avec une explication favorable du traité du 5 mars 1626, la promesse d'une prompte restitution de la Valteline ; donner enfin leur adhésion à celui des projets d'alliance qui léserait le moins les intérêts généraux du pays, tels étaient les points principaux des instructions emportées par les envoyés du « pittag ». (8)

Contraints de subir une quarantaine rigoureuse dès leur entrée dans la vallée de l'Adda, ceux-ci perdirent en outre plusieurs mois à négocier sans fruit avec les délégués du gouverneur. (9) Ce dernier consentit cependant à

(1) *Mémoire de Servien.* Moncalieri, 8 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 264. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 settembre 1631. loc. cit.

(2) *Les trois chefs aux communes grisonnes.* 16/26 octobre 1629. Frari Svizzeri. XXV.

(3) *Scaramelli al Senato.* Fahr. 16 novembre 1629. *Ibid.* — *Instruction baillée à Mr le mareschal de Bassompierre, ambassadeur extraordinaire en Suisse.* Paris. 12 décembre 1629. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 405. — Sprecher v. Bernegg. II. 37.

(4) *Fleming to Lord Conway.* Zurich. 11/21 november 1629. Public Rec. Off. Foreign. Switzerl. Misc. Pap. n° 2.

(5) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 1° febbraio 1630. loc. cit.

(6) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 18 gennaio 1630.

(7) *Scaramelli al Senato.* Fahr, 11 gennaio 1630. Frari. Svizzeri. XXV.

(8) Jecklin. op. cit. n° 1555.

(9) *Puntos que los nueve Embaxadores de las Ligas de Grisones han propuesto en la junta que de orden de Su Exa se haze delante del Gran Canzelar.* 2 de marzo 1630. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — *Li deputati delle Tre Leghe al* ... Milano. 29 marzo 1630. *Ibid.* Svizz. e Grigioni. 1624—1630. VI.

les recevoir en audience à Alexandrie, puis a Carmagnole. (1) Les propositions qui leur furent soumises dans la première de ces deux villes n'étaient pas de nature à hâter la conclusion de l'entente désirée de part et d'autre. Aussi longtemps que les montagnards de la région du Splugen n'auraient pas ratifié les articles de Monçon, Spinola se refusait à conférer avec eux de la fixation de la date à laquelle ils pourraient être réintégrés dans la possession de leurs provinces sujettes. (2) Quant aux conditions de l'alliance, elles étaient plus que jamais inacceptables. En fait elles constituaient une mainmise à peine déguisée de l'Espagne sur la haute vallée du Rhin. Que fût-il advenu des libertés des Trois Ligues, déjà si réduites, si le culte catholique avait à être pratiqué désormais dans la Rhétie de deça les monts « sous la protection » de l'Escurial ; si l'évêque de Coire était restitué dans tous les biens et privilèges dont avaient joui ses prédécesseurs avant la Réforme ; si le droit était reconnu au gouverneur de Milan de lever de deux à six mille hommes chez les Grisons en cas de complications politiques dans la Haute-Italie ; si enfin, sous le prétexte d'assurer la continuité des transactions commerciales entre ce dernier pays et la Souabe, Spinola ou ses successeurs s'arrogeaient une part de contrôle dans la dispensation de l'usage des routes alpestres ? (3)

Dès lors, la cause était entendue. Un « pittag » réuni à Coire en août ne put que rejeter les offres lombardes. Néanmoins ses membres tinrent à ne se séparer qu'après avoir appelé une fois de plus l'attention du roi Très-Chrétien et celle de l'empereur sur la situation vraiment intolérable que créait à la Rhétie l'attitude si peu conciliante de ses voisins de l'est et du midi. (4)

Les raisons qui, en 1629 et en 1630, avaient déterminé les Grisons à tenter un rapprochement avec l'Espagne n'existaient plus en 1631. Cette année-là, les invitations tout d'abord secrètes, puis publiques, à une reprise des négociations vinrent non plus de Coire, mais bien de Milan. Après l'échec subi par la mission valteline à Mayenfeld, les rôles se trouvèrent intervertis. De plus en plus convaincu qu'un complot se tramait en Piémont en vue de déposséder le roi Catholique de la primauté exercée par lui dans la Péninsule, Feria jugea indispensable de se renseigner de façon certaine sur les dispositions de ceux qui, depuis le départ des Impériaux, pouvaient en somme ouvrir ou fermer à leur gré les routes militaires aboutissant au lac de

(1) « Arrivorno a Milano gli ambasciatori grisoni, due de quali son poi venuti quà, et dopo haverli Sua Eccellenza sentiti, spedi corriere in Valt^{na}, perchè mandassero quà i loro deputati a trattare de i loro interessi, se bene non si crede che Sua Ecc^{za} sia per ritrattare il capitolato di Monzone, come cosa passata per mano del Conte-Duca. » *Pandolfini a Cioli.* Alessandria, 8 marzo 1630. Arch. Mediceo. Milano. n° *3165.* — *Mesmin à Bouthillier.* Soleure, 9 mars 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 53. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 maggio 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 37.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 e 25 maggio 1631. loc. cit.

(3) *Articles « dits » d'Alexandrie.* Frari. Svizzeri. XXV.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 luglio; Bada, 9 agosto e 7 ottobre 1631. loc. cit.

Constance. Ce fut au gouverneur du fort Fuentes, Pedro de Çarate Olasso, (1) que le lieutenant de Philippe IV dans la Haute-Italie confia le soin de le représenter auprès des Trois Ligues. Rendu en Rhétie vers les derniers jours d'octobre, ce personnage demanda et obtint sans difficulté qu'une diète fût convoquée à Tamins au 29 de ce mois. (2) Tour à tour insinuante et menaçante, la harangue qu'il y prononça ne pouvait manquer de faire impression sur l'esprit des membres du « pittag ». Prêt à reprendre les négociations de 1630 au point précis où elles avaient été abandonnées, le successeur de Spinola engageait les Grisons à lui dépêcher sans retard des plénipotentiaires. Mais il les avisait, en outre, que ni son maître, ni lui ne toléreraient que les Trois Ligues cherchassent à réassujettir par la violence les Valtelins, protégés de la couronne Catholique. (3)

Du Landé n'avait pas vu sans inquiétude les alliés de son souverain en Rhétie prêter l'oreille aux offres de Milan et accepter de les discuter. Ses défiances étaient certes justifiées. Il avait suffi, en effet, de l'arrivée à Coire du gouverneur du fort Fuentes pour que le Conseil d'Etat suspendît les préparatifs de défense que lui suggérait l'envoyé du Louvre. (4) Mais il y avait plus. Non content de mettre ses auditeurs en garde contre les intrigues franco-vénitiennes, préjudiciables selon lui à l'exécution loyale du traité de Monçon, (5) Pedro de Çarate Olasso ne craignait pas de prendre à partie leur auteur présumé qu'il accusait d'inciter les communes à profiter des embarras de l'empereur pour faire descendre leurs bandières dans la vallée de l'Adda. (6) L'intervention énergique de l'ancien lieutenant de Cœuvres auprès de la diète détermina l'échec des propositions lombardes. Sommés par lui d'avoir à choisir entre l'alliance du roi Très-Chrétien et celle du roi Catholique, les Grisons se ressaisirent. Ils assurèrent Feria de leurs desseins pacifiques, mais se refusèrent à abdiquer le droit de veiller, en tant que peuple libre, à ce que l'intégrité du territoire des Trois Ligues fût désormais respectée. (7)

---

(1) *cf.* Giussani. Il forte di Fuentes. (Côme. 1905.) p. 239 sqq.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 25 ottobre e 1° novembre 1631. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 31 ottobre 1631. loc. cit. — 29 octobre et non 29 novembre. (*contra:* Sprecher v. Bernegg. II. 63.)

(3) *Avisi di Bada in Svizzeri.* 25 ottobre, 18 novembre 1631. Guerre. XX. 72, 77. — *Proposition faite par le gouverneur du fort Fuentes à la diète de Tamins.* 29/30 octobre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI; St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 8. 18). — *Scaramelli al Senato.* Bada, 8 novembre 1631. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. II. 63. — Jecklin. op. cit. n° 1565.

(4) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 31 ottobre 1631. loc. cit.

(5) « Questa novità è totalmente in pregiuditio di quello che si capitulo in il trattato di Monzone. » *Propos^on de Pedro de Çarate Olasso.* loc. cit.

(6) *Feria al rey.* Milan, 14 de octubre 1631. Arch. Gen. de Simancas. Estado. *3336.* — *Du Landé à Servien.* Damet (Tamins), 31 octobre 1631. Guerre. XX. 70. — St-Arch. Zürich. Graubünden *J* 171. 8. 18. — Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — Sprecher v. Bernegg. II. 63. — *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1565 zu 2.

(7) *Du Landé à Servien.* Tamins, 31 octobre 1631. loc. cit. — *Mémoire de ce qu'a mandé M^r Du Landé.* 13 novembre 1631. Guerre. XVI. 662. — *Toiras et Servien aux Ligues Grises.* Carignan, 25 novembre 1631. *Ibid.* 731. — Sprecher v. Bernegg. II. 65 sqq.

Si le danger d'un rapprochement hispano-rhétien semblait momentanément écarté, celui d'une capitulation du Conseil d'Etat de Coire devant les menaces autrichiennes subsistait en plein. A la vérité, Du Landé avait obtenu qu'une déclaration identique à celle qui venait d'être remise au gouverneur du fort Fuentes fût adressée à la cour de Vienne. Néanmoins c'était surtout du côté du Tyrol que le gentilhomme de la maison du roi Très-Chrétien appréhendait une surprise. Sous le prétexte d'examiner le bien fondé des plaintes dont les Grisons ne cessaient de le harceler au sujet du régime tyrannique imposé aux populations de la Basse-Engadine, mais en réalité dans l'intention d'aggraver encore à l'égard des Trois Ligues certaines stipulations du traité du 8 août 1629, (1) l'archiduc Léopold était sur le point de faire parvenir au « pittag » l'invitation, qui en cette conjoncture ressemblait singulièrement à un ordre, de dépêcher des représentants à une conférence assignée à Innsbruck au 6 décembre. (2) Or, Du Landé, qui avait déjà détourné les autorités de la Rhétie d'envoyer en Lombardie, ainsi que le leur demandait le gouverneur, ne devait pas hésiter à leur déconseiller d'obtempérer aux désirs du souverain du Tyrol. Aussi bien ses efforts allaient-ils être couronnés d'un plein succès. (3)

Dans les premiers jours de novembre 1631, à l'heure où Pedro de Çarate Olasso regagnait le Cômasque, toutes négociations entre les Grisons et les Austro-Espagnols se trouvaient rompues. En revanche, il était infiniment probable que l'année ne se terminerait point sans que la patrie des Guler et des Schauenstein eût à subir une nouvelle invasion, soit du côté de l'Engadine, soit de celui de Chiavenna, soit des deux parts à la fois. (4) Mais c'était principalement de Milan que semblait venir le danger, de Milan d'où Feria acheminait ce qui lui restait de troupes disponibles vers la Valteline (5) et fournissait d'armes et de munitions les habitants de cette vallée, sous le prétexte de les mettre à l'abri d'une surprise analogue à celle que lui-même paraissait réserver à leurs voisins du Nord. (6) Le gouverneur de la Lombardie se proposait-il, en intimidant ces derniers, de les empêcher de terminer leurs accords avec la France ? Ou bien songeait-il à passer à bref

(1) Sprecher v. Bernegg. II. 69.

(2) *Schreiben des Erzherzogs Leopold an die III Bünde.* Innsbruck, 28. Oktober; 14. November 1631. St-Arch. Chur. Akten. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 5 dicembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — Sprecher v. Bernegg. II. 69, 71.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada. 29 novembre e 6 dicembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — *Scotti a Barberini.* Lucerna. 5 e 12 dicembre 1631. loc. cit.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 25 ottobre 1631. loc. cit. — *Du Landé aux Waldstætten et à Zoug.* Mayenfeld, 30 octobre 1631. St-Arch. Luzern. III Bündten. IX. (1629—1644.) — *Scotti a Barberini.* Lucerna. 31 ottobre 1631. loc. cit.

(5) « La Reppublica viene avvisata che il Sor Duca di Feria habbia qualche trama in Valtellina. » *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 20 settembre 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 532.

(6) *Scaramelli al Senato.* Bada, 5 ottobre 1631. loc. cit. — *Mémoire de ce qu' a mandé M^r Du Landé.* 13 novembre 1631. Guerre. XVI. 662. — *Cavazza al Senato.* Casale, 1° dicembre 1631. Frari. Francia. LXXVI.

délai des paroles aux actes ? Il est moins malaisé qu'on ne le supposerait au premier abord de répondre de façon précise à cette double interrogation.

Malgré les difficultés soulevées par lui et l'ambassadeur espagnol à Turin au cours des conférences ouvertes en Piémont ; malgré les objections présentées en son nom au désarmement général dans la Haute-Italie, Feria, au fond, avait accueilli sans déplaisir la nouvelle de la conclusion de la seconde paix de Cherasco, au succès de laquelle il prétendait d'ailleurs avoir contribué dans une large mesure. (1) Chez lui, comme chez la plupart des grands dignitaires de l'Escurial, le souci de maintenir haut et ferme le drapeau de Castille, fût-ce au prix de très lourds sacrifices, l'emportait sur toutes autres considérations. Or, le gouverneur de Milan estimait être sorti victorieux, grâce à sa ténacité, de la lutte diplomatique qui venait de prendre fin. Dès l'instant, en effet, que le Louvre renonçait à exiger l'introduction de garnisons suisses dans Suse et Avigliana et que les passages de la Valteline ne faisaient pas retour aux Trois Ligues, ainsi qu'il avait été stipulé dans le traité du 6 avril, Philippe IV, de l'avis de son lieutenant en Lombardie, devait envisager son honneur comme sauf et se réjouir en somme d'un événement dont il n'était plus à craindre que les conséquences entachassent en rien le prestige de la couronne Catholique. (2) Si donc Feria mettait si peu d'empressement à remplir les engagements signés par lui le 18 juin, ce n'était pas, comme on paraissait le croire à Gênes et dans d'autres villes de la Péninsule, (3) qu'il eût le dessein de s'opposer à l'exécution de la paix, mais bien parce que le départ des Impériaux de la Rhétie laissait ouverte et sans défense la seule voie par laquelle des troupes étrangères eussent pu, le cas échéant, envahir le Cômasque.

Pour une fois, l'unité de vues régnait entre Madrid et Milan quant à la politique à suivre dans la Haute-Italie. Partisan déterminé d'une trêve aux Pays-Bas, Olivarès inclinait, en outre, à la cessation des hostilités au midi des Alpes. (4) La situation si critique de la maison d'Autriche en Allemagne justifiait amplement cette attitude du premier ministre espagnol. Néanmoins, celui-ci se rencontrait avec Feria pour reconnaître que mieux valait encore courir le hasard d'une guerre dangereuse que de tolérer soit la réoccupation de la Valteline par les Grisons, soit même une atteinte quelconque à l'interprétation lombarde des articles du 5 mars 1626. (5) Le moyen le plus sûr

(1) *Avisi di Milano.* Luglio 1631. Aff. Etr. Milan. I. — *Feria al Conde-Duque.* Pavia, 22 de junio 1631. Arch. Gen. de Simancas. S^ria de Estado Leg. *3336.*

(2) *Feria al Conde-Duque.* Pavia, 22 de junio 1631. loc. cit.

(3) *Sabran à Richelieu.* Gênes, 13 août 1631. Aff. Etr. Gênes. *I 375.*

(4) *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 9 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. — « On ne fait plus de doute que le traité de paix d'Italie ne s'exécutera. Les Espagnols s'y porteront d'autant plus volontiers qu'ils croyent avoir à faire de leurs gens de guerre en Flandres et que l'empereur n'aura pas trop de ses Allemands. » *Peny à Hotman.* Madrid, 20 août 1631. Aff. Etr. Espagne. XVI.

(5) *Consulta del Consejo de Estado á Su Mag^t.* Madrid, 19 de noviembre 1631. Arch. Gen. Simancas. S^ria de Estado. *3336.* — *Copia del voto de don Gonzalo de Cordova en Consulta de 18 de setiembre 1631. Ibid.*

de conjurer toute surprise eût évidemment consisté à installer de fortes garnisons aux points stratégiques importants de la vallée. Mais c'eût été violer le traité de Monçon alors que le Louvre paraissait vouloir observer celui de Cherasco. Aussi bien la nouvelle de la défaite subie par les Impériaux à Leipzig devait par ailleurs engager les ministres de l'Escurial à user de prudence. (1)

Cependant la « comédie » (2) de Pignerol suivait son cours. Le 20 septembre, cette place avait été remise à Victor-Amédée, au temps même où les Allemands évacuaient Mantoue. Mais cette restitution n'était qu'apparente. Quelques centaines de Français, dissimulés dans les casemates et les souterrains de la citadelle, continuaient à en assurer la possession au roi Très-Chrétien. Les commissaires autrichiens et espagnols, joués de main de maître, n'avaient pas hésité à déclarer que tout s'était passé « de bonne foy ». (3) En fait comme il importait « à l'extrême » que la fraude ne fût pas découverte tant que les dernières troupes de Gallas n'auraient pas regagné la Souabe, (4) le secret avait été bien gardé. (5) Il l'était encore au bout de quinze jours, (6) quand on se décida enfin à Paris à préparer l'opinion publique à la révélation de ce qui ne pouvait guère être caché plus longtemps. A cet égard, les tergiversations de Feria faisaient la partie belle aux plénipotentiaires de Louis XIII à Cherasco. Dès le 26 septembre, Servien, prenant les devants, dénonçait au nonce Panzirola les nombreuses infractions aux « articles » du 19 juin relevées à la charge du gouverneur de Milan. (7) La conclusion de ce réquisitoire s'imposait. Du moment où l'on pouvait redouter que l'Escurial ne méditât une surprise du côté de la Rhétie, il était juste que les armées françaises conservassent en Piémont une porte d'entrée permanente sur la Péninsule. (8) Richelieu, d'autre part, entendait se prévaloir du succès de son dessein pour réveiller le Sénat vénitien de sa torpeur et le convaincre que le roi songeait moins que jamais à abandonner ses amis italiens. (9) Il s'ouvrit donc du tout à Contarini, le 6 octobre, et lui montra l'original du traité par lequel le duc de Savoie s'était engagé, dès le 31 mars, à céder Pignerol à la France. (10)

Aussi bien le cardinal avait partie gagnée. Désormais un retour offensif des Austro-Espagnols n'était plus à craindre. De plus, encore que l'on

---

(1) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 7 novembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

(2) « Vergognosa farsa. » Carutti. Storia della diplomazia della Corte di Savoia. II. 331.

(3) « Il n'y a personne qui ne croye Pignerol effectivement rendu. » *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 20 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 333.

(4) *Toiras et Servien à Richelieu.* Cherasco, 1er juin 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI.

(5) *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 20 septembre 1631. loc. cit.

(6) *Toiras et Servien au roi.* 19 octobre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 329.

(7) *Servien au nonce Panzirola et à Mazarin.* 28 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 341.

(8) *Servien à Panzirola et à Mazarin.* 28 septembre 1631. loc. cit. — *Contarini al Senato.* Moret, 14 ottobre 1631. Frari. Francia. LXXXI.

(9) Siri. op. cit. VII. 417 sqq.

(10) *Contarini al Senato.* Moret, 6 ottobre 1631. loc. cit. (impr. ap. Bühring. op. cit. 344 sqq.)

continuât à se défier au Louvre de « l'humeur » de Victor-Amédée et que « l'arrière-boutique » en déplût,(1) ce prince était trop à la merci de son beau-frère pour qu'il y eût lieu de douter de la réalité sinon de la spontanéité de son concours. Il demandait, à la vérité, à sauver les apparences, ne fût-ce que pour se mettre à couvert des représailles futures de l'Escurial. On le lui accorda. La politique tortueuse de Richelieu et celle tout aussi peu franche du fils de Charles-Emmanuel s'accordaient en somme à merveille.

De cette entente machiavélique entre Paris et Turin, Feria devait être la première victime. Vers le 10 octobre, le duc de Savoie l'avisa que, pressé par les Français de leur livrer comme gage l'une des places du Piémont — il omettait à dessein de désigner laquelle — l'assistance immédiate de toutes les forces disponibles du Milanais lui était indispensable pour conjurer le péril dont on le menaçait.(2) Affolé par cette révélation tardive, le gouverneur promit plus qu'il ne pouvait tenir. Ses démarches tant à Naples qu'à Innsbruck en vue de se procurer des hommes et de l'argent étant demeurées infructueuses, il lui fallut se résigner à reconnaître son impuissance et renoncer par suite à secourir Victor-Amédée, dont la bonne foi lui paraissait d'ailleurs entière.(3) Mais, sur ces entrefaites, un nouveau coup de théâtre se produisit. Tout en laissant subsister la convention secrète du 31 mars, qui cédait Pignerol à la France de manière définitive, les plénipotentiaires de Louis XIII en Piémont consentirent à signer un traité aux termes duquel leur maître promettait de restituer cette place dans un délai de six mois. Or, l'empressement apporté par Servien à divulguer les « articles de Millefleurs »(4) du 19 octobre était à lui seul suspect.(5) En fait, ceux-ci étaient de nulle valeur. Rédigés à la demande du duc, dont l'amour-propre se trouvait par là sauvegardé dans une certaine mesure,(6) ils présentaient cette particularité que les contractants s'étaient engagés d'avance à n'en pas faire état.(7) Ce n'était pas à dire cependant que le roi Très-Chrétien n'en retirât aucun avantage. C'est ainsi que la garnison piémontaise de Pignerol devait être remplacée par la garnison suisse, aux ordres d'un chef français, dont Feria s'était opposé naguère à l'entrée dans Suse et Avigliana. D'autre part, les quelques cents hommes dissimulés dans la citadelle y continuaient leur

---

(1) *Richelieu à Servien.* Château-Thierry, 5 décembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 510.

(2) *Feria al rey.* Milan. 14 de octubre 1631. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3336*.

(3) *Ibid.* — *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia. 1° novembre 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 611.

(4) Miraflori, sur le Sangone, au sud de Turin.

(5) *Servien au roi.* Vinovo. 19 octobre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 329. — *Servien à Du Landé.* Vineuf (Vinovo), 20 octobre 1631. Guerre. XVI. 631. 632.

(6) *Toiras et Servien au roi.* Carignan. 19 décembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 540.

(7) « J'ay veu aussy ... touchant Pignerol ... le nouveau traitté que vous avez fait avec mon frère le duc de Savoie pour servir de prétexte au dépost qui en a esté fait en mes mains. » *Le roi à Toiras et Servien.* Château-Thierry, 29 octobre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 381. — « Le traité fait avec le duc de Savoie à Millefleurs est celui sous lequel on a publié le dépôt de Pignerol entre les mains du roi. » *Discours sur les affaires générales de la chrestienté.* avril 1633. (ap. Molé. op. cit. IV. 179.)

faction. [1] Enfin, l'annonce indubitable cette fois de l'occupation même momentanée de la meilleure place du Piémont par des troupes à la solde du Louvre devait, pensait-on, donner à réfléchir aux Austro-Espagnols et les amener à composition. [2]

Ce fut par une missive de Mirabel, son ambassadeur à Paris, que Philippe IV apprit la résolution de Louis XIII de ne point restituer Pignerol au duc de Savoie. [3] L'émotion soulevée à Madrid à la nouvelle d'une infraction aussi manifeste aux traités récemment conclus à Cherasco ne laissa pas que d'être vive. [4] Elle s'accrut encore quand il fut avéré que la cession effective de cette ville forte avait précédé et non suivi la signature des articles du 6 avril [5] et que l'on connut en Espagne les prétextes invoqués par Richelieu et ses agents dans la Péninsule pour justifier leur manque de parole. [6] La première idée qui prévalut dans les Conseils de l'Escurial fut celle de la vengeance. On agita de s'emparer par surprise des Iles d'Hyères, de Villefranche et de Nice, puis de « glisser une armée » entre Pignerol et la frontière dauphinoise, de manière à éloigner la guerre de l'Italie et à la rapprocher des Etats du roi Très-Chrétien. [7] De son côté, Feria arrêta toutes les mesures que lui permirent de prendre les faibles ressources dont il disposait. Mettant à profit la vacance prolongée du poste diplomatique français de Soleure, il fit sonder les cantons catholiques en vue du renouvellement de l'alliance hispano-suisse expirée depuis cinq ans, de l'inclusion de la Franche-Comté dans ce renouvellement et de l'obtention d'une levée de six mille hommes. Malheureusement l'énormité des sommes dues aux « Waldstætten » par la cour de Madrid s'opposait à l'admission de ces diverses requêtes. [8] Econduit aux Ligues, le gouverneur de Milan réduisit son effort à la défense de la Lombardie. Certain que les hostilités reprendraient à bref délai, soit en Ligurie, soit en Valteline, mais décidé à les subir plutôt que de supporter l'affront de Pignerol, il changea ses batteries et passa au camp des partisans de la guerre à outrance. [9]

---

(1) *Servien à Richelieu.* Vinovo, 19 octobre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. f° 319. — *Toiras et Servien au roi.* Vinovo, 19 octobre 1631. *Ibid.* f° 329.

(2) *Traité entre Louis XIII, roi de France, et Victor-Amédée, duc de Savoie, pour un libre passage en Italie.* Millefleur, 19 octobre 1631. Du Mont. op. cit. VI. 21; Traités publics de la Maison de Savoie. I. 424—498; Aff. Etr. Turin. XVIII. 147—148; Bazzoni. Un nunzio straordinario, etc. p. 34—35. — *Toiras et Servien au roi.* Vinovo, 19 octobre 1631. loc. cit.

(3) *Mirabel al rey.* Paris, 25 octubre 1631. Arch. Gen. Simancas. Estado. *8336.*

(4) *Barrault à Richelieu.* Madrid, 6 décembre 1631. Aff. Etr. Espagne. XVI. — « Sette cour a extrèmement senty le dépost de Pignerol en mains du roy. » *Peny à Bouthillier.* Madrid, 8 décembre 1631. *Ibid.*

(5) *Relation de l'estat des affaires d'Espagne en Italie, touchant principalement les sentimentz des Espagnolz sur la remise de Pignerol ez mains du roy.* 31 décembre 1631. Guerre. XX. 99.

(6) *El rey al marqués de Mirabel.* Madrid, noviembre 1631. Arch. Nat. *K 1424* n° 44.

(7) *Barrault à Richelieu.* Madrid, 6 décembre 1631. loc. cit.

(8) *Servien à Richelieu.* Carignan, 3 décembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 508.

(9) *Ibid.* — *Relation de l'estat des affaires d'Espagne en Italie, touchant principalement les sentiments des Espagnolz sur la remise de Pignerol ez mains du roy.* 31 décembre 1631. Guerre. XX. 99.

Moins belliqueux, Mirabel se contentait d'affirmer que les avantages acquis à la France à Miraflori seraient contre-balancés si le duc de Mantoue consentait à l'échange de Casale contre une partie du Crémonais. (1)

L'instant était critique pour Olivarès. En d'autres temps, l'intérêt de la cause qu'il défendait lui eût fait un devoir de relever le défi que lui portait Richelieu et de répondre à l'annexion de Pignerol par l'entrée de forces milanaises dans le Montferrat. (2) Mais le pouvait-il ? En un mot, la puissance de l'Escurial répondait-elle à sa contenance martiale ? Evidemment non. Les désastres infligés aux armes des deux maisons d'Autriche par leurs adversaires, tant en Allemagne qu'aux Pays-Bas ; (3) la perte récente de la flotte de la Nouvelle-Espagne ; la détresse financière qui sévissait dans toutes les provinces de la monarchie ; (4) la prompte capitulation de Victor-Amédée aux mains du roi Très-Chrétien ; l'attitude presque hostile du pape et du Sénat de Venise ; le fait qu'aucun secours efficace n'était à attendre des petits princes d'Italie ; (5) la certitude que si les généraux de l'Etat de Terre-Ferme ou le duc de Rohan attaquaient le Cômasque ou la Valteline, Feria n'aurait pas de troupes à leur opposer ; (6) mais, plus qu'aucune autre chose, la situation vraiment prospère de la France, maîtresse du Piémont, assurée de la conservation de Casale et de la fidélité du duc de Savoie dont les deux frères s'étaient constitués otages dans l'intérieur du royaume, (7) tout contribuait à amener le premier ministre espagnol à reconnaître que, si la guerre paraissait probable, elle n'était pas à désirer. (8) Pour l'éviter, l'Escurial brusqua la conclusion des négociations d'une entente entre le fils de Charles-Emmanuel et les autorités gênoises (27 novembre). (9) Par suite le gouverneur de Milan fut désavoué et prié de détourner l'archiduc Léopold d'entreprendre « des nouveautés » du côté de l'Engadine. (10) Au total, l'on persistait à Madrid à déclarer que l'indépendance de la Valteline était nécessaire à la sécurité de la Lombardie. Mais l'on semblait résolu à en obtenir le maintien par des moyens purement pacifiques. (11)

---

(1) *Mirabel al rey.* Paris, 25 octubre 1631. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3336.*

(2) *Relation de l'estat des affaires d'Espagne, etc.* loc. cit.

(3) *Servien à Richelieu.* Vinovo, 19 octobre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 379.

(4) *Peny à Bouthillier.* Madrid, 31 décembre 1631. Aff. Etr. Espagne. XVI.

(5) *Consulta del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 19 noviembre 1631. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3336.* — *cf.* Gregorovius. Urbano VIII e la sua opposizione alla Spagna e all'Imperatore. (Roma. 1879.) p. 30.

(6) *Pandolfini a Cioli.* Milano, 3 dicembre 1631. Arch. Mediceo. Francia. *4644.*

(7) *Mirabel al rey.* Paris, 25 octubre 1631. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3336.*

(8) *Feria al rey.* Milan, 14 octubre 1631. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado.* 19 noviembre 1631. loc. cit.

(9) *Barrault à Richelieu.* Madrid, 12 décembre 1631. Aff. Etr. Espagne. XVI.

(10) *Consulta del Consejo de Estado a Su Magd.* Madrid, 19 noviembre 1631. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3336.*

(11) *Consulta del Consejo de Estado.* 19 noviembre 1631. loc. cit. — *Servien à Richelieu.* Carignan. 3 décembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 508.

Le bruit d'une entente franco-vénitienne relative à la Valteline éveille des craintes à Milan. — Mesures prises par les Grisons pour assurer la conservation de leur indépendance. — Ils font appel à l'assistance de tous leurs alliés. — Ajournement du départ de Brügger pour la cour. — Desseins de Mérode contre le Luziensteig dévoilés aux plénipotentiaires français en Italie. — La Salinière dépêché à Coire. — Levées organisées dans la haute vallée du Rhin aux frais du trésor royal. — Dispositions des Suisses. — Du Landé s'efforce d'intéresser ceux-ci à la défense des Trois Ligues. — Missions grisonnes chez les Confédérés des deux confessions. — Leur résultat. — Le roi accrédite auprès des cantons le baron de Rorté. — Ce dernier blesse mortellement à Mayenfeld le landammann Sprecher des Dix Droitures. — Emoi que cet incident malencontreux provoque en Rhétie. — L'envoyé français renonce à accomplir ses instructions. — Diète de Bade de décembre 1631. — Echec qu'y éprouvent les délégués du gouvernement de Coire et le secrétaire-interprète Mollondin.

XII. Le danger qui menaçait depuis peu, semblait-il, la vallée de l'Adda venait à la fois du nord et du midi. Non pas qu'il résidât dans une descente possible des bandières des Trois Ligues sur Chiavenna ou Tirano. Même joints aux Suisses protestants, les Grisons avaient, au lendemain du *Sacro macello*, donné la mesure de leur impuissance militaire en cherchant vainement à reconquérir la Rhétie d'outre-monts. (1) Ce que l'on redoutait en somme à Milan, c'était une entente franco-vénitienne analogue à celle à laquelle le marquis de Cœuvres avait dû ses avantages au cours des années 1624 et 1625. (2) Or, comme c'eût été dans le Bergamasque que se fussent vraisemblablement rassemblées les forces de la République destinées à opérer dans la région de Morbegno et de Sondrio, la surveillance exercée de Lecco et du fort Fuentes sur la frontière d'Averara devenait de jour en jour plus sévère. En agissant ainsi, le gouverneur de la Lombardie faisait certes preuve de prudence. Mieux eût valu néanmoins que son attention se concentrât uniquement sur les défilés du Splugen.

Malgré le succès aussi éclatant qu'inespéré de sa politique italienne, Richelieu n'avait pas perdu de vue la situation précaire des alliés de son maître en Rhétie. A l'heure où s'ébruitait la cession de Pignerol à la France,

(1) *Voto de Don Gonzalo de Cordova en consulta de 18 setiembre 1631.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *8336.*

(2) *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 20 settembre 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 532. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 19 noviembre 1631. Arch. Gen. Simancas. Estado. *8336.*

où Feria armait en hâte, convaincu du danger qui menaçait à la fois la Valteline et le Milanais, Toiras et Servien adjuraient Du Landé et les autorités des Trois Ligues de redoubler de vigilance et de se préparer à repousser une attaque combinée des troupes tyroliennes et lombardes. (1)

Depuis que les plénipotentiaires français en Piémont et l'envoyé du Louvre à Coire les avaient éclairés, non sans peine il est vrai, (2) sur la gravité des périls qui les environnaient, les Grisons semblaient disposés à ne négliger aucune précaution pour défendre l'intégrité de leur sol si difficilement reconquis. Très inquiets des nouvelles qui leur parvenaient de l'Engadine et du Val Bregaglia, où la panique renaissait ensuite du voisinage ou de l'approche d'importantes forces étrangères, (3) ils suivaient avec docilité les avis de Du Landé, (4) mais ne se dissimulaient point que, sans l'assistance effective du roi Très-Chrétien et de tous les alliés des Trois Ligues, ils ne parviendraient pas à maintenir leurs positions. (5) A Ems, le 20 septembre, l'ancien lieutenant de Cœuvres leur avait fait espérer que son maître prendrait à sa solde quelques milliers d'hommes qu'ils s'étaient résolus de mettre sur pied pour assurer la protection de leurs passages. (6) Or, l'on désirait à Coire que cette levée s'organisât au grand jour, en vertu de l'alliance de 1602, et non point de façon clandestine ainsi que l'entendait le représentant de Louis XIII. (7) Une diète ouverte à Mayenfeld le 12 octobre décida que le colonel Brügger se rendrait à Paris sans retard, tandis que d'autres députés grisons gagneraient la Suisse afin d'invoquer les conseils et l'appui des cantons. (8) L'arrivée inopinée en Rhétie du gouverneur du fort Fuentes suspendit l'exécution de ce plan. Durant une semaine entière, les membres du « pittag » pesèrent à loisir les avantages respectifs des propositions françaises et espagnoles. Quand ils se déterminèrent, comme on l'a dit plus haut, à repousser ces dernières, l'envoi d'un mandataire spécial au Louvre n'avait plus sa raison d'être. Aussi bien, dans ces entrefaites, un courrier avait apporté aux Trois Ligues des dépêches de leur royal allié, si pleines de promesses et d'encouragements (9) que Brügger, sur le point de s'acheminer vers le Jura, reçut l'ordre d'ajourner son départ. (10)

---

(1) *Servien à Du Landé.* Vinovo, 20 octobre 1631. Guerre. XVI. 231.

(2) *Servien à Du Landé.* Carignan, 30 novembre 1631. *Ibid.* 752.

(3) *Contarini al Senato* Moret, 14 ottobre 1631. Frari. Francia. LXXXI. — *Memoire de ce qu'a mandé Mr Du Lande.* 13 novembre 1631. Guerre. XVI. 662. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II 68

(4) *Toiras et Servien à Du Landé.* Moncalieri, 20 octobre 1631. Guerre. XVI. 611. — *Servien à Du Landé.* 20 octobre 1631. *Ibid.* 631.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 25 ottobre 1631. loc. cit.

(6) *Servien à Du Landé.* Carignan, 30 novembre 1631. loc. cit.

(7) *Le roi à Du Landé.* Vendeuvre, 30 septembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 165. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 25 ottobre 1631. loc. cit.

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 ottobre 1631. loc. cit. — *Scotti a Barberini* Lucerna, 24 ottobre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — Sprecher v Bernegg. op. cit. II 69.

(9) *Le roi aux Ligues Grises.* Compiègne, 25 septembre; Vendeuvre, 30 septembre 1631. Stadt-Arch. Chur. *Z* 45, II. 382, 386; St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 8. 15).

(10) Sprecher v. Bernegg. II. 62.

A n'en pas douter, un mouvement de réaction assez vif se manifestait à la cour de France contre la politique suivie jusque là dans les affaires grisonnes. Ainsi qu'il l'écrivait à Toiras, le 2 septembre, (1) Louis XIII estimait qu'une nouvelle mainmise de l'Autriche ou de l'Espagne sur la Rhétie devait être empêchée coûte que coûte. (2) Convaincu enfin que « le plus fort serait toujours le maître » dans la haute vallée du Rhin, le roi Très-Chrétien inclinait à y prévenir les desseins du gouverneur de Milan en se saisissant des passages du pays et en faisant réédifier par les Trois Ligues les ouvrages démolis lors du départ des Impériaux. (3)

Toutefois, plusieurs semaines devaient s'écouler avant que les résolutions généreuses arrêtées au Louvre reçussent leur exécution. Du Landé les employa de son mieux à réchauffer le zèle des partisans de la France, à entretenir les suspicions des « patriotes » envers l'évêque de Coire et les « Espagnolisez » de la région d'Ilantz, (4) comme aussi à se procurer des confidents à gages dans la Ligue Grise et parmi les membres du chapitre. (5) Les plénipotentiaires royaux venaient de mener à bien une négociation délicate, analogue à celle entamée naguère, et non sans succès, par Mirabel avec l'un deux. Ils avaient acheté le comte de Witzleben, colonel dans l'armée impériale de Mantoue, et étaient avertis par lui, sous le couvert de l'ambassadeur à Coire, des intrigues qui se tramaient tant à Milan qu'à Innsbruck contre le repos des Trois Ligues. (6) Ce fut par cette voie détournée que leur parvint l'avis certain du dessein de Mérode de s'emparer du Luziensteig avec le concours des troupes allemandes cantonnées à proximité de Lindau. (7) Dès lors le temps pressait. Non content d'approuver en bloc les mesures arrêtées par son envoyé en Rhétie et d'autoriser celui-ci à payer la solde et l'entretien des trois mille montagnards dont la levée avait été décidée depuis peu, Louis XIII lui dépêcha en hâte, de Fontainebleau, le colonel Ulysse de Salis-Marschlins, porteur d'ordres secrets. (8) A la même heure, un

(1) *Le roi à Toiras et à Servien.* 2 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI.

(2) « Je reconnois assez de quelle importance sont aux affaires d'Italie les passages du pays des Grisons. C'est pourquoy je me resoutz de ne rien obmettre pour m'en asseurer. » *Le roi à Toiras et à Servien.* 2 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. — *Le roi à Du Landé.* Compiègne, 15 septembre 1631. loc. cit.

(3) *Le roi à Du Landé.* Compiègne, 15 septembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 163.

(4) *Le roi à Du Landé.* Compiègne, 15 septembre 1631. loc. cit.

(5) *Le roi à Du Landé.* Vendeuvre, 30 septembre; Fontainebleau, 12 octobre 1631. Aff. Etr. Grisons VII. 165, 167. — *Gasparus Sayn, canonicus, a Christoforo Brock de Weisenburgh, Consigl^re di S. A. a Insbruck.* Coira, 10 novembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(6) *Toiras et Servien à Du Landé.* Moncalieri, 20 octobre 1631. Guerre. XVI. 611. — *Toiras et Servien à Rohan.* Carignan, 15 décembre 1631. *Ibid.* 780.

(7) *Toiras et Servien à Du Landé.* Moncalieri, 20 octobre 1631. loc cit. — *Du Landé à Servien.* Tamins, 31 octobre 1631. Guerre. XX. 70. — *Toiras et Servien à Rohan.* Carignan, 15 décembre 1631. loc. cit.

(8) *Le roi à Du Landé.* Fontainebleau, 12 octobre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 167. — *Contarini al Senato.* Moret, 14 ottobre 1631. Frari. Francia. LXXXI. — *Avisi di Chiavena.* 29 ottobre 1631. Arch. Mediceo. Milano. *3168.* — U. von Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. (éd. Moor.) p. 217.

« homme » du cardinal, le S[r] de ***La Salinière*** prenait la route de Mayenfeld, (1) tandis que le S[r] de Maubuisson, accompagné d'un trésorier, s'apprêtait à le suivre avec un premier acompte de trente mille écus sur les sommes affectées à « l'entreprise des Trois Ligues ». (2)

Bien que Du Landé le sollicitât de consentir à la formation d'un corps de dix mille fantassins, à l'effet de se rendre maître des passages des deux Rhéties, le roi Très-Chrétien hésitait encore à donner son acquiescement à un projet aussi vaste, dont l'issue lui semblait très douteuse. (3) Certes, au cas où les engagements souscrits n'eussent pas souffert de remise, Louis XIII n'aurait pas reculé. Il se fût même offert à entretenir à ses dépens cinq mille Suisses et Grisons en vue d'une expédition dans la vallée de l'Adda. Mais tout ce à quoi il bornait son ambition, le 12 octobre, c'était à devancer l'empereur dans l'occupation des défilés de montagnes entre le lac de Constance et le Splugen et à les laisser à la garde des trois mille hommes que les autorités de Coire cherchaient à mettre sur pied. (4) Son désir devait être réalisé. Au cours de la diète de Tamins, où il s'était rendu afin de combattre les négociations de Çarate Olasso, Du Landé eut l'occasion d'accomplir la mission dont on venait de le charger. (5) Assurés désormais des secours financiers du Louvre, les députés du « pittag » exhortèrent leurs mandants à consentir à la levée en préparation, puisque aussi bien les frais en seraient supportés par le trésor royal. (6) Ces conseils furent écoutés. Le 12 novembre, à Mayenfeld, une autre diète prit acte de l'assentiment donné par les communes au recrutement de trois mille fantassins, sous les colonels de Schauenstein, Ulysse de Salis et Brügger, et au relèvement des fortifications du Luziensteig et du Pont-du-Rhin, dont les travaux commencèrent aussitôt. (7) Il fut résolu, en outre, que des démarches instantes seraient faites auprès du Corps helvétique afin d'inviter ses membres à participer de façon effective aux mesures de défense qui seules pouvaient entraver un retour offensif des Austro-Espagnols dans les hautes vallées grisonnes. (8)

Le Louvre avait en somme un intérêt majeur à ce que les Suisses embrassassent, de concert avec lui, la protection des Trois Ligues. (9) La

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada. 25 ottobre 1631. loc. cit.

(2) *Le roi à Du Landé.* Compiègne, 15 septembre; Vendeuvre, 30 septembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 163. — *Scotti a Barberini.* Lucerna. 31 ottobre 1631. loc. cit. — « Si mandarono alle settimane adietro a Grigioni da 400 mille franchi e di fresco se ne sono loro mandati altri 100 mille et se ne preparano degli altri acciò si fortifichino di gente e ne' passi et in particolare in quello di Staich. » *Gondi a Cioli.* Parigi, 29 novembre 1631. Arch. Mediceo. Francia. *4643* f° 753.

(3) *Le roi à Du Landé.* Fontainebleau, 12 octobre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 167.

(4) *Ibid.* — *Contarini al Senato.* Moret, 14 ottobre 1631. loc. cit.

(5) *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1565.

(6) *Mahnung der von den Gemeinden bewilligten Anwerbung von 3000 Mann für den franz. König keinen Widerstand zu leisten.* Tamins, 21. 31. Oktober 1631. *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1565.

(7) *Du Landé à Servien.* Tamins, 31 octobre 1631. Guerre. XX. 70. — *Scotti a Barberini.* Lucerna. 14 e 28 novembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Scaramelli al Senato.* Bada. 22 novembre 1631. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 63. 68. — *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1566.

(8) *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1566.

(9) *Du Landé à Mollondin.* Coire, 7 décembre 1631. Arch. Mollondin, à Soleure.

nouvelle de la conclusion de la paix en Italie avait été accueillie sans enthousiasme à Zurich comme à Lucerne. (1) Tout entiers à leurs querelles intestines, les Confédérés des deux confessions avaient assisté impassibles à la ruine de leurs voisins et alliés de l'Est. (2) Or, n'était-il pas à craindre que la cessation des hostilités dans le nord de la Péninsule ne fût le prélude d'une aggravation de la situation sur la ligne du Rhin, et que les appréhensions provoquées en 1628 et en 1629 par le séjour prolongé de forces impériales en Souabe et en Alsace ne se renouvelassent à bref délai? Dès la fin de septembre, Du Landé s'était fait un devoir d'attirer l'attention des Conseils des cités évangéliques sur les périls dont la Rhétie continuait à être entourée. (3) Mais ces remontrances avaient rencontré peu d'écho, même à Zurich, où l'on reprochait aux autorités de Coire d'armer avec une hâte intempestive, au risque de s'exposer à des représailles de la part de l'archiduc d'Innsbruck et du gouverneur de Milan. (4)

Les circonstances étaient trop critiques pour que l'envoyé français se laissât rebuter par cet échec. Un mois ne s'était pas écoulé qu'il revenait à la charge auprès des protestants et adressait aux catholiques un chaleureux appel en faveur des communes grisonnes. Aux uns comme aux autres il exposait le dénuement de ces dernières dont la population se trouvait diminuée de près de moitié par les épidémies. A ceux-ci comme à ceux-là il demandait par suite la permission de recruter dans les bailliages suisses, en particulier dans le comté de Sargans, le complément de la levée que les Trois Ligues ne réussissaient qu'avec peine à organiser chez elles. (5) Mais, tandis qu'il s'attachait à faire vibrer chez les premiers la corde confessionnelle, sa sollicitude envers les seconds visait plutôt leurs intérêts économiques lésés par le délaissement systématique de la route commerciale du Gothard au profit de celle du Splugen dont les Impériaux semblaient à la veille de reprendre possession. (6)

Les dépêches adressées par Du Landé aux divers membres du Corps helvétique avaient surtout pour but de préparer les voies à deux missions grisonnes, dont l'une, composée du *landrichter* Schmid de Grüneck, du bourgmestre Finer et du *landammann* Buol, ne tarda pas à s'acheminer vers

---

(1) *Cavazza al Senato.* Chieri, 5 luglio 1631. Frari. Francia. LXXVI.

(2) « E cosa singolare che non sanno (i Svizzeri) ne anche quello si faccia non solo ne Grisoni ma ne tampoco in un o l'altro cantone, tanto sono dati al loro solito otio. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 31 ottobre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(3) *Du Landé à Zurich.* Mayenfeld, 30 septembre 1631. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 8. 15); St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 201.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 13 settembre e 5 ottobre 1631. loc. cit.

(5) *Du Landé à Bâle; à Berne; à Zurich.* Mayenfeld, 28 octobre 1631. St-Arch. Zürich. Graubünden *J*; St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 211, 217, 225. — *Les Ligues Grises à Zurich.* Ober-Ems, 20/30 octobre 1631. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 8. 19); St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 227. — *Du Landé aux V anciens cantons catholiques.* Mayenfeld, 30 octobre 1631. St-Arch. Luzern. III Bündten. IX. (1629—1644.)

(6) *Le roi à Du Landé* Vendeuvre, 30 septembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 165.

les cantons protestants, alors que l'autre, représentée par le *landammann* Rodolphe de Salis et le capitaine Lucius de Mont, se dirigeait vers Lucerne. (1) A ces derniers allait échoir assurément la tâche la plus délicate. Les rancunes n'étaient pas éteintes qu'avait éveillées chez les « Waldstætten » la défaite infligée jadis à leurs enseignes dans la première ligue (combat de Valendas, du 2 avril 1621). Néanmoins les députés grisons obtinrent sans difficulté l'assignation d'une diète catholique au 14 novembre. (2) Déjà ils s'apprêtaient à y justifier les armements décidés par les communes souveraines, à se recommander, eux et leurs mandants, à la protection des Confédérés, à solliciter de ceux-ci libre passage en faveur des forces auxiliaires qui pourraient leur être envoyées d'outre-Jura, à offrir aux petits cantons le renouvellement des anciennes combourgeoisies entre les deux pays et à les convaincre d'appuyer l'appel que le « pittag » adressait dans le même temps au Louvre. (3) Ils espéraient enfin que la permission d'enrôler quelques recrues dans le comté de Sargans pour le compte de Du Landé ne leur serait pas refusée. Après avoir pris langue avec les autorités lucernoises, ils ne se hasardèrent pas à soutenir cette dernière proposition devant la diète. La froideur de l'accueil que reçurent leurs autres ouvertures suffit à les rendre prudents. (4)

Dans la Suisse protestante le succès fut un peu meilleur. A leurs coreligionnaires des cités évangéliques, les Grisons se croyaient en droit de demander davantage qu'aux catholiques des petits cantons. Schmid de Grüneck et ses collègues s'attachèrent donc à faire agréer sur les rives de l'Aar et de la Limmat la requête que Salis et Lucius de Mont n'avaient osé présenter aux « Waldstætten ». (5) Ils allèrent plus loin, et émirent le vœu que, comme en 1620, un effort sérieux fût tenté pour arracher la Valteline à ses usurpateurs. De prime abord, Berne ne se montra pas hostile à ce projet. (6) Zurich, de son côté, consentit à assigner à Aarau, au 21 novembre, une « journée » particulière afin de permettre aux députés de la Rhétie d'exécuter leurs instructions et de fournir la preuve que, vu l'état d'épuisement où les avait laissées deux années d'occupation autrichienne, les Trois Ligues se trouvaient dans l'impossibilité de pourvoir avec leurs seules ressources à la tâche qu'elles avaient assumée. (7) Les bonnes dispositions manifestées dès le commencement du mois par la plupart des cantons de la nouvelle confession s'affirmèrent avec plus de netteté encore en Argovie, le 21 novembre. (8)

---

(1) St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 8. 19—24). — Sprecher v. Bernegg. II. 62. — Hafter. Georg Jenatsch. p. 245.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 14 novembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna. 14 e 21 novembre 1631. loc. cit.

(4) Eidg. Absch. V² 658 *a* (571).

(5) *Proposition des députés grisons à Zurich.* 1er novembre 1631. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (178. 8. 19).

(6) *Bern an Du Landé.* 31. Oktober 1631. St-Arch. Bern. Teutsches Missivenbuch. VI. 170v°.

(7) *Zürich an Bern.* 3 novembre 1631. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 241.

(8) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 28 novembre 1631. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 660 *d.*

Mais, comme il importait qu'ils ne se lançassent point dans une aventure où leurs confédérés de l'ancienne croyance refuseraient de les suivre, le « Vorort », pour répondre d'ailleurs au désir exprimé par le dernier « pittag » tenu à Mayenfeld, (1) convoqua le Corps helvétique à une diète générale à Bade pour le 9 décembre. (2)

Ce n'était pas uniquement dans la Suisse protestante que le nombre des défenseurs de la cause grisonne tendait à s'accroître. Au Louvre aussi un réveil certain se produisait dont les Trois Ligues étaient appelées, semblait-il, à retirer les premiers profits. Avant même que les députés de celles-ci eussent gagné Zurich et Lucerne, le roi Très-Chrétien s'était décidé à faire appuyer leurs négociations auprès des cantons par un envoyé spécial, Claude de Salles, baron de ***Rorté,*** l'un des gentilshommes ordinaires de sa chambre. (3) Ce personnage, dont la carrière diplomatique à peine commencée devait être si utilement remplie, tant en Allemagne, qu'en Pologne et en Suède, était chargé, aux termes de ses lettres de créance datées de Fontainebleau les 15 et 16 octobre, d'attirer l'attention des Confédérés sur « l'irréparable dommage » qui les menaçait, s'ils ne parvenaient pas à s'entendre entre eux « pour conserver et maintenir le corps de la république helvétique en son « ancienne splendeur et dignité et prévenir les accidents qui les en pour- « roient faire déchoir ». (4)

Aussitôt en possession de ses instructions, Rorté avait pris le chemin des Ligues. Toutefois, il ne fit que passer à Zurich et s'y arrêta peu. On jugeait nécessaire, en effet, qu'il s'abouchât avec Du Landé avant de demander audience aux gouvernements cantonaux. Il se porta donc droit à Mayenfeld, avec l'espoir de l'y rencontrer. Son arrivée dans cette ville, le 12 novembre au soir, (5) fut marquée par un très grave incident. Déçu de ne pas trouver dans l'hôtellerie où il était descendu un logement à sa convenance, l'envoyé du roi Très-Chrétien, qu'accompagnaient deux ou trois de ses gentilshommes, força l'épée à la main l'entrée d'une pièce occupée par quelques officiers grisons, prétendit les en expulser et, au cours de la lutte qui s'ensuivit, blessa mortellement le colonel Sprecher, *landammann* des Dix Droitures. (6)

---

(1) *Instruktion für die Abgeordneten der III Bünde an die V katholischen und die reformierten Orte.* Chur, 1. November 1631. St-Arch. Chur. Akten.

(2) *Zurich aux autres cantons.* 16/26 novembre 1631. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (178. 8. 25). — *Zürich an Bern und Basel,* 16/26. November 1631. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 660 *d.*

(3) *Contarini al Senato.* Nogent-l'Artaud, 1er novembre 1631. Frari. Francia. LXXXI.

(4) *Le roi à Berne.* Fontainebleau, 15 octobre 1631. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 209. — *Le roi à Zurich.* Fontainebleau, 15 octobre 1631. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171. 8. 16). — *Le roi à Lucerne.* Fontainebleau, 16 octobre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI; *à Bâle.* 15 octobre. St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4 (1500-1698); *à Uri,* même date. Arch. Mediceo. Milano. *3168.* f° 362. — *Le roi à Toiras et à Servien.* Château-Thierry, 29 octobre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 381.

(5) Sprecher v. Bernegg. II. 67. — contra Scotti. « A Mayfelt in Grisoni essendo giunto la *settimana passata* un baron francese per trattare con il Sr Du Landé... » *Scotti à Barberini.* Lucerna, 28 novembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(6) *Scaramelli al Senato.* Bada, 22 novembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — *Scotti a Barberini.* 28 novembre 1631. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. II. 67.

Bien que l'auteur de cette malencontreuse algarade se fût empressé de regagner la frontière de Sargans, et que Louis XIII dût, avec le temps, s'offrir à désintéresser la famille de la victime, Du Landé eut à traverser de ce fait des heures difficiles. (1) Les Espagnols ne laissèrent pas échapper l'occasion qui se présentait à eux d'insinuer, qu'en appelant les Français à leur aide, les Trois Ligues allaient sans doute changer de maîtres. (2) Quant au baron de Rorté, c'était avec raison qu'il renonçait désormais à accomplir ses instructions. Retiré momentanément à Soleure, le meurtrier du *landammann* Sprecher s'en remit au secrétaire-interprète Stavay-Mollondin du soin de l'excuser auprès des membres de la diète de Bade, à laquelle « une indisposition » l'empêchait de se rendre. (3) Cette précaution n'était pas inutile. Sans nouvelles de son envoyé aux Ligues, et craignant qu'il ne lui fût arrivé malheur, le roi s'était résolu subitement à faire appel aux services d'un autre personnage et à dépêcher en Argovie le comte de ***Bruslon,*** introducteur des ambassadeurs, (4) puis, à son défaut, le Sr de ***La Saludie,*** capitaine au régiment de Normandie. (5) Mais celui-ci, chargé de surcroît d'une mission urgente en Allemagne, se vit contraint de gagner par les voies rapides ce dernier pays, sans passer par la Suisse. (6)

En somme, aucune des dispositions arrêtées au Louvre en ce qui concernait les affaires d'Helvétie ne recevait son exécution. Tout le faix de celles-ci continuait à peser sur les secrétaires-interprètes de Louis XIII à Soleure. Mollondin, l'un d'eux, dut se borner à adresser à la diète catholique de Weggis un extrait des instructions et des lettres de créance du baron de Rorté. (7) Mais il ne crut pas pouvoir se dispenser d'assister à celle de Bade, à laquelle les Grisons se faisaient d'autre part représenter. (8)

Grâce aux encouragements prodigués en novembre à leurs députés à Aarau, les autorités siègeant à Coire avaient repris confiance dans les alliés

---

(1) *Le roi à Du Landé*. 2. janvier 1632 ; *à Rohan*, même date. Aff. Etr. Grisons. VIII. 7. 8.

(2) *Scaramelli al Senato* Bada, 22 novembre 1631. loc. cit. — *Scotti a Barberini*. Lucerna, 28 novembre 1631. loc. cit.

(3) « Al die weillen mit den Herren Freyherren von Rortté, wellichen mit disserem Gschreiben von Ihro Mt zu euch abgesandt etwas ungläggenheit zu gefallen, so Ihme verhindert euch persönlich ein sölliches nach dem bevelch so Ihr Mt Ihme auferlegt in zu litteren... » *Mollondin an Zurich*. Solothurn, 27. November 1631. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* (171, 8, 28) ; *an Bern*, 27. November 1631. St-Arch. Bern. Bündten Buch *II* 211 ; *aux cantons protestants*, même date. St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4. (1500-1698) ; *à Lucerne*, même date. St-Arch. Luzern. III Bündten. IX. (1629-1644). — *Scotti à Barberini*. Lucerna. 5 dicembre 1631. loc. cit. — *Mémoire concernant les affaires de Suisse*. (1633). Aff. Etr. Suisse. XXVII. 296.

(4) *Instruction au Sr de La Saludie.*

(5) *Le roi aux cantons*. (Créance pour le Sr de La Saludie, novembre 1631. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 158. — *Instruction au Sr de La Saludie, capitaine d'une compagnie au régiment de Normandie, le roy l'envoyant en Suisse pour affaires concernant son service*. décembre 1631. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 156. — *Contarini al Senato*. Noyant (Nogent-l'Artaud), 25 novembre 1631. Frari. Francia. LXXXI.

(6) *Instruction pour le Sr de La Saludie, mestre de camp entretenu pour le service de Sa Majesté, envoyé avec Mr de Brezé vers le roy de Suède en Allemagne*. 7 janvier 1632. Aff. Etr. Suède. II. 204.

(7) Eidg. Absch. Va 661 *a*

(8) *Scotti a Barberini*. Lucerna, 12 décembre 1631. loc. cit.

de la Rhétie. Du Landé les exhortait d'ailleurs à ne point se laisser rebuter par le peu d'empressement que mettaient les « Waldstætten » à leur venir en aide. Aussi s'enhardirent-elles jusqu'à faire solliciter de l'ensemble des cantons en Argovie ce dont n'avaient été tout d'abord priés que les seuls protestants. (1) Mais comme, aussi longtemps que le différend de Thurgovie ne serait point réglé, il n'était pas à prévoir que les Suisses consentissent soit à coopérer activement à la reconquête de la Valteline, soit même à engager le roi Très-Chrétien à appuyer avec des forces importantes l'offensive grisonne, on assista, une fois de plus, à Bade au spectacle étrange de délégués des Trois Ligues recommandant l'union à leurs voisins de l'ouest et se proposant comme arbitres des querelles qui déchiraient le Corps helvétique. (2)

Soutenus par Mollondin, dont la harangue ne fut en somme que la paraphrase de la leur, (3) les représentants des communes de Rhétie n'eurent pas de peine à gagner à leurs vues ceux des cités évangéliques. A dire vrai, cette adhésion semblait acquise d'avance. Tout dépendait dès lors de l'attitude qu'adopteraient les « Waldstætten ». Or, ceux-ci, maîtres de la situation, entendaient ne prendre parti qu'à bon escient. Ils désiraient, en un mot, ne se ranger à l'avis des protestants en cette matière que si Zurich se relâchait de quelques-unes de ses prétentions dans l'affaire du Rheinthal. (4) Cet espoir était-il réalisable ? Assurément non. Certes les Grisons exigeaient beaucoup à la fois des cantons forestiers. (5) Mais le sacrifice sollicité du « Vorort » par ces derniers était plus considérable encore. Au vote, les réformés se trouvèrent donc seuls de l'avis qu'il y avait lieu d'accueillir sans réserve la requête du gouvernement des Trois Ligues. (6) Tout en se déclarant fidèles observateurs des traités de combourgeoisie qui les liaient à la Rhétie, les catholiques jugèrent superflu de les renouveler. Hostiles au projet d'une expédition militaire en Valteline, ils se contentèrent de prendre *ad referendum* la demande de passage éventuel sur leurs terres des troupes que le roi Très-Chrétien et leurs confédérés de l'autre confession pourraient être amenés à acheminer vers Mayenfeld et Coire. (7) En revanche, ils firent l'offre dérisoire d'intervenir auprès du pape et des princes intéressés, à l'effet de procurer la restitution pacifique de la vallée de l'Adda à ses légitimes

(1) *Proposition faite par les députés grisons à la diète de Bade.* 11 décembre 1631. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 329.

(2) Sprecher v. Bernegg. II. 72. — Eidg. Absch. V² 662 *b*.

(3) *Proposition de Stavay-Mollondin à la diète de Bade.* décembre 1631. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *H* 336ᵛᵒ. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 décembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — Eidg. Absch. V² 663 *c*.

(4) Eidg. Absch. V² 661. (Diète de Weggis.) 3 décembre 1631.

(5) *Pandolfini a Cioli.* Milano, 3 dicembre 1631. Arch. Mediceo. Milano. *3168.* — *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 dicembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(6) Sprecher v. Bernegg. II. 72. 73. — Eidg. Absch. V² 663 *c*.

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 12 dicembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 dicembre 1631 loc. cit. — Eidg. Absch. V² 663 *c*

souverains. Et ce fut de mauvaise grâce qu'ils consentirent, en fin de compte, à adhérer aux termes de la missive que l'envoyé français suggérait aux membres de la diète d'adresser au roi Très-Chrétien pour lui recommander la cause de leurs communs alliés. (1) Au total, cette dernière subissait un nouveau revers. L'unanimité du Corps helvétique, qui seule eût assuré le triomphe des revendications grisonnes, n'était même plus à attendre sur le terrain limité où Mollondin s'était efforcé de la réaliser. Celui-ci, qui dans ces entrefaites n'avait pas cru devoir cacher davantage aux Suisses la raison véritable de l'absence du baron de Rorté, (2) échouait là où tant d'ambassadeurs extraordinaires, dûment accrédités par le Louvre auprès des cantons, avaient échoué avant lui. L'ère des négociations paraissait sur le point d'être close. On le souhaitait du moins à Venise, à Berne, à Zurich, partout où existait la préoccupation de prévenir les desseins des Austro-Espagnols sur les Alpes rhétiques. (3)

Mesures proposées par Toiras et Servien en vue d'assurer la défense des Trois Ligues contre un retour offensif des Austro-Espagnols. — Louis XIII approuve le projet de confier à un chef de plus de surface que Du Landé le commandement des forces grisonnes. — Rohan. — Conditions de son accommodement avec le roi à Alais. — Il se retire à Venise. — Ses efforts en vue d'entrer au service de la République. — Avaux les appuie. — Objections du gouvernement de Saint-Marc. — Préventions de ce dernier à l'égard de l'ancien chef des huguenots du Languedoc. — Elles ne survivent pas au désastre de Valeggio.

XIII. Plus heureux qu'Avaux, dont la diplomatie n'avait su jusque là vaincre les hésitations des Conseils de la Sérénissime République à embrasser ouvertement les intérêts des Ligues Grises, l'ambassadeur vénitien Alvise Contarini venait de remporter à la cour de France un succès que lui-même inclinait à croire décisif et qui l'eût été sans doute si le principe directeur de la politique italienne de Richelieu n'avait subi vers cette époque de notables à-coup. Le ministre de Saint-Marc avait réussi, en effet, à persuader au cardinal que rien ne servait en somme d'assurer la défense des passages de la Rhétie, si cette opération n'était complétée par l'occupation concomitante de Sondrio, de Tirano et des défilés de Chiavenna et de Bormio. A

(1) Eidg. Absch. V² 663 c.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 12 dicembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Scaramelli al Senato.* Bada. 12 dicembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — Eidg. Absch. V² 663 c.

(3) *Contarini al Senato.* Nogent-l'Artaud. 25 novembre 1631. Frari. Francia. LXXXI.

son sens, en un mot, la Valteline occupée par les Espagnols nuisait plus à la cause des *Stati liberi* de la Péninsule que la présence d'une garnison française à Pignerol ne leur apportait de soulagement. Dès lors, l'unique remède à cette situation grosse de périls résidait dans l'acheminement de forces régnicoles suffisantes vers les Alpes grisonnes. (1)

Convaincus, ainsi qu'il a été dit ailleurs, de la réalité du danger dont étaient menacés les alliés de leur maître, Toiras et Servien ne s'étaient pas contentés de faire tenir à Du Landé et à Molina les avis et les conseils les plus propres à les conjurer. Ils avaient conçu le dessein de couper le mal à sa racine. Leur projet, soumis à l'agrément du Louvre, se recommandait par sa simplicité et paraissait d'une exécution facile, pour peu que le Sénat vénitien y prêtât la main. Il s'agissait, en effet, d'obtenir de celui-ci qu'il licenciât quinze à seize cents Français du service de la République, sous le prétexte, très plausible en somme, que Louis XIII en avait affaire dans l'intérieur de son royaume. (2) Ces soldats, dirigés secrètement vers la frontière de Bergame, eussent pénétré en Valteline non pas *alla sfilata*, mais en corps, de manière à forcer le passage, s'il était besoin. (3) Une fois rendus en Rhétie, ils eussent pris leurs quartiers dans ce pays et formé le noyau de la levée que Du Landé y organisait. (4)

« Le temps de fondre la cloche » était venu, ainsi que Servien l'écrivait à son collègue à Venise dès les premiers jours de septembre. En fait, une action rapide et énergique du côté de la haute vallée du Rhin s'imposait avec d'autant plus de nécessité que le calme renaissait en Piémont et que les intrigues de Victor-Amédée semblaient momentanément assoupies. (5) Mais il ne suffisait pas de faire occuper les défilés des Alpes grisonnes par des troupes tirées de l'Etat de Terre-Ferme. Encore fallait-il que ces troupes fussent commandées et que leur chef eût plus de surface que n'en présentait Du Landé, simple mestre de camp. (6) En mars déjà, Avaux s'était préoccupé de cette éventualité. Timidement, il est vrai, l'ambassadeur du Louvre à Saint-Marc avait suggéré à Bouthillier que Rohan lui paraissait très qualifié pour mener à bien une tâche aussi délicate ; à moins toutefois que le roi ne préférât en confier l'accomplissement à un maréchal de France. (7) Cinq mois plus tard, le duc de Savoie, travaillé sans doute en secret par le résident britannique Isaac Wake, (8) appuyait auprès de Toiras et de Servien la

(1) *Contarini al Senato.* Moret, 14 ottobre 1631. Frari. Francia. LXXXI.

(2) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 13 septembre 1631. Aff. Etr. Venise. L.

(3) *Toiras et Servien à Avaux.* Moncalieri, 4 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 361.

(4) *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 29 août 1631. *Ibid.* 295. — *Toiras et Servien à Avaux.* Moncalieri, 4 septembre 1631. *Ibid.* 361, — *Le roi à Du Landé.* Vendeuvre, 30 septembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 164.

(5) *Servien à Avaux.* Moncalieri, 4 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 361.

(6) *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 29 août 1631. *Ibid.* 295.

(7) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 8 mars 1631. Aff. Etr. Venise. L.

(8) *Note chiffrée sur les négociations secrètes entre Rohan et Du Clausel.* 1629. *Ibid.* XLIX.

candidature du gendre de Sully et obtenait d'eux qu'ils la recommandassent à leur souverain comme celle d'un « sujet bien propre », supposé « que le temps qui s'est[oit] écoulé depuis les choses passées en France avec luy » fût jugé « suffisant pour rendre sa personne agréable à Sa Majesté ». [1]

A la vérité deux années et plus étaient révolues depuis la paix d'Alais, à laquelle les huguenots n'avaient consenti qu'à la dernière extrémité. Abandonné du roi de la Grande-Bretagne, ensuite de l'accommodement ménagé par Venise entre ce prince et Louis XIII à Suse, [2] Rohan avait ouvert à nouveau les hostilités en Languedoc et provoqué, de la façon la plus intempestive, l'interruption des succès qui en quelques jours venaient de rendre les armes royales maîtresses d'une partie du Piémont. Or, ce n'était pas à Londres seulement que l'obstination déployée par le chef des rebelles du midi était condamnée avec sévérité. [3] A Venise et à Mantoue, les protestations se faisaient de plus en plus nombreuses contre la prolongation d'une guerre civile si favorable aux intérêts des Autrichiens et des Espagnols. Marguerite de Béthune, qui, dès l'été de 1627, avait quitté la France et gagné Rialto par la voie de Genève, [4] de Zurich et de Coire, [5] fut la première à s'en émouvoir. Aux Conseils de la République. dont la politique avisée avait procuré la conclusion du traité franco-anglais, elle demanda de s'entremettre entre son mari et le roi Très-Chrétien. [6] Ces ouvertures ne pouvaient être que bien accueillies par le Sénat. [7] Cependant le duc hésitait encore à déposer les armes. Pour l'y décider, sa femme le fit instruire des inquiétudes que la soudaine invasion des hautes vallées du Rhin et de l'Inn par les Impériaux soulevait sur les rives de l'Adriatique. [8] On a dit, d'autre part, l'effet que cette même nouvelle avait produit au camp de Louis XIII devant Alais. Ainsi donc les événements qui se déroulaient dans les Alpes rhétiques avaient leur répercussion bien au delà du Jura. La cessation des hostilités en France devait être, en partie du moins, la conséquence logique des succès autrichiens aux Ligues Grises.

---

(1) *Toiras et Servien à Richelieu.* Moncalieri, 23 août 1631. Aff. Etr. Piémont XVI. 94. sqq. — *Contarini al Senato.* Nogent-l'Artaud, 25 novembre 1631. Frari. Francia. LXXXI

(2) *Rohan au roi de la Grande-Bretagne.* Venise, 11 août 1629 British Museum. Bundle n° 190

(3) *Le roi de la Grande-Bretagne à Rohan.* Westminster, 10 avril 1629. Frari. Espos. Principi. (Secreta.) Collegio III. reg. 38. — *Rohan au roi de la Grande-Bretagne.* Venise, 11 août 1629. loc. cit.

(4) *Rohan à Genève.* Nimes, 15 juin 1627. Arch. Genève. Portef. histor. *2823*

(5) *Mesmin à Herbaut.* Bains de Pfeffers, 27 juillet 1627. Aff. Etr. Vienne. XIII. 373. — *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 14 agosto 1627. Arch. Mediceo. Venezia. *3012* f° 311. — *cf.* Laugel. Henri de Rohan. p. 275.

(6) *Avaux à Richelieu.* Venise, 28 juin 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII.

(7) *Rapport fait au Collège par Renier Zen de ses entrevues avec la duchesse de Rohan.* 13 juin 1629. Frari Esposizioni Principi. (Secreta.) Collegio III. reg. 38. — *Négociations entre la duchesse de Rohan et le gouvernement de Venise.* 16 juin 1629. Frari. Senat: Secr. (ap. Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. I. 265.)

(8) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 13 giugno 1629. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3015* f° 202. — *Rapport fait au Collège par Marco Antonio Padavino de ses entretiens avec la duchesse de Rohan.* 24 juin 1629. Frari. Esp. Principi. (Secreta.) Collegio III. reg. 38.

La soumission obtenue de Rohan par le roi était complète, absolue, sans conditions. La force de résistance du chef des huguenots semblait définitivement brisée. Par suite, ce dernier allait apporter désormais autant de zèle à gagner la faveur de son maître qu'il avait mis naguère d'énergie à résister à ses ordres. (1) « Je mourray en la peine ou je rendray quelque service signalé à Sa Majesté », écrivait-il à Richelieu le 16 juillet. (2) Par malheur on ne l'entendait pas ainsi au Louvre. Le personnage qui, de connivence avec l'Escurial, était accusé d'avoir comploté la perte du cardinal ne pouvait être autorisé à fixer sa résidence soit dans le royaume, soit dans les pays limitrophes de celui-ci. (3) Certain de l'agrément de son vainqueur, le duc se décida donc à émigrer à Venise. Tout l'attirait vers cette ville, qu'il avait visitée trente ans auparavant et dont le gouvernement s'était empressé d'accueillir sa femme et sa fille chassées de France par les événements auxquels lui-même prenait une part si active. (4) Descendant des Lusignan par sa mère, n'avait-il pas au reste du sang vénitien dans les veines ? (5) Mais ce qui le poussait très particulièrement à cette résolution, c'était l'espoir, fondé semblait-il, (6) d'entrer au service de la République. Cet espoir, il l'avait déjà nourri en 1622, après la paix de Montpellier, alors que son principal effort tendait à faire aboutir les préliminaires de la Ligue d'Avignon. (7) Des pourparlers, entamés dès cette heure, s'étaient poursuivis durant plusieurs mois et n'avaient été rompus qu'au décès de l'un de ses secrétaires, mort à Padoue en avril 1624. (8) Bien que, dans ces entrefaites, Charles-Emmanuel eût sondé ses dispositions, (9) le projet n'était pas abandonné par lui d'obtenir une *condotta* à la solde de la Seigneurie. (10)

Accompagné du chevalier de La Valette, Rohan s'embarqua à Marseille vers le milieu de juillet et, par la voie de Gênes et de Livourne, (11) atteignit

(1) *Rohan à Richelieu.* Sauve, 14 juillet 1629. Aff. Etr. France. *794* f° 15.

(2) *Rohan à Richelieu.* Saint-Gilles, 16 juillet 1629. *Ibid.* f° 21.

(3) *Note chiffrée sur les négociations secrètes entre Rohan et DuClausel.* 1629. Aff. Etr. Venise. XLIX

(4) « E qui venuta di Ginevra Madama moglie del duca di Rohano. » *Nicolò Sacchetti al Gran Duca.* Venezia, 14 agosto 1627. Arch. Mediceo. Venezia. *3012* f° 311. — *Filippo Mannelli a Cioli.* Venezia, 8 ottobre 1628 e 7 marzo 1629. *Ibid. 3013* f° 152 ; *3015* f° 28.

(5) « Ho sempre havuto, io, il duca di Rohano, una singolar divotione verso la Ser^ma Republica, non solo per propria inclinatione, ma par obligo del sangue dond'io nascò della casa Lusignana. » *Propositions faites au Sénat de Venise par le duc de Rohan.* 25 août 1629. Frari. Esposizioni Principi.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 novembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(7) *Propositions faites au Sénat de Venise par le duc de Rohan.* 25 août 1629. Frari. Esposizioni Principi.

(8) *Audience accordée « in Collegio » à l'amb^r de France, lequel appuye une requête du duc de Rohan pour entrer au service de la Seigneurie.* 24 avril 1630. *Ibid.* — Bühring. op. cit. 69.

(9) *Invito al duca di Rohan di recarsi a militare nell'esercito del duca di Savoia.* 1624. ap. Bianchi. Le Materie politiche degli Archivi di Stato piemontesi. p. 254.

(10) « Il duca di Roano si aspetta quà indubitamente, havendo scritto in pubblico l'ambasciatore Soranzo che S. M^tà havrebbe desiderato che la Republica l'accarezzassi e li dessi qualche impiego di comando. » *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 21 luglio 1629. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3015* f° 280.

(11) *Avisi da Genova.* 26 luglio 1629. Aff. Etr. Gênes. I. 220. — *Avisi da Milano.* 1° agosto 1629. Aff. Etr. Milan. I.

Venise le 3[1] août 1629.[2] Il y fut reçu avec les honneurs réservés aux ambassadeurs des têtes couronnées.[3] D'ores et déjà l'appui d'Avaux lui était acquis.[4] Et cet appui semblait d'autant plus nécessaire que les autorités de Saint-Marc eussent préféré de beaucoup, ainsi que Soranzo s'en était ouvert à Richelieu, le voir prendre le chemin de Mantoue, plutôt que celui de l'Etat de Terre-Ferme.[5] Il ne tarda donc pas à se convaincre que sa venue, loin de réjouir le Sénat, l'embarrassait. L'émotion soulevée sur les rives de l'Adriatique par la soudaineté de l'agression dont les Grisons avaient été l'objet n'était pas calmée.[6] Dès lors, on y redoublait de prudence afin d'éviter toute démarche qui, mal interprétée, pût froisser les susceptibilités du gouverneur de Milan. Or, l'entrée au service de la Seigneurie en Italie d'un chef de guerre étranger, réputé pour son habileté et l'heureuse hardiesse de ses entreprises, n'était-elle pas un défi porté aux maîtres de la Lombardie ?

Mais il y avait à la réserve avec laquelle allaient être accueillies les offres de Rohan[7] une raison plus sérieuse peut-être que la crainte de représailles austro-espagnoles ou le désir de ne point mécontenter le duc de Mantoue[8] ou le duc de Candale, cet autre Français à la solde de Venise.[9] L'instabilité de caractère du nouvel arrivant éveillait des défiances dans cette ville, et ces défiances s'étaient accrues depuis que Richelieu avait communiqué aux représentants de la Sérénissime République la copie du traité de mai 1629, où le chef des huguenots s'engageait à entretenir les hostilités en France aussi longtemps que l'exigerait le roi Catholique.[10] On connaissait à Saint-Marc ses négociations parallèles et contradictoires avec les cours de Londres et de Madrid,[11] les demandes de secours adressées par lui à Milan, bien que sa soumission au Louvre parût acquise,[12] enfin la

(1) et non le 5 (*contra :* Haag. op. cit. VIII. 496). Mr Laugel. Henri de Rohan (Paris 1889) a laissé passer par inadvertance la date du *3 avril* (p. 274).

(2) *Avaux à Bouthillier.* Venise. 4 août 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII. — Frari. Esposizioni Principi. (Secreta.) Collegio III. reg. 38. (2 agosto 1629.) — « Mercoledì passato arrivò il duca di Roano accompagnato da Monsù della Valletta. » *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 4 agosto 1629 Arch. Mediceo. Venezia. *3015* fº 300.

(3) *Avaux à Bouthillier.* 4 août 1629. loc cit.

(4) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 1 giugno 1630. Arch. Mediceo. Venezia. *3016.* — Mémoires de Richelieu. (éd Petitot.) VI 261. — *contra :* Laugel. op. cit. 279.

(5) *Soranzo al Senato.* Alais, 24 giugno 1629. (réponse de Richelieu : « Roano è troppo per Mantova ».) Frari. Francia. LXX.

(6) Siri. op. cit. VI. 686 sqq.

(7) « Offerisco dunque alla Serta vostra la mia persona per esser impiegato così in mare com'in terra in qualsivoglia luogo et contro chi si sia, contentandomi col titolo di semplice personaggio condotto. » *Propositions faites au Sénat de Venise par le duc de Rohan.* 25 août 1629 loc. cit.

(8) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 10 agosto 1629. Arch. Mediceo. Venezia. nº *3015.* fº 309

(9) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 4 août 1629. loc cit. — Frari. Esposizioni Principi. (Secreta.) Collegio III. reg. 38. (6 agosto 1629.) — *Avaux à Richelieu.* Venise, 6 juillet 1630. Aff. Etr. Venise. XLIX.

(10) *Soranzo e Contarini al Senato.* Melun, 3 maggio 1629. Frari. Francia. LXXII. — Siri. op. cit. VI. 644 sqq.

(11) *Note chiffrée sur les négociations secrètes entre Rohan et Du Clausel.* 1629. loc. cit.

(12) *Avaux à Richelieu.* Venise, 7 juillet 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII. — Siri. op. cit. VI. 710.

proposition que lui avait faite Spinola, et qu'il ne niait pas avoir reçue, d'un emploi éminent dans l'armée de Lombardie. [1] Pour tous ces motifs, la pression exercée sur le Sénat par l'ambassadeur d'Espagne devait avoir plus d'efficacité que les instances réitérées de celui de France auprès de ce même corps en faveur de l'illustre exilé. [2] Sous le prétexte que le gouvernement de la Seigneurie était résolu à ne pas lever de nouvelles troupes tant que les passages de Rhétie demeureraient aux mains des Impériaux, la requête du duc, encore que très vivement appuyée par Avaux, ne fut pas prise en considération. [3]

A la rigueur, Rohan eût pu s'installer à Venise et y vivre en simple particulier. Mais l'oisiveté répugnait à sa remuante activité. Bientôt il retourna à la charge, après s'être assuré que les sentiments de Louis XIII à son égard n'avaient pas changé. [4] Cette fois, du moins, rien ne fut négligé pour lui faire donner satisfaction. Richelieu intervint de sa personne et procura à son ancien adversaire une missive dans laquelle le roi recommandait avec chaleur celui-ci aux autorités de la République. [5] L'intéressé lui-même chercha à dissiper les préventions qui de toutes parts l'environnaient, rappelant que, s'il avait négocié naguère avec l'Escurial, ce n'était pas à l'insu du roi de la Grande-Bretagne, [6] affirmant de plus qu'il était prêt à concourir à la défense de Mantoue et à agir en sorte « que le passé fût effacé ». [7] Ce devait être en vain. Force lui fut, après avoir failli obtenir gain de cause, [8] d'ajourner à des temps meilleurs la réalisation de ses espérances.

Cependant de graves événements se préparaient dans le nord de la Péninsule. Impatient de mettre ses talents militaires à la disposition des alliés de son maître, mais soucieux en outre de ne rien entreprendre qui ne fût « de l'agréation » de Richelieu, [9] le gendre de Sully fit supplier le cardinal de lui continuer son appui. [10] L'envoyé du duc, le S[r] de La Blaquière,

(1) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 4 agosto 1629. Arch. Mediceo. Venezia. *3015* f° 300. — *Avaux à Bouthillier.* Venise, 20 octobre 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII.

(2) *Rohan à Richelieu.* Venise, 4 septembre 1629. Aff. Etr. France. *794* f° 150. — *Instruction du duc de Rohan au baron de Coppet, envoyé au cardinal de Richelieu.* Venise, 30 septembre 1629. *Ibid.* f° 211. — *cf.* Ceresole. La République de Venise et les Suisses. (Venise 1890.) p. 119.

(3) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 25 agosto 1629. Arch. Mediceo. Venezia. *3015* f° 339. — *Avaux à Bouthillier.* Venise, 4 septembre 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII. — Bühring. op. cit. 71.

(4) *Rohan à Richelieu.* Venise, 20 août, 4 septembre et 30 septembre 1629 (par le baron de Coppet). Aff. Etr. France. *794* f°° 116, 148. 150, 210. — *Soranzo e Contarini al Senato.* Melun, 8 octobre 1629. loc. cit.

(5) *Brulart de Léon à Avaux.* Soleure, 13 novembre 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII.

(6) Bühring. op. cit. 71.

(7) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 4 août 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII. — *Relation faite au Collège par Zuanne Pesaro de son entretien avec le duc de Rohan.* 2 novembre 1629. Frari. Espos. Principi. (Secreta.) Collegio III. reg. 38.

(8) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 10 e 17 novembre 1629. Arch. Mediceo. Venezia. n° *3015* f°° 471, 487.

(9) *Rohan à Richelieu.* Venise, 8 janvier 1630. Aff. Etr. Venise. XLVIII.

(10) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) VI. 429.

s'acquitta de sa mission à Embrun, où débouchait l'avant-garde de l'armée royale.(1) Louis XIII et son premier ministre souhaitaient, eux aussi, que Venise prît nettement parti contre les envahisseurs de la Rhétie et du Mantouan. Or, nul mieux que Rohan n'était capable de porter la Seigneurie à de généreuses résolutions. Avaux fut donc invité à renouveler en avril et en mai 1630 les démarches qui avaient échoué en novembre 1629.(2) Il en eût été sans doute pour ses peines, si, dans ces entrefaites, les troupes de l'Etat de Terre-Ferme n'avaient subi à Valeggio une honteuse défaite. Tout aussitôt les choses changèrent de face.(3) Jusque là solliciteur éconduit, le duc se vit à son tour sollicité de mettre son expérience au service des généraux de la République.(4) Les négociations à ce sujet furent activement poussées. Ouvertes dès le 3 juin, elles aboutissaient le 11 du même mois.(5) Entré pour une période de sept années à la solde de Saint-Marc,(6) Rohan s'installa à Padoue, afin d'y attendre les quelques mille hommes que ses agents recrutaient en France et de tenter de rétablir la discipline parmi les mercenaires qui formaient le noyau des armées vénitiennes.(7) Bien que cette dernière tâche fût ardue, elle lui laissa néanmoins le loisir d'écrire « *Le Parfait Capitaine* », ainsi que son traité « *De la corruption de la milice ancienne et des moyens de la remettre en sa première splendeur* ».(8) Mais ses espérances devaient être une fois encore déçues. La duchesse, qu'il avait dépêchée à la cour(9) à l'effet de hâter la mise sur pied de ses levées, ne réussit pas à vaincre les difficultés qui se dressèrent sur sa route.(10) D'autre part, l'ardeur

(1) Bühring. op. cit. 74.

(2) *Avaux à Bouthillier.* Venise. 27 avril 1630 Aff. Etr. Venise. XLIX. — *Rohan à Richelieu.* Venise. 27 avril 1630. *Ibid.* XLVIII. — *Audience accordée « nell' Ecc*mo *Collegio » à l'ambassadeur de France.* 23 mai 1630. Frari. Espos. Principi. (Secreta.) Collegio III. reg. 39.

(3) *Avaux à Richelieu.* Venise, 1er juin 1630. Aff. Etr. Venise. XLIX.

(4) Mémoires et lettres de Henri de Rohan sur la guerre de la Valteline. (Genève 1758.) I xix

(5) Bühring. op. cit. 17. 74.

(6) *Avaux à Richelieu.* Venise. 18 juin 1630. Aff. Etr. Venise. XLVIII.

(7) *Avaux à Richelieu.* Venise, 1er juin 1630. loc. cit. — « Je voudrois bien que nous emploiassions cet hiver à exercer nos soldats affin de les faire bien battre cet esté. » *Rohan à Avaux.* Padoue, 20 novembre 1630. Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Il duca di Roano al Senato.* Padova, 20 novembre 1630. Frari. Generali e Genti da Guerra (1619-1663.) *I* F. F. (Miscellanea Codici.) n° 369. — *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 15 settembre 1629; 18 giugno e 19 ottobre 1630. Arch. Mediceo. Venezia *3015: 3016.* — « Questi Signori hanno ordinato al Sor Duca di Roano che, rivedute le fortificazioni di Vicenze, si vada ad abboccar subito col lor generale per concertare et aggiustare il soccorso di gente da mandare per presidio al Duca di Mantova. » *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 20 luglio 1631. Arch. Mediceo Venezia. *3017* f° 417.

(8) « Soggiorno qualche tempo a Padova, dove scrisse due libri, uno intitolato: *Le Parfait Capitaine,* e l'altro: *Traité de la corruption de la milice ancienne et du moyen de la remettre en sa première splendeur.* » Memorie istoriche dei generali da Terra al servizio della Republica di Venezia. — *cf.* Haag. op. cit. VIII. 496.

(9) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 5 giugno 1630; *al Gran Duca.* Venezia, 29 marzo 1631. Arch. Mediceo. Venezia. nri *3016; 3017* f° 183.

(10) *Buondelmonte a Cioli.* Venezia, 1° settembre 1629. Arch. Mediceo. Venezia. *3015* f° 352. — « La levata del duca di Rohan non si fara, benche i Venetiani l'habbiano domandata. » *Gondi a Cioli.* Lyon, 29 settembre 1630. Arch. Mediceo. Francia. *4643* f° 301. — Bühring. op. cit. 210.

belliqueuse des autorités de la Seigneurie se refroidissait peu à peu.(1) Il suffit pour la calmer tout à fait de la nouvelle, parvenue à Saint-Marc vers la fin d'octobre, que les négociations engagées à Ratisbonne en vue de la conclusion de la paix d'Italie étaient heureusement achevées.(2)

Louis XIII consent à ce que ses plénipotentiaires en Piémont fassent sonder Rohan et lui proposent officieusement d'accomplir une mission militaire en Rhétie. — Le duc accueille cette offre avec empressement. — Répugnance du Sénat vénitien à lui accorder le congé qu'il sollicite. — Préoccupations d'Avaux. — Rohan quitte clandestinement l'Etat de Terre-Ferme et arrive à Coire. — Fâcheuses dispositions du représentant du Louvre dans cette ville à son égard. — Accueil enthousiaste qui lui est fait sur les rives de la Plessur. — Il accepte le commandement suprême des milices grisonnes. — Du Landé nommé maréchal de camp et ambassadeur ordinaire. — Erreur capitale dans laquelle tombe Richelieu en favorisant des conflits de prérogatives entre les deux envoyés du roi dans la haute vallée du Rhin.

XIV. Ce n'était pas à Coire seulement que l'on redoutait une nouvelle invasion étrangère en Rhétie. L'importance des passages de ce pays donnant accès à la Péninsule continuait à être à ce point capitale, que si l'on craignait à Paris d'apprendre leur réoccupation par l'Autriche ou l'Espagne, l'on appréhendait non moins vivement à Vienne, à Madrid et à Milan de les voir tomber aux mains des Français. Les défiances de l'Escurial étaient, il convient de le reconnaître, plus justifiées que celles du Louvre. Toutefois elles portaient à faux. Le danger existait certes. Mais il ne venait pas du côté de Turin, ainsi que le supposaient les conseillers de Philippe IV, tous persuadés, semblait-il, que le chevalier de La Valette cherchait à gagner la haute vallée du Rhin à la tête de troupes prélevées dans les garnisons du Piémont.(3) C'était à Venise que se nouaient les intrigues dont le résultat le plus clair pouvait être de rompre les communications entre la Lombardie et le Tyrol ou la Souabe par les Grisons et la Valteline.

Dès le 2 septembre, ainsi qu'on l'a vu plus haut, Louis XIII avait pris la résolution de prévenir le dessein prêté aux Espagnols et aux Impériaux de s'emparer des Ligues Grises.(4) Mais, à cette date, les ordres envoyés

(1) *Mémoire annexé à la dépêche du duc de Rohan, du 20 juillet 1630.* Aff. Etr. Venise. XLVIII.

(2) Bühring. op. cit. 206.

(3) *Mirabel al rey.* Paris, 25 octubre 1631. Arch. Gen. de Simancas. Estado. *8336.* — *Copia de parrafos de Consulta del Consejo de Estado a Su Mag^d.* Madrid, 19 de noviembre 1631. *Ibid.*

(4) « Je reconnois assez de quelle importance sont aux affaires d'Italie les passages du pays des Grisons. C'est pourquoy je me resoulz de ne rien obmettre pour m'en asseurer. » *Le roi à Toiras et à Servien.* 2 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI.

par lui à Du Landé ne concernaient encore que la mise en état de défense de la Rhétie proprement dite. Cependant un grand pas était fait vers les solutions énergiques préconisées par les plénipotentiaires à Moncalieri. Aussi bien, ce jour-là, le roi avait désigné le personnage auquel serait confiée, le cas échéant, la conduite des opérations militaires tant en deça qu'au delà du Splugen et de la Bernina. Deux candidats, également qualifiés pour remplir cette mission délicate, avaient été présentés à son choix. (1) Grâce à la recommandation de Toiras et de Servien, la balance pencha en faveur de Rohan contre Candale. (2) Toutefois cette décision n'allait pas sans une importante réserve. Si le monarque français approuvait en somme le projet qui lui était soumis, il se refusait en revanche à en « avouer » officiellement l'exécuteur. Il était à craindre, en effet, que le pape ne se formalisât de ce qu'une entreprise aussi considérable que celle qui se préparait fût confiée à un hérétique. (3) En s'en remettant à ses ambassadeurs extraordinaires en Piémont du soin d'arrêter en secret les détails de celle-ci, Louis XIII entendait se ménager une porte de sortie et conserver la faculté de jouer au besoin la surprise à l'égard du Vatican en déclarant « que les Grisons seuls avaient tout fait ». (4)

En réalité, il ne s'agissait là que d'une restriction de pure forme. Dans ses grandes lignes le plan conçu par Toiras et Servien recevait l'acquiescement du roi. (5) Il restait à le faire accepter par le principal intéressé. (6) A la vérité, celui-ci, ancien colonel-général des Suisses et Grisons à la solde de la couronne, avait naguère, en septembre 1629, sollicité du cardinal l'honneur d'être appelé à remplir une mission en Helvétie. (7) Mais, dans ces entrefaites, Venise avait agréé ses offres de service. Ne devait-on pas s'attendre dès lors à ce qu'il repoussât les suggestions venues de Moncalieri, ne fût-ce que pour « ne pas perdre envers la Républicque le mérite de l'assiduité qu'il luy rendoit depuis quelques années » ? (8) Ou bien encore cette charge, qui ne lui était proposée que par une voie détournée, ne serait elle pas jugée par lui comme étant au-dessous de « sa qualité » ? (9) Aussi, dans la dépêche qu'ils lui adressèrent le 15 septembre afin de l'aviser des inten-

(1) *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 29 août; *à Avaux.* Moncalieri, 4 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 295. 361.

(2) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 26 juillet 1631. Aff. Etr. Venise. L.

(3) « Quant à la proposition de se servir audict païs du duc de Rohan, l'on pourroit trouver quelque chose à redire à sa religion, et le pape se pourroit formaliser de ce choix. Mais la confiance que je prends en luy, la commodité du lieu où il est, la facilité qu'il aura d'amener mille François de l'Estat de Venise avec luy et l'intelligence qu'il peult avoir avec la Républicque me donnent subject d'incliner à cette proposition. » *Le roi à Toiras et à Servien.* 2 septembre 1631. loc. cit.

(4) *Toiras et Servien à Avaux.* Moncalieri, 15 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 355.

(5) *Le roi à Toiras et à Servien.* Château-Thierry, 29 octobre 1631. *Ibid.* XVIII. 381.

(6) *Toiras et Servien à Rohan.* Moncalieri, 15 septembre 1631. *Ibid.* XVI. 345.

(7) *Instruction du duc de Rohan au baron de Coppet, envoyé par lui à Mr le Cardinal.* Venise, 30 septembre 1629. Aff. Etr. France. 794 fº 211.

(8) *Servien à Avaux.* Moncalieri, 15 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 355.

(9) *Ibid.*

tions de Louis XIII à son égard, les ambassadeurs en Piémont s'attachèrent-ils à prévenir ses objections. Ils insistèrent en particulier sur la très grande marque de confiance que le roi donnait à son « cousin », en remettant entre ses mains « la conduicte et la deffence du principal intérest qui lui restât en Italie après l'exécution de la paix ». [1] Ils n'hésitèrent même pas à affirmer que le duc, une fois à Coire, « pourroit disposer et ordonner de tout, tant pour la guerre que pour la négociation », en Suisse, comme en Rhétie, bien que « la saison n'eust pas permis d'accompagner cet employ des formalités et prérogatives accoustumées ». [2]

Ce fut à l'ambassadeur à Venise, Claude de Mesmes, comte d'Avaux, que revint la tâche d'appuyer auprès de Rohan les propositions de Toiras et de Servien approuvées par Richelieu. [3] Il s'en acquitta avec une extrême facilité. [4] Le caractère ombrageux de l'ancien rebelle du Languedoc s'accommodait mal des entraves apportées par les généraux de Terre-Ferme à l'exercice de son commandement. De plus, il se sentait surveillé. N'allait-on pas jusqu'à prétendre que les troupes levées par lui en France entreraient avec son aveu à la solde de Gaston d'Orléans ? [5] En outre, quoique ses besoins d'argent fussent pressants, les avances consenties de sa part pour le bien du service de la République ne lui avaient pas été restituées. [6] Néanmoins il s'était résolu à passer l'hiver en Italie [7] et à ajourner au printemps suivant ses projets de voyage en Suisse ou ailleurs. [8] L'offre inattendue que lui transmit Avaux le combla de joie. Il l'accepta avec empressement et ne perdit pas un instant pour en remercier le roi et le prier de lui adresser ses ordres. [9]

A mainte reprise, au cours des conférences de Cherasco, la perspicacité de Servien avait été mise en défaut. Elle devait l'être une fois encore. A son sentiment, en effet, si l'adhésion de Rohan au projet dont il le faisait entretenir ne paraissait pas certaine, [10] celle du Sénat en compensation n'était pas douteuse. [11] Or, ce fut le contraire qui se produisit. Dès la fin de septembre, l'ambassadeur à Venise, résolu à procéder par étapes, avait

(1) *Servien et Toiras à Rohan.* Moncalieri, 15 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 344.

(2) *Servien à Avaux.* Moncalieri, 15 septembre 1631. *Ibid.* 355 ; *à Rohan.* même date. XVI. 345.

(3) *Toiras et Servien à Avaux.* Moncalieri, 4 septembre 1631. loc. cit.

(4) fin de septembre *et non* commencement d'octobre. *contra :* Bühring. op. cit. 221. — *contra :* Haag. op. cit. VIII. 496.

(5) *Contarini al Senato.* Poissy, 3 luglio 1631. Frari. Francia. LXXX.

(6) *Relation faite au Collège par Hieronimo Mocenigo « savio alla scrittura » de ses entrevues avec le duc de Rohan.* 30 octobre 1631. Frari. Espos. Principi. (Secreta.) Collegio III. reg. 40.

(7) *Le duc de Rohan à sa mère.* Venise, 5 septembre 1631. Musée Condé Archives *O* VII. 85

(8) « Les Espagnols font mine de vouloir exécuter la paix, ce qui me fait songer tout de bon à faire un voiage, ce printemps, vers la Suisse. » *Rohan à sa mère.* Venise, 22 août 1631. *Ibid.* 83.

(9) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 27 septembre 1631. Aff. Etr. Venise. L. — *Toiras et Servien au roi.* Vinovo, 19 octobre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 329. — *Toiras et Servien à Rohan.* Carignan, 24 novembre 1631. Guerre. XVI. 724.

(10) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 27 septembre 1631. Aff. Etr. Venise. L.

(11) *Toiras et Servien à Avaux.* Moncalieri, 15 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 355.

insisté auprès des autorités de la Seigneurie pour qu'elles licenciassent les quinze à seize cents Français destinés à assurer la garde des passages de la Rhétie.[1] Mais, soit qu'il augurât mal du succès de sa démarche,[2] soit pour toute autre raison, ce ne fut pas avant les premiers jours d'octobre qu'Avaux se décida à solliciter en faveur du duc le congé qui devait permettre à celui-ci de se rendre à Coire.

De son côté, Rohan ne demeurait pas inactif. Les dernières victoires suédoises et hollandaises servaient d'ailleurs ses desseins.[3] La République laisserait-elle échapper l'occasion, peut-être unique, qui s'offrait à elle de s'ouvrir un débouché permanent vers le nord, en coopérant à l'affermissement de l'indépendance renaissante des Ligues Grises ?[4] Richelieu enfin adjurait dans le même temps Contarini de faire valoir auprès des Conseils de Saint-Marc l'intérêt majeur qu'avait le roi à ce que l'exécution des projets conçus par Toiras et Servien ne subît aucun retard.[5] Ce devait être en vain. La répugnance du Sénat à entrer dans la voie où cherchait à l'engager le Louvre semblait insurmontable.[6] A grand peine consentit-il à autoriser le passage en Rhétie d'une partie des Français à sa solde.[7] En revanche, le congé désiré par le duc lui fut refusé, sous le prétexte que la présence d'un « officier vénitien » parmi les Grisons pourrait être considérée à Milan et à Innsbruck comme un *casus belli*.[8]

Les scrupules du gouvernement de la Sérénissime République étaient assurément exagérés. Naguère encore, deux généraux au service de celle-ci, Mansfeld en Alsace et Candale devant Bois-le-Duc, guerroyaient contre les forces de la maison d'Autriche, sans que les ministres de cette dernière eussent adressé aucune plainte à ce sujet aux résidents de Saint-Marc à Vienne et à Madrid. Et c'était à l'instant où la création d'un nouveau « Pignerol » dans la haute vallée du Rhin était à la veille de se réaliser que le Sénat, cédant aux conseils timorés de quelques-uns de ses membres, songeait à battre en retraite ?[9]

Très affecté de l'échec qu'essuyait sa requête, Rohan se répandit en récriminations et en menaces contre les auteurs de sa déconvenue et leur

(1) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 13 septembre 1631. Aff. Etr. Venise. L. — B. hring. op. cit. 223.

(2) *Avaux à Bouthillier.* Venise. 20 et 27 septembre 1631. loc. cit.

(3) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 4 octobre 1631. Aff. Etr. Venise. L.

(4) *Requête adressée « in Collegio » par le duc de Rohan au gouvernement de Venise.* 3 octobre 1631 Frari. Espos. Principi. (Secreta.) Collegio III. reg. 40.

(5) *Contarini al Senato.* Moret, 21 ottobre; Nogent-l'Artaud, 17 novembre 1631. Frari. Francia. LXXXI. — *Priandi al Duca di Mantova.* Château-Thierry, 3 dicembre 1631. Arch. di Stato Mantova. *E* XV. 3.

(6) *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia. 22 novembre 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* fº 663.

(7) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 18 et 20 octobre 1631. Aff. Etr. Venise. L.

(8) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 18 et 20 octobre 1631. Aff. Etr. Venise. L. — *Relation faite au Collège par Hieronimo Mocenigo, « savio alla scrittura » de ses entrevues avec le duc de Rohan.* 30 octobre 1631. Frari. Espos. Principi. (Secreta.) Collegio III. reg. 40.

(9) *Ibid.*

déclara tout net que leur erreur était profonde s'ils espéraient plier à leur caprice un homme dont l'exil, volontaire en somme, était appelé à prendre fin à brève échéance. (1) Pour le coup, les préoccupations d'Avaux redoublèrent. Que les choses aboutissent à un éclat, et le duc allait être contraint de renoncer à faire de Venise sa résidence habituelle. (2) Or, cette éventualité, il est à peine besoin de le dire, eût été vue de très mauvais œil au Louvre. (3) Aussi l'ambassadeur jugea-t-il indispensable d'intervenir d'autorité auprès de son protégé afin de l'empêcher de brûler ses vaisseaux. Mais il était déjà trop tard. Stoppa, arrivé dans ces entrefaites sur les rives de l'Adriatique, alors que les plénipotentiaires français l'attendaient à Carignan pour lui donner leurs instructions, prétendait avoir reçu du gouvernement de Coire la mission de ne regagner cette ville qu'en compagnie de celui que les Grisons considéraient déjà comme leur libérateur. (4) Il n'en fallut pas davantage pour vaincre les dernières hésitations de l'ancien chef des huguenots. Déterminé à se passer de la permission qui lui était refusée, celui-ci se rendit ostensiblement à Vérone (22 novembre), (5) sous le prétexte d'y visiter Candale, dont le départ pour la France en vertu d'un congé régulier était imminent. (6) Il lui importait, en effet, de sortir de l'Etat de Terre-Ferme avant que les résolutions du « Collège » en ce qui le concernait fussent devenues définitives et que, par suite, une surveillance étroite eût été organisée autour de sa personne. (7) Il y réussit sans difficulté. Le jeudi 4 décembre, les deux ducs firent leur entrée dans Coire, où le fils aîné d'Epernon ne séjourna que quelques heures, tandis que Rohan, en revanche, arrêta ses dispositions pour y établir ses quartiers. (8)

C'est à tort que l'auteur des *Mémoires et lettres sur la guerre de la Valteline* affirme que sa venue en Rhétie surprit « extraordinairement »

---

(1) « Qui disse il Sr Duca alteratissimo : Questo è un gran strapazzo che si fa della mia persona ; non si studia che a disgustarmi ; ne anco il diavolo peggio mi tratterebbe. Questi Signori non solo non mi amano, ma mi odiano, mi sprezzano, cercano li miei disgusti ; sono necessitato parlar alto ; me ne ressentirò in ogni luogo... Questi Sig^ri Ecc^mi mi credono sbandito dalla Francia ; stimano havermi per schiavo ; posso andar in Francia a mio piacere. » *Relation faite au Collège par Hieronimo Mocenigo, etc.* 30 octobre 1631. loc. cit.

(2) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 18 octobre 1631. Aff. Etr. Venise. L.

(3) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 15 novembre 1631. *Ibid.*

(4) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 11 octobre ; 15 et 21 novembre 1631. *Ibid.* — *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 12 décembre 1631. Guerre. XX. 88.

(5) *Mémoire envoyé en cour touchant le refus qu'on fait de payer les emprunts que j'ay (Rohan) faits pour maintenir les troupes du roy aux Grisons.* du 24 mars 1633. Bibl. Nat. f. fr. *4106* f° 3

(6) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 21 novembre 1631. Aff. Etr. Venise. L. — « Il quale (Roano), un giorno avanti partisse di Venezia, si lasciò intendere che voleva andar solo a Verona per bacciar le mani e dare il buon viaggio al Sr Duca di Candales. » *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 29 novembre 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 677.

(7) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 15 novembre 1631. loc. cit. — Frari. Deliber. Sen. vol. CXXXIX. 185.

(8) Par la voie du Val Camonica et de Poschiavo. Mémoires et lettres de Henri de Rohan, etc. I. 36. — Sprecher v. Bernegg. II. 69. — *Rohan à Toiras et à Servien*, Coire, 12 décembre 1631. Guerre. XX. 88. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 dicembre 1631. loc. cit. — *cf.* D. Veraguth. Herzog Rohan und seine Mission in Graubünden und im Veltlin. (Biel 1892.) p. 26.

Du Landé.[1] Aussitôt que leur projet d'occupation des passages de ce pays eut acquis de la consistance et reçu l'approbation royale, Toiras et Servien s'étaient empressés d'en aviser l'envoyé aux Trois Ligues et de lui renouveler l'invitation, qu'ils lui avaient adressée dès le 2 septembre,[2] de préparer en secret les Grisons à l'idée de loger les troupes que le Louvre se proposait de faire acheminer vers leurs vallées, et cela de divers points, mais notamment de Venise.[3] Toutefois, ils avaient omis à dessein de lui révéler le nom du « chef de considération » auquel devait échoir l'honneur de conduire à bien cette entreprise.[4] Mais ce nom, Du Landé l'avait en quelque sorte deviné. Or, si l'ancien lieutenant du marquis de Cœuvres eût accepté sans murmurer le retour de ce dernier sur les rives de la Plessur,[5] sa répugnance était extrême à se dessaisir de son commandement au profit d'un autre personnage, fût-il duc et pair de France. Il fallut pour l'y décider l'ordre formel que lui fit tenir Louis XIII par le colonel Salis, le 12 octobre, d'exécuter à la lettre les instructions qui lui parviendraient tant de la cour que de Moncalieri.[6]

Toujours est-il que les trois mois écoulés depuis le départ des Autrichiens de Rhétie n'avaient pas été mal employés par celui qui allait être appelé désormais à assister Rohan de son expérience des choses des Ligues. Bien que l'activité de Du Landé se fût portée vers tous les points du pays à la fois,[7] rien n'avait transpiré des desseins dont il était chargé d'assurer la réalisation. Et cependant les défenses du Luziensteig avaient été réédifiées sous sa surveillance; un ouvrage à couronne se construisait entre les ponts du Rhin et de la Landquart;[8] la levée de trois mille hommes ordonnée par la diète était sur pied, malgré les entraves et difficultés suscitées par les agents tyroliens dans la Basse-Engadine.[9] D'autre part, de nombreux déserteurs des régiments impériaux de la Haute-Italie avaient été enrôlés à la solde du roi, à leur passage à Coire.[10] Enfin, si Jenatsch se tenait prêt

---

(1) Mémoires et lettres de Henri de Rohan sur la guerre de la Valteline. t. I. 38. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 69.

(2) *Toiras et Servien à Du Landé.* Moncalieri, 2 septembre 1631. Guerre. XVI. 454.

(3) *Ibid.*

(4) *Servien à Du Landé.* Moncalieri. 15 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 347.

(5) *Contarini al Senato.* Nogent-l'Artaud, 6 dicembre 1631. Frari. Francia. LXXXI.

(6) « Quant à l'opinion que vous pouvez avoir que j'ay destiné un autre pour en poursuivre l'exécution quand vous l'aurez entrepris, et qu'il doibt venir de Venize, je m'asseure que lorsque vous sçaurez que c'est mon cousin le duc de Rohan, sa qualité est telle que vous n'y pourrez rien trouver à redire. » *Le roi à Du Landé.* Fontainebleau, 12 octobre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 167.

(7) *Du Landé aux Ligues Grises.* Mayenfeld, 7 décembre 1631. St-Arch. Chur. Akten.

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 29 novembre 1631. loc. cit. — *Gondi à Cioli.* Parigi, 29 novembre e 7 dicembre 1631. Arch. Mediceo. Francia. n° *4643* f° 753.

(9) *Scaramelli al Senato.* Bada, 15 novembre 1631. loc. cit. — *Pandolfini a Cioli.* Milano, 19 novembre 1631. Arch. Mediceo. Milano. *3168* f° 315. — *Scotti a Barberini.* Lucerna. 5 dicembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — Sprecher v. Bernegg. II. 61. 62. 68.

(10) *Le roi à Du Landé.* Compiègne, 15 septembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 163. — *Contarini al Senato.* Moret, 15 ottobre 1631. Frari. Francia. LXXXI. — *Toiras et Servien à Du Landé.* Moncalieri, 20 octobre 1631. Guerre. XVI. 611.

à tenter un coup de main sur Riva, les quelques centaines de Français licenciés du service de Venise se trouvaient déjà disséminés dans les postes les plus exposés aux frontières. (1)

L'entrée de Rohan dans la capitale de la Rhétie ne constituait en somme qu'un épisode dans l'accomplissement du dessein formé par le Louvre de soustraire les Trois Ligues à l'hégémonie autrichienne qui les menaçait. En quittant l'Etat de Terre-Ferme, le duc avait pris la précaution de déclarer qu'il se rendait en Suisse et, de là, en Allemagne. (2) C'était un leurre. Aux termes des instructions envoyées de Moncalieri à Du Landé, celui-ci avait mission de faciliter les voies au nouvel arrivant, de faire valoir auprès des chefs du pays « le lustre de sa naissance » et de les engager à l'acclamer pour leur général. (3) Le terrain était si bien préparé d'ailleurs que tout marcha à souhait, sans le moindre accroc. Accueilli avec enthousiasme par ceux-là même qui, comme Schauenstein, avaient naguère encore guerroyé contre lui en Languedoc, (4) le noble exilé fut, au cours d'une diète tenue sur les rives de la Plessur, le 11 décembre, prié d'accepter le commandement de toutes les milices grisonnes. (5) La réponse affirmative donnée par lui à ses hôtes provoqua une émotion joyeuse jusque dans les vallées les plus reculées de la Rhétie. (6) Après avoir, durant onze années, nourri le vain espoir de rentrer en possession de la Valteline, les montagnards de la région du Splugen touchaient-ils enfin au but de leurs efforts ? Ou bien la présence à Coire (7) du plus illustre de leurs coreligionnaires français n'allait-elle être pour eux qu'une étape vers de nouvelles désillusions ? Les partisans de cette dernière opinion étaient en somme plus nombreux que ne le laissait supposer l'ardeur mise par les délégués des communes à seconder les vues du gouvernement royal.

D'autre part, la satisfaction ressentie par Rohan du témoignage de confiance que lui décernaient ainsi les autorités des Trois Ligues devait être de courte durée. Au total, les promesses à lui faites par Toiras et Servien avant son départ de Venise n'avaient pas été tenues. Il n'était pas exact qu'il pût « disposer de tout dans la négociation, comme dans la guerre ».

---

(1) *Le roi à Du Landé.* Fontainebleau, 12 octobre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 167.

(2) Mémoires et lettres de Henri de Rohan, etc. I. 36.

(3) *Servien à Avaux.* Moncalieri, 15 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 356; *à Du Landé.* même date. *Ibid.* 347. — *Les Trois Ligues à Louis XIII.* Coire, 2/12 décembre 1631. Guerre. XX. 87.

(4) *R. v. Schauenstein an Oberst Brügger.* Lyon, 6./16 Januar 1628. St-Arch. Chur. Akten. — *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 20 dicembre 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017.* f° 724.

(5) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 12 décembre 1631. Guerre. XX. 88. — « Il Sr Duca di Roano scrive che i Grigioni hanno fatto una dieta a posta per decerner gli onori che gli hanno fatti nell'ingresso in Coira, e dice che sono stati così grandi che ad un Principe assoluto. » *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 3 gennaio 1632. Arch. Mediceo. Venezia. *3018* f° 7.

(6) *Les Trois Ligues au roi de France.* Coire, 2/12 décembre 1631. Guerre. XX. 87. — *Acte de réception du duc de Rohan comme général des Grisons.* Coire, 12 décembre 1631. Guerre. XX. 83. — *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 12 décembre 1631. *Ibid.* 88. — Sprecher v. Bernegg. II. 69.

(7) *Pandolfini a Cioli.* Milano, 19 novembre 1631. Arch. Mediceo. Milano. *3168* f° 315.

La situation à cet égard n'était plus entière. Le vœu le plus cher de Du Landé venait, en effet, d'être exaucé. Les démarches de ses protecteurs à la cour, appuyées par les recommandations très chaudes du Conseil d'Etat grison, avaient enfin abouti. (1) Promu au grade de maréchal de camp, l'envoyé officieux du Louvre en Rhétie recevait au même temps l'avis de sa nomination au poste d'ambassadeur ordinaire auprès des Trois Ligues. (2) Trois mois plus tôt, ce choix eût paru très naturel. En décembre, il n'en était plus ainsi. (3) De deux choses l'une : Ou bien Rohan avait réussi à dissiper les suspicions dont il se sentait l'objet à l'instant de son embarquement pour l'Italie ; et alors il n'y avait pas lieu de lui imposer un lieutenant, qui, soumis à ses ordres dans la hiérarchie militaire, (4) se trouvait être en revanche le seul intermédiaire autorisé entre la cour et le gouvernement de Coire. Ou bien rien n'était oublié de son passé, et, dans ce cas, mieux eût valu certes le laisser à ses occupations en Terre-Ferme que de créer entre lui et l'ancien mestre de camp de l'armée de Valteline un conflit d'attributions dont les conséquences désastreuses devaient contribuer pour une bonne part, durant les années qui suivirent, à précipiter l'effondrement de l'influence française en Rhétie.

Du Landé s'abstient de revenir de Mayenfeld à Coire pour y recevoir Rohan. — Ce dernier s'installe sur les rives de la Plessur. — Prétentions grisonnes. — La mission de Brügger à la cour de France est ajournée. — Réveil patriotique dans toutes les communes des Trois Ligues. — Fausseté de la situation du duc. — Départ de son secrétaire Du Puy pour le camp royal en Lorraine. — Intrigues de l'ambassadeur ordinaire. — Rohan est nommé lieutenant général et ambassadeur extraordinaire auprès des Ligues Suisses et Grises. — Un revirement pacifique s'opère dans les projets de Richelieu. — Ses causes. — Le cardinal recule à nouveau devant les conséquences d'une rupture avec la maison d'Autriche. — Lutte au Vatican entre l'influence du Louvre et celle de l'Escurial. — Instructions contradictoires envoyées aux représentants du roi Très-Chrétien auprès du pape et du roi de

(1) *Contarini al Senato.* Parigi, 19 agosto 1631. Frari. Francia. LXXXbis. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 19 settembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 settembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 6 dicembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 17 dicembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Les Trois Ligues au roi de France.* Coire, 23 décembre 1631 ; 2 janvier 1632. — Sprecher v. Bernegg. II. 70

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 décembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(4) Mémoires et lettres de Henri de Rohan sur la guerre de la Valteline. t. I. 38.

Suède. — Les préoccupations confessionnelles ne tiennent qu'une place accessoire dans la politique allemande du premier ministre français.

XV. Pour sa réputation, aussi bien que pour le salut des Trois Ligues, il était temps que Rohan s'acquittât de la mission qui lui était confiée. Sans même attendre le résultat des négociations engagées à son sujet entre Avaux et le gouvernement vénitien, on s'était préoccupé au Louvre de lui désigner un remplaçant, et l'ancien marquis de Cœuvres, à défaut du duc de Candale, (1) s'apprêtait à gagner Coire, dans l'intention de se jeter de là en Valteline et d'y commencer une campagne semblable à celle qui, quelques années auparavant, lui avait valu, outre son bâton de maréchal, l'animadversion irrémédiable des Suisses et des Grisons. (2) Ce n'était donc pas à la légère que le nouveau général des bandières de Rhétie affirmait à Toiras et à Servien que s'il eût « manqué à venir, il courroit fortune de trouver la place occupée ». (3)

L'échec de la candidature de celui qu'il considérait encore comme son chef n'était pas fait pour calmer l'irritation que provoquait chez l'ambassadeur la perte de son commandement. (4) Il eut le tort grave de ne la point dissimuler, ce qui lui attira une réprimande sévère des plénipotentiaires royaux en Piémont, (5) voire de la cour, où l'on admettait certes qu'il nourrît des préventions contre le duc et se réservât même de surveiller de près ses actes, mais à la condition que les convenances fussent sauves. (6) Or, Du Landé ne l'entendait point ainsi. A son arrivée dans la capitale de la Cadée, Rohan n'y trouva que le secrétaire-interprète Molina. (7) Par suite, ce fut à ce dernier seul qu'il exprima sa satisfaction de l'empressement mis par les députés de la diète à se grouper autour de sa personne. (8) L'envoyé français était, en effet, demeuré à Mayenfeld, où le retenait « une fort petite indisposition ». (9) Bien que froissé d'un procédé auquel rien ne l'avait préparé, le général l'y visita cependant. (10) Puis, après avoir fait une brève

(1) *G. Priandi al duca di Mantova*, Château-Thierry, 3 e 7 dicembre 1631. Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3.

(2) « Malveduto da per tutto dove è passato (al suo ritorno di Mantova) per la memoria dell' amministrazione delli suoi maneggi in Valtellina. » *Scaramelli al Senato.* Bada, 23 novembre 1630. Frari. Svizzeri. XXVI. — *Giov. Batt*ta *Gondi, cav*er*, al baillivo Cioli.* Parigi, 3 gennaio 1631. Arch. Mediceo. Francia. *4644.* — *Avisi di Bada in Svizzeri.* 27 dicembre 1631. Guerre. XX. 104. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 31 gennaio 1632. loc. cit.

(3) *Rohan à Toiras et à Servien.* Ragatz, 9 mars 1631. Guerre. XX. 115.

(4) *Contarini al Senato.* Metz, 30 dicembre 1631. Frari. Francia. LXXXI.

(5) *Toiras et Servien à Rohan.* Carignan, 24 décembre 1631 ; *à Stoppa.* même date. Guerre. XVI. 806, 807.

(6) *Bouthillier à Du Landé.* Metz, 20 janvier 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 2.

(7) *Du Landé aux Ligues Grises.* Mayenfeld, 7 décembre 1631. St-Arch Chur. Akten.

(8) « N'ayant voulu (Du Landé) se trouver à la dicte assemblée, il a fait faire la proposition par le secrétaire-interprète Molina. » *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 12 décembre 1631. Guerre. XX. 88.

(9) *Ibid.* — *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 dicembre 1631. loc. cit.

(10) *Rohan à Toiras et à Servien.* 12 décembre 1631.

excursion au Luziensteig, dont les ouvrages eurent à subir ses critiques, (1) il regagna Coire et s'installa sans hésiter dans la résidence ordinaire des ambassadeurs de la couronne Très-Chrétienne. (2)

Dénués de toutes ressources, en proie au découragement le plus profond, les Grisons étaient « accablés sous le poids de leurs misères ». (3) Le prestige qui s'attachait au nom de Rohan contribua, plus encore que l'activité déployée jusque là par Du Landé, à ranimer leurs espérances et à réveiller chez eux une énergie que dix années de tyrannie autrichienne avaient réduite à néant. (4) Partagés, depuis l'évacuation impériale, entre la crainte d'attirer sur les hautes vallées du Rhin et de l'Inn de nouvelles calamités et le désir très vif de rentrer en possession de la Valteline, leurs hésitations venaient de prendre fin. (5) Les représentants du Louvre s'engageaient en somme à les aider à reconquérir leurs provinces perdues. Ils accueillirent cette ouverture avec reconnaissance. (6) Toutefois la leçon de Monçon n'était pas oubliée. Elle portait ses fruits. Bien que résolus à s'en remettre au roi Très-Chrétien du soin de leur procurer les réparations auxquelles ils estimaient avoir droit et d'assurer à ses frais la défense de leur pays, (7) les montagnards de Rhétie entendaient exercer un contrôle effectif sur les mesures arrêtées en vue de leur donner satisfaction. C'est ainsi qu'ils avaient obtenu la promesse que les garnisons des forts nouvellement réédifiés seraient exclusivement régnicoles (8) et que, dans les instructions remises au colonel Brügger, désigné par le « pittag » pour se rendre à la cour, ils insistaient afin que le roi ne consentît à aucune innovation en matière confessionnelle sans leur en avoir référé. (9)

Au fait, comme il l'était, des tergiversations dont on avait usé au Louvre avant de se rallier au projet de Toiras et de Servien, Rohan, que Du Landé avait rejoint sur ces entrefaites, comprit que le simple énoncé des prétentions grisonnes suffirait à détourner des Trois Ligues les sympathies déjà très refroidies des membres du Conseil royal. Il fit valoir en consé-

(1) *Rohan à Toiras et à Servien.* 12 décembre 1631. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 dicembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(2) *Ibid.*

(3) « Sono così in publico, come in privato, oppressi dalla pesante mole della povertà. » *Relatione fatta dal Sr Duca di Roano dello stato de i Sigri Svizzeri, dei affari di Germania et dei Grisoni, nel suo ritorno a Venetia, l'anno 1633 a 29 gennaio.* (Estratto dal Codice n° 194 della classe VII degli Italiani della R. Bibliotheca di S. Marco. — Museo Civico. Cod. Cicogna. 1806. (2737) n° 10.

(4) *Pandolfini a Cioli.* Milano, 24 dicembre 1631. Arch. Mediceo. Milano. *3168.*

(5) *cf.* Bühring. op. cit. p. 228.

(6) U. v. Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 217.

(7) *Contarini al Senato.* Metz, 30 dicembre 1631. Frari. Francia. LXXXI. — *Memoriale di quanto fù decretato dalli SSri Capi et Consegliari delle Tre Leghe Grise da proponere a Sua Eccza il Sr Duca di Rohan, generale per la Maestà Christianissima della sua soldatesca nella Retia.* dicembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 72. — *Les Ligues Grises au roi.* Coire, 23 décembre 1631; 2 janvier 1632. *Ibid.* 530.

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 dicembre 1631. loc. cit. — *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1569.

(9) *Memoriale di quanto fù decretato,* ecc. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 12 dicembre 1631 Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

quence aux députés de la diète que l'envoi par eux d'un ambassadeur à Paris paraîtrait étrange, s'il se produisait à l'heure où lui-même leur apportait l'engagement non équivoque de son maître de les secourir à bref délai. Sa requête fut écoutée et la décision relative à la mission de Brügger en France annulée purement et simplement. (1)

Cet incident vidé, l'entente ne fut pas longue à s'établir entre les magistrats de Coire et les ministres du roi quant au choix des moyens les plus propres à raffermir l'indépendance des Trois Ligues et à détourner d'elles le péril qui les menaçait. (2) Dans toutes les circonstances critiques de leur vie nationale, les Grisons éprouvaient le besoin de resserrer les liens de leur confédération. Ils l'avaient fait en novembre 1624, à la veille de la campagne de Cœuvres en Valteline. Ils n'agirent pas autrement au lendemain de l'arrivée de Rohan. En décembre 1631, les anciennes chartes constitutives des libertés de la Rhétie furent solennellement confirmées par les communes, y compris la plupart de celles dont les autorités avaient, peu de mois auparavant, prêté à l'archiduc d'Innsbruck un serment d'allégeance. (3) Ce fut en vain que les représentants de ce dernier dans la Basse-Engadine tentèrent de s'opposer à la prise d'armes générale décrétée par le « pittag ». Ils furent débordés. (4) Grâce à l'enthousiasme qui s'était emparé de toutes les classes de la population, les trois régiments, de mille hommes chacun, levés par les soins de Du Landé purent être facilement renforcés, ce qui permit au duc d'acheminer de suite des troupes vers les points les plus exposés de la frontière, du côté du Tyrol. (5)

Très rassuré par le réveil d'ardeur martiale que sa seule présence provoquait parmi les alliés et protégés de son maître, (6) Rohan l'était moins quant à l'efficacité des dispositions arrêtées à l'effet de prévenir l'invasion, imminente selon lui, de la Rhétie par les Austro-Espagnols. De Milan, aussi bien que de Constance lui parvenaient des nouvelles de plus en plus alarmantes. (7)

(1) *Scotti a Barberini*. Lucerna, 9 gennaio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(2) *cf.* Jecklin. op. cit. nº 1571.

(3) *Scotti a Barberini*. Lucerna, 12 dicembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Scaramelli al Senato*. Bada, 20 dicembre 1631. loc. cit. — *Les Trois Ligues au roi Très-Chrétien*. Coire. 23 décembre 1631; 2 janvier 1632. loc. cit.

(4) Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 76.

(5) *Relatione fatta dal Sigr Duca di Roano dello stato de i Svizzeri, dei affari di Germania e dei Grisoni, nel suo ritorno a Venetia l'anno 1633, a 29 gennaio*. (Estratto dal Codice nº 194 della classe VII degli Italiani della R. Bibl. di San Marco). — *Pandolfini a Cioli*. Milano, 19 novembre 1631. Arch. Mediceo. Milano. *3168* fº 315. — « I Grigioni par che non habbino altro Iddio che il duca di Roano. Sotto la sua disciplina fanno miracoli. » *Buondelmonte al Gran Duca*. Venezia, 24 gennaio 1632. *Ibid.* Venezia. *3018* fº 36.

(6) « Corriero è passato che va in Francia, espedito alla corte da Coira dal Sr Duca di Roano, con buone risposte havute del Pitach et con rappresentar tutto ciò che possi complir all' avantaggio degl'affari. » *Avisi da Bada*. 20 dicembre 1631. Guerre. XX. 97. — « Riferisce un personaggio venuto da Coira in quattro giorni che il Sr Duca di Roano vi tratta ne' Grigioni come s'egli ne fosse assoluto Principe. » *Buondelmonte al Gran Duca*. Venezia, 20 marzo 1632. Arch. Mediceo. Venezia. *3018* fº 125.

(7) *Scaramelli al Senato*. Bada, 6 dicembre 1631; 10 gennaio 1632. loc. cit. — *Contarini al Senato*. Metz, 30 dicembre 1631. Frari. Francia. LXXXI. — *Rohan à Zurich*. Coire, 17 et 25 janvier 1632 St-Arch. Zürich. Frankreich.

Or, si enclin qu'il fût à exécuter aveuglément les ordres de la cour, [1] le duc commençait à marquer quelque surprise de l'étrangeté de la situation qui lui était faite depuis son départ de Venise. Elu commandant en chef par les Grisons, à la suggestion manifeste du Louvre, il continuait néanmoins à ne recevoir aucun avis direct de Paris. A tout prendre, à ne se placer qu'au seul point de vue des intérêts français, de quoi était-il en mesure de se prévaloir pour justifier la prolongation de son séjour sur les rives de la Plessur ? D'instructions verbales à lui remises par Avaux, qui les tenait de Toiras et de Servien, lesquels les avaient eux-mêmes sollicitées de Richelieu. [2] C'était peu, à la vérité, au regard des pouvoirs étendus qui venaient d'être attribués à Du Landé. [3] Décidé à exiger des lettres-patentes lui conférant la qualité de lieutenant-général des armées de Sa Majesté, avec les émoluments attachés à cette charge, [4] il n'attendit pas que l'année 1632 s'ouvrît pour dépêcher son fidèle secrétaire Jacques Du Puy à la cour, où Stoppa s'efforçait depuis quinze jours de rallier les membres du Conseil royal à l'idée d'une action militaire immédiate dans la vallée de l'Adda, combinée avec une recrudescence de précautions tant en Engadine que dans la région de Mayenfeld (31 décembre 1631). [5]

Le plan soumis par Rohan aux délibérations des ministres de Louis XIII était, comme toutes les conceptions de ce cerveau d'élite, d'une admirable clarté. Qu'on l'autorisât à joindre aux trois régiments grisons déjà sur pied quatre mille Suisses et six mille Français avec six cents chevaux, et il répondait soit de conquérir la Valteline, soit, ce qu'il eût de beaucoup préféré, d'envahir la Lombardie. [6] « Le succès des affaires du roi de Suède en « Allemagne est tel qu'il ouvre au roy le chemin de faire tout ce qu'il voudra « en Italie », écrivait-il aux plénipotentiaires en Piémont. [7] Laisser perdre une occasion aussi tentante, c'était s'exposer, selon lui, à n'en retrouver jamais une semblable. [8] Une offensive sérieuse de la part de Feria n'était pas à craindre. [9] En admettant qu'elle se produisît, Toiras ne s'était-il pas engagé à exécuter du côté d'Alexandrie une diversion qui eût promptement ramené les troupes milanaises sur le *Naviglio Grande?* [10]

---

(1) *Rohan à Richelieu.* Ragatz, 6 décembre 1631 ; Coire, 18 mai 1632. Aff Etr. Grisons. VIII. 32 ; IX. 108. — « Je ne suis point vostre serviteur à demy. » Ragatz, 17 février 1632. *Ibid.* VIII. 11.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada. 20 dicembre 1631. loc cit.

(3) *Scaramelli al Senato* Bada, 3 gennaio 1632. loc. cit.

(4) *Contarini al Senato.* Metz, 30 dicembre 1631. Frari. Francia. LXXXI.

(5) *Ibid.* — *Rohan à Richelieu.* Coire, 31 décembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 171. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 e 10 gennaio 1632. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 9 gennaio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(6) *Contarini al Senato.* Metz, 30 dicembre 1631. Frari. Francia. LXXXI. — *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 10 février 1632. Guerre. XX. 110. — Mémoires et lettres de Henri de Rohan sur la guerre de la Valteline. I. 39.

(7) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 31 décembre 1631. Guerre. XX. 98.

(8) *Ibid.*

(9) *Toiras et Servien à Rohan.* Carignan, 9 février 1632. Guerre. XVII. 60.

(10) *Toiras et Servien à Rohan* Carignan, 15 décembre 1631. *Ibid.* XVI. 779.

Au total, les idées émises par Stoppa et Du Puy n'avaient pas été mal accueillies dans l'entourage du souverain. Mais Du Landé, dont l'hostilité à l'égard de son nouveau chef, pour être moins apparente qu'au début, n'avait cependant pas désarmé, s'était promis de faire échec par ses intrigues à la réalisation des projets de ce dernier. Ses agents, La Salinière et Maubuisson, arrivés en Lorraine, où séjournait le roi, peu après les envoyés de Rohan, s'attachèrent à représenter « l'entreprise de la Valteline » comme très coûteuse, et, de plus, hérissée de difficultés. (1) Espéraient-ils provoquer le rappel du duc? La chose paraît certaine. Toujours est-il que le travail souterrain auquel ils se livrèrent entrava l'adoption des mesures énergiques qui eussent été sans cela décrétées.

Il s'agissait en somme de satisfaire à la fois ceux qui estimaient qu'en limitant son action militaire à la Rhétie de deça les monts le gouvernement royal abandonnait lâchement la vallée de l'Adda aux ambitions espagnoles (2) et ceux dont toute la crainte était qu'en franchissant le Splugen ou la Bernina, les Français ne fussent accusés derechef de violer ce traité de Monçon que Feria prétendait avoir été le seul à respecter jusque là. (3)

Richelieu ne chercha pas à surmonter l'obstacle. Il crut faire assez en le contournant. En apparence, à tout le moins, Rohan obtint gain de cause. Le brevet de lieutenant-général qu'il sollicitait lui fut expédié. De plus Louis XIII le nomma son ambassadeur extraordinaire aux Ligues Suisses et Grises. (4) Les dispositions arrêtées par lui avant le départ de ses envoyés pour la cour reçurent la pleine approbation du souverain. En outre, l'autorisation lui fut accordée de s'emparer des passages de la Basse-Engadine, de lever à cette fin un millier de Confédérés, (5) ainsi que de nouvelles compagnies en Rhétie et de donner plus d'extension aux travaux de défense, toutefois « avec l'advis du Sr du Landé ». Pour le reste, en revanche, et cette restriction dut lui être particulièrement pénible, l'on désirait au Louvre qu'il suspendît l'exécution de ses desseins au delà des Alpes, sauf au cas où Feria tenterait de se saisir de Riva di Chiavenna. (6)

Si Rohan avait pu douter du revirement qui s'était opéré dans les projets du cardinal, l'entretien qu'il eut avec Stoppa et Du Puy, dès leur retour à

(1) *Contarini al Senato.* Metz, 20 gennaio 1632. Frari. Francia. LXXXI.

(2) *Discours sur les affaires générales de la chretienté, au mois d'avril 1633.* (imp. Mémoires de Mathieu Molé. (éd. Champollion-Figeac). t. IV. 171).

(3) *Contarini al Senato.* Metz, 20 gennaio 1632. Frari. Francia. LXXXI.

(4) *Responces aux depesches de Mr de Rohan.* janvier 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII.

(5) *Bouthillier à Du Landé.* 25 janvier 1632. *Ibid.* VIII. 10.

(6) *Mémoire contenant les intentions du roy, tant sur celuy de Mr le duc de Rohan du 17e du mois de décembre, apporté par le Sr Stoppa, que sur les depesches du Sr Du Landé des 17 et 26e du dit mois et autres propositions faictes par Sa Majté concernantz les affaires des Grisons et de la Valteline.* Metz, 20 janvier 1632. *Ibid.* VIII. 4. — *L'estat des gens de guerre entretenus du roy pour son service à la conservation du pays des Grisons.* Coire, 23 janvier 1632. *Ibid.* VIII. 5 et 6. — *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 10 février 1632. Guerre. XX. 110.

Coire, eût suffi à l'éclairer sur l'étendue de sa déconvenue. (1) Or, celle-ci n'était pas due uniquement aux intrigues de l'ambassadeur ordinaire. Elle avait été surtout provoquée par des considérations de politique générale. Si Richelieu demeurait sourd aux appels réitérés des Grisons et de leur nouveau chef ; (2) s'il refusait de mettre à la disposition de ce dernier les sommes qui lui eussent permis d'assurer aux Trois Ligues et à leur allié français la possession effective de la Valteline ; (3) s'il n'avait consenti qu'à regret à l'acheminement du régiment de Du Landé vers la Rhétie ; (4) si, malgré les instances de la diète de Coire, il continuait à affirmer que c'était à elle, et non point au roi, qu'incombait le devoir de procurer la nullité du traité d'Innsbruck de 1629, (5) c'est qu'il y avait à son abstention une raison capitale : On redoutait au Louvre une reprise des hostilités dans la Haute-Italie « au cours de cette année » 1632, et l'on était résolu par suite à éviter toute occasion d'y donner sujet. (6)

Ainsi donc Richelieu reculait à nouveau devant les conséquences d'une rupture avec la maison d'Autriche, rupture à laquelle il se préparait cependant depuis sept ans. Les raisons de cette volte-face sont à chercher à la fois en deçà et au delà des Alpes. A cette heure les affaires des Espagnols dans la Péninsule étaient en somme peu prospères. (7) Et ceux-ci s'en rendaient si bien compte que leur principal effort tendait à la conclusion aux Pays-Bas d'une trêve jugée indispensable au relèvement de leur prestige tant en Allemagne qu'en Italie. (8) Réduit à ses seules ressources, le gouverneur de Milan semblait d'autant moins à craindre que, dans ces entrefaites, l'ordre lui avait été transmis de Madrid de renoncer à toute manifestation belliqueuse. (9) En revanche, grâce à sa prise de possession déguisée de la Valteline, il lui était toujours possible de recourir par cette voie à l'appui de l'empereur et de son frère, voire, en cas de péril, de tenter sur Chiavenna ou sur Bormio un coup de main que le cardinal eût assurément déploré, mais dont, étant donné sa disposition d'esprit du moment, il se fût sans doute abstenu de faire un *casus belli*. (10)

(1) *Contarini al Senato.* Metz. 20 gennaio 1632. Frari. Francia. LXXXI.

(2) *Contarini al Senato.* Metz. 27 gennaio 1632. loc. cit.

(3) *Contarini al Senato.* Metz. 20 gennaio 1632. loc. cit. — *Mémoire pour responce à celui de Mr de Rohan du 16 avril 1632.* Aff. Etr. Grisons. VIII. 21. — *Bouthillier à Barrault.* Saint-Germain-en-Laye, 16 avril 1632. Bibl. Nat. f. fr. *10 759* f° 107vo.

(4) *Mémoire contenant les intentions du roy.* (art. 11). Metz. 20 janvier 1632. loc. cit.

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 5 marzo 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(6) *Servien à Richelieu.* Moncalieri, 20 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 333. — « Quant à la guerre d'Italie, je ne juge pas pas qu'il en soit temps, et je n'y suis pas obligé. » *Le roi à Toiras et à Servien.* Metz, 24 janvier 1632. Aff. Etr. Mantoue. IV. pièce 97 ; Piémont. XX. 1re pièce. (23 janvier).

(7) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 de enero 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3337. — *Mémoire de Servien.* 2 février 1632. Aff. Etr. Piémont. XX.

(8) *Discours politique sur la maison d'Autriche.* février 1632. Aff. Etr. Vienne. XV. 94.

(9) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 3 janvier 1632. Aff. Etr. Venise. LI.

(10) *Toiras et Servien au roi.* Carignan, 19 décembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 540.

Aussi bien, à ne s'en tenir qu'aux choses de la Péninsule, il y avait un autre motif, non moins puissant, à la réserve prudente que s'imposait le Louvre depuis l'arrivée de Rohan à Coire. Ainsi qu'on le redoutait dans l'entourage du roi, l'acceptation par l'ancien rebelle de Saint-Jean-d'Angély du commandement des forces grisonnes avait soulevé de vives objections au Vatican, où l'on voyait déjà l'hérésie rentrant triomphante à sa suite dans la vallée de l'Adda. (1) Or, on était d'autant plus résolu à Paris à ménager les susceptibilités du Saint-Siège que les rapports entre Urbain VIII et les Austro-Espagnols ne paraissaient pas près de s'améliorer. (2) Convaincu à tort que la politique nouvelle inaugurée par Louis XIII en Rhétie avait l'approbation tacite du pape, (3) Olivarès ne désespérait cependant pas encore de gagner celui-ci aux intérêts de l'Escurial, fût-ce au prix de la cession aux Etats de l'Eglise de quelques seigneuries du royaume de Naples, combinaison qui eût offert le double avantage de flatter l'orgueil du chef de la maison Barberini et de libérer Philippe IV d'une dette de cent quatre-vingt mille écus représentant la part contributive de l'Espagne dans les dépenses occasionnées en 1623 et 1624 par le séquestre des forts de la Valteline aux mains du Souverain Pontife. (4) Dès lors, n'y avait-il pas lieu de craindre, qu'à la suggestion de l'ambassadeur du roi Catholique, le Saint-Père n'exigeât du Louvre un désaveu explicite du voyage de Rohan au delà des monts et le rappel immédiat de celui-ci en Terre-Ferme ? (5) Cet écueil, la diplomatie de Richelieu sut l'éviter, grâce à une altération manifeste de la vérité. A l'heure même, en effet, où Stoppa et Du Puy obtenaient à Metz l'expédition d'un brevet de lieutenant-général des armées de Sa Majesté en faveur du gendre de Sully, Toiras et Servien assuraient Mazarin que jamais leur maître ne confierait une mission de quelque importance à celui qu'il avait, pour de bonnes raisons, contraint à quitter la France. (6) Toutefois, par une singulière inconséquence, les deux plénipotentiaires reconnaissaient que le duc, étant aux ordres du roi, n'entreprendrait rien contre sa volonté. Ils se félicitaient par suite de ce que les Grisons l'eussent élu pour leur chef de préférence à un homme de guerre suédois, sur les résolutions duquel le cardinal ne se fût pas trouvé en mesure d'exercer une influence très efficace. (7)

Si, dans les audiences que lui accordait le Saint-Père, le comte de Brassac, ambassadeur de Louis XIII à Rome, niait avec énergie que le Louvre

(1) *Copia di lettera scritta all'Eminentissimo Sigr Cardinal Barberini.* Carignano, 15 dicembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 535.

(2) « In effetto quà stanno malissimo col Papa. » *Michelangiolo Baglioni al bali Cioli.* Madrid, 7 maggio 1630. Arch. Mediceo. Spagna. n° *4948*.

(3) *Nouvelles de Rome.* 3 janvier 1632. Aff. Etr. Rome. XLV. 4.

(4) *Le roi à Brassac.* Monceau, 1er août 1631. *Ibid.* XLIV. 159.

(5) *Toiras et Servien au roi.* Carignan, 19 décembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 540.

(6) *Copia di lettra scritta all'Eminentissimo Cardinal Barberini.* Carignan, 15 dicembre 1631. loc. cit.

(7) *Ibid.*

fût pour quelque chose dans les décisions prises par la diète de Coire du 11 décembre, le marquis de Brezé et La Saludie, envoyés à Gustave-Adolphe, avaient au contraire pour instructions de faire valoir aux yeux de ce dernier les services que Rohan était appelé à rendre à la « cause commune » durant son séjour en Rhétie, mais aussi les lourds sacrifices que la prolongation de ce séjour imposait aux finances royales (1) déjà mises à contribution par les Hollandais, les princes réformés d'outre-Rhin, les Suisses et le duc de Mantoue, et cela dans des proportions telles que le monarque français s'excusait d'avance de ne pouvoir remplir certaines clauses onéreuses du traité de Baerwalde. (2)

Assurément ce n'était là qu'une défaite. Le roi de Suède ne s'y laissa pas prendre. Les préoccupations confessionnelles ne tenaient pas dans la politique allemande de Richelieu une place prépondérante. A la vérité, le cardinal jugeait suffisants les succès des protestants. Partant, il ne souhaitait pas que la Ligue catholique subît de nouveaux revers. (3) Néanmoins son ambition le portait toujours plus à tirer de la situation troublée de l'Empire des avantages concrets. Maître de Pignerol, qui lui assurait une entrée permanente en Piémont ; décidé, en outre, sinon à envahir la Valteline, du moins à s'opposer aux desseins de l'archiduc d'Innsbruck sur la Rhétie, (4) le gouvernement royal marquait un très vif désir d'ouvrir à ses armes un débouché au delà du Rhin. Mais, pour atteindre à ce résultat, la nécessité s'imposait d'entamer avec Gustave-Adolphe des négociations qui s'annonçaient difficiles, puisque aussi bien il s'agissait d'amener ce prince à laisser au roi Très-Chrétien la liberté de ses mouvements tant en Alsace que dans les provinces limitrophes, tandis que lui-même s'attaquerait aux Etats héréditaires de la maison de Habsbourg. (5) De fait plusieurs années devaient s'écouler avant que ce *projet* hardi reçut un commencement d'exécution.

Les succès suédois sauvent les Trois Ligues d'une invasion tyrolienne en Engadine. — Diète de Coire du 22 février 1632. — Situation difficile des ambassadeurs français. — Relations de Rohan avec les autorités des cités évangéliques. — Démarches de Musnier à Zurich et de Stoppa à

(1) « Si le roy de Suède fait instance d'avoir de France des levées de gens de guerre pour ce printemps, on luy peut dire que. le roy estant occupé contre la maison d'Autriche en Allemagne, en Italie et aux Grisons, et estant obligé de tenir des gens sur ses frontières vers la Flandre, a besoing de ses troupes. » *Instruction au m^is de Brezé, envoyé vers le roi de Suède.* Vic, 5 janvier 1632. Aff. Etr. Suède. II. 202. — *cf.* O. Vigier. L'influence politique du Père Joseph, etc. (Revue des questions historiques. 1891. (II). 462.)

(2) *Contarini al Senato.* Nogent-l'Artaud, 10 e 17 novembre 1631. Frari. Francia. LXXXI.

(3) « Pour le présent, ma pensée est d'empescher que la religion catholique se ruine en Allemagne. » *Le roi à Toiras et à Servien.* Metz, 24 janvier 1632. Aff. Etr. Mantoue. IV. pièce 97.

(4) *Contarini al Senato.* Nogent-l'Artaud, 1° dicembre 1631. Frari. Francia. LXXXI. — *Le roi à Toiras et à Servien.* Metz, 24 janvier 1632. loc. cit.

(5) *Instruction au m^is de Brezé, envoyé vers le roy de Suède.* Vic, 5 janvier 1632. loc. cit.

Bade. — Leur résultat. — La question grisonne constitue le seul terrain d'entente possible entre catholiques et protestants en Helvétie. — Recès du 14 février. — Satisfaction qu'il procure au lieutenant-général en Rhétie. — Divergences de vues au sein des Conseils des « Waldstætten ». — Menaces de l'archiduc d'Innsbruck à l'endroit de ses voisins de l'ouest. — Mission du Sr de Comblat en Tyrol. — Protestations pacifiques du souverain de ce dernier pays. — Leur manque de sincérité. — Découragement justifié de Rohan. — Fausseté de sa position à l'égard de Du Landé. — Appréhensions éprouvées par les Valtelins. — Négociations infructueuses de ceux-ci avec l'ambassadeur ordinaire à Coire. — Politique confessionnelle pratiquée par les représentants de Louis XIII sur les rives de la Plessur. — Désillusions grisonnes. — Suspicions dont le duc continue à être l'objet à la cour. — Richelieu juge prématurée l'exécution d'un coup de main dans les Alpes rhétiques. — Péril suspendu sur la tête de Léopold d'Autriche. — Mulhouse. — La discorde augmente entre les Confédérés de l'une et de l'autre croyance.

XVI. L'ajournement de toute expédition militaire en Valteline laissait inachevée l'œuvre si heureusement commencée par Richelieu à Pignerol. Mais, si cet ajournement portait un coup sensible au crédit de la France parmi ses alliés de Suisse et d'Italie, s'il décevait une fois de plus les espérances grisonnes, du moins n'aggravait-il pas la situation, déjà très menaçante, à la frontière méridionale de la Rhétie. Il n'en eût pas été de même certes, supposé que le Louvre, accentuant son mouvement de retraite, se fût subitement désintéressé des affaires des Trois Ligues après avoir favorisé chez ces dernières une agitation patriotique qui ne semblait pas près de s'éteindre. (1) La continuité des succès suédois était en somme la seule explication plausible du répit inattendu accordé par l'archiduc Léopold à ses voisins de l'ouest. (2) Le plus léger avantage remporté par Tilly aurait eu pour ceux-ci des conséquences désastreuses. La frontière de l'Engadine, bloquée depuis peu par les forces tyroliennes, eût été franchie par elles, (3) tandis que Feria, cédant aux sollicitations de la cour d'Innsbruck, au risque d'enfreindre les ordres de celle de Madrid, se fût sans doute emparé de Chiavenna. (4)

Surmontant l'amertume qu'éveillait en lui le rejet de son plan d'offensive au delà du Splugen. Rohan fit en conséquence assigner à Coire, au 22 février,

(1) *Memoriale di quanto fu decretato dalli SS^ri Capi et Conseglieri delle Tre Leghe Grise da proponere a sua Ecc^za, il Sr Duca di Rohan, generale per la Maestà Christianissima della sua soldatesca nella Rhetia.* dicembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VII. 72. — *cf.* Jecklin. op. cit n° 1569.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 aprile 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(3) *Rohan à Zurich.* Coire, 25 janvier 1632. St-Arch. Zürich. Graubünden. *J.* — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 20 febbraio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 17 aprile 1632. loc. cit.

(4) *Toiras et Servien au roi.* Carignan, 19 décembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 540; *à Rohan.* Turin, 12 avril 1632. Guerre. XVII. 102.

une diète à laquelle il donna part des lettres qui l'accréditaient auprès des Trois Ligues en qualité d'ambassadeur extraordinaire, ainsi que de ses patentes de lieutenant-général de toutes les troupes grisonnes, suisses ou françaises que le roi jugerait convenable de mettre sur pied pour assurer la protection de ses alliés de Rhétie. (1)

Au reste le temps n'avait pas été perdu qui s'était écoulé entre les décisions arrêtées à Metz, le 20 janvier, et le retour de Stoppa, de Du Puy et de Maubuisson à Coire. D'un côté, les levées organisées dans les communes atteignaient le chiffre de six mille hommes. (2) De l'autre, Rohan et Du Landé, de plus en plus inquiets du péril qui menaçait le Luziensteig, (3) s'y étaient portés en hâte, ainsi qu'au Pont-du-Rhin, où le second ne devait pas tarder à s'installer à demeure afin d'en mieux surveiller les travaux de défense. (4) Malgré la rigueur de la saison, ils avaient gravi les contreforts du Falknis et ordonné la destruction de la route par laquelle Mérode avait pénétré en Rhétie en mai 1629. (5)

Toutefois, à la longue, la position des deux ambassadeurs devenait embarrassante. Les milices grisonnes dont ils pouvaient faire état ne leur paraissaient pas aptes à donner l'effort que leurs officiers attendaient d'elles. (6) Par surcroît, les troupes françaises sur lesquelles ils comptaient n'avaient pas encore quitté la Lorraine, bien que les cantons se fussent mis d'accord pour leur concéder libre passage. (7) Enfin la diversion que Toiras et Servien leur promettaient du côté du Piémont semblait chose très incertaine. (8) Or, leurs instructions les autorisaient à lever des Suisses. De plus, la diète de Coire du 11 décembre avait exprimé formellement le désir qu'ils s'assurassent de l'appui des divers membres du Corps helvétique. (9) Par suite ils estimèrent, l'un et l'autre, que l'heure était venue de sonder les dispositions de ces alliés des Trois Ligues.

L'échec subi par la mission grisonne à Bade, le 9 décembre 1631, échec imputable pour une bonne part à la vacance prolongée du poste diplomatique de Soleure, (10) avait causé quelque surprise à Paris, où l'on se montrait plus que jamais déterminé à rappeler les Confédérés à l'observation du traité de

(1) *Le roi aux Ligues Grises.* (Lettres de créance pour le duc de Rohan). Metz, 20 janvier 1632. St-Arch. Chur. Akten. — *Délibérations du Pittag du 12/22 février 1632. cf.* Jecklin. op. cit. nº 1572. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 5 marzo 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 80.

(2) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 20 janvier 1632. Guerre. XX. 107.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 21 febbraio 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 aprile 1632. *Ibid.*

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 23 gennaio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(6) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 6 febbraio 1632. *Ibid.*

(7) *Ibid.*

(8) *Toiras et Servien au roi.* Carignan, 19 décembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 540.

(9) *Mémoire contenant les intentions du roi, etc.* Metz, 20 janvier 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 4. — *Memoriale di quanto fu decretato, etc. Ibid.* VII. 72. — Jecklin. op. cit. nº 1569.

(10) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 12 décembre 1631. Guerre. XX. 88. — *Toiras et Servien à Rohan.* Carignan, 24 décembre 1631. *Idid.* XVI. 807.

l'alliance franco-suisse de 1602, dont l'article XV stipulait que les cantons seraient tenus d'ouvrir leurs passages aux troupes que le roi jugerait bon de mettre à la disposition de ses amis de Suisse et d'Italie. (1) A la vérité, Rohan s'était offert à se rendre en Argovie afin d'y peser sur les résolutions de la diète et de solliciter le concours des protestants, dont les sympathies semblaient acquises en somme à la cause des Trois Ligues. Toutefois, on craignit, non sans raison, au Louvre que ce voyage, si brève que dût être sa durée, ne retardât l'exécution de la tâche que Du Landé et lui avaient à accomplir en Rhétie. Il fut donc convenu que l'on suppléerait par une correspondance active avec les autorités des Etats de l'une et de l'autre confession aux démarches verbales que l'on s'était tout d'abord proposé de faire auprès d'eux. (2)

Si les deux ambassadeurs français avaient pu adresser à temps à Mollondin la missive que ce dernier lut en leur nom à la diète de Bade du 9 décembre, (3) Rohan, en son particulier, s'était empressé, dès le 7 de ce mois, d'avertir ses coreligionnaires suisses de son heureuse arrivée à Coire, (4) et ceux-ci lui avaient aussitôt témoigné la joie qu'ils en éprouvaient. (5) C'était, en effet, des cités évangéliques que le nouveau général des milices grisonnes attendait son principal réconfort à l'étranger. Déjà, à peine installé sur les rives de la Plessur, il s'était préoccupé d'intéresser à ses projets les Conseils de Zurich et de Berne ; de convaincre les chefs de ceux-ci du peu de sincérité des protestations pacifiques de l'archiduc Léopold, toujours prêt à recommander à ses voisins la stricte observation de l'*Union héréditaire*, alors que lui-même s'apprêtait à la violer à leur égard ; (6) de les engager par suite à profiter, pour armer puissamment, de ce que ce prince les suppliait de l'aider à défendre ses Etats de l'Autriche antérieure contre le roi de Suède ; (7) de les adjurer enfin d'échelonner des forces suffisantes de Wallenstadt à Ragatz, de manière à établir un contact permanent entre les protestants de Suisse et ceux de Rhétie, (8) dont les appels à la solidarité helvéto-grisonne devenaient de plus en plus pressants. (9)

(1) *Instruction au Sr de La Saludie, capitaine d'une compagnie au régiment de Normandie, le roy l'envoyant en Suisse pour affaires concernant son service.* décembre 1631. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 156.

(2) *Mémoires et lettres de Rohan. etc.* I 41 sqq. — *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 12 décembre 1631. loc. cit.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada. 20 dicembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII — Eidg. Absch. V² 663 *c*.

(4) *Rohan aux IV cantons évangéliques.* Coire, 7 décembre 1631. St-Arch. Zürich.

(5) *Les cantons protestants à Rohan.* Bade, 10/20 décembre 1631. *Ibid.* Graubünden. *J* (171. 8. 30).

(6) *Erzherzog Leopold an die XIII Orte.* Innsbruck, 13. Januar 1632. St-Arch. Bern. Teutschland. Kayser. *A* 103. — *Rohan à Zurich.* Coire, 25 janvier 1632. St-Arch. Zürich. Graubünden. *J.* — Sprecher v. Bernegg. II. 78.

(7) *Rohan à Zurich.* Coire, 25 janvier 1632. loc. cit.; *à Toiras et à Servien.* Coire, 10 février 1632. Guerre. XX. 110. — Eidg. Absch. V² 666 *a*.

(8) *Rohan à Zurich.* Coire, 25 et 28 janvier 1632. St-Arch. Zürich. Graubünden. *J*; St-Arch. Bern. Bündtenbuch. *H* 255.

(9) *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 8/18. Januar 1632. St-Arch. Zürich. Graubünden. *J* (171. 9. 2) *an die XIII Orte.* Chur, 8/18. Januar, 14/24. Februar 1632. St-Arch. Bern. Bündtenbuch. *H* 271; *an Bern.* Chur, 7/17. Januar 1632. *Ibid.* *H* 249.

Toutefois Rohan comprit très vite que ni lui, ni Du Landé ne viendraient à chef de leur dessein si les arguments qu'ils faisaient valoir en sa faveur n'étaient appuyés d'espèces sonnantes. L'un des trésoriers des Ligues, Michel Musnier prit en conséquence, dans les derniers jours de janvier, le chemin de Zurich. (1) Il était chargé d'aviser les magistrats de cette ville que le roi leur demandait, ainsi qu'aux autres cités évangéliques, d'assister à ses frais leurs alliés des Trois Ligues d'un secours de deux mille hommes. (2) L'accueil fait à cette requête par le « Vorort » fut certes très encourageant. Sur les bords de la Limmat on ne mettait plus en doute la réalité du péril qui menaçait les Grisons et l'on était décidé à le prévenir, fût-ce au prix d'une rupture avec l'Autriche. (3) Mais il n'était pas indifférent qu'un accord intervînt à ce sujet entre les Etats co-propriétaires de Sargans, (4) dont Rohan s'offrait au reste obligeamment à inspecter de près les ouvrages fortifiés. (5) A la suggestion des autorités zuricoises, les ambassadeurs français en Rhétie jugèrent avantageux de modifier leurs premières résolutions. (6) Lors donc que le secrétaire-interprète Molina, venant de Coire, se présenta devant la diète de Bade, le 11 février, (7) ce fut pour y solliciter de l'ensemble du Corps helvétique une levée de quatre mille Confédérés, dont l'octroi immédiat eût coupé court aux intrigues de l'envoyé archiducal, Isaac Volmar, et amélioré d'autant la situation des Grisons et de leurs défenseurs. (8)

L'adhésion des grands cantons protestants était acquise d'avance à cette proposition dont ils se trouvaient être les véritables inspirateurs. (9) Bâle et Schaffhouse en revanche firent montre d'une certaine réserve. Ces deux Etats, qu'aucun traité de combourgeoisie ne rattachait d'ailleurs aux Ligues Grises, finirent même par décliner toute participation à la levée et par contester son opportunité. (10) Le souci de tenir tête à l'orage qui grondait d'une façon presque continue à leur frontière du nord paralysait l'action politique des

(1) *Zürich an Schaffhausen.* 22. Januar/1. Februar 1632. St-Arch. Schaffh. Frankr. nº 28. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 6 febbraio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 7 febbraio 1632. Frari. Svizzeri. XXVII.

(2) *Jeremy Müller to Olivier Fleming at Paris.* Basilea. 26. Jannary 1632. Public Record Off. Foreign. Switzerl^d. Misc. Pap. nº 3. (1630 1634). — *Rohan à Zurich.* Coire, 28 janvier 1632. loc. cit. — *Zürich an Bern.* 25. Januar/4. Februar 1632. St-Arch. Bern. Bündtenbuch. *H* 263. — Eidg. Absch. V² 668 *e.*

(3) *Zürich an Bern.* 25. Januar/4. Februar 1632. loc. cit.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 7 febbraio 1632. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 668 *e.*

(5) *Lettre des baillis de Sargans, Werdenberg et Sax à Zurich.* 1/11 février 1632. St-Arch. Zürich. Graubünden. *J* (171. 9. 7).

(6) *Rohan à Zurich.* Coire, 9 février 1632. *Ibid.*

(7) février *et non* mars. *contra:* Sprecher v. Bernegg. II. 77.

(8) *Rohan à Zurich; aux cantons évangéliques.* Coire, 9 février 1632. St-Arch. Zürich. Graubünden. *J.* — *Scaramelli al Senato.* Bada, 14 febbraio 1632. Frari. Svizzeri. XXVII. — *Scotti à Barberini.* Lucerna, 20 febbraio 1632. Arch. Vaticano Nunziatura Svizzera. XXII. — Sprecher v. Bernegg. II. 77. — Eidg. Absch. V² 666 *a.*

(9) *Bern an Rohan.* 13. Februar 1632. St-Arch. Bern. Bündtenbuch. *H* 267. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 13 febbraio 1632. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 14 febbraio 1632. loc. cit.

(10) *Schaffhausen an Zürich.* 17/27. Februar 1632; *Basel an Zürich.* 29. Februar/10. März 1632. St-Arch. Zürich. Graubünden. *J.*

cités suisses de la ligne du Rhin. (1) Leur défection était donc prévue. Mais elle paraissait amplement compensée par l'attitude nouvelle qu'adoptaient à l'égard de la maison d'Autriche les « Waldstætten » et Zoug, lesquels, deux mois auparavant, s'attardaient encore à préconiser la restitution pacifique de la Valteline à ses légitimes souverains (2) et ne consentaient qu'à regret à ouvrir, le cas échéant, leurs défilés aux troupes que le roi Très-Chrétien agitait d'acheminer vers Mayenfeld. (3)

Désormais, en effet, la question grisonne constituait le seul terrain d'entente possible entre catholiques et réformés d'Helvétie. (4) Cette entente, jugée irréalisable à Milan et à Innsbruck, (5) s'affirma de la façon la plus heureuse dans le recès de Bade du 14 février. Ce jour-là, les adeptes des deux confessions, suspendant leurs querelles intestines, tombèrent d'accord pour aviser l'envoyé autrichien que si l'archiduc formait le projet d'envahir derechef la Rhétie, les Confédérés ne laisseraient pas que d'appuyer de toutes leurs forces la résistance des Trois Ligues. (6) Pour son début dans une négociation où tant d'autres ambassadeurs du roi n'avaient éprouvé que des mécomptes, Rohan frappait un coup de maître. (7) Il y avait certes là de quoi faire réfléchir le souverain du Tyrol et le gouverneur de la Lombardie, dont les communications par le Stelvio se trouvaient menacées dans le temps même où la libre disposition des routes du Saint-Gothard leur échappait. (8)

Malheureusement pour les Grisons, le succès remporté à Bade par l'envoyé de leur général ne devait pas avoir de lendemain. Satisfaits de la manifestation platonique à laquelle ils venaient de se livrer, les membres de la diète hésitèrent à passer des paroles aux actes. En d'autres termes, ils ne surent pas prendre la décision ferme que le duc attendait d'eux. (9) Dès lors, la lutte n'était pas terminée. Aussi bien la défaite des Austro-Espagnols apparaissait moins grave que ceux-ci ne l'avaient tout d'abord appréhendé. Les recharges instantes adressées aux Confédérés, tant par Rohan que par les magistrats de Coire, eurent pourtant un résultat. (10) Fribourg et les protestants d'Appenzell donnèrent leur adhésion aux dispositions précé-

(1) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 24 février 1632. Guerre. XX. 112.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 26 dicembre 1631. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 gennaio 1632. loc. cit.

(3) *Sarotti al Senato.* Milano, 23/24 dicembre 1631. Frari. Milano. LXXII. n° 108. — Eidg. Absch. V^a 664 *k*.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 febbraio; 13 marzo 1632. Frari. Svizzeri. XXVII; XXVIII.

(5) *Cavazza al Senato.* Casale, 9 marzo 1632. Frari. Francia. LXXVI.

(6) Eidg. Absch. V^a 668 *d*.

(7) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 24 février 1632. Guerre. XX. 112.

(8) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 20 febbraio e 5 marzo 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera XXII. — *Die III Bünde an di XIII Orte.* Chur, 14/24. Februar 1632. St-Arch. Zürich. Graubünden. *J.* — *Cavazza al Senato.* Casale, 9 marzo 1632. Frari. Francia. LXXVI. — *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1572.

(9) Eidg. Absch. V^a 667 *d*.

(10) *Zürich an Schaffhausen.* 13. Februar 1632. St-Arch. Schaffhausen. Frankr. n° 29. — *Rohan aux XIII cantons.* Ragatz, 19 février 1632. St-Arch. Zürich. Graubünden. *J.* — *Die III Bünde an die XIII Orte.* Chur, 14/24. Februar 1632. St-Arch. Bern. Bündtenbuch. *H* 271.

demment arrêtées à Zurich et à Berne. (1) On s'attendait à ce que Soleure, le canton francophile par excellence, (2) suivît cet exemple. Il n'en fut rien. (3) En revanche, le Valais promit deux mille hommes. (4) Mais c'était sur les « Waldstætten » que se concentrait de plus en plus l'intérêt du débat. Les considérations d'ordre patriotique semblaient être pour peu de chose dans leurs irrésolutions. Il leur était indifférent en somme que la France, qui les négligeait à ce point qu'elle n'entretenait même plus d'ambassadeur aux Ligues, (5) approuvât ou condamnât leur attitude. Ce qu'il leur importait de connaître, c'était l'effet que pourrait produire à Milan et à Madrid la présence éventuelle de leurs enseignes dans la haute vallée du Rhin. (6) Certains d'entre eux inclinaient à penser, qu'ébranlé par la fermeté et l'indépendance de leur nouvelle contenance, l'Escurial chercherait à se rapprocher de ses anciens alliés du massif du Gothard et s'offrirait à rembourser à ceux-ci une partie du moins des créances qu'ils avaient à faire valoir sur lui. (7) D'autres, au contraire, auxquels l'agent espagnol Crivelli déclarait que Feria n'attendait que leur adhésion aux propositions françaises pour se saisir de la Valteline, estimaient que la politique d'abstention et de neutratité complète était la seule vraiment recommandable en une telle conjoncture. (8) Ce fut à ceux-ci qu'appartint le dernier mot. Dès la fin de février, tout espoir d'intéresser d'une manière effective les « Waldstætten » à la défense des Trois Ligues était définitivement abandonné. (9)

Par prudence, les Grisons n'avaient pas attendu les résolutions des Suisses pour pousser avec énergie les travaux de fortification du Luziensteig. (10) Quand Rohan, qui les avait dirigés, se trouva rassuré de ce côté-là, il tourna son activité vers la Basse-Engadine et le Münsterthal, où l'on signalait une recrudescence inquiétante des armements autrichiens. (11) Malgré l'exiguïté des ressources dont il disposait, l'archiduc Léopold réussissait à se rendre formidable à ses voisins. Loin de renoncer à aucune des clauses du traité du 8 août 1629, le frère de l'empereur protestait avec véhémence qu'il saurait les faire exécuter, au besoin par la force ouverte, (12) puisque aussi bien les Trois Ligues, insensibles à ses avances, (13) refusaient de lui dépêcher

(1) *Appenzell Ausser-Rhoden an Zürich.* 10/20. Februar ; *Freiburg an Zürich.* 4. März 1632. St-Arch. Zürich. Graubünden. *J* (171. 9. 9).

(2) « Il cantone prediletto. » *Scaramelli al Senato.* Bada. 10 aprile 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(3) *Solothurn an Zürich.* 1. März 1632. loc. cit.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 10 aprile 1632. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. II. 77.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 10 aprile 1632. loc. cit.

(6) « Li Svizzeri si vedono burlati da Spagnuoli, da quali ricevono solo parole, ma non meno da Francesi, che non parlano più di mandarli ambasciatore ordinario » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 28 aprile 1632. Arch Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 5 marzo 1632. *Ibid.*

(8) *Ibid.*

(9) *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 marzo 1632. loc. cit.

(10) Sprecher v. Bernegg. II. 81.

(11) *Scaramelli al Senato.* Bada, 13 e 27 marzo 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(12) *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 gennaio 1632. *Ibid.* XXVII.

(13) *Scaramelli al Senato.* Bada, 17 gennaio 1632. *Ibid.*

des députés à Innsbruck, (1) prétendaient tenir pour nul le serment que lui avaient prêté ses « sujets » des Droitures et venaient par surcroît d'admettre ces derniers à signer l'acte de renouvellement des anciennes chartes, dans lequel l'ambassadeur français avait cependant veillé à ce que fussent réservées toutes les prétentions des princes étrangers, en tant qu'elles seraient reconnues légitimes. (2)

L'heure vint où le Conseil royal dut aviser aux moyens de combattre les velléités belliqueuses du prince autrichien, que la proximité des forces suédoises ne réussissait pas à calmer. Assurer la sécurité des Ligues Grises à leur frontière orientale rentrait d'ailleurs dans les plans du cardinal, tels qu'il les avait exposés à Toiras et à Servien. (3) Dans les premiers jours de janvier 1632, tandis que Brezé et La Saludie recevaient à Vic les instructions indispensables à leur voyage en Allemagne, (4) un capitaine au régiment de Picardie, Raymond de Comblat, se rendit à Innsbruck afin de se plaindre, au nom du roi, des mesures tyranniques édictées par le gouvernement tyrolien contre les Engadins et de menacer celui-ci de représailles au cas où il ne mettrait pas un terme à ses vexations. (5) Léopold feignit la surprise, protesta, ainsi qu'il l'avait déjà fait aux cantons forestiers, de ses sentiments pacifiques envers ses voisins de Rhétie (27 janvier) (6) et dépêcha en mars l'un de ses chambellans (7) à la cour de France pour se justifier des accusations, mensongères selon lui, dont ses adversaires, qui étaient en même temps ceux du catholicisme, cherchaient à l'accabler, et exposer sommairement à l'allié et protecteur des Trois Ligues les droits de la maison d'Autriche sur l'une d'elles. (8) Quelque peu rassuré et par la relation du Sr de Comblat et par les déclarations de l'envoyé archiducal, (9) Richelieu adressa ce dernier à Rohan et à Du Landé, mieux en état qu'on ne l'était au Louvre de vérifier l'exactitude de ses assertions. (10)

(1) *Del medesimo.* Bada, 31 gennaio 1632. loc. cit.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 2 gennaio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(3) *Le roi à Toiras et à Servien.* Metz, 24 janvier 1632. Aff. Etr. Mantoue. IV. pièce 97; Aff. Etr. Turin. XX. 1re pièce.

(4) *Instructions pour le mis de Brezé envoyé vers le roy de Suède.* Vic, 5 janvier 1632. Aff. Etr. Suède. II. 202.

(5) *Instruction au Sr de Comblat, capitaine au régiment de Picardie, allant trouver l'archiduc Léopold.* Vic, 11 janvier 1632. Aff. Etr. Vienne. XV. 200; St-Arch. Chur. Akten. (avec la date du 2 février). — *Scaramelli al Senato.* Bada, 14 febbraio 1632. loc. cit. — Mémoires et lettres de Henri de Rohan, etc. I. 45. — Sprecher v. Bernegg. II. 76.

(6) *L'archiduc Léopold au roi.* Innsbruck, 27 janvier 1632. Aff. Etr. Vienne. XV. 205.

(7) Iacomo Kurz di Turn. (*L'archiduc Léopold à Richelieu.* Innsbruck, 24 mars 1632. *Ibid.* 308).

(8) *Contarini al Senato.* 9 febbraio 1632. Frari. Francia. LXXXI. — *L'archiduc Léopold à Richelieu.* Innsbruck, 24 mars 1632. Aff. Etr. Vienne. XV. 308. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 10 aprile 1632. loc. cit.

(9) *Mémoire de Monsieur de Comblat estant de retour de son voyage vers l'archiduc Léopold.* (février 1632). Aff. Etr. Vienne. XV. 207. — *L'archiduc Léopold au cardinal de Richelieu.* Innsbruck, 24 mars 1632. *Ibid.* 308.

(10) *Giov. Batta Gondi a Cioli.* Parigi, 24 aprile 1632. Arch. Mediceo. Francia. *4644.* — *Le roi aux Trois Ligues.* Saint-Germain-en-Laye, 10 mai 1632. St-Arch. Chur. Akten.

Par malheur, il n'y avait aucun fond à faire sur les promesses de Léopold. Celui-ci comptait bien ne les point exécuter. Le résultat le plus clair de la mission accomplie à Innsbruck par le capitaine au régiment de Picardie fut d'aggraver la situation, déjà très menaçante, tant à la frontière d'Alsace qu'à celle des Trois Ligues. (1) Les autorités de ces dernières savaient au reste à quoi s'en tenir quant aux dispositions que l'on nourrissait à Vienne à leur égard. A deux reprises, en effet, le 2 juillet, puis le 21 octobre 1631, l'empereur les avait avisées qu'il se réservait le droit de faire réoccuper leurs passages par ses troupes, pour peu que les intérêts de sa maison l'exigeassent. Le souverain du Tyrol n'était-il pas dès lors mal venu à prétendre que, les préparatifs grisons compromettant la sécurité du Montafun, ses armements à lui se trouvaient pleinement justifiés ? (2)

Malgré sa constance admirable dans l'adversité, Rohan se sentait envahi par le découragement. L'activité qu'il déployait l'était en pure perte. Ses ressources s'épuisaient et il n'entrevoyait pas la possibilité de s'en procurer d'autres sur place. (3) A peine quelques soldats français isolés rejoignaient-ils ses quartiers par la voie de Zurich. (4) Sans nouvelles du régiment Du Landé, (5) il était « douteux en soi-mesme où devoit aboutir une affaire aussi froide en sa suite qu'elle avoit été chaude en son commencement ». (6) Maubuisson, qu'il avait dépêché à la cour afin d'y représenter sa nécessité et de remettre au cardinal une « carte du pays grison », (7) tardait à reprendre le chemin de Coire. (8) En outre, ses missives au roi demeuraient assez souvent sans réponse, (9) ce qui l'autorisait à reprocher à Toiras et à Servien de lui avoir « plustost procuré un exil qu'un employ ». (10) Par surcroit enfin, le duc avait à tenir tête à son collègue dont l'hostilité, un instant apaisée, se réveillait depuis qu'il s'était vu contraint de lui interdire tout empiétement sur ses attributions financières. (11)

L'erreur commise par Richelieu, le jour où il lui avait plu de faire conférer à Du Landé un titre diplomatique qui permît à celui-ci de contrôler les actes de Rohan, n'avait été que faiblement réparée par l'élévation de l'ancien chef des rebelles du Languedoc au rang de lieutenant-général et

(1) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire. 24 février 1632. Guerre. XX. 112. — *Rohan a Zurich.* Coire. 26 février 1632. St-Arch. Zürich. Graubünden. *H.*

(2) *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 79.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada. 10 aprile 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(4) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 19 marzo 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(5) *Le roi à Rohan.* Saint-Germain-en-Laye, 17 mars 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 15.

(6) Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan, etc. I. 56.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 6 marzo 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(8) *Rohan à Richelieu.* Coire, 28 février 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 12. — *Bouthillier à Rohan.* Saint-Germain-en-Laye, 17 mars 1632. *Ibid.* 16. — « Nous sommes à la veille de recevoir un grand affront, s'il n'y est promptement pourveu. » *Rohan à Richelieu.* Coire, 19 mars 1632. *Ibid.* 17.

(9) *Cavazza al Senato.* Casale, 23 février 1632. Frari. Francia. LXXVI.

(10) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 10 février 1632. Guerre. XX. 110.

(11) *Rohan à Richelieu.* Coire, 6 mars 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 13. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 23 aprile 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

d'ambassadeur extraordinaire aux Ligues Suisses et Grises. Seul juge des dispositions militaires à prendre pour assurer la protection des alliés de son maître, le duc ne pouvait en revanche se dispenser de consulter l'envoyé permanent toutes les fois qu'il s'agissait d'ouvrir des négociations soit avec le Conseil siégeant à Coire, soit avec les gouvernements des Etats voisins de la Rhétie. (1) Que l'anomalie de cette situation donnât naissance à d'incessants conflits entre les deux représentants du roi sur les rives de la Plessur, il n'y avait pas lieu d'en être surpris outre mesure. Toujours est-il, qu'au début du moins, Rohan se préoccupa de les éviter. Au surplus ses efforts à cette fin devaient être assez mal récompensés.

La traversée inattendue de la Bernina, en plein hiver, par l'homme de guerre éminent, qui, pour des motifs encore inconnus, renonçait à continuer ses services à la Seigneurie de Venise, avait causé une émotion générale dans la vallée de l'Adda. (2) Un patricien valtelin, dégagé de toute attache milanaise, s'était même porté à Coire afin d'y sonder les dispositions des membres de la diète et de leur laisser entendre que l'espoir n'était pas perdu d'amener ses compatriotes à résipiscence. (3) Or comme, depuis cinq mois, Du Landé entretenait avec ceux-ci des relations intermittentes, (4) Rohan ne s'opposa pas à ce qu'il les poursuivît sous sa propre responsabilité. Pour la troisième fois en quelques semaines, un émissaire de l'ambassadeur ordinaire se rendit à Sondrio et à Tirano en vue de s'enquérir des circonstances qui avaient provoqué la concentration d'importantes forces espagnoles aux environs de Colico (5) et d'user de menaces envers ceux d'entre les principaux du pays qui se trouveraient avoir comploté avec Feria l'asservissement plus complet de leur patrie aux volontés de l'Escurial. (6)

Le maréchal de camp paraissait certain du succès de cette démarche. Sa désillusion fut donc extrême lorsque, vers les premiers jours de janvier, Giacomo Venosta, ancien député valtelin au Louvre, le vint aviser que les agents de la vallée, cédant aux suggestions du gouverneur de Milan, ne consentaient à entrer en négociation qu'avec des représentants autorisés des deux rois signataires du traité de Monçon. (7) Une visite courtoise que ce même personnage fit aux ambassadeurs français en février, visite au

(1) *Bouthillier à Rohan.* 16 mai 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 30.

(2) *Avisi da Milano.* 11 dicembre 1631. Aff. Etr. Milan. I.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 13 dicembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Toiras et Servien à Rohan.* Carignan, 15 décembre 1631. Guerre. XVI. 779.

(4) Sprecher v. Bernegg. II. 70 sqq.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 6 dicembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — Quadrio. op. cit. II. 447 sqq.

(6) *Du Landé aux Valtelins.* Mayenfeld, 9 décembre 1631. Frari. Milano. LXXII. nº 110bis. *Scotti a Barberini.* Lucerna, 13 dicembre 1631. loc. cit. — *Pandolfini a Cioli.* Milano, 24 dicembre 1631. Arch. Mediceo. Milano. *3168.* — Sprecher v. Bernegg. II. 74.

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 2 gennaio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Les Valtelins à Du Landé.* Sondrio, 5 janvier 1632. Frari. Milano. LXXII. nº 110a. — Sprecher v. Bernegg. II. 71.

cours de laquelle il fut amené à reconnaître que les sujets d'outre-monts des Trois Ligues redoutaient tout autant, sinon plus, le voisinage des Espagnols du Cômasque que celui des Grisons du Val Bregaglia, atténua quelque peu l'impression pénible produite à Coire par ses premières déclarations. (1) Mais Feria ménagait à Du Landé une surprise nouvelle. Aussi bien, tandis que celui-ci se croyait à la veille de détacher les Bormiens de la cause valteline, (2) l'influence lombarde, reprenant subitement le dessus dans la région du haut Adda, réussit à opérer entre les habitants de la petite seigneurie et ceux du *Terziero di sopra* un rapprochement sur lequel Robustelli n'osait plus guère compter (25 février). (3)

Trompés dans leur attente d'un très prompt et très effectif secours du Louvre; déçus en outre de l'espoir, où les entretenait Du Landé, que la seule annonce de l'approche des forces françaises suffirait à amener les Valtelins à résipiscence, les Grisons éprouvaient dans le même temps une autre et non moins amère désillusion. A Poschiavo, dans le Val Bregaglia, en Engadine, la nouvelle de la présence en Rhétie du chef le plus illustre des huguenots avait réveillé chez ses coreligionnaires, soumis pour la plupart à l'arbitraire des envoyés de la cour d'Innsbruck, (4) un désir de revanche que la disparition du Père Ignace, « mort d'épuisement » chez ses capucins à Tirano, le 6 mars, (5) et la défaite de Tilly sur le Lech (15 avril) devaient, dans la suite, faire grandir encore. (6) Si le catholique Du Landé n'avait pas craint d'embrasser ouvertement les griefs des membres du gouvernement de Coire contre le doyen du chapitre de cette ville, dont la fuite en Tyrol était en somme son œuvre, (7) à combien plus forte raison le duc protestant accueillerait-il avec faveur les justes revendications des Engadins, chez lesquels s'affirmait déjà la volonté de procurer le retour immédiat dans leurs foyers des prédicants que les commissaires de l'archiduc Léopold en avaient expulsés naguère. (8)

En se préparant à saluer en leur nouveau général le restaurateur désigné du culte évangélique opprimé dans la vallée de l'Inn et les Droitures, les

(1) *Copia della lettera scritta dalli Valtellini al S^r Du Landé.* Sondrio, 23 gennaio 1632. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 13 febbraio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 luglio 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — « In grande espettatione stà il Sr Governatore di quello che si haverà trattato e stabilito nella Dieta general che fu ordinata a Bada per Grisoni, massime per la titubancia de Valtellini di lasciar a quei popoli libera la squadra di Bormio per le molte conseguenze che seco porta il detto passo. » *Gio Ambrosio Sarotti al Senato.* Milano, 17 dicembre 1631. Frari. Milano. LXXII. n° 107.

(3) *Arbitramenti dell' Ecc^mo Signor duca di Feria tra la Valtellina e contado di Bormio.* 25 febbraio 1632. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — « Restano finalmente aggiustate le differenze fra Valtellini e quelli del contado di Bormio. » *Sarotti al Senato.* Milano, 2 marzo 1632. Frari. Milano. LXXXIII. n° 129. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 80.

(4) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 21 gennaio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 26 marzo 1632. *Ibid.* XXIII.

(6) *Scaramelli al Senato.* Bada, 8 maggio 1632. loc. cit.

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 13 e 19 dicembre 1631; 5 marzo 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(8) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 30 gennaio 1632. *Ibid.* XXIII.

Grisons étaient certes très loin de compte. Outre que les instructions de Rohan lui prescrivaient d'observer entre les deux confessions en Rhétie la plus stricte neutralité, le souci de gagner à tout prix les bonnes grâces du cardinal et de dissiper les préventions dont, après comme avant son départ de Terre-Ferme, il continuait à être l'objet l'incitait à ne pas faire état de la communauté de croyances existant entre ses hôtes et lui et à prêter au besoin son appui aux représentants de ce « papisme » qu'il avait jusqu'alors combattu avec tant d'âpreté. Le duc était donc sincère, lorsque, s'adressant aux autorités des cantons forestiers, il les assurait que, bien qu'il ne fût point « de leur religion », les Suisses des « Waldstætten » rencontreraient en lui « une personne aussy jalouse de conserver [leurs] intérests qu'aucune catholique qui pût estre à [sa] place. » (1) Cette politique, que Toiras et Servien jugeaient merveilleusement habile, l'eût été en réalité si l'influence française dans la Péninsule s'était trouvée seule en jeu. Cette influence elle la servait sans contredit auprès du Souverain Pontife et des autres princes d'Italie, (2) lesquels n'avaient été retenus jusque là de se déclarer ouvertement contre les prétentions de l'Espagne que par l'unique considération des difficultés confessionnelles que soulevait le conflit rhéto-valtelin. (3) Elle contrariait en revanche les démarches des agents de la Couronne aux Ligues, en Allemagne, au camp de Gustave-Adolphe. Par le fait, loin de ramener à Rohan aucun de ses adversaires, (4) elle finit par lui aliéner de précieuses sympathies, notamment à Zurich et à Berne, puis chez les Grisons réformés, auprès desquels il était, ainsi qu'on l'a vu, particulièrement accrédité. (5)

Conséquent avec le plan qu'il s'était tracé, le duc, dès son arrivée à Coire, s'entendit avec l'envoyé ordinaire à l'effet d'étouffer dans l'œuf le mouvement insurrectionnel qui se dessinait dans la vallée de l'Inn. (6) Les habitants de celle-ci menaçaient de s'accommoder avec Léopold plutôt que de renoncer à leurs projets. (7) Ils cédèrent néanmoins aux pressantes exhortations des deux ambassadeurs. (8) Les prédicants, déjà réintégrés dans leurs cures, reprirent le chemin de l'exil. (9) Huit mille protestants engadins

(1) *Rohan à Lucerne.* Ragatz, 19 février 1632. St-Arch. Luzern. Frankr. *V.* Gesandte. 1400—1737; *Ibid.* III Bündten. IX; *à Soleure.* même date. St-Arch. Solothurn. Frankr. XXIV. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 13 marzo 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(2) *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 14 giugno 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 334.

(3) *Toiras et Servien à Rohan.* Carignan, 15 décembre 1631. Guerre. XVI. 779.

(4) *Feria al rey.* Milano, 22 de agosto 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337.*

(5) *cf.* Levassor. op. cit. IV. 377.

(6) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 19 dicembre 1631; 2 gennaio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. XXII.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 aprile 1632. loc. cit.

(8) « Pour les faire parvenir à ce point, je me suis despouillé de ma qualité d'ambassadeur et, comme particulier huguenot, je les ai prié de me concéder cette affaire afin que Sa Maj^te eust sujet d'estre contente de moy. » *Rohan à Bouthillier.* Coire, 26 décembre 1631. Aff. Etr. Grisons. VIII. 68. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 6 febbraio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 marzo 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(9) *Copia di lettera dell' ambasciator Du Landé a communi d'Aguedina per rimover un predicante.* s. d. (1632 febbraio). Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 16 aprile 1632. *Ibid.*

furent de nouveau réduits à la nécessité de partager leurs églises avec les soixante-huit adeptes de l'ancienne croyance établis dans cette région. (1) Aussi le chef ou l'inspirateur de tant de rébellions huguenotes dans le Midi vit-il bientôt son activité louée sans réserves par le Vatican et par son nonce à Lucerne. (2) Mais l'approbation de ce prélat ne prévalut pas à Paris contre les insinuations perfides de Du Landé. (3) Pour prix de sa « conduite catholique » et de son zèle à défendre, au besoin par la force, (4) les intérêts des capucins de Zernetz, (5) en faveur desquels le « pittag » venait de prendre à sa suggestion une délibération contraire aux « loix du pays », Rohan reçut l'ordre de se séparer du chapelain qui l'avait accompagné en Rhétie. Par suite, il ne réussit qu'avec peine à le remplacer par le pasteur et professeur Théodore Tronchin, de Genève, (6) et à faire nommer Jacques Du Puy, son homme de confiance, aux fonctions de secrétaire de l'armée en formation. (7)

Au demeurant, la constitution de celle-ci se heurtait à de graves difficultés. Maubuisson avait regagné Coire avec des instructions nouvelles de la cour, mais pas d'argent. Depuis la relation que Comblat lui avait présentée de sa mission à Innsbruck, Richelieu, rassuré semblait-il sur les intentions de l'archiduc de Tyrol, se désintéressait de plus en plus des affaires de Rhétie. Ce n'était pourtant pas que ses agents à l'étranger négligeassent de lui signaler les avantages, exceptionnels selon eux, d'une action militaire énergique dans la région de l'Adda, comme aussi les dangers que courraient les Grisons pour peu qu'on renonçât à l'entreprendre. (8) De Madrid, Barrault continuait à affirmer que le seul point vraiment vulnérable de la monarchie Catholique était la Lombardie, (9) dégarnie de troupes au profit des Flandres et de la Catalogne

---

(1) « Au préjudice de cette loy, soixante-huit personnes catholiques, comprenans femmes et enfans, dont je vous envoye le rosle, partagent également (les églises) avec huit ou dix mille âmes protestantes. » *Rohan à Bouthillier.* Coire, 26 décembre 1631. loc. cit. — *Mahnung an die Unterengadiner dem Rate von Herzog Rohan und ambassador Du Landé zu folgen und demnach die Kapuziner im Unterengadin am Mitgenuss der Kirchen nicht zu hindern.* 21. August. 1632 *cf.* Jecklin. op. cit nº 1576. — Sprecher v. Bernegg. II. 86. Accord du 25 octobre 1632, moyenné par Rohan entre les communes de la Basse-Engadine et les capucins.)

(2) *Toiras et Servien à Rohan.* Turin, 12 avril 1632. Guerre. XVII. 106. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 16 e 29 aprile 1632. loc. cit. — *Il duca di Roano al nunzio Scotti.* Coira, 17 aprile 1632. *Ibid.*

(3) Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan, etc. I. 56.

(4) « Et quand il faudroit venir à la force, j'y employeray l'authorité que le roy m'a commise icy, et non seulement en cette affaire-là ou autres de telle nature, mais mesmes en tout ce qui concerne les catholiques. » *Rohan au Père Joseph.* Coire, 3 septembre 1633. Bibl. Nat. f. fr. *4106* fº 135.

(5) « Si j'eusse été catholique, je m'y feusse porté moins affectionnément que je n'ay fait et n'eusse peut estre pas eu le pouvoir de la réduire (cette affaire) aux termes où elle est. » *Rohan à Bouthillier.* Coire, 26 décembre 1631. loc. cit.

(6) *Rohan aux pasteurs et anciens de l'Eglise de Genève.* Coire, 31 décembre 1631 et 3 février 1632. Arch. Tronchin. Lettres et pièces relatives aux Eglises réformées. IX. (1631—1644). — *Rohan à Genève.* Coire, 3 février, 23 août, 9 septembre 1632. Arch. Genève. Portef. historiques. nº 2907. — *cf.* Haag. op. cit. IX. 422.

(7) *Bouthillier à Rohan.* Saint-Germain-en-Laye, 14 avril 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 20.

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 8 maggio 1632 loc. cit.

(9) *Barrault au roi.* Madrid, 4 mai 1632. Aff. Etr. Espagne. XVI.

et dans laquelle, tout compte fait, Feria ne disposait même pas de dix mille soldats. (1) Or, si le cardinal ne contestait pas l'exactitude de cet avis, il persistait néanmoins à juger prématurée l'exécution d'un coup d'éclat dont le résultat eût été sans doute la rupture complète entre le Louvre et la maison d'Autriche. Plus que jamais, à son sentiment, Rohan devait donc borner son effort à la défense du massif rhétien. Au reste, l'occupation de Donauwœrth par Gustave-Adolphe (6 avril) ne constituait-elle pas la meilleure diversion en faveur des Trois Ligues et ne rendait-elle pas inutile l'acheminement de nouvelles forces françaises vers le bailliage de Sargans? (2)

La solidité de ce raisonnement n'était qu'apparente. Dans le fond, ainsi que le faisaient remarquer avec beaucoup de justesse Toiras et Servien, le péril austro-espagnol augmentait pour la Rhétie en proportion de la marche en avant des Suédois. La crainte de voir les passages du Splugen et de la Bernina tomber aux mains du vainqueur de Leipzig pouvait engager le gouverneur de Milan à s'en emparer lui-même tandis qu'il était encore temps, dût cette résolution désespérée laisser les frontières de la Lombardie ouvertes tant du côté du Piémont que de celui de l'Etat de Terre-Ferme. (3) On finit au surplus par en tomber d'accord au Louvre. Le 14 avril, Louis XIII se décida à faire adresser une somme de deux cent mille écus à son lieutenant-général à Coire, de manière à lui permettre de hâter, sinon d'achever complètement ses préparatifs de défense. (4) Aussi bien l'on renonçait en France à diriger vers Mayenfeld la levée helvétique, dans la conviction que quatre mille Grisons, joints aux compagnies du régiment Du Landé que Rohan attendait d'un jour à l'autre sur les rives de la Plessur, suffiraient à tenir en respect les *tercios* de Feria et à les déloger du comté de Chiavenna s'ils réussissaient à y pénétrer. (5)

Le danger ne se trouvait plus, en effet, à la frontière du Tyrol. De ce côté-là, du moins, les conjectures du cardinal devenaient une réalité. Après avoir, jusqu'à la dernière heure, tenté de donner le change à ses voisins sur les appréhensions qui l'agitaient, (6) Léopold d'Autriche ne songeait plus qu'à sauver ses Etats de l'invasion dont ils étaient menacés. Aussi lorsque, le 25 avril, Rohan, à la demande instante des cités évangéliques, (7) le pria de

(1) Au 28 août 1631, avaient passé de Milan en Flandre 1100 officiers et 9208 soldats. Il restait à cette date en Lombardie 898 officiers et 8710 soldats. *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 enero 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3337.

(2) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 20 avril 1632. Guerre. XX. 124.

(3) *Toiras et Servien à Rohan.* Turin, 12 avril et 12 mai 1632. *Ibid.* XVII. 102, 133. — *Servien à Bouthillier.* 12 mai 1632. Aff. Etr. Piémont. XX. — « Le duc de Feria a de puissantes intelligences parmi les Grisons, et prétend, par la faveur des principaux de ces cartiers, y exécuter quelque notable entreprise. » *Barrault à Richelieu.* Madrid, 9 juin 1632. Aff. Etr. Espagne. XVI.

(4) *Le roi à Rohan.* Saint-Germain-en-Laye, 14 avril 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 7 maggio 1632. loc. cit.

(5) *Mémoire envoyé (de la cour) à Mr de Rohan.* 14 mai 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII.

(6) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 11 marzo 1632. Frari. Svizzeri. XXII.

(7) Eidg. Absch. V^a 671 *a*.

rompre le blocus établi par ses troupes autour de Mulhouse, (1) s'empressa-t-il de lui accorder satisfaction. (2)

Par le fait, rien ne devait être plus profitable aux intérêts des Suisses protestants que le rétablissement du *statu quo ante* dans le Sundgau. (3) Depuis que les Confédérés de l'ancienne croyance avaient renoncé avec éclat à l'alliance des Mulhousois, ceux-ci s'étaient placés sous la sauvegarde de leurs coreligionnaires d'Helvétie. Mais cette sauvegarde n'avait été assumée en réalité que par Berne et Zurich. (4) Ni Bâle, ni Schaffhouse ne se trouvaient en mesure d'y participer d'une manière efficace. (5) Par suite, les autorités de la ville alsacienne n'abandonnaient pas complètement le projet formé naguère par elles d'invoquer, en cas de danger pressant, la protection du roi Très-Chrétien, voire l'appui des armes de Gustave-Adolphe. (6) Il fallut pour les en détourner les représentations énergiques des cantons réformés, incités à cette démarche par le résident britannique, auquel ses instructions prescrivaient de combattre l'extension de l'influence du Louvre soit dans la Suisse proprement dite, soit dans les provinces limitrophes de ce pays. (7) Aussi bien l'installation à demeure des Français ou des Suédois à proximité du Rhin ne pouvait se réaliser sans une guerre sanglante, dont le contre-coup se fût fait sentir de façon désastreuse aux Ligues. (8) De plus, c'eût été la rupture immédiate entre protestants et catholiques, ceux-ci soupçonnant ceux-là de connivence avec les ennemis de l'Empire, alors qu'eux-mêmes étaient accusés sur les rives de l'Aar et de la Limmat de se préparer à ouvrir les avenues du Gothard aux troupes espagnoles de Feria.

Il eût été puéril de chercher à se le dissimuler. Loin de s'apaiser, la mésintelligence entre cantons de l'une et de l'autre confession ne faisait que croître. A la laisser s'aggraver davantage, le Louvre courait fortune de perdre ses communications avec la Rhétie. Que le gouverneur de Milan, appelé par les « Waldstætten », occupât Urseren, et Rohan se trouvait à sa merci. Jusqu'alors ce dernier n'avait eu que le titre d'ambassadeur extraordinaire aux Ligues de Suisse. Le moment semblait venu pour lui d'en

---

(1) *Rohan à l'archiduc Léopold.* Coire. 25 avril 1632. Bibl. Nat. f fr. 5569 f° 202.

(2) *Réponse de l'archiduc Léopold au duc de Rohan.* Innsbruck. 30 avril 1632. *Ibid.* — *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire. 11 mai 1632. Guerre. XX. 129. — *Scotti a Barberini* Lucerna. 22 maggio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *cf.* Mercure françois. t. XVIII. 172. — Seehausen. Schweizer Politik während des dreissigjährigen Krieges. (Halle. 1882.) p. 55.

(3) Eidg. Absch. V² 676 *a.*

(4) *cf.* Franz Fäh. Der Kluser Handel und seine Folgen. 1632—1633. (Zürich. 1884). p. 14—15.

(5) *Basel an Mülhausen.* 11. Januar 1632. ap. O. Grober. Die polit. Beziehungen Mülhausens zum Deutschen Reiche und zu Frankreich. 1597—1678. (Mülhausen. 1880.) p. 20.

(6) *Mémoire pour responce à celui de Mr de Rohan du 16 avril 1632.* Aff. Etr. Grisons. VIII. 21. — *cf.* Grober. op. cit. p. 21.

(7) *Considerations concerning instructions for Switzerland, the Grisons, Geneva and other adjacent places.* 1632. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers n° 3. 1630—34. — *Instructions for Oliver Fleming, our agent resident with the Protestant Cantons in Switzerland.* 1632. *Ibid.*

(8) *Basel an Mülhausen.* 11. Januar 1632. loc. cit — Eidg. Absch. V² 676 *a.*

exercer enfin les fonctions. Muni de l'autorisation du roi, il quitta Coire, le 10 mai, et se porta sans désemparer à la diète de Bade.

Appuyées par le nonce, les autorités lucernoises cherchent à s'opposer à l'exécution des desseins belliqueux des cantons primitifs. — Ceux-ci ne peuvent compter sur aucun secours de leurs alliés à l'étranger — Zurich opposé au partage de la Thurgovie. — Les cités évangéliques aspirent à un rapprochement plus effectif entre elles et les grandes puissances protestantes. — Mission de Sadler aux Ligues. — Son échec. — Gustave-Adolphe accrédite le chevalier Rasch auprès du Corps helvétique. — Succès remporté par les « Waldstætten » à la diète de Bade de décembre 1631. — Conseils départis par le résident britannique aux autorités des Etats de la nouvelle croyance. — L'envoyé de la cour de Stockholm perd du terrain. — Tergiversations des protestants. — Ils ajournent d'un mois leur réponse aux ouvertures de Rasch. — Mission de Navailles à Genève. — Le recès d'Aarau du 22 avril consacre l'échec définitif des négociations du ministre suédois. — Panique générale dans l'Allemagne du Sud. — Elle gagne les cantons forestiers. — Efforts communs du nonce et de l'ambassadeur d'Espagne en vue de procurer un rapprochement entre les Confédérés des deux confessions.

XVII. Tandis que les Grisons arrêtaient avec une ardeur patriotique les mesures les plus propres à assurer la conservation de leur indépendance, les Suisses, tout entiers à leurs querelles intestines, ne prêtaient qu'une attention distraite aux événements qui se déroulaient au dehors de leurs frontières. (1) Le rapprochement intervenu à Bade, en juillet 1631, grâce en partie aux démarches officieuses de Du Landé, ne s'était pas maintenu. Ainsi qu'on le redoutait d'ailleurs, (2) les « Waldstætten » avaient, dans la « journée catholique » du 11 août, désavoué l'attitude pacifique de leurs députés en Argovie et rejeté le projet d'arbitrage français ou autrichien auquel ces derniers s'étaient ralliés. (3)

Lucerne, à la vérité, commençait à fléchir dans ses résolutions. (4) Les magistrats de cette ville, dont l'influence pondératrice au sein des Etats de son groupe rappelait, comme on l'a dit plus haut, celle exercée par Bâle

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 5 aprile e 27 dicembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.
(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 8 agosto 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.
(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 14 agosto 1631. *Ibid.*
(4) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 8 agosto 1631. *Ibid.*

dans les diètes évangéliques,[1] hésitaient à passer des paroles aux actes et voyaient leur attitude prudente louée par le nonce. Aussi bien, ensuite d'ordres précis du Vatican, les excitations de Scotti avaient fait place à des conseils de modération. Mais les dispositions belliqueuses continuaient à prévaloir chez les autorités de la Suisse primitive et de Zoug, impatientes de se saisir d'Aarbourg et de Langenthal.[2] Circonvenus par celles-ci, les dizains valaisans, Fribourg et Soleure, dont les relations avec Berne étaient au surplus assez tendues,[3] armaient et se préparaient à exécuter sur les terres de ce canton une diversion qui l'eût empêché d'acheminer des secours vers Zurich.[4] Il n'y avait pas enfin jusqu'aux habitants des bailliages catholiques d'outremonts, qui, travaillés par des émissaires de Schwytz et d'Uri, ne se déclarassent prêts à marcher sous les bannières de leurs coreligionnaires d'Helvétie.[5]

Toutefois c'était de l'étranger, comme jadis lors de semblables alertes, que les Confédérés de l'ancienne croyance attendaient leur principal réconfort. Or, si le Saint-Siège se dérobait, pour des motifs sur lesquels il y aura lieu de revenir plus loin;[6] si l'Electeur de Bavière, dont l'appui moral était acquis aux « Waldstætten », ne se trouvait pas en mesure de les assister d'une manière effective,[7] les Suisses catholiques n'avaient guère mieux à espérer du côté de Turin, ni de celui de Vienne et de Milan. Pour être tenues, les promesses de Victor-Amédée devaient recevoir la sanction du Louvre, et cette sanction n'était pas à prévoir.[8] Au reste, l'arrivée « à pied » à Lucerne d'un ambassadeur piémontais, porteur d'une proposition de renouvellement de l'alliance de 1581, n'avait pas contribué à relever aux yeux des alliés de la maison de Savoie le prestige de cette dernière.[9] D'autre part, le gouverneur impérial de Lindau, François-Pierre König de Mohr, de Fribourg, bien qu'il parût ne pas douter d'un très prochain succès de Wallenstein sur les Suédois, se contentait d'applaudir à la résolution prise à la diète de Lucerne d'écarter les conseils pacifiques des cantons neutres[10] et partant de ne pas transiger avec le « Vorort ».[11] Mais, pas plus que Casati, auquel ses agents en Thurgovie signalaient les cruautés, d'ailleurs

(1) *cf.* Heussler. Beiträge zur vaterl. Geschichte von Basel, t. VIII. Mittheilungen aus den Basler Rathsbüchern. p. 182.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 8 agosto 1631. loc. cit. — Eidg. Absch. V^a 702 *o.*

(3) *Ibid.* 683 *a.*

(4) *Ibid.* 652 *c*; 702 *o.*

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 agosto 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(6) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 14 agosto 1631. loc. cit.

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.* — *Il duca di Savoia alli Cinque Cantoni Catt^ci.* Moncalieri, 7 settembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 11 ottobre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(9) *Scaramelli al Senato.* Bada, 6 settembre 1631. *Ibid.*

(10) *Avisi di Bada.* 2 agosto 1631. Guerre. XX. 21. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 5 dicembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(11) *cf.* Liebenau. Ein Schweizerischer Condottiere aus Wallensteins Tagen. p. 20.

imaginaires, commises par les Zuricois dans cette contrée, (1) il ne s'offrait à mettre à la disposition de ses compatriotes d'origine tout ou partie des forces dont il avait la direction. Ne leur demandait-il pas, au contraire, de l'autoriser à lever sur leurs terres un régiment pour le service de Ferdinand II ? (2)

Assurément l'unique solution raisonnable de ce conflit sans cesse renaissant eût été le partage de la Thurgovie entre ses co-seigneurs. Les « Waldstætten » y inclinaient de façon manifeste. Après quelques tergiversations, Zurich déclara ce projet inacceptable, et cela pour les mêmes motifs qui avaient engagé les Bernois à repousser en 1619 une proposition fribourgeoise identique en ce qui concernait les bailliages communs du pays de Vaud. (3) Bientôt il ne resta plus aux alliés du « Vorort », réunis en une diète à Aarau le 9 septembre, qu'à s'apprêter à défendre celui-ci, supposé que les catholiques persistassent dans leurs desseins agressifs et que les tentatives de conciliation faites par les cantons neutres auprès des prélats de Constance et de Saint-Gall ne dussent pas aboutir. (4)

Au fond, ainsi que l'avouait Feria dans une missive adressée à Philippe IV, la réussite ou l'anéantissement des plans formés par les membres de la Ligue Borromée étaient intimement liés aux succès ou aux revers des armes impériales en Allemagne. (5) Comme on partageait de tous points cette opinion à Berne et à Zurich, les autorités de ces deux villes s'attachèrent à préparer les voies à un rapprochement plus effectif entre elles et les grandes puissances protestantes. Non contentes d'insister auprès du roi de la Grande Bretagne en vue d'obtenir de ce prince qu'il les aidât « de ses faveurs et moyens » (6) au cours d'une lutte qui paraissait inévitable, elles le firent supplier d'intervenir en Espagne, afin qu'au cas d'une rupture entre le « Vorort » et les « Waldstætten » l'Escurial prît l'engagement d'observer au regard des belligérants une absolue neutralité. (7) Mais c'était avant tout sur les victoires du roi de Suède qu'elles comptaient pour améliorer leur situation à l'endroit de la partie adverse. Aussi bien les nouvelles d'outre-Rhin étaient de nature, il convient de le reconnaître, à fortifier leurs espérances.

Deux jours avant la conclusion de la trêve suédo-polonaise de Stuhm, (8) Gustave-Adolphe, à la veille de rentrer dans son royaume, où l'appelaient les derniers préparatifs de sa campagne en Allemagne désormais décidée,

(1) « Crueldades grandes. » *Feria a Su Mag^d*. Milan, 22 de agosto 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337*.

(2) *cf.* Liebenau. op. cit. 20.

(3) *Scotti a Barberini*. Lucerna, 29 agosto 1631. loc. cit.

(4) *Scotti a Barberini*. Lucerna, 12 settembre; Rheinau, 26 septembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — Eidg. Absch. V² 656.

(5) *Feria al rey*. Milan, 23 de settiembre 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337*.

(6) *G. J. Peblitz au roi de la Grande-Bretagne*. Zurich, 8 septembre 1631. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl^d. Misc. Pap. (1630—34.) n° 3.

(7) *Considerations concerning instructions for Switzerland, the Grisons, Geneva and others adjacent places*. (1632.) *Ibid*.

(8) *25* et non *15* septembre 1629. *contra :* O. Klopp. op. cit. III. 313.

avait éprouvé la nécessité de se ménager des diversions à l'autre extrémité de l'Empire et de s'adresser à cet effet à ceux qu'il qualifiait d'« ennemis-nés » de la maison d'Autriche. Muni de lettres de créances et d'instructions, datées du camp de Pillau le 23 septembre 1629, un de ses conseillers, Philippe Sadler, s'était acheminé vers les Ligues afin de proposer aux Confédérés, en échange non point d'un traité d'alliance formel qui les eût liés à la cour de Stockholm, mais bien d'une simple entente verbale avec les délégués de celle-ci, l'appui des armes scandinaves contre les troupes de Collalto et de Gallas. (1) Or le terrain était mal préparé en Helvétie pour y entamer une négociation de cette envergure. Pris au dépourvu, les cantons eussent presque sûrement esquivé la difficulté en ajournant toute réponse capable de les compromettre aux yeux des Impériaux maîtres de la Rhétie et de la ligne du Rhin. Certain d'échouer auprès des catholiques et peu tranquillisé quant aux dispositions des protestants, l'envoyé suédois préféra demeurer dans l'ombre. Il ne parut à aucune diète et se contenta de délivrer aux autorités zuricoises la missive dont son maître l'avait chargé à leur intention. (2)

Sans se laisser rebuter par le résultat négatif de la mission de Sadler, (3) Gustave-Adolphe n'hésita pas à comprendre la Suisse dans l'itinéraire du voyage qu'un autre de ses conseillers, le chevalier Christophe-Louis Rasch, Sr de Sagnitz et de Walck, (4) fut chargé d'accomplir quelques mois plus tard en Europe. Ce personnage, dont on signale les démarches actives à Zell, puis en Hollande en juin 1630, (5) se porta de La Haye à Paris, puis, vers la fin de juillet 1631, à Venise, (6) où, malgré l'assistance que lui prêta Avaux, il ne réussit pas dans sa tentative de constituer une grande ligue anti-autrichienne à laquelle eussent adhéré, outre la Suède, les Etats-Généraux des Provinces-Unies, la France et la Sérénissime République. Néanmoins, ce ne fut guère avant le commencement de septembre qu'il passa de l'Etat de Terre-Ferme aux Ligues. (7) Encouragé par l'approche des armées de l'Union évangélique, (8) le « Vorort » s'était décidé à assigner une diète à Bade, au 9 décembre. (9)

---

(1) *Gustav Adolf an die XIII Orte.* Pillau, 13/23. September 1629. St-Arch. Zürich. Schweden. 1629; St-Arch. Luzern. Schweden. Gesandte. 1629.

(2) Le Mercure Suisse. (Paris. 1634.) p. 5-6. - F. Faeh. Gustav Adolf und die Eidgenossen. 1629—1632. (Zürich. 1884.) p. 6 sqq. — Seehausen. op. cit. 49.

(3) P. Schweizer. Die Schweizerische Neutralität. I. 216.

(4) Christophorus Ludovicus Raschig in Sagniz, Valk et Nickeburg. eques auratus, S. R. M. S. de consiliis secretioribus e pro tempore ad diversos in Europa PP et Status legatus. St-Arch. Basel. Polit. Q nº 16. (I). p. 94; St-Arch. Zürich. Schweden. 1610—1766. nº 3; Arch. Genève. Portef. histor. nº *2905.* — *cf.* Laugel. op. cit. p. 303. (« Le chevalier Ranche »).

(5) *Hans Georg von Lüneburg an den König Gustav Adolf.* Zell, 3/13. Juni 1630. (ap. Kretzchmar. Gustav Adolfs Pläne und Ziele in Deutschland. (Hannover. 1904.) p. 371).

(6) *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia. 26 luglio 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* fº 418.

(7) Bühring. Venedig. Gustav Adolf und Rohan. (Halle. 1885.) p. 172 sqq; 190. 203.

(8) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 28 novembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(9) *Heinrich Waser an Wettstein.* Zürich, 18/28. November 1631. (« wegen dem badischen Abscheid »). St-Arch. Basel. Politisches Q nº 16. I. p. 95. — Le Mercure Suisse. p. 7 sqq.

Pour la première fois depuis assez longtemps, les protestants assistèrent sans appréhension à une « journée générale ». La présence en Argovie d'un envoyé de Gustave-Adolphe, coïncidant avec l'arrivée à Coire du duc de Rohan, devait suffire à rendre circonspects les Confédérés de l'ancienne croyance. Dans la réalité, ce qu'ils apprirent de la bouche de Rasch les porta à la réflexion. Dûment accrédité auprès des Treize Cantons par des missives déjà anciennes, à dire vrai, (1) celui-ci, en une « longue et érudite oration », (2) où il insista de façon assez inattendue sur la « communauté d'origine » des Suisses (3) et de ses compatriotes, proposa sans détours au Corps helvétique l'alliance de son maître. (4) Fait caractéristique, ces ouvertures s'adressaient aussi bien aux cantons forestiers qu'aux cités évangéliques. Et cette constatation, jointe à celle de la « conduite catholique » tenue en Rhétie par le chef des huguenots du Languedoc, permettrait d'affirmer à nouveau, si la preuve n'en avait été donnée par ailleurs, que, durant la guerre de Trente-Ans, comme au cours des guerres dites de religion dans le midi de la France, les préoccupations exclusivement confessionnelles cédèrent sans cesse le pas aux spéculations de la politique pure.

Contrairement à toutes prévisions, cette « journée » de décembre prit fin sur un succès marqué des « Waldstætten ». Acculés par ceux-ci à l'obligation de se prononcer nettement pour ou contre l'observation de l'*Union héréditaire* avec la maison de Habsbourg, les protestants hésitèrent à assumer la responsabilité d'une rupture et n'admirent eux aussi qu'*ad referendum* (5) la proposition de l'envoyé de la cour de Stockholm. Le temps qui s'écoula entre la rentrée des députés suisses dans leurs foyers et leur retour à Bade, où une nouvelle diète se réunit le 8 février, ne fut perdu certes ni par les partisans, ni par les adversaires de l'entente helvéto-suédoise. L'empereur et l'archiduc Léopold adjurèrent les Confédérés de repousser cette dernière, incompatible, selon eux, avec les traités qui les liaient à d'autres puissances. (6) Par suite, lorsque Rasch se présenta devant le Conseil de Lucerne pour y déclarer que, l'alliance de son maître avec le roi Très-Chrétien étant chose conclue, celui-ci

---

(1) Upsaliae, 11/21 decembris 1629; Berwaldi Neomarchiae, 21 januarii 1631. *cf.* Eidg. Absch. V² 664 *f.* — Faeh. op. cit. p. 10. — Arch. Genève. Portef. histor. nº *2905.*

(2) « Lunga oratione in latino molto erudita et eloquente. » *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 dicembre 1631. loc. cit.

(3) « Che si debbano ricordare di essere originarii di Svetia e, come tali, dover rinnovar l'amicitia e le parentele antiche. » *Sostanza della proposta fatta dall' ambre di Svetia a cantoni cattolici e protestanti, da quali aspetta risoluzione.* Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(4) *Proposition prononcée à Bade, le 10 décembre 1631, par l'envoyé extraordinaire du roi de Suède.* St-Arch. Basel. Politisches *Q* nº 16. I. (1611—34.) p. 94. — Eidg. Absch. V² 664 *f.* — St-Arch. Zürich. Schweden. (1610 1766.) nº 4. — St-Arch. Bern. Teutschland Buch *G* 735. — Mercure françois. XIX. 519. — Mercure suisse. p. 7. — Zurlauben. op. cit. VI. 397. — *Avisi di Bada in Svizzeri.* 27 dicembre 1631. Guerre. XX. 104.

(5) Eidg. Absch. V² 664 *f.*

(6) *L'empereur aux cantons suisses.* Vienne, 6 janvier 1632. — *Léopold aux mêmes.* Innsbruck, 13 janvier 1632. St-Arch. Basel. Oesterreich. LIII. 9; St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III. nº 26. — Mercure françois. t. XVIII. 152.

s'apprêtait à descendre en Italie par la voie des Grisons, (1) force lui fut de reconnaître que le siège des « Waldstætten » était fait et qu'aucune considération ne les détournerait désormais de leur ferme propos de demeurer fidèles aux engagements contractés par eux envers l'Autriche. (2)

En revanche, dans toutes les villes protestantes qu'il visita ou auxquelles il dépêcha des affidés ; à Berne et à Genève, dont les autorités, gagnées aux vues de Gustave-Adolphe, (3) avaient fêté ouvertement par des cérémonies d'actions de grâces la victoire suédoise de Leipzig ; (4) à Zurich, où les Conseils, à sa suggestion, hâtaient leurs préparatifs militaires et inclinaient à mettre garnison dans le château de Sargans et dans celui de Sax ; (5) à Bâle et à Saint-Gall, où les dernières nouvelles d'outre-Rhin avaient provoqué des réjouissances publiques, (6) un très sérieux mouvement d'opinion entraînait peuples et magistrats à acquiescer aux solutions hardies préconisées par les Erlach-Castelen et les Peblitz.

Néanmoins, bien que quatre ou cinq mille de leurs ressortissants eussent rejoint en secret l'armée du roi de Suède, les cités évangéliques se défendaient avec énergie d'avoir, de façon quelconque, donné prise aux récriminations qui leur étaient adressées tant de Lucerne et de Fribourg, que de Vienne et de Milan. (7) Désireuses de ne point s'aliéner les sympathies de Gustave-Adolphe, tout en évitant de froisser les susceptibilités de l'Autriche, (8) elles se résolurent à exposer au résident britannique leur embarras et leurs incertitudes. (9) Les conseils que Fleming s'empressa de leur départir ne furent certes pas tels qu'elles les espéraient. Au sentiment de l'envoyé de la cour de Saint-James, le seul péril vraiment imminent qui les menaçât n'était ni autrichien, ni lombard, ni même piémontais, mais bien français. C'était, dès lors, à refréner les ambitions du Louvre, à entraver ses plans de conquête en deçà comme au delà des Alpes, à prévenir ses desseins dans la région du Léman, à empêcher la transformation de Versoix en une place de guerre dont les Genevois appréhendaient déjà le dangereux voisinage que les Confédérés de la nouvelle croyance devaient consacrer leurs efforts. Etait-ce à

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada. 31 gennaio 1632. Frari Svizzeri. XXVII.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna. 16 e 30 gennaio e 20 febbraio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII — *cf.* Faeh. op. cit. p. 15.

(3) *Rasch au baron de Spiez.* Genève. 3 février 1632. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXII. 53. — *Discours prononcé devant le Conseil de Geneve par le chevalier Rasch, le 5 fevrier 1632.* Arch. Genève. Portef. histor. n° 2905.

(4) Tillier. op. cit. IV. 79. — Grenus. Fragments historiques sur Genève. p. 131. — Roget. Rapports de Gustave-Adolphe avec la République de Genève. 1629—1632. loc. cit.

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 10 e 31 gennaio 1632. loc. cit

(6) *Sanct-Gall an Zürich.* 22. August 1631. St-Arch. Zürich. Dreissigjähr. Krieg. II. n° 129. — *Basel an Zürich.* 19/29. September 1631. *Ibid.* Holland. (1568—1672). I.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 14 giugno 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — *cf.* Hurter. Kaiser Ferdinand II. t. X. 577. — Schweizerischer Geschichtsforscher. XII. 2. 87. — Grenus. Fragments historiques sur Genève. p. 132.

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 aprile 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(9) *Considerations concerning instructions for Switzerland, the Grisons, Geneva and other adjacents places.* 1632. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl^d. Misc. Pap. n° 3. (1630—1634).

dire toutefois qu'il fût de leur intérêt de renoncer à l'alliance du roi Très-Chrétien ou de refuser à ce prince le concours qu'il pouvait être amené à réclamer d'eux en vue d'affermir l'indépendance des Ligues Grises et de procurer à ces dernières la restitution de la Valteline? Assurément non. Mais il y avait lieu de craindre que, cette tâche accomplie, la France ne cherchât dans des agrandissements territoriaux à sa frontière de l'est une compensation aux sacrifices financiers ou autres qu'elle s'était imposés pour venir en aide à ses alliés d'outre-Jura. Or, à cette prétention il était indispensable que ceux-ci s'opposassent de toutes leurs forces. (1)

Aussi bien le résident britannique ne se contentait pas d'attirer l'attention de ses coreligionnaires suisses sur les difficultés d'une situation qui empirait de jour en jour. Il s'offrait à leur indiquer les moyens d'y porter remède. Et d'abord, selon lui, l'entente helvéto-suédoise n'était pas nécessairement incompatible avec l'*Erbeinung*. Par suite il était loisible aux cantons d'accepter celle-là, en continuant à observer celle-ci. Rompre les derniers liens qui les rattachassent à l'Empire et faire cause commune avec ses ennemis, c'était contribuer peut-être à la ruine irrémédiable de la maison d'Autriche et attirer de façon certaine les armes de Louis XIII au delà du Rhin. (2) A dire vrai, les Confédérés n'eussent retiré aucun avantage d'un changement de domination à Ensisheim. (3) Au lieu que, joint au duc de Lorraine, Léopold pouvait à la longue combattre victorieusement l'expansion française aux portes du Sundgau. Mais, d'autre part, il était essentiel que les offres de Rasch ne fussent point repoussées. Grâce à l'assistance morale qu'elles trouveraient auprès de Gustave-Adolphe, les autorités de Zurich, de Berne, de Bâle et de Schaffhouse réussiraient sans nul doute à faire capituler les « Waldstætten » dans le différend de la Thurgovie et du Rheinthal. Grâce aux alliances protestantes qui leur étaient proposées, elles assureraient au profit de leurs administrés le développement de cette prospérité matérielle à laquelle n'avaient point atteint les Etats « papistes » protégés de l'Espagne. Enfin, appuyées sur Venise, elles ne tarderaient pas à demeurer seules maîtresses des grandes routes militaires aboutissant à la Haute-Italie. Pour que leur sécurité fût complète, il suffisait en somme que, dans le traité à intervenir entre elles et la cour de Stockholm, leurs députés fissent stipuler la réservation de l'*Erbeinung*, le maintien du *statu quo* confessionnel en Helvétie, le recouvrement des provinces perdues par les Grisons et la restauration de l'Electeur-Palatin, par le moyen de laquelle une chaîne de *Stati*

(1) *Instructions for Oliver Fleming, our agent resident with the Protestant cantons in Switzerland.* 1632. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl^d. Misc. Pap. 1630—1634. n° 3. — *cf.* K. Stehlin. Sir Oliver Fleming, englischer Gesandter in der Schweiz. 1629—1638. ap. Anzeiger für Schweiz. Geschichte. Jahrg. 1856—1857.

(2) *Considerations concerning instructions for Switzerland, the Grisons, Geneva and other adjacent places* (1632). Pub. Rec. Off. loc. cit.

(3) *Fleming to the Secretary of State.* Zurich, 24 march/3 april 1633. *Ibid.*

liberi se fût trouvée reconstituée, sans aucune fissure, de la Hesse à la mer Adriatique. (1)

Judicieux pour la plupart, les conseils de Fleming paraissaient, sur un point au moins, malaisés à suivre. Il n'était pas exact, en effet, que l'observation de l'*Union héréditaire* austro-suisse fût conciliable avec la conclusion d'engagements quelconques entre les cités évangéliques et la couronne de Suède. La diète ouverte à Bade le 8 février se termina le 14, ainsi qu'on l'a vu plus haut, (2) par un recès dont les grandes lignes rappelaient celles des résolutions arrêtées dans cette ville deux mois auparavant. Le chancelier d'Alsace et l'envoyé de Gustave-Adolphe entendus, (3) les députés du Corps helvétique, après s'être promis de défendre les Trois Ligues contre l'empereur, si ce prince les attaquait, tombèrent cependant d'accord pour admettre une fois de plus que l'heure n'était pas venue de procéder au renversement ou au remaniement des alliances contractées par les cantons avec l'étranger. (4) Cette décision, que le nonce estima être son œuvre, (5) constituait un nouveau succès à l'actif des adeptes de l'ancienne croyance. Rasch, auquel elle fut communiquée avec des ménagements, refusa néanmoins de s'avouer vaincu. Il prit en conséquence ses dispositions en vue de pousser à fond une campagne diplomatique dont le début ne lui donnait certes aucune satisfaction.

A tout prendre, les tergiversations des protestants servaient leurs intérêts. De même qu'en 1628 et en 1629 les catholiques avaient su mettre à profit le voisinage des troupes impériales pour tenter d'imposer à Zurich la reconnaissance de leurs prétentions dans le différend de Thurgovie, de même, en 1632, le « Vorort » et les autres cités évangéliques tiraient parti de l'approche des Suédois pour proposer aux « Waldstætten » le règlement immédiat des questions litigieuses dont les nombreuses conférences tenues à Aarau n'avaient cessé jusque là d'ajourner la solution. (6) De plus, l'attitude énigmatique des coreligionnaires suisses de Rohan retardait le renouvellement déjà prévu de l'alliance des cantons du centre avec l'Escurial. Enfin elle sauvait Mulhouse. (7) L'« extravagante activité » déployée par l'envoyé de Gustave-Adolphe à Bâle, à Zurich, à Berne, à Genève, (8) eut du moins ce résultat que, dans leur diète

---

(1) ***Instructions for Oliver Fleming, etc.*** loc. cit.

(2) *cf.* p. 589.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 20 febbraio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(4) *Die Abgeordneten der XIII Orte an Gustav Adolf.* Baden, 2 12. Februar 1632. St-Arch. Zürich. (Schweden. 1632.) — Mercure Suisse. p. 12. — Eidg. Absch. V² 666; 667 *a.*

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 27 febbraio 1632. loc. cit.

(6) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 giugno 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — Eidg. Absch. V² 691 *c.*

(7) *cf.* Seehausen. op. cit p. 49.

(8) *Rasch au baron de Spiez.* Lausanne, 26 février 1632. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXII. 61. — «Il solito ambasciatore di Svetia, che corre di quà et di là, di notte ed incognito, gran professore d'una estraordinaria estravaganza...» *Scaramelli al Senato* Bada. 27 marzo 1632 loc cit. — *cf.* Faeh. op. cit. p. 20.

du 24 mars,(1) les Confédérés de la confession réformée, après avoir exposé à leur hôte les motifs de la répugnance qu'ils éprouvaient à « se jeter dans l'inconnu », consentirent à différer d'un mois la réponse ferme que Rasch sollicitait d'eux et à lui promettre de se livrer derechef à un examen bienveillant et approfondi du projet de traité qu'il leur avait soumis.(2)

Entre partisans et adversaires de la politique d'aventures dans laquelle certains membres du Corps helvétique paraissaient disposés à se laisser entraîner la lutte fut vive au sein des Conseils de la Suisse protestante.(3) Les sacrifices que le roi de Suède exigeait des cantons en échange de son alliance étaient en somme considérables. Il leur demandait de l'argent, des levées, la fermeture de leurs passages à ses ennemis et l'occupation du Gothard par leurs enseignes, pour peu que Feria cherchât à s'en saisir,(4) enfin l'octroi d'une ville de refuge en faveur de celles de ses troupes qui se trouvaient engagées en Souabe.(5) Zurich, et surtout Schaffhouse et Bâle estimaient ces conditions déraisonnables.(6) Genève et Berne au contraire inclinaient à les accepter.(7) L'heure avait sonné pour le Louvre d'intervenir. L'acquiescement des cités évangéliques aux offres de Rasch eût été la ruine de l'influence française dans la région de l'Aar et du Léman. Genève transformée en place forte de premier ordre, avec une garnison composée de Suisses et d'Allemands ; Genève admise à dépêcher aux diètes germaniques sous les auspices de Gustave-Adolphe, c'était une brèche permanente pratiquée dans le pays de Gex, l'anéantissement des espérances qu'avait fait concevoir la conquête de Pignerol, la rupture partielle des communications entre la Bourgogne et les bailliages vaudois. Il n'était que temps d'aviser. Avant même que Rohan songeât à se rendre de Coire à Bade, le S[r] de ***Navailles***, chargé des instructions du roi, reçut l'ordre de gagner en hâte les rives de l'Arve, tandis que les secrétaires-interprètes de Sa Majesté s'efforçaient, de Soleure, de peser sur les délibérations des Conseils de Berne.(8)

---

(1) *Proposition des schwedischen Gesandten.* Aarau, 23. März 1632. St-Arch. Basel. Abschiede. Band. LXXIX.

(2) *Rasch au lieutenant Sarrasin à Genève.* Königsfelden, 21 mars 1632. Arch. Genève. Portef. histor. nº *2905.* — Eidg. Absch. V[a] 672 *f.* — Faeh. op. cit. 21. — P. Schweizer. Die Schweizerische Neutralität. I. 218.

(3) Eidg. Absch. V[a] 677 *h.*

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 aprile 1632. loc. cit.

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 26 aprile. — « Si confirma che, nella dieta di Arau, l'ambasciatore dell' istesso Sueco avesse fatta instanza a protestanti di voler nel loro paese una piazza per ritirata e sicurezza della sua persona e contribuzione di gente. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 aprile 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — Eidg. Absch. V[a] 678--680 zu *g.*

(6) *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 aprile 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(7) *Projet d'articles donnez par la S[rie] de Genève pour réponse à la proposition de M[r] l'ambassadeur de S. M. de Suède, sous la réserve du bon vouloir du Conseil des Deux Cents et d'estre communicquez à Mess[rs] leurs alliez de Zurich et Berne avant la conclusion.* (1632). St-Arch. Zürich. Schweden. 1610—1766. nº 22. — *cf.* A. Roget. Rapports de Gustave-Adolphe avec la République de Genève. 1629—1633. ap. Mém. et doc[ts] publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. t. XVII.

(8) *Instruction pour le S[r] de Navailles que le roy envoye à Genève.* avril 1632. Aff. Etr. Genève. II. 290. — *Bouthillier à Mess[rs] de Genève.* Saint-Germain-en-Laye, avril 1632. *Ibid.* 293.

Séduits tout d'abord par le prestige qu'eût apporté à leur cause l'alliance du vainqueur de Leipzig, les magistrats du plus grand des Etats confédérés ne tardèrent pas à se convaincre des dangers qu'il y avait pour eux à passer outre à sa conclusion, dangers dont les moindres eussent été d'aliéner aux cités évangéliques les sympathies françaises et vénitiennes, de déchaîner aux Ligues une guerre plus confessionnelle encore que politique et d'engager Feria à tenter un coup de main sur Urseren. (1) La volte-face du gouvernement bernois entraîna celle des autorités genevoises. Dès lors, la diète réunie à Aarau du 18 au 22 avril, tout en laissant la porte ouverte à des négociations ultérieures avec Rasch, consacra l'échec définitif de la mission de ce diplomate dont les intempérances de langage et les procédés étranges commençaient au surplus à lasser les adversaires les plus déterminés de l'Autriche en Helvétie. (2)

Intrigués par la fréquence de conciliabules qui demeuraient pour eux un mystère, (3) les « Waldstætten » redoutaient que l'envoyé suédois ne réussit à imposer aux cantons protestants l'alliance de son maître. (4) L'attitude réservée des Conseils de Zurich ne contribuait pas peu d'ailleurs à confirmer ces appréhensions. (5) Par surcroît les nouvelles d'outre-Rhin représentaient comme très compromis le succès de la cause à laquelle les catholiques de la Suisse primitive accordaient manifestement leurs sympathies. (6) A la vérité les Impériaux tenaient encore dans Ueberlingen et les places fortes du lac de Constance. (7) Mais leurs ennemis se trouvaient à peu près maîtres du reste de la Souabe. (8) Déjà ils prenaient pied aux confins de la Rhétie, menaçant le Gothard, (9) et leurs avant-gardes pénétraient dans le Sundgau. (10) Par suite, une panique irrésistible régnait dans toute l'Allemagne du Sud. (11)

---

(1) *Einfaltiges Bedencken obe die Evangel. Ort. Lobl. Eydtgenossenschafft genugsame Ursache habind sich sambtlich oder absonderlich mit der schwedisch genanten Parthey im Röm. Rych ein würckliche Verstandnuss zuzulassen, und obe demnach sy dasselbig der österreychischen Erbeinung halber mit fügen thun mögindt.* 1632). St-Arch. Zurich. Schweden 1610 1766. n° 28*.

(2) *Die Gesandten der IV Evangel. Städte an Gustav Adolf.* 16/26 April 1632. *Ibid.* 1632. — Faeh. op cit. 33. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 aprile 1632. loc. cit. — « Wylen, unsers Befindens, die Sachen noch zur Zyt in vorigen termines sich haltend, als lassend wir es desswegen by jüngster arowischer Erklerung nochmals bewenden. » *Zürich an Rasch.* 22. Mai 1632. St-Arch. Zurich. Schweden. Akten. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 luglio 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII. — Eidg. Absch. V² 672 *f*; 677 *g*.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 23 aprile 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVII.

(4) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 aprile 1632. *Ibid.* XXII. — Eidg. Absch. V² 681 *a.* (Diète de Weggis, 24 avril 1632).

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 19 dicembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 31 gennaio e 25 aprile 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII. — *Lettera scritta dalli di Zurigo alli cantoni cattolici, li 11 aprile 1632, concernente la proposita fatta dall'amb^re del re di Svetia.* Arch. Mediceo. Milano. n° *3169*.

(6) Eidg. Absch. V² 682. (Diète de Lucerne, du 30 avril 1632.)

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 7 maggio 1632. loc. cit.

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° maggio 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(9) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 23 aprile 1632. loc. cit.

(10) *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 marzo 1632 loc. cit.

(11) « Il spavento però è si grande di tutti (in Suevia) che pare che ognuno perda la stima. » *Scotti al Senato.* Lucerna, 7 maggio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

Tandis que l'Electeur de Bavière acheminait vers Innsbruck ses biens les plus précieux,(1) que les bourgeois fortunés de Munich s'enfermaient, eux et leurs trésors, dans Ingolstadt,(2) que les sujets alsaciens de l'archiduc Léopold faisaient déposer leurs joyaux à Bâle,(3) l'évêque de Constance se retirait dans l'île de Mainau(4) et, de là, à Lucerne dont les monastères regorgeaient de prêtres réguliers fuyant devant l'invasion des armes protestantes.(5)

L'annonce du désastre subi par Tilly sur le Lech, joint à la crainte que la garnison de Lindau ne capitulât à bref délai, porta à son comble l'émoi qui s'était emparé des montagnards des petits cantons.(6) Leurs enseignes occupèrent à la hâte les avenues d'Urseren, sur le bruit que les Suédois, d'une part, et les Français, de l'autre, n'attendaient que l'acquiescement des Conseils de Berne pour descendre sur Airolo, Bellinzone et le Navilio Grande par Meiringen et la Furka, sans emprunter le territoire du « Vorort » catholique.(7) De son côté, l'abbé de Saint-Gall se préparait à la résistance.(8) Or, dans la crise qu'ils traversaient, les Confédérés de l'ancienne confession n'avaient guère à compter que sur eux-mêmes. La discorde et la misère étaient au camp des vaincus. A Innsbruck et en Lombardie, on reprochait au Vatican de continuer à soutenir la politique du Louvre, au risque de rendre plus décisif encore le succès de la cause évangélique en Allemagne.(9) A Milan, Feria, sans ressources, se déclarait incapable d'envoyer à Casati les sommes que cet ambassadeur lui demandait, moins à l'effet d'ouvrir les passages suisses aux secours impériaux, espoir auquel l'Escurial avait en partie renoncé,(10) qu'à seule fin d'assurer la subsistance des faibles garnisons qui venaient d'y être placées.(11) Mais cette défaite avait piqué au vif les « Waldstætten ». Aussi, malgré l'avis d'Uri, ces derniers renonçaient-ils à invoquer derechef l'appui de l'ancien allié qui tenait si peu compte de leur nécessité du moment.(12)

---

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° maggio 1632. loc. cit.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 aprile 1632. loc. cit.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 23 gennaio 1632. loc. cit.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 7 febbraio 1632. loc. cit.

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 16 gennaio e 7 maggio 1632. Arch. Vaticano Nunziatura Svizzera. XXII. — « Il vescovo di Constanza si è partito e ridotto con la sua gente in quella città (Lucerna), quale si va empiendo ogni giorno de Baroni di Svevia che fuggono con le loro famiglie e robbe li pericoli della soldatesca del Sueco. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 aprile 1632. *Ibid.* — *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 aprile e 1° maggio 1632. loc. cit. — Mercure françois. XVIII. 176.

(6) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 aprile 1632. loc. cit.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 25 aprile 1632. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 aprile 1632 loc. cit. — *Feria a Casati.* Milan, 1° agosto 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. n° *3337.*

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 7 febbraio 1632. loc. cit.

(9) *F. P. König, barone di Billens, governatore di Lindau, a Scotti.* 25 aprile 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

(10) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 14 maggio 1632. *Ibid.* XXII.

(11) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 aprile 1632. loc. cit. — *El conde Carlo Casati al duque de Feria.* Lucerna, 26 de mayo 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. n° *3646.*

(12) « Rimprovando alli Altorfani che non bastava il poco conto fattosi di loro stessi in non poter spuntar le paghe, che ancora si voleva aggiungere di bisognar mendicar la gratia. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 23 gennaio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

Ainsi qu'il était à prévoir, l'imminence du péril suédois provoqua assez vite un rapprochement entre le nonce et le ministre de l'Escurial. (1) Pourtant celui-ci jugea prudent de s'effacer derrière celui-là et de lui laisser l'initiative des mesures de défense à arrêter en commun avec les magistrats des cantons forestiers. Il importait avant tout que le Gothard fût mis à l'abri d'une surprise protestante. Scotti s'y employa avec ardeur et parvint à convaincre les membres de la diète catholique, qu'aussitôt Augsbourg tombé aux mains de Gustave-Adolphe, ce prince chercherait infailliblement à franchir les Alpes et à déboucher dans la Péninsule, de préférence par la voie de la Lévantine. (2)

La situation eût été certes moins mauvaise pour les « Waldstætten » s'ils avaient pu faire état de l'assistance de leurs Confédérés de l'autre confession. Persuadé de l'intérêt qu'avaient l'Espagne et le Saint-Siège à conseiller entre les deux partis aux Ligues une entente dont lui-même combattait naguère encore la réalisation, (3) le nonce s'efforça de la procurer. Ce fut en vain. Partout dans la Suisse centrale, on accusait les gouvernements des cités évangéliques de favoriser en secret les entreprises des Suédois à proximité de la frontière des Ligues, alors qu'à Bâle et à Berne en revanche on envisageait la concession des défilés du Gothard à Feria comme chose à peu près faite. (4) En désespoir de cause, Lucerne pria Zurich de convoquer une diète générale à Bade pour le milieu de mai et demanda en outre l'intervention de l'ambassadeur extraordinaire du roi Très-Chrétien en Rhétie. (5) Comme, d'autre part, l'envoyé de Suède insistait aux mêmes fins auprès du « Vorort », (6) ce dernier n'hésita pas à donner suite aux vœux qui lui étaient ainsi exprimés. (7)

Rohan se rend à l'improviste à la diète de Bade de mai. — « Proposition » qu'il y fait au nom du roi. — Missive de Gustave-Adolphe communiquée aux députés suisses par Zurich. — Impression qu'elle produit sur les « Waldstætten ». — Catholiques et protestants se promettent l'observation d'une stricte neutralité entre les belligérants. — Satisfaction éprouvée par

(1) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 aprile e 14 maggio 1632 Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 23/26 e 29 aprile e 4 maggio 1632. *Ibid.* — *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 aprile e 1° maggio 1632. loc. cit.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 aprile 1632. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 1° maggio 1632. loc. cit.

(4) *Casati a Feria.* Lucerna, 26 mayo 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. n° *3646.* — *cf.* Fäh. op. cit. p. 36.

(5) *Rohan à Avaux.* Coire, 16 mai 1632. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 243. — *Rohan à Toiras et à Servien.* Bade, 20 mai 1632. Guerre. XX. 130. — Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan, etc. I. 58. — Eidg. Absch. V° 682.

(6) *Rasch à Zurich.* Genève, 1er mai 1632. St-Arch. Zürich. Schweden. (1610—1766). n° *6.*

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 7 maggio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

le lieutenant-général en Rhétie. — Les cantons de l'ancienne croyance se réservent la faculté de renouveler leur alliance avec l'Escurial.

XVIII. Très averti des choses des Ligues, bien que ses relations avec les autorités de ce pays eussent été jusque là purement épistolaires, Rohan n'ignorait pas qu'un ambassadeur étranger, fût-il doué de « l'éloquence de Démosthène ou de Cicéron », n'avait aucune chance de faire prévaloir ses vues au sein des diètes helvétiques, si les arguments dont il disposait n'étaient appuyés d'espèces sonnantes. (1) Aussi s'était-il contenté d'ordonner à Molina de le représenter à Bade le 8 février, (2) puis à Mollondin de se porter à la « journée » d'Aarau du 18 avril, où les députés des cités évangéliques avaient reçu de la bouche de celui-ci l'assurance que l'archiduc Léopold ne s'opposerait plus désormais à ce qu'ils secourussent Mulhouse. (3) Mais, sur ces entrefaites, une importante somme de deniers lui avait été remise à Coire. D'autre part, si les « Waldstætten », mus par l'espoir que ses conseils réussiraient à détourner les protestants de la voie dans laquelle cherchait à les entraîner l'envoyé de Suède, l'invitaient à se rendre en Argovie, (4) l'avis lui parvenait simultanément de Paris et de Zurich que sa présence était indispensable en Suisse, où Feria semblait à la veille d'obtenir des cantons forestiers l'autorisation de faire passer des troupes par le Gothard. (5)

La diète générale convoquée à la demande des catholiques s'était ouverte à Bade le 17 mai. Ni le nonce, ni l'ambassadeur d'Espagne n'avaient jugé prudent d'y assister, celui-là pour ne pas avoir à prendre parti, le cas échéant, entre les prétentions contradictoires du Louvre et de la cour de Vienne; (6) celui-ci parce que ses ressources financières se trouvaient dès longtemps épuisées. (7) Mais le chancelier d'Alsace y défendait à la fois les intérêts de l'empereur et ceux de l'archiduc d'Innsbruck. Une harangue maladroite, prononcée par lui le 18, souleva les protestations des adversaires aussi bien que des clients suisses de la maison de Habsbourg. L'expulsion de l'envoyé de Suède ne lui fut pas accordée, encore qu'il entendît l'exiger en vertu de l'*Erbeinung*. De plus, les Confédérés se refusèrent à admettre que cette dernière les privât du droit de conclure de nouvelles alliances,

(1) « perchè senza di questo l'eloquenza di Demosthene e di Cicerone non riuscirebbe » *Scaramelli al Senato*. Bada, 8 maggio 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(2) *Scotti a Barberini*. Lucerna, 13 febbraio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(3) *Scaramelli al Senato*. Bada, 27 marzo; 3 aprile 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII. — Eidg. Absch. V² 671 *a*; 676 *a*.

(4) *Rohan à Avaux*. Coire, 16 mai 1632. loc. cit.

(5) *Mémoire pour responce à celui de M' de Rohan du 16 avril 1632*. Aff. Etr. Grisons. VIII. 21. — *Mémoire envoyé (de la cour) à M' de Rohan*. Breteuil, 14 mai 1632. *Ibid.*

(6) *Scotti a Barberini* Lucerna, 22 maggio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(7) *Casati a Feria*. Lucerna, 26 de mayo 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3646*.

dès l'instant surtout qu'ils prenaient la précaution de l'y faire expressément réserver. (1)

Ce fut dans ces circonstances que Rohan, suivant à vingt-quatre heures d'intervalle les députés grisons dépêchés aux Ligues de Suisse, franchit à l'improviste la frontière de Mayenfeld. (2) Reçu avec enthousiasme à Zurich le 19 mai, il se porta sans retard à Bade, où l'attendait l'accueil le plus flatteur, même de la part des catholiques, auxquels en imposaient l'éclat de sa naissance et sa renommée de grand capitaine. (3) Ce devait donc être devant un auditoire bienveillant et sympathique que le duc développa sa première proposition. L'assurance fournie par lui que, dès le retour à Paris du surintendant Effiat, le roi veillerait à la repourvue du poste diplomatique de Soleure laissa les Confédérés assez sceptiques. (4) En revanche, il ne leur fut pas indifférent d'apprendre que Louis XIII, convaincu que les cantons sauraient fermer leurs passages aux forces de la maison d'Autriche, comptait en outre sur leur concours effectif pour rendre la situation plus stable en Rhétie et que le projet, un instant abandonné, d'organiser à cette fin une levée suisse aux frais de la Couronne reprenait vie. (5)

Dans la réalité, l'inquiétude que causait au Louvre l'annonce des desseins espagnols sur le Gothard était exagérée. Elle n'eût été justifiée jusqu'à un certain point que si Feria avait pu mettre à la disposition de Casati de grosses sommes, ou si ce dernier s'était trouvé en état de faire garder, aux frais du roi Catholique, Urseren et Bellinzone, que les « Waldstætten » feignaient de croire menacés par la petite armée qui se formait aux Ligues Grises. (6) Or, cet espoir ne paraissait guère réalisable. Mais il y avait plus. Si, créanciers malheureux de l'Escurial, qui ne leur versait que des acomptes dérisoires, (7) les cantons primitifs étaient en somme peu portés à accorder au gouverneur de Milan des troupes dont les soldes demeuraient impayées, ils n'avaient certes pas les mêmes raisons de repousser les avances du roi Très-Chrétien quand ce prince les faisait solliciter d'entrer à son service. (8) Et l'empressement mis par eux à souscrire à la requête française semblait à première vue devoir être d'autant plus vif qu'il s'agissait pour leurs

(1) *Propositions du chancelier Isaac Volmar, ambr de l'archiduc Leopold, aux cantons, avec la réponse.* 18 mai 1632. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 261. — Sprecher v. Bernegg. II. 18—20. — Tillier op. cit. IV. 80—81. — Eidg. Absch. V² 684—685 *d.*

(2) *Rohan à Zurich.* Coire, 14 mai 1632. St-Arch. Zürich. Graubünden *H.* — *Rohan à Avaux* Coire, 16 mai 1632. Aff. Etr. Suisse. XXVII 213.

(3) *Rohan à Toiras et à Servien.* Bade, 20 mai 1632. Guerre. XX. 130. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 22 maggio 1632. loc. cit.

(4) *Mémoire pour responce à celui de Mr de Rohan du 16 avril 1632.* Aff. Etr. Grisons. VIII. 21. — *Mémoire envoyé (de la cour) à Mr de Rohan.* Breteuil, 14 mai 1632. *Ibid.*

(5) *Casati a Feria.* Lucerna, 26 de mayo 1632. loc. cit. — Eidg Absch. V² 685—686 *e.*

(6) *Casati a Feria.* Lucerna, 26 de mayo 1632. loc. cit.

(7) *Li cantoni cattolici al governatore di Milano.* gennaio 1632 St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. Pensionen. Correspondenz. — *Feria a Casati.* Milano, 1° agosto 1632. Arch. Gen. Simancas Estado. 3337.

(8) *Casati a Feria.* Lucerna, 26 de mayo 1632. loc. cit.

officiers de tenir garnison en Valteline et non point en Alsace ou en Lorraine, et que, par suite, en cas de rupture entre les cours de Paris et de Vienne, les magistrats de la Suisse catholique ne se fussent pas comme naguère (1) trouvés dans la fâcheuse nécessité d'agiter s'ils ne rappelleraient pas leurs compagnies du régiment des gardes, plutôt que de transgresser délibérément l'*Union héréditaire* avec l'Autriche. (2)

Au surplus Zurich gardait en réserve un argument bien propre à ramener les « Waldstætten » à l'observation d'une neutralité stricte, supposé qu'ils fussent en intention de s'en départir. (3) Ses députés communiquèrent à la diète une missive très ferme du vainqueur de Leipzig, dans laquelle ce monarque adjurait les Confédérés de fermer les routes alpestres à ses ennemis, à défaut de quoi il se verrait contraint de porter la guerre chez eux. (4) Plus encore peut-être que celle de Rohan, l'intervention du roi de Suède était appelée à produire un effet décisif sur les résolutions du Corps helvétique. Comme par enchantement, catholiques et protestants déclarèrent aussitôt à l'envi que jamais la pensée ne leur était venue d'introduire des troupes étrangères sur le sol des Ligues. (5) Volmar fut en conséquence prié d'aviser l'empereur et l'archiduc que, fidèles à la foi jurée, les Suisses attendaient en revanche de ces deux princes qu'ils respectassent mieux à l'avenir cette *Union héréditaire* si souvent violée par eux au cours des dernières années. (6) A Gustave-Adolphe il fut répondu, le 26 mai, que les inquiétudes manifestées dans sa dépêche du 27 avril étaient vaines ; que, ni de Milan, ni de Vienne, aucune demande de concession des passages n'avait été faite aux cantons et que ceux-ci, soucieux de détourner les hostilités de leurs frontières, continueraient à demeurer neutres entre les belligérants. (7) Dès avril, les « Waldstætten » s'étaient opposés à ce que le gouverneur de Lindau levât sur leurs terres un régiment au nom de Ferdinand II. (8) Les

(1) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 16 gennaio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 18 e 21 gennaio 1632. Frari. Svizzeri. XXVII. — Eidg. Absch. V² 651 *r.*

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 9 gennaio 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Del medesimo.* Lucerna, 16 gennaio 1632. *Ibid.* XXII. — *Toiras et Servien à Rohan.* Turin, 13 mai 1632. Guerre. XVII. 135.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 16 maggio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

(4) *Zürich an Luzern.* 30. April/10. Mai 1632. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg. *A* (1610—1631). — *Scaramelli al Senato.* Bada, 22 maggio 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII. — *cf.* Heussler. Mittheilungen aus den Basler Rathsbüchern aus den Zeiten des dreissigjährigen Krieges. Beiträge zur Vaterlandsgeschichte von Basel. t. VIII. 181. — Mercure Suisse. p. 15. — Eidg. Absch. V² 684 *c.* (*Le roi de Suède aux XIII cantons.* Schwabenhausen, 17/27 avril 1632.)

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 giugno 1632. loc. cit. — « Les Treize Cantons des Suisses se sont déclarez ne vouloir donner aucun passage par leurs terres aux troupes d'Italie, sans toutes fois se mesler à la guerre d'Allemagne. » *Lingelsheim à Hotman de Villiers à Paris.* Strasbourg, 10/20 juin 1632. Aff. Etr. Palatinat. IV. (1620—1639). 217. — Eidg. Absch. V² 685—686 *e.*

(6) Eidg. Absch. V² 687 *h.*

(7) *Die XIII Orte an Gustav Adolf.* 16/26. Mai 1632. St-Arch. Basel. (Abschiede. LXXIX); Aff. Etr. Suisse. XXVII. 241. — Mercure Suisse. p. 14—17. — Eidg. Absch. V² 688 *l.* — Sprecher v. Bernegg. II. 81.

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 1º maggio 1632. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Milano, 26 luglio 1632. Frari. Milano. LXXIII. — Liebenau. Ein schweizerischer Condottiere aus Wallensteins Tagen. p. 20.

Conseils des cités évangéliques tinrent à n'être pas en reste de loyauté. Dans un recès particulier arrêté à Bade, avant la séparation de la diète, leurs députés décidèrent, malgré les protestations de Rasch, de repousser la requête que leur adressait le colonel d'Erlach-Castelen d'être autorisé à recruter quelques centaines d'hommes aux Ligues pour le service de la cour de Stockholm. (1)

Tout bien pesé, l'intervention suédoise devait être plutôt nuisible que profitable à la mission accomplie par Rohan en Argovie. D'un côté certes elle releva les espérances des protestants dont la politique s'identifiait jusqu'à un certain point avec celle du Louvre. Mais, de l'autre, elle fournit aux catholiques le prétexte de différer leurs résolutions quant à l'octroi de la levée qui leur était demandée de la part du roi Très-Chrétien. (2) Cependant l'ambassadeur extraordinaire de ce dernier ne cachait pas sa satisfaction. (3) Les inquiétudes dont il était assailli lors de son arrivée à Bade se trouvaient, croyait-il, dissipées. Le danger d'une mainmise de l'Escurial sur le Gothard semblait écarté. Celui, tout aussi redoutable, d'une entente des cités évangéliques avec la couronne de Suède était en somme très atténué. Le conflit thurgovien, dont les représentants des partis confessionnels avaient, au gré de leurs passions respectives, cherché à expliquer la genèse au nouvel arrivant, paraissait d'ores et déja, grâce aux conseils de celui-ci, (4) sinon réglé, du moins en voie d'apaisement, (5) les Zuricois ayant consenti, à grand'peine, il est vrai, à ce que la sentence des arbitres fût ajournée de quelques semaines. (6)

Et pourtant, dans ce recès de Bade de mai, deux fissures existaient dont la gravité n'échappait pas aux magistrats de la Suisse protestante. (7) Aussi bien les catholiques y avaient fait insérer, d'une part, que la neutralité ne serait observée à l'égard des belligérants « qu'autant que les alliances le permettraient » (8) et, d'autre part, qu'ils ne refuseraient leurs passages qu'à ceux d'entre les princes étrangers qui n'auraient pas qualité pour les leur demander. Ces restrictions, insérées à la dernière heure, étaient voulues.

(1) *Sonderbarer Abscheid von den Herren Ehrengesandten löbl. vier Evangel. Stetten, uff gehaltener Tagleistung zu Baden, in mayo 1632 gemachet.* St-Arch. Zürich. Schweden. (1610—1766). nº 9. — *Die IV Evangel. Orte an Gustav Adolf.* 19/29. Mai 1632. St-Arch. Basel. (Abschiede. LXXIX). — Eidg. Absch. Vª 690 *b*.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 giugno 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — Eidg. Absch. Vª 688 *i*.

(3) *Rohan à Toiras et à Servien.* Zurich, 27 mai 1632. Guerre. XX. 131.

(4) *Scotti a Barberini.* Bada, 13 agosto 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(5) Eidg. Absch. Vª 689 anm. *d*.

(6) *Carlo Casati a Feria.* Lucerna, 26 de mayo 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3646.* — *Scaramelli al Senato.* Bada, 29 maggio 1632. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 giugno 1632. Arch Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — Eidg. Absch. Vª 687 *g*.

(7) « Li protestanti non rimangono sodisfatti dall' istessi cattolici. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 giugno 1632. loc. cit.

(8) *Die XIII Orte an Gustav Adolf.* 16/26. Mai 1632. St-Arch. Basel. (Abschiede. LXXIX) — Mercure Suisse. p. 17.

Elles conservaient, en effet, aux « Waldstætten » la faculté de renouveler avec l'Espagne le traité de 1604, le jour où cette puissance se trouverait en mesure de remplir envers eux ses engagements financiers. (1)

Grâce aux succès des armes protestantes en Allemagne, la position de Rohan et de Du Landé se raffermit momentanément en Rhétie. — Périls auxquels se trouvent exposés l'archiduc d'Innsbruck et le gouverneur de la Lombardie. — Attitude prudente des cantons forestiers. — Ils invoquent l'appui du roi Très-Chrétien. — Instructions à leurs députés sur les rives de la Plessur. — Premières correspondances entre Rohan et Gustave-Adolphe. — Desseins de celui-ci. — Offres faites par lui au commandant des forces réunies dans la région du Splugen. — Leur véritable signification. — Compétitions franco-suédoises en Alsace. — Elles s'apaisent vers le milieu de l'année 1632. — Restrictions que Richelieu apporte aux projets qui lui sont communiqués de Coire. — Déception éprouvée par les autorités des Trois Ligues. — On décide au Louvre le licenciement d'une partie des troupes grisonnes. — Dernière et inutile démarche tentée par Rohan en vue de conjurer cette extrémité. — Sur l'ordre du roi, le duc se rend à Bade.

XIX. Dès les derniers jours de mai, Rohan se trouvait réinstallé à Coire, où ne tarda pas à le rejoindre (2) son secrétaire Du Puy, lequel lui apportait de la cour l'ordre de « se fortifier dans tous les postes que ses troupes occupaient en Rhétie ». (3) Il n'était certes pas nécessaire de l'y encourager. Aussi bien le Conseil d'Etat grison venait, de son côté, d'édicter des mesures coercitives à l'égard des quelques districts dont la participation à l'œuvre de défense commune laissait à désirer. (4) Mais les ambitions du duc étaient plus vastes. De fait, sa hâte à prendre contact avec les forces de la maison d'Autriche s'était accrue ensuite des avis recueillis durant son court séjour à Bade. L'échec de Tilly sur le Lech, la conquête du Palatinat, de la Bohême et d'une partie de la Bavière par les armes protestantes, le siège de Maestricht par les Hollandais, l'entrée des Français dans l'Electorat de Trèves et la Lorraine avaient eu leur contre-coup dans les Alpes rhétiques et changé la face des choses tant à la frontière du Tyrol qu'à celle de la

(1) « La clausula posta da cattolici in non dar il passo ad alcun principe che volesse apportarli pregiuditio è stata per poter sempre rinovar la lega con loro vantaggio con Spagna. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 giugno 1632. loc. cit.

(2) *contra:* Veraguth. Herzog Rohan u. s. w. p. 31.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 29 maggio 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(4) *cf.* Jecklin. op. cit. n° *1575.*

Valteline.(1) Menacés, en avril, dans leurs positions de la haute vallée du Rhin, le général et son lieutenant Du Landé se trouvaient en juin les arbitres de la situation et voyaient Autrichiens et Espagnols placer leur dernier espoir dans le maintien de cette neutralité grisonne qu'ils se proposaient, la veille encore, de violer.(2)

Ce n'était pas, en effet, contre les Trois Ligues que se poursuivaient les armements de l'archiduc d'Innsbruck, dont le péril suédois accaparait désormais toute l'attention.(3) Dès son retour à Coire, Rohan ne conserva plus aucune incertitude à cet égard. Dans une missive en date du 25 mai, Léopold ne se recommandait-il pas en quelque manière à la protection de la couronne Très-Chrétienne contre l'usurpateur d'une partie de ses Etats héréditaires? Obsédé de la crainte qu'une entente occulte n'existât entre Gustave-Adolphe et le chef des huguenots du Languedoc,(4) n'adjurait-il pas celui-ci de lui faire savoir s'il se sentait en mesure, — ce qui, à la vérité, paraissait douteux,(5) — de s'opposer, le cas échéant, à l'invasion de la Rhétie par les ennemis de la maison de Habsbourg?(6) La question était indiscrète. Le duc évita de tomber dans le piège et se contenta de répondre que les appréhensions manifestées à Innsbruck étaient vaines, mais que d'ailleurs il saurait disputer les passages confiés à sa garde à quiconque chercherait à les occuper « contre la volonté de Sa Majesté ».(7)

Aussi bien ce n'était pas du côté du Tyrol que se portaient les desseins des deux représentants de Louis XIII. Celui-ci, en effet, n'y eût pas consenti.(8) C'était donc vers la Valteline, voire vers la Lombardie que Rohan inclinait à tenter une vigoureuse offensive.(9) Au surplus tout le poussait à cette entreprise : la certitude que Feria n'avait aucun secours à espérer d'Allemagne, ni par la voie du Gothard que lui fermaient et sa détresse financière et la crainte des « Waldstætten » de s'attirer des représailles suédoises en

(1) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 29 juin 1632. Guerre. XX. 139.

(2) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 4 mai 1632. *Ibid.* 126. Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 84.

(3) *Du Landé à Bouthillier.* Coire, 8 juin 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 36. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 20 marzo 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 10 luglio 1632. loc. cit. — *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 11 mai 1632. Guerre. XX. 129.

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 aprile 1632. loc. cit.

(6) *L'archiduc Léopold à Rohan.* Innsbruck, 25 mai 1632. Aff. Etr. Vienne. XV. 322. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 83—84.

(7) *Rohan à l'archiduc Léopold.* Coire, 30 mai 1632. Aff. Etr. Vienne. XV. 325. — *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 1er juin 1632. Guerre. XX. 134. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 11 giugno 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 giugno 1632. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 83—84.

(8) « Je vous adjousterai seulement qu'aiant cy devant approuvé la proposition que vous m'aviés faicte de vous saisir des passaiges de l'Enghadine basse, pour vous assurer d'autant plus de ceux que vous teniés dans le pays des Grisons, je n'ay pas entendu par là que vous occupassiés aucun lieu qui appartinst à mon cousin l'archiduc Léopold. » *Le roi à Rohan et à Du Landé.* 14 mai 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 28.

(9) *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 e 21 luglio 1632. loc. cit.

Thurgovie (1) ou de justifier l'exécution d'un coup de main franco-grison sur Urseren et Bellinzone, (2) ni par celle du Splugen dont les avenues étaient en état de défense, ni par celle du haut Adda, où des dispositions avaient été arrêtées en vue de surprendre à proximité du Stelvio les détachements de soldats impériaux qui s'y aventureraient; (3) la promesse secrète des habitants de Bormio de se soumettre à la domination grisonne sous la réserve que le culte réformé ne serait pas réintroduit dans leurs églises; (4) enfin les alarmes du gouverneur de Milan, qui, s'attendant à être attaqué à la fois du côté du Montferrat et de celui de Chiavenna, (5) en était réduit à protester avec véhémence contre la présence en Rhétie de chefs de guerre français, en violation, assurait-il, des traités de Monçon, de Ratisbonne et de Cherasco. (6)

Par surcroît de disgrâce, les cantons forestiers, soutiens jusqu'alors inébranlables de la cause espagnole en Helvétie, menaçaient de lâcher pied. Réconfortés un instant par la nouvelle de la retraite de Gustave-Adolphe de devant Ingolstadt (4 mai), (7) ils commençaient à désespérer du relèvement des affaires de la maison d'Autriche. (8) Déjà, en effet, les Suédois poussaient leurs avant-gardes jusqu'aux frontières de la Suisse (9) et s'ouvraient les passages vers le Tyrol. (10) Par suite, Constance et Lindau, abandonnées par l'archiduc Léopold, qui s'était tout d'abord efforcé de les sauver, (11) paraissaient perdues. (12) Et les autorités des cités évangéliques, sommées en quelque sorte par celles des « Waldstætten » d'assumer pour une part la protection de la première de ces places, se dérobaient sous le prétexte de ne point enfreindre les décisions arrêtées à Bade en mai, ou refusaient d'intervenir avant que le différend thurgovien n'eût été définitivement réglé. (13) Or, enhardis grâce aux succès de leurs coreligionnaires d'outre-Rhin, les Zuricois augmentaient

(1) *Eidgen. Antwortschreiben an König in Schweden wegen Durchmarsch der spanischen Völkern.* 12. Juli 1632. St-Arch. Basel. Politisches *Q* nº 16. (I). 1611—1634. p. 106.

(2) *Feria al rey.* Milan, 22 de agosto 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. nº *3337*.

(3) « Pondera (Feria) le levate che fa Roan et quelle di che viene avisato che di concerto con Suetia si pensi di far ne Svizzeri protestanti per calar con esse nella Valtellina. » *Sarotti al Senato.* Milano, 5 maggio 1632. Frari. Milano. LXXIII. nº 159. — *Avvisi di Chiavenna*, 15 luglio 1632. *Ibid.* nº 175.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 10 luglio 1632. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 14 luglio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

(5) *Feria al rey.* Milan, 22 de agosto 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337*.

(6) *Ibid.* — *Francesco Correr al Senato.* Madrid, 25 settembre 1632 Frari. Spagna. LXIX.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 15 maggio 1632. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 22 maggio 1632. loc. cit. — *Casati a Feria.* Lucerna, 27 mayo 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3646*.

(8) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 20 febbraio 1632. loc. cit. — *Feria al rey.* Milan, 22 de agosto 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337*.

(9) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 14 luglio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(10) *Lingelsheim à Hotman de Villiers.* Strasbourg, 10 août 1632. Aff. Etr. Palatinat. IV. (1620—1639). p. 226. — Sprecher v. Bernegg. II. 84.

(11) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 23 e 30 gennaio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(12) *Scaramelli al Senato.* Bada, 8 maggio e 5 giugno 1632. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 giugno 1632. loc. cit.

(13) *Scaramelli al Senato.* Bada, 12 giugno e 31 luglio 1632. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 14 e 16 luglio 1632. loc. cit.

leurs prétentions d'ailleurs raisonnables,[1] si bien que les arbitres réunis en Argovie au mois de juillet en la présence du secrétaire-interprète Mollondin, que Rohan y avait délégué,[2] s'étaient séparés sans avoir pu rendre la sentence que les intéressés attendaient cependant avec une légitime impatience.[3]

Résolus à se défendre contre les ennemis de l'extérieur et « ceux du dedans »,[4] les catholiques avaient assisté coup sur coup à trois diètes, à Bade, le 14, puis à Lucerne, les 12 et 21 juillet. Dans la première comme dans les deux autres, ils jugèrent indispensable de faire appel au bienveillant appui de leur allié français.[5] Aussi, tandis qu'un courrier chargé de leurs doléances prenait le chemin de la cour, le *Landammann* Zum Brunnen, d'Uri et le *Statthalter* Ceberg, de Schwytz se portaient-ils en hâte à Coire et y demandaient-ils audience à l'ambassadeur extraordinaire du roi Très-Chrétien.[6]

A s'en tenir aux apparences, cette mission ne semblait pas de nature à éveiller de bien grandes inquiétudes parmi les « Espagnolisez ». Les deux envoyés des « Waldstætten » avaient pour instruction officielle de solliciter les conseils de Rohan quant aux difficultés que rencontrait l'arbitrage de leur différend avec Zurich. Et pourtant Crivelli, secrétaire-interprète de Casati, s'était opposé avec la dernière énergie à ce qu'il fût donné suite à ce projet.[7] Avisé de l'intention qu'avait eue le duc de proposer aux Confédérés de l'ancienne croyance l'installation de garnisons à la solde du roi dans Urseren et Bellinzone, il était parvenu à parer ce dessein.[8] Mais l'influence exercée à cette heure par le représentant de Louis XIII en Rhétie sur les autorités de la Suisse primitive était indiscutable. Dès lors, il y avait lieu de craindre qu'il ne s'attachât à leur faire accepter l'exclusive protection de son maître.[9] Le sentiment de leur faiblesse aidant, les montagnards de la région du Gothard n'étaient déjà que trop enclins à embrasser les intérêts du plus fort. Au demeurant, autant Feria éprouvait de difficultés à procurer l'entrée de la Péninsule aux contingents allemands dont

---

(1) Ils demandaient la liberté de conscience en Thurgovie et la reconnaissance de leur droit de se qualifier d'« évangéliques ». — « A tali esorbitanze, non hanno li cattolici voluto mai acconsentire. » *Scotti a Barberini.* Bada, 11 e 13 agosto 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(2) *Rohan à Schaffhouse.* Coire, 26 juillet 1632. St-Arch. Schaffhausen. Frankr. n° LXI. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 31 luglio 1632. loc. cit.

(3) *Copia della scrittura fatta dalli arbitri de' cantoni cattolici e protestanti non interessati, e conferita per mezzo delli cancelliere di Lucerna e colonello ladamman Zumbrun d'Altorfo al nunzio apostolico in nome de' cattolici. — Seconda scrittura data fuori in Bada dalli arbitri de' cantoni, tanto cattolici quanto protestanti, ma non anco accettata dalli cattolici interessati in Turgovia.* luglio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 25 giugno 1632. *Ibid.* — Eidg. Absch. V² 693.

(4) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 giugno e 14 luglio 1632. loc. cit.

(5) Eidg. Absch. V² 696 *n*; 698 *c*.

(6) *Rohan à Bouthillier.* Coire, 20 juillet 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 45. — *Feria al rey* Milan, 22 de agosto 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337*. — Eidg. Absch. V² 698 *d*; 701 *a*.

(7) *Feria al rey.* Milan, 22 de agosto 1632 Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337*.

(8) *Ibid.*

(9) *Ibid.*

il avait un urgent besoin, autant Rohan réussissait, presque sans peine, à ouvrir aux secours qui lui étaient envoyés de France les routes du plateau suisse et celles, jusque là moins accessibles, des cantons forestiers. (1) Grâce à cette exceptionnelle tolérance, le régiment Du Landé, précédé d'une centaine de cavaliers aux ordres de Saint-André-Montbrun, avait pu gagner Coire sans encombre et « mèches allumées », bien que l'adhésion des magistrats auxquels il appartenait d'autoriser ou d'interdire ce passage ne fût pas encore aux mains du duc ou dans celles des secrétaires-interprètes à Soleure. (2) Mais ce qui, plus certes que les dispositions favorables des « Waldstætten », la détresse de Feria et l'impuissance avérée de l'archiduc Léopold, incitait le lieutenant-général de Louis XIII à descendre en Valteline, c'était la certitude que, quel que dût être le résultat de son entreprise, il n'aurait jamais devant lui que des Espagnols, dès l'instant que les Suédois, couvrant ses derrières, tenaient en échec les forces impériales.

Nulles, ou à peu près, jusqu'à cette date, les relations de Gustave-Adolphe avec celui qui, trente et un ans auparavant, avait failli devenir son beau-frère, (3) commençaient à prendre de la consistance. Tandis qu'il était encore à Venise, Rohan avait appris qu'Oxenstiern se proposait d'user de la faculté que lui laissait l'article IV du traité de Bærwalde de lever un corps de troupes dans l'intérieur du royaume. Tout aussitôt l'ancien chef des rebelles du Languedoc s'était empressé de lui offrir ses services. Malheureusement l'on entendait au Louvre qu'il ne s'éloignât pas de l'Etat de Terre-Ferme. Par suite, sur la recommandation de Richelieu, le comte de La Suze lui avait été préféré. (4) Six mois plus tard, à la vérité, il revenait à la charge, en secret cette fois. Les Grisons l'avaient acclamé comme leur général. Mais il n'était pas certain que le roi lui fournît les moyens de mener à bien sa mission, ni que le maréchal d'Estrées renonçât à briguer cet emploi. Désireux

---

(1) *Feria al rey.* Milan, 22 de agosto 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337.*

(2) *Proposition faite à Berne par le Sr de Saint-André-Montbrun.* 1632. St-Arch. Bern. Soloth. Buch *R* 129. — *Rohan aux Treize Cantons.* Coire, 29 juillet 1632. St-Arch. Schaffhausen. — *Pandolfini a Cioli.* Milano, 11 agosto 1632. Arch. Mediceo. Milano. n° *3168.* — *Feria al rey.* Milano, 22 agosto 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337.* — Sprecher v. Bernegg. II. 88. — Eidg. Absch. V² 703 *b.*

(3) *Mémoires et instructions donnés par Madame et Monsieur le duc de Rohan son fils à Mr du Breil, conseiller du roy en sa court de Parlement de Paris et au sieur des Cours leur domestique, envoiez par le roy et M^r et Mme de Rohan pour traitter du mariage dudit seigneur duc de Rohan avec la princesse de Suède, soubz le bon plaisir de Sa Majesté.* Blain, 10 août 1601. Bibl. Nat. f. fr. 22 343 f° 64. — *Henri IV au roi de Suède pour demander en mariage la fille de ce prince pour Henri, duc de Rohan.* Fontainebleau, 30 septembre 1601. *Ibid.* f° 65. — *Catherine de Parthenay à Monsieur le duc Charles, prince héréditaire et gouverneur général de la Suède.* Pontivy, 18 décembre 1599. Arch. royales Stockholm. (communic^on de Mr F. Puaux.) — *Henry de Rohan au même.* Vienne, 8 juillet 1600. *Ibid.* — *Henri IV à Catherine de Parthenay.* Saint-Germain-en-Laye. 2 novembre 1599. *Ibid.* — *cf.* Enrico di Rohan. Autobiografia dèttata al cavalier Fortunato Sprecher di Bernegg, l'anno 1637 à Coira. (p. p. Vittorio Ceresole, Venezia 1864.) p. 19.

(4) « Il duca di Roan ha fatto ogni opera per esser preferito al conte della Susa. » — « L'ambasciatore è partito.. con permissione della levata a primo tempo, per la quale ha fatto l'accordo con il conte della Susa, non ostante che il duca di Roan habbi mosso ogni pietra per haverne l'impiego. » *Contarini al Senato.* Parigi, 29 luglio e 19 agosto 1631. Frari. Francia. LXXXI.

de s'assurer une retraite, au cas où ses démarches auprès du cardinal n'eussent pas abouti, il s'adressa à l'envoyé de la couronne de Suède en Suisse. Or, celui-ci, tout entier à ses négociations avec les cités évangéliques, négligea de lui répondre et les choses n'allèrent pas plus loin, cette année-là. [1]

Au printemps suivant, les espérances se réveillèrent en Rhétie, quand on y apprit que le vainqueur de Leipzig campait à Donauwœrth. [2] A Bade, les députés de Zurich communiquèrent à la diète, ainsi qu'on l'a dit plus haut, la missive écrite à Schwabenhausen, le 27 avril, dans laquelle ce prince adjurait le Corps helvétique d'interdire l'accès du Gothard aux forces du gouverneur de la Lombardie. Avant son départ d'Argovie, Rohan reçut lui-même des mains du colonel d'Erlach-Castelen [3] une première lettre de Gustave-Adolphe. [4] Une seconde, datée de Munich, le 23 mai, [5] l'atteignit à Coire, peu après son retour dans cette ville. Dans l'une comme dans l'autre, le monarque suédois avisait le représentant du roi Très-Chrétien aux Ligues Grises du dessein qu'il formait de se diriger en personne vers le lac de Constance ou d'y acheminer à tout le moins des troupes d'élite, aux ordres d'un chef éprouvé. [6] Il proposait en conséquence au duc de s'aboucher avec lui en vue d'une action militaire commune dans la région du Splugen. [7]

Bien que, à cette époque déjà et de nos jours encore, on ait prétendu le contraire, [8] Gustave-Adolphe ne songeait pas à cette heure à traverser les monts, ni à marcher sur Milan et sur Rome. Ses ambitions étaient plus restreintes. C'eût été d'ailleurs de sa part un acte de folie que de mettre la barrière des Alpes entre lui et Wallenstein, dont l'armée était en quelque sorte intacte. En cherchant à se concerter avec Rohan, l'unique but qu'il assignât à ses efforts était d'empêcher que l'empereur ne reçût des secours

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 dicembre 1632 Frari. Svizzeri. XXVII.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 7 maggio 1632 Arch Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII. — *cf.* O. Klopp. Der Dreissigjährige Krieg bis zum Tode Gustav Adolfs. III² 588.

(3) *avant* le 24 mai. *cf. Rohan à Gustave-Adolphe.* Bade, 24 mai 1632. Arch. royales de Stockholm. (commᵉᵉ de Mʳ F. Puaux.) — et non le *26. contra :* Böhring. op cit. 231. — *cf.* Gonzenbach. Der General Hans Ludwig von Erlach. (Bern 1880.) I. 15.

(4) et non le *31* mai. *contra : Scaramelli al Senato.* Bada, 25 giugno 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(5) *Scaramelli al Senato* Bada, 29 maggio 1632. loc. cit.

(6) « truppe elettissime. » *Scaramelli al Senato.* Bada, 25 giugno 1632. loc. cit.

(7) *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 17 gennaio 1632. Arch. Mediceo. Venezia. *3018* f° 25. — « Nous trouvons vostre conseil tout à fait louable et très prudent et ne nous trouvant pas seulement en vostre voisinage avec toute nostre armée, mays encore nous résolvans de nous approcher de plus en plus tous les jours, nous l'embrassons très volontiers Nous avons donc résolu, moyennant l'ayde de Dieu, de nous porter nous mesme sur le lieu destiné, dans peu de jours, ou, à tout le moins, d'y envoyer des forces bien choisies, vous priant bien amiablement de persévérer en ce desseing et conférer avec nous de vos bons conseils et intentions sans délay ny interruption et, pendant que nous nous approchons avec les susdites forces, de vouloir vous tenir en bon estat et, au surplus, faire tout ce qui sera du bien commun de la chrestienté et du particulier advantage de cette expédition. » *Gustave-Adolphe à Rohan.* Munich, 23 mai 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 38ᵛᵒ. (trad. de la main de Rohan.) — *Rohan à Bouthillier.* Coire, 8 juin 1632. *Ibid.* 38.

(8) *Sarotti al Senato.* Milano, 12 maggio 1632. Frari. Milano. LXXIII. n° 160. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 5 giugno 1632. loc. cit. — Gregorovius. Urbano VIII e la sua opposizione alla Spagna e all' Imperatore. (Roma 1879.) p. 35. — Laugel. Henri de Rohan. p. 303.

d'Italie. (1) Assuré dans une certaine mesure de la neutralité des « Waldstætten » et décidé lui-même à occuper les défilés du Tyrol, (2) il offrait au général des bandières grisonnes les six mille hommes de son avant-garde réunis près de Kempten, de manière à rendre infranchissables aux *tercios* de Feria les routes du Splugen et de la Bernina et à donner satisfaction aux autorités des Trois Ligues, lesquelles n'attendaient que l'entrée des Suédois en Rhétie pour se saisir de la Valteline. (3)

Cependant la quasi-certitude que l'on avait à Coire de la très prochaine descente d'une fraction des troupes de Gustave-Adolphe dans la vallée de l'Adda (4) ne laissait pas indifférents les membres du gouvernement vénitien. (5) N'était-il pas à craindre, en effet, qu'à la veille de voir la frontière septentrionale de la Lombardie complètement bloquée, Feria ne jouât sa dernière chance de salut en s'attachant, avec le concours des « Espagnolisez » de la Ligue Grise, à déloger les Français du Val Monastère et de l'Engadine, tandis que Constance et Lindau tenaient encore ? (6) Quoique les forces de l'Union évangélique se fussent retirées de devant Ingolstadt, on s'émut à Saint-Marc à la pensée qu'un accord secret, ou à tout le moins des intelligences, prélude presque immanquable de nouveaux troubles dans la Péninsule, pussent exister entre Gustave-Adolphe et Rohan. (7) Scaramelli fut en conséquence chargé d'élucider cette question délicate. (8) Sa tâche lui fut rendue facile grâce à l'entière franchise dont le duc, qu'il confessa à Bade en mai, voulut bien user à son égard. (9)

En affirmant qu'entre le roi de Suède et lui aucune entente n'était intervenue relativement à la Valteline, le gendre de Sully disait vrai. (10) Aussi bien la sincérité de sa dénégation en imposa-t-elle au diplomate vénitien, enclin certes à croire à la réalité d'un projet qu'il qualifiait d'ailleurs de grandiose. (11) Assurément, dans l'audience accordée par lui à Zum

(1) *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 20 dicembre 1631. Arch. Mediceo. Venezia *3017* f° 724.

(2) Frari. Deliber. Sen. CXL. 42. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 5 giugno e 24 luglio 1632. loc. cit.

(3) *Gustave-Adolphe à Rohan.* Munich, 23 mai 1632. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 29 maggio; 19 e 25 giugno 1632. loc. cit. — « Ho voluto penetrare quello è passato tra lo Sueco e il duca di Roano, che è l'avergli l'istesso Sueco scritto, li 23 di maggio, che vuol venire in persona a queste frontiere, overo inviarvi gente elettissima e farne parte entrare nel Tirolo, affine di assicurarsi che da alcuna parte da Spagnuoli d'Italia non si mandi soccorso all' Imperiali. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 25 giugno 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

(4) « A Coira si tiene per certo che dal duca di Roano si dara mano ad introdurre li Svetii per ricuperare la Valtellina. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 16 luglio 1632. *Ibid.*

(5) *Scaramelli al Senato.* Bada, 15 maggio 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(6) « Scrissero in quella sera al Sr Duca di Roano che stia vigilantmo in osservare gli andamenti de' Spagnoli e gli promisero che se Feria dadovero non si conterrà dentro a i suoi confini, essi ancora della banda del Bergamasco havrebbono facilmente pensato a fare qualche tentativo. » *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 29 maggio 1632. Arch. Mediceo. Venezia *3018* f° 252.

(7) *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 17 gennaio; 1° e 15 maggio 1632. *Ibid.* f°s 25, 223 231.

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 15 maggio 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(9) Frari. Deliber. Sen. (Corti.) CXL. 32, 36, 40, 41, 54.

(10) *Scaramelli al Senato.* Bada, 22 maggio 1632. loc. cit.

(11) « Che già volesse (il re di Svetia) ricuperare Valtellina a Grisoni, come la Serenità Vostra in lettere de primo del corrente mi fa avvertire essergliene pervenuto aviso.. altro con la dovuta riverenza non ne so dire, se non che è bello il pensiero.. ma che da me nè da altri con fondamento non se ne scopre fin qui incaminamento alcuno. » *Scaramelli al Senato.* Bada, 15 maggio 1632 loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 25 giugno 1632. loc. cit.

Brunnen et à Ceberg, députés des « Waldstætten », Rohan avait déclaré à ceux-ci que, sur l'ordre formel de son maître, il venait de s'aboucher avec les chefs de l'armée d'invasion en Bavière, à seule fin de se mettre en mesure de prévenir Feria dans l'occupation de Bormio, de Tirano et de Sondrio. Mais cette confidence n'avait eu d'autre but que d'égarer l'opinion en Lombardie sur ses véritables intentions. (1)

L'accusation de duplicité portée en cette occurrence contre l'ancien chef des huguenots frappe donc à faux. Rien dans l'attitude de celui-ci n'autorise à supposer qu'il jouât double. Plus souple, il eût sans doute évité l'écueil auquel, étant donné l'état d'esprit qui dominait à la cour, ses conceptions politiques, pour intéressantes qu'elles fussent, ne pouvaient manquer d'aboutir. Mais la rigidité de son caractère ne lui permet pas de dissimuler ses sentiments intimes. Exécuteur scrupuleux des instructions du roi, il juge néanmoins ne devoir taire ni les espérances qu'éveille en lui la continuité des succès suédois, ni le dépit que les Grisons et lui-même éprouvent à voir se consumer sur place en pure perte la petite armée qu'il ne renonce pas encore à conduire à l'assaut du fort Fuentes. (2) Au reste, il fait si peu mystère de ses négociations avec Gustave-Adolphe qu'il se glorifie ouvertement de les avoir amorcées. (3) « Je croy avoir persuadé au roy de Suède de m'assister afin « d'empescher que, du costé d'Italie, il ne vienne à ses ennemis un grand « secours », écrit-il à Toiras et à Servien. (4) Et, quelques jours plus tard, alors que les troupes de ce prince ne sont plus qu'à quatre lieues de Lindau : « S'il se résout de tourner la teste de deça, comme il me l'a promis, et « que ses affaires lui donnent le loisir de s'y establir, j'espère que nous en « pourrons beaucoup profiter ». (5) Toutefois, se hâte-t-il d'ajouter, « d'aller « partager la gloire en Allemagne avec cet heureux conquérant, ce n'est pas « mon opinion, mais bien d'attaquer le duché de Milan ». (6)

On a blamé Rohan d'avoir noué des relations avec Gustave-Adolphe sans s'être assuré auparavant de l'assentiment du Louvre. Ce reproche est immérité. Tout autre, à sa place, eût agi de même. Il convient, en effet, de rappeler que, lorsque le duc entra pour la première fois en rapports avec le roi de Suède et lui demanda si les Grisons pouvaient compter, le cas échéant, sur son appui, Léopold d'Autriche menaçait encore les Trois Ligues, contre lesquelles Feria de son côté se répandait en amères récriminations. A cette question précise, le vainqueur de Leipzig répondit par les deux missives dont l'on a donné plus haut l'analyse succincte. Le lieutenant-général était pris au mot. D'ores et déjà on lui proposait de façon ferme les renforts

(1) *Feria al rey.* Milan, 22 de agosto 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. nº 3337.
(2) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 11 mai et 27 juillet 1632 Guerre. XX. 129. 145.
(3) *cf.* Bühring. op. cit. 230, nº 3.
(4) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 5 juin 1632. Guerre. XX. 135.
(5) *Rohan à Bouthillier.* Coire, 15 juin 1632. Aff. Étr. Grisons. VIII. 39.
(6) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 11 mai 1632. Guerre. XX. 129.

qui devaient lui permettre de se maintenir en Rhétie. En revanche il n'avait jamais agité d'entraîner à sa suite en Valteline ses coreligionnaires du Nord, pas plus d'ailleurs que le chef de ceux-ci ne songeait à franchir les Alpes avant de s'être mis d'accord à ce sujet avec le roi Très-Chrétien. (1)

De fait, ni dans la lettre qu'il adresse de Bade à Gustave-Adolphe, le 24 mai, « par le retour du colonel d'Erlach de Castelen », (2) ni dans celles qu'il lui écrit de Coire, les 7 et 24 du mois suivant, (3) pour le féliciter de ses victoires, Rohan ne se hasarde à sortir des généralités. Il s'en tient aux compliments, aux offres de service et cherche avant tout à percer les intentions de son correspondant. (4) Ce n'est que quand il a dépêché à ce dernier le Sr de Battilly, officier à la solde vénitienne, (5) afin de concerter avec lui les moyens de rendre efficace le blocus de la Lombardie, (6) que le duc se résout à faire partir pour Paris son secrétaire Du Puy et à demander au roi s'il serait vu quelque inconvénient à ce que les Grisons confiassent la garde de leurs passages à quatre ou cinq mille Suédois, tandis qu'eux-mêmes descendraient sous ses ordres dans la vallée de l'Adda. (7)

Les relations du Louvre avec la cour de Stockholm n'étaient plus, à l'automne de 1632, ce qu'elles avaient été vingt mois auparavant, lors de la conclusion du traité de Bærwalde. (8) Entre les alliés du 25 janvier 1631 d'inévitables conflits d'intérêts avaient surgi : à Strasbourg, dont tous deux convoitaient la possession, (9) dans le Sundgau, en Bavière, en Lorraine. Le temps n'était plus où Gustave-Adolphe s'efforçait en vain de provoquer une diversion française du côté de l'Alsace et reprochait à Louis XIII de laisser échapper une occasion que Henri IV n'eût pas manqué de mettre à profit. (10) Les succès suédois, dépassant toutes prévisions, jetaient l'alarme à Paris, où l'on s'était flatté de faire du vainqueur de Leipzig le docile instrument de la politique royale outre-Rhin. (11) La crainte exprimée jadis par Jeannin « que

(1) « Quando il Sueco volse tentare di passare in Italia, per il paese de' Svizzeri, non si crede lo facci, ma per quello de' Grisoni, con speranze d'avere li Francesi dalla sua, e però quando l'istessi Francesi volessero, lo possono impedire. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 23 aprile e 25 giugno 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 22 maggio 1632. loc. cit.

(2) *Rohan à Gustave-Adolphe.* Bade, 24 mai 1632. Arch. royales Stockholm. Coll. Oxenstiern.

(3) *Rohan à Gustave-Adolphe.* Coire, 7 et 24 juin 1632. *Ibid.*

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 29 maggio 1632. loc. cit.

(5) *cf.* Bühring. op. cit. 257.

(6) *Rohan à Gustave-Adolphe.* Coire, 7 juin 1632. loc. cit. — *Rohan à Bouthillier.* Coire, 8 juin 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 38. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 25 giugno 1632. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 19 giugno 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 25 giugno e 17 luglio 1632. loc. cit. — *cf.* Bühring. op. cit. 287.

(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 10 gennaio 1632. Frari. Svizzeri. XXVII. — *cf.* Wissdorf. Untersuchungen über die Beziehungen Gustav Adolfs zu Franckreich. (Rostock 1904.) p. 93 sqq.

(9) Siri. op. cit. VII. 450, 451.

(10) « Le roy de Suède m'a souvent demandé si le roy ne l'assisterait pas par quelque diversion du costé de l'Alsace pour tirer les plumes à ce corbeau d'Esope et que si son père vivoit, il ne laisseroit pas perdre une si belle occasion. » *M. de l'Isle à Bouthillier.* (novembre 1631.) Aff. Etr. Saxe. I. (1609—1637). 80.

(11) *M. de l'Isle au Sénat de Strasbourg.* mars 1632. ap. Kentzinger. Documents historiques tirés des Archives de Strasbourg. (1818.) p. 211. — Siri. VII. 471.

la victoire des protestants en Allemagne n'encourageât les huguenots » redevenait-elle une réalité ? (1) En janvier 1632, alors que la cour se trouvait à Metz, le bruit s'étant répandu que Brisach « et le reste de l'Alsace » allaient passer sous une autre domination, il fut résolu « que le roy serait obligé de prévenir » ce dessein, « pour la seureté de son Estat et « pour maintenir la religion catholique non seulement en ce pays là, mais « aussy pour empescher que le roi de Suède ne se rende maistre du Rhin « d'un bout à l'autre, fasse souslever les cantons évangéliques des Suisses. « ne prenne la Brisgove, la Hegove et la partie de la Souabe qui s'estend « vers le lac de Constance et tient le passage de l'Italie par les Grisons et « la Valteline, ce qui seroit un mal irrémédiable pour la chrestienté ». (2)

Pour atteindre à ce résultat, plusieurs voies s'offraient à Richelieu. Le résident de Louis XIII à Strasbourg, Melchior de l'Isle, préconisait l'annexion pure et simple de l'Alsace, laquelle eût été réunie à la Bourgogne, ainsi que la Suisse occidentale. (3) A la vérité, on ne s'arrêta même pas à discuter cette étrange proposition. En revanche, l'éventualité d'une alliance avec la Ligue catholique allemande contre l'Union protestante fut envisagée, certes, mais repoussée, comme devaient l'être au reste celles d'un accommodement avec la maison d'Autriche ou de l'abandon de l'Electeur de Bavière à son malheureux sort, ce qui eût été sacrifier « la religion et laisser créer un empire formidable ». (4) Il fut donc convenu que, malgré les sommations de Gustave-Adolphe, la France éviterait de rompre avec l'Espagne, (5) que l'on rechercherait au contraire un terrain d'entente avec cette puissance afin de régler « l'affaire des Grisons, selon la dernière *déclaration* du roy et l'explication « véritable du traitté de Monçon », (6) qu'il serait fait un effort en vue de « détourner par les meilleures raisons qu'on pourroit » le monarque suédois « d'attaquer Brisach », (7) puis que Louis XIII aviserait son allié de Bærwalde de la ferme intention dans laquelle il était de prendre le duc de Lorraine sous sa protection et de procurer un traité de neutralité durable entre Maximilien de Wittelsbach et ses ennemis. (8)

---

(1) *Escrit fait par Mr le président Jeannin, au mois de février 1620, sur le sujet des troubles d'Allemagne et des moyens d'y remédier.* Mélanges diplomatiques du présidt Jeannin. (éd. Michaud et Poujoulat. XVIII. 688.) — *cf.* Hanotaux. Histoire du cardinal de Richelieu. t. II². 385.

(2) *Mémoire sur l'estat présent des affaires.* Metz. 21 janvier 1632. Aff. Etr. Suède. II. 249 sqq.

(3) « En ceste mienne course, j'ay appris que le roy n'eust jamais plus belle occasion d'entrer en l'Alsace et de la réunir à la Bourgogne voire mesmes la Suisse. » *M. de l'Isle à Bouthillier.* Strasbourg. 4 avril 1632. Aff. Etr. Saxe. I. 97.

(4) *Mémoire sur l'estat présent des affaires.* 27 janvier 1632. loc. cit.

(5) « Il fault voyr si, par forme de confiance, l'on peut dire au roy de Suède que le bien de l'affaire du roy ne permet pas de rompre présentement avec l'Espagne. » *Memoire sur l'estat présent des affaires.* Metz, 27 janvier 1632. loc. cit.

(6) *Mémoire de ce qui se doibt faire en l'estat présent des affaires.* Metz. 21 janvier 1632. Aff. Etr. Suède. II. 255.

(7) *Mémoire pour l'instruction que Mr de Charnacé doit porter à Mr de Brezé.* 6 février 1632. *Ibid.* 266.

(8) *cf.* Siri. op. cit. VII. 351, 449.

Bien que le vainqueur de Leipzig eût accueilli avec froideur ces ouvertures, qu'il se fût formalisé des négociations secrètes qui se poursuivaient entre le Louvre et la cour de Munich et les eût même dénoncées aux Confédérés, (1) qu'il n'eût ratifié qu'à son corps défendant la neutralité lorraine et que son acquiescement à celle des Electeurs catholiques demeurât subordonné aux garanties que lui fournirait à ce sujet le roi Très-Chrétien, (2) une détente appréciable s'était produite vers le milieu de l'année 1632 dans les rapports franco-suédois. (3) Elle se maintenait encore lorsque Du Puy obtint sa première audience du cardinal. En avril déjà, celui-ci avait écarté une proposition d'Oxenstiern tendant à ce qu'il fût prescrit à Rohan d'exécuter une diversion dans la région de Côme. (4) En juillet, contre toute attente, l'annonce que ce dernier s'était abouché avec Gustave-Adolphe ne provoqua chez Richelieu aucun sentiment de colère. Convient-il d'attribuer ce changement d'attitude au fait que, dans l'intervalle, l'ambassadeur extraordinaire en Rhétie s'était heureusement employé à apaiser le conflit né entre le résident français Saint-Etienne et le roi de Suède au lendemain de l'entrée de celui-ci dans Augsbourg, (5) ou au désir du ministre de Louis XIII de voir l'adversaire de Wallenstein tenir en respect les Austro-Espagnols, tandis que lui-même réussissait à persuader à son maître de se saisir sans retard de la Lorraine ? (6) Toujours est-il que les ouvertures venues de Coire ne furent pas absolument rejetées à Paris. (7) Le duc, il est vrai, ne reçut l'autorisation de donner suite à son projet que dans le cas où les forces du souverain d'Innsbruck tenteraient d'opérer leur jonction avec celles du gouverneur de Milan. (8) Or, cette restriction devait suffire à calmer l'ardeur belliqueuse des Trois Ligues. Léopold, en effet, n'était plus en mesure d'envahir l'Engadine. Sommé par Rohan d'avoir à s'accommoder avec les Grisons, (9) il s'était empressé d'adresser aux représentants du roi sur les rives de la Plessur un exposé détaillé de ses prétentions sur les Droitures. (10)

Mais d'autres déceptions attendaient à cette heure les malheureux alliés de la couronne Très-Chrétienne en Rhétie. Avant même que Du Puy eût pris le chemin de Paris, Gustave-Adolphe, arrivé à Memmingen — tel Wallenstein en juin 1630 — rebroussait inopinément vers la Bohême, afin d'y combattre le généralissime de l'empereur. (11) La nouvelle en avait été apportée

(1) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 6 febbraio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(2) « Le Sr de l'Isle rapporte que le roy de Suède consent la dite neutralité (de la Ligue Catholique) pourveu que le roy en soit caution. » Aff. Etr. Suède. II. 131. — Siri. op. cit. VII. 449.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 31 luglio 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(4) *cf.* Bühring. op. cit. 231. n° 4.

(5) *Rohan à Richelieu.* Zurich, 27 mai 1632. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 245.

(6) *Mémoire de la cour.* « Grisons-Espagnolz. » (1632). Aff. Etr. Grisons. VIII. 77.

(7) *cf.* Bühring. op. cit. 239.

(8) *Mémoire de la cour.* « Grisons-Espagnolz. » (1632). loc. cit.

(9) *Rohan à Bouthillier.* Coire, 20 juillet 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 45.

(10) Sprecher v. Bernegg. II. 88.

(11) « Si tiene avvisi che il re di Svezia fusse ritornato indietro et non habbia proseguito, come si temeva, a venire avanti per passare a Lindò et entrare con Grigioni nella Valtellina. » *Sorano a Cioli.* Madrid, 17 giugno 1632. Arch. Mediceo. Spagna. *4959.* — *Buondelmonte a Cioli.* Padova, 10 luglio 1632. *Ibid.* Venezia. *8018.* — *cf.* Bühring. op. cit. 235 sqq.

à Coire du camp suédois par le Sr de Villefranche, frère de Saint-André-Montbrun. (1) Elle n'était donc pas contestable. Aussi, malgré l'assurance donnée par le royal conquérant qu'il ne renonçait à l'exécution d'aucun de ses plans dans la région des Alpes et, qu'une fois son ennemi réduit à l'impuissance, il se rapprocherait derechef des Grisons; (2) malgré la promesse obtenue de Bernard de Saxe-Weimar que celui-ci, avec les douze mille hommes demeurés sous ses ordres en Souabe, continuerait à tenir en haleine les forces autrichiennes; (3) malgré l'entrée de ses troupes dans Kempten et Füssen et l'occupation par elles des défilés d'Ehrenberg, l'inquiétude gagnait de plus en plus les patriotes de Rhétie et réduisait à néant leurs suprêmes espérances. Par le fait, le lieutenant du roi de Suède avait, depuis quelque temps déjà, rejoint ce dernier à Nuremberg et cessé de poursuivre ses avantages en Tyrol, lorsque Rohan reçut de la cour, au commencement d'août, l'avis que sa proposition y était agréée sous certaines conditions. (4)

Cependant plus la saison s'avançait, plus aussi diminuait le sentiment de malaise que la nouvelle des préparatifs militaires franco-grisons dans la haute vallée du Rhin avait fait naître un peu partout en Lombardie. Feria oubliait-il donc que, huit années auparavant, en décembre 1624, les neiges obstruaient depuis plusieurs semaines les routes de l'Engadine et la trouée de Poschiavo, lorsque les têtes de colonnes du marquis de Cœuvres avaient débouché à la Madonna di Tirano? (5) Dans la réalité, le gouverneur de Milan estimait mal fondée l'appréhension, toujours vive à Madrid, d'une campagne d'hiver en Valteline. (6) En revanche, il ne mettait pas en doute que, pourvu qu'une réconciliation s'opérât entre le roi de France et son frère, ce qui paraissait d'ailleurs probable au lendemain de la bataille de Castelnaudary, la domination espagnole dans la Haute-Italie n'eût à subir au printemps un assaut d'autant plus redoutable qu'il n'y avait pas à faire état sur des secours d'Allemagne, tous les passages des Alpes se trouvant ou fermés à la maison d'Autriche, ou occupés par ses ennemis. (7)

Feria voyait juste en somme. On n'était pas prêt au Louvre de donner à Rohan l'ordre de franchir le Splugen. (8) De retour à Coire dès les premiers jours de septembre, Du Puy ne put dissimuler au duc que le succès de la

---

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 25 giugno 1632. loc. cit. — *Rohan à Cavazza.* Coire, 9 juillet 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 25 giugno 1632. loc. cit.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 8 luglio 1632. loc. cit.

(4) *cf.* Bühring. op. cit. 238, 239.

(5) *Feria al rey.* Milan, 23 settiembre 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337.* — *Mémoire du duc de Rohan au roy, touchant le dessein de la Valteline.* Coire, 29 septembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 50.

(6) *Sarotti al Senato.* Milano, 26 maggio 1632. Frari. Milano. LXXIII. n° 164. — « Della calata de' Grisoni in valle non mostra di dubitare per hora Feria, informato massime che Roan non ha denaro. » *Sarotti al Senato.* Milano, 18 agosto 1632. *Ibid.* 190.

(7) *Feria al rey.* Milan, 23 settiembre 1632. loc. cit.

(8) *Rohan à Bouthillier.* Coire, 1er juin 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 34.

cause grisonne lui semblait très compromis par suite de la répugnance qu'éprouvait le cardinal à consentir à l'ouverture de nouvelles hostilités dans la Haute-Italie. (1) A la vérité, la position des représentants du roi Très-Chrétien en Rhétie devenait délicate. (2) Les membres de la diète attendaient encore la réponse de Louis XIII à la missive du 23 juin, dans laquelle ils insistaient pour que la restitution de la vallée de l'Adda à ses légitimes souverains ne fût pas différée davantage. (3) D'autre part, bien que leur petite armée ne comptât guère que quatre mille hommes, (4) les deux généraux français ne disposaient pas des ressources nécessaires pour l'entretenir et, à plus forte raison, pour achever les ouvrages fortifiés entrepris sur les indications de Du Landé. (5) Le régiment de celui-ci commençait d'ailleurs à se débander; les troupes grisonnes étaient créancières de six mois de soldes, (6) et les multiples requêtes adressées à Paris par le moyen d'envoyés spéciaux demeuraient de nul effet. (7) Grande fut donc la stupéfaction du duc lorsqu'il apprit de la bouche de Du Puy que, loin de lui octroyer des renforts, le roi venait de décider le « retranchement » d'une notable partie du contingent des Trois Ligues. A cette heure, le gendre de Sully ne redoutait-il pas déjà de la part des officiers et des enseignes de ces dernières le soulèvement qui devait, quelques années plus tard, marquer la fin de l'hégémonie française en Rhétie ? (8) Toujours est-il que Rohan prit sur lui d'ajourner l'exécution de l'ordre néfaste remis à son secrétaire et qu'il se résolut de tenter auprès de la cour la démarche suprême dont son collègue et lui attendaient encore le salut des intérêts confiés à leur garde. (9)

Selon Rohan, l'occupation immédiate de la Valteline et sa mise en état de défense étaient choses absolument « nécessaires ». (10) Il importait dès lors que Louis XIII lui fournît les moyens de les accomplir. Avec dix mille hommes, au total, et cinq cents chevaux, il répondait du succès de

---

(1) *Scotti a Barberini.* Bada, 3 settembre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

(2) « Au nom de Dieu, jugez la peine où je suis. » *Rohan à Bouthillier.* Coire, 1er juin 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 34.

(3) Sprecher v. Bernegg. II. 85.

(4) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 22 maggio 1632. loc. cit.

(5) *Mémoire des raisons qui ont meu Mr de Rohan de différer le retranchement des troupes grisonnes.* Coire, 29 septembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 51.

(6) *Rohan au roi.* Coire, 15 juillet 1632. *Ibid.* 44.

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 23 aprile 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII. — *Rohan à Richelieu.* Coire, 30 juin 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 42; 15 juillet 1632. Aff. Etr. France. *804* p. 202.

(8) *Mémoire des raisons qui ont meu Mr de Rohan de différer le retranchement des troupes grisonnes.* Coire, 29 septembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 51. — *Rohan à Richelieu.* Coire, 28 septembre 1632. *Ibid.* 48.

(9) *Mémoire des raisons qui ont meu Mr de Rohan, etc.* loc. cit. — « Ce seroit une honte qu'au milieu de ses plus glorieuses actions et au temps qu'il semble que, de toutes parts, toutes choses contribuent à sa grandeur (du roi), je fusse le seul qui me visse périr en un lieu assez important pour ne pouvoir subsister faute de payement. » *Rohan à Bouthillier.* Coire, 30 juin 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 40.

(10) *Rohan à Richelieu.* Coire, 28 septembre 1632. *Ibid.* 48.

l'entreprise.(1) Capable de diriger, voire de réussir un coup de main sur Chiavenna ou sur Bormio, Feria, on ne devait pas l'ignorer à Paris, n'était plus en mesure d'opposer une résistance efficace à l'invasion du Cômasque par une armée venant du nord.(2) Par surcroît, menacé d'une sédition populaire, il avait tout à redouter du Sénat de Venise, qu'une défaite lombarde eût comblé de joie,(3) et rien à espérer du Tyrol, où la régence était passée aux mains de l'archiduchesse Claudia, veuve de Léopold d'Autriche, décédé au commencement de septembre, ce dont ses voisins des Trois Ligues « ne pleuroient point ».(4) En revanche, la moindre hésitation ne pouvait être que préjudiciable au prestige de la royauté française, singulièrement relevé, d'autre part, aux yeux de l'étranger depuis la soumission de Gaston et la capture de Montmorency.(5) Reculer, c'était en somme jeter dans les bras du roi Catholique les Grisons, que les deux ministres du Louvre à Coire avaient toutes les peines du monde à dissuader de dépêcher à Paris une ambassade à seule fin d'y exposer leurs griefs.(6) Mais, dans ces entrefaites, la situation s'était subitement rembrunie en Suisse. Par suite, Richelieu jugea prudent d'adresser au lieutenant-général en Rhétie l'ordre de se porter à Bade et d'y employer son influence à apaiser les conflits sans cesse renaissants entre Confédérés des deux confessions. Pendant quelques jours du moins, d'autres préoccupations que celles qui l'avaient assailli jusque là allaient absorber l'attention de Rohan, sans toutefois lui faire perdre de vue les intérêts capitaux qu'il laissait en souffrance derrière lui.

Les Confédérés des deux confessions continuent à secourir sous-main leurs coreligionnaires respectifs d'outre-Rhin. — Surprise et massacre d'un détachement de troupes bernoises dans les gorges de la Klus par des forces aux ordres du bailli soleurois de Bechbourg. — Catholiques et protestants invoquent tout aussitôt les conseils et la médiation de Rohan. — Diète

(1) *Rohan à Richelieu.* Coire, 15 juillet 1632. Aff. Etr. France 804 p. 202. — *Rohan à Richelieu.* Coire, 28 septembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 48 — *Mémoire du duc de Rohan au roy touchant le dessein de la Valteline.* Coire, 29 septembre 1632. *Ibid.* 50.

(2) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 5 juin 1632. Guerre. XX. 135. — *Rohan à Richelieu.* Coire, 28 septembre 1632. loc. cit.

(3) *Rohan à Richelieu.* Coire, 28 septembre 1632. loc. cit. — *Mémoire du duc de Rohan au roy.* 29 septembre 1632. loc. cit. — *Rohan à Tronchin.* Coire, 19 octobre 1632. Arch. Tronchin à Bessinge.

(4) *Sarotti al Senato.* Milano, 18 settembre 1632. Frari. Milano. LXXIV. — *Buondelmonte al Gran Duca di Toscana.* Venezia, 18 settembre 1632. Arch. Mediceo. Venezia. 3018. — *Rohan à Tronchin.* Coire, 28 septembre 1632. Arch. Tronchin à Bessinge. — *Rohan à Bouthillier.* Coire, 28 septembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 49. — *Lingelsheim à Hotman de Villiers.* Strasbourg, 8 octobre 1632. Aff. Etr. Palatinat. IV. 234.

(5) *Rohan à Richelieu.* Coire, 28 septembre 1632. loc. cit.

(6) *Scaramelli al Senato.* Bada, 3 luglio 1632. loc. cit. — *Mémoire des raisons qui ont meu Mr de Rohan, etc.* loc. cit. — *Mémoire du duc de Rohan au roy, touchant le dessein de la Valteline.* Coire, 29 septembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 50.

de Bade du 2 octobre. — Activité que déploie le lieutenant-général en Rhétie. — Les Suédois se rapprochent de la frontière suisse. — Ebauche d'un traité de neutralité entre les cantons et Gustave-Adolphe. — Attitude prudente des cités évangéliques. — Embarras des « Waldstætten. » — Ils s'adressent au Louvre. — Louis XIII arbitre de la situation aux Ligues. — Nouvelles instructions à Rohan et à Du Landé. — Celui-là s'en ouvre aux députés réunis en Argovie. — Inquiétudes de Casati. — Objections que soulève la rédaction de certains articles du « projet » tant à Innsbruck et à Milan que dans la Suisse protestante. — Il est pris ad referendum par les membres de la diète. — Le résultat satisfaisant en somme de la mission de Rohan est compromis par les intrigues du nonce apostolique.

XX. Lorsque Rohan, regagnant Coire, avait traversé Zurich, le 26 mai 1632, l'interminable différend du Rheinthal et de la Thurgovie semblait en bonne voie d'accommodement. De fait, un premier projet de transaction avait échoué. Mais, de part et d'autre, on s'était remis aussitôt à l'œuvre. Le résultat de cet effort commun ayant obtenu l'assentiment du nonce apostolique, une sentence arbitrale venait d'être rendue à Bade, en septembre, aux termes de laquelle la liberté de conscience devait exister désormais dans les bailliages de la Suisse orientale, où les catholiques ne formaient qu'une infime minorité, tandis qu'elle n'était pas introduite dans ceux d'outre-monts, où la proportion se trouvait renversée entre les deux confessions. (1)

Les discordes intestines paraissaient donc momentanément assoupies en Helvétie, lorsqu'un regrettable incident les réveilla très mal à propos. (2) Bien que, sous la pression des événements qui se déroulaient à leurs frontières, ils se fussent résolus officiellement à observer une neutralité absolue entre l'empereur et ses adversaires, les Confédérés continuaient, comme dans le passé, à assister de secours clandestins leurs coreligionnaires politiques sur la rive droite du Rhin. En d'autres termes, alors que les magistrats des cités évangéliques fermaient les yeux sur les enrôlements effectués parmi leurs administrés pour le compte du roi de Suède, (3) les Conseils des cantons de l'ancienne croyance, en majorité austrophiles, n'interdisaient l'accès du Gothard qu'aux ennemis de la maison de Habsbourg et prêtaient en revanche l'oreille aux demandes quotidiennes d'assistance que leur adressait le gouverneur de Lindau. (4)

(1) *Scotti a Barberini.* Bada, 3 e 10 settembre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — Mercure Suisse. p. 47. — Du Mont. Corps diplomatique. VI. 41. — Eidg. Absch. V² 705. (605).

(2) *cf.* Tillier. op. cit. IV. 80—81.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 25 giugno 1632. loc. cit. — *Rasch à Mrs de Genève.* Ulm, 20 septembre 1632. Arch. Genève. Portef. histor. n° 2905. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 1° ottobre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(4) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 28 août 1632. Guerre. XX. 149. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 12 novembre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — Liebenau. Ein Schweizerischer Condottiere aus Wallensteins Tagen. p. 28, 30.

Périlleuses en tout temps, ces pratiques, pour peu qu'elles fussent éventées, menaçaient d'attirer sur les membres de la Confédération les représailles de l'étranger. Mais ce qui était particulièrement à craindre, c'est qu'elles ne donnassent lieu à un redoublement de défiances entre adeptes des deux confessions. Aussi bien il n'en alla pas autrement. Déjà Fribourg avait dû renoncer à acheminer par la voie de l'Emmenthal, la seule qui lui fût ouverte, des renforts à la garnison impériale de Lindau, (1) lorsque Mulhouse fit adjurer les cités évangéliques de lui venir en aide. Cet appel ayant été entendu, un petit corps bernois chercha aussitôt à gagner le Sundgau par Œnsingen et Balsthal. Mais, à peine s'était-il engagé dans les gorges de la Klus, le 20 septembre, qu'attaqué par les forces supérieures dont disposait le bailli soleurois de Bechbourg, il succomba sous le nombre des assaillants et perdit, tant en tués qu'en blessés, la presque totalité de son effectif. (2)

L'émotion causée à Berne par la nouvelle de ce guet-apens fut considérable. De prime abord on put redouter qu'aucune intervention, si puissante fût-elle, ne réussît à détourner les autorités du plus grand des cantons d'en tirer une éclatante vengeance. (3) Néanmoins, protestants et catholiques firent incontinent de louables efforts en vue de couper le mal à sa racine et d'empêcher que le conflit, né de façon si subite, ne dégénérât en une rupture ouverte entre les Etats intéressés. (4) Les premiers se réunirent à Aarau, le 28 septembre, en une conférence à laquelle Rohan, prévenu de la gravité de la situation, se hâta de déléguer son secrétaire Du Puy. (5) Celui-ci joignit ses démarches conciliatrices à celles des députés de Zurich, de Bâle et de Schaffhouse (6) et, la « journée » terminée, les accompagna à Berne, où leur tentative de médiation n'eut d'ailleurs aucun succès. (7) D'un autre côté, Lucerne exigeait la convocation d'une diète générale à Bade et invoquait l'arbitrage du représentant de la France en Rhétie. (8) Or le temps pressait. Déjà les Espagnols cherchaient à attiser le feu de la guerre civile, dans l'espoir que celle-ci servirait leurs intérêts et ouvrirait enfin au roi Catholique

---

(1) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 2 luglio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 26 ottobre 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(2) *Fleming to Sir J. Coke.* Berne, 12/22 octobre 1632. Public Rec. Off. Foreign. Switzerl^d. Misc. Pap. n° 3. — Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan, etc. I. 48. — Eidg. Absch. V² 706. — Mercure suisse. 57. — Mercure françois. XIX. 532. — F. Faeh. Der Kluser Handel und seine Folgen. 1632—1633. (Zurich 1884.) p. 21 sqq.

(3) *Bern an Biel, Nüwenburg, Nüwenstadt, Genff, Sanct Gallen, Grauen Pundt, auch Hertzogen von Rohan, « die fratricidische That in der Cluss communicieren ».* (mutatis mutandis.) 28. September 1632. St-Arch. Bern. Missivenbuch *V* (1629—1632). p. 320. — *Fleming to Sir J. Coke.* 12/22 october 1632. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 706.

(4) *Ibid.*

(5) *Rohan aux IV cités évangéliques.* Coire, 24 septembre 1632. Impr. ap. Faeh. op. cit. 187.

(6) *Proposition prononcée à la diète d'Aarau par le S^r Du Puy.* 18/28 septembre 1632. St-Arch. Basel. Politisches *Q* n° 16. (I). 1611—1634. p. 106. — *cf.* Faeh. op. cit. 125. (imprimé *in extenso.* p. 187—191.) — Eidg. Absch. V² 707 (606) *a.*

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 1° ottobre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Harangue de Rohan à Bade.* 12 octobre 1632. Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 204

(8) Eidg. Absch. V² 707.

les défilés du Gothard. (1) Déjà les petits cantons, cédant aux suggestions de Casati et du gouverneur de Lindau, se préparaient à attaquer Zurich, au cas où cet Etat ferait cause commune avec Berne. (2) Déjà les autorités de Soleure, intervertissant les responsabilités, avaient réussi, par le moyen du colonel Greder, à gagner à leur parti Louis XIII et la plupart de ses ministres. (3) Rohan ne put se dérober davantage aux instances de ceux d'entre les Confédérés qui le rappelaient en Argovie. (4) La diète générale s'était réunie à Bade, le 7 octobre. Il s'y présenta sans retard. (5) Son intervention auprès de la députation bernoise eut du moins pour résultat que cette dernière, dont les instructions étaient cependant très limitées, puisqu'elles se bornaient à exiger de Soleure une réponse catégorique à la demande de satisfaction « pleine et entière » adressée aux magistrats de cet Etat dès le lendemain du guet-apens de la Klus, consentit à ce que des délégués du Corps helvétique se portassent successivement dans les deux villes et y recherchassent un terrain d'entente, sous la médiation de l'ambassadeur français. (6)

Bien que, dès son arrivée à Bade, le lieutenant-général en Rhétie eût déclaré que « l'accident survenu entre Messieurs de Berne et de Soleure » était « le priñcipal sujet de son voyage », (7) cette assertion n'était pas rigoureusement exacte. Une autre considération, tout autant, sinon plus importante encore, l'avait décidé à se rendre de Coire en Argovie. Il était manifeste, en effet, que l'insuffisance des dispositions arrêtées à la diète de mai en vue d'assurer la neutralité de la Suisse exposait ce pays aux pires catastrophes. Contrairement à l'avis du nonce de Lucerne, si Gustave-Adolphe n'avait pas jusque là donné suite aux menaces contenues dans sa missive du 27 avril, ce n'était point que l'attitude martiale des Confédérés lui en eût imposé. (8) Dès le 4 octobre, la présence du vainqueur de Leipzig était signalée à Nœrdlingen. Le lendemain on le retrouve à Donauwœrth, d'où il s'apprêtait à pousser une pointe vers Ulm et Biberach, si les succès de Wallenstein en Saxe ne l'eussent, une fois de plus, contraint de rebrousser vers Erfurt (18 octobre). (9) Toutefois, ses lieutenants ne demeuraient pas inactifs. Un

(1) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 2 luglio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

(2) Liebenau. Ein Schweizerischer Condottiere u. s. w. p. 28.

(3) *Solothurn an den König von Frankreich.* 1. Oktober 1632. St-Arch. Solothurn. Missiv. *B* LXVII. 85. — *Greder an Solothurn.* Toulouse, 31. Oktober 1632. *Ibid.* Schreiben aus Frankreich. XXIV. 32. — *Louis XIII à Soleure; à Berne.* Toulouse, 30 octobre 1632. St-Arch. Solothurn. Schreiben der Könige von Frankreich. t. II; St-Arch. Bern. Soloth. Band *B* 169.

(4) *Harangue du duc de Rohan, ambassadeur extraordinaire de France en Suisse, faite en l'assemblée de tous les cantons, à Bade, le 12 octobre 1632.* Bibl. Nat. f. fr. 5569 f° 204.

(5) *Rohan à Tronchin.* Zurich, 7 octobre 1632. Arch. Tronchin à Bessinge.

(6) *Rohan à La Grange aux Ormes.* Bade, 16 octobre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 53. — Mercure Suisse. p. 62—66. (intervertit, à p. 61, l'ordre des diètes). — Le discours de Rohan imprimé dans le Mercure françois, t. XIX. 538, n'est pas du 3 janvier 1633, mais bien du 12 octobre 1632. — Eidg. Absch. V² 712 *a*; 713 *f*. — Zurlauben. op. cit. VI. 404. — Frari. Svizzeri. XXVIII. 139.

(7) *Harangue du duc de Rohan, etc.* 12 octobre 1632. loc. cit.

(8) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 22 maggio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(9) *cf.* Th. Schott. Württemberg und Gustav Adolf. 1631—1632. (Stuttgart 1886.) p. 44.

gros de Suédois s'approchait d'Ueberlingen, à peu de distance de la frontière des Ligues, (1) et menaçait de couper sur ce point les communications entre l'Allemagne et l'Italie. (2) Mais c'était, avant toutes choses, du sort de Constance, ce « boulevard » avancé de l'Helvétie, (3) que se préoccupaient les cantons de l'ancienne croyance, de Constance, dont ils venaient de prendre derechef l'évêque en leur protection, (4) sous le prétexte que les « Waldstætten » Appenzell et Glaris ressortissaient au diocèse de ce prélat, (5) de Constance, que le Saint-Siège, l'Espagne et la cour d'Innsbruck les adjuraient de défendre jusqu'à la dernière extrémité, (6) alors qu'eux-mêmes se persuadaient, chaque jour davantage, de l'inutilité de leur intervention, au cas où celle-ci ne serait pas appuyée d'une action parallèle de la part des cités évangéliques. (7)

En octobre 1632, les anciens alliés suisses de l'Escurial ne paraissaient donc pas hostiles à l'idée d'un traité de neutralité qui les eût mis, eux et leurs clients de Rottweil, de Porrentruy, des villes forestières, de Constance et de Reichenau à l'abri des vicissitudes que traversaient depuis plus de dix ans leurs voisins d'outre-Rhin. (8) Mais cette manière de voir était-elle partagée par les protestants ? Et, supposé qu'elle le fût, pouvait-on raisonnablement espérer que le roi de Suède donnerait son agrément à cette combinaison ?

Si l'enthousiasme provoqué au sein des cités évangéliques par les victoires de Gustave-Adolphe ne s'était pas affaibli, (9) en revanche le désir d'une alliance avec la cour de Stockholm avait pris fin. Même à Berne et à Genève, où les ouvertures de Rasch avaient été cependant bien accueillies, la politique pleine de prudence suivie par les autorités de Zurich, de Bâle et de Schaffhouse commençait à prévaloir sur les entraînements belliqueux de la première heure. Et d'abord, à n'envisager que leurs intérêts économiques, les Confédérés réformés avaient plus à perdre qu'à gagner à la prolongation des hostilités à leurs frontières. A l'exception de Brisach et de Mulhouse, dont les appels se faisaient de plus en plus pressants, (10) toute la Haute-Alsace, ce « grenier de Ligues », avait virtuellement passé aux mains de Horn, et partant la disette sévissait déjà dans la plaine suisse. (11)

---

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 6 novembre 1632. loc. cit.

(2) *Pandolfini a Cioli.* Milano, 28 luglio 1632. Arch. Mediceo. Milano. *3168.*

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 13 novembre 1632. loc. cit.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 8 aprile 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(5) *Relazione della nunziatura di Scotti.* Bibl. Naz. Roma. 167. n° 8. (Cod. Gesuitico).

(6) « Il farsi ufficii da me co' cantoni cattolici, acciò resti soccorsa Costanza, come ha desiderato l'arciduca, si va eseguendo con destrezza. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 14 maggio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 16 luglio; Bada, 13 novembre 1632. loc. cit.

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 7 maggio 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(8) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 ottobre 1632. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 730.

(9) *Basel an Zürich.* 22. Dezember 1632. St-Arch. Zürich. Dreissigjährige Krieg. II. n° 26.

(10) *Mülhausen an Basel.* 3/13. Oktober; *Zürich an Basel.* 6/16. Oktober 1632. St-Arch. Basel. Politisches Q n° 16. (I). 1611—1634. p. 108, 109.

(11) *M. de l'Isle à Hotman de Villiers.* Strasbourg, 11/21 novembre 1632. Aff. Etr. Palatinat. IV. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 26 novembre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 30 novembre 1632. Guerre. XX. 190.

Certes, à un autre point de vue, il n'était pas niable que le voisinage des forces suédoises n'eût servi la cause de Zurich dans son différend avec les « Waldstætten » et qu'il n'exerçât encore une influence salutaire sur l'attitude des catholiques dans le conflit de la Klus. Mais aussi bien ces avantages étaient chèrement achetés. Au total, ce n'était plus seulement son amitié que le vainqueur de Leipzig faisait offrir aux *Stati liberi* d'Helvétie, mais un protectorat déguisé, dont ceux-ci n'eussent pas tardé à éprouver les nombreux inconvénients. Déjà la présence de Rasch parmi eux et son inlassable activité leur étaient à charge. (1) Après mûre réflexion, les Conseils de Genève venaient de lui refuser un prêt de cinquante mille couronnes et de rejeter sa prétention, assurément exorbitante, d'exiger que dans les prières dominicales le nom de son maître précédât ceux des rois de France et de la Grande-Bretagne. (2) A tout prendre donc, si Gustave-Adolphe conservait les sympathies de ses coreligionnaires des Ligues de Suisse, ceux-ci n'étaient pas éloignés de partager l'opinion de leurs confédérés de l'autre croyance quant à l'inopportunité d'une alliance avec le souverain du Nord. (3)

Dans la réalité, protestants et catholiques d'Helvétie se préparaient à éviter d'entrer en de nouvelles négociations avec Rasch, lorsque, à leur commun étonnement, la situation changea brusquement d'aspect. Découragé par l'insuccès des tentatives faites en son nom en vue d'attirer les cantons dans l'orbite de sa politique, mais redoutant d'autre part que le maintien du *statu quo* ne lui réservât quelque surprise fâcheuse et ne permît à l'empereur de recevoir des secours d'Italie par la voie du Gothard, (4) Gustave-Adolphe se décidait à diminuer ses exigences et à proposer au Corps helvétique un traité de neutralité. (5) En présence de cette ouverture inattendue, les « Waldstætten » et leurs adhérents ne surent de prime abord quelle contenance tenir. Tandis que Zurich sollicitait l'avis du résident britannique, les Etats de l'ancienne confession, prenant les devants, firent connaître au Louvre par un courrier spécial l'embarras dans lequel les plongeait la requête suédoise. Non pas certes qu'ils la jugeassent inacceptable. Elle répondait trop, en effet, à leurs secrets désirs pour qu'ils ne cherchassent pas à en tirer tout le parti possible. Mais leurs défiances étaient éveillées par le subit changement d'attitude du vainqueur de Leipzig à leur égard. Ils suspectaient sa bonne foi, craignaient de tomber dans un piège, croyaient plus que jamais à l'existence d'une entente particulière entre les cités évangéliques et les lieutenants de Gustave-Adolphe et priaient le roi Très-Chrétien de prendre en mains leurs intérêts. (6)

---

(1) *Scaramelli a Senato.* Bada, 3 luglio 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII. — *Fleming to Sir J. Coke.* Berne, 12/22 october 1632. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl^{d}. Misc. Pap. n° 3.

(2) *Ibid.* — *cf.* Roget. op. cit.

(3) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 1° ottobre 1632. loc. cit.

(4) *cf.* Schweizer. Die Schweizerische Neutralität. I. 219. — *cf.* Fach. op. cit. 35.

(5) Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan, etc. I. 58.

(6) *Mémoire pour escrire à Messrs les ambassadeurs, touchant la neutralité proposée aux cantons suisses par le roy de Suède.* 1632. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 286.

Louis XIII ne s'attendait certes pas à la démarche faite auprès de lui par les cantons de la Ligue Borromée, Néanmoins, sa satisfaction s'accrut encore quand, les cités évangéliques ayant suivi l'exemple qui leur était donné de Lucerne, on ne put douter qu'il ne fût devenu l'unique arbitre de la situation. Aussi s'empressa-t-il d'adresser à Rohan et à Du Landé des instructions très précises afin de les mettre mieux en mesure d'accomplir ses volontés. (1) Celles-ci, du reste, ne prêtaient pas aux malentendus. Dès longtemps hostile à la négociation d'une alliance helvéto-suédoise, qui eût à coup sûr ébranlé les assises de la sienne, (2) le roi Très-Chrétien était disposé en revanche à appuyer et à faciliter la conclusion d'un traité de neutralité, à la condition toutefois qu'il en fût l'« entremetteur » et non le « garant ». (3) Mais, pour que ce projet eût chance d'aboutir, il importait d'empêcher que le différend berno-fribourgeois ne ravivât au sein de la Confédération les discordes que la sentence arbitrale de septembre venait à grand'peine d'apaiser dans le Rheinthal et la Thurgovie. Il semblait indispensable en effet que, si Gustave-Adolphe persistait dans son dessein, l'offre faite par lui reçut l'approbation de l'unanimité du Corps helvétique. En d'autres termes, ce qu'il convenait d'éviter à tout prix, c'était que l'adversaire de Wallenstein ne traitât qu'avec les seules cités évangéliques. Aussi bien cette solution bâtarde eût eu pour résultat de soustraire les protestants suisses à l'influence du Louvre et de jeter les catholiques dans les bras du gouverneur de Milan. (4)

Lorsque Du Puy avait gagné Aarau, le 28 septembre, c'était avec l'intention d'y soulever la question de la neutralité helvéto-suédoise. Mais l'incident de la Klus paraissait trop grave pour qu'il fût possible de détourner vers un autre objet l'attention des députés de Zurich et de Berne. (5) Rohan attendait en conséquence l'ouverture de la diète de Bade pour faire connaître aux Suisses les conditions auxquelles son maître estimait qu'il pourrait être avantageux pour eux d'accéder aux propositions du vainqueur de Leipzig. (6) Ces conditions, qui d'ailleurs n'avaient pas été communiquées à ce dernier, (7) étaient au nombre de cinq. Le projet soumis aux délibérations des représentants des cantons stipulait que la neutralité serait strictement observée; que la cour de Stockholm renoncerait à soutenir tel ou tel des Etats confédérés au cas où une guerre civile éclaterait aux Ligues; que les passages seraient

(1) *Mémoire pour escrire à Messrs les ambassadeurs, touchant la neutralité proposée aux cantons suisses par le roi de Suède.* 1632. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 286.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 25 giugno 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

(3) Mémoires et lettres du duc de Rohan, etc. I. 58. — Mercure Suisse. p. 19.

(4) *Mémoire pour escrire à Messrs les ambassadeurs, etc.* loc. cit. — Mémoires et lettres du duc de Rohan, etc. I. 58.

(5) *Mémoire des raisons qui ont meu le duc de Rohan de différer le retranchement des troupes grisonnes.* Coire, 29 septembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 51.

(6) *cf.* Seehausen. op. cit. 54. — Eidg. Absch. V² 712 *a*.

(7) *contra:* Schweizer. Die Schweizerische Neutralität. I. 219.

fermés à toutes les puissances étrangères, la France exceptée; que l'alliance de cette dernière continuerait à sortir ses effets et que par suite les autorités helvétiques s'abstiendraient d'en conclure de nouvelles ; enfin que le traité à intervenir engagerait les parties pour une durée de quatre ans. (1)

Depuis six mois et plus l'ambassadeur d'Espagne à Lucerne envisageait l'éventualité d'une entente entre les cantons et le monarque suédois avec, comme sanction, la reconnaissance par celui-ci de la neutralité de la Suisse. Or, Casati redoutait l'exécution de ce projet autant, sinon plus, que l'occupation de Bellinzone et d'Urseren par des milices des « Waldstætten » à la solde du roi Très-Chrétien. (2) Par le fait ses appréhensions se trouvaient justifiées. Ce n'était point à la légère que Richelieu avait « glissé » dans les « articles » d'octobre, « sans en faire paroistre le dessein » toutefois, la clause qui enlevait aux Confédérés la faculté d'accorder libre passage sur leurs terres à d'autres troupes que celles avouées par le Louvre. Grâce, en effet, à cette disposition draconienne, le roi Catholique n'eût retiré aucun avantage de son alliance avec les Etats maîtres du Gothard, au cas où il se fût résolu à renouveler cette dernière. (3) Aussi l'Escurial ne pouvait-il manquer de mettre tout en œuvre pour procurer l'échec d'une négociation si préjudiciable aux intérêts vitaux du Milanais et du Napolitain. (4) Ses efforts à cette fin furent secondés par l'archiduchesse-régente d'Innsbruck, dont les envoyés à Bade, le gouverneur d'Ensisheim et le chancelier d'Alsace s'opposèrent avec une extrême vivacité à ce que les députés suisses prêtassent l'oreille aux suggestions de Rohan et souscrivissent en particulier à l'article IV, où il était stipulé que l'alliance de France devait être seule réservée, pour peu que le « traité de la neutralité » reçut l'approbation du Corps helvétique. (5)

Dans la réalité, il n'y avait pas que les Espagnols et les Autrichiens auxquels les démarches entreprises par l'ambassadeur français portassent ombrage. Si partisans qu'ils fussent d'un arrangement, qui, entre autres avantages, eût présenté celui de les mettre désormais à l'abri des continuelles demandes d'assistance secrète que leur adressaient les chefs de l'armée suédoise, (6) les Confédérés protestants trouvaient inique la rédaction de l'article II, conçu en des termes tels qu'il leur enlevait l'espoir de recevoir, au cas d'une guerre civile, des secours de leurs coreligionnaires d'outre-Rhin, (7) alors qu'en revanche les « Waldstætten » et Fribourg pouvaient

---

(1) *Mémoire pour escrire à Mrs les ambassadeurs, etc.* 1632. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 286. — Mercure françois. XIX. 538—542. — Eidg. Absch. V² 715 zu *d.*

(2) *Casati a Feria.* Lucerna, 26 mayo e 29 junio 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337, 3646.*

(3) *Mémoire pour escrire à Mrs les ambassadeurs, etc.* loc. cit. — Mémoires et lettres du duc de Rohan, etc. I. 61.

(4) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 1° ottobre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 16 ottobre 1632. loc. cit.

(5) Eidg. Absch. V² 716 anm. *a*; 720 *b. c.*

(6) Mercure françois. XVIII. 358. — Faeh. op. cit. p. 43.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 16 ottobre 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

compter sur l'appui de la maison d'Autriche, voire de la cour de Turin, ainsi que Victor-Amédée s'en était librement ouvert aux magistrats du « Vorort ». (1) Néanmoins l'opposition des protestants à l'admission de cette clause fut de pure forme. Ils prirent, comme les catholiques d'ailleurs, l'ensemble des « articles » *ad referendum* et persuadèrent à l'ambassadeur de dépêcher son secrétaire Du Puy à Gustave-Adolphe, (2) afin tout à la fois de savoir si ce prince en agréait le texte et d'attirer à nouveau son attention sur la situation précaire de Rottweil, cette ancienne alliée des cantons et de la France, qui, bloquée par les forces anti-autrichiennes, invoquait l'intervention des Suisses avant de s'accommoder avec le duc de Wurtemberg, ce qu'elle devait faire quelques semaines plus tard. (3)

Sans même attendre que les membres de la diète eussent regagné leurs foyers, Rohan inclinait à penser que le résultat de sa seconde mission en Helvétie serait de nature à satisfaire la cour. Grâce à ses conseils opportuns, en effet, le conflit né de l'incident de la Klus semblait en voie d'apaisement; (4) le différend de la Thurgovie était réglé et la neutralité helvéto-suédoise paraissait à la veille d'être conclue. Il n'y avait pas enfin jusqu'au désir exprimé par les Confédérés de le voir s'entremettre entre eux et Gustave-Adolphe qui ne servît ses desseins, puisqu'il lui fournissait le prétexte de dépêcher l'un de ses familiers auprès de ce dernier, sans éveiller pour cela les susceptibilités ombrageuses de Richelieu. (5) Et pourtant il s'en fallait de beaucoup que la partie fût gagnée. De retour à Coire, vers le 18 octobre, le lieutenant-général ne tarda pas à apprendre que le succès des démarches qu'il venait d'accomplir en Argovie se trouvait compromis par les intrigues du nonce apostolique, intrigues qui, pour n'être pas parallèles avec celles de l'ambassadeur d'Espagne, ne menaçaient pas moins la réalisation du projet soumis à la diète d'octobre.

Projet de confédération italienne élaboré à Paris. — Accueil décourageant fait à Rome et à Venise aux ouvertures françaises. — Ebauche d'une ligue austro-espagnole « pour la conservation du Saint-Empire et de ses alliés ». — Elle n'est agréée ni par le Vatican, ni par le gouvernement de Saint-Marc, ni par le Louvre. — Desseins politiques d'Urbain VIII. — Il s'efforce

(1) *Le duc de Savoie à Zurich.* Turin, 7 août 1632. Guerre. XX. 147.

(2) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 2 novembre 1632. *Ibid.* 173. — Eidg. Absch V³ 712 *a*.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada, 7 agosto; 16 e 23 ottobre 1632. loc. cit. — *Rohan à Gustave-Adolphe.* Bade, 16 octobre 1632. Arch. royales Stockholm. Coll. Oxenstierna. — *Rohan à La Grange-aux-Ormes.* Bade, 16 octobre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 53. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 22 ottobre 1632. loc. cit. — Mercure Suisse. p. 29. — Eidg. Absch. V² 697 *a*; 703 *a*; 709 *f*; 729. — Zurlauben. VI. 402.

(4) *Rohan à Tronchin.* Coire, 19 octobre 1632. Arch. Tronchin à Bessinge.

(5) *Rohan à Richelieu.* Bade, octobre 1632. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 254.

d'amener à ses vues les Suisses de l'ancienne confession. — Instructions adressées à Scotti à cet effet. — Attitude hostile des « Waldstætten ». — Le nonce ne parvient pas à en triompher. — Influence toujours plus grande exercée par Casati sur les résolutions des cantons catholiques.

XXI. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans le détail des négociations concomitantes qui se poursuivaient depuis deux ans déjà en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne à l'effet de réunir en des « ligues défensives » rivales les princes et républiques intéressés à la conservation de la paix au midi des Alpes. L'initiative de ces essais de groupement revient à Richelieu. Trompé, d'une part, quant à la sincérité des promesses que lui faisait tenir Olivarès et ébranlé, de l'autre, par les instances de Bérulle, le cardinal, non content d'approuver en fin de compte les termes du traité d'alliance offensive et défensive contre l'Angleterre, signé à Madrid par Du Fargis le 20 mars 1627, s'était, jusqu'en décembre de cette même année, bercé de l'illusion qu'une entente entre les deux couronnes et le Saint-Siège était réalisable sur le terrain de la lutte contre les puissances protestantes. (1) Mais cette défaillance du premier ministre de Louis XIII n'avait pas duré. L'inexécution persistante des articles de Monçon par les Espagnols et l'attitude de ceux-ci au regard de la succession de Mantoue donnaient l'exacte mesure de leurs ambitions. (2) Or, les traités de Suse de l'an 1629 n'avaient été conclus à autre fin que de refréner ces dernières. (3) Les capitulations de Cherasco une fois accomplies, la question de la consolidation des résultats acquis au cours de six mois de négociations laborieuses se posa à nouveau. Avant même que Rohan se fût porté à Coire, un projet de confédération italienne émané du Louvre avait été remis sur le tapis. Dirigée contre celui de ses membres qui serait tenté de troubler la paix de la Péninsule, (4) cette ligue eût été placée sous le patronage du pape. (5) On comptait à Paris sur l'adhésion de Mantoue et sur celles du gouvernement de Saint-Marc et du souverain du Piémont, réconciliés grâce aux démarches pressantes de la diplomatie royale. (6) On espérait en outre gagner à cette idée le grand-duc de Toscane et les ducs de Parme et de Modène. Bien plus, on ne

(1) *Carlo Emanuele al Conte San Martino d'Agliè.* Torino, 5 settembre 1627. Aff. Etr. Turin. III supt.

(2) *Carlo Emanuele al Conte San Martino d'Agliè.* Torino, 14 ottobre 1627. *Ibid.*

(3) *Copia d'avisi venuti da Milano.* febbraio 1629. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIX.

(4) *cf.* Aff. Etr. Turin. XXI. 804.

(5) *Michelangiolo Baglioni a Cioli.* Madrid, 5 ottobre; *al Gran Duca.* 28 novembre 1630. Arch. Mediceo. Spagna *4958.* — *Memoria per una lega diffensiva sopra il soggetto della pace d'Italia.* dicembre 1631. Frari. Francia. LXXXI. 256. — *Projet de traité pour une ligue défensive sur le sujet de la paix d'Italie.* fin de 1631. Aff. Etr. Rome. XLV. 256 et 370. — Aff. Etr. Turin. XXI. 804 et 877. — Aff. Etr. Mantoue. III. 109. — *cf.* Avenel. op. cit. VII. 698 sqq.

(6) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 29 mars 1632. Guerre. XX. 189. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 8 aprile 1632. loc. cit.

s'opposait pas en principe à ce que l'Espagne accédât au traité, pourvu qu'Urbain VIII en adressât la demande formelle à Louis XIII et qu'il s'engageât d'honneur à n'entamer aucune négociation avec l'Escurial sans en donner aussitôt avis au roi Très-Chrétien. (1) Mais l'accueil fait à la proposition française avait été décourageant. Le Saint-Père s'était récusé. (2) Quant à Venise, où, sous l'inspiration de l'ambassadeur de Philippe IV, (3) l'on commençait à voir de mauvais œil l'annexion de Pignerol et la politique nouvelle inaugurée par Richelieu en Rhétie, (4) elle s'était dérobée aux offres qu'Avaux avait mission de lui transmettre, encore que celui-ci déclarât que la participation effective des Suisses et des Grisons à l'entente projetée semblait assurée. (5)

Au temps même où le projet français recevait le coup de grâce, (6) Ferdinand II et Philippe IV autorisaient leurs plénipotentiaires respectifs à Vienne à signer, le 14 février 1632, les articles d'une ligue destinée à assurer « la conservation du Saint-Empire et de ses alliés ». (7) Le principal souci des deux monarques devait être de s'adjoindre de nombreux adhérents tant au nord qu'au sud des Alpes. (8) Ils s'attachèrent à y réussir. Dès l'automne de 1631, le chef de la branche allemande des Habsbourg avait fait sonder les dispositions à Saint-Marc en prévision de cette éventualité. (9) Dans la première semaine d'avril 1632, ce fut au tour d'un envoyé extraordinaire d'Autriche, Antonio Rabatta, secondé par l'ambassadeur d'Espagne, de communiquer au « Collège » le texte des arrangements arrêtés en février. (10) De la décision qu'allaient prendre les autorités de la Seigneurie dépendait en somme le succès ou l'échec de la combinaison hispano-impériale. (11) En conséquence aucun effort ne fut négigé afin de procurer à cette dernière le bénéfice de

---

(1) *Discours sur les affaires générales de la Chrétienté, au mois d'avril 1633, communiqué au cardinal de Richelieu par Mathieu Molé.* (imp. Mém. de Molé. IV. 191.) — « Le roy se conformera à ce que Sa Sainteté jugera pour le mieux, mais priera Sa Sainteté de ne rien conclure sans sa participation avec les Espagnols, s'ils lui font une proposition pareille. » *Projet de traité pour une ligue défensive, etc.* loc. cit.

(2) *cf.* A. Bazzoni. Un nunzio straordinario alla corte di Francia nel secolo XVII. (Firenze 1882.) p. 62.

(3) « E credibile che non contentandosi i Francesi di Pinerolo, i Venetiani se gli dichiarerebbero contra, perche il male si farebbe più commune et vicino a loro. » *Vittorio Amedeo al Conte San Martino d'Agliè.* Torino, 7 febbraio 1632. Aff. Etr. Piémont. XV. 83vo. — *Francesco Correr al Senato.* Madrid, 20 marzo, 26 giugno e 25 settembre 1632. Frari. Spagna. LXIX. nos 67, 97 et 107.

(4) *G. Priandi al duca di Mantova.* Château-Thierry, 3 et 7 dicembre 1631. Arch. di Stato. Mantova. *E* XV. 3.

(5) *Discours sur les affaires générales de la Chrétienté, au mois d'avril 1633.* loc. cit. — *Projet de ligue générale de tous les princes d'Italie sous le pape.* 1632. Aff. Etr. Turin. XXI. 872—877.

(6) *cf.* Bühring. op. cit. 249.

(7) *Traité entre l'empereur et le roi d'Espagne.* Vienne, 14 février 1632. (non ratifié par la cour de Madrid.) Aff. Etr. Vienne. XV. 95. — *cf.* O. Klopp. op. cit. III². 659. — Cambrigde. Modern History. IV. 211. — H. Günter. Die Habsburger Liga. 1625—1635. (Berlin 1908.) p. 107.

(8) H. Günter. op. cit. p. 105 sqq.

(9) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 15 novembre 1631. Aff. Etr. Venise. L; *au roi.* 29 novembre 1631. *Ibid.*

(10) *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 2 marzo e 17 aprile 1632. Arch. Mediceo. Venezia. *3018* fos 148, 181. — *cf.* Frari. Deliber. Sen. (Corte.) CXL.

(11) *Francesco Correr al Senato.* Madrid, 20 marzo 1632. Frari. Spagna. LXIX. no 67.

la coopération vénitienne.(1) Les contractants s'étaient engagés à exécuter à l'égard des Trois Ligues les stipulations de l'acte diplomatique de Ratisbonne et à les protéger contre les empiétements de l'étranger.(2) Partant, ce qu'ils demandaient au gouvernement de la Seigneurie ce n'était pas tant que celui-ci promît de ne pas appuyer l'intervention française en Valteline, mais bien qu'il s'obligeât à contribuer à la défense de la Rhétie et de la Lombardie, ce qui eût permis au roi Catholique de consentir à un désarmement partiel à Milan, comme à Naples, par les soins de Feria et de Monterey.(3) Mais le Sénat n'avait pas repoussé les offres du Louvre pour accepter celles de l'Escurial. C'était donc à tort qu'on le soupçonnait à Paris d'avoir acquiescé en secret à l'instrument du 14 février.(4) En réalité les démarches tentées par Rabatta et son collègue castillan n'étaient pas de celles qu'il y avait chance de réussir. Dès juillet, il ne paraissait pas douteux qu'elles eussent complètement échoué.(5)

Battue à Venise, la diplomatie austro-espagnole n'était guère plus heureuse à cette même heure auprès du Saint-Siège. Arrivé à Rome le 28 mars, le cardinal Pazmany, primat de Hongrie, ambassadeur extraordinaire de Ferdinand II, devait être accueilli aussi froidement au Vatican que l'avaient été avant lui les représentants permanents ou temporaires de la cour de Vienne et de celle de Madrid, le duc et le prince Savelli et le cardinal Borgia.(6) A la différence du gouvernement de Saint-Marc, en effet, le pape, dont le sac de Mantoue et les intrigues lombardes en Valteline avaient porté à son comble l'irritation,(7) ne voyait pas sans une réelle satisfaction les Français s'établir à Pignerol et redoutait plus encore le péril impérial que le péril suédois.(8) Il repoussa donc les ouvertures de l'envoyé de Ferdinand II, refusa d'accéder au traité du 14 février et déclina la proposition qui lui était faite de participer d'une manière quelconque aux dépenses de la guerre d'Allemagne.(9)

---

(1) *Correr al Senato.* Madrid, 26 junio 1632. Frari. Spagna. LXIX. nº 97.

(2) « Circa la liberation del passo di Rhetia e di Coira sarà fermamente osservato quello che è stato concluso nella trattation di pace di Rattisbona. » Frari. Commem. XXVIII. 66. — *cf.* V. Ceresole. La République de Venise et les Suisses. p. 136.

(3) *Francesco Correr al Senato.* Madrid, 20 marzo 1632. loc. cit.

(4) *Bouthillier à Barrault.* Saint-Germain-en-Laye, 16 avril 1632. Bibl. Nat. f. fr. *10 759* fº 107. — *Barrault à Richelieu.* Madrid, 9 juin 1632. Aff. Etr. Espagne. XVI.

(5) *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 24 aprile 1632. Arch. Mediceo. Venezia. *3018* fº 205. — *Correr al Senato.* Madrid, 26 junio e 24 luglio 1632. loc. cit. — *Avaux à Bouthillier.* Venise, 14 juillet 1632. Aff. Etr. Venise. LI. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 novembre 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337.*

(6) *cf.* O. Klopp. op. cit. III². 659 sqq. — Martin de Novoa. Historia de Felipe IV. (Madrid 1876.) p. 158, 162. — Gregorovius. Urbano VIII e la sua opposizione, ecc. (Roma 1879.) p. 43.

(7) « In effetto, quà stanno malissimo col Papa. » *Michelangiolo Baglioni al balli Cioli.* Madrid, 7 maggio 1630. Arch. Mediceo. Spagna. nº *4958.* — *cf.* O. Klopp. op. cit. III². 661. — H. Günter. Die Habsburger Liga. p. 121.

(8) *Correr al Senato.* Madrid, 24 luglio 1632. Frari. Spagna. LXIX. 104.

(9) *El cardenal Borja al rey.* Roma, 31 de enero 1633. Arch. Gen. Simancas. Estado. *2997* fº 66. — *cf.* Gregorovius. Urbano VIII e la sua opposizione alla Spagna e all' Imperatore. (Roma 1879.) p. 41. — O. Klopp. op. cit. III². 659 sqq. 672.

Richelieu avait pesé de toute son influence sur les déterminations du Souverain Pontife. [1] Aussi bien chez le cardinal la haine de la maison d'Autriche l'emportait sur la crainte que lui inspirait la marche de Gustave-Adolphe vers les Alpes. [2] Quand Louis XIII eut à son tour rejeté la requête que lui présentait Schwarzenberg au nom de l'empereur de donner son adhésion à la convention austro-espagnole (14 avril) ; que le roi de la Grande Bretagne et la presque totalité des princes italiens se furent excusés de renoncer à la neutralité observée par eux jusque là, [3] il ne fut plus permis, ni à Vienne, ni à Madrid, ni à Milan, de conserver le moindre espoir quant au sort réservé à la dernière conception politique d'Olivarès et d'Eggenberg. [4]

En s'abstenant de donner son approbation tant au projet de ligue conçu par le gouvernement de Paris, qu'au traité du 14 février « pour la conservation du Saint-Empire », Urbain VIII obéissait à des considérations d'une nature très particulière. Il méditait en effet d'organiser lui-même sous sa présidence, avec le concours des princes et Etats d'Italie, mais à l'exclusion de la France et surtout de l'Espagne, la confédération qui, dans sa pensée, devait mettre la Péninsule à l'abri d'une invasion suédoise. [5]

Toutefois ce fut en janvier 1632 seulement que le nonce à Lucerne reçut du Vatican l'ordre confidentiel de préparer les voies à l'accession des Confédérés catholiques aux desseins du Saint-Père. Mis par celui ci, grâce à leurs bailliages transalpins, au rang des plus précieux auxiliaires de sa politique italienne, les cantons forestiers constituaient le véritable pivôt de la combinaison pontificale, tout comme Venise continuait à être le point de mire des ambitions françaises et espagnoles. [6]

Scotti s'acquitta de ses instructions au cours de la diète des « Waldstætten » du 5 juin. Elles y furent assez mal accueillies et soulevèrent de multiples objections. Les représentants de la Suisse primitive parurent redouter qu'une réponse affirmative de leur part aux ouvertures du Saint-Siège ne mécontentât le roi Très-Chrétien, allié de Gustave-Adolphe, et n'engageât les cités évangéliques à s'entendre coûte que coûte avec ce dernier. Cet argument

---

(1) *Richelieu au pape.* 20 avril 1632. (ap. Avenel. op. cit. IV. 284).

(2) *Casati a Feria.* Lucerna, 29 junio 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337.* — *Para decir al Nuncio. Per consulta de 3 de noviembre 1632. Ibid.* — *cf.* Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) t. VIII. 38.

(3) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 13 février 1632. Aff. Etr. Venise. LI. — *Progetto di Lega universale per il sostegno dell' Impero, colla risposta dell' Imperatore sopra i negoziati del barone Rabata, suo inviato presso il duca di Savoia.* 1632. Arch. di Stato Piemontesi. Regno di Vitt. Amedeo I. (Negoziati. Relazioni.) — *Bouthillier à Barrault.* Saint-Germain-en-Laye, 22 avril 1632. Bibl. Nat. f. fr. *10 759* f° 109 — O. Klopp. op. cit. III². 675.

(4) *El cardenal Borja al rey.* Roma, 31 de enero 1633. loc. cit. — *Barrault à Richelieu.* Madrid, 24 juin 1632. Aff. Etr. Espagne. XVI.

(5) « Anco questa settimana hanno havuti questi signori nuovi motti di Roma, che il papa disegni di contrar lega con i Prencipi italiani, con escluderre fuori le due corone di Francia e Spagna. » *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 11 giugno 1633. Arch. Mediceo. Venezia. *3019* f° 306. — O. Klopp. op. cit. III². 661.

(6) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 giugno 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

n'était certes pas sans réplique. Ainsi que le leur fit observer le nonce, avec beaucoup d'à propos d'ailleurs, le Corps protestant d'Helvétie n'avait pas répondu jadis à l'alliance hispano-suisse en contractant des engagements particuliers à l'égard de ses coreligionnaires d'outre-Rhin. (1) Décidé néanmoins à accomplir jusqu'au bout sa mission, le ministre d'Urbain VIII la reprit sous main durant les semaines qui suivirent. (2) A la vérité, ses démarches se trouvèrent suspendues en octobre, grâce à la présence à Bade de l'ambassadeur extraordinaire de France, dont il avait ordre de ménager les susceptibilités. Cependant, comme il importait grandement au succès de ses propres négociations que les « Waldstætten » ne se laissassent pas entraîner à souscrire aux articles du traité de neutralité avec la Suède, Scotti se résolut, tôt après le départ de Rohan, d'intervenir avec vigueur auprès des membres de la diète ouverte à Lucerne le 5 novembre, à l'effet d'empêcher la réalisation du projet du Louvre et de pousser à l'acceptation de celui du Saint-Siège. (3)

Tout bien pesé, alors même que Casati n'eût pas été sur ses gardes, la campagne diplomatique entreprise par le nonce avait peu de chance d'aboutir. Les armes protestantes étaient encore trop puissantes en Souabe et les menaces de Gustave-Adolphe trop présentes à la mémoire des magistrats de la Suisse catholique pour que ceux-ci éprouvassent le désir de se lancer dans une aventure dont l'issue pacifique n'était rien moins que certaine. (4) Mais il y avait plus. A Lucerne, à Schwytz, à Altorf, des défiances s'étaient éveillées du fait que l'Escurial et la cour de Vienne semblaient volontairement exclus de la ligue en formation, puisque le fondateur de celle-ci ne se préoccupait en aucune façon d'assurer la défense des terres de la maison de Habsbourg. (5) Or, les Confédérés des cantons forestiers retournaient d'instinct à leurs anciennes attaches lombardes. (6) La fermeté de leur attitude en cette conjoncture rendit plus aisée et plus efficace l'intervention de l'ambassadeur d'Espagne, lequel suivait depuis quelques mois avec une extrême vigilance le développement d'intrigues dont le but avéré lui paraissait être de priver son maître de l'usage des routes alpestres, et cela sous le prétexte de procurer le repos de l'Italie. (7) De là à affirmer que les desseins

(1) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 giugno 1632. loc. cit.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 12 giugno 1632. loc. cit. — *Casati a Feria.* Lucerna, 19 julio 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337.*

(3) Eidg. Absch. V² 717 *a.*

(4) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 4 giugno 1632. loc. cit.

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 12 giugno 1632. loc. cit. — *Feria al rey.* Milan, 22 de agosto 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337.*

(6) *Feria al rey.* Milan, 22 de agosto 1632. *Ibid.* — « Car ils sont tellement imbus que le roy d'Espagne est la colonne de la foy catholique qu'ils doutent mesme que le pape soit bon catholique, s'il ne se porte à tous les intérests du roy d'Espagne. » *Mémoire envoyé au roy par le duc de Rohan.* 3 juin 1633. Bibl. Nat. f. fr. *4106* f° 26.

(7) *Casati a Feria.* Lucerna, 29 junio y 19 julio 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3337* *Feria al rey.* Milan, 22 agosto 1632. *Ibid.*

en apparence les plus louables du nonce cachaient des arrière-pensées, il n'y avait qu'un pas. Persuadé en somme que si, du Vatican, l'on incitait les Suisses à concourir à la protection de Constance, (1) c'était dans l'espoir que cette ville passerait des mains de Ferdinand II dans les leurs, (2) et que si le pape organisait un groupement d'Etats où il n'y avait pas place pour la maison d'Autriche, c'était à seule fin de se mettre, ainsi que ses alliés, sous l'égide du roi Très-Chrétien, (3) Casati rendait Scotti responsable du peu de succès des tentatives faites en vue d'améliorer la position des garnisons impériales de l'« Untersee » et l'accusait, très à tort d'ailleurs, de comploter avec le résident vénitien la ruine de l'influence milanaise dans la région du Gothard. (4)

Quoiqu'il en soit, les incertitudes furent brèves quant au sort réservé à la proposition pontificale. Le représentant de Philippe IV à Lucerne avait au reste pris des précautions telles que la victoire n'aurait su lui échapper. Aussi bien quelque argent lui étant parvenu entre-temps de Lombardie, l'emploi qu'il en fit fut si judicieux que les « Waldstætten », Zoug et Fribourg, entraînés par ses conseils, rejetèrent sans plus d'hésitations les ouvertures du Saint-Siège. (5) D'autre part, avisés par ses soins de ce qui se tramait en Helvétie au détriment de la couronne Catholique, Feria à Milan, Borgia à Rome, Monterey à Naples n'étaient pas demeurés inactifs et venaient d'arracher au cardinal-neveu la promesse que le pape prescrirait à son nonce à Lucerne d'apporter désormais plus de circonspection dans ses démarches auprès des Etats confédérés. (6)

Au total, si l'opposition, non concertée certes, de Saint-Marc et du Vatican avait fait échouer les projets de ligue italienne élaborés tant à Paris qu'à Vienne et à Madrid, l'opiniâtreté mise par les Suisses des petits cantons à ne souscrire à aucun traité dont les stipulations lésassent les intérêts de la maison d'Autriche procurait l'effondrement du « grand dessein » d'alliances défensives conçu par Urbain VIII. Mais le succès obtenu par Casati en cette conjoncture dépassait de beaucoup le cadre étroit des compétitions hispano-papalines. En fait, l'adoption des articles de la neutralité helvéto-suédoise suggérés et défendus par Rohan à la diète d'octobre paraissait du même coup sérieusement compromise.

---

(1) *Casati a Feria.* Lucerna, 29 junio 1632. loc. cit — Eidg. Absch. V² 717 *a*.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 19 novembre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(3) *Méliand à Bouthillier et au Père Joseph.* Soleure, 27 septembre 1636. Bibl. Arsenal. mss. *4540* f° 137.

(4) *Feria al rey.* Milan, 22 agosto 1632. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 16 ottobre 1632. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 721 *f*.

(5) *Feria al rey.* Milan, 22 agosto y 23 setiembre 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. n° 3337. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 noviembre 1632. *Ibid.*

(6) *Feria al rey.* Milan, 22 de agosto 1632. *Ibid.* — *El conde de Monterey al rey.* Napoles, 3 setiembre 1632. *Ibid.*

Le Louvre cherche à se dégager des promesses faites naguère aux Grisons par Rohan et Du Landé. — Motifs de ce changement de résolutions. — Difficultés éprouvées par le gouvernement vénitien à assurer l'entrée en Terre-Ferme des levées organisées en Suisse et en Allemagne pour le service de la République. — Premières négociations entre les provéditeurs de Bergame et des délégués du Conseil de la Valteline. — Elles sont approuvées par l'Escurial. — Elles échouent. — Explications que Scaramelli fournit à Mesmin à ce sujet. — Contarini s'efforce de convaincre Richelieu de la nécessité d'une diversion militaire dans la région du Luziensteig. — Influence du désastre de Valeggio sur l'attitude des autorités de la Seigneurie. — Traité de Saint-Jean-de-Maurienne (juillet 1630). — Malentendus persistants entre Paris et Venise. — Avaux ne réussit pas à les dissiper. — Le « Collège » se décide à reprendre sa liberté d'action. — Il s'attache à se disculper auprès des ministres de la maison d'Autriche d'avoir favorisé le passage de Rohan en Rhétie. — Ce dernier obtient néanmoins un congé régulier. — Véritables raisons de la répugnance du Sénat à intervenir désormais dans les affaires des Trois Ligues.

XXII. C'était soutenu par l'espérance de voir, dans un avenir très rapproché, ses talents militaires mis à l'épreuve en Valteline, que Rohan avait repris ses fonctions d'ambassadeur extraordinaire auprès des Trois Ligues. A dire vrai, la question de l'opportunité d'une campagne d'hiver au delà des Alpes demeurait en suspens. On le croyait du moins à Coire, où l'on interprétait le silence prolongé de la cour comme un acquiescement aux observations adressées à celle-ci par le lieutenant-général avant son départ pour l'Argovie. Mais il paraissait impossible à ce dernier, étant donné la cessation des troubles du Languedoc, que le roi ne se déterminât pas à ordonner les mesures viriles que les Grisons attendaient de son initiative. « J'espère que la paix de France nous procurera de l'occupation », écrivait-il à l'un de ses familiers, le 9 novembre. (1) Par malheur il s'en fallait de beaucoup que ce désir fût à la veille de se réaliser. Deux motifs, dont l'un assurément fondé et l'autre fort discutable en revanche, portaient dans ce même temps le Louvre à se dégager des promesses que ses agents, autorisés par lui, avaient faites naguère aux montagnards de la haute vallée du Rhin. D'une part, en effet, Venise continuait à se dérober à la proposition française d'une action militaire commune dans la Rhétie de deça et dans celle de delà les monts. D'autre part, on estimait dans l'entourage du roi que les relations

(1) *Rohan à Montredon* Coire, 9 novembre 1632. British Museum. mss. Orig. letters. 16401.

de l'ancien chef des rebelles du Midi avec ses coreligionnaires de Suisse et d'Allemagne et notamment avec Gustave-Adolphe devenaient suspectes et qu'il y avait lieu par suite d'y couper court.

Depuis l'évacuation de la vallée de l'Adda par les troupes de la Ligue en mars 1627, les provéditeurs de l'Etat de Terre-Ferme n'avaient cessé d'exercer une surveillance active sur les négociations des compatriotes de Robustelli avec l'archiduc d'Innsbruck et le gouverneur de Milan. Lorsque, en janvier 1628, la réaction lombarde triomphante eut provoqué l'expulsion de Tirano et de Morbegno des derniers partisans de l'hégémonie grisonne, on parut prêt à Saint-Marc à désespérer de l'avenir. [1] En fait, la politique italienne de l'Escurial enregistrait un nouveau succès. Privée de ses communications avec la Souabe et les Ligues, ces grandes « pépinières » de soldats mercenaires, comment la République assurerait-elle désormais le recrutement régulier de ses armées au delà des Alpes? Au cours de cette année-là, son résident à Zurich s'efforça, il est vrai, de résoudre la difficulté. Il y réussit jusqu'à un certain point. Les levées vénitiennes organisées en Rhétie par Jenatsch avec l'appui de l'ambassadeur de France parvinrent à gagner le Val Camonica par la voie de Bormio, où Mesmin s'était ménagé des intelligences (octobre – novembre 1628). [2] Toutefois il eût été d'autant plus imprudent de faire état de l'heureuse issue de cette première tentative de passage, que Cavazza, rappelé entre-temps en Italie, n'avait pu, « vu l'amoncellement des neiges », mettre à exécution son projet de visiter la région du haut Adda et d'y créer un courant d'opinion sympathique à la cause de la Seigneurie. [3]

Malgré tout, le Sénat hésitait encore, au printemps de 1629, à recourir à des mesures extrêmes pour procurer à ses troupes l'accès de la Valteline, lorsque les magistrats de cette dernière s'offrirent spontanément à favoriser les intérêts de la République. [4] La reprise par les Trois Ligues de leurs négociations avec Cordova et la cour d'Innsbruck éveillait, en effet, les inquiétudes du Conseil de la vallée. Il n'en fallut pas davantage pour qu'il se crût autorisé à proposer au « Collège » une alliance dont le principal bénéfice eût consisté pour celui-ci dans la réouverture des routes militaires aboutissant à Edolo et à Averara. Or, si à Venise l'on souhaitait donner des marques de bienveillance aux Valtelins et faciliter l'admission de quelques-uns d'entre eux à l'université de Padoue, [5] il n'était pas à prévoir en revanche que le gouvernement le plus avisé de l'Europe consentît jamais à

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° gennaio 1628. Frari. Svizzeri. XXIII.

(2) *J. Imeldi à Mesmin.* Bormio, 26 octobre 1627, 29 janvier 1629 Aff. Etr. Grisons. VI. 127; Aff. Etr. Suisse. XXVI. 174. — Haffter. Georg Jenatsch (Davos 1894.) 226, 230, 231.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1628; Dalla Piazza. 3 gennaio 1629. Frari. Svizzeri. XXIV. — Frari. Delib. Sen. (CXXIX.) Svizzeri e Grigioni. p. 191.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 dicembre 1628. Frari. Svizzeri. XXIV.

(5) *cf.* Ceresole. La République de Venise et les Suisses. p. 125. 129. (Frari. Valtellina. VI.)

conclure un traité dont le résultat le plus certain eût été de lui aliéner les sympathies des Grisons et de fermer à ses levées les passages de la Rhétie.

A la vérité, l'Espagne, loin d'ignorer et de désapprouver cette démarche de ses protégés, les incitait au contraire à y persévérer, aiguillonnée à la fois par le désir de se créer des titres à la reconnaissance de la Seigneurie dans le temps même où celle-ci était recherchée d'une entente plus étroite avec le Louvre dans les affaires de Mantoue, et par la crainte que les généraux de Terre-Ferme n'occupassent de vive force Morbegno et Tirano, opération qui eût annulé tous les avantages que les maîtres de Milan avaient retiré jusque là des capitulations de Monçon. (1) Mais aussi bien, au lieu de dissiper l'appréhension que la politique énigmatique de l'Escurial soulevait sur les rives de l'Adriatique, ce revirement inopiné dans l'attitude d'Olivarès et de Cordova contribuait plutôt à l'augmenter. (2) D'autre part certes il n'était pas niable que si les conditions mises par Léopold d'Autriche au renouvellement de l'*Union héréditaire* avec les Trois Ligues étaient agréées par ces dernières, Venise n'avait plus à faire fond de longtemps sur l'ouverture des passages des Alpes rhétiques. (3) Par suite il lui était loisible, semblait-il, de songer à se procurer d'autres débouchés vers le nord, pourvu qu'elle évitât de froisser les susceptibilités grisonnes et d'indisposer le roi Très-Chrétien, avec le premier ministre duquel ses représentants négociaient à cette même heure les préliminaires du traité de Suse.

Dans ces conjonctures, le parti que choisit le Sénat était assurément le plus sage. Les recteurs de Bergame furent autorisés à entrer en pourparlers avec l'archiprêtre de Sondrio, mandataire du Conseil de la vallée, et à déclarer à ce personnage que le gouvernement de Saint-Marc, peu enclin en principe à contracter de nouveaux engagements politiques, consentirait néanmoins à la conclusion d'une convention « pour la liberté du commerce » entre les deux pays, si l'entente sur ce point particulier devait avoir pour conséquence de supprimer désormais les entraves apportées au passage des recrues vénitiennes sur terre valteline. (4) Mais les conférences assignées à cette fin furent brèves. Leur objet menaçait, en effet, de s'ébruiter. Sans hésitation et sans beaucoup de regrets, le Sénat se résolut de battre en retraite. A Scaramelli, son nouveau résident à Zurich, il transmit l'ordre d'aviser Mesmin que les sujets rebelles des Trois Ligues avaient bien, à la vérité, exprimé le désir de négocier un « traité de bon voisinage » avec les autorités de l'Etat de Terre-Ferme, mais que celles-ci s'étaient refusées à

(1) *Avaux à Herbaut.* Venise, 10 mars 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.* — *cf.* Siri. op. cit. VI. 631.

(4) Frari. Indice deliberaz., ecc. 1629. (CXXX.) — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 9. — Romegialli. op. cit. III. 353 sqq. — Quadrio. op. cit. II. 441. — Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 204, note 179.

leur accorder satisfaction.(1) Avaux, de son côté, demandait à être rassuré. Il ne tarda pas à l'être pleinement grâce à la spontanéité et à la sincérité des explications qui lui furent fournies dans les premiers jours de mars.(2) En fait, dès le mois suivant, on paraissait à Venise, sinon à Coire,(3) n'attacher plus aucune importance à cet incident dont le gouvernement de la Seigneurie s'était efforcé dès le début de restreindre la portée.

Au reste, les graves événements qui se préparaient au delà des Alpes auraient suffi à eux seuls à rendre vaines toutes les stipulations d'une entente vénéto-valteline, supposé que celle-ci eût triomphé des obstacles qui s'opposaient à sa réalisation. Lorsque, au commencement d'août 1629, les premiers soldats de Collalto débouchèrent dans la vallée de l'Adda dont ils allaient faire un désert, on ne regretta pas à Saint-Marc d'avoir rompu à temps les conférences de Bergame. A ce moment-là, le Sénat paraissait décidé à seconder Louis XIII dans sa résistance armée aux desseins de la maison d'Autriche à l'égard de l'Italie. La paix d'Alais avait précipité la conclusion du traité franco-vénitien de Fontainebleau (23 septembre). Quoiqu'il n'oubliât ni la leçon de Monçon, ni celle de Suse, le gouvernement de la République entendait agir avant que la position des Impériaux dans la haute vallée du Rhin fût devenue inexpugnable. Par suite, à sa requête, il avait été résolu entre Richelieu et Contarini qu'une diversion sérieuse serait tentée du côté du Luziensteig par le moyen d'un corps suisse, mais que les opérations militaires seraient limitées à la seule Rhétie de deçà les monts. Or, le cardinal, on l'a dit ailleurs, s'était presque aussitôt repris, obsédé par la crainte que la Seigneurie, une fois délivrée du péril suspendu sur elle, ne retombât dans les tergiversations qui jusqu'alors avaient caractérisé trop souvent sa politique étrangère. Du coup tout le terrain conquis par la diplomatie royale au cours des dernières négociations avec les envoyés de Saint-Marc avait été reperdu, et c'était sans hésitation aucune que l'on avait repoussé au sein du « Collège » l'idée suggérée par Avaux de faire coopérer les forces de l'Etat de Terre-Ferme à l'invasion du Cômasque par une petite armée franco-suisse venue du Val d'Ossola.

Quand il fut bien avéré que Bassompierre, loin de songer à s'emparer des passages grisons, de manière à couper la route aux Allemands « qui n'attendoient que le beau temps » pour descendre sur Chiavenna,(4) prenait son chemin vers le Piémont, on estima sur les rives de l'Adriatique que la République se trouvait libérée des engagements souscrits par ses ministres à

(1) *Mesmin à Béthune.* Coire, 16 mars et 20 avril 1629. Bibl. Nat. CCCCC Colb' *403* f°° 83, 87. — *Avaux à Herbaut.* Venise, 10 mars 1627. Aff. Etr Venise. XLVII. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 marzo 1629. Frari. Svizzeri. XXV. — *contra:* Quadrio. op. cit. II. 441. — Romegialli. op. cit. III. 353.

(2) *Avaux à Herbaut.* Venise, 10 mars 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII. — *cf.* Siri. VI. 631.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 29 marzo 1629. loc. cit.

(4) *Avaux au roi.* Venise, 13 février 1630. Aff. Etr. Venise. XLIX.

Fontainebleau. (1) Il en fut ainsi jusqu'au jour où la nouvelle se répandit que Pignerol était aux mains des Français. Autant, avant cette date, le Sénat s'était montré rebelle aux exhortations de l'ambassadeur du Louvre, autant, la certitude une fois acquise que l'erreur du traité de Lyon était réparée et que le roi Très-Chrétien possédait désormais une place forte en Italie, (2) il mit d'empressement à répondre aux instances qui lui étaient adressées de Paris et de Turin en vue d'une action commune sur le Mincio. (3) Par malheur ses troupes, insuffisamment aguerries, se firent battre honteusement à Valeggio (31 mai). (4) Contre toute attente, cette défaite stimula son ardeur belliqueuse. Non contents, en effet, de demander l'exécution de cet acte diplomatique du 23 septembre 1629 dont, quelques semaines auparavant, ils inclinaient à contester la validité, ses représentants auprès de la cour de France en signèrent un nouveau à Saint-Jean-de-Maurienne, en juillet, et s'obligèrent en son nom à contribuer à l'entretien des armées de Gustave-Adolphe. Plus tard encore, durant cette même année 1630, les rôles se trouvèrent intervertis à Venise. Avaux n'eut plus à solliciter l'adhésion de la République aux plans du roi, mais bien à calmer l'impatience du « Collège » qu'exaspéraient la prolongation du séjour des forces impériales en Italie et l'insuccès de son offre tardive de participer financièrement à l'installation à Bellinzone et à Urseren de garnisons suisses à la solde du Louvre. (5)

Aussi bien, il convient de le reconnaître, le malentendu existant entre les deux diplomaties était profond. Ne rejetait-on pas à Paris sur le gouvernement de Saint-Marc la responsabilité de la catastrophe de Mantoue ? Ne continuait-on pas à affirmer dans l'entourage de Louis XIII que ce prince avait moins à gagner que la Seigneurie au rétablissement de l'indépendance des Grisons ? (6) Ne laissait-on pas entendre qu'avant de former aucune entreprise dans la région du Luziensteig et du Splugen, il était indispensable de réclamer du Sénat des gages de loyauté, (7) ne fût-ce que pour le placer dans l'impossibilité d'engager des négociations secrètes avec l'Autriche ? (8) Or, en admettant même que ces griefs fussent légitimes, il eût été préférable de les dissimuler. Toutefois, le cardinal et ses conseillers en jugèrent autrement. La négligence, pour ne pas dire plus, apportée par les plénipotentiaires royaux à sauvegarder les intérêts de la République, soit à

(1) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 20 et 27 avril 1630. Aff. Etr. Venise. XLIX.

(2) « Però intanto non hanno (i Venetiani) mostrato disgusto che la Francia habbia una porta in Italia a nostre spese. » *Vittorio-Amedeo al conte Ludovico San Martino d'Agliè.* 7 febbraio 1632. Aff. Etr. Piémont. XV. 83vo.

(3) *Avaux à Richelieu.* Venise, 6 avril 1630. Aff. Etr. Venise. XLIX. — *cf.* Siri. VII. 430.

(4) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 1er juin 1630. Aff. Etr. Venise. XLIX.

(5) Cantù. Storia di Como. t. II. 130.

(6) *Contarini al Senato.* Parigi, 9 settembre 1631. Frari. Francia. LXXXI.

(7) *Contarini al Senato.* Parigi, 15 settembre 1631. loc. cit.

(8) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 27 février 1632. Aff. Etr. Venise. LI.

Ratisbonne, soit à Cherasco, provoqua d'assez vives récriminations au sein du « Collège » et remit en question l'adhésion de celui-ci aux projets de Richelieu, adhésion qu'Avaux, avec une confiance quelque peu prématurée, considérait déjà comme certaine.(1) Ce fut en vain que l'ambassadeur de France s'efforça de réagir contre des sentiments d'amertume dont il lui était malaisé de ne pas reconnaître et la gravité et le bien fondé ; en vain qu'il dénonça derechef les desseins agressifs de Philippe IV à l'égard des Grisons, les dispositions arrêtées par Feria pour s'emparer de Chiavenna au cas où ces derniers ne se trouveraient pas en mesure de le prévenir, l'irréparable catastrophe dont étaient menacés les *Stati liberi* d'Italie, supposé que Casale vint à tomber aux mains des Espagnols avant que les Trois Ligues fussent à l'abri d'une nouvelle invasion allemande ;(2) en vain qu'il rappela que son maître, n'entendant pas contraindre la Seigneurie à se « découvrir » si telle n'était pas son intention,(3) se contenterait à la rigueur d'une promesse d'assistance secrète, soit du licenciement, puis de l'acheminement vers la Rhétie d'une partie des régiments français à la solde de Saint-Marc.(4) Outre que, de son propre aveu, les Vénitiens étaient « absolument épuisés »(5) et que la « peste » diminuait leur force de résistance et semait le découragement parmi les moins timorés d'entre eux,(6) il n'échappa point à Avaux que l'attitude comminatoire de Feria était pour beaucoup dans le changement de résolutions des membres du « Collège », auxquels il y avait lieu de craindre « que la maison d'Austriche fist peur cent ans encore après sa ruine ».(7)

Au total, vers le commencement de septembre 1631, la volonté, très nette semblait-il, des autorités vénitiennes était de n'assumer, en dehors de la défense du territoire de la République, que celle des Etats du duc de Mantoue,(8) et encore à dater seulement de l'heure où les dernières troupes impériales auraient évacué la Péninsule.(9) Par suite il n'y avait pas à compter que le Sénat entrât en relations plus étroites avec le roi de Suède,

(1) *cf.* Siri. VII. 406.

(2) *Buondelmonte al Gran Duca* Venezia, 23 ottobre 1632. Arch. Mediceo. Venezia. *3018* f° 536. *cf.* Siri. VII. 431, 433.

(3) *Contarini al Senato.* Nogent-l'Artaud, 1° dicembre 1631. Frari. Francia. LXXXI.

(4) *cf.* Siri. VII. 432. — Bühring. op. cit. p. 225 n. 3.

(5) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 11 octobre 1631 Aff Etr. Venise. L.

(6) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 21 avril 1631. *Ibid.* — *cf* Siri VII. 436. — « Non si possan descrivere le miserie di questa città se non con lagrime, perche la peste ci fa cosi gran progressi che si finisce ogniuno miserabilmente. Muore adesso la nobiltà, i mercanti e le persone comode; i poveri sono estinti del tutto. » *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 10 maggio 1631. Arch Mediceo. Venezia. *3017* f° 268. — « Continua il flagello della peste con tanta vehemenza e fa cosi gran progressi in questa afflittissima città che ogniuno disperato pensa ai modi di salvar la vita » *Del medesimo* 29 giugno 1631. *Ibid.* f° 396.

(7) *Avaux à Bouthillier* Venise, 27 fevrier 1632. Aff. Etr. Venise. LI.

(8) *Contarini al Senato* Nogent-l'Artaud, 17 novembre 1631. Frari. Francia. LXXXI. — *Avaux à Bouthillier.* Venise, 27 février 1632. Aff. Etr. Venise. LI. — *cf.* Siri. VII. 404.

(9) *cf.* Siri. VII. 407.

ainsi qu'on le désirait à Paris, (1) ni qu'il prît des mesures pour assurer la conservation de la Valteline (2) dont les capitulations de Monçon, répudiées tout d'abord par lui, avaient fait en quelque sorte une province lombarde, (3) ni enfin qu'il consentît à contribuer de façon effective à la protection des passages grisons, (4) puisque aussi bien, selon lui, l'occupation du Luziensteig par les Français entraînerait sans doute celle de Chiavenna par les Espagnols et rendrait plus précaire encore la position déjà si difficile dans laquelle il s'efforçait de se maintenir à l'égard des deux grandes puissances qui se disputaient la suprématie dans la Haute-Italie. (5)

Assurément une solution s'offrait dont l'adoption eût singulièrement facilité le réveil du sentiment national sur les rives de l'Adriatique. Il s'agissait en somme, à défaut de la cession pure et simple de la vallée de l'Adda aux maîtres de l'Etat de Terre-Ferme, cession jugée impossible, (6) d'amener le Louvre à acquiescer à la formation d'une ligue entre Venise, les cantons suisses et les Ligues Grises, ligue que le roi Très-Chrétien eût prise sous sa protection. Par malheur cette question, sur laquelle il y aura lieu d'insister plus loin, n'était pas encore mûre. (7) Mais les partisans d'une action énergique à la frontière septentrionale du Bergamasque tenaient en réserve un autre « moyen ». Ainsi que le suggérait Stoppa, le projet de se saisir « en un mesme temps » des passages de la Valteline et de ceux des Grisons n'était pas inexécutable. (8) Vers le milieu d'octobre, Contarini réussit à en convaincre Richelieu, et celui-ci envoya des ordres en conséquence à Du Landé. (9) Toutefois, sous l'influence de circonstances que nous avons exposées ailleurs, le cardinal ne tarda pas à changer d'avis. Par suite lorsque, au bout de quelques semaines, les ministres français, revenant à la charge avec menaces, s'attachèrent à rendre par avance la République responsable de la prochaine et, selon eux, irrémédiable ruine des Trois Ligues, (10) le « Collège » put, avec une certaine apparence de raison, les aviser qu'il s'estimait en droit de reprendre sa liberté d'action. Aussi bien, en effet, l'entente paraissait de plus en plus malaisée à établir entre Paris et Venise. En octobre 1629, alors que le gouvernement de Saint-Marc préconisait une expédition militaire dans la Rhétie de deça les monts, ne prétendait-on pas au Louvre que mieux valait concentrer sur la seule Valteline

(1) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 26 juillet 1631. Aff. Etr. Venise. L. — Siri. VII. 437.

(2) Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan. I. 22, 24.

(3) *cf.* Siri. VII. 408.

(4) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 4 octobre 1631. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Bada. 15 e 22 novembre 1631. loc. cit.

(5) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 27 septembre et 18 octobre 1631. Aff. Etr. Venise. L.

(6) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 1er novembre 1631. *Ibid.*

(7) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 18 octobre 1631. *Ibid.*

(8) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 27 septembre 1631. *Ibid.*

(9) *Mémoire contenant les intentions du roy, etc.* (nº 10.) Aff. Etr. Grisons. VIII. 4.

(10) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 20 octobre 1631. loc. cit. — *Contarini al Senato.* Metz. 20 gennaio 1632. Frari. Francia. LXXXI.

l'effort des armes alliées? Et, deux ans plus tard, quand, encouragées par la divulgation du traité qui reconnaissait à la France la possession de Pignerol, (1) les autorités de la Seigneurie se déclaraient prêtes à appuyer les desseins de Louis XIII tant en deçà qu'au delà des monts, le malheur ne voulait-il pas que le cardinal eût précisément changé ses dispositions et décidé le roi à limiter son intervention à la protection des Trois Ligues proprement dites? (2)

Néanmoins les instances du Louvre devenaient de jour en jour plus pressantes. Avaux, on l'a vu, avait pour instructions d'obtenir du Sénat que ce Corps consentît d'une part à licencier une partie des troupes royales à sa solde et à les acheminer clandestinement vers la Rhétie, et, d'autre part, à accorder à Rohan un congé qui lui permît de se rendre à Coire et d'y organiser la résistance aux projets agressifs de l'Autriche. En octobre, à la vérité, l'ambassadeur de France avait reçu la promesse que satisfaction lui serait donnée quant au premier point. (3) En revanche, comme il ne parvenait pas à convaincre le gouvernement vénitien de l'utilité du départ du duc pour la haute vallée du Rhin, celui-ci, las d'attendre l'issue d'une négociation qui ne lui laissait plus guère d'espoir de réussite, se résolut vers les derniers jours de novembre, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, de rejoindre subrepticement Du Landé sur les rives de la Plessur. (4)

Ce coup de tête, qu'Avaux désapprouva pour la forme, bien que, dans le fond, il le jugeât inévitable, aggrava la situation déjà si délicate du diplomate français. Partout, en effet, à la nouvelle de l'heureuse arrivée de Rohan à Coire, la conviction s'affermit qu'une entente secrète, ayant la Rhétie et peut-être même la Valteline pour objet, venait d'intervenir entre le Louvre et Saint-Marc. (5) On s'en émut à Madrid et à Milan. Des représentations fort vives ne tardèrent pas à être adressées à Venise. (6) Mais ce fut sans contredit dans cette dernière ville que l'on s'en montra le plus affecté. Les agents de la République à l'étranger eurent l'ordre de déclarer que le Sénat était demeuré dans l'ignorance la plus complète des desseins

---

(1) *Servien à Avaux.* Vinovo. 19 octobre 1631. Aff. Etr. Venise. L.

(2) *Avaux à Bouthillier.* Venise. 27 septembre 1631. loc. cit. — *cf.* Siri. op. cit. VII. 436.

(3) *Avaux à Bouthillier.* Venise. 18 octobre 1631. Aff. Etr. Venise. L.

(4) Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan. I. 36.

(5) « Hanno questi Sig^ri mandato in Grigioni... il S^r duca di Roano. » *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 29 novembre 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 677. — « Che il duca di Roan era mandato da SS^ri Veneziani in Valcamonica per abbocarsi con alcuni capi de' Grigioni per li affari correnti. onde si tiene hormai che poco siano per tardare a farsi sentire in Valtellina. » *Pandolfini a Cioli.* Milano. 3 dicembre 1631. Arch. Mediceo. Milano *3168* f° 335. — « La partenza di quà del S^r duca di Roano per andarsene in Grigioni è senza dubbio stata negoziata dal S^r ambasciatore di Francia in Collegio. » *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 6 dicembre 1631. Arch. Mediceo. Venezia *3017* f° 690. — *Scotti a Barberini.* Lucerna. 12 dicembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII. — *Scaramelli al Senato.* Bada. 12 dicembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(6) *Avaux au roi.* Venise. 6 et 20 décembre 1631. Aff. Etr. Venise L. — *Gio. Ambrosio Sarotti, segretario, al Senato.* Milano. 10 dicembre 1631. Frari. Milano. LXXII. n° 104. — Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan. I. 89.

du duc et que celui-ci avait abandonné sans y être autorisé son commandement en Terre-Ferme. (1) Cette assertion était imprudente. Elle fournit à Feria l'occasion de suggérer qu'une mesure de rigueur fût prise à l'égard de Rohan, dès l'instant que son acte d'insoumission n'était pas contesté par ceux-là mêmes qui avaient à en subir lès fâcheuses conséquences. Une lutte d'influences, très tenace, s'engagea aussitôt à ce sujet entre l'ambassadeur de France et celui d'Espagne. Elle dura plusieurs mois, fut caractérisée pour les deux parties par des alternatives de succès et de revers, (2) mais se termina en fin de compte par la défaite du ministre de l'Escurial, lequel ne put empêcher le « Collège » d'accorder au « général des Grisons » un congé régulier d'une année avec solde entière (mai 1632). (3)

Toutefois ce léger avantage remporté par la diplomatie royale laissait intacte la question, infiniment plus importante, de la participation éventuelle de Venise à une expédition militaire dans la Rhétie cisalpine. A cet égard les négociations d'Avaux ne paraissaient pas près d'aboutir. Il s'en fallait en somme de beaucoup que le licenciement des troupes françaises au service de la Seigneurie fût définitivement résolu. A la dernière heure, le Sénat inclinait à l'interdire par mesure de prudence. (4) De même que l'on s'attachait au Louvre à prévenir de la part du Vatican toutes objections aux projets de délivrance des Trois Ligues, de même l'on s'efforçait à Saint-Marc de calmer les susceptibilités espagnoles et d'éviter la moindre manifestation de nature à les exaspérer.

En fait Avaux n'augurait rien de bon du résultat final de ses démarches. Il eût renoncé sans doute à les poursuivre, si Richelieu, convaincu avec raison que la coopération vénitienne était indispensable au succès de sa politique dans la région des Alpes, n'avait stimulé son zèle. (5) Un événement heureux survenu entre-temps lui permit de continuer sa campagne sur nouveaux frais. Le choix de Rohan en qualité de général des milices grisonnes avait rencontré l'approbation unanime de la diète de Coire. A elle seule cette résolution démontrait l'erreur, trop grossière pour n'être pas intéressée, dans laquelle était tombé Du Landé, lorsque, faisant le jeu des contradicteurs de son collègue à Venise, il affirmait que la division régnait

---

(1) « Ora però che il Sr duca è andato via, questi Sri fingono di dolersi di lui. » *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 6 dicembre 1631. Arch. Mediceo. Venezia. *3017* f° 690. — *Sarotti al Senato.* Milano, 10 dicembre 1631. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 19 dicembre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII. — *cf.* Bühring. op. cit. 227.

(2) *Avaux au roi.* Venise, 29 novembre, 6 et 20 décembre 1631. Aff. Etr. Venise. L. — *Memoria e raggioni per le quali S. Mtà deve far instanza alla Ser. Repca di Venezia per ottenere in scritto la licenza per un anno per il Sigor duca di Rohan, et che nella licenza sia dichiarito che per il tempo di sua absenza sara pagato de' suoi stipendii come per il passato si è accostumato.* 1632. Frari. Francia. LXXXII. — *Gio. Soranzo al Senato.* Amiens, 19 maggio 1632. *Ibid.*

(3) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 9 mai 1632. Aff. Etr. Venise. LI.

(4) *Avaux au roi.* Venise. 6 décembre 1631. *Ibid.* L. — *cf.* Siri. VII. 436.

(5) *Contarini al Senato.* Metz. 30 dicembre 1631. loc. cit. — *Silvio Schenardi à Richelieu.* Venise. 1er février 1632. Aff. Etr. Venise. XLVIII. 323.

au sein du « pittag », dont la majorité des membres demeurait hostile, selon lui, à l'admission de garnisons étrangères dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. (1)

Mais il y avait plus. Dès l'instant, en effet, que Rohan se fortifiait en Rhétie, que Gustave-Adolphe attendait à Mayence le retour du printemps pour marcher contre Tilly, et qu'une avant-garde française occupait Pignerol, on ne comprenait pas à Paris que la Seigneurie hésitât plus longtemps à embrasser la cause des Grisons. (2) Aussi, au cours de cet hiver, Avaux épuisa-t-il les offres les plus séduisantes en vue de l'entraîner à souscrire aux projets du roi. Répugnait-elle à se déclarer ouvertement ? L'on se faisait fort à Paris de conduire à bien « le tout », pourvu qu'elle s'engageât en secret à supporter le tiers des frais. (3) Redoutait-elle, comme en 1625, une diversion franco-piémontaise contre Gênes ? Louis XIII était prêt à y renoncer « à sa contemplation ». (4) Que si enfin, malgré son refus d'accéder au traité pour la protection des Etats italiens, tel que Richelieu l'avait conçu, elle manifestait le désir de contracter une alliance avec les Trois Ligues et les cantons forestiers, le Conseil royal semblait disposé à y incliner sous certaines réserves. (5)

Il n'était malheureusement plus au pouvoir de l'ambassadeur français de réagir victorieusement contre le courant d'opinion qui portait le Sénat à se maintenir dans une stricte neutralité, à repousser en un mot les avances du Louvre, comme il avait repoussé celles de l'Escurial et du Saint-Siège. (6) Insensibles aux adjurations d'Avaux, lequel leur représentait qu'elles avaient tout à perdre et rien à gagner à laisser Rohan exposé à un échec dont la diète grisonne ne manquerait pas de les rendre responsables, (7) les autorités de Saint-Marc dissimulaient mal la défiance que leur inspiraient les propositions de Richelieu, la crainte dont elles étaient pénétrées que la France ne s'engageât pas « à fond » et tentât, comme jadis, de les jeter dans une aventure où elles ne seraient pas suivies, (8) l'impression fâcheuse enfin que produisait sur elles le fait que le duc tenait sa commission de général du seul Conseil d'Etat de Coire et non pas du roi Très-Chrétien. (9)

Et cependant la raison véritable de l'abstention vénitienne, la seule du moins qui ne pût être utilement combattue par Avaux, devait être cherchée

(1) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 20 octobre et 21 novembre 1631. Aff. Etr. Venise. L.
(2) *Avaux au roi.* Venise, 29 novembre 1632. *Ibid.*
(3) *cf.* Siri. VII. 435. — Bühring. op. cit. 246.
(4) *cf.* Bühring. op. cit. 360.
(5) *Mémoire contenant les intentions du roy, etc.* (n° 23.) Aff. Etr. Grisons. VIII. 4. — *cf.* Bühring. op. cit. 245.
(6) *cf.* Bühring. 249 sqq.
(7) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 17 janvier 1632. Aff. Etr. Venise. LI.
(8) *Scaramelli al Senato.* Bada, 22 novembre 1631. loc cit. — Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan, etc. t. I. 43.
(9) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 17 janvier et 5 mars 1632. loc. cit.

ailleurs. Si, contre toute attente, les Conseils de la République affectaient de plus en plus de se désintéresser du sort de la Valteline, c'est que, dans l'esprit de la plupart de leurs membres, la conviction s'était implantée que de la restitution de cette vallée à ses légitimes souverains, ni la France, ni Venise ne retireraient aucun profit. Dès cette date, en effet, sur les rives de l'Adriatique l'on se faisait à l'idée que les Grisons céderaient un jour ou l'autre aux suggestions de l'Espagne et que par suite le protectorat de cette puissance ne tarderait pas à s'établir dans la région comprise entre l'Adda et le lac de Constance.(1) Au sentiment du gouvernement de Saint-Marc, il y avait dès lors danger à troubler à nouveau le repos de la Haute-Italie, puisque aussi bien, en mettant les choses au mieux, une victoire des armes franco-vénitiennes dans la Rhétie de delà les monts ne pouvait manquer de précipiter l'assujettissement des Trois Ligues aux volontés du roi Catholique.

Venise et Gustave-Adolphe. — Le Sénat renoue avec Rohan. — Situation critique de ce dernier. — On suspecte au Louvre ses relations avec les réformés d'outre-Rhin. — Voyage de Villefranche-Montbrun à la cour. — Le roi de Suède rebrousse vers la Saxe. — Désespoir des Grisons. — Révélations de Deshayes de Courmenin. — Conditions auxquelles Richelieu consent à une intervention des armes protestantes dans la région du Splugen. — Calomnies répandues contre le lieutenant général à Coire. — Sa politique confessionnelle aux Trois Ligues se retourne contre lui. — Appréhensions du cardinal. — Il écarte les suggestions de Rohan, auquel l'ordre est adressé de licencier la presque totalité de ses troupes. — Stupeur que provoque cette décision dans la haute vallée du Rhin. — Mission à Paris de Schmid de Grüneck, de Stoppa et de Tschudi. — Perplexités du duc. — Ses entretiens avec le résident britannique Fleming. — Offres qui lui sont faites. — Il les repousse et se met en devoir d'exécuter les instructions du roi. — Effet produit en Suisse et en Rhétie par la nouvelle de la mort de Gustave-Adolphe. — Dernières démarches tentées au Louvre par Prioleau au nom de Rohan. — Avant de résigner ses fonctions, celui-ci s'efforce de ramener la concorde entre les cantons. — Il prépare la solution pacifique de l'affaire de la Klus. — Abandon définitif du projet de neutralité helvéto-suédoise. — Inquiétudes éveillées chez les « Waldstætten » par les imprudences de l'évêque de Bâle, et chez les Confédérés protestants par les

(1) *Avaux au roi.* Venise, 29 novembre 1631. Aff. Etr. Venise. L.

tendances hispanophiles d'une partie des membres de la diète grisonne. — Echec définitif de la mission de Schmid de Grüneck. — Rohan regagne Venise (11 janvier 1633).

XXIII. En donnant part au roi des indices certains de découragement surpris par lui dans les déclarations, d'ailleurs spontanées, de certains membres du gouvernement de Saint-Marc en ce qui concernait le sort de la Valteline, Avaux laissait dans l'ombre une partie de la vérité. Tout espoir n'était pas abandonné à Venise de soustraire la vallée de l'Adda et les Ligues Grises au joug menaçant de l'Espagne. Que Gustave-Adolphe se décidât à franchir les monts, et c'en était fait de l'hégémonie lombarde au midi des Alpes. Aussi bien seule d'entre les Etats italiens, la république de l'Adriatique envisageait sans appréhension l'approche des armes scandinaves et appelait de ses vœux leur entrée dans la Péninsule. (1) Hostile dès lors à la formation d'une ligue défensive, que l'idée en vint de Paris, de Vienne, de Madrid ou de Rome, le « Collège » n'était pas disposé, pour satisfaire aux désirs de Richelieu, d'user de son influence auprès du vainqueur de Leipzig afin de persuader à ce prince de suspendre sa marche vers le sud. (2) Au contraire, il venait de renouer avec Rohan, sur l'avis que celui-ci entretenait avec le roi de Suède une correspondance active. (3) Par suite, le Sr de Battilly, dépêché de Venise au camp de Gustave-Adolphe, avait eu l'ordre de s'arrêter sur les rives de la Plessur et d'y prendre les instructions du duc. (4) Or, il était à craindre que cette visite ne réveillât au Louvre des inquiétudes mal éteintes.

Ainsi que je l'ai dit ailleurs, on estimait dans l'entourage de Louis XIII que les relations de l'ancien chef des rebelles du Languedoc avec ses coreligionnaires de Suisse et d'outre-Rhin, et notamment avec la cour de Stockholm, devaient être surveillées de près. En juillet 1632, à dire vrai, Richelieu avait autorisé les représentants du roi aux Trois Ligues à invoquer l'appui des forces de Horn ou de Weimar sous certaines conditions. Mais les choses n'avaient pas été poussées plus avant. Le malheureux incident de la Klus, le projet d'un traité de neutralité helvéto-suédoise, le second voyage de Rohan à Bade (octobre) avaient absorbé pour un temps l'attention du cardinal. Toutefois, dès le retour du duc à Coire, il devint évident que la solution de la question grisonne ne pourrait plus être ajournée. Ou bien, en effet, la décision prise en août de procéder à un désarmement partiel en Rhétie ne serait pas révoquée ; ou bien l'on tiendrait compte à Paris des observations que l'annonce de cette mesure avait suggérées tant au « lieutenant

(1) Frari. Sen. Rettori. 1° maggio 1632.
(2) *cf.* Bühring. op. cit. 234. n. 1.
(3) *Rohan à Scaramelli.* Coire, 7 décembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.
(4) *Scaramelli al Senato.* Bada, 19 giugno 1632. *Ibid.* XXVIII.

général qu'aux membres du « pittag » et, par suite, les préparatifs belliqueux suivraient leur cours.

Aussi bien, privé des ressources les plus indispensables à un chef d'armée,(1) réduit à faire fusiller pour l'exemple les nombreux déserteurs du régiment Du Landé(2) à défaut de ceux des compagnies grisonnes, et convaincu chaque jour davantage de l'imminence d'un soulèvement populaire parmi les communes auxquelles ses troupes étaient à charge,(3) Rohan répondait du succès d'une expédition militaire au delà des monts, pour peu qu'on l'autorisât à la commencer, et prétendait avoir arrêté ses dispositions pour se maintenir en Valteline grâce à quelques renforts qui lui fussent venus de Zurich et de Berne.(4) Les affaires d'Allemagne absorbaient, en effet, de façon presque exclusive l'attention publique dans la région des Alpes. Or, depuis que Gustave-Adolphe avait échoué dans sa tentative de surprendre le camp de Wallenstein, l'opinion s'était accréditée en Rhétie que le gros de son armée allait se porter en Souabe.(5) N'affirmait-on pas à Coire que, Constance une fois tombée aux mains du roi de Suède, celui-ci arracherait la Franche-Comté à l'Espagne et la remettrait à Louis XIII comme dédommagement des avances consenties par ce prince aux soutiens de la cause anti-impériale ?(6) Rohan certes désapprouvait la propagation de ces « étranges chimères », bien faites pour aliéner à son maître les sympathies bernoises. Selon lui, il n'y avait pas à redouter que la poursuite des troupes de la Ligue catholique par les forces protestantes se continuât au delà de l'Autriche antérieure. En conséquence Villefranche-Montbrun, dépêché à Paris dès le 19 novembre, fut chargé de donner à cet égard les déclarations les plus rassurantes aux ministres du roi.(7)

Les prévisions ainsi transmises à la cour se trouvaient justes dans leur ensemble. Gustave-Adolphe n'arriva même pas en vue du lac de Constance. Le 5 octobre, il avait traversé à nouveau le Danube et, le 10, s'était emparé de Rain, s'ouvrant la route d'Ulm et de Lindau. Mais, après une courte hésitation, il venait de se diriger vers la Saxe, à la recherche de Wallenstein. Ce fut pour les Grisons une amère déception.(8) Ils en éprouvèrent bientôt une seconde. Deshayes de Courmemin, décapité à Béziers le 12 octobre, avait, durant son séjour en Allemagne et en Suède, pénétré l'esprit des négociations ébauchées entre le souverain de ce dernier pays et le lieutenant

(1) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 26 novembre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXIII.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 novembre 1632. loc. cit.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 23 ottobre; Bada, 24 novembre 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII. — *cf.* C. v. Moor. Geschichte von Currätien. II. 872.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 16 ottobre 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII. — Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan, etc. I. 64.

(5) *cf.* Bühring. op. cit. 240 sqq.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 13 novembre 1632. loc. cit.

(7) *Scaramelli al Senato.* Bada, 24 novembre 1632. loc. cit.

(8) *Relatione fatta dal Sig' duca di Rohano nel suo ritorno a Venetia.* 1633. loc. cit.

général de Louis XIII en Rhétie. Il révéla la chose à ses juges avant de marcher au supplice. De fait, sa confession, dénaturée par les adversaires de l'ancien chef des huguenots, devait servir de prétexte à l'abandon des plans généreux auxquels, malgré une première défaillance en juillet, le cardinal paraissait avoir enfin donné son assentiment. (1)

Bien qu'aux termes de l'article Ier du traité de Baerwalde, Gustave-Adolphe eût incontestablement le droit d'assumer, de concert avec le Louvre, la défense des Ligues Grises contre la maison d'Autriche, une chose semblait certaine en novembre 1632, à savoir que le roi Très-Chrétien n'approuverait jamais le partage, fût-ce avec un prince confédéré, de l'influence prépondérante acquise à sa couronne dans la région des Alpes rhétiques et que, par suite, l'apparition d'un corps suédois dans la vallée de l'Adda entraînerait un refroidissement marqué, sinon la rupture complète des relations entre les alliés du 23 janvier 1631. (2) Tel était le point de vue de Richelieu. Tel était aussi celui de Rohan. (3) Et ce point de vue, la mission de Battilly au camp du vainqueur de Leipzig ne l'avait pas modifié. Résolu à exécuter au plus près les instructions venues de Paris et à ne se fier à ses propres inspirations qu'en cas d'absolue nécessité, le lieutenant général en Rhétie entendait ne faire appel à une intervention étrangère que dans la mesure où celle-ci serait compatible avec les intérêts dont il avait la garde et sous les conditions très strictes auxquelles le cardinal consentait qu'elle fût invoquée. (4)

Déjà alors, toutefois, il paraissait très douteux que l'ancien rebelle du Languedoc réussît à triompher de la coalition de ses ennemis connus ou cachés. D'une part, les calomnies répandues contre lui par les agents du maréchal d'Estrées et de Du Landé commençaient à porter leurs fruits. (5) D'autre part, danger plus pressant encore, les représentants du Saint-Siège, qui, tout d'abord, avaient loué l'attitude du duc à l'égard des catholiques, travaillaient à le perdre dans l'esprit du roi et de son premier ministre. (6) En fait sa correspondance avec Gustave-Adolphe avait éveillé au Vatican des craintes sérieuses, (7) que ses dépêches à la cour, communiquées au nonce, n'étaient pas parvenues à dissiper. (8) En butte aux accusations les plus inattendues et les plus perfides, il demeurait désarmé devant elles. Ne lui reprochait-on pas d'applaudir aux cruautés, d'ailleurs imaginaires, exercées

---

(1) *Soranzo al Senato.* Parigi. 4 gennaio 1632. Frari. Francia. LXXXIII. — *cf.* Le Père Griffet. Histoire de Louis XIII. t. II. 337.

(2) *cf.* Bühring. op. cit. 233.

(3) *cf.* Bühring. op. cit. 240.

(4) *Mémoire sur les affaires des Grisons et de la Valteline.* 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 18 dicembre 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(6) *Ibid.*

(7) *Soranzo al Senato.* Parigi, 11 gennaio 1633. Frari. Francia. LXXXIII.

(8) *Contarini al Senato.* Metz, 9 febbraio 1632. loc. cit

par Bernard de Weimar envers les Thurgoviens de l'ancienne croyance? (1) N'insinuait-on pas qu'il s'était donné à tâche d'extirper de la Rhétie la « vraye foy » et d'y propager l'hérésie ; que l'élection d'un *landrichter* protestant à Ilantz était due uniquement à son manque d'énergie et que les intrigues nouées dans la Basse-Engadine en vue de procurer le retour des prédicants et le départ des capucins ne l'avaient pas été à son insu? (2)

Au total, la politique confessionnelle inaugurée par Rohan dès son arrivée à Coire tournait contre lui. Tenu en suspicion par ses coreligionnaires, qu'irritait la protection accordée en son nom aux ordres monastiques dans la haute vallée de l'Inn, il était taxé d'intolérance par les catholiques. Que ces derniers fussent de parti pris, la chose était manifeste, puisque les mesures et résolutions incriminées par le Saint-Siège n'avaient été arrêtées qu'après entente entre le duc et Du Landé, dont le « papisme » ne s'accommodait certes d'aucune transaction avec les réformés. (3) Néanmoins Richelieu se rangea aux avis du nonce. A ses yeux, en effet, il importait avant tout d'entraver le réveil de l'influence espagnole à Rome, où venait précisément de paraître un pamphlet : *Gesta Gallorum per impios, sive Gesta impiorum per Gallos*, qui, au dire de Brassac, « estoit le plus meschant et le plus plain de calomnies qui se pust jamais veoir contre la France ». (4)

Par surcroît enfin, une missive avait été interceptée dans laquelle Gustave-Adolphe engageait son correspondant à Coire à poursuivre ses levées en Suisse et en Rhétie et à ne pas renoncer à ses plans de conquête en Valteline. (5) Persuadé dès lors que Rohan jouait double et que, circonvenu par des intrigues anglaises, il cherchait à attirer des forces protestantes dans la Péninsule, (6) le cardinal parvint à faire passer sa conviction dans l'esprit de l'ambassadeur vénitien Soranzo. (7) Qu'un accord secret existât entre le roi de Suède et l'ancien chef des huguenots, c'était la route du Vatican ouverte aux vainqueurs de Leipzig et du Lech. (8) En cette conjoncture le premier ministre de Louis XIII hésita d'autant moins à agir avec vigueur, qu'avant même d'avoir prêté l'oreille aux plaintes du Saint-Siège, il s'était

---

(1) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 noviembre 1632. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3337.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 29 maggio e 7 agosto 1632. loc. cit. — *Feria al rey.* Milan, 22 de agosto 1632. (Iº y IIº.) Arch. Gen. Simancas. Estado. 3337.

(3) *Du Landé à Bouthillier.* Coire, 1er juillet 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 43. — *Zürich an Schaffhausen.* 30. November 1632. St-Arch. Schaffhausen. Frankreich. nº 36.

(4) *Brassac à Bouthillier.* Rome, 6 novembre 1632. Aff. Etr. Rome. XLV. 251.

(5) *Vico al Senato.* Vienna. 24 luglio 1632. Frari. Germania. CXXVI. — *Soranzo al Senato.* Saint-Germain-en-Laye, 27 dicembre 1632. Frari. Francia. LXXXIII.

(6) *Soranzo al Senato.* Parigi, 11 gennaio 1633. *Ibid.* — *Contarini al Senato.* Metz, 9 febbraio 1632. *Ibid.* LXXXII.

(7) *Soranzo al Senato.* Saint-Germain-en-Laye, 27 dicembre 1632; Parigi, 11 gennaio 1633. loc. cit.

(8) « Il est plus à craindre que le roy de Suède se rende maistre de ces passages, s'il suit le cours de ses armes en poursuivant les Espagnols. » *Mémoire sur les affaires des Grisons et de la Valteline* 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII.

résolu à empêcher de tout son pouvoir la restitution de la vallée de l'Adda aux Ligues Grises par la voie des armes (1).

Grâce aux traités conclus entre le roi Très-Chrétien et le duc de Savoie, à Saint-Germain-en-Laye, le 5 mai et à Turin le 5 juillet 1632, (2) l'annexion de Pignerol à la France se trouvait régularisée. Néanmoins les inquiétudes de Richelieu n'étaient pas complètement disparues. Il entrait, on l'a dit, dans ses plans que la tranquillité de l'Italie ne fût pas troublée au cours des mois qui allaient suivre. Or, Feria parviendrait-il à faire prévaloir ses vues belliqueuses auprès de l'Escurial (3), ou bien celui-ci consentirait-il à continuer les pourparlers engagés avec Bautru en prévision du rétablissement de la paix? L'ambassadeur français lui-même se montrait peu rassuré et paraissait redouter de prochaines représailles. (4) Ses craintes étaient d'ailleurs partagées par le résident vénitien à Madrid. (5) Dès lors le cardinal avait à choisir entre deux solutions. L'une eût consisté à prévenir les Espagnols en Valteline, mais en usant de précautions telles, en ce qui concernait la « religion », que ni le pape, ni les princes catholiques de la Péninsule ne pussent prendre sujet de s'en effrayer. Les partisans d'une action énergique dans la Haute-Italie affirmaient que Philippe IV s'empresserait de conclure la paix, plutôt que de s'exposer à perdre la seule voie de communication qui subsistât entre Milan et Innsbruck. (6) L'autre solution était préconisée par le nonce et les adversaires de Rohan. Elle aboutissait en somme au désarmement partiel en Rhétie, mesure déjà décidée en principe dès la fin de juin, et à l'abandon de toute idée d'expédition militaire au delà du Splugen et de la Bernina. En faisant étalage de ses dispositions pacifiques à l'heure même où ses troupes s'établissaient fortement à Pignerol, Louis XIII, estimait-on, eût dissipé les défiances que ses arrangements particuliers avec Victor-Amédée avaient éveillées à Madrid. (7)

Etant donné qu'il ne jugeait pas opportun d'entamer dès cette date une lutte « ouverte » avec l'Espagne au midi des Alpes, Richelieu devait nécessairement écarter les suggestions de Rohan. En agissant ainsi, on eût pu croire d'ailleurs qu'il avait percé les plus secrets desseins d'Olivarès. Dans une réunion extraordinaire du Conseil d'Etat du roi Catholique, le

(1) *Le Père Joseph à Barrault*. octobre 1632. Bibl. Nat. f. fr. *10 759* f° 136.

(2) *cf.* Du Mont. Corps diplomatique VI. 38. 40 — *cf.* Saint-Genis. op. cit. II. 355.

(3) *Rohan à Toiras et à Servien*. Coire. 30 novembre 1632. Guerre XX. 190.

(4) *Instructions données à D. Cristobal de Benavente y Benavidès, ambassadeur du roi Catholique à Paris*. Madrid. 20 noviembre 1632. Arch. Nat. *K 1424* n° 80. — *Servien à Rohan*. Turin. 25 décembre 1632. Guerre. XVII. 430.

(5) *Francesco Correr al Senato*. Madrid. 13 novembre e 1° dicembre 1632. Frari Spagna. LXIX 123. 126.

(6) « Il faut advertir le Sr de Rohan de ne pas broncher, et que le Sr Du Landé y prenne garde... La crainte qu'auront les Espagnols de perdre pour tousiours la Valteline sera un des plus puissants moyens pour les porter à la paix générale. » *Memoire sur les affaires des Grisons et de la Valteline* 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII.

(7) *Le roi à Rohan*. Toulouse, 31 octobre 1632. *Ibid.* VIII. 55.

3 novembre, les avantages et les inconvénients du maintien du *statu quo* dans la Haute-Italie avaient fait l'objet d'un examen approfondi. Or, il avait été reconnu d'emblée que la Lombardie n'était pas défendable.(1) Par suite, l'ordre venait d'être adressé à Feria d'éviter à tout prix une rupture,(2) à moins cependant que Rohan ne cherchât à se saisir de Tirano ou de Bormio, auquel cas mieux eût valu subir une guerre désastreuse que de laisser tomber aux mains des adversaires de la maison d'Autriche la dernière porte qui donnât aux armées impériales l'accès en Italie.(3)

Aussi bien le sort des Trois Ligues était désormais fixé. Le 20 novembre, en effet, soit le lendemain du jour où Villefranche-Montbrun avait quitté Coire, un courrier, expédié de Toulouse le 31 octobre, apportait au lieutenant général en Rhétie l'ordre formel de licencier la presque totalité de sa petite armée et de ne conserver sur pied qu'un millier de Grisons et cinq cents hommes du régiment Du Landé destinés à assurer la protection du Luziensteig et du Pont-du-Rhin.(4) Les termes dans lesquels était conçue la dépêche royale n'avaient certes rien que de très flatteur pour le duc. Ses services y étaient hautement appréciés et l'on se réservait d'y recourir derechef au printemps, « la mauvaise saison » une fois passée.(5) En outre il rentrait en possession d'une pension de six mille écus qui lui avait été supprimée jadis durant les guerres civiles.(6) Pourtant c'était bien en réalité d'une disgrâce qu'il s'agissait. Rohan eut d'autant moins sujet d'en douter qu'il lui était prescrit de gagner sans retard Venise,(7) dont les autorités recevaient à cette même heure l'avis du changement survenu dans les intentions de Louis XIII.(8) Ainsi se trouvaient expliqués les vrais motifs de l'insistance déployée par Avaux lorsque, quelques mois auparavant, ce diplomate s'était attaché à apaiser les ressentiments que le départ subit du gendre de Sully avait éveillés dans le sein du Sénat.

La stupeur mêlée de colère que provoquèrent à Coire les premiers avis envoyés de Toulouse au duc n'eut d'égale que l'incrédulité de ceux auxquels

---

(1) *Il comendatore di Sorano a Cioli.* Madrid, 8 maggio 1632. Arch. Mediceo, Spagna, [illegible]

(2) *Sarotti al Senato.* Milano, 8 settembre 1632. Frari, Milano, LXXIII, n° [illegible] — « Il [illegible] Governatore ogni giorno più si vede mortificato dal Conte Duca. » *Del medesimo*, [illegible] settembre 1632. *Ibid.* LXXIV, n° 266.

(3) *Sarotti al Senato.* Milano, 13 ottobre 1632. *Ibid.* LXXIV, 211–214. — *Consulta del Consejo de Estado sobre algunas cartas del duque de Feria y otros ministros de Italia.* Madrid, 3 noviembre 1632. Arch. Gen. Simancas, Estado, 3337.

(4) *Le roi à Rohan.* Toulouse, 31 octobre 1632. Aff. Étr. Grisons, VIII, [illegible] — [illegible] *al Senato.* Bada, 24 novembre 1632. Frari, Svizzera, XXVIII. — *Soranzo al Senato.* [illegible] Saint-Germain-en-Laye, [illegible] décembre 1632. Frari, Francia, LXXXIII. — cf. [illegible] II. [illegible] — *Scotti a Barberini.* Lucerna, [illegible] dicembre 1632. Arch. Vaticano, [illegible]

(5) *Le roi aux cités évangéliques.* Saint-Germain-en-Laye, [illegible] 1633. [illegible]

(6) *Le roi à Rohan.* Toulouse, 31 octobre 1632, loc. cit. — [illegible] *al Senato.* Bada, [illegible] 1632, loc. cit.

(7) *Le roi à Rohan.* Toulouse, 31 octobre 1632, loc. cit.

(8) *Le roi de France à Venise.* Toulouse, 30 octobre 1632. Frari, [illegible] XI, n° [illegible]

il en donna part.(1) On se refusait encore à l'évidence, quand de nouvelles et très impératives instructions adressées de Cahors, le 6 novembre, aux deux ministres du roi en Rhétie vinrent enlever aux membres de la diète leurs plus chères, sinon leurs dernières espérances.(2) De fait, il paraissait impossible aux compatriotes de Jenatsch que Louis XIII persistât dans une résolution dont le résultat le plus clair devait être d'inviter le gouverneur de Milan et l'archiduchesse d'Innsbruck à unir leurs efforts pour replacer les Trois Ligues sous la tutelle de la maison d'Autriche. Muni de lettres de créance du « pittag » (3) et de recommandations des ambassadeurs royaux, Schmid de Grüneck, qu'accompagnaient les capitaines Stoppa et Tschudi, mandataires spéciaux des officiers au service de la Couronne,(4) prit incontinent le chemin de Paris.(5) De leur côté, les cités évangéliques faisaient adjurer leur allié d'outre-Jura de laisser Rohan poursuivre sa mission à Coire, où il avait si puissamment contribué à relever le prestige de la France.(6) Il n'y avait pas enfin jusqu'aux autorités des cantons catholiques qui ne trouvassent justifiée et n'appuyassent la requête grisonne.(7)

A son départ de Toulouse, Louis XIII avait regagné sa capitale « par le plus court chemin »,(8) tandis que Richelieu se dirigeait à petites journées vers Bordeaux. L'absence momentanée du premier ministre, lequel ne rejoignit son maître qu'en janvier,(9) porta d'emblée un grave préjudice aux négociations de Schmid de Grüneck. Celui-ci les poussa néanmoins avec activité à Saint-Germain-en-Laye, où le roi lui accorda audience.(10) La question de la reconquête de la Valteline réservée, les prétentions des Trois Ligues ne semblaient pas excessives. On les eût satisfaites au Louvre en

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 novembre 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII. — *Les chefs et conseillers d'Estat des Trois Ligues à Richelieu.* Coire, 30 novembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII 107. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 219.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 novembre 1632. loc. cit.

(3) *Les chefs et conseillers d'Etat des Trois Ligues à Richelieu.* Coire, 30 novembre 1632. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 dicembre 1632. loc. cit. — *Soranzo al Senato.* Parigi, 14 dicembre 1632. Frari. Francia. LXXXIII.

(4) *Les colonels grisons (Schauenstein, Salis et Brügger) à Richelieu.* Coire, 30 novembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 105.

(5) *Entwurff wass rhattsam erachtet würdt inss Franckreich zeschreyben, von den Frantzöss. H. Ministris H. Hertzog von Rohan und H. Ambr von Landt proiectiert.* (März 1633.) St-Arch. Chur. Protokoll nº *R.* fº 29. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 90.

(6) *Les cités évangéliques au roi de France.* Zurich, 28 novembre 1632. — *Zürich an Schaffhausen.* 30. November 1632. St-Arch. Schaffhausen. Frankr. nº 36. — *Berne à Rohan.* 13 décembre 1632. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *II* 279, 287. — *Berne au roi.* 3/13 décembre 1632. St-Arch. Bern. Rathsmanual. LXIV. 179. — *Le roi aux cités évangéliques.* Saint-Germain-en-Laye, 10 février 1633. Bibl. Nat. f. fr. *4106* fº 1.

(7) *Soranzo al Senato.* Saint-Germain-en-Laye, 20 dicembre 1632. Frari. Francia. LXXXIII.

(8) Le Père Griffet. Histoire de Louis XIII. t. II. 366.

(9) Dans sa dépêche au Sénat, datée de Paris, le 4 janvier (Frari. Francia. LXXXIII.) Soranzo fait allusion au départ de Schmid de Grüneck pour Bordeaux. Or Richelieu rejoignit le roi dès le 8 janvier. (Griffet. II. 389.)

(10) *Memoriale delli punti che s'hanno a rissolvere dal sacro Consiglio di Sua Mtà Christianissima sopra le dimostrazioni del deputato de Sri Grisoni.* dicembre 1632. Bibl. Nat. f. italien. *1804* fº 246. *cf.* Veraguth. op. cit. p. 34.

acquittant sans retard les soldes dues au contingent des communes et en maintenant Rohan en Rhétie avec trois mille hommes, encore qu'il en eût fallu quatre mille au bas mot pour assurer la défense des passages contre les envahisseurs du nord, de l'est et du midi. (1) Mais aussi bien l'inquiétude qu'avaient fait naître dans l'entourage royal les relations nouées par le lieutenant général à Coire avec ses coreligionnaires d'outre-Rhin n'était pas près de se calmer. Par suite, on paraissait résolu à la cour à ne point prêter l'oreille aux doléances du député du « pittag » tant que les ordres contenus dans la missive du 31 octobre n'auraient pas été exécutés. (2)

Au temps même où lui parvenait l'avis qu'il eût à licencier les trois quarts de sa petite armée, Rohan avait reçu de Richelieu une brève dépêche, dans laquelle ce dernier l'engageait à « ne tesmoigner à personne « son desplaisir de peur que cela alterast et la bonne volonté du roy et sa « santé, en luy causant par là quelque fascherie ». (3) Cet « avertissement » n'avait pas peu contribué à augmenter la perplexité du duc. Persuadé que le véritable motif de la défaillance qu'il déplorait n'était autre que l'épuisement du trésor royal joint au peu d'empressement de Venise à répondre aux ouvertures françaises, (4) — et le fait que Toiras réduisait ses effectifs l'entretenait dans cette erreur — (5) il se demandait si, l'occasion s'offrant à lui de descendre en Valteline sans avoir à faire appel à l'aide financière de la cour, son initiative serait ratifiée en haut lieu. Les circonstances le contraignirent à prendre brusquement un parti. Dans les derniers jours de novembre, en effet, arrivait à Coire le résident anglais à Zurich, Olivier Fleming, porteur d'une missive de son maître à l'adresse de Rohan. (6) Depuis plusieurs mois déjà, ce diplomate cherchait à convaincre le duc des dispositions très favorables que le roi de la Grande-Bretagne nourrissait à son égard. Aussi lui avait-il proposé coup sur coup de faciliter sa correspondance avec Gustave-Adolphe, de suggérer aux autorités des cantons évangéliques qu'elles lui confiassent le commandement de leurs milices, « avec une honorable pension », de lui fournir enfin des subsides au cas où le roi Très-Chrétien lui retirerait ses patentes de général. (7) A cette heure, il lui offrait de le faire entrer au service de l'Electeur-Palatin. Mais l'ancien

(1) *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 novembre 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII. — *Rohan et Du Landé au roi.* Coire, 26 décembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 67. — *Jacomo Schmid de Grüneck, delegato delle Tre Leghe al Eminentissimo cardinale di Richelieu.* Saint-Germain-en-Laye. 17 dicembre 1632. *Ibid.* VIII. 63. — *Remonstrances au roy par le Dr Schmid, de la part de Messrs des Trois Ligues Grises.* décembre 1632. *Ibid.* VIII. 81.

(2) *Soranzo al Senato.* Parigi, 14 dicembre 1632. Frari. Francia. LXXXIII.

(3) *Richelieu à Rohan.* [Toulouse, 31 octobre 1632.] Aff. Etr. Grisons. VIII. 82.

(4) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 29 mars 1632. Guerre. XX. 119.

(5) *Rohan à Toiras et à Servien.* Coire, 30 novembre 1632. *Ibid.* XX. 190.

(6) *Rohan à Tronchin.* Coire, 25 novembre 1632. Arch. Tronchin, à Bessinge. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 dicembre 1632. Frari Svizzeri. XXVIII. — *Fleming to Sir John Coke.* Zurich, 24 march/3 april 1633. Public Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3.

(7) *Sir J. Coke to Oliver Fleming.* Beaulieu, 13 august 1632. *Ibid.* (Private instruction for Mr Fleming.)

chef des huguenots était décidé à suivre les avis du cardinal. Il repoussa net les ouvertures de l'agent britannique et se mit en devoir d'obéir aux ordres qu'il avait reçus. (1)

Dès le 28 novembre, Rohan avait acheminé vers le camp suédois son escorte personnelle, ainsi que les carabins de Du Landé, sous la conduite de Saint-André-Montbrun. (2) Bien que ses ressources financières fussent épuisées et que partant le payement des soldes dues à ses troupes demeurât en souffrance depuis huit mois, (3) il comptait faire passer sous peu en Allemagne les quelques centaines de Français dont on le contraignait de façon si inopinée à se séparer. « Je n'ay garde de destourner personne d'aller de ce costé là », écrivait-il au ministre Tronchin. (4) Mais la missive dans laquelle le duc avisait le souverain du Nord de ses intentions ne devait pas être remise à ce dernier. Gustave-Adolphe était tombé à Lützen le 16 novembre, « au plus haut point de sa gloire ». (5) L'annonce de cette catastrophe parvint à Zurich le 5 décembre, de grand matin. (6) Quelques heures plus tard on la connaissait à Coire. (7) Rohan se montra tout d'abord inconsolable de la perte de celui dont il disait « que nul n'avait été plus grand depuis Alexandre et César ». (8) Comme, au même temps, Richelieu affirmait à son maître que si le vainqueur de Leipzig « eust attendu six mois à mourir, les affaires de France en eussent esté plus asseurées », (9) le lieutenant général pouvait être porté à croire que ses regrets personnels trouveraient de l'écho à Paris. Aussi, en apprenant que Bernard de Weimar succédait au monarque défunt dans la direction des armées protestantes, (10) se résolut-il à tenter un suprême effort auprès du cardinal afin de l'amener à se convaincre qu'une situation nouvelle devait nécessairement provoquer des ordes nouveaux. Ne semblait-il pas « que Dieu n'avoit fait vivre le roy de Suède qu'autant de temps qu'il

(1) *Rohan à Tronchin.* Coire, 25 novembre 1632. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna. 10 dicembre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Fleming to Sir John Coke.* Zurich, 24 march/3 april 1633. loc. cit.

(2) *Rohan à Gustave-Adolphe.* Coire, 23 novembre 1632. Arch. royales. Stockholm. Coll. Oxenstierna nº 51. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 novembre 1632. loc. cit. — *Scotti a Barberini.* Lucerna, 10 dicembre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera XXII. — *cf.* Sprecher v Bernegg. II. 90.

(3) *Rohan à Richelieu.* Coire, 28 novembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII 58. — « Il n'a de quoy se desgager des emprunts qu'il a esté contrainct de faire. » *La duchesse de Rohan à Richelieu.* Paris. 17 décembre 1632. *Ibid.* VIII. 65 — *Rohan et Du Landé au roi.* Coire. 26 décembre 1632. *Ibid.* VII 68. — *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl. 2 gennaio 1633. Frari. Svizzeri. XXVIII. — Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan. t. I. 68.

(4) *Rohan à Tronchin.* Coire, 1er novembre 1632. Arch. Tronchin. à Bessinge. — *Baner à Oxenstiern.* Ottobeuren. 13 janvier 1633. ap. Axel Oxenstiernas Skrifter. etc. t. VI. (Stockholm. 1893.)

(5) *Rohan à Tronchin.* Coire, 7 décembre 1632. *Ibid.*

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4/5 dicembre 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(7) *Rohan à Monsieur Tronchin, ministre du St-Evangile et professeur en théologie, à Genève.* Coire, 7 décembre 1632. Arch. Tronchin, à Bessinge.

(8) *Rohan al suo agente in Venetia (Prioleau).* Coira, 2 agosto 1632. Frari. Generali e Genti da Guerra. 1619—1663. I. F.F. (Miscellanea. Codici. nº 369) — *Rohan à Tronchin.* Coire, 23 décembre 1632, 11 janvier et 8 mars 1633. Arch. Tronchin. à Bessinge. — *Rohan au chevalier Rasch.* Coire. 4 janvier 1633. Arch. royales Stockholm. Förhandingen Mellan Swerige och Frankrike. (1625—1653.

(9) *Richelieu au roi.* Mauzé, 15 décembre 1632. (ap. Avenel. op. cit. IV. 415.)

(10) *Rohan à Richelieu.* Coire, 21 décembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 66.

« avoit esté nécessaire pour préparer le chemin à Sa Majesté d'atteindre à « la plus haute gloire à laquelle roy Très-Chrétien fust parvenu depuis « Charlemaigne » ? Louis XIII laisserait-il échapper l'occasion inespérée qui s'offrait à lui de se poser en chef de la coalition anti-autrichienne en Allemagne ? Ne comprendrait-il point enfin qu'en faisant avancer une armée vers la Lorraine, en autorisant l'occupation de la Valteline et en négociant avec les cantons catholiques, rassurés par la mort de Gustave-Adolphe, la complète éviction des Espagnols de la route du Gothard, il infligeait à la cause de l'Empire un échec dont celle-ci ne se relèverait jamais ? (1)

Supposé que Rohan conservât la moindre illusion quant à l'efficacité de la démarche dont Prioleau allait s'acquitter en son nom auprès de Richelieu, (2) ses espérances furent promptement brisées. La mission de son secrétaire particulier était vouée par avance au même insuccès que celles de Schmid de Grüneck et de Stoppa. (3) Ce dernier au reste venait de reprendre la route de Coire. De retour dans cette ville dès le 2 janvier 1633, (4) il apportait à son maître l'ordre réitéré d'achever le licenciement de ses troupes et de gagner Venise sans retard. (5) Mais le duc avait à cœur de ne quitter la Rhétie qu'après s'être convaincu que son départ ne nuirait à la solution d'aucune des affaires dont il avait assumé la charge aux Ligues de Suisse.

Aussi bien deux négociations demeuraient en suspens en Helvétie à l'heure où l'ambassadeur extraordinaire du roi Très-Chrétien s'apprêtait à abandonner ses fonctions. Le conflit né du massacre d'un détachement bernois près du château de Blauenstein n'était pas vidé, et la neutralité proposée par le roi de Suède n'avait pas encore reçu l'adhésion des cantons. A dire vrai, Rohan se trouvait dessaisi de l'incident du 20 septembre. Le 30 octobre, en effet, soit la veille du jour où la dislocation de la petite armée franco-grisonne avait été résolue à Toulouse, Louis XIII avisait Berne que Du Landé serait désormais son seul représentant dans l'œuvre de médiation poursuivie jusque là en commun par les envoyés de la Couronne à Coire. (6) Cette décision maladroite, dont le plus récent historien de « l'affaire de la Klus » paraît au reste n'avoir pas soupçonné les motifs, (7)

---

(1) *Advis de Rohan au roy sur les affaires présentes.* Coire, 14 décembre 1632. Aff. Etr. Allemagne. VIII. 341.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 3 dicembre 1632. Frari. Francia. LXXXIII. — *Rohan à Richelieu.* Coire, 15 décembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 62.

(3) *Soranzo al Senato.* Parigi, 14 dicembre; Saint-Germain-en-Laye, 20 dicembre 1632. Frari. Francia. LXXXIII. — *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 2 gennaio 1633, loc. cit. — Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan. I. 68.

(4) *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 2 gennaio; Zurigo, 9 gennaio 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII.

(5) « Del ritorno del S[r] duca di Roano si discorre da tutti su un avviso che alla corte christianissima era entrato in qualche sospetto per il quale si teneva per certo che gli sarebbe stato levato il governo dell'armi in Grigioni. » *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 18 e 25 dicembre 1632. Arch. Mediceo. Venezia. *3018* f[os] 628, 638. — Sprecher v. Bernegg. II. 90.

(6) *Le roi à Berne.* Toulouse, 30 octobre 1632. St-Arch. Bern. Solothurnbuch *R* 169.

(7) F. Faeh. Der Kluser Handel. (Zürich 1884.) p. 132.

remettait en question les concessions si péniblement obtenues des deux parties par le duc. Grâce aux instances persuasives de ce dernier, « Messieurs de Soleure commençaient à se mettre à la raison » et, à leur exemple, l'autorité bernoise se relâchait quelque peu de ses exigences. (1) Cédant aux prières des défendeurs, il avait même pris l'engagement de se rendre à Bade le 7 novembre, (2) mais, retenu en Rhétie par les devoirs de sa charge, il s'était contenté d'y dépêcher Sprecher de Bernegg, lequel avait vivement travaillé les membres de la diète en faveur de l'union de tous les Confédérés dans l'oubli du passé. (3)

En substituant Du Landé à Rohan dans la médiation que celui-ci était sur le point de mener à bien, Richelieu, à n'en pas douter, entendait favoriser les intérêts de ses coreligionnaires d'Helvétie. Or, son erreur était profonde. Accueillie avec reconnaissance à Berne, où l'on venait de repousser l'offre d'arbitrage des cantons neutres, sous le prétexte que la majorité d'entre eux appartenait à la confession catholique, l'intervention de l'ancien chef des huguenots avait d'autre part rallié tous les suffrages à Soleure. (4) Aussi, lorsque le bruit de la disgrâce du duc se répandit dans la Suisse occidentale, l'émotion fut-elle vive dans cette ville, dont les autorités joignirent incontinent leurs instances à celles des « Waldstætten » en vue d'obtenir que la décision prise à Toulouse fût rapportée dès l'instant qu'elle éveillait, non sans raison certes, les défiances des cantons évangéliques. (5) Au même temps une démarche était faite à Coire auprès du lieutenant général pour l'inviter à continuer aux deux parties ses bons offices. Rohan s'y prêta volontiers. Toutefois l'on ne pouvait raisonnablement espérer qu'il se portât en personne sur les rives de l'Aar. (6) D'accord en cela avec Du Landé, il se contenta de dépêcher Molina en Helvétie. (7) Mais des velléités belliqueuses se manifestaient derechef à Berne, où l'on estimait infiniment trop bénigne la sentence rendue, le 20 décembre, par le Conseil de Soleure contre les auteurs de l'attentat du 20 septembre. (8) En fait la mission du secrétaire-interprète aboutit à un échec complet. (9) C'était désormais à l'ambassadeur ordinaire qu'allait échoir la tâche ardue de remettre sur pied une négociation que ses intrigues n'avaient pas peu contribué à rompre.

---

(1) *Rohan à Zurich.* Coire, 6 novembre 1632. St-Arch. Zürich. Solothurn *I* (Kluserhandel.) nº 119.

(2) *Rohan à Soleure.* Coire, 2 novembre 1632. St-Arch. Solothurn. Frankr. XXIV. 29; *à Zurich.* même date. St-Arch. Zürich. Solothurn *I* (Kluserhandel.) nº 17; *à Berne.* même date. St-Arch. Bern. Solothurnbuch *I* 171.

(3) *Rohan aux députés de Zurich à Bade.* Coire, 7 novembre 1632. St-Arch Zürich. Solothurn *I* (Kluserhandel.) nº 20 — *Scaramelli al Senato* Bada. 13 novembre 1632. loc. cit. — Eidg. Absch. V³ 719 *a*.

(4) *Soleure à Richelieu.* 1er décembre 1632. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 256.

(5) *Le canton de Soleure à Richelieu.* 1er décembre 1632. *Ibid.* — *Rohan à Zurich.* Coire, 11 janvier 1633. St-Arch. Zürich. Frankreich

(6) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 3 dicembre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(7) *Mémoire envoyé par Mr Du Lande.* Coire, 12 janvier 1633. Aff Etr. Grisons. VIII.

(8) *cf.* Faeh op. cit 66, 142.

(9) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 24 dicembre 1632. loc. cit.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la diète de Bade d'octobre s'était terminée par la prise *ad referendum* des « articles de neutralité » dont Rohan, agissant avec les pleins-pouvoirs du roi Très-Chrétien, avait proposé l'adoption aux Etats confédérés de la part de Gustave-Adolphe. (1) Tout d'abord défiants à l'égard des ouvertures suédoises, les cantons de l'ancienne croyance s'étaient assez vite ralliés à ces dernières. Mais, grâce aux intrigues espagnoles, des dissidences de vues n'avaient pas tardé à se faire jour parmi eux. Unanimes dans leurs résolutions au moment du départ du duc, ils ne l'étaient déjà plus, le 6 novembre, quand leurs députés se réunirent en une conférence particulière assignée par les soins du « Vorort » catholique. Tandis, en effet, que Schwytz, Zoug, Fribourg et Soleure persistaient dans leur première intention, que Lucerne soulevait quelques objections de détail, Uri et Unterwalden revenaient sur l'adhésion conditionnelle précédemment donnée en leur nom. (2) On s'attendait, à la vérité, à ce qu'une décision ferme fût arrêtée au cours de la diète générale qui se tint en Argovie dès le lendemain. Mais Du Puy, le secrétaire de Rohan, était encore auprès de Gustave-Adolphe dont il avait mission de solliciter l'agrément au projet de traité rédigé sous les auspices des ambassadeurs français. (3) Les membres de cette assemblée se bornèrent par suite à ouïr le discours des commissaires tyroliens auxquels ils avaient accordé audience et à faire part à l'archiduchesse Claudia de leur sincère désir de ne transgresser en aucune occasion l'*Union héréditaire* avec l'Autriche. (4)

Aussi bien ce nouvel ajournement de la ratification des articles de la neutralité helvéto-suédoise décida de leur sort. La mort du vainqueur de Leipzig, survenue dans ces entrefaites, changea la face des choses. Sans prendre fin complètement, les appréhensions du nonce et celles de Casati se calmèrent du moins dans une large mesure. Tous deux d'ailleurs pouvaient à juste titre se féliciter de ce que, sur leurs conseils, les Suisses eussent usé de temporisation en cette circonstance. (5) Tel fut au demeurant l'avis de l'empereur. Dans une missive dont l'habileté égalait la courtoisie, Ferdinand II exhortait à cette même heure les cantons à la concorde et les assurait que les griefs étaient désormais oubliés que sa maison avait jadis nourris contre eux. (6) D'autre part les protestants inclinaient toujours davantage à se retirer sous leurs tentes. Autant, quelques mois auparavant, sous couleur de ménager une « bonne neutralité » entre le Corps helvétique et les adver-

(1) « Si aspetta avviso della neutralità tra Svizzeri e Svezia. » Frari. Delib. Sen. CXL. p. 180.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 12 novembre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. Eidg. Absch. V² 717—718.

(3) *Rohan à Richelieu.* Coire, 21 décembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 66. — Eidg. Absch. V² 719 *a*.

(4) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 19 novembre 1632. loc. cit. — *Propositione fatta per li commissarii arciducali, Gio. Renato di Scavenbourg (Schauenburg) e Isacco Vollmar, nella dieta di Bada, a 14 novembre 1632. Ibid.* — Eidg. Absch. V² 719 *b*.

(5) *Scotti a Barberini* Lucerna, 10 dicembre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(6) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 24 dicembre 1632. loc. cit.

saires de l'Empire, ils s'étaient efforcés d'entraîner leurs confédérés catholiques dans une alliance avec la couronne de Suède,(1) autant, depuis la disparition de Gustave-Adolphe, ils marquaient de répugnance à contracter de nouveaux engagements avec ses successeurs et paraissaient résolus à s'en tenir à la politique de prudente abstention dont les grandes lignes allaient être approuvées au cours de la diète de Bade de janvier 1633.(2)

En veillant avec un soin jaloux à ce que leurs frontières ne fussent pas franchies par les belligérants; en s'opposant de plus à ce que ceux-ci recrutassent des auxiliaires sur le sol des Ligues,(3) les autorités des cantons évangéliques se mettaient, ou du moins croyaient se mettre à couvert de toute surprise. Comme les « Waldstætten », de leur côté, n'avaient pas tardé à imiter cet exemple, il n'était pas interdit d'espérer que, malgré l'approche de Horn et de ses troupes qui occupaient déjà l'Alsace entière à la réserve de Brisach,(4) la neutralité de la Suisse continuerait à être respectée. On était même fondé à supposer que la Franche-Comté, dont le gouvernement réclamait aux termes des traités l'assistance des Confédérés, ne courrait un danger sérieux que du jour où ses habitants prendraient ostensiblement parti pour les Impériaux, ainsi que venait de le faire de façon fort malencontreuse l'évêque de Bâle.(5)

Au total, lorsque s'ouvrit l'année 1633, les hostilités, détournées du territoire helvétique proprement dit, menaçaient en revanche de s'étendre à l'Ajoie et aux Ligues Grises. Décidés à ne pas laisser leur allié de Porrentruy exposé plus longtemps aux périls suspendus sur sa tête,(6) les petits Etats de l'ancienne confession avaient, à la vérité, recommandé les intérêts du prélat à la sollicitude du roi Très-Chrétien; mais, bien que Rohan et Du Landé cherchassent à les rassurer et se fussent engagés à appuyer leur requête auprès du Louvre, il ne demeurait pas moins acquis que la conduite imprudente du prince-évêque livrait ses sujets aux pires représailles de la part des Suédois.(7)

---

(1) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 5 novembre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII.

(2) Mercure suisse. p. 21. — Eidg. Absch. V² 729—730 *c. f*; 732 *c*.

(3) *Zürich an Horn.* 7. März 1633. St-Arch. Zürich. Dreissigjähr Krieg. II. n° 5.

(4) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 31 dicembre 1632. loc. cit. — *Fleming to Sir J. Coke.* Zurich, 27 january/6 february 1633. Public Rec Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 3. — *cf.* Seehausen. op. cit. 56.

(5) *Horn aux XIII Cantons.* Kempten, 2 février 1633. St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 121. — *Otto-Ludwig, Rheingraf, an die XIII Orte.* 28. Januar/7. Februar 1633 — *Le President du Parlement de Dôle aux XIII Cantons.* Dôle, 7 mars 1633. St-Arch. Zürich. Freigrafschaft Burgund II. (1609—1641.) n°s 30 et 33.

(6) *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl. 26 dicembre 1632. Frari. Svizzeri. XXVIII. — Eidg. Absch. V² 689.

(7) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 10 dicembre 1632. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXII. — *Lucerne à Rohan.* 18 décembre 1632. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 258 — « Ne devant, sans nouvel ordre, m'entremettre de cette affaire, veu la mort du roy de Suède, laquelle peut avoir changé quelque chose en l'alliance qu'il avoit avec Sa Majesté. » *Du Landé à Lucerne.* Coire, 22 décembre 1632. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg. 1632 — *Rohan et Du Landé au roi.* Coire, 26 décembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 67. — *Rohan à Lucerne.* Coire, 22 décembre 1632. St-Arch. Luzern. Graubünden.

A l'autre extrémité des Ligues, en Rhétie, la situation était plus inquiétante encore. (1) A Berne et à Zurich, on commençait enfin à comprendre à quel point l'occupation de Pignerol avait été néfaste à la cause grisonne, que le roi et son premier ministre paraissaient à la veille d'abandonner presque complètement. (2) Dès l'instant, en effet, que Rohan, après Avaux, avait échoué dans ses tentatives de ramener sur les Grisons l'attention du Sénat vénitien, il était à prévoir que les montagnards des Alpes, outrés de l'indifférence de leurs alliés et insensibles aux promesses fallacieuses venues de la cour de France, (3) dont l'ambassadeur ordinaire ne conservait que peu de crédit dans le pays, (4) se placeraient d'eux-mêmes en fin de compte sous le protectorat austro-lombard (5) et accueilleraient avec moins d'effroi qu'en 1629 les Impériaux, qui dans ces entrefaites avaient poussé leurs avant-gardes jusqu'à deux lieues du Luziensteig. (6)

Cependant Schmid de Grüneck poursuivait ses négociations à Paris avec des alternatives de succès et de revers. Econduit d'abord en décembre 1632, il avait, dans la première quinzaine de janvier 1633, repris quelque confiance en constatant que l'opinion de Richelieu n'était pas absolument défavorable au maintien de Rohan sur les rives de la Plessur. (7) Par malheur les ennemis de celui-ci n'avaient pas désarmé. L'un d'eux, le surintendant Claude de Bullion, ancien commissaire royal auprès de l'assemblée de Saumur, ne pardonnait pas au duc de l'avoir menacé de défénestration en août 1611 et n'aspirait qu'à tirer vengeance de cet outrage. (8) Influencé par lui et par le Père Joseph, que les envoyés des Trois Ligues trouvèrent « dur et méprisant » à l'endroit de leurs compatriotes et hostile à toute idée de réformation du traité de Monçon, (9) le cardinal changea une fois encore ses batteries. (10) En fait, les dernières illusions du député grison se dissipèrent au cours de l'audience de congé que lui accorda le roi, le 14 février. (11) Sourd aux avis que Servien lui adressait du Piémont (12) et convaincu que quinze cents hommes suffiraient désormais à assurer la défense des Trois Ligues, Louis XIII persistait dans la volonté d'éloigner momentanément de Coire son ambassa-

---

(1) « Nostre estat est au comble de toute misère. » *Rohan et Du Landé au roi.* Coire, 26 décembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 67.

(2) *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 16./26. Januar 1633. St-Arch. Zürich Graubünden. XIV. — *Relatione fatta dal S^r duca di Roano dello stato de i Svizzeri, etc., nel suo ritorno a Venetia.* 29 gennaio 1633. (Estratto dal Codice n° 1921 della classe VII degli Italiani della R. Bibliotheca di S. Marco.)

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 9 gennaio 1633. loc. cit.

(4) *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 2 gennaio 1633. loc. cit.

(5) *Rohan à Bouthillier.* Coire, 26 décembre 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 68.

(6) *Rohan et Du Landé au roi.* Coire, 26 décembre 1632. *Ibid.* VIII. 67.

(7) *Soranzo al Senato.* Parigi, 18 gennaio 1633. Frari. Francia. LXXXIII.

(8) *Ibid.*

(9) *Michel Zen, secretario, al Senato.* Parigi, 22 febbraio 1633. Frari. Francia. LXXXIV.

(10) *Soranzo al Senato.* Parigi, 18 gennaio; Rueil, 25 gennaio 1633. *Ibid.* LXXXIII.

(11) *Soranzo al Senato.* Rueil, 25 gennaio 1633. loc. cit.

(12) *Servien à Rohan.* Turin, 1er et 14 février 1633. Guerre. XVIII. 82, 109.

deur extraordinaire et lieutenant général,[1] d'ajourner la reconquête de la Valteline et de ne pas accorder à ses alliés de la haute vallée du Rhin la *déclaration* unilatérale que ceux-ci attendaient de lui quant à l'annulation du traité d'Innsbruck d'août 1629.[2]

Aussi bien lorsque Schmid de Grüneck regagna la Rhétie à la fin de mars, accompagné de Prioleau, il n'y trouva plus Rohan.[3] Le duc, après avoir acheminé vers le camp suédois les derniers soldats français licenciés par lui,[4] s'était, dès le 11 janvier,[5] mis en route pour Venise, échappant ainsi aux récriminations des officiers grisons, lesquels avaient d'ailleurs agité de le retenir comme otage jusqu'au complet acquittement de leurs soldes arriérées.[6]

Menaces suspendues sur les protestants de la région du Léman. — Persistance des desseins formés par Charles-Emmanuel contre l'indépendance de ses voisins du nord. — Il réussit à y intéresser momentanément Richelieu. — Premières négociations franco-piémontaises relatives « au faict de Genève ». — Attitude du parti ultra-catholique au Louvre en cette conjoncture. — Le duc de Savoie obtient les encouragements du Vatican et des cours de Vienne et de Madrid. — Malgré l'ouverture de la succession de Mantoue, il continue à détacher des forces vers le Chablais et le Faucigny. — Refroidissement survenu dans les rapports entre Louis XIII et les Genevois. — Appréhensions justifiées que causent à ceux-ci l'arrivée inopinée du monarque français à Suse et ses conférences avec Charles-Emmanuel. — Après avoir consenti à sacrifier la cité calviniste aux ambitions savoyardes, le roi Très-Chrétien revient sur ses résolutions. — Mission accomplie par Jean Sarrasin le jeune au camp royal à Annecy. — Son peu de succès. — Du Hallier et la question de la restitution des biens ecclésiastiques du pays de Gex. — Interventions invoquées par les Syndics et Conseils de Genève. — Leur résultat.

XXIV. Si violent que continuât à être leur désir de rentrer en possession de la Valteline, les Grisons ne se fussent cependant pas abaissés pour

(1) « Diverses considérations nous ont convié à le retirer des Grisons et, comme nous y réformons nos troupes, nous ne pouvons y laisser un personnage de sa qualité » *Le roi aux cités évangéliques.* Saint-Germain-en-Laye, 10 février 1633. Bibl. Nat. f. fr. *4106* f° 1.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 novembre 1632. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 9 gennaio 1633. Frari. Svizzeri. XXVIII. — *Réponses du roi aux demandes des députés grisons* Saint Germain-en-Laye, 13 février 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII; Frari. Francia. LXXXIV. — *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1583.

(3) *cf.* Sprecher v. Bernegg. II. 90. — *Michel Zen al Senato.* Parigi, 1°, 4 e 15 marzo 1633. Frari. Francia. LXXXIV.

(4) *Rohan à Zurich.* Coire, 3 et 8 janvier 1633. St-Arch. Zürich. Graubünden *J.*

(5) et non le 10. (*contra:* Bühring. op. cit. 243.) — *Rohan à Richelieu.* Coire, 11 janvier 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII. 85 — *Rohan aux cantons évangéliques; à Mr Brem, bourgmaistre de Zurich* Coire, 11 janvier 1633. St-Arch. Zürich. Frankreich. — Sprecher v. Bernegg. II. 91.

(6) *Scaramelli al Senato.* Bada, 27 novembre 1632. loc. cit.

le satisfaire jusqu'à trahir la cause des *Stati liberi*. Feria se faisait donc l'écho d'un bruit malveillant lorsqu'il prétendait savoir de source certaine que les Trois Ligues offraient au roi Très-Chrétien de lui fournir des troupes en vue de la « conquête de Genève », pour peu que ce prince s'engageât en retour à leur procurer la restitution des provinces par eux perdues en 1620. (1) Néanmoins tout n'était pas à rejeter dans les avis que le gouverneur de Milan transmettait à son maître à ce sujet. Il paraissait incontestable, en effet, que les menaces suspendues sur la petite république calviniste étaient les plus formidables que celle-ci eût affrontées depuis décembre 1602.

Malgré l'échec de la mission accomplie au camp devant Montauban, du temps de Grégoire XV, par le Père Tobia Corona ; malgré l'affirmation énergique des ministres du Louvre que les raisons qui avaient porté Henri III à accéder au traité de *comprotection* de l'année 1579 conservaient leur valeur entière en 1621, Charles-Emmanuel n'avait dès lors laissé échapper aucune occasion de mettre à exécution les desseins formés par lui contre l'indépendance de Genève et la souveraineté bernoise dans le pays de Vaud. Fort heureusement pour la vieille cité alliée des Suisses, le péril qu'elle avait à conjurer était demeuré jusque là exclusivement savoyard. Ni en décembre 1622, au cours de l'entrevue d'Avignon, ni en janvier 1625, durant le séjour à Paris de l'envoyé pontifical Bernardino Nari, Louis XIII n'avait consenti à discuter l'éventualité d'un remaniement territorial quelconque à la frontière du bailliage de Gex.

Il fallut le traité de Monçon pour que les choses changeassent de face. L'abandon de la politique traditionnelle de la France à l'égard des *Stati liberi* devait entraîner Richelieu dans une voie où les Brulart eux-mêmes avaient refusé de s'engager. De ce jour les Genevois eurent sujet d'appréhender une surprise aussi bien de leur voisin de l'Ouest que de celui du Midi. A son passage à Turin, en juin 1626, Châteauneuf s'était entretenu avec le prince de Piémont « du faict de Genève ». (2) Non contents d'avoir obtenu du cardinal qu'il conseillât au roi de ratifier les articles du 5 mars, les ultra-catholiques de l'entourage de Louis XIII s'efforçaient de l'amener à sacrifier ses protégés du bassin du Léman aux ambitions du duc de Savoie. Selon eux, « la conscience conviait d'entendre » à ce dessein dirigé contre des hérétiques. Bien plus, du moment que Charles-Emmanuel se chargeait de « l'exécution du tout », qu'il promettait de démolir les remparts de la ville dès que ses troupes s'en seraient rendues maîtresses, qu'il se proposait enfin de céder au Louvre ses droits sur le pays de Vaud, il n'y avait à redouter ni que la réputation du monarque français eût à souffrir de cet

(1) *Mirabel al rey*. Paris, 25 octubre 1631. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3336.

(2) *Mémoire:* « Mr de Chasteauneuf verra Mr le prince de Piedmont. » (1626.) Aff. Etr. Genève. II. 202.

événement s'il se produisait, ni que, du fait de ce dernier, les communications se trouvassent coupées entre le royaume et les Ligues. (1)

Sans repousser absolument ces suggestions, le cardinal estima néanmoins qu'elles étaient prématurées. Au nonce, qui le pressait de donner son assentiment tacite aux projets belliqueux de la cour de Turin, il répondit que la question de l'annexion de Genève à la Savoie ne lui paraissait pas encore mûre. (2) Déçu de ses espérances, le souverain du Piémont se tourna vers Rome. Dès l'été de 1626, l'assistance à tout le moins morale du Vatican lui était acquise. (3) D'autre part, ses intrigues en Valais semblaient à la veille d'aboutir. Son plan certes était des plus ingénieux. Ne briguait-il pas en faveur de son second fils, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, les sièges épiscopaux de Sion et de Lausanne ? Cette double élection une fois réalisée, le duc se fût établi en personne à Aix, d'où il eût organisé un véritable blocus contre le petit Etat objet de ses convoitises. (4) Malheureusement pour lui, cette combinaison, au succès de laquelle le Père Tobia Corona avait travaillé avec ardeur, échoua « tout à plat ». (5) Au dernier moment, les deux prélats intéressés se refusèrent à résigner. (6) Le répit dont Genève bénéficia de ce chef fut au reste insignifiant. Au printemps de 1627 déjà, les alarmes renaissaient sur les rives septentrionale et occidentale du Léman. (7) Tantôt, « n'ayant rien seu faire en Italie », Charles-Emmanuel « tournoit ses espérances deça les monts » et se proposait de surprendre les villes suisses « du côté du lac, par le moyen de radeaux ». (8) Tantôt, s'efforçant de donner corps à l'un ou l'autre des partis que lui suggérait son imagination sans cesse en travail, il poussait au mariage de Gaston d'Orléans avec la princesse Marie de Gonzague, parce que celle-ci, apportant en dot ses droits sur le Montferrat, pourrait être amenée à les troquer, le cas échéant, contre ceux de la maison de Savoie sur Genève. (9)

Dans ces entrefaites, la succession de Mantoue s'était ouverte. L'on s'attendait dès lors à ce que le duc, renonçant momentanément à l'exécution de ses desseins au delà des Alpes, bornât son ambition à reculer les fron-

---

(1) *Mémoire:* « La conscience convie d'entendre au dessein de Genève. » (1626.) Aff. Etr. Genève. II. 201.

(2) *cf.* Siri, op. cit. VI. 107.

(3) *Il duca di Savoia al Principe-Cardinale, suo figlio.* Torino, 3 luglio 1626. Aff. Etr. Turin. III supp^t. 137vo.

(4) *Ibid.*

(5) *Il duca di Savoia al Principe-Cardinale.* Torino, 7 settembre 1626. Aff. Etr. Turin. III supp^t. 150.

(6) *Il duca di Savoia al Principe-Cardinale.* Torino, 3 luglio 1626 (II^{da}). *Ibid.* 138.

(7) *Lettre de Genève,* du 19 mars 1627. St-Arch. Zürich. Genf. VI. 1612—1641.) — *Carlo-Emanuele a Scaglia.* Torino, 31 luglio 1627. Aff. Etr. Turin. III supp^t. 84.

(8) *Hans Rudolf von Erlach, bailli d'Yverdon, à Genève.* Yverdon, 15 et 29 mai 1627. Arch. Genève. Portef. histor. n° 2822. — *Le bailli de Gex à Genève.* Gex, 9 janvier 1628 *Ibid.* n° 2833. — *Lettera del Signor di Bruiset al duca di Savoia per suggerirgli i mezzi di impadronirsi di Ginevra* 1628. ap. Bianchi. Le materie politiche, ecc. p. 295.)

(9) *Il duca di Savoia al conte San Martino d'Agliè.* Torino, 17 novembre 1626. Aff. Etr. Turin. III supp^t. 187.

tières de ses Etats du côté de l'Est. Cet espoir ne se réalisa pas. (1) Ni la diversion piémontaise vers Trino, ni le souci de tenir tête à l'armée du marquis d'Huxelles, prête à déboucher du Dauphiné dans la vallée de la Varaita, n'empêchèrent Charles-Emmanuel de concentrer de grosses forces en Faucigny et de semer l'effroi dans la région du Léman et jusque chez les dizains du Valais. (2) Néanmoins, bien qu'ils engageassent les Genevois à redoubler de vigilance, (3) les amis de ceux-ci à l'étranger n'estimaient pas que le péril fût imminent. Selon eux, le gouvernement ducal, menacé de représailles par les Français, ne songeait pas à se créer de gaîté de cœur de nouveaux adversaires, ce qui se fût immanquablement produit s'il avait tenté de s'emparer d'une ville alliée et protégée des membres les plus influents du Corps helvétique. (4)

A première vue, ce raisonnement paraissait assez judicieux. Mais la diplomatie du fils d'Emmanuel-Philibert déconcertait toutes les prévisions. Si Genève avait pour elle de nombreuses sympathies ; si, à défaut de l'assistance effective du roi Très-Chrétien, elle pouvait encore compter sur la neutralité bienveillante de ce prince ; (5) si le roi de la Grande-Bretagne s'entremettait avec diligence en sa faveur, tant à Paris qu'à Turin, (6) à l'effet de procurer le rappel en deça des monts des forces destinées à l'assaillir (7) et de la sauver de la disette de céréales dont la menaçait le blocus établi à sa frontière sur les ordres du duc, (8) ce dernier, de son côté, ne demeurait pas inactif. Ses démarches à Vienne et à Madrid n'avaient pas été vaines. (9) On comprenait enfin dans ces deux cours l'intérêt majeur qu'il y avait pour la maison d'Autriche à ce qu'il exécutât promptement un dessein dont la

(1) *Nouvelles de Coire.* 15 avril 1628. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl'. Misc. Pap. 1617—1629.

(2) *Genève à Zurich.* 23 février, 22 mai, 26 août, 6 septembre et 7 octobre 1628. St-Arch. Zürich. Genf. VI. (1612—1641.) — *Zurich à Genève.* 30 août 1628. (v. s.) Arch. Genève. Portef. histor. n° 2834.

(3) « Pour voir une si grande et soudaine armée ennemye rôder autour de vostre ville. » *François d'Aersens et G. de Vesberghen à Genève.* Paris, 15 octobre 1628. *Ibid.* n° 2843. — *Zurich à Genève.* 22 septembre/2 octobre 1628. *Ibid.* (n° 2834.)

(4) « Mr le duc de Savoye n'est point encore en condition de pouvoir sy tost penser à un si grand dessein que seroit celluy de vous entreprendre par siège, mais que, tout au rebours, il se connoist obligé de se mettre plustost en posture à ne devoir craindre le retour de cette gaillarde disgrâce qu'il vient de faire recevoir à la France, qui, se trouvant présentement très occupée, l'en menace pourtant de loin. » *François d'Aersens et G. de Vesberghen à Genève.* Paris, 15 octobre 1628. loc. cit.

(5) *The State of Geneva to the Earl of Carlisle.* 12 september 1628. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl'. Misc. Pap. 1617—1629. n° 2.

(6) *The State of Geneva to the King of England.* 10 november 1628. — *The King of England to Geneva.* january 1629. *Ibid.*

(7) *Le roi de la Grande-Bretagne à Genève.* Palais de Westminster, 24 janvier 1629. Arch. Genève. Portef. histor. 2849.

(8) *Instructions données à Mr Favre, pour se rendre à Chambéry, au sujet de la défense du commerce des grains faite par le prince Thomas.* Genève, 8 décembre 1627. Arch. Genève. Portef. histor. n° 2828. — *The State of Geneva to the President of Chales.* 28 july 1628. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. 1617—1629. n° 2. — *Memorandum concerning Savoy and Geneva.* (september 1628.) *Ibid.* — *The State of Geneva to the Earl of Carlisle.* 12 september 1628. *Ibid.*

(9) « Intanto parmi che sarebbe da desiderarsi che Spagnoli somministrassero altro pasto al Sigr duca di Savoia che quello d'Italia, incitandolo vivamente per l'acquisto di Ginevra, del bel e fruttifero paese di Vauz, e che l'imperatore li facesse far l'impresa di Losanna. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 13 aprile 1628. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XVIII.

réussite eût empêché dorénavant toute entente franco-savoyarde et fermé aux armées royales l'une des routes militaires aboutissant à la Péninsule. Déjà l'empereur avait fait avertir Charles-Emmanuel qu'il le soutiendrait dans son entreprise. (1) En Espagne, à la vérité, les négociations de l'abbé Scaglia se heurtaient à quelques difficultés. (2) Non pas certes qu'Olivarès désapprouvât les projets qui lui étaient soumis. (3) Aussi bien il avait promis naguère au duc de lui fournir les subsides qui devaient lui permettre de reconquérir sur Fribourg le comté de Romont. (4) Mais on entendait à l'Escurial n'agir qu'avec la plus extrême circonspection, de manière à ne pas froisser les susceptibilités britanniques. (5) Néanmoins, en janvier 1629, le diplomate italien estimait avoir vaincu les scrupules du ministre de Philippe IV et considérait la partie comme gagnée pour son maître. (6) C'était compter sans l'imprévu. L'entrée de Richelieu à Suse, quelques semaines plus tard, suffit à ruiner cette ébauche d'accord hispano-piémontais.

A l'heure où allaient s'ouvrir les conférences pour la paix à Ratisbonne, les relations entre Genève et la monarchie française n'étaient plus ce qu'elles avaient été dans les premières années du siècle. Depuis la démolition du fort Sainte-Catherine en 1600 et la mission de La Noue en 1611, les autorités de la vieille cité calviniste n'avaient plus guère reçu de marques particulières de la bienveillance des rois Très-Chrétiens. En 1623, à la vérité, alors que Louis XIII sollicitait les Confédérés d'adhérer à la Ligue d'Avignon, les « Syndics et Conseils » avaient pu croire que, privés pendant dix-sept ans des largesses du Louvre, ils étaient à la veille de se voir restituer ces dernières. Mais leurs illusions avaient été brèves. Encore que l'on se défendît à Paris de reprocher aux Genevois les sympathies que ceux-ci nourrissaient à l'endroit de leurs coreligionnaires du Languedoc rebelles à la Couronne, il était avéré que le refroidissement survenu dans les rapports entre les deux Etats datait des premiers troubles du Midi. Certes, de nombreuses démarches avaient été tentées dès lors auprès de la cour, (7) notamment, en 1627 et en 1629, par les syndics Sarrasin et Anjorrant, ainsi que par Michel Roset, en vue de prévenir l'annulation des privilèges commerciaux concédés à la république par les rois prédécesseurs de Louis XIII (8) et de rappeler de façon discrète à celui-ci qu'il s'en fallait de beaucoup que les sommes jadis avancées par les cantons suisses à son père, sous la garantie

(1) *Pallotto a Barberini*. Vienna. 26 agosto 1628. Nunziaturberichte aus Deutschland. Nunziatur Pallotto's. 1628—1630. t. I. 203.

(2) *Résumé des dépêches de l'abbé Scaglia au duc de Savoie*. janvier 1629. Aff. Etr. Espagne XV.

(3) *Scaglia au duc de Savoie* Madrid. 13 et 14 janvier 1629. *Ibid*.

(4) *Pallotto a Barberini*. Vienna, 30 dicembre 1628. loc. cit.

(5) *Scaglia au duc de Savoie*. Madrid. 13 et 14 janvier 1629. Aff. Etr. Espagne. XV.

(6) *Olivarès à Charles-Emmanuel*. Madrid, 29 janvier 1629. *Ibid*. XV. 348.

(7) *Genève à Richelieu*. 25 août 1624. Aff. Etr. Genève. II supp' p 24.

(8) *Roset à Châteauneuf*. Genève. 24 avril 1627. *Ibid*. II. 219. — *Genève au roi : à Richelieu : à Herbaut ; à Châteauneuf*. *Ibid*. II. 222 à 228. — *Genève à Richelieu*. 1er octobre 1629. *Ibid*. II. 241.

des autorités genevoises, eussent été intégralement remboursées. (1) Mais ni ces instances répétées, ni la réception chaleureuse faite à Miron en juin 1627, à son retour du Valais, (2) n'avaient réussi à vaincre les préventions entretenues dans l'entourage de Richelieu contre les protestants de la région du Léman. (3)

Entre-temps le duc de Savoie s'était vu imposer à Suse les dures conditions du vainqueur (mars 1629). Désormais libre de ses mouvements à l'extérieur comme à l'intérieur, Louis XIII pouvait aussi bien continuer sa marche vers Casale ou conclure une paix honorable avec les oppresseurs du duc de Mantoue. Dans ce dernier cas, la conviction s'était implantée parmi les officiers de l'armée royale que celle-ci aurait à porter son effort soit contre les Genevois, soit contre les huguenots, soit contre les uns et les autres à la fois. (4) On a dit ailleurs comment, prenant les devants, Rohan, par un soulèvement inattendu et certainement intempestif, contraignit le roi à rebrousser vers Privas. Mais pour cela les appréhensions ne cessèrent point que la nouvelle de l'arrangement franco-savoyard avait éveillées dans tout le bassin du Léman. Elles augmentèrent au contraire quand il ne fut plus permis de douter de la gravité des sujets traités au cours des conférences qui avaient précédé et suivi la soumission de Charles-Emmanuel. Infatigable dans ses revendications à l'égard de ceux qu'il considérait toujours comme des sujets rebelles à son autorité légitime, celui-ci ne désespérait pas d'obtenir de Louis XIII un blanc-seing grâce auquel il se fût fait fort de reconstituer le domaine de sa maison tel qu'il existait au temps de son grand-père Charles III.

Dès la fin de mars 1629, le duc put croire, avec quelque apparence de raison, que ses démarches seraient couronnées de succès. Ce qui paraît avéré, en effet, malgré le soin pris par Richelieu d'effacer toutes traces de cette défaillance de sa diplomatie, c'est que les propositions relatives à la conquête éventuelle de la cité calviniste ne furent pas uniquement savoyardes. Dans la réalité, le roi, qui s'était refusé à ce que fussent remis sur pied d'anciens desseins de diversion en Lombardie, ne se borna pas à accepter de discuter l'opportunité d'un coup de main contre Genève ou Gênes. Ses ministres s'ouvrirent à ceux de Charles-Emmanuel d'un projet de traité qui eût annulé les dispositions essentielles de celui de Lyon de l'année 1601. A défaut de Suse, dont l'occupation par les Suisses de l'armée royale ne

(1) G r e n u s. Fragments biographiques et historiques, etc. (Genève 1815.) p. 126—127.

(2) *cf.* p. 153.

(3) « Il (le cardinal) ne veut de huguenots ni en France, ni aux environs. » *Isaac Wake à Genève.* Turin, 8 mai 1629. S t - A r c h. Z ü r i c h. Genf. VI. (1612—1641.)

(4) « Und falls der Frieden sollte gemacht werden in Italia, wurde ich besorgen dass es zum Theill über unss oder Genff, anderstheils wider die Religionsverwantten in Franckreich abgehen wurde » *Hans Ludwig von Erlach-Castelen an Freiherrn von Spiez.* 4./14. Februar 1629. S t a d t b i b l. B e r n. Misc. Helv. XV. xxi. 6.

devait être que temporaire ; à défaut de Pignerol dont l'annexion à la France n'avait pas encore été agitée, le cardinal songeait à réacquérir Saluces. A cette fin, Louis XIII eût consenti à la cession de la Bresse au duc de Savoie. A dire vrai cette cession n'eût été que fictive. Le roi se réservait, en effet, de ne la point exécuter, mais d'autoriser en compensation son oncle de Turin à se saisir de Genève et du pays de Vaud et de lui en fournir secrètement les moyens. (1)

Cette fois encore pourtant, l'orage se détourna des rives du Léman. A la veille de prendre une résolution qu'avaient écartée avec énergie deux au moins de ses prédécesseurs, le monarque français recula. Sacrifier à l'ambition d'un prince aussi versatile que l'était le souverain du Piémont une place de l'importance de Genève, qui, voisine des cantons, de la Savoie et de la Franche-Comté, « donnait entrée à l'Italie » par le Valais, assurait en tout temps le passage des troupes suisses dans le royaume par la voie de Nyon et du pays de Gex, alors même que les Comtois, arguant de leur neutralité, eussent refusé l'accès de leur province aux levées acheminées vers Saint-Jean-de Losne, c'était pour la France découvrir sa frontière de l'Est, exposer à une ruine irrémédiable l'alliance de la Couronne Très-Chrétienne avec les Ligues, pour peu que le duc, poursuivant ses succès, se fût avisé d'assaillir Berne et Fribourg ; c'était enfin servir les intérêts de la maison de Savoie, sans profit aucun pour le Louvre, puisque l'expansion piémontaise vers le Léman devait presque nécessairement provoquer un rapprochement plus étroit entre les gouvernements de Turin et de Madrid. Pour toutes ces raisons, Charles-Emmanuel fut prévenu qu'il n'eût à compter sur aucun encouragement de la part du Louvre, où l'on se déterminait après mûre réflexion à exiger le maintien du *statu quo* tant à Genève qu'à Gênes. (2)

Si secrètes qu'eussent été les propositions françaises au cours des conférences de Suse, elles avaient transpiré au dehors. (3) De fait, le résident britannique en Piémont, Isaac Wake, s'était hâté d'en transmettre le sens général aux autorités de la cité calviniste et d'attirer l'attention de celles-ci sur la gravité du péril qui les menaçait. L'alarme passée, les suspicions demeurèrent vivaces au pied du Salève, malgré les efforts tentés par le roi

(1) *Isaac Wake à Genève* Turin, 8 mai 1629. Arch. Genève. Portef. histor nº *2862*. — *Genève à Zurich.* 14 mai 1629. St-Arch. Zürich. Genf. VI. (1612—1641.) — Autre combinaison: Le duc eût restitué Saluces et cédé au roi ses prétentions sur Genève et le pays de Vaud, en échange du Montferrat, enlevé au duc de Mantoue moyennant une indemnité pécuniaire. *Luigi Galli, vescovo d'Ancona, nunzio, a Barberini.* Torino, 29 aprile 1629. Nunziaturberichte aus Deutschland. Nunziatur Pallotto's. II. 165. note.

(2) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) V. 375 sqq.

(3) « Pour preuve de cela, on verra bientôt Genève assiégé et les villes de Languedoc, au lieu de la guerre d'Italie. » *Le marquis de La Force à la marquise de La Force.* La Haye, 3 mars 1629. (ap. Mémoires de La Force. III. 307.)

et sa mère pour les dissiper.(1) Néanmoins les Syndics et Conseils de la petite république avaient tout intérêt à se ménager la bienveillance de leur puissant voisin. Lors donc que les enseignes fleurdelysées pénétrèrent dans la région d'Annecy, en mai 1630, ils dépêchèrent à Louis XIII Jean Sarrasin le jeune, avec la mission de féliciter ce prince de ses succès et de mettre à profit la situation prospère de ses affaires pour lui demander l'éclaircissement de certaines clauses du traité de Saint-Julien de 1603 et, d'une manière plus générale, la reconnaissance expresse de sa validité.(2) L'envoyé genevois s'attacha aux pas du monarque français, mais ne réussit pas à mener à bien sa négociation. Sous le prétexte spécieux que la conquête de la Savoie par ses armes ne lui permettait pas de ratifier un acte diplomatique à la rédaction duquel ses représentants n'avaient pas pris une part prépondérante, le roi Très-Chrétien se refusa à promulguer la « déclaration publique » qui eût dissipé les craintes des compatriotes de Sarrasin. En revanche, il promit d'observer scrupuleusement les engagements souscrits par le duc envers la république et d'entretenir la paix de juillet 1603 « en tous ses points et articles ».(3)

Ce n'était certes pas sans de sérieux motifs que les Conseils de Genève insistaient auprès du Louvre pour que fussent réglées de façon définitive et la nature de leurs rapports avec les autorités du bailliage de Gex et l'étendue des privilèges dont ils jouissaient dans ce pays. Depuis quelque temps, en effet, ces privilèges étaient contestés. Avisés de ce fait, les magistrats de Zurich et de Berne avaient sollicité Bassompierre de prendre en mains les intérêts de leurs coreligionnaires des rives du Léman, et le maréchal ne s'y était pas refusé.(4) Par suite, tout paraissait arrangé. D'une part, Genève supportait avec patience la disette que le voisinage d'importantes forces royales infligeait à ses habitants.(5) D'autre part, Richelieu trouvait dans la ville même des correspondants obligeants pour le renseigner sur les

(1) « Those of Geneva are very suspitious of the French King by reason of a secret advertisement sent them that the said French King hath promised the Pope that the first business he will undertake shall be the establishing of a Bishop. » *Fleming to Lord Conway.* Zurich, 10/20 december 1629. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl[d]. Misc. Pap. n° 2. — *La reine-mère à Genève.* Paris, 9 janvier; Lyon, 10 mai 1630; *Le roi à Genève.* Paris, 9 janvier, 9 février; Lyon, 8 mai 1630. Arch. Genève. Portef. histor. n° *2870.* — Mémoires de Richelieu. VI. 294.

(2) *Le roi à Genève.* Camp d'Annecy, 27 mai 1630. Arch. Genève. Portef. histor. n° *2870.* — *Instruction à noble Jean Sarrasin le jeune, député vers le roi arrivant en Savoie.* Genève, 12 mai 1630. *Ibid.* n° *2882.* — *Sarrasin à Genève.* Faverges, 20/30 mai 1630. *Ibid.* n° 2882.

(3) *Sarrasin à Genève.* Annecy, 17/27 mai; Grenoble, 20/30 juin; Saint-Jean-de-Maurienne, 6/16 et 11/21 juillet 1630. *Ibid.* n° *2882.* — *Le roi à Genève.* Saint-Jean de-Maurienne, 23 juillet 1630. *Ibid.* n° *2870*; Aff. Etr. Genève. II. 247.

(4) *Genève à Zurich.* 22 janvier et 3 février 1630. — *Bassompierre à Zurich.* 23 février 1630. St-Arch. Zürich. Genf. VI. (1612—1641.) — *Genève à Bassompierre.* (s. d.) 1631. Arch. Genève. Copie de lettres. n° 25 (1629—1632.)

(5) *Sarrasin à Thomas Roë secrétaire d'Estat de S. M. Britannique, à Londres.* Bâle, 12/22 avril 1629. — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 18/28 august 1630. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl[d]. Misc. Pap. 2 et 3. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 30 agosto 1630. Frari. Svizzeri. XXVI.

dispositions réelles de Victor-Amédée à l'égard de la France.(1) Aussi la surprise fut-elle vive lorsque, dans la seconde moitié d'octobre, ***Du Hallier,*** commandant en Savoie, remit aux syndics une missive en date du 19 de ce mois, dans laquelle Louis XIII les conviait à présenter sans retard leurs moyens de défense contre l'exécution de l'édit qui ordonnait la restitution au chapitre « de leur cité » des biens ecclésiastiques « détenus » par eux, soit dans le bailliage savoyard de Ternier, soit dans les provinces cédées à la France en vertu du traité de Lyon.(2)

Dans la réalité, le prélat d'Annecy et ses chanoines émettaient une prétention insoutenable quand ils cherchaient à étendre à d'autres qu'à des régnicoles les dispositions d'un édit qui ne s'appliquait en somme qu'aux sujets du roi. En droit, sinon en fait, les Genevois se trouvaient donc en assez bonne posture pour résister aux revendications dont ils étaient l'objet. La justice de leur cause se voyait affirmée dans maint instrument diplomatique, dans le traité franco-bernois de juin 1539, puis dans ceux de Lausanne de 1564 et de Soleure de 1579, pour ne parler que de ceux-là.(3) Et néanmoins il n'était pas certain que l'évêque, rebuté jadis par Henri IV, ne réussît cette fois à mettre Louis XIII dans son jeu et que partant ses adversaires ne fussent brutalement dépossédés d'un jour à l'autre des biens dont ils jouissaient depuis un siècle.(4)

Comme il y allait, au total, « de la ruine et du renversement de » leur « Estat »,(5) les Conseils de Genève s'adressèrent à tous ceux d'entre leurs protecteurs dont ils pouvaient attendre une assistance effective.(6) Après avoir fait exposer à Richelieu leur surprise attristée du « très fascheux affaire » dans lequel on tentait de les impliquer,(7) ils invoquèrent l'intercession du roi de la Grande-Bretagne(8) et celle, moins lointaine à coup sûr, des cités évangéliques, auxquelles le syndic Sarrasin fut chargé de porter leurs doléances.(9) Ces dernières furent accueillies avec sympathie en Angleterre, comme en Suisse. Charles Ier appuya avec vigueur, quoique un peu

(1) *Diodati à Richelieu.* Genève. 5/15 et 9/19 août 1630. Aff. Etr. Genève. II supp'. 27, 28.

(2) *Le roi à Genève.* Lyon. 19 octobre 1630. Arch. Genève. Portef. histor. n° *2870*; Aff Etr. Genève. II. 249. (cop. 16 octobre.) — *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich. 14/24 november 1630. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl'. Misc. Pap. n° 3.

(3) *Les cantons protestants au roi.* Zurich. 30 novembre/10 décembre 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 220; XXVII. 146. — *Berne au roi.* 2 mars 1631. Arch Genève. Portef. histor. n° *2894*. — *Genève à Berne.* 8 juillet 1631. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 75.

(4) *Les cantons protestants au roi.* Zurich. 30 novembre/10 décembre 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 220; XXVII. 146

(5) *Geneva to the King of England.* 27 october 1630. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl'. Misc. Pap. 1630—1634. n° 3.

(6) Frari. Indici delle deliber. del Senato. (Svizzeri e Grigioni. 1616—1684.) anno 1630.

(7) *Geneva to the King of England.* 27 october 1630. Public Rec. Off. Foreign Switzerl'. Misc. Pap. (1630—1634.) n° 3. — *Genève à Richelieu.* 8 décembre 1630. Aff Etr. Genève. II supp'. p. 29.

(8) *Geneva to the King of England.* 27 october 1630. loc. cit.

(9) Grenus. op. cit. 130. — Eidg. Absch. V² 638 *b*.

tardivement peut-être, (1) les observations que suggéraient aux autorités de la petite république du Léman les mesures dont elles étaient menacées. (2) De leur côté, les Confédérés de la nouvelle croyance ne demeurèrent pas inactifs. Berne, dont à cette même heure le roi Très-Chrétien se décidait à prendre en mains les intérêts au cours des négociations qui allaient s'ouvrir en Italie pour réparer « l'erreur » de Ratisbonne, Berne joignit ses instances à celles de Zurich à l'effet d'obtenir le maintien du *statu quo* dans le pays de Gex. (3) D'autre part, une diète protestante, réunie à Zurich du 2 au 4 décembre, faisait parvenir à Louis XIII un appel chaleureux en faveur de la cause genevoise. (4)

En présence de ces témoignages non équivoques d'un esprit de solidarité avec lequel il convenait de compter, on se résolut au Louvre à ne pas pousser plus avant une expérience dont le succès n'était rien moins que certain. Dès la fin de décembre, le bruit s'accréditait avec persistance que l'intervention suisse à Paris venait de donner le coup de mort aux espérances de l'évêque d'Annecy et à celles de son chapitre. (5) Et, dans la réalité, le 8 janvier déjà, le roi Très-Chrétien adressait aux autorités de la petite république une missive des plus rassurantes pour les aviser que son intention n'avait jamais été de les troubler dans la jouissance des biens qu'elles possédaient « dans les terres de son obéissance ». (6) Combien trompeuses étaient ces protestations d'amitié, il suffit pour s'en convaincre de rappeler ici qu'un mois plus tard, jour pour jour, un courrier, nanti d'un projet de traité rédigé à Paris, prenait la route de Turin et que si ce document, aux termes duquel Louis XIII et Victor-Amédée s'engageaient à conquérir de concert Genève et le pays de Vaud, ne fut pas soumis à la signature du duc de Savoie, il n'en faut pas chercher la raison dans un scrupule tardif de Richelieu, mais uniquement dans ce fait que Toiras et Servien, conscients de l'importance des intérêts qui leur étaient confiés, se refusèrent d'assumer une responsabilité dont ils entrevoyaient déjà alors toute la gravité. (7)

---

(1) *Geneva to the King of England.* 16 march 1631. loc. cit. — Grenus. op. cit. 131.

(2) *Le roi de la Grande-Bretagne à Genève.* 2 février 1631. Arch. Genève. Portef. histor. n° *2891*.

(3) St-Arch. Bern. Rathsmanual. LX. 130. (17 août.) — *Berne au roi.* 18/28 octobre 1630. St-Arch. Bern. Teutsche Missivenb. V. (1619—1632.) p. 152vo. — *Berne au roi.* 2 mars 1631. Arch. Genève. Portef. histor. n° *2894*.

(4) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich. 25 november/5 december 1630. loc. cit. — *Les cantons protestants au roi.* Zurich. 30 novembre/10 décembre 1630. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 220; XXVII. 146. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 7 dicembre 1630 Frari. Svizzeri. XXVI. — Eidg. Absch. V² 638 *b*.

(5) *J.-L. v. Erlach-Castelen au baron de Spiez.* Paris. 16/26 décembre 1630. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. XXI. 24.

(6) *Le roi aux cantons protestants.* Paris, 8 janvier 1631. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 167; St-Arch. Zürich. Genf. VI. (1612—1641.) — *Le roi à Genève.* Paris, 8 janvier 1631. Arch. Genève. Portef. histor. n° *2889*; Aff. Etr. Genève. II. 252. — *Bouthillier à Genève.* Paris, 8 janvier 1631. *Ibid.* n° *2889*. — *Du Hallier à Genève.* 15 février 1631. *Ibid.* n° *2892*. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 21 gennaio 1631. Frari. Svizzeri. XXVI.

(7) *Projet de traité d'alliance entre le roi et le duc de Savoie.* 8 février 1631. Aff. Etr. Turin. XVII. 37. — *cf.* p. 496.

Nouvelle rébellion du duc d'Orléans contre le roi son frère. — Mission du Sr de Morintru à Genève. — Son but. — Premières démarches de l'envoyé français. — Arrivée de Du Clausel à l'Hôtel de l'Ecu. — Son passé. — Les Syndics le font mettre en état de détention provisoire. — Leurs hésitations à l'y maintenir. — Ils ont la main forcée. — Mesures prises pour assurer la livraison du prisonnier aux autorités royales du pays de Gex. — Ses amis réussissent à le faire évader. — Embarras des magistrats genevois. — Leur bonne foi certaine. — Elle n'est pas admise par le Louvre.

XXV. Cependant la paix intérieure de la France ne paraissait pas encore assurée. Rompant une fois de plus avec le roi son frère, *Monsieur* avait quitté furtivement Orléans, au commencement de mars 1631, et gagné la Bourgogne, en attendant qu'avec la complicité de Bellegarde, il passât en Franche-Comté et de là en Lorraine. (1) Durant un premier séjour à Besançon, où il se proposait d'ailleurs de revenir au bout de quelques mois, (2) Gaston s'était efforcé de nouer des intelligences parmi les cantons. Si ses tentatives à l'effet d'y lever des troupes étaient vouées par avance à un insuccès certain, (3) du moins avait-il obtenu du Conseil de Bâle la promesse que celui-ci ne s'opposerait pas, le cas échéant, à ce qu'il se réfugiât sur les terres de cette ville. (4) Mais ce qui, à cette heure, lui importait le plus, c'était le maintien de ses communications avec la Péninsule et en particulier avec le Piémont, dont le souverain se trouvait mêlé à toutes ses intrigues. (5) A la vérité, Toiras et Servien faisaient bonne garde au delà des Alpes, et l'arrestation du baron de Saint-Roman, (6) opérée quelques semaines plus tard par leurs soins à Avigliana, témoignait assez de l'exactitude de leur vigilance. Pourtant il était à craindre que les émissaires du duc d'Orléans n'empruntassent pour gagner l'Italie la voie si aisée du Léman et du Valais. On se résolut au Louvre à les prévenir.

---

(1) *Gondi a Cioli.* Parigi. 5 aprile 1631. Arch. Mediceo. Francia. mss. *4643* f° 502.

(2) *Scotti a Barberini.* Lucerna. 10 ottobre 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(3) *Scaramelli al Senato.* Bada. 20 dicembre 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(4) *Scaramelli al Senato.* Bada. 10 maggio 1631. loc. cit. — « Il duca d'Orléans. quando la prima volta nel principio della ritirata da Francia si ridusse in Bisenzone. procurò con quelli di Basilea di poter entrare in quella città e non gli fu negata. » *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 agosto 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI.

(5) *Scotti a Barberini.* Lucerna, 29 agosto 1631. loc. cit.

(6) « ... chargé de plusieurs commissions de Monseigneur frère du roy. » *Toiras et Servien à Araux.* Moncalieri, 13 septembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 355; *au roi.* 13 septembre 1631. *Ibid.* 327.

En présence de la réprobation unanime qu'avait soulevée en Helvétie la séquestration arbitraire du capitaine Guy à Soleure en 1614, les ministres du roi Très-Chrétien dans ce pays s'étaient dès lors abstenus d'empiéter sur les droits régaliens des gouvernements cantonaux. Louis XIII entendait, en effet, ménager les susceptibilités ombrageuses de ses alliés. Mais y avait-il lieu pour lui d'user de la même réserve à l'égard de ses protégés « du climat des Ligues » ? On n'en jugea pas ainsi dans son entourage. En conséquence, l'un des gentilshommes ordinaires de sa chambre, le S[r] de ***Morintru*** reçut le 18 mars l'ordre de se rendre à Genève, de s'y installer, d'y surveiller les pratiques secrètes qui pourraient se tramer dans cette ville contre le service de la Couronne et d'y faire arrêter tous courriers de nationalité française, non porteurs de passeports émanés de Sa Majesté ou de ses généraux, qui tenteraient de gagner la Péninsule par cette voie. (1) Muni de ses instructions et de lettres de créance à l'adresse des autorités de la république, l'envoyé du roi, parti de Sens le 20 mars, se trouva rendu le 24 à destination. (2) Il s'acquitta tout aussitôt de sa commission et laissa même entendre aux Syndics que leur empressement à lui faciliter l'accomplissement de sa tâche serait considéré en quelque sorte à la cour comme la rançon de la bienveillance que son maître venait de leur témoigner en renonçant à exiger d'eux la restitution des biens ecclésiastiques telle que la sollicitaient l'évêque et le chapitre d'Annecy. (3)

Dès l'instant que le S[r] de Morintru prétendait assister en personne à l'exécution des mesures prévues dans ses instructions, le gouvernement genevois subissait de ce fait une contrainte morale dont il était difficile à ses membres de se dissimuler et le caractère vexatoire et la gravité. Néanmoins rien n'était encore compromis. Il se pouvait fort bien en somme que la surveillance exercée par l'envoyé royal fût dépistée par ceux-là même qui avaient intérêt à s'y soustraire et que partant le droit d'asyle pratiqué jusque là dans la cité de Calvin demeurât inviolé. Par malheur il ne devait pas en être ainsi. Le 15 avril au soir, en effet, descendait à l'Hôtel de l'Ecu, sous un nom d'emprunt, (4) un gentilhomme français, lequel manifestait

(1) *Le roi à Genève.* Sens, 18 mars 1631. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 293; Arch. Genève. Portef. histor. n° *2889.*

(2) *Procez-verbal du S[r] de Morintru, envoyé de la part du roy à Genève, touchant l'arrest et évasion du S[r] du Clausel, du mois d'avril 1631.* Bibl. Nat. *500* Colb[t]. CI. 207.

(3) *Instruction au S[r] de Morintru, le roy l'envoyant à Genève pour affaires qui regardent son service.* Sens, 18 mars 1631. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 291. — *Proposition faite devant le Conseil de Genève par le S[r] de Morintru.* (mars 1631.) *Ibid.* 294. — *Memorandum from Geneva.* 13/23 april 1631. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl[d]. Misc. Pap. n° 3. — « Since the departure of the duke of Orléans out of France, the French King hath sent one Mons[r] Morantru for to live at Geneve, with commission to have a watchfull eye upon all french gentlemen (of what quality however) that passe that way towards the Franche Comté or Lorraine. » *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich, 18/28 april 1631. Pub. Rec. Off. loc. cit.

(4) Sensurier (*Procez-verbal du S[r] de Morintru, etc.* Bibl. Nat. CCCCC Colb[t]. CI. 207; *Morintru à Richelieu.* 22 avril 1631. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 318.) — Sonnier. (*Memorandum from Geneva.* 13/23 april 1631. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl[d]. Misc. Pap. n° 3.)

aussitôt le désir de continuer dès le lendemain sa route vers Saint-Claude avec les trois cavaliers dont il était accompagné. (1)

Avisé dès le 16 au matin, par ses affidés, de la présence à Genève d'un étranger suspect. Morintru exprima son mécontentement de ce que les autorités ne lui en eussent pas donné connaissance sur-le-champ. (2) Il fit réunir d'urgence le Conseil, obtint que des gardes fussent placés à toutes les portes de la ville et, suivi de Michel Roset, lequel à sa qualité de procureur général joignait celle de « chargé du paquet du roy » et de correspondant des ambassadeurs du Louvre à Soleure, se mit incontinent à la recherche du personnage dont il était sur le point de réclamer l'arrestation. (3) Ce dernier, après avoir assisté au « presche » du mercredi saint, (4) commençait à se sentir surveillé et venait de regagner son logis dans l'intention de hâter ses préparatifs de départ. Il y fut surpris par ses deux visiteurs et promptement démasqué. (5) Fils d'un président à la cour des comptes de Montpellier, (6) Michel du Clausel avait, en 1624, commandé un régiment français à la solde de Charles-Emmanuel. (7) Cinq ans plus tard, dépêché par Rohan en Espagne, il y avait signé au nom du duc, en mai 1629, le traité qui faisait des huguenots du Languedoc les alliés du roi Catholique. (8) Dès lors il avait suivi à Venise l'ancien chef des rebelles du Midi (9) et mérité sa confiance au point que celui-ci écrivait à son sujet à Richelieu : « Asseurez-vous dudict Clausel comme de moy mesme, car je vous en réponds « absolument ». (10) De fait, admis à l'audience de Richelieu dès l'arrivée du cardinal en Piémont (mars 1630), il s'était empressé de lui révéler les intrigues entretenues par le souverain de Turin avec Spinola et l'avait engagé à se saisir de Pignerol. (11) Mais peu après il s'était attaché au parti de Gaston et cherchait à rejoindre son nouveau maitre soit en Franche-Comté, soit en Lorraine.

Reconnu par Morintru, Du Clausel joua l'étonnement et déclara, ce qui était exact d'ailleurs, qu'il avait passé plusieurs jours à Paris et à Lyon sans y être inquiété et, ce qui l'était moins, que, poussé par la curio-

(1) *Procez-verbal du Sr de Morintru, etc.* loc. cit. — *Mémoire de l'arrest qui a esté faict de la personne de Mr de Clausel.* Genève, 17 avril 1631. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 298.

(2) *Mémoire de l'arrest qui a esté faict, etc.* loc. cit.

(3) *Procez-verbal du Sr de Morintru, etc.* loc. cit. — *Mémoire de l'arrest qui a esté faict, etc.* loc. cit.

(4) *Memorandum from Geneva.* 13/23 april 1631. loc. cit.

(5) *Procez-verbal du Sr de Morintru, etc.* loc. cit.

(6) *Interrogatoire subi par Michel Du Clausel.* 7 novembre 1635. Aff. Etr. France. *816* f° 61. — *Procès-verbal de prononciation du jugement de mort à Clausel et de la question.* 11 novembre 1635. *Ibid.* f° 105. — *contra:* Haag. La France Protestante. III. 481—482.

(7) *Mémoire de l'arrest qui a esté faict de la personne de Mr de Clausel.* 17 avril 1631. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 298. — *cf.* Sprecher v. Bernegg. II. 164.

(8) *cf.* sur ses négociations en Espagne : Aff. Etr. Espagne. III suppt. p. 92 sqq.; Bibl. Nat. f. italien. *1793* f° 129. — *Contarini al Senato.* Moret, 2 maggio 1631. Frari. Francia. LXXX.

(9) *Avaux à Bouthillier.* Venise, 8 août 1629. Aff. Etr. Venise. XLVII.

(10) *Rohan à Richelieu.* Venise, 20 août 1629. Aff. Etr. France. *794* f° 116.

(11) *cf.* Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. II. 302.

sité, « il estoit venu se promener à Genève », d'où il s'apprêtait à se rendre auprès de Rohan à Venise. (1) Fouillé incontinent, il sortit à son avantage de cette épreuve, ayant eu le temps de placer ses papiers en lieu sûr. Néanmoins, comme il ne possédait pas de passeports et que ses allégations avaient besoin d'être vérifiées, Roset crut devoir le mettre en état de détention provisoire. (2)

Dans ces entrefaites « Messieurs du Conseil », ayant appris que Du Clausel était « de la religion », avaient dépêché l'un des leurs à l'envoyé royal pour le prier « de laisser aller » son prisonnier « sans en faire bruict parce que cela pourroit nuyre à leurs petitz affaires et négoces ». (3) Celui qui était l'objet de cette insinuation « incivile » la repoussa avec hauteur et adressa aux autorités de la république une requête formelle afin que l'arrestation du confident de *Monsieur* fût maintenue. (4) Il faillit au reste échouer dans sa démarche. Séduits par « le bel esprit, beau dire et bonne façon » de leur imprudent visiteur, lequel attirait « l'amityé et compassion d'un chascun », les membres du gouvernement genevois hésitaient à donner satisfaction à Morintru. (5) Il fallut, pour qu'ils cédassent, que celui-ci usât de menaces et les avertît que si le roi voyait ses instances repoussées, il « s'en sçauroit bien ressentir ». (6)

Quelque soudaine que fût la disgrâce qui l'atteignait, l'ancien envoyé des huguenots en Espagne ne perdit pas courage. Aussi bien il s'efforça d'émouvoir ses coreligionnaires d'outre-Jura en leur rappelant que plusieurs des siens étaient morts au service de leur république, alors que lui-même avait naguère mis tout en œuvre pour détourner Louis XIII de prêter l'oreille aux desseins agressifs de leurs adversaires. Son espoir ne devait pas être déçu. (7) A la vérité, l'attitude timorée des magistrats était excusable. La nouvelle que le monarque français s'apprêtait à pénétrer derechef en Savoie à la tête d'une puissante armée ne pouvait les laisser indifférents. En somme ils avaient eu la main forcée. Le peuple en revanche n'était pas tenu d'obéir à de tels scrupules. Incité par ses pasteurs, il se déclara ouver-

---

(1) Arch. Genève. Registres du Conseil. CXXX. 81. (Jeudi 7/17 avril 1631, 5 heures du matin.) — *Mémoire de l'arrest qui a esté faict, etc.* loc. cit. — *Mémoire et raisons duquel on peult tirer conjecture que Mr du Clausel avoit dessein d'aller contre le service du roy, luy quatriesme et cinq chevaulx.* Genève. 18 avril 1631. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 302. — *Verbal de ce qui s'est passé en la ville de Genève en l'arrest, évasion et recherche du Sr du Clausel.* Genève, avril 1631. *Ibid.* f° 331

(2) *Procez-verbal du Sr de Morintru, etc.* loc. cit.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.* – *Requeste faite à Messrs du Conseil de Genève par le Sr de Morintru pour pouvoir faire arrester le Sr de Clausel et les siens.* 16 avril 1631. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 296; Arch. Genève Portef. histor. n° 2897.

(5) *Memorándum from Geneva.* 13/23 april 1631. loc. cit. — *Mémoire de l'arrest qui a esté faict, etc.* loc. cit.

(6) *Procez-verbal du Sr de Morintru, etc.* avril 1631. loc. cit. — Arch. Genève. Registres du Conseil. CXXX. 81. — *Morintru à Richelieu.* Genève, 22 avril 1631. loc. cit.

(7) Arch. Genève. Portef. histor. n° 2897. (*Requête justificative de Du Clausel.* 11/21 avril 1631.) — *Morintru à Richelieu.* Genève, 22 avril 1631. loc. cit.

tement en faveur de Du Clausel et réclama son élargissement immédiat. Or, bien que des gardes eussent été placés en son logis, le prisonnier jouissait d'une liberté relative. Morintru reçut sa visite, mais demeura sourd à ses prières comme à ses menaces. (1)

Dès le 17 avril au matin l'envoyé du Louvre avait avisé son maître du succès de sa mission. (2) Néanmoins il ne se dissimulait pas combien ce succès était fragile. Par suite il demandait avec insistance que des archers royaux vinssent prendre livraison de Du Clausel à Genève même, ou à tout le moins aux confins de son territoire. Dans cette attente, et afin de prévenir une tentative d'évasion dont il prévoyait déjà la possibilité, Morintru présenta au Conseil des XXV une requête tendant au transfert de l'inculpé dans la « maison de ville » et au redoublement des mesures de surveillance dont il était l'objet. (3) Ce fut en vain. On lui répondit que le bâtiment sur lequel il avait jeté ses vues était « peu sûr ». (4) En compensation il lui fut proposé de deux choses l'une, ou de lui amener le prisonnier en son logis, pour qu'il en prît soin, ou de le faire conduire au commandant des troupes françaises en Savoie sous l'escorte de vingt cavaliers. (5) Pressentant, à tort sans doute, une embûche, il repoussa ces deux solutions, mais appela Du Hallier à la rescousse. (6) Celui-ci ne se contenta pas d'adresser aux magistrats de Genève une missive comminatoire. (7) Sur son ordre, le Sr de Brosses, lieutenant général au bailliage de Bresse, vint prêter main forte à Morintru. (8) Du Clausel semblait perdu. Et cependant à l'heure précise où ses adversaires croyaient toucher au but de leurs efforts, un événement inopiné se produisit qui les remplit de confusion et du même coup accrut les inquiétudes des autorités de la petite république.

Livré aux sbires de Du Hallier, Du Clausel courait à une mort certaine. L'ordre était donné, en effet, de le conduire à Dijon, où il eût été pendu haut et court, devançant ainsi de cinq années le sort qui lui était réservé en Valteline. (9) Ce fut dans ces entrefaites que ses amis, résolus à le sauver

---

(1) *Procez-verbal du Sr de Morintru, etc.* loc. cit. — *Morintru à Richelieu* Genève. 22 avril 1631. loc. cit.

(2) *Procez-verbal du Sr de Morintru, etc* loc. cit — *Morintru à Richelieu.* Genève. 22 avril 1631. Bibl. Nat. Coll. Du Puy CCCCLIV. 318.

(3) Arch. Genève. Registres du Conseil CXXX. 82. (Séance du 8/18 avril 1631) — *Seconde requeste présentée au Conseil de Genève par le Sr de Morintru.* 18 avril 1631. Arch. Genève. Portef. hist. nº *2897*; Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 322.

(4) *Morintru à Richelieu.* Genève, 22 avril 1631. loc. cit.

(5) *Verbal de ce qui s'est passé en la ville de Genève, etc.* loc. cit. — *Genève à Richelieu.* 26 avril 1631. Aff. Etr. Genève. II. 283.

(6) *Morintru à Richelieu.* Genève. 22 avril 1631. loc. cit.

(7) *Genève à Zurich.* 19 avril 1631. St-Arch. Zürich. Genf. VI. (1612—1641.) — *Procez-verbal du Sr de Morintru, etc.* loc. cit. — *Du Hallier à Genève.* 19 avril 1631. Arch. Genève. Portef. hist. nº *2892.*

(8) *Procez-verbal du Sr de Morintru, etc.* loc. cit.

(9) *Le roi à Genève.* Fontainebleau. 23 avril 1631; *Bouthillier à Michel Roset.* même date. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 326, 328. — *Nouvelle instruction pour le Sr de Morintru sur l'arrest qu'il a faict faire dans la ville de Genève de la personne du Sr du Clausel.* Fontainebleau, 23 avril 1631. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 324. — *Bouthillier à Villeroy.* 29 avril 1631. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 329.

coûte que coûte, organisèrent un complot dans lequel n'entrèrent que des étrangers, et dont une « sienne parente » devait être l'inspiratrice. Le lundi 21 avril donc, entre huit et neuf heures du soir, « après avoir soupé avec des demoiselles » en son hôtellerie, le prisonnier de Morintru se laissa glisser, par le moyen d'une corde, « sur un petit toit de boutique », d'où il gagna aisément la rue. (1) Dissimulés dans le voisinage de l'une des portes de la ville, des gentilshommes à cheval l'attendaient qui l'escortèrent à bride abattue jusqu'à la frontière franc-comtoise. (2) Le « tour » avait été « si dextrement joué » que ni ses gardes ordinaires, auxquels on venait de faire prêter à nouveau le serment de le « bien estroictement resserrer », ni le représentant de Du Hallier, arrivé le matin même afin de le surveiller de près, ne s'étaient aperçus de rien. (3) Quand l'alarme fut donnée, il était trop tard. Du Clausel se trouvait hors de l'atteinte de ses persécuteurs.

Si le peuple de Genève ne dissimula pas sa satisfaction en apprenant la fuite de l'inculpé, (4) les magistrats en revanche en témoignèrent une « extresme peine et angoisse ». (5) Ni de près, ni de loin, ils n'avaient trempé dans le complot dont la réussite sauvait de la potence le confident de *Monsieur*. Autant certes ils avaient hésité à accueillir la requête de Morintru, autant, leur décision une fois arrêtée, ils s'étaient attachés à faire honneur à leurs engagements. (6) Conscients de la gravité du péril suspendu sur leur cité, ils avaient sacrifié les sentiments de solidarité confessionnelle et d'humanité dont ils étaient animés aux dures nécessités de la politique et à l'intérêt bien entendu de la chose publique. Ne s'étaient-ils pas spontanément offerts à livrer leur prisonnier à Du Hallier? L'« événement » accompli, n'avaient-ils pas prescrit la fermeture des portes de la ville, ordonné que l'on fouillât les maisons suspectes et décrété d'emprisonnement tous ceux qui seraient convaincus d'avoir favorisé l'évasion dont ils redoutaient les conséquences? (7) Bien plus, la preuve éclatante et irrécusable de leur « innocente procédure » (8) n'allait-elle pas tomber aux mains du roi, dont les agents devaient, quelques jours plus tard, intercepter à Versoix des lettres adressées par Du Clausel aux Conseillers de Genève, lettres « pleines de mocqueries et d'impostures », (9) dans lesquelles, après les avoir menacés de la colère du duc d'Orléans, il se félicitait de se trouver hors de leur atteinte « par la grâce de Dieu », de

(1) *Memorandum from Geneva.* 13/23 april 1631. loc. cit. — *Verbal de ce qui s'est passé en la ville de Genève, etc.* loc. cit.

(2) *Verbal de ce qui s'est passé en la ville de Genève, etc.*

(3) *Memorandum from Geneva.* 13/23 april 1631. loc. cit. — *Verbal de ce qui s'est passé en la ville de Genève, etc.* loc. cit. — *Genève à Zurich.* 19/29 avril 1631. St-Arch. Zürich. Genf. VI. (1612–1641.)

(4) *Du Clausel à Mrs de Genève.* Pontarlier, 7 mai 1631. Arch. Genève. Portef. histor. nº 2897.

(5) *Memorandum from Geneva.* 13/23 april 1631. loc. cit.

(6) *Genève à Du Hallier.* 11/21 avril 1631. Aff. Etr. Genève. II. 208.

(7) *Verbal de ce qui s'est passé en la ville de Genève, etc.* loc. cit. — Arch. Genève. Registres du Conseil. CXXX. 87. (12/22 avril 1631.)

(8) *Genève à Zurich.* 19/29 avril 1631. St-Arch. Zürich. Genf. VI. (1612–1641.)

(9) Arch. Genève. Registres du Conseil. CXXX. 113. (9 mai 1631.)

n'avoir plus à « se soucier » de leurs « barbaries » et d'« estre en estat de ne plus appréhender ce gros traistre de loup-garou de Roset et sa cabale » ? [1]

Toutefois l'inquiétude des membres du gouvernement genevois n'était que trop justifiée. Furieux de l'échec qu'il venait d'éprouver, Morintru avait pris congé d'eux « fort sèchement », le 22 avril, et s'était dès le lendemain acheminé en hâte vers la cour afin de les y desservir auprès du roi et de donner à ce prince « de sinistres impressions » sur leur conduite. [2] N'allait-il pas jusqu'à prétendre que Du Clausel s'était évadé de son logis sous la protection de deux cents hommes en armes ? [3] De son côté, Du Hallier ne les menaçait de rien moins que de les traiter désormais en ennemis de la Couronne. [4] Déjà même, de son autorité privée, il usait à leur égard de la politique vexatoire dont avaient eu à souffrir ceux de leurs bourgeois qui possédaient dans le pays de Gex des terres d'origine ecclésiastique. [5] Mais, quelque diligence qu'ils eussent apportée, de concert avec les magistrats de Zurich et de Berne, [6] à adresser tant à Louis XIII qu'à Richelieu un mémoire justificatif de leur attitude et à protester par avance contre les allégations mensongères « d'une personne remplie de colère » contre eux, [7] ils ne parvinrent pas, d'un certain temps du moins, à désarmer les rancunes qu'avait soulevées à leur endroit dans l'entourage royal le complet insuccès de la mission de Morintru. [8] Aussi bien le cardinal voyait sans regret les Genevois lui fournir à leur insu un prétexte, assez misérable d'ailleurs, de déroger dans un avenir prochain à la politique judicieuse dont Henri III avait affirmé jadis la nécessité en apposant sa signature au pied du traité de Soleure.

Négociations franco-piémontaises relatives au partage éventuel des conquêtes à faire dans la région du Léman. — L'inquiétude redouble au pied du Salève. — Projet de traité élaboré en février 1631. — Il stipule, sous certaines conditions, l'annexion de Genève à la France et le rattachement du pays de Vaud à la Savoie. — Toiras et Servien convaincus de la duplicité de Victor-Amédée. — Ambitions de celui-ci. — Le cardinal

(1) *Du Clausel à Mons' l'hoste de l'Escu de Genève.* Pontarlier. 30 avril 1631; *à MM^rs du Conseil de Genève.* Pontarlier. 7 mai 1631. Arch. Genève. Portef. hist. n° 2897.

(2) Arch. Genève. Registres du Conseil CXXX. 87. (12/22 avril 1631.) — *Genève à Zurich.* 19/29 avril 1631. loc. cit — *Contarini al Senato.* 2 maggio 1631. Frari. Francia. LXXX.

(3) *Procez-verbal du Sr de Morintru, etc.* loc. cit.

(4) *Genève à Zurich.* 19/29 avril 1631. loc. cit.

(5) *Genève à Du Hallier.* 30 mai 1631. Arch. Genève. Registres du Conseil. CXXX. 122.

(6) *Fleming to Lord Dorchester.* Zurich. 18/28 april 1631. loc. cit. – *Genève à Zurich.* 19/29 avril 1631. loc. cit. — *Berne au roi.* 26 avril/5 mai 1631. Arch. Genève. Portef. hist. n° 2894.

(7) *Genève à Richelieu.* 26 avril 1631. loc. cit.

(8) *Contarini al Senato.* Moret, 6 maggio 1631. Frari. Francia. LXXX.

Maurice et le prince Thomas se rendent à Paris. — Leurs instructions sont éventées. — Prétentions divergentes des parties. — Elles paraissent inconciliables. — Exigences de Louis XIII. — Le duc de Savoie se tourne vers le Vatican. — Mission de Mazarin au Louvre décidée. — Démarches faites par l'envoyé pontifical auprès du roi et de Richelieu. — Expédients proposés. — Neuchâtel. — Tentatives d'aliénation de ce comté. — Son échange projeté contre Pignerol. — Opposition de Servien à ce dessein. — Echec de la mission de Mazarin. — Amélioration sensible dans les rapports des magistrats de Genève avec les ministres du roi Très-Chrétien et ceux du duc de Savoie.

XXVI. En apprenant que Pignerol, Perosa et les villages circonvoisins étaient à la veille de changer de maître, Contarini, le représentant avisé de la Sérénissime République en cour de France, avait déclaré que, dès l'instant où le duc de Savoie consentait à un démembrement aussi préjudiciable que celui-là à la sécurité de ses Etats, il « hasardait » ces derniers, à moins toutefois qu'il n'eût obtenu du roi Très-Chrétien une promesse d'assistance ferme soit contre Genève, soit contre Gênes. (1) La clairvoyance du diplomate vénitien n'était pas en défaut. Entre Paris et Turin de lentes négociations se poursuivaient, de l'issue desquelles allait dépendre le maintien ou la ruine de l'indépendance des cités protestantes riveraines du Léman.

Il s'en fallait de beaucoup que la mort inopinée de Charles-Emmanuel eût dissipé les appréhensions qu'avait fait naître à Genève la nouvelle des conférences secrètes tenues l'année précédente entre les souverains de France et du Piémont. Moins remuant, sinon moins ambitieux que son père, mais contraint, en raison de circonstances dont il subissait la fatalité, à user de tous les moyens en son pouvoir afin d'éloigner au plus tôt de ses terres les troupes étrangères qui les occupaient, Victor-Amédée semblait devoir être pour ses voisins du nord un adversaire aussi dangereux et aussi tenace que l'avait été le prince auquel il succédait. Acquérir le titre royal et procurer à sa maison la restitution des provinces arrachées à celle-ci depuis un siècle, tel allait être durant un règne de huit années le but presque exclusif assigné à ses efforts et le thème, sans cesse renouvelé dans ses détails, de la plupart des négociations franco-savoyardes. (2)

Les sages résolutions arrêtées à Suse au printemps de 1629 n'avaient pas été maintenues. Sous l'influence de considérations auxquelles la question de Pignerol et celle de la ligue italo-française projetée n'étaient certes pas

(1) « ... o tiene qualche altra secreta promessa da Francesi, sia per Ginevra, o per Genovesi. » *Alvise Contarini al Senato.* Moret, 6 ottobre 1631. Frari. Francia. LXXXbis. Comunicazioni del Consiglio. X.

(2) *Cavazza al Senato.* Chieri, 5 luglio 1631 (2da). Frari. Francia. LXXVI. — *cf.* Bianchi. Le materie politiche, etc. p. 305.

étrangères, Richelieu se montrait plus accessible à l'idée d'accorder à Victor-Amédée certaines compensations territoriales, pourvu que le roi y trouvât son compte. Déjà à Ratisbonne, en novembre 1630, Brulart de Léon tirait de l'insistance mise par Louis XIII à exiger l'abandon au chapitre d'Annecy des biens ecclésiastiques « détenus » par des Genevois la conclusion que, la paix une fois conclue et la Savoie évacuée par les forces françaises, son maître ne s'opposerait pas à ce que le prince piémontais fît valoir, les armes à la main, ses prétentions à l'égard de la petite république calviniste. (1) Dans la première semaine de février 1631, ainsi qu'il a été dit plus haut, trois projets de traités avaient été élaborés à Paris puis confiés à Particelli d'Emery avec ordre de se rendre à Turin et de les soumettre à l'agrément du duc. Or, les ambassadeurs extraordinaires du roi à Cherasco avaient bien amené Victor-Amédée à apposer sa signature sur l'acte diplomatique relatif à la cession de Pignerol et sur celui ayant trait à la conclusion d'une alliance offensive et défensive entre les deux cours. Mais ils avaient jugé opportun de différer la présentation du troisième traité, tant sa teneur leur paraissait contraire aux desseins dont ils poursuivaient par ailleurs la réalisation.

Maître du Piémont et de la Savoie, mieux encore qu'il ne l'était au printemps de 1629 après la journée du Pas-de-Suse, le roi de France entendait tirer de cette situation privilégiée les nombreux avantages, directs ou indirects, qu'elle comportait. Mal conseillé par son premier ministre, qu'aveuglait le désir de fortifier toujours plus les limites du royaume du côté de l'Italie, il paraissait décidé cette fois à favoriser l'annexion de la pointe occidentale du Léman non pas aux Etats du duc, mais aux siens propres. Le projet de traité rédigé à Paris le 8 février stipulait, en effet, que Victor-Amédée céderait à Louis XIII ses prétentions « sur la ville et communaulté de Genève et toutes ses appartenances et deppendances ». Au bout d'une année, sous la réserve que la paix générale eût été conclue entre-temps et Pignerol définitivement réuni au Dauphiné, le prince piémontais s'engageait « à mouvoir ses armes contre ceux de la dite cité, comme s'il n'avoit pas transporté ses droits au roy ». Aussitôt un corps français de douze mille fantassins et mille cavaliers eût franchi la frontière de Gex « sans déclarer à quel dessein ». L'entreprise était peu glorieuse certes, mais ne pouvait faillir. Placés entre deux feux, les Genevois eussent immanquablement succombé. Ce résultat atteint et la ville une fois remise au roi, les alliés se fussent tournés contre Berne et eussent envahi le pays de Vaud dont il demeurait entendu que le duc rentrerait en possession sans retard. Enfin les deux princes se fussent « obligez à jamais » à se prêter un mutuel appui pour la conservation de leurs conquêtes respectives. (2)

(1) *Sebastiano Venier al Senato*. Ratisbona, 11 novembre 1630. Frari. Germania. LXXIV. n° 13.
(2) *Projet de traité entre le roi de France et le duc de Savoie pour l'entreprise de Genève*. Paris, 8 février 1631. Aff. Etr. Turin. XVII. 37.

Outre qu'il leur était dicté par le souci des intérêts confiés à leur garde, l'ajournement de la discussion des articles relatifs au coup de main contre Genève devait permettre aux plénipotentiaires du roi Très-Chrétien en Piémont de conduire à chef avec plus de célérité les négociations de l'alliance franco-piémontaise et de la cession de Pignerol. Leur mission accomplie quant à ces deux points, ils estimèrent ne pouvoir se dispenser d'exécuter les instructions de la cour en ce qui concernait les remaniements territoriaux projetés dans la région du Léman. Ils le firent au reste avec prudence. D'emblée la conviction s'établit dans leur esprit que le duc entendait « retirer le principal avantage de cette affaire et en laisser la plus petite part à Sa Majesté ».[1] Non seulement Victor-Amédée se refusait à céder au roi la vallée de Chézery, langue de terre étranglée entre le Bugey et le bailliage de Gex, mais il prétendait rentrer en possession de quelques villages de cette dernière contrée sous couleur d'assurer ses communications avec le pays de Vaud le jour où Genève aurait reçu une garnison française.[2] Cette perspective au demeurant lui souriait peu. Dès lors il eût préféré récupérer Lausanne et Nyon, sans pour cela renoncer à ses desseins au pied du Salève. A cette fin ses agents en Suisse travaillaient à faire échouer les démarches pacifiques de Du Landé, tandis que lui-même paraissait attendre d'une rupture entre protestants et catholiques l'occasion d'opérer en faveur de ceux-ci une diversion vers les terres sujettes de Berne.[3]

Devant les réticences des plénipotentiaires du Louvre, qu'il supposait non sans raison hostiles à ses projets contre Genève et médiocrement enthousiastes de ceux du roi à l'égard de cette ville,[4] Victor-Amédée se résolut à transporter à Paris les négociations qu'il désespérait de voir aboutir à sa satisfaction en Piémont. Ses deux frères, le cardinal de Savoie et le prince Thomas venaient de passer en France sous le prétexte d'y veiller à des intérêts de famille, mais en réalité afin de répondre, par leur présence simultanée dans ce pays, de la sincérité des engagements que lui-même avait contractés à Cherasco le 31 mai. Le premier d'entre eux fut plus spécialement chargé de remettre sur le tapis, dans des conversations avec les ministres du roi, la question de l'« entreprise vers le Léman ».[5] Mais, si secrètes que fussent ses instructions, leur objet du moins avait transpiré. A Venise, où jusqu'alors on s'était refusé à croire que l'indépendance de la petite république fût sérieusement menacée, des doutes se faisaient jour quant au degré de résistance que ses défenseurs seraient en mesure d'opposer à

---

(1) *Toiras et Servien à Richelieu* 11 août 1632. Aff. Etr. Piémont. XX.

(2) *Emery à Richelieu.* Cherasco, 4 avril 1631. *Ibid.* XVI. 38.

(3) *Scotti a Barberini.* Bada, 4 aprile; Lucerna, 14 e 22 agosto 1631. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XXI. — *Scaramelli al Senato.* Bada, 26 luglio 1631. Frari. Svizzeri. XXVII.

(4) *Cavazza al Senato.* Chieri, 5 luglio 1631 (2da). Frari. Francia. LXXVI.

(5) *Emery à Richelieu.* Cherasco, 4 avril 1631. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Chieri, 5 luglio 1631 (2da). Frari. Francia. LXXVI.

l'assaut qui se préparait.(1) A la vérité, ces derniers se tenaient depuis peu (2) sur leurs gardes, « estans advertis de toutes parts et de leurs principaux amis qu'il y avait des desseins » sur eux et que le séjour prolongé du prince-cardinal à Paris, où son frère puîné ne devait pas tarder à le rejoindre, (3) n'était motivé que par le souci de mieux assurer leur ruine.(4) Fort heureusement, les fins auxquelles tendaient leurs adversaires étaient très dissemblables. Victor-Amédée persistait, en effet, dans sa prétention de rentrer en possession des « villes et terres » détachées de la Savoie au temps de Charles III.(5) Or, Richelieu eût préféré « mourir que de consentir à chose aussi préjudiciable au service » de son maître. De surcroît, le prince piémontais était accompagné du Père Monot, jésuite, confesseur de la duchesse Christine, « meschant esprit », dont le premier ministre français se défiait presque à l'égal de l'abbé Scaglia, cet ancien résident de la cour de Turin à Paris, passé en Angleterre où il intriguait sans relâche contre les intérêts du Louvre.(6) Après quelques conférences orageuses, (7) il fallut momentanément renoncer à trouver un terrain d'entente. Aussi bien la duplicité du duc était manifeste et ses relations avec l'Escurial de plus en plus suspectes, (8) encore que la découverte simultanée par Mirabel de la cession de Pignerol et des projets franco-piémontais contre Genève, projets dont le roi Catholique ne se montrait offensé que parce qu'il n'y avait point de part, dût provoquer entre le diplomate espagnol et le frère de Victor-Amédée une explication des plus vives.(9)

Il n'était pas toutefois dans l'intention de Richelieu de renoncer purement et simplement à l'exécution du plan dont les articles du 8 février traçaient les grandes lignes. Ainsi qu'il a été dit plus haut, « l'entreprise vers le Léman » était étroitement liée dans son esprit à celle de Pignerol. Si l'on semblait résolu à Paris à conserver coûte que coûte cette dernière place à la France, il ne demeurait pas moins acquis que le roi s'était engagé à la restituer au Piémont, supposé que, dans un délai de trois années, ses armes n'eussent pas coopéré avec celles du duc à une campagne contre

(1) Frari. Delib. Sen. CXXXVIII. 110.

(2) *Scaramelli al Senato.* Bada, 26 luglio 1631. Frari. Svizzeri. XXVII. — *Contarini al Senato.* Meaux, 5 agosto 1631. Frari. Francia. LXXX^B.

(3) *cf.* Claretta. Storia della reggenza di Cristina. I. 120.

(4) *Genève à Berne.* 8 juillet et 12 octobre 1631. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 75. 107.

(5) *Mémoire escript de la main du Père Monot, lequel luy a esté rendu.* Château-Thierry, 11 novembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 143.

(6) *Mémoire sur les sommes payées au cardinal de Savoye.* Château-Thierry, 14 novembre 1631. *Ibid.* XVIII. 444.

(7) « Hier Monot feist une insolence très grande à Mr de Bullion, rompant devant luy les propositions qu'il luy avoit données sur le sujet du traitté de Genève. » *Mémoire sur les sommes payées au cardinal de Savoye, etc* loc. cit.

(8) *Mémoire sur les sommes payées au cardinal de Savoye, etc.* loc. cit.

(9) *Mirabel al rey.* Paris, 25 octubre 1631. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3336.* — *Servien au Père Joseph.* Carignan, 14 décembre 1631. Aff. Etr. Turin. XVIII. 517. — *cf.* Claretta. Storia della reggenza di Cristina. I. 156.

Gênes. Or, le premier ministre reconnaissait enfin l'erreur dans laquelle il était tombé en consentant à l'insertion dans l'un des accords du 31 mars de cette clause malencontreuse. Aussi bien c'était l'appréhension de voir les forces alliées assaillir l'un des Etats indépendants de la Péninsule qui avait empêché la Sérénissime République de souscrire au renouvellement du traité d'Avignon et menaçait de provoquer à la longue la formation d'une ligue défensive dirigée non contre l'Escurial, mais contre le Louvre. (1) Il convenait donc que le roi Très-Chrétien se libérât au plus vite d'une obligation dont les conséquences menaçaient d'être désastreuses pour sa politique italienne, quitte à offrir au fils de Charles-Emmanuel une compensation raisonnable par ailleurs. La conquête des « villes et terres » dont avait été dépossédé Charles III pouvait fournir les éléments de cette compensation. Mais Louis XIII entendait n'agir « qu'en temps et lieu », c'est-à-dire quand ses autres entreprises en cours d'exécution seraient achevées et sous la réserve expresse que « la pièce » principale, soit Genève, ne restât pas « aux mains de Mr de Savoye ». (2) Cependant, pour peu que Victor-Amédée insistât et parût pressé d'engager par le moyen d'un traité formel les volontés des deux parties, le roi ne se refusait pas à entrer dans ses vues. (3) Résolu à conserver à la France toutes les acquisitions que les alliés projetaient sur les rives du Léman, dussent-elles même être faites par le seul duc de Savoie avec l'appui secret du Louvre, (4) il consentait, à dire vrai, à ce que les dites acquisitions demeurassent à la garde du souverain de Turin jusqu'à l'issue de l'expédition décidée contre Gênes, mais exigeait en revanche, à titre de garantie, la remise provisoire entre ses mains de Cavour, Revello, San Martino, Luserna et des terres environnantes. (5)

Si lorsque, dans les derniers jours de l'année 1631, le cardinal Maurice reprit le chemin du Piémont, les négociations relatives à la conquête de Genève et du pays de Vaud n'étaient pas absolument rompues ; si le prince savoyard affectait même quant à leur prochain aboutissement une confiance que le duc son frère partageait au reste, (6) il n'était pas moins certain que les prétentions respectives des deux parties semblaient plus inconciliables que jamais. Ce fut à ce moment précis que se produisit l'entrée en scène inopinée de Mazarin. Partant de la supposition que son intervention, pour peu qu'elle fût couronnée de succès, augmenterait le crédit dont il jouissait

(1) *Partys à prendre avec Monsieur de Savoye touchant Pignerol.* 16 octobre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 305.

(2) *Bouthillier à Servien.* Metz, 27 janvier 1632. *Ibid.* XX.

(3) *Le roi à Toiras et à Servien.* 2 septembre 1631. *Ibid.* XVI.

(4) *Contarini al Senato.* Nogent-l'Artaud, 1er novembre 1631. Frari. Francia. LXXXI. — *Servien à Richelieu.* Carignan, 13 décembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI.

(5) *Mémoire donné par le Père Monot.* Château-Thierry, 11 novembre 1631. *Ibid.* XVI. 143. — *Intentions du roy mises par escrit pour estre données au Père Monot, à Chasteau-Thierry, en novembre 1631. Ibid.* XVI. 145.

(6) *Note de Richelieu pour Servien.* 5 décembre 1631. *Ibid.* XVI.

déjà au Vatican et pourrait porter le pape à garantir au roi la possession de Pignerol en échange de l'appui donné par ce prince à l'entreprise méditée contre la petite république du Léman, (1) le négociateur pontifical en Piémont se mit incontinent à l'œuvre avec l'assentiment du Louvre et de la cour de Turin.

Lorsque s'ouvrit l'année 1632, la situation diplomatique, telle qu'elle résultait des traités de Cherasco, était la suivante : Victor-Amédée continuait à faire état de la promesse secrète que lui avait accordée le roi Très-Chrétien de le seconder dans une diversion soit contre Milan, soit contre Gênes, ou de lui restituer Pignerol, si, dans un délai de trois années, cet engagement n'avait pas été tenu. (2) Néanmoins l'on s'efforçait à Paris de revenir sur la parole donnée au prince piémontais et d'amener celui-ci à renoncer à toute idée d'expédition militaire en Lombardie ou en Ligurie. Séduit, à la vérité, par la perspective d'une compensation importante, le fils de Charles-Emmanuel ne s'était pas refusé, à première vue, à entendre aux désirs de son puissant allié. Et le marchandage avait aussitôt commencé. Les propositions du Louvre étaient certes léonines. Non pas en somme que le pays de Vaud ne pût être considéré comme un « équivalent » sérieux de Pignerol. Mais cet échange n'allait pas sans certaines conditions, et le duc répugnait entre autres à voir Genève passer sous la domination française et à se dessaisir en plus de la vallée de Chézery. Dans ces entrefaites avait eu lieu la mission du cardinal de Savoie à Paris. Or, bien que son résultat n'eût pas affaibli les espérances tenaces du souverain du Piémont, il s'en fallait de beaucoup que la situation de celui-ci s'en trouvât améliorée. Les exigences de Richelieu s'étaient plutôt accrues depuis février. Au total, le premier ministre de Louis XIII consentait à ce que Victor-Amédée occupât à titre définitif le pays de Vaud et reçût en dépôt momentané la ville de Genève. Mais cette concession était chèrement payée. Acceptée par le prince italien, elle reculait les frontières du Dauphiné jusqu'aux derniers contreforts des Alpes cottiennes et autorisait la présence de garnisons étrangères à quelques lieues de Turin. A la rigueur, le duc se fût resigné à perdre Bricherasio, voire peut-être Revello, mais jamais Cavour, dont l'assiette propice, au débouché des vallées vaudoises, neutralisait dans une certaine mesure l'effet de l'abandon de Pignerol à la France. (3)

Héritier des prétentions de ses prédécesseurs sur les rives septentrionale et occidentale du Léman, (4) Victor-Amédée fit ce que son père avait fait à mainte reprise, notamment en 1621 et en 1626. Rebuté ou à peu près par

(1) *Servien à Richelieu.* 19 octobre 1631 Aff Etr. Piémont. XVI. — *Memoire sur les sommes payées au cardinal de Savoye.* Château-Thierry. 14 novembre 1631 *Ibid.* XVIII. 444.

(2) *cf.* Siri. VII. 477.

(3) *Servien à Richelieu.* (Mémoire secret.) 23 mars 1632 Aff. Etr. Piémont XX 21. 58.

(4) *Servien à Richelieu.* Moncalieri. 29 août 1631 *Ibid* XVI 295.

le Louvre, il se tourna vers le Vatican et n'eut pas de peine à rallier celui-ci à ses desseins. (1) Sous le prétexte de procurer une réconciliation entre le roi et la reine-mère, il fut, à la suggestion de Mazarin, résolu à Rome dès le commencement de septembre 1631, que ce dernier se rendrait à Paris afin d'y renouveler les instances adressées jadis à Louis XIII par le Père Tobia Corona en faveur de l'annexion de Genève à la Savoie. (2) Convaincu que jamais la France ne recouvrerait la tranquillité intérieure tant qu'un foyer d'hérésie subsisterait à ses portes, Urbain VIII estimait que le fils de Henri IV n'avait pas à se préoccuper d'observer les clauses du traité de Soleure de 1579, puisqu'il ne les avait à aucun moment ratifiées. Par suite, de l'avis du Saint-Père, le roi Très-Chrétien devait d'autant moins hésiter à avouer, voire à seconder sous main les projets de Victor-Amédée, que celui-ci se faisait fort de conduire à bien, à lui seul, toute l'entreprise. (3)

Diverses considérations, parmi lesquelles le retour longtemps différé du prince-cardinal en Piémont, ajournèrent de plusieurs mois l'accomplissement des instructions remises à Mazarin en septembre. Ce fut donc vers les derniers jours de mars 1632 seulement, (4) qu'après une brève apparition à Milan, (5) puis à Turin, (6) il prit, en compagnie du comte Provana de Druent, ambassadeur de Savoie, la route de Paris, où il se trouva rendu le 2 avril. (7) Reçu en audience par le roi et par Richelieu, il les jugea l'un et l'autre « bien disposés pour l'entreprise », encore que résolus à faire valoir certaines objections « de forme et de temps », non moins que de fond. (8) Les premières avaient trait aux compensations que le Louvre entendait obtenir de la cour de Turin sous le prétexte que l'accord était loin de régner dans le sein du Conseil royal quant à l'opportunité d'une action militaire dans la région du Léman. (9) Par suite, divers partis avaient été agités qui tous tendaient à assurer à la France une situation privilégiée dans la Haute-Italie, de manière à ce qu'elle fût en état d'y lutter à armes égales contre l'Espagne.

Dans la réalité, l'on ne s'était guère arrêté à l'idée d'offrir au duc de Mantoue, en échange du Montferrat, un apanage dans l'intérieur du royaume. Plutôt que de voir les Français s'établir à Casale, alors qu'il subissait déjà leur présence à Pignerol, Victor-Amédée n'eût sans doute pas hésité à lier

(1) *Vittorio Amedeo al conte Guido San Giorgio.* 21 ottobre 1631. Aff. Etr. Piémont. XV. 63.

(2) Bazzoni. Un nunzio straordinario alla corte di Francia nel secolo XVII. (Firenze. 1882) p. 44, 45.

(3) *Instruttione secreta al Sr Giulio Mazarino per andare alla corte di Francia per il negotio di Ginevra.* 10 settembre 1631. ap. Bazzoni. 46, 49.

(4) *Servien à Richelieu.* 23 mars 1632. loc. cit.

(5) *Sarotti al Senato.* Milano, 23 marzo 1632. Frari. Milano. LXXIII. nº 142. — Bazzoni. p. 48.

(6) *Il duca di Savoia al conte Ludovico San Martino d'Agliè.* 1° dicembre 1631. Aff. Etr. Piémont XV. 67vo.

(7) *cf.* Siri. VII. 501. — Bazzoni. p. 49.

(8) « In somma non ho trovato nessun contrario alla conclusione, se non nella forma. » *Mazarin a Barberini.* Parigi, 15 aprile 1632. ap. Bazzoni. p. 51.

(9) Bazzoni. op. cit. p. 49.

ses intérêts à ceux de Philippe IV.[1] En revanche, Richelieu maintenait de façon inébranlable les conditions par lui posées à Maurice de Savoie l'année précédente. Ces conditions, Mazarin les connaissait. Ne s'était-il pas attaché à les suggérer à Servien dès octobre? A dire vrai, cependant, le premier ministre les avait plutôt aggravées qu'atténuées. Tandis, en effet, que le négociateur de Cherasco recommandait la cession définitive à la cour de Turin du pays de Vaud et de Genève, tout aussitôt démantelée,[2] Louis XIII ne consentait qu'au « dépôt » de cette ville entre les mains du duc. D'autre part, les intentions du roi Très-Chrétien s'étaient précisées quant à l'importance et à l'exacte situation de la bande de terre dont l'annexion à ses Etats devait faciliter en tout temps le maintien de ses communications avec les Ligues. Partant de Versoix[3] et longeant le Jura, elle aboutissait à Yverdon.[4] Cette prétention nouvelle en annulait-elle du moins de plus anciennes? Non point. Outre l'abandon de Chézery, du pont de Grezin, de Bricherasio, San Martino, Angrogna, Luserna, Barge et autres places adjacentes, abandon déjà prévu et conseillé par Mazarin, Richelieu exigeait celui de Revello et de Cavour, dont le prince piémontais entendait ne pas se laisser déposséder.[5]

Devant l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de concilier des intérêts aussi divergents, Mazarin s'avisa d'un expédient. Reprenant à son compte un projet dont Maurice de Savoie s'était ouvert naguère aux ministres de Louis XIII, il acquiesça à l'idée « de couvrir le traité relatif à Pignerol par un nouveau traité ».[6] L'échange simulé du pays de Gex n'étant pas jugé praticable,[7] il proposa de deux choses l'une: ou bien l'achat du comté de Neuchâtel par le roi, qui l'eût abandonné au duc « pour prix » de Bricherasio, Angrogna, Cavour et des autres places énumérées dans le mémoire remis au prince-cardinal, ou bien l'engagement à souscrire par Sa Majesté de conquérir Genève dans un délai de trois années, au bout duquel Neuchâtel passerait, « aux frais de la Couronne », sous la domination savoyarde, moyennant la cession définitive à la France des villes piémontaises « portées au premier party ».[8]

Depuis vingt ans et plus, l'héritage suisse des Longueville avait failli à mainte reprise entrer dans des mains tierces. Convoité par Charles-Emmanuel

---

(1) *Servien au Père Joseph.* Carignan. 14 décembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 517.

(2) *Partys à prendre avec Monsieur de Savoye touchant Pignerol.* 16 octobre 1631. *Ibid.* XVIII. 305.

(3) *Avis religionnaires par Madame de Chevreuse.* (s. d.) Aff. Etr. France. CCXLVI. 215.

(4) *Partys à prendre, etc.* loc. cit. — Bazzoni. op. cit. 52.

(5) *Servien à Richelieu.* 23 mars 1632. Aff. Etr. Piémont. XX. — *Partys à prendre, etc.* loc. cit. — *Conditions auxquelles le roy vouloit bien faire l'entreprise de Genève.* 14 novembre 1632. Aff. Etr. Piémont. XX. 261.

(6) *Note de Richelieu.* (2 août 1631.) *Ibid.* XVI. 46—47.

(7) *Ibid.*

(8) *Partys à prendre, etc.* loc. cit. — « Pour mettre cet afaire à couvert, luy bailler (au duc) Neufchâtel est le plus seur. » *Mémoire « Grisons-Espagnolz »*. 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 77.

soit pour lui-même, soit pour l'un de ses fils, il avait fait l'objet de négociations laborieuses, mais sans fruit entre ce prince, Catherine de Gonzague et le jeune duc Henri II, notamment en 1615,(1) en 1618,(2) en 1623,(3) en 1627(4) et en 1629.(5) Plus récemment encore, en 1630, Urbain VIII avait vainement tenté de l'acquérir en faveur de l'un de ses neveux.(6) En 1632 l'éventualité de son aliénation revint sur le tapis. Dans un traité élaboré à Saint-Germain-en-Laye le 5 mai et signé à Paris le 5 juillet suivant, il était stipulé en effet, que, Pignerol et Perosa ressortissant désormais au Dauphiné, Louis XIII verserait en compensation une somme importante à Victor-Amédée afin de lui permettre d'acheter à Henri de Longueville le comté de Neuchâtel et la seigneurie de Valangin.(7) A la vérité, cet instrument diplomatique du 5 juillet était « de pure façade ».(8) Il n'avait d'autre but que d'égarer l'opinion quant à la nature réelle des accords intervenus entre les gouvernements de Paris et de Turin. Une convention secrète, du même jour, en annulait expressément les dispositions principales en ce qui concernait Pignerol dont la cession demeurait consentie aux conditions du traité franco-piémontais de Cherasco du 31 mars 1631. Mais les clauses relatives à l'annexion à la Savoie de Neuchâtel et de Valangin subsistaient en leur entier, même celles aux termes desquelles le roi Très-Chrétien promettait à son beau-frère de l'appuyer dans ses pourparlers avec le duc de Longueville et de lui garantir la jouissance paisible de ses nouvelles possessions.(9)

Bien que les instructions remises à Mazarin n'eussent pas été divulguées, on suivait d'un œil attentif en Italie la marche de sa négociation. Nul ne doutait en somme qu'il ne s'agît de l'échange projeté de Neuchâtel contre

---

(1) *Insinuazioni da farsi presso Madama di Longueville, ove fosse disposta a vendere il contado di Neufchâtel.* 1615. ap. Bianchi. Le Materie politiche. p. 262.

(2) « Fu pur maneggiato questo negotio del 1618 dal conte di Verrua. » *Sarotti al Senato.* Milano. 9 giugno 1632. Frari. Milano. LXXIII. 168. — *cf.* Archiv für schweizerische Geschichte. t. II. 307.

(3) *Il conte di Verrua al duca di Savoia.* Parigi, 20 febbraio, 23 maggio. 6 giugno, 14 luglio e 14 dicembre 1623. — *Il duca di Savoia al conte di Verrua.* Torino, 7 e 9 marzo 1623. Arch. di Stato. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.)

(4) *Carlo Emanuele all'abbate Scaglia.* Torino, 23 agosto 1627. Aff. Etr. Turin. III supp'.

(5) « Hieneben gehtt auch ein fliegende Zeitung alls ob der Prince Thomas die Graffschafft Neuwenburg sollte tauschweiss an sich gezogen haben. An gleichem wirdt geredt ess solle der Hertzog von Savoye commission vom Papst haben die Bischoff von Genff und Losanne wider einzusetzen. » *J.-L. d'Erlach au baron de Spiez.* Castelen, 20/30 avril 1629. Stadtbibl. Bern. Misc. Hist. Helv. XV. xxi. 19.

(6) Boyve. op. cit. IV. 15.

(7) *Projet d'un traité entre Louis XIII et Victor-Amédée pour la cession et transport au roy et à ses successeurs de la ville et château de Pignerol, etc.* Saint-Germain-en-Laye. 5 mai 1632. Du Mont. Corps diplomatique. VI. 88. — *cf.* Boyve. Annales de Neuchâtel et Valangin. IV. 28.

(8) *cf.* Siri. VII. 500.

(9) *Traité secret fait et conclu entre Louis XIII et Victor-Amédée, par lequel un autre traité fait et signé le même jour entre les mêmes pour la cession et transport à Sa Ma^{té} de la ville et château de Pignerol est déclaré nul, et celui du dernier mai* (recte : ***mars***) *1631 confirmé et corroboré.* Turin, 5 juillet 1632. Du Mont. Corps diplomatique. VI 40 — *cf.* Boyve. op. cit. IV. 23

Pignerol. (1) A Rome, l'ambassadeur espagnol, marquis de Castel-Rodrigo, tenait cet échange pour fait. A Milan, Feria cherchait à convaincre le résident piémontais Della Torre de l'imprudence que commettait son maître en se dessaisissant d'une terre que l'on considérait encore à Vienne comme un fief impérial. (2) Néanmoins, Victor-Amédée poursuivait son dessein avec obstination, enflammé du secret désir de troquer au plus vite sa nouvelle acquisition contre une partie du pays de Vaud, ce qui lui eût permis « de se rapprocher de Genève » et d'enserrer cette ville de tous côtés. (3) Il comptait, il est vrai, sans le duc de Longueville. Ce dernier, un instant découragé par les difficultés que lui créaient ses sujets, ne songeait plus à aliéner ses droits de souveraineté sur Neuchâtel depuis que ses rapports avec Berne s'étaient améliorés et que l'Escurial avait débouté de sa requête le comte d'Aarberg, prétendant à la succession de Valangin. (4) Il repoussa donc net les ouvertures qui lui furent faites ensuite de l'arrangement franco-savoyard de juillet. (5)

Très sensible à ce premier échec, le fils de Charles-Emmanuel en subit presque aussitôt un second, non moins cruel. Servien, qui en mainte occasion déjà s'était prononcé contre toute agression à l'endroit de Genève et des possessions bernoises dans le bassin du Léman, prit avec vigueur le contre-pied de ses démarches. Au sentiment du collègue de Toiras, en effet, rien ne pouvait être plus préjudiciable aux intérêts de la France dans les vallées alpestres qu'une action militaire contre les sujets ou les protégés des cantons. Etait-ce donc au moment où le roi Très-Chrétien s'attachait par ailleurs à gagner les sympathies des Confédérés de manière à s'assurer de leur concours pour l'exécution de ses desseins en Rhétie, (6) où les progrès des Suédois créaient à la diplomatie royale une situation difficile, où les ministres de la Grande-Bretagne, des Provinces-Unies, de Venise étaient aux aguets, sur le soupçon, fondé au reste, qu'il se machinait un complot contre l'indépendance de certains *Stati liberi*, (7) était-ce à ce moment-là qu'il convenait de s'aliéner par une violation manifeste du traité de 1579 et de l'alliance de 1602 les Suisses des deux confessions, aussi bien ceux des grands Etats protestants, tenus

(1) « Non so però come saprà dissimulare o supportar il concambio che così alle strette si tratta da ministri francesi con Savoia di Pinerolo con Nieusatel, o sia altrimenti detto Nuovo Castello, stato del duca di Longavilla, di prezzo di 800 m scudi d'oro e di rendita di 22 m. » *Sarotti al Senato*. Milano, 9 giugno 1632. Frari. Milano. LXXIII. 168. — *Feria al rey*. Milan, 22 agosto 1632 Arch. Gen. Simancas. Estado. 3337.

(2) *Sarotti al Senato*. Milano. 23 giugno 1632. Frari. Milano. LXXIII. 172. — *Feria al rey*. Milan. 22 agosto 1632. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado*. Madrid. 3 noviembre 1632. *Ibid*.

(3) *Sarotti al Senato*. Milano, 9 giugno 1632. loc. cit.

(4) *Barrault à Richelieu*. Madrid. 21 novembre 1630. Aff. Etr. Espagne. XVI.

(5) Boyve. op. cit. IV. 28.

(6) *Servien à Richelieu*. Moncalieri. 29 août 1631. Aff. Etr. Piémont. XVI. 296. — *Toiras et Servien au roi*. Carignan, 19 décembre 1631. *Ibid*. XVIII. 540.

(7) *cf*. Bazzoni. op. cit. 51. 53.

à assumer la défense de leurs clients de la région du Léman, [1] que les catholiques de Fribourg et des « Waldstætten » dont Feria méditait peut-être de lancer, en guise de représailles, les régiments dans le duché de Bourgogne, avec l'espoir qu'ils y renouvelleraient les exploits du siège de Dijon de l'année 1513 ? [2]

Stimulé par le désir de prévenir les conséquences funestes d'une politique qui n'avait pas son approbation, Servien s'enhardit jusqu'à demander sans détours à Richelieu si « l'entreprise de Genève et du pays de Vaud » était réellement souhaitée par le roi, ou si en y souscrivant on n'était pas plutôt guidé au Louvre par l'unique préoccupation d'« obliger » le duc de Savoie. Au cas où, comme il le supposait, cette dernière hypothèse dût se trouver confirmée, l'ambassadeur en Piémont se croyait en mesure d'amener Victor-Amédée à consentir à l'ajournement des négociations, et cela en faisant valoir à ses yeux le trouble que provoquait à la cour le départ de la reine-mère et de Gaston et l'appréhension légitime qu'avait Louis XIII de se créer de nouveaux ennemis à l'heure même où ce prince éprouvait de la difficulté à tenir tête aux anciens. [3] Or, le cardinal n'était pas inaccessible aux impulsions de ceux d'entre ses collaborateurs dans lesquels il avait placé sa confiance. Trop souvent circonvenu par les conseils passionnés d'un Père Joseph ou d'un Bullion, [4] il savait en revanche reconnaître la justesse des observations suggérées par des agents qu'un long séjour au delà des frontières avait familiarisés avec les contingences de sa politique extérieure. A ce titre, Servien méritait d'être écouté. Il le fut. Peu à peu, le projet si souvent caressé d'une expédition militaire en Lombardie [5] reprit vie et se substitua dans l'esprit de Richelieu à celui d'un coup de main contre Genève et le pays de Vaud. Ce dernier toutefois ne fut pas complètement abandonné. [6] Il semblait indispensable, en effet, de maintenir le duc en haleine et d'acheminer par ce moyen son adhésion à la ligue italienne, que l'on ne désespérait pas encore au Louvre de mettre sur pied. [7]

Tandis que se tramaient autour d'eux des intrigues dont ils soupçonnaient, à dire vrai, l'extrême gravité, les Genevois se multipliaient en vue de triompher des difficultés qui les assaillaient de tous côtés et de s'assurer

(1) *Partiz à prendre avec Monsieur de Savoye touchant Pignerol.* 16 octobre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 305. — *Toiras et Servien au roi.* Carignan, 19 décembre 1631. loc. cit.

(2) *Partiz à prendre, etc.* loc. cit. — *Servien au Père Joseph.* Carignan, 14 décembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 517. — *cf.* Bazzoni. op. cit. 49.

(3) *Servien au Père Joseph.* Carignan, 14 décembre 1631. Aff. Etr. Piémont. XVIII. 517.

(4) « Il padre Giosef, che è quello c'hoggidi accosta più di tutti il cardinale et con cui principalmente tutti li ministri fanno capo per negotiare. » *Michel Zen, segretario, al Senato.* Parigi. 22 febbraio 1633. Frari. Francia. LXXXIV.

(5) *Projet de diversion « Gênes-Milan ».* 1631; 1632. Aff. Etr. Piémont. XVIII.

(6) « Quand Mr de Savoye voudra accomplir les justes conditions que nous désirons, on y aura tousiours disposition. » *Richelieu à Servien.* Béziers, 9 octobre 1632. *Ibid.* XX. 259.

(7) *Richelieu à Servien.* Ste-Menehould, 16 juin 1632. *Ibid.* XX. 1·6 — *Toiras et Servien à Richelieu* 11 août 1632. *Ibid.* XX. 188.

du fidèle appui de leurs amis. (1) Déjà, ensuite de la mission accomplie par Michel Roset dans la vallée du Rhône, ils pouvaient faire état de l'assistance des autorités valaisannes. (2) D'autre part, la cour de Saint-James, non contente d'intervenir en leur faveur auprès du gouvernement de Turin à l'effet de procurer la stricte exécution du traité de Saint-Julien, (3) s'efforçait d'obtenir de l'archiduc Léopold l'abandon des représailles édictées, à la requête de l'un de ses sujets de Rheinfelden, (4) contre le commerce de Genève. En outre, Berne s'entremettait avec vigueur afin que le Parlement de Dijon cessât d'évoquer à lui, contre toute raison, l'affaire des biens ecclésiastiques du pays de Gex au sujet de laquelle des lettres royales, en date du 8 janvier 1631, donnaient, ainsi qu'il a été dit plus haut, satisfaction pleine et entière aux Syndics et Conseils de la cité du Léman. (5)

Dans la réalité, néanmoins, les sentiments d'amertume éveillés au Louvre par certaines circonstances inexpliquées de l'évasion de Du Clausel se dissipaient peu à peu. Bientôt le roi Très-Chrétien fit savoir aux autorités de la petite république et à leurs protecteurs que son intention était de les laisser jouir de « tous leurs droits » dans les pays annexés à la France en vertu du traité de Lyon de 1601. (6) De son côté, Victor-Amédée paraissait incliner aux solutions pacifiques. Le prince Thomas, il est vrai, s'obstinait à considérer l'échange de Pignerol contre Neuchâtel comme réalisable et la conquête de Genève comme le complément nécessaire de cette opération. (7) Mais le duc, entrepris par les agents du roi de la Grande-Bretagne dont il avait intérêt à se ménager l'appui, commençait à se convaincre de l'inanité de la politique suivie jusque là dans la région du Salève par son prédécesseur immédiat et par lui-même. Aussi lorsque, dans les derniers jours de l'année 1632, les « Syndics et Conseils » de la cité calviniste, obéissant eux aussi aux suggestions de la cour d'Angleterre, se furent résolus à faire les premiers pas dans la voie de l'apaisement et à féliciter, quoique un peu tard, Victor-Amédée à l'occasion de son avènement, le fils de Charles-Emmanuel répondit-il à ces avances en rétablissant en faveur des marchands de Genève la liberté

(1) *Considerations concerning instructions for Switzerland, the Grisons, Geneva and other adjacent places.* Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl'. Misc. Pap. n° 3.

(2) *L'évêque de Sion à Genève.* Sion, 4 août 1632. Arch. Genève. Portef. hist. n° *2915.*

(3) *The State of Geneva to Lord Weston.* 20 september 1632. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl' Misc. Pap. n° 3.

(4) *The State of Geneva to the Earl of Carlisle.* 5 july 1631. *Ibid.* — *O. Fleming to Sir John Coke.* Geneva, 3/13 october 1632. *Ibid.*

(5) *Genève à Richelieu.* 20 mars 1632. Aff. Etr. Genève. II supp'. f° 30. — *Berne au roi.* 26 mai 1632; 15 mai 1633. St-Arch. Bern. Rathsmanual. LXIII. 171; LXV. 145. — *Genève au roi.* 4 juin 1632. Arch. Genève. Copie de lettres. n° 25. (1629—1632.) — *Le Conseil de Genève au S' de Belleneufve, procureur général au Parlement de Dijon.* 4 septembre 1632. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. *578* f° 95. — *Instructions à M' Jacques Favre, procureur général, député à Dijon pour les biens d'Eglise.* Genève 4 septembre 1632. Arch. Genève. Portef. histor. n° *2918.*

(6) *Le roi à Berne.* Roanne, 2 septembre 1632. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 253. — *Le roi à Genève.* Roanne, 11 septembre 1632. Bibl. Nat. f. latin. *6019* f° 78.

(7) *cf.* Claretta. Storia della reggenza di Cristina. I. 121—128.

de commerce dans le Chablais et le Faucigny et en apportant, pour un temps du moins, dans ses relations avec ses voisins du nord un esprit de conciliation auquel ceux-ci s'empressèrent d'ailleurs de rendre hommage. (1)

Déception éprouvée par Rohan à son arrivée à Venise. — Audience que lui accorde le « Collège ». — Défiances du gouvernement de Saint-Marc à l'égard de celui du Louvre. — Situation nouvelle que la « défection » française crée en Rhétie. — Les Grisons, menacés de plusieurs invasions parallèles, ne semblent guère en état de les repousser. — La duchesse de Rohan obtient de Richelieu l'assurance que le retour de son mari à Coire ne sera pas vu de mauvais œil par le roi. — Le duc rejoint Du Landé sur les rives de la Plessur. — Influence néfaste exercée par Bullion et le Père Joseph dans les délibérations du Conseil royal. — Recrudescence des intrigues lombardes et tyroliennes dans la haute vallée du Rhin. — Les Trois Ligues font appel aux secours de leurs alliés suisses. — Discordes intestines du Corps helvétique. — Etat du différend de la Klus. — Du Landé se porte successivement à Bade, à Berne et à Soleure. — Ses efforts en vue de ramener la concorde entre les Confédérés.

XXVII. Les appréhensions causées en Suisse par la situation précaire des Genevois et par la presque certitude qu'un complot se tramait contre leur indépendance n'avaient pas détourné des Trois Ligues l'attention des Confédérés. Rohan, on l'a dit, s'était décidé à quitter Coire, le 11 janvier, et à prendre incontinent la route de Venise. Il atteignit cette ville le 26. (2) Afin de hâter son départ de Rhétie, Richelieu lui avait fait savoir, qu'une fois rendu sur les rives de l'Adriatique, il y trouverait des instructions détaillées, auxquelles le roi entendait qu'il conformât désormais sa conduite. C'était un leurre. Le nouveau représentant de Louis XIII auprès du Sénat, le Sr de La Tuillerie se trouvait dans l'ignorance la plus complète des intentions de son maître à l'égard de l'ancien chef des rebelles du Midi. (3) Si ce dernier fut, à juste titre, froissé du procédé plein d'ingratitude dont il était victime, du moins n'en laissa-t-il rien paraître. Tout au contraire, dans l'audience que lui accorda le « Collège » tôt après son retour, audience au cours de laquelle il fit hommage aux autorités de la Seigneurie d'une *Rela-*

(1) *The duke of Savoy to his ministers.* Turin, 14 december 1632. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl^d. Misc. Pap. n° 3. — *Antony Hales to the State of Geneva.* Turin, 17 december 1632. *Ibid.*

(2) *Mémoire envoyé en cour touchant le refus qu'on fait de payer les emprunts que j'ay (Rohan) faits pour maintenir les trouppes du roy aux Grisons*, du 24 mars 1633. Bibl. Nat. f. fr. *4106* f° 3.

(3) Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan, etc. I. 69. — *cf.* Bühring. op. cit. 243.

tion sommaire de l'Etat des Suisses et Grisons, [1] et manifesta la ferme volonté de reprendre ses fonctions militaires en Terre-Ferme, il s'attacha à disculper par avance le roi et son premier ministre des insinuations que devait presque nécessairement provoquer sa retraite, et à affirmer que si lui-même s'était décidé à repasser les monts, c'était parce qu'il avait acquis la certitude que, la chute des neiges aidant, les Trois Ligues seraient, durant quelques mois encore, à l'abri d'une invasion austro-espagnole. [2]

Tout en remerciant le lieutenant général en Rhétie des services éminents rendus par lui à la « cause commune », les membres du Sénat vénitien ne dissimulèrent pas les sentiments d'amertume qu'éveillaient en eux sa brusque disgrâce et l'impardonnable abandon dans lequel le Louvre se préparait à laisser les Ligues Grises. [3] Tandis que les trois ambassadeurs de la Sérénissime République à Paris se faisaient les interprètes des doléances de celle-ci auprès de Louis XIII, on se refusait à Saint-Marc à croire à la sincérité des explications grâce auxquelles Richelieu espérait justifier les défaillances de sa politique dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. [4]

Au fond, quelque peine que prît Rohan de ne pas dévoiler ses propres impressions et de défendre au sein du « Collège » le « point de vue du roy », l'accord le plus complet régnait entre le duc et ses hôtes quant à la manière d'envisager la situation nouvelle que la défection française créait à Coire. Les affirmations tranquillisantes émanées de Paris n'étaient que mensonge. [5] Il paraissait étrange assurément de prétendre, comme on le faisait au Louvre, que les Grisons n'avaient désormais à redouter aucune surprise du côté de Milan ou d'Innsbruck. [6] En réalité les Valtelins n'avaient pas attendu le départ du collègue de Du Landé pour relever la tête et réoccuper les passages donnant accès à la Rhétie. [7] En outre, à l'heure même où l'armée d'Aldringer, déjà maîtresse de Memmingen et de Kempten, [8] s'approchait toujours plus du Luziensteig ; [9] où d'autres troupes autrichiennes se rassemblaient dans le Vinstgau et aux frontières de l'Engadine ; [10] où, en un mot,

---

(1) *Relatione fatta dal Sig^r Duca di Roano dello Stato de i Svizzeri, dei affari di Germania et dei Grisoni, nel suo ritorno a Venetia, l'anno 1633 a 29 gennaio.* Estratto dal Codice n° 1921 della classe VII degli Italiani della R. Biblioteca di S. Marco. — Musée Correr. Bibl. Cicogna Cod. MDCXVII. 10. — Arch. Mediceo. Svizzera. n° *4175.* — *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 29 gennaio 1633 Arch. Mediceo. Venezia. *3019* f° 50.

(2) 1° febbraio 1633. « in Collegio. » Frari. Espos. Principi. Collegio III. Registro 41.

(3) **Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan, etc.** I. 69.

(4) *Fleming to Sir John Coke.* Zurich, 24 march/3 april 1633. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl^d. Misc. Pap. n° 3.

(5) *Ibid.*

(6) « Au premier loisir qu'ils (les Impériaux) auront, nous les aurons icy. » *Du Landé à Richelieu.* Mayenfeld, 15 mars 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII. 96.

(7) *Michel Zen, segretario, al Senato.* Parigi, 11 febbraio 1633. Frari Francia LXXXIV.

(8) *Du Landé à Bouthillier.* Coire, 18 janvier 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII. 89.

(9) *Mémoire de M^r le duc de Rohan.* 26 janvier 1633. *Ibid.* VIII. — Jecklin. op. cit. n°^s 1581—1582. — Sprecher v. Bernegg. II. 92.

(10) Jecklin. op. cit. n° 1580.

la violation du territoire des Trois Ligues par les ennemis de celles-ci ne semblait plus évitable, puisque aussi bien l'on savait de source sûre qu'une partie des forces levées en Italie passerait en Allemagne à travers les Alpes rhétiques,(1) plusieurs régiments se concentraient dans le Cômasque, prêts à s'acheminer vers la Souabe par la voie du Gothard, d'où il leur serait loisible de se jeter dans le Val Mesocco.(2)

Que les Grisons fussent menacés d'une ou même de plusieurs invasions concomitantes, la chose n'était par malheur que trop certaine. Mais du moins se trouvaient-ils en mesure de repousser victorieusement l'assaut de leurs adversaires? A Paris, on affectait de n'en pas douter. Or, sur ce point encore, les assertions françaises paraissaient démenties par les faits.(3) Dans bon nombre de communes certes, notamment en Engadine, dans le Val Tasna et le Münsterthal, l'ardeur patriotique des habitants était au-dessus de tout éloge.(4) En revanche, les organisateurs de la défense du territoire manquaient à la fois de vivres, d'armes et de munitions.(5) D'autre part, alors que trois mille hommes eussent à peine suffi à assurer la garde des principaux passages,(6) Du Landé ne disposait plus guère que d'un millier de fantassins et de cinquante cavaliers. Circonstance aggravante, la presque totalité des déserteurs de sa petite armée étaient allés grossir les rangs des Autrichiens dans la région de Lindau.(7)

Abandonné de tous dans le Conseil royal; en butte aux récriminations haineuses du surintendant Bullion, Rohan conservait cependant à Paris une alliée précieuse. Marguerite de Béthune ne renonçait pas, en effet, à triompher des obstacles mis par les adversaires de son mari au retour de celui-ci en Rhétie. Econduite par Richelieu, elle revint à la charge, finit par se faire écouter et obtint du cardinal la promesse que ce dernier, opposé naguère à ce que le duc quittât Venise, ne verrait pas de mauvais œil qu'il reprît son commandement à Coire.(8)

Lorsque lui parvint la missive dans laquelle la duchesse l'avisait du succès de sa démarche auprès du premier ministre,(9) le lieutenant général

(1) *Du Landé au roi.* Bade, 27 janvier 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII. 91.

(2) *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1579.

(3) «Quanto a i passi, se bene è certo che egli (Roano) gli ha fortificati in modo che con pochissima resistenza si rendono inespugnabili, nondimeno egli ha mostrato tutto al contrario e che in somma i Tedeschi potranno passare sempre che il bisogno gli chiami.» *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia. 12 febbraio 1633. Arch. Mediceo. Venezia. *3019* f° 65.

(4) Jecklin. op. cit. n° 1580. — *Die Häupter sampt verordneten Standtsräthen in Gmein. Drey Pündten an Herren von Landé, der Kön. Mt zu Franckreich Rhatt und bestellten Ambassadoren in Pündten, in Baden in Ergow.* Chur, 29. Januar/8. Februar 1633. St-Arch. Chur. Akten.

(5) *Die Drei Bünde an den König von Franckreich.* Chur, 1./11. März 1633. *Ibid.*; *an Du Landé.* Chur, 9./19. März 1633. *Ibid.* — *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 23 marzo 1633. Frari. Svizzeri. XXIX.

(6) *Mémoire de Mr le duc de Rohan.* 26 janvier 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII.

(7) *Du Landé à Bouthillier.* Coire, 18 janvier 1633. *Ibid.* VIII. 89. — *Fleming to Sir John Coke.* Zurich, 24 march/3 april 1633. loc. cit.

(8) *Rohan à Richelieu.* Poschiavo, 14 février 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII. 95. — *Gio. Soranzo al Senato; Michel Zen al Senato.* Parigi, 1° marzo 1633. Frari. Francia. LXXXIV.

(9) *Rohan à Richelieu.* Poschiavo, 14 février 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII. 176.

était sur le point de céder aux instances du « Collège », dont les membres le pressaient de regagner au plus vite les Trois Ligues.(1) La conviction désormais acquise que l'on se ralliait tacitement au Louvre à ses desseins précipita son départ. Encore que La Tuillerie s'efforçât de le retenir à Venise,(2) sa résolution était désormais irrévocable.(3) Le 14 février il traversait à l'improviste Poschiavo et, quelques heures plus tard, rejoignait Du Landé sur les rives de la Plessur.(4)

Si vif était son désir de rentrer en possession du poste dont les intrigues de Bullion l'avaient fait évincer, que Rohan arrivait en Rhétie sans s'être préoccupé d'arrêter un plan de conduite.(5) « Me voicy de retour aux Grisons », écrivait-il à Tronchin, « aussy peu savant du sujet pour lequel je suis allé en Italie, comme de celuy pour lequel je suis revenu icy ».(6) Toutefois ses hésitations devaient être de courte durée. Quelque justifiés que fussent ses griefs à l'endroit de l'ambassadeur permanent, il se vit contraint de les dissimuler. En réalité l'on pouvait même se demander si ses efforts, joints à ceux de Du Landé, parviendraient jamais à contrecarrer l'influence néfaste exercée par Bullion dans le sein du Conseil royal dès que se posait la question des subsides à accorder aux alliés de la couronne Très-Chrétienne dans la région du Splugen.

Après avoir soutenu le maréchal-de-camp dans sa lutte contre le lieutenant général, le surintendant travaillait à perdre celui-là dans l'esprit du cardinal et à procurer l'échec de toutes les démarches faites par le gouvernement des Trois Ligues en vue d'obtenir, outre l'appui pécuniaire du Louvre, le payement des sommes dues par celui-ci aux officiers et soldats grisons.(7) La dette militaire de la France à l'égard de ces derniers montait au printemps de 1633 à près de sept cent cinquante mille livres.(8) Or, Bullion entendait qu'ils patientassent et suivissent en cela l'exemple des Suisses.(9) Dépêché à Coire sous le prétexte de hâter l'achèvement des ouvrages fortifiés situés entre la Landquart et la frontière de Sargans, mais en réalité afin de se livrer à une enquête secrète sur l'activité du représentant du roi dans ce pays, Maubuisson n'avait apporté de Paris que quelques milliers

(1) *Fleming to Sir John Coke.* Zurich, 24 march/3 april 1633. loc. cit.

(2) *Rohan au roi.* Zurich, 14 avril 1633. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 302; Bibl. Nat. f fr. *4106* f° 10.

(3) *Buondelmonte al Gran Duca.* Venezia, 12 febbraio 1633. Arch. Mediceo. Venezia. *3019* f° 65.

(4) *Rohan à Richelieu.* Poschiavo. 14 février 1633. loc. cit. — Le *15* et non le 25 février. *contra:* Sprecher v. Bernegg. II. 91.

(5) « Non facendo (Feria) gran caso della andata di Roan in quei paesi, presupponendo che non habbia ad essere troppo ben accolto e ben veduto per ritrovarsi senza danaro. » *Sarotti al Senato.* Milano, 22 febbraio 1633. Frari. Milano. LXXIV. 262–263.

(6) *Rohan à Tronchin, professeur en théologie à Genève.* Coire, 8 mars 1633. Arch. Tronchin. à Bessinge.

(7) *Michel Zen, segretario, al Senato.* Parigi, 15 febbraio 1633. Frari. Francia. LXXXIV.

(8) *Conto di quello che S. M^ta deve ai paesi de Grisoni, dell'anno 1632:* 746 028 L. *Ibid.* LXXXIVbis — *Die III Bünde an Du Landé.* Chur, 1/11. März 1633. St-Arch. Chur. Akten.

(9) *Soranzo al Senato.* Parigi, 14 giugno 1633. Frari. Francia. LXXXIVbis.

d'écus dont, au mépris des attributions réservées à Du Landé, il se proposait d'assurer la distribution. (1) Il n'en fallut pas davantage pour exaspérer les susceptibilités grisonnes. Ainsi donc, à n'en pas douter, la vérité était du côté de ceux qui n'avaient cessé d'affirmer que l'annexion de Pignerol au Dauphiné entraînerait pour les Trois Ligues des conséquences désastreuses et que, désormais maîtresse de l'une des portes de la Péninsule, la France se désintéresserait toujours plus des affaires de Rhétie. (2) Ainsi donc, convaincu que l'importance même de leurs créances envers sa couronne empêcherait ses alliés d'entendre aux propositions de la maison d'Autriche (3) et engagerait la diète de Coire à les rejeter à l'avenir comme elle avait rejeté naguère celles du gouverneur du fort Fuentes, (4) Louis XIII se refusait à ajouter foi aux nouvelles inquiétantes que lui et ses ministres recevaient de la haute vallée du Rhin. (5) Bien plus, sourd aux avertissements de Schmid de Grüneck, le Père Joseph conseillait l'ajournement de la restitution de la Valteline à ses légitimes souverains et contestait qu'au cours des derniers mois les Grisons eussent été sérieusement menacés par leurs voisins de l'Est et du Midi. (6)

En présence d'un aveuglement qui servait à point nommé les desseins de leur politique, les Austro-Espagnols commençaient à dresser leurs batteries. (7) En fait ils s'attachaient surtout à gagner à la cause lombarde les magistrats et les communes de la Ligue Grise. Encore que percées à jour par Du Landé, les pratiques du comte Serbelloni dans le Val Bregaglia et celles d'un envoyé tyrolien, le comte de Fels, dans le Praettigau et la Basse-Engadine (8) étaient d'autant plus redoutables que les « bien intentionnés » résistaient avec moins d'énergie aux suggestions de la partie adverse. Comment ne pas reconnaître, en effet, que si la France « estoit trop esloignée, froide et tardive », il eût été imprudent en revanche de ne point tenir compte et de la promesse renouvelée de Feria de procurer aux Trois Ligues la restitution de la Valteline, et de l'assurance donnée par les représentants de la cour d'Innsbruck que l'archiduchesse Claudia inclinait à ne pas exiger l'exécution de certaines clauses léonines du traité du 8 août 1629 ? (9)

---

(1) *Soranzo al Senato.* Parigi, 4 marzo 1633. Frari. Francia. LXXXIV. — *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 23 marzo 1633. Frari. Svizzeri. XXIX.

(2) *Du Landé à Bouthillier.* Coire, 18 janvier 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII. 89.

(3) *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 6 aprile 1633. Frari. Svizzeri. XXIX.

(4) *Soranzo al Senato.* Parigi, 5 aprile 1633. loc. cit.

(5) *Die Drei Bünde an den König von Franckreich.* Chur, 1./11. März 1633. St-Arch. Chur. Akten. — *cf.* Moor. op. cit. II. 874.

(6) *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 6 aprile 1633. Frari. Svizzeri. XXIX. — *Jacobus Schmid a Grüneck Domino Patre Josepho.* Ilantz, pridem Calendas maï 1633. Frari. Francia. LXXXIV[bis].

(7) *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 23 marzo 1633. Frari. Svizzeri. XXIX.

(8) *Du Landé à Bouthillier.* Coire, 18 janvier 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII. 89.

(9) *Ibid.*

Malgré tout cependant la majorité parmi les députés de la diète, bien qu'elle se montrât froissée du peu de cas que le roi Très-Chrétien paraissait faire des intérêts de ses protégés de Rhétie, demeurait fidèle à son alliance.(1) Décidée à lutter contre les ennemis de l'intérieur non moins que contre ceux de l'étranger, elle avait coup sur coup décrété d'arrestation les « Espagnolisez » les plus compromis,(2) provoqué à ce sujet la constitution d'une « droiture criminelle »(3) et assigné un *Bundstag* au 15 mars afin d'aviser aux moyens d'assurer la défense des frontières, en particulier de celle de Sargans, la plus exposée de toutes.(4) En outre, elle venait de dépêcher aux Confédérés le bourguemestre de Coire, Grégoire Meyer, avec la mission de solliciter d'eux les secours prévus aux traités de combourgeoisie qui liaient aux Trois Ligues quelques-uns des membres du Corps helvétique.(5)

Aussi bien, malgré le résultat négatif des expériences par eux faites au cours des années précédentes, les Grisons, lorsque les menaces d'invasion augmentaient du côté de la Valteline et du Montafun, continuaient comme par le passé à placer leur espoir le plus prochain dans l'assistance armée ou dans l'intervention diplomatique des cantons suisses. Malaisées en tout temps à obtenir, cette assistance et cette intervention le devenaient davantage encore pour peu qu'une crise de discorde aiguë sévît au sein des Ligues. Or, ainsi qu'il a été dit plus haut, la solution du différend de la Klus semblait assez éloignée à l'heure où, le 11 janvier 1633, Rohan reprit le chemin de Venise. Avec raison, Du Landé jugea que si l'occasion s'offrait à lui d'exercer les fonctions de médiateur dont l'envoyé extraordinaire venait d'être dépossédé à son profit, il ne devait pas la laisser échapper. En fait son attente fut de courte durée. Sollicité par les autorités des « Waldstætten » et de Fribourg qu'inquiétait l'attitude menaçante des Bernois à l'égard de Soleure,(6) il ne tarda pas à se porter en Argovie avec le colonel Salis.(7) Ce fut devant la diète réunie à Bade le 24 janvier qu'il

(1) *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl. 9 marzo 1633. Frari. Svizzera. XXIX.

(2) *Du Landé aux Trois Ligues.* Bade, 29 janvier 1633 — *Die III Bünde an Du Landé.* 8. Februar 1633. St-Arch. Chur. Akten.

(3) *Acte fait par Messrs les chefs et conseillers d'Estat des Trois Ligues Grises assemblez à Coire.* 26 avril 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII. 97.

(4) « Car le Rhin est plus bas qu'il n'a esté de dix ans. » *Mémoire particulier au S^r de La Baume touchant le secours que nous (Rohan et Du Landé) demandons aux cantons suisses.* Coire, 8 mars 1633 St-Arch. Zürich. Frankreich. — *Rohan à Zurich.* Coire. 8 mars 1633. *Ibid.* — *Du Landé à Sonnenberg, baillif du comté et seigneurie de Sargans.* Coire, 16 avril 1633. St-Arch. Luzern. III Bündten. IX. (1629—1644.) — Eidg. Absch. V^a 736 *c.* — Jecklin. op cit. n° 1581.

(5) *Die III Bünde an die IV evangel. Orte.* Chur, 26. Februar/8. März 1633; *an Zürich.* Chur, 27. Februar/9. März 1633. St-Arch. Zürich. Graubünden. XIV — *Rohan et Du Landé aux XIII Cantons.* Coire, 9 mars 1633. St-Arch Zürich. Frankreich. — *Relation des Bürgermeisters Gregor Meyer über dessen Gesandtschaft zu den mit Bünden verbündeten Orten der Eidgenossenschaft* April 1633. *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1583. — Eidg Absch. V^a 738 *b.*

(6) Eidg. Absch. V^a 725 *a.*

(7) C'est à tort que Mr Faeh, dans sa dissertation sur le différend de la Cluse (Der Kluser Handel. 1632—1633. p 148.) prétend que Rohan accompagna Du Landé à la diète de Bade de janvier 1633 A cette

développa les arguments qui, selon lui, militaient en faveur du rétablissement de la concorde entre les deux Etats confédérés. (1) Mais les magistrats de la grande cité évangélique ne se relâchaient d'aucune de leurs prétentions. Bien au contraire. Dès lors, quoique sa qualité de catholique éveillât quelque suspicion parmi les protestants, l'ambassadeur français n'hésita pas à accepter l'invitation que lui adressaient les députés de l'une et de l'autre croyance de les suivre à Berne d'abord, puis à Soleure, d'où, après avoir proposé derechef son arbitrage aux cantons intéressés, il se hâta de regagner son poste en Rhétie. (2) L'accommodement du différend de la Klus était désormais en bonne voie. La partie lésée réclamait, à la vérité, la révision de la sentence, trop douce à son gré, prononcée contre les auteurs de l'attentat du 20 septembre. Les instances tentées de Coire par Rohan auprès de ses coreligionnaires d'Helvétie ne réussirent pas à les fléchir. (3) Ils exigeaient les têtes des coupables. Ils les obtinrent. Mais le sacrifice d'amour-propre auquel les Soleurois durent consentir de ce fait n'empêcha pas les autorités de ce petit Etat de reconnaître le service que leur avait rendu Du Landé et d'attribuer à celui-ci tout le succès de la négociation qui aboutissait en somme au maintien de la paix dans la Suisse occidentale. (4)

Accusé de péculat et de concussion, Rohan se justifie sans peine auprès du roi et de Richelieu. — La situation s'améliore dans les Alpes rhétiques. — Le lieutenant général prend congé des magistrats de Coire et se retire à Zurich. — Il n'est maintenu ni dans son commandement militaire, ni dans ses fonctions diplomatiques. — Sa confiance inébranlable dans un prompt relèvement de la cause française au sein des Ligues Grises.

XXVIII. Cependant la prolongation du séjour de Rohan en Rhétie se heurtait à de sérieuses difficultés. Circonvenu par les ennemis du duc, Richelieu regrettait déjà d'avoir accueilli la requête de la duchesse et se

---

date en effet le duc n'avait pas encore quitté Venise. — *Du Landé au roi.* Bade, 27 janvier 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII. 91. — *Fleming to Sir John Coke.* Zurich, 17/27 january 1633. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº 8.

(1) Mercure suisse. p. 72. — Eidg. Absch. Vª 728 *a*.

(2) *Le roi de France à Berne; à Soleure.* Saint-Germain-en-Laye, 19 décembre 1632. St-Arch. Bern. Solothurnbuch *R* 239; St-Arch. Solothurn. Schreiben der Könige von Franckreich. t. I. — *Du Landé à Bouthillier.* Bade, 27 janvier 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII. 92. — *Proposition faite à Berne par le Sr Du Landé.* 7 février 1633. St-Arch. Bern. Rathsmanual. LXIV. 269. — Eidg. Absch. Vª 729 *c*. — Faeh. op. cit. p. 151.

(3) *Rohan à Zurich.* Coire, 9 mars 1633. St-Arch. Zürich. Akten der Kluser Handel. nº 46. — Eidg. Absch. Vª 737 zu *b*.

(4) *Mémoire concernant les affaires de Suisse.* 1633. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 296. — *Rohan et Du Landé à Lucerne, Fribourg et Soleure.* Coire, 21 octobre 1633. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg. (1633.) — Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan, etc. I. 55. — Eidg. Absch. Vª 749 *a*.

préparait à retirer sans plus la promesse obtenue de lui par cette dernière. (1) En outre, les coreligionnaires français et suisses de l'ancien chef des rebelles du Languedoc s'inquiétaient à la pensée de le voir tomber entre les mains des Autrichiens, pour peu que ceux-ci, interceptant les communications entre Coire et la frontière de Sargans, pénétrassent sur terre grisonne par le Luziensteig et Mayenfeld. (2) Toutefois un autre péril, infiniment plus redoutable à son gré, le menaçait depuis son retour dans la haute vallée du Rhin. Ses adversaires l'attaquaient dans son honneur et s'attachaient à justifier l'accusation de concussion et de péculat que Du Landé et Bullion portaient contre lui. (3) Le premier, en effet, avait signalé au second certaines irrégularités, fort minimes d'ailleurs, dans les comptes du lieutenant général et s'était plaint de ce que celui-ci, à son départ pour l'Italie, l'eût laissé « sans un liard » sur les rives de la Plessur. (4) Il n'en fallut pas davantage pour que le surintendant agitât de se saisir des domaines du duc en Bretagne. (5) Mais aussi bien, aveuglé par la haine, Bullion dépassait la mesure. En fait Rohan n'eut pas de peine à démontrer la fausseté des insinuations dirigées contre lui. (6) S'il s'était vu contraint d'emprunter quelque argent en Suisse, cela n'avait été qu'à son corps défendant et pour empêcher le « débandement » de sa petite armée, dont les sommes ordonnancées à la cour ne suffisaient pas à assurer l'entretien. (7) Si on lui reprochait à Paris de s'être livré, au cours des dernières diètes de Bade, à des dépenses exagérées, si on le blâmait en outre d'y avoir, ainsi que Du Landé, (8) « tenu table ouverte », n'était-ce pas la preuve évidente que ses détracteurs ignoraient tout des choses des Ligues et que par suite leur réquisitoire ne méritait que mépris ? (9)

En définitive, loin d'avoir tiré un profit quelconque des deniers mis de façon si parcimonieuse à sa disposition, le lieutenant général s'était endetté de quatre-vingt-six mille livres. (10) Sur les quatorze mois qu'avait duré sa mission en Rhétie, il s'en trouvait pour le moins deux durant lesquels Rohan n'avait touché aucun traitement. (11) Enfin, ses emprunts ne lui ayant pas

(1) *Soranzo al Senato.* Parigi, 15 marzo 1633. Frari. Francia. LXXXIV.

(2) *Fleming to Sir John Coke.* Zurich, 24 march/3 april 1633. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerl^{d}. Misc. Pap. n° 3.

(3) *Michel Zen, segretario, al Senato.* Parigi, 15 febbraio 1633. Frari. Francia. LXXXIV.

(4) *Du Landé à Bouthillier.* Coire, 18 janvier 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII. 89.

(5) *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 30 marzo 1633. Frari. Svizzeri. XXIX.

(6) *Estat de la despence de deux cens mil livres voicturées aux Grisons, pour y estre employées suivant les ordonnances de M^{r} le duc de Rohan.* 1er juin 1632. Aff. Etr. Grisons. VIII. 61.

(7) *Estat de la recepte et despence faicte des emprunts faicts à diverses fois, depuis la voicture du moys de septembre, à Saint-Gal, à Zurich et à Coire, comme aussy des quarante-six mil livres receus par lettre de change audict St-Gal.* 5 janvier 1633. *Ibid.* VIII. 154.

(8) *Du Landé à Bouthillier.* Coire, 10 mai 1633. *Ibid.* VIII. 101.

(9) *Mémoire envoyé en cour touchant le refus qu'on fait de payer les emprunts que j'ay (Rohan) faits pour maintenir les trouppes du roy aux Grisons.* Zurich, 24 mars 1633. Bibl. Nat. f. fr. *4106* f° 3. — *Rohan à Bullion.* Zurich, 28 avril 1633. *Ibid.* f° 12.

(10) *Mémoire envoyé en cour, etc.* 24 mars 1633. loc. cit.

(11) *Ibid.* — *Rohan à Richelieu.* Zurich, 28 avril 1633. Bibl. Nat. f. fr. *4106* f° 11.

été remboursés,(1) il s'était vu contraint de gagner Venise avec cinq cents pistoles pour tout viatique.(2) « Je ne suis ny traistre, ny larron »(3) et « je me suis incommodé en cet employ », affirmait-il dans l'une de ses dépêches au cardinal.(4) Pourtant il sut contenir sa légitime indignation, dans la crainte de s'aliéner à jamais les membres du Conseil royal.(5) Aussi fut-ce avec la ferme espérance d'avoir réussi à réfuter les calomnies de ses adversaires qu'il se prépara à gagner Bade, où l'appelaient à la fois le souci de sa santé et le désir d'y rencontrer sa femme.(6)

Ainsi qu'il l'écrivait à Louis XIII, à seule fin de justifier l'opportunité de sa présence à Coire, Rohan n'avait quitté Venise que parce que le bruit s'était répandu dans cette ville d'un coup de main imminent des Austro-Espagnols sur l'Engadine et le Prættigau.(7) Dès lors, à la vérité, la situation s'était améliorée dans les Alpes rhétiques, que le succès de la diversion suédoise en Alsace mettait momentanément à couvert, comme Bâle et Schaffhouse au reste,(8) de l'orage qui les menaçait.(9) Il paraissait difficile, en effet, qu'Aldringer, occupé en Souabe, trouvât le temps nécessaire pour entreprendre de concert avec Feria l'invasion du territoire des Trois Ligues, encore que le gouverneur de Milan le conviât à se joindre à lui sans retard.(10) Par suite, il n'était plus indispensable que le lieutenant général du roi Très-Chrétien prolongeât son séjour en Rhétie. Le souci de sa dignité exigeait même qu'il l'abrégeât dans la mesure du possible, puisque aussi bien ses avis et ses appels continuaient à laisser la cour indifférente.(11) En conséquence, après avoir inspecté une dernière fois, en compagnie de Du Landé, les ouvrages fortifiés de la région de Mayenfeld, il se décida, le 17 mars, à gagner Zurich. Le prétexte de ce voyage était au reste des plus plausibles. Ainsi qu'il l'avait affirmé aux Grisons en prenant congé d'eux, le duc se proposait de réveiller les Confédérés de leur apathie et de tenter de les intéresser à la défense des Trois Ligues.(12) Mais s'il ne croyait

(1) *Rohan à Richelieu.* Coire, 5 janvier 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII. 86. — *Mémoire envoyé en cour touchant le refus qu'on fait de payer les emprunts que j'ay (Rohan) faits pour maintenir les trouppes du roy aux Grisons,* du 24 mars 1633. (Zurich.) Bibl. Nat. f. fr. *4106* f° 3.

(2) *Mémoire envoyé en cour, etc.* 24 mars 1633. loc. cit.

(3) *Mémoire de Mr de Rohan.* (1633.) [« Par la dépesche du roy du 14e de may ... »] Aff. Etr. Grisons. VIII.

(4) *Rohan à Richelieu.* Zurich, 28 avril 1633. Bibl. Nat. f. fr. *4106* f° 11.

(5) « Toute mon espérance est en vous. » *Rohan à Richelieu.* Zurich, 28 avril 1633. loc. cit.

(6) *Rohan à Tronchin.* Zurich, 30 mars 1633. Arch. Tronchin, à Bessinge. — *Rohan au roi.* Zurich, 14 avril 1633. Aff. Etr. Suisse. XXVII. 302; Bibl. Nat. f. fr. *4106* f° 10.

(7) *Rohan au roi.* Zurich, 14 avril 1633. loc. cit.

(8) *Schaffhausen an Luzern.* 15./25. Februar 1633. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg. (1633.)

(9) *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 9 e 30 marzo 1633. Frari. Svizzeri. XXIX. — *Rohan à Tronchin.* Zurich, 30 mars 1633. loc. cit.

(10) *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 9 marzo, 21 aprile 1633. Frari. Svizzeri. XXIX. — *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 16./26. April 1633. St-Arch. Zürich. Graubünden. XIV. — Frari. Deliber. Senato. (Corti.) CXLII. p. 10.

(11) *Fleming to Sir John Coke.* Zurich, 24 march/5 april 1633. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerld. Misc. Pap. n° 3. — *Soranzo al Senato.* Parigi, 5 aprile 1633. Frari. Francia. LXXXIV.

(12) *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 23 marzo 1633. Frari. Svizzeri. XXIX.

guère à l'efficacité de son intervention auprès des diètes helvétiques,(1) en revanche il avait hâte de se décharger d'un fardeau qui commençait à peser à ses épaules.(2) Pouvait-il oublier d'ailleurs que la situation presque inextricable au sein de la quelle se débattaient ses malheureux hôtes était due pour une bonne part aux intrigues de l'ambassadeur ordinaire? Ne devait-il pas dès lors éprouver dans son for intérieur une légitime satisfaction à constater que, par un juste retour, Du Landé n'était pas traité en haut lieu avec plus d'égards qu'il ne l'était lui-même(3) et que, loin de lui savoir gré de son empressement à engager sa vaisselle pour subvenir à l'entretien de ses troupes,(4) on lui cherchait de mesquines querelles au sujet des dépenses, pourtant indispensables, ordonnées par lui en vue de prévenir les desseins agressifs des ennemis de la Rhétie.(5)

Il était temps au surplus que Rohan franchît la frontière suisse. A Paris, en effet, la lutte se poursuivait âpre et sans trêve, aux portes du cabinet de Richelieu, entre Marguerite de Béthune et le surintendant Bullion.(6) Ce fut à celui-ci que demeura, en fin de compte, l'avantage. Admise après plusieurs tentatives infructueuses à l'audience du cardinal, la duchesse apprit de sa bouche même que le roi, encore qu'il appréciât l'importance des services rendus par son mari, se décidait à relever ce dernier de son commandement, ainsi que des fonctions diplomatiques dont il l'avait naguère investi auprès des Ligues Suisses et Grises.(7) Dans la réalité, à peine arrivé à Zurich, où l'attendait l'accueil le plus sympathique,(8) le lieutenant général reçut de Paris la confirmation officielle de la disgrâce déguisée qui le frappait à nouveau.(9) Ce que l'on reprochait en somme à l'ancien chef des huguenots, c'était d'avoir prévenu les ordres du Louvre « par excès d'affection à bien faire ». En conséquence, Louis XIII lui prescrivait de regagner incontinent Venise, s'il n'avait pas déjà quitté Coire.(10) Or, le collègue de Du Landé répugnait à reprendre le chemin de la Péninsule. En revanche, il souhaitait ardemment d'être autorisé à vivre désormais « en terre protestante ».(11) Ce désir devait être exaucé. Dès l'instant que la missive royale

(1) *Relazione del duca di Rohano, fatta in Collegio, etc.* 1° febbraio 1633. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 21 aprile 1633. loc. cit.

(2) *Fleming to Sir John Coke.* Zurich, 24 march/5 april 1633. loc. cit.

(3) *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 5 maggio 1633. Frari. Svizzeri. XXIX.

(4) *Du Landé à Bouthillier.* Coire, 10 mai 1633. Aff. Etr. Grisons. VIII. 101.

(5) « A la fin, je seray contraint de tout quitter et partir sans dire adieu... Je ne suis point icy à ma requeste. » *Du Landé à Bouthillier.* Coire, 12 mai 1633. *Ibid.* VIII. 103.

(6) *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 23 marzo 1633. loc. cit.

(7) *Soranzo al Senato.* Parigi, 21 marzo 1633. Frari. Francia. LXXXIV.

(8) *Zürich an Schaffhausen.* 17. März 1633. St-Arch. Schaffhausen. Frankr. n° 39. — *Rohan à Tronchin.* Zurich, 30 mars 1633. Arch. Tronchin, à Bessinge.

(9) *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 30 marzo 1633. Frari. Svizzeri. XXIX.

(10) *Le roi à Rohan.* Saint-Germain-en-Laye, 21 mars 1633. Bibl. Nat. f. fr. *4106* f° 8.

(11) « Unns anmeldende Er vorhabens gwesen stracks von Venedig uss sich inn die Eidtgnossschafft in ein Evangelisch Ort zu begeben. » *Zürich an Schaffhausen.* 17. März 1633. (v. s.) St-Arch. Schaffhausen. Frankr. n° 39.

l'atteignait non plus en Rhétie, mais en Suisse, il estimait ne pas contrevenir aux instructions de la cour en fixant sa résidence dans ce pays. (1) Au surplus cette résolution présentait un double avantage. Et d'abord, supposé que les dispositions changeassent à Paris et que l'on s'y déterminât à inaugurer une politique vigoureuse dans la haute vallée du Rhin, le duc était mieux en mesure de se porter rapidement dans celle-ci de Zurich que de Venise. Mais il y avait plus. Il n'était pas indifférent, en effet, que Rohan demeurât en contact étroit avec les Confédérés tant que tout espoir ne semblait pas perdu d'intéresser ceux-ci à la défense des Trois Ligues. Déjà, dans leur conférence d'Aarau des 10 et 11 mars, les députés des cités évangéliques avaient fait bon accueil à la requête que leur présentait en son nom le Sr de La Baume de jeter deux mille hommes dans le comté de Sargans, ne fût-ce que pour prévenir l'occupation des passages de cette région par les Impériaux. (2) Déjà le « Vorort » assignait une diète générale à Bade aux premiers jours d'avril, à seule fin d'assurer la protection de la frontière helvéto-rhétienne, du côté de Ragatz. (3) A la vérité, les « Waldstætten » se montraient plus froids et trouvaient les craintes des Grisons à ce point exagérées qu'ils conseillaient à ceux-ci de s'abstenir de réclamer d'eux aucun secours, de peur de voir leur démarche mal interprétée par la majorité des gouvernements cantonaux. (4)

Néanmoins, il eût suffi en somme d'un encouragement venu du Louvre pour que les yeux des anciens alliés suisses de l'Espagne se dessillassent et que la nécessité de sauver à tout prix les Trois Ligues du péril qui les menaçait s'imposât de façon inéluctable à l'esprit des Confédérés des deux confessions. Telle allait être au reste, durant cinq mois et plus, la constante préoccupation de Rohan. Loin de se laisser abattre par les résultats funestes d'une politique dont il n'avait cessé de déplorer les inconséquences, le « bon duc », ainsi que l'appelaient déjà ses coreligionnaires de Rhétie, conservait le ferme espoir que l'année ne se terminerait pas sans que les armes françaises eussent fait échec en Valteline aux projets nourris, tant à Milan qu'à Innsbruck, en vue d'assujettir à nouveau les Grisons aux volontés de l'Espagne et de l'Autriche.

---

(1) *Soranzo al Senato.* Parigi, 12 aprile 1633. Frari. Francia. LXXXIV.

(2) *Mémoire particulier au Sr de La Baume touchant les secours que nous (Rohan et Du Landé) demandons aux cantons suisses.* Coire, 8 mars 1633. St-Arch. Zürich. Frankreich. — *Rohan à Zurich.* Coire, 8 mars 1633. *Ibid.* — *Zürich an Bern.* 11. April 1633. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *II* 289. — Eidg. Absch. V^a 736 c.

(3) *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 6./16. März 1633. St-Arch. Zürich. Graubünden XIV.

(4) *Relation du Bourguemestre Meyer de sa mission auprès des cantons alliés des III Ligues.* 3/13 avril 1633. ap. Jecklin. op. cit. nº 1583. — *Scaramelli al Senato.* Rapperswyl, 14 aprile 1633. Frari. Svizzeri. XXIX. — *Rosso al Senato.* Zurigo, 16 giugno 1633. *Ibid.* — Eidg. Absch. V^a 738 *b.* 753 *a.*

ADDENDA ET CORRIGENDA

Tome III:

Page 476, 9e ligne, lire **une**, au lieu de *un*.

Page 795, 9e ligne, lire **ouest**, au lieu de *est*.

Page 1064, 2e colonne, lire **Lachen** (Schwytz).

Page 1092, compléter: **Beauvais** (Guillaume Beloteau, chevalier, Sr de, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, etc.

Tome IV:

Page 266, note 2, lire **Paris**, au lieu de *Chur*.

Page 291, note 8, supprimer **Turin**.